

EXPOSITION SUIVIE
DES
QUATRE ÉVANGILES

PAR LE DOCTEUR ANGÉLIQUE
SAINT THOMAS D'AQUIN

DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS

FORMÉE D'EXTRAITS D'AUTEURS GRECS ET LATINS, ET SURTOUT DE GLOSES ET DE PASSAGES DES SAINTS PÈRES
RÉDIGÉS ADMIRABLEMENT EN UN SEUL TEXTE ET UN SEUL ENCHAÎNEMENT
ET APPELÉE A JUSTE TITRE

LA CHAÎNE D'OR

Édition purgée d'une foule infinie de fautes énormes
que contiennent les autres éditions, ainsi que de leurs indications fausses ou incomplètes,
enrichie d'additions et de nouvelles notes,

PAR LE P. R. F. JEAN NICOLAI

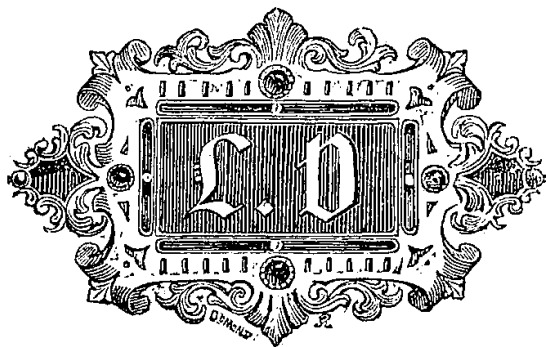
De l'ordre des Frères Prêcheurs, docteur en théologie de la Faculté de Paris, premier professeur de théologie
et préfet d'études dans le couvent de Saint-Jacques.

TRADUITE POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR M. L'ABBÉ EM. CASTAN

Docteur en théologie, chanoine honoraire de Paris, du clergé de la paroisse Saint-Sulpice.

TOME SIXIÈME



PARIS
LOUIS VIVÈS, ÉDITEUR,
RUE CASSETTE, 23.
1855.



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2011.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

EXPOSITION SUIVIE

DES

QUATRE ÉVANGILES

PAR LE DOCTEUR ANGÉLIQUE

SAINT THOMAS D'AQUIN.

AVIS. — *Vis les traités internationaux relatifs à la propriété littéraire, on ne peut réimprimer ni traduire cet ouvrage sans l'autorisation de l'auteur et de l'éditeur.*

EXPOSITION COMPLÈTE ET SUIVIE

DE SAINT THOMAS

SUR LES QUATRE ÉVANGILES.

LE SAINT ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST

SELON SAINT LUC.

CHAPITRE XI.

Un jour, comme il était en prière en un certain lieu, après qu'il eut cessé de prier, l'un de ses disciples lui dit : Seigneur, apprenez-nous à prier, ainsi que Jean l'a appris à ses disciples. Et il leur dit : Lorsque vous prierez, dites : Père, que votre nom soit sanctifié; que votre règne arrive; donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour; et remettez-nous nos offenses, puisque nous les remettons à tous ceux qui nous sont redevables; et ne nous abandonnez point à la tentation.

BÈDE. — Après l'histoire des deux sœurs (1), qui ont représenté les

(1) Saint Matthieu rapporte l'Oraison dominicale après le sermon sur la montagne; mais il la rapporte par anticipation, à moins que le Seigneur ne l'ait enseignée d'abord à la foule et ensuite à ses apôtres.

SANCTI THOMÆ AQUINATIS

EXPOSITIO CONTINUA

SUPER QUATUOR EVANGELISTAS.

SANCTUM JESU CHRISTI EVANGELIUM

SECUNDUM LUCAM.

CAPUT XI.

Et factum est cum esset in quodam loco orans, ut cessavit, dixit unus ex discipulis ejus ad eum : Domine, doce nos orare, sicut docuit Joannes discipulos suos. Et ait illis : Cum

oratis, dicite : Pater, sanctificetur nomen tuum; adventat regnum tuum; panem nostrum quotidianum da nobis hodie; et dimitte nobis peccata nostra, siquidem et nos

deux vies différentes de l'Église, il est dit que le Seigneur pria lui-même et qu'il enseigna à ses disciples à prier, parce que la prière qu'il leur enseigna renferme aussi le mystère de ces deux vies, dont la perfection ne s'obtient point par nos propres efforts, mais par la prière ; d'où il suit : « Comme il était en prière, etc. »—S. CYR.— Pourquoi donc prie-t-il, lui qui possède la plénitude de tout bien, lui qui est parfait et ne manque de rien? Nous répondons qu'il est dans la nature de son incarnation (parce qu'il l'a voulu ainsi) d'accomplir en leur temps toutes les choses humaines. En effet, s'il mangeait et buvait, il devait aussi prier, afin de nous apprendre à prier avec ferveur, avec attention et avec instance.

TIT. — Les disciples, voyant une doctrine nouvelle, demandèrent une formule nouvelle de prière, quoique l'Ancien-Testament en contient un grand nombre; d'où il suit : « Un des disciples lui dit : Seigneur, enseignez-nous à prier, » de peur que nous ne péchions contre Dieu dans l'objet de nos demandes, ou en priant d'une manière qui ne convient point.

ORIG. — Pour amener l'enseignement de la prière, il ajoute : « Comme Jean l'a enseigné à ses disciples, » de qui vous nous avez dit que, parmi les enfants des femmes, nul n'était plus grand. Vous nous avez prescrit de demander les choses éternelles et célestes, comment arriverons-nous à les connaître, sinon par vous, notre Dieu et notre Sauveur?

S. GRÉG. de Nysse. — Les disciples lui demandent ardemment de

dimittimus debent nobis ; et ne nos inducas in tentationem.

BED. Post historiam sororum, quæ duas Ecclesiæ vitas significaverunt, non frustra Dominus et ipse orasse, et discipulos orare docuisse scribitur, quia et oratio quam docuit, utriusque in se vitæ continet mysterium; et ipsarum perfectio vitarum, nostris non viribus est obtinenda, sed precibus: unde dicitur : Et factum est cum esset in quodam loco orans, etc. CYRIL. [in *Cat. græc. Patr.*]. Cum autem habeat omnis boni plenitudinem, cur orat si plenus est, et in nullo penitus eget? Ad hoc dicimus quod competit ei ex modo dispensationis in carne (cum voluerit) humana prosequi tempore ad hoc conveniente : si enim comedit et bibit, non incongrue utebatur oratione, ut doceat nos, non esse erga hoc tepidos, sed attentius insistere orationibus.

TITUS Bostrens. [in *Matth.*]. Cum autem novam conversationem vidissent discipuli, novam formam orationis postulaverunt; cum plures orationes continerentur in veteri Testamento. Unde sequitur : Ut cessavit, dixit unus ex discipulis ejus ad eum : Domine, doce nos orare; ne scilicet contra Deum peccemus, aliqua quærentes pro aliis; vel Deo assistentes in oratione non eo modo quo expedit.

ORIG. [in *Cat. græc. Patr.*]. Et ut orationis doctrinam proferat, infert : Sicut et Joannes docuit discipulos suos : De quo scilicet nos docuisti, quod inter natos mulierum nullus eo major surrexit : et quia præcepisti nobis petere æterna et grandia; unde erit nos ad horum pervenire notitiam, nisi a te Deo et Salvatore nostro?

GREG. Nyss. [in *Orat. dom.*, serm. 1]. Orationis doctrinam explicat discipulis, qui solerter notitiam orationis expostulant, os-

leur enseigner à prier, et il leur développe l'enseignement de la prière, en leur disant comment il faut implorer Dieu pour être exaucé.—S. BAS.—Or, il y a deux sortes de prières : l'une de louange, et d'humiliation de soi-même; l'autre de demande, qui est moins parfaite. Lors donc que vous priez, ne vous hâtez pas de demander, autrement vous souillez votre intention, suppliant Dieu comme par nécessité; mais, au commencement de votre prière, oubliez toute créature visible ou invisible, et louez d'abord celui qui a tout créé; d'où il suit : « Il leur dit : Quand vous priez, dites : Notre Père, etc. » —S. AUG.—Que cette première parole est miséricordieuse ! Vous n'osiez pas lever votre front vers le ciel, et voilà que le Christ vous fait grâce; de mauvais serviteur, vous devenez fils aimé. Prenez donc confiance, non à cause de vos œuvres, mais à cause de la miséricorde du Christ. Ceci n'est pas présomption, mais confiance; publier ce que vous avez reçu n'est point orgueil, mais piété. Levez donc vos yeux vers votre Père, qui vous a engendré par le baptême et racheté par son Fils; dites-lui : *Mon Père*, comme un fils. Cependant, ne vous attribuez rien de vous-même; il n'est proprement père que du Christ, parce qu'il l'a seul engendré, et il est notre père commun à tous, parce qu'il nous a créés. C'est pour cela que saint Matthieu ajoute : « Dans les cieux, » c'est-à-dire dans les cieux dont il est dit : « Les cieux racontent la gloire de Dieu. » Le ciel est là où il n'y a plus de faute, où la mort n'a plus de blessure. — THEOPH.— Cependant il ne dit pas : « Qui êtes aux cieux, » comme s'il y était circonscrit, mais afin de nous élever vers le ciel et de nous soustraire aux choses terrestres.

tendens qualiter implorare oporteat divinum auditum. BASIL. (*in Constitut. monast.*, cap. 1). Duo autem sunt medi orationis : unus quidem laudis cum humilitate; secundus vero petitionis, remissior. Quoties ergo oras, non prius ad petendum prorumpas; sin autem tuum criminari affectum, quasi necessitate coactus, supplices Deo. Sed cum incipis orare, quamlibet desere creaturam visibilem et invisibilem; sumas autem exordium a laude illius qui cuncta creavit. Unde subditur. Et ait illis : Cum oratis, dicite : Pater, etc. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 27). Primus sermo quantæ gratiæ ! faciem tuam non audebas ad cœlum attollere, et subito accepisti gratiam Christi; ex malo servo factus es bonus filius : ideo præsume, non de tua operatione, sed de Christi gratia. Non ergo hic arrogantia est,

sed fides : prædicare quod acceperis non est superbia, sed devotio. Ergo attolle oculos ad Patrem, qui te per lavacrum genuit, qui per Filium te redemit : Patrem dicas quasi filius : sed noli tibi aliquid specialiter vindicare : solius Christi specialis est Pater; nobis est Pater omnibus in communi, quia illum solum genuit, nos autem creavit. Et ideo secundum Matthæum (c. 6) : Pater noster, et additur, qui es in cœlis; in illis scilicet cœlis de quibus dictum est (*Ps.* 18) : Cœli enarrant gloriam Dei; cœlum est ubi culpa cessavit, ubi nullum est mortis vulnus. THEOPH. Non autem dicit : Qui es in cœlis, tanquam ibi circumscibatur; sed ut ad cœlos erigat auditorem, et abstrahat a terrenis.

GREG. Nyss. (*in Orat. dom.*, serm. 2). Vide quantæ præparationis opus est, ut au-

GRÉG. de Nysse. — Considérez combien il faut se préparer, pour dire à Dieu avec confiance : *Notre Père*. En effet, si vous pensez aux choses mondaines, si vous cherchez la gloire humaine, ou si vous êtes assujéti aux désirs des passions en prononçant cette prière, il me semble entendre Dieu vous dire : Lorsque, vivant dans la corruption, vous appelez *votre père* l'auteur de la pureté, votre voix coupable souille son nom incorruptible ; car celui qui vous a dit de l'appeler *père* ne vous a pas permis de proférer un mensonge. Le commencement de tout bien est de glorifier le nom de Dieu dans votre vie ; d'où il ajoute : « Que votre nom soit sanctifié. » Car, quel est l'insensé qui, voyant la vie pure de ceux qui croient, ne glorifie point le nom invoqué dans une telle vie ! Celui qui dit dans sa prière : « Que votre nom invoqué par moi soit sanctifié, » demande donc ceci : « Que par votre secours je devienne juste et exempt de tout mal. » — S. CHRYS. — Celui qui contemple la beauté des cieux dit : « Gloire à vous, ô Dieu. » Ainsi en est-il de celui qui contemple la vertu d'un homme, parce que la vertu glorifie plus Dieu que le ciel. — S. AUG. — Ou encore : « Que votre nom soit sanctifié, » c'est-à-dire, en nous, de telle sorte que sa sainteté se répande sur nous. — TITE. — Ou encore : « Que votre nom soit sanctifié, » c'est-à-dire que votre sainteté éclate dans tout le monde, et qu'il vous loue dignement, car c'est aux justes à publier vos louanges. Ainsi, il a prescrit de prier pour la sanctification du monde entier. — S. CYR. — Parce que le nom de Dieu est encore méconnu parmi ceux qui n'ont pas reçu la foi ; mais aussitôt que la lumière de la vérité aura brillé sur eux, ils confesseront qu'il est le

dacter possis Deo dicere : Pater ; quia si ad res mundanas intuitum diriges, aut humanam gloriam ambis, aut servis passionibus appetitus, et hanc orationem enuntias ; audire mihi videor Deum dicentem : Cum corruptæ fueris vitæ, si Patrem vocas incorruptibilitatis genitorem, foeda voce inquinans incorruptibile nomen. Nam qui Patrem mandavit vocare, proferre mendacium non concessit. (Et serm. 3.) Omnium vero bonorum exordium est, glorificare nomen Dei in vita nostra. Unde subdit : Sanctificetur nomen tuum. Quis enim est adeo bestialis qui videns in credentibus vitam puram, non glorificet nomen invocatum in tali vita ? Igitur qui dicit in oratione : Sanctificetur in me invocatum nomen tuum, hoc orat : Fiam, tuo concurrente subsidio, iustus, abstinens a quolibet malo. CHRYS.

(in 1 ad Corinth., homil. 18). Sicut enim cum quis cæli pulchritudinem aspicit, dicit : Gloria tibi, Deus, sic etiam cum aspicit alicujus virtutem, quia hominis virtus multo magis quam cælum glorificat Deum. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 28, ut sup.). Vel dicitur : Sanctificetur nomen tuum, scilicet in nobis, ut ad nos possit ejus sanctificatio pervenire. TITUS Bostrens. (in *Matth.*). Vel sanctificetur nomen tuum ; id est, nota sit tua sanctitas toti mundo, et laudet te decenter : rectos enim decet collaudatio (*Psal.* 32). Jussit igitur orare pro emundatione mundi totius. CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Quoniam penes eos, ad quos nondum pervenit fides, contemnitur adhuc nomen Dei ; sed ubi jubar veritatis super eos illuxerit, eum fatebuntur Sanctum Sanctorum. TITUS Bostrens. (ubi sup.). Et quia

Saint des saints (1). — TITE. — De plus, comme la gloire de Dieu le père est dans le nom de Jésus, le nom du Père sera sanctifié lorsque le Christ sera connu.

ORIG. — Ou encore : comme les idolâtres et les infidèles donnent le nom de Dieu aux plantes et aux créatures, il n'est pas encore sanctifié, ni séparé de ce qui ne doit point être confondu avec lui. Il nous apprend donc à prier, afin que le nom de Dieu soit réservé au seul vrai Dieu, à qui s'applique ce qui suit : « Que votre règne arrive, » c'est-à-dire que la principauté, et la puissance, et la domination et le règne du monde (2) soient détruits, et surtout le péché qui règne dans nos corps mortels. — S. GRÉG. de Nysse. — Nous demandons aussi d'être délivrés de la corruption et arrachés à la mort. Ou encore, selon quelques-uns, « Que votre règne arrive, » c'est-à-dire que l'Esprit-Saint vienne sur nous pour nous purifier. — S. AUG. — Le règne de Dieu arrive lorsque nous avons obtenu sa grâce ; car lui-même a dit : « Le royaume de Dieu est au dedans de vous. » — S. CYR. — Ou encore : par ces paroles, nous appelons la venue éclatante du Sauveur dans le monde. Or, il nous a prescrit de prier pour ce temps vraiment redoutable, afin de nous apprendre qu'il ne faut point vivre dans la tiédeur ou dans l'indifférence, de peur que ces jours ne nous apportent le feu et la vengeance, mais dans la vertu, selon sa volonté, afin que ces jours nous tressent des couronnes. D'où, selon saint Matthieu, il

(1) Daniel, v. 24, appelle le Christ *Saint des saints*.

(2) Allusion à ces paroles de saint Paul (1 Cor., 15, v. 24) : « Ensuite viendra la fin, lorsqu'il aura remis son royaume à Dieu son père, et qu'il aura détruit tout empire, toute domination et toute puissance. » Les paroles suivantes sont aussi une allusion au même apôtre (Rom., 6, v. 2) : « Que le péché ne règne point dans notre corps mortel, etc. »

in nomine Jesu est gloria Dei Patris, tunc nomen Patris sanctificabitur, quando Christus erit notus.

ORIG. (in *Cat. græc. Patr.*). Vel quia nomen Dei ab idololâtris et errantibus attribuitur culturis et creaturis, nondum est sanctificatum, ut sit separatum ab iis a quibus debet separari. Docet ergo nos orare, ut nomen Dei adaptetur soli vero Deo, cui adaptatur quod subditur : Adveniat regnum tuum; ut scilicet evacuetur principatus, et potestas et virtus, et regnum mundi, quin etiam peccatum, quod regnat in mortalibus nostris corporibus. GRÉG. Nyss. (ubi sup.). Imploramus etiam a Domino liberari a corruptione, exui a morte. Vel securidum

quosdam, adveniat regnum tuum, id est, veniat super nos Spiritus Sanctus tuus, ut purificet nos. AUG., *De verb. Dom.* (ser. 24). Tunc enim venit regnum Dei quando ejus sumus gratiam consecuti : ipse enim ait (Luc., 17) : Regnum Dei intra vos est. CYRIL. (ubi sup.). Vel qui hoc dicunt videntur optare rursus refulgentem in mundo omnium Salvatorem. Mandavit autem in oratione petere illud tempus revera terribile; ut sciant quod vivere decet eos non lente vel remisse, ut illud tempus non parcat eis flammam et vindictam; sed magis honeste secundum voluntatem ipsius, ut eis tempus illud nectat coronas. Unde secundum Matthæum sequitur : Fiat voluntas tua sicut

suit : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme dans le ciel. » — S. CYR. — Comme s'il disait : « Accordez-nous, Seigneur, d'imiter la vie céleste, de sorte que tout ce que vous voulez nous le voulions aussi. » — S. GRÉG. de Nyssc. — Ayant dit que la vie future de l'homme ressemblait à la vie angélique, il en résulte que notre vie sur la terre doit être une préparation à la vie que nous espérons ensuite, de sorte que, vivant dans la chair, nous ne vivions point selon la chair. C'est ainsi que, véritable médecin, il détruit le principe du mal, afin que, comme l'infirmité nous était venue parce que nous nous étions séparés de la volonté divine, la guérison nous vienne par la conformité de notre volonté à celle de Dieu ; car le salut de l'âme est dans l'accomplissement de la volonté divine.

S. AUG. — Dans l'évangéliste saint Matthieu, l'Oraison dominicale contient sept demandes ; l'évangéliste saint Luc n'a mis que cinq demandes au lieu de sept ; néanmoins, il ne diffère point du premier : seulement, il nous dit d'une manière abrégée comment ces sept demandes doivent être entendues. En effet, le nom de Dieu est sanctifié dans l'Esprit-Saint, et le règne de Dieu viendra dans la résurrection ; ainsi, saint Luc nous montre que la troisième demande est comme une répétition des deux précédentes, et il a voulu nous la faire mieux comprendre en l'omettant. Il ajoute ensuite les trois autres, et d'abord celle du pain quotidien, en disant : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour. » — S. AUG. — Le grec dit : *ἐπιτόσιον*, *au-dessus de toute substance* (1). Ce n'est pas le pain qui nourrit le corps, mais le

(1) *Supersubstantiel*, c'est-à-dire qui fortifie notre substance ; ou encore : qui est au-dessus de toute substance, et alors on peut y voir une allusion très significative à l'Eucharistic.

in cœlo et in terra. CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*, ex homil 20, in *Matth.*). Quasi dicat : Præsta nobis, Domine, conversationem imitari cœlestem, quatenus quæcumque tu vis, nos etiam velimus. GRÉG. Nyssc. (in *Orat. dom.*, serm. 4). Quoniam enim vitam humanam post resurrectionem similem dicit esse venturam vitæ angelicæ ; consequens est, vitam mundanam ad vitam quæ postmodum speratur, disponi, ut in carne viventes, carnaliter non vivamus. Per hoc autem verus medicus animæ solvit morbi naturam ; ut quos occupavit infirmitas, per hoc quod a voluntate divina recesserant, a morbo denuo liberet copulatio ad voluntatem divinam : est enim sanitas animæ, executio debita voluntatis divinæ.

AUG., in *Enchirid.* (cap. 116). Apud Evangelistam igitur Matthæum, septem petitiones continere videtur dominica oratio : Evangelista vero Lucas in oratione dominica petitiones non septem, sed quinque complexus est : nec ab illo utique discrepavit ; sed quomodo illa septem sint intelligenda, ipse sub brevitate commonuit : nomen quippe Dei sanctificatur in Spiritu. Dei autem regnum in resurrectione futurum est. Ostendens ergo Lucas tertiam petitionem duarum superiorum esse quodam modo repetitionem, magis eam prætermittendo voluit intelligi : deinde tres alias adjunxit : et primo de pane quotidiano, dicens : Panem nostrum quotidianum da nobis hodie. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 28). In Græce

pain de la vie éternelle qui fortifie la substance de notre âme. Le latin dit . *pain quotidien*, et les grecs le nomment *pain de l'avenir*. Si ce pain est quotidien, pourquoi ne le prenez-vous que chaque année comme les grecs de l'Orient ont coutume de le faire? Prenez-le chaque jour, afin que chaque jour il vous fortifie, et vivez de manière à mériter de le recevoir chaque jour. Il figure la mort du Seigneur et la rémission des péchés. Celui qui est blessé cherche un remède. Nous sommes blessés, puisque nous sommes pécheurs; le remède est dans ce sacrement céleste et vénérable. Si vous le recevez chaque jour, chaque jour sera pour vous *aujourd'hui*, chaque jour le Christ ressuscitera pour vous; car *c'est aujourd'hui* que le Christ est ressuscité. — TITE. — Ou encore : le pain des âmes est la vertu de Dieu qui donne l'éternité de la vie future de même que le pain de la terre conserve la vie temporelle. Ainsi, *par le pain quotidien*, il désigne le pain divin qui est venu et celui qui doit venir. Nous prions qu'il nous soit accordé aujourd'hui, et nous en demandons, pour ainsi dire, un commencement et un avant-goût qui nous est donné quand l'Esprit, demeurant en nous, produit une vertu qui surpasse toute vertu humaine, comme la chasteté, l'humilité, etc.

S. CYR. — Mais peut-être quelques-uns pensent-ils que les saints ne doivent pas demander à Dieu les choses temporelles, et, par conséquent, qu'il faut entendre ces paroles de la vie spirituelle. Pour moi, je conviendrai que les saints doivent s'efforcer d'obtenir surtout les biens spirituels; néanmoins, ils peuvent avoir en vue le pain ordinaire qu'il

dicitur, ἐπιούσιον, hoc est, supersubstantialiam : non iste est panis qui vadit in corpus, sed ille panis vitæ æternæ, qui animæ nostræ substantiam fulcit. Latinus autem hunc quotidianum panem dicit, quem Græci dicunt advenientem. Si quotidianus ille est panis, cur post annum illum sumis, quem admodum Græci in Oriente facere consueverunt? Accipe quotidie quod quotidie tibi prosit; sic vive ut quotidie merearis accipere. Mors Domini significatur et remissio peccatorum : qui vulnus habet, medicinam quærit : vulnus est, quia sub peccato sumus; medicina est cœleste et venerabile Sacramentum. Si quotidie accipis, quotidie tibi est hodie; Christus tibi quotidie resurgit : hodie enim est, quando Christus resurgit. TITUS BOSTRENS. (*in Matth.*). Vel panis animarum divina est virtus, afferens

futuram vitam perennem; sicut panis ex terra prodiens vitam temporalem conservat. Cum autem quotidianum dixisset, divinum qui advenit et futurus est significat; quem nobis hodie præstari requirimus, poscentes quoddam ejus principium, atque gustum; quando Spiritus in nobis inhabitans, virtutem operatur, quæ superat omnem virtutem humanam; puta castitatem, humilitatem, etc.

CYRIL. (*ubi sup.*). Putant autem forsitan aliqui indecens esse sanctos a Deo quærere corporalia, et ob hanc causam applicant quod dicitur, ad spiritualem considerationem. Ego autem concedam quod oportet sanctos præcipue satagere ad obtinenda spiritualia dona : illud tamen decet inspicere, quod irreprehensibiliter petunt, Domino præcipiente, panem communem : ex

est permis de demander selon l'enseignement du Seigneur. En effet, en leur disant de demander le pain (c'est-à-dire la nourriture de chaque jour), il semble vouloir qu'ils ne possèdent rien et qu'ils choisissent de pratiquer une honnête pauvreté; car ce ne sont point les riches qui demandent leur pain, mais ceux que l'indigence opprime.—S. BAS.— Comme s'il disait : Pour *le pain quotidien* (c'est-à-dire celui qui suffit au soutien de notre vie de chaque jour), ne comptez pas sur vous-mêmes, mais sur Dieu qui le donne quand vous lui exposez la nécessité de votre nature.—S. CHRYS.—Il faut donc demander à Dieu les choses nécessaires de la vie, non la multiplicité des aliments, ni les vins délicats, ni les autres mets qui flattent le goût en appesantissant le corps et troublant l'esprit, mais le pain qui doit soutenir l'existence du corps, c'est-à-dire celui qui nous suffit pour aujourd'hui, sans nous inquiéter du lendemain. Ainsi, nous formons une seule demande temporelle, celle de ne pas souffrir dans le présent.

S. GRÉG. de Nysse. — Après nous avoir appris à mettre notre confiance dans nos bonnes œuvres, il nous enseigne à demander la rémission de nos fautes; car il suit : « Pardonnez-nous nos péchés. »—TITE.— Comme nul n'est sans péché, ceci devait suivre, afin que les hommes ne fussent pas privés de la participation aux choses saintes à cause de leurs péchés. En effet, puisque nous devons offrir au Christ la sainteté parfaite qui fait habiter en nous l'Esprit-Saint, nous devons nous accuser nous-mêmes quand nous n'avons pas conservé la pureté de son temple. Ce défaut est alors réparé par la bonté de Dieu, qui remet à la fragilité humaine la peine de ses fautes. Or, Dieu juste en use ainsi justement à notre égard quand nous remettons nous-mêmes à ceux

eo enim quod panem jussit querere (id est, quotidianum alimentum), videtur quod nihil concedat eos habere, sed magis honestam colere paupertatem : non enim est habentium panem petere, sed oppressorum penuria. BASIL. (in *Regulis brevioribus, ad interrogat.*, 252). Quasi dicat : Panem quotidianum (qui scilicet nostræ substantiæ competit ad vitam diurnam), non tibi ipsi commendes; sed ad Deum causa ejus refugias, exponens ei necessitatem naturæ. CHRYS. (homil. 24, in *Matth.*). Postulanda ergo sunt divinitus necessaria vitæ, non ciborum diversitates, et vina odorifera, et cætera quæ delectant guttur, onerant autem ventrem, et mentem perturbant; sed panis qui potest substantiam corporis sub-

stentare, ille scilicet qui nobis hodie tantummodo sufficit, ut de crastino non cogitemus : unam autem solam petitionem sensibilem quærimus, ut præsentibus non affligamur.

GRÉG. Nyss. (in *Orat. dom.*, serm. 5). Postquam autem per bona opera fiduciam sumere docuit, consequenter remissionem reatum docet implorare; sequitur enim : Et dimitte nobis peccata nostra. TITUS Bostrens. (in *Matth.*). Hoc etiam additum est necessario, pro eo quod nullus sine peccato reperitur; ne impediamur a sacra participatione propter humana peccata : cum enim teneamur exhibere Christo omnimodam sanctitatem, qui Spiritum Sanctum habitare facit in nobis, redarguendi sumus

qui nous doivent, c'est-à-dire à ceux qui nous ont nui et qui avouent leurs dettes. D'où il suit : « Car nous pardonnons aussi à ceux qui nous doivent. » — S. CYR. — Il veut, pour ainsi parler, que Dieu soit patient à la manière des hommes, de sorte que, selon la bonté qu'ils exercent envers leurs semblables, ils demandent de recevoir le même sort de Dieu, qui récompense avec justice et est miséricordieux pour tous. — S. CHRYS. — Pénétrés de cette pensée, nous devons rendre grâces à ceux qui nous doivent. En effet (si nous le savons apprécier), ils sont la cause de notre plus grand pardon, et, donnant peu, nous recevons beaucoup; car nous avons contracté de grandes et nombreuses dettes envers Dieu, et s'il en voulait exiger la moindre partie, nous serions perdus.

S. AUG. — Mais qu'est-ce que notre dette, sinon le péché? Si donc vous n'aviez rien reçu, vous n'auriez point de dette; vous êtes pécheur, parce que vous avez reçu un trésor, vous avez été fait riche, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, ensuite vous avez perdu ce que vous possédiez. Ainsi, en soutenant votre orgueil, vous avez perdu le trésor de l'humilité, vous avez emprunté au démon ce qui ne vous était point nécessaire, et cet ennemi avait retenu votre engagement, mais le Seigneur l'a attaché à la croix et l'a anéanti par son sang. De plus, le Seigneur qui a effacé le péché et remis nos dettes a le pouvoir de nous sauver des embûches du démon, qui engendre les fautes. D'où il suit : « Et ne nous induisez point en tentation, » c'est-à-dire la tentation qui nous ferait succomber; car nous sommes comme l'athlète qui ne refuse point la lutte que les forces humaines peuvent soutenir.

si non servemus ei templum mundum. Huic autem defectui subvenitur per Dei bonitatem indulgentem humanæ fragilitati peccatorum punitionem. Hoc autem ipsum juste fit a justo Deo, quando nos quasi debitoribus relaxamus; his scilicet qui nobis nocuerunt, et debita exhibuerunt. Unde subditur: Siquidem et nos dimittimus debentibus nobis. CYRIL. (ubi sup.). Vult enim (ut ita loquar) patientiæ quam homines colunt, imitatore fieri Deum; ut qualem ipsi exhibuerunt conservat bonitatem, talem parilance recipere petant a Deo; qui juste recompensat, et novit omnium misereri. CHRYS. (ut sup., in *Cat. græc. Patr.*). Hæc igitur animadvertentes, gratias agere debemus debitoribus nostris: sunt enim nobis (si sapimus) causa indulgentiæ maximæ; et pauca exhibentes, plurima reperie-

mus · nam et nos multa debemus et magna debita Domino, quorum si minimam partem a nobis vellet exigere, jam perissemus.

AUG., *De verb. Dom.* (serm. 28). Debitum autem quid est, nisi peccatum? Ergo si non accepisses, alieni fœnoris pecuniam non deberes: et ideo peccatum tibi imputatur: habuisti enim pecuniam, cum qua dives nascereris, ad imaginem et similitudinem factus Dei; sed perdidisti quod habebas: sicut dum arrogantiam desideras vindicare, perdidisti humilitatis pecuniam; accepisti a diabolo debitum, quod non erat necessarium; cautionem tuam tenebat inimicus, sed eam Dominus crucifixit, et suo cruore delevit. Potens est autem Dominus, qui abstulit peccatum et debita nostra donavit, custodire nos adversus diaboli insidias, qui culpam generare consuevit: unde se-

— TITE. — En effet, il est impossible que le démon ne nous tente point, et nous demandons à Dieu seulement de ne pas nous abandonner dans les tentations. L'Écriture dit quelquefois de Dieu qu'il fait ce qui arrive par sa permission, et dans ce sens, lorsqu'il ne détourne pas la violence de la tentation, qui est au-dessus de nos forces, il nous induit en tentation.—S. MAX.— Ou encore : Dieu nous dit de demander : « Ne nous induisez pas en tentation, » c'est-à-dire ne permettez pas que nous subissions l'épreuve des tentations de volupté et de contentement. Saint Jacques nous apprend que les fidèles ne sont point souillés par les tentations involontaires qui les assaillent. « Mes frères, dit-il, regardez comme une joie de subir de nombreuses tentations. » — S. BAS. — Cependant, nous ne devons pas dans nos prières demander les afflictions temporelles ; car le Christ nous a prescrit de demander d'être délivrés en général des tentations, et si quelqu'un les subit, il doit demander à Dieu la force de les soutenir, afin que s'accomplisse en nous cette parole : « Celui qui résiste jusqu'à la fin sera sauvé. »

S. AUG. — Cet évangéliste n'a pas mis les dernières paroles de saint Matthieu : « Mais délivrez-nous du mal, » afin de nous faire comprendre qu'elles se rapportent à ce qui précède au sujet de la tentation. C'est pourquoi il est dit : *Mais délivrez-nous*. Il n'est pas dit : *Et délivrez-nous*, comme pour montrer que c'est la même demande : *pus cela, mois ceci*. Ainsi, chacun se croira délivré du mal s'il n'est pas exposé à la tentation. — S. AUG. — Chacun demande d'être délivré du mal (c'est-à-dire de l'ennemi et du péché), et celui qui met en Dieu sa

quitur : Et ne nos inducas in tentationem ; quam scilicet ferre non possumus : sed quasi athleta talem vult tentationem, quam ferre possit humana conditio. TITUS BOSTREUS. (in *Matth.*). A diabolo enim non tentari est impossibile, sed ne a Deo derelinquamur ad tentationes hoc deprecamur. Quod autem ex permissione divina contingit, illud Deus quandoque facere dicitur in Scriptura : et secundum hoc, nisi prohibeat tentationis invalescentiam, quæ supra nos est, tunc nos in tentationem inducit. MAX. (in *Cat. græc. Patr.*). Vel mandat Dominus ut petamus : Ne nos inducas in tentationem, id est, non permittas voluptuosarum et spontanearum tentationum nos experientiam pati. Jacobus autem docet pro veritate certantes non remitti in tentationibus involuntariis et causativis laborum, dicens (cap. 1) : Omne gaudium existimate, fratres

mei, cum in tentationes varias incideritis. BASIL. (in *Regulis brevioribus, ad interrogat.*, 221). Non tamen decet nos orando petere afflictiones corporales. Universaliter enim Christus præcepit orare non subire tentationem : sed postquam aliquis subit, expedit a Domino petere virtutem perferendi, ut consummetur in nobis illud (*Matth.*, 10) : Qui suatinet usque ad finem, salvus erit.

AUG. (in *Enchirid.*, cap. 116). At vero quod Matthæus in ultimo posuit : Sed libera nos a malo, iste non posuit, ut intelligamus ad illud superius quod de tentatione dictum est, pertinere : ideo quippe ait : Sed libera ; non ait : Et libera, tanquam unam petitionem demonstrans : noli hoc, sed hoc ; sed sciat unusquisque in eo se liberari a malo, quod non infertur in tentationem. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 28). Unusquisque enim petit ut a malo (hoc est, ab inimico et pec-

confiance ne craint point le démon; car si Dieu est pour nous, qui serait contre nous?

Il leur dit encore : Si quelqu'un d'entre vous avait un ami, et qu'il l'allât trouver au milieu de la nuit pour lui dire . Mon ami, prêtez-moi trois pains, parce qu'un de mes amis qui est en voyage vient d'arriver chez moi. et je n'ai rien à lui donner ; et que cet homme lui répondit de dedans sa maison : Ne m'importunez point, je vous prie, ma porte est déjà fermée. et mes enfants sont couchés aussi bien que moi ; je ne puis me lever pour vous en donner ; n'est-il pas vrai que quand il ne se lèverait pas pour lui en donner à cause qu'il est son ami, si néanmoins il persévérât à frapper, il se lèverait à cause de son importunité, et lui en donnerait autant qu'il en aurait besoin.

S. CYR. — Sur la demande des apôtres, le Seigneur avait enseigné comment il faut prier, mais il pouvait arriver que ceux qui avaient reçu cet enseignement salutaire, en priant selon la forme prescrite, le fissent négligemment et sans zèle; qu'ensuite, n'étant pas exaucés à la première ou à la seconde demande, ils cessassent de prier. C'est pourquoi, afin de nous préserver de ce malheur, il montre, par une parabole, que la tiédeur dans la prière est condamnable, et qu'il faut prier avec instance; d'où il suit : « Il leur dit : Quel est celui d'entre vous, qui, ayant un ami? » — THÉOPH. — Cet ami, c'est Dieu, qui nous aime tous et qui veut nous sauver tous. — S. AMB. — En effet, qui est plus notre ami que celui qui a livré son corps pour nous? De plus, il nous est donné ici un autre précepte : de prier sans cesse (le jour et la nuit); car il suit : « Venant à lui au milieu de la nuit. » Ainsi pria

cuto) liberetur; sed qui Deo se committit, diabolum non timet. Si enim Deus pro nobis, quis contra nos (ad Rom., 8)?

Et ait ad illos : Quis vestrum habebit amicum, et ibit ad illum media nocte, et dicet illi : Amice, commoda mihi tres panes, quoniam amicus meus venit de via ad me, et non habeo quod ponam ante illum ; et ille de intus respondens dicat : Noli mihi molestus esse; jam ostium clausum est, et pueri mei mecum sunt in cubili : non possum surgere et dare tibi. Et ille si perseveraverit pulsans, dico vobis, etsi non dabit illi surgens eo quod amicus ejus sit, propter improbitatem tamen ejus surget, et dabit illi quotquot habet necessarios.

CYRIL. (in Cat. græc. Patr.). Docuerat

supra Salvator ad petitionem Apostolorum qualiter oportet orare; poterat autem contingere, eos qui hoc salutare documentum receperant, effundere quidem preces juxta traditam formam, sed negligenter et remissè hoo facere; deinde cum non exaudirentur per primam vel secundam orationem, desistere ab orationibus. Itaque ne hoc pateremur, per modum parabolæ manifestat, quod pusillanimitas in orationibus damuosa est; utilissimum vero est in eis patientiam habere : unde dicitur : Et ait ad illos : Quis vestrum habebit amicum? THEOPH. Amicus isto Deus est, qui omnes amat, et omnes salvos vult fieri. AMB. Quis etiam est nobis amior, quam qui pro nobis corpus suum tradidit? Datur autem nobis hic alius præcepti modus, ut omnibus momentis (non solum diebus, sed etiam noctibus) oratio

David quand il disait : « Je me levais au milieu de la nuit pour dire vos louanges. » Il ne craint point de troubler le sommeil de celui qu'il sait veiller toujours. Que si ce saint roi, occupé des soins d'un royaume, louait le Seigneur sept fois le jour, que devons-nous faire nous-mêmes? Ne faut-il pas le prier d'autant plus que nous péchons plus souvent par la fragilité de la chair et de l'esprit? Si vous aimez le Seigneur votre Dieu, vous pourrez mériter, non-seulement pour vous, mais encore pour les autres; car il suit : « Mon ami, prêtez-moi trois pains, etc. » — S. AUG. — Quels sont ces trois pains, sinon l'aliment des mystères célestes? Or, il peut arriver qu'on ne puisse pas répondre aux demandes d'un ami et qu'on n'ait point ce qu'il faudrait donner. C'est ainsi qu'un ami vous vient de voyage, c'est-à-dire du monde où tous passent comme des voyageurs et où nul n'a de demeure permanente, car il est dit à tout homme : Passez, faites place à celui qui doit vous succéder. Ou encore : il peut vous venir d'une voie mauvaise (c'est-à-dire d'une vie coupable) quelque ami qui, ne trouvant pas la vérité, qu'il serait heureux d'entendre et de recevoir, vient à vous qui êtes chrétien et vous dit : *Instruisez-moi*. Et peut-être, dans la simplicité de votre foi, ignorez-vous ce qu'il vous demande et ne pouvez-vous apaiser son désir; alors, vous serez forcé de recourir aux livres du Seigneur. Ce qu'il vous demande peut se trouver dans les livres saints, mais d'une manière obscure. Or, vous ne pourrez interroger Paul, ni Pierre, ni aucun prophète; car toute cette famille se repose avec le Seigneur. Cependant, l'ignorance de ce monde est profonde, c'est-à-dire que c'est le milieu de la nuit; et votre ami insiste, il a

deferatur. Sequitur enim : Et ibit ad illum media nocte : sicut petiit David, quando dicebat (*Psal.* 118) : Media nocte surgebam ad confitendum tibi : neque enim timuit excitare dormientem, quem scit semper esse vigilantem : nam si ille tam sanctus, et qui regni erat necessitatibus occupatus, septies in die laudem Domino dicebat (eodem *Psal.* 118), quid nos facere debemus? qui eo amplius rogare debemus quo frequentius carnis ac mentis fragilitate delinquimus. Quod si diligas Dominum Deum tuum, non solum tibi, sed et aliis poteris emereri. Sequitur enim : Et dicet illi : Amice, comoda mihi tres panes, etc. AUG, *De verb. Dom.* [serm. 29]. Qui autem sunt isti tres panes, nisi mysterii cœlestis alimentum? Fieri enim potest, ut aliquis passus fuerit amicum aliquid interrogantem quod res-

pondere non possit, et tunc se invenit non habere, quando coactus est dare. Venit ergo tibi amicus de via, id est, de vita seculi, in qua omnes velut peregrini transeunt, nec ullus quasi possessor manet, sed omni homini dicitur (*Eccl.*, 29) : Transi, da venturo locum : aut forte de via mala (hoc est, de vita mala) fatigatus nescio quis amicus tuus, non inveniens veritatem, qua audita et percepta beatus fiat, venit ad te tanquam ad Christianum, et dicit : Redde mihi rationem. Et interrogat quod forte tu per simplicitatem fidei nesciebas; et non est unde reficias esurientem, et compelleris querere in dominicis libris : fortassis enim quod ille interrogavit, in libro positum est; sed obscurum est. Ipsum Paulum, aut Petrum, aut aliquem prophetam interrogare non sineris; jam enim requiescit sa-

soif; la foi simple ne lui suffit point : faudra-t-il l'abandonner? Allez donc au Seigneur lui-même, qui se repose avec sa famille, et frappez par vos prières. Il est dit de lui : « Celui qui est dans la maison répond : Ne m'importunez point. » Il diffère ses dons, parce qu'il veut exciter vos désirs par ce délai, de peur que ses dons, trop faciles, ne vous paraissent moins précieux. — S. BAS. — Peut-être aussi diffère-t-il pour vous exciter à la persévérance à prier, afin que vous connaissiez les dons de Dieu, et qu'après les avoir reçus vous les conserviez avec sollicitude; car chacun s'efforce de garder ce qu'il a acquis laborieusement, de peur que s'il le perd son travail ne soit vain.

GLOSE. — Il ne rejette donc pas la prière, mais il excite le zèle à prier en montrant la difficulté d'obtenir; car il suit : « Déjà la porte est fermée. » — S. AMB. — C'est la porte que saint Paul suppliait le Seigneur de lui ouvrir, non-seulement par ses prières, mais encore par celles du peuple, lorsqu'il demandait la grâce que la porte de la parole lui fût ouverte pour annoncer le mystère du Christ. Peut-être aussi est-ce la porte que saint Jean vit s'ouvrir devant lui quand il lui fut dit : « Montez ici, et je vous montrerai ce qu'il faut faire. » — S. AUG. — C'est donc la figure du temps de la disette du Verbe (1), lorsque l'Esprit est dans les ténèbres pendant que ceux qui ont distribué le pain de la sagesse évangélique et prêché dans tout l'univers sont dans le repos mystérieux avec le Seigneur; d'où il suit : « Mes

(1) Allusion à ces paroles du prophète Amos (8, v. 11) : « J'enverrai la disette sur la terre, non une famine de pain ni une soif d'eau, mais la disette de la parole du Seigneur.

milia ista cum domino isto suo, et seculi hujus ignorantia valida est; hoc est, nox media; et urget amicus esuriens, cui simplex fides non sufficit: nunquid deserendus est? Ergo ad ipsum Dominum, cum quo familia requiescit, pulsa orando. De quo subditur: Et ille de intus respondens, dicat: Noli mihi molestus esse. Qui differt dare, vult ut amplius desideres dilatatum, ne vilescat cito datum. BASIL. (in *Constit. monast.*, cap. 1, versus finem). Forsitan etiam ob hoc differt, quasi ingeminans tui assiduitatem, et frequentiam erga se, et ut cognoscas quid domum Dei sit, et in timore donata custodias: quicquid enim aliquis multo labore acquirit, nititur custodire, ne cum illud perdiderit, suum laborem amittat.

GLOS. Non ergo aufert impetrandi li-

centiam, sed vehementius accendit desiderium orandi, ostensa difficultate consequendi: sequitur enim: Jam ostium clausum est. AMB. Hoc est ostium, quod aperiri sibi etiam Paulus exposcit (*Colos.*, 4), non solum suis, sed etiam populi orationibus obsecrans se juvari, ut aperiat sibi ostium sermonis ad loquendum mysterium Christi. Et fortasse illud est ostium, quod apertum vidit Joannes, cui dictum est (*Apocal.*, 4): Ascende huc, et ostendam tibi quæ oportet fieri. AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 2). Significatur ergo tempus famis verbi, cum intelligentia clauditur, et illi qui evangelicam sapientiam tanquam panem erogantes, per orbem terræ prædicaverunt, jam sunt in secreta quiete cum Domino: et hoc est quod subditur: Et pueri mecum sunt in cubili. GREG. Nyss. Opportune eos qui per

enfants sont au lit avec moi. » — S. GRÉG. de Nysse. — Il appelle ses *enfants* ceux qui ont conquis la béatitude par les armes de la justice, pour nous apprendre que le bonheur que nous acquérons par le travail était au commencement dans notre nature. Car lorsque quelqu'un, renonçant à la chair, réduit par l'esprit les passions de la vie à vivre dans la vertu, il devient alors insensible aux passions comme un enfant. Le lit c'est le repos du Sauveur. — LA GLOSE. — Il commence par dire : « Je ne puis me lever pour vous donner, » ce qui se rapporte à la difficulté d'obtenir. — S. AUG. — Ou encore : le fait de cet ami, auquel on vient demander trois pains au milieu de la nuit, représente la prière de celui qui, dans la tribulation, prie Dieu de lui donner l'intelligence de la Trinité pour se consoler dans les peines de cette vie. En effet, la tribulation est comme le milieu de la nuit durant laquelle il sollicite les trois pains; les trois pains figurent l'unité de la substance de la Trinité, et l'ami voyageur représente les appétits de l'homme qui doivent être soumis à la raison et qui étaient esclaves de la vie temporelle, laquelle est appelé un voyage parce que tout y est passager. Or, quand l'homme se convertit à Dieu, ces appétits sont détournés des préoccupations temporelles. Mais si l'âme ne reçoit pas les joies consolatrices de la doctrine spirituelle qui proclame la trinité du Créateur, l'homme éprouve de grandes angoisses et il est accablé par les chagrins de la vie, parce que, d'un côté, il lui est prescrit de s'abstenir des joies extérieures, et que, de l'autre, il n'est pas soutenu par la consolation de la sainte doctrine. Cependant, il arrive que par la prière et par le zèle il obtient du Seigneur l'intelligence, bien qu'il

arma justitiæ impassibilitatem vendicaverunt sibi, pueros appellat, docens quod bonum quod per studia in nobis acquiritur, ab initio fuerat in natura repositum : nam quando aliquis abrenuntians carni, per rationem exercitio vitæ virtuosæ passionem confutavit, tunc quasi puer insensibiliter se habet erga passiones : cubile autem requiem intelligimus Salvatoris. GLOS. Et propter præmissa subdit : Non possum surgere, et dare tibi, quod est ad difficultatem impetrandi referendum. AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 2, quæst. 21). Vel aliter : amicus ad quem venit media nocte, ut accommodet tres panes; utique ad similitudinem ponitur, secundum quam quis rogat Deum in media tribulatione constitutus, ut ei tribuat intelligentiam Trinitatis, qua præsentis vitæ consoletur labores : ipsa enim an-

gustia media nox est, qua cogitur vehementer instare ut accipiat tres panes. In tribus autem panibus etiam illud significatur unius substantiæ esse Trinitatem. Amicus autem veniens de via, intelligitur hominis appetitus, qui debet rationi servire; serviebat autem consuetudini temporalis, quam viam vocat propter omnia transeuntia : conversione autem hominis ad Deum, etiam ille appetitus a consuetudine revocatur. Sed si non consoletur interior gaudium de doctrina spirituali, qua Creatoris Trinitas prædicatur, magnæ angustiae sunt in homine, quem premit ærumna mortalis; cum ab his quæ foris delectant, præcipitur abstinentia; et intus non est refectio de lætitiis doctrinæ spiritualis : et tamen orando efficitur, ut accipiat desiderans intellectum a Domino, etiamsi homo desit per quem

n'ait personne pour lui enseigner la sagesse ; car il suit : « S'il persévère, etc. » Cette comparaison est inférieure à la réalité, car si un ami se lève de son lit et donne, pressé par la fatigue plutôt que par l'amitié, combien plus Dieu doit-il donner, lui qui accorde largement et sans fatigue ce qui lui est demandé.

S. AUG. — Lors donc que vous aurez obtenu ces trois pains (c'est-à-dire l'aliment et l'intelligence de la Trinité), vous aurez pour vous nourrir et pour nourrir les autres ; alors ne craignez point, ne cessez point, car ce pain ne s'épuisera jamais, tandis que votre indigence cessera. Instruisez-vous et enseignez, nourrissez-vous et nourrissez les autres.

THÉOPH. — Ou encore : *minuit* est la fin de la vie par où on arrive à Dieu, et cet *ami* est l'ange qui reçoit notre âme. Ou encore : *minuit* est le dernier degré des tentations, dans lequel on demande à Dieu le triple pain qui soutient dans la tentation, c'est-à-dire la nourriture du corps, celle de l'esprit et celle de l'âme. L'*ami* qui arrive est Dieu lui-même qui éprouve par les tentations, et auquel celui qui subit la tentation n'a rien à donner. De plus, par ces paroles : *la porte est fermée*, il faut entendre que nous devons nous préparer avant les tentations ; car lorsqu'elles nous arrivent la porte de la préparation est fermée ; nous sommes surpris, et, si Dieu ne nous aide, nous sommes en péril.

Je vous dis de même : Demandez, et il vous sera donné ; cherchez, et vous trouverez ; frappez à la porte, et elle vous sera ouverte. Car quiconque demande reçoit, et qui cherche trouve, et on ouvrira à celui qui frappe. Mais qui est le père d'entre vous qui donnât à son fils une pierre lorsqu'il lui demanderait du pain, ou qui lui donnât un serpent lorsqu'il lui demande-

sapientia prædicetur. Sequitur enim : Et ille si perseveraverit, etc. Comparatio est a minori : si enim amicus homo surgit de lecto et dat, non amicitia, sed tædio compulsus, quanto magis Deus dat, qui sine tædio largissime donat quod petitur?

AUG., *De verb. Dom.* (serm. 29). Cum autem perveneris ad tres panes (hoc est, ad cibum et intelligentiam Trinitatis), habes et unde vivas, et unde pascas. Ne timeas, ne finias : non enim panis ille finietur, sed indigentiam tuam finiet. Disce et doce ; vive et pasc.

THÉOPH. Vel aliter : media nox finis est vitæ, in quo multi ad Deum adveniunt ; amicus autem est angelus, qui accipit animam. Vel media nox est profundum tentationum, in quo constitutus petit a Deo tres panes, necessitatem scilicet corporis,

animæ et spiritus, per quem in tentationibus non periclitamur. Amicus autem qui de via venit, ipse Deus est, qui tentationibus probat ; cui non habet quod apponat, qui in tentatione infirmatur. Quod autem dicit : Et clausa est janua, intelligendum est quod docet nos ante tentationes præparatos esse : postquam vero in eas incidimus, præparationis janua clauditur, et imparati inventi, nisi Deus adjuvet, periclitamur.

Et ego dico vobis : Petite, et dabitur vobis : quærite, et inveniatis ; pulsate, et aperietur vobis : omnis enim qui petit, accipit ; et qui quærit, invenit ; et pulsanti aperietur. Quis autem ex vobis patrem petit panem, nunquid lapidem dabit illi ? Aut pisces, nunquid pro pisce serpentem dabit illi ?

rait un poisson, ou qui lui donnât un scorpion lorsqu'il lui demanderait un œuf? Si donc vous, quoique vous soyez méchants, vous savez néanmoins moins donner de bonnes choses à vos enfants, à combien plus forte raison votre Père qui est dans le ciel donnera-t-il le bon esprit à ceux qui le lui demandent?

S. AUG. — Après cette parabole, le Seigneur ajoute une exhortation, et nous excite vivement à chercher, à demander, à frapper jusqu'à ce que nous obtenions ce que nous demandons; d'où il est dit : « Et moi, je vous dis : Demandez, et il vous sera donné. » — S. CYR. — Cette parole : *et moi, je vous dis*, équivaut à un serment; car Dieu ne ment jamais, et lorsqu'il affirme quelque chose avec serment, il le fait pour montrer la faiblesse inexcusable de notre foi.

S. CHRYS. — Par *demander*, il désigne la prière; par *chercher*, il veut dire le zèle et l'instance; c'est ainsi qu'il ajoute : « Cherchez et vous trouverez. » En effet, ce qu'on cherche exige plus de sollicitude, ce qui est vrai surtout de Dieu; car alors notre intelligence rencontre plus d'obstacles. Il faut donc chercher Dieu avec sollicitude comme nous cherchons un trésor perdu. Il montre ensuite que, quoiqu'il n'ouvre pas la porte aussitôt, il faut persévérer; d'où il ajoute : « Frappez, et on vous ouvrira, » parce que si vous continuez à demander vous recevrez certainement; la porte est fermée afin que vous soyez obligé de frapper, et il n'accorde point aussitôt afin que vous demandiez avec plus d'instance. — GRÆC. — Ou encore : en disant *frappez*, peut-être veut-il insinuer de demander par nos œuvres, car on frappe avec la main, et la main est l'instrument des bonnes œuvres. Ces trois choses

Aut si petierit ovum, nunquid porriget illi scorpionem? Si ergo vos cum sitis mali, nostis bona data dare filiis vestris, quanto magis Pater vester cœlestis de cœlo dabit spiritum bonum petentibus se?

AUG., *De verb. Dom.* [serm. 29]. Posita similitudine, adjunxit exhortationem Dominus, et omnino stimulavit nos quærere, petere, pulsare, donec accipiamus quod petimus. Unde dicit : Et ego dico vobis : Petite, et dabitur vobis. CYRIL. [in *Cat. græc. Patr.*]. Quod dicit : Dico vobis, vim habet juramenti : Deus enim non mentitur. Quandocumque autem innuit audientibus aliquid cum juramento, ostendit inexcusabilem nostræ fidei parvitatem.

CHRYS. (homil. 34, in *Matth.*). Per petitionem autem orationem ostendit; per in-

quisitionem vero studium et sollicitudinem, cum subdit : Quærite, et invenietis. Quæ enim quærantur, plurima cura indigent; quod maxime est in Deo : plura namque sunt quæ sensum nostrum impediunt. Sicut ergo aurum perditum quærimus, sic Deum sollicite perquiramus. Ostendit etiam quod quamvis non aperiat illico januam, tamen immorandum est : unde subdit : Pulsate, et aperietur vobis : quia si quærens immoraberis, utique recipies : ob hoc oclusum est ostium, ut faciat te pulsare : ideo non mox annuit, ut exposcas. GRÆC. (id est, Severus Antiochenus, in *Cat. græc. Patr.*). Vel per hoc quod dicit, pulsate, forsitan insinuat petere cum effectu : pulsat enim aliquis manu : boni autem operis signum est manus : vel hæc tria possunt aliter distingui : virtutis enim initium est petere

peuvent encore s'entendre d'une autre manière. En effet, le commencement de la vertu consiste à demander de connaître la voie de la vérité; le second degré est de chercher comment on peut marcher dans cette voie; le troisième, après être parvenu à la vertu, consiste à frapper à la porte pour entrer dans une connaissance plus étendue, et toutes ces choses s'obtiennent par la prière. Ou encore : *demander*, c'est prier; *chercher*, c'est mériter d'être exaucé par de bonnes œuvres; *frapper*, c'est persévérer dans la prière et ne point cesser. — S. AUG. — Or, il ne nous exhorterait pas ainsi à demander s'il ne voulait point nous accorder. Honte à la tiédeur de l'homme; Dieu veut plus donner que nous ne voulons obtenir!

S. AMB. — Celui qui promet doit donner l'espérance des choses promises, afin qu'on obéisse à ses commandements et qu'on se confie dans ses promesses; c'est pourquoi il ajoute : « Quiconque demande reçoit, etc. » — ORIG. — Or, si quelqu'un demande pourquoi nous ne sommes pas exaucés dans nos prières, il faut lui répondre : que celui qui vient demander avec droiture, n'omettant rien de ce qui concourt à faire exaucer, recevra certainement ce qu'il a demandé, et que celui qui prie sans droiture ne prie point, puisqu'il ne demande pas comme il faut. Aussi, quoiqu'il ne reçoive point, cette promesse n'est pas démentie. En effet, aller au maître est déjà recevoir, puisque lui-même a dit : « Celui qui vient à moi obtiendra la science, » c'est-à-dire la science de pratiquer ses enseignements avec zèle et ferveur. D'où saint Jacques dit aussi : « Vous demandez, et vous ne recevez point, parce que vous demandez mal, » c'est-à-dire à cause de vos passions vaines. Mais, dira quelqu'un, ceux même qui demandent la connaissance de

notam fieri viam veritatis; secundus vero gradus est quærere qualiter oporteat transire per viam; tertius gradus est, ut cum virtutes attigerit, pulset ad ostium, ut intret spaciosam cognitionem : quæ omnia orando aliquis acquirit. Vel petere quidem est orare; quærere vero est per bona opera agere orationi condigna; pulsare autem est orationi immorari, nec desistere. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 29). Non autem nos tantum hortaretur ut peteremus, nisi dare vellet. Erubescat humana pigritia : plus vult ille dare quam nos accipere.

AMB. Qui autem promittit aliquid spem debet afferre promissi, ut mandatis obedientia deferat, promissis fides : et ideo subdit : Omnis enim qui petit, accipit, etc.

ORIG. (in *Cat. græc. Patr.*). Quæret autem aliquis qualiter quidem orantes non exaudiuntur : ad quod dicendum quod quicumque recto tramite ad quærendum accedit, nihil omittens ex his quæ conferunt ad petitorum obtentum, accipiet revera quod precatus est dari sibi. Si quis autem divertens a proposito debitæ petitionis, cum non petat ut decet, non petit. Quo fit, ut cum non recipiat, quod hic dicitur, non falsificetur : nam et magistro dicente : Quicumque veniet ad me, assequetur disciplinarum peritiam, adire magistrum realiter accipimus ; hoc est, ut ferventer et diligenter vacet documentis ipsius : unde et Jacobus dicit (cap. 1) : Petitiss, et non accipitis, eo quod male petatis : scilicet causa volupta-

Dieu et le retour à la vertu n'obtiennent point. Il faut répondre : Que ceux-là n'ont pas demandé ces biens pour eux-mêmes, mais pour les avantages qu'ils apportent.

S. BAS. — De plus, si, par lâcheté, quelqu'un s'abandonne à ses désirs et se livre aux mains de ses ennemis, Dieu ne le secourt ni ne l'exauce, parce qu'il s'est éloigné de Dieu par le péché. Il faut donc faire soi-même tous ses efforts et ensuite demander à Dieu son secours. Or, l'assistance divine ne doit pas être implorée froidement et avec distraction; car une telle prière non-seulement n'obtiendra pas ce qu'elle demande, mais plutôt elle irritera la colère du Seigneur. En effet, si celui qui paraît devant un prince est attentif des yeux du corps et du regard de l'âme par crainte d'être puni, combien plus devons-nous nous présenter à Dieu avec attention et tremblement. Si donc, à cause du poids de vos péchés, vous ne pouvez fixer votre esprit dans la prière, faites tous vos efforts, lorsque vous êtes devant Dieu, pour diriger votre esprit vers lui, et Dieu vous pardonnera, parce que ce ne sera plus par négligence mais par fragilité que vous n'aurez pas été devant lui comme il faut; si vous luttez ainsi contre vous-même, ne vous retirez pas que vous n'avez obtenu. Ainsi, vous demandez quelquefois et vous n'obtenez point, parce que vous avez mal prié, ou sans foi, ou sans attention, ou indiscretement, ou sans persévérance. Enfin on objecte souvent : *Pourquoi prier ? Dieu ignore-t-il nos besoins ?* Certainement il les connaît et il nous donne abondamment toutes les choses spirituelles, avant même que nous les demandions ; néanmoins, il faut d'abord désirer les œuvres de vertu et le royaume des cieux, les

tum vanarum. Sed dicet aliquis : Imo cum aliqui rogant pro divina notitia obtinenda, et recuperatione virtutum, non obtinent : cui dicendum quod, non propter se bona petiverunt accipere, sed ut commendentur per ea.

BASIL. (in Const., cap. 1). Si quis etiam ob torporem exhibeat se desiderijs, et traditor sui fiat in manus hostium, hunc Dens nec adjuvat, nec exaudit, eo quod per peccatum alienum se fecit a Deo : decet ergo offerre quidem quicquid interest sua ; clamare autem ad Deum ut adjuvet eum. Est autem divinum subsidium implorandum non remisse, nec mente huc illucque vagante, eo quod talis non solum non impetrabit quod petit, sed magis Dominum irritabit : nam si aliquis coram principe stans, fixum habet intrinsecum et extrinsecum oculum, ne forsitan

puniantur, quanto magis coram Deo attentum ac tremendum oportet assistere ? Si vero debilitatus a peccato fixe nequis orare, quantumcunque potes, teipsum cohibeas, ut stando coram Deo ad eum dirigas intellectum ; et Deus ignoscit ; eo quod, non ex negligentia, sed ex fragilitate non potes ut oportet assistere coram Deo. Si sic ergo teipsum compellis, ne discedas donec accipias. Ideo ergo quandoque petis et non accipis, quia perperam postulasti ; vel infideliter, vel leviter, vel non conferentia tibi, vel destitisti. Sæpius autem quidam obviant, dicentes : Quare oramus ? An ignorat Deus quibus opus est nobis ? Novit quippe ; et omnia spiritualia uberius dat nobis, et etiam antequam postulemus ; sed opera virtutis et regnum cælorum oportet prius optare, optantem vero quærere, inge-

demander avec ce désir, donner tout son concours par la foi et par la patience et n'avoir dans sa conscience le reproche d'aucune faute.

S. AMB. — C'est ainsi que le précepte de prier souvent contient l'espérance d'obtenir. Or, le premier moyen de persuasion est le commandement; le second, c'est l'exemple; ce qu'il nous montre en ajoutant: « Mais quel est le père parmi vous qui donnera à son fils une pierre s'il lui demande du pain, etc. ? » Le Sauveur nous donne ici un enseignement qui était nécessaire, car souvent nous nous livrons avec inconsideration (par l'entraînement des passions) à des désirs pernicieux. Aussi, comme nous ne sommes point exaucés quand nous prions avec ces désirs, le Seigneur se sert d'un exemple pris dans nos usages pour nous le faire comprendre clairement. En effet, si votre fils vous demande du pain, vous le lui donnez aussitôt, parce qu'il demande une bonne nourriture; mais si, par défaut de discernement, il vous demande une pierre pour la manger, vous ne la lui donnez point et vous le détournez de son funeste désir. Voici donc le sens de ce passage: « Quel est celui d'entre vous qui, obtenant du pain quand il en demande à son père, recevra de lui une pierre s'il la demande? Le sens est le même pour le serpent et le poisson dont il ajoute: « Ou s'il demande un poisson lui donnera-t-il un serpent? » Pareillement pour l'œuf et le scorpion, dont il ajoute: « Ou s'il demande un œuf, lui donnera-t-il un scorpion? »

ORIG. — Remarquez que si ce pain est l'aliment intérieur de l'âme, sans lequel on ne peut être sauvé, c'est-à-dire la résolution de bien vivre, ce poisson est le désir de la science, c'est-à-dire de connaître la constitution du monde, les propriétés des éléments et tout ce qu'en-

rentem per fidem et patientiam quicquid interest sua, in nullo delicto redargutum a propria conscientia.

AMB. Ergo præceptivus locus frequenter orandi, spes est impetrandi; ratio autem persuadendi prius fuit in præcepto, postea fit in exemplo: quod ostendit subdens: Quis autem ex vobis patrem petit panem, nunquid lapidem dabit illi? etc. CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). In quo instruit nos Salvator quiddam necessarium: frequenter enim inconsulto (voluptatum impetu) irrui-mus ad perniciosia desideria. Cum igitur aliquid talium a Deo petimus, nequaquam impetrabimus: ad quod ostendendum utitur patenti exemplo ex his quæ penes nos sunt: cum enim filius tuus petit panem, gratanter propinas, quia cibum petit opportunum.

Quando vero sensus penuria lapidem poscit ut comedat, non affers ei, sed potius prohibes eum a nocivo desiderio: ut sit sensus: Quis autem ex vobis patrem petit panem (quem scilicet pater dat), nunquid lapidem dabit illi (scilicet si petierit). Eadem quoque ratio est in serpente et pisce, de quo subdit: Aut piscem, nunquid pro pisce serpentem dabit illi? Et similiter in ovo et scorpione, de quo subdit: Aut si petierit ovum, nunquid porriget illi scorpionem?

ORIG. (in *Cat. græc. Patr.*). Tu tamen attende si panis quidem est animæ cibus in cogitatione, sine quo non contingit salvari; puta perspicax ratio vitæ debitæ; piscis autem est amor disciplinæ; puta mundi constitutionem agnoscere, elementorum effectum, et quæcunque consequenter disscri-

seigne la sagesse. Ainsi Dieu ne nous donne point, au lieu de pain, une pierre, comme le démon en voulait faire manger au Christ; ni, au lieu de poisson, un serpent, comme en mangent les Ethiopiens qui sont indignes de manger le poisson; ni, en un mot, au lieu d'une nourriture bonne et bienfaisante, ce qui ne peut se manger ou ce qui est nuisible; c'est la signification du scorpion et de l'œuf.

S. Aug. — Ou encore : ce pain signifie la charité qui est le bien le plus désirable et si nécessaire que tout le reste n'est rien sans elle; de même qu'une table sans pain est indigente. Le contraire de la charité est la dureté du cœur qui est comparée à une pierre. Le *poisson* représente la foi des choses invisibles, soit à cause de l'eau du baptême, soit parce qu'on le prend dans des profondeurs invisibles; la foi peut encore être comparée à un poisson, parce qu'étant assaillie par les flots de ce monde, elle n'en est pas ébranlée; il lui oppose le *serpent* à cause de ses venins trompeurs qu'il répandit sur le premier homme, en le portant au mal. L'*œuf* signifie l'espérance; car l'œuf n'est pas encore un être parfait, mais on l'attend de l'incubation; il lui oppose le scorpion qui porte derrière lui le venin de son redoutable aiguillon; ainsi l'opposé de l'espérance est de regarder en arrière, car l'espérance des biens futurs se porte à ce qui est devant elle.

S. Aug. — Que de sollicitations le monde vous adresse, que de bruit il fait après vous pour vous faire regarder en arrière! O monde immonde, pourquoi ce bruit? Pourquoi veux-tu nous détourner? Quoique passager, tu veux nous retenir; que ferais-tu si tu étais durable? Qui te résisterait si tu étais doux, puisque tu séduis quoique tu nourrisses d'amertume?

sapientia. Itaque nec vice panis Deus propinat lapidem, quem volebat diabolus a Christo manducari; nec vice piscis serpentem, quem comedunt Æthiopes, indigni pisces comedere; nec simpliciter dat vice nutritivi et utilis non comestibilia et nociva; quod refertur ad scorpionem et ovum.

AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 2, v. 22). Vel panis intelligitur charitas propter majorem appetitum, et tam necessarium ut sine illa cætera nihil sint; sicut sine pane mensa est inops; cui contraria est cordis duritia quam lapidi comparavit. Piscis autem intelligitur fides invisibilium; vel propter aquam baptismi, vel quia de invisibilibus locis capitur: quod etiam fides hujus

mundi fluctibus circumjactata non frangitur, recte pisci comparatur; cui contrarium posuit serpentem propter venena fallaciæ, quæ etiam primo homini male suadendo præseminavit. In ovo intelligitur spes: ovum enim nondum est fœtus perfectus, sed fovendo speratur: cui contrarium posuit scorpionem cujus aculeus venenatus retro timendus est; sicut contrarium spei est retro respicere; cum spes futurorum in illa quæ ante sunt, se extendat.

AUG., *De verb. Dom.* (serm. 29). Quanta tibi loquitur mundus, quanta post dorsum strepit ut retro respicias? O munde immonde, quid strepis? quid avertere conaris? Tenere vis periens, quid faceres si maneres?

S. CYR. — Après cet exemple, il conclut : « Si donc, vous qui êtes méchants, » c'est-à-dire dont l'âme est portée au mal au lieu d'être fixe et constante dans le bien comme Dieu. — BÈDE. — Ou encore : il appelle *méchants* ceux qui aiment le monde, qui donnent des choses qu'ils croient bonnes, lesquelles sont bonnes, en effet, dans leur espèce et utiles aux usages de cette vie fragile. D'où il ajoute : « Vous donnez de bonnes choses à vos enfants. » Les apôtres eux-mêmes qui, par le mérite de leur élection, s'étaient élevés au-dessus de la bonté du genre humain, sont dits méchants, en comparaison de la bonté suprême, parce que rien n'est bon en soi que Dieu seul. Ce qui suit : « Combien plus votre Père, qui est dans le ciel, donnera-t-il le bon Esprit à ceux qui le lui demandent ? » que saint Matthieu a reproduit ainsi : « Donnera de bonnes choses à ceux qui les lui demandent, » montre que l'Esprit-Saint est la plénitude des dons de Dieu ; parce que tous les fruits que nous recevons par la grâce des dons de Dieu émanent de cette source.

S. ATHAN. — Or, si l'Esprit-Saint n'était pas de la substance de Dieu, qui est seul bon, il ne serait pas ici appelé bon, puisque le Seigneur lui-même ne voulut point être appelé bon, parce qu'il s'était fait homme.

S. AUG. — O avare, que demandez-vous donc ? Et si vous demandez autre chose, qu'est-ce qui pourra vous suffire quand Dieu ne vous suffit point ?

Quem non deciperes dulcis, si amarus alimenta mentiris ?

CYRIL. (ubi supra). Ex præmisso autem exemplo concludit : Si ergo vos cum sitis mali, id est, cum mentem susceptivam pravitatis geratis, non autem uniformem et fixam in bono, sicut Deus. BÈD. Vel malos vocat seculi amatores, qui dant illa quæ secundum sensum suum judicant bona, quæ etiam in sua natura bona sunt, et ad usum infirmæ vitæ pertinent : unde subdit : Nostis bona data dare filiis vestris : apostoli etiam qui merito electionis bonitatem humani generis excesserant, supernæ bonitatis respectu mali esse dicuntur, quia nihil per semetipsum bonum, nisi Deitas sola.

Quod vero subditur : Quanto magis Pater vester de cælo dabit Spiritum bonum petentibus se ? pro quo Matthæus posuit : Dabit bona petentibus se ; ostendit Spiritum Sanctum plenitudinem esse donorum Dei ; quia omnes utilitates quæ ex donorum Dei gratia suscipiuntur, ex isto fonte emanant.

ATHAN. (dialog. 1, *De Trin.*). Nisi autem Spiritus Sanctus esset de substantia Dei, qui solus est bonus, nequaquam hic appellaretur bonus, quando Dominus renuit dici bonus in eo quod homo factus est.

AUG., *De verb. Dom.* (serm. 29). Ergo, avare, quid quæris ? aut si aliud petas, quid tibi sufficiat cui Dominus non sufficit ?

Un jour Jésus chassa un démon qui était muet; et lorsqu'il eut chassé le démon le muet parla, et tout le peuple fut ravi en admiration. Mais quelques-uns d'entre eux dirent : Il ne chasse les démons que par Béezébub, prince des démons. Et d'autres, le voulant tenter, lui demandaient qu'il leur fît voir un prodige dans l'air.

GLOSE. — Le Seigneur avait promis que le bon esprit serait donné à ceux qui le demanderaient; or il démontre ce bienfait par le miracle suivant. D'où il suit : « Ensuite il chassa un démon qui était muet. »

— THÉOPH. — On appelle *muet* (κωφός) celui qui ne parle pas, et aussi celui qui n'entend point, et mieux encore celui qui n'entend ni ne parle. Le sourd de naissance est nécessairement muet, car nous ne parlons que parce que nous avons entendu parler; au contraire, rien n'empêche que celui qui a perdu l'ouïe par accident ne parle. Or, celui qui fut présenté au Seigneur était muet et sourd. — TITE. — Il dit que le démon est muet et sourd, parce qu'il produit cette infirmité afin qu'on n'entende point la divine parole. En effet, les démons enlèvent les bonnes dispositions du cœur de l'homme et obstruent ainsi l'oreille de notre âme. C'est pourquoi le Christ est venu chasser le démon et nous faire entendre la parole de vérité; car il en guérit un pour donner un avant-goût du salut de tous les hommes. D'où il suit : « Lorsqu'il eut chassé le démon, le muet parla. »

BÈDE. — Saint Matthieu raconte que ce possédé du démon non-seulement était *muet*, mais encore *aveugle*. Il y eut donc un triple miracle opéré dans cet homme : *aveugle*, il vit; *muet*, il parla; *possédé du*

Et erat Jesus ejiciens dæmonium, et illud erat mutum. Et cum eiecisset dæmonium, locutus est mutus, et admiratæ sunt turbæ. Quidam autem ex eis dixerunt : In Beelzebub, principe dæmoniorum, eiecit dæmonia : et alii tentantes, signum de cælo quærebant ab eo.

GLOS. Promiserat Dominus quod Spiritus bonus daretur orantibus : ejus quidem beneficium subsequenti miraculo demonstrat. Unde sequitur : Et erat Jesus ejiciens dæmonium, et illud erat mutum. THÉOPH. Dicitur autem cophos (κωφός) ut in pluribus qui non loquitur; dicitur etiam et qui non audit; sed magis proprie qui nec audit, nec loquitur. Qui autem a nativitate non audivit, ex necessitate non loquitur : ea enim loquimur quæ per auditum loqui

docemur. Si quis tamen ex aliqua passione superveniente auditum amiserit, hunc nihil prohibet loqui; qui autem Domino oblatus fuit, et mutus erat lingua, et surdus auditu. TIT. Bostrens. (in Matth.). Mutum autem vel surdum dicit dæmonium, quod hanc ingerit passionem ut non audiat verbum : nam dæmones auferentes aptitudinem humani affectus, obtundunt animæ nostræ auditum : ideoque venit Christus ut et eiciat dæmonium, et audiamus verbum veritatis : unum enim sanavit, ut universalem prægustationem faciat humanæ salutis. Unde sequitur : Et cum eiecisset dæmonium, locutus est mutus.

BÈDE. Dæmoniacus autem iste apud Matthæum, non solum mutus, sed et cæcus fuisse narratur. Tria igitur signa simul in uno homine perpetrata sunt : cæcus videt

démon, il fut délivré. La même chose s'accomplit chaque jour dans la conversion des fidèles; premièrement, le démon étant chassé, ils voient la lumière de la foi; ensuite, leur bouche, qui était muette, s'ouvre pour les louanges de Dieu.

S. Cyr. — Lorsqu'il eut opéré ce miracle, la multitude publiait ses louanges et sa gloire comme celle de Dieu. D'où il suit: « La foule était dans l'admiration. » — BÈDE. — Or, tandis que la foule, qui semblait moins instruite, admirait toujours les œuvres du Seigneur, les scribes et les pharisiens cherchaient à les nier ou à les interpréter dans un sens mauvais, comme si c'étaient les œuvres de l'esprit immonde et non celles de Dieu; d'où il suit: « Quelques-uns dirent: C'est par Béalzébub, prince des démons, qu'il chasse les démons. » Béalzébub était le dieu d'Accaron (1). Béel est le même que Baal, zébug veut dire *mouche*, et il est appelé Béalzébub ou *l'homme des mouches*, à cause du culte impur qu'on rendait à ce prince des démons.

S. Cyr. — D'autres, stimulés par les mêmes aiguillons de l'envie, lui demandaient de voir un signe du ciel. D'où il suit: « D'autres, pour le tenter, lui demandaient un signe du ciel. » Comme s'ils disaient: Quoique vous ayez chassé le démon de cet homme, néanmoins ce n'est pas une preuve suffisante de l'opération divine; nous n'avons encore rien vu de semblable aux anciens miracles; en effet, Moïse fit passer le peuple au milieu de la mer et Josué, son successeur, arrêta le soleil à Gabaon; or, vous ne nous avez fait voir rien de semblable.

(1) C'est celui qu'Ochozias fit consulter sur sa maladie (1 Rois, 1, v. 2, 3, 16.

mutus loquitur, possessus a dæmone liberatur: quod quotidie completur in conversione credentium; ut expulso primum dæmone, fidei lumen aspiciant, deinde ad laudes Dei tacentia prius ora laxentur.

CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Hoc autem miraculo peracto, extollebat eum multitudo præconiis et gloria, quæ Deum decet. Unde sequitur: Et admiratæ sunt turbæ. BÈD. Turbis autem quæ minus eruditæ videbantur, Domini semper facta mirantibus, scribæ et pharisæi vel negare hæc vel sinistra interpretatione pervertere laborabant; quasi non Divinitatis, sed immundi spiritus opera fuissent: unde sequitur: Quidam autem ex eis dixerunt: In Beelzebub, principe dæmoniorum, ejicit dæmonia. Beelzebub Deus erat Accaron: nam Beel quidem ipse Baal, Zebub autem musca vocatur. Dicitur autem

Beelzebub quasi vir muscarum, ex cujus spurcissimo ritu princeps dæmoniorum cognominabatur.

CYRIL. (ubi supra). Alii vero paribus stimulatæ livoris aculeis, petebant ab eo corlestè videre portentum: unde sequitur: Alii tentantes signum de cælo quærebant ab eo: quasi dicèrent: Quamvis ab homine dæmonium ejeceris, non tamen hoc est divinæ operationis argumentum: nondum enim vidimus aliquid prioribus simile miraculis: Moyses enim transduxit populum per medium maris (*Exod.*, 12); Josue vero, successor ejus, solem retardavit in Gabaon (*Josue*, 10). Tu vero nihil horum ostendisti. Quærere enim prodigia de cælo innuit quod hujusmodi cogitationibus tunc temporis afficiebantur erga Christum.

En demandant un signe du ciel, ils insinuent que telles étaient alors leurs préoccupations à l'égard du Christ.

Mais Jésus, connaissant leurs pensées, leur dit : Tout royaume divisé contre lui-même sera détruit, et toute maison divisée contre elle-même tombera en ruine. Si donc Satan est aussi divisé contre lui-même, comment son règne subsistera-t-il ? Car vous dites que c'est par Bézébub que je chasse les démons. Que si je chasse les démons par Bézébub, par qui vos enfants les chassent-ils ? C'est pourquoi ils seront eux-mêmes vos juges. Mais si c'est par le doigt de Dieu que je chasse les démons, il est donc visible que le royaume de Dieu est venu jusqu'à vous.

S. CYR. — Comme les pensées des pharisiens étaient déraisonnables, ils n'osaient les produire par crainte de la multitude, mais ils les roulaient dans leur esprit. D'où il est dit : « Jésus, connaissant leurs pensées, leur dit : Tout royaume divisé contre lui-même sera détruit. » — BÈNE. — Il ne répondit pas à leurs paroles, mais à leurs pensées, afin qu'ils fussent amenés à croire à la puissance de celui qui pénétrait le secret des cœurs.

S. CHRYS. — Il ne tirait pas sa réponse des Écritures qu'ils n'observaient point et qu'ils expliquaient faussement, mais de ce qui arrive ordinairement ; en effet, une maison ou une ville divisée ne tarde pas à être détruite, et même un royaume qui est ce qu'il y a de plus ferme ; car c'est l'union des sujets qui fait la force des royaumes et des maisons. Si donc (dit-il) c'est par les démons que je chasse le démon, la division est parmi eux et leur puissance est détruite. D'où il ajoute : « Si Satan est divisé contre lui-même, comment son règne subsistera-t-il ? etc. » Car Satan ne combat pas contre lui-même et ne

Ipsæ autem ut vidit cogitationes eorum, dixit eis : Omne regnum in se divisum desolabitur, et domus supra domum cadet. Si autem et Sathanas in seipsum divisus est, quomodo stabit regnum ejus ? quia dicitis : In Beelzebub ejicio dæmonia ; si autem ego in Beelzebub ejicio dæmonia, filii vestri in quo ejiciunt ? Ideo ipsi judices vestri erunt. Porro si in digito Dei ejicio dæmonia, profecto pervenit in vos regnum Dei.

CYRIL. (hom. 48, in Matth.). Cum pharisæorum suspicio irrationabilis esset, metu multitudinis non audebant eam divulgare, sed in animo suo eam vertebant. Unde dicitur : Ipse autem ut vidit cogitationes eorum, dixit eis : Omne regnum in se divisum desolabitur. BÈNE. Non ad dicta, sed

ad cogitata respondit, ut vel sic compellerentur credere potentie ejus, qui cordis videbat occulta.

CHRYS. (ubi sup.). Non autem respondebat ex Scripturis, quia non attendebant illis falso eas exponentes : sed ex his respondit quæ communiter accidunt : domus enim et civitas si fuerit divisa, velociter dissipatur ; et etiam regnum quo nihil est validius : firmat enim regna et domos subditorum concordia. Si ergo (inquit) ego per dæmonem dæmonia ejicio, dissensio inter eos est, et perit virtus eorum. Unde subdit : Si autem Sathanas in seipsum divisus est, quomodo stabit, etc. Non enim Sathanas sibi ipsi repugnat, nec suis satellitibus nocet, sed potius statuit regnum suum. Res-tat ergo quod divina virtute conteram Sa-

nuit point à ses suppôts; mais plutôt il affermit son royaume; il ne reste donc que la puissance divine par laquelle j'écrase Satan. — S. AMB. — Il montre par là que son royaume est indivisible et éternel; c'est pourquoi il déclare hors de son royaume éternel ceux qui n'espèrent point dans le Christ, mais qui pensent qu'il chasse les démons au nom du prince des démons. Ceci s'applique encore au peuple juif: Comment, en effet, le royaume des Juifs pourrait-il être durable, lorsque le Christ annoncé par la loi est nié par le peuple de la loi? Ainsi, la foi du peuple juif se contredit, en se contredisant elle se divise, en se divisant elle se détruit. Aussi, le royaume de l'Église durera éternellement, parce qu'elle est un seul corps par sa foi indivisible. — BÈDE. — Le règne du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint ne peut non plus être divisé, car il est éternellement stable. Que les ariens ne disent donc plus que le Fils est inférieur au Père et l'Esprit-Saint au Fils; car ceux qui ont le même royaume ont aussi la même majesté.

S. CHRYS. — Telle est sa première réponse; il en fait une seconde (tirée des disciples), en ajoutant: « Si c'est par Béalzébub que je chasse les démons, par qui vos enfants les chassent-ils? » Il ne dit pas *mes disciples*, mais *vos enfants*, pour adoucir leur fureur. — S. CYR. — En effet, les disciples du Christ étaient juifs et enfant des Juifs selon la chair; or, ils avaient reçu du Christ la puissance sur les esprits immondes, et ils délivraient les possédés au nom du Christ. Comment donc, lorsque vos fils écrasent Satan en mon nom, n'est-il pas bien insensé de dire que je tiens de Béalzébub cette puissance? Aussi vous serez condamnés par la foi de vos enfants. D'où il est ajouté: « C'est

thanam. AMB. In hoc etiam ostendit regnum suum individuum esso atque perpetuum: et ideo qui non in Christo spem gerunt, sed in principe dæmoniorum ejicere dæmones opinantur, eos regni negat esse perpetui: quod spectat etiam ad populum Judæorum. Quomodo enim potest regnum Judæorum esse perpetuum, quando a legis populo Jesus negatur, qui ex lege debetur? Ita ex parte se fides judaicæ plebis impugnat: impugnando dividitur, dividendo dissolvitur: et ideo regnum Ecclesiæ manebit æternum, quia individua fides corpus est unum. BÈDE. Regnum etiam Patris, et Filii, et Spiritus Sancti non est divisum, quod est æterna stabilitate sancitum. Desistant igitur Ariani minorem Patre Filium, Filio vero Spiritum Sanctum dicere, quia quorum unum est regnum, horum est et una majestas.

CHRYS. (hom. 42, ut sup.). Hæc igitur est prima solutio, secunda vero (quæ est de discipulis) quam ponit subdens: Si autem ego in Beelzebub ejicio dæmonia, filii vestri in quo ejiciunt? Non dicit, discipuli mei, sed, filii vestri, volens eorum permulcere furorem. CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Judæi namque fuerunt et a Judæis secundum carnem exorti sunt Christi discipuli; qui potestatem in spiritus immundos adepti erant a Christo, et oppressos ab eis in nomine Christi liberabant. Cum ergo filii vestri Sathanam in nomine meo conterant, quomodo non habet multam amentiam dicere me a Beelzebub virtutem habere? Damnabimini igitur ex fide natorum vestrorum. Unde subditur: Ideo ipsi judices vestri erunt. CHRYS. (hom. 42, ut sup.). Quoniam enim ex vobis emanantes mihi

pourquoi ils seront eux-mêmes vos juges. » Car, puisqu'il en est parmi vous qui m'obéissent, il est manifeste qu'ils condamneront ceux qui font le contraire.

BÈDE. — Ou encore : par *enfants des Juifs*, il désigne les exorcistes de cette nation qui chassaient les démons par l'invocation de Dieu ; comme pour dire : si l'expulsion des démons par vos enfants est attribuée à Dieu et non aux démons, pourquoi la même œuvre en moi n'est-elle pas attribuée à la même cause ? C'est pourquoi *vos enfants seront eux-mêmes vos juges*, non par puissance, mais par comparaison, puisqu'ils attribuent à Dieu l'expulsion des démons, tandis que vous l'attribuez à Bézélzébub, prince des démons.

S. CYR. — Si donc ce que vous dites est une calomnie, il est manifeste que c'est par l'Esprit de Dieu que je chasse les démons. D'où il ajoute : « Or, si c'est par le doigt de Dieu que je chasse les démons, certainement le royaume de Dieu est venu jusqu'à vous. » Lorsque saint Luc dit *le doigt de Dieu* là où saint Matthieu a dit *l'Esprit*, le sens est le même. De plus, ceci renferme un enseignement et nous fait comprendre (partout où nous le lisons dans l'Écriture) ce que signifie le doigt de Dieu. — S. AUG. — L'Esprit-Saint est appelé *le doigt de Dieu* à cause de la répartition de ses dons, qui est propre à chacun des hommes ou des anges, parce que la division n'est pas plus apparente dans aucun de nos membres que dans les doigts. — S. CYR. — Ou encore : l'Esprit-Saint est appelé *le doigt de Dieu* comme le Fils est appelé *la main ou le bras du Père*, parce que le Père fait tout par lui ; c'est pourquoi de même que le doigt n'est pas séparé de la main, mais lui est

obediunt, liquet quod condemnabunt operantes contraria.

BÈDE. Vel aliter : filios Judæorum exorcistas gentis illius significat ; qui ad invocationem Dei ejiciebant dæmones : quasi dicat : Si expulsio dæmonum in filiis vestris Deo non dæmonibus deputatur, quare in me idem opus non eandem habeat causam ? Ergo ipsi vestri judices erunt, non potestate, sed comparatione ; dum illi expulsionem dæmonum Deo assignant, vos Beelzebub, principi dæmoniorum.

CYRIL. (ubi sup.). Postquam ergo quod dicitis, calumniæ notam habet, manifestum est quod in Spiritu Dei ejicio dæmonia. Unde subdit : Porro si in digito Dei ejicio dæmonia, profecto pervenit in vos regnum Dei. AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, c. 36).

Quod Lucas digitum Dei dicit, ubi Matthæus dixit Spiritum, ab eadem sententia non recedit ; quin potius et aliquid docet, ut noverimus quemadmodum intelligamus (ubicunque in Scriptura legerimus) digitum Dei. AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 2, q. 17). Dicitur autem Spiritus Sanctus digitus Dei, propter partitionem donorum quæ in eo datur unicuique propria, sive hominum, sive angelorum : in nullis enim membris nostris magis apparet partitio quam in digitis. CYRIL. (*in Thesouro*, lib. 13, cap. 2). Vel Spiritus Sanctus dicitur digitus Dei : Filius enim manus et brachium Patris dictus est : operatur enim Pater cuncta per eum. Sicut igitur digitus non est alienus a manu, sed ei naturaliter insitus, sic Spiritus Sanctus consubstantialiter connexus est Filio, et

naturellement uni, de même l'Esprit-Saint est consubstantiellement uni au Fils, et le Fils opère tout par lui. — S. AMB. — De plus, à cause de l'union de vos membres, votre force n'est pas divisée, car ce qui est un ne peut avoir de division. Ainsi, cette expression du doigt de Dieu exprime l'unité et non la division de la puissance.

S. ATHAN. — Cependant, le Seigneur veut ici, à cause de son humanité, paraître inférieur à l'Esprit-Saint en disant qu'il chasse par lui les démons, afin d'exprimer que la nature humaine ne peut chasser les démons que par la vertu de l'Esprit-Saint. — S. CYR. — C'est pourquoi il dit : « Le royaume de Dieu est venu jusqu'à vous, » c'est-à-dire : puisque moi, étant homme, je chasse les démons par l'Esprit divin, la nature humaine a donc été élevée en moi et le royaume de Dieu est venu. — S. CHRYS. — Il dit : *sur vous*, pour les attirer ; comme s'il disait : S'il vous vient des privilèges, pourquoi les méprisez-vous ? — S. AMB. — Il montre en même temps la puissance, pour ainsi dire, impériale de l'Esprit-Saint, dans lequel est le royaume de Dieu, et aussi que l'Esprit-Saint, demeurant en nous, nous sommes, pour ainsi dire, une demeure royale. — TITE. — Ou encore : il dit : « Le royaume de Dieu est venu sur vous, » pour faire entendre : *contre vous, et non pour vous* ; car le second avènement du Christ est redoutable pour les chrétiens infidèles.

Lorsque le fort armé garde sa maison, tout ce qu'il possède est en paix. Mais s'il survient un autre plus fort que lui qui le surmonte, il emportera toutes ses armes dans lesquelles il mettait sa confiance, et distribuera ses dépouilles. Celui qui n'est point avec moi est contre moi, et celui qui n'a masse point avec moi dissipe au lieu d'amasser.

S. CYR. — Comme il fallait beaucoup de raisons pour réfuter les

per eum omnia Filius operatur. AMB. Nec tamen tibi membrorum compactione nostrorum portio quædam videatur faciendæ virtutis : individua enim rei non potest esse divisio : et ideo ad formam unitatis, non ad distinctionem potestatis, referenda digiti nuncupatio est.

ATHAN. (orat. 2 contra Arianos). Ad præsens autem non renuit Dominus gratia suæ humanitatis, dicere se minorem Spiritu Sancto : dicens se in eo dæmones ejicere ; quasi non sufficiente humana natura ad dæmonum expulsionem, nisi virtute Spiritus Sancti. CYRIL. (in Cat. græc. Patr.) Et ideo

convenienter dicitur : Pervenit in vos regnum Dei, id est, si ego homo existens, in Spiritu divino ejicio dæmones ditata est humana natura in me, et advenit regnum Dei. CHRYS. (hom. 42, ut sup.). Dicitur autem, super vos, ut eos attraheret : quasi dicat : Si vobis adveniunt prospera, cur vestra bona fastiditis ? AMBR. Simul ostendit etiam imperialem quamdam esse Spiritus Sancti potestatem, in quo regnum est Dei ; nos quoque in quibus habitat Spiritus, esse regalem domum. TIT. Bostrens. (in Matth.). Vel dicit : Pervenit in vos regnum Dei ; ut intelligatur : Pervenit contra vos, non pro

paroles de ses accusateurs, il se sert d'un exemple évident pour démontrer, à ceux qui le veulent comprendre, que c'est par une vertu, qui est en lui, qu'il a vaincu le prince de ce monde, et il dit : « Lorsque le fort armé garde sa maison, etc. » — S. CHRYS. — Il appelle *fort* le diable, non qu'il soit tel naturellement, mais pour exprimer son antique tyrannie, qui vient de notre pusillanimité. — S. CYR. — Avant la venue du Sauveur, il dérobaient avec violence les troupeaux qui n'étaient pas à lui (ceux de Dieu) et les emmenait, pour ainsi dire, à son bercail.

THÉOPH. — Ses *armes* sont tous les péchés dont il se sert pour prévaloir contre les hommes. — BÈDE. — Il appelle *sa maison* le monde qui est livré au mal, où il régnait en maître jusqu'à la venue du Sauveur, parce qu'il était établi sans contradiction dans les âmes des infidèles ; mais le Christ, vainqueur par sa puissance plus grande et plus dominatrice, délivra tous les hommes et le chassa. D'où il est dit : « Mais si un plus fort que lui vient le vaincre, etc. » Car lorsque le Verbe du Dieu très haut, source de toute puissance et Seigneur des vertus, se fut fait homme, il le surmonta et lui prit ses armes. — BÈDE. — Ses armes sont la ruse, le mensonge, et la malice spirituelle ; ses *dépouilles* sont les hommes qu'il a séduits. — S. CYR. — En effet, les Juifs, qu'auparavant il avait jetés dans l'ignorance de Dieu et dans l'erreur, furent appelés par les saints apôtres à la connaissance de la vérité et furent offerts à Dieu le Père par leur foi au Fils. — S. BAS. — Il distribua ses dépouilles en préposant les anges fidèles à la garde du

vobis : horrendus enim est perfidis Christianis Christi secundus adventus.

Cum fortis armatus custodit atrium suum, in pace sunt ea quæ possidet : si autem fortior illi superveniens vicerit eum, universa arma ejus auferet, in quibus confidebat, et spolia ejus distribuit. Qui non est mecum, contra me est ; et qui non colligit mecum, dispergit.

CYRIL. [in *Cat. græc.*, ubi sup.]. Quia necessarium erat per multas considerationes detrahentium retractare sermonem, utitur nunc exemplo manifestissimo, quo demonstrat volentibus intueri, quod principem hujus seculi virtute sibi insita vicit, dicens : Cum fortis armatus custodit atrium suum, etc. CHRYS. [hom. 42, in *Matth.*]. Fortem vocat diabolum, non quia naturaliter

hujusmodi sit, sed innuens antiquam ejus tyrannidem, quam pusillanimitas nostra causavit. CYRIL. [in *Joan.*, lib. 10, c. 11]. Erat ante Salvatoris adventum violentia multa rapiens alienos greges (scilicet Dei), et quasi ad proprium ducens ovile.

THEOPH. Arma autem ejus sunt omnes species peccatorum, in quibus confidens invaluit contra homines. BÈDE. Atrium vero illius mundum vocat, qui in maligno positus est [1 *Joan.*, 5, v. 19], in quo usque ad Salvatoris adventum potiebatur imperio, quia in cordibus infidelium sine ulla contradictione quiescebat : sed fortiori et potiori potentia Christus victor, omnes homines liberando, ipsum eiecit. Unde subditur : Si autem fortior illo superveniens vicerit eum, etc. CYR. [ubi supra]. Postquam enim Dei summi verbum totius fortitudinis dator et Dominus virtutum, factum est

salut des hommes. — BÈDE. — Le Christ distribua ses dépouilles (ce qui est le signe du triomphe), parce que, conduisant la captivité captive, il combla les hommes de biens, établissant les uns *apôtres*, les autres *évangélistes*, ceux-ci *prophètes*, ceux-là *pasteurs* et *docteurs*.

S. CHRYS. — Il donne ensuite une quatrième réponse, quand il est ajouté : « Celui qui n'est pas avec moi est contre moi ; » comme s'il disait : Je veux donner les hommes à Dieu, et Satan veut le contraire, comment donc celui qui ne coopère point à mon œuvre et la dissipe pourrait-il s'entendre ainsi avec moi pour chasser les démons ? — SUITE. — « Celui qui n'amasse point avec moi dissipe. » — S. CYR. — Comme s'il disait : Je suis venu pour recueillir les enfants de Dieu dispersés par lui, et Satan, qui n'est pas avec moi, cherche à disperser ceux que j'ai rassemblés et sauvés. Comment donc celui qui combat tous mes desseins serait-il l'auteur de ma puissance ? — S. CHRYS. — Mais si celui qui ne coopère point est un adversaire, combien plus celui qui s'oppose ; il me semble que dans cette allégorie il fait allusion aussi aux Juifs, les rangeant avec le diable ; car eux aussi agissaient contre lui et dispersaient ceux qu'il rassemblait.

Lorsque l'esprit impur est sorti d'un homme, il s'en va par des lieux arides, cherchant du repos ; et comme il n'en trouve point, il dit : Je retournerai en ma maison d'où je suis sorti. Et y venant, il la trouva nettoyée et purée. Alors il s'en va prendre avec lui sept autres esprits plus méchants que

homo, invasit illum, et arma ejus abstulit. BÈDE. Sunt ergo arma ejus astutia dolique nequitiae spiritualis ; spolia vero ejus ipsi homines sunt ab eo decepti. CYR. (ubi supra). Nam qui dudum irretiti fuerant ab eo Judæi in divinam ignorantiam et errorem, evocati sunt per sanctos apostolos ad notitiam veritatis, et obliti sunt Deo Patri per fidem adhibitam Filio. BAS. (in *Esai.*, 18). Distribuit etiam spolia, exhibens fideles custodias angelorum ad hominum salutem. BÈDE. Victor etiam Christus spolia distribuit (quod est insigne triumphantis), quia captivam ducens captivitatem, dedit dona hominibus ; quosdam apostolos, alios evangelistas, hos prophetas, illos pastores ordinans et doctores (ad *Ephes.*, 4).

CHRYS. (hom. 42, ut sup.). Deinde ponitur quarta solutio, cum subditur : Qui non est mecum, adversum me est ; quasi dicat : Ego volo homines offerre Deo, Sathanas autem contrarium : qualiter ergo qui mihi non cooperatur, sed dissipat quæ

mea sunt, tam mihi consentaneus fieret, ut una mecum ejiceret dæmones ? Sequitur : Et qui non colligit mecum, dispergit. CYR. (ubi supra). Quasi diceret : Ego veni ut filios Dei ab eo dispersos congregem, et ipse Sathanas cum mecum non sit, quæ collegi et salvavi, tentat dispergere. Qualiter ergo qui meis dispensationibus refragatur, virtutem mihi ministrat ? CHRYS. (hom. 42, ut sup.). At si qui non cooperatur, adversarius est, multo magis qui obstat. Videtur tamen mihi et Judæos ad præsens sub ænigmate tangere, ordinans eos cum diabolo : nam et ipsi agebant contra eum, et dispergebant quos congregabat.

Cum immundus spiritus exierit ab homine, ambulat per loca inaquosa, quærens requiem, et non inveniens, dicit : Revertar in domum meam unde exivi : et cum venerit, invenit eam scopis mundatam : tunc vadit, et assumit septem alios spiritus secum nequiores

lui; et entrant dans cette maison, ils en font leur demeure; et le dernier état de cet homme devient pire que le premier.

S. CYR. — Après ces discours, le Seigneur fait voir comment le peuple juif est tombé dans de pareilles erreurs sur le Christ, en disant : « Lorsque l'esprit impur est sorti d'un homme, etc. » Or, saint Matthieu a déclaré expressément que cette parabole s'appliquait aux Juifs, quand il a dit : « Il en sera ainsi de cette race criminelle. » En effet, tant qu'ils furent en Égypte, vivant à la manière des Égyptiens, l'esprit mauvais habitait en eux; il en fut chassé lorsqu'ils immolèrent l'agneau qui figurait le Christ et marquèrent leurs portes de son sang pour échapper à la destruction.

S. AMB. — Ainsi cet homme représente tout le peuple juif, dont l'esprit impur était sorti par la loi; mais comme le cœur des nations, autrefois aride, était maintenant inondé de la rosée de l'Esprit par le baptême, le démon ne put trouver en elles de repos, à cause de la foi du Christ (car le Christ est un incendie pour les esprits impurs); c'est pourquoi il retourna vers le peuple juif. D'où il suit : « Comme il n'en trouva point, il dit : Je retournerai dans ma maison d'où je suis sorti. » — ORIG. — C'est-à-dire à ceux d'Israël qu'il a vus privés de Dieu, déserts et vides de sa présence; d'où il suit : « Et venant, il la trouve nettoyée. » En effet, le peuple juif était tout orné au dehors et pour les apparences, quoique souillé au dedans de son âme; car il ne purifiait ni ne modérait son ardeur mauvaise dans les eaux de la source salutaire; c'est pourquoi l'esprit impur retournait vers lui avec sept

se, et ingressi habitant ibi; et sunt novissima hominis illius pejora prioribus.

CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Post præmissa ostendit Dominus, unde contigit populo Judæorum ut ad hujusmodi opinioniones laberentur de Christo, dicens : Cum immundus spiritus exierit ab homine, etc. Quod enim hoc exemplum ad Judæos spectet, Matthæus expressit dicens (cap. 12, vers. 45) : Sic erit et generationi huic pessimæ : quandiu enim erant in Ægypto viventes ritu Ægyptiorum, inhabitabat in eis spiritus malignus; qui expulsus est ab eis, quando mactaverunt agnum in figuram Christi, et liniti sunt ejus sanguine, et sic evitaverunt destructorem.

AMB. Itaque in uno homine totius populi judaici comparatio est a quo per legem

spiritus immundus exierat. Sed quia in gentibus quorum corda prius arida erant, sed postmodum per baptismum rore spiritus humescebant, propter fidem Christi requiem diabolus invenire non potuit (immundis enim spiritibus Christus incendium est) : ideo regressus est ad plebem Judæorum. Unde sequitur : Et non inveniens, dicit : Revertar in domum meam unde exivi. ORIG. (in *Cat. græc. Patr.*). Id est, ad eos qui sunt ex Israël, quos vidit nihil divinum in se continentes, sed desertos et vacantes habitationi ejus. Unde sequitur : Et cum venerit, et invenerit eam scopis mundatam. AMB. Forensi enim et perfunctoria specie compta animo manet interiore pollutior : neque enim sacri fontis irriguo aut abluebatur aut restringebatur ardorem; meritoque ad eam spiritus redibat immundus, adducens secum

autres esprits plus mauvais. D'où il suit : « Alors, il va prendre sept autres esprits plus méchants que lui, et entrant dans cette maison, ils en font leur demeure. » Et cela parce que son âme sacrilège a violé la semaine de la loi et le mystère du huitième jour (1). Ainsi, de même que la grâce de l'Esprit se répand sur nous par sept dons, de même toute la malice des esprits impurs déborde sur lui ; car ce nombre de sept exprime souvent l'universalité.

S. CHRYS. — Or, des démons, pires que les premiers, habitent les âmes des Juifs ; car, autrefois, ils maltraitaient les prophètes, tandis que maintenant ils outragent le Seigneur des prophètes. C'est pourquoi aussi ils ont eu plus à souffrir de Vespasien et de Titus qu'ils n'avaient souffert en Égypte et à Babylone. D'où il suit : « Le dernier état de cet homme devient pire que le premier. » Autrefois, ils étaient conduits par la divine Providence et ils avaient la grâce de l'Esprit-Saint, mais maintenant ils sont privés même de cette protection ; c'est pourquoi maintenant ils ont moins de vertu, leur malheur est plus grand et la violence des démons plus cruelle.

S. CYR. — Leur état est pire que le premier, selon cette parole de l'apôtre saint Pierre : « Il leur eût été meilleur de n'avoir pas connu la voie de la vérité que de retourner en arrière après l'avoir connue. »

BÈDE. — Ceci peut s'entendre aussi de tous les hérétiques ou schismatiques, ou même des mauvais catholiques ; l'esprit impur en est sorti (à l'époque de leur baptême) ; il parcourt des lieux arides, c'est-à-dire les cœurs des fidèles qui se sont purifiés de la mollesse des vaines

(1) Allusion aux sept semaines qui séparent la Pâque de la proclamation de la loi et à la circoncision qui avait lieu le huitième jour.

septem spiritus nequiores. Unde sequitur : Et vadit, et assumit secum septem alios spiritus nequiores se, et ingressi habitant ibi. Quoniam scilicet in hebdomadam legis et octavæ mysterium sacrilega mente commisit. Itaque ut nobis multiplicatur septiformis Spiritus gratia, ita illis immundorum spirituum omnis cumulatur injuria : universitas enim hoc numero aliquoties comprehenditur.

CHRYS. (hom. 44, in *Math.*). Incolunt autem animas Judæorum dæmones peiores prioribus. Nam tunc temporis in prophetas sæviebant ; nunc vero ipsi Domino prophetarum injuriantur : atque ideo a Vespasiano et Tito peiora passi fuerunt, quam in *Ægypto* et *Babylone*. Unde sequitur : Et fiunt no-

vissima hominis illius peiora prioribus. Tunc etiam aderat eis divina provisio, et gratia Spiritus Sancti : nunc vero etiam hac cura privantur : propter quod virtutis major penuria nunc, et ærumma intensior, dæmonum exactio sævior.

CYRIL. (ubi supra). Sunt etiam novissima peiora prioribus ; secundum illud apostolicum (2 Petri, 2, vers. 21) : Melius erat eis veritatis viam non agnoscere, quam post agnitam retroire.

BÈDE. Potest etiam hoc accipi de hæretico quolibet, vel schismatico, vel etiam inalo catholico, de quo (tempore baptismatis) spiritus exierat immundus ; locaque iniquosa peragrat, id est, corda fidelium quæ a molliæ fluxæ cognitionis expurgata sunt,

pensées; tentateur plein de ruse, il cherche s'il peut y poser son pied maudit, et il dit : « Je retournerai dans ma maison d'où je suis sorti. » Ceci doit nous faire craindre que le mal que nous croyions éteint en nous ne nous domine à cause de notre vaine négligence. Or, il trouve cette maison nettoyée, c'est-à-dire purifiée par le baptême de la souillure des péchés, mais entièrement vide de bonnes œuvres. Enfin, par les sept autres mauvais esprits qu'il prend avec lui, il désigne tous les vices; ils sont dits *plus mauvais*, parce que cette maison aura non-seulement les sept vices opposés aux sept vertus spirituelles, mais encore elle feindra par hypocrisie d'avoir ces vertus.

S. CHRYS. — Ce qui suit ne s'adresse pas seulement aux Juifs, et nous devons prendre aussi pour nous cette parole : « Le dernier état de cet homme devient pire que le premier. » En effet, si, après avoir été éclairés et délivrés de nos fautes passées, nous revenons à notre ancienne malice, le châtement de nos péchés nouveaux sera désormais plus grand.

BÈDE. — On pourrait encore entendre que le Seigneur a ajouté ceci pour la distinction de ses œuvres de celles de Satan, c'est-à-dire que toujours il purifie ce qui est souillé, tandis que Satan cherche à souiller davantage ce qui a été purifié.

Lorsqu'il disait ces choses, une femme, élevant la voix du milieu du peuple, lui dit : Heureuses sont les entrailles qui vous ont porté, et les mamelles qui vous ont nourri. Jésus lui dit : Mais plutôt heureux sont ceux qui entendent la parole de Dieu et qui la pratiquent.

BÈDE. — Tandis que les scribes et les pharisiens tentent le Seigneur

callidus insidiator explorat, si quos ibi nequitiae suae gressus figere possit. Dicit autem : Revertar in domum meam unde exivi : in quo timendum est ne culpa quam in nobis extinctam credebamus, per incuriam nos vacantes opprimat. Invenit autem eam scopis mundatam ; hoc est gratia baptismatis a peccatorum labe castigatam, sed nulla boni operis industria cumulatam. Per septem autem malos spiritus quos assumit, universa vitia designat. Nequiores autem dicuntur, quia non solum habebit illa septem vitia quae septem spiritualibus sunt contraria virtutibus, sed etiam per hypocrisim ipsas se virtutes habere simulabit.

CHRYS. (hom. 44, ut sup.). Non solum autem illis, sed et nobis fuisse dicta accipiamus quae sequuntur : Et erunt novissima

hominis illius pejora prioribus ; quia si illustrati, et a pristinis malis remoti, denuo redimus ad eandem nequitiam, gravior deinceps erit poena sequentium peccatorum.

BED. Possent etiam simpliciter intelligi Dominum hæc ad distinctionem suorum et Sathanæ operum, adjuuxisse ; quod scilicet ipse semper polluta mundare, Sathanas vero mundata gravioribus sordibus contaminare festinet.

Factum est autem cum hæc diceret, extollens vocem quaedam mulier de turba, dixit illi : Beatus venter qui te portavit, et ubera quae suxisti. At ille dixit : Quinimo, beati qui audiunt verbum Dei et custodiunt illud !

BED. Scribis et pharisæis Dominum ten-

et blasphémement contre lui, une femme confesse avec foi son incarnation ; d'où il suit : « Lorsqu'il disait ces choses, une femme, élevant la voix du milieu du peuple, lui dit : Heureux le sein qui vous a porté, etc. » Elle confond ainsi les accusations des princes des Juifs qui étaient présents et la perfidie des hérétiques futurs. En effet, de même que les Juifs d'alors niaient le Fils véritable de Dieu en blasphémant les œuvres de l'Esprit-Saint ; de même, dans la suite, les hérétiques n'ont pas voulu reconnaître le Fils de l'homme comme Fils véritable et consubstantiel au Père, en niant que, par la coopération de la vertu de l'Esprit-Saint, Marie toujours vierge eût fourni au Fils unique de Dieu, qui devait naître, la matière de sa chair. Mais si la chair du Verbe de Dieu incarné est déclarée étrangère à la chair de la Vierge mère, c'est à tort que le sein qui l'a porté et que les mamelles qui l'ont allaité sont béatifiés. En effet, pourquoi croire qu'il a été nourri de son lait s'il n'a pas été conçu de son sein, puisque, selon les médecins, il est certain que la conception et l'allaitement viennent de la même source ? Cependant, il dit bienheureux, non-seulement celle qui avait mérité d'enfanter corporellement le Verbe de Dieu, mais encore tous ceux qui ont soin de concevoir spirituellement le même Verbe par la foi, de l'enfanter et de le nourrir (dans leur cœur ou dans celui du prochain) par la pratique des bonnes œuvres ; car il suit : « Il dit : Plus heureux ceux qui écoutent la parole de Dieu, etc. »

S. CHRYS. — Il ne parlait pas ainsi pour renier sa mère, mais pour montrer qu'il ne lui eût servi de rien de l'avoir enfanté si elle n'eût été très vertueuse et fidèle. Or, si, sans les vertus de son âme, il

tantibus simul et blasphemantibus, incarnationem ejus magna fiducia quædam mulier confitetur. Unde sequitur : Factum est autem cum hæc diceret, extollens vocem quædam mulier de turba, dixit illi : Beatus venter qui te portavit, etc. Ubi et præsentium procerum calumniam, et futurorum confundit hæreticorum perfidiam. Nam sicut tunc Judæi Sancti Spiritus opera blasphemando verum Dei Filium negabant, sic hæretici postea negando Mariam semper virginem, Spiritus Sancti cooperante virtute, nascituro unigenito Deo carnis suæ materiam ministrasse, verum consubstantialemque Patri Filium hominis fateri non debere dixerunt. Sed si caro Verbi Dei secundum carnem nascentis a carne Virginis matris pronuntiatur extranea, sine causa venter qui eum portasset, et ubera quæ

lactassent beatificantur. Qua vero consequentia ejus lacte credatur nutritus, ex cujus semine negatur conceptus ? cum ex unius et ejusdem fontis origine secundum physicos uterque liquor emanare probetur ? Non autem tantummodo eam quæ Verbum Dei corporaliter generare meruerat ; sed et omnes qui idem verbum spiritualiter auditu fidei concipere, et boni operis custodia (vel in suo, vel in proximorum corde) parere et quasi alere studuerint, asserit esse beatos. Sequitur enim : At ille dixit : Quinimo, beati qui audiunt verbum Dei, etc.

CHRYS. (hom. 45, in *Matth.*). Non fuit hoc responsum repudiantis matrem, sed ostendentis quod nihil ei partus profuisset, nisi valde bona et fidelis fuisset. Cæterum si Mariæ non proderat sine virtutibus animæ Christum ab ea originem traxisset ; multo

n'eût servi de rien à Marie d'être la mère du Christ, à plus forte raison il ne nous servira de rien d'avoir eu un père, un frère ou un fils vertueux, si nous n'avons pas la même vertu.

BÈDE. — La Mère de Dieu est heureuse parce qu'elle a été l'instrument de l'incarnation du Verbe dans le temps, mais elle est bien plus heureuse parce qu'elle le garde toujours avec un fidèle amour. Par cette sentence, il frappe les Juifs qui, au lieu d'écouter la parole de Dieu et de la garder, cherchaient à la nier et à la blasphémer.

Et comme le peuple s'amassait en foule, il commença à dire : Cette race d'hommes est une race méchante ; ils demandent un signe, et il ne leur en sera point donné d'autre que celui du prophète Jonas. Car comme Jonas fut un signe pour ceux de Ninive, ainsi le Fils de l'homme en sera un pour ceux de cette nation. La reine du midi s'élèvera au jour du jugement contre les hommes de cette nation, et les condamnera, parce qu'elle est venue des extrémités de la terre pour entendre la sagesse de Salomon ; et cependant celui qui est ici est plus grand que Salomon. Les Ninivites s'élèveront au jour du jugement contre ce peuple, et le condamneront, parce qu'ils ont fait pénitence à la voix de Jonas ; et cependant celui qui est ici est plus grand que Jonas.

BÈDE. — Le Seigneur avait été provoqué de deux manières : les uns l'accusaient de chasser les démons par Béalzébub : il leur a répondu dans ce qui précède ; d'autres, pour le tenter, lui demandaient un signe du ciel : il va désormais leur répondre. D'où il suit : « Comme le peuple s'assemblait en foule, il commença à dire : Cette génération est une génération méchante, etc. » — S. AMB. — Afin que vous sachiez que le peuple de la synagogue se dissout en même temps que le

magis nobis sive patrem, sive fratrem, sive filium virtuosum habeamus, nos autem assistamus ab illius virtute, nequaquam hoc prodesse valebit.

BED. Eadem autem Dei genitrix, et inde quidem beata, quia Verbi incarnandi ministra est facta temporalis, sed inde multo beatior, quia ejusdem semper amandi custos manebat æterna. Hac autem sententia sapientes Judæorum percussit ; qui verbum Dei, non audire et custodire, sed negare et blasphemare quærebant.

Turbis autem concurrentibus cepit dicere : Generatio hæc, generatio nequam est : signum quærit, et signum non dabitur ei, nisi signum Jonæ prophetæ. Nam sicut fuit Jonas signum Ninivitis, ita erit et Filius hominis generationi isti. Regina Austri

surget in judicio cum viris generationis hujus, et condemnabit illos, quia venit a finibus terræ audire sapientiam Salomonis. Et ecce plus quam Salomon hic. Viri Ninivitis surgent in judicio cum generatione hac, et condemnabunt illum, qui penitentiam egerunt in prædicatione Jonæ : et ecce plus quam Jonas hic.

BED. Duplici Dominus fuerat quæstione pulsatus : quidam enim calumniabantur eum in Beelzebub ejecisse dæmonia, quibus hactenus est responsum, et alii tentantes signum de cælo quærebant ab eo, quibus abhinc respondere incipit : unde sequitur : Turbis autem concurrentibus, cepit dicere : Generatio hæc, generatio nequam est, etc. AMB. Ut scias synagogæ populum deformari, ubi Ecclesie beatitudo laudatur. Sicut

bonheur de l'Église est annoncé. Or, de même que Jonas fut le signe des Ninivites, le Fils de l'homme sera celui des Juifs. D'où il est ajouté : « Elle demande un signe, et il ne lui sera donné que le signe du prophète Jonas. » — S. BAS. — Un signe est une chose sensible qui manifeste une chose cachée; ainsi le signe de Jonas représente la descente du Christ aux enfers, son retour et sa résurrection d'entre les morts. D'où il est ajouté : « Car comme Jonas fut un signe pour les Ninivites, ainsi sera le Fils de l'homme pour cette génération. » — BÈDE. — Il leur accorde un signe, non du ciel, parce qu'ils étaient indignes de le voir, mais du fond des enfers, c'est-à-dire le signe de son incarnation, et non celui de sa divinité; de sa passion, et non celui de sa gloire.

S. AMB. — De même que le signe de Jonas est une figure de la passion du Seigneur, il est aussi un témoignage des grands péchés commis par les Juifs; de sorte que nous pouvons voir ici un grand oracle et une grande miséricorde. En effet, le supplice est annoncé et le remède est indiqué par l'exemple des Ninivites; c'est pourquoi les Juifs ne doivent pas désespérer du pardon s'ils veulent faire pénitence. — THÉOPH. — Mais Jonas, après être sorti du ventre du poisson, convertit les Ninivites par sa prédication, tandis que la génération des Juifs ne crut point au Christ ressuscité. Aussi ce sera leur condamnation; et il est donné un double exemple de cette condamnation quand il est dit : « La reine du Midi se lèvera au jugement contre les hommes de cette génération, et les condamnera. » — BÈDE. — Non, sans doute, par la puissance du jugement, mais par la comparaison de ses actions, qui furent meilleures; d'où il suit : « Parce qu'elle est venue des extré-

autem fuit Jonas signum Ninivitis, ita erit et Filius hominis Judæis. Unde subditur : Signum quærit, et signum non dabitur ei, nisi signum Jonæ prophetæ. BASIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Signum est res in propatulo posita, alicujus occulti continens in se declarationem; sicut Jonæ signum descensum ad inferos, ac iterum ascensum Christi, et resurrectionem a mortuis representat. Unde subditur : Nam sicut Jonas fuit signum Ninivitis, ita et Filius hominis generationi isti. BÈD. Signum eis tribuit, non de cælo, quia indigni erant videre, sed de profundo inferni, signum scilicet incarnationis, non Divinitatis, passionis, non glorificationis.

AMB. Ut autem Jonæ signum, typus dominicæ passionis est, ita etiam gravium

quæ Judæi commiserunt, testificatio peccatorum est : simul advertere licet et majestatis oraculum, et pietatis indicium. Namque Ninivitarum exemplo, et denuntiat supplicium, et remedium demonstratur : unde etiam debent Judæi non desperare indulgentiam, si velint agere pœnitentiam. THÉOPH. Sed Jonas post exitum suum a ventre ceti, sua prædicatione Ninivitas convertit; Christo vero resurgenti Judæorum generatio non credidit : unde præjudicium fuit eis : de quo præjudicio subditur duplex exemplum, cum dicitur : Regina Austri surget in judicio cum viris generationis hujus, et condemnabit illos. BÈD. Non utique potestate judicii, sed comparatione facti melioris. Unde sequitur : Quia venit a finibus terræ audire sapientiam Sa-

mités de la terre pour entendre la sagesse de Salomon, et cependant il y a ici plus que Salomon. » Ici, dans ce lieu, c'est-à-dire devant vous et parmi vous, se trouve quelqu'un qui est incomparablement plus grand que Salomon.—S. CYR.— Il ne dit pas : *Je suis plus grand que Salomon*, afin de nous apprendre à nous humilier, alors même que nous sommes comblés de grâces spirituelles. Comme s'il disait : Cette femme barbare est venue par un long chemin entendre Salomon pour apprendre à connaître les êtres visibles et les propriétés des plantes; mais vous, qui êtes en présence de la sagesse elle-même, qui l'entendez vous instruire des choses invisibles et célestes, et qui la voyez prouver ses paroles par des œuvres merveilleuses, vous vous révoltez contre sa parole, et ses miracles vous laissent insensibles.

BÈDE. — Si la reine du Midi, qui, sans nul doute, est parmi les élus, doit se lever au jugement avec les méchants, il est évident qu'il n'y aura pour tous les hommes (bons ou mauvais) qu'une seule résurrection, et qu'elle n'aura pas lieu, selon les fables des Juifs, mille ans avant le jugement, mais au temps même du jugement. — S. AMB. — En même temps qu'il condamne le peuple juif, il nous donne une figure éclatante de l'Église, qui, semblable à la reine du Midi, s'assemble des extrémités de la terre pour apprendre sa sagesse et pour entendre les paroles du Salomon pacifique (1), véritablement reine, et dont le royaume unique se compose des peuples les plus divers et les plus éloignés réunis en un même corps. — S. GRÉG. de Nysse. — Or, comme cette reine d'Éthiopie qui était d'un pays éloigné, l'Église des

(1) Allusion au nom de Salomon, qui veut dire *pacifique*.

lomonis, et ecce plusquam Salomon hic. Hic in isto loco, non pronomen, sed adverbium loci significat : id est, in præsentiarum inter vos conversatur qui incomparabiliter est Salomone præstantior. CYRIL. Non autem dixit : Major Salomone ego sum, ut persuadcat nobis humiliari, etsi fecundissimus spiritualium gratiarum : quasi dicat : Festinavit ad audiendum Salomonem mulier barbara, per tam longum iter, auditorum, scientiam visibilium animantium, et vires herbarum : vos autem, cum assistatis et audiatis de invisibilibus et cœlestibus ipsam sapientiam vos instruentem ; et verba signis et operibus comprobantem, alienamini contra verbum, et miracula insensibiliter præteritis.

BÈDE. Si autem Regina Austri, quæ electa

esse non dubitatur, surget in judicio cum reprobis, ostenditur una cunctorum (bonorum scilicet malorumque) resurrectio mortalium ; et hoc non juxta fabulas Judæorum, mille annis ante judicium, sed in ipso esse futura judicio. AMB. In hoc quoque Judæorum plebem damnans, Ecclesiæ mysterium vehementer exprimit ; quæ in regnum Austri per studium percipiendæ sapientiæ de totius orbis finibus congregatur ; ut pacifici Salomonis verba cognoscat : Regina plane, cujus regnum est indivisum, de diversis et distantibus populis in unum corpus assurgens. GRÉG. Nyss. (hom. 7, in Cant. 1). Sicut autem illa Regina Æthiopiæ, et longe distans, sic in principio nigra erat Ecclesia gentium, et multum distabat a veri Dei notitia : at ubi pacificus Christus

nations était noire au commencement et très éloignée de la connaissance du vrai Dieu ; mais lorsque le Christ pacifique apparut, les Gentils s'approchèrent au milieu de l'aveuglement des Juifs et offrirent au Christ les parfums de la piété, l'or de la connaissance divine et les pierres précieuses de l'obéissance aux commandements. — **THÉOPH.** — Ou encore : de même que le vent du midi est chaud et vivifiant, ainsi que l'Écriture le raconte, de même l'âme qui règne au midi (c'est-à-dire dans la vie spirituelle) vient entendre la sagesse du roi pacifique Salomon, qui est le Seigneur notre Dieu (c'est-à-dire qu'elle s'élève à sa contemplation), auquel nul ne peut parvenir s'il ne règne par une vie vertueuse. Il cite ensuite l'exemple des Ninivites en disant : « Les Ninivites se lèveront au jugement contre cette génération, et la condamneront. »

S. CHRYS. — La condamnation se fait par comparaison avec les semblables ou avec les dissemblables : avec les semblables, comme dans la parabole des dix vierges ; avec les dissemblables, comme lorsque les contemporains du Christ sont comparés aux Ninivites, afin que leur condamnation soit plus évidente. En effet, les uns étaient barbares et les autres juifs ; ceux-ci étaient soutenus par les miracles prophétiques, ceux-là n'avaient jamais entendu la divine parole ; un serviteur de Dieu vint aux premiers, le Seigneur lui-même vint aux seconds ; l'un annonçait la destruction, l'autre annonce le royaume des cieux. Ainsi, il est évident pour tous que les Juifs devaient croire plutôt que les Ninivites, mais le contraire arriva ; d'où il est ajouté : « Parce qu'ils ont fait pénitence à la prédication de Jonas, et cependant il y a ici plus que Jonas. »

S. AMB. — Mystiquement, ces deux exemples figurent l'Église : elle

emicuit, tunc cœcutientibus Judæis accedunt Gentiles, offeruntque Christo pietatis aromata, et aurum divinæ notitiæ, et gemmas ; obedientiam scilicet præceptorum. **THÉOPH.** Vel quia Auster laudatur in Scriptura sicut calidus et vivificans, anima igitur regnans in Austro (id est, in spiritali conversatione) venit audire sapientiam Salomonis Regis pacifici Domini Dei nostri (id est, in contemplationem erigitur) ad quem nullus perveniet, nisi regnet in bona vita. Ponit autem consequenter exemplum de Ninivitis, dicens : Viri Ninivitæ surgent in iudicio cum generatione hac, et condemnabunt illam.

CHRYS. [in *Cat. græc. Patr.*]. Condem-

nationis iudicium ex similibus, vel dissimilibus fit : ex similibus quidem, sicut in parabola de decem virginibus ; ex dissimilibus autem, sicut cum Ninivitæ condemnant eos qui erant tempore Christi, ut sic fiat condemnatio clarior : nam illi quidem barbari, hi vero Judæi : hi reflecti prophetias documentis, illi nunquam acceperant auditum divinum : illuc ivit servus, huc dominus ; ille eversionem prædicabat, iste regnum cœlorum annuntiat : notum est ergo cuilibet, quod Judæos decebat potius credere : accidit autem contrarium. Unde subdit : Quia penitentiam egerunt in prædicatione Jonæ, et ecce plusquam Jonas hic.

AMB. Secundum mysterium autem ex

doit être exempte de fautes (ce que signifie la reine du Midi), ou cesser de pécher (ce que figure la pénitence des Ninivites), car la pénitence efface le péché et la sagesse l'évite.

S. AUG. — Saint Luc raconte ceci au même endroit que saint Matthieu, quoique dans un ordre différent (1). Mais qui ne voit qu'il serait superflu de chercher dans quel ordre le Seigneur a dit ces choses, puisque nous savons, par l'autorité imposante des évangélistes, qu'il n'y a point de mensonge dans cette diversité de l'ordre du récit. Que fait à la chose que ceci précède ou suive dans tel ou tel ordre?

Il n'y a personne qui, ayant allumé une lampe, la mette en un lieu caché ou sous un boisseau; mais on la met sur un chandelier, afin que ceux qui entrent voient la lumière. Votre œil est la lampe de votre corps. Si votre œil est simple et pur, tout votre corps sera éclairé; que s'il est mauvais, votre corps aussi sera ténébreux. Prenez donc garde que la lumière qui est en vous ne soit elle-même de vraies ténèbres. Si donc votre corps est tout éclairé, n'ayant aucune partie ténébreuse, tout sera lumineux, et il vous éclairera comme une lampe brillante.

S. CYR. — Les Juifs prétendaient que le Seigneur ne faisait pas ses miracles pour établir la foi, mais pour obtenir les applaudissements de la foule (pour se faire des sectateurs). C'est pourquoi il repousse cette accusation en racontant la parabole de la lampe, et disant : « Il n'est personne qui, après avoir allumé une lampe, la mette en un lieu caché ou sous un boisseau, mais sur un chandelier, etc. » — BÈDE. — Le

(1) Saint Matthieu raconte ceci après l'histoire du démon muet.

duobus constat Ecclesia; ut aut peccare nesciat (quod scilicet pertinet ad Austri Regiam), aut peccare desinat (quod scilicet pertinet ad Ninivitas penitentiam agentes): penitentia enim delictum abolet, sapientia cavet.

AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 39). Hoc autem Lucas narrat; eo loco quidem quo Matthæus, sed aliquanto dispari ordine. Quis autem non videat superfluo queri, quo illa ordine Dominus dixerit, cum et hoc discere habeamus per evangelistarum excellentissimam auctoritatem, non esse mendacium, si quisque non hoc ordine cujusquam sermonem dixerit, quo ille a quo processit, cum ipsius ordinis nihil intersit ad rem, sive ita sit, sive ita.

Nemo lucernam accendit, et in abscondito ponit, neque sub modio, sed supra candelabrum, ut qui ingrediuntur lumen videant. Lucerna corporis tui est oculus tuus. Si oculus tuus fuerit simplex, totum corpus tuum lucidum erit; si autem nequam fuerit, etiam corpus tuum tenebrosum erit. Vide ergo ne lumen quod in te est tenebræ sint. Si ergo corpus tuum totum lucidum fuerit, non habens aliquam partem tenebrarum, erit lucidum totum, et sicut lucerna fulgoris illuminabit te.

CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Dicebant Judæi Dominum exercere miracula, non propter fidem (ut illi crederetur), sed propter applausus videntium (ut sectatores

Seigneur parle ici de lui-même, montrant que, quoiqu'il ait dit qu'aucun signe ne serait donné à cette génération criminelle, si ce n'est le signe de Jonas, cependant l'éclat de sa lumière ne doit pas être caché aux fidèles. En effet, il a lui-même allumé cette lumière qui a rempli la nature humaine de l'éclat de sa divinité; il n'a pas voulu que cette lumière fût cachée à ceux qui croient, ni qu'elle fût placée sous le boisseau, c'est-à-dire enfermée sous la mesure de la loi ou restreinte aux frontières de la seule nation juive; mais il l'a placée sur le chandelier, c'est-à-dire sur l'Eglise, qui a fait briller sur nos fronts la foi de son incarnation, afin que ceux qui voudront entrer dans l'Eglise par la foi puissent voir clairement la lumière de la vérité. Enfin, il a prescrit de purifier et de corriger avec soin, non-seulement les œuvres, mais même les pensées et les volontés du cœur; car il suit : « Votre œil est la lampe de votre corps. » — S. AMB. — Ou encore : cette lampe est la foi, selon ce qui est écrit : « Votre parole, Seigneur, est une lampe devant mes pas, » car la parole de Dieu est notre foi; mais une lampe ne peut briller si elle n'a pris ailleurs son feu; c'est pourquoi les facultés de notre esprit et de notre intelligence sont illuminées, afin que nous puissions retrouver la dragme perdue (1). Que nul donc ne soumette sa foi à la loi, car la loi est dans une mesure, tandis que la grâce est sans mesure; la loi est une ombre, tandis que la grâce est une clarté. — THÉOPH. — Ou encore : comme les Juifs, témoins de ses miracles, l'accusaient, à cause de la malice de leur esprit, le Seigneur dit que, tandis que Dieu leur donnait la lumière (c'est-à-dire l'intelli-

(1) Allusion à saint Luc, 15, v. 8.

plures haberet). Reprobat igitur præsentem calumniam, inducens exemplum lucernæ, cum dicit : Nemo lucernam accendit, et in abscondito ponit, neque sub modio, sed supra candelabrum, etc. BED. De seipso Dominus hic loquitur, ostendens, etsi supra dixerit nullum generationi nequam nisi signum Jonæ dandum, nequaquam tamen lucis suæ claritatem fidelibus occultandam. Ipse quidem lucernam accendit, qui testam humanæ naturæ flamma suæ Divinitatis implevit; quam profecto lucernam nec creditibus abscondere, nec modio supponere, hoc est, sub mensura legis includere, vel intra unius judææ gentis terminos voluit cohibere : sed supra candelabrum posuit, id est, Ecclesiam, quia in nostris frontibus fidem suæ incarnationis affixit; ut qui

Ecclesiam fidelitèr ingredi voluerint, lumen veritatis palam queant intueri. Denique præcipit ne opera tantummodo, sed cogitationes et ipsas cordis intentiones mundare et castigare meminerint. Nam sequitur : Lucerna corporis tui est oculus tuus. AMB. Vel lucerna fides est, juxta quod scriptum est (Psal. 118) : Lucerna pedibus meis verbum tuum, Domine : verbum enim Dei fides nostra est; lucerna autem lucere non potest, nisi aliunde lumen acceperit : unde et virtus nostræ mentis et sensus accenditur ut mna quæ perierat, possit reperiri. Nemo ergo fidem sub lege constituat : lex enim intra mensuram est, ultra mensuram gratia; lex obumbrat, gratia clarificat. THEOPH. Vel aliter : quia Judæi videntes miracula accusabant ex eorum mentis ma-

gence), aveuglés par l'envie, ils méconnaissaient ses miracles et ses bienfaits. Ainsi, nous avons reçu de Dieu l'intelligence pour la placer sur le chandelier, afin que tous ceux qui entrent voient la lumière. Le sage est déjà entré, et celui qui s'instruit est encore en chemin. Comme s'il disait aux pharisiens : Il faut vous servir de l'intelligence pour reconnaître les miracles et déclarer que ce que vous voyez n'est point l'œuvre de Bézébub, mais du Fils de Dieu. D'où il ajoute dans ce sens : « Votre œil est la lumière de votre corps. » — ORIG. — Il appelle *œil* notre intelligence, et, par métaphore, il appelle *corps* toute notre âme, quoiqu'elle ne soit point corporelle; car l'âme tout entière est éclairée par l'intelligence.

THÉOPH. — Si l'œil du corps est lumineux, le corps est aussi dans la lumière; mais s'il est ténébreux, le corps est également dans les ténèbres. Ainsi en est-il de l'intelligence par rapport à l'âme; d'où il suit : « Si votre œil est pur, tout votre corps sera lumineux; si, au contraire, il est mauvais, tout votre corps sera dans les ténèbres. » — ORIG. — Car l'intelligence à son principe n'aime que simplicité, n'a point de duplicité, ni de ruse, ni de division. — S. CHRYS. — Si donc nous avons corrompu l'intelligence qui peut délivrer des passions, nous avons blessé toute notre âme, et nous sommes tombés dans de funestes ténèbres, à cause de la perversité aveugle de l'intelligence. D'où il ajoute : « Prenez donc garde que la lumière qui est en vous ne se change en ténèbres. » Il parle de ténèbres sensibles, mais qui ont une origine intérieure, et qui se répandent autour de nous quand l'œil de notre âme s'éteint. Il parle ensuite des effets de la lumière, en disant :

litia, propter hoc dicit Dominus, quod accipientes lucernam a Deo (intellectum scilicet), æmulatione obscurati miracula et beneficia non cognoscebant : sed ad hoc intellectum a Deo suscepimus, ut supra candelabrum poncremus; ut etiam alii qui ingrediuntur, lumen videant. Sapiens quidem jam ingressus est; qui vero addiscit, adhuc ambulat. Quasi pharisæus dicat : Oportet vos uti intellectu ad miraculorum notitiam, et aliis declarare quoniam quæ videtis, sunt opera, non Beelzebub, sed Filii Dei. Unde secundum hunc intellectum subdit : Lucerna corporis tui est oculus tuus. ORIG. (in *Cat. græc. Patr.*). Oculum quippe appellat proprie intellectum nostrum; totam autem animam quamvis non corpoream, hic tropologice vocat corpus; illustratur enim ab intellectu anima tota.

THEOPH. Sicut autem corporis oculus si lucidus fuerit, corpus lucidum erit; si vero tenebrosus, et corpus similiter tenebrosus; sic comparatur intellectus ad animam : unde sequitur : Si oculus tuus fuerit simplex, totum corpus tuum lucidum erit; si autem nequam, totum tenebrosus erit. ORIG. (ut sup.). Intellectus enim a suo principio, in solo simplicitatis studio est, nullam continens duplicitatem, et dolum, et divisionem in se. CHRYS. (homil. 21, in *Math.*). Si ergo intellectum corruerimus, qui potest solvere passiones, totam læsimus animam; patimurque diram caliginem, perversione excæcati intellectus. Unde subdit : Vide ergo ne lumen quod in te est, tenebræ sint. Sensibiles dicit tenebras, sed intrinsecam habentes originem, et quas nobiscum passim deferimus, extincto nobis

« Si donc tout votre corps est dans la lumière, etc. » — ORIG. — C'est-à-dire, si votre corps matériel est devenu lumineux, étant éclairé par la lumière, de telle sorte qu'il n'y ait plus en vous aucun membre ténébreux, à plus forte raison, si vous ne péchez point, tout votre corps spirituel (1) deviendra si lumineux que sa splendeur ressemblera à une lampe éclatante, et la lumière du corps, qui auparavant était obscure, sera dirigée par la volonté de l'intelligence.

S. GRÉG. de Naz. — Ou encore : le pontife est la lumière et l'œil de l'Église; de même donc que le corps est toujours bien dirigé lorsque l'œil est pur, tandis qu'il s'égaré quand il est impur, de même l'Église est infailliblement naufragée ou sauvée par le pontife (selon ce qu'il sera).

S. GRÉG. de Naz. — Ou encore : par corps, il faut entendre chacune de nos actions qui suit la volonté comme un œil vigilant; d'où il est dit : « L'œil est la lumière de votre corps, » parce que l'action tire l'éclat de son mérite de la lumière des bonnes intentions. Si donc votre œil est simple, tout votre corps sera lumineux; parce que, si notre intention est droite dans la simplicité de la pensée, l'action devient bonne alors même qu'elle paraît l'être moins; et si votre œil est mauvais, tout votre corps sera ténébreux, parce que si on fait même une bonne action avec une intention perverse, bien qu'elle paraisse éclatante devant les hommes, elle est néanmoins ténébreuse au jugement du juge intérieur. D'où il est ajouté avec raison : « Prenez donc garde que

[1] Cette expression métaphorique désigne l'âme.

oculo animæ; de cujus luminis virtute subdit, dicens : Si ergo corpus tuum totum lucidum fuerit, etc. ORIG. (ut sup.). Id est, si corpus tuum sensibile factum est luminosum, illustrato corpore a lucerna, adeo ut non amplius in te sit membrum tenebrosum; multo magis te non peccante, in tantum fiet lucidum totum tuum corpus spirituale, ut comparentur splendores ejus illustranti lucernæ : dum lux quæ erat in corpore, quæ consueverat esse caligo, dirigitur quocumque præceperit intellectus.

GRÉG. Nazian. (epist. 22). Vel aliter : Ecclesiæ lucerna et oculus est Prælati : necesse est ergo ut sicut oculo se pure habente corpus dirigitur, impuro vero existente deviat, sic et in Prælati (qualitercunque se habeat) oportet pariter naufragium pati Ecclesiam vel salvari.

GRÉG. (28 Moral., cap. 6). Vel aliter : appellatione corporis unaquæque actio intelligitur, quæ intentionem suam quasi intuentium oculum sequitur. Unde dicitur : Lucerna itaque corporis est oculus; quia per bonæ intentionis radium, merita illustrantur actionis. Si ergo oculus tuus simplex fuerit, totum corpus tuum lucidum erit : quia si recte intendimus per simplicitatem cogitationis, bonum opus efficitur; etiam si minus bonum esse videatur : et si oculus tuus nequam fuerit, totum corpus tuum tenebrosum erit; quia cum perversa intentione quid vel rectum agitur, etsi splendore coram hominibus cernitur, tamen apud examen interni judicis obscuratur. Unde et recte subditur : Vide ergo ne lumen quod in te est, tenebræ sint, quia si hoc quod bene nos agere credimus, ex mala intentione

la lumière qui est en vous ne se change en ténèbres ; » car si même les œuvres que nous croyons bonnes sont obscurcies par notre intention mauvaise, combien plus seront mauvaises celles que nous savons être mauvaises (quand nous les faisons). — BÈDE. — En disant : « Si donc tout votre corps, etc. » il désigne toutes nos œuvres. Si donc vous faites le bien avec une bonne intention, n'ayant dans votre conscience aucune pensée ténébreuse, alors même que votre bonne action nuirait au prochain, cependant, à cause de la droiture de votre cœur, vous obtiendrez ici-bas la grâce et dans l'avenir l'éclat de la gloire ; ce qu'il exprime en ajoutant : « Et il vous éclairera comme une lampe éclatante. » Ceci est dit surtout contre l'hypocrisie des pharisiens, qui demandent astucieusement des signes.

Pendant qu'il parlait, un pharisien le pria de dîner chez lui ; et lui y étant entré, et s'étant mis à table, le pharisien commença de dire en lui-même : Pourquoi ne s'est-il point lavé avant le dîner ? Mais le Seigneur lui dit : Tous autres pharisiens, vous avez grand soin de tenir net le dehors de la coupe et du plat ; mais le dedans de vos cœurs est plein de rapine et d'iniquité. Insensés que vous êtes, celui qui a fait le dehors n'a-t-il pas fait aussi le dedans ? Néanmoins donnez l'aumône de ce que vous avez, et toutes choses vous seront pures. Mais malheur à vous, pharisiens, qui payez la dîme de la menthe, de la rue et de toutes les herbes, et qui négligez la justice et l'amour de Dieu ; c'est là néanmoins ce qu'il fallait pratiquer, sans omettre ces autres choses. Malheur à vous, pharisiens, qui aimez à avoir les premières places dans les synagogues, et qu'on vous salue dans les places publiques. Malheur à vous, qui ressemblez à des sépulcres qui ne paraissent point, et que les hommes qui marchent dessus ne connaissent pas.

S. CYR. — Malgré son opiniâtreté, un pharisien invite le Seigneur à

fuscamus quanta, ipsa mala sunt quæ mala esse (et cum agimus) non ignoramus. BED. Cum autem subdit : Si ergo corpus tuum, etc. Totum corpus nostrum omnia opera nostra dicit. Si igitur bonum bona intentione patrueris, non habens in tua conscientia aliquam partem tenebræ cogitationis, etsi contingit aliquem proximorum tua bona actione noceri, tu tamen pro tuo simplici corde, et hic gratia, et in futuro lucis gloria donaberis : quod significat subdens : Et sicut lucerna fulgoris illuminabit te. Hæc contra hypocrisim pharisæorum sub dolo signa quærentium, specialiter dicta sunt.

Et cum loqueretur, rogavit illum quidam pharisæus, ut pranderet apud se : Jesus autem ingressus, recubuit. Pharisæus autem

cœpit intra se reputans dicere, quare non baptizatus esset ante prandium. Et ait Dominus ad illum : Nunc vos, pharisæi, quod deforis est calicis et catini mundatis ; quod autem intus est vestrum, plenum est rapina et iniquitate. Stulti, nonne qui fecit quod deforis est, etiam quod de intus est fecit ? Verumtamen quod superest date elemosynam, et ecce omnia munda sunt vobis. Sed vae vobis pharisæis, qui decimatis mentham, et rutam, et omne olus, et præteritis iudicium et charitatem Dei ! Hæc autem oportuit facere, et illa non omittere. Vae vobis pharisæis, quia diligitis primas cathedras in synagogis, et salutationes in foro ! Vae vobis qui estis ut monumenta que non apparent : et homines ambulantes supra, nesciunt !

CYRIL. (in Cat. græc. Patr.). Pharisæus

venir dans sa maison ; d'où il est dit : « Pendant qu'il parlait, un pharisien le pria de manger chez lui. » — BÈDE. — Saint Luc a eu soin de ne pas dire : *pendant qu'il parlait ainsi*, pour montrer que ce ne fut point à la suite de ce discours, mais quelque temps après, que ce pharisien le pria de manger chez lui. — S. AUG. — En effet, le récit de saint Luc diffère de celui de saint Matthieu dans cet endroit où les deux évangélistes ont rapporté ce que le Seigneur dit du signe de Jonas et de la reine du Midi, et de l'esprit immonde. Après ce discours, saint Matthieu dit : « Comme il parlait encore à la foule, sa mère et ses frères étaient dehors, cherchant à lui parler. » Saint Luc, au contraire, après avoir rapporté dans ce discours plusieurs autres paroles du Seigneur que saint Matthieu a omises, s'écarte ensuite de l'ordre qu'il avait suivi avec saint Matthieu. — BÈDE. — Ainsi, lorsque, répondant à ceux qui lui annoncent que sa mère et ses frères sont dehors, il dit : « Quiconque fait la volonté du Seigneur, celui-là est mon frère et ma sœur et ma mère, » nous pouvons supposer qu'il était déjà entré pour le repas à la prière du pharisien.

S. CYR. — Cependant le Christ, qui connaissait la malice de ces pharisiens, cherche à les ramener avec une miséricordieuse condescendance, semblable à un bon médecin qui prodigue aux plus malades les secours de son art. D'où il suit : « Jésus, étant entré, se mit à table. » Alors le pharisien, scandalisé de ce que le Christ, qu'il croyait juste et prophète, ne se conformait point à leur étrange coutume, lui fournit une occasion de faire entendre de nouveaux enseignements. D'où il suit : « Le pharisien commença à dire en lui-même : Pourquoi ne s'est-il point purifié avant le repas? »

quamvis tenax esset sui propositi, Dominum tamen in propriam domum vocat; unda dicitur: Et cum loqueretur, rogavit illum quidam pharisæus ut pranderet apud se. BÈD. Consulte Lucas non ait: Et cum hæc loqueretur, ut ostendat eum non statim finitis quæ proposuerat verbis, sed aliquot interpositis apud pharisæum prandere rogatum. AUGUST., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 26). Ut enim hoc Lucas narraret, digressus est a Matthæo circa illum locum, ubi ambo commemoraverant quod dictum est a domino de signo Jonæ, et de Regina Austri, et de spiritu immundo: post quem sermonem dicit Matthæus: Adhuc eo loquente ad turbas, ecce mater ejus et fratres stabant foris, quærentes ei

loqui: Lucas autem in eo sermone Domini, commemoratis etiam quibusdam quæ Matthæus dixisse Dominum prætermisit, ab ordine quem cum Matthæo tenuerat digreditur. BÈD. Itaque postquam nuntiatis sibi foris matre et fratribus, ait: Qui enim fecerit voluntatem Domini, hic frater meus, et soror mea, et mater est, datur intelligi rogatu pharisæi intrasse convivium.

CYRIL. (ubi sup.). Sed ipse Christus qui eorum pharisæorum nequitiam noverat, dispensative condescendit, satagens commovere eos: ad similitudinem optimorum medicorum, qui gravius infirmantibus afferunt remedia suæ industriæ. Unde sequitur: Jesus autem ingressus recubuit. Dedit autem occasionem verbis Christi indocilis

S. AUG. — Les pharisiens se purifiaient dans l'eau chaque jour avant leur repas, comme si cette ablution pouvait purifier leur cœur. Or, le pharisien avait cette pensée en lui-même, mais il n'éleva pas la voix ; cependant, il fut entendu de celui qui voyait au dedans. D'où il suit : « Le Seigneur lui dit : Vous autres pharisiens, vous purifiez le dehors de la coupe et du plat, mais ce qui est au dedans de vous est plein de rapine et d'iniquité. »

S. CYR. — Le Seigneur aurait pu se servir d'autres paroles pour reprendre ce pharisien insensé, mais il saisit l'occasion et tire son enseignement de ce qui était devant lui ; car, étant à table et durant le repas, il prend pour exemple la coupe et le plat, afin de montrer que ceux qui servent Dieu avec sincérité doivent être lavés et purifiés, non-seulement des souillures corporelles, mais surtout de celles qui sont cachées dans l'intérieur de l'âme, de même que les vases qui servent à table doivent être exempts des souillures extérieures.— S. AMB. — Remarquez que nos corps sont comparés à des objets terrestres et fragiles parce qu'ils se brisent en tombant, et aussi parce que ce qui est dans l'intérieur de l'âme se révèle facilement par les sens et par les actes du corps, de même que ce qui est dans une coupe paraît au dehors. C'est pourquoi il n'est pas douteux que par la coupe il n'ait voulu signifier les passions du corps. Vous voyez donc que ce n'est point l'extérieur de cette coupe ou de ce plat qui nous souille, mais l'intérieur ; car il a dit : « Ce qui est au dedans de vous est plein de rapine et d'iniquité. »

pharisæus scandalizatus, quia cum opinaretur eum justum et prophetam, non conformabatur irrationabili eorum consuetudini : unde subditur : Pharisæus autem cepit intra se reputans dicere quare non esset baptizatus ante prandium.

AUG., *De verb. Dom.* (serm. 30). Omni enim die pharisæi autequam pranderent, ablucebant se aqua, quasi quotidiana lavatio possit cordis esse mundatio. Apud seipsum autem pharisæus cogitavit, vocem non sonuit. Ille tamen audivit, qui interiora cernebat. Unde sequitur : Et ait Dominus ad illum : Nunc vos, pharisæi, quod deforis est calicis et catini mundatis ; quod autem intus est vestrum, plenum est rapina et iniquitate.

CYRIL. (ubi sup.). Poterat autem Dominus et aliis uti verbis, commonens pharisæum insanum : captat tamen tempus, et

ex his quæ erant præ manibus, contexit documentum. Hora namque mensæ et pabuli sumit pro exemplo calicem et catinum : ostendens quod mundos et lotos decet esse sincera ministrantes Deo, non solum a spurcitia corporali, imo et ab ea quæ latet intrinsecus penes mentem ; sicut aliquod vasorum quibus servitur in mensa, bonum est et extrinsecis carere contagiis.

AMB. Vide autem corpora nostra terrenorum et fragillum expressione significari, quæ brevi lapsu præcipitata, franguntur, et facile ea quæ mens volvit (hoc est versat) interna, per sensus et gesta corporis prodit ; sicut illa quæ calix interiorius continet, foris lucent : unde et in posterioribus non dubium est vocabulo calicis, passionem corporis declarari. Cernis igitur quod nos, non exteriora hujus calicis et catini, sed interiora contaminant ; quia dixit : Quod intus est

S. AUG. — Mais pourquoi n'est-il pas plus indulgent pour cet homme qui l'avait invité? Il est indulgent en le reprenant, afin qu'il se corrige et soit épargné au jugement. Il nous montre ensuite que le baptême, que nous recevons une seule fois, purifie par la foi. Or, la foi est au dedans, non au dehors, et les pharisiens méprisaient la foi, se lavant à l'extérieur et demeurant souillés à l'intérieur. C'est ce que le Seigneur leur reproche en disant : « Insensés, celui qui a fait le dehors n'a-t-il pas fait aussi le dedans? » — BÈDE. — Comme s'il disait : Celui qui a fait les deux natures dans l'homme veut que nous purifions l'une et l'autre; ceci est contre les manichéens, qui pensaient que Dieu n'avait créé que l'âme, et que le corps avait été créé par le diable. Ceci est encore contre ceux qui détestent les péchés extérieurs (la fornication, le vol et autres semblables péchés) comme très graves, et qui regardent comme légers les péchés intérieurs, que saint Paul ne condamne pas moins (1).

S. AMB. — Cependant le Seigneur nous enseigne, comme un bon maître, de quelle manière nous devons purifier les souillures de notre corps, en disant : « Néanmoins, faites l'aumône de votre superflu, et toutes choses seront pures pour vous. » Vous voyez que de remèdes : la miséricorde nous purifie, la parole de Dieu nous purifie, selon ce qui est écrit : « Vous êtes purs à cause de la parole que je vous ai dite. » — S. AUG. — Miséricordieux lui-même, il nous dit de pratiquer la miséricorde; et afin de conserver ceux qu'il a rachetés à un si grand prix, il nous enseigne que ceux qui se sont souillés depuis le baptême

(1) Aux Galates, 5.

vestrum, plenum est rapina et iniquitate.

AUG., *De verb. Dom.* (serm. 38). Sed quomodo non pepercit homini a quo fuerat invitatus? Magis quidem objurgando pepercit, ut correcto in judicio parceret. Deinde ostendit nobis quia et baptisma quod semel adhibetur, per fidem mundat; fides autem intus est, non foris; fidem autem contemnebant pharisæi, et quod foris erat, lavabant; intus inquinatissimi manebant: quod Dominus improbat, dicens: Stulti, nonne qui fecit quod de foris est, etiam id quod de intus est fecit? BÈD. Quasi dicat: Qui utramque hominis naturam fecit, utramque mundari desiderat: hoc est contra Manichæos, qui animam tantum a Deo, carnem vero putant a diabolo creatam. Hoc etiam est contra illos, qui corporalia pec-

cata (fornicationem, scilicet furtum et cætera talia peccata) quasi gravissima detestantur; spiritualia vero, quæ non minus damnat Apostolus (*ad Galat.*, 5) ut levia contemnunt.

AMB. Dominus autem quasi bonus præceptor docuit, quomodo nostri corporis mundare contagium debeamus, dicens: Verumtamen quod superest, date elemosynam; et ecce omnia munda sunt vobis. Vides quanta remedia. Mundat nos misericordia, mundat nos Dei sermo; juxta quod scriptum est (*Joan.*, 14): Jam vos mundi estis propter sermonem quem locutus sum vobis. AUGUST., *De elemosyna.* Misericors monet misericordiam fieri; et quia servare quærit quos magno redemit pretio, post gratiam baptismi sordidatos docet denuo posse pur-

peuvent être purifiés de nouveau. — S. CHRYS. — Il dit : *Faites l'aumône, et non réparez l'injustice*, car il y a une aumône qui ne consiste point à réparer l'injustice. Celle-là purifie toutes choses et l'emporte sur le jeûne, qui, quoique plus laborieux, est moins profitable ; elle est l'éclat de l'âme, elle la déploie, la rend belle et vertueuse. Celui qui pense à secourir le mendiant s'éloigne aussitôt de ses fautes ; car, de même qu'un médecin qui soigne beaucoup de malades s'accoutume aux douleurs en voyant les autres souffrir, de même, si nous nous occupons de secourir les indigents, nous mépriserons plus facilement les choses présentes et nous nous élèverons vers le ciel. L'aumône est donc un grand remède, puisqu'elle peut s'appliquer à toutes les blessures.

BÈDE. — Il dit : *Le superflu*, c'est-à-dire ce qui reste après le vivre et le vêtement ; car il n'est pas commandé de faire l'aumône de manière à vous réduire à l'indigence, mais de manière à soutenir le pauvre de tous vos moyens après avoir pourvu aux nécessités de votre propre corps. Ou encore : par *ce reste* il faut entendre qu'à ceux que tant de crimes ont envahis il ne reste que ce remède : faites l'aumône. Cette parole désigne toutes les bonnes œuvres de miséricorde ; car on fait l'aumône, non-seulement en donnant au pauvre la nourriture ou d'autres choses semblables, mais encore en pardonnant au pécheur, en priant pour lui, en le corrigeant, en lui infligeant un châtement salutaire. — THÉOPH. — Ou encore : il dit : *Le superflu*, parce que le cœur cupide est dominé par les richesses.

S. AMB. — Tout ce magnifique passage a donc pour but de nous exhorter à l'amour de la simplicité, et de condamner les biens terres-

gari. CHRYS. (in *Cat. græc. Patr.*, ex homiliis in *Joannem*). Dicit autem : Date eleemosynam, non, injustitiam : est enim eleemosyna quæ caret injustitia qualibet. Hæc omnia facit munda, et jejuniis præstantior ; quod quamvis sit laboriosius, illa tamen est lucrosior. Illustrat animam, impinguat, bonam efficit et decoram. Qui cogitat misereri roganti, citius a peccatis desistet : sicut enim medicus qui crebro vulneratis medetur, frangitur de facili in ærumnis aliorum ; sic et nos si vacaverimus egenorum auxiliis de facili contemnemus præsentia, et in cælum levabimur. Non parvum est igitur eleemosynæ cataplasma, cum valeat omnibus apponi vulneribus.

BÈDE. Dicit autem quod superest, scilicet

necessario victui et vestimento : neque enim ita facienda jubetur eleemosyna, ut toipsum consumas inopia, sed ut tui cura corporis expleta, inopem quantum vales sustentet. Vel ita intelligendum : Quod superest, id est, quod tam multo scelere præoccupatis solum remedium restat : Date eleemosynam : qui sermo ad omnia quæ utili miseratione fiunt, valet : non enim solum qui dat esurienti cibum et cætera hujusmodi, verum etiam qui dat veniam peccanti, atque orat pro eo, et qui corripit, et aliqua emendatoria poena plectit, eleemosynam dat. THÉOPH. Vel dicit : Quod superest ; nam facultates præsidet cupido cordi.

AMB. Totus itaque pulcherrimus ab hinc dirigitur locus, ut quoniam nos ad studium

tres et superflus des Juifs; cependant, il leur promet aussi la rémission des péchés, s'ils sont miséricordieux.

S. AUG. — Mais si ceux-là seuls peuvent être purifiés qui croient à celui qui purifie le cœur par la foi, pourquoi dit-il : « Faites l'aumône, et toutes choses seront pures pour vous? » Examinons ce qu'il veut dire. Les pharisiens prélevaient la dixième partie de tous leurs revenus pour en faire l'aumône, ce que ne font pas tous les chrétiens; aussi ils se riaient de l'entendre parler ainsi comme s'ils ne faisaient pas l'aumône. Dieu sachant cela ajoute : « Malheur à vous, pharisiens, qui payez la dîme de la menthe, de la rue, et de toutes les herbes, et qui négligez la justice et l'amour de Dieu. » Ce n'est donc pas faire l'aumône, car faire l'aumône c'est être miséricordieux; si donc vous le comprenez, commencez par vous-même. En effet, comment seriez-vous miséricordieux pour les autres si vous êtes cruel pour vous-même? Écoutez l'Écriture, disant : « Prenez pitié de votre âme et cherchez à plaire à Dieu (1). » Rentrez dans votre conscience, vous qui vivez dans le mal ou dans l'infidélité, vous dont l'âme mendie ou est muette à cause de son indigence; donnez à votre âme l'aumône du jugement et de la charité : du jugement, en vous détachant de vous-même; de la charité, en aimant Dieu et en aimant le prochain. Si vous négligez cette aumône, quel que soit votre amour, vous ne faites rien, puisque vous ne faites rien pour vous-même.

S. CYR. — Ou encore, il dit ceci pour reprendre les pharisiens, qui

(1) Ce passage, cité par saint Augustin comme de l'Écriture, prouve que de son temps l'Écclésiaste était un des livres canoniques.

simplicitatis invitât, superflua Judæorum et terrena condemnet. Et tamen ipsis peccatorum abolitio promittitur, si misericordiam consequantur.

AUG., *De verb. Dom.* (serm. 30). Si autem mundari non possunt, nisi credentes in eum qui fide mundat cor, quid est quod dicit : Date eleemosynam, et hæc omnia munda sunt vobis? Attendamus : forte et ipse exponit : illi enim de omnibus suis fructibus decimam partem detrahebant, et eleemosynas dabant ; quod non facile aliquis facit Christianus : irriserunt ergo illum eis hoc dicentem, quasi hominibus qui eleemosynas non facerent. Hoc Deus sciens subiungit : Sed vae vobis pharisæis, quia decimatis mentham, et rutam, et omne olus, et præteritis iudicium et charitatem Dei.

Non ergo est hoc facere eleemosynam : facere enim eleemosynam est facere misericordiam : si intelligis, a te incipe : quomodo enim es misericors alteri, si crudelis es tibi? Audi Scripturam dicentem (*Eccles.*, 30, vers. 24) : Miserecor animæ tuæ placens Deo. Redi ad conscientiam tuam, quicumque male aut infideliter visis ; et ibi invenis mendicantem animam tuam, vel forte egestate obmutescentem. In iudicio et charitate fac eleemosynam cum anima tua. Quid est iudicium? Displice tibi. Quid est charitas? Dilige Deum ; dilige proximum. Hanc eleemosynam si prætermittis, quantumvis ames, nihil facis, quando tecum non facis.

CYRIL. Vel hoc dicit in pharisæorum reprehensionem ; quia illa sola præcepta

ne recommandaient aux peuples qui leur étaient soumis que l'observation des préceptes qui étaient pour eux une cause de revenus abondants; ainsi ils n'omettaient aucune des plus petites herbes, tandis qu'ils négligeaient d'exhorter à la charité envers Dieu et au juste jugement de soi-même. — **THÉOPH.** — Comme ils méprisaient Dieu, traitant avec négligence les choses sacrées, il leur recommande l'amour de Dieu; ensuite, par le *jugement*, il enseigne l'amour du prochain; car celui qui aime le prochain le juge avec justice. — **S. AMB.** — Ou encore, ils négligent le *jugement*, parce que dans toutes leurs actions ils ne pensent pas au jugement; et la *charité*, parce qu'ils n'aiment pas Dieu par amour. Cependant, afin que nous ne mettions pas tout notre zèle dans la foi, négligeant les œuvres, il résume en une parole la perfection de l'homme fidèle, laquelle consiste dans la foi et dans les œuvres, en disant: « Il fallait pratiquer ces choses sans omettre les autres. » — **S. CHRYS.** — Lorsqu'il parlait des purifications judaïques, il les a omises entièrement; mais parce que la *dîme* est une aumône, et que le temps n'était pas encore venu d'abolir expressément les pratiques légales, il dit: « Il fallait pratiquer ces choses. »

S. AMB. — Ensuite il reproche leur jactance aux Juifs orgueilleux qui recherchent la première place, car il suit: « Malheur à vous, pharisiens, qui aimez les premières places, etc. » — **S. CYR.** — En leur adressant ce reproche, il nous rend meilleurs; car il veut que nous n'ayons point d'ambition et que nous ne poursuivions pas les apparences plutôt que la réalité, ce que faisaient alors les pharisiens. En effet, être salué par quelques-uns ou les présider ne prouve point que nous soyons véritablement dignes: cela arrive à beaucoup qui ne sont

attentius observari jubebant a populis subjectis, quæ causa erant illis reddituum fecundorum: unde nec minima olerum postponebant; opus autem ingerendæ dilectionis ad Deum, et judicii justam censuram negligebant. **THÉOPH.** Quia enim Deum contemnebant, indifferenter sacra tractantes, præcipit eis dilectionem Dei habere; per judicium vero, dilectionem innuit proximi: nam quod aliquis juste judicet proximo, ex ejus dilectione provenit. **AMB.** Vel judicium ideo, quia non omnia quæ agunt, in judicium referunt; charitatem, quia non ex affectu diligunt Deum. Sed ne rursus fidei studiosos nos faciat, operum negligentibus, perfectionem fidelis viri brevi sermone concludit, ut et fide et operibus approbetur,

dicens: Hæc autem oportuit facere, et illa non omittere. **CHRYS.** (homil. 74, in *Matth.*). Ubi quidem sermo judicæ mundationis agebatur, totaliter præterivit; sed quia decima eleemosyna quædam est, et nondum erat tempus expresse interimendi legalia; propter hoc dicit: Hæc oportuit facere.

AMB. Arrogantiam quoque jactantium Judæorum redarguit, dum primatus appetunt: sequitur enim: Væ vobis pharisæis qui diligitis primas cathedras, etc. **CYRIL.** (ubi sup.). Per ea de quibus illos reprehendit, nos facit meliores. Vult enim nos ambitione carere, et non plus venari apparentiam, quam veram existentiam, quod tunc pharisæi agebant: salutari enim ab aliquibus, et præsidere eis, non vere nos

pas bons; d'où il ajoute : « Malheur à vous qui ressemblez à des sépulcres qui ne paraissent point ! » Car en voulant être salués par les hommes et les présider pour paraître grands, ils ne diffèrent point des sépulcres, qui au dehors éclatent d'ornements, tandis qu'ils sont pleins de corruption, — S. AMB. — Or, semblables aux sépulcres, ils séduisent par leurs apparences et trompent les regards des passants; d'où il suit : « Et que les hommes qui marchent dessus ne voient point. » C'est-à-dire que tandis qu'au dehors ils paraissent magnifiques, ils sont pleins de pourriture au dedans. — S. CHRYS. — Il n'est pas étonnant que les pharisiens fussent ainsi; mais si nous-mêmes, qui avons été jugés dignes de devenir les temples de Dieu, nous devenons des sépulcres remplis de corruption, c'est le comble de la misère.

S. CYR. — Julien l'Apostat dit à ce sujet que nous devons fuir les sépulcres, que le Christ lui-même a déclarés *immondes*; mais il a méconnu le sens des paroles du Sauveur. En effet, il n'a point commandé de fuir les sépulcres, mais il leur a comparé le peuple hypocrite des pharisiens.

Alors un des docteurs de la loi, prenant la parole, lui dit : Maître, en parlant ainsi, vous nous déshonorez aussi nous-mêmes. Mais Jésus lui dit : Malheur aussi à vous autres, docteurs de la loi, qui chargez les hommes de fardeaux qu'ils ne sauraient porter, et qui ne voudriez pas les avoir touchés du bout du doigt. Malheur à vous qui bâtissez des tombeaux aux prophètes; et ce sont vos pères qui les ont tués. Certes, vous témoignez assez que vous consentez à ce qu'ont fait vos pères; car ils ont tué les prophètes, et vous leur bâtissez des tombeaux. C'est pourquoi la sagesse de Dieu a

idoneos esse ostendunt: pluribus enim hæc contingunt, cum boni non sint: unde subdit: Væ vobis qui estis ut monumenta quæ non apparent: volentes enim ab hominibus salutari, et eis præsidere, ut magni æstimentur, ab occultis sepulcris non differunt, quæ nitent quidem extrinsecus ornamentis, sunt autem plena omni spurcitia. AMB. Et quasi sepulcra, quæ non apparent, specie fallunt, visuque decipiunt transeuntes: unde sequitur: Et homines ambulantes sæpè, nesciunt: ita scilicet, ut cum foris speciosa promittant, plena intus fœtoris includant. CHRYS. (homil. 74, ut sup.). Sed quod tales extiterint pharisæi, non est mirabile. Si autem nos digni reputati fieri templa Dei, fiamus repente sepulcra solum fœtorem continentia, hic est extremæ miserie.

CYRIL. (in *Cat. græc. Patr., et contra Julianum*). Ait autem hic apostata Julianus vitanda esse sepulcra, quæ Christus ipse ait immunda, sed ignoravit vim verborum Salvatoris. Non enim jussit a monumentis discedere, sed eis comparavit pharisæorum fictorem populum.

Respondens autem quidam ex legisperitis, ait illi: Magister, hæc dicens, etiam contumeliam nobis facis. At ille ait: Et vobis legisperitis væ, quia oneratis homines oneribus quæ portare non possunt, et ipsi uno digito vestro non tangitis sarcinas! væ vobis qui ædificatis monumenta prophetarum, patres autem vestri occiderunt illos: profecti testificamini quod consentitis operibus patrum vestrorum, quoniam quidem ipsi eos occiderunt, vos autem ædificatis eorum sepulcra:

dit : Je leur enverrai des prophètes et des apôtres, et ils tueront les uns, et persécuteront les autres ; afin qu'on redemande à cette nation le sang de tous les prophètes, qui a été répandu dès le commencement du monde, depuis le sang d'Abel jusqu'au sang de Zacharie, qui a été tué entre l'autel et le temple. Oui, je vous déclare qu'on en demandera compte à cette nation. Malheur à vous, docteurs de la loi, qui vous êtes saisis de la clef de la science ; et qui, n'y étant pas entrés vous-mêmes, l'avez encore fermée à ceux qui y voulaient entrer. Comme il leur parlait de la sorte, les pharisiens et les docteurs de la loi commencèrent à le presser avec de grandes instances, et à l'accabler par la multitude des choses sur lesquelles ils l'obligeaient de répondre, lui tendant des pièges, et tâchant de tirer quelque chose de sa bouche qui leur donnât lieu de l'accuser.

S. CYR. — Les reproches qui rendent meilleurs ceux qui sont doux importunent ordinairement les hommes superbes. C'est pourquoi, le Sauveur reprenant les pharisiens de ce qu'ils s'écartaient du droit chemin, la foule des docteurs de la loi s'en offensait ; d'où il est dit : « Alors un des docteurs de la loi, prenant la parole, lui dit : Vous nous outragez. » — BÈDE. — Qu'elle est misérable la conscience qui se croit offensée en écoutant la parole de Dieu, et qui, quand on parle du châtement des infidèles, se croit toujours condamnée.

THÉOPH. — Les docteurs de la loi n'étaient pas les mêmes que les pharisiens ; les pharisiens se séparaient de la foule sous prétexte de religion ; les docteurs de la loi étaient les scribes et les sages qui expliquaient le sens de la loi. — S. CYR. — Or, le Christ accuse les docteurs de la loi et abaisse la vanité de leur orgueil ; d'où il suit : « Malheur à vous aussi, docteurs de la loi, qui chargez les hommes, etc. » Il se sert, pour les accuser, d'une comparaison frappante : en effet, la

propterea et sapientia Dei dixit : Mittam ad illos prophetas et apostolos, et ex illis occident et persequentur ; ut inquiratur sanguis omnium prophetarum, qui effusus est a constitutione mundi a generatione ista, a sanguine Abel usque ad sanguinem Zachariæ, qui periit inter altare et ædem. Ita dico vobis : Requiretur ab hac generatione. Væ vobis legisperitis, qui tulistis clavem scientiæ ! ipsi non introistis, et eos qui introibant, prohibuistis. Cum autem hæc ad illos diceret, cæperunt pharisæi et legisperiti graviter insistere, et os ejus opprimere de multis, insidiantes ei, et quærentes aliquid captare ex ore ejus, ut accusarent eum.

CYRIL. [in *Cat. græc. Patr.*]. Redargutio quæ mansuetos transfert in melius, superbis hominibus communiter intolerabilis esse solet : unde cum Salvator reprehenderet

pharisæos tanquam deviantes a recto calle, percelleretur ex hoc legisperitorum caterva : unde dicitur : Respondens autem quidam ex legisperitis, ait illis : Contumeliam nobis facis. BÈDE. Quam misera conscientia quæ audito Dei verbo sibi contumeliam fieri patat, et commemorata pœna perfidorum se semper intelligit esse damnandam.

THEOPH. Erant autem alii legisperiti a pharisæis : nam pharisæi divisi ab aliis quasi religiosi videbantur ; legis autem periti scribes erant doctoresque, quæstiones legis solventes, CYRIL. [ubi. sup.]. Christus autem legisperitis invectivam ingerit, et deprimit vanum eorum supercilium : unde sequitur : At ille ait : Et vobis legisperitis væ, quia oneratis homines, etc. Exemplo patenti utitur ad eos dirigendum. Erat lex onerosa Judæis, ut fatentur Christi discipuli ; ipsi vero fasces importabiles legis

loi était onéreuse aux Juifs, comme l'avouent les disciples du Christ; néanmoins les docteurs, réunissant en un faisceau les préceptes de la loi, les posaient sur ceux qui leur étaient soumis, et n'en tenaient eux-mêmes aucun compte. — **THEOPH.** — Or, chaque fois qu'un docteur pratique ce qu'il enseigne, il allège le fardeau en donnant lui-même l'exemple; au contraire, quand il ne fait rien de ce qu'il enseigne, le fardeau paraît lourd à ceux qui reçoivent son enseignement, puisque les docteurs eux-mêmes ne peuvent le porter.

BÈNE. — Ils méritaient bien d'entendre dire qu'ils ne touchaient pas du bout du doigt le fardeau de la loi, c'est-à-dire qu'ils n'en observaient pas même les moindres préceptes, puisque, contrairement aux mœurs de leurs pères, ils présumaient pouvoir l'observer et la faire observer sans la foi et la grâce du Christ.

S. GRÉG. de Nyse. — Tels sont souvent les juges : sévères pour les pécheurs, tandis qu'ils sont faibles eux-mêmes; législateurs austères, ils sont observateurs négligents; ils n'essaient point de vivre selon la vertu, et ils l'exigent impitoyablement de leurs sujets.

S. CYR. — Après avoir réprouvé les dures pratiques des docteurs de la loi, il accuse généralement tous les principaux d'entre les Juifs, en disant : « Malheur à vous qui bâtissez des tombeaux aux prophètes que vos pères ont tués ! » — **S. AMB.** — Ce passage combat la vaine superstition des Juifs qui condamnaient les œuvres de leurs pères en édifiant des tombeaux aux prophètes, tandis qu'ils méritaient la même condamnation en imitant leurs crimes; car il ne leur fait pas un crime de bâtir des tombeaux, mais d'imiter les crimes de leurs pères. D'où il ajoute : « Certes, vous témoignez assez que vous consentez, etc. » —

colligantes et subditis superponentes, nullatenus operari curabant. **THEOPH.** Quoties etiam doctor facit quæ docet, alleviat fascem, tradens ad exemplum seipsum : quando vero nil agit eorum quæ docet, tunc graves fasces videntur eis qui doctrinam suscipiunt, utpote qui nec a doctore possunt portari.

BÈN. Recte autem audiunt quod sarcinas legis uno digito non tangerant; hoc est, ne in minimis quidem eam perficerent; quam se contra morem Patrum sine fide et gratia Christi servare et servandam tradere præsumebant.

GRÉG. Nyss. (in *Cat. græc. Patr.*). Tales quoque modo plures sunt iudices severi peccantium, et debiles agonistæ; intolerabiles legislatores, et debiles portatores; nec

appropinquare volentes, nec palpate vitæ honestatem, quam irremediabiliter exigunt a subjectis.

CYRIL. (ubi sup.). Postquam igitur reprobavit onerosam legisperitorum officinam, inducit communem invectivam in cunctos principes Judæorum dicens : Væ vobis qui ædificatis monumenta prophetarum, et patres vestri occiderunt illos ! **AMB.** Bonus est hic locus adversus superstitionem vanissimam Judæorum, qui ædificando sepulcra prophetarum, patrum suorum facta damna-bant, æmulando autem paterna scelera, in seipsos sententiam retorquebant : non enim ædificatio, sed æmulatio loco criminis æstimatur. Unde subdit : Profecto testificamini quod consentitis, etc. **BÈN.** Simulabant

BÈDE. — Afin de capter la faveur du peuple, ils feignaient d'avoir eu horreur la perfidie de leurs pères, en ornant magnifiquement les tombeaux des prophètes qu'ils avaient tués; mais ils prouvaient assez par leurs œuvres combien ils consentaient à l'iniquité de leurs pères en poursuivant de leurs injures le Seigneur annoncé par les prophètes. D'où il est ajouté : « C'est pourquoi la sagesse de Dieu a dit : Je leur enverrai des prophètes et des apôtres, et ils tueront les uns et persécuteront les autres. » — S. AMB. — La sagesse de Dieu, c'est le Christ; de plus il est dit en saint Matthieu : « Voilà que je vous envoie des prophètes et des sages. » — BÈDE. — Si donc c'est la même sagesse de Dieu qui a envoyé les prophètes et les apôtres, que les hérétiques cessent de prétendre que le Christ a commencé à la Vierge; qu'ils ne disent plus que le Dieu de *la loi et des prophètes* est différent de celui du *Nouveau-Testament*, quoique même les Écritures des apôtres appellent prophètes, non-seulement ceux qui annoncent l'incarnation future du Christ, mais encore ceux qui annoncent les joies futures du royaume céleste. Cependant je ne pense pas que ces prophètes doivent être mis à un rang supérieur à celui des apôtres.

S. ATHAN. — S'ils les font mourir, la mort des victimes criera plus fort contre eux; s'ils les persécutent, ils dispersent des témoignages de leur iniquité. En effet, la fuite de ceux qui souffrent persécution atteste le crime de ceux qui persécutent; car nul ne fuit celui qui est pieux et doux, mais plutôt celui qui est cruel et celui dont les instincts sont mauvais. D'où il suit : « Afin qu'on redemande à cette génération le sang de tous les prophètes qui a été répandu depuis la création du monde. » — BÈDE. — Pourquoi donc le sang de tous les prophètes et

quidam se ob favorem vulgi captandum, patrum suorum horrere perfidiam; memorias prophetarum qui ab eis occisi sunt magnifice ornando; sed ipso opere testificantur quantum paternæ nequitiae consentiant, injuriis agendo Dominum a prophetis prænuntiatum : unde subditur : Propterea et sapientia Dei dixit : Mittam ad illos prophetas, et apostolos, et ex illis occident, et persequentur. AMB. Dei sapientia Christus est. Denique in Matthæo habes : Ecce ego mitto ad vos prophetas et sapientes. BÈDE. Si autem eadem sapientia Dei prophetas apostolosque misit, cessent hæretici Christo ex Virgine principium dare; omittant alium legis et prophetarum, alium novi testamenti Deum prædicare : quamvis sæpe etiam

apostolica Scriptura prophetas, non solum qui futuram Christi incarnationem, sed eos qui futura cœlestis regni gaudia prædicunt, appellet. Sed nequaquam hos crediderim apostolis in catalogi ordine præferendos.

ATHAN. (*Apolog.*, 1, *De fuga sua*). Sive autem occidant, mors occisorum altius contra eos clamabit; sive persequantur, memoralia suæ iniquitatis emittunt; fuga enim persecutionem passorum in magnum redundat persequentium crimen : nemo enim pius et mansuetus fugit, sed potius austerum et moribus imbutum iniquis. Et ideo sequitur : Ut inquiratur sanguis omnium prophetarum, qui effusus est a constitutione mundi, a generatione ista. BÈDE. Quæritur quomodo sanguis omnium prophetarum at-

de tous les justes est-il redemandé à la génération juive, quoique beaucoup de saints (soit avant, soit après l'incarnation) aient été mis à mort par d'autres nations? C'est la coutume des Écritures de diviser les hommes en deux générations, celle des bons et celle des méchants. — S. CYR. — Ainsi, quoiqu'il dise d'une manière indicative : *cette génération*, il ne veut pas seulement parler de ceux qui étaient présents et qui l'écoutaient, mais de tous les homicides, car il confond tous ceux qui se ressemblent. — S. CHRYS. — Au reste, s'il dit que les Juifs seront plus châtiés, ce n'est pas sans qu'ils l'aient mérité, car ils ont commis de plus grands crimes que tous les autres, et ils n'ont été punis pour aucun de leurs crimes passés; de plus, en voyant les péchés des autres et leur châtement, ils ne sont pas devenus meilleurs, mais ils ont commis les mêmes fautes. Il ne veut donc pas dire qu'ils seront châtiés pour les crimes des autres peuples.

THEOPH. — Le Seigneur montre que les Juifs étaient héritiers de la malice de Caïn, en ajoutant : « Depuis le sang d'Abel jusqu'au sang de Zacharie, etc. » Abel est celui qui fut tué par Caïn, et Zacharie qui fut tué entre le tabernacle et l'autel, est, dit-on, le patriarche Zacharie, fils du grand-prêtre Joïadas. — BÈDE. — Pourquoi *depuis le sang d'Abel*? Cela n'est point étonnant, puisque le premier il souffrit le martyre. Mais pourquoi *jusqu'au sang de Zacharie*, quoiqu'un grand nombre après lui jusqu'à la naissance du Christ, et peu de temps après sa naissance les Innocents, aient été mis à mort? N'est-ce point parce qu'Abel était pasteur de brebis et Zacharie grand-prêtre, et que l'un fut mis à mort dans les champs, tandis que l'autre fut tué dans le temple? Ne

que justorum ab una Judæorum generatione requiratur, cum multi sanctorum (sive ante incarnationem, sive post) ab aliis nationibus sint interempti : sed moris est Scripturarum duas sæpe generationes hominum bonorum, malorumque computare. CYRIL. (ubi sup.). Etsi ergo dicat demonstrative a generatione ista, non exprimit solum tunc astantes et audientes, sed quemlibet homicidam : astruit enim simili simile. CHRYS. (homil. 75, in Matth.). Cæterum si dicat Judæos graviora passuros, hoc non immerito fit; eo quod et pejora omnibus ausi sunt, et nullo præteritorum castigati fuerunt, sed cum vidissent alios peccasse et punitos fuisse, non fuerunt meliores effecti, sed similia commiserunt : non autem ita quod pro commissis aliorum alii quant poenam.

THEOPH. Ostendit autem Dominus Judæos esse hæredes malitiæ Cain ex eo quod subdit : A sanguine Abel usque ad sanguinem Zachariæ, etc. Abel si quidem a Cain occisus est : Zachariam autem quem occiderunt inter altare et ædem, quidam dicunt esse antiquum Zachariam filium Joïadæ sacerdotis. BÈD. Quare igitur a sanguine Abel, qui primus martyrium passus est, mirum non est : sed quare usque ad sanguinem Zachariæ, querendum est, cum et multi post eum usque ad nativitatem Christi, et ipso mox nato innocentes preempti sint; nisi forte, quia Abel pastor ovium, Zacharias sacerdos fuit; et hic in campo, ille in atrio templi necatus est : utriusque gradus martyres (et laici scilicet et altaris officio mancipati) sub eorum intumantur vocabulo.

GREG. Nyss. (orat. in diem natalem

sont-ce point les deux ordres de martyrs (les laïcs et les serviteurs de l'autel) qui sont représentés par ces deux noms ?

S. GRÉG. de Nysse. — Quelques-uns racontent que Zacharie, père de Jean-Baptiste, connaissant par l'esprit de prophétie le mystère de la virginité inaltérable de la Mère de Dieu, ne l'exclut point de l'endroit du temple réservé aux vierges, afin de montrer que la puissance du Créateur pouvait manifester une naissance nouvelle qui n'ôterait point à la mère l'éclat de la virginité. Or, cet endroit se trouvait entre l'autel et le lieu où était placé l'autel d'airain, et c'est pour cela qu'il fut mis à mort en cet endroit. On dit encore, qu'apprenant que le roi du monde allait venir, pour échapper à la servitude, ils se jetèrent sur celui qui annonçait sa naissance, et massacrèrent le grand-prêtre dans le temple. — S. GRÉG. — Quelques-uns rapportent une autre cause de la mort de Zacharie; ils disent que, comme on massacrait les enfants, Jean-Baptiste devait aussi être tué avec ceux de son âge; mais Élisabeth, pour arracher son fils à la mort, s'enfuit dans le désert; c'est pourquoi les satellites d'Hérode, ne trouvant ni Élisabeth, ni l'enfant, tournèrent leur rage contre Zacharie et le tuèrent pendant qu'il servait dans le temple. — SUITE. — « Malheur à vous, docteurs de la loi, qui avez pris la clef de la science ! » — S. BAS. — Cette parole, *malheur!* qui annonce les plus redoutables douleurs, convient bien à ceux qui bientôt après devaient être livrés au plus grand supplice. — S. CYR. — La *clef de la science* est la loi elle-même, qui était une ombre et une figure de la justice du Christ. C'est pourquoi les docteurs qui étudiaient la loi de Moïse et les oracles des prophètes devaient, pour ainsi dire, ouvrir au peuple juif les portes de la connais-

Christi). Quidam autem dicunt quod Zacharias, pater Joannis, spiritu prophetiæ conjiciens mysterium virginitatis intactæ Dei genitricis, nequaquam sequestravit illam a loco templi virginibus deputato; volens ostendere quod in potestate Conditoris omnium erat novum ortum ostendere, qui enixæ vigorem cælibatus non auferret. Erat autem hic locus medius inter altare et ædem, in qua erat altare seneum situm, ubi propter hoc eum occiderunt. Aiunt etiam quod cum audiverunt Regem mundi venturum, dispensative metu subjectionis aggrediuntur eum qui attestabatur ortum ipsius, mactantes sacerdotem in templo. GRÆG. [vel Geometer, in *Cat. græc. Patr.*]. Alii autem aliam causam dicunt esse interitus Zachariæ.

Cum enim occiderentur infantes, magnus Joannes cum cœtaneis suis occidendus erat; sed Elisabeth, eripiens filium de medio cædis, petiit cremum: unde cum satellites Herodis Elisabeth et puerum non invenirent, convertunt iram in Zachariam, occidentes ipsum ministrantem in templo.

Sequitur: Væ vobis legisperitis, qui tulistis clavem scientiæ! BASIL. (*in Esaiam, visione 1*). Hæc vox, væ, quæ cum intolerabilibus profertur doloribus, eis convenit qui paulo post detrudendi erant in grave supplicium. CYRIL. (ut sup.). Clavem autem scientiæ ipsam dicimus esse legem: erat enim et umbra et figura justitiæ Christi. Decebat ergo legisperitos quasi indagantes legem Moysi, et dicta prophetarum, reserare

sance du Christ, mais ils ne le firent point ; au contraire, ils discréditaient les divins miracles et ils déclamaient contre ses enseignements, en disant : *Pourquoi l'écoutez-vous?* Ainsi, ils prirent (ils enlevèrent) la clef de la science ; d'où il suit : « Vous n'êtes pas entrés vous-mêmes, et vous avez empêché ceux qui voulaient entrer. » De plus, la foi est la clef de la science, car c'est par la foi qu'on arrive à la connaissance de la vérité, selon cette parole d'Isaïe : « Si vous ne croyez pas, vous ne comprendrez point. » C'est pourquoi les docteurs de la loi prirent la clef de la science, en ne laissant pas les hommes croire au Christ. — S. AUG. — La *clef de la science* est encore l'humilité du Christ, qu'ils ne voulaient pas comprendre eux-mêmes, ni laisser comprendre aux autres. — S. AMB. — Sous le nom de Juifs, il condamne encore et il dévoue au supplice de la vie future ceux qui, usurpant l'enseignement de la connaissance de Dieu, empêchent les autres et ne connaissent point eux-mêmes ce qu'ils prêchent.

S. AUG. — S. Matthieu raconte que le Seigneur dit tout ceci après être entré à Jérusalem ; saint Luc, au contraire, dit qu'il allait à Jérusalem. C'est pourquoi je pense qu'il fit deux discours semblables, et que l'un et l'autre ont été rapportés par les deux évangélistes.

BÈDE. — Les pharisiens et les docteurs de la loi témoignent eux-mêmes combien sont vrais les crimes de perfidie, de dissimulation et d'impiété qui leur sont reprochés, puisqu'au lieu de se convertir ils dressent des embûches au docteur de la vérité ; car il suit : « Comme il leur parlait de la sorte, les pharisiens et les docteurs de la loi commencèrent à insister vivement. » — S. CYR. — *Insister* veut dire *presser*, ou

quodammodo populo Judæorum januas notitiæ Christi; hoc autem non fecerunt; sed econtra derogabant divinis miraculis, et contra ejus dogmata clamabant: Quid eum auditis? Sic igitur tulerunt (id est, abstulerunt) clavem scientiæ. Unde sequitur: Ipsi non introistis, et eos qui introibant, prohibuistis. Sed et fides est clavis scientiæ: fit enim per fidem veritatis cognitio, secundum illud Esaiæ (cap. 7): Nisi credideritis, non intelligetis. Sustulerunt ergo legisperiti clavem scientiæ, non permittentes homines credere in Christum. AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 2, quæst. 23). Sed et clavis scientiæ est humilitas Christi quam nec ipsi intelligere nec ab aliis intelligi volebant. AMB. Arguuntur etiam adhuc sub nomine Judæorum et futuro supplicio statuuntur obnoxii, qui cum doctrinam sibi divini cognitionis

usurpent et alios impediunt, nec ipsi quod profitentur, agnoscunt.

AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 75). Hæc autem omnia Mathæus narrat esse dicta, postquam Dominus in Hierusalem venerat. Lucas autem hinc narrat, cum adhuc Dominus iter ageret in Hierusalem. Unde mihi similes videntur esse sermones; quorum ille alterum, iste alterum narravit.

BÈDE. Quam autem vera perfidiæ, simulationis et impietatis suæ crimina audierint pharisæi et legisperiti ipsi testantur; qui non resipiscere, sed doctorem veritatis insidiis moliantur aggredi; sequitur enim: Cum autem hoc ad illos diceret, cœperunt pharisæi et legisperiti graviter insistere. CYRIL. (ubi sup.). Sumitur autem insistere pro instare, vel imminere, vel sævire. Cœperunt autem interrumpere sermonem ejus

menacer, ou violenter. Or, ils se mirent à interrompre son discours par beaucoup de questions; d'où il suit : « Et à lui fermer la bouche à force de questions. » — **THÉOPH.** — En effet, lorsque plusieurs adressent à un seul beaucoup de questions diverses, comme il ne peut répondre à tous à la fois, aux yeux des ignorants il paraît hésiter. Tel était le piège qu'ils lui tendaient dans leur malice; ils cherchaient, en outre, à exciter sa bouche, c'est-à-dire qu'ils le provoquaient pour lui faire dire quelque chose dont ils pussent l'accuser. D'où il suit : « Lui tendant des pièges et tâchant de tirer de sa bouche quelque chose qui leur donnât lieu de l'accuser. » Après avoir dit qu'ils voulaient *opprimer sa bouche*, maintenant il dit qu'ils voulaient *surprendre ou arracher quelque chose de sa bouche*. Or ils l'interrogeaient, tantôt sur la loi, pour l'accuser de blasphème contre Moïse; tantôt sur César, pour l'accuser d'être conspirateur et ennemi de la majesté de César.

in pluribus : unde sequitur : Et os ejus opprimere de multis. **THÉOPH.** Cum enim plures interrogant unum de diversis materiis, cum nequeat simul omnibus respondere : videtur insipientibus quod dubitet. Hoc igitur insidiabantur, et illi nefarii contra ipsum : sed et aliter quærebant os ejus opprimere, scilicet, ut provocarent eum ad aliquid dicendum unde posset damnari :

undo sequitur : Insidiantes ei et quærentes aliquid capere de ore ejus ut accusarent eum. Quod primo dixerat, opprimere, nunc dicit, capere, vel rapere aliquid ex ore ejus. Interrogabant eum nunc quidem de lege, ut arguerent eum quasi blasphemum obloquentem de Moyse; nunc vero de Cæsare, ut accusarent eum tanquam insidiosum et hostem majestatis Cæsareæ.

CHAPITRE XII.

Cependant une grande multitude de peuple s'étant assemblée autour de Jésus, en sorte qu'ils marchaient les uns sur les autres, il commença de dire à ses disciples : Donnez-vous de garde du levain des pharisiens, qui est l'hypocrisie. Mais il n'y a rien de caché qui ne doive être découvert, ni rien de secret qui ne doive être connu; car ce que vous avez dit dans l'obscurité se publiera dans la lumière, et ce que vous avez dit à l'oreille dans les chambres sera prêché sur les toits.

THÉOPH. — Les pharisiens cherchaient à surprendre Jésus dans ses discours, afin d'éloigner de lui le peuple; mais cela se tournait contre eux, car les peuples venaient par milliers avec plus d'empressement, et, dans leur désir de s'approcher du Christ, ils s'étouffaient, tant la vérité est toujours puissante et tant est faible la ruse; d'où il est dit : « Une grande multitude de peuple s'étant assemblée autour de Jésus, en sorte qu'ils marchaient les uns sur les autres, il commença à dire à ses disciples : Gardez-vous du levain des pharisiens, qui est l'hypocrisie. » — S. CYR. — Le Christ avertissait ses disciples de se garder d'eux, parce qu'ils étaient fourbes. — S. GRÉG. de Naz. — Tantôt le levain est vanté comme produisant le pain qui alimente la vie, et tantôt il est déprécié comme signifiant la malice aigre et invétérée. — THÉOPH. — Il appelle l'hypocrisie un *levain*, parce qu'elle altère et corrompt les intentions des hommes dans lesquels elle pénètre; car rien

CAPUT XII.

Multis autem turbis concurrentibus, ita ut se invicem conculcarent, cepit dicere ad discipulos suos : Attendite a fermento pharisæorum, quod est hypocrisis : nihil autem opertum est, quod non reveletur, neque absconditum, quod non sciatur : quoniam quæ in tenebris dixistis, in lumine dicentur; et quod in aurem locuti estis in cubilibus, prædicabitur in tertis.

THÉOPH. Pharissæi quidem conabantur Jesum capere in sermone, ut populos ab eo abducerent : hoc autem in contrarium vertitur : magis enim adibant populi per millenarios congregati, adeo cupientes hærrere Christo, ut se invicem comprimerent :

tam validum quid est veritas, et dolus imbecillis ubique : unde dicitur : Multis autem turbis concurrentibus, ita ut se invicem conculcarent, cœpit dicere ad discipulos suos : Attendite a fermento pharisæorum, quod est hypocrisis. CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Quia enim cavillatores erant, ob hoc Christus ab eis sibi cavere admonebat discipulos. GREG. Nazian. (in eadem *Cat. græc.*). Est autem quando fermentum laudatur tanquam efficiens panem vitalem : est autem quando vituperatur, significans vetustam et acidam malitiam. THÉOPH. Vocat igitur fermentum hypocrisim, tanquam alterantem et corrumpentem intentiones hominum, quibus se ingesserit : nihil

ne corrompt les mœurs comme l'hypocrisie. — BÈDE. — En effet, de même qu'un peu de levain corrompt toute une masse de farine, de même la dissimulation prive l'âme de toute vertu sincère et véritable.

S. AMB. — Or, afin que nous ne suivions pas les mœurs perfides des Juifs, agissant d'une manière et en simulant une autre par nos paroles, le Seigneur nous donne ici ce magnifique enseignement de garder la simplicité et de pratiquer la foi, parce qu'à la fin des temps nos pensées cachées se lèveront pour nous accuser ou nous défendre et dévoileront le secret de notre âme. D'où il est ajouté : « Il n'y a rien de caché qui ne doive être révélé, etc. » — ORIG. — il veut parler du temps où Dieu jugera les choses cachées des hommes; ou bien, il veut dire que quelques efforts que fasse quelqu'un pour cacher le bien des autres par des infamies, le bien ne peut rester caché. — S. CHRYS. — Comme s'il disait aux disciples : Quoique maintenant quelques-uns vous appellent *séducteurs* et *magiciens*, le temps découvrira toutes choses; il dévoilera leur calomnie et fera éclater votre vertu. C'est pourquoi tout ce que je vous ai dit dans un coin de la Palestine, prêchez-le hardiment, le front découvert et sans aucune crainte, dans tout l'univers; d'où il ajoute : « Car ce que vous avez dit dans l'obscurité sera publié dans la lumière, etc. » — BÈDE. — Il parle ainsi, parce que tout ce que les apôtres ont dit et souffert autrefois dans les ténèbres de la persécution ou dans les ombres des prisons, est prêché publiquement par la lecture de leurs actes dans l'Eglise répandue par tout l'univers. Sans doute que ces paroles : « Sera publié sur les toits, » se rapportent à un usage de la Palestine, où l'on a coutume de se tenir sur les toits; car les toits n'y sont point surmontés de combles

enim sic alterat mores ut hypocrisis. BED. Nam sicut modicum fermentum totam farinae massam corrumpit (*ad Cor.*, 5), sic simulatio animum tota virtutum sinceritate et veritate fraudabit.

AMB. Pulcherrimum autem locum tenendæ simplicitatis et æmulandæ fidei Salvator intexuit, ne judaicæ more perfidiæ alia promanus in effectu, alia voce simulemus; cum ultimo tempore occulta cogitationum acousantium, aut etiam defendentium (*Rom.*, 2) secretum nostræ mentis apertura videantur. Unde subditur : Nihil autem opertum est quod non reveletur, etc. ORIG. (*in Cat. græc. Patr.*). Aut ergo de illo tempore hoc dicit, quando judicabit Deus occulta hominum : aut id dicit, quin quan-

tuncunque conetur aliquis occultare bona aliorum infamiis, bonum naturaliter latere non potest. CHRYS. (*homil. 35, in Matth.*). Quasi dicat discipulis : Quamvis nunc quidam vocent vos seductores et magos, deteget omnia tempus et arguet eorum calumniam, et vestram declarabit virtutem. Unde quæcunque vobis in parvo angulo Palæstinæ locutus sum, hæc audacter et fronte detecta et qualibet sublata formidine toti orbi prædicate : et ideo subdit : Quoniam quæ in tenebris dixistis, in lumine dicentur, etc. BED. Vel hoc dicit, quia quæ inter tenebras quondam pressurarum carcerumque umbras locuti vel passi sunt apostoli, clarificata per orbem Ecclesie lectis eorum actibus publice prædicantur.

comme parmi nous, mais nivelés en plate-forme (c'est-à-dire en surface plane). Il dit donc : « Sera prêché sur les toits, » c'est-à-dire sera annoncé de manière à être entendu de tous. — THEOPH. — Ou encore : il dit ceci aux pharisiens, comme s'il disait : « O pharisiens, ce que vous avez dit dans les ténèbres (c'est-à-dire les embûches que vous méditez contre moi dans les replis de vos cœurs) sera raconté dans la lumière; » car je suis la lumière et tout ce que vous tramez ténébreusement sera connu de moi qui suis la lumière; et ce que vous dites à l'oreille ou dans vos maisons (c'est-à-dire tout ce que vous vous dites à l'oreille) sera publié sur les toits, c'est-à-dire est aussi intelligible pour moi que s'il avait été publié sur les toits. On peut dire encore que cette lumière est l'Évangile, et que ces toits sont les âmes élevées des apôtres; car tout ce que tramèrent les pharisiens fut divulgué et publié depuis dans la lumière de l'Évangile, par le grand oracle de l'Esprit-Saint se reposant sur les âmes des apôtres.

Je vous dis donc à vous, qui êtes mes amis : Ne craignez point ceux qui tuent le corps, et qui après cela n'ont rien à vous faire davantage. Mais je m'en vais vous apprendre qui vous devez craindre : Craignez celui qui, après avoir ôté la vie, a le pouvoir de jeter dans l'enfer. Oui, je vous le dis encore une fois, craignez celui-là. N'est-il pas vrai que cinq passereaux se donnent pour deux doubles? et néanmoins il n'y en a pas un seul qui soit en oubli devant Dieu. Les cheveux mêmes de votre tête sont tous comptés; ne craignez donc point qu'il vous oublie; vous valez beaucoup mieux qu'une infinité de passereaux.

S. AMB.— Comme l'infidélité vient de deux causes, ou d'une malice

Sane quod dicit : Prædicabitur in tectis, juxta morem provinciæ Palestinæ loquitur; ubi solent in tectis residere : non enim tecta nostro more, culminibus sublimata, sed plano schemate (id est, plana figura) faciunt æqualia. Ergo dicit : Prædicabitur in tectis; id est, cunctis audientibus palam dicetur. THEOPH. Vel hoc proponitur pharisæis : quasi diceret : O pharisæi, quæ in tenebris dixistis (id est, quod in opacis cordibus vestris tentate me conamini), in lumine dicentur : ego enim sum lux, et in me luce notum fiet quicquid vestra machinatur caligo : et quod in aurem locuti estis, et in cubiculis (id est, quicquid muris susurris vestris auribus instillastis), prædicabitur in tectis, id est, ita mihi fuit audibile, ac si in tectis prædicatum fuisset. Hoc etiam intelligere potes quod lux sit

Evangelium; tecta vero altæ apostolorum animæ : quotquot vero consiliati sunt pharisæi, divulgata sunt postmodum et audita in Evangelii luce, stante magno præcone Spiritu Sancto super apostolorum animas.

Dico autem vobis amicis meis : Ne terreamini ab his qui occidunt corpus, et post hoc non habent amplius quid faciant : ostendam autem vobis quem timeatis : timeate eum qui postquam occiderit, habet potestatem mittere in gehennam : ita dico vobis, hunc timeate. Nonne quinque passeret vaneunt dipondio, et unus ex illis non est in oblivione coram Deo? Sed et capilli capitis vestri omnes numerati sunt : nolite ergo timere; multis passeribus pluris estis vos.

AMB. Quoniam gemina est causa per-

naturelle ou d'une crainte accidentelle, afin que nul ne soit conduit par la crainte et la peur à renier le Dieu qu'il reconnaît en son cœur, il ajoute : « Je vous dis, à vous qui êtes mes amis : Ne craignez point ceux qui tuent le corps, etc. » — S. CYR. — Cette parole ne paraît point s'adresser à tous, mais seulement à ceux qui aiment Dieu de tout leur cœur et qui peuvent dire : « Qui nous séparera de la charité du Christ ? » Ceux qui ne sont point tels sont faibles et près de tomber. Or, le Seigneur dit : « Nul n'a un plus grand amour que celui qui donne sa vie pour ses amis ; » comment donc le Christ n'aurait-il pas le droit de redemander ce que nous avons reçu de lui ? — S. AMB. — De plus, il montre que la mort n'est point redoutable puisque l'immortalité doit la racheter avec une surabondante compensation.

S. CYR.— Il faut donc nous souvenir que des couronnes et des honneurs sont préparés à ceux sur lesquels les hommes exercent ici-bas leur colère et que la mort du corps devient la fin de notre persécution ; d'où il ajoute : « Qui, après cela, ne peuvent plus rien faire. » — BÈNE. — Ainsi, ils exercent une rage vaine, ceux qui jettent en pâture aux bêtes féroces ou aux oiseaux les membres morts des martyrs, puisqu'ils ne peuvent empêcher la toute-puissance de Dieu de les vivifier en les ressuscitant.

S. CHRYS. — Considérez comment le Seigneur rend les disciples supérieurs à tout, puisqu'il les exhorte à mépriser même la mort que tout le monde redoute. De plus, il leur prodigue les enseignements de l'immortalité de l'âme en ajoutant : « Mais je vous apprendrai que

fidie, quæ aut ex inolita malitia, aut ex accidenti metu nascitur ; ne quis metu ter-
ritus Deum quem corde cognoscit, negare cogatur, pulchræ addit : Dico autem vobis amicis meis, ne terreamini ab his qui occidunt corpus, etc. CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Non quibuscunque enim simpliciter hic sermo convenire videtur, sed his qui Deum ex tota diligunt mente ; quibus convenit dicere : Quis nos separabit a charitate Christi ? Qui autem non tales sunt, labiles sunt, et ad prosiliendum parati : porro Dominus dicit (Joan., 15) : Majorem dilectionem nemo habet, quam ut animam suam ponat quis pro amicis suis : quomodo autem non est inconvenientissimum Christo non rependere quod ab eo recepimus ? AMB. Mortem etiam docet non esse terribilem, quam locupletiore fœnore sit immortalitas redemptura.

CYRIL. (ubi sup.). Est ergo advertendum quod laboribus parantur coronæ et honores, quibus mortales usque ad tempus suam iram extendunt ; fitque illis nostræ persecutionis finis corporalis interitus : unde subdit : Et post hoc non habent amplius quid faciant. BÈNE. Ergo supervacua furunt insaniam qui mortua martyrum membra feris avibusque discerpenda projiciunt ; cum nequaquam omnipotentis Dei, quin ea resuscitando vivificet resistere possint.

CHRYS. (homil. 23, in *Matth.*). Considera qualiter Dominus discipulos omnibus superiores constituit, ipsam mortem cunctis terribilem hortans contemnere. Simul autem et documenta immortalitatis animæ aggerat eis ; cum subdit : Ostendam autem vobis quem timeatis : eum timete qui postquam occiderit, habet potestatem mittere in gehennam. AMB. Mors enim naturæ finis non

vous devez craindre ; craignez celui qui, après avoir ôté la vie, a le pouvoir de jeter dans l'enfer. » — S. AMB. — La mort est la fin de la nature et non du châtement ; c'est pourquoi il conclut que la mort fait cesser le supplice du corps, tandis que le châtement de l'âme est éternel et que nous ne devons craindre que Dieu, dont la nature ne limite point la puissance, mais à qui la nature est soumise ; d'où il ajoute : « Je vous le dis, craignez celui-là. » — THÉOPH. — Remarquez que la mort est infligée aux pécheurs comme supplice, parce qu'après avoir souffert la mort ici-bas, ils sont ensuite jetés dans l'enfer. Si vous approfondissez ces paroles, vous y trouverez encore un autre enseignement ; en effet, il ne dit pas *qui jette dans l'enfer*, mais *qui a le pouvoir de jeter* ; car tous ceux qui meurent dans le péché ne sont pas livrés aussitôt au châtement, mais il se fait encore une rémission à cause des oblations et des prières qui sont offertes pour les défunts (1).

S. AMB. — Le Seigneur avait inspiré l'amour de la simplicité, il avait affermi le courage de l'âme, la foi seule était encore chancelante ; mais il la fortifie merveilleusement à propos des plus simples choses, en ajoutant : « N'est-il pas vrai que deux passereaux se vendent un diponde, et néanmoins aucun d'eux n'est en oubli devant Dieu ? » Comme s'il disait : Si Dieu n'oublie point les passereaux, comment pourrait-il oublier les hommes ? — BÈDE. — Le *diponde* est un poids très léger qui est composé de deux as. — LA GLOSE. — Or, l'as est dans les poids ce que *un* est dans les nombres, et le *diponde* équivaut à *deux*. — S. AMB. — On demandera peut-être pourquoi l'apôtre a dit : « Est-ce que Dieu n'a pas soin des bœufs ? » car le bœuf est de plus de prix

(1) Théophylacte lui-même remarque qu'il ne peut être ici question de la tache du péché ni de la peine éternelle, qui ne peut être remise après la mort et pour laquelle on ne peut offrir des oblations. Il ne s'agit donc que de la peine temporelle.

pœnæ est ; et ideo mortem supplicii corporalis esse defectum, pœnam vero animæ esse perpetuam, Deumque solum esse metuendum, cujus potestati non natura præscribat, sed eadem natura subjaceat, concludit ; addens : Ita dico, hunc timete. THEOPH. Hinc nota quod peccatoribus quidem mors ad supplicium inferitur, et hic cruciatis ipsis per interitum, et consequenter illis in gehennam detrusis. Sed si sermonem discussis, quiddam aliud intelliges. Non enim dicit : Qui mittit in gehennam, sed, qui potestatem habet mittere : non enim quicumque cum peccato moriuntur, statim detruduntur in pœnam, sed fit interdum

remissio oblationum et orationum causa, quæ pro defunctis dantur.

AMB. Inspiraverat ergo Dominus simplicitatis affectum, virtutum mentis exererat, fides sola nutabat : bene eam de rebus vilioribus roboravit, subdens : Nonne quinque passeret vancunt dipondio, et unus ex illis non est in oblivione coram Deo ? Quasi diceret : Si Deus oblivionem passerum non habet, hominum quomodo habere potest ? BÈDE. Dipondius genus est ponderis levissimi ex duobus assibus compositi. GLOS. Quod autem in numeris est unum, hoc in ponderibus assis ; quod duo, hoc dipondius. AMB. Fortasse autem dicit aliquis, quomodo

que le passereau. Mais, autre chose est le soin, autre chose est le souvenir.

ORIG. — Ceci veut donc dire, selon la lettre, que l'action de la divine Providence s'étend jusqu'aux plus petites choses. Mystiquement, ces cinq passereaux figurent les cinq sens qui perçoivent les choses célestes et supérieures à l'homme, voyant Dieu, écoutant sa voix divine, goûtant le pain de vie, respirant l'odeur des parfums du Christ, et touchant le Verbe divin. Ils sont vendus deux as, c'est-à-dire qu'ils sont mis à vil prix par ceux qui regardent les choses de l'Esprit comme une folie; néanmoins, ils ne sont pas en oubli devant Dieu. Néanmoins on dit quelquefois que Dieu oublie certains hommes à cause de leurs crimes. — THÉOPH. — Ou encore : ces cinq sens sont vendus pour deux as, c'est-à-dire pour le Nouveau et l'Ancien-Testament et ainsi ils ne sont pas en oubli devant Dieu, car Dieu se souvient toujours de ceux qui dévouent leurs sens à la parole de vie, afin d'être disposés pour cet aliment spirituel. — S. AMB. — Ou encore : celui-là ressemble à un bon passereau qui vole naturellement, car nous ayons reçu de la nature le don de voler et la volupté nous l'a ravi; elle appesantit, par ses jouissances, les âmes des méchants et les abaisse comme une masse corporelle. Ainsi, tous les sens de notre corps, s'ils cherchent à se nourrir des souillures terrestres, ne peuvent plus s'envoler vers les fruits des œuvres surnaturelles. Il ressemble donc au mauvais passereau, celui qui a perdu la puissance de voler, par le vice des souillures terrestres; tels sont ces passereaux qui se vendent pour deux deniers, c'est-à-dire pour le prix des plaisirs du monde; car

Apostolus dixit (1 Cor., 9) : Nonne de bobus cura est Deo, cum bos passere pretiosior sit? sed aliud est cura, aliud scientia.

ORIG. (in *Cat. græc. Patr.*). Ad litteram igitur acumen divinæ provisionis, quæ procedit usque ad minima, per hoc significatur. Mystice autem quinque passeres, spirituales sensus juste significant, qui excelsa et supra homines sentiunt, Deum intuentes, vocem audientes divinam, gustantes panem vitæ, olfacientes odorem unguentorum Christi, palpantes vivum verbum. Qui dipondio væneunt, id est, vilipensi ab eis, qui ea quæ sunt spiritus, stultitiam judicant, non dantur in oblivione coram Deo. Dicitur autem Deus aliquorum immemor fieri propter eorum facinora. THEOPH. Vel hi quinque sensus duobus asibus venduntur; novo scilicet et veteri

Testamento; et ideo non dantur oblivioni a Deo: quorum enim sensus traduntur verbo vitæ, ut sint apti ad spirituale pabulum, horum semper memor est Dominus. AMB. Vel aliter: passer bonus est cui volandi natura suppeditat: volandi enim nobis gratiam natura dedit, voluptas abstulit; quæ malorum escis gravat animam, atque in naturam corporeæ molis inclinat. Quinque igitur corporis sensus si terrenarum sordium cibum quærant, ad superiorum operum fructus revolare non possunt. Est ergo malus passer qui volandi usum terreus vitio labis aboleverit, quales sunt isti passeres qui dipondio væneunt; luxuriæ scilicet pretio secularis: adversarius enim tanquam captiva mancipia vilioris pretio æstimationis addicit: at Dominus tanquam speciosa servitia quæ ad imaginem sui fecit, idoneus

l'adversaire nous met à vil prix, comme un troupeau d'esclaves ; mais le Seigneur, bon appréciateur de son œuvre, nous a rachetés à un grand prix, comme de nobles serviteurs qu'il a faits à son image.

S. CYR. — Il a donc soin de connaître la vie des saints ; d'où il ajoute : « Les cheveux même de votre tête sont tous comptés. » Il veut dire par là qu'il connaît tout ce qui les concerne, car les comptes manifestent une sollicitude attentive. — S. AMB. — Ceci ne veut pas dire qu'il ait compté le nombre de nos cheveux, mais exprime sa science parfaite ; néanmoins, il est dit qu'ils sont comptés, parce que nous comptons ce que nous voulons conserver.

S. CYR. — Mystiquement, la tête signifie l'intelligence de l'homme et les cheveux figurent ses pensées qui sont connues de Dieu. — THÉOPH. — Ou encore : on peut entendre par *la tête* la vie du fidèle imitateur du Christ ; et par *les cheveux* les œuvres par lesquelles il mortifie son corps, que Dieu compte et qui sont dignes de l'attention divine. Si donc, telle est la grandeur de Dieu qu'aucun passereau ou aucun de nos cheveux ne lui soit inconnu, n'est-ce pas indigne de penser que le Seigneur ne connaît point le cœur des fidèles ou qu'il les dédaigne, lui qui s'occupe de si petites choses ? D'où il conclut : « Ne craignez donc point, vous êtes plus que beaucoup de passereaux, etc. » — BÈDE. — Il ne faut pas lire : *vous êtes plus* comme s'il était question de nombre, mais vous êtes plus, c'est-à-dire d'un plus grand prix aux yeux de Dieu. — S. ATHAN. — Or, je demande aux Ariens : Si Dieu, dédaignant de créer les autres êtres, n'a fait que le Fils et a laissé le reste au Fils, comment étend-il sa providence à de

sui operis aestimator magno pretio nos redemit.

CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Est igitur sibi curæ diligenter nosse sanctorum vitam : unde subdit : Sed et capilli capitis vestri omnes numerati sunt : per quod significat quod omnia quæ ad eos spectant, diligentissime novit : diligentiam enim curæ adhibitæ numeratio manifestat. AMB. Denique numerus capillorum, non in actu computationis, sed in facilitate cognitionis accipitur ; bene tamen numerati dicuntur, quia ea quæ volumus servare, numeramus.

CYRIL. (ubi sup.). Mystice autem caput quidem hominis est intellectus ; capilli vero cogitationes quæ patent Deo. THEOPH. Vel caput uniuscujusque fidelium intelliges aptam Christo conversationem ; capillos autem ejus mortificativa corporis opera, quæ nu-

merantur a Deo, et digna sunt provisione divina. AMB. Si igitur tanta Dei est majestas, ut unus ex passeribus, aut nostrorum numerus capillorum præter scientiam Dei non sit, quam indignum est aestimare quod fidelium corda Dominus aut ignoret, aut spernat, qui viliora cognoscat ? Unde consequenter concludit : Nolite ergo timere : multis passeribus pluris estis vos, etc. BÈD. Non plures estis legendum est, quod ad comparisonem numeri pertinet, sed pluris estis ; hoc est, apud Deum majoris dignitatis. ATHAN. (orat. 3, contra Arianos). Quæro autem ab Arianis si quasi dedignaretur Deus alia facere, solum Filium fecit, cætera vero Filio subrogavit, quomodo provisione utitur usque ad tam modica, capillum et passerem ? Quorum enim provisione fungitur, horum creator est suo verbo.

si petites choses qu'un cheveu et un passereau ? Car tout ce qu'il embrasse par sa Providence, il l'a créé par sa parole.

Or, je vous déclare que quiconque me confessera et me reconnaîtra devant les hommes, le Fils de l'homme le reconnaîtra aussi devant les anges de Dieu. Mais si quelqu'un me renonce devant les hommes, je le renoncerai aussi devant les anges de Dieu. Que si quelqu'un parle contre le Fils de l'homme, son péché lui sera remis ; mais si quelqu'un blasphème contre le Saint-Esprit, il ne lui sera point remis. Lorsqu'on vous mènera dans les synagogues ou devant les magistrats et les puissances du monde, ne vous mettez point en peine comment vous vous défendrez, ni de ce que vous leur direz ; car le Saint-Esprit vous enseignera à cette heure-là même ce qu'il faudra que vous disiez.

BÈDE. — Après avoir dit précédemment que toutes nos œuvres et toutes nos paroles secrètes seront révélées, il ajoute que ce ne sera point dans un conciliabule obscur, mais en présence de la cité céleste et devant le juge et le roi éternel, en disant : « Je vous le déclare, quiconque me confessera devant les hommes, etc. » — S. AMB. — Il excite au courage par la foi, et il donne à la foi elle-même le courage pour fondement ; car, de même que la foi est le stimulant du courage, de même le courage est le soutien de la foi. — S. CHRYS. — Le Seigneur ne se contente donc point de la foi intérieure, mais il demande la confession extérieure qui excite à plus de confiance et à un plus grand amour. Or, comme ceci est utile à tous, il parle en général, disant : « Quiconque me confessera, etc. » — S. CYR. — Saint Paul dit : « Si votre bouche confesse le Seigneur Jésus et si vous croyez que Dieu l'a ressuscité des morts, vous serez sauvé. » Ces paroles expriment tout

Dico autem vobis : omnis quicumque confessus fuerit me coram hominibus, et Filius hominis consistebitur illum coram angelis Dei ; qui autem negaverit me coram hominibus, negabitur coram angelis Dei. Et omnis qui dicit verbum in Filium hominis, remittetur illi ; ei autem qui in Spiritum Sanctum blasphemaverit, non remittetur. Cum autem inducent vos in synagogas, et ad magistratus et potestates, nolite solliciti esse qualiter aut quid respondeatis, aut quid dicatis : Spiritus enim Sanctus docebit vos in ipsa hora quid oporteat vos dicere.

BÈDE. Supra dictum est opera quælibet et verba abscondita esse revelanda : nunc autem concludit hanc revelationem, non in vilî quolibet conciliabulo, sed in conspectu

supernæ civitatis æternique Regis ac Judicis agendam, dicens : Dico autem vobis : Omnis quicumque confessus fuerit me, etc. AMB. Præclare etiam fidem aciendo intextuit, et fidei ipsi virtutem fundamentæ subjectit : nam ut fortitudinis incentivum est fides, ita fidei firmamentum est fortitudo. CHRYS. (homil. 35, in *Matth.*). Non est ergo Dominus contentus intrinseca fide, sed exteriori confessionem exoptulat, urgens nos ad fiduciam et majorem affectum. Et quia hoc omnibus utile est, communiter loquitur, dicens : Omnis quicumque confessus fuerit me. CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Ait autem Paulus (*ad Rom.*, 10, vers. 9) : Si confitearis ore tuo Dominum Jesum, et credas in corde quod Deus eum a mortuis suscitavit, salvus eris. Totum

le mystère du Christ. En effet, il faut confesser d'abord que le Verbe sorti de Dieu le père, c'est-à-dire le fils unique né de sa substance, est le Seigneur de toutes choses; non comme ayant reçu d'autrui ou ayant usurpé cette puissance, mais comme étant véritablement et naturellement seigneur aussi bien que le père. Il faut confesser ensuite que Dieu l'a ressuscité des morts, lui-même s'étant fait homme et ayant souffert pour nous dans sa chair; car c'est ainsi qu'il est ressuscité des morts. Celui donc qui confesse ainsi le Christ devant les hommes (comme Dieu et Seigneur), le Christ le confessera devant les anges de Dieu, lorsqu'il descendra à la fin du monde avec les saints anges dans la gloire de son Père.

Eus. — Quoi de plus glorieux que le Verbe, fils unique de Dieu, rendant témoignage pour nous au jugement divin et voulant récompenser lui-même notre témoignage en se faisant l'indice de l'âme à laquelle il rendra témoignage. Car il ne demeurera pas hors de celui auquel il rendra témoignage, mais il habitera en lui et le remplira de sa lumière. Après les avoir fortifiés dans une douce espérance par tant de promesses, il les excite encore par les plus terribles menaces, en disant : « Mais si quelqu'un me renie devant les hommes, il sera renié devant les anges de Dieu. » — S. CHRYS. — Il promet aux damnés un plus grand supplice et aux bons une récompense plus grande; comme s'il disait : « Ici vous me confessez ou me reniez, là je confesserai ou renierai à mon tour; » car une surabondante rétribution du bien et du mal vous attend dans le siècle futur. — Eus. — Il devait faire cette

Christi mysterium in his interpretatur : decet enim prius ortum a Deo Patre Verbum, id est, unigenitum ex ipsius substantia, fateri Dominum omnium, non tanquam ab extrinseco, et furtivum sortitum dominium, sed existentem revera et naturaliter Dominum, sicut et Pater : consequenter oportet fateri quod Deus hunc a mortuis suscitavit : ipsum scilicet factum hominem et passum in carne pro nobis ; sic enim resurrexit a mortuis. Quisquis ergo sic confitebimur Christum coram hominibus (videlicet ut Deum et Dominum) Christus eum confitebitur coram angelis Dei, tunc temporis, cum descendet cum sanctis angelis in gloria Patris sui, in seculi consummatione.

EUSEB. [in *Cat. græc. Patr.*]. Quid autem crit gloriosius quam ipsum unigenitum Dei Verbum attestari pro nobis in divino ju-

dicio, ac ipso affectu remunerationem testimonii promere indicium in animam ejus cui testimonium perhibetur? Non enim manens extra eum cui testimonium reddetur, sed habitans in eo, et implens eum lumine suo, testimonium dabit. Cum autem corroborasset eos spe bona per tanta promissa, iterum eos inducit terribilioribus minis, dicens : Qui autem negaverit me coram hominibus, negabitur coram angelis Dei. CHRYS. (homil. 35, in *Matth.*). Et in damnatione majus supplicium, et in bonis major recompensatio ponitur : quasi diceret : Nunc hic confiteris aut negas, ego autem illic : honorum enim malorumque retributio cum augmento in futuro seculo te præstolatur. EUSEB. (ut sup.). Opportune autem hanc comminationem ponit, ne confessionem ipsius contemnerent propter pœnam, quæ est negari a Filio Dei ; quod est a sapientia

menace de peur qu'ils ne fussent pas assez excités à le confesser par le châtement d'être reniés par le Fils de Dieu, ce qui veut dire être renié par la sagesse et perdre la vie, être privé de la lumière et destitué de tout bien, et tout cela souffert en présence du Père qui est aux cieux et des anges de Dieu.

S. CYR. — Ceux qui le renient sont premièrement ceux qui abandonnent la foi par crainte de la persécution; secondement les docteurs de l'hérésie et leurs disciples. Il y a encore d'autres manières de le renier que saint Paul décrit en disant : « Ils disent connaître Dieu, mais ils le renient par leurs œuvres; » et encore : « Si quelqu'un ne prend pas soin des siens, particulièrement de ceux de sa maison, il a renié la foi et il est pire qu'un infidèle; » et encore : « Fuyez l'avarice, qui est une idolâtrie. » Puisqu'il y a tant de modes de *reniement*, il est évident qu'il y a aussi autant de manières de *confession*; celui qui les pratiquera entendra cette bienheureuse voix que le Christ a fait entendre à la louange de ceux qui le confesseront. Mais remarquez le choix de ces paroles; le grec dit : « Quiconque confessera en moi, » pour faire voir que ce n'est pas par ses propres forces que l'on confesse le Christ, mais par le secours de la grâce céleste. Au contraire, pour celui qui le renie, il ne dit pas *en moi*, mais *moi*, car celui qui le renie est privé de sa grâce; néanmoins, il est coupable, parce que la privation de la grâce vient de celui qui en est privé (c'est-à-dire qu'il en est privé par sa propre faute). — BÈDE. — Quoiqu'il dise que ceux qui le renieront seront reniés, afin qu'on ne pense pas qu'ils auront tous le même sort (ceux qui le renient par malice et ceux qui le renient par

denegari, et a vita deficere, et lumine privari, et omnibus destitui bonis; sed et hæc cuncta pati coram Patre qui est in cœlis, et angelis Dei.

CYRIL. (ubi sup.). Negantes autem sunt primo quidem qui imminente persecutione fidem postposuerunt; abnegant etiam hæresum doctores et discipuli. CHRYS. (ut sup.). Sunt etiam alii abnegationis modi quos Paulus describit, dicens (*ad Tit.*, 1, vers. 16): Confitentur se nosse Deum, factis autem negant; et iterum (*1 ad Tim.*, 5, vers. 5): Si quis suorum et maxime domesticorum curam non habet, fidem negavit, et infideli est deterior. Item (*1 ad Cor.*, 2, vers. 5): Avaritiam fugite, quæ est idololatria. Postquam ergo tot sunt modi negationis, palam est quod totidem sunt confessionis; quos qui-

cunque servaverit, audiet illam beatissimam vocem, qua Christus laudavit omnes qui confessi fuerint eum. Attende autem verborum cautelam. In græco enim dicit: Quisquis confitebitur in me; ostendens quod, non propriis viribus, sed adjunctus superna gratia Christum aliquis confitebitur: de negante vero non dixit in me, sed me: nam destitutus gratia denegat: redarguitur tamen, quia destitutio propter eum qui deseritur, fit (sive destituitur propter propriam culpam). BÈD. Ne autem ex eo quod ait eos qui se negaverint, esse denegandos, una cunctorum (hoc est, eorum qui studio, et eorum qui infirmitate vel ignorantia negant) conditio putaretur, continuo subiecit: Et omnis qui dicit verbum in Filium hominis remittetur ei, etc. CYRIL. (ubi sup.). Sed

faiblesse ou par ignorance), il ajoute aussitôt : « Si quelqu'un parle contre le Fils de l'homme, son péché lui sera remis, etc. » — S. CYN. — Si le Sauveur veut dire que lorsque nous avons proféré une parole injurieuse contre un homme, nous en obtiendrons le pardon (si nous nous repentons), il n'y a aucune difficulté ; car Dieu, étant naturellement bon, pardonne à ceux qui veulent se repentir. Mais si ceci doit s'entendre du Christ lui-même, comment celui qui parle contre lui ne sera-t-il pas condamné ? — S. AMB. — Par *Fils de l'homme* nous entendons le Christ, né de la Vierge par l'Esprit-Saint, parce que la Vierge est son seul parent sur la terre (1). L'Esprit-Saint est-il donc plus grand que le Christ, que ceux qui pèchent contre le Christ soient pardonnés, tandis que ceux qui pèchent contre l'Esprit-Saint ne peuvent obtenir de rémission ? Mais où la puissance est une il ne peut être question d'aucune comparaison.

S. ATHAN. — Les hommes de l'antiquité, le savant Origène et l'admirable Théognoste, enseignent que ceux-là blasphèment contre l'Esprit-Saint qui retournent au péché après avoir été jugés dignes du don de l'Esprit-Saint par le baptême ; ils disent qu'ils ne peuvent obtenir de pardon, selon cette parole de saint Paul : « Il est impossible que ceux qui ont été admis à la participation de l'Esprit-Saint soient renouvelés, etc. » Chacun de ces docteurs motive ensuite son sentiment. Origène en explique ainsi la cause : Dieu le père pourvoit à toutes choses et les gouverne toutes ; l'action du Fils ne s'étend que sur les

[1] C'est une pieuse interprétation de *Fils de l'homme*, c'est-à-dire fils d'un seul homme. Ce mot se prend alors au féminin et désigne sa mère ; mais le grec ne se prête point à cette interprétation. Il vaut mieux dire qu'il est appelé *Fils de l'homme* parce qu'il est fils d'Adam.

si hoc vult innuere Salvator, quod si quod injuriosum verbum dicatur a nobis in hominem communem, obtinebimus veniam (si poeniteamus) nulla difficultas est in sermone, quia cum naturaliter bonus sit Deus, emendat volentes poenitere : verum si ad ipsum Christum retorquentur sermo, qualiter incondemnabilis est qui dicit verbum in eum ? AMB. Utique filium hominis Christum intelligimus, qui de Spiritu Sancto generatus ex Virgine est ; eo quod parens ejus in terris sola sit virgo : nunquid ergo major Spiritus Sanctus Christo, ut in Christum peccantes, veniam consequantur ; in Spiritum Sanctum delinquentes, remissionem non mereantur adipisci ? Sed ubi

unitas potestatis est, nulla comparationis est quæstio.

ATHAN. (*Tract. super illud : Quicumque dixerit verbum contra Filium hominis, etc.*). Viri quidem antiqui, studiosus Origenes et mirandus Theognostus, hanc conscribunt esse Spiritus Sancti blasphemiam, quando qui digni reputati sunt dono Spiritus Sancti per baptismum, regrediuntur ad peccandum : ob hoc enim aiunt illos, nec veniam obtinere, prout Paulus dicit (*ad Hebr.*, 6) : Impossibile est eos qui faciunt participes Spiritus Sancti renovari, etc. Addit autem uterque intentionem propriam : nam Origenes causam hujus sic explicat : Deus quidem Pater omnia percurrit, et singula

créatures raisonnables, et l'Esprit-Saint ne se répand que sur ceux qui participent à ses dons par le baptême. Lors donc que les catéchumènes ou les Gentils pèchent, ils pèchent contre le Fils, qui demeure en eux; néanmoins, ils peuvent obtenir le pardon quand ils deviennent dignes de la régénération. Au contraire, lorsque ceux qui sont baptisés pèchent, il dit que leur crime atteint l'Esprit, auquel ils étaient parvenus quand ils ont péché; c'est pourquoi leur condamnation est irrévocable. Théognoste dit que celui qui dépasse la première et la seconde limite mérite un moindre châtement, mais que celui qui passe aussi la troisième n'obtiendra plus de pardon; or, il appelle première et seconde limite l'enseignement du Père et du Fils; il entend par la troisième la participation de l'Esprit-Saint, selon cette parole : « Lorsque l'Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité ; » non pas que l'enseignement de l'Esprit-Saint soit supérieur à celui du Fils, mais parce que le Fils condescend jusqu'aux imparfaits, au lieu que l'Esprit est le signe de ceux qui sont parfaits. C'est pourquoi, s'il n'y a point de pardon pour le blasphème contre l'Esprit, ce n'est pas que l'Esprit soit au-dessus du Fils, mais parce que les imparfaits peuvent être pardonnés, au lieu que les parfaits n'ont aucune excuse; néanmoins, le Fils étant dans le Père, il est avec ceux en qui est le Père, et l'Esprit y est aussi, car la sainte Trinité est indivisible. Ajoutez que si toutes choses ont été faites par le Fils et existent en lui (1), il est donc lui-même en toutes choses, de sorte que celui qui pèche contre le

(1) Jean, 1, v. 3 : « Tout a été fait par lui ; » et saint Paul, 1 Coloss., 5, v. 17 : « Tout a été créé par lui et en lui, et tout existe en lui. »

continet; virtus autem Filii ad sola rationalia extenditur; Spiritus vero Sanctus, solus inest participantibus eum in dono baptismatis. Quando ergo catechumeni peccant et gentiles, peccant in filium qui in eis manet; possunt tamen veniam obtinere, cum digni fiunt dono regenerationis; quando vero baptizati delinquant, dicit hoc nefas attingere Spiritum, ad quem cum pervenissent, peccaverunt; et ideo irrevocabilem fore damnationem: Theognostus vero ait quod et qui primum et secundum excessit limen, minorem poenam meretur; sed qui tertium quoque pertransit, non amplius accipiet veniam. Primum quidem et secundum limen vocavit doctrinam Patris et Filii; tertium vero, in participatione Spiritus Sancti, secundum illud (Joan., 16):

Cum venerit Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem; non tanquam doctrina Spiritus dogma Filii superet; sed quia Filius condescendit imperfectis, Spiritus vero signaculum est eorum qui perficiuntur. Sic igitur, non quia superet Spiritus Filium, expers est veniæ blasphemia Spiritus; sed quia imperfectorum quidem est remissio, perfectis vero nulla restat excusatio; sed cum Filius sit in Patre, est in illis in quibus est Pater, nec abest Spiritus: indivisibilis est enim Sancta Trinitas. Ad hæc si omnia per Filium facta sunt, et omnia in ipso consistunt, erit ipse nimirum in omnibus; ut necessarium sit peccantem in Filium, in Patrem et in Spiritum Sanctum peccare: Sacrum autem baptismum in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti da-

Fils pêche nécessairement contre le Père et contre l'Esprit-Saint. De plus, le saint baptême est donné au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, ceux donc qui pêchent après le baptême blasphèment contre la sainte Trinité. Mais puisque les pharisiens n'avaient pas encore reçu le baptême, pourquoi les reprend-il comme s'ils avaient blasphémé contre l'Esprit-Saint, auquel ils n'avaient pas encore participé, alors surtout qu'il ne les accusait pas de simples péchés, mais de blasphème ? Car le péché n'est que la transgression de la loi, tandis que le blasphème offense la Divinité elle-même. Et encore : si les fautes de ceux qui pêchent après le baptême ne sont plus pardonnées, pourquoi l'Apôtre pardonne-t-il au pénitent de Corinthe, et pourquoi engendret-il les Galates tombés, jusqu'à ce que le Christ soit formé en eux une seconde fois ? Pourquoi reprochons-nous aux novatiens de ne pas admettre la pénitence après le baptême ? L'Apôtre, écrivant aux Hébreux, ne détruit donc pas la pénitence des péchés, mais il ne veut point qu'ils pensent que la pénitence puisse être multipliée comme les rites de la loi, et que le baptême puisse être reçu chaque jour. C'est pour cela que, tout en exhortant à la pénitence, il déclare qu'il n'y a qu'une seule rénovation par le baptême. En méditant ce sujet, je me reporte à l'incarnation du Christ, qui, étant Dieu, s'est fait homme : comme Dieu, il ressuscitait les morts ; comme revêtu de la chair, il avait soif, il se fatiguait, il souffrait. Ceux donc qui, considérant son humanité, voient le Seigneur avoir soif ou souffrir et parlent contre le Sauveur comme homme, pêchent sans doute ; néanmoins, ils peuvent obtenir bientôt leur pardon (par la pénitence) et alléguer la fragilité du corps.

tur : et sic peccantes post baptismum, in sanctam Trinitatem exercent blasphemiam. Cæterum, si pharisæi baptismum non suscepserant qualiter redarguebat eos ac si blasphemassent in Spiritum Sanctum, cujus nondum erant facti participes ? præsertim cum, non de peccatis simpliciter, sed de blasphemia eos increpabat ? Differunt autem, quoniam qui peccat transgreditur legem : qui vero blasphemat, in ipsam offendit Deitatem. Sed aliter : si eis qui delinquent post baptismum, non indulgetur vindicta reatum, qualiter Apostolus penitenti in Corinthe condonat (2 ad Cor.) ; retrogressos vero Galatas parit, quousque Christus denno formetur in eis (ad Gal., 3) ? Cur autem et novatum arguimus interimentem penitentiam post baptismum ? Apostolus igitur ad Hebræos non dissipat

penitentiam peccatorum : sed ne putarent secundum ritum legis penitentiae causa multa fore et quotidiana baptismata ; ob hoc penitere quidem monet, unicam autem fore insinuat per baptismum renovationem. Talia vero considerans, recurro ad dispensationem quæ fit in Christo, qui Deus existens, homo factus est : tanquam Deus suscitabat mortuos ; sicut carne vestitus, sitiebat, laborabat et patiebatur. Quando igitur aliqui spectantes humana, vident Dominum sitientem aut patientem, et obloquantur in Salvatorem velut in hominem, peccant quidem ; possunt tamen cito (cum penituerint) accipere veniam, prætendentes pro causa fragilitatem corporis : quando vero rursus aspicientes aliqui opera Deitatis, dubitant de natura corporis, ipsi quoque nimium peccant : sed et his penitentibus

Ceux qui, considérant les œuvres de la Divinité, doutent de la nature de son corps, péchent aussi et très gravement; néanmoins, il peut encore leur être pardonné aussitôt qu'ils se repentent, parce qu'ils ont pour excuse la grandeur de ses œuvres. Mais lorsqu'ils attribuent au démon les œuvres de la Divinité, leur condamnation est justement ir-révocable, puisqu'ils ont cru que le démon était dieu, et que le vrai Dieu n'était pas plus grand dans ses œuvres que les démons. Or, les pharisiens étaient arrivés à ce degré de perfidie. En effet, tandis que le Sauveur produisait les œuvres du Père, ressuscitant les morts, illuminant les aveugles, et faisant d'autres merveilles semblables, ils disaient que c'étaient les œuvres de Béalzébub; ils auraient pu dire également, en voyant l'ordre du monde et la Providence qui le gouverne, que le monde a été créé par Béalzébub. Aussi, tant que considérant son humanité, ils étaient en suspens, disant: « N'est-ce point là le fils du charpentier? et comment sait-il les Écritures, qu'il n'a point apprises? » il les supportait comme péchant contre le Fils de l'homme; mais quand ils disent dans leur démente que les œuvres de Dieu sont les œuvres de Béalzébub, il ne peut plus les supporter. C'est ainsi qu'autrefois il souffrit leurs pères quand ils murmuraient de manquer de pain et d'eau; mais lorsque, fondant le veau d'or, ils lui rapportèrent les bienfaits qu'ils avaient reçus de Dieu, ils furent punis d'abord par la mort d'un grand nombre d'entre eux, et ensuite par cette parole: « Je les visiterai au jour de la vengeance, à cause de ce péché. » Telle est aussi la sentence qu'entendent maintenant les pharisiens qui les condamne à brûler éternellement avec le démon dans le feu qui a été préparé pour lui. Ce n'est donc point par comparaison entre le blas-

cito potest ignosci; eo quod et ipsi excusationem habent ab operum magnitudine: quando vero Divinitatis opera retorquunt ad diabolum, merito irrevocabilem ferunt sententiam, quando arbitrati sunt diabolum esse Deum, et verum Deum nihil plus quam demones in operibus putaverunt habere. Ad hanc ergo perfidiam pharisæi pervenerant: Salvatore enim ostendente Patris opera, mortuos suscitante, cæcos illuminante, et similia faciente, hujusmodi opera dicebant esse Beelzebub: æque enim dicere poterant videntes mundi ordinem, et erga eum provisionem, quod mundus a Beelzebub est creatus. Quandiu igitur ad humana spectantes, mente claudicabant, dicentes: Nonne hic est carpentarii filius? Et quo-

modo litteras quas non didicit novit? Sustinebat eos tanquam in Filium hominis peccantes. Sed ubi magis insaniunt dicentes opera Dei esse Beelzebub, non amplius eos sustinebat. Sic enim et tandiu patres eorum sustinebat, quandiu causa panis et aqua: murmurabant: sed postquam vitulum conflantes, collata sibi divinitus beneficia in eum referunt, puniti sunt; primo quidem non paucis eorum occisis; postmodum vere dixit (*Exod.*, 32, vers. 34): Ego autem in die ultionis visitabo hoc peccatum eorum. Talem ergo et nunc pharisæi audiunt sententiam, ut in flamma diabolo parata, perpetuo corrodantur cum eo. Non igitur faciendo collationem inter blasphemiam dictam in ipsum, et Spiritum Sanctum, hæc

phème proféré contre lui-même et celui contre l'Esprit-Saint qu'il parle ainsi, comme si l'Esprit était plus grand, mais pour montrer que des deux blasphèmes proférés contre lui l'un est moindre et l'autre est plus grave; car ils l'insultaient en le regardant comme un homme, et ils disaient que ses œuvres étaient les œuvres de Béalzébub.

S. AMB. — Quelques-uns pensent que ces paroles veulent nous faire entendre que le Fils et l'Esprit-Saint sont le même Christ, tout en maintenant la distinction des personnes et l'unité de substance. En effet, le Christ Dieu et homme est un avec l'Esprit, selon ce qui est écrit : « L'Esprit qui est devant nous est le Christ Seigneur (1). » Il en est de même de l'Esprit-Saint, parce que le Père est *saint*, le Fils est *saint* et l'Esprit est *saint*. Si donc le Christ est l'un et l'autre, pourquoi cette différence sinon pour nous apprendre qu'il ne nous est pas permis de nier la divinité du Christ? — BÈDE. — Ou encore : celui qui dit que les œuvres de l'Esprit-Saint sont les œuvres de Béalzébub, il ne lui sera remis ni dans ce siècle, ni dans le futur, non pas que nous niions qu'il puisse être pardonné de Dieu s'il fait pénitence, mais parce que nous croyons que ce blasphémateur n'aura jamais les mérites nécessaires ni pour être pardonné, ni pour faire de dignes fruits de pénitence, selon cette parole : « Il a aveuglé leurs yeux, de peur qu'ils ne se convertissent et que je ne les guérisse. » — S. CYR. — Si l'Esprit-Saint n'était qu'une créature, et nullement de la substance divine du Père et du Fils, comment les outrages contre lui entraîneraient-ils un châtement aussi grand que celui qui est annoncé contre les blasphémateurs de Dieu?

(1) La Vulgate traduit ainsi ce verset : « Le Christ, le Seigneur, l'Esprit et le souffle de notre bouche (Lament. de Jér., 4, v. 20). »

dixit; tanquam major sit Spiritus; sed utraque blasphemia in ipsum prolata, hanc minorem, illam validiorem ostendit: ipsum enim videntes hominem, vituperabant, et ejus opera Beelzebub esse dicebant.

AMB. Sic igitur videtur quibusdam, ut eundem et Filium et Spiritum Sanctum, Christum intelligamus, salva distinctione personarum et unitate substantiæ; quia unus et Deus et homo Christus est Spiritus; sicut scriptum est (*Thren.*, 4) : Spiritus ante faciem nostram Christus Dominus. Idem Spiritus sanctus, quia et Pater sanctus, et Filius sanctus, et Spiritus sanctus. Si ergo utrumque Christus est, quæ est diversitas, nisi ut sciamus quia Divinitatem Christi nobis negare non liceat? BÈD. Vel aliter : qui opera

Spiritus Sancti dicit esse Beelzebub, isti non dimittetur neque in præsentî seculo, neque in futuro : non quod negemus ei, si pœnitentiam agere possit, posse dimitti a Deo, sed quod credamus eum blasphemum exigentibus meritis, sicut nunquam ad remissionem, ita nec ad ipsos dignæ pœnitentiæ fructus esse perventurum; secundum illud (*Esai.*, 6, et *Matth.*, 12) : Excæcavit ocnlos eorum ne convertantur, et sanem illos. CYRIL. [*in Cat. græc. Patr.*]. Quod si creatura esset Spiritus Sanctus, non autem de divina substantia Patris et Filii, qualiter acta in eum contumelia tantam fert pœnam, quanta promulgatur contra blasphemantes in Deum?

BÈD. Neque tamen quicumque Spiritum

BÈDE. — Cependant ceux qui nient l'Esprit-Saint ou qui prétendent qu'il n'est pas Dieu, mais inférieur au Père et au Fils, ne sont pas coupables de ce crime irrémissible de blasphème, parce qu'ils agissent par ignorance humaine, et non par une envie diabolique comme les princes des Juifs. — **S. AUG.** — Ou encore : s'il était dit : « Celui qui proférera un blasphème quelconque contre l'Esprit-Saint, » nous devrions entendre tout blasphème ; mais comme il est dit : « Celui qui blasphémara contre l'Esprit-Saint, » il ne faut pas entendre un blasphème quelconque, mais celui qui ne peut être jamais pardonné. C'est ainsi qu'il est dit dans le même sens : « Dieu ne tente personne, » ce qui ne doit pas s'entendre de toute tentation, mais d'un genre de tentation. Or, disons quel est ce blasphème contre l'Esprit-Saint : le premier bienfait des fidèles est la rémission des péchés par l'Esprit-Saint ; le cœur impénitent blasphème ce don gratuit ; l'impénitence est donc *ce blasphème contre l'Esprit* qui n'est remis ni dans ce siècle, ni dans le futur, parce que c'est la pénitence qui obtient le pardon dans ce siècle, lequel vaut pour le siècle futur. — **S. CYR.** — Le Seigneur, après avoir inspiré tant de crainte et préparé ses disciples à résister généreusement à ceux qui s'écartent de la vraie foi, leur recommande de ne point s'inquiéter d'ailleurs de leurs réponses, parce que l'Esprit, qui habite les fidèles, comme docteur, leur inspirera ce qu'il faut dire. D'où il suit : « Lorsqu'on vous conduira devant les synagogues, ne vous mettez point en peine comment ou quoi vous répondrez. » — **LA GLOSE.** — Il dit *comment*, pour la manière de parler ; *quoi*, pour ce qu'il faudra imaginer ; *répondrez*, à ceux qui vous interrogeront ou à ceux

Sanctum non esse, aut Deum non esse, sed Patre Filioque minorem confitentur, hoc irremissibilis blasphemiae crimine tenentur, quia humana ignorantia ducti faciunt, non invidentia diabolica, sicut principes Judæorum. **AUG.** (*De verb. Dom.*, serm. 11). Vel aliter : si hic diceretur : Qui blasphemaverit quamcunque blasphemiam in Spiritum Sanctum, omnem intelligere deberemus : sed quia dictum est : Qui blasphemaverit Spiritum Sanctum, ille intelligatur qui non omni modo, sed eo modo blasphemaverit ut ei nunquam possit ignosci ; sic enim dictum est (*Jacob.*, 1) : Deus neminem tentat ; scilicet non omni, sed quodam tentationis modo. Quis autem sit iste modus blasphemandi contra Spiritum Sanctum dicamus. Primum quidem credentium beneficium est in Spiritu Sancto remissio peccatorum :

contra hoc donum gratuitum loquitur cor impœnitens : ipsa ergo impœnitentia est spiritus blasphemia ; quæ non remittitur, neque in hoc seculo, neque in futuro, quia pœnitentia impetrat remissionem in hoc seculo, quæ valeat in futuro. **CYRIL.** (ubi supra). Cum autem tantum metum incusserit Dominus, et præparaverit ad generoso resistendum discedentibus a recta confessione, præcepit de cætero non curare de responso ; eo quod fideliter dispositis construit verba congrua Spiritus tanquam doctor inhabitans. Unde sequitur : Cum autem inducent vos in synagogas, nolite cogitare qualiter aut quid respondeatis. **GLOS.** (interlin.). Dicit autem, qualiter, quantum ad modum proferendi ; quid, quantum ad modum inveniendi ; respondeatis, interrogantibus, aut quid dicatis discere volentibus.

qui voudront s'instruire. — BÈDE. — En effet, lorsque nous sommes conduits devant les juges à cause du Christ, nous ne devons offrir pour le Christ que notre bonne volonté; pour le reste, la grâce de l'Esprit-Saint nous assistera dans nos réponses. D'où il est ajouté : « Car l'Esprit-Saint vous inspirera, etc. » — S. CHRYS. — Il est dit ailleurs : « Soyez prêts à répondre à tous ceux qui vous demanderont raison de l'espérance qui vous soutient. » Ainsi, lorsqu'il s'élève une dispute ou une controverse entre amis, il nous recommande de méditer; mais quand nous sommes devant les terreurs d'un redoutable prétoire, il nous entoure de sa propre force pour nous donner le courage de parler sans crainte. — THÉOPH. — Or, comme notre faiblesse vient de deux causes, ou parce que nous voulons éviter le martyre par crainte de la douleur, ou parce que nous sommes ignorants et ne savons pas rendre raison de notre foi, il exclut l'une et l'autre : la crainte de la douleur, en disant : « Ne craignez point ceux qui font mourir le corps ; » et la crainte de l'ignorance, en disant : « Ne soyez point en peine comment ou quoi vous répondrez. »

Alors un homme lui dit au milieu de la foule : Maître, dites à mon frère qu'il partage avec moi la succession qui nous est échue. Mais Jésus lui dit : O homme, qui m'a établi pour vous juger, ou pour faire vos partages ? Puis il leur dit : Ayez soin de bien vous garder de toute avarice ; car en quelque abondance qu'un homme soit, sa vie ne dépend point des biens qu'il possède.

S. AMB. — Tout ce qui précède nous exhorte à souffrir pour la con-

[1] 1 Pierre, 3, v. 13 : « Soyez toujours prêts à répondre à quiconque vous demandera raison de l'espérance qui est en vous. »

BED. Cum enim propter Christum ducimur ad iudices, voluntatem tantum nostram pro Christo debemus offerre : cæterum in respondendo Spiritus Sancti gratia ministrabitur. Unde subditur : Spiritus enim Sanctus docebit vos, etc. CHRYS. (hom. 34, in Matth.). Alibi vero dicitur : Estote parati cunctis ad respondendum, quicumque quæsierint a vobis rationem spei, quæ fovet vos. Quando namque oritur inter amicos agon, vel certamen, præcepit nos meditari : quando vero terribile est prætorium et pavor, circumquaque dat proprium munimentum, ut audendum sit et loquendum, non autem obstupescendum. THEOPH. Quoniam igitur duplex est nostra infirmitas, et aut pænæ formidine martyrium fugimus,

aut quia rudes sumus; et nescimus reddere rationem fidei, utrumque exclusit; metum quidem pœnarum, in eo quod dixit : Ne timeatis occidentes corpus; timorem vero inscientiæ, in hoc quod dixit : Nolite solliciti esse qualiter aut quid respondeatis.

Ait autem ei quidam de turba : Magister, dic fratri meo ut dividat mecum hæreditatem. At ille dixit ei : Homo, quis me constituit iudicem aut divisorem supra vos ? Dixitque ad illos : Videte et cavete ab omni avaritia ; quia non in abundantia cujusquam vita ejus est ex his quæ possidet.

AMBR. Totus superior locus ad subeundam pro confessione Domini passionem, aut

l'ession du Seigneur, ou par le mépris de la mort, ou par l'espoir de la récompense, ou par la menace du supplice éternel, qu'aucun pardon ne pourra jamais adoucir. Mais comme l'avarice tente souvent la vertu, il fait suivre un précepte et un exemple destiné à détruire cette passion, en disant : « Un homme de la foule lui dit : Dites à mon frère de partager avec moi notre héritage. » Puisque ces deux frères se disputaient dans la division de l'héritage paternel, il faut que l'un d'eux voulût frauder l'autre. Or, le Seigneur, pour nous apprendre que nous ne devons point nous tourner vers les choses terrestres, repousse celui qui l'appelait pour la division de l'héritage; d'où il suit : « Il lui dit : O homme, qui m'a établi pour vous juger et pour faire vos partages? » — BÈDE. — Celui qui veut occuper de la division de la terre le Maître qui recommande les joies de la paix céleste est justement appelé *homme*, selon cette parole : « Puisqu'il y a parmi vous des jalousies et des disputes, n'êtes-vous point hommes (1)? »

S. CYR. — Le Fils de Dieu, devenu semblable à nous, a été établi, par Dieu le père, roi et prince sur sa sainte montagne de Sion, pour annoncer les commandements divins. — S. AMB. — Il a donc raison de décliner les choses terrestres, lui qui était descendu pour les choses divines; il dédaigne de juger les disputes et d'être l'arbitre des possessions, lui qui a le jugement des vivants et des morts et est l'arbitre des mérites. Il faut donc considérer, non ce que vous demandez, mais à qui vous demandez, et ne pas vouloir détourner à des choses moindres celui qui est occupé des plus grandes. C'est pourquoi il méritait

(1) Saint Paul, 1 Cor., 3.

contemptu mortis, aut spe præmii, aut mansuri denuntiatione supplicii, cui nunquam venia laxetur, instruitur. Et quoniam avaritia plerumque solet tentare virtutem, etiam hujus abolendæ rei præceptum subjicitur et exemplum, cum dicitur : Ait autem ei quidam de turba : Dic fratri meo ut dividat mecum hæreditatem. **THEOPH.** Hi duo fratres quia de hæreditate paterna dividenda contendebant, consequens erat ut alter alterum fraudare intenderet. Dominus autem docens nos quod non oportet ad terrena flecti, repellit vocantem eum ad hæreditatis divisionem. Unde sequitur : At ille dixit ei : Homo, quis me constituit judicem aut divisorem supra vos ? **BED.** Qui magistro supernæ pacis gaudia commendanti terræ divisionis vult ingerere moles-

tiam, merito homo vocatur ; secundum illud (1 Cor., 3) : Cum sit inter vos zelus et contentio nonne homines estis ?

CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Fuit autem Dei Filius, quando factus est similis nobis, constitutus a Deo Patre in regem et principem super Sion montem sanctum ejus, annuntians mandatum divinum. **AMBR.** Bene ergo terrena declinat, qui propter divina descenderat ; nec judex dignatur esse litium et arbiter facultatum, vivorum habens mortuorumque judicium, arbitriumque meritorum. Non igitur quid petas, sed a quo postules intuendum est ; nec majoribus intento animo putes minoribus obstrependum : unde non immerito refutatur hic frater, qui dispensatorem celestium gestiebat corruptilibus occupare, cum inter fratres

d'être repoussé, ce frère qui voulait occuper de choses corruptibles le dispensateur des choses célestes; d'ailleurs, le patrimoine ne doit pas être divisé entre des frères par l'intervention du juge, mais par l'affection, et les hommes doivent attendre le patrimoine de l'immortalité plutôt que celui des richesses.

BÈDE.—A l'occasion de ce solliciteur insensé, il cherche à prémunir, par des préceptes et des exemples, la foule et les disciples contre le fléau de l'avarice; d'où il suit : « Il leur dit : Gardez-vous de toute avarice. » Il dit de *toute*, parce qu'il y a des choses qu'on paraît faire simplement, tandis que le juge intérieur discerne l'intention qui les produit. — S. CYR. — Ou encore : il dit *de toute avarice*, soit grande, soit petite, car l'avarice est inutile, le Seigneur ayant dit : « Vous bâtirez des maisons magnifiques et vous ne les habiterez point; » et ailleurs : « Dix arpents de vigne ne rempliront qu'un petit vase, et trente boisseaux de semence de blé n'en produiront que trois. » Il montre d'une autre manière qu'elle est inutile, en ajoutant : « Car la vie de l'homme ne dépend pas de sa richesse, etc. » — THÉOPH. — Le Seigneur parle ainsi pour confondre les pensées des avares qu'on voit entasser des richesses comme s'ils devaient toujours vivre. Mais l'opulence vous fera-t-elle vivre plus longtemps? Pourquoi donc prenez-vous une peine certaine pour un repos incertain? Car il est douteux que vous atteigniez la vieillesse pour laquelle vous thésaurisez.

Il leur dit ensuite cette parabole : Il y avait un homme riche dont les terres avaient extraordinairement rapporté ; et il s'entretenait lui-même de ces pensées : Que ferai-je ; car je n'ai point de lieu où je puisse serrer tout ce

patrimonium, non iudex medius, sed pietas debeat sequestra dividere; quanquam immortalitatis patrimonium non pecuniæ sit hominibus expectandum.

BÈDE. Occasione autem hujus stulti petitoris adversus avaritiæ pestem, et turbas, et discipulos præceptis pariter et exemplis munire satagit : unde sequitur : Dixit ad illos : Videte et cavete ab omni avaritia : dicit autem, ab omni; quia nonnulla simpliciter geri videntur, sed internus arbiter qua intentione fiant, dijudicat. CYRIL. (ubi supra). Vel dicit : Ab omni avaritia, scilicet magna et parva : est enim inutilis avaritia, dicente Domino [Amos] : Domos zelatas ædificabitis, et non habitabitis in eis; et alibi [Esai., 5, vers. 10] : Decem jugera vinearum facient lagunculam unam, et triginta

modii sementis facient modios tres. Sed et secundum alium modum est inutilis, quem ostendit subdens : Quia non in abundantia cujusquam vita ejus est, etc. THÉOPH. Hoc dicit Dominus refellens avarorum intentiones, qui videntur coacervare divitias quasi diu victuri Sed nunquid te opulentia longævum efficiet? Quid igitur manifeste sustines mala incertæ causa quietis? Nam dubium est an debeas attingere senium, cujus gratia thesaurizas.

Dixit autem similitudinem ad illos, dicens : Hominis cujusdam divitis uberes fructus ager attulit, et cogitabat intra se, dicens : Quid faciam, quia non habeo quo congregem fructus meos. Et dixit : Hoc faciam : destruam horrea mea, et majora faciam, et

que j'ai recueilli ? Voici, dit-il, ce que je ferai : J'abattrai mes greniers, et j'en bâtirai de plus grands, et j'y amasserai toute ma récolte et tous mes biens ; et je dirai à mon âme : Mon âme, tu as beaucoup de biens en réserve pour plusieurs années ; repose-toi, mange, bois, fais bonne chère. Mais Dieu en même temps dit à cet homme : Insensé que tu es, on s'en va te redemander ton âme cette nuit même ; et pour qui sera ce que tu as amassé ? C'est ce qui arrive à celui qui amasse des trésors pour soi-même, et qui n'est point riche devant Dieu.

THÉOPH. — Après avoir dit que l'abondance ne prolonge point la vie de l'homme, il confirme cet enseignement par une parabole, et il ajoute : « Il leur dit ensuite cette parabole : Il y avait un homme riche, etc. » — S. BAS. — Il ne dit pas que cet homme fit aucun bien avec ses grandes richesses, afin de rendre plus éclatante la longanimité de Dieu, qui étend sa bonté même aux méchants et fait pleuvoir sur les justes et sur les injustes. Or, quelle est la reconnaissance de cet homme pour son bienfaiteur ? Il oublie la condition de sa nature et il ne croit pas devoir distribuer aux indigents son superflu ; ses greniers ne pouvaient contenir l'abondance de ses fruits ; néanmoins, son âme insatiable n'était pas remplie. Il ne voulait pas donner les fruits anciens, par avarice, et il ne pouvait recueillir les nouveaux à cause de leur abondance ; c'est pourquoi ses mesures étaient imparfaites et ses soins stériles. D'où il suit : « Il pensait, etc. » Il s'inquiète comme les pauvres ; l'indigent ne dit-il pas : *Que ferai-je ? où est ma nourriture ? où sont mes vêtements ?* Tel est aussi le langage de ce riche, car les riches produits de ses biens préoccupent son âme ; il ne veut point s'en dessaisir, de peur qu'ils ne profitent aux pauvres, semblable aux avides qui mourraient de satiété plutôt que de donner leur superflu aux indigents.

illuc congregabo omnia quæ nata sunt mihi, et bona mea ; et dicam animæ meæ : Anima, habes multa bona posita in annos plurimos ; requiesce, comede, bibe, epulare. Dixit autem illi Deus : Stulte, hac nocte animam tuam repellent a te : quæ autem parasti, cujus erunt ? Sic est qui sibi thesaurizat, et non est in Deum dives.

THÉOPH. Postquam dixit quod ex affluentia opum non protendatur vita humana, ad hujus fidem parabolam subdit, dicens : Dixit autem similitudinem : Hominis cujusdam divitis, etc. BASIL. (in hom. 6). Non facturi quidem ex ubertate fructuum aliquid boni ; ut magis divina longanimitas pateat ; quæ usque ad malos suam bonitatem

extendit, pluens super justos et injustos. Quæ vero sunt quæ hic homo benefactori recompenstat ? Non meminit communis naturæ, nec arbitratus est oportere quod superfluit dispensari egentibus ; et horrea quidem crepabant præ copia conditorum ; avarus tamen animus nequaquam implebatur ; nolens veteribus cedere propter avaritiam, nova non valens suscipere propter multitudinem ; propter quod imperfecta erant ejus consilia et steriles curæ. Unde sequitur : Et cogitabat, etc. Conqueritur æque pauperibus : an non quem premit inopia, dicit, quid faciam ? unde victus ? unde calceamenta ? Talia et locuples profert : urgent enim ipsius animam divitiæ a promptuariis emanantes ; ne forte cum exiverint, prosint egentibus, a

S. GRÉG. — O angoisses de la satiété! En disant : *Que ferai je?* il montre clairement qu'il est comme accablé par l'effet de ses désirs et qu'il gémit, pour ainsi dire, sous le fardeau de ses biens. — S. BAS. — Il lui était facile de dire : « J'ouvrirai mes greniers, j'appellerai les pauvres; » mais il ne songe point à distribuer, il ne veut qu'entasser, car il suit : « Voici ce que je ferai : j'abattrai mes greniers. » Vous faites bien, les réserves de l'iniquité doivent être détruites; abattez ces greniers qui n'ont jamais consolé personne. Il ajoute : « J'en bâtirai de plus grands; » mais si vous les remplissez aussi, les détruirez-vous encore? Y a-t-il rien de plus insensé que ce travail sans fin? Les maisons des pauvres (si vous voulez) seront vos greniers. Mais direz-vous : Suis-je injuste à l'égard de quelqu'un en gardant ce qui m'appartient? Car il suit : « J'y amasserai tous mes biens. » Dites-moi, quels sont vos biens? Où les avez-vous pris pour les porter dans la vie? Semblables à quelqu'un qui, avant l'heure du spectacle, empêcherait d'y venir en s'appropriant ce qui est destiné au public, les riches qui se sont emparés les premiers des biens qui étaient pour tous les regardent comme leur appartenant; or, si chacun, ne prenant que ce qui suffit à ses besoins, laissait son superflu à l'indigent, il n'y aurait ni riche, ni pauvre.

S. CYR.— Remarquez que son langage est encore inconsideré quand il dit : « J'amasserai tous mes fruits; » comme s'il croyait qu'il ne les a point reçus de Dieu et qu'ils sont le fruit de ses travaux. — S. BAS. — Mais si vous reconnaissez qu'ils vous sont venus de Dieu, Dieu est-il injuste en nous distribuant inégalement la fortune? Pourquoi êtes-

simili gulosorum, qui mallent edacitate crepare, quam indigentibus de reliquiis impartiri.

GREG. (15 *Morai.*, cap. 13). O angustia ex satietate nata! Dicens enim, quid faciam? profecto indicat quia votorum suorum effectibus pressus, sub quodam rerum fasce laborabat. BASIL. (ut sup.). Erat quidem in promptu dicere: Aperiam horrea, convocabo egenos; sed cogitat, non ut distribuatur, sed ut congregetur: sequitur enim: Et dixit: Hoc faciam: destrnam horrea mea: bene facis: nam digna destructione nequitie promptuaria: dissolve horrea, ex quibus nullus consolationem accepit. Subdit: Et majora faciam: ut si et hoc impleveris, nunquid destrues iterum? quid stultius quam infinitum laborare? Horrea sunt tibi (si vis) pauperum domus: sed dices: Cui injuriam facio, propria retinendo? Nam et

sequitur: Et illuc congregabo omnia quæ nata sunt mihi, et bona mea. Dic mihi quæ tua? Unde ea sumens in vitam attulisti? Sicut qui præveniens spectacula, prohiberet advenientes, appropriando sibi quod ad usum communem ordinatur: similes sunt divites, qui communia quæ præoccupaverunt æstimant sua esse; si enim quilibet suæ necessitatis sufficientiam recipiens, relinqueret superfluum indigenti, non esset dives nec pauper.

CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Attende et aliter esse frivolum ejus verbum, cum dicit: Congregabo omnia quæ nata sunt mihi; quasi non putaret ea divinitus obtinere, sed fructus esse laborum suorum. BASIL. (ubi sup.). Cæterum, si fatearis ea tibi divinitus provenisse, an injustus est Deus inæqualiter res nobis distribuens? Cur tu abundas, ille vero mendicat? Nisi ut tu

vous dans l'abondance tandis que d'autres mendient? N'est-ce point afin que vous obteniez les mérites d'une charité généreuse et qu'ils reçoivent le prix de la patience? N'êtes-vous pas spoliateur en regardant comme votre propriété ce que vous avez reçu pour le distribuer? Le pain que vous réservez appartient à celui qui a faim, la tunique que vous serrez dans votre maison appartient à celui qui est nu, la chaussure qui moisit chez vous appartient à celui qui n'en a point, et l'argent que vous avez enfoui dans la terre appartient à l'indigent; vous commettez autant d'injustices que vous pourriez donner de choses. — S. CHRYS. — Il se trompe aussi en prenant pour *bien* ce qui est indifférent; en effet, il y a des choses qui sont *bien*, d'autres qui sont mal et d'autres qui tiennent le milieu. La chasteté, l'humilité et autres semblables sont bien; quand un homme les pratique, il devient bon; le contraire de ces choses est mal, et l'homme qui le fait devient mauvais; d'autres choses tiennent le milieu, comme les richesses; tantôt elles servent au bien, par exemple, à l'aumône; tantôt au mal, par exemple, à l'avarice. Il en est de même de l'indigence qui tantôt conduit au blasphème, et tantôt à la sagesse, selon le penchant des personnes.

S. CYN. — Ainsi, le riche ne bâtit point des greniers permanents, mais passagers; et, ce qui est plus insensé, il se promet une longue vie; car il suit: « Je dirai à mon âme: Mon âme, tu as de grands biens en réserve pour beaucoup d'années. » O riche, tes greniers regorgent de fruits, mais qu'est-ce qui te fera vivre beaucoup d'années? — S. ATHAN. — Celui qui vit comme s'il devait mourir chaque jour à cause de l'incertitude naturelle de la vie, ne péchera point, parce

bonæ dispensationis merita consequaris, ille vero patientiæ braviis decoretur. At tu nonne spoliator es, quæ dispensanda suscepisti, propria reputando? Est panis famelicum quem tu tenes, nudum tunicam quam in conclavi conservas, discalcenti calceus, qui penes te marcescit, indigentis argentum quod possides inhumatum: quocirca tot injuriaris, quot dare valeres. CHRYS. (in *Cat. græc. Patr.*). Sed et in hoc errat, quod bona putat quæ sunt indifferentia: rerum enim quædam sunt bonæ, quædam malæ, quædam mediæ. Bona quidem sunt castitas et humilitas, et hujusmodi; quæ cum homo elegit, fit bonus: his autem opposita sunt mala, quæ homo dum elegit, fit malus; media vero sunt, ut divitiæ; quæ quando-

que quidem ordinantur in bonum, scilicet ad eleemosynam; quandoque ad malum, scilicet ad avaritiam: et similiter inopia quandoque ad blasphemiam, quandoque ad sapientiam, secundum affectum utentium.

CYRIL. (in eadem *Cat. græc.*). Dives igitur non parat permanentia horrea, sed caduca; et quod stultius est, vitæ longitudo sibi taxat: sequitur enim: Et dicam animæ meæ: Anima, habes multa bona reposita in annos plurimos. Sed, o dives, fructus quidem habes in horreis, sed annos plurimos unde poteris obtinere? ATHAN. (contra Antigonum ex eadem *Cat. græc.*). Si quis autem sic vivat quasi quotidie moriturus; eo quod incerta est naturaliter vita nostra, non peccabit, semper enim major

qu'une grande crainte préserve de la plupart des voluptés; au contraire, celui qui se promet une longue vie aspire aux voluptés; car il suit : « Repose-toi (cesse de travailler), mange, bois, fais honne chère; » c'est-à-dire vis somptueusement. — S. BAS. — Vous êtes si oublieux des biens de l'âme, que vous lui donnez en nourriture les aliments du corps; certes, si elle est vertueuse, si elle est féconde en bonnes œuvres, si elle s'est attachée à Dieu, elle possède de grands biens et jouit d'une véritable joie; mais, parce que vous êtes tout charnel et assujéti aux passions, vos élans sont dans le corps et non dans l'âme.

— S. CHRYS. — Or, il ne convient point de se livrer aux délices, d'engraisser le corps et d'affaiblir l'âme, de l'accabler sous un fardeau, de l'envelopper de ténèbres et de la couvrir d'un voile épais, parce que, dans les délices, l'âme qui doit être reine devient esclave, et le corps qui doit être esclave devient roi. Le corps a besoin d'aliment, non de délices; il lui faut une nourriture, mais non point jusqu'à ce qu'il se rompe et succombe. En effet, les délices ne nuisent pas seulement à l'âme, elles nuisent aussi au corps qui, de fort, devient débile; de sain, malade; d'agile, pesant; de beau, difforme, et de jeune, sénile.

S. BAS. — Il est permis à ce riche de délibérer sur toutes choses et de manifester ses intentions, afin que ses passions reçoivent la juste condamnation qu'elles méritent; mais tandis qu'il parle ainsi en secret, ses paroles sont jugées dans le ciel, d'où lui vient la réponse; car il suit : « Dieu lui dit : Insensé, cette nuit même, Dieu te demandera ton âme, etc. » Entendez ce nom d'insensé qui vous convient et qui ne vous est pas donné par un homme, mais par Dieu lui-même.

— S. GRÉG. — Il est enlevé la nuit même, celui qui comptait sur beau-

timor plurimum voluptatis dissolvit; sed e contrario longævitatē sibi repromittens, ad voluptates aspirat. Sequitur enim : Requiesce (scilicet a labore), comede, bibe, epulare; magno scilicet apparatu. BASIL. (ut sup.). Tam improvidus es erga bonā animæ ut escas corporeas animæ ascribas : siquidem virtutem habet, si fecunda est operationum bonarum; si Deo adhæsit, bona plurima possidet et bono gaudio gaudet, verum quia totus carnalis es passionibus subjectus, a ventre, non ab anima clamas. CHRYS. (hom. 39, in 1 ad Cor.). Non autem decet vacare deliciis, et impinguare corpus, et attenuare animam, fascemque ei gravare, et tenebras obducere, spissumque velamen; eo quod in deliciis

dominativum animæ servit; servile vero corporis dominatur. Alimentorum autem indiget corpus, non deliciarum; ut nutriatur, non ut scindatur et fluat : neque enim animæ soli, sed et ipsi corpori sunt nocivæ deliciæ : eo quod ex forti fit debile, ex sano ægrotativum, ex agili grave, ex formoso deforme, ac ex juvene veterosum.

BASIL. (ut sup.). Permissus autem est deliberare in omnibus et manifestare propositum, ut condignam mereatur sui affectus sententiam; sed dum in abdito loquitur, eloquia ejus examinantur in cælo, unde sibi responsa proveniunt : sequitur enim : Dixit autem illi Deus : Stulte, hac nocte animam tuam, etc. Audi conveniens tibi stultitiæ nomen, quod tibi nullus imposuit hominum,

coup de temps, de sorte que, tandis qu'il avait espéré un long avenir en amassant ses biens, il ne voit pas même le jour du lendemain.

S. CHRYS. — « On te demandera. » Sans doute quelque puissance terrible était envoyée pour demander son âme; car, si nous avons besoin d'un guide pour aller d'une ville à une autre, combien plus l'âme séparée du corps et allant dans la vie future aura-t-elle besoin d'être conduite. C'est pour cela que souvent l'âme résiste et recule quand elle doit sortir du corps; car la conscience de nos péchés nous fait toujours sentir son aiguillon, mais principalement lorsque nous devons paraître au redoutable jugement; alors toute la suite de nos crimes nous revient et, se plaçant devant nos yeux, elle épouvante notre âme. Comme des prisonniers sont toujours dans la douleur, mais surtout lorsqu'ils doivent paraître devant le juge, ainsi l'âme est tourmentée par ses péchés surtout dans ce moment, et beaucoup plus encore après être sortie du corps. — S. GRÉG. — L'âme est enlevée durant la nuit quand elle expire dans l'obscurité du cœur; elle est enlevée durant la nuit quand elle n'a pas voulu la lumière de la sagesse pour prévoir ce qu'elle s'exposait à souffrir.

Il ajoute : « Pour qui seront les biens que vous avez préparés ? » — S. CHRYS. — Car vous les laisserez ici; non-seulement vous n'en retirerez aucun avantage, mais vous serez accablé sous le poids de vos péchés et, le plus souvent, les biens que vous avez entassés tomberont entre les mains de vos ennemis, tandis qu'on vous en demandera compte à vous-même.

SUITE. — « Tel est celui qui thésaurise pour lui-même et qui n'est

sed ipse Deus. GREG. [22 *Moral.*, cap. 2 super illud 31. *Si putavi aurum robur*, etc.]. Eadem nocte sublatuſ est qui multa tempora fuerat præſtolatuſ; ut ſcilicet qui in longum ſibi ſubſidia colligendo proſpexerat, ſubſequentem diem, vel unum minime videret. CHRYS., conc. 2 [*de Lazaro*]. Repetent a te: expoſcebant enim eam forſan terribiles quædam virtuteſ ad hoc miſſæ; quoniam ſi de civitate in civitate tranſeunteſ, egemuſ ductore; multo magiſ anima abſoluta a corpore, et ad futuram vitam tranſmigranteſ, indigebit ducatu. Ob hoc multotieſ recuſat anima, et regreditur in profundum, cum debet exire a corpore: ſemper enim ſtimulat noſ conſcientia peccatorum; ſed præcipue cum debemuſ trahi ad terribile iudiciuſ: tunc enim tota congeries criminum innovatur, et præ oculiſ

poſita, mentem percellit: et ſicut carcerati ſemper quidem doloroſi ſunt, tunc autem præcipue cum debent iudici præſentari; ſic et anima maxime in ipſo tempore de peccato cruciatur et dolet; multo autem magiſ cum fuerit evulſa. GREG. [25 *Moral.*, cap. 2]. In nocte autem ablata eſt anima, quæ in obſcuritate cordiſ eſt emiſſa; in nocte ablata eſt, quæ conſiderationiſ lucem habere noluit, ut quod pati poterat prævideret.

Subdit autem: Quæ autem parati cujuſ erunt? CHRYS. [in *Cat. græc. Patr.* ex hom. 23, in *Genes.*]. Hic enim ea deſerereſ, non ſolum nullum inde percipiendū commodum, ſed et ſarcinam peccatorum portanteſ ſuper humeroſ proprioſ: et quæ quidem a te congeſta ſunt, plerumque in manuſ inimicorum perveniunt, a te vero ſuper hiſ

pas riche en Dieu. » — BÈDE. — Il est insensé et il sera enlevé dans la nuit. Que celui donc qui veut être riche en Dieu ne thésaurise point pour lui-même, mais qu'il distribue ses biens aux pauvres. — S. AMB. — C'est en vain qu'il amasse des richesses, celui qui ignore s'il en pourra jouir ; car elles ne sont point nôtres, puisque nous ne pouvons les emporter avec nous ; la vertu seule accompagne les morts ; la miséricorde seule nous suit, c'est elle qui mérite aux morts les demeures éternelles.

C'est pourquoi, dit-il à ses disciples, ne vous mettez point en inquiétude pour votre vie, où vous trouverez de quoi manger, ni pour votre corps, où vous trouverez de quoi vous vêtir. La vie est plus que la nourriture, et le corps plus que le vêtement.

THÉOPH. — Le Seigneur s'élève insensiblement à une doctrine plus parfaite. Ainsi, après avoir enseigné à se garder de l'avarice, il ajoute la parabole du riche pour nous apprendre que celui qui désire les choses superflues est insensé ; ensuite, poursuivant son discours, il arrache la racine de l'avarice et ne permet point que nous nous inquiétions même des choses nécessaires ; d'où il est dit : « C'est pourquoi je vous dis : Ne vous inquiétez point, etc. » Comme s'il disait : « Puisque celui qui se promet une longue vie et qui, pour cela, devient cupide, est insensé, ne vous inquiétez point pour votre âme de ce que vous mangerez. » Ce n'est point que l'âme spirituelle mange, mais parce que l'âme ne paraît pas pouvoir rester unie au corps sans la nourriture. Ou encore : parce que c'est le propre d'un corps animé de

ratio requiretur. Sequitur : Sic est qui sibi thesaurizat, et non est in Deum dives. BÈD. Hic enim stultus est, et in nocte rapiendus. Ergo qui vult esse in Deum dives, non sibi thesaurizet, sed pauperibus possessa distribuât. AMB. Frustra enim congregat opes, qui se his nescit usurum : neque enim nostra sunt quæ non possumus auferre nobiscum : sola virtus comes est defunctorum ; sola nos sequitur misericordia, quæ tabernacula defunctis acquirat æterna.

Dixitque ad discipulos suos : Ideo dico vobis, nolite solliciti esse animæ vestræ quid manducetis, neque corpori vestro quid induamini : anima plus est quam esca, et corpus plus quam vestimentum.

THEOPH. Paulatim Dominus provehit ad

perfectiorem doctrinam. Docuit enim supra cavendum esse ab avaritia ; subdiditque parabolam divitis, insinuans per eam quod stultus est qui superflua cupit ; deinde procedente sermone, neque de necessariis sinit nos sollicitudinem gerere, avaritiæ radicem evellens ; unde dicit : Ideo dico vobis : Nolite solliciti esse, quasi dicat : Postquam stultus est qui sibi majorem vitæ mensuram attribuit, et exinde, magis efficitur cupidus ; nolite solliciti esse animæ vestræ quid manducetis : non quia intelligibilis anima comedat, sed quia non videtur aliter anima posse conjunctam immanere corpori, nisi dum nutrimur : vel quia animati corporis est nutrimentum suscipere, congrue animæ nutriri attribuit : nam et virtus nutritiva dicitur anima : ut sic intelligitur : Ne solliciti sitis nutritivæ parti animæ quid edatis.

prendre de la nourriture, il dit avec raison que l'âme se *nourrit*, car la force nutritive est aussi appelée *âme*; de sorte qu'il faut entendre : « Ne vous inquiétez point pour la partie nutritive de l'âme (1) de ce que vous mangerez. » Or, le corps inanimé peut encore être vêtu, c'est pourquoi il ajoute : « Ni pour votre corps, comment vous le vêtirez. » — S. CHRYS. — Ces paroles : *Ne vous inquiétez point*, ne veulent pas dire : *Ne travaillez point*, mais *n'absorbent point votre pensée dans les choses terrestres* : car on peut travailler sans être dans l'inquiétude. — S. CYR. — Or, l'âme est plus que la nourriture, et le corps plus que le vêtement. D'où il ajoute : « L'âme est plus que la nourriture, etc. » Comme s'il disait : « Comment Dieu, qui vous a donné ce qui est plus, ne vous donnerait-il pas ce qui est moins ? » Que notre pensée ne soit donc pas préoccupée des choses moindres, et que notre esprit ne soit pas absorbé par la recherche du vêtement ou de la nourriture; mais qu'il pense plutôt à ce qui sauve l'âme et nous élève vers le royaume des cieux. — S. AMB. — Rien n'est plus propre à produire la confiance que Dieu accorde tout à ceux qui se confient à lui, que de voir ce souffle céleste qui, sans effort de notre part, perpétue l'union intime du corps et de l'âme dans une communauté de vie et qui ne manque de son aliment vivificateur que quand vient le jour suprême de la mort. Si donc l'âme est ainsi enveloppée du vêtement du corps et si le corps est animé par la vigueur de l'âme, il est absurde de penser qu'une nourriture assez abondante nous manquera tant que nous obtiendrons la précieuse substance de la vie.

(1) Celle que les philosophes appellent *végétative*, qui est la plus infime de l'âme.

Potest autem etiam corpus mortuum vestiri : unde subdit : Neque corpori vestro quid induamini. CHRYS. (homil. 22, in Matth.). Quod autem dicitur : Nolite solliciti esse, non idem est quod, nolite operari; sed, nolite rebus mundanis mente affigi : contingit enim aliquem operantem nihil sollicitum esse. CYRIL. (in Cat. græc. Patr.). Præminet autem anima cibo, et corpus vestitui. Unde subdit : Anima plus est quam esca, etc. Quasi dicat : Deus qui quod majus est exhibuit, quomodo non dabit quod minus est? Non ergo multum nostra intentio modicis insistat, nec intellectus noster serviat ad vestitum et victum quærendum;

magis autem cogitet quæcunque salvant animam, et sublevant ad regnum cælorum.

AMB. Nihil autem moralius ad faciendam fidem omnia credentibus a Deo posse conferri, quam quod aërius ille spiritus vitale collegium animæ corporisque contubernio fœderatum sine nostro labore perpetuat. nec salutaris deficit usus alimenti, nisi cum venerit dies suprema moriendi. Cum igitur anima indumento corporis vestiatur, et vigore animæ corpus animetur, absurdum est ut victus nobis copiam defuturam putemus, qui vivendi jugem substantiam consequamur.

Considérez les corbeaux, ils ne sèment ni ne moissonnent ; ils n'ont ni cellier ni grenier ; cependant Dieu ne laisse pas de les nourrir. Et combien êtes-vous plus excellents qu'eux ? Mais qui est celui d'entre vous qui, par tous ses soins, puisse ajouter à sa taille la hauteur d'une coudée ? Si donc les moindres choses sont au-dessus de votre pouvoir, pourquoi vous inquiétez-vous des autres ?

S. CYR. — De même que précédemment il nous a exhortés à nous élever à une douce confiance, par l'exemple des oiseaux qui sont de peu de prix, en disant : « Vous êtes plus que beaucoup de passereaux, » de même il nous excite encore maintenant à une confiance ferme et inébranlable par l'exemple des oiseaux, en disant : « Considérez les corbeaux, ils ne sèment ni ne moissonnent (pour leur nourriture), ils n'ont ni cellier ni grenier (pour la conserver), cependant Dieu les nourrit ; combien êtes-vous plus qu'eux ! » — BÈDE. — C'est-à-dire de plus de prix, car un animal raisonnable tel que l'homme a été placé dans la nature à un rang plus sublime que les animaux sans raison comme sont les corbeaux.

S. AMB. — C'est un grand exemple proposé à l'imitation de notre foi ; en effet, les oiseaux du ciel, qui n'ont ni culture ni riche moisson, sont toujours nourris par la divine Providence. De plus, ils nous montrent que l'avarice est la cause de notre indigence ; car ils ont sans travail une abondante pâture, parce qu'ils ne savent pas s'approprier, par une possession exclusive, les biens qui sont destinés à la commune nourriture. Pour nous, nous avons perdu les biens communs à tous en les revendiquant comme notre propriété exclusive ; car il n'y a

Considerate corvos, quia non seminant, neque metunt ; quibus non est cellarium neque horreum ; et Deus pascit illos : quanto magis vos pluris estis illis ? Quis autem vestrum cogitando potest adjicere ad saturam suam cubitum unum ? Si ergo neque quod minimum est potestis, quid de cæteris solliciti estis ?

CYRIL. (ubi sup.). Sicut supra erigendo nos ad spiritualem, per aves quæ modico pretio aestimantur, certitudinem induxit, dicens : Multis passeribus pluris estis vos ; sic et nunc ex volatilibus firmam et indubitabilem fiduciam nobis adducit, dicens : Considerate corvos, quia non seminant neque metunt (scilicet ad acquirendum cibum), quibus non est cellarium neque horreum (scilicet ad conservandum), et Deus pascit

illos : quanto magis vos pluris estis illis ? BED. Id est, carius vos valetis ; quia rationale animal sicut homo, sublimius ordinatum est in rerum natura, quam irrationabilia, sicut sunt aves.

AMB. Magnum autem quod fide sequamur exemplum : nam volatilibus cæli, quibus nullum exercitium cultionis, nullus de messium fecunditate proventus est, inefficientem providentia divina largitur alimoniam. Verum est igitur causam inopie nostræ avaritiam videri : etenim illis idcirco sine labore pabuli usus exuberat, quo fructus ad escam communem datos speciali quodam nesciunt vendicare dominatu. Nos communia amisimus, dum propria vendicamus : nam nec proprium quidquam ubi

point de propriété absolue là où rien n'est permanent, ni de richesse certaine où les événements sont incertains.

S. CYR. — Quoique le Seigneur pût prendre ses exemples parmi les hommes qui ne se sont point mis en peine des choses terrestres (je veux dire Élie, Moïse, Jean-Baptiste et autres semblables), il nous parle des oiseaux, se conformant à l'Ancien-Testament, qui renvoie à l'abeille, à la fourmi (1) et à d'autres animaux auxquels le Créateur a donné des instincts particuliers. — THÉOPH. — Il omet les autres animaux pour parler des corbeaux, parce que Dieu nourrit leurs petits avec une spéciale providence. En effet, les corbeaux, après avoir fait leurs petits, ne les nourrissent point, mais les abandonnent; le vent leur porte dans les airs leur merveilleuse pâture, ils la reçoivent dans leur bec entr'ouvert et sont ainsi nourris. Peut-être encore parle-t-il ainsi par synecdoche, prenant la partie pour le tout. C'est pour cela que, dans saint Matthieu, le Seigneur renvoie aux oiseaux du ciel, tandis qu'ici il nous renvoie aux corbeaux, comme plus avides et plus voraces. — S. EUS. — Il y a dans ces corbeaux une autre signification : en effet, les oiseaux qui sont herbivores trouvent plus facilement leur nourriture, tandis que ceux qui sont carnivores (comme les corbeaux) la trouvent plus difficilement; cependant ces derniers eux-mêmes ne manquent point de nourriture, à cause de la providence de Dieu qui s'étend à tout. Enfin il prouve la même chose par un troisième raisonnement, en disant : « Qui de vous, par tous ses soins, peut ajouter à sa taille, etc. »

(1) Livre des Proverbes, 6, v. 6.

perpetuum nihil, nec certa copia ubi incertus eventus.

CYRIL. (homil. 22, ut sup.). Cum autem posset Dominus exemplum ab hominibus sumere, qui minime terrena curaverunt (Eliam dico, Moysen, et Joannem, et cæteros hujusmodi) commemoravit volatilia; sequens vetus Testamentum quod ad apem transmittit et formicam, et alia hujusmodi, quibus naturales quosdam mores inseruit Conditor. ТНЭОФН. Ideo autem omnia mentione aliorum volatiliū, corvorum mentionem facit, quia pullos corvorum speciali providentiā Deus nutrit : nam corvi pariunt quidam, non autem nutriunt, sed negligunt pullos suos; quibus miro modo ab aere pabulum quadam aura delatum ad eos pervenit, quod hiantes suscipiunt, et sic

nutriuntur. Forsan etiam et talia per synecochem dicta sunt, toto significato per partem : unde in Matthæo (cap. 6). Dominus remittit ad volatilia cœli; hic vero specialiter ad corvos tanquam guliosiores et rapaciores. EUSEB. (in *Cat. græc. Patr.*). In corvis etiam aliquid plus significat : avibus enim colligentibus legumina promptius est alimentum : vescentibus vero carnibus (sicut corvis) difficilior est ad habendum : nec tamen hujusmodi aves, defectum pabuli patiuntur propter providentiā Dei diffusam ubique. Utitur autem ad idem et tertio syllogismo, dicens : Quis autem vestrum cogitans potest adjicere ad staturam, etc.

CHRYS. (homil. 22, in *Matth.*). Nota quod animam quidem semel dedit Deus, et

S. CHRYS. — Remarquez qu'une fois que Dieu nous a donné notre âme, elle reste la même, tandis que le corps s'accroît chaque jour; c'est pourquoi, ne disant rien de l'âme qui n'a point d'accroissement, il ne fait mention que du corps, afin de nous faire comprendre qu'il ne croît pas seulement par les aliments, mais par la Providence divine, puisque nul ne peut par des aliments rien ajouter à sa taille; d'où il conclut : « Si donc les choses moindres sont au-dessus de votre pouvoir, pourquoi vous inquiétez-vous des autres? »

— S. EUS. — Comme s'il disait : Si nul ne peut, par ses soins, ajouter à la taille de son corps, et si, le terme de la vie étant fixé, nul ne peut par son industrie la prolonger d'un seul instant, pourquoi s'inquiéter outre mesure des choses nécessaires à la vie? — BÈDE. — Laissez donc le soin de disposer de votre corps à celui qui l'a fait et lui a donné sa taille.

S. AUG. — En même temps qu'il parle de l'accroissement de la stature du corps, il dit que c'est la moindre œuvre de Dieu que de former les corps.

Considérez les lis, et de quelle manière ils croissent : ils ne travaillent ni ne filent ; cependant je vous déclare que Salomon même, dans toute sa magnificence, n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux. Que si Dieu a soin de vêtir de la sorte une herbe, qui est aujourd'hui dans les champs, et qu'on jettera demain dans le four, combien aura-t-il plus de soin de votre vêtement, ô hommes de peu de foi ? Ne vous mettez donc point en peine, vous autres, de ce que vous aurez à manger ou à boire, et que votre esprit ne soit point suspendu et inquiet ; car ce sont les païens et les gens du monde qui recherchent toutes ces choses. Et votre Père sait assez que vous en avez besoin. C'est pourquoi cherchez premièrement le royaume et la justice de Dieu, et tout le reste vous sera donné comme par surcroît.

S. CHRYS. — Après avoir parlé des aliments, le Seigneur parle aussi

eadem perseverat, sed corpus quotidie sumit incrementum : pertransiens igitur animam quasi non recipientem augmentum, de solo corpore facit mentionem ; dans intelligere quod non augetur per solum alimentum, sed provisione divina ; per hoc quod nullus nutrimentum accipiendo aliquid ad suam staturam adjicere potest. Unde concluditur : Si ergo neque quod minimum est potestis, quid de cæteris solliciti estis? EUSEB. (in *Cat. græc. Patr.*). Quasi diceret : Si nullus sua cura corpoream ingenitatus est sibi staturam, sed neque præfinito termino temporis vitæ potest aliquis vel brevissimam moram excogitando adjicere,

cur oportet superflue de necessariis vitæ cogitare? BÈD. Illi ergo regendi corporis curam relinquit, cujus videtis cura factum esse, ut tantæ staturæ corpus habeatis.

AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 2, quæst. 28). Cum autem de augenda corporis statura loqueretur, dicit quod minimum est hoc, scilicet Deo corpora operari.

Considerate lilia agri quomodo crescunt ; non laborant neque nent : dico autem vobis, neque Salomon in omni gloria sua vestiebatur sicut unum ex istis, si autem fœnum quod hodie est in agro, et cras in clibanum mittitur, Deus sic vestit, quanto magis vos

du vêtement, en disant : « Considérez les lis des champs, comme ils croissent ; ils ne travaillent ni ne filent pour se faire des vêtements. » Mais, de même que quand le Seigneur a dit précédemment : « Les oiseaux du ciel ne sèment point, » il n'a pas voulu interdire les semences, mais les soins superflus ; de même en disant : « Ils ne travaillent ni ne filent, » il ne condamne point le travail, mais la préoccupation.

S. EUS. — Si quelqu'un veut se parer de vêtements précieux, qu'il voie de ses propres yeux comment Dieu, étendant sa sagesse infinie jusqu'aux fleurs de la terre, les a ornées de couleurs variées, comment il a disposé, sur les membranes délicates des fleurs, des teintes plus belles que celles de la pourpre et de l'or, à ce point que chez les plus grands rois, et chez Salomon lui-même, qui fut si célèbre parmi les anciens par ses richesses, sa sagesse et sa magnificence, on ne vit jamais une aussi riche parure. D'où il suit : « Je vous déclare que Salomon même, dans toute sa gloire, n'était pas vêtu comme l'un d'eux, etc. »

S. CHRYS. — Il ne prend pas ici sa comparaison parmi les oiseaux et ne cite point le cygne ou le paon, mais le lis ; car il veut exprimer les deux extrêmes, l'infériorité des choses qui ont reçu tant d'éclat et la richesse de l'éclat qui a été donné aux lis. C'est pour cela que dans la suite il ne dit plus les lis, mais l'herbe ; car il est ajouté : « Si l'herbe qui est aujourd'hui dans les champs ; » il ne dit pas : « Qui demain ne sera plus, » mais il ajoute : « Et qui demain sera jetée au four. » De

pusillus fidei ? Et vos nolite querere quid manducetis aut quid bibatis, et nolite in sublime tolli : hæc enim omnia gentes mundi querunt : Pater autem vester scit quoniam his indigetis. Verumtamen querite primum regnum Dei et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis

CHRYS. (homil. 23, in Matth.). Sicut superius Dominus de alimentis monebat, ita et nunc monet de vestitu, dicens : Considerate lilia agri quomodo crescunt, non laborant neque nent, ut scilicet sibi faciant indumenta. Sicut autem supra cum Dominus dixit : Non seminant volatilia, non reprobavit sementem, sed superfluam curam, sic cum dixit : Non laborant neque nent, non opus interimit, sed cogitationem.

EUSEB. (ut sup.). Si quis autem morta-

lium vult decorari pretioso vestitu, videat oculate quod Deus etiam usque ad flores qui ex terra oriuntur, multiplicem sui sapientiam propagans, ornavit hos diversis coloribus ; tenuibus membranibus florum, murice et auro longe meliores tincturas accommodans, adeo quod nec penes aliquem regem deliciosum, nec etiam ipsum Salomonem, qui apud antiquos tam in divitiis quam in sapientia et in deliciis celebris fuit, tam pretiosum opus fuerit inventum. Unde sequitur : Dico autem vobis quia nec Salomon in omni gloria sua vestiebatur sicut unum ex istis, etc.

CHRYS. (ubi sup.). Non utitur hic volatilium exemplo cygnum commemorans aut pavonem, sed lilia. Vult enim utrinque declarare hyperbolen ; scilicet ab infirmitate rerum, quæ tantum sunt sortitæ decorem ; et a pretio decoris, qui concessus est liliis.

même, il ne dit pas seulement : « Est vêtue par Dieu, » mais « est ainsi vêtue par Dieu, » ce qui est plus expressif. Ensuite, il ajoute : « Combien plus, vous ! » ce qui exprime l'excellence et la providence du genre humain. Enfin, au lieu de menacer, il use d'indulgence et ne parle point d'infidélité, mais de faiblesse de foi, en ajoutant : « Hommes de peu de foi. » Il veut que ses paroles soient ainsi plus persuasives et nous exhorte, non-seulement à ne point nous préoccuper de nos vêtements, mais encore à ne pas affecter l'éclat des parures. — S. CYR. — Car il suffit aux sages d'avoir les vêtements nécessaires dans les limites de la modestie et une nourriture suffisante. Les saints se contentent des délices spirituelles qui sont dans le Christ et de la gloire qui les suit. — S. AMB. — Une simple fleur est comparée à l'homme, et même elle est mise au-dessus des hommes et de Salomon, afin que nous voyions dans l'éclat de ses couleurs une image de la grâce des anges célestes, qui sont véritablement les fleurs de ce monde, parce que leur éclat en est l'ornement ; ils exhalent les doux parfums de la sanctification, et sans être en proie à aucune sollicitude, sans se livrer à aucun travail, ils conservent en eux la grâce de la bonté divine et les dons de la nature céleste. Aussi, c'est avec raison qu'il est dit ici que Salomon était revêtu de sa gloire, et ailleurs qu'il en était couvert (1), parce que l'infirmité de sa nature était comme revêtue de la gloire de ses œuvres et enveloppée de la vertu de son âme. Cependant, les anges, dont la nature, plus sublime, est exempte des infirmités du corps, sont juste-

(1) Saint Matth., 6, v. 9.

<p>Unde postmodum non vocat ea lilia, sed fœnum; cum subditur: Si autem fœnum quod in agro est hodie; nec dicit: Cras non erit, sed subdit: Et cras in clibanum mittitur: neque dicit simpliciter: Deus vestit, sed, Deus sic vestit, quod multam habet expressionem, et subdit: Quanto magis vos? Quod est exprimentis pretiositatem et providentiam humani generis. Denique cum increpare deceret, utitur et hic moderantia; non infidelitatis dicit, sed paucitatis fidei arguens, cum subdit: Pusillæ fidei, ut per hoc magis excitet nos ad ditorum persuasionem, ut non solum non cogitemus de vestibus, sed nec affectemus vestimentorum decorem. CYRIL. (in <i>Cat. græc. Patr.</i>). Sufficit enim prudentibus solius causa necessitatis aptum habere vestitum, modestiam non excedentem, et ciborum quod satis est. Sufficiunt etiam sanctis quæ</p>	<p>sunt in Christo spirituales deliciæ, et subsequens gloria. AMB. Non otiosum autem videtur, quod flos vel homini confertur, vel certe plus pene quam hominibus in Salomone præfertur, ut præ claritate coloris angelorum cœlestium gratiam putemus expressam, qui vere mundi istius flores sunt, quod eorum claritatibus mundus ornatur, et bonum odorem sanctificationis aspirant; qui nulla sollicitudine præpediti, nullo usu laboris exerciti, divinæ in se liberalitatis gratiam et cœlestis servant dona naturæ. Unde bene et hic vestitus gloria sua Salomon et alibi coopertus ostenditur; quod infirmitatem corporeæ naturæ velut virtute quadam mentis adopertam operum gloria vestiebat. Angeli vero quorum natura divinior expers manet injuriæ corporalis, recte licet maximo viro præferuntur; nec tamen in nobis misericordiam Dei desperare</p>
--	---

ment mis au-dessus du plus grand des hommes. Néanmoins, nous ne devons pas désespérer de la miséricorde de Dieu, nous à qui le Seigneur promet, par la grâce de la résurrection, un éclat semblable à celui des anges.

S. CYR. — Il ne convenait point que les disciples, chargés de donner aux autres le modèle et l'exemple de la vie parfaite, tombassent dans les excès qu'ils devaient exhorter à fuir; c'est pourquoi le Seigneur ajoute : « Vous donc, ne vous mettez point en peine de ce que vous mangerez, etc. » Le Seigneur a pourvu ainsi au zèle de la prédication, exhortant ses disciples à éviter toute humaine sollicitude. — BÈDE. — Cependant, il faut remarquer qu'il ne dit pas : « Ne vous occupez point, ne vous inquiétez point de la nourriture, ou de la boisson, ou du vêtement, » mais « de ce que vous mangerez ou boirez, » ce qui me paraît condamner quiconque, dédaignant la nourriture ou les vêtements ordinaires, recherche des aliments ou des habits plus somptueux ou plus austères que les personnes avec lesquelles il vit.

S. GRÉG. de Nysse. — Quelques-uns ont demandé et obtenu le pouvoir, les honneurs et les richesses; pourquoi donc nous dites-vous de ne pas demander ces choses dans nos prières? Tout le monde sait que ces biens dépendent de la providence de Dieu; néanmoins, il les donne à ceux qui les demandent, afin que, voyant Dieu nous exaucer dans les moindres demandes, nous nous élevions à de plus nobles désirs. C'est ainsi que nous voyons les enfants, aussitôt après leur naissance, s'attacher au sein maternel; mais l'enfant, devenu plus grand, dédaigne les mamelles et demande des jouets ou quelque autre chose qui charme ses yeux; ensuite, l'esprit se développant avec le corps, il

debamus, quibus per resurrectionis gratiam Dominus similem angelorum speciem pollicetur.

CYRIL. (ubi sup.). Absorum autem erat discipulos debentes normam et exemplar conversationis honestæ aliis tradere, in ea incidere a quibus discedendum esse oportebat eos consulere. Et ideo Dominus subdit : Et vos nolite quærere quid manducetis, etc. In hoc etiam Dominus consuluit non modicum studio sacrarum prædicationum; monens discipulos sollicitudinem humanam abjicere. BÈDE. Notandum tamen est quod non ait : Nolite quærere aut solliciti esse de cibo, aut potu, aut indumento, sed, quid manducetis aut bibatis; ubi mihi videntur argui, qui spreto victu vel vestitu communi, lau-

tiora sibi vel austeriora præ his cum quibus vitam ducunt, alimenta vel indumenta requirunt.

GRÉG. Nyss. (in Orat. dom., serm. 1). Aliqui obtinuerunt dominia, honores et divitias, cum orassent; qualiter ergo prohibes nos talia orando quærere? Et quidem quod omnia hæc ad divinum consilium pertineant, omnibus patet: hæc tamen a Deo conferuntur petentibus; ut discentes Deum nos exaudire in minoribus petitionibus, elevemur ad altiorum affectum: sicut in pueris videmus, qui mox nati maternis adhærent uberibus; si vero puberit parvulus, spernit mammas; quærit autem monile, aut aliquid talium, quibus oculus delectatur; postquam autem mens cum

perd tous les désirs de l'enfance et demande à ses parents les choses qui conviennent à l'âge parfait.

S. AUG. — Après avoir interdit la sollicitude des aliments, il nous exhorte à éviter l'orgueil, en disant : « Ne vous abandonnez point à de vaines pensées. » Car l'homme recherche d'abord ces biens pour satisfaire ses besoins; mais quand il les a en abondance, il en devient orgueilleux. Il est semblable à un blessé qui se vanterait d'avoir beaucoup de remèdes dans sa maison, comme s'il n'était pas meilleur pour lui d'être sans blessure et de n'avoir besoin d'aucun remède. — THÉOPH. — Ou encore : il appelle *vaines pensées* cette agitation vague de l'esprit qui rêve beaucoup de choses, passant de l'une à l'autre avec orgueil. — S. BAS. — Pour comprendre cette agitation, souvenez-vous de la vanité de votre jeunesse, lorsque, seul, vous rêviez de la vie et de ses ambitions, vous élevant de dignité en dignité, acquérant des richesses, bâtissant des palais, faisant du bien à vos amis et vous vengeant de vos ennemis. Or, ces rêves sont coupables, parce qu'en se complaisant dans la pensée des choses superflues on s'éloigne de la vérité. D'où il ajoute : « Les nations du monde recherchent ces choses, etc. » — S. GRÉG. de Nysse. — Car c'est le propre de ceux qui n'ont aucune espérance de la vie future, ni aucune crainte du jugement, de mettre leur sollicitude aux choses apparentes. — S. BAS. — Cependant il ajoute pour les choses nécessaires : « Votre père sait que vous en avez besoin. » — S. CHRYS. — Il ne dit pas *Dieu*, mais *votre Père*, afin de les élever à une plus grande confiance. En effet, quel est le père qui laisserait ses enfants manquer du nécessaire? Il ajoute ce

corpore creverit, cadens cunctis puerilibus desideriiis, quærit a parentibus quæ conveniunt vitæ perfectæ.

AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 2, quæst. 29). Prohibita autem sollicitudine de alimentis, consequenter ne extollamur admonuit, dicens : Nolite in sublime tolli. Primo enim hæc ad necessitatem complendam homo quærit; cum autem his abundaverit, incipit de talibus superbire : tale est hoc, ac si se vulneratus aliquis jactet, quia habeat multa emplastra in domo, cum hoc illi bonum esset ut vulnera non haberet, et ne uno quidem indigeret emplastro. THEOPH. Vel elevationem nihil aliud vocat, quam vagum mentis motum, alias aliud meditantis : et ex hoc in hoc salientis ac sublimia cogitantis. BED. (in *Cat. græc. Patr.*). Et ut intelligas hujusmodi elevationem, memento

vanitatis propriæ juventutis; si quando manens solus cogitasti de vita et promotionibus; discurrens a principatu in principatum; amplexus es divitias; ædificasti palatia; amicis benefecisti; ultus es inimicos. Est autem peccatum talis abstractio : intenta enim circa superflua delectatio a veritate seducit. Unde consequenter subdit : Hæc enim omnia gentes mundi quærunr, etc. GRÉG. Nyss. (ubi sup.). Adhibere enim sollicitudinem rebus apparentibus, proprium est eorum qui nullam supponunt spem futuri seculi, neque metum judicii. BASIL. (ut sup.). Sed de necessariis vitæ subdit : Pater autem vester scit quoniam his indigetis. CHRYS. (ut sup.). Non dixit : Deus, sed, Pater; ut ipsos ad majorem promoveret fiduciam : quis enim est pater qui patiatur necessaria filiis non ministrare?

qui suit, afin que vous ne puissiez pas dire que, quoique étant votre père, il ignore vos besoins, car Celui qui a créé notre nature connaît son indigence.

S. AMB. — Il montre ensuite que la grâce ne manquera aux fidèles ni dans le présent, ni dans l'avenir, si, désirant les choses divines, ils ne recherchent point les terrestres; car il ne convient point que des hommes qui combattent pour un royaume s'inquiètent de leur nourriture. Un roi sait bien comment il entretiendra, nourrira et vêtira sa famille. D'où il suit : « Cherchez premièrement le royaume de Dieu, et toutes ces choses vous seront données de surcroît. » — S. CHRYS. — Non-seulement le Christ promet son royaume, mais encore les richesses; car si nous délivrons de toute sollicitude ceux qui négligent leurs intérêts pour s'occuper des nôtres avec plus de soin, à plus forte raison Dieu fait-il ainsi. — BÈDE. — Il distingue les choses principales et les choses de surcroît, parce que nous devons nous proposer pour fin les choses éternelles et user seulement des temporelles.

Ne craignez point, petit troupeau ; car il a plu à votre Père de vous donner son royaume. Vendez ce que vous avez, et le donnez en aumône ; faites-vous des bourses qui ne s'usent point par le temps ; amassez dans le ciel un trésor qui ne périsse jamais, d'où les voleurs n'approchent point, et que les vers ne peuvent corrompre. Car où est votre trésor, là sera aussi votre cœur.

LA GLOSE. — Le Seigneur ayant détourné le cœur des disciples des sollicitudes temporelles, les délivre maintenant de la crainte qui est la

Sed et aliud adjicit : non enim poteris dicere, quod Pater quidem est, ignorat tamen his nos indigere : nam qui naturam creavit, ejus indigentiam novit.

AMB. Ostendit autem consequenter, nec ad præsens nec in reliquum fidelibus gratiam futuram, si modo qui divina desiderant, terrena non quærant : indecorum quippe est homines curare de cibo, qui militant pro regno. Novit rex quemadmodum familiam suam pascit, alat et vestiat. Unde sequitur : Verumtamen quærite primum regnum Dei, et hæc omnia adjicientur. CHRYS. (ut sup., in *Cat. græc. Patr.*). Non modo regnum, sed etiam opes Christus pollicetur cum eo : si enim nos a curis eos eripimus, qui prætermittentes sua nostrorum diligentiam habent, multo magis Deus.

BED. Judicat enim aliud esse quod principaliter datur, aliud quod superadditur; quia nobis intentione æternitas, in usu vero temporalitas esse debet.

Nolite timere pusillus grex ; quia complacuit Patri vestro dare vobis regnum. Vendite quæ possidetis, et date eleemosynam : facite vobis sacculos qui non veterascunt, thesaurum non deficientem in cælis, quo fur non appropriat, neque tinea corrumpit : ubi enim thesaurus vester est, ibi et cor vestrum erit.

GLOS. Postquam Dominus temporalium curam a cordibus discipulorum removet, hic excludit ab eis timorem, ex quo superflua cura procedit, dicens : Nolite timere, etc. THEOPH. Pusillum gregem Dominus vocat

cause des soucis superflus et leur dit : « Ne craignez point, etc. » — THÉOPH. — Le Seigneur appelle *petit troupeau* ceux qui veulent devenir ses disciples, parce qu'ils paraissent *petits* dans ce monde, à cause de leur pauvreté volontaire ; ou encore, parce qu'ils sont surpassés par la multitude des anges qui nous sont incomparablement supérieurs. — BÈDE. — Le Seigneur appelle *petit* le troupeau des élus, soit par comparaison avec le nombre plus grand des réprouvés, soit à cause de leur amour pour l'humilité.

S. CYR. — Il montre pourquoi ils ne doivent point craindre, en ajoutant : « Car il a plu à votre Père, etc. » Comme s'il disait : Comment celui qui donne de tels biens n'exercerait-il pas envers vous sa clémence ? Car quelque petit que soit ce troupeau (par nature, par le nombre et par l'éclat), néanmoins la bonté du Père a voulu lui donner le sort des esprits célestes, c'est-à-dire le royaume des cieux. Méprisez donc les richesses terrestres, afin de posséder le royaume des cieux. D'où il est ajouté : « Vendez ce que vous possédez, etc. » — BÈDE. — Comme s'il disait : Ne craignez point qu'en combattant pour le royaume de Dieu, les choses nécessaires à la vie vous manquent ; bien plus, vendez ce que vous possédez pour faire l'aumône. Ceci est dignement accompli par celui qui, après avoir méprisé pour Dieu tous ses biens, travaille néanmoins de ses mains pour vivre et faire l'aumône. — S. CHRYS. — Il n'est point de péché que l'aumône ne puisse effacer, elle est le remède de toute blessure ; or, l'aumône ne se fait pas seulement par l'argent, mais encore par les œuvres, comme lorsqu'on protège quelqu'un, lorsqu'un médecin guérit ou qu'un sage conseille.

volentes discipulos ejus fieri, vel quia in hoc seculo sancti parvi videntur causa voluntariæ paupertatis, vel quia superantur a multitudine angelorum, qui incomparabiliter præcellunt quæ nostra sunt. BED. Pusillum etiam Dominus gregem electorum nominat; vel ad comparationem majoris numeri reproborum; vel potius ob humilitatis devotionem.

CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Quare autem timere non debent ostendit, subdens : Quia complacuit Patri vestro, etc. Quasi dicat : Eum qui tam pretiosa largitur, qualiter pigebit erga vos clementiam exercere? Quamvis enim hic grex parvus sit (natura, et numero, et gloria), bonitas tamen Patris concessit et huic pusillo gregi cœlestium

spirituum sortem, scilicet regnum cœlorum. Ergo ut possideatis regnum cœlorum, opes terrenas contemnite. Unde subditur : Vendite quæ possidetis, etc. BED. Quasi dicat : Nolite timere ne propter regnum Dei militantibus hujus vitæ necessaria desint : quin etiam possessa propter eleemosynam vendite : quod tunc digne fit, quando quisque semel pro Domino suo suis omnibus spretis, nihilominus post hoc labore manum operatur unde et victum transigere et eleemosynam dare queat. CHRYS. (in *Cat. græc. Patr. ex hom. 25 in Acta*). Non est enim peccatum quod eleemosyna nequeat abolere ; antidotum est cuilibet conveniens vulnere. Sed et eleemosyna, non solum in pecuniis fit, sed et in rebus ; dum

S. GRÉG. de Nazianze. — Je crains que vous ne pensiez que la miséricorde n'est pas nécessaire, mais libre ; je pensais ainsi moi-même et j'ai été épouvanté de voir les boucs placés à gauche, non pour avoir dérobé, mais pour n'avoir point assisté le Christ dans le monde. — S. CHRYS. — En effet, sans l'aumône, il est impossible de voir le royaume, car de même qu'une source qui retient ses eaux se corrompt, ainsi en est-il des riches qui gardent leurs biens pour eux-mêmes.

S. BAS. — On me demandera par quelle considération il faut vendre les biens qu'on possède ? Est-ce qu'ils sont naturellement nuisibles, ou bien est-ce à cause de la tentation à laquelle ils exposent les âmes ? Je réponds premièrement que si quelque-une des choses du monde était mauvaise en soi, elle ne serait pas une créature de Dieu, car toute créature de Dieu est bonne ; secondement que le précepte du Seigneur ne nous a pas appris à rejeter nos biens comme mauvais, mais à les distribuer en disant : « Faites-en l'aumône. »

S. CYR. — Peut-être que ce commandement est dur pour les riches ; néanmoins, il n'est pas inutile à ceux qui ont un esprit sage ; car ils thésaurisent dans le royaume céleste. D'où il suit : « Faites-vous des bourses qui ne vieillissent point, etc. » — BÈDE. — En donnant l'aumône dont la récompense demeure éternellement. Cependant, il ne faut pas croire que, par ces paroles, il ait recommandé aux saints de n'avoir aucun argent (pour leur usage ou pour celui des pauvres), puisque nous lisons que le Seigneur lui-même, qui était servi par les anges, *avait une bourse* (1), où il gardait les offrandes des fidèles ; mais

(1) Saint Jean, 12, v. 6.

aliquis alium protegit, dum medicus meditur, dum sapiens consultit.

GRÉG. Nazianz. (orat 16. *De pauperum amore*, versus finem). Vereor autem ne putes pictatis tibi necessitatem non esse, sed arbitrium : opinabar et ipse hoc, sed terrent me hædi ad sinistram statuti ; non quia raperunt, sed quia Christum in gentibus non placaverunt. CHRYS. (in eadem *Cat. græc.*, ex homil. in *Matth.*). Nam sine eleemosyna impossibile est regnum videre : sicut enim fons si aquas in se continuerit, vitiatur ; sic et divites cum omnia penes se teneant.

BASIL. (in eadem *Cat. græcorum ex Ascectis*, id est, *Regulis brevioribus*, ad interrogat. 92). Sed quæret aliquis quid considerantem oportet vendere quæ possidentur ?

Nunquid tanquam eis naturaliter noxiis, vel propter tentationem accidentem animabus ex eis ? Ad hoc dicendum est, primo quidem quod singulum eorum quæ sunt si in mundo per seipsum malum existeret, non esset creatura Dei ; omnis enim creatura Dei bona est (2 *ad Timoth.*, 4). Consequenter autem, quia mandatum quoque dominicum non docuit abjicere tanquam mala, quæ possidentur, sed dispensare, dicens : Et date eleemosynam.

CYRIL. (ubi supra). Molestum autem forte est hoc mandatum divitibus ; sanam tamen mentem habentibus non est inutile : thesaurisant enim sibi regnum cœleste. Unde sequitur : Facite vobis sacculos qui non veterascunt, etc. BED. Eleemosynas videlicet operando, quarum merces in æternum ma-

il a voulu dire de ne pas le servir en vue de ces biens, et de ne point abandonner la justice par crainte de l'indigence. — S. GRÉG. de Nysse. — Il commande de placer les biens temporels et terrestres dans le ciel, où la corruption ne peut atteindre. D'où il ajoute : « Un trésor impérissable, etc. » — THÉOPH. — Comme s'il disait : Les vers rongent ici-bas, mais ils ne rongent point dans le ciel ; et, comme il y a des biens que les vers ne rongent pas, il parle aussi du voleur ; car l'or n'est pas rongé par les vers, mais les voleurs le dérobent.

BÈDE. — Ainsi, il faut entendre simplement que l'argent mis en réserve périt, tandis que, s'il est donné au prochain, il mérite une récompense éternelle dans le ciel ; ou encore : que le prix d'une bonne œuvre, s'il est acquis en vue d'un avantage terrestre, se corrompt et périt, tandis que, s'il est acquis seulement en vue du ciel, il ne peut être souillé, ni au dehors, par l'approbation des hommes (semblable au voleur qui dérobe au dehors), ni au dedans, par la vaine gloire (semblable au ver qui ronge intérieurement). — LA GLOSE. — Ou encore : ces *voleurs*, ce sont les hérétiques et les démons qui cherchent à nous dépouiller des biens spirituels, et ce *ver*, qui ronge invisiblement les vêtements, c'est l'envie qui déchire le zèle ou les bonnes actions et détruit le lien de l'unité.

THÉOPH. — Or, comme tout ne peut être dérobé par les voleurs, il ajoute une raison plus forte et qui ne souffre point de réplique, en disant : « Car, où est votre trésor, là est aussi votre cœur. » Comme s'il disait : Supposez que le ver ne ronge point ni le voleur ne dérobe, par cela seul qu'on attache son cœur à un trésor enseveli et qu'on en-

neat : ubi non hoc præceptum esse putandum est, ut nil pecuniæ reservetur a sanctis (vel suis vel pauperum usibus), cum et ipse Dominus, cui angeli ministrabant (Matth., 4) luculos habuisse legatur (Joan., 12), a fidelibus oblata conservans ; sed ne Deo propter ista serviatur, et ob inopiæ timorem justitia deseratur GREG. Nyss. (in *Cat. græc. Patr.*). Præcipit autem sensibiles et terrenas opes sursum condere, quod virtus corruptiva non attingit : unde subdit : Thesaurum non deficientem, etc. THEOPH. Quasi diceret : Hic tinea demolitur, non autem demolitur in cœlis ; deinde quia tinea quædam non demolitur, addit de fure : Aurum enim non demolitur tinea, sed fur tollit.

BÈD. Sive igitur hoc simpliciter accipiendum est quod pecunia servata deficiat, data

autem proximo perennem fructum conferat in cœlis ; seu ita quod thesaurus boni operis si commodi terrestri occasione condatur, facile corruptus intereat ; at si cœlesti solum intentione congeratur, non exterius hominum favore (quasi a furo qui de foris rapit), non intus inani gloria (quasi a tinea quæ interius scindit) valet maculari. GLOS. Vel fures sunt hæretici et dæmones ; qui ad hoc intenti sunt ut spiritualibus nos spolient : tinea, quæ vestes latenter rodit, invidia est ; quæ studium vel fructum bonum lacerat, et compactionem unitatis dissipat.

THEOPH. Porro quia non omnia furto tolluntur, addit potiore rationem, et nullam prorsus patientiam instantiam, dicens : Ubi enim est thesaurus vester, ibi et cor vestrum erit. Quasi dicat : Esto, quod nec

fouit sous terre un don divin (l'âme), quel supplice ne mérite-t-on pas? — Eus. — En effet, tout homme est sous la dépendance de ce qu'il préfère, il applique toute son âme à ce dont il espère retirer tous les avantages; si donc quelqu'un met toute son âme et tout son amour (ce qu'il a appelé le *cœur*) dans les choses de la vie présente, il ne pense qu'aux biens terrestres; si, au contraire, il applique toute sa pensée aux choses célestes, il y aura aussi son cœur; de sorte qu'il paraîtra converser avec les hommes par le corps seul, tandis que, par l'âme, il aura déjà atteint les demeures célestes. — BÈNE. — Ceci ne doit pas s'entendre seulement des richesses, mais encore de toutes les passions; les festins sont des trésors pour le sensuel; les amusements, pour le lascif; les plaisirs, pour celui que domine l'amour.

Que vos reins soient ceints, et ayez dans vos mains des lampes ardentes; soyez semblables à ceux qui attendent que leur maître retourne des noces, afin que lorsqu'il sera venu, et qu'il aura frappé à la porte, ils lui ouvrent aussitôt. Heureux ces serviteurs que le maître à son arrivée trouvera veillant. Je vous dis en vérité que, s'étant ceint, il les fera mettre à table; et, passant devant eux, il les servira. Que s'il arrive à la seconde ou à la troisième veille, et qu'il les trouve en cet état, ces serviteurs-là sont heureux. Or, sachez que si le père de famille était averti de l'heure où le voleur doit venir, il veillerait sans doute, et ne laisserait pas percer sa maison. Tenez-vous donc aussi toujours prêts, parce que le Fils de l'homme viendra à l'heure que vous ne penserez pas.

THÉOPH. — Après avoir établi son disciple dans la modération en le délivrant de toutes les sollicitudes de la vie et de l'orgueil, le Seigneur l'exhorte ici à servir en disant : « Que vos reins soient ceints (c'est-à-

tinca demoliatur, nec fur tollat, hoc ipsum quod est habere cor affixum thesauro sepulto, et divinum opus (scilicet animam) terræ immergere, quanto est dignum supplicio? EUSEB. [in *Cat. græc. Patr.*]. Nam quilibet homo naturaliter dependet ab eo erga quod studet; illuc totum animum applicat, ubi totum commodum possidere putavit. Unde si quis in rebus præsentis vitæ habet totam mentem et intentionem (quam cor nominavit), in terrenis versatur. Si vero mentem applicaverit ad cœlestia, ibi mentem habebit; ut videatur solo corpore cum hominibus conversari, animo vero jam sit aggressus mansiones cœlestes. BEV. Hoc autem, non solum de pecunia, sed de cunctis passionibus sentiendum est; luxuriosi epulæ sunt thesauri; lascivi, ludicra; amatoris, libido.

Sint lumbi vestri præcincti, et lucernæ ardentes in manibus vestris; et vos similes hominibus expectantibus dominum suum, quando revertatur a nuptiis, ut cum venerit et pulsaverit, confestim aperiant ei. Beati servi illi quos cum venerit Dominus, invenerit vigilantes. Amen dico vobis, quod præcinget se, et faciet illos discumbere, et transiens ministrabit illis : et si venerit in secunda vigilia, et si in tertia vigilia venerit, et ita invenerit, beati sunt servi illi. Hoc autem scitote, quoniam si sciret paterfamilias quæ hora fur veniret, vigilaret utique, et non sineret perfodi domum suam : et vos estote parati, quia quæ hora non putatis Filius hominis venire.

THÉOPH. Postquam suum discipulum modestum statuit Dominus, spolians eum

dire toujours prêts à accomplir les œuvres de votre Seigneur), et portez des lampes ardentes ; » c'est-à-dire ne vivez point dans les ténèbres, mais que la lumière de la raison soit toujours devant vous pour vous montrer ce qu'il faut faire ou éviter. Car tels doivent être les serviteurs ; ils ont besoin de lampes ardentes, c'est-à-dire de discernement, pour reconnaître dans la pratique, non-seulement ce qu'il faut faire, mais encore comment il faut faire ; autrement les hommes se précipitent dans l'abîme de l'orgueil. Il faut remarquer qu'il commande d'abord de ceindre les reins, et ensuite d'avoir des lampes ardentes ; car il faut d'abord l'action et ensuite la réflexion, qui est la lumière de l'esprit. Appliquons-nous donc à exercer nos facultés, afin d'avoir deux lampes ardentes, savoir : la pénétration de l'esprit qui nous éclaire en brillant dans notre âme, et la science par laquelle nous éclairons les autres. — S. MAX. — Ou encore : il nous dit d'avoir des lampes ardentes par la prière, par la méditation et par la charité. — S. CYR. — Ou encore : la ceinture exprime l'empressement et la promptitude à supporter le malheur par amour pour Dieu ; et les lampes ardentes signifient que nous ne devons laisser personne vivre dans les ténèbres de l'ignorance. — S. GRÉG. — Ou encore : nous ceignons nos reins lorsque nous domptons, par la continence, les passions de la chair ; car la luxure de l'homme est dans ses reins, et celle de la femme dans l'ombilic (1) ; ainsi, la luxure est désignée par les reins à cause du sexe plus noble. Mais, parce qu'il ne suffit point de

(1) Job, 4, v. 11 : « Sa force est dans ses reins et sa vigueur à l'ombilic de son ventre. »

qualibet vitæ cura et elevatione, jam nunc ad ministrandum inducit, dicens : Sint lumbi vestri præcincti (id est, semper proclives ad exequenda opera Domini vestri) : et lucernæ ardentes ; id est, non ducatis vitam in tenebris, sed adsit vobis lux rationis, ostendens vobis agenda et fugienda. Est enim hic mundus nox ; cincti vero lumbos sunt, qui practicam sive activam vitam exequuntur. Nam talis est ministrantium habitus, quibus oportet adesse, et lucernas ardentes, id est, discretionis donum, ut valeat dignoscere practicus, non solum quid oporteat agere, sed et quomodo ; alioqui in præcipitium superbiæ homines ruunt. Notandum autem quod primo jubet lumbos præcingi ; secundo, lucernas ardere : nam primo quidem est operatio, deinde speculatio, quæ est illustratio mentis. Igitur studeamus exercere virtutes, ut duas lucernas habeamus ardentes ; scilicet conceptum mentis jugiter in anima emicantem, quo nos illustramur ; et doctrinam, qua cæteros illuminamus. MAX. (in *Cat. græc. Patr.*). Vel lucernas accensas docet habere per orationem, et contemplationem, et spiritualem dilectionem. CYRIL. (in eadem *Cat. græc.* ex lib. *de Adorat. in spiritu*). Vel subcingi significat agilitatem et promptitudinem ad sustinenda mala intuitu divini amoris : lucernæ autem accensio significat, ut non patiamur aliquos in tenebris ignorantie vivere. GREG. in hom. (13 in *Evang.*). Vel aliter : lumbos præcingimus, cum carnis luxuriam per continentiam coarctamus : viris enim luxuria in lumbis est, et femi-

ne pas faire de mal, et que chacun doit s'appliquer aux bonnes œuvres, il est ajouté : « Portez des lampes ardentes dans vos mains. » Or, nous tenons dans nos mains des lampes ardentes lorsque, par nos bonnes œuvres, nous donnons au prochain des exemples éclatants de lumière. — S. AUG. — Ou encore : il dit de ceindre nos reins par la continence des passions terrestres, et de porter des lampes ardentes, afin que nous le fassions en vue de notre véritable fin et avec une droite intention.

S. GRÉG. — Si quelqu'un fait ces deux choses, il ne lui reste plus que de mettre toute son espérance dans la venue de son Rédempteur. D'où il est ajouté : « Soyez semblables à ceux qui attendent que leur maître retourne des noces, etc. » Le Seigneur est allé à des noces, puisqu'en montant au ciel, son humanité renouvelée s'est réunie à la multitude des anges. — THEOPH. — De plus, chaque jour dans le ciel, il épouse les âmes des saints que Paul, ou tout autre de ses ministres, lui offre, *comme une vierge chaste* (1). Or, il revient après avoir célébré ses noces dans le ciel; peut-être est-ce à la fin du monde, quand il viendra du ciel pour tous dans la gloire du Père. Peut-être encore est-ce lorsqu'à toute heure il paraît tout-à-coup à la mort de chacun de nous. — S. CYR. — Remarquez qu'il revient des noces comme d'une fête, qui est l'état permanent de la Divinité; car rien ne peut attrister sa nature incorruptible. — S. GRÉG. de Nysse. — Ou encore : après avoir consommé ses noces et épousé l'Eglise, l'ayant admise dans

(1) Allusion à ces paroles de saint Paul : « Je vous ai fiancés à cet unique époux, qui est le Christ, pour vous présenter à lui comme une vierge chaste (2 Cor., 11, v. 12). »

nis in umbilico : a principali igitur sexu lumborum nomine luxuria designatur. Sed quia minus est mala non agere, nisi etiam quisque studerat bonis operibus insudare, additur : Et lucernæ ardentes in manibus vestris : lucernas quippe ardentes in manibus tenemus, cum per bona opera proximis nostris lucis exempla monstramus. AUG., *De quæst. Evang* (lib. 2, c. 25). Vel docet et lumbos præcingere propter continentiam ab amore rerum secularium; et lucernas ardentes habere, ut hoc ipsum vero fine et recta intentione fiat.

GRÉG. in hom. (13 ut sup.). Sed si utrumque horum agitur, restat ut quisquis ille est, totam spem suam in Redemptoris sui adventu constituat. Unde subditur : Et vos similes hominibus expectantibus dominum

suum quando revertatur a nuptiis, etc. Ad nuptias quippe Dominus abiit, quia ascendens in cælum, supernam sibi multitudinem angelorum novus homo copulavit. THEOPH. Quotidie etiam in cœlis desponsat sanctorum animas, quas ei Paulus vel alius similis offert virginem castam; redit autem a nuptiis celebratis in cœlis; forsan quidem universaliter in consummatione totius mundi, quando veniet de cœlo in gloria Patris, forsan etiam singulis horis astans inopinate particulari uniuscujusque consummationi. CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.* ubi sup.). Considera etiam quod a nuptiis quasi a solemnitate venit, in qua semper existit Divinitas; nihil enim potest incorruptibili naturæ inferre tristitiam. GRÉG. Nyss. (in eadem *Cat. græc. Patr.* ex illius orat. vel hom. 11 in

son lit nuptial mystérieux, les anges annonçaient le retour de leur roi à son éternelle béatitude; or, nous devons rendre notre vie semblable à celle des anges, de sorte que comme ils vivent exempts de mal et sont toujours prêts pour le retour du Seigneur, ainsi nous devons veiller nous-mêmes et nous préparer à lui obéir promptement quand il viendra frapper, car il suit : « Afin que lorsqu'il viendra frapper à la porte, ils lui ouvrent aussitôt. »

S. GRÉG. — Il vient quand il doit nous juger ; il frappe lorsque, par la violence de la maladie, il nous avertit que la mort est proche ; nous lui ouvrons aussitôt si nous le recevons avec amour ; car celui qui craint de sortir du corps ne lui veut pas ouvrir quand il frappe, et celui qui se souvient de l'avoir méprisé tremble de voir son juge. Mais celui qui est sûr de son espérance et de ses œuvres lui ouvre aussitôt qu'il frappe, parce que, dès qu'il reconnaît les approches de la mort, il se réjouit de la gloire de la récompense. D'où il est ajouté : « Heureux ces serviteurs que le maître trouvera vigilants. » Celui-là veille qui tient les yeux de son âme ouverts à la lumière véritable, qui pratique ce qu'il croit, qui repousse loin de lui les ténèbres de la tiédeur et de la négligence. — S. GRÉG. de Nysse.— C'est pour cette veille que précédemment le Seigneur a dit de ceindre les reins et de porter des lampes ardentes. En effet, la lumière placée devant les yeux éloigne le sommeil, et la ceinture serrée autour des reins empêche le corps de s'endormir. C'est ainsi que celui qui est ceint de chasteté et éclairé par la lumière d'une conscience pure veille toujours.

S. CYR. — Lorsque le Seigneur viendra et qu'il trouvera les siens

cant.]. Vel aliter consummatis nuptiis, et desponsata sibi Ecclesia, et admissa ea in thalamum secretorum, præstolabantur angeli reditum regis ad naturalem beatitudinem ; quibus similem fieri decet nostram vitam ; ut sicut illi sine malitia conversantes parati sunt dominicum regressum recipere, sic et nos vigilantes in vestibulis ejus ad obedientiam promptos nos faciamus cum advenerit pulsans : sequitur enim : Ut cum venerit et pulsaverit, confestim aperiant ei.

GRÉG. (in homil. ut sup.). Venit quippe cum ad judicium properat ; pulsat vero cum jam per ægritudinis molestiam esse mortem vicinam designat : cui confestim aperimus, si hunc cum amore suscipimus : aperire enim judici pulsanti non vult, qui exire de corpore trepidat, et eum quem contempsisse se meminit, videre judicem formidat,

qui autem de sua spe et operatione securus est, pulsanti confestim aperit ; quia cum tempus propinquæ mortis agnoverit, de gloria retributionis hilarescit. Unde subditur : Beati servi quos cum venerit Dominus invenerit vigilantes. Vigilat qui ad aspectum veri luminis mentis oculos apertos tenet, qui servat operando quod credit, qui a se torporis et negligentiae tenebras repellit. GREGOR. Nyss. (ubi supra). Propter hanc igitur vigiliam observandam supra Dominus monuit, ut sint lumbi præcincti : et lucernæ ardentes : lumen enim oppositum oculis pellit somnolentiam oculorum ; lumbi etiam cingulo perstricti reddunt corpus insusceptibile somni ; nam qui præcinctus est castitate, et pura conscientia illustratus, perseverat insomnis.

CYR. (ubi sup.). Cum igitur Dominus veniens

veillant et ceints, ayant la lumière dans le cœur, il les proclamera bienheureux ; car il suit : « Je vous dis en vérité qu'il se ceindra ; » où nous voyons qu'il nous rendra la même chose, puisqu'il se ceindra lui-même pour ceux qui seront ceints. — ORIG. — Il mettra la justice autour de ses reins, selon la parole d'Isaïe. — S. GRÉG. — Il se ceindra ainsi, c'est-à-dire qu'il se préparera à récompenser. — THÉOPH. — Ou encore : il se ceindra, dans ce sens qu'il ne répandra point toute l'abondance de ses biens, mais la retiendra dans une certaine mesure, car qui peut soutenir toute la grandeur de Dieu ? C'est pourquoi il est dit que les séraphins eux-mêmes se voilent à cause de l'éclat de la splendeur divine. — SUITE. — « Il les fera mettre à table, etc. » De même que celui qui est à table repose tout son corps, de même les saints seront dans un complet repos à son futur avènement ; en effet, ils n'ont pas eu ici-bas le repos de leur corps, mais alors leur corps, devenu spirituel et incorruptible, jouira avec leur âme d'un repos parfait. — S. CYR. — Il les fera mettre à table, c'est-à-dire qu'il les reposera de leurs fatigues, leur servira les délices spirituelles et dressera devant eux la table succulente (ou somptueuse) de ses dons. — S. DENYS. — *Cette table* exprime le repos de toute fatigue, l'existence sans douleur, la vie divine dans la lumière et dans la terre des vivants avec toutes les saintes affections et la possession ineffable de tous ses dons, ce qui est le comble de la joie. Car c'est ainsi que Jésus les fera s'asseoir, leur donnant le repos éternel et leur distribuant ses biens infinis. D'où il suit : « Et il passera pour les servir. » — THÉOPH. — Il leur fera pour ainsi dire la même chose à son tour ; de sorte que comme ils l'ont servi, ainsi

suos insomnes invenerit et præcinctos, cor illuminatum habentes, tunc eos promulgavit beatos. Sequitur enim : Amen dico vobis quod præcinget se : ex quo percipimus quod similia nobis retribuere, dum cum succinctis se præcinget. ORIG. (in *Cat. græc. Patr.*). Erit enim præcinctus iustitia circa lumbos suos secundum Esaiam (cap. 11). GREG. (ut supra). Per quam præcingit se, id est, ad retributionem se præparat. THÉOPH. Vel præcinget se in eo quod, non totam ubertatem bonorum largitur, sed hanc cohibet secundum certam mensuram : quis enim Deum capere potest quantus est ? Unde seraphini illi velari dicuntur propter excellentiam divini splendoris (*Esai.*, 6). Sequitur : Et faciet illos discumbere, etc. Sicut enim discumbens totum corpus facit pausare ; sic in futuro adventu sancti totaliter requies-

cent : hic enim non habuerunt requiem corporis, illic vero simul cum animabus spiritalia corpora incorruptionem sortita, plena gaudebunt quiete. CYRIL. (ubi supra). Faciet igitur illos discumbere quasi fessos refocillans, apponens spirituales delicias, et statuens dapsilem (seu opiparam) donorum suorum mensam. DIONYS. (in *epist. ad Titum*). Discubitum enim opinantur quietem a multis laboribus, vitam sine læsione, et conversationem divinam in lumine et regione viventium, universo sancto affectu adimpletam, et copiosam donationem omnium donorum ; secundum quam lætitia adimpletur : hoc est enim quod Jesus faciet eos recumbere, dans eis perpetuam quietem, et distribuens eis bonorum multitudinem. Unde sequitur : Et transiens ministrabit illis. THÉOPH. Quasi vicem æqua-

lui-même les servira. — S. GRÉG. — Il est dit qu'*il passera*, lorsque, après le jugement, il retournera à son royaume, ou encore : le Seigneur *passera* pour nous au jugement, en nous élevant de la forme de l'humanité à la contemplation de sa divinité.

S. CYR. — Le Seigneur connaît le penchant de la fragilité humaine au péché; parce qu'il est bon, il ne nous laisse point dans le désespoir, mais plutôt il est miséricordieux, et nous donne la pénitence comme un remède salutaire. C'est pourquoi il ajoute : « S'il vient à la seconde veille, etc. » Ceux qui veillent sur les murailles des villes pour épier les attaques de l'ennemi partagent la nuit en trois ou quatre veilles. — S. GRÉG. — La première veille est le premier âge de notre vie, c'est-à-dire l'*enfance*; la seconde est l'*adolescence* ou la *jeunesse*; la troisième est la *vieillesse*. Que celui donc qui n'a pas voulu veiller durant la première veille, veille au moins à la seconde, et que celui qui n'a point voulu veiller durant la seconde ne néglige point les ressources de la troisième; c'est-à-dire que celui qui a négligé de se convertir dans l'enfance se convertisse dans la jeunesse, ou au moins dans la vieillesse. — S. CYR. — Il ne parle point de la première veille, parce que Dieu ne punit pas l'enfance, qui mérite d'être pardonnée; mais le second et le troisième âge doivent être soumis à Dieu et vivre dans la vertu, selon sa volonté. — GREG. — Ou encore : ceux qui, par l'excellence de leur vie, sont parvenus, pour ainsi dire, au premier rang, appartiennent à la première veille; ceux qui ont une médiocre vertu appartiennent à la seconde; ceux qui sont au-dessous, à la troisième; et pareillement pour la quatrième et la cinquième (s'il y en a une); car il y a divers degrés de

lem eis reddens; ut sicut ipsi ministraverunt ei, ita et ipse eis ministret. GREG. (in hom. 12, ut sup.). Transiens vero dictum est, cum de iudicio ad regnum redit; vel Dominus nobis post iudicium transit, qui ab humanitatis forma in Divinitatis suæ contemplationem nos elevat.

CYRIL. (ut supra). Novit autem Dominus lubricum fragilitatis humanæ ad peccandum; sed quoniam bonus est, desperare non sinit; sed magis miseretur, et dat nobis penitentiam in salutis antidotum: et ideo subdit: Et si venerit in secunda vigilia, etc. dividunt enim excubantes in moeniis civitatum, et hostium servantes aggressus, noctem in tres aut quatuor vigiliis. GREG. (in homil. 13, ut sup.). Prima ergo vigilia primævum tempus est vitæ nostræ, id est, pueritia; secunda, adolescentia vel juven-

tus; tertia autem senectus accipitur. Qui ergo vigilare in prima vigilia noluit, custodiat vel secundam; et qui in secunda noluit, tertiæ vigiliæ remedia non amittat; ut qui converti in pueritia neglexit saltem in tempore juventutis vel in senectute respiscat. CYRIL. (ubi supra). De prima tamen vigilia mentionem non facit, quia pueritia non punitur a Deo, sed veniam meretur; secunda vero et tertia ætas debet obedientiam Deo, et vitam honestam ducere ad voluntatem ipsius. GREG. (id est, Servus Antiochenus in *Cat. græc. Patr.*). Vel ad primam vigiliam pertinent diligentius viventes quasi primum gradum sortiti; ad secundam vero, mediæ conversationis mensuram tenentes; ad tertiam vero, qui sunt infra hos: et idem de quarta putandum est, et (si contingat) de quinta: diversæ

vertu, et le juste rémunérateur mesure à chacun la récompense qu'il mérite. — **THÉOPH.** — Ou encore : de même que les veilles sont les heures de la nuit qui provoquent les hommes au sommeil, il faut aussi entendre qu'il y a dans notre vie des heures qui nous acquièrent la béatitude si nous sommes vigilants. Vous a-t-on dérobé vos biens, vos enfants sont-ils morts, êtes-vous accusé? si dans ces moments vous ne faites rien contre les commandements de Dieu, il vous trouvera veillant à la seconde et à la troisième veille, c'est-à-dire au temps du malheur qui plonge les âmes lâches dans un sommeil pernicieux.

S. GRÉG. — Afin d'exciter la torpeur de notre esprit, il cite une parabole prise dans nos afflictions temporelles ; car il est ajouté : « Or, sachez que si le père de famille était averti de l'heure à laquelle le voleur doit venir, etc. » — **THÉOPH.** — Quelques-uns pensent que ce voleur, c'est le démon ; cette maison, notre âme ; ce père de famille, l'homme. Néanmoins, cette interprétation ne paraît pas s'accorder avec la suite. En effet, l'avènement du Seigneur est comparé à ce voleur à cause de sa venue à l'improviste, selon cette parole de l'Apôtre : « Le jour du Seigneur viendra comme un voleur de nuit. » D'où il est ici ajouté : « Vous donc, soyez prêts, car le Fils de l'homme viendra à l'heure que vous ne pensez pas, etc. » Ou encore : le voleur force la maison à l'insu du père de famille, parce que, tandis que la vigilance de l'esprit s'endort, la mort vient fondre à l'improviste sur la maison de notre chair ; si elle veillait, elle résisterait ; car, se préparant à la venue de ce juge qui enlève subitement les âmes, elle irait au devant de lui par le repentir, afin de ne pas mourir impénitente. Or, le Sei-

enim sunt conversationum mensuræ, et bonus remunerator metitur unicuique quod dignum est. **THEOPH.** Vel quia vigiliæ sunt horæ noctis provocantes soporem hominibus, intelligas etiam in vita nostra esse quasdam horas quæ faciunt nos beatos, si insomnes reperti fuerimus. Rapuit tibi aliquis facultates? defuncti sunt tibi filii? accusatus es? Sed si in his temporibus non feceris contra Dei mandata quidquam, vigilantem te inveniet in secunda et tertia vigilia, id est, in tempore malo perniciosum somnum animabus ignavis inferente.

GREG. (in homil. 13, ut sup.). Ad excutiendam vero nostræ mentis desidiam etiam exteriora damna per similitudinem ad medium deducuntur : nam subditur : Hoc autem scitote quoniam si sciret pater-

familias qua hora fur veniret, etc. **THEOPH.** Quidam hunc furem intelligunt esse diabolum ; domum, animam ; patremfamilias, hominem : non tamen videtur hæc acceptio consonare sequentibus : adventus enim Domini comparatur huic furi tanquam ex inopinato proveniens, secundum illud Apostoli (1 *Thessal.*, 5) : Dies Domini sicut fur in nocte, ita veniet. Unde et hio subditur : Et vos estote parati, quia qua hora non putatis, etc. **GREG.**, in homil. Vel aliter nesciente patrefamilias fur domum perfodit ; quia dum a sui custodia spiritus dormit, improvisa mors veniens carnis nostræ habitaculum irrumpit : furi autem resisteret si vigilaret ; quia adventum Judicis qui occulte animam capit, præcavens, ei poenitendo occurreret, ne impenitens periret.

gneur a voulu que notre dernière heure nous fût inconnue, afin que, ne pouvant pas la prévoir, nous nous préparions sans cesse.

Alors Pierre lui dit : Seigneur, est-ce à nous seuls que vous adressez cette parabole, ou si c'est à tout le monde ? Le Seigneur lui dit : Qui est le dispensateur fidèle et prudent que le maître ait établi sur ses serviteurs pour distribuer à chacun dans le temps la mesure de blé qui lui est destinée ? Heureux ce serviteur que son maître à son arrivée trouvera agissant de la sorte. Je vous dis en vérité qu'il l'établira sur tous les biens qu'il possède. Mais si ce serviteur dit en lui-même : Mon maître n'est pas près de venir, et qu'il commence à battre les serviteurs et les servantes, à manger, à boire et à s'enivrer, le maître de ce serviteur viendra au jour qu'il ne s'y attend pas, et à l'heure qu'il ne sait pas, et il le retranchera de sa famille, et lui donnera pour partage d'être uni avec les infidèles.

THEOPH. — Pierre, à qui l'Église avait été déjà confiée (1), semble s'occuper de tous, et demande si le Seigneur a dit pour tous cette parabole. D'où il suit : « Alors Pierre dit : Seigneur, est-ce pour nous que vous dites cette parabole, ou pour tous ? » — BÈDE. — Le Seigneur avait dit deux choses dans la précédente parabole : qu'il viendrait subitement et qu'il fallait être prêt à le recevoir. C'est pourquoi il n'est pas facile de découvrir sur laquelle de ces choses Pierre l'interrogea, ou s'il l'interrogea sur les deux, ni quels sont ceux qu'il met avec lui et avec ses compagnons, en disant : « Est-ce pour nous, ou pour tous ? » Il faut croire que quand il dit *nous* et *tous*, il veut désigner les apôtres ou ceux qui ressemblent aux apôtres, et le reste des

(1) Il lui avait été déjà promis que l'Église serait bâtie sur lui et que les clefs du royaume des cieux lui seraient données.

Horam vero ultimam Dominus ideirco nobis voluit esse incognitam, ut dum illam prævidere non possumus, ad illam sine intermissione præparemur.

Ait autem ei Petrus : Domine, ad nos dicis hanc parabolam, an ad omnes ? Dixit autem Dominus : Quis putas est fideles dispensator et prudens quem constituit Dominus super familiam suam, ut det illis in tempore tritici mensuram ? Beatus ille servus quem, cum venerit Dominus, invenerit ita facientem. Vere dico vobis quoniam supra omnia quæ possidet, constituet illum. Quod si dixerit servus ille in corde suo : Moram facit dominus meus venire, et cæperit percutere servos et ancillas, et edere, et bibere, et inebriari, veniet dominus servi illius in die

qua non sperat et hora qua nescit ; et dividet eum, partemque ejus cum infidelibus ponet.

THEOPH. Petrus, cui jam commissæ Ecclesiæ fuerat, quasi omnium curam gerens, inquit utrum ad omnes Dominus parabolam protulisset. Unde dicitur : Ait autem Petrus : Domine, ad nos dicis parabolam hanc, an ad omnes ? BÈDE. Duo Dominus in præmissa parabola monuerat ; et se videlicet subito venturum, et illum eos paratos expectare debere : sed de quo horum, an de utroque Petrus interrogaverit ; quosve sibi sociisque suis comparaverit, cum ait : Ad nos dicis, an ad omnes ? non facile patet. Et quidem in eo quod ait, nos, et, omnes, non alios quam apostolos apostolorumque similes, et cæteros fideles, vel

fidèles; ou les chrétiens et les infidèles; ou ceux qui, mourant successivement (c'est-à-dire un à un), reçoivent avec ou sans bonne volonté l'avènement de leur juge, et ceux qui, à la venue du jugement universel, seront trouvés vivants dans la chair. Or, il serait étrange que Pierre eût douté que tous ceux qui attendent l'espérance bienheureuse dussent vivre dans la sobriété, la piété et la justice (1), ou que le jugement de chacun et celui de tous dussent être imprévus; il ne reste donc plus à dire que, sachant ces deux choses, il a demandé ce qu'il pouvait ignorer, savoir : si ces sublimes enseignements de la vie céleste par lesquels il avait commandé de vendre ses biens, de se faire un trésor qui ne vieillit point, de veiller les reins ceints et avec des lampes ardentes, s'adressent aux apôtres et à leurs pareils, ou à tous ceux qui seront sauvés.

S. CYR. — Les sublimités et l'héroïsme des saints commandements sont pour ceux qui ont une grande âme; ce qui n'est pas difficile convient, au contraire, à ceux qui n'ont pas encore atteint ce degré de vertu. C'est pourquoi le Seigneur montre par une très claire comparaison que le commandement précédent s'adresse à ceux qui ont été admis au rang de disciples; car il suit : « Le Seigneur leur dit : Quel est le dispensateur, etc. » — S. AMB. — Ou encore : la forme du précédent commandement est générale et pour tous; mais la comparaison suivante paraît s'adresser aux dispensateurs (c'est-à-dire aux prêtres). D'où il suit : « Le Seigneur lui dit : Quel est le dispensateur

(1) La *sobriété* par rapport à soi-même, en domptant la chair; la *piété* par rapport à Dieu, en lui rendant un culte religieux; la *justice* par rapport au prochain, en attribuant à chacun ce qui lui appartient (tiré de l'épître à Tite, 2, v. 12).

Christianos et infideles, vel eos qui viritim (id est, sigillatim) morientes, et sui Judicis adventum nolentes scilicet volentesque suscipiunt; et eos qui veniente universali judicio, vivi sunt in carne reperiendi, significare putandus est. Mirum est autem si Petrus dubitavit, vel omnibus sobrie, et pie, et juste vivendum expectantibus beatam spem, vel inopinatum singulorum et omnium futurum esse judicium : unde restat intelligi, his scilicet duobus jam bene cognitis, ea quæ nescire poterat, quævisse; videlicet si sublimia illa vitæ celestis instituta, quibus possessa vendere, sacculos qui non veterascerent facere, lumbis præcinctis lucernisque ardentibus vigilare præceperat, ad apostolos similesque eorum, aut ad omnes qui salvandi sunt pertineant.

CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Validam autem mentem habentibus conveniunt ardua et excellentia mandatorum sanctorum. His vero qui nondum ad hanc virtutem attigerunt, conveniunt ea a quibus omnis difficultas excludit : unde Dominus exemplo manifestissimo utitur, ostendens mandatum præmissum convenire his qui admissi sunt in gradum discipulorum : sequitur enim : Dixit autem Dominus : Quis putas est fidelis dispensator? AMB. Vel aliter : superioris quidem in omnes præcepti forma est generalis, verum series sequentis exempli dispensatoribus (hoc est, sacerdotibus) videtur esse proposita : unde sequitur : Dixit autem Dominus : Quis putas est fidelis dispensator et prudens, quem constituit Dominus super familiam suam, ut det illis

fidèle et prudent que le maître a établi sur ses serviteurs pour donner à chacun, au temps fixé, sa mesure de froment? » — THÉOPH. — La parabole précédente s'adresse à tous les fidèles en général; mais écoutez ce qui vous regarde, vous qui êtes apôtres ou docteurs. Je demande quel est le dispensateur fidèle et prudent; car de même que dans l'administration des biens terrestres la fortune du maître périt si le dispensateur est fidèle sans être prudent, ou s'il est prudent sans être fidèle, de même, dans les choses divines, il faut de la fidélité et de la prudence. J'en ai connu, en effet, qui servaient Dieu avec fidélité; mais, parce qu'ils manquaient de prudence dans l'administration des affaires ecclésiastiques, ils perdaient non-seulement les biens de l'Église, mais encore les âmes, en exerçant un zèle indiscret à l'égard des pécheurs, soit par des rigueurs immodérées de pénitence, soit par une mansuétude inopportune.

S. CHRYS. — Si le Seigneur fait cette question, ce n'est point qu'il ignore quel est le dispensateur fidèle et prudent, mais il veut nous faire entendre la rareté de la chose et le mérite d'un tel dispensateur. — THÉOPH. — Que celui donc qui est fidèle et prudent préside la famille du Seigneur, afin de lui donner en tout temps une mesure de froment, c'est-à-dire l'enseignement de la parole qui nourrit les âmes, ou l'exemple des œuvres, qui est la règle de la vie. — S. AUG. — Il dit *une mesure*, à cause de la capacité diverse de tous ceux qui écoutent. — S. ISID. — Il ajoute *en son temps*, parce qu'un bienfait inopportun devient inutile et cesse d'être un bienfait, de même que le pain est très précieux pour celui qui a faim, tandis qu'il l'est moins pour celui qui est rassasié.

in tempore tritici mensuram? THEOPH. Prædicta parabola communiter omnes fideles attingit; sed quid vobis apostolis et doctoribus conveniat, audiatis. Quæro enim quis dispensator inveniatur in se habens fidelitatem et prudentiam: sicut enim in dispensationibus facultatum, sive aliquis incautus sit fidelis Domino existens, sive etiam prudens sit et infidelis disperseunt res Domini; sic et in rebus divinis opus est fidelitate et prudentia: novi enim multos Deum colentes et fideles, quia vero non poterant prudenter ecclesiastica tractare negotia, non solum possessiones, sed etiam animas destruebant; utentes in peccatores indiscreta virtute, per immoderata pœnitentiæ mandata, vel importunam mansuetudinem.

CHRYS. (homil. 78, in Matth.). Quærit autem hic Dominus, non quasi fidelem et prudentem dispensatorem ignorans, sed volens innuere raritatem rei, et hujusmodi præsulatus magnitudinem. THEOPH. Quisquis ergo fidelis fuerit inventus et prudens, præsideat familiæ Domini, ut singulis temporibus det tritici mensuram; vel sermonem doctrinæ, quo pascatur animæ; vel operum exemplum, quo vita informetur. AUG., De quæst. Evang. (lib. 2, cap. 26). Mensuram autem dicit propter modum capacitatis quorumcunque audientium. ISID. (in Cat. græc. Patr.). Additum est etiam in tempore: quod beneficium non suo tempore datum redditur cassum, et nomen beneficii perdit. Idem panis esurienti quidem appetibilis est, satiato autem non multum.

Il parle ensuite de la récompense de ce fidèle dispensateur, en disant : « Heureux ce serviteur que son maître à son arrivée trouvera agissant ainsi. » — S. BAS. — Il ne dit pas *faisant ainsi par hasard*, mais *agissant ainsi*. En effet, il ne suffit point de vaincre, il faut encore bien combattre. Or, ceci consiste à accomplir chaque chose comme elle a été marquée dans les commandements. — S. CYR. — Si donc le serviteur fidèle et prudent distribue en temps opportun et avec prudence la nourriture (c'est-à-dire les aliments spirituels), il sera heureux, selon la parole du Seigneur, parce qu'il obtiendra de plus grands biens et méritera la récompense réservée aux plus fidèles. D'où il suit : « Je vous dis en vérité qu'il l'établira sur tous ses biens, etc. » — BÈDE. — Car autant les mérites des bons docteurs surpassent ceux des bons auditeurs, autant leur récompense sera plus grande. En effet, ceux qu'à sa venue il trouvera vigilants, il les fera asseoir à sa table ; mais ceux qu'il trouvera dispensateurs fidèles et prudents, il les établira sur tous les biens qu'il possède, c'est-à-dire sur toutes les joies du royaume céleste, non pas qu'ils en deviennent les seuls possesseurs, mais parce qu'ils jouiront de leur possession éternelle avec plus d'abondance que les autres saints. — THÉOPH. — Ou encore : « Il l'établira sur tous ses biens, » non-seulement sur sa famille, mais encore il lui soumettra toutes les créatures du ciel et de la terre ; tels furent Jésus de Navé (1) et Élie, dont l'un commandait au soleil et l'autre aux nuées. C'est ainsi que tous les saints, qui sont les amis de Dieu, se servent de ses

(1) Josué, fils de Navé, qui arrêta le soleil à Gabaon (Josué, 10, v. 12), et Elie, qui commandait à la pluie (3 Rois, 17, v. 2, et 18, v. 44).

De hujus autem servi dispensatoris præmio subdit, dicens : Beatus ille servus quem cum venerit Dominus, invenerit sic facientem. BASIL. (in *Cat. græc. Patr., ex Asceticis*). Non dicit agentem casu, sed, sic facientem : non enim vincere solum convenit, sed etiam certare legitime : hoc autem est sic singula exequi, sicut recipimus in mandatis. CYRIL. (in eadem *Cat.*, ubi sup.). Si ergo fidelis servus et prudens opportuno tempore distribuens prudenter cibaria famulis (hoc est, spirituales escas), beatus erit juxta dictum Salvatoris ; in hoc scilicet quod obtinebit adhuc majora, et merebitur præmia familiaribus debita. Unde sequitur : Vere dico vobis, quia super omnia bona sua constituet eum, etc. BÈDE. Quanta enim inter bonos auditores et bonos doctores est meritorum distantia, tanta est etiam præmiorum. Hos enim adveniens cum vigilantes invenerit, facit discumbere ; illos autem cum fideliter prudenterque dispensantes invenerit, super omnia quæ possidet, constituet ; id est, super omnia cælestis regni gaudia ; non utique ut horum soli dominium teneant, sed ut eorum abundantius cæteris sanctis æterna possessione fruuntur. THÉOPH. Vel, super omnia bona sua constituet eum ; non solum super suam familiam, sed ut tam terrena quam cælestia ei obediant : qualis fuit Jesus Navæ et Elias ; alter soli, alter nubibus mandans ; et omnes sancti quasi Dei amici, rebus Dei utuntur. Quicumque etiam vitam virtuose peragit, et servos suos (id est, iram et concupiscentiam) recte disposuit, exhibens temporibus singulis mensuram frumenti (iræ quidem, ut afficiatur in habentes odio

créatures. De plus, quiconque vit selon la vertu, gouvernant sagement ses serviteurs (la colère et la concupiscence), leur donnant une mesure de froment en temps opportun (à la colère, en la tournant contre les ennemis de Dieu; à la concupiscence, en lui donnant les soins charnels qui lui sont nécessaires et la soumettant à Dieu), celui-là, dis-je, sera établi sur tous les biens que le Seigneur possède et méritera de contempler toutes choses avec l'œil de son âme.

S. CHRYS. — Cependant le Seigneur corrige ceux qui l'écoutent en leur parlant non-seulement de la gloire réservée aux bons, mais encore des châtimens qui menacent les méchants; d'où il suit: « Si ce serviteur dit en son cœur: Mon maître tarde à venir. » — BÈDE. — Remarquez que la pensée, que le maître tarde à venir, est comptée parmi les défauts du mauvais serviteur, tandis que parmi les vertus du bon serviteur, on ne compte point l'attente de la venue subite du Seigneur, mais seulement sa fidélité à le servir. Il n'est donc rien de mieux que de supporter patiemment l'ignorance de ce que nous ne pouvons connaître et de travailler afin que nous soyons trouvés bons.

THÉOPH. — Un grand nombre de péchés viennent de ce qu'on ne pense pas à la dernière heure; car si nous pensions que le Seigneur vient et que le terme de notre vie approche, nous pécherions moins. D'où il suit: « Et s'il commence à frapper les serviteurs et les servantes, à manger, à boire et à s'enivrer. » — BÈDE. — La condamnation de ce serviteur est celle de tous les mauvais supérieurs qui, sans crainte de Dieu, non-seulement se livrent eux-mêmes à la luxure, mais encore accablent leurs sujets d'injures. Dans un sens figuré, par *frapper les serviteurs et les servantes*, on peut encore entendre: cor-

Deum; concupiscentiæ vero, ut necessaria utatur carnis provisione, ordinans eam in Deum). Talis, inquam, constituetur super omnia quæ possidet Dominus, dignus omnia per speculativum intellectum intueri.

CHRYS. (in *Cat. græc. Patr.*, ex hom. 78, in *Matth.*). Dominus autem, non solum ex honore bonis reservato, sed ex minis pœnæ in malos, corrigit auditorem. Unde sequitur: Quod si dixerit servus ille in corde suo: Moram facit dominus meus venire. BÈDE. Nota inter vitia servi mali ascriptum, quod tardum Domini sui reditum putaverit; non autem inter boni virtutes annumeratum, quod hunc citum speraverit, sed tantum fideliter ministraverit. Nil ergo melius est quam ut patienter sustineamus ignorare

quod sciri non potest, sed tantum laboremus ut idonei inveniamur.

THÉOPH. Ex eo autem quod non consideratur hora finis, multa peccata eveniunt: nam si cogitaremus Dominum venire, et præsto esse terminum vitæ nostræ, minus utique peccaremus. Unde sequitur: Et cœperit percutere pueros et ancillas, et edere, et bibere, et inebriari. BÈDE. In hoc servo cunctorum præsulum malorum narratur damnatio; qui neglecto Domini timore, non modo ipsi luxuriæ vacant, sed etiam subditos injuriis stimulant: quamvis et typice possit intelligi pueros et ancillas percutere, corda infirmorum pravo exemplo vitare; edere autem, bibere et inebriari, facinoribus et seculi illecebris (quæ homi-

rompre les cœurs des fidèles par de mauvais exemples ; et par *manger, boire et s'enivrer*, s'occuper des plaisirs coupables du monde (qui enivrent l'homme). Ensuite il est ajouté sur son châtiment : « Le maître de ce serviteur viendra le jour où il ne l'attend pas (celui du jugement ou de la mort); et il le divisera. » — S. BAS.— Le corps n'est pas divisé de manière à ce qu'une partie soit livrée aux tourments et l'autre pardonnée (cette opinion est fausse et il ne serait pas d'un juste jugement qu'une moitié subît le châtiment, tandis qu'il a péché tout entier); l'âme n'est pas non plus divisée, car elle est unie tout entière à la conscience coupable coopérant au mal avec le corps ; cette division est la séparation éternelle de l'âme et de l'Esprit. En effet, quoique la grâce de l'Esprit ne soit point ici-bas avec les indignes, néanmoins elle paraît être près d'eux en quelque sorte pour attendre leur conversion au salut, tandis qu'alors elle sera totalement ravie à l'âme. Ainsi, l'Esprit-Saint est la première récompense des justes et la première condamnation des pécheurs, parce que les indignes le perdront. — BÈDE. — Ou encore : il le divisera en le séparant de la société des fidèles et le rangeant parmi ceux qui n'ont jamais eu la foi ; d'où il suit : « Il lui donnera le sort des infidèles ; » car celui qui n'a pas soin des siens et particulièrement de ceux de sa maison, a renié la foi et est pire qu'un infidèle, selon la parole de l'apôtre (1). — THÉOPH. — Et c'est avec justice que le dispensateur infidèle aura le sort des infidèles ; car il a manqué de la véritable foi.

(1) 1 Timoth., 5.

nem dementant) occupari. De ejus autem pœna subditur : Veniet dominus servi illius die qua non sperat (scilicet judicii vel mortis), et dividet eum. BASIL. (in libro *De Spiritu Sancto*, cap. 16). Non quidem dividitur corpus, ut hoc quidem exponatur tormentis, illud vero dimittatur (nam fabulosum est hoc, neque justis judicii, cum deliquerit totum, dimidium pati pœnam), nec anima secatur, tota crimosam conscientiam possidens, et cum corpore ad mala cooperans; sed divisio ejus est perpetua alienatio animæ a Spiritu. Nunc enim etsi sit gratia Spiritus in indignis, videtur tamen utcumque adesse, conversionem eo-

rum expectans ad salutem, tunc vero totaliter amputabitur ab anima. Spiritus ergo Sanctus, et bravium est justorum, et prima condemnatio peccatorum, quoniam eum indigni amittent. BÈD. Vel dividet eum, a fidelium consortio segregando; et eis qui nunquam ad fidem pertinuerant, sociando. Unde sequitur : Partemque ejus cum infidelibus ponet; quia qui suorum et domesticorum curam non habet, fidem negavit, et est infideli deterior, ut ait Apostolus (1 *Timoth.*, 5).

THÉOPH. Recte etiam infidelis dispensator cum infidelibus partem accipiet, qui vera caruit fide.

Le serviteur qui aurait su la volonté de son maître, et qui, néanmoins, ne se sera pas tenu prêt, et n'aura pas fait ce qu'il désirait de lui, sera battu rudement. Mais celui qui n'aura pas su sa volonté, et qui aura fait des choses dignes de châtement, sera moins battu. On redemandera beaucoup à celui à qui on aura beaucoup donné, et on fera rendre un plus grand compte à celui à qui on aura confié plus de choses.

THÉOPH. — Le Seigneur nous dit ici quelque chose de plus fort et de plus terrible. En effet, non-seulement le dispensateur infidèle sera privé de la grâce qu'il avait reçue, mais encore la grandeur de sa dignité deviendra pour lui une cause de condamnation plus grande. D'où il est dit : « Le serviteur qui aura connu la volonté de son maître et qui ne l'aura pas faite, sera plus châtié, etc. » — S. CHRYS. — En effet, toutes choses ne sont pas également jugées pour tous, mais plus la connaissance est grande, plus le châtement est grand ; c'est ainsi que le prêtre qui commet les mêmes fautes que son peuple subira un plus rude châtement. — S. CYR. — Car l'homme intelligent qui aura traîné son cœur dans de honteux excès ne sera point admis à implorer miséricorde, parce que son péché est inexcusable, et c'est par malice qu'il s'est écarté de la volonté de Dieu ; mais l'homme grossier et ignorant aura raison d'implorer le pardon de son juge ; d'où il est dit : « Mais celui qui ne l'aura pas connue et qui aura mérité d'être châtié, le sera moins, etc. » — THÉOPH. — On fait ici cette objection : Celui qui, connaissant la volonté de son maître, ne la suit point, est justement puni ; mais pourquoi l'ignorant est-il puni ? Parce que, tandis qu'il pouvait s'instruire, il ne l'a pas voulu ; et que, par sa paresse, il est lui-même la cause de son ignorance.

Ille autem servus qui cognovit voluntatem domini sui, et non se præparavit, et non fecit secundum voluntatem ejus, plagis vapulabit multis ; qui autem non cognovit, et fecit digna plagis, vapulabit paucis. Omni autem cui multum datum est, multum quæretur ab eo ; et cui commandaverunt multum, plus petent ab eo.

THÉOPH. Hic nobis Dominus majus aliquid et terribilius ostendit : non enim solum dispensator infidelis accepta privabitur gratia, ut nihil eum juvet ad vitandum supplicia, sed magis fiet ei damnationis causa dignitatis immensitas. Unde dicitur : Ille autem servus qui cognovit voluntatem domini sui, et non fecit, plagis vapulabit

multis, etc. CHRYS. (homil. 27, in Matth.). Non enim similiter in omnibus omnia judicantur, sed major cognitio fit majoris pœnæ materia : unde sacerdos eadem peccans cum populo, multo graviora patietur. CYRIL. (in Joan., cap. 10, lib. 6). Homo enim perspicax, qui turpioribus suam voluntatem inclinavit, impudenter misericordiam implorabit, quia inexcusabile peccatum commisit, quasi propter malitiam recedens a Domini voluntate ; sed homo rusticanus vel imperitus rationabilius implorabit veniam vindicantis : unde subditur : Qui autem non cognovit et fecit digna plagis, vapulabit paucis. THÉOPH. Hic objiciunt aliqui : merito punitur, qui sciens voluntatem domini, non prosequitur ; sed cur punitur

S. BAS. — Mais, direz-vous, si l'un est très châtié et l'autre peu, pourquoi dit-on que ces supplices n'ont pas de fin ? Il faut savoir que ce qui est dit ici n'exprime point la durée des peines ou leur fin, mais leur différence ; en effet, on peut mériter la flamme inextinguible plus ou moins intense, et le ver immortel plus ou moins déchirant.

THÉOPH. — Il montre ensuite comment les docteurs et les savants méritent un plus grand châtement, en disant : « On demandera beaucoup à celui auquel beaucoup a été donné. » La grâce d'opérer des miracles leur est donnée, tandis que la grâce de la parole et de l'enseignement leur est confiée ; or, il ne dit pas qu'il sera plus demandé pour ce qui est donné, mais pour ce qui est confié ou pour le dépôt. En effet, la grâce de la parole a besoin d'être développée et il est demandé au docteur plus qu'il n'a reçu ; car il ne doit point être oisif, mais cultiver le talent de la parole. — BÈDE. — Ou encore : souvent il est beaucoup donné même à de simples fidèles qui reçoivent à la fois la connaissance de la volonté divine et la grâce d'accomplir ce qu'ils connaissent ; mais il est confié beaucoup à celui qui est chargé de son propre salut et aussi du soin de paître le troupeau du Seigneur ; ceux donc qui ont reçu plus de grâces sont plus châtiés s'ils pèchent. De plus, le moindre châtement sera pour ceux qui, outre le péché qu'ils ont originellement contracté, n'en ont commis aucun autre ; et pour ceux qui en ont ajouté, chacun subira une condamnation d'autant plus tolérable qu'il aura moins d'iniquité.

ignorans? quia cum ipse scire potuisset, noluit; sed pigritans ipse fuit ignorantie sue causa.

BASIL. (in *Regulis brevioribus*, ad interrogat. 267). Sed dices : Si hic quidem multa sustinet verbera, ille autem pauca, qualiter dicunt quidam quod non imponit finem suppliciiis? Sed sciendum est quod hoc quod hic dicitur, non mensuram poenarum sive finem, sed earum differentiam indicat; potest enim aliquis esse dignus inextinguibili flamma, vel remissiori, vel intensiori; et indeficiente verme, vel mitius torquente vel fortius.

THEOPH. Ostendit autem consequenter quare doctoribus et scientibus intensior poena debeatur, cum dicitur : *Omni autem cui multum datum est, multum quaeretur ab eo* : datur quidem doctoribus gratia faciendi miracula, sed commendatur eis ser-

monis et doctrinae gratia; sed in dato quidem non dicit aliquid plus petendum, sed in commendato sive deposito : nam gratia verbi incremento eget, et a doctore requiritur amplius : non enim decet eum torpere, sed augere verbi talentum. BÈD. Vel aliter : multum saepe datur etiam quibusdam privatis, quibus etiam cognitio dominicae voluntatis, et exequendi quae cognoscunt, facultas impenditur. Multum autem commendatur illi, cui cum sua salute dominici quoque gregis pascendi cura committitur : majori ergo gratia donatos, si deliquerint major vindicta aequitur : mitissima autem omnium poena erit eorum qui (praeter peccatum, quod originaliter traxerunt), nullum insuper addiderunt; et in caeteris qui addiderunt, tanto quisque ibi tolerabiliorem habebit damnationem, quanto hic minorem habuit iniquitatem.

Je suis venu pour jeter le feu dans la terre ; et que désiré-je, sinon qu'il s'allume ? Je dois être baptisé d'un baptême, et combien me sens-je pressé jusqu'à ce qu'il s'accomplisse ? Croyez-vous que je sois venu pour apporter la paix sur la terre ? Non, je vous assure, mais au contraire, la division. Car désormais, s'il se trouve cinq personnes dans une maison, elles seront divisées les unes contre les autres, trois contre deux et deux contre trois. Le père sera en division avec le fils, et le fils avec le père, la mère avec la fille, et la fille avec la mère, la belle-mère avec la belle-fille, et la belle fille avec la belle-mère.

S. AMB. — Ce qui précède paraît s'appliquer aux dispensateurs (c'est-à-dire aux prêtres), afin qu'ils sachent qu'ils subiront un grand châtiment dans la vie future, si, étant occupés des délices du siècle, ils négligent de gouverner la famille du Seigneur et le peuple qui leur est confié. Cependant, comme c'est un médiocre progrès que d'être détourné de l'erreur par la crainte des supplices, et, comme les avantages de la charité et de l'amour sont plus grands, le Seigneur les enflamme du désir de posséder Dieu, en disant : « Je suis venu mettre le feu sur la terre ; » non celui qui détruit les biens, mais celui qui produit la bonne volonté et purifie les vases d'or de la maison du Seigneur, tandis qu'il consume l'herbe et la paille.

S. CYR. — Souvent les Écritures sacrées appellent *un feu* les saints et divins discours ; car de même que ceux qui veulent purifier l'or ou l'argent consomment par le feu leur alliage impur, de même le Sauveur purifie par les enseignements évangéliques, dans la vertu de l'Esprit, l'intelligence de ceux qui croient en lui. Tel est donc le feu bienfaisant et salutaire dans lequel les habitants de la terre, froids pour

Ignem veni mittere in terram ; et quid volo nisi ut accendatur ? Baptismo autem habeo baptizari ; et quomodo coarctor, usque dum perficiatur ? Putatis quia pacem veni mittere in terram ? Non dico vobis, sed separationem. Erunt enim ex hoc quinque in domo una divisi ; tres in duos, et duo in tres dividuntur, pater in filium, et filius in patrem suum ; mater in filiam, et filia in matrem ; socrus in nurum suam, et nurus in socrum suam.

AMB. Dispensatoribus (id est, sacerdotibus) præmissa videntur esse proposita, quo sciant ibi gravem in futurum pœnam esse subeundam, si secularibus intenti deliciis, familiam Domini plebemque sibi commissam gubernare neglexerint : sed quia exi-

gnus est profectus metu supplicii ab errore revocari, majorque prærogativa charitatis est et amoris ; ideo Dominus ad acquirendæ cupiditatem Divinitatis inflammat, dicens : Ignem veni mittere in terram : non utique illum consumptorem bonorum, sed bonæ voluntatis auctorem qui aurea dominicæ domus vasa meliorat ; fœnum vero consumit et stipulam.

CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Mos est autem sacræ Scripturæ ignem quandoque dicere sacros et divinos sermones : sicut enim qui aurum et argentum purgare noverunt, per ignem consumunt eorum sorditiem, sic Salvator, per evangelica documenta in virtute Spiritus abstergit intellectum eorum qui credunt in eum. Hic est igitur ignis salubris et utilis, quo

ainsi dire et éteints par le péché, s'embrasent pour la vie sainte. Car la terre dont il parle ici n'est pas celle que nous foulons aux pieds, mais celle qu'il a pétrie de ses mains, c'est-à-dire l'homme que Dieu brûle de son feu pour détruire ses péchés et renouveler son âme. — TIRE. — Il faut entendre qu'il est venu du ciel, car s'il était venu de la terre, il ne dirait pas : « Je suis venu mettre le feu sur la terre. » — S. CYR. — Or, le Seigneur accélérât l'incendie de ce feu ; d'où il suit : « Et que veux-je, sinon qu'il s'allume ? » En effet, il y avait déjà parmi les Israélites quelques fidèles, et les disciples augustes avaient été les premiers parmi eux. Mais ce feu, une fois allumé en Judée, devait envahir tout l'univers lorsque le mystère de sa passion serait accompli ; d'où il suit : « Je dois être baptisé d'un baptême. » Car avant sa croix adorable et sa résurrection d'entre les morts, sa prédication et ses miracles n'étaient connus que dans la Judée ; mais, après que des insensés eurent mis à mort l'auteur de la vie, il fit à ses apôtres ce commandement : « Allez, enseignez toutes les nations. » — S. GRÉG. — Ou encore : le feu est mis sur la terre quand une âme terrestre consume ses désirs charnels par le souffle brûlant du Saint-Esprit ; étant embrasée du spirituel amour, elle déplore le mal qu'elle a fait, et c'est ainsi que la terre brûle quand, la conscience s'accusant elle-même, le cœur du pécheur est consumé dans la douleur de la pénitence. — BÈDE. — Il ajoute : « Je dois être baptisé d'un baptême, » c'est-à-dire je dois être d'abord inondé de mon propre sang et embraser ainsi du feu de l'Esprit les cœurs de ceux qui croiront.

S. AMB. — Telle est la miséricorde du Seigneur, qu'il dit être

habitatores terræ frigidi quodammodo et extincti propter peccatum incalescunt ad pietatis vitam. CHRYS. (in eadem *Cat. græc.*). Terram enim ad præsens vocat, non eam quam pedibus terimus, sed plasmatam manibus ejus ; scilicet hominem, cui Dominus ignem ingerit ad consumptionem peccatorum, et innovationem animarum. TITUS BOSTRENS. Est autem intelligendum eum de cælo venisse : non enim si de terra venisset in terram, diceret : Ignem veni mittere in terram. CYRIL. (ubi sup.). Hujus autem ignis Dominus accelerabat incendium. Unde sequitur : Et quid volo nisi ut accendantur ? Credebant enim jam quidam ex Israel, quorum exordium fuerant venerandi discipuli ; sed ignis semel in Judæa accensus totum orbem occupare debebat, consummata tamen passionis ejus dispensa-

tionem. Unde sequitur : Baptismo autem habeo baptizari. Nam ante venerabilem crucem, et ejus resurrectionem a mortuis, in sola Judæa fiebat mentio prædicationis et miraculorum ipsius : postquam autem principem vitæ insanientes occiderunt, tunc apostolis præcepit dicens (Matth., 28) : Euntes docete omnes gentes. GRÆG., *super Eszech.* (homil. 12). Vel aliter : ignis in terram mittitur, cum per ardorem Sancti Spiritus afflata terrena mens a carnalibus suis desideriiis crematur ; succensa autem spirituali amore malum quod fecit, plangit ; et sic terra ardet, quando accusante se conscientia cor peccatoris in dolore pœnitentiæ concrematur. BÈD. Addit autem : Baptismo habeo baptizari ; id est, sanguinis proprii tinctione prius habeo perfundi, et sic corda credentium Spiritus igne inflammare.

pressé du désir de nous inspirer l'amour, d'accomplir en nous la perfection et de hâter pour nous sa passion; d'où il suit : « Combien je me sens pressé jusqu'à ce qu'il s'accomplisse. » — BÈDE. — Quelques versions disent : *Combien je suis dans l'angoisse, c'est-à-dire dans la tristesse.* Comme il n'avait rien en lui-même qui pût l'affliger, il était dans l'angoisse de nos propres douleurs, et, au moment de la mort, il montrait une tristesse qui ne venait point de la crainte de sa propre mort, mais du retard de notre rédemption. En effet, après avoir été dans l'angoisse jusqu'à l'accomplissement, il est calme à l'heure de l'accomplissement, parce que c'est la condition de la nature corporelle qui l'épouvante, et non la crainte de la mort; car, ayant pris un corps, il devait subir tout ce qui est du corps : avoir faim, être dans l'angoisse et la tristesse; or, la divinité ne peut ressentir ces émotions. De plus, il montre que, dans l'agonie de sa passion, la mort du corps fut la fin de son angoisse et non un redoublement de douleur.

BÈDE. — Il dit ensuite comment, après le baptême de sa passion et après la venue du feu de l'Esprit, la terre doit être embrasée, en ajoutant : « Pensez-vous que je sois venu porter la paix, etc. » — S. CYR. — Quoi, Seigneur, vous n'êtes pas venu donner la paix, vous qui êtes devenu notre paix, réconciliant le ciel avec la terre par votre croix? vous qui avez dit : « Je vous donne ma paix? » Ceci nous montre qu'il est une paix utile et une autre funeste qui nous sépare de l'amour divin; c'est celle par laquelle nous vivons avec ceux qui s'éloignent de Dieu; c'est pourquoi il dit aux fidèles d'éviter les liaisons terrestres; d'où il suit : « Car, désormais, sur cinq qui seront dans une

AMB. Tanta autem est Domini dignatio, ut infundendæ nobis devotionis et consummandæ perfectionis in nobis, et maturandæ pro nobis passionis studium, sibi inesse testetur. Unde sequitur : Et quomodo coarctor usque dum perficiatur? BÈDE. Quidam coicces habent : Et quomodo coangor, id est, contristor. Cum enim in se nihil habuerit quod doleret, nostris tamenangebatur ærumnis, et tempore mortis mœstitiam prætendebat, quam non ex metu mortis suæ, sed ex mora nostræ redemptionis assumpserat : qui enim usque ad perfectionem angitur, de perfectione securus est; quia eum conditio corporalis affectus, non formido mortis offendit; nam qui corpus suscepit, omnia debuit subire quæ corporis sunt; ut esuriret, angeretur et contristaretur : Divinitas autem per hos affectus

nescit commutari. Simul etiam ostendit quod in certamine passionis mors corporis, absolutio anxietudinis non concertativa sit doloris.

BÈDE. Quomodo autem post baptisma suæ passionis, post ignis spiritualis adventum terra sit arsura, declarat, subdens : Putatis quia pacem veni dare, etc. CYRIL. [ubi sup.]. Quid dicis, Domine? non venisti pacem daturus, qui factus es nobis pax [Ephes., 2], pacificans per crucem celestia et terrestria? [Coloss., 1] qui dixisti [Joan., 14] : Pacem meam do vobis : sed manifestum est quod utilis quidem est pax, quandoque autem damnosa, et separans ab amore divino? per quam scilicet consentitur his qui a Deo dissident : et ob hoc fœdera terrena docuit vitare fideles. Unde sequitur : Erunt enim quinque ex hoc in domo una

maison, trois seront divisés contre deux, etc. » — S. AMB. — Quoique la subordination semble exister entre six personnes (le père et les enfants, la mère et les filles, la belle-mère et la bru), cependant elles ne sont que cinq, parce que la *mère* et la *belle-mère* peuvent se confondre; car la mère du fils est en même temps la belle-mère de son épouse. — S. CHRYS. — Il annonce par ces paroles ce qui arrivera dans l'avenir; en effet, il est arrivé que dans la même maison, l'un étant fidèle, son père voulait le rendre infidèle; mais, telle fut la puissance de la doctrine du Christ, que les fils se séparèrent des pères, les filles des mères, et les parents des enfants; car les fidèles du Christ consentirent non-seulement à perdre leurs biens, mais encore à tout souffrir, pourvu que leur foi religieuse leur restât. S'il était un pur homme, comment aurait-il pu penser que les pères le préféreraient à leurs enfants, les enfants à leurs pères, les époux à leurs épouses, et cela, non dans une maison ou cent, mais dans tout l'univers? Or, non-seulement il a prédit ces choses, mais il les a vérifiées.

S. AMB. — Dans un sens mystique, cette maison, c'est l'homme. Or, nous avons lu souvent que le corps et l'âme sont deux; si ces deux sont d'accord, ils ne font qu'un, l'un est esclave et l'autre domine. De plus, l'âme a trois facultés, l'une *rationnelle*, l'autre *concupiscible*, et la troisième *irascible*. Ainsi, deux se divisent contre trois, et trois contre deux. En effet, par la venue du Christ, l'homme, qui était sans raison, est devenu raisonnable; nous étions charnels et terrestres, Dieu a envoyé son esprit dans nos cœurs, et nous sommes devenus ses enfants spirituels. Nous pouvons dire encore que dans cette maison il y a cinq

divisi; tres in duos, etc. AMB. Cum sex personarum videatur facta subjectio (patris et filii, matris et filia, socrus et nurus), quinque tamen sunt, quia eadem mater quæ socrus accipi potest: quæ enim est mater filii, socrus ejus uxoris est. CHRYS. (in *Cat. græc.*, ubi sup.). Per hoc autem futurum eventum protulit. Contingebat enim in eadem domo aliquem esse fidelem, cujus pater vellet eum ad infidelitatem protrahere; sed intantum prævaluit virtus doctrinæ Christi, ut filii patres dimitterent, matresque filia, et liberos parentes. Libuit enim fideles Christi, non solum contemnere propria, sed et cuncta simul pati, dummodo cultu fidei non careant. Si autem purus homo esset, unde suppeteret ei hoc posse meditari, quod a patribus plus amaretur

quam filii, et a filiis plusquam patres? et a viris plusquam conjuges? non in una domo aut centum, sed ubique terrarum: et non solum hoc prædixit, sed etiam opere consummavit.

AMB. Mystica autem interpretatione domus una homo unus est; duos autem legitimus frequenter animam et corpus: quod si duobus convenerit, efficit utraque unum; aliud est quod servit, aliud cui subjicitur. Tres autem animæ affectiones sunt: una rationabilis; alia concupiscibilis; tertia irascibilis; duo ergo in tres, et tres in duo dividuntur: etenim per adventum Christi homo qui erat irrationabilis, rationabilis factus est: eramus carnales terreni, misit Deus Spiritum suum in corda nostra (æ *Apost., ad Galat., 4*), facti sumus filii spi-

sens, l'odorat, le tact, le goût, la vue et l'ouïe. Si donc, nous conformant à ce que nous entendons ou lisons par les sens de la vue et de l'ouïe, nous repoussons les voluptés superflues du corps, lesquelles nous viennent par le goût, le tact et l'odorat, nous divisons deux contre trois en ce que l'âme ne cède point aux appâts des vices; au contraire, si nous admettons les cinq sens corporels, les vices et les péchés du corps se divisent. On peut encore y voir le corps et l'âme divisés par l'odeur, le tact et le goût de la volupté. En effet, la raison, comme un sexe plus viril, se porte aux plus nobles désirs, tandis que le corps cherche à amollir la raison. Telle est donc la source des diverses passions voluptueuses; or, dès que l'âme rentre en elle-même, elle renie ces enfants dégénérés, la chair gémit aussi d'être enlacée dans ses passions (qu'elle-même a engendrées), et qui sont comme les buissons du monde : mais la volupté, comme une bru du corps et de l'âme, a épousé ces élans des passions mauvaises. Tant que l'accord resta entier dans cette maison par la complicité des vices, on n'y voyait donc point de division; mais dès que le Christ eut porté sur la terre le feu qui consume les péchés du cœur ou le glaive qui pénètre dans ses intimes sentiments, alors la chair et l'âme, renouvelées par les mystères de la régénération, rompirent cette alliance avec leur postérité; ainsi, les pères sont divisés contre leurs enfants lorsque la passion de l'intempérance renonce à l'intempérance et que l'âme refuse d'être complice du mal. De plus, les enfants sont divisés contre leurs pères lorsque les hommes renouvelés abandonnent les vices anciens, tandis que la volupté repousse les règles de la piété comme

rituales. Possumus etiam dicere quod in hac domo sunt alii quinque, id est, odor, tactus, gustus, visus et auditus. Si ergo secundum ea quæ audimus aut legimus sensu visus atque auditus, excludamus superfluas voluptates corporis, quæ gustu tactuque et odore percipiuntur, duo in tres dividimus; eo quod mentis habitus vitiorum non capiatur illecebris. Aut si quinque sensus acceperimus corporales, vitia jam corporis et peccata se separant. Possunt etiam caro videri atque anima ab odore tactu gustuque luxuriæ separata : fortior enim rationis sexus velut in viriles fertur affectus, hæc molliorem studet tenere rationem. Ex his itaque diversarum cupiditatum motus inolevit; sed ubi in se anima redit, degeneres abjurat hæredes : caro quippe

cupiditatibus suis (quas sibi ipsa generavit), tanquam sentibus mundi se doluit esse confixam : sed velut corporis quædam atque animæ nurus voluptas motui prævæ cupiditatis innubit. Ergo quandiu mansit in una domo conspirantibus vitiis individua consensio, nulla videbatur esse divisio; ubi vero Christus ignem quo delicta cordis exureret, vel gladium quo secreta penetrantur, misit in terras, tunc caro atque anima regenerationis innovata mysteriis, copulam posteritatis eliminat; ut dividantur parentes in filios; dum intemperans motus intemperantiam abdicat, et anima declinat consortium culpæ. Filii quoque in parentes dividuntur, dum renovati homines vitia vetusta declinant, pietatisque normam voluptas adolescentior tanquam seriæ domus

une adolescente qui se révolte contre la discipline d'une maison trop sérieuse. — BÈDE. — Ou encore : *trois* désignent ceux qui ont la foi de la Trinité, tandis que *deux* représentent les infidèles qui se séparent de l'unité de la foi. Le *père*, c'est le démon, dont nous étions enfants par l'imitation; mais lorsque ce feu céleste fut venu, il nous divisa les uns contre les autres et nous montra un autre père, qui est dans les cieux; la *mère*, c'est la synagogue; la *filie*, c'est l'Église primitive, dont la foi fut persécutée par cette même synagogue dont elle était née, et qui lutta ensuite elle-même avec la vérité de sa foi contre cette même synagogue; la *belle-mère*, c'est la synagogue; la *bru*, c'est l'Église des Gentils; car le Christ, époux de l'Église, est fils de la synagogue selon la chair. Ainsi, la synagogue est divisée contre sa bru et contre sa fille, puisqu'elle persécute ceux qui croient dans l'un et l'autre peuple; et celles-ci sont divisées contre leur belle-mère et leur mère, parce qu'elles ne veulent pas recevoir la circoncision charnelle.

Il disait aussi au peuple : Lorsque vous voyez un nuage se former du côté du couchant, vous dites aussitôt que la pluie ne tardera pas à venir, et il pleut en effet; et quand vous voyez souffler le vent du midi, vous dites qu'il fera chaud, et le chaud ne manque pas d'arriver. Hypocrites que vous êtes, vous savez si bien reconnaître ce que présagent les diverses apparences du ciel et de la terre; comment donc ne reconnaissez-vous point ce temps-ci? Comment n'avez-vous point de discernement pour reconnaître par ce qui se passe parmi vous ce qui est juste?

THEOPH. — Le Seigneur, parlant de la prédication et l'ayant appelée un *glaiue*, ses auditeurs pouvaient en être troublés et ne pas savoir ce qu'il voulait dire; c'est pourquoi il ajoute que comme on conjecture

refugit disciplinam. BED. Vel aliter : per tres significantur qui fidem Trinitatis habent; per duo, infideles qui a fidei unitate dissentiunt. Pater autem diabolus est, cuius filii imitando cramus : sed postquam venit ignis ille cœlestis, nos ab invicem separavit, et ostendit alterum Patrem qui est in cœlis : mater, synagoga; filia est Ecclesia primitiva; quæ et eandem de qua genus ducit synagogam fidei persecutricem sustinuit, et ipsa eidem synagogæ fidei veritate contradixit : socrus synagoga; nurus, Ecclesia de gentibus; quia sponsus Ecclesiæ Christus filius est synagogæ secundum carnem : synagoga ergo in nurum et filiam est divisa; quæ credentes de utroquo populo persequitur : sed et illæ in socrum et in matrem

sunt divisæ; quia nolunt carnalem circumcissionem suscipere.

Dicobat autem ad turbas : Cum videritis nubem orientem ab occasu, statim dicitis : Nimbis venit, et ita fit; et cum austrum flantem, dicitis, quia aestus erit, et ita fit. Hypocritæ, faciem cœli et terræ nostis probare, hoc autem tempus quomodo non probatis? Quid autem et a vobisipsis non iudicatis quod justum est?

THEOPH. Cum de prædicatione disceptasset et eam nominasset gladium, poterant audientes turbari, nescientes quid diceret : et ideo Dominus subdit, quod sicut aereas dispositiones per quædam signa cognoscunt,

les variations de l'atmosphère par certains signes particuliers, ainsi on pourra reconnaître sa venue. C'est pourquoi il dit : « Quand vous voyez un nuage à l'occident, vous dites aussitôt : La pluie va venir; et quand vous voyez souffler le vent du midi, vous dites : Il fera chaud, etc. » Comme s'il disait : Mes paroles et mes œuvres indiquent que je suis en contradiction avec vous; vous pouvez donc conjecturer que je ne suis pas venu porter la paix, mais la pluie et l'orage, car je suis la nue et je viens de l'occident, c'est-à-dire de la nature humaine, qui jusqu'ici était enveloppée des ténèbres épaisses du péché. De plus, je suis venu porter le feu, c'est-à-dire souffler l'ardeur, car je suis le vent du midi, qui est un souffle brûlant et opposé au froid du nord. — BÈDE. — Ou encore : de même que ceux qui le veulent peuvent facilement conjecturer l'état de l'atmosphère par les variations des éléments, de même, quand on le veut, on peut connaître le temps de la venue du Seigneur par les oracles des prophètes. — S. CYR. — Car les prophètes ont prédit le mystère du Christ par beaucoup d'oracles. C'est pourquoi les hommes (pour être sages) devaient porter leurs regards vers les choses futures afin de pouvoir connaître les temps qui viendront après la vie présente; car il y aura du vent et de la pluie, et le supplice futur par le feu; c'est le sens de ces paroles : « La pluie vient. » Ils devaient connaître aussi le temps du salut, c'est-à-dire la venue du Sauveur, par lequel la religion parfaite est entrée dans le monde; c'est le sens de ces paroles : « Vous dites qu'il fera chaud. » C'est pourquoi est ajouté ce reproche : « Hypocrites, vous savez discerner les apparences du ciel et de la terre, comment donc ne discernerez-vous point ce temps? »

sic deberent ejus adventum cognoscere. Et hoc est quod dicit : Cum videritis nubem orientem ab occasu, statim dicitis : Nimbus venit; et cum austrum flantem, dicitis, quia æstus erit, etc. Quasi dicat : Verba mea et opera mea me indicant contrarium vobis. Potestis igitur conjectare quia non veni pacem dare, sed imbrem et turbinem : ego enim sum nubes, et venio ab occasu, id est, ab humana natura pridem multa induta peccatorum caligine. Veni etiam ponere ignem, id est, æstum incitare : sum enim auster, ventus calidus et oppositus boreali frigiditati. BÈD. Vel qui ex elementorum immutationis statum aurarum, quia voluerunt, facillime prænoscere potuerunt; possent etiam, si vellent. tempus adventus Domini ex dictis intelligere prophetarum. CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Prophetæ enim

multifarie prænuntiaverunt Christi mysterium. Decebat ergo (si prudentes essent) ad futura prospectum intendere, nec ignorare futuras tempestates post vitam præsentem valerent : erit enim ventus et pluvia, et supplicium futurum per ignem : et hoc significatur cum dicitur : Nimbus venit. Decebat etiam salutis tempus non ignorare, scilicet adventum Salvatoris, per quem perfecta pietas intravit in mundum : et hoc significatur cum dicitur : Dicitis quia æstus erit. Unde in eorum reprehensionem subditur : Hypocritæ, faciam cœli et terræ nostis probare; hoc autem tempus quomodo non probatis?

BASIL. (ante medium homil. 6, in *Hexameron*). Est autem notandum quod necessariae sunt humanæ vitæ siderum conjecturæ, dummodo quis ultra mensuram non perquirat

S. BAS. — Il faut remarquer que les conjectures des astres sont nécessaires à la vie humaine, pourvu qu'on n'exagère point leurs pronostics. En effet, il est souvent utile de connaître les pluies qui vont venir, partielles ou universelles, ainsi que l'intensité des vents, violents ou doux. Qui ne sait les avantages que notre vie tire de ces conjectures? Car il importe au navigateur de prévoir les périls de la tempête; au voyageur, les changements du temps; au cultivateur, l'abondance des fruits.

BÈDE. — Cependant, de peur que parmi la foule quelques-uns, ignorant les miracles prophétiques, prétendissent ne pouvoir connaître la venue des temps, il a soin d'ajouter : « Comment ne jugez-vous point par vous-même ce qui est juste? » Il montre ainsi que, quoiqu'ils ignorent les lettres humaines, ils peuvent néanmoins reconnaître, avec leur sens naturel, que celui qui a fait des œuvres que nul autre n'eût pu faire est supérieur à l'homme, est Dieu; et par conséquent, qu'après les injustices de ce monde viendra le juste jugement du Créateur. — ORIG. — Mais si la nature n'avait mis en nous le discernement de ce qui est juste, jamais le Sauveur n'eût parlé ainsi.

Lorsque vous allez avec votre adversaire de vant le magistrat, tâchez de vous dégager de lui pendant que vous êtes encore dans le chemin, de peur qu'il ne vous entraîne devant le juge, et que le juge ne vous livre à l'exécuteur, et que l'exécuteur ne vous mène en prison; car je vous assure que vous ne sortirez point de là que vous n'ayez payé jusqu'à la dernière obole.

THÉOPH. — Après avoir parlé d'une discorde louable, le Seigneur parle de l'excellence de la paix, en disant : « Quand vous allez

eorum indicia : est enim nonnulla de pluviis futuris percipere, plura quoque de aestibus et impetu ventorum; vel particularibus, vel universalibus, vel violentis, vel lenibus. Quanta vero commoditas ex eorum conjectura vitæ præstetur quis noscit? interest enim nautæ prognosticari procellarum pericula; viatori, mutationem aeris; colono, fructuum copiam.

BED. Sed ne aliqui de turba se prophetiæ lectionis ignaros temporum cursus probare non posse causarentur, vigilanter adjungit : Quid autem et a vobis ipsis non judicatis quod justum est? ostendens eos etsi litteras nesciant, naturali tamen ingenio posse dignoscere eum qui opera fecit quæ nullus alius fecisset, supra hominem et

Deum esse : unde post hujus seculi injustitias, justum Creatoris judicium esse venturum. ORIG. (homil. 35, in Lucam). Nisi autem esset nobis natura insitum id quod justum est judicare, nunquam Salvator hoc diceret.

Cum autem vadis cum adversario tuo ad principem, in via da operam liberari ab illo, ne forte trahat te ad judicem, et judex tradat te exactori, et exactor mittat te in carcerem. Dico tibi, non exies inde, donec etiam novissimum minutum reddas.

THEOPH. Postquam ostendit Dominus laudabilem discordiam, ex hinc docet laudabilem pacem, cum dicit : Cum autem

avec votre adversaire devant le magistrat, tâchez de vous libérer envers lui dans le chemin, etc. » Comme s'il disait : Lorsque votre adversaire vous traduit en jugement, *tâchez* (c'est-à-dire faites tous vos efforts) de vous libérer envers lui. Ou encore : *tâchez*, c'est-à-dire, si vous n'avez rien, empruntez pour vous libérer envers lui, de peur qu'il ne vous fasse comparaître devant le juge ; d'où il suit : « De peur qu'il ne vous traîne devant le juge, et que le juge ne vous livre à l'exécuteur, etc. » — S. CYR. — Qui vous tourmentera jusqu'à ce que vous payiez votre dernière obole ; c'est pourquoi il ajoute : « Je vous le dis, vous n'en sortirez point, etc. »

S. CHRYS. — Je pense qu'il veut parler des juges de la terre, et de la comparution aux jugements présents, et de la prison de ce monde. Car souvent les hommes coupables sont amendés par ce qui se voit et arrive parmi eux ; et souvent il exhorte ainsi, non-seulement par les biens et les maux de la vie future, mais encore par les choses présentes, à cause de la grossièreté de ses auditeurs. — S. AMB. — Ou encore : *notre adversaire*, c'est le démon, qui nous tente par les séductions du mal, afin de faire partager son supplice à ceux qui auront été complices de sa faute ; notre adversaire, c'est aussi toute habitude coupable. Enfin, notre adversaire, c'est la mauvaise conscience qui nous tourmente ici-bas et qui nous accusera et nous condamnera dans le siècle futur. Appliquons-nous donc pendant que nous sommes dans le voyage de cette vie à nous délivrer de tout acte coupable comme d'un adversaire méchant, de peur qu'en allant au magistrat avec notre adversaire il ne nous condamne en chemin pour notre faute. Mais quel est ce magistrat, sinon celui qui a la toute-puissance ? Ce magistrat livre le cou-

vadis cum adversario tuo ad principem, in via da operam liberari ab illo, etc. Quasi dicat : Cum trahit te adversarius ad iudicium, da operam [id est, omnibus modis excogites] ut absolvaris ab illo. Vel da operam ; id est, etsi nihil habeas, mutuum accipe, ut absolvaris ab illo ; ne eorum iudice te conveniat. Unde sequitur : Ne forte trahat te ad iudicem, et iudex tradat te exactori, etc. CYRIL. (ubi sup.). In quo angustias patieris, donec etiam novissimum assem reddas : et hoc est quod subdit : Dico tibi, non exhibis, etc.

CHRYS. (homil. 16, in *Matth.*). Videtur mihi de presentibus iudiciis dicere, et de itinere ad presentem iudicium, et de carcere hujus mundi : per hæc enim quæ apparent

et in promptu sunt, irrationabiles homines se corrigere consueverunt : frequenter enim, non solum ex futuris bonis vel malis commonet, sed etiam ex presentibus propter grossiores auditores. AMB. Vel adversarius noster diabolus est, qui serit illecebras delictorum, ut habeat in supplicio participes, quos habuit in errore consortes. Adversarius etiam nobis est omnis vitiorum usus. Denique adversaria est nobis mala conscientia ; quæ nos et hic afficit, et in futurum accusabit et prodet. Demus igitur operam dum in hoc sumus vitæ curriculum constituti, ut tanquam a malo adversario, ita ab improbo liberemur actu ; ne dum imus cum adversario ad magistratum, in via nostrum condemnet errorem. Quis

pable au juge, c'est-à-dire à celui qu'il a établi sur les vivants et sur les morts, Jésus-Christ, qui juge les choses cachées et inflige le châtiement des œuvres mauvaises. C'est lui qui livre à l'exécuteur et met dans la prison; car il dit : « Prenez-le et jetez-le dans les ténèbres extérieures. » Il montre aussi que les exécuteurs sont les anges dont il dit : « Les anges viendront séparer les méchants d'avec les justes, et les jetteront dans la prison de feu. » Ensuite, il est ajouté : « Je vous le dis, vous n'en sortirez point que vous n'ayez rendu jusqu'à la dernière obole. » En effet, de même que ceux qui rendent une somme d'argent ne cessent point d'être débiteurs qu'ils n'aient payé toute la somme, par quelque moyen que ce soit, jusqu'à la plus petite partie, de même la peine du péché est acquittée par les œuvres de charité ou par d'autres œuvres satisfaites.

ORIG. — Ou encore : saint Luc parle ici de quatre personnes, de l'adversaire, du magistrat, de l'exécuteur et du juge; saint Matthieu ne parle pas du magistrat, et au lieu de l'exécuteur, il dit le *ministre*. Ils diffèrent aussi en ce que l'un dit le *denier* et l'autre l'*obole*, en disant tous les deux *le dernier*. Nous lisons que tous les hommes ont deux anges auprès d'eux : le mauvais, qui porte au mal; et le bon, qui conseille le bien. Chaque fois que nous péchons, cet adversaire triomphe, sachant qu'il a le pouvoir de triompher et de se glorifier auprès du prince de ce monde (qui l'a envoyé). Dans le texte grec, il y a l'*adversaire* avec l'article (1), comme pour en désigner un en particulier; car chacun est sous la domination du prince de sa nation. Tâchez donc de

[1] Μετά τοῦ ἀντιδικου.

autem est magistratus, nisi penes quem omnis potestas est? Hic autem magistratus tradit reum judici, ei scilicet cui vivorum et mortuorum tribuit potestatem, scilicet Jesu Christo, per quem occulta redarguuntur, et improbi operis poena mandatur. Ipse exactori tradit et in carcerem mittit: dicit enim (Matth., 22): Tollite et mittite illum in tenebras exteriores: et exactores suos monstrat esse angelos, de quibus dicit (Matth., 13): Exibunt angeli, et separabunt malos de medio justorum, et mittent eos in caminum ignis. Sed subditur: Dico tibi, non inde exies donec etiam novissimum minutum reddas: sicut enim qui pecuniam solvunt, non prius evacuant fœnoris nomen, quam totius sortis usque ad minimum quocunque solutionis genere quantitas universa

solvatur; sic compensatione charitatis actuumque reliquorum vel satisfactione quocunque peccati poena dissolvitur.

ORIG. (sup. homil. 33). Vel aliter: quatuor personas ponit hic: adversarii, principis, exactoris et judicis: apud Matthæum vero persona prætermittitur principis, et pro exactore minister insertus. Discrepant etiam, quod ille quadrantem, iste minutum posuit, uterque autem dixit novissimum. Cunctis autem hominibus duos angelos adesse legimus: malum qui ad perversa exhortatur; bonum qui optima persuadet. Ille autem adversarius noster quotiescunque peccamus, exultat sciens quoniam habet potestatem apud principem seculi hujus (qui se miserat) exultandi et gloriandi. Cum articulo autem in græco

vous délivrer de votre adversaire et du prince devant lequel il veut vous traîner, en vivant dans la sagesse, la justice, la force et la tempérance. Mais si vous faites ces efforts, que ce soit en celui qui dit : « Je suis la vie, » autrement votre adversaire vous traînera devant le juge. Il dit *vous traînera* pour montrer qu'il conduit à la condamnation avec violence et malgré les résistances. Quant au juge qui livre à l'exécuteur, je n'en connais pas d'autre que notre Seigneur Jésus-Christ. Chacun de nous a ses exécuteurs, ils ont pouvoir sur nous quand nous sommes redevables de quelque chose. Mais si je ne dois rien à personne, j'arrive devant l'exécuteur et je répons avec une âme sans crainte : *Je ne te dois rien*; au contraire, si je suis débiteur, l'exécuteur me jetera dans la prison et ne me laissera point sortir que je n'aie payé toute la dette; car l'exécuteur ne peut pas me remettre même une obole. Le maître est celui qui a donné au débiteur les cinq cent cinquante deniers (1); celui-ci est l'exécuteur et non le maître, mais il est chargé par le maître d'exiger les dettes. Il dit *la dernière obole* pour signifier ce qui est moindre et plus petit. En effet, nos péchés sont graves ou légers; heureux donc celui qui ne pêche point; heureux ensuite celui qui n'a que des péchés légers : parmi même ceux qui sont légers, il y a des différences, sans cela il ne dirait pas : « Jusqu'à ce qu'il ait rendu jusqu'à la dernière obole. » Ainsi, celui qui doit peu ne sortira qu'après avoir payé le *plus petit denier*; mais celui qui devra beaucoup, on le fera rendre pendant un nombre infini de siècles.

BÈDE.—Ou encore : notre adversaire dans le chemin est la parole qui

(1) Saint Luc, 7.

cum posuit, ut ex pluribus unum monstraret; quia unusquisque sub suæ gentis est principe. Da ergo operam ut libereris ab adversario tuo, sive a principe ad quem te adversarius trahit; habendo sapientiam, justitiam, fortitudinem et temperantiam. Si autem dederis operam, esto in eo qui dicit (Joan., 14) : Ego sum vita; alioquin trahet te adversarius ad judicem. Dicit autem trahet, ut ostendat nolentes ad condemnationem compelli. Judicem autem alium nescio, nisi Dominum nostrum Jesum Christum, qui tradit exactori. Singuli, exactores proprios habemus : dominantur exactores si debuerimus aliquid ; si omnibus universa reddidero, venio ad exactorem, et intrepidamente respondeo : Nihil tibi debeo ; quod

si debitor fuero, mittet me exactor in carcerem; nec patietur exire, nisi debitum omne persolvero : non enim habet exactor potestatem ut mihi saltem quadrantem concedat : qui donavit debitori quingentos denarios, et alii quinquaginta (Luc., 7), dominus erat : iste qui exactor est, dominus non est, sed a domino ad exigenda debita præpositus. Novissimum autem minutum dicit gracile et tenue. Peccata enim nostra, aut pingua sunt, aut tenuia : beatus igitur est qui non peccat : secundo autem si tenue peccatum habeat : inter ipsa quoque tenuia diversitas est ; alioquin non diceret : Donec novissimum redderet minutum : si enim parum debet, non egredietur, nisi solvat minimum quadrantem ;

est contraire à nos désirs charnels dans la vie présente ; celui qui se soumet à ses préceptes se libère envers elle ; s'il ne le fait, il sera livré au juge, parce que le pécheur, coupable d'avoir méprisé la parole de Dieu, sera soumis au jugement. Le juge le livrera à l'exécuteur (c'est-à-dire à l'esprit mauvais) pour la vengeance ; celui-ci le jettera dans la prison, c'est-à-dire l'enfer ; toujours souffrant sans jamais obtenir le pardon, il n'en sortira jamais et il souffrira des peines éternelles avec le démon, ce serpent redoutable.

CHAPITRE XIII.

En ce même temps quelques-uns vinrent dire à Jésus ce qui s'était passé touchant les Galiléens, dont Pilate avait mêlé le sang à celui de leurs sacrifices. Et il leur dit : Pensez-vous que ces Galiléens fussent les plus grands pécheurs de tous ceux de Galilée, parce qu'ils ont été ainsi traités ? Non, je vous en assure ; mais je vous déclare que si vous ne faites pénitence, vous périrez tous comme eux. Croyez-vous aussi que ces dix-huit hommes sur lesquels la tour de Siloé est tombée, et qu'elle a tués, fussent plus redevables à la justice de Dieu que tous les habitants de Jérusalem ? Non, je vous en assure ; mais je vous déclare que si vous ne faites pénitence, vous périrez tous de la même sorte.

LA GLOSE.— Après avoir parlé du châtement des pécheurs, il raconte la punition de plusieurs pécheurs, afin que l'exemple de leur châti-

qui autem magno debito fuit obnoxius, infinita ei ad reddendum secula numerantur.

BED. Vel aliter : adversarius noster in via est sermo Dei contrarius nostris carnalibus desideriis in præsentis vita : a quo liberatur, qui præceptis ejus subditur : alioquin tradetur judici, quia ex sermone Do-

mini contempto peccator reus tenebitur in examine judicis : quem iudex exactori tradet (id est, maligno spiritui) ad ultionem : qui mittetur in carcerem, id est, infernum : ubi quia semper solvere pœnas patiando, sed nunquam persolvendo veniam consequi poterit, nunquam exinde exhibit, sed cum terribilissimo serpente diabolo perpetuas pœnas luet.

CAPUT XIII.

Aderant autem quidam ipso in tempore, nuntiantes illi de Galilæis, quorum sanguinem Pilatus miscuit cum sacrificiis eorum. Et respondens, dixit illis : Putatis quod hi Galilæi præ omnibus Galilæis peccatores

fuertint, quia talia passi sunt ? Non, dico vobis ; sed nisi penitentiam habueritis, similiter omnes peribitis. Sicut illi decem et octo, supra quos cecidit turris in Siloë, et occidit eos, putatis quia et ipsi debitores

ment épouvante les autres coupables ; d'où il est dit : « Alors quelques-uns vinrent lui annoncer ce qui s'était passé touchant les Galiléens, dont Pilate avait mêlé le sang à celui de leurs sacrifices. » — S. CYR. — C'étaient les sectateurs de Judas de Galilée dont saint Luc fait mention aux Actes des apôtres (1), qui disait qu'il ne fallait donner à personne le nom de maître. C'est pourquoi un grand nombre d'entre eux, ne voulant pas reconnaître l'autorité de César, furent punis par Pilate. Ils disaient aussi qu'il ne fallait point offrir à Dieu d'autres victimes que celles prescrites dans la loi de Moïse, et ils empêchaient d'offrir les victimes présentées par le peuple pour le salut de l'empereur et du peuple romain. Alors, Pilate, indigné contre ces Galiléens, les fit mettre à mort avec les victimes qu'ils offraient selon le rite de la loi, de sorte que le sang des sacrificateurs fut mêlé à celui de leurs victimes. Cependant la foule, persuadée qu'ils avaient été justement punis, parce qu'ils se maient le scandale dans le peuple et excitaient les sujets à la haine contre les magistrats, racontait ces choses au Sauveur pour voir ce qu'il en pensait. Or, il déclara qu'ils étaient coupables ; néanmoins il ne dit pas que ceux qui avaient été ainsi punis fussent pires que ceux qui ne l'avaient point été ; d'où il suit : « Il leur répondit : Pensez-vous que ces Galiléens fussent plus coupables, etc. »

S. CHRYS. — Dieu punit quelquefois les pécheurs en frappant l'ini-

(1) Actes, 5, v. 37. Gamaliel cite ce trait aux pharisiens pour les engager à ne pas persécuter les apôtres, leur disant que si leur œuvre vient des hommes, elle se détruira d'elle-même.

fuerint, præter omnes homines habitantes in Hierusalem? Non, dico vobis; sed si non penitentiam egeritis, omnes similiter peribitis.

GLOSSA (æquivalenter; non expresse). Quia de pœnis peccantium fecerat mentionem, opportune nuntiatur quorundam peccantium pœna, ex cujus exemplo etiam aliis peccatoribus pœnam comminatur. Unde dicitur: Aderant autem quidam ipso in tempore nuntiantes illi de Galilæis, quorum sanguinem Pilatus miscuit cum sacrificiis. CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Erant enim sequaces dogmatum Judæ Galilæi, cujus mentionem Lucas in Actibus apostolorum fecit (cap. 5) qui dicebat non oportere quemquam vocari dominum. Unde quamplures eorum, quia Cæsarem non fatebantur dominum, a Pilato puniti sunt: dicebant

etiam non oportere alias a statutis victimis in lege Moysi offerre Deo, unde prohibebant statutas a populo victimas pro salute imperatoris et populi romani offerre. Pilatus ergo indignatus in Galilæos jussit inter ipsas victimas quas ritu legis se offerre putabant, occidi; ita quod sanguis offerentium oblati victimis misceretur. Credente autem vulgo justissime prædictos talia passos esse, quasi scandala seminantes in populo, incitantes principes in odium subditorum, narraverunt hæc Salvatori, volentes percipere quid ei super hoc videretur. Ipse autem peccatores hos esse ponit: non tamen sic asserit talia passos esse, tanquam pejores non patientibus. Unde sequitur: Et respondens dixit illis: Putatis quod præ omnibus Galilæis peccatores fuerint, etc.

CHRYS. (can. 3, *De Lazaro*). Punit enim

quité au milieu d'eux, et, pour leur infliger un châtement miséricordieux, il les sépare, corrigeant, par la condamnation de quelques-uns, tous ceux qui vivent dans le mal. Il ne les punit pas tous afin que, faisant pénitence, ils cherchent à éviter les peines présentes et le supplice futur. — TITE. — De plus, il montre ici que les supplices auxquels sont condamnés les coupables ne leur viennent pas seulement de l'autorité des juges, mais aussi par la volonté de Dieu, de sorte que, soit que le juge punisse pour obéir à la justice de sa conscience, soit pour un autre motif, il faut remettre sa cause au jugement de Dieu.

S. CYR. — Après avoir détourné les peuples des séditions intestines soulevées au sujet de la religion, il ajoute : « Si vous ne faites pénitence (et si vous ne cessez de conspirer contre les magistrats, ce qui est contraire à la volonté de Dieu), vous périrez tous pareillement, » et votre sang sera mêlé à celui de vos victimes. — S. CHRYS.— Il montre par ces paroles qu'il a permis que quelques-uns fussent ainsi punis, afin que ceux qui survivent, épouvantés des périls des autres, devinssent héritiers du royaume. *Mais quoi, direz-vous, un autre est puni afin que je devienne meilleur ?* Non, mais il est puni pour ses propres crimes et son châtement devient une cause de salut pour ceux qui en sont témoins. — BÈDE. — Or, parce qu'ils ne firent point pénitence, quarante ans après la passion du Seigneur, les Romains (figurés par Pilate qui était de leur nation) vinrent, et commençant par la Galilée (où la prédication du Seigneur avait commencé), ils détruisirent radicalement cette nation impie, et ils souillèrent de sang humain, non-seulement les parvis du temple où on avait coutume d'offrir les sacrifices, mais encore l'intérieur de l'édifice.

Deus quosdam peccatores, amputans eorum nequitiam, et pœnam illis statuens levio-rem, et plene semovens eos ab aliis, et viventes in malitia corrigens per horum damnationem. Rursus alios hic non punit, ut si sibi caverint pœnitentes præsentem pœnam effugiant et futurum supplicium; si vero præseveraverint, majus patiantur tormentum. TIT. Bostrens. Manifestat et hic quia quæcunque ex judiciis accidunt in reorum supplicium, non solum judicantium potestate, sed etiam nutu Dei contingunt: unde sive justa conscientia puniat iudex, sive aliud intendens condemnet, commendandum est negotium divinæ censuræ.

CYRIL. (ubi supra). Removens ergo populares ab intestinis insidiis occasione religionis concitatis, subjungit: Sed nisi pœ-

nitentiam habueritis (et nisi cessaveritis conspirare contra principes, quod nutu divino non agitis), omnes similiter peribitis; et vester sanguis vestris victimis conjungetur. CHRYS. (ut sup.). In hoc autem ostendit quod illos permisit talia pati, ut viventes alienis periculis territi fierent regni hæredes. Quid igitur? dices: Ut melior ego fiam, ille punitur? Non ideo, sed punitur quidem propter propria crimina; fit vero ex hoc videntibus salutis materia. BÈD. Sed quia pœnitentiam non habuerunt quadragesimo dominicæ passionis anno, venientes Romani (quos designabat Pilatus ad eorum gentem pertinens), et incipientes a Galilæa (unde dominica prædicatio cœperat), radicitus impiam gentem deleverunt; et non solum atria templi quo sacrificia deferri consueverant,

S. CHRYS. — Dix-huit autres avaient été écrasés par une tour ; il en parle de la même manière, disant : « Et ces dix-huit sur lesquels la tour de Siloé tomba et qu'elle tua, croyez-vous qu'ils fussent plus coupables que tous les habitants de Jérusalem ? Non, je vous le déclare. Ainsi, il ne punit pas tous les coupables dans ce monde afin de leur donner le temps de faire pénitence, et il ne les réserve pas tous au châtement futur, de peur qu'un plus grand nombre ne renie sa providence.

TIRE. — Il compare cette tour à toute la ville, afin que le sort de quelques-uns les épouvante tous ; d'où il est ajouté : « Si vous ne faites pénitence, vous périrez pareillement. » Comme s'il disait : Toute la ville sera bientôt envahie si ses habitants persévèrent dans l'infidélité.

S. AMB. — Mystiquement, ceux dont Pilate mêla le sang avec leurs sacrifices figurent ceux qui, par l'impulsion du démon, offrent des sacrifices impurs, ceux dont la prière est dans le péché, comme il est écrit de Judas, qui méditait sa trahison au milieu du sacrifice du sang du Seigneur. — BÈDE. — *Pilate* (qui signifie la *bouche du forgeron*) figure le démon toujours prêt à frapper ; le *sang* figure le péché ; les *sacrifices* figurent les bonnes actions. Ainsi, Pilate mêle le sang des Galiléens avec leurs sacrifices, quand le démon souille l'aumône ou les autres bonnes actions des fidèles par la délectation de la chair ou par l'ambition des louanges humaines, ou par tout autre vice. Ces habitants de Jérusalem, qui furent écrasés sous les ruines d'une tour, figurent les Juifs qui, n'ayant pas voulu faire pénitence, sont destinés à périr avec les murailles de leur ville. Ce nombre de dix-huit a lui-

sed interiora domus humano sanguine fœdarunt.

CHRYS. (ut sup.). Iterum autem alii decem et octo obruti fuerant a quadam turre ; de quibus eadem subdit dicens : Sicut illi decem et octo super quos cecidit turris in Siloe, et occidit eos, putatis quia et ipsi debitores fuerunt præter omnes homines habitantes in Hierusalem ? Non, dico vobis : non enim hic omnes punit, dans illis inducias pœnitendi : nec tamen cunctos futuræ punitioni reservat, ne plures providentiam abnegarent. TIR. Bostrens. Una autem turris comparatur toti civitati, ut pars totum perterreat : unde subditur : Sed si pœnitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis : quasi diceret : Tota civitas paulo post occupabitur, si perseveraverint in infidelitate.

AMB. Mystice autem in illis quorum sanguinem Pilatus miscuit cum sacrificiis eorum, figura quædam videtur eos tangens qui coactu diabolico non pure offerunt sacrificium ; quorum oratio est in peccatum (sicut de Juda scriptum est), qui proditorem sanguinis dominici inter sacrificia positus cogitabat. BÈD. Pilatus enim (qui interpretatur os malleatoris) diabolum significat, semper cædere paratum ; sanguis, peccatum : sacrificia bonas actiones expriment. Pilatus ergo sanguinem Galilæorum cum sacrificiis eorum miscet : quando diabolus eleemosynam et cætera bona fidelium, vel carnis delectatione, vel humanæ laudis ambitione, vel qualibet alia peste commaculat. Illi etiam Hierosolymitæ a ruina turris oppressi significant Judæos qui pœnitere noluerunt, cum mœnibus suis esse peritu-

même une signification (ce nombre s'écrit en grec par I et H, c'est-à-dire par les premières lettres du nom de Jésus) (1); il signifie que les Juifs périront principalement pour n'avoir pas voulu reconnaître le nom du Sauveur. Cette tour figure celui qui est la tour de la force, laquelle est à Siloé, qui veut dire *envoyé*; car elle figure celui qui est venu dans le monde envoyé par le Père, et qui écrasera tous ceux sur lesquels il sera tombé.

Il leur dit aussi cette parabole : Un homme avait un figuier planté dans sa vigne, et venant pour y chercher du fruit, il n'y en trouva point. Alors il dit à son vigneron : Il y a déjà trois ans que je viens chercher du fruit à ce figuier sans y en trouver; coupez-le donc; pourquoi occupe-t-il la terre? Le vigneron lui répondit : Seigneur, laissez-le encore cette année, afin que je le laboure au pied, et que j'y mette du fumier; après cela s'il porte du fruit, à la bonne heure; sinon vous le ferez couper.

TITE. — Les Juifs se réjouissaient de ce que dix-huit ayant péri, eux tous avaient été préservés; c'est pourquoi il leur propose la parabole du figuier; car il dit : « Alors il leur dit cette parabole : Un homme avait planté un figuier dans sa vigne. » — S. AMB. — La vigne du Seigneur, c'était Israël qu'il livra au pillage des Gentils. Et la synagogue est justement comparée à cet arbre; car, de même qu'il abonde en larges feuilles et trompe l'espérance de son maître qui en attend beaucoup de fruits, de même, dans la synagogue, tandis que ses docteurs, stériles par leurs œuvres, se glorifient de leurs paroles pompeuses qui

(1) Dix-huit s'écrit par un $\iota\delta\epsilon\alpha$, qui vaut dix, et par un $\eta\tau\alpha$, qui vaut huit. Ce sont les deux premières lettres de Ἰησοῦς .

ros : nec frustra decem et octo (qui numerus apud Græcos I et H hoc est, eisdem litteris quibus nomen Jesu incipit) exprimitur. Significat autem Judæos hinc maxime perituros, quod nomen Salvatoris recipere noluerunt. Illa turris significat illum qui est turris fortitudinis : quæ merito est in Siloe, quæ interpretatur missus : significat enim eum qui missus a Patre, venit in mundum; qui omnes super quos cecidit conteret.

Dicebat autem et hanc similitudinem : Arborem fici habebat quidam plantatam in vinea sua; et venit quærens fructum in illa, et non invenit : dixit autem ad cultorem vineæ : Ecce anni tres sunt ex quo venio

quærens fructum in ficulnea hac, et non invenio : succide ergo illam : ut quid etiam terram occupat? At ille respondens, dixit illi : Domine, dimitte illam et hoc anno, usque dum fodiam circa illam, et mittam stercora : et si quidem fecerit fructum, bene; sin autem, in futurum succides eam.

TIT. Bostrens. Jactabant se Judæi ex eo quod decem et octo perierant; ipsi verò omnes remanserunt illæsi : unde proponit eis fici parabolam : dicit enim : Dicebat autem hanc similitudinem : Arborem fici habebat quidam plantatam in vinea sua. AMB. Vineam Domini Sabaoth erat; quam dedit in rapinam gentium. Aptam autem synagogæ arboris istius comparatio est, quia

ressemblent à des feuilles, l'ombre vaine de la loi s'épaissit. De plus, cet arbre est le seul qui commence par produire des fruits au lieu de fleurs, et dont les premiers fruits tombent pour faire place aux seconds, quoiqu'il reste quelques-uns très rares des premiers qui ne tombent pas. C'est ainsi que le premier peuple de la synagogue est tombé, comme un fruit inutile, afin que le nouveau peuple de l'Église sortît de la sève de l'antique religion ; cependant, quelques-uns des premiers d'Israël, qu'un rameau d'une nature plus vigoureuse avait produits, à l'ombre de la loi et de la croix, dans le sein de l'une et de l'autre, nourris par cette double sève (semblables aux premières figues qui mûrissent), l'emportèrent sur tous par la grâce des plus beaux fruits ; c'est à eux qu'il est dit : « Vous serez assis sur douze trônes. » Quelques-uns pensent que ce figuier n'est point une figure de la synagogue, mais de la malice et de la perversité ; leur interprétation ne diffère de la précédente qu'en ce qu'ils prennent le genre pour l'espèce.

BÈDE. — Le Seigneur, qui avait établi la synagogue par Moïse, apparut lui-même dans la chair et, enseignant dans la synagogue, il chercha souvent des fruits de foi ; mais il n'en trouva point dans l'âme des pharisiens ; d'où il suit : « Et venant pour y chercher du fruit, il n'en trouva point. » — **S. AMB.** — Si le Seigneur cherchait, ce n'est pas qu'il ignorât que le figuier n'avait point de fruits, mais pour montrer, par cette figure, que la synagogue devrait avoir déjà des fruits. Enfin, il montre ensuite qu'il n'est pas venu avant le temps, puisqu'il est venu trois fois ; car il suit : « Voilà trois ans que je viens chercher du fruit à ce figuier et que je n'en trouve point. » Il est venu à Abra-

sicut ista arbor redundat foliis fluentibus, et spem possessoris sui cassa speratorum proventuum expectatione destituit ; ita etiam in synagoga, dum doctores ejus operibus infecundi, verbis tamen velut foliis redundantibus gloriantur, inanis umbra legis exuberat. Hæc etiam sola arbor ab initio germinat poma pro floribus, et poma decidunt, ut poma succedant ; manent tamen aliqua priorum perrara nec decidunt : etenim primus synagogæ populus velut inutilis decidit fructus, ut de pinguedine religionis antiquæ novus Ecclesiæ populus emergeret : primi tamen ex Israel quos naturæ validioris ramus extulerat, sub umbra legis et crucis, in utriusque sinu, succo gemino colorati (grossi maturescentis exemplo) pulcherrimorum gratia fructuum cæteris præstiterunt, quibus dicitur : Se-

debitis super duodecim thronos. Nonnulli tamen ficum istam, non synagogæ, sed malitiæ et improbitatis figuram putant : hi tamen in nullo distant, nisi quod pro specie genus eligunt.

BÈDE. Ipse autem Dominus qui synagogam per Moysen instituit, in carne natus apparuit, et crebrius in synagoga docens fructum fidei quæsit ; sed in pharisæorum mente non invenit. Unde sequitur : Et venit fructum quærens in illa, et non invenit. **AMB.** Quærebat autem Dominus, non quia fructum ficulnæ deesse nesciret, sed ut ostenderet in figura quia fructum synagoga jam habere deberet. Denique ex sequentibus docet, non se ante tempus venisse, qui per triennium venit : sic enim habes : Dixit autem ad cultorem vineæ : Ecce anni tres

ham, il est venu à Moïse, il est venu à Marie; c'est-à-dire qu'il est venu dans le signe de la circoncision, il est venu dans la loi, il est venu dans le corps. Nous connaissons sa venue par ses bienfaits; tantôt c'est la purification, tantôt la sanctification et tantôt la justification. La circoncision a purifié, la loi a sanctifié, la grâce a justifié. Or, le peuple juif ne put être purifié, parce qu'il eut la circoncision du corps, non celle de l'âme; ni être sanctifié, parce qu'ignorant la vertu de la loi, il observait plus les choses charnelles que les spirituelles; ni être justifié, parce que ne faisant pas pénitence de ses fautes, il ne connaissait point la grâce. Aucun fruit ne fut donc trouvé dans la synagogue et c'est pour cela qu'il est dit de la couper; car il suit: « Coupez-le donc, pourquoi occuperait-il encore la terre? » Cependant le bon vigneron (peut-être celui sur lequel l'Église a été fondée), présageant qu'un autre serait envoyé aux Gentils et lui-même au peuple de la circoncision, intervint pour prier qu'il ne fût point coupé, pensant, à cause de sa vocation, que le peuple juif pouvait aussi être sauvé par l'Église. D'où il suit: « Le vigneron lui répondit: Seigneur, laissez-le encore cette année. » Il reconnut aussitôt que la dureté et l'orgueil des Juifs étaient les causes de leur stérilité; c'est pourquoi, connaissant les vices qu'il fallait leur reprocher, il sut comment les cultiver; d'où il ajoute: « Afin que je laboure à l'entour. » Il promet de labourer la dureté de leurs cœurs avec la bêche apostolique, afin que la terre entassée n'étouffe ni ne cache la racine de la sagesse. Ensuite il ajoute: « Et j'y mettrai du fumier, » c'est-à-dire l'amour de l'humilité par lequel il croit que les Juifs eux-mêmes seront féconds

sunt ex quo venio quærens fructum in ficulnea hac, et non invenio. Venit ad Abramam, venit ad Moysen, venit ad Mariam; hoc est, venit in signaculo, venit in lege, venit in corpore: adventum ejus ex beneficiis recognoscimus: alibi purificatio, alibi sanctificatio, alibi justificatio est. Circumcisio purificavit, lex sanctificavit, gratia justificavit: ergo populus Judæorum neque purificari potuit, quia circumcisionem corporis, non animi habuit; neque sanctificari, quia virtutem legis ignorans carnalia magis quam spiritualia sequebatur; neque justificari, quia delictorum suorum pœnitentiam non gerens, gratiam nesciebat. Merito ergo nullus fructus in synagoga inventus est; et ideo jubetur excidi. Sequitur enim: Succide ergo illam, ut quid etiam terram occupat? Bonus autem cultor

(et fortassis ille in quo Ecclesiæ fundamentum est) præsagens alterum ad gentes, se autem ad eos qui ex circumcisione sunt esse mittendum, religiose ne excidatur intervenit, fretus vocatione sua, etiam populum Judæorum per Ecclesiam posse salvari. Unde sequitur: At ille respondens dixit illi: Domine, dimitte illam et hoc anno. Cito duritiam superbiamque Judæorum causas esse sterilitatis agnovit. Itaque novit excolere, qui novit vitia reprehendere. Unde subdit: Usque dum fodiam circa illam. Pollicetur dura cordis eorum apostolicis ligonibus esse fodienda; ne radicem sapientiæ terrarum acervus obruat et abscondat. Subdit autem: Et mittam stercora, id est, humilitatis affectum, per quem in Evangelium Christi etiam Judæus fore existimatur fructuosus. Unde subdit: Et

dans l'Évangile du Christ. D'où il ajoute : « Et s'il porte du fruit, ce sera bien ; sinon alors vous le ferez couper. » — BÈDE. — C'est ce que firent les Romains qui détruisirent la nation juive et la chassèrent de la terre promise.

S. AUG. — Ou encore : ce figuier, c'est le genre humain ; car le premier homme, après son péché, prit les feuilles du figuier pour voiler sa nudité, c'est-à-dire les membres dont nous sommes nés. — THÉOPH. — Chacun de nous est ce figuier planté dans la vigne de Dieu, c'est-à-dire dans l'Église ou dans ce monde. — S. GRÉG. — Le Seigneur vint trois fois au figuier, car il a cherché la nature du genre humain avant la loi, sous la loi et sous la grâce (l'attendant, l'avertissant et la visitant). Or, il se plaint de n'avoir point trouvé de fruit pendant trois ans, parce que quelques âmes dépravées ne sont ni corrigées par l'inspiration de la loi naturelle, ni instruites par les commandements, ni converties par les miracles de son incarnation. — THÉOPH. — Trois fois notre nature n'a pas donné les fruits qu'il attendait : premièrement, lorsque nous avons violé son commandement dans le paradis ; secondement, lorsque le peuple de la loi adora le veau d'or ; troisièmement, lorsqu'il méconnut le Sauveur. Ces trois ans peuvent encore figurer trois âges : l'enfance, la virilité et la vieillesse.

S. GRÉG. — C'est avec une grande crainte qu'il faut entendre ces paroles : *Coupez-le donc, pourquoi occuperait-il encore la terre ?* En effet, chacun de nous tenant une place à sa manière dans cette vie, s'il ne produit le fruit des bonnes œuvres, occupe la terre comme un arbre stérile, parce qu'il empêche les autres d'agir dans la place qu'il occupe.

si quidem fecerit fructum, bene (scilicet, erit) ; sin autem, in futurum succides illam, BÈDE. Quod quidem per Romanos factum est, a quibus gens Judæa succisa, et a terra promissionis expulsa est.

AUG., *De verb. Dom.* (serm. 23). Vel aliter : arbor ficulnea genus humanum est : primus enim homo quando peccavit, foliis ficulneis pudenda velavit : hoc est membra unde nati sumus. THÉOPH. Sed et quisque nostrum fious est ; in vinea Dei, hoc est, in Ecclesia vel in hoc mundo, plantata. GRÉG. (in homil. 31, in *Evang.*). Tertio autem Dominus ad ficulneam venit ; quia naturam generis humani ante legem, sub lege, sub gratia (expectando, admonendo, visitando) requisivit. Sed tamen tribus annis fructum se non invenisse conqueritur ; quia quorundam pravorum mentes nec

inspirata lex naturalis corrigit, nec præcepta erudiunt, nec incarnationis ejus miracula convertunt. THÉOPH. Tertio autem natura nostra fructum petita non tribuit, semel quidem cum in paradiso prævaricati sumus præceptum ; secundo cum in lege vitulum conflaverunt ; tertio cum Salvatorem renuerunt. Sed id triennium intelligendum est pro tribus ætatibus : puerili, virili et senili.

GRÉG. (in homil. 31, ut sup.). Sed cum magno timore audiendum est quod dicitur : Succide ergo illam ; ut quid etiam terram occupat ? Unusquisque enim juxta modum suum, in quantum locum vitæ præsentis tenet, si fructum bonæ operationis non exhibet, velut infructuosa arbor terram occupat ; quia in eo loco in quo ipse est, et aliis operandi occasionem negat.

S. BAS. — C'est le propre de la miséricorde divine de ne pas infliger les peines sourdement et de menacer auparavant pour rappeler à la pénitence ; c'est ainsi qu'il fit pour les Ninivites, et il le fait maintenant en disant au vigneron : *Coupez-le*, afin de l'engager à redoubler de soin et d'exciter l'âme stérile à produire les fruits qu'elle doit. — S. GRÉG. de Naz. — Ne soyons donc jamais prompts à frapper ; mais prévenons par la miséricorde, de peur de couper un figuier qui peut encore produire des fruits et qui peut-être serait guéri par les soins d'un cultivateur habile. D'où il est ajouté : « Le Seigneur répondit : Laissez-le, etc. »

S. GRÉG. — Le cultivateur de la vigne représente l'ordre des pontifes qui gouvernent l'Église et prennent soin de la vigne du Seigneur. — THÉOPH. — Ou encore : le père de famille, c'est Dieu le père ; le cultivateur, c'est le Christ ; il ne laisse point couper le figuier stérile ; comme s'il disait au Père : Quoiqu'ils n'aient point donné de fruit par la loi et les prophètes, je les arroserai de ma doctrine et de mes souffrances, et peut-être produiront-ils des fruits d'obéissance.

S. AUG. — Ou encore : l'agriculteur qui intercède, ce sont tous les saints qui dans l'Église prient pour ceux qui sont hors de l'Église, en disant : « Seigneur, laissez-le encore cette année (c'est-à-dire dans ce temps, avec votre grâce) jusqu'à ce que je creuse autour de lui. » Creuser autour, c'est enseigner l'humilité et la patience, car la terre qui est creusée est profonde ; le fumier (prenez ceci dans le bon sens), c'est de l'ordure, mais il produit des fruits. Le fumier du cultivateur, c'est la douleur du pécheur ; ceux qui font pénitence agissent dans le

BASIL. (conc. 8, quæ *De pœnitentiâ* inscribitur). Proprium enim est divinæ propitiationis, non silenter pœnas infligere, sed præmittere minas revocando ad pœnitentiam ; sicut Ninivitis fecit, et nunc cultori, dicens : Soccide eam ; provocans quidem ipsum ad curam ejus, suscitans vero sterilem animam ad producendos debitos fructus. GRÉG. Nazian. (orat. 26, sub finem). Igitur nec nos feriamus subito ; sed prævaleamus misericordia ; ne secumus ficum potentem adhuc fructum facere, quam forsitan curabit periti cultoris studium. Unde et hic subditur : At ille respondens, dixit illi : Dimitte, etc.

GRÉG. (in homil. 31, ut sup.). Per cultorem vineæ, præpositorum ordo exprimitur, qui dum præsent Ecclesiæ, dominicæ vineæ curam gerunt. THÉOPH. Vel paterfamilias

Deus Pater est ; cultor vero Christus ; qui ficum amputari ut sterilem non permittit : quasi ad Patrem diceret : Etsi per legem et prophetas fructum pœnitentiæ non dederunt, meis eos irrigabo passionibus et doctrinis ; et forsitan dabunt obedientiæ fructum.

AUG., *De verb. Dom.* (serm. 31). Vel colonus qui intercedit, et omnis sanctus qui intra Ecclesiam orat pro eis qui sunt extra Ecclesiam, dicens : Domine, dimitte illam hoc anno (id est, tempore isto sub gratia) usque dum fodiam circa illam. Circumfodere est humilitatem et patientiam docere : fossa enim est humilis terra ; stercus autem (in bono intellige) sordes sunt, sed fructum dant : sordes cultoris, dolor est peccatoris : qui autem agunt pœnitentiam, in sordibus agunt, et veraciter agunt. GRÉG. (in ho-

fumier, mais agissent véritablement. — S. GRÉG. — Ou encore : les péchés de la chair sont appelés du fumier; ainsi, l'arbre redevient fécond par le fumier, parce que l'âme ressuscite aux bonnes œuvres par la considération du péché. Un grand nombre entendent ces menaces, et ils négligent néanmoins de faire pénitence; c'est pourquoi il est ajouté : « S'il porte du fruit, bien. » — S. AUG. — « Sinon, alors vous le couperez, » c'est-à-dire lorsque vous viendrez au jugement pour juger les vivants et les morts; en attendant, il est quelquefois épargné. — S. GRÉG. — Or, celui qui ne veut point écouter ces menaces et raviver sa fécondité tombe en un lieu d'où il ne peut plus ressusciter par la pénitence.

Jésus enseignait dans la synagogue les jours de sabbat. Et un jour il y vint une femme possédée par un esprit qui la rendait malade depuis dix-huit ans; et elle était si courbée qu'elle ne pouvait du tout regarder en haut. Jésus, la voyant, l'appela et lui dit : Femme, vous êtes délivrée de votre infirmité; et il lui imposa les mains. Elle fut redressée au même instant, et elle en rendait gloire à Dieu. Mais un chef de synagogue, étant dans l'indignation de ce que Jésus l'avait guérie au jour du sabbat, dit au peuple : Il y a six jours destinés pour travailler, venez en ces jours-là pour être guéris, et non pas aux jours du sabbat. Le Seigneur, prenant la parole, lui dit : Hypocrite, y a-t-il quelqu'un de vous qui ne délie pas son bœuf ou son âne le jour du sabbat, et ne le tire pas de l'étable pour le mener boire? Pourquoi donc ne fallait-il pas délivrer de ses liens en un jour de sabbat cette fille d'Abraham, que Satan avait tenue ainsi liée durant dix-huit ans? A ces paroles, tous ses adversaires rougirent de honte, et tout le peuple était ravi de lui voir faire tant d'actions glorieuses.

S. AMB. — Le Seigneur manifeste aussitôt ce qu'il avait dit de la

mil. 31, ut sup.). Vel peccata carnis ster-
cora vocantur : ex stercore igitur ad fruc-
tum reviviscit arbor, quia de consideratione
peccati ad bona se opera resuscitat animus.
Sed sunt plerique qui increpationes audiunt,
et tamen ad pœnitentiam redire contem-
nunt : propter quod subditur : Et siquidem
fecerit fructum, bene. AUG., *De verb. Dom.*
(ubi sup.) (scilicet erit). Sin autem, in fu-
tuum succides eam; quando scilicet in
judicio venies judicare vivos et mortuos :
interim modo parcitur. GRÉG. (in hom. 31,
ut sup.). Qui autem non vult ad secundi-
tatem pinguescere per increpationem, illic
cadit unde jam resurgere per pœnitentiam
non valet.

Erat autem docens in synagoga eorum sabbatis : et ecce mulier quæ habebat spiritum infirmitatis annis decem et octo; et erat inclinata, nec omnino poterat sursum res-

picere. Quam cum videret Jesus, vocavit eam ad se, et ait illi : Mulier, dimissa es ab infirmitate tua. Et imposuit illi manus, et confestim erecta est, et glorificabat Deum. Respondens autem Archisynagogus, indignans quia sabbato curasset Jesus, dicebat turbæ : Sex dies sunt in quibus oportet operari : in his ergo venite et curamini, et non in die sabbati. Respondens autem ad illum Dominus dixit : Hypocrite, unusquisque vestrum sabbato non solvit bovem suum aut asinum a præseprio, et ducit ad aquam? Hanc autem filiam Abraham, quam alligavit Satan, ecce decem et octo annis, non oportuit solvi a vinculo isto die sabbati? Et cum hæc diceret, erubescerant omnes adversarii ejus, et omnis populus gaudebat in universis quæ gloriose fiebant ab eo.

AMB. Cito quod de synagoga dixerat, indicavit : ad ipsam utique venisse se

synagogue et montre qu'il est venu à elle, puisque c'est là qu'il prêche; d'où il est dit : « Il enseignait dans leur synagogue les jours de sabbat. »

— S. CHRYS. — Il n'enseigne pas dans des lieux solitaires, mais dans les synagogues, avec fermeté, sans aucune hésitation, ne disant rien contre la loi de Moïse. Il choisit le sabbat, parce que les Juifs se reposaient ce jour-là selon la loi.

S. CYR. — Le Verbe s'est incarné pour détruire la corruption, et la mort, et l'envie du démon contre nous, ce qui paraît dans les événements eux-mêmes; car il suit : « Une femme, possédée par un esprit d'infirmité, vint à lui, etc. » Il dit *un esprit d'infirmité*, parce qu'elle souffrait ainsi par la malice du démon, abandonnée de Dieu à cause de ses propres crimes, ou à cause de la transgression d'Adam, qui a assujéti le corps de l'homme aux infirmités et à la mort. Or, le Seigneur donne au démon ce pouvoir, afin que les hommes, accablés sous le poids de l'adversité, éprouvent le désir de devenir meilleurs. Il montre ensuite le genre de son infirmité, en disant : « Elle était si courbée qu'elle ne pouvait point regarder en haut. » — S. BAS. — La tête des animaux, tournée vers le sol, regarde la terre, tandis que la tête de l'homme est tournée vers le firmament et ses yeux regardent le ciel; car il doit chercher le ciel et porter ses regards au-dessus de la terre.

S. CYR. — Cependant le Seigneur guérit cette femme, montrant ainsi que sa venue dans le monde était l'abolition des douleurs humaines. D'où il suit : « Jésus, la voyant, l'appela et lui dit : Femme, vous êtes délivrée de votre infirmité, » parole digne de Dieu et remplie d'une majesté céleste; car elle chasse la maladie par sa volonté souve-

monstrat, qui in eadem prædicabat. Unde dicitur : Erat autem docens in synagoga eorum sabbatis. CHRYS. (in *Cat. græc.*). Docet quidem, non seorsum, sed in synagogis; secure in nullo dubitans, nec aliquid contra legem Moysi statuens: sabbato autem, quia tunc Judæi legi vacabant.

CYRIL. (in eadem *Cat. græc.*). Ad expugnationem autem corruptionis et mortis et invidiæ diaboli contra nos, prodiit incarnatio Verbi: et hoc apparet ex ipsis eventibus. Sequitur enim: Et ecce mulier quæ habebat spiritum infirmitatis, etc. Dicit autem spiritum infirmitatis, quia mulier hæc patiebatur atrocitate diaboli; derelicta a Deo propter propria crimina; vel propter transgressionem Adæ, ob quam humana corpora infirmitatem et mortem incurrunt.

Dat autem super hoc Deus diabolo potestatem, ut homines mole adversitatis depressi velint ad meliora transire. Genus autem infirmitatis ostendit, dicens: Et erat inclinata, nec omnino poterat sursum respicere. BASIL. (homil. 9, in *Hexameron*). Brutorum siquidem caput humi deflexum est, terram cernit, caput hominis erectum est in cælum, oculi superna conspiciunt: convenit enim querere superna, transcendere terrena intuitu.

CYRIL. (ubi sup.). Ostendens autem Dominus adventum suum in hunc mundum dissolutivum esse humanarum passionum, mulierem sanavit: unde sequitur: Quam cum vidisset Jesus, vocavit eam ad se, et ait illi: Mulier, dimissa es ab infirmitate tua. Vox aptissima Deo, plena majestate

raine. Ensuite, il lui impose les mains ; car il suit : « Il lui imposa les mains, et aussitôt elle fut redressée et elle glorifiait Dieu. » Il faut remarquer ici que sa chair sacrée était revêtue de la vertu divine ; car c'était la chair de Dieu même et non d'un autre, comme si le Fils de l'homme était distinct du Fils de Dieu, ainsi que plusieurs l'ont cru fausement (1). Cependant le chef de l'ingrate synagogue, voyant cette femme qui était courbée jusqu'à terre se redresser par le seul attouchement du Christ et rendre gloire à Dieu, brûle d'envie contre la gloire du Seigneur et accuse ce miracle, sous prétexte de prendre la défense du sabbat ; d'où il suit : « Mais le chef de la synagogue, s'indignant de ce que Jésus l'avait guérie un jour de sabbat, dit au peuple : Il y a six jours destinés au travail, etc. » Il exhorte à voir et à admirer les miracles du Seigneur, non le jour du sabbat, mais les autres jours, quand la foule est dispersée et occupée de ses travaux, de peur qu'elle ne vienne à croire. Mais, dites-nous, la loi a prescrit de s'abstenir des œuvres manuelles le jour du sabbat ; a-t-elle prescrit aussi de s'abstenir de celles qui se font par la parole et la bouche ? Cessez donc de manger et de boire, et de parler et de chanter des psaumes le jour du sabbat ; or, si vous ne lisez pas même la loi, à quoi vous sert le sabbat ? Et si la loi n'a défendu que le travail manuel, est-ce un travail manuel que de redresser cette femme le jour du sabbat ?

S. AMB. — Dieu se reposa des œuvres du monde, mais non de ses œuvres saintes qu'il opère sans cesse en abondance, selon cette parole du Fils : « Mon Père agit sans cesse, et moi aussi, » afin qu'à l'instar

(1) Nestorius, qui fut condamné au concile d'Ephèse.

superna : fugat enim morbum imperatorio nutu. Qui etiam manus illi imponit : sequitur enim : Imposuit illi manus, et confestim erecta est, et glorificabat Deum. In quo oportet perpendere sacram carnem induisse virtutem divinam : erat enim ipsius Dei caro, non autem alicujus alterius, quasi separatim existente filio hominis a Filio Dei, sicut falso aliquibus visum est. Sed ingratae synagogæ præsul, postquam vidit feminam humi repentem solo tactu erectam, et divina referentem magnalia, ardens Domini gloria irretitur invidia, arguitque miraculum ; quasi videretur sollicitari pro sabbato : unde sequitur : Respondens autem archisynagogus, indignans quia sabbato curasset Jesus, dicebat turbæ : Sex dies sunt in quibus operari oportet, non in die sabbati, etc. Hortatur cæteris diebus dispersos et propriis vacantes operibus non sabbato videre et mirari prodigia Domini, ne forte credant. Sed dic : lex prohibuit ab opere manuali die sabbati abstinere ; nunquid et ab eo quod verbo et ore fit ? Cesses ergo comedere, et potare, ac loqui, et psallere in sabbato. Et si nec legem legis, cur tibi sabbatum ? Cæterum si manuale opus lex prohibuit, quomodo manuale opus est feminam verbo erigere ?

AMB. Denique et Deus ab operibus mundi quievit, non ab operibus sanctis, cujus sempiterna et jugis operatio est, sicut Filius ait (*Joan.*, 5, vers. 17) : Pater meus usque modo operatur, et ego operor ; ut similitudinem Dei secularia nostra opera, non religiosa cessarent. Unde Dominus

de Dieu nous cessions nos œuvres terrestres, mais non les saintes. C'est pourquoi le Seigneur lui répond par cette distinction ; car il suit : « Le Seigneur lui répondit : Hypocrite, chacun de vous ne délie-t-il pas son bœuf, etc. »

S. BAS. — On appelle hypocrite (1) celui qui joue sur un théâtre le rôle d'une autre personne ; ainsi, dans cette vie, quelques-uns ont une chose dans le cœur et en font voir une autre extérieurement devant les hommes.

— S. CHRYS. — C'est avec raison qu'il appelle hypocrite le chef de la synagogue, qui avait l'apparence d'un zéléteur de la loi, mais dont l'âme était fourbe et envieuse ; car il n'est point ému de ce que le sabbat est violé, mais de ce que le Christ est glorifié. Remarquez encore que quand le Seigneur dit de faire un travail (comme lorsqu'il commanda au paralytique de prendre son lit), il élève sa parole, et les confond par la dignité de son Père, en disant : « Mon Père agit sans cesse, et moi aussi ; » mais ici, où tout se fait par sa parole, il ne parle que de ce qu'ils faisaient eux-mêmes pour répondre à leur accusation.

S. CYR. — Le chef de la synagogue est appelé hypocrite parce que, tandis qu'il abreuve des animaux le jour du sabbat, il n'estime point que cette femme, fille d'Abraham par la foi autant que par la naissance, doive être délivrée du lien de son infirmité ; d'où il ajoute : « Ne fallait-il pas, le jour du sabbat, délivrer de ses liens cette fille d'Abraham que Satan avait liée depuis dix-huit ans ? » Il préférerait que cette femme fût courbée vers la terre comme les animaux, au lieu de recouvrer la stature humaine, pourvu que le Christ ne fût point glo-

(1) C'est le sens du grec *υποκριτης*, qui veut dire *comédien*.

specialiter ei respondit. Sequitur enim : Respondit autem ad illum Dominus, et dixit : Hypocrita, unusquisque vestrum sabbato non solvit bovem suum, etc.

BASIL. (homil. 1, *De jejuniis*). Hypocrita est qui in theatro assumit alienam personam : sic et in vita presentis quidam alia gerunt in corde, et alia superficialiter ostendunt hominibus. CHRYS. Bene igitur dicit hypocritam principem synagogæ ; quia faciem habebat legis outoris, mens vero ejus erat versuti et invidi : non enim turbatur propter sabbatum quia violatur, sed propter Christum quia glorificatur. Tu tamen attende, quod ubi quidem opus fieri jussit (sicut cum paralytico jussit grabatum tollere), transtulit sermonem ad majus, convincens eos per dignitatem Patris, cum

dicit (Joan., 5) : Pater meus usque modo operatur, et ego operor : hic autem ubi totum faciens verbo, nihil aliud adjicit, ex his quæ ipsi faciebant, calumniam solvit.

CYRIL. Arguitur autem archisynagogus ut hypocrita ; dum bruta quidem adquat in sabbato, mulierem vero non magis genere quam fide filiam Abrahæ, non dignam putat solvi ab ægritudinis vinculo : unde subdit : Hanc autem filiam Abrahæ, quam alligavit Satanas, ecce decem et octo annis, non oportuit solvi a vinculo isto die sabbati ? Malebat siquidem mulierem tanquam quadrupedia cernere terram, quam hominum staturam recipere, dummodo Christus non magnificaretur. Non autem erat eis quid responderent, sed ipsi sibi ipsis erant irrefragabilis reprehensio. Unde sequitur : Et

rifié. Or, ils n'eurent rien à répondre; ils étaient eux-mêmes leur plus irréfragable condamnation. D'où il suit : « A ces paroles, tous ses adversaires étaient confondus. » Cependant, le peuple, qui profitait de ces miracles, se réjouissait; d'où il suit : « Tout le peuple se réjouissait, etc. » Car l'éclat de ses œuvres répondait à tout pour ceux qui ne l'interrogeaient point avec une âme perverse.

S. GRÉG. — Mystiquement, le figuier stérile a la même signification que la femme courbée; car la nature humaine, précipitée dans le péché par sa volonté, a perdu son état de droiture, parce qu'elle n'a pas voulu produire les fruits de l'obéissance. — S. AMB. — Ou encore : le figuier représente la synagogue, et cette femme infirme est la figure de l'Église qui a succédé à la synagogue, qui, après avoir accompli les temps de la loi et de la résurrection, sera redressée avec un éclat sublime dans le repos perpétuel, et ne pourra plus être courbée par les misères de notre infirmité. Cette femme ne pouvait être guérie qu'après avoir accompli la loi et la grâce, car la perfection est dans les dix commandements, et le nombre huit exprime la plénitude de la résurrection. — S. GRÉG. — Ou encore : l'homme a été créé le sixième jour, et ce sixième jour fut aussi l'accomplissement de toutes les œuvres du Seigneur; or, le nombre six, multiplié par trois (élevé au triangle), fait dix-huit. Ainsi, de même que l'homme créé le sixième jour n'a pas voulu produire des œuvres parfaites, mais a été infirme avant la loi, sous la loi et même au commencement de la grâce, de même cette femme fut courbée pendant dix-huit années.

S. AUG. — Les trois années de l'arbre ont donc la même signification

cum hæc diceret, erubescabant omnes adversarii ejus : sed populus quasi commoda ex miraculis consequens lætabatur de signis. Unde sequitur : Et omnis populus gaudebat, etc. Num claritas operum omnem quæstionem solvebat apud eos qui non quærebant mentibus perversis.

GRÉG. (in homil. 31, in *Evang.*). Mystice autem hoc significat ficulnea infructuosa, quod mulier inclinata : humana enim natura ad peccatum ex voluntate corruens, quia fructum obedientiæ ferre noluit, statum rectitudinis amisit : et hoc significat ficulnea reservata, quod mulier erecta. AMB. Vel ficus synagogam figurat. Denique in muliere infirma quasi Ecclesiæ figura succedit, quæ cum mensuram legis et resurrectionis impleverit, in illa quiete per-

petua in sublime erecta fastigium, inclinationem nostræ infirmitatis sentire non potuit : nec aliter curari potuisset hæc mulier, nisi quia legem implevit et gratiam : nam in decem verbis legis perfectio est ; in octavo numero resurrectionis plenitudo. GRÉG. (in homil. 31, ut sup.). Vel aliter : sexto die homo factus est, atque eodem sexto die opera cuncta Domini perfecta sunt : senarius autem numerus in trigonum (seu tres angulos) ductus, decem et octo facit : quia ergo homo, qui sexto die factus est, perfecta opera habere noluit, sed ante legem, sub lege atque in exordio inchoantis gratiæ infirmus extitit, decem et octo annis mulier curva fuit.

AUG., *De verb. Dom.* (serm. 31, ut sup.). Quod ergo significavit triennium in arbore,

que les dix-huit années de cette femme, car trois fois six font dix-huit. Elle était courbée et ne pouvait regarder en haut, parce qu'elle entendait vainement cette parole : « Élevez vos cœurs en haut (1). » — S. GRÉG. — En effet, tous les pécheurs, préoccupés des choses terrestres et oubliant les célestes, ne peuvent regarder en haut; car en suivant leurs basses passions, ils déchoient de leur état, perdent la droiture de leur âme et regardent toujours ce à quoi ils pensent sans cesse. Le Seigneur appela cette femme et la redressa, c'est-à-dire qu'il l'éclaira et l'aida de sa grâce, car il appelle quelquefois sans redresser, parce que souvent, éclairés par la grâce, nous voyons ce qu'il faut faire, mais, par notre volonté, nous ne l'accomplissons pas dans nos œuvres. En effet, l'habitude d'une faute entraîne l'âme, de sorte qu'elle ne peut plus reprendre sa droiture; elle s'efforce, et elle succombe, parce qu'elle retombe malgré elle dans l'état où elle a longtemps vécu volontairement.

S. AMB. — Ce miracle est le signe du sabbat futur, lorsque chacun, ayant accompli la loi et la grâce, sera délivré par la miséricorde de Dieu des misères de la fragilité corporelle. Mais pourquoi le Seigneur choisit-il l'exemple de ces deux animaux (2), sinon pour montrer qu'un jour le peuple des Juifs et celui des Gentils seront délivrés de la soif du corps et des ardeurs de ce monde (par l'abondance des sources du Seigneur), et que l'Église sera sauvée par la vocation de ces deux peuples? — BÈDE. — Cette fille d'Abraham, c'est toute âme fidèle, ou l'Église sortie des deux peuples et réunie dans l'unité de la foi. Ainsi, le bœuf

(1) Ce sont les paroles que le prêtre prononce à la préface. Ceci prouve qu'elles remontent à la plus haute antiquité.

(2) C'est-à-dire : pourquoi le bœuf et l'âne plutôt que tout autre animal?

hoc decem et octo anni in illa muliere; quia ter seni decem et octo faciunt. Curva autem erat, sursum aspicere non poterat, quia sursum corda, sine causa audiebat. GREG. (in homil. 31, ut sup.). Omnis enim peccator terrena cogitans, cœlestia non requirens, sursum respicere non valet; quia dum desideria inferiora sequitur, a status sui vel mentis suæ rectitudine curvatur; et hoc semper videt, quod sine intermissione cogitat. Vocavit eam Dominus, et erexit, quia illuminavit et adjuvit. Vocat enim quandoque, sed non erigit; quia illuminati per gratiam plerumque videmus quæ agenda sunt, sed propter culpam opere non imple-

ut nequaquam surgere possit ad rectitudinem. Conatur et labitur; quia ubi diu sponte perstitit, ibi cum noluerit, cadit.

AMB. Opus autem sabbati signum futuri est; quod unusquisque perfunctus lege et gratia per misericordiam Dei corporeæ fragilitatis molestiis exuatur. Cur autem non aliud animal indicavit, nisi ut ostenderet futurum ut judæicus et gentilis populus sitim corporis, æstusque mundi hujus (dominici fontis ubertate) deponat? et sic per vocationem duorum populorum Ecclesiam salvam futuram. BÈDE. Filia autem Abrahæ est anima quæcumque fidelis; vel Ecclesia de utroque populo ad fidei unitatem collecta. Idem ergo mystice est bovem vel

et l'âne déliés de la crèche pour être menés à l'abreuvoir ont le même sens mystique que cette fille d'Abraham délivrée des liens de nos penchants.

Il disait aussi : A quoi est semblable le royaume de Dieu, et à quoi le comparerai-je ? Il est semblable à un grain de sénevé qu'un homme prend et jette dans son jardin, et qui croît jusqu'à devenir un grand arbre ; de sorte que les oiseaux du ciel se reposent sur ses branches. A quoi, dit-il encore, comparerai-je le royaume de Dieu ? Il est semblable au levain qu'une femme cache et mêle dans trois mesures de farine jusqu'à ce que toute la pâte soit levée.

LA GLOSE. — Les adversaires du Christ étant confondus et le peuple se réjouissant de ses œuvres glorieuses, il annonce les progrès de l'Évangile par plusieurs paraboles ; d'où il est dit : « A quoi est semblable le royaume de Dieu ? Il ressemble à un grain de sénevé, etc. » — S. AMB. — Dans un autre endroit, le grain de sénevé est comparé à la foi (1). Si donc le royaume de Dieu est semblable à un grain de sénevé, et si la foi est aussi semblable à ce grain de sénevé, la foi est le royaume des cieux qui est au dedans de nous. Le grain de sénevé est quelque chose de petit et de simple ; mais aussitôt qu'on le broie, il répand sa force. De même la foi paraît simple d'abord, mais si elle est broyée par l'adversité, elle répand la grâce de sa force. Les martyrs sont des grains de sénevé ; ils avaient l'odeur de la foi, mais elle était cachée ; la persécution est venue, ils ont été broyés par le glaive et ils ont répandu jusqu'aux extrémités de la terre la semence de leur martyre. Le Seigneur est lui-même un grain de sénevé ; il a voulu être

(1) Saint Matth., 17, v. 19.

asinum solutum a præsepio potum duci, quod est filiam Abrahæ a vinculo nostræ inclinationis erigi.

Dicebat ergo : Cui simile est regnum Dei ? et cui simile æstimabo illud ? Simile est grano sinapis, quod acceptum homo misit in hortum suum ; et crevit, et factum est in arborem magnam : et volucres cæli requieverunt in ramis ejus. Et iterum dixit : Cui simile æstimabo regnum Dei ? Simile est fermento quod acceptum mulier abscondit in farinæ sata tria donec fermentaretur totum.

GLOS. (æquivalenter, non expresse). Eribescentibus adversariis et populo gaudente de his quæ gloriose fiebant a Christo, pro-

fectum Evangelii consequenter sub quibusdam similitudinibus manifestat. Unde dicitur : Dicebat ergo : Cui simile est regnum Dei ? Grano sinapis, etc. AMB. Alio loco granum sinapis legitur ubi fidei confertur. Ergo si regnum sinapis est, et fides sicut granum sinapis, fides est utique regnum cœlorum, quod intra nos est (Luc., 17). Granum quidem sinapis res est vilis et simplex ; si teri cœperit, vim suam fundit. Et fides simplex primo videtur ; sed si atteratur adversis, gratiam suæ virtutis effundit. Grana sinapis martyres sunt : habebant odorem fidei, sed latebat. Venit persecutio, contriti sunt gladio, per totius mundi terminos grana sui sparsere martyrii. Ipse etiam Dominus granum est sinapis. Teri

broyé, afin que nous disions : « Nous sommes la bonne odeur du Christ ; » il a voulu être semé comme un grain de sénevé qu'un homme prend et sème dans son jardin. En effet, le Christ a été pris et enseveli dans un jardin ; c'est là aussi qu'il est ressuscité et qu'il est devenu un arbre ; d'où il suit : « Et il est devenu un grand arbre. » Car notre Seigneur est un grain lorsqu'il est enseveli dans la terre et un arbre quand il monte au ciel ; il est un arbre qui ombrage le monde. D'où il suit : « Les oiseaux du ciel se reposèrent sur ses branches, » c'est-à-dire les puissances du ciel et tous ceux qui, par leurs œuvres spirituelles, ont mérité de s'envoler. Ces branches, c'est Pierre, c'est Paul, et nous (qui étions éloignés) (1), prenant les ailes des vertus, nous volons dans leur sein à travers les profondeurs des controverses. Semez donc le Christ dans votre jardin ; un jardin est un lieu plein de fleurs, que la grâce de vos âmes y fleurisse et que les parfums variés de nombreuses vertus s'y répandent. Ainsi, le Christ est là où la semence produit des fruits.

S. CYN. — Ou encore : le royaume de Dieu, c'est l'Évangile par lequel nous arrivons à régner avec le Christ ; or, de même que la semence du sénevé est plus petite que la semence des autres plantes, mais croît tellement qu'elle ombrage une multitude d'oiseaux, de même la doctrine du salut était d'abord peu répandue, mais ensuite elle a pris de grands accroissements.

BÈDE. — Cet homme, c'est le Christ ; ce jardin, c'est l'Église qui doit être cultivée par ses enseignements. Il est dit avec raison qu'il a reçu le grain de sénevé, puisque les dons qu'il nous a donnés avec le

(1) Allusion à ces paroles : « Vous qui étiez éloignés, vous êtes devenus proches par le sang du Christ (2 Ephes , 2, v. 13). »

voluit, ut diceremus : Christi bonus odor sumus (2 ad Cor., 2). Seminari voluit velut granum sinapis, quod acceptum homo misit in hortum suum : in horto enim Christus captus et sepultus est ; ubi etiam resurrexit et factus est arbor. Unde sequitur : Et factum est in arborem magnam. Dominus enim noster gnanum est, cum sepelitur in terra ; arbor, cum elevatur in cœlum. Est etiam arbor mundum obumbrans : unde sequitur : Et requieverunt volucres cœli in ramis ejus, id est, potestates cœlorum et quicumque spiritualibus factis evolare meruerunt ; ramus est Petrus, ramus est Paulus ; in quorum sinus per quosdam disputationum recessus (qui eramus longe) assumptis virtutum remigiis advolamus : ergo semina in horto tuo Christum : hortus utique locus est plenus florum, in quo gratia tui operis effloreat, et multiplex odor variæ virtutis exhalet. Ibi ergo Christus, ubi fructus est seminis.

CYRIL. Vel aliter : regnum Dei est Evangelium, per quod acquirimus posse regnare cum Christo. Sicut igitur sinapis semen superatur quidem quantitate a seminibus olerum aliorum ; crescit autem adeo, ut plurium fiat umbraculum avium ; sic et salutaris doctrina penes paucos erat in principio, sed postea recipit augmentum.

BÈDE. Homo autem Christus est, hortus Ecclesia ejus disciplinis colenda : qui benedicitur granum accepisse, quia dona quæ nobis cum Patre tribuit ex Divinitate, no-

Père par sa divinité, il les a reçus avec nous par son humanité. Or, la prédication de l'Évangile a crû et s'est dispersée dans tout l'univers; elle croît aussi dans l'âme de chaque fidèle; car nul ne devient parfait tout-à-coup, mais il croît et s'élève, non à la manière des plantes (qui sèchent vite), mais à la manière des arbres. Les branches de cet arbre, ce sont les divers dogmes dans lesquels les âmes chastes, s'élevant vers le ciel par les ailes des vertus, viennent faire leur nid et se reposent.

THÉOPH. — Ou encore : tout homme qui prend ce grain de sénevê (c'est-à-dire la parole évangélique), et le sème dans le jardin de son âme, devient un grand arbre, de sorte qu'il produit des branches, et les oiseaux du ciel (c'est-à-dire ceux qui s'élèvent au-dessus des choses terrestres) se reposent sur ses branches (c'est-à-dire sur ses grandes pensées). C'est ainsi que Paul reçut les premières leçons d'Ananie comme un petit grain de sénevê, mais l'ayant planté dans son verger, il produisit de grands et utiles enseignements où habitent ceux qui ont l'âme élevée, comme Denys, Hiérophane et tant d'autres.

Ensuite il compare le royaume des cieux au levain; car il suit : « Il dit encore : A quoi le comparerai-je ? Il est semblable au levain, etc. » — S. AMB. — La plupart croient que ce levain c'est le Christ; car le levain qui vient de la farine lui est égal par l'espèce, mais lui est supérieur par la force, de même le Christ était semblable à ses ancêtres par le corps, mais leur était incomparablement supérieur par la dignité. L'Eglise est donc le type figuré par cette femme dont il est ajouté : « Qu'une femme prend et cache dans trois setiers de farine jusqu'à ce que tout fermente. » — BÈDE. — Le setier est une mesure

biscum accepit ex humanitate. Crevit autem Evangelii prædicatio cunctum disseminata per orbem : crescit et in mente cujusque credentis ; quia nemo repente fit perfectus : crescendo autem non herbarum [quæ velociter arescunt], sed arborum instar exurgit. Rami hujus arboris dogmatum sunt diversitates, in quibus animæ castæ virtutum pennis ad superna tendentes nidificant et requiescunt.

THEOPH. Vel homo quilibet granum sinapis (id est, evangelicum sermonem) accipiens, et in horto animæ suæ serens, arborem magnam facit, ut et ramos producat; et cœli volatilia (id est, qui terrenis supereminent) in ramis (id est, in expansis considerationibus) requiescunt. Paulus enim

quasi granum modicum accepit Ananiæ rudimentum (Act., 9), sed plantans illud in viridario suo produxit multas et bonas doctrinas; in quibus habitant, qui sunt intellectu excelsi; puta Dionysius, Hierotheus, et alii quamplures.

Deinde simile dicit fermento regnum Dei. Sequitur enim : Et iterum dicit : Cui simile æstimabo illud ? Simile est fermento, etc. AMB. Plerique fermentum Christum putant; quia fermentum ex farina, virtute non specie, generi suo præstat : sic et Christus ex patribus æqualis corpore, sed dignitate incomparabilis præeminebat. Igitur sancta Ecclesia typum mulieris figurat; de qua subditur : Quod acceptum mulier abscondit in farinæ sata tria donec ferment-

usitée dans la province de la Palestine, qui contient un boisseau et demi. — S. AMB. — Nous sommes la farine de cette femme; elle cache le Seigneur Jésus dans l'intérieur de notre âme, jusqu'à ce que la chaleur de la sagesse céleste soulève les plus intimes sentiments de notre cœur. Comme il dit que ce levain est caché dans trois mesures, on y a vu avec quelque raison qu'il nous fallait croire que le Fils de Dieu a été caché dans la loi, voilé dans les prophètes et accompli dans la prédication évangélique. Néanmoins, je préfère suivre le sens que le Seigneur a donné lui-même et dire que ce levain est la doctrine spirituelle de l'Eglise. Or, l'Eglise, après que l'homme est renouvelé dans le corps, dans l'âme et dans l'esprit, le sanctifie par le levain spirituel lorsque ces trois énergies sont pour ainsi dire dans un équilibre de désirs et que toutes les volontés ont les mêmes aspirations. Si donc, dans cette vie, ces trois mesures sont unies au même levain jusqu'à ce qu'elles fermentent et se confondent, il y aura dans la vie future une incorruptible communion pour ceux qui aiment le Christ. — THÉOPH. — Ou encore : par cette *femme* il faut entendre l'âme; et par les *trois setiers*, ses trois facultés, la rationnelle, l'irascible et la concupiscible. Si donc quelqu'un cache le Christ dans ces trois mesures, elles se confondent en un tout spirituel; de sorte que la raison ne pèche plus contre les enseignements; la colère et la concupiscence ne l'entraînent plus aux excès; mais il se conforme au Verbe de Dieu. — S. AUG. — Ou encore : *les trois setiers de farine*, c'est le genre humain qui a été réparé par les trois fils de Noé; *la femme qui cache le levain*, c'est la sagesse de Dieu. — EUS. — Ou encore : le Seigneur appelle

taretur totum. BED. Satum est genus mensuræ juxta morem provinciæ Palestinæ, unum et dimidium modium capiens. AMB. Farina autem hujus mulieris nos sumus, quæ Dominum Jesum in interioribus nostræ mentis abscondit, donec nostra secreta penetralia calor sapientiæ cœlestis obducat. Et quia in tribus mensuris absconditum dicit esse fermentum, congrue visum est ut Dei Filium credemus absconditum in lege, ac opertum in prophetis, evangelicis prædicationibus adimpletum : me tamen sequi juvat quod ipse Dominus docuit fermentum esse spiritalem doctrinam Ecclesiæ. Ecclesia autem reatum hominem in corpore, et anima, et spiritu, fermento spirituali sanctificat, cum tria hæc pari quadam cupiditatum lance consentiunt, et æqualis aspirat con-

cordia voluntatum. Itaque si in hac vita tres mensuræ in eodem manserint, donec fermententur et fiant unum; erit in futurum diligentibus Christum incorrupta communio. THÉOPH. Vel pro femina intelligas animam; tria vero sata trinam partem ejus, rationabilem, irascibilem et concupiscibilem. Si igitur aliquis in hac trina condiderit Verbum Dei, faciet hoc totum spirituale; ut nec ratione peccet in documentis, nec ira aut concupiscentia enormiter feratur, sed conformetur Verbo Dei. AUG., *De verb. Dom.* [serm. 32]. Vel tria sata farinæ genus humanum est, quod de tribus Noe filiis est reparatum; mulier quæ abscondit fermentum, Dei sapientia est. EUSEB. [in *Cat. græc. Patr.*]. Vel aliter : fermentum Dominus nominat Spiritum

levain le Saint-Esprit, qui procède du Verbe de Dieu comme un fruit de sa semence; les trois setiers de farine signifient la connaissance du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, qu'une femme, c'est-à-dire la sagesse ou l'Esprit-Saint, répand. — BÈDE. — Ou encore: il appelle *levain* la charité qui fait fermenter et soulève l'âme. Ainsi, cette femme, c'est-à-dire l'Eglise, cache le levain de la charité dans trois setiers; car elle nous commande d'aimer Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme et de toutes nos forces; et cela, jusqu'à ce que tout fermente, c'est-à-dire jusqu'à ce que la charité change l'âme tout entière en sa perfection; ce qui commence ici-bas, mais s'achèvera dans la vie future.

Et il allait par les villes et les villages, enseignant, et avançant vers Jérusalem. Quelqu'un lui ayant fait cette demande : Seigneur, y en aura-t-il peu de sauvés? Il leur répondit : Faites effort pour entrer par la porte étroite; car je vous assure que plusieurs chercheront les moyens d'y entrer, et ne le pourront. Et quand le père de famille sera entré, et aura fermé la porte, et que vous, étant dehors, vous commencerez à heurter, en disant : Seigneur, ouvrez-nous, il vous répondra : Je ne sais d'où vous êtes. Alors vous direz : Nous avons mangé et bu en votre présence, et vous avez enseigné dans nos places publiques. Et il vous répondra : Je ne sais d'où vous êtes; retirez-vous de moi, vous tous qui vivez dans l'iniquité. Ce sera alors qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents, quand vous verrez qu'Abraham, Isaac, Jacob, et tous les prophètes seront dans le royaume de Dieu, et que vous autres vous serez chassés dehors. Il en viendra d'orient, d'occident, du septentrion et du midi, qui seront à table dans le royaume de Dieu, et ceux qui sont les derniers seront les premiers, et ceux qui sont les premiers seront les derniers.

LA GLOSE. — Après les paraboles précédentes sur la multiplication

Sanctum; quasi virtutem procedentem ex semine, id est, Verbo Dei; tria autem sata farinæ significant notitiam Patris, et Filii, et Spiritus Sancti; quam mulier, id est, divina sapientia, et Spiritus Sanctus, largitur. BÈDE. Vel fermentum dilectionem dicit, quæ fervere facit, et excitat mentem. Abscondit ergo mulier, id est, Ecclesia, fermentum dilectionis in sata tria; quia præcepit ut diligamus Deum ex toto corde, ex tota anima, et ex tota virtute. Et hoc donec fermentetur totum, id est, donec charitas totam mentem in sui perfectionem commutet; quod hinc inchoatur, sed in futurum perficietur.

Et ibat per civitates, et castella, docens, et iter faciens Hierusalem. Ait autem illi qui-

dam : Domine, si pauci sunt qui salventur? Ipse autem dixit ad illos : Contendite intrare per angustam portam; quia multi, dico vobis, quærent intrare, et non poterunt; cum autem intraverit paterfamilias et cluserit ostium, incipietis foris stare, et pulsare ad ostium, dicentes : Domine, aperi nobis; et respondens, dicet vobis : Nescio vos unde sitis. Tunc incipietis dicere : Manducavimus coram te, et bibimus, et in plateis nostris docuisti. Et dicet vobis : Nescio vos unde sitis; discedite a me, omnes operarii iniquitatis : ibi erit fletus et stridor dentium; cum videritis Abraham, Isaac, et Jacob, et omnes prophetas in regno Dei, vos autem expelli foras. Et venient ab Oriente, et Occidente, et Aquilona, et Austro; et accumbent in regno Dei : et ecce sunt novissimi, qui

de la doctrine évangélique, le Seigneur travaille à sa diffusion universelle par la prédication. D'où il est dit : « Il allait par les villes et les villages. » — THÉOPH. — Car il ne parcourait pas seulement les bourgades, comme font ceux qui veulent séduire les simples ; ni seulement les villes, comme ceux qui aiment l'ostentation et cherchent la gloire ; mais il allait partout comme le père commun, le seigneur et la providence de tous. Il ne se tenait pas dans les campagnes, évitant Jérusalem, comme s'il eût redouté les accusations des docteurs de la loi ou la mort qui pouvait en résulter ; d'où il ajoute : « Se dirigeant vers Jérusalem. » Car, semblable à un médecin, il allait préférablement où les malades étaient plus nombreux. — SUITE. — « Quelqu'un lui dit : Seigneur, y en aura-t-il peu de sauvés ? » — LA GLOSE. — Cette question paraît se rapporter à ce dont il s'agissait plus haut ; car, dans la parabole précédente, il avait dit que les oiseaux du ciel se reposeraient sur les branches d'un grand arbre, par où on pouvait entendre qu'un grand nombre arriveraient au repos du salut. Or, comme un seul l'interrogeait pour tous, le Seigneur ne lui répond pas en particulier ; d'où il suit : « Il leur dit : Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite. » — S. BAS. — De même que dans la vie terrestre on peut sortir du droit chemin par de larges issues, de même celui qui quitte la voie qui conduit au royaume des cieux se trouve dans la voie très large de l'erreur. Car le sentier de la justice est étroit, il a des pentes dangereuses à droite et à gauche ; il est semblable à un pont où on ne peut s'écarter d'aucun côté sans être englouti dans le fleuve.

erant primi; et sunt primi, qui erant novissimi.

GLOS. Præmissis similitudinibus de multiplicatione evangelicæ doctrinæ, ejus diffusioni ubique prædicando intendit. Unde dicitur : Et ibat per civitates et castella. THÉOPH. Non enim sola parva loca visitabat, sicut faciunt qui simplices fallere volunt ; neque solas civitates, ut ostentatores faciunt, et gloriam quærentes ; sed sicut communis dominus et pater omnibus providens, omnia circuibat. Non autem visitabat municipia, vitans Hierusalem ; ac si timeret legisperitorum reprehensiones, aut mortem, quæ poterat inde contingere : unde subdit : Et iter faciens in Hierusalem : nam ubi plures erant ægroti, ibi se medicus magis ingerebat. Sequitur : Ait autem quidam illi : Domine, si pauci sunt qui sal-

ventur ? GLOS. Quæ quidem quæstio ad hoc pertinere videtur, de quo supra agebatur. Nam in præmissa similitudine dixerat, quod requieverunt volucres cœli in ramis ejus : per quod intelligi potest multos esse qui salutis requiem consequerentur. Et quia ille unus pro omnibus quæsierat, Dominus non singulariter ei respondet. Unde sequitur : Ipse autem dixit ad illos : Contendite intrare per angustam portam. BASIL. (in *Regulis brevioribus*, ad interrogat. 240). Sicut enim in vita terrena exitus a recto multam latitudinem habet, sic qui egreditur a tramite ducente ad regnum cœlorum, in multa latitudine erroris reperitur. (Et ad interrogat. 241.) Rectum autem iter est angustum, qualibet declinatione periculosa existente ; sive dextrorsum, sive sinistrorsum ; sicut in ponte, a quo utrinque divertens flumini immergitur.

S. CYR. — Cette porte étroite signifie encore les épreuves et la patience des saints; car, de même que les combats et la victoire attestent la bravoure du soldat, de même les travaux et les tentations vaillamment soutenus méritent la gloire. — S. CHRYS. — Pourquoi donc le Seigneur dit-il ailleurs: « Mon joug est doux et mon fardeau léger? » Il ne se contredit point, mais il s'exprime ainsi, tantôt à cause de la violence des tentations, et tantôt à cause de l'amour de ceux qui les subissent; car il y a des choses, accablantes pour la nature, qui deviennent faciles lorsque nous nous y portons avec amour. De plus, si la voie du salut est étroite à son commencement, néanmoins elle conduit à de larges destinées; au contraire, la voie large conduit à la mort. — S. GRÉG. — Avant de parler de l'entrée de la porte étroite, il dit: *Efforcez-vous*; car si l'ardeur de l'âme ne s'excite, nous ne pouvons vaincre les flots du monde qui toujours entraînent l'âme aux abîmes.

S. CYR. — Cependant le Seigneur ne paraît pas répondre à celui qui l'interroge, en déclarant par quelle voie chacun peut devenir juste. Il faut dire que c'était la coutume du Sauveur de ne pas répondre selon leurs pensées à ceux qui l'interrogeaient, chaque fois qu'ils demandaient des choses inutiles, afin de s'attacher à ce qui devait être plus utile à ceux qui l'écoutaient. Or, quel avantage pouvait-il résulter pour ses auditeurs de savoir si peu ou beaucoup seraient sauvés? Il leur était plus nécessaire de connaître la manière dont on arrive au salut. C'est donc par miséricorde que, sans répondre à une vaine question, il détourne sa parole à ce qui est plus nécessaire.

CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Angusta etiam porta ærumnam et patientiam sanctorum significat. Sicut enim pugnarum victoria attestatur militis strenuitati, sic præclarum efficiet valida perpressio laborum et tentationum. CHRYS. (homil. 24 et 40, in *Matth.*, et in eadem *Cat. græc.*). Quid est ergo quod Dominus alibi dicit (*Matth.*, 11): Jugum meum suave et onus meum leve? Non quidem contradicit, sed hoc dictum est propter tentationum naturam, illud vero propter affectum transeuntium. Est enim molestum aliquid naturæ, facile reputari, quando id affectanter amplectimur. Si etiam via salutis angusta erit introitu, tamen per eam pervenitur ad latitudinem: econtrario vero lata deducit ad interitum. GRÉG. (11 *Moral.*, cap. 26). Dicturus autem angustæ portæ introitum, præmisit, conten-

dite; quia nisi mentis contentio fervent, unda mundi non vincitur, per quam anima semper ad ima revocatur.

CYRIL. (ubi sup.). Non videtur autem Dominus satisfacere quærenti utrum pauci sint qui salventur, dum declarat viam per quam quisque potest fieri justus. Sed dicendum quod mos erat Salvatoris non respondere interrogantibus secundum quod eis videbatur, quoties inutilia quærebant, sed respiciendo quod utile audientibus foret. Quid autem commodi proveniret audientibus scire an multi sint qui salventur, an pauci? Necessarium autem magis erat scire modum quo aliquis pervenit ad salutem. Dispensative ergo ad quæstionis vaniloquium nihil dicit, sed transfert suum sermonem ad rem magis necessariam.

AUG., *De verb. Dom.* (serm. 32, ut sup.).

S. AUG.—Ou encore : le Seigneur confirme ce qu'il entend, savoir : que peu seront sauvés, car peu entrent par une porte étroite. Dans un autre endroit, il dit la même chose : « La voie qui conduit à la vie est étroite et peu entrent par elle. » D'où il ajoute : « Car (je vous le dis), beaucoup chercheront à entrer (BÈDE. — Attirés par le désir du salut) et ne le pourront pas (découragés par l'âpreté du chemin). »—S. BAS.— En effet, l'âme est toujours chancelante; lorsqu'elle contemple les choses éternelles, elle choisit la vertu; mais, quand elle regarde les choses présentes, elle préfère les plaisirs. D'un côté elle voit la mollesse et les jouissances de la chair, de l'autre la sujétion, la servitude et l'esclavage; d'un côté l'ivresse, de l'autre la sobriété; d'un côté les rires dissolus, de l'autre beaucoup de larmes; d'un côté des danses, de l'autre des prières; d'un côté des chants, de l'autre des pleurs; d'un côté la luxure, et de l'autre la chasteté. — S. AUG. — Le Seigneur n'est pas en contradiction avec lui-même en disant que peu entrent par la porte étroite, après avoir dit ailleurs : « Beaucoup viendront de l'orient, etc. » Car ils sont peu en comparaison des réprouvés, beaucoup dans la société des anges. A peine voit-on le grain quand il est battu dans l'aire; cependant, une si grande quantité viendra de cette aire qu'elle remplira le grenier du ciel.

S. CYR. — Il déclare par un trait évident que ceux qui ne peuvent entrer sont détestables, en ajoutant : « Quand le père de famille sera entré, etc. » Comme un père de famille qui aurait invité beaucoup de monde à un festin, si après qu'il est entré avec ses convives et a fermé la porte, d'autres venaient frapper. — BÈDE. — Ce père de famille,

Vel aliter : confirmavit Dominus quod audivit; scilicet, quod pauci sunt qui salvantur, quia per angustam portam pauci intrant. Alio autem loco hoc idem ipse ait (Matth., 7) : Arcta est via quæ ducit ad vitam, et pauci sunt qui ingrediuntur per illam. Unde subdit : Quia multi (dico vobis) quærent intrare (BÈDE. Salutis amore provocati), et non poterunt, itineris asperitate deterriti. BASIL. (in Psal. 1). Vacillat enim anima, quando quidem considerat æterna, eligendo virtutem; sed quando præsentia respicit, præferendo illecebras. Hic intuetur otia vel oblectationem carnis, illic subjectionem vel captivam servitutem ipsius : hic ebrietatem, illic sobrietatem; hic dissolutos risus, illic copiam lacrymarum; hic choreas, illic orationem; hic fistulas, illic fletus; hic luxuriam, illic cas-

timoniam. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 32, ut sup.). Non autem contrarius sibi est Dominus qui dixit quod pauci sunt qui intrant per angustam portam; et alibi dicit (Matth., 8) : Multi ob Oriente venient, etc. Pauci sunt in comparatione perditorum, multi in societate angelorum. Vix videntur grana quando area trituratur; sed tanta massa processura est de area hac, ut impleat horreum cœli.

CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Quod autem detestabiles sint, qui intrare non possunt, per evidens exemplum declaravit, subdens : Cum autem intraverit paterfamilias, etc. Sicut si paterfamilias, qui multos ad convivium convocavit, ingresso cum convivis, et ostio recluso, postmodum pulsantes adveniant. BÈDE. Est autem paterfamilias Christus; qui cum ubique ex Divinitate

c'est le Christ dont nous disons, bien qu'il soit partout par sa divinité, qu'il est dans le ciel avec ceux qu'il réjouit de la vue de sa présence, tandis qu'il est pour ainsi dire dehors pour ceux qu'il soutient invisiblement dans le combat de cette vie. Il entrera lorsqu'il admettra toute l'Eglise à le contempler; ils fermera la porte lorsqu'il ôtera aux réprouvés la ressource de la pénitence. Ceux-ci seront dehors, c'est-à-dire séparés des justes; ils frapperont et imploreront en vain la miséricorde qu'ils ont méprisée. D'où il suit : « Il vous répondra : Je ne vous connais point. » — S. GRÉG. — Pour Dieu ne pas connaître c'est réprouver; comme on dit d'un homme vrai qu'il ne sait pas mentir, parce qu'il ne veut point se souiller par un mensonge; non qu'il ne sût mentir s'il le voulait, mais parce qu'aimant la vérité, il a horreur du mensonge; ainsi la lumière de la vérité ne connaît point les ténèbres qu'il réprouve. — SUITE. — « Alors vous commencerez à dire : Nous avons mangé et bu en votre présence, etc. » — S. CYR. — Ceci s'applique aux Israélites qui, offrant à Dieu les victimes, selon les rites de la loi, mangeaient et se réjouissaient. De plus, ils entendaient dans les synagogues les livres de Moïse qui, dans ses écrits, ne parlait point de lui-même, mais au nom de Dieu. — THÉOPH. — Ou encore : ceci s'applique simplement aux Israélites, car le Christ était né d'eux selon la chair, ils mangeaient et buvaient avec lui et entendaient sa prédication. Mais ceci s'applique aussi aux chrétiens; car nous mangeons le corps du Christ et nous buvons son sang en nous approchant chaque jour de la table mystique, et il enseigne dans les carrefours de nos âmes.

BÈDE. — Ou encore, dans un sens mystique : celui qui reçoit avidement,

sit, illis jam intus esse dicitur quos in ocelum præsens sua visione lætificat; sed quasi foris est his quos in hac peregrinatione certantes occultus adjuvat. Intrabit vero, cum totam Ecclesiam ad sui contemplationem perducat; claudet ostium, cum reprobis locum pœnitentiæ tollet. Qui foris stantes pulsabunt, id est, a justis segregati, misericordiam quam contempserunt, frustra implorabunt. Unde sequitur : Et respondens dicet vobis : Nescio vos unde sitis. GRÆG. (*Moral.*, cap. 8). Nescire Dei, improbare est; sicut et nescire mentiri vir verax dicitur, qui labi per mendacium dedignatur; non quod si mentiri velit, nesciat, sed quod falsa loqui veritatis amore contemnat. Veritatis igitur lumen, tenebras

quas reprobis, ignorat. Sequitur : Tunc incipietis dicere : Manducavimus coram te et bibimus, etc. CYRIL. (ubi sup.). Hoc Israelitis convenit qui secundum ritum legis offerentes Deo victimas, edebant et gaudebant. Audiebant quoque in synagogis libros Moysi, qui in suis scriptis, non quæ sua sunt, sed quæ Dei, tradebat. THÉOPH. Vel simpliciter ad Israelitas dicitur, eo quod ex eis Christus secundum carnem natus est; et cum eo comedebant et bibebant, et eum prædicantem audiebant. Sed et Christianis hæc congruunt : nos enim comedimus corpus Christi et bibimus sanguinem ejus, quotidie ad mensam mysticam accedentes; docetque in plateis animarum nostrarum.

BÈDE. Vel mystice manducat coram Do-

ment la nourriture de la parole mange et boit devant le Seigneur. C'est pourquoi il est ajouté, comme pour développer cette pensée : « Vous avez enseigné dans nos carrefours. » En effet, l'Écriture, dans ses endroits obscurs, est une *nourriture*; on la rompt, pour ainsi dire, en l'expliquant, et on la broie pour la savourer; elle est un *brevage* dans les endroits plus clairs que nous absorbons comme ils se trouvent. Or, ce festin n'a point ses joies délicieuses pour celui qui n'a pas la piété de la foi, et la science des Écritures ne fait pas que Dieu reconnaisse celui que l'iniquité de ses œuvres en rend indigne. D'où il suit : « Il vous dira : Je ne sais d'où vous êtes, retirez-vous de moi, etc. » — S. BAS. — Sans doute, il s'adresse à ceux que l'Apôtre décrit dans sa personne en disant : « Quand je parlerais toutes les langues des hommes et des anges, et que j'aurais la science de toutes choses, et que j'aurais distribué tous mes biens pour nourrir les pauvres, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien. » Car ce qui ne se fait point en vue du divin amour, mais pour obtenir les louanges des hommes, n'est pas louable devant Dieu. — ΤΗΕΟΡΗ. — Remarquez aussi que ceux-là sont détestables que le Seigneur instruit dans les carrefours; c'est pourquoi, si nous écoutons ses enseignements, non dans des carrefours, mais dans un cœur humble et petit, nous ne serons point détestables. — BÈDE. — Nous voyons qu'il y a un double châtement dans l'enfer, celui du froid et celui de la chaleur. D'où il suit : « Là seront les pleurs et les grincements de dents. » En effet, le feu produit les pleurs et le froid produit ordinairement les grincements de dents. Ou encore : le grincement des dents provient de la violence de l'indignation, parce que celui qui se repent trop tard s'ir-

mino, et bibit, qui verbi pabulum avidè suscipit Unde quasi exponendo subditur : In plateis nostris docuisti : Scriptura enim in obscurioribus cibus est; quia quasi exponendo frangitur, et manducaudo glutitur; potus est in apertioribus, ubi ita sorbetur sicut invenitur. Non autem festivantem epulatio juvat, quem fidei pietas non commendat, non scientia Scripturarum notum Deo facit, quem operum iniquitas indignum ostendit. Unde sequitur : Et dicet vobis : Nescio vos unde sitis? Discedite a me, etc. BASIL. (in *Regulis brevioribus*, ad interrogat. 282). Illis forsàn loquitur, quos describit Apostolus in propria persona, dicens : Si linguis hominum loquar, et angelorum, et habeam omnem scientiam, et

distribuero omnes facultates meas in cibos pauperum, charitatem autem non habuero, nihil mihi prodest : quod enim non fit divini amoris intuitu, sed ad acquirendam ab hominibus laudem, non invenit laudem apud Deum. ΤΗΕΟΡΗ. Attende etiam quod detestabiles sunt illi, in quorum plateis Dominus docet. Unde si docentem cum audierimus, non in plateis, sed in angustis et humilibus cordibus, non erimus detestabiles.

BED. Duplex autem ostenditur gehennæ pœna, scilicet frigoris et fervoris. Unde sequitur : Ibi erit fletus et stridor dentium. Fletus enim de ardore, stridor dentium de frigore solet excitari. Vel stridor dentium prodit indignantis affectum, quod qui sero

rite alors contre lui-même. — LA GLOSE. — Ou encore : le grincement des dents sera pour ceux qui se livraient ici-bas aux jouissances de la bouche, et les pleurs, pour les yeux qui s'égarèrent ici-bas dans les concupiscences. L'une et l'autre de ces choses montrent que les impies ressusciteront véritablement.

THÉOPH. — Ceci s'applique aussi aux Israélites auxquels il parlait; ils étaient surtout frappés de ce que les Gentils sont dans le repos avec leurs pères, tandis qu'eux-mêmes en sont exclus. C'est pourquoi il ajouta : « Quand vous verrez Abraham, Isaac et Jacob dans le royaume de Dieu, etc. » — EUS. — Car ces patriarches, avant les temps de la loi repoussèrent l'erreur de la pluralité des dieux comme l'eussent fait les disciples de l'Évangile, et arrivèrent à la connaissance du Dieu très haut. Un grand nombre de Gentils leur ont été associés à cause de la ressemblance de leur vie, tandis que leurs enfants ont été écartés de la doctrine évangélique. D'où il suit : « Alors les premiers seront les derniers, et les derniers seront les premiers. » — S. CYR. — Car les nations ont été préférées aux Juifs, qui tenaient le premier rang. — THÉOPH. — Nous sommes les premiers, nous qui dès l'enfance avons été instruits, et peut-être serons-nous les derniers par rapport aux Gentils, qui n'ont cru qu'à la fin de leur vie. — BÈDE. — De plus, beaucoup qui d'abord étaient fervents deviennent tièdes; d'autres d'abord froids s'enflamment tout-à-coup; beaucoup qui sont méprisés dans ce monde seront glorifiés dans le siècle futur; d'autres sont glorifiés par les hommes qui à la fin seront condamnés.

poenitet, sero sibi irascatur. GLOS. Vel stridebunt dentes, qui hinc de edacitate gaudebant; flebunt oculi, qui hic per concupiscentias vagabantur. Per utrumque autem veram impiorum resurrectionem designat.

THEOPH. Pertinet etiam hoc ad Israelitas, cum quibus loquebatur; qui ex hoc maxime percelluntur, quod Gentiles cum Patribus requiescunt, ipsi vero excluduntur. Unde addidit: Cum videritis Abraham, Isaac et Jacob, in regno Dei, etc. EUSEB. Prædicti enim Patres ante tempora legis, secundum evangelicam formam errorem multorum deorum derelinquentes, assumpserunt sublimis Dei notitiam; quibus pares

facti sunt multi Gentilium ob similem vitam, filii autem eorum alienationem sunt passi ab evangelica disciplina. Unde sequitur: Et ecce sunt novissimi, qui erant primi; et sunt primi, qui erant novissimi. CYRIL. (ubi sup.). Judæis enim, qui primum locum tenebant, prælatæ sunt gentes. THEOPH. Nos autem [ut videtur] primi sumus, qui ab ipsis cunabulis rudimenta accepimus; et forsitan erimus novissimi respectu Gentilium, qui circa finem vitæ crediderunt. BÈD. Multi etiam prius ferventes postea torpent, multi prius frigidi subito inardescunt; multi in hoc seculo despecti, in futuro sunt glorificandi; alii apud homines gloriosi, in fine sunt damnandi.

Le même jour quelques-uns des pharisiens lui vinrent dire : Allez-vous-en, sortez de ce lieu, car Hérode a résolu de vous faire mourir. Il leur répondit : Allez dire à ce renard : J'ai encore à chasser les démons, et à rendre la santé aux malades aujourd'hui et demain, et le troisième jour je serai consommé par la mort. Cependant il faut que je continue à marcher aujourd'hui et demain, et le jour d'après ; car il ne faut pas qu'un prophète souffre la mort ailleurs que dans Jérusalem. Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes, et qui lapides ceux qui sont envoyés vers toi, combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants, comme une poule rassemble ses petits sous ses ailes, et tu ne l'as pas voulu ? Le temps s'approche que vos maisons demeureront désertes. Et je vous dis en vérité que vous ne me verrez plus désormais jusqu'à ce que vous disiez : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.

S. CYR. — Les précédentes paroles du Seigneur excitèrent la fureur dans l'âme des pharisiens ; car ils voyaient que déjà les peuples étaient soumis et embrassaient la foi. C'est pourquoi, comme ils perdaient de leur autorité sur les peuples et que leur gain diminuait, ils feignirent l'intérêt pour sa personne et l'engagèrent à se retirer. D'où il est dit : « Le même jour, quelques pharisiens vinrent lui dire : Sortez et allez-vous-en d'ici, car Hérode veut vous faire mourir. » Mais le Christ, qui sonde les reins et les cœurs, leur répond avec douceur dans un langage figuré ; d'où il suit : « Il leur répondit : Allez dire à ce renard. » — BÈDE. — Il appelle Hérode un renard à cause de ses ruses et de ses embûches ; cet animal est rempli d'astuce, il se cache dans sa tanière pour tendre ses pièges, il exhale une odeur fétide, et ne suit jamais les droits chemins. Toutes ces choses conviennent aux hérétiques, dont Hérode est le type ; car ils cherchent à faire mourir le Christ dans les fidèles (c'est-à-dire l'humilité de la foi chrétienne).

In ipsa die, accesserunt quidam pharisæorum, dicentes illi : Exi, et vade hinc, quia Herodes vult te occidere. Et ait illis : Ite et dicite vulpi illi : Ecce ejicio dæmonia, et sanitates perficio hodie et cras, et tertia die consummor : verumtamen oportet me hodie, et cras, et sequenti die ambulare, quia non capit prophetam perire extra Hierusalem. Hierusalem, Hierusalem, quæ occidis prophetas, et lapidas eos qui mittuntur ad te, quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum avis nidum suum sub pennis, et noluiti ? Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta. Dico autem vobis quia non videbitis me donec veniat cum dicetis : Benedictus qui venit in nomine Domini.

CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Predicta

Domini verba pharisæorum animos provocaverunt ad iram : videbant enim populos jam contritos fidem ejus arripere. Itaque quasi perdentes officium populis præsidendi, et deficientes in luoro, simulantes se eum diligere, suadent illi ut inde discederet. Unde dicitur : In ipsa die accesserunt quidam pharisæorum dicentes illi : Exi et vade hinc, quia Herodes vult te occidere : Christus autem, qui renes et corda scrutatur, eis leniter et figuraliter respondet. Unde sequitur : Et ait illis : Ite et dicite vulpi illi. BÈDE. Propter dolos et insidias Herodem vulpem appellat ; quod plenum fraudis est animal, in fovea propter insidias latens, odore fœtens, nunquam rectis itineribus incedens : quæ omnia hæreticis conveniunt, quorum typum Herodes tenet ; qui Christum

S. CYR. — Ou encore : ce passage paraît avoir été changé et ne se rapporte point à la personne d'Hérode (comme quelques-uns l'ont pensé), mais plutôt à l'hypocrisie des pharisiens, car le Sauveur montre le pharisien qui se tenait près de lui, en disant : « Allez dire à ce renard qui est ici ; » tel est le sens du grec. C'est pourquoi il fait dire ce qui pouvait troubler la multitude des pharisiens : « Voici que je chasse les démons et je guéris les malades aujourd'hui et demain, et le troisième jour je serai consommé. » Il annonce qu'il fera ce qui déplaisait aux Juifs, c'est-à-dire qu'il commandera aux esprits et qu'il délivrera les malades de leurs infirmités jusqu'à ce que, par sa propre volonté, il subisse l'infamie de la croix. Or, comme les pharisiens croyaient qu'il redoutait la puissance d'Hérode, lui qui était le Seigneur des vertus, il écarte cette pensée en disant : « Cependant, il faut que je marche aujourd'hui, demain et le jour suivant. » En disant *il faut*, le Christ ne veut parler d'aucune nécessité qui le presse, mais plutôt il déclare qu'il ira librement et par sa propre volonté où il voudra, jusqu'à ce qu'il subisse la mort de sa croix adorable ; il montre que le temps en est proche en disant : *aujourd'hui et demain*. — THEOPH. — Comme s'il disait : Pourquoi vous inquiétez-vous de ma mort ? Elle arrivera dans peu de temps. Ces paroles, *aujourd'hui et demain*, signifient plusieurs jours. C'est ainsi que souvent nous nous exprimons nous-mêmes dans la conversation : *aujourd'hui et demain je ferai ceci*, ce qui ne veut pas dire que nous le faisons dans cet espace de temps ; et, pour expliquer plus clairement ce passage de l'Évangile, il ne vous faut pas entendre : *aujourd'hui et demain je dois marcher*, mais vous arrêter après *aujourd'hui et demain*,

(id est, humilitatem christianæ fidei) in credentibus conantur extinguere.

CYRIL. (ubi sup.). Vel aliter videtur hic sermo mutatus esse, et non spectare ad personam Herodis (ut aliqui putaverunt), sed magis ad pharisaicas fictiones : pene enim ipsum pharisæum ostendit prope manentem, dum dixit : *Ite et dicite vulpi huic, sicut in græco habetur. Unde hoc præcepit dicendum, quod poterat urgere pharisæorum turbam : Ecce (inquit) ejicio dæmonia, et sanitates perficio hodie et cras ; et tertia die consummor. Hoc se promittit operaturum, quod Judæis displicebat, scilicet, quod immundis imperaret spiritibus, et eriperet a morbis infirmantes ; usque dum propria sponte sustineret crucis patibulum. Quia vero pharisæi credebant quod manum tre-*

pidaret Herodis, qui Domivus erat virtutum ; hoc excludit dicens : *Verumtamen oportet me hodie, et cras, et sequenti die ambulare. Quod dicit, oportet, nequaquam sibi necessitatem ingruentem ostendit, sed quod magis arbitrio propriæ voluntatis pergeret quo volebat, quousque finem venerandæ crucis subiret ; cujus jam Christus imminere tempus ostendit, cum dixit : Hodie et cras. THEOPH. Ac si dicat : Quid de morte mea cogitatis ? Ecce fiet post modicum. Quod autem dicitur : Hodie et cras, hoc multos dies significat. Sicut et nos in communi sermone soliti sumus dicere : Hodie et cras fit hoc ; non quod fiat in tanta distantia temporis. Et ut evangelicum sermonem evidentius exponamus, non intelligas quod oportet me hodie et cras*

et ajouter ensuite : *le jour suivant je dois marcher*. Dé même que souvent nous disons pour compter : dimanche, lundi, *mercredi je sortirai*, comme pour compter deux jours et indiquer le troisième ; de même le Seigneur dit comme pour compter : « Aujourd'hui et demain, et le troisième jour je dois aller à Jérusalem. »

S. AUG. — Ou encore : ceci est dit dans un sens mystique et s'applique à son corps, qui est l'Église ; car les démons sont chassés lorsque les nations, laissant leur superstition, croient en lui, et les guérisons sont opérées lorsqu'après avoir renoncé aux démons et à ce siècle, selon ses commandements, l'Église arrivera à la fin de la résurrection (qui est comme le troisième jour), à la perfection angélique par l'immortalité du corps.

THÉOPH. — Or, comme ceux qui lui disaient : « Retirez-vous, parce qu'Hérode veut vous faire mourir, » lui parlaient ainsi en Galilée, où régnait Hérode, il dit qu'il ne doit pas souffrir en Galilée, mais dans Jérusalem. D'où il suit : « Car un prophète ne doit pas mourir hors de Jérusalem. » Par ces paroles : « Un prophète ne doit pas être mis à mort hors de Jérusalem, » il ne faut pas entendre que les Juifs soient forcés à le faire mourir ; mais il parle ainsi à cause de leur penchant à verser le sang. Comme quelqu'un qui, voyant un redoutable assassin, dirait : Le chemin où cet assassin dresse ses embûches doit être arrosé du sang des voyageurs ; de même le Seigneur des prophètes ne devait pas être mis à mort ailleurs que là où étaient les meurtriers ; car, accoutumés à verser le sang des prophètes, ils feront mourir aussi

ambulare, sed sistas in hodie et cras, deinde subjungas, et sequenti die ambulare ; sicut et pluries numerando consuevimus dicere : Die dominica, et secunda feria, et tertia egrediar ; quasi computando duas, ut tertia denotetur : sic et Dominus quasi computando dicit : Oportet me hodie et cras, et postea tertio die ire Hierusalem.

AUG., *De quæst. Evang.* Vel mystice ab illo hæc dicta intelliguntur, ut referantur ad corpus ejus, quod est Ecclesia : expelluntur enim dæmonia, cum relictis illis superstitionibus credunt in eum gentes : et perficiuntur sanitates, cum secundum præcepta ejus posteaquam fuerit diabolo et huic seculo renuntiatum usque in finem resurrectionis (qua tanquam tertia consummabitur) ad plenitudinem angelicam per corporis etiam immortalitatem perficietur Ecclesia.

THÉOPH. Sed quia illi dicebant ei : Exens

hinc, quia Herodes te quærit occidere ; in Galilæa loquentes ubi regnabat Herodes ; ostendit quod non in Galilæa, sed in Hierusalem præordinatum fuerat ei pati. Unde sequitur : Quia non capit prophetam perire extra Hierusalem. Cum audis : Non capit (id est, non decet) extra Hierusalem prophetam interiri ; non putes, vim coactivam Judæis inductam ; sed quantum ad eorum affectum sanguinis a ; lum convenienter hoc dicit ; velut si quis prædonem atrocissimum videns dicat, non oportet hanc viam, in qua prædo insidiatur, viatoribus immunem esse a sanguine : sic et non oportebat alibi, quam ubi morabantur prædones, perire Dominum prophetarum. Nam assueti prophetarum sanguinibus, occident et Dominum. Unde sequitur : Hierusalem, Hierusalem, quæ occidis prophetas, etc.

BED. Hierusalem non saxa et ædificia

le Seigneur. D'où il suit : « Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes, etc. »

BÈDE. — Il n'appelle point Jérusalem les pierres ou les édifices de la ville, mais ses habitants, sur lesquels il gémit avec l'amour d'un père. — **S. CYR.** — La répétition de ce nom est un signe de compassion ou de grand amour, car le Seigneur lui parle comme un ami à son amie qui l'oublie, et qui, à cause de cela, sera punie. — **GREC.** — Cette répétition indique aussi une grande plainte; car, pourquoi celle qui connaît Dieu persécute-t-elle ses ministres? — **S. CYR.** — Il montre combien ils avaient oublié les bienfaits de Dieu, en ajoutant : « Combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants comme un oiseau son nid sous ses ailes, et tu n'as pas voulu? » Sa main les a conduits par le sage Moïse; il les a avertis par les prophètes; il a voulu les garder sous ses ailes (c'est-à-dire sous la protection de sa force), mais ils ont perdu ces biens si précieux par leur ingratitude. — **S. AUG.** — Il dit : « J'ai voulu, et tu n'as pas voulu; » comme s'il disait : Tous ceux que j'ai rassemblés par ma volonté, toujours efficace, je l'ai fait malgré toi, qui as été toujours ingrate. — **BÈDE.** — Après avoir appelé *renard* Hérode, qui tramait sa mort, il se compare lui-même à un oiseau, parce que les renards tendent toujours des embûches astucieuses aux oiseaux.

S. BAS. — Il compare les enfants de Jérusalem à des poussins dans leur nid; comme s'il disait : Les oiseaux qui ont coutume de voler au plus haut des airs sont à l'abri des atteintes de ceux qui leur dressent des embûches; mais toi, tu seras comme un poussin qui a besoin de défense et de secours : c'est pourquoi, ta mère s'envolant, tu seras arrachée de ton nid, impuissante à te défendre et incapable de fuir.

civitatis, sed habitatores vocat; quam patris plangit affectu. **CYRIL.** (homil 75, in *Matth.*). Geminatio enim verbi miserantis est, aut nimium diligentis : nam tanquam ad amicam negligentem amatorem, et ideo puniendam Dominus loquitur. **GRÆC.** (vel Severus, in *Cat. græc.*). Sed et nominis geminatio vehementem reprehensionem ostendit : nam quæ novit Deum, quomodo Dei ministros persequitur? **CYRIL.** (ubi sup.). Quod autem essent immemores divinorum bonorum, ostendit subdens : Quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum avis nidum suum sub pennis, et noluisti? Manuduxit eos per sapientissimum Moysen, monuit per prophetas, voluit sub alis (id est, sub tegmine suæ virtutis) illos habere;

ut illi caruerunt tam desiderabilibus bonis, ingrati existentes. **AUG.** (in *Enchirid.*). Dicit autem : Ego volui, et tu noluisti : quasi dicat : Quotquot aggregavi mea voluntate semper efficace, te nolente feci, quia ingrata semper fuisti. **BÈDE.** Pulchre autem qui Herodem de sua nece tractantem vulpem vocaverat, seipsum avi comparat; quia vulpes fraudulenter semper avibus insidias intendunt.

BASIL. (in *Esaiam*, cap. 16). Filios etiam Hierusalem pullis in nido comparavit; ac si dicat : Aves quæ in altum consueverunt volare, exceptæ sunt a nocumentis insidiantium; tu tamen eris ut pullus cogens alieno suffragio vel auxilio : matre igitur avolante aufereris a nido quasi impotens ad

D'où il suit : « Ta maison sera laissée déserte. » — BÈDE. — Après avoir appelé leur ville un nid, il l'appelle maintenant *la maison des Juifs*; car le Seigneur, étant mis à mort, les Romains vinrent et la ravagèrent comme un nid vide; ils détruisirent leur ville, leur nation et leur royaume. — THÉOPH. — Ou encore : *ta maison* (c'est-à-dire le temple), comme s'il disait : Tant que vous étiez vertueux, le temple était à moi; mais depuis que vous en avez fait une caverne de voleurs, il n'est plus ma maison, mais la vôtre. Ou encore : il appelle *maison* toute la nation juive, selon cette parole : « Maison de Jacob, bénissez le Seigneur; » par où il montre que c'était lui-même qui les gouvernait et les délivrait des mains de leurs ennemis.

SUITE. — « Or, je vous dis, etc. » Ce récit de saint Luc n'est pas contredit par les paroles de la foule à l'entrée du Seigneur à Jérusalem : « Béni celui qui vient au nom du Seigneur; » car il n'y était pas encore venu et ces paroles n'avaient pas encore été dites. — S. CYR. — Le Seigneur s'était retiré de Jérusalem comme pour s'éloigner de ses habitants, qui étaient indignes de sa présence; ensuite, après avoir opéré un grand nombre de miracles, il retourna à Jérusalem, et c'est alors que la foule vint au devant de lui en disant : « Salut au fils de David! Béni celui qui vient au nom du Seigneur! » — S. AUG. — Mais comme saint Luc ne dit pas où le Seigneur se retira alors pour ne venir qu'au temps où on dirait ces paroles (car il continue à marcher jusqu'à ce qu'il vienne à Jérusalem), il veut parler de sa venue glorieuse. — THÉOPH. — Car ils confesseront malgré eux qu'il est le *Sauveur* et le *Seigneur* alors qu'il ne leur servira de rien de le reconnaître.

tutelam, et debilis ad fugam. Unde sequitur : Ecce relinquetur domus vestra deserta. BÈDE. Ipsam civitatem, quam nidum vocaverat, etiam nunc domum Judæorum appellat : occiso enim Domino, venerunt Romani, et quasi nidum vacuum diripientes, tulerunt eorum locum, gentem et regnum. THÉOPH. Vel domus vestra (id est, templum), ac si dicat : Quandiu virtus erat in vobis, templum erat meum; sed postquam fecistis ipsum speluncam latronum, non est de cætero domus mea, sed vestra. Vel domum dicit totam gentem Judæorum juxta illud (Psal. 134) : Domus Jacob, benedicite Domino : per quod ostendit quod ipse erat, qui gubernabat eos, et eripiebat ab hostium manibus.

Sequitur : Dico autem vobis quia, etc. AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 75).

Huic narrationi Lucæ non videtur adversari, quod turbæ dixerunt veniente Domino in Hierusalem (Matth., 21) : Benedictus qui venit in nomine Domini, quia nondum illuc venerat, et nondum dictum erat. CYRIL. (in *Cat. græc.*, ubi sup.). Discesserat enim Dominus a Hierosolymis, tanquam indignos existentes sui præsentia deserens; deinde multis miraculis factis rursum Hierosolymam redit, ubi ea turba occurrit, dicens : Hosanna filio David! Benedictus qui venit in nomine Domini! AUG., *De cons. Evang.* (ubi sup.) Sed quia non dicit Lucas quo inde tunc accessit Dominus, ut non veniret, nisi eo tempore (quo jam illud diceretur, perseverat quippe in itinere suo donec veniat Hierusalem) de illo suo adventu, quo in claritate venturus est, hoc significat. THÉOPH. Tunc enim et inviti

Or, en disant : « Vous ne me verrez plus désormais jusqu'à ce que vienne le temps, etc. » il ne veut pas parler de cette heure, mais du temps de sa croix ; comme s'il disait : Après que vous m'aurez crucifié, vous ne me verrez plus jusqu'à ce que je vienne de nouveau. — S. AUG. — Ainsi, il faut entendre que saint Luc a voulu raconter ceci par avance et le séparer du récit de l'entrée du Seigneur à Jérusalem, ou qu'il a voulu dire que lorsqu'il approchait de Jérusalem et qu'on l'avertissait de se garder d'Hérode, il a répondu comme saint Matthieu dit qu'il parla après être arrivé à Jérusalem. — BÈDE. — Ou encore : il dit : « Vous ne me verrez plus, » c'est-à-dire si vous ne faites pénitence et si vous ne confessez que je suis le Fils du Père tout puissant, vous ne verrez point ma face à mon second avènement.

CHAPITRE XIV.

Un jour de sabbat Jésus entra dans la maison d'un des principaux pharisiens pour y prendre un repas ; et ceux qui étaient là l'observaient. Or, il y avait devant lui un homme hydropique ; et Jésus, s'adressant aux docteurs de la loi et aux pharisiens, leur dit : Est-il permis de guérir des malades le jour du sabbat ? Et ils demeurèrent dans le silence. Mais lui, prenant cet homme par la main, le guérit, et le renvoya. Il leur dit ensuite : Qui est celui d'entre vous qui, voyant son âne ou son bœuf tombé dans un puits, ne l'en retire pas aussitôt le jour même du sabbat ?

S. CYR. — Quoique le Seigneur connût la malice des pharisiens, il

confitebuntur eum Salvatorem et Dominum, quando nullus erit inde profectus. Dicens autem : Non videbitis me donec veniat, etc. Non significat illam horam, sed tempus crucis, quasi dicat : Postquam crucifixeritis me, non amplius videbitis me donec iterum veniam. AUG., <i>De cons. Evang.</i> (ubi sup). Intelligendus est ergo Lucas velle præoccupasse antequam ejus narratio Dominum	perduceret Hierusalem ; aut eidem civitati jam appropinquantem talia respondisse monentibus ut caveret Herodem, qualia Matthæus dicit esse locutum cum jam pervenisset Hierusalem. BÈD. Vel dicit : Non me videbitis : id est, nisi pœnitentiam egeritis, et confessi fueritis me Filium omnipotentis Patris, in secundo adventu faciem meam non videbitis.
--	---

CAPUT XIV.

<i>Et factum est cum introisset Jesus in domum cujusdam principis pharisæorum sabbato manducare panem, et ipsi observabant eum.</i>	<i>Et ecce homo quidam hydropicus erat ante illum. Et respondens Jesus, dixit ad legisperitos et pharisæos : Si licet sabbato curare ?</i>
---	--

devenait leur convive pour être utile à ceux qui étaient présents, par ses paroles et par ses miracles. D'où il est ajouté : « Un jour Jésus étant entré dans la maison d'un des principaux pharisiens pour y prendre un repas, ils l'observaient ; » c'est-à-dire qu'ils regardaient s'il manquerait au respect de la loi et s'il ferait quelque chose de ce qui était défendu le jour du sabbat. C'est pourquoi un hydropique s'étant présenté, il réprima par une question l'insolence des pharisiens qui voulaient l'accuser; d'où il est dit : « Il y avait devant lui un homme hydropique, et Jésus répondant, etc. » — BÈDE. — Ces paroles : *Jésus répondant*, se rapportent à ce qui précède, *ils l'observaient* (1); car le Seigneur connaît les pensées des hommes. — THÉOPH. — Dans sa réponse, il les raille comme des insensés ; car, tandis que Dieu a béni le sabbat, ils défendent de faire du bien ce jour-là; or, le jour qui n'admet point les bonnes œuvres est maudit. — BÈDE. — Il ne répondent point à sa question, parce qu'ils voient que tout ce qu'ils pourraient dire se tournerait contre eux. En effet, s'il est permis de guérir le jour du sabbat, pourquoi observent-ils le Seigneur pour voir s'il guérira? Et si ce n'est pas permis, pourquoi ont-ils soin de leurs animaux le jour du sabbat? D'où il suit : « Ils se turent. »

S. CYR. — Sans s'occuper des embûches des Juifs, il délivre de son mal cet hydropique qui, par crainte des pharisiens, ne demandait pas sa guérison, à cause du sabbat, mais qui se tenait seulement devant lui, afin que, touché de compassion à son aspect, il le guérit. Le Sei-

(1) C'est-à-dire qu'il répond à leur mauvaise intention.

At illi tacuerunt. Ipse vero apprehensum sanavit eum ac dimisit. Et respondens ad illos, dixit : Cujus vestrum asinus aut bos in puteum cadet, et non continuo extrahet illum die sabbati? et non poterant ad hæc respondere illi.

CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Quamvis Dominus malitiam pharisæorum cognosceret, tamen eorum fiebat conviva, ut prodesset præsentibus per verba et miracula. Unde subditur : Et factum est cum introisset Jesus in domum cujusdam principis pharisæorum sabbato manducare panem, et ipsi observabant eum; si scilicet reverentiam legis contemneret; et an quicquam prohibitorum faceret in die sabbati. Itaque hydropico veniente in medium, interrogatione reprehendit insolentiam pharisæorum,

eum arguere volentium. Unde dicitur : et ecce homo quidam hydropicus erat ante illum : et respondens Jesus, etc. BÈDE. Quod dicitur respondisse Jesus; ad hoc respicit quod præmissum est : Et ipsi observabant eum : Dominus enim novit cogitationes hominum. THÉOPH. In sua autem interrogatione deridet eos sicut amentes : Deo enim benedicente sabbatum (*Gen.*, 2), ipsi prohibent operari bona in eo; dies autem quæ bonorum opera non admittit, maledicta est. BÈDE. Sed merito interrogati tacent, quia contra se dictum quicquid dixerint, vident : nam si licet sabbato curare, quare Salvatorem an curet, observant? si non licet, quare ipsi sabbato pecora curant? unde sequitur : At illi tacuerunt.

CYRIL. (ubi sup.). Neglectis igitur Judæorum insidiis, liberat a morbo hydropi-

gneur, connaissant cela, ne lui demande pas s'il veut être guéri, mais le guérit aussitôt; d'où il suit: « Prenant cet homme, il le guérit et le renvoya. » — **THEOPH.** — Ainsi le Seigneur ne s'occupe point du scandale des pharisiens, mais de faire du bien à celui qui avait besoin d'être guéri; car nous ne devons pas nous occuper du scandale des insensés, lorsqu'il en résulte un grand bien. — **S. CYR.** — Comme les pharisiens, ne sachant que répondre, avaient gardé le silence, le Christ confondit leur audacieuse impudence par de graves considérations; d'où il suit: « Il leur dit: Qui, parmi vous, si son âne ou son bœuf tombe dans un puits le jour du sabbat, ne l'en retire aussitôt? » — **THEOPH.** — Comme s'il disait: Si la loi a défendu d'être compatissant le jour du sabbat, ne vous occupez point de votre fils en péril le jour du sabbat; mais pourquoi parler de votre fils, puisque vous vous occupez même de votre bœuf quand vous le voyez en péril? — **BÈDE.** — Ainsi, il confond les pharisiens qui l'observaient et, de plus, il condamne leur avarice, car c'est par avarice qu'ils délivraient leurs animaux. Combien plus le Christ ne devait-il donc pas délivrer l'homme (qui est bien supérieur à l'animal)? — **S. AUG.** — Il compare justement cet hydro-pique à un animal tombé dans un puits (1) (car l'humeur aqueuse était la cause de son mal), comme il avait comparé la femme courbée qu'il avait délivrée à un animal qu'on délie de la crèche pour le mener à l'abreuvoir. — **BÈDE.** — Aussi, il tranche la question par un exemple très propre à faire voir qu'ils violaient le sabbat par des œu-

(1) Allusion à la racine du mot *hydropique*, ὑδωρ, eau.

cum, qui metu pharisæorum remedia non postulabat propter sabbatum, sed solum astabat ut ex aspectu misertus ejus sanaret eum: quod Dominus cognoscens, non postulat ab eo si vellet salvus fieri, sed protinus eum sanavit: unde sequitur: Ipse vero apprehensum sanavit eum ac dimisit. **THEOPH.** In quo non hoc prospexit Dominus, ne scandalizaret pharisæos, sed ut beneficiat egenti remediis: decet enim nos, cum magna resultat utilitas, non curare si stulti scandalizentur. **CYRIL.** (ubi sup). Sed quia pharisæi inepte tacuerunt, solvit Christus inflexibilem eorum impudentiam, considerationibus seriis ad hoc utens. Unde sequitur: Et respondens ad illos dixit: Cujus vestrum asinus aut bos in puteum cadet, et non extrahet illum die sabbati? **THEOPH.** Quasi diceret: Si prohibuit lex

misereri in sabbato, no curam habeas filii tui periclitantis in sabbato: sed quid dico filii? quando nec bovem præteris si periclitantem videris. **BÈDE.** In quo sic observatores suos pharisæos convincit, ut eosdem etiam avaritiæ condemnet; qui in liberatione animalis, suæ avaritiæ consulebant. Quanto ergo magis Christus hominem (qui multo melior est pecore) debuit liberare? **AUG.**, *De quæst. Evang.* (lib. 2, cap. 29). Congruenter autem hydropticum animali quod cecidit in puteum, comparavit (humore enim laborabat) sicut illam mulierem quam alligatam dixerat, et ipse solvebat, comparavit jumento quod solvitur, ut ad aquam ducatur. **BÈDE.** Competenti ergo exemplo solvit quæstionem, ut ostendat eos violare sabbatum in opere cupiditatis, qui eum violare arguunt in opere charitatis. Unde

vres de cupidité, eux qui l'accusaient de le violer par des œuvres de charité. D'où il suit : « Et ils ne purent lui rien répondre. »

Mystiquement, cet hydropique figure celui que le flot débordé des cupidités terrestres appesantit ; car l'hydropisie tire son nom des humeurs aqueuses. — S. AUG. — Ou encore : nous pouvons comparer l'hydropique à un riche avare ; en effet, de même que plus le premier abonde d'humeur déréglée, plus il a soif ; de même plus le second abonde de richesses dont il n'use pas bien, plus il en désire encore avec ardeur. — S. GRÉG. — Cet hydropique est guéri en présence du pharisien, parce que la maladie du corps de l'un exprime la maladie du cœur de l'autre. — BÈDE. — Or, il choisit l'exemple du *bœuf* et de *l'âne*, pour signifier les sages et les insensés ; ou les deux peuples, c'est-à-dire celui des Juifs accablés sous le joug de la loi et celui des Gentils qu'aucune raison ne domine. Car le Seigneur les retire tous du puits de la concupiscence où ils étaient plongés.

Et ils ne pouvaient rien répondre à cela. Alors considérant comme les conviés choisissaient les premières places, il leur proposa cette parabole, et leur dit : Quand vous serez convié à des noces, n'y prenez point la première place, de peur qu'il ne se trouve parmi les conviés une personne plus considérable que vous, et que celui qui aura invité l'un et l'autre ne vienne vous dire : Donnez cette place à celui-ci ; et qu'alors vous ne soyez réduit à vous tenir avec honte au dernier lieu. Mais quand vous aurez été convié, allez-vous mettre à la dernière place, afin que lorsque celui-ci qui vous a convié sera venu, il vous dise : Mon ami, montez plus haut. Et alors ce vous sera un sujet de gloire devant ceux qui seront à table avec vous ; car quiconque s'élève sera abaissé, et quiconque s'abaissera sera élevé.

S. AMB. — Après la guérison de l'hydropique, en qui l'obésité de

sequitur : Et non poterant ad hoc respondere illi.

Mystice autem hydropicus comparatur ei, quem fluxus carnalium voluptatum exuberans aggravat : hydropicus enim morbus ab aquoso humore vocabulum trahit. AUG., *De quæst. Evang.* (ubi sup.). Vel hydropicum recte comparamus diviti avaro : sicut enim ille quanto magis abundat humore inordinato, tanto amplius sitit ; sic et iste quanto est copiosior divitiis, quibus non bene utitur, tanto ardentius talia concupiscit. GRÉG. *Moral.* (cap. 6). Recte ergo hydropicus ante pharisæum curatur, quia per alterius ægritudinem corporis in altero exprimitur ægritudo cordis. BÈD. Bene autem in exemplo bovem et asinum nominat,

ut vel sapientes et hebetes, vel utrumque populum significet ; scilicet Judæum jugo legis pressum, et gentilem nulla ratione domitum. Omnes enim a puteo concupiscentiæ demersos Dominus extrahit.

Dicebat autem et ad invitatos parabolam, intendens quomodo primos accubitus eligerent, dicens ad illos : Cum invitatus fueris ad nuptias, non discumbas in primo loco, ne forte honoratior te sit invitatus ab illo, et veniens is qui te et illum vocavit, dicat tibi : Da huic locum ; et tunc incipias cum rubore novissimum locum tenere ; sed cum vocatus fueris, vade, recumbe in novissimo loco, ut cum venerit qui te invitavit, dicat tibi : Amice, ascende superius : tunc erit

la chair appesantissait l'activité de l'âme et éteignait l'ardeur de l'esprit, il enseigne l'humilité en réprochant la recherche de la première place au festin nuptial. D'où il suit : « Il disait : Ne vous asseyez point à la première place, etc. » — S. CYR. — Car, en nous précipitant aux honneurs qui ne nous sont pas dus, nous montrons que nous sommes téméraires et nous faisons blâmer nos actions. D'où il suit : « De peur que, parmi les invités, il ne se trouve quelqu'un de plus honorable, etc. » — S. CHRYS. — Ainsi celui qui désire les honneurs n'obtient pas ce qu'il ambitionne, mais subit un affront, et en cherchant à avoir plus d'honneur, il n'est pas honoré. Ensuite, comme rien n'est au-dessus de la modestie, il exhorte ses auditeurs à faire le contraire, et non-seulement il défend d'ambitionner la primauté, mais il commande de rechercher le dernier rang. D'où il suit : « Quand vous serez invité, allez vous mettre à la dernière place, etc. » — S. CYR. — Car celui qui ne cherche point à être placé au-dessus des autres l'obtient de la divine Providence; d'où il suit : « Afin que lorsque viendra celui qui vous a invité, il vous dise : Montez plus haut. » Ceci n'est pas amer comme un reproche, mais doux et persuasif, car il suffit d'avertir les sages; c'est ainsi qu'on est couronné d'honneur à cause de son humilité; d'où il suit : « Alors il sera glorieux pour vous, etc. »

S. BAS. — Chacun doit donc prendre la dernière place dans les festins, selon le commandement du Seigneur; cependant, celui qui insiste avec obstination pour y retourner doit être blâmé comme troublant l'ordre et causant du tumulte; une contestation soulevée à ce

tibi gloria coram simul discumbentibus : quia omnis qui se exallat, humiliabitur, et qui se humiliat, exaltabitur.

AMB. Prius curatus est hydropticus, in quo fluxus carnis exuberans, animæ gravabat officia, spiritus extinguebat ardorem : deinde docetur humilitas, dum in convivio nuptiali appetentia loci superioris arcetur. Unde dicitur : Dicebat autem : Non discumbas in primo loco, etc. CYRIL. (ubi sup.). Nam prosilire prompte ad honores, qui nobis non conveniunt, indicat nos temerarios esse, et nostra facta vituperio replet. Unde sequitur : Ne forte honoratior te sit invitatus, etc. CHRYS. (in *Cat. græc. Patr.*). Et sic quod concupivit, nequaquam obtinuit ambitiosus honoris, sed passus est repulsam; et satagens qualiter abundet honoribus non honoratur : et quia nihil est

æquipollens modestiæ, auditorem ad oppositum ducit : non solum prohibet ambire primatum, sed et venari jubet ultima. Unde sequitur : Sed cum vocatus fueris, vade, recumbe in novissimo loco, etc. CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Si enim aliquis non vult aliis prælocari, nanciscitur hoc ex divina sententia. Unde sequitur : Ut cum venerit qui te invitavit, dicat tibi : Ascende superius. Hæc dicens non graviter objurgat, sed leniter inungit : sufficit enim monitio apud discretos : et sic pro humilitate aliquis coronatur honore. Unde sequitur : Tunc erit tibi gloria, etc.

BASIL. (in *Regulis fusius disputatis, ad interrogat. 12*). Occupare igitur locum ultimum in convivio juxta mandatum dominicum est conveniens unicuique; sed rursus in hunc contentiose irruere, reprobum (sive improbandum est), tanquam in-

sujet vous égalerait à ceux qui se disputent la primauté. C'est pourquoi (comme le Seigneur le dit ici) il convient de laisser à celui qui donne le festin le soin de désigner les rangs. C'est ainsi que nous nous supporterons mutuellement avec patience et charité, faisant toutes choses avec déférence, selon l'ordre et non selon la vanité ou l'ostentation d'un grand nombre. Nous n'affecterons pas de pratiquer l'humilité par une contestation violente, mais plutôt nous la pratiquerons par la condescendance et la patience. Car l'opiniâtreté et la contestation sont un plus grand signe d'orgueil que de s'asseoir à la première place, quand nous le faisons par obéissance.

ТНѢОФН. — Que nul ne pense que l'enseignement du Christ qui précède soit peu important et indigne de la grandeur ou de la majesté du Verbe de Dieu. En effet, vous n'estimeriez pas bon médecin celui qui promettrait de guérir la goutte et qui ne voudrait pas guérir une douleur survenue à un doigt ou à une dent. Et comment pourrait-elle être de peu d'importance cette passion de vaine gloire qui enivre et trouble ceux qui recherchent les premières places? Il fallait donc que le maître de l'humilité coupât toutes les branches de cette mauvaise racine. Remarquez aussi que le Sauveur étant près de se mettre à table et la passion de la primauté tourmentant sous ses yeux plusieurs de ses victimes, cet enseignement était opportun.

С. СѢН. — Après avoir ainsi montré (par ce simple trait) que les ambitieux sont méprisés et que les humbles sont exaltés, il ajoute une plus grande leçon et prononce une sentence générale en disant: « Car quiconque s'élève sera abaissé, et quiconque s'abaisse sera élevé. » Ces

teremptorium ordinis et causativum tumultus; et de eo mota contentio æquiparabit vos litigantibus de primatu. Quapropter (sicut hic Dominus dicit) expedit convivium facienti committere accubitus ordinem. Sic in patientia vel charitate nos mutuo sustinebimus honeste et secundum ordinem omnia prosequentes; non ad apparentiam vel ostentationem plurimum; nec videbimur humilitatem pertractare vel affectare per vehementem contradictionem, magis autem per condescensionem vel per patientiam humilitatem obtinebimus. Majus est enim ex repugnantia vel contradictione superbis indicium, quam ex primo accubitu quando eum imperio obtinemus.

ТНѢОФН. Nemo autem putet præmissam Christi doctrinam modicam esse, et indignam culminis vel magnificentis verbi

Dei: non enim pium dices esse medicum, pollicitum sanare podagram, ictum vero digiti vel dentis dolorem nolentem curare. Porro quomodo parva videri potest passio vanæ gloriæ quæ versabat sive turbabat primos perquirentes accubitus? (id est, eos qui primos accubitus quærent). Decebat igitur humilitatis magistrum omnem ramum pravæ radicis amputare: sed et illud considera, quia præsto existente cœna, et passione primatus coram oculis Salvatoris vexante miseros, opportunitatem habebat monitio.

СѢН. (in *Cat. græc.*, ubi sup.). Ostenso igitur (ex tam modico exemplo) ambitiosorum contemptu, et non ambitiosorum exaltatione, adjicit magnum parvo, generalem sententiam proferens; cum subditur: Quia omnia qui se exaltat, humiliabitur; et qui

paroles doivent s'entendre du jugement de Dieu et non de la coutume des hommes chez qui beaucoup désirent et obtiennent des honneurs, tandis que d'autres qui s'humilient restent sans gloire. — THÉOPH. — Cependant, celui qui s'ingère dans les honneurs n'est pas toujours honoré par tous les hommes, mais tandis que quelques-uns l'honorent, d'autres le déchirent, et quelquefois ceux-là même qui l'honorent extérieurement.

BÈDE. — Puisque l'évangéliste appelle cet enseignement une *parabole*, il faut examiner brièvement quelle est sa signification mystique. Que celui qui est invité aux noces du Christ et de l'Eglise et uni par la foi aux membres de l'Eglise, ne s'enorgueillisse point comme supérieur aux autres, en se glorifiant de ses mérites; car il cédera sa place à celui des invités qui est plus honorable, s'il est précédé par l'ardeur de ceux qui suivent le Christ avec lui, et il rougira d'être à la dernière place, lorsque, voyant les autres meilleurs que lui, il devra abaisser tout ce qu'il pensait de trop orgueilleux sur ses œuvres. Mais quelqu'un s'asseoit-il à la dernière place, selon cette parole: « Plus vous êtes grand, plus il faut vous humilier en toutes choses; » alors le Seigneur venant appellera du nom bienheureux d'ami celui qu'il aura trouvé humble, et le fera monter plus haut; car quiconque se fait humble comme un petit enfant, celui-là est plus grand dans le royaume des cieux (1). Ensuite il dit: « Il sera glorieux pour vous; » afin que vous ne commenciez point à rechercher maintenant ce qui vous est réservé à la fin. Ceci peut encore s'entendre de cette vie, car le Sei-

(1) Saint Matth., 15, v. 4.

se humiliat, exaltabitur : quod dicitur secundum divinum iudicium, non secundum humanam consuetudinem; secundum quam plures concupiscentes honorem consequuntur, alii vero se humiliantes inglorii remanent. THÉOPH. Porro non finaliter nec omnibus hominibus est reverendus qui se honoribus ingerit; sed dum a quibusdam honoratur, alii detrahunt ei, et quandoque etiam ipsi qui eum exterius honorant.

BÈDE. Sed quoniam hanc admonitionem Evangelista parabolam vocat, breviter intuendum quid mystice significet. Quisquis nuptias Christi Ecclesie invitatus adierit, membris Ecclesie per fidem conjunctus, non se extollat, quasi sublimior cæteris, de meritis gloriaudo : dabit enim locum honorationi post invitato; cum illorum qui se

in Christo secuti sunt agilitate præitur; et cum rubore novissimum locum tenet, quando de aliis meliora cognoscens, quicquid de sua operatione celsum sentiebat, humiliat. Sed recumbit aliquis in novissimo loco secundum illud (Eccles., 3, vers. 20) : Quanto magnus es, humilia te in omnibus : veniens autem Dominus quem humilem invenerit, amio nomine beatificans, ascendere superius præcipiet : quicumque enim humiliaverit se sicut parvulus, hic est major in regno cælorum. Pulchre autem dicitur : Tunc erit tibi gloria; ne nuno quærere incipias quod tibi servatur in fine. Potest etiam et in hac vita hoc intelligi; quia quotidie Dominus suas nuptias intrat; superbos despiciens, et humilibus sæpe tanta sui spiritus dona præstans, ut discumbentium (id est, fide-

gneur entre chaque jour à ses noces, confondant les superbes et accordant souvent aux humbles de tels biens de son Esprit, que l'Assemblée des convives (des fidèles) les glorifie par son admiration. La conclusion générale qui termine nous montre que les précédentes paroles du Seigneur doivent s'entendre d'une manière figurée, car tous ceux qui s'exaltent devant les hommes ne sont pas humiliés, et tous ceux qui s'humilient devant les hommes ne sont pas exaltés par eux ; mais celui qui s'élève à cause de ses mérites sera humilié par le Seigneur, et celui qui s'humilie en recevant ses bienfaits sera élevé par lui.

Il dit aussi à celui qui l'avait invité : Lorsque vous donnerez à dîner ou à souper, n'y conviez ni vos amis, ni vos frères, ni vos parents, ni vos voisins qui sont riches, de peur qu'ils ne vous invitent ensuite à leur tour, et qu'ainsi ils ne vous rendent ce qu'ils avaient reçu de vous. Mais lorsque vous faites un festin, conviez-y les pauvres, les boiteux et les aveugles ; et vous serez heureux de ce qu'ils n'auront pas le moyen de vous le rendre ; car Dieu vous le rendra lui-même au jour de la résurrection des justes.

THÉOPH. — Un festin se compose de deux sortes de convives (ceux qui invitent et ceux qui sont invités) ; or, après avoir exhorté les invités à l'humilité, il récompense celui qui l'avait invité, en l'avertissant de ne pas inviter en vue des hommes ; d'où il est dit : « Il dit à celui qui l'avait invité : Lorsque vous faites un festin ou un banquet, n'appellez pas vos amis, etc. » — S. CHRYS. — Les liens de l'amitié se contractent par une multitude de causes ; nous omettons les illicites pour ne parler que des naturelles et des morales ; les naturelles sont, par exemple, du père au fils, du frère au frère, et ainsi des autres ; ce qu'il exprime

lium) cœtus eos admirando glorificet. Ex conclusione vero generali quæ subditur, manifeste claret præcedentem Domini sermonem typice intelligendum. Neque enim omnis qui se coram hominibus exaltat, humiliatur ; aut qui se in conspectu hominum humiliat, exaltatur ab eis ; sed qui se de meritis elevat, humiliabitur a Domino ; et qui se de beneficiis humiliat, exaltabitur ab eo.

Dicebat autem et ei qui se invitaverat : Cum facis prandium aut cœnam, noli vocare amicos tuos, neque fratres tuos, neque cognatos, neque vicinos, neque divites, ne forte et ipsi te reinvitent, et fiat tibi retributio ; sed cum facis convivium, voca pauperes, debiles, claudos et cæcos ; et beatus

eris quia non habent retribuere tibi : retribuetur enim tibi in resurrectione justorum.

THÉOPH. Ex duabus partibus cœna composita (scilicet ex vocantibus et vocatis) partem vocatorum ad humilitatem jam monuerat : consequenter vocantem monendo remunerat, retrahens eum ne gratia hominum convivaret. Unde dicitur : Dicebat autem ei qui se invitaverat : Cum facis prandium aut cœnam, noli vocare amicos tuos, etc. CHRYS. (homil. 1, in epist. ad Colos.). Multæ causæ sunt quibus amicitiaæ fœdus contrahitur : et illicitas quidem præmittimus : proponemus autem naturales et morales : naturales quidem puta patris ad filium, fratris ad fratrem, et aliorum hujusmodi : quod significat, dicens : Neque

en disant : « Ni vos frères ni vos parents ; » les morales sont, par exemple, d'être convives ou d'être voisins, et pour ceux-là il dit : « Ni vos voisins. »

BÈDE. — Ainsi, il n'interdit pas comme criminels les festins avec des frères, des amis ou des riches ; mais il déclare qu'ils ne sont d'aucun prix pour mériter la vie éternelle ; de même que les autres commerces de l'amitié humaine ; d'où il ajoute : « De peur qu'ils ne vous invitent aussi à leur tour et que vous ne receviez votre récompense ; » il ne dit pas : *Et que vous ne soyez coupables*. Ceci ressemble à ce qu'il dit ailleurs : « Si vous faites du bien à ceux qui vous en font, quel mérite avez-vous ? » Cependant il y a des repas entre frères, qui non-seulement reçoivent leur récompense en ce monde, mais encore la damnation dans le siècle futur ; ceux, par exemple, où, chacun contribuant pour sa part, ou invitant à son tour, on se réunit pour mal faire et pour exciter, par l'excès du vin, les diverses voluptés de la chair.

S. CHRYS. — Ne soyons donc pas bienfaisants pour les autres dans l'espérance qu'ils nous le rendront ; car cette intention est froide, et de là vient qu'une telle amitié s'évanouit rapidement. Si, au contraire, vous invitez le pauvre, vous aurez pour débiteur Dieu, qui n'oublie jamais. D'où il suit : « Mais lorsque vous faites un festin, appelez les pauvres, les infirmes, les boiteux et les aveugles. » En effet, plus est petit celui de vos frères que vous recevez, plus le Christ s'approche de vous et vous visite par lui ; car celui qui reçoit les grands le fait souvent par vaine gloire ; plus souvent encore il recherche son propre avantage et veut être promu par lui ; j'en pourrais citer un grand nombre qui cul-

fratres, neque cognatos tuos : morales autem sunt, puta si conviva factus est, aut convicinus est ; et quantum ad hos dicit : Neque vicinos.

BÈDE. Fratres igitur, et amicos, et divites, alterutrum convivia celebrare non quasi seelus interdicit ; sed sicut cætera necessitatis humanæ commercia, ad promerendæ vitæ cœlestis præmia nil valere ostendit. Unde subdit : Ne forte et ipsi te reinventent, et fiat tibi retributio. Non ait : Et fiet tibi peccatum. Cui simile est id quod alibi dicit (Luc., 6) : Et si benefeceritis his qui vobis benefaciunt, quæ vobis est gratia ? Sunt tamen quædam mutua fratrum vicinorumque convivia, quæ non solum in præsentem retributionem, sed et damnationem percipiunt in futuro. Quæ scilicet collatione omnium celebrantur, aut vicibus solent a

contubernalibus exhiberi, et in quibus ad hoc convenitur ut fœda gerantur, et ex copia vini incitetur libidinis diversa voluptas.

CHRYS. (ut sup.). Non igitur sub hac spe aliis beneficia conferamus, ut nobis retribuunt : hæc enim frigida est intentio : unde talis amicitia celerius evanescit : si vero pauperem vocaveris, Deum nunquam obliviscentem habebis debitorem. Unde sequitur : Sed cum facis convivium, voca pauperes, debiles, claudos et cæcos. (Et homil. 45, in Acta.) Quanto enim minor est frater, tanto magis per eum Christus accedit et visitat : nam qui magnum suscipit, sæpe propter vanam gloriam facit et alibi : sed et utilitas pluries quæritur, ut promoveatur per illum. Possem quidem plures proponere qui ob hoc celeberrimos

tivent les plus illustres sénateurs, afin d'obtenir plus de faveurs auprès des princes par leur intermédiaire. Ne recherchons donc point ceux qui peuvent nous rendre à leur tour; car il suit : « Et vous serez heureux de ce qu'ils n'ont rien à vous rendre. » Ainsi, ne soyons point troublés quand on ne nous rend pas nos bienfaits, mais plutôt quand on nous les rend; car si nous recevons ici-bas, nous ne recevrons plus rien là-haut, tandis que si les hommes ne vous rendent rien, alors Dieu vous rendra; d'où il suit : « Car cela vous sera rendu dans la résurrection des justes, etc. » — BÈDE. — Quoique tous ressuscitent, il est dit : *la résurrection des justes*, parce qu'il ne doutent pas qu'ils ne soient bienheureux dans cette résurrection. Ainsi, ceux qui appellent les pauvres à leur festin recevront leur récompense dans le siècle futur, tandis que celui qui appelle ses amis, ses frères ou les riches, a reçu sa récompense. Cependant, s'il le fait pour Dieu, à l'exemple de Job, comme tous les autres devoirs de charité fraternelle, il en sera récompensé par celui qui les a commandés.

S. CHRYS. — « Mais, direz-vous, le pauvre est immonde et sale. » Lavez-le et faites-le s'asseoir à table avec vous; s'il a des habits malpropres, donnez-lui un vêtement meilleur. C'est le Christ qui s'approche par lui, et vous parlez de ces choses futiles. — S. GRÉG. de Nysse. — Ne négligez donc point ceux qui sont à terre comme s'ils n'avaient droit à rien; pensez à ce qu'ils sont, et vous comprendrez leur dignité : ils ont revêtu l'image du Sauveur, ils sont les héritiers des biens futurs, les portiers du ciel, les accusateurs et les bons défenseurs, non par leurs paroles, mais par leur aspect devant le juge. — S. CHRYS. —

senatorum colant, ut illis mediantibus amplio- rem gratia obtineat principum. Non igitur illos quæramus qui nobis retribuere possunt. Sequitur enim : Et beatus eris, quia non habent retribuere tibi. Non ergo turbemur, cum non receperimus beneficii compensationem, sed cum receperimus; quoniam si receperimus, non amplius recipiemus illic, sed si minime retribuatur homo, tunc tibi Deus retribuet : unde sequitur : Retribuetur enim tibi in resurrectione justorum, etc. BÈDE. Et si omnes resurgunt, justorum tamen resurrectio dicitur, quia in hac resurrectione beatos se esse non dubitant. Ergo qui pauperes ad convivium vocant, in futuro præmia recipient; qui autem amicos, fratres et divites vocant, recipit mercedem suam. Sed si hoc propter Deum

facit in exemplum filiorum Job, sicut cætera fraternæ dilectionis officia, ipse qui jussit remunerat.

CHRYS. (homil. 1, in epist. ad Colos. 35). Sed dicis : Immundus est pauper et sordidus : lava eum, et fac tecum in mensa sedere. Si vestes sordidas habet, mundum indumentum exhibeas. Christus accedit per eum, et tu frivola loqueris. GRÉG. Nyss. (in *Cat. græc. Patr.*). Non ergo negligas jacentes quasi nullo sint digni. Cogita quid sint, pretiositatem eorum invenies. Salvatoris induerunt imaginem futurorum bonorum hæredes, regni clavigeri, accusatores et excusatores idonei, non loquentes, sed inspecti a Judice. CHRYS. (homil. 45, in *Acta*, ut jam sup.). Deceret ergo eos sursum in solarium suscipere : si non placet, saltem deorsum, ubi

Vous devriez les recevoir sur le solaire (1) qui est au haut de vos maisons ; si vous ne le voulez pas, recevez du moins le Christ au bas de vos demeures, où sont vos troupeaux et vos serviteurs ; que le pauvre se tienne au moins à votre porte, car le démon n'ose pas entrer où est l'aumône. Et si vous ne les admettez à s'asseoir avec vous, au moins envoyez-leur des mets de votre table.

ORIG. — Mystiquement, celui qui fuit la vaine gloire appelle au festin spirituel les pauvres (c'est-à-dire les ignorants), pour les enrichir ; les infirmes (c'est-à-dire ceux dont la conscience est malade), pour les guérir ; les boiteux (c'est-à-dire ceux qui ne marchent pas selon la raison), pour redresser leurs pas ; les aveugles (c'est-à-dire ceux qui ne se livrent point à la contemplation de la vérité), pour leur faire voir la véritable lumière. Ces paroles : *ils ne peuvent vous rendre*, signifient qu'ils sont incapables de vous répondre.

Un de ceux qui étaient à table, ayant entendu ces paroles, lui dit : Heureux celui qui mangera du pain dans le royaume de Dieu ! Alors Jésus lui dit : Un homme fit un jour un grand souper, auquel il invita plusieurs personnes. Et à l'heure du souper, il envoya son serviteur dire aux conviés de venir, parce que tout était prêt. Mais tous, comme de concert, commencèrent à s'excuser. Le premier lui dit : J'ai acheté une terre, et il faut que je l'aille voir : je vous supplie de m'excuser. Le second lui dit : J'ai acheté cinq couples de bœufs, et je m'en vais les éprouver ; je vous supplie de m'excuser. Et le troisième lui dit : J'ai épousé une femme, et ainsi je n'y puis aller. Le serviteur, étant revenu, rapporta tout ceci à son maître. Alors le père de famille se mit en colère, et dit à son serviteur : Allez-vous-en vite dans les places et dans les rues de la ville, et amenez ici les pauvres, les

(1) Ce sont des terrasses qui sont sur le toit des maisons des Orientaux ; elles sont ainsi appelées parce qu'elles sont plus exposées au soleil.

sunt subjugalia et famuli, Christum suscipias : fiat saltem pauper æditus. Ubi enim est eleemosyna, non audet intrare diabolus : et si non cum eis consedeas, mitte saltem eis de mensa fercula.

ORIG. (vel Geometer, in *Cat. græc. Patr.*). Mystice vero qui vanam gloriam vitat, vocat ad spiritale convivium pauperes (id est, imperitos), ut ditet; debiles (hoc est, lassam conscientiam habentes), ut sanet; claudos (id est, declinantes a ratione), ut rectas semitas faciat; cæcos (id est, qui carent contemplatione veritatis), ut veram lucem videant. Quod autem dicitur : Non possunt retribuere tibi, id est, non noverunt responsum proferre.

Hæc cum audisset quidam de simul discum-

bentibus, dixit illi : Beatus qui manducabit panem in regno Dei. At ipse dixit ei : Homo quidam fecit cenam magnam et vocavit multos : et misit servum suum hora cænæ dicere invitatis, ut venirent, quia jam parata sunt omnia. Et cæperunt simul omnes excusare. Primus dixit ei : Villam emi, et necesse habeo eire et videre illam : rogo te, habe me excusatum. Et alter dixit : Jugum boum emi quinque, et eo probare illa : rogo te, habe me excusatum. Et alius dixit : Uxorem duxi, et ideo non possum venire. Et reversus servus, nuntiavit hæc domino suo. Tunc iratus paterfamilias dixit servo suo : Exi cito in plateas et vicus civitatis, et pauperes, ac debiles, et cæcos, et claudos introduc huc. Et ait servus : Domine, factum est ut imperasti, et adhuc locus est. Et ait

estropiés, les aveugles et les boiteux. Le serviteur lui dit ensuite : Seigneur, ce que vous avez demandé est fait, il y a encore des places de reste. Le maître dit au serviteur : Allez dans les chemins et le long des haies, et forcez les gens d'entrer afin que ma maison se remplisse; car je vous assure que nul de ces hommes que j'avais conviés ne goûtera de mon souper.

Eus. — Le Seigneur venait d'exhorter à inviter au festin ceux qui ne peuvent le rendre, afin d'en recevoir la récompense dans la résurrection des justes. C'est pourquoi un des convives, comprenant que la *résurrection des justes* et le *royaume de Dieu* étaient une seule et même chose, célèbre la récompense dont il vient de parler; car il suit: « Un de ceux qui étaient à table, ayant entendu ces paroles, lui dit: Heureux celui qui mangera le pain dans le royaume de Dieu, etc. » — S. CYR. — Cet homme était charnel et ne comprenait point ce que le Christ avait dit, car il pensait que les récompenses des saints étaient matérielles. — S. AUG. — Ou encore: parce qu'il soupirait après des choses éloignées, tandis que ce pain qu'il désirait était à la table qui était devant lui; car, quel est le pain du royaume de Dieu, sinon celui qui dit: « Je suis le pain vivant descendu du ciel? » N'ouvrez pas la bouche, mais le cœur.

BÈDE. — Cependant comme un grand nombre flairent, pour ainsi dire, ce pain par la foi, et dédaignent de sentir sa douceur en le goûtant véritablement, le Seigneur déclare dans la parabole suivante que cette indifférence n'est pas digne du céleste banquet. Car il suit: « Alors Jésus lui dit: Un homme fit un grand banquet, et y convia beaucoup de monde. » — S. CYR. — Cet homme, c'est Dieu le Père, selon le sens vrai de ces paraboles figuratives. — S. CYR. — Car chaque fois

dominus servo: Exi in vias et sepes, et compelle intrare, ut impleatur domus mea: dico autem vobis quod nemo virorum illorum qui vocati sunt, gustabit cœnam meam.

EUSEB. (in *Cat. græc. Patr.*). Docuerat supra Dominus præparare convivium rependere nequeuntibus, cum sit recompensandum in resurrectione iustorum; ideo quidam intelligens unum et idem esse resurrectionem iustorum et regnum Dei, recompensationem prædictam commendat. Sequitur enim: Hæc cum audisset quidam de simul discumbentibus, dixit illi: Beatus qui manducabit panem in regno Dei, etc. CYRIL. (in eadem *Cat. græc.*). Homo iste animalis erat, non diligenter percipiens ea quæ Christus pro-

tulerat: putavit enim corporeis esse remunerationes sanctorum. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 33). Vel quia in longinqua iste suspirabat, et panis iste quem desiderabat, ante illum discumbebat. Quis enim est panis regni Dei, nisi qui dicit (Joan., 6): Ego sum panis vivus qui de cœlo descendi? Nolite parare fauces, sed cor.

BÈDE. Sed quia nonnulli hunc panem fidentius quasi odorando percipiunt, dulcedinem vero ejus attingere veraciter gustando fastidiunt, subjecta parabola Dominum talium torporem cœlestibus epulis dignum non esse redarguit. Sequitur enim: At ille dixit ei: Homo quidam fecit cœnam magnam, et vocavit multos. CYRIL. (ubi sup.). Homo iste Dens Pater est, secundum quod imagi-

que Dieu veut exprimer la violence de ses châtimens, il est comparé à l'ours, au léopard, au lion, ou à d'autres animaux de cette espèce; mais quand il veut exprimer la miséricorde, il est comparé à un homme.

GREG. — Le Créateur de toutes choses, le Père de gloire (le Seigneur), a préparé une grande cène par le Christ. En effet, dans cette époque tardive, et pour ainsi dire au déclin de notre siècle, le Fils de Dieu a brillé à nos yeux, et, souffrant la mort pour nous, il nous a donné à manger son propre corps; c'est pourquoi l'agneau est immolé le soir, selon la loi de Moïse. Ainsi, le festin qui nous a été préparé en le Christ est justement appelé une cène. — S. GRÉG. — Ou encore : il a fait une grande cène, parce qu'il nous a préparé la satiété du bonheur éternel; il en a appelé un grand nombre, mais peu viennent, parce que ceux même qui lui sont soumis par la foi vivent souvent d'une manière contraire à son banquet éternel. Or, il y a cette différence entre les délices du corps et celles du cœur, que la privation des délices corporelles en excite en nous le violent désir; mais dès qu'on les possède, elles se changent en satiété et en dégoût pour celui qui en jouit : au contraire, les délices spirituelles paraissent sans goût à ceux qui ne les ont pas, et c'est quand on les possède qu'on les désire. Cependant, la bonté céleste rappelle à nos yeux et à notre souvenir ces délices dédaignées et nous invite afin de nous forcer à sortir de notre indifférence. D'où il suit : « Il envoya son serviteur, etc. » — S. CYR. — Ce serviteur qui est envoyé, c'est le Christ lui-même, qui, étant Dieu par nature et le véritable Fils de Dieu, s'est anéanti en prenant la forme d'un esclave. Il a été en-

nes ad similitudinem veritatis figurantur. CYRIL. (ut sup., in *Cat. græc. Patr.*). Quoties enim punitivam suam virtutem indicare vult Deus, ursæ, pardus, leo, et hujusmodi nuncupatur : quando vero misericordiam exprimere vult, homo.

GRÆC. (vel Cyril., ut sup.). Hic ergo Conditor omnium atque gloriæ Pater (sive Dominus) paravit cœnam magnam in Christo peractam. In novissimis enim temporibus, et quasi in occasu nostri seculi, illuxit nobis Dei Filius; et mortem pro nobis sustinens dedit nobis proprium corpus comedere : unde et agnus in vespere immolatur juxta legem mosaicam : merito igitur cœna dictum est paratum in Christo convivium. GREG. (in homil. 36, in *Evang.*). Vel fecit cœnam magnam, quia satietatem nobis dul-

cedinis æternæ præparavit : qui vocavit multos, sed pauci veniunt : quia nonnquam ipsi qui ei per fidem subjecti sunt, æterno ejus convivio vivendo contradicunt. Hoc autem distare inter delicias corporis et cordis solet, quod corporales deliciæ cum non habentur, grave in se desiderium accendunt; cum vero habitæ eduntur, comedentem protinus in fastidium per satietatem vertunt : at contra spirituales deliciæ cum non habentur, in fastidio sunt; cum vero habentur, in desiderio. Sed superna pietas contemptas illas delicias ad memoriam nostræ oculos revocat, atque ut fastidium nostrum repellere debeamus, invitat. Unde sequitur : Et misit servum suum, etc. CYRIL. (ubi sup.). Iste servus qui missus est, ipse Christus est, qui cum esset nata-

voyé à l'heure de la cène, car le Verbe du Père n'a pas pris notre nature dès le commencement, mais dans ces derniers temps. Il ajoute : « Tout est prêt ; » car le Père a préparé dans le Christ les biens donnés par lui au monde, la rémission des péchés, la participation de l'Esprit-Saint, la gloire de l'adoption ; le Christ nous a appelés à ces choses par les enseignements évangéliques.

S. AUG. — Ou encore : cet homme, c'est Jésus-Christ, médiateur de Dieu et de l'homme ; il a envoyé dire aux conviés de venir, c'est-à-dire qu'il les a appelés par les prophètes, ses envoyés, qui invitaient autrefois au festin du Christ. Souvent ils furent envoyés au peuple d'Israël, souvent ils l'appelèrent, afin qu'il vînt à l'heure du festin ; ceux-ci reçurent les envoyés qui les invitaient, et refusèrent le festin ; ils lièrent les prophètes et firent mourir le Christ, et c'est alors que, sans le savoir, ils préparèrent notre festin. Or, le festin étant préparé (c'est-à-dire le Christ étant immolé), les apôtres furent envoyés à ceux à qui les prophètes avaient été envoyés.

S. GRÉG. — Ainsi, ce serviteur qui est envoyé aux conviés figure l'ordre des prédicateurs. Mais il arrive souvent qu'un homme puissant a un serviteur méprisable, et, lorsque son maître commande quelque chose par lui, on ne méprise pas la personne du serviteur qui parle, parce qu'on respecte en son cœur le maître qui l'envoie. Or, ce que Dieu nous envoie devrait être prié, au lieu de prier ; il a voulu donner ce qu'on pouvait à peine espérer, et néanmoins tous s'excusent à la fois. Car il suit : « Tous commencèrent à s'excuser. » Un homme riche

raliter Deus et verus Dei Filius, exinanivit seipsum, formam servi accipiens. Missus est autem hora cœnæ : non enim a principio Verbum Patris nostram naturam suscepit, sed in novissimo tempore : subdit autem : Quia parata sunt omnia : paravit enim Pater in Christo bona collata mundo per ipsum ; peccatorum amotionem, Spiritus Sancti participationem, adoptionis splendorem : ad hoc vocavit Christus per evangelica documenta.

AUG., *De verb. Dom.* (serm. 33). Val aliter : homo iste mediator est Dei et hominis Christus Jesus. Misit ut venirent invitati, id est, per missos vocati prophetas : qui olim invitabant ad cœnam Christi, sæpe missi sunt ad populum Israel, sæpe vocaverunt, ut ad horam cœnæ venirent ; illi invitantes acceperunt, cœnam repudiarunt : prophetas legerunt, et Christum occiderunt :

et tunc nobis cœnam nescientes paraverunt. Parata jam cœna (id est, immolato Christo), missi sunt apostoli, ad quos missi fuerant ante prophetæ.

GRÉG. (ut sup.). Per hunc ergo servum qui a patrefamilias ad invitandum mittitur, prædicatorum ordo significatur. Sæpe autem solet evenire, ut persona potens famulum habeat despectum, cumque per eum Dominus aliquid mandat, non despicitur persona loquentis servi ; quia servatur in corde mittentis reverentia Domini. Offert ergo Deus quod rogari debuit non rogare ; dare vult quod vix sperari poterat ; et tamen simul omnes excusant. Sequitur enim : Et cœperunt simul omnes excusare : ecce homo dives invitat, et pauperes occurrere festinant : ad Dei invitamur convivium, et nos excusamus.

AUG. (ut sup.). Tres autem fuerunt ex-

invite, et voilà que tous les pauvres se hâtent d'accourir; Dieu nous invite à son festin, et nous nous excusons.

S. AUG. — Or, il y eut trois excuses; d'où il est ajouté : « Le premier lui dit : J'ai acheté une maison de campagne, et il faut que je l'aïlle voir, etc. » Cette maison achetée signifie la domination; ainsi, le vice de l'orgueil est le premier châtié, car le premier homme voulut dominer, lui qui ne voulut point avoir de maître. — S. GRÉG. — Ou encore : cette maison de campagne signifie les biens terrestres, et celui-là sort pour la voir qui ne pense qu'à la substance des biens terrestres. — S. AMB. — Il est donc prescrit au soldat de la sainte milice de mépriser la substance des biens terrestres, parce que celui qui, occupé de soins secondaires, achète des possessions terrestres, ne peut acquérir le royaume des cieux; car le Seigneur a dit : « Vendez tous vos biens, et suivez-moi (1). »

SUITE. — « Un autre dit : J'ai acheté cinq paires de bœufs, et je vais les essayer. » — S. AUG. — Ces *cinq paires de bœufs* figurent les cinq sens de notre corps : la vue, qui est dans les yeux; l'ouïe, dans les oreilles; l'odorat, dans les narines; le goût, dans la bouche, et le tact, dans tous les membres. Pour les trois premiers sens, il est plus visible qu'ils sont par paire : nous avons deux yeux, deux oreilles, deux narines, voilà trois paires. Cependant, dans la bouche elle-même, c'est-à-dire dans le goût, nous trouvons aussi un double sens, car nous ne savourons rien que par le contact de la langue et du palais; la volupté de la chair, qui se rapporte au tact, cache aussi une double sensation qui est extérieure et intérieure. Or, ils sont comparés à des *paires de*

(1) Saint Matth., 19, v. 21; saint Marc, 10, v. 21; saint Luc, 18, v. 22.

cusationes, de quibus subditur : Primus dixit ei : Villam emi, et necesse habeo videre illam, etc. In villa emptā dominatio notatur : ergo superbia castigatur vitium primum : primus enim homo dominari voluit, qui dominum habere noluit. GRÆG. (ut sup). Vel per villam terrena substantia designatur : exit ergo videre illam, qui sola exteriora cogitat propter substantiam. AMB. Sic igitur emeritæ militiæ viro contemnendarum stipendium præscribitur facultatum; quod neque ille qui studiis intentus inferioribus, possessiones sibi terrenas coemit, regnum cæli possit adipisci; cum Dominus dicat : Vende omnia tua, et sequere me.

Sequitur : Et alter dixit : Jaga boum emi quinque, et eo probare illa. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 33, ut sup.). Quinque jaga boum, sensus carnis hujus quinque numerantur : in oculis visus est, in auribus auditus, in naribus odoratus, in faucibus gustus, in omnibus membris tactus. Sed quia jaga sunt in tribus prioribus sensibus facilius apparet : duo sunt oculi, duæ aures, geminæ narces : ecce tria jaga : et in faucibus, id est, sensu gustandi, geminatio quædam invenitur; quia nihil gustando sapit, nisi lingua et palato tangatur : voluptas carnis, quæ ad tactum pertinet, occulte geminatur : est forinsecus et intrinsecus. Dicuntur autem jaga boum, quia

bœufs, parce que c'est par ces sens de la chair que nous recherchons les choses terrestres; car les bœufs labourent la terre. Ainsi, les hommes sans foi qui se livrent aux choses terrestres ne veulent croire que ce qu'ils perçoivent par un des cinq sens du corps : *Je ne crois, disent-ils, que ce que je vois*. Si telles étaient nos pensées, ces cinq paires de bœufs nous empêcheraient d'aller au festin. Cependant, afin que vous sachiez qu'il ne s'agit point des entraînements de la délectation voluptueuse, mais d'une certaine curiosité, il ne dit pas : « J'ai acheté cinq paires de bœufs, je vais les repaître, » mais « je vais les essayer. » — S. GRÉG. — De plus, comme les sens corporels ne peuvent percevoir les choses intérieures et ne connaissent que les extérieures, ils expriment bien la curiosité qui, cherchant à discuter la vie d'autrui, ignore toujours son état intérieur et ne pense qu'aux choses extérieures. Enfin, il faut remarquer qu'en s'excusant d'aller au festin où ils sont invités, l'un à cause de sa maison de campagne, l'autre pour essayer ses bœufs, ils prononcent des paroles d'humilité; car, en disant : « Je vous prie, » et en refusant de venir, l'humilité est dans leur parole et l'orgueil dans leur action.

SUITE. — « Un autre dit : J'ai épousé une femme, et c'est pourquoi je ne puis venir. » — S. AUG. — Ceci est la volupté de la chair qui en empêche beaucoup, et plutôt à Dieu que ce ne fût qu'à l'extérieur et non à l'intérieur ! Car celui qui dit : « J'ai épousé une femme, » est dans la joie des voluptés de la chair et est excusé; qu'il prenne garde de mourir de la fin intérieure. — S. BAS. — Il dit : « Je ne puis venir, » parce que l'intelligence de l'homme qui se livre aux plaisirs du monde est

per sensus istos carnis terrena requiruntur : hoves enim terram versant; homines autem remoti a fide terrenis dediti nolunt credere aliud, nisi ad quod sensu corporis perveniunt quinque partito. Non, inquit, ego credo nisi quod video. Si talia cogitaremus, quinque illis jugis boum a cœna impediremur. Ut noveritis autem istorum quinque sensuum non delectationem quæ mulcet, et ingerit voluptatem, sed curiositatem quamdam notatam fuisse, non ait : Quinque juga boum emi, eo pascere illa, sed, eo probare illa. GRÆG. (in homil. 36, ut sup.). Corporales etiam sensus, quia interna comprehendere nequeunt, sed sola exteriora cognoscunt, recte per eos curiositas designatur; quæ dum alienam quærit vitam discutere, semper, sua intima nes-

ciens, studet exteriora cogitare. Sed notandum quod is qui propter villam, et is qui propter probanda juga boum a cœna sui invitatoris se excusat, humilitatis verba permiscet : dum enim dicit, rogo, et venire contemnit, humilitas sonat in voce, superbia in actione.

Sequitur : Alius dixit : Uxorem duxi, et ideo non possum venire. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 33, ut sup.). Ista est voluptas carnis, quæ multos impedit; utinam foris, et non intus ! Qui enim dixit, uxorem duxi, carnis voluptatibus jucundatur, a cœna excusatur; observet ne fame interna moriatur. BASIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Dicit autem : Non possum venire, eo quod intellectus humanus, vergens ad mundanas illecebras, debilis est ad agendum divina.

impuissante pour les choses divines. — S. GRÉG. — Or, quoique le mariage soit saint et établi par la divine Providence pour la propagation de la race humaine, néanmoins un grand nombre n'y cherchent point la fécondité de la famille, mais la satisfaction de leurs voluptueux désirs; c'est pourquoi cette chose juste peut très bien signifier une chose injuste. — S. AMB. — Ou encore : le mariage n'est pas blâmé, mais la chasteté est mise à un rang supérieur, parce que la femme qui n'est pas mariée s'occupe des choses du Seigneur, afin d'être sainte de corps et d'esprit, tandis que celle qui est mariée s'occupe des choses du monde (1).

S. AUG. — Lorsque saint Jean dit : « Tout ce qui est dans le monde est concupiscence de la chair, concupiscence des yeux et ambition du siècle (2), » il commence par où finit l'Évangile. « J'ai épousé une femme, » voilà la concupiscence de la chair. « J'ai acheté cinq paires de bœufs, » voilà la concupiscence des yeux. « J'ai acheté une maison de campagne, » voilà l'ambition du siècle. En prenant la partie pour le tout, les cinq sens sont désignés par les yeux, qui sont le principal sens; ainsi, quoique la vue soit le propre des yeux, nous disons souvent des autres sens qu'ils *voient*.

S. CYR. — Mais quels sont ceux qui refusèrent de venir par les motifs dont nous venons de parler, sinon les principaux Juifs, qui sont réprimandés dans tout ce passage des Saintes-Écritures? — ORIG. — Ou encore : ceux qui ont acheté la maison de campagne et qui s'excusent ou refusent de venir au banquet sont ceux qui avaient reçu les

(1) 1 Cor., 7, v. 34.

(2) Saint Jean ne dit pas *l'ambition du siècle*, mais *l'orgueil de la vie*.

GRÉG. (in homil. 36, ut sup.). Quamvis autem bonum sit conjugium, atque ad propagandam sobolem divina providentia constitutum, nonnulli tamen per hoc non fecunditatem prolis, sed desideria expetunt voluptatis : et idcirco per rem justam significari potest non incongrue res injusta. AMB. Vel conjugium non reprehenditur, sed ad majorem honorem vocatur integritas; quoniam mulier inupta cogitat quæ sunt Domini, ut sit sancta corpore et spiritu; quæ autem nupta est, cogitat quæ sunt mundi.

AUG., *De verb. Dom.* (serm. 33, ut sup.). Joannes autem dicens : Omne quod est in mundo, concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum, et ambitio seculi;

inde cœpit ubi Evangelium terminum posuit. Concupiscentia carnis, uxorem duxi; concupiscentia oculorum, quinque juga boum emi; ambitio seculi, villam emi. A parte autem in totum commemorati sunt quinque sensus per solos oculos, quorum est in quinque sensibus principatus : propterea cum proprie ad oculos pertineat visus, ipsum videre per omnes quinque sensus solemus appellare.

CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Quos autem intelligemus fuisse hos qui renuerunt prædictorum causa venire, nisi præsides Judæorum, quos per totam sacram paginam de his redargutos esse videmus? ORIG. (et Geometer, in *Cat. græc. Patr.*). Vel aliter : hi qui villam emerunt, et refutant cœnam

autres enseignements divins, et qui au lieu de les pratiquer, méprisèrent le Verbe, qu'ils possédaient. Celui qui a acheté cinq paires de bœufs, c'est celui qui néglige sa nature spirituelle pour se livrer aux choses sensibles; c'est pourquoi il ne peut comprendre une nature incorporelle. Celui qui a épousé une femme, c'est celui qui est lié à la chair et qui préfère les plaisirs à Dieu. — S. AMB. — Ou encore : nous pensons que trois sortes d'hommes sont exclus de la participation à ce festin : les Gentils, les Juifs et les hérétiques. Les Juifs, esclaves des choses extérieures, portent le joug de la loi; or, les cinq paires de bœufs sont les dix commandements, dont il est dit : « Dieu vous a fait connaître son alliance, qu'il vous a ordonné d'observer, et les dix commandements écrits sur les tables de pierre » (le décalogue). — Ou encore : les cinq paires de bœufs sont les cinq livres de l'ancienne loi (1). En second lieu, l'hérésie, semblable à Ève, tente le zèle de la foi par ses entraînantés séductions. Enfin, l'Apôtre nous dit de fuir l'avarice, de peur qu'elle ne nous empêche de parvenir au royaume du Christ comme les Gentils. Ainsi, sont exclus du royaume, celui qui a acheté la maison de campagne, celui qui préfère le joug de la loi au don de la grâce, et celui qui s'excuse pour épouser une femme.

SUITE. — « Le serviteur, étant revenu, rapporta ceci à son maître. » — S. AUG. — Dieu n'a pas besoin de ses envoyés pour connaître les créatures inférieures, comme s'il en apprenait quelque chose; mais il sait tout d'une manière permanente et immuable; il a des envoyés à cause de nous et aussi pour eux-mêmes; car dans l'ordre de leur nature il

(1) Les cinq livres de Moïse, qui sont plus spécialement appelés *la loi*.

seu recusant, sunt qui receperant alia dogmata Divinitatis, nec experti sunt, sed contempserunt verbum quod possidebant. Is autem qui quinque paria boum emit, est qui naturam intellectualem contemnit, et sensibilia sequitur; unde incorpoream naturam comprehendere non potest. Qui autem uxorem duxit, est qui conjunctus est carni, voluptatum magis amator quam Dei (1 *ad Timoth.*, 3, vers. 4). AMB. Vel tria genera hominum a consortio istius censæ æstimemus excludi; Gentilium, Judæorum et hæreticorum. Judæi corporali ministerio juga sibi legis imponunt: quinque autem juga sunt verborum decem, de quibus *Deuleon.*, 4, vers. 13, dicitur: Ostendit vobis Deus pactum suum quod præcepit ut faceretis; et decem verba quæ scripsit in

tabulis lapideis (hoc est decalogi mandata, etc.); vel quinque juga sunt quinque libri veteris legis: at vero hæresis, velut Eva, femineo rigore fidei tentat affectum. Et Apostolus (*ad Ephes.*, 5; *ad Colos.*, 3; *ad Hebr.*, 13, et 2 *ad Timoth.*, 2) dicit avaritiam esse fugiendam, ne impediti more gentili ad regnum Christi pervenire nequeamus: ergo et ille qui villam emit, alienus a regno est; et ille qui jugum potius legis quam gratiæ munus elegit, et ille quæ se propter ducendam excusat uxorem.

Sequitur: Et reversus servus nuntiavit hæc domino suo. AUG. (5, *sup. Gen.*, ad litteram, cap. 19). Non propter inferiorum scientiam Deus nuntiis indiget quasi per eos fiat scientior, sed novit omnia stabiliter atque incommutabiliter: habet autem nun-

leur est bon de paraître ainsi devant Dieu et de se tenir en sa présence pour le consulter sur les créatures inférieures et pour exécuter ses ordres suprêmes.

S. CYR. — Cependant les princes des Juifs repoussant leur vocation, selon leurs propres paroles : « Y a-t-il quelqu'un des sénateurs qui ait cru en lui, » le père de famille s'indigne contre eux comme méritant son indignation et sa colère. D'où il suit : « Alors le père de famille irrité, etc. » — S. BAS. — Non que la substance divine puisse ressentir la passion de la colère, mais on appelle colère et indignation en Dieu ce qui ressemble à nos émotions de colère. — S. CYR. — Ainsi, il est dit que le père de famille s'indigna contre les princes des Juifs, et à leur place il appela ceux du peuple qui avaient l'esprit plus simple et moins présomptueux. En effet, à la parole de Pierre, d'abord trois mille, et ensuite cinq mille, embrassèrent la foi, et plus tard un plus grand nombre. D'où il est dit : « Il dit à son serviteur : Allez promptement dans les places et les rues de la ville, et amenez ici les pauvres, les infirmes, les aveugles et les boiteux. » — S. AMB. — Il invite les pauvres, les infirmes et les aveugles, pour montrer que l'infirmité du corps n'exclut personne du royaume et que celui-là pèche plus rarement qui n'a pas les amorces du péché ; ou encore : que l'infirmité du péché est remise par la miséricorde de Dieu. C'est pourquoi il envoie sur les places publiques, afin que, quittant les larges sentiers, ils entrent dans la voie étroite.

S. GRÉG. — Ainsi, les superbes refusent de venir et les pauvres sont choisis. Or, ceux-là sont appelés *infirmes et pauvres* qui sont infirmes

tios propter nos et propter ipsos ; quia illo modo Deo patere et assistere, ut eum de inferioribus consulant, ejusque supernis jussi obtemperent, bonum est eis in ordine propriæ naturæ.

CYRIL. (in *Cat. græc.*, ubi sup.). Judæorum autem primatibus vocationem renuentibus, sicut ipsi dicebant (Joan., 2) : Nunquid aliquis principum credit in eum ? indignatus est paterfamilias, quasi eis dignis indignatione et ira. Unde sequitur : Tunc iratus paterfamilias, etc. BASIL. (in eadem *Cat. græc.*). Non quod iræ passio divinæ substantiæ accidat, sed talis operatio quæ in nobis ab ira fit, Dei et ira indignatio dicitur. CYRIL. (ubi sup.). Sic ergo indignatus dicitur paterfamilias in principes Judæorum ; et vocati sunt loco eorum, qui erant de multitudine Judæorum, fragilem et im-

potentem mentem habentes. Loquente enim Petro, primo quidem tria millia (*Act.*, 2), deinde quinque millia (*Act.*, 4) crediderunt ; et postmodum plurimus populus. Unde dicitur : Dixit servo suo : Exi cito in plateas et vicos civitatis, et pauperes ac debiles cæcos et claudos introduc huc. AMB. Invitat autem pauperes, debiles et cæcos, ut ostendatur quod nullum debilitas corporis excludat a regno ; rariusque delinquant, cui desit illecebra peccandi ; vel quod infirmitas peccatorum per misericordiam Domini remittatur : unde mittit ad plateas ut de latioribus vicis ad angustam venirent viam.

GRÉG. (in homil. 36, ut sup.). Quia ergo venire superbi renuunt, pauperes eliguntur : dicuntur enim debiles et pauperes, qui judicio suo apud semetipsos infirmi sunt : nam pauperes et quasi fortes sunt,

à leur propre jugement ; car il y a des *pauvres* qui sont pour ainsi dire forts : ce sont ceux qui sont orgueilleux dans leur pauvreté. Les *aveugles* sont ceux qui n'ont aucune lumière dans l'esprit ; les *boiteux* sont ceux qui ne marchent pas droit dans leurs œuvres. Or, les vices de ceux-ci étant exprimés par l'infirmité de leurs membres, de même que ceux qui ont été conviés et n'ont pas voulu venir étaient des pécheurs, de même ceux qui sont conviés et viennent sont aussi des pécheurs ; ainsi les pécheurs superbes sont repoussés et les humbles sont choisis. Dieu choisit donc ceux que le monde méprise ; car souvent le mépris rappelle l'homme à lui-même, et quelques-uns écoutent la voix de Dieu avec d'autant plus d'empressement qu'ils n'ont en ce monde aucune jouissance. Lors donc que le Seigneur appelle à son festin ceux qui étaient dans les places publiques et les carrefours, il appelle le peuple qui vivait dans l'observation de la loi. Cependant, la multitude du peuple d'Israël qui embrasse la foi ne remplit point la table du festin céleste ; d'où il suit : « Le serviteur lui dit : Seigneur, ce que vous aviez commandé est fait et il y a encore place, etc. » En effet, déjà un grand nombre de Juifs sont entrés, mais il y a encore dans le royaume un grand espace où doit être reçue la multitude des Gentils ; d'où il est ajouté : « Le maître dit au serviteur : Allez dans les chemins et le long des haies et faites entrer de force. » Lorsqu'il dit de prendre ses convives dans les chemins et le long des haies, il veut parler des peuples barbares (c'est-à-dire des Gentils).

S. AMB. — Ou encore : il envoie dans les chemins et le long des haies, parce que ceux-là sont propres au royaume des cieux qui, dégagés de toutes les cupidités présentes, marchent vers les choses fu-

qui positi in paupertate superbiunt ; cæci sunt qui nullius ingenii lumen habent ; claudi sunt, qui rectos gressus in operatione non habent : sed dum horum vitia in membrorum debilitate significantur, sicut illi peccatores fuerunt, qui vocati venire noluerunt, ita hi quoque qui invitantur et veniunt ; sed peccatores superbi respuuntur, humiles eliguntur. Hos itaque eligit Deus, quos despicit mundus ; quia plerumque ipsa despectio hominem revocat ad semetipsum ; et tanto celerius vocem Dei aliqui audiunt, quanto in hoc mundo non habent unde delectentur. Cum ergo de vicis et plateis ad cœnam quosdam Dominus vocat, illum populum designat, qui tenere legis urbanam conversationem noverat : sed multitudo quæ

ex Israel populo credidit, locum superni convivii non implevit. Unde sequitur : Et ait servus : Domine, factum est ut imperasti, et adhuc locus est, etc. Intravit enim jam frequentia Judæorum, sed adhuc locus vacat in regno ubi suscipi debeat numerositas gentium. Unde subditur : Et ait Dominus servo : Exi in vias et in sepes, et compelle intrare : cum convivas suos colligi ex viis et sepibus præcepit, agrestem populum (id est, gentilem) quærit.

AMB. Vel mittit ad vias et circa sepes, quia hi apti sunt regno cœlorum, qui nullis præsentium cupiditatibus occupati, ad futura festinant in quodam bonæ voluntatis tramite constituti ; et qui modo sepis quæ ab incultis culta secernat, et incursus arceat

tures dans le chemin de la bonne volonté ; et ceux qui, semblables aux haies qui séparent la terre cultivée de celle qui est inculte et empêchent les ravages des animaux, savent distinguer le bien du mal et opposer le bouclier de la foi aux tentatives des esprits mauvais. — S. AUG. — Les Gentils sont venus des places publiques et des carrefours ; les hérétiques viennent des haies, car ceux qui plantent des haies établissent des divisions. Qu'ils soient retirés des haies, qu'ils soient arrachés d'entre les épines ; mais ils ne veulent pas être contraints : *Nous entrerons*, disent-ils, *par notre propre volonté*. Ce n'est pas ce que Dieu a commandé : *Faites-les entrer de force*, dit-il ; qu'ils soient contraints au dehors, de là naît la volonté.

S. GRÉG. — Ceux donc qui, brisés par les adversités de ce monde, reviennent à l'amour de Dieu, entrent par la violence. La sentence qui vient ensuite est bien redoutable : « Je vous dis que nul de ces hommes qui ont été conviés ne goûtera de mon festin. » Que nul donc ne le méprise, de peur que s'il s'excuse lorsqu'il est invité, il ne puisse entrer quand il en aura la volonté.

Une grande troupe de peuple marchant avec Jésus, il se retourna vers eux, et leur dit : Si quelqu'un vient à moi, et ne hait pas son père et sa mère, sa femme, ses enfants, ses frères et ses sœurs, et même sa propre vie, il ne peut être mon disciple. Et quiconque ne porte pas sa croix, et ne me suit pas, ne peut être mon disciple.

S. GRÉG. — L'âme s'enflamme en entendant parler des récompenses célestes, et déjà elle voudrait être là où elle espère un bonheur sans

bestiarum, norit bona malaque distinguere, et adversus tentamenta nequitiæ spiritualis, fidei munimen præterdere. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 32, ut sup.). Venerunt de plateis et vicis gentes, veniunt de sepibus hæretici. Nam sepes qui construunt, divisiones quærunt ; abstrahantur a sepibus, evellantur a spinis ; sed cogi nolunt ; voluntate, inquit, nostra intremus : non hoc Dominus imperavit ; coge, inquit, intrare : foris inveniatur necessitas, nascitur inde voluntas.

GREG. (in homil. 36, ut sup.). Qui ergo hujus mundi adversitatibus fracti ad Dei amorem redeunt, compelluntur intrare. Sed valde tremenda est sententia quæ subinfertur : Dico autem vobis quod nemo virorum illorum qui vocati sunt, gustabit cœnam

meam : nemo ergo contemnat, ne dum vocatus excusat, cum voluntatem habuerit intrare non valeat.

Ibant autem turba multa cum eo, et conversus dixit ad illos : Si quis venit ad me, et non odit patrem suum, et matrem, et uxorem, et filios, et fratres, et sorores, adhuc autem et animam suam, non potest meus esse discipulus ; et qui non bajulat crucem suam et venit post me, non potest meus esse discipulus.

GREG. (in homil. 37, in Evang.). Ad audita cœlestia præmia inardescit animus, jamque illic cupit assistere ubi se sperat perveniri non potest, nisi per magnos labo-

fin. Mais on ne peut arriver à ces grandes récompenses sans de grands efforts. D'où il est dit : « Une grande foule marchant avec lui, il se retourna et leur dit. » — THÉOPH. — Car, comme tous ceux qui marchaient avec lui ne le suivaient pas de tout cœur, mais avec tiédeur, il montre ce que doit être son disciple.

S. GRÉG. — On peut se demander comment il nous dit de haïr nos parents et nos proches selon la chair, tandis qu'il nous est commandé d'aimer même nos ennemis. Mais si nous comprenons bien le sens de ce précepte, nous pouvons faire l'une et l'autre chose avec discernement; ainsi, nous aimerons ceux qui nous sont unis par les liens de la chair et que nous reconnaissons comme nos proches, et ceux que nous rencontrons comme adversaires dans la voie de Dieu, nous les méconnaîtrons en les haïssant et les fuyant. Car, en n'écoutant pas ceux qui, sages selon la chair, nous portent au mal, nous les aimons pour ainsi dire dans notre haine. — S. AMB. — Or, si le Seigneur a renoncé pour vous à sa mère, en disant : « Qui est ma mère et quels sont mes frères, » pourquoi voudriez-vous être au-dessus de votre Seigneur? Ainsi, le Seigneur ne nous commande ni de méconnaître la nature, ni d'être esclaves de la nature, mais d'accorder à la nature de manière à vénérer celui qui en est l'auteur et de ne pas nous séparer de Dieu (par amour pour nos parents).

S. GRÉG. — Afin de montrer que cette haine de nos parents ne vient pas d'un mauvais sentiment (ou de la passion), mais de la charité, il continue en disant : « Et même votre vie. » Car il est évident qu'il doit aimer le prochain dans sa haine celui qui le hait comme soi-même. Or, nous haïssons notre vie comme il faut lorsque nous ne

res. Unde dicitur : Ibant autem turba multa cum eo, et conversus ad illos dixit. THÉOPH. Quia enim multi comitantium ipsum, non ex toto affectu, sed tepide sequebantur, ostendit qualem deceat esse suum discipulum.

GRÉG. (in homil. 37, ut sup.). Sed percontari libet quomodo parentes et carnaliter propinquos præcipimur odisse, qui jubemur et inimicos diligere. Sed si vim præcepti perpendimus, utrumque agere per discretionem valemus, ut eos qui nobis carnis cognatione conjuncti sunt, et quos proximos novimus, diligamus, et quos adversarios in via Dei patimur, odiendo et fugiendo nesciamus : quasi enim per odium diligitur qui carnaliter sapiens dum prava

nobis ingerit, non auditur. AMB. Etenim si propter te Dominus suæ renuntiat matri dicens (Matth., 12, et Marc., 3) : Quæ est mater mea, et qui fratres mei; cur tu Domino tuo oupias anteferri? Sed neque ignorare naturam nec servire naturæ Dominus jubet; sed ita indulgere naturæ, ut venereris auctorem; nec a Deo (parentum amore) desistas.

GRÉG. (in homil. 37, ut sup.). Ut autem Dominus demonstraret hoc erga proximos odium, non de affectione (vel passione) procedere, sed de charitate, addidit dicens : Adhuc autem et animam suam. Constat ergo quia amando debet odisse proximum, qui odit eum ut seipsum; tunc enim bene animam nostram odimus, cum ejus car-

cédons pas à ses désirs charnels, lorsque nous contrarions ses appétits, lorsque nous résistons à ses voluptés. Or, puisque quand elle est méprisée elle devient meilleure, elle est pour ainsi dire aimée dans la haine. — S. CYR. — Cependant, il ne faut pas quitter la vie, que le divin Paul lui-même conserva dans son corps et dans son âme, afin que, vivant encore dans le corps, il pût annoncer le Christ; mais, quand il doit mépriser la vie pour achever sa course, il dit que la vie elle-même ne lui est d'aucun prix.

S. GRÉG. — Ensuite il nous montre comment il faut pratiquer cette haine de la vie, en disant : « Celui qui ne porte pas sa croix. » — S. CHRYS. — Il ne veut pas dire de porter sur nos épaules une véritable croix, mais d'avoir toujours la mort devant nos yeux : c'est ainsi que Paul mourait chaque jour et méprisait la mort. — S. BAS. — Portant sa croix, il annonçait la mort du Seigneur, en disant : « Le monde est crucifié pour moi, et je suis crucifié au monde ; » c'est aussi ce que nous-mêmes commençons au baptême, « où notre vieil homme est crucifié, afin que le corps du péché soit détruit. » — S. GRÉG. — Ou encore : croix venant de souffrance (1), nous portons la croix du Seigneur de deux manières : lorsque nous affligeons la chair par l'abstinence, ou lorsque, par compassion pour le prochain, nous regardons comme nôtre sa misère. Or, comme quelques-uns pratiquent l'abstinence de la chair, non pour Dieu, mais par vaine gloire, et sont compatissants selon la chair et non selon l'esprit, c'est avec raison qu'il est ajouté : « Et ne me suit pas. » Car, porter sa croix et suivre le

(1) *Cruz a cruciatu*, ce qui ne peut se reproduire en français.

nalibus desideriis non acquiescimus, cum ejus appetitum frangimus, ejus voluptatibus reluctamur. Quæ ergo contempta ad melius ducitur, quasi per odium amatur. CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*, et lib. 5, in *Esaiam*). Non est autem fugienda vita, quam in corpore et anima etiam divinus Paulus servavit, ut Christum adhuc vivens in corpore prædicaret : sed ubi oportebat vitam contemnere, ut cursum consummaret, nec animam pretiosam sibi esse fatetur (*Act.*, 20, vers. 24).

GRÉG. (in homil. 37, ut sup.). Hoc autem animæ odium qualiter exhiberi debeat manifestat subdens : Qui non bajulat crucem suam, etc. CHRYS. (in *Cat. græc. Patr.*). Non autem hoc dicit ut trabem super humeros apponamus, sed ut semper mortem

præ oculis nostris habeamus : sicut et Paulus moriebatur quotidie (1 *Cor.*, 15) et mortem contemnebat. BASIL. (in eadem *Cat. græc.*, et in *Regulis brevioribus*, ad interrogat. 234). Crucem etiam tollens mortem Domini annuntiabat, dicens (*ad Gal.*, 6) : Mihi mundus crucifixus est, et ego mundo; quod etiam nos ipso baptisinate anticipamus, ubi verus homo noster crucifixus est, ut destruat corpus peccati (*Rom.*, 6). GRÉG. (in homil. 67, ut sup.). Vel quia crux a cruciatu dicitur, duobus modis crucem Domini bajulamur : cum aut per abstinentiam carnem affligimus; aut per compassionem proximi necessitatem illius nostram putamus. Sed quia nonnulli carnis abstinentiam, non pro Deo, sed pro inani gloria exhibent, et compassionem non spi-

Seigneur, c'est pratiquer l'abstinence de la chair ou avoir compassion du prochain en vue de l'éternelle destinée.

Car qui est celui d'entre vous, qui, voulant bâtir une tour, ne suppose auparavant, en repos et à loisir, la dépense qui y sera nécessaire, pour voir s'il aura de quoi l'achever, de peur qu'en ayant jeté les fondements, et ne pouvant l'achever, tous ceux qui verront ce bâtiment imparfait ne commencent à se moquer de lui, en disant : Cet homme avait commencé à bâtir, mais il n'a pu achever? Ou qui est le roi, qui se mettant en campagne pour combattre un autre roi, ne consulte auparavant, en repos et à loisir, s'il pourra marcher avec dix mille hommes contre un ennemi qui s'avance vers lui avec vingt mille? Autrement il lui envoie des ambassadeurs lorsqu'il est encore bien loin, et lui fait des propositions de paix. Ainsi, quiconque d'entre vous ne renonce pas à tout ce qu'il a ne peut être mon disciple.

S. GRÉG. — Après avoir donné ces sublimes préceptes, il ajoute aussitôt la comparaison d'un grand édifice, en disant : « Car qui est celui d'entre vous qui, voulant bâtir une tour, n'en suppose auparavant, etc. » Car nous devons prévoir avec soin tout ce que nous faisons. Si donc nous voulons construire la tour de l'humilité, nous devons auparavant nous préparer aux adversités de ce monde. Ou encore : une tour est un observatoire élevé, très propice pour la garde de la cité et la découverte des attaques ennemies ; de même l'intelligence nous a été donnée pour conserver le bien et prévoir ce qui nous est contraire ; le Seigneur nous a dit de nous asseoir avant de la construire et de calculer si nous aurons de quoi l'achever. — S. GRÉG. de Nysse. — Car il faut de la persévérance pour arriver au terme de ce grand

ritualiter, sed carnaliter impendunt. recte additur : Et venit post me. Bajulare enim crucem et post Dominum ire, est vel carnis abstinentiam, vel compassionem proximo pro studio æternæ intentionis exhibere.

Quis enim ex vobis volens turrim ædificare, non prius sedens computat sumptus qui necessarii sunt, si habeat ad perficiendum? ne posteaquam posuerit fundamentum, et non potuerit perficere, omnes qui vident incipiant illudere ei dicentes quia hic homo cepit ædificare, et non potuit consummare. Aut quis rex iturus committere bellum adversus altum regem, non sedens prius cogitat si possit cum decem millibus occurrere ei qui cum viginti millibus venit ad se? Altoquin adhuc illo longe agente, legationem

mittens rogat ea quæ pacis sunt : sic ergo omnis ex vobis qui non renuntiat omnibus quæ possidet, non potest meus esse discipulus.

GREG. (in homil. 37, ut sup.). Quia sublimia præcepta data sunt, protinus comparatio ædificandæ sublimitatis adjungitur, cum dicitur : Quis enim ex vobis volens turrim ædificare, non prius computat, etc. Omne enim quod agimus, prævenire per studium considerationis debemus. Si igitur humilitatis turrim construere cupimus, prius nos præparare ad adversa hujus seculi debemus. BASIL. (in Esai., 2, cap. Visione, 2). Vel turris est alta speculatio ad custodiam civitatis, et perceptionem hostilium occurrentium apta : ad hujus instar nobis,

dessein en ajoutant les divers commandements de Dieu pour achever cette œuvre divine; en effet, il ne suffit pas d'une pierre pour construire une tour et un seul commandement ne conduit pas l'âme à la perfection; mais il faut poser d'abord le fondement et, selon l'Apôtre, placer dessus des assises d'or, d'argent et de pierres précieuses. D'où il est ajouté : « De peur qu'après avoir jeté les fondements. »

THÉOPH. — Nous ne devons pas poser le fondement (c'est-à-dire commencer à suivre le Christ) et ensuite ne pas achever, comme ceux dont saint Jean a dit : « Beaucoup de ses disciples se retirèrent. » Ou encore : par *fondement* il faut entendre l'enseignement de la parole, par exemple, sur l'abstinence; or, il faut à ce fondement l'édifice des œuvres, afin d'achever *la tour de la force contre nos ennemis*. Autrement cet homme sera bafoué par tous ceux qui le verront, par les hommes et par les démons. — S. GRÉG. — Car, lorsque nous nous appliquons aux bonnes actions, si nous n'avons soin d'être en garde contre les esprits mauvais, nous sommes bafoués par ceux-là mêmes qui nous ont entraînés dans le mal. Cependant, de cette comparaison il s'élève à une plus grande, afin de faire penser aux plus grandes choses par les plus petites; car il suit : « Ou qui est le roi qui, avant d'aller combattre un autre roi, ne s'assied pour délibérer s'il peut, avec dix mille hommes, aller à la rencontre de celui qui s'avance vers lui avec vingt mille? » — S. CYR. — Nous avons à combattre contre les esprits de malice qui sont dans l'air; nous sommes assiégés par une multitude d'autres ennemis; l'aiguillon de la chair, la loi de péché qui tour-

datum est intellectus conservativus bonorum, præmeditativus contrariorum : ad hujus ædificationem præcipit Dominus nos sedentes ponere calculum, si suppetat facultas ad finem. GREG. Nyss. (lib. *De virgin.*, cap. 18). Insistendum est enim ut cujuslibet ardui propositi terminus attingatur variis augmentis mandatorum Dei, consummando opus divinum; nam neque lapis unus est tota turris fabrica, neque unicum mandatum ducit ad animæ perfectionem : sed fundamentum oportet subsistere, et secundum Apostolum (2 *ad Cor.*, 3) insuper apparatus est auri et argenti et pretiosorum lapidum apponendus. Unde subditur : Ne posteaquam posuerit fundamentum, etc.

THEOPH. Non enim debemus ponere fundamentum (id est, sequi Christi initium), et finem non imponere; sicut illi de quibus Joannes dicit (cap 6) quod multi ex disci-

pulis ejus abierunt retrorsum. Vel fundamentum intelligere doctrinalem sermonem, puta de abstinentia. Opus est igitur prædicto fundamento operationis ædificium, ut perficiatur nobis turris fortitudinis a facie inimici (*Psal.* 60). Alioquin deridetur homo a videntibus eum, tam hominibus quam dæmonibus. GREGOR. (in homil. 37, ut supra). In bonis enim operationibus intenti, nisi contra malignos spiritus sollicite vigilemus, ipsos irrisores patimur quod ad malum persuasores habemus. Sed ex minori ad majus similitudo subditur, ut ex rebus minimis majora pensentur : nam sequitur : Aut quis rex iturus committere bellum adversus alium regem, non prius sedens cogitat si possit cum decem millibus occurrere ei, qui cum viginti millibus venit ad se? CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Incumbit enim nobis prælium contra spiritua-

mente nos membres, et les diverses passions : voilà la multitude redoutable de nos ennemis. — S. AUG. — Ou encore : les dix mille hommes de celui qui doit combattre avec le roi qui en a vingt mille signifient la simplicité de l'homme chrétien qui doit combattre contre la duplicité du démon. — THEOPH. — Or, le péché est un roi qui règne dans notre corps de mort, et notre esprit aussi a été créé roi ; si donc il veut résister au péché, qu'il y pense de toute son âme, car les démons sont les soldats du péché qui paraissent être vingt mille contre nos dix mille, parce qu'étant incorporels, comparativement à nous qui sommes corporels, ils doivent avoir une bien plus grande force.

S. AUG. — De même qu'il nous a détournés de la tour inachevée par l'outrage de ceux qui disaient : « Cet homme a commencé à bâtir, et il n'a pu achever, » de même dans la parabole du roi contre lequel il faut combattre, il a accusé la paix elle-même, en disant : « Autrement, il lui envoie une ambassade, lorsqu'il est encore loin, et lui fait des propositions de paix. » Par là, il montre que ceux mêmes qui renoncent à tout ce qu'ils possèdent ne peuvent résister aux assauts des tentations du démon, et qu'ils font la paix avec lui en consentant au péché.

S. GRÉG. — Ou encore : dans le redoutable jugement, nous n'allons pas à la rencontre de notre roi comme étant ses pairs, car nous sommes dix mille contre vingt mille : un contre deux. Ainsi, il vient avec une double armée contre une seule armée, c'est-à-dire que, tandis que nous n'avons préparé que nos œuvres, il discute à la fois nos œuvres et nos pensées. Tandis qu'il est encore éloigné et qu'il ne paraît

lia nequitiae in caelestibus [*ad Ephes.*, 6]. Urget autem nos et aliorum hostium multitudo ; carnale flagitium, lex peccati saeviens in membris nostris, et variae passiones, hoc est, dira hostium multitudo. AUG., *De quaest. Evang.* (lib. 2, quaest. 31). Vel decem millia praeliaturi cum rege qui habet viginti millia, significant simplicitatem christiani hominis dimicaturi cum duplicitate diaboli. THEOPH. Est autem rex peccatum regnans in nostro mortali corpore [*Rom.*, 6], sed et noster intellectus creatus est rex. Ergo si repugnare velit peccato, toto animo cogitet secum : nam daemones sunt peccati satellites, qui videntur viginti millium numero praecellere decem millia nostra, quia cum incorporati sint, nobis comparati corporeis, multo majorem fortitudinem habere censentur.

AUG., *De quaest. Evang.* (ubi sup.). Sicut autem de turri non perfecta per opprobrium deterruit dicentium, quia hic homo coepit aedificare, et non potuit consummare ; sic in rege cum quo dimicandum est, ipsam pacem accusavit, cum subdit : Alioquin adhuc illo longe agente legationem mittens, rogat ea quae pacis sunt : significans etiam minas imminentium tentationum a diabolo non sustinere eos qui renuntiant omnibus quae possident, et pacem cum eo facere consentiendo illi ad committendum peccata.

GRÉG. (ut sup.). Vel aliter : in illo tremendo examine cum rege nostro ex aequo ad iudicium non venimus : decem millia quippe ad viginti millia, simplum ad duplum sunt. Cum duplo ergo exercitu contra simplum venit ; quia nos vix in solo opere praeparatos simul de opere et cogitatione

pas encore pour le jugement, envoyons-lui donc une ambassade : nos larmes, nos œuvres de miséricorde, nos offrandes pacifiques, telle est l'ambassade qui apaise notre roi qui s'avance.

S. AUG. — Il nous montre lui-même le sens de ces paraboles, en disant à cette occasion : « Ainsi, quiconque parmi vous ne renonce pas à tout ce qu'il possède ne peut être mon disciple. » Ainsi, les dépenses pour bâtir la tour et la valeur des dix mille soldats contre le roi qui en a vingt mille signifient que chacun doit renoncer à tout ce qu'il possède. Les premières paroles de ce discours s'accordent avec les dernières. En effet, dans le renoncement à tout ce qu'on possède se trouve aussi compris de haïr son père, et sa mère, et sa femme, et ses enfants, et ses frères, et ses sœurs, et même sa propre vie ; car ces choses sont bien notre propriété, puisqu'elles entravent tant de monde et les empêchent d'obtenir, non les choses temporelles, qui passent, mais les biens qui sont communs à tous et qui durent éternellement.

S. BAS. — L'intention du Seigneur, dans les exemples précédents, n'est pas de donner à chacun le droit et la permission d'être ou de n'être pas son disciple, comme on peut ne pas poser de fondement ou ne pas faire la paix ; mais il a voulu montrer l'impossibilité de plaire à Dieu au milieu des choses qui distraient l'âme et la mettent en péril, parce qu'elle y devient plus accessible aux embûches et aux pièges du démon.

BÈDE. — Cependant, il y a une différence entre *renoncer à tout* et

discutit. Dum ergo adhuc longe est qui adhuc præsens per judicium non videtur, mittamus ad eum legationem; lacrymas nostras, misericordiæ opera, hostias placationis : hæc est nostra legatio, quæ regem venientem placat.

AUG., ad *Latum* (epist. 38). Quod autem pertineant istæ similitudines ipsa occasione satis aperuit dicens : Sic ergo omnis ex vobis qui non renuntiat omnibus quæ possidet, non potest meus esse discipulus. Itaque sumptus ad turrim ædificandam, et valentia decem millium adversus regem qui viginti millia habet, nihil aliud est quam ut renuntiet unusquisque omnibus quæ sunt ejus. Prælocutio autem superior, cum extrema locutione concordat : in eo enim quod unusquisque renuntiat omnibus quæ sunt ejus, etiam illud continetur, ut oderit patrem suum, et matrem, et uxorem, et

filios, et fratres, et sorores ; adhuc autem et animam suam. Omnia enim hæc propria alicujus sunt ; quæ plerumque implicat et impediunt ad obtinenda, non ista propria temporaliter transitura, sed in æternum mansura communia.

BASIL. (ut sup., in *Regulis brevioribus*, ad interrogat. 263). Est autem intentio Domini per exempla prædicta non utique præbere potestatem vel dare licentiam cuiquam fieri discipulum ejus vel non fieri, sicut licet non inchoare fundamentum vel non tractare pacem ; sed ostendere impossibilitatem placendi Deo inter illa quæ distrahunt animam et in quibus periclitatur velut captu facilis facta insidiis et astutiis diaboli.

BÈDE. Distat autem inter renuntiare omnibus et relinquere omnia : paucorum enim perfectorum est relinquere omnia ; hoc est,

quitter tout; car il n'est possible qu'à un petit nombre de parfaits de tout quitter, c'est-à-dire de laisser les soins de ce monde, tandis que tous les fidèles doivent *renoncer à tout*, c'est-à-dire posséder les choses du monde de manière à ne pas être possédés par elles.

Le sel est bon; que si le sel devient fade, avec quoi l'assaisonnera-t-on? Il n'est plus propre ni pour la terre ni pour le fumier, mais on le jette dehors. Que celui-là entende qui a des oreilles pour entendre.

BÈDE. — Le Seigneur avait dit précédemment de ne pas commencer seulement la tour des vertus, mais de la terminer; c'est à cela que se rapportent ces paroles : « Le sel est bon. » Il est bon de répandre le sel de la sagesse dans le fond du cœur, et bien plus de devenir le sel de la terre comme les apôtres. — **Eus.** — La substance du sel se compose d'eau et d'air mêlés d'un peu de terre; elle dessèche la partie liquide des corps corruptibles, de sorte qu'elle conserve les corps morts. C'est donc avec raison qu'il compare ses disciples au sel, car ils furent régénérés par l'eau et l'Esprit, et, vivant de la vie spirituelle et nullement selon la chair, ils étaient comme du sel changeant la vie corrompue des hommes qui vivaient sur la terre, et renouvelaient leurs disciples en répandant sur eux le sel d'une vie vertueuse.

THÉOPH. — Il veut que non-seulement ceux qui ont reçu la grâce pour enseigner, mais encore les simples, soient utiles au prochain à la manière du sel. Or, si celui qui devrait être utile aux autres devient corrompu, il ne pourra être secouru; d'où il suit : « Mais si le sel se corrompt, avec quoi le salera-t-on? » — **BÈDE.** — Comme s'il disait :

curas mundi postponere; cunctorum autem fidelium est renuntiare omnibus; hoc est, sic tenere quæ mundi sunt, ut tamen per ea non teneantur in mundo.

Bonum est sal : si autem sal evanuerit, in quo condietur ? Neque in terram, neque in sterquilinum utile est, sed foras mittetur. Qui habet aures audiendi, audiat.

BED. Dixerat superius turrim virtutum, non solum inchoandam, sed etiam consummandam : ad quod pertinet quod dicitur : Bonum est sal. Bonum est sale sapientiæ spiritualis cordis arcana condire, imo cum apostolis sal terræ fieri (Matth., 5). **EUSEB.** (in *Cal. græc. Patr.*). Sal enim secundum substantiam quidem ex aqua constat et spiri-

tu, medicum quid terrestre itatis participans; desiccatur autem fluidam naturam corruptorum corporum, ut mortua corpora conservet. Merito igitur discipulos suos comparat sali, eo quod ipsi regenerati sint per aquam et spiritum; cumque toti spiritualiter viverent, et non secundum carnem, ad modum salis corruptam vitam hominum in terra degentium convertent, et virtuosa vita suos sequaces oblectando condiebant.

THÉOPH. Non solum autem eos qui donati sunt magistrali gratia, sed etiam idiotas exposcit ad modum salis fieri utiles proximis. Si vero qui futurus est utilis aliis, fiat reprobis juvari non poterit. Unde sequitur : Si autem sal evanuerit, in quo condietur? **BED.** Quasi dicat : Si quis semel condimento veritatis illuminatus ad apos-

Si quelqu'un, après avoir été illuminé par le sel de la vérité, devient apostat, par quel docteur pourra-t-il être ramené? C'est celui qui, épouvanté par les adversités du monde ou entraîné par les plaisirs, a renoncé à cette douceur de la sagesse qu'il avait goûtée lui-même; d'où il suit : « Il n'est utile ni pour la terre, ni pour le fumier, etc. » Car le sel qui cesse d'être bon pour assaisonner les aliments ou pour dessécher les viandes ne peut plus servir à aucun usage. En effet, il ne vaut rien pour la terre, qu'il empêcherait de produire, ni pour le fumier, qui est destiné à l'agriculture. De même celui qui, après avoir connu la vérité, se retire, ne peut porter aucun fruit de bonnes œuvres, ni cultiver les autres; mais il doit être jeté dehors, c'est-à-dire éparé de l'unité de l'Église.

THÉOPH. — Comme ce discours était figuré et obscur, le Seigneur, exhortant ses auditeurs à bien comprendre ce qu'il a dit du sel, ajoute : « Que celui-là entende qui a des oreilles pour entendre, » c'est-à-dire « qu'il entende selon la mesure de sa sagesse. » Car, par les oreilles, nous devons ici entendre la faculté intellectuelle de l'âme et son aptitude à comprendre. — BÈDE. — Ou encore : qu'il entende en ne méprisant pas et en pratiquant ce qu'il a appris.

tasiam redierit a quo alio doctore corrigetur? qui scilicet eam quam ipse gustavit sapientiæ dulcedinem, vel adversis seculi perterritus, vel illecebris illectus abjecit. Unde sequitur : Neque in terram, neque in sterquilinum utile est, etc. Sal enim cum ad condiendos cibos carnesque siccandas valere desierit, nulli jam usui aptum erit ! Neque enim in terram utile est, cujus injectu germinare prohibetur; neque in sterquilinum agriculturæ profuturum : sic qui post agnitionem veritatis retrocedit, neque ipse

fructum boni operis ferre, ne alios excolere valet; sed foras mittendus est; hoc est, ab Ecclesiæ unitate secernendus.

THÉOPH. Verum quia sermo parabolicus et obscurus erat, excitans Dominus auditores ne qualitercunque acciperent quod dictum est de sale, subdit : Qui habet aures audiendi, audiat, hoc est, sicut sapientia inest, intelligat. Aures enim hoc cognoscitivam vim animæ, et aptitudinem intelligendi accipere debent. BÈDE. Audiat etiam non contemnendo, et faciendo quæ didicit.

CHAPITRE XV.

Les publicains et les gens de mauvaise vie se tenant auprès de Jésus pour l'écouter, les pharisiens et les docteurs de la loi en murmuraient, et disaient: Quoi! cet homme reçoit des gens de mauvaise vie, et mange avec eux? Alors Jésus leur proposa cette parabole: Qui est l'homme d'entre vous qui, ayant cent brebis, et en ayant perdu une, ne laisse les quatre-vingt-dix-neuf autres dans le désert, pour s'en aller après celle qui s'est perdue, jusqu'à ce qu'il la trouve? Et lorsqu'il l'a retrouvée, il la met sur ses épaules avec joie, et étant retourné en sa maison, il appelle ses amis et ses voisins, et leur dit: Réjouissez-vous avec moi, parce que j'ai retrouvé ma brebis qui était perdue. Je vous dis de même qu'il y aura plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui fait pénitence, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence.

S. AMB. — Vous aviez appris dans ce qui précède à ne pas vous laisser absorber par les préoccupations du siècle, à ne pas préférer les choses passagères aux éternelles. Mais comme la fragilité humaine ne peut marcher d'un pas ferme au milieu des entraînements si grands du siècle, ce bon médecin vous a indiqué même des remèdes contre l'erreur, et, juge miséricordieux, il ne vous a pas refusé l'espoir du pardon; d'où il est ajouté: « Les publicains s'approchaient de lui, etc. »

— LA GLOSE. — C'est-à-dire ceux qui perçoivent les impôts ou afferment les revenus publics, et ceux qui, par des négoce, recherchent les richesses du siècle.

THÉOPH. — Il remplissait ainsi le but de son incarnation, accueillant

CAPUT XV.

Erant autem appropinquantés ei publicani et peccatores, ut audirent illum: et murmurabant pharisæi et scribæ dicentes, quia hic peccatores recipit et manducat cum illis. Et ait ad illos parabolam istam dicens: Quis ex vobis homo qui habet centum oves, et si perdiderit unam ex illis, nonne dimittit nonaginta novem in deserto, et vadit ad illam quæ perierat, donec inveniat eam? Et cum invenerit eam; imponit in humeros suos gaudens, et veniens domum, convocat amicos et vicinos, dicens illis: Congratulamini mihi, quia inveni ovem meam quæ perierat. Dico vobis quod ita gaudium erit in cælo super uno peccatore pœnitentiam

agente, quam supra nonaginta novem justis, qui non indigent pœnitentia.

AMB. Didiceras in superioribus, secularibus occupationibus non teneri, caduca non præferre perpetuis. Sed quia fragilitas humana firmum nequit in tanto seculi lubrico tenere vestigium, etiam adversus errorem remedia tibi bonus medicus demonstravit. Unde subditur: Erant autem appropinquantés ei publicani, etc. GLOS. [interlin.]. Id est, qui publica exigunt vectigalia vel conducunt, et qui lucra seculi per negotia sectantur.

les pécheurs comme un médecin les malades. Cependant les pharisiens, toujours prêts à accuser, répondaient à sa miséricorde par des murmures; d'où il suit : « Les pharisiens et les scribes murmuraient, en disant, etc. »

S. GRÉG. — Nous voyons par là que la véritable justice est compatissante, tandis que la fausse justice dédaigne, quoique les justes aussi dédaignent justement les pécheurs. Mais autre est ce qui vient de l'orgueil, autre ce qui vient du zèle de la discipline. En effet, les justes, même en faisant éclater au dehors leurs reproches par zèle pour la discipline, conservent intérieurement la douceur de la charité; le plus souvent ils se préfèrent dans leur cœur ceux qu'ils corrigent. Ainsi, ils maintiennent dans la discipline leurs subordonnés, et eux-mêmes conservent l'humilité. Au contraire, ceux qui s'enorgueillissent de leur fausse justice méprisent tous les autres, n'ont aucune condescendance pour les faibles, et plus ils se croient exempts de péché, plus ils deviennent pécheurs. Tels étaient les pharisiens qui, jugeant le Seigneur sur ce qu'il accueillait les pécheurs, accusaient avec un cœur desséché la source même de la miséricorde. Mais comme ils étaient malades jusqu'à ignorer leur maladie, jusqu'à ce qu'ils connaissent leur état, le céleste médecin leur prodigue les plus doux remèdes; car il suit : « Alors Jésus leur propose cette parabole : Qui est l'homme d'entre vous qui ayant cent brebis et en ayant perdu une, etc. » Il se sert d'une comparaison que l'homme peut vérifier en lui-même et qui cependant s'applique au Créateur des hommes; car le nombre cent étant un nombre parfait, c'est lui-même qui a eu cent brebis en possédant la

THEOPH. Hoc enim exequabatur, cujus causa carnem susceperat; admittens peccatores, sicut medicus ægotantes. Sed pharisæi vere criminosi huic pietati murmura recompensabant. Unde sequitur : Et murmurabant pharisæi et scribæ, dicentes quia, etc.

GRÉG. (in homil. 34, in *Evang.*). Ex qua re recolligitur quia vera justitia compassionem habet, falsa dedignationem; quamvis et justis soleant recte peccatoribus dedignari : sed aliud est quod agitur typo superbis, aliud quod zelo disciplinæ : quia, justis etsi foris increpationes per disciplinam exaggerant, intus tamen dulcedinem per charitatem servant : præponunt sibi in animo ipsos plerumque quos corrigunt; quod agentes et per disciplinam subditos,

et per humilitatem custodiunt semetipsos : at contra, hi qui de falsa justitia superbire solent, cæteros quosque despiciunt, nulla infirmantibus misericordia condescendunt : et quo se peccatores esse non credunt, eo deterius peccatores fiunt : de quorum numero pharisæi erant, qui dijudicantes Dominum, quod peccatores susciperet, amenti corde ipsum fontem misericordiæ reprehendebant. Sed quia ægri erant, ita ut ægros se esse nescirent, quatenus quod erant agnoscerent, cœlestis medicus blandis eos fomentis curat. Sequitur enim : Et ait ad illos parabolam istam dicens : Quis ex vobis homo qui habet centum oves, et si perdidit unam, nonne vadit ad illam, etc. Similitudinem dedit, quam in se homo recognosceret, et tamen ad auctorem hominum

nature des saints anges et des hommes. D'où il ajoute : « Qui ayant cent brebis. »

S. CYR. — Comprenez par là l'immensité du royaume de notre Sauveur. En effet, il dit cent brebis pour exprimer par un nombre déterminé toute la multitude des créatures raisonnables qui lui sont soumises, car le nombre cent, qui se compose de dix décades, est un nombre parfait. Or, l'une d'elles s'est perdue, savoir : le genre humain, qui habite la terre. — S. AMB. — Qu'il est riche le pasteur du troupeau duquel nous ne sommes que la centième partie; d'où il suit : « Et en ayant perdu une, ne laisse, etc. » — S. GRÉG. — Une brebis s'est perdue lorsque, par le péché, l'homme a quitté les pâturages de la vie. Les quatre-vingt-dix-neuf autres étaient demeurées dans le désert, parce que le nombre des créatures raisonnables (des anges et des hommes), qui avait été créé pour voir Dieu, fut diminué par la chute de l'homme; d'où il suit : « Ne laisse les quatre-vingt-dix-neuf autres dans le désert, » c'est-à-dire qu'il laisse les chœurs des anges dans le ciel. Or, l'homme quitta le ciel quand il pécha, et afin que le nombre des brebis fût rétabli tout entier dans le ciel, il fallait chercher sur la terre l'homme qui s'était perdu; d'où il suit : « Pour s'en aller après celle qui s'est perdue, etc. » — S. CYR. — Mais est-ce qu'en voulant être compatissant pour la brebis perdue il n'a pas été cruel pour les autres? Nullement, car elles sont en sûreté, entourées de la protection de la droite du Tout-Puissant. Or, il fallait avoir plus de compassion pour celle qui était perdue, afin que le reste du troupeau ne fût pas imparfait; car celle-là étant ramenée le nombre cent retrouve sa perfection.

pertineret : quia enim centenarius perfectus est numerus, ipse centum oves habuit, cum sanctorum angelorum et hominum naturam possedit. Unde subdit : Qui habet centum oves.

CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Hinc percipie latitudinem regni Salvatoris nostri. Dicit enim oves esse centum, referens numerum subjectarum sibi rationalium naturarum ad integram multitudinem : est enim centenarius numerus perfectus ex decem decadibus constitutus. Sed ex his una oberavit, scilicet genus humanum, quod terram colit. AMB. Dives pastor, cujus nos omnes centesima portio sumus. Unde sequitur : Et si perdiderit unam ex illis, nonne dimittit, etc. GRÉG. (ut sup.). Una ovis tunc periit, quando peccando homo pascua vitæ reliquit. In deserto autem nonaginta novem

remanserant, quia rationalis creaturæ numerus (angelorum videlicet et hominum) qui ad videndum Deum conditus fuerat, pereunte homine erat imminutus. Unde sequitur : Nonne dimittit nonaginta novem in deserto; quia scilicet angelorum choros relinquit in cælo. Tunc autem homo cælum deseruit, cum peccavit : et ut perfecte summa ovium integraretur in cælo, homo perditus quærebatur in terra. Unde sequitur : Et vadit ad illam, etc. CYRIL. (ubi sup.). Nunquid autem sæviens in reliquis motus est pietate unius? Nequaquam. Sunt enim illæ in tuo, circumsepiente illas potentissima dextera : sed magis oportebat misereri percuntis, ne imperfecta videretur residua multitudo : una enim reducta sortitur centenarius propriam speciem. AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 2, cap. 32). Vel illas

— S. AUG. — Ou encore : il parle des *quatre-vingt-dix-neuf* qu'il a laissées dans le désert pour signifier les superbes qui portent, pour ainsi dire, la solitude dans leur âme en voulant être seuls à paraître ; l'unité leur manque pour être parfaits. En effet, quiconque se sépare de la véritable unité se sépare par orgueil ; car, en voulant être indépendant, il ne suit pas l'unité, qui est en Dieu. Or, il ramène à l'unité tous ceux qui sont réconciliés par la pénitence, laquelle s'obtient par l'humilité.

S. GRÉG. de Nysse. — Lorsque le pasteur eut retrouvé la brebis, il ne la châtia point ; il ne la ramena pas au troupeau en la poussant, mais, la chargeant sur ses épaules et la portant doucement, il la réunit à son troupeau. D'où il suit : « Et lorsqu'il a retrouvé la brebis, il la met avec joie sur ses épaules. » — S. GRÉG. — Il mit la brebis sur ses épaules, parce qu'en prenant la nature humaine il a porté nos péchés. Après avoir trouvé la brebis, il retourne dans sa maison, parce qu'après avoir racheté l'homme, notre pasteur retourne dans le royaume céleste ; d'où il suit : « Étant retourné dans sa maison, il appelle ses amis et ses voisins, et leur dit : Réjouissez-vous avec moi, parce que j'ai retrouvé ma brebis qui s'était perdue. » Il appelle amis et voisins les chœurs des anges ; ils sont ses amis parce qu'ils font sans cesse et immuablement sa volonté ; ils sont aussi ses voisins, parce qu'étant toujours auprès de lui ils jouissent de l'éclat de sa vue.

THÉOPH. — Ainsi, les vertus célestes sont appelées *des brebis* en ce que toute créature n'est qu'un animal comparativement à Dieu ; elles sont appelées *des amis* et *des voisins* en ce qu'elles sont des créatures raisonnables.

S. AMB. — Remarquez qu'il ne dit pas : « Réjouissez-vous avec la

nonaginta novem dixit, quas reliquit in deserto ; superbos significans tanquam solitudinem gerentes in animo, dum solos se videri volunt ; quibus ad perfectionem unitas deest ; dum enim quisque a vera unitate divellitur, superbe divellitur : suæ quippe potestatis esse cupiens, non sequitur unum quod est Deus : uni autem deputat omnes per pœnitentiam reconciliatos, quæ humilitate obtinetur.

GRÉG. Nyss. (in *Cat. græc. Patr.*). Cum autem pastor invenisset ovem, non punivit ; non duxit ad gregem urgendo ; sed superponens humero et portans clementer annumeravit gregi. Unde sequitur : Et cum invenerit ovem, imponit in humeros suos gaudens. GRÉG. (in homil. 34, ut sup.). Ovem humeris suis imposuit, quia humanam

naturam suscipiens, peccata nostra portavit (1 *Petri*, vers. 34, ex *Esai.*, 53). Inventa autem ove ad domum redit ; quia pastor noster reparato homine ad regnum cœlestis redit. Unde sequitur : Et veniens convocat amicos et vicinos, dicens illis : Congratulamini mihi, quia inveni ovem meam, quæ perierat : amicos et vicinos vocat angelorum choros : qui amici ejus sunt ; quia voluntatem ejus continue in sua stabilitate custodiunt : vicini quoque ejus sunt, quia claritate visionis illius sua assiduitate perfruuntur.

THÉOPH. Supernæ igitur virtutes oves dicuntur, in eo quod omnis natura creata respectu Dei bestialis est : in eo vero quod rationalis est, amici et vicini dicuntur.

GRÉG. (in homil. 34, ut sup.). Et notandum quod non dicit : Congratulamini

brebis retrouvée, » mais « avec moi, » parce que notre vie est sa joie, et que lorsque nous sommes reconduits au ciel nous comblons le triomphe de sa félicité.

S. AMB. — Les anges, étant des créatures raisonnables, doivent se réjouir de la rédemption des hommes; d'où il suit : « Je vous dis qu'il y aura de même plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui fait pénitence que pour quatre-vingt-dix-neuf qui n'ont pas besoin de pénitence. » Que ceci nous excite au bien, puisque chacun peut croire que sa conversion réjouira les chœurs des anges, dont il doit rechercher la protection et craindre la disgrâce. — S. GRÉG. — Il déclare qu'il y a plus de joie dans le ciel pour la conversion des pécheurs que pour la persévérance des justes, parce que, le plus souvent, ceux qui ne se sentent accablés sous le poids d'aucun péché persévèrent, à la vérité, dans la voie de la justice, mais ne soupirent pas avec ardeur après la patrie céleste; la plupart restent indifférents à la pratique des œuvres plus excellentes, parce qu'ils sont sûrs de n'avoir pas commis les fautes plus graves. Au contraire, ceux qui se souviennent d'avoir commis des fautes sont quelquefois excités par cette douleur et s'enflamment d'amour pour Dieu; considérant qu'ils se sont égarés loin de Dieu, ils rachètent leurs excès passés par de nouveaux mérites. Il y a donc plus de joie dans le ciel, parce qu'un chef d'armée aime plus le soldat qui, après avoir fui, se retourne et se jette sur l'ennemi avec courage, que celui qui n'a jamais pris la fuite et n'a jamais eu cette ardeur. C'est ainsi que le laboureur préfère la terre qui, après avoir produit des épines, donne des fruits abondants, à celle qui n'eut

inventæ ovi, sed, mihi; quia videlicet ejus est gaudium vita nostra; et cum nos ad cœlum reducimur, solemnitatem lætitiæ illius implemus.

AMB. Angeli autem quoniam sunt rationabiles, non immerito hominum redemptione lætantur. Unde sequitur : Dico vobis quod ita gaudium erit in cœlo super uno peccatore pœnitentiam agente, quam supra nonaginta novem justis, qui non indigent pœnitentia. Hoc proficiat ad incentiva probitatis, si unusquisque conversionem suam gratam fore credat cœtibus angelorum, quorum aut affectare patrociniū, aut vereri debet offensam. GREG. (in homil. 34, ut sup.). Plus autem de conversis peccatoribus quam de stantibus justis in cœlo gaudium esse fatetur; quia plerumque hi qui nullis se oppressos peccatorum molibus sciunt,

stant quidem in via justitiæ, sed tamen ad cœlestem patriam anxie non anhelant; et plerumque pigri remanent ad exercenda bona præcipua; quia securi sibi sunt quod nulla commiserint mala graviora: at contra nonnunquam hi qui se aliqua illicita esse meminerunt, ex ipso suo dolore compuncti ad amorem Dei inardescunt: et quia errasse se a Deo considerant, damna præcedentia lucris sequentibus recompensant. Majus ergo gaudium fit in cœlo, quia et dux in prælio plus eum militem diligit, qui post fugam reversus hostem fortiter premit, quam eum qui nunquam terga præbuit, et nunquam aliquid fortiter fecit. Sic agricola illam amplius terram amat, quæ (post spinas) uberes fruges profert, quam eam quæ nunquam spinas habuit, et nunquam fertilem messem produxit. Sed inter hæc

jamais d'épines et qui ne produisit jamais de riche moisson. Cependant, il faut reconnaître qu'il y a des justes dont la vie cause tant de joie qu'aucune pénitence des pécheurs ne peut leur être préférée. Ceci doit nous faire comprendre quelle joie cause à Dieu le juste qui gémit humblement, puisque le pécheur réjouit le ciel quand il désavoue, par la pénitence, le mal qu'il a fait.

Ou qui est la femme qui, ayant dix drachmes, et en ayant perdu une, n'allume la lampe, et, balayant la maison, ne la cherche avec grand soin jusqu'à ce qu'elle la trouve, et après l'avoir retrouvée, elle appelle ses amies et ses voisines, et leur dit : Réjouissez-vous avec moi, parce que j'ai trouvé la drachme qui était perdue? Je vous dis de même que c'est une joie parmi les anges de Dieu lorsqu'un seul pécheur fait pénitence.

S. CHRYS. — Dans la précédente parabole, où le genre humain était comparé à une brebis perdue, nous apprenions que nous sommes les créatures du Dieu très-haut qui nous a faits; car nous ne nous sommes pas faits nous-mêmes, et nous sommes les brebis de sa bergerie. Maintenant le Sauveur ajoute une seconde parabole, où le genre humain est comparé à une drachme perdue; par où il montre que nous sommes faits à une image et à une ressemblance royale, c'est-à-dire à l'image et à la ressemblance du Dieu très-haut. En effet, la drachme est une monnaie qui a l'empreinte de la figure royale; d'où il est dit: « Qui est la femme qui ayant dix drachmes et en ayant perdu une, etc. »—S. GRÉG.—Celui qui est figuré par le pasteur est le même qui est figuré par cette femme, car il est Dieu et il est aussi la sagesse de Dieu; or, le Seigneur a créé les anges et les hommes pour qu'ils le connussent, et il les a créés

sciendum est, quia sunt plerique justis, in quorum vita tantum est gaudium, ut eis quælibet peccatorum pœnitentia præponi nullatenus possit. Hinc ergo colligendum quantum Deo gaudium faciat quando humiliter plangit justus; si facit in celo gaudium, quando hoc quod male gessit, per pœnitentiam damnat injustus.

Aut quæ mulier habens drachmas decem, si perdiderit drachmam unam, nonne accendit lucernam, et evertit domum, et quærit diligenter, donec inveniat eam? et cum invenierit, convocat amicos et vicinas, dicens: Congratulamini mihi, quia inveni drachmam quam perdideram. Ita dico vobis, quia

gaudium erit coram angelis Dei super uno peccatore pœnitentiam agente.

CHRYS. (in *Cat. græc. Patr.*). Per præcedentem parabolam, in qua genus humanum dicebatur ovis erratica esse, docebamur nos creaturæ sublimis Dei qui fecit nos, et non ipsi nos, cujus pascuæ oves sumus (*Psal.* 94). Nunc autem subjungitur secunda parabola in qua genus humanum comparatur drachmæ quæ periit: per quam ostendit nos ad similitudinem et imaginem regiam factos esse, scilicet summi Dei: nam drachma nummus est impressam habens regiam figuram: unde dicitur: Aut quæ mulier habens drachmas decem, si perdiderit

d'anges ; et afin que le nombre des élus fût complet, l'homme a été créé le dixième. — S. AUG. — Ou encore : les neuf drachmes, comme les quatre-vingt-dix-neuf brebis, figurent ceux qui, présument d'eux-mêmes, se préfèrent aux pécheurs qui retournent au salut ; car un manque à neuf pour faire dix et à quatre-vingt-dix-neuf pour faire cent ; cet un désigne tous ceux qui sont réconciliés par la pénitence. — S. GRÉG. — L'image royale étant empreinte sur la drachme, une femme l'a perdue, lorsque l'homme (qui avait été créé à l'image de Dieu) a perdu, par le péché, sa ressemblance avec son créateur. C'est pourquoi il est ajouté : « Et en ayant perdu une, n'allume sa lampe ? » Cette femme allume sa lampe, parce que la sagesse de Dieu a brillé dans l'humanité. En effet, une lampe est une lumière dans un vase de terre. Or, la divinité unie à la chair est comme une lumière dans ce vase de terre ; cette lampe étant allumée, il suit : « Elle bouleverse toute sa maison ; » c'est-à-dire qu'aussitôt que sa divinité eut paru dans la chair, notre conscience fut toute bouleversée. Cette parole : *bouleverser*, ne diffère point de celle qu'on lit dans d'autres exemplaires : *elle balaie* ; car si l'âme coupable n'est d'abord bouleversée par la crainte, elle ne se purifie pas de ses habitudes vicieuses. La maison étant bouleversée, la drachme se retrouve ; car il suit : « Elle la cherche avec soin jusqu'à ce qu'elle la retrouve. » C'est-à-dire que lorsque la conscience de l'homme est troublée, l'image du Créateur est rétablie dans l'homme.

S. GRÉG. de Naz. — Après avoir retrouvé la drachme, il fait participer à sa joie les vertus célestes qu'il a établies les ministres de sa miséricorde. D'où il suit : « L'ayant retrouvée, elle appelle ses amies

nam, etc. GREG. (in homil. 34, in Evang.). Qui significatur per pastorem, ipse per mulierem : ipse enim Deus, ipse et Dei sapientia : angelorum autem et hominum naturam ad cognoscendum se Dominus condidit, et ad similitudinem suam creavit : decem ergo drachmas habuit, quia novem sunt chori angelorum ; sed ut completeretur electorum numerus, homo decimus est creatus. AUG., *De quest. Evang.* (lib. 2, quest. 33). Vel in novem drachmis, sicut et in nonaginta novem ovibus ponit eorum significationem qui de se præsumentes peccatoribus ad salutem redeuntibus se præponunt : unum enim deest a novem ut decem sint, et a nonaginta novem ut centum sint : cui uni deputat omnes per penitentiam reconciliatos. GREG. (in homil. 34, ut sup.). Et quia imago expri-

mitur in drachma, mulier drachmam perdidit, quando homo (qui conditus ad imaginem Dei fuerat) peccando a similitudine sui Conditoris recessit. Et hoc est quod subditur : Si perdidit drachmam unam, nonne accendit lucernam ? Accendit mulier lucernam, quia Dei sapientia apparuit in humanitate : lucerna quippe lumen in testa est ; lumen vero in testa est, Divinitas in carne : accensa autem lucerna sequitur : Et evertit domum ; quia scilicet mox, ut ejus Divinitas per carnem claruit, omnis se nostra conscientia conoussit : qui eversionis sermo non discrepat ab eo quod in aliis codicibus legitur, emundat ; quia prava mens (si non prius præ timore evertitur) ab assuetis vitiis non mundatur : eversa autem domo invenitur drachma : sequitur enim : Et quærit diligenter donec

et ses voisines, etc. » — S. GRÉG. — Car les vertus célestes sont d'autant plus voisines de la sagesse divine qu'elles s'en approchent par la grâce de sa vision permanente. — THÉOPH. — Ou encore : elles sont ses *amies* parce qu'elles accomplissent sa volonté ; ses *voisines* parce qu'elles sont incorporelles ; ou encore : toutes les vertus célestes sont ses *amies*, et celles qui sont plus près sont ses *voisines*, comme les trônes, les chérubins et les séraphins.

S. GRÉG. de Nysse. — Ou encore : je pense que le Seigneur nous propose ceci dans la recherche de la drachme perdue, savoir, que les vertus extérieures, qu'il appelle des drachmes, ne nous servent de rien (alors même que nous les avons toutes), si l'âme est dépourvue et, pour ainsi dire, veuve de celle qui, seule, lui donne l'éclat de la ressemblance divine ; c'est pourquoi il dit d'allumer d'abord la lampe, c'est-à-dire la parole divine, qui découvre les choses cachées ; ou encore : la lampe de la pénitence. Or, il faut chercher dans sa propre maison (en soi-même et dans sa propre conscience) la drachme perdue, c'est-à-dire l'image de notre roi qui n'est pas entièrement perdue, mais est cachée sous le fumier, lequel signifie les souillures de la chair ; après les avoir enlevées avec soin, c'est-à-dire anéanties, ce qu'on cherchait brille par la sainteté de la vie. C'est pourquoi il faut se réjouir avec l'âme qui l'a retrouvée et appeler à partager sa joie les vertus voisines, c'est-à-dire l'intelligence et la sensibilité qui sont en nous, et tous les autres élans que nous trouvons dans notre âme et qui doivent se réjouir dans le Seigneur. Ensuite, il conclut la parabole en disant : « Je vous dis que telle est la joie des anges lorsqu'un

inveniat ; quia scilicet cum perturbatur conscientia hominis, reparatur in homine similitudo Conditoris.

GRÉG. Naz. (orat. 42, seu 2, *De Pascha*). Inventa autem drachma celestes virtutes facit participes gaudii, quas ministras dispensationis fecit. Unde sequitur : Et cum invenerit, convocat amicas et vicinas, etc. GRÉG. (in homil. 24, ut sup.). Supernæ enim virtutes tanto divinæ sapientiæ juxta sunt, quanto ei per gratiam continuæ visionis appropinquant. THÉOPH. Vel amicæ sunt, ut exequentes voluntatem ipsius ; vicinæ vero, ut incorporeæ. Vel forte amicæ ipsius sunt omnes supernæ virtutes ; vicinæ vero sunt, propinquiores ; scilicet, throni, cherubini et seraphini.

GRÉG. Nyss. (lib. *De virginis*, cap. 12). Vel aliter : hoc reor Dominum nobis pro-

ponere inquisitione perditæ drachmæ ; quia nulla nobis ab exteris virtutibus utilitas provenit, quas drachmas vocat (quamvis præsto sint omnes) una illa deficiente animæ viduatæ, qua scilicet divinæ similitudinis nitorem sortitur : propter quod primo quidem jubet lucernam accendere ; scilicet verbum divinum, quod abscondita patefacit : vel forsan pœnitentiæ lampadem : sed in domo propria (id est, in seipso et in sua conscientia) oportet perquirere drachmam perditam ; id est, regis imaginem quæ non penitus deperit, sed est tecta sub fimo, qui significat carnis contagia ; quibus studiosè abstersis, id est, dilutis, per solertiam vitæ elucescit quod quæritur. Unde oportet ipsam quæ invenit gratulari ; nec non ad participiâ gaudii vocare vicinas (id est, contubernales) virtutes, id est, rationabilem, et innatum

pécheur fait pénitence.» — S. GRÉG. — Faire pénitence, c'est déplorer les péchés passés et ne pas en commettre de nouveaux ; car celui qui déplore ses fautes et en commet de nouvelles ne sait pas encore faire pénitence ou dissimule. De plus, il faut s'appliquer à satisfaire à son créateur, de sorte que celui qui a commis des choses défendues doit s'interdire même les choses permises, et celui qui se souvient d'avoir manqué dans les plus grandes doit se corriger dans les moindres.

Il leur dit encore : Un homme avait deux enfants, dont le plus jeune dit à son père : Mon père, donnez-moi ce qui doit me revenir de votre bien. Et le père leur fit le partage de son bien. Peu de jours après, le plus jeune de ces enfants, ayant amassé tout ce qu'il avait, s'en alla dans un pays étranger fort éloigné, où il dissipa tout son bien en excès et en débauches. Après qu'il l'eut tout dépensé, il survint une grande famine en ce pays-là, et il commença de tomber en nécessité. Il s'en alla donc, et s'attacha au service d'un des habitants du pays, qui l'envoya en sa maison des champs pour y garder les pourceaux. Et là il eût été bien aise de remplir son ventre des cosses que les pourceaux mangeaient ; mais personne ne lui en donnait.

S. AMB. — Saint Luc raconte successivement trois paraboles : celle de la brebis égarée et ramenée ; celle de la drachme perdue et retrouvée ; celle du fils mort et ressuscité ; afin de nous exciter par ce triple remède à guérir nos propres blessures. Le Christ vous porte sur son corps comme un pasteur ; l'Eglise vous cherche comme la femme qui avait perdu la drachme ; Dieu vous reçoit comme un père ; la première parabole représente la *miséricorde* ; la seconde, les *suffrages* de l'Eglise ; la troisième, la *réconciliation*. — S. CHRYS. — Il y a aussi entre les paraboles sa ressemblance. Ainsi, il a eu dix drachmes, car il y a neuf chœurs

iracundiæ affectum, et si quæ sint tales vires circa animam consideratæ ; quas docet gaudere in Domino : deinde concludens parabolam, subdit : Ita dico vobis, gaudium erit angelis super uno peccatore pœnitentiam agente. GRÉG. (in homil. 34, ut sup.). Pœnitentiam agere est præterita mala plangere, et plangenda non perpetrare : nam qui sic alia deplorat ut tamen alia committat, adhuc pœnitentiam agere aut ignorat, aut dissimulat. Cogitandum est etiam, ut per hoc Conditori suo satisfaciatur ; ut qui commisit prohibita, sibi abscindere debeat etiam concessa ; et se reprehendat in minimis, qui se meminit in maximis deliquisse.

Ait autem : Homo quidam habuit duos filios, et dixit adolescentior ex illis patri : Pater, da mihi portionem substantiæ quæ me con-

tingit. Et divisit illis substantiam. Et post non multos dies, congregatis omnibus, adolescentior filius peregre profectus est in regionem longinquam, et ibi dissipavit substantiam suam vivendo luxuriose. Et postquam omnia consummasset, facta est famis valida in regione illa ; et ipse capit eger ; et abiit, et adhæsit uni civium regionis illius, et misit illum in villam suam, ut pasceret porcos. Et cupiebat implere ventrem suum de siliquis quas porci manducabant, et nemo illi dabat.

AMB. Tres ex ordine Lucas parabolas posuit : ovis quæ perierat, et inventa est ; drachmæ quæ perierat, et inventa est ; filii qui erat mortuus, et revixit, ut triplici remedio provocati, vulnera nostra curemus. Christus ut pastor te suo corpore vehit ;

raboles précédentes une distinction à cause des personnes ou des dispositions des pécheurs : ainsi le père reçoit son fils repentant qui use de son libre arbitre pour reconnaître d'où il est tombé, tandis que le pasteur cherche la brebis égarée, qui était incapable de revenir, et la rapporte sur ses épaules ; de sorte qu'il compare à un animal sans raison l'homme imprudent qui, égaré par les ruses d'autrui, était comme une brebis perdue. Or, il propose la présente parabole en disant : « Il dit encore : Un homme avait deux fils. » Quelques-uns croient que le plus âgé des deux fils représente les *anges*, et que le plus *jeune* représente *l'homme* qui s'en alla dans un pays éloigné, lorsqu'il tomba du ciel et du paradis sur la terre, et ils appliquent la suite à la chute et à l'état d'Adam. Ce sens me paraît pieux ; néanmoins, je ne sais s'il est vrai. En effet, le plus jeune fils revint de lui-même à la pénitence, en se souvenant de l'abondance dont il avait joui dans la maison de son père ; or, c'est le Seigneur qui est venu appeler le genre humain à la pénitence, alors qu'il ne songeait point à retourner de lui-même au lieu d'où il était tombé ; de plus, le fils aîné s'afflige du retour et du salut de son frère, tandis que le Seigneur dit qu'il y a de la joie parmi les anges lorsqu'un pécheur fait pénitence. — S. Cyr. — D'autres disent que le fils aîné signifie Israël selon la chair, et que l'autre, qui s'éloigne de son père, représente la multitude des Gentils.

S. AUG. — Cet homme qui a deux fils représente Dieu qui a deux peuples, comme deux races du genre humain, dont l'une se compose de ceux qui sont demeurés fidèles au culte du Dieu unique, et l'autre, de ceux qui se sont éloignés de Dieu jusqu'à adorer des idoles. Ainsi,

quærit ut mulier Ecclesia; recipit Deus Pater : prima, misericordia; secunda, suffragatio; tertia, reconciliatio. CHRYS. (in homilia quæ De patre ac duobus filiis inscribitur). Est etiam inter parabolas supradictas ratio distinctionis secundum personas vel mentes peccantium, ut pater filium recipiat pœnitentem, qui arbitrii sui libertate utitur, ut cognoscat unde ceciderit; pastor vero ovem errantem et non sapientem reverti requirat, et humeris suis referat; irrationabili animali imprudentem hominem comparans, qui alieno dolo circumventus erraverat sicut ovis. Præsens ergo parabola proponitur cum dicitur : Ait autem : Homo quidam habuit duos filios. Sunt qui dicunt de duobus filiis istis senioremem angelos esse; juniorem vero hominem ponunt; qui in longinquam peregrinationem abierit, quando in terram de

cœlis et paradiso cecidit; et aptant consequentia, respicientes ad casum vel statum Adæ. Sed hic sensus pius quidem videtur; nescio tamen si verus sit. Quia junior filius ad pœnitentiam venit sua sponte recordatus præteritæ abundantia patris sui : Dominus autem veniens, ad pœnitentiam vocavit humanum genus; dum sponte sua regredi unde ceciderat, non cogitaret : deinde senior filius in reditu et salute fratris sui tristatur, cum Dominus dicat lætitiâ esse apud angelos super uno peccatore pœnitentiam agente. CYRIL (in *Cat. græc. Patr.*). Quidam vero per senioremem filium dicunt significari Israël secundum carnem : per alium vero qui discessit a patre, describitur multitudo gentium.

AUG. [*De quæst. Evang.*, lib. 2, qu. 33, ut sup.]. Hic ergo homo habens duos filios,

dès le commencement de la création des hommes, le fils aîné honore le Dieu unique, tandis que le plus jeune demande à son père de lui donner la part de bien qui lui revient. D'où il suit : « Le plus jeune dit à son père : Mon père, donnez-moi la part de bien qui doit me revenir. » Comme une âme qui se complaît dans son énergie demande ce qui la fait vivre, comprendre, se souvenir ou briller par l'éclat du génie, toutes choses qui sont des dons de Dieu et qu'elle reçoit pour en disposer selon son libre arbitre. D'où il suit : « Il leur fit le partage de son bien. » — THEOPH. — Le bien de l'homme, c'est la raison qui est accompagnée du libre arbitre ; pareillement tout ce que Dieu nous a donné peut être regardé comme notre bien ; ainsi, le ciel, la terre et toutes les créatures, la loi et les prophètes.

S. AMB. — Vous voyez que le divin patrimoine est donné à ceux qui le demandent, et ne croyez pas que le père ait été coupable en le donnant au plus jeune. Il n'y a point d'infirmité d'âge dans le royaume de Dieu, et la foi ne se compte pas par les années ; sans doute que celui qui le demanda se jugeait capable. Plût à Dieu qu'il n'eût jamais quitté son père, il n'aurait pas connu l'impuissance de son âge ; car il suit : « Peu de jours après, ayant amassé tout ce qu'il avait, il partit, etc. » — S. CHRYS. — Le plus jeune fils partit pour un pays lointain ; il ne s'éloigna point de Dieu, qui est partout, par la distance des lieux, mais par le cœur ; car le pécheur fuit Dieu et se tient loin de lui. — S. AUG. — Ainsi, quiconque veut ressembler à Dieu, afin de conserver sa force en lui, qu'il ne s'éloigne point de lui, mais qu'il s'attache à lui afin de conserver l'image et la ressemblance selon laquelle il a été fait ; or, s'il

Deus habens duos populos intelligitur, tanquam duas stirpes generis humani et unam eorum qui permanserunt in unius Dei cultu ; alteram eorum qui usque ad colendum idola deseruerunt Deum. Ab ipso ergo exordio creaturæ mortalium major filius ad cultum unius Dei pertinet ; minor autem petit ut sibi pars substantiæ, quæ eum tangeret, daretur a patre. Unde sequitur : Et dixit adolescentior ex illis patri : Pater, da mihi portionem substantiæ quæ me contingit : tanquam anima potestate sua delectata id quod illi est vivere, intelligere, meminisse, vel ingenio acri excellere petit ; quæ divina sunt munera ; hæc autem in potestate sua accepit per liberum arbitrium. Unde sequitur : Et divisit illi substantiam. THEOPH. Hominis substantia rationalitas est, quam concomitatur libertas arbitrii ; et similiter

quæcumque Dominus dedit nobis, pro substantia nostra computabitur ; ut cælum, terra, et universa creatura, lex et prophetæ.

AMB. Vides autem quod divinum patrimonium petentibus datur : nec putes culpam patris quod adolescentiori dedit. Nulla Dei regno infirma ætas, nec fides gravatur annis : ipse certe se judicavit idoneum qui poposcit. Atque utinam non recessisset a patre ! impedimentum nescisset ætatis. Sequitur enim : Et non post multos dies, congregatis omnibus, peregre profectus est, etc. CHRYS. [ut sup.]. Minor filius in regionem longinquam profectus est ; non localiter a Deo decedens, qui ubique est, sed affectu : fugit enim Deum peccator, ut a longinquo stet. AUG. [De verb. Dom., serm. 34]. Quisquis enim ita vult esse similis Deo ut fortitudinem suam ad illum custodiat, non ab

veut ressembler à Dieu d'une manière coupable, en sorte que, comme Dieu est indépendant, ainsi lui-même veuille être indépendant et ne vivre sous l'autorité de personne, que peut-il devenir, sinon s'engourdir loin de sa chaleur et s'égarer loin de sa vérité? — S. AUG. — Lorsqu'il dit que peu de jours après, ayant amassé tout ce qu'il avait, il partit pour un pays lointain, ce qui est l'oubli de Dieu, il veut dire que peu de temps après l'origine du genre humain, l'âme voulut, par son libre arbitre, emporter pour ainsi dire l'énergie de sa nature et s'éloigner de celui qui l'avait créée, confiante dans ses propres forces, qui furent consumées d'autant plus vite qu'elle avait abandonné celui par qui elles lui furent données. D'où il suit : « Où il dissipa tout son bien en vivant dans la débauche. » Il appelle vie de débauche ou d'excès la vie qui répand et disperse les affections sur les pompes extérieures, tandis qu'elle est vide au dedans ; cette vie avec laquelle on poursuit toujours de nouvelles choses, tandis qu'on s'éloigne de celui qui est au dedans de nous. D'où il suit : « Après qu'il eut tout épuisé, il survint une grande famine dans ce pays. » Cette famine, c'est l'indigence de la parole de vérité.

SUITE. — « Et il commença à être dans le besoin. » — S. AMB. — Il méritait de tomber dans le besoin, celui qui s'était éloigné des trésors de la sagesse et [de la science de Dieu, et de l'abondance des richesses célestes. — SUITE. — « Il alla donc s'attacher au service d'un des habitants du pays. » — S. AUG. — Cet habitant du pays, c'est quelque prince de l'air, quelqu'un de la milice du diable ; le théâtre de sa puissance, c'est cette maison des champs dont il est ajouté : « Il l'en-

illo recedat ei cohærendo, ut custodiat similitudinem et imaginem ad quam factus est : porro si perverse vult imitari Deum, ut quomodo Deus non habet a quo regatur, sic ipse velit sua potestate uti, ut nullo regente vivat, quid restat nisi ut recedens ab ejus calore torpescat, recedens a veritate vanescat? AUG. (*De quæst. Evang.*, lib. 2, qu. 33). Quod autem non post multos dies dixit factum, ut congregatis omnibus, peregre proficisceretur in regionem longinquam, quæ est oblivio Dei ; hoc est quia non multo post institutionem humani generis placuit animæ per liberum arbitrium ferre secum velut quamdam potentiam naturæ suæ, et deserere eum a quo condita est, fidens de viribus suis : quas vires tanto consumit citius, quanto eum deseruit a quo datæ sunt. Unde sequitur : Et ibi dissipavit substantiam

suam vivendo luxuriose. Luxuriosam vero vel prodigam vitam vocat amantem fundere atque spoliari, pompis exterioribus intus inanescentem ; cum ea quisque sequitur quæ ad alia procedunt ; et relinquit eum qui sibi est interior. Unde sequitur : Et postquam consummasset omnia, facta est fames magna in regione illa. Fames est indigentia verbi veritatis.

Sequitur : Et ipse cepit egere. AMB. Merito egere cepit, qui thesauros sapientiæ et scientiæ Dei divitiarumque coelestium altitudinem dereliquit. Sequitur : Et abiit, et adhæsit uni civium regionis illius. AUG., *De quæst. Evang.* (qu. 33). Unus civium regionis illius aliquis æreus princeps est ad militiam diaboli pertinens ; cujus villa est modus potestatis ipsius ; de qua sequitur : Et misit illum in villam suam, ut pasceret porcos.

voya dans sa maison des champs pour garder les pourceaux ; » ces pourceaux, ce sont les esprits impurs qui étaient en lui. — BÈDE. — Faire paître les pourceaux, c'est faire des œuvres dont les esprits impurs se réjouissent. — SUITE. — « Il désirait remplir son ventre des siliques que mangeaient les pourceaux. » — S. AMB. — Les siliques sont une espèce de légume vide au dedans et tendre à l'extérieur, qui remplit le corps sans le sustenter, de sorte qu'il appesantit plutôt qu'il ne soutient. — S. AUG. — Les siliques dont il nourrissait les pourceaux sont les maximes du siècle, vides et sonores, dont retentissent les poèmes et les divers discours consacrés à la louange des idoles ou aux fables des dieux des nations; ces maximes réjouissent les démons. Ainsi ce jeune homme, voulant se rassasier, cherchait quelque chose de réel et de solide qui se rapportât au bonheur, et il ne pouvait le trouver; d'où il suit : « Personne ne lui en donnait. »

S. CYR. — Les Juifs étant si souvent accusés de crimes nombreux dans la Sainte-Écriture, comment peut-on appliquer à ce peuple les paroles du fils aîné disant : « Il y a déjà tant d'années que je vous sers et jamais je n'ai désobéi à aucun de vos commandements. » Voici donc le sens de cette parabole. Comme les pharisiens et les scribes lui reprochaient de recevoir les pécheurs, il propose la présente parabole, dans laquelle il compare Dieu à un *homme* qui est père de deux frères (des justes et des pécheurs), dont le premier représente les justes qui marchent dans la justice depuis le commencement, et le second représente les hommes qui sont revenus à la justice par la pénitence. — S. BAS. — La persévérance du plus âgé vient de la maturité et de la gravité de son esprit plutôt que de la blancheur de ses cheveux, et il

Porci sunt immundi spiritus qui sub ipso erant. BÈDE. Porcos autem pascere, est ea quibus immundi spiritus gaudent, operari. Sequitur : Et cupiebat implere ventrem suum de siliquis quas porci manducabant. AMB. Siliqua genus leguminis est, intus inanis, foris mollis : quo corpus non reficitur, sed impletur ; ut sit magis oneri quam usui. AUG., *De quæst. Evang.* (ubi supra). Siliquæ ergo quibus porcos pascebat, seculares doctrinæ sunt, vanitatem personantes, de quibus laudes idolorum fabularumque ad deos gentium pertinentium vario sermone atque carminibus percrepant ; quibus dæmonia dellectantur. Unde cum iste satiari cupiebat, aliquid solidum et rectum quod ad beatam pertineret, invenire volebat in talibus, et

non poterat. Unde sequitur : Et nemo illi dabat.

CYR. (in *Cat. græc.* ubi sup.). Sed cum Judæi multipliciter arguantur in sacra Scriptura (Hierem., 2, vers. 5, et Esai., 29, vers. 13), de multis criminibus, quomodo populo illi convenient verba majoris filii dicentis : Ecce tot annis servio tibi, et nunquam mandatum tuum præterivi ? Est ergo hic sensus parabolæ. Arguentibus eum pharisæis et scribis quod reciperet peccatores, proponit præsentem parabolam ; in qua hominem vocat Deum, qui pater est duorum fratrum (justorum scilicet, et peccatorum), quorum primus gradus est justorum ab initio justitiam sequentium ; secundus gradus est hominum per pœnitentiam ad justitiam re-

ne condamne point celui qui est jeune par l'âge, mais celui qui, jeune par les mœurs, vit selon les passions. — TITE. — Le plus jeune, dont l'esprit n'était pas encore assez mûr, demande donc à son père ce qui lui revient par héritage, afin de n'être point dans la nécessité de servir; car nous sommes des êtres raisonnables doués du libre arbitre.

S. CHRYS. — L'Écriture dit que le père divisa également entre ses deux fils sa substance, c'est-à-dire la connaissance du bien et du mal, richesse vraie et durable de l'âme qui en fait un bon usage. En effet, la substance raisonnable que les hommes reçoivent de Dieu à leur naissance est donnée également à tous ceux qui viennent au monde; dans la suite de la vie, chacun se trouve posséder plus ou moins de cette substance, parce que l'un conserve ce qu'il a reçu comme son patrimoine et le regarde comme appartenant à son père, tandis que l'autre en abuse comme de son propre bien et le dissipe dans la licence. Ceci démontre le libre arbitre, car le père ne retient point celui qui veut le quitter, de peur de lui ôter l'exercice de son libre arbitre, et il ne force point à s'éloigner celui qui veut rester, de peur de paraître le premier auteur des maux qui s'ensuivraient. Or, il s'en alla bien loin, non par la distance des lieux, mais par l'égarement de son âme; d'où il suit: « Il partit pour un pays éloigné. » — S. AMB. — Qu'y a-t-il, en effet, de plus éloigné que de s'éloigner de soi-même, non par la séparation des pays, mais par celle des mœurs? Car celui qui se sépare du Christ est exilé de la patrie et citoyen du monde. Celui donc qui se sépare de l'Église prodigue son patrimoine. — TITE. — C'est pourquoi il a reçu le nom de prodigue, celui qui *dis-*

ductorum. BASIL. (in Esai., 3 cap., vis. 3). Facit etiam ad antiquioris consistentiam magis animus senilis et gravitas, quam canities capillorum; nec qui secundum ætatem est juvenis, increpatur; sed juvenis moribus qui secundum passiones vivit. TITUS BOSTRENS. Abiit ergo adolescentior nondum aditus mente; petitque a patre id quod ei de hæreditate contingit; ut scilicet non ex necessitate serviat: sumus enim animalia rationalia liberum arbitrium habentia.

CHRYS. [ut sup.]. Dicit autem Scriptura dividere patrem ex æquo filiis duobus substantiam suam, id est, scientiam boni et mali; quæ veræ et perpetuæ sunt opes animæ bene utenti. Quæ enim ex Deo est in prima nativitate hominibus substantia rationalis, æqualiter cunctis nascentibus datur; de subsequenti autem conversatione

unusquisque plus aut minus hujus substantiæ possidere invenitur; dum unus ea quæ sumpserit, patris esse credens, quasi paterna custodit; alius sicut propriæ possessionis licentia dissipandis abutitur: ostenditur autem libertas arbitrii, quia pater neque discedere volentem retinuit, ne liberi arbitrii auferat potestatem; neque manere cupientem cogit abscedere, ne sequentium inde malorum auctor ipse potius videatur. Abiit autem longe, non locorum translatione, sed mentis declinatione: unde sequitur: Peregre profectus est in regionem longinquam. AMB. Quid enim longinquius est quam a se recedere, nec regionibus, sed moribus separari? Etenim qui se a Christo separat, exul est patriæ et civis mundi. Merito ergo prodigit patrimonium qui recessit ab Ecclesia. TIT. BOSTRENS. Unde et

sipe son bien, c'est-à-dire la droiture de l'intelligence, les enseignements de la chasteté, la connaissance de la vérité, le souvenir de son Créateur, la pensée de son origine.

S. AMB. — Or, il survint en ce pays une disette, non d'aliments, mais de bonnes œuvres et de vertus, ce qui est le jeûne le plus malheureux. En effet, celui qui s'éloigne de la parole de Dieu a faim, car l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole de Dieu, et celui qui s'éloigne de ce trésor est dans l'indigence. Il commença donc à être dans l'indigence et à souffrir de la faim, parce que rien ne peut suffire à une volonté prodigue. Alors, il alla s'attacher au service d'un habitant de ce pays ; il sert, c'est-à-dire qu'il est dans l'esclavage, et son maître, c'est le prince de ce monde. Enfin, il est envoyé dans la maison des champs de celui qui s'excuse de venir au festin du royaume.

— BÈDE. — Or, être envoyé à cette maison des champs, c'est être sous le joug de la cupidité des choses du monde. — S. AMB. — De plus, il garde ces pourceaux dans lesquels le démon demanda à entrer, lesquels vivent dans l'ordure et le fumier. — THÉOPH. — Or, celui-là garde les pourceaux qui est plus vicieux que les autres : tels sont les corrompueurs, les chefs de voleurs, les chefs des publicains, qui enseignent aux autres les actions mauvaises.

S. CHRYS. — Ou encore : il est dit de celui qui est dépourvu des biens spirituels (tels que la sagesse et l'intelligence) qu'il fait paître des pourceaux, c'est-à-dire qu'il nourrit dans son âme des pensées sordides et immondes, et mange les aliments sensuels d'une vie corrompue ; cette nourriture est douce pour celui qui s'est éloigné du bien,

denominatus est prodigus dissipans substantiam suam, id est, intellectum rectum, castimonie documenta, veritatis notitiam, genitoris memoriam, creationis sensum.

AMB. Facta est autem in regione illa fames, non epularum, sed bonorum operum atque virtutum ; quæ sunt miserabiliora jejunia : etenim qui recedit a verbo Dei, esurit ; quia non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo Dei [Matth., 4], et qui recedit a thesauro, eget. Egere ergo ideo cœpit et famem pati ; quia nihil prodigæ satis est voluntati. Abiit itaque, et adhæsit uni civium : qui enim hæret, in laqueo est : et videtur civis isto princeps esse istius mundi. Denique ad villam ovis mittitur quam emit qui se excusat a regno [Luc., 14]. BÈD. In villam enim mitti, est substantiæ

mundialis cupiditate subjugari. AMB. Pascit autem porcos illos in quos petivit diabolus introire [Matth., 8 ; Marc., 2 ; Luc., 8] in sordibus ac foetore viventes. THEOPH. Hos igitur pascit, qui alios præcellit in vitio ; ut sunt lenones, archiprædones, archipublicani, qui aliis sunt doctores operationis obscenæ.

CHRYS. [ut sup.]. Vel spiritualibus destitutus opibus [quasi prudentia et intellectu] porcos pascere dicitur ; hoc est sordidas et immundas in anima sua cogitationes nutrire ; et edit escas irrationabiles pravæ conversationis ; dulces quidem egenti bonorum ; quia suave perversis videtur omne opus carnez voluptatis, quæ virtutes animæ penitus enervat et perimit : hujusmodi cibos quasi porcinos et male dulces [id est,

parce que les méchants trouvent de la douceur dans toute œuvre de volupté charnelle qui énerve et anéantit les puissances de l'âme. L'Écriture désigne sous le nom de siliques cette nourriture fatalement douce et destinée aux pourceaux (les jouissances charnelles). — S. AMB. — Or, il désirait de remplir son ventre de ces siliques; car ceux qui sont livrés à la luxure n'ont point d'autre souci que de remplir leur ventre. — THÉOPH. — Nul ne peut les rassasier de mal. En effet, celui qui vit ainsi est loin de Dieu, et les démons veillent à ce qu'il n'arrive jamais à la satiété du mal. — LA GLOSE. — Ou encore : « Nul ne lui en donnait, » car lorsque le démon s'est emparé de quelqu'un, il ne pourvoit plus à son abondance, sachant bien qu'il est mort.

Enfin, étant rentré en lui-même, il dit : Combien y a-t-il dans la maison de mon père de serviteurs à gages, qui ont plus de pain qu'il ne leur en faut, et moi je suis ici à mourir de faim ! Il faut que je me lève, et que j'aille trouver mon père, et que je lui dise : Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous ; et je ne suis plus digne d'être appelé votre fils ; traitez-moi comme l'un des serviteurs qui sont à vos gages. Il se leva donc, et s'en vint trouver son père. Et lorsqu'il était encore bien loin, son père l'aperçut, et en fut touché de compassion ; et courant à lui, il se jeta à son cou, et le baisa. Et son fils lui dit : Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous, et je ne suis plus digne d'être appelé votre fils. Alors le père dit à ses serviteurs : Apportez promptement sa première robe et l'en revêtez, et mettez-lui un anneau au doigt et des souliers à ses pieds ; amenez aussi le veau gras, et le tuez : mangeons et faisons bonne chère, parce que mon fils que voici était mort, et il est ressuscité ; il était perdu, et il est retrouvé. Ils commencèrent donc à faire festin.

S. GRÉG. de Nysse. — Le plus jeune des deux fils avait méprisé son père en s'éloignant, et dissipé son patrimoine; mais ensuite, brisé

carnalium delectationum illecebras) siliquarum nomine Scriptura designat. AMB. Cupiebat autem siliquis ventrem implere suum. Nec enim alia est cura luxuriosis, nisi ut ventrem suum impleant. THEOPH. Quibus nullus dat saturitatem malorum; distat enim Deo qui talibus vescitur; dæmones autem ad hoc student, ne unquam saturitas malorum proveniat. GLOS. Vel nemo illi dabat, quia cum diabolus aliquem suum facit, ultra ei abundantiam non procurat, sciens eum esse mortuum.

In se autem reversus, dixit : Quanti mercenarii in domo patris mei abundant panibus, ego

autem hic fame pereo ! Surgam, et ibo ad patrem meum, et dicam ei : Pater, peccavi in cælum et coram te : jam non sum dignus vocari filius tuus ; fac me sicut unum de mercenariis tuis. Et surgens venit ad patrem suum. Cum autem adhuc longe esset, vidit illum pater ipsius ; et misericordia motus est ; et accurrens cecidit super collum ejus, et osculatus est eum. Dixitque ei filius : Pater, peccavi in cælum et coram te : jam non sum dignus vocari filius tuus. Dixit autem pater ad servos suos : Cito proferte stolam primam, et induite illum ; et date annulum in manu ejus, et calceamenta in pedes ejus ; et adducite vitulum saginatum, et occidite ; et

par le malheur, devenu mercenaire et réduit à se nourrir d'une même nourriture avec les porceaux, il revint corrigé à la maison paternelle. D'où il est dit : « Étant rentré en lui-même, il dit : Combien de serviteurs ont du pain en abondance dans la maison de mon père, et moi, je meurs ici de faim ! » — S. AMB. — Il rentre véritablement en lui-même, puisqu'il s'en était éloigné ; car celui qui retourne à Dieu est rendu à lui-même, et celui qui se sépare du Christ s'abdique soi-même. — S. AUG. — Il est rentré en lui-même lorsque, se détournant des choses vaines du dehors qui séduisent et entraînent, il a ramené ses pensées dans l'intérieur de sa conscience.

S. BAS. — On distingue trois différents degrés d'obéissance ; car, ou bien nous nous éloignons du mal par la crainte des supplices, et nous sommes dans une disposition servile ; ou bien nous accomplissons les commandements pour atteindre les joies de la récompense, et nous sommes comme des mercenaires ; ou bien nous servons par amour pour le bien lui-même et pour celui qui nous a donné la loi, et alors nous montrons une disposition filiale. — S. AMB. — En effet, le fils qui a dans son cœur le don du Saint-Esprit ne cherche point les avantages d'une récompense terrestre, mais conserve ses droits d'héritier. Cependant, il y a aussi de bons mercenaires qui sont loués pour la vigne du père de famille ; ceux-là ne vivent point de siliques, mais ont le pain en abondance. — S. AUG. — Mais d'où pouvait-il savoir cela, lui qui était dans un tel oubli de Dieu, comme étaient tous les idolâtres, sinon parce que ses pensées furent celles de ceux qui se convertirent à la prédication de l'Évangile ? Alors l'âme put s'apercevoir que beaucoup

manducemus, et epulemur ; quia hic filius meus mortuus erat, et revixit ; perierat, et inventus est. Et cœperunt epulari.

GREG. Nyss. (ubi sup.). Contempserat patrem in primo recessu adolescentior filius, et opes paternas profuderat : at ubi lapsu temporis est attritus laboribus, dum mercenarius fieret, et eodem cum porcis pabulo pasceretur, rediit in domum paternam castigatus : unde dicitur : In se autem reversus, dixit : Quanti mercenarii in domo patris mei abundant panibus ! ego autem hic fame pereo. AMB. Bene in se revertitur, quia a se recessit : etenim qui ad Deum regreditur, se sibi reddit ; et qui recedit a Christo, se sibi abdicat. AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 2, cap. 33). In se autem reversus est, cum ab eis quæ forinsecus frus-

tra illicitiunt et seducunt, in conscientia suâ interiora suam intentionem reduxit.

BASIL. (in *Cat. græc., ex Asceticis*). Est autem secundum tres differentias obedientia discretio : aut enim metuentes supplicia declinamus a malo, et sumus in dispositione servili ; aut mercedis lucra venantes exequimur quæ mandantur, mercenariis assimilati : aut ipsius gratia boni et dilectionis ad eum qui dedit legem, servimus ; et sic dispositionem redolemus filiorum. AMB. Filius enim qui habet Sancti Spiritus pignus in corde, secularis mercedis lucra non quærit, sed jus servat hæredis. Sunt etiam mercenarii boni, qui conducuntur ad vineam (Matth., 20). Isti non siliquis, sed panibus abundant. AUG., *De quæst. Evang.* (ubi sup.). Unde autem hoc scire poterat in quo tanta erat oblivio Dei, sicut in omnibus

prêchaient la vérité, quoique parmi eux plusieurs ne fussent pas guidés par l'amour de la vérité elle-même, mais par un sentiment qui peut être comparé à la cupidité des avantages terrestres : tels sont les hérétiques qui annoncent les mêmes choses. Aussi ils sont justement appelés des *mercenaires*, car ils sont dans la même maison, rompant le même pain de la parole, et cependant ils ne sont point appelés à l'héritage éternel, mais travaillent pour une récompense temporelle.

S. CHRYS. — Or, après avoir subi dans la terre étrangère le digne châtiment de ses fautes, vaincu par la nécessité de ses malheurs, c'est-à-dire par la faim et l'indigence, il comprend qu'il s'est nuï à lui-même lorsque, suivant sa volonté mauvaise, il a quitté son père pour des étrangers, sa maison pour l'exil, ses biens pour l'indigence, l'abondance des délices pour la faim, alors il ajoute cette parole expressive : « Et moi, je meurs ici de faim. » Comme s'il disait : Moi, qui ne suis point un étranger, mais le fils de ce bon père et le frère du fils obéissant, moi, libre et de noble condition, je suis devenu plus misérable que les mercenaires, je suis tombé du comble de la grandeur à la dernière bassesse. — S. GRÉG. de Nyssé. — Il ne retourne à son ancienne félicité qu'après que, rentré en lui-même, il a senti le poids accablant de sa misère et médité les paroles de repentir qui suivent : « Je me lèverai. » — S. AUG. — « Je me lèverai, » car il était couché ; « et j'irai, » car il était loin ; « à mon père, » car il était au service du maître des pourceaux. Les autres paroles expriment le repentir de celui qui médite de confesser ses péchés et qui ne le fait pas encore ; car il ne les dit

idololatriæ fuit, nisi quia ista cogitatio resipiscentis est, cum Evangelium prædicaretur? Jam poterat talis anima advertere multos prædicare veritatem; inter quos quidam essent non ipsius amore veritatis ducti, sed cupiditate comparandorum secularium commodorum; qui tamen non aliud annuntiant, sicut hæretici. Unde mercenarii recte appellantur; in eadem quippe domo sunt eundem panem verbi tractantes, non tamen in hæreditatem æternam vocati, sed temporali mercede conducti.

CHRYS. [homil. *De patre ac duobus filiis*]. Postquam ergo passus est in aliena terra omnia digna perversis, malorum suorum necessitate constrictus, hoc est fame et egestate, sentit quid sibi nocuerit qui vitio propriæ voluntatis de patre ad alienos, de

domo ad exilium, de opibus ad inopiam, de abundantia deliciarum ad famem se transtulit: signanter autem subdit: Ego autem hic fame pereo: quasi diceret: Ego non alienus, sed filius boni patris, et frater filii obsequentis, ego liber et generosus, factus sum miserior mercenariis, a summa celsitudine primæ nobilitatis ad infimam humilitatem delapsus. GREG. Nyss. (ubi sup.) Non prius autem rediit ad pristinam felicitatem, quam in se rediens sentiret opprimentis ærummæ præsentiam, et meditaretur penitentis verba, quæ subduntur. SUGAM. AUG., *De quæst. Evang.* (ubi sup.). Quia jacebat; et ibo, quia longe aberat; ad patrem meum, quia sub principe porcorum erat. Cætera vero sunt penitentiam meditantis in confessione peccati, nondum

pas encore à son père, mais il promet de les lui dire à son retour. Ainsi, comprenez maintenant le sens de ces paroles : « Venir à son père, » qui veulent dire entrer par la foi dans l'Église où la confession des péchés peut être légitime et profitable. Ensuite, il dit qu'il parlera ainsi à son père : « Mon père. » — S. AMB. — Qu'il est miséricordieux celui qui, après avoir été offensé, daigne encore être appelé du nom de père ! *J'ai péché*, c'est le premier aveu que nous devons faire au créateur de notre nature, au roi de la miséricorde, à l'arbitre de nos fautes. Quoique Dieu connaisse toutes choses, néanmoins il attend les paroles de votre confession ; car c'est par la bouche que nous nous confessons pour le salut (1). En effet, celui qui se charge lui-même allège le poids de sa faute, et celui qui prévient l'accusateur par son aveu ôte à l'accusation sa violence. C'est en vain que vous voudriez cacher quelque chose à celui qui n'ignore rien ; dévoilez sans crainte ce que vous savez être déjà connu ; confessez-vous, afin que le Christ intercède pour vous, que l'Église prie pour vous, que le peuple pleure avec vous ; ne craignez point de ne pas être exaucé : vous avez un avocat qui vous promet le pardon, un protecteur qui vous promet la grâce, un témoin qui vous promet la réconciliation et la miséricorde de votre père. Il ajoute : « Contre le ciel et devant vous. » — S. CHRYS. — En disant : *devant vous*, il montre que par ce père il faut entendre Dieu, car Dieu seul voit toutes choses, lui à qui on ne peut cacher même les fautes méditées dans le cœur.

S. AUG. — Mais ce *péché contre le ciel* est-il le même que celui *devant vous*, en sorte qu'il ait appelé ciel la majesté du Père ? ou bien ceci

(1) Rom., 10, v. 10. Saint Paul veut parler de la confession de la foi, et non de celle des péchés.

tamen agentis : non enim jam dicit patri, sed dicturum se esse promittit cum venerit. Intelligas igitur hoc nunc accipiendum esse venire ad patrem in Ecclesia constitui per fidem, ubi peccatorum legitima et fructuosa jam possit esse confessio : dicit ergo dicturum se esse patri : Pater. AMB. Quam misericors, qui offensus nec paternum nomen dedignatur audire ! Peccavi : hæc est prima confessio apud auctorem naturæ, præsullem misericordiæ, arbitrum culpæ. Sed etsi Deus novit omnia, vocem tamen tuæ confessionis expectat : ore enim confessio fit ad salutem, quia alleviat pondus erroris quisquis ipse se onerat, et accusationis excludit invidiam, qui accusatorem

prævenit confitendo : frustra velis occultare quem nihil fallit ; et sine periculo prodas, quod scias esse jam cognitum : confitere magis, ut interveniat pro te Christus, roget pro te Ecclesia, illacrymet populus ; nec verearis ne non impetres : advocatus spondet veniam, patronus promittit gratiam, reconciliationem tibi paternæ pietatis pollicetur assertor. Subdit autem : In cælum et coram te. CHRYS. (ut sup.). Dicens coram te, ostendit hunc patrem Deum debere intelligi : Deus enim solus conspensor est omnium, a quo nec in corde meditata peccata abscondi possunt.

AUG., *De quæst. Evang.* (ubi sup.). Utrum autem hoc est peccatum in cælum, quod

veut-il dire : « J'ai péché contre le ciel en présence des âmes saintes, et devant vous dans le secret de ma conscience? »

S. CHRYS. — Ou encore : ici le *ciel* signifie le Christ; or, celui qui pèche contre le ciel, lequel (malgré sa hauteur) est un élément visible, c'est celui qui pèche contre l'humanité que le Fils de Dieu a revêtu pour notre salut. — S. AMB. — Ou encore : il veut dire que le péché diminue dans l'âme les dons célestes de l'Esprit; ou encore : qu'il ne fallait point s'éloigner du giron de cette mère, qui est la Jérusalem céleste. Or, celui qui est déchu ne doit point s'exalter; d'où il ajoute : « Je ne suis plus digne d'être appelé votre fils. » Et afin de pouvoir être élevé par le mérite de son humilité, il ajoute : « Traitez-moi comme l'un de vos mercenaires. » — BÈDE. — Il n'ose pas aspirer à l'affection du fils qui ne doute point que tout ce qui est à son père ne soit à lui; mais il demande la condition du mercenaire, prêt à servir désormais pour un salaire, et encore il déclare qu'il ne peut mériter ce sort que par l'indulgence de son père.

S. GRÉG. de Nysse. — L'Esprit-Saint nous a représenté ce fils prodigue afin que nous apprenions comment nous devons déplorer les égarements du cœur. — S. CHRYS. — Lorsqu'il eut dit : « J'irai à mon père » (ce qui lui mérita tous les biens), il n'attendit point, mais parcourut tout le chemin; car il suit : « Et se levant, il vint à son père. » Faisons ainsi nous-mêmes; ne redoutons point la longueur du chemin, car, si nous le voulons, le retour deviendra prompt et facile, pourvu que nous quittions le péché qui nous a éloignés de la maison paternelle. Or, notre Père est indulgent pour ceux qui reviennent à lui, car

est coram te, ut cœlum appellaverit ipsam summitatem patris, an potius, peccavi in cœlum coram sanctis animabus, coram te autem in ipso penetrâli conscientiæ. CHRYS. (ut sup.). Vel cœlum hoc loco intelligatur Christus : qui enim in cœlum peccat, quod [etsi supernum] tamen visibile elementum est, ipse est qui peccat in hominem quem suscepit Filius Dei pro salute nostra. AMB. Vel peccato animæ cœlestia significantur dona Spiritus imminuta, vel quia ab illius gremio matris Hierusalem quæ est in cœlo, non oportuit deviare : dejectus autem se exaltare non debet : unde subdit : Jam non sum dignus vocari Filius tuus : et ut merito suæ humilitatis possit attolli, subdit : Fac me sicut unum de mercenariis tuis. RED. Ad filii affectum, qui omnia quæ patris sunt, sua esse non ambit, aspirare

nequaquam præsumit; sed mercenarii statum jam pro mercede serviturus desiderat. Verum nec hunc quidem nisi paterna dignatione se mereri posse testatur.

GRÉG. Nyss. (ubi sup.). Hunc autem filium prodigum Spiritus Sanctus nobis inscripsit, ut instruamur nos qualiter debeamus cordis deplorare peccamina. CHRYS. (homil. 14, in epist. ad Rom.). Qui posteaquam dixit : Ibo ad patrem meum (quod ei cuncta attulit bona), non mansit, sed totum iter transivit. Sequitur enim : Et surgens venit ad patrem suum : sic et nos faciamus; nec pigeat nos longitudinis viæ; quia si voluerimus, fiet regressus celer et facilis; dummodo deseramus peccatum, quod nos a domo paterna eduxit. Est autem pater redeuntibus clemens : nam subditur : Cum autem adhuc longe esset, etc. AUG., De

il est ajouté : « Lorsqu'il était encore bien loin, etc. » — S. AUG. — Avant qu'il reconnût Dieu dont il s'était éloigné, comme déjà néanmoins il le cherchait pieusement, son père le vit. Or, on dit justement que Dieu ne voit pas les impies et les superbes, parce qu'ils ne sont pas devant ses yeux ; car on dit seulement de ceux qu'on aime qu'on les a devant les yeux.

S. CHRYS. — Le père comprit son repentir, il n'attendit pas d'avoir reçu les aveux de sa confession, mais il prévint sa demande en le traitant avec miséricorde. D'où il est ajouté : « Et il fut ému de compassion. » — S. GRÉG. de Nysse. — La volonté de sa confession apaisa son père à son égard, de sorte qu'il alla au devant de lui et se jeta à son cou en l'embrassant ; car il suit : « Et, accourant, il se jeta à son cou et le baisa. » Ceci signifie le joug spirituel imposé aux lèvres de l'homme par la tradition évangélique, qui a détruit les observances de la loi. — S. CHRYS. — Pourquoi donc accourt-il, sinon parce qu'empêchés par nos fautes nous ne pouvions arriver à Dieu par notre propre force ? Or, lui-même pouvant arriver à notre infirmité, est descendu, et il baise les lèvres par où était sortie la confession qui montait d'un cœur pénitent, et qu'il a reçue comme un père rempli de joie.

S. AMB. — Il vient donc à vous parce qu'il entend les secrètes pensées de votre âme, et, lorsque vous êtes encore éloigné, il accourt, de peur que quelqu'un ne vous arrête ; il vous embrasse (il accourt par sa prescience, il embrasse par sa clémence), et, comme par un élan d'amour paternel, il se jette à votre cou afin de relever celui qui était tombé, et de redresser vers le ciel celui qui était accablé sous le poids

quæst. Evang. (ubi sup.). Ante enim quam intelligeret Deum longe existens, cum tamen jam pie quæreret, vidit illum pater ipsius : impios enim et superbos convenienter non videre dicitur tanquam ante oculos non habens : ante oculos enim haberi non nisi qui diliguntur, dici solent.

CHRYS. (in *Cat. græc. Patr.*). Sensit autem pater pœnitentiam, non expectavit recipere confessionis verba, sed prævenit petitionem misericorditer agens. Unde subditur : Et misericordia motus est. GRÉG. Nyss. (ut sup.). Confessionis meditatio placavit ei patrem, ut obviam iret ei, et oscula collo conferret. Sequitur enim : Et accurrens cecidit super collum ejus, et osculatus est eum. Quod significat rationale jugum hominis ori impositum per evangelicam traditionem, quæ abjecit observantiam

legis. CHRYS. (homil. *De patre ac duobus filiis*). Quid enim est aliud quod occurrit, nisi quia nos peccatis impediens nostra virtute ad Deum pervenire non poteramus ? Ipse autem potens ad invalidos pervenire, descendit : osculatur autem os per quod emissa de corde confessio pœnitentis exierat, quam pater lætus excepit.

AMB. Occurrit igitur tibi, quia audit te intra mentis secreta tractantem : et cum adhuc longe sis, occurrit ne quis impediatur : complectitur quoque (in occursu enim præscientia est, in complexu clementia), et quasi quodam paterni amoris affectu supra collum cadit ; ut jacentem erigat, et oneratum peccatis atque in terrena deflexum reflectat ad cœlum. Malo ergo filius esse quam ovis : ovis enim a pastore reperitur, a patre filius honoratur. AUG., *De quæst.*

de ses péchés et courbé vers la terre. Ainsi, je préfère être le fils que la brebis; car si la brebis est retrouvée par son pasteur, le fils est honoré par son père.—S. AUG.—Ou encore: « Accourant, il se jette à son cou, » parce que le père n'a pas quitté son fils unique, par lequel il a couru jusque dans notre lointain pèlerinage; car *Dieu était dans le Christ, se réconciliant le monde*. Il se jette à son cou pour l'embrasser, c'est-à-dire qu'il abaisse son bras, qui est le Seigneur Jésus-Christ (1). Être consolé par la parole de la grâce divine, qui donne l'espérance du pardon des péchés, c'est, au retour d'un long voyage, mériter le baiser d'amour du Père. Or, celui qui est déjà reçu dans l'Église commence à confesser ses fautes, mais il ne dit point tout ce qu'il s'était promis de dire; car il suit: « Son fils lui dit, etc. » Il veut obtenir par grâce ce dont il s'avoue indigne par les mérites. Il n'ajoute point ce qu'il s'était proposé: « Traitez-moi comme l'un de vos mercenaires. » Car lorsqu'il n'avait point de pain, il désirait seulement d'être mercenaire, ce qu'il dédaigne avec fierté depuis qu'il a reçu le baiser de son père.

S. CHRYS. — Cependant le père ne s'adresse point à son fils, mais parle à ses serviteurs; parce que le pénitent prie, et au lieu de recevoir une véritable réponse à sa parole, il reconnaît efficacement la miséricorde dans ses effets; car il suit: « Alors le père dit à ses serviteurs: Apportez promptement sa première robe, et l'en revêtez. » — THÉOPH. — Par *serviteurs* il faut entendre les anges, qui sont les *ministres de sa providence*, ou les prêtres, qui, par le baptême et par l'en-

(1) C'est-à-dire que Dieu opère par le Christ comme l'homme par le bras; ou encore: de même que la force de l'homme est dans son bras, ainsi le Christ est appelé *la force de Dieu*; d'où Isaïe a dit: « A qui le bras du Seigneur; a-t-il été révélé (Isaïe, 33, v. 1) ? »

Evang. (ubi sup.). Vel accurrens cecidit super collum ejus: non enim pater unigenitum filium suum deseruit, in quo usque in nostram longinquam peregrinationem ecurrit; quia Deus erat in Christo mundum reconcilians sibi [2 ad Corinth., 5]. Cadere autem super collum ejus, est humiliare in amplexum ejus brachium suum, quod est Dominus Jesus Christus. Consolari autem verbo gratiæ Dei ad spem indulgentiæ peccatorum, hoc est, post longa itinera remeantem mereri a patre osculum charitatis. Incipit autem jam constitutus in Ecclesia peccata confiteri; nec dicit omnia quæ dicturum se esse promiserat. Sequitur enim: Dixitque filius ei, etc. Hoc enim vult fieri per gratiam, quo se indignum per merita fatetur: non addit quod in illa meditatione dixerat: Fac me sicut unum de mercenariis tuis: cum enim panem non haberet, vel mercenarius esse cupiebat; quod post osculum patris generosissime jam dedignabatur.

CHRYS. (in *Cat. græc. Patr.*). Pater autem ad filium sermonem non dirigit, sed ministris loquitur; quia qui pœnitet, orat, sed responsum verbo vere non accipit, misericordiam vero efficaciter in effectu intuetur. Sequitur enim: Dixit autem pater ad servos suos: Cito proferte stolam primam et induite illum. THÉOPH. Servos, vel angelos intelligas administratorios spiritus, vel sacerdotes, qui baptismate et verbo doctrinæ animam vestiunt in ipso Christo: quotquo

seignement de la parole, revêtent leur âme dans le Christ; car nous tous, qui avons été baptisés dans le Christ, nous avons revêtu le Christ. — S. AUG. — Ou encore: cette première robe, c'est la dignité perdue par Adam, et les serviteurs qui l'apportent sont les prédicateurs de la réconciliation. — S. AMB. — Ou encore: c'est le vêtement de la sagesse dont les apôtres couvrent la nudité du corps. Or, il reçut la première sagesse, car il en est une autre qui n'a plus de mystère. L'anneau est le signe de la foi sincère et l'emblème de la vérité; il est dit de lui: « Mettez-lui un anneau au doigt. » — BÈDE. — C'est-à-dire dans l'action, afin que sa foi éclate dans les actions et que ses œuvres soient confirmées par la foi. — S. AUG. — Ou encore: l'anneau mis à son doigt est le don de l'Esprit-Saint à cause de la participation à la grâce, qui est bien signifiée par le doigt. — S. CHRYS. — Ou encore: il commande de lui donner un anneau, c'est-à-dire un symbole de salut, ou plutôt comme un signe d'alliance et un gage des noces que le Christ célèbre avec l'Église lorsqu'une âme repentante s'unit au Christ par l'anneau de la foi.

S. AUG. — La préparation à la prédication de l'Évangile est figurée par les souliers qu'on met aux pieds pour ne pas toucher à la terre; d'où il suit: « Et des souliers à ses pieds. » — Ou encore: il commande qu'on mette des souliers à ses pieds, soit pour protéger ses pas, afin qu'il marche ferme dans les sentiers glissants de ce monde, soit pour signifier la mortification du corps. En effet, le cours de notre vie est

enim in Christo baptizati sumus, Christum induimus (*ad Gal.*, 3, vers. 27). AUG., *De quest. Evang.* (ubi sup.). Vel stola prima est dignitas quam perdidit Adam: servi qui eam proferunt, sunt reconciliationis prædicatores. AMB. Vel stola est amictus sapientiæ, quo nuda corporis apostoli tegunt: accepit autem sapientiam primam; est enim et alia quæ mysterium nescit. Annulus autem est sinceræ fidei signaculum et expressio veritatis, de quo sequitur: Et date ei annulum in manu ejus. BÈD. Id est, in operatione, ut per opera fides clarescat, et per fidem opera confirmantur. AUG., *De quest. Evang.* (ubi sup.). Vel annulus in manu pignus est Spiritus Sancti, propter gratiæ participationem, quæ digito bene significatur. CHRYS. (homil. *De patre ac duobus filiis*). Vel jubet annulum dari, sive signaculi salutaris symbolum, seu magis desponsationis insigne, et nuptiarum pignus, quibus Christus Ecclesiam sponsat, cum

anima respiscens per annulum fidei jungitur Christo.

AUG., *De quest. Evang.* (ubi sup.). Calceamenta autem in pedes præparatio est evangelizandi ad non tangenda terrena: de quibus sequitur: Et calceamenta in pedes ejus. CHRYS. (ut sup.). Vel mandat calceamenta pedibus apponi; aut propter cooperienda vestigia, ut per lubricum mundi istius fixus incedat, aut propter mortificationem membrorum: vitæ enim nostræ cursus in scripturis pes appellatur, et mortificationis species calceamentis imponitur, quia de animalium mortuorum pellibus conficiuntur. Addit et vitulum illi saginatum jugulandum in convivii exhibitione. Sequitur enim: Et adducite vitulum saginatum, id est, Dominum Jesum Christum, quem vitulum nominat propter hostiam corporis immaculatam; saginatum autem dixit, quia pinguis et opimus in tantum est, ut pro totius mundi salute sufficiat. Non autem

appelé *piéd* (1) par l'Écriture, et les souliers expriment la mortification, parce qu'ils sont faits avec la peau d'animaux morts. Il ajoute qu'il faut tuer le veau gras pour préparer le festin; car il suit : « Amenez aussi le veau gras, » c'est-à-dire le Seigneur Jésus-Christ, qui est ainsi appelé à cause du sacrifice de son corps immaculé; il est dit *le veau gras*, parce qu'il est une victime si excellente et si opime qu'elle suffit au salut du monde entier. Or, le père n'immole pas lui-même le veau gras, mais le donne à immoler, car le Père a permis, le Fils a consenti, et il a été crucifié par les hommes. — S. AUG. — Ou encore : *le veau gras*, c'est le Seigneur rassasié d'opprobres dans sa chair. Or, quand il commande qu'on l'amène, que veut-il dire, sinon qu'on le prêche, et qu'en l'annonçant on fasse revivre les entrailles épuisées de faim de son fils exténué? De plus, il commande de le tuer, c'est-à-dire d'annoncer sa mort; car il est immolé pour quiconque croit à son immolation.

SUITE. — « Et mangeons. » — S. AMB. — Mangeons la chair du veau gras, car c'est la victime que le prêtre offrait pour les péchés. Ensuite, il annonce le festin, en disant : « Faisons bonne chère, » pour montrer que notre salut est la nourriture du Père, et que la rédemption de nos péchés est sa joie. — S. CHRYS. — Ce père se réjouit du retour de son fils et mange le veau gras, parce que le Créateur se réjouit des fruits de miséricorde de l'immolation de son Fils, et que l'acquisition du peuple fidèle est pour lui comme un festin; d'où il suit : « Parce que mon fils que voici était mort, et il est ressuscité. » — S. AMB. —

(1) « Mon pied a suivi ses sentiers (Job, 23, v. 11). » — « Mon pied s'est tenu dans la voie droite (Psaume 25, v. 12). » — « Observez la loi et vous marcherez avec confiance, et votre pied ne s'entravera point (Prov., 3, v. 23). » — « Mettez votre pied sur ses traces (Ecclés., 6, v. 25). » — « Mon pied a marché dans le droit chemin (Ecclés., 1, v. 20), etc. »

ipse pater vitulum immolavit, sed aliis immolandum tradidit: permittente enim Patre, consentiens Filius, ab hominibus crucifixus est. AUG., *De quest. Evang.* (ubi sup.). Vel vitulus saginatus est ipse Dominus secundum carnem satiatius opprobriis. Quod autem imperat ut adducant eum, quid aliud est, nisi ut prædicent eum, et annuntiando faciant vivere inexhausta fame viscera filii esurientis? Nam etiam ut occidant eum jubet; hoc est, ut mortem ejus insinuent: tunc enim quique occiditur, cum credit occisum.

Sequitur: Et manducemus. AMB. Bene

carnem vituli; quia sacerdotalis est victima quæ pro peccatis fiebat. Epulantem autem inducit, cum dicit: Epulemur; ut ostenderet quoniam paternus est cibus, salus nostra; et patris est gaudium, nostrorum redemptio peccatorum. CHRYS. (ut sup.). Ipse enim pater gaudet in reditu filii, et convivatur in vitulo; quia misericordiæ suæ fructum immolatione filii sui gaudens creator in acquisitione populi credentis epulatur. Unde sequitur: Quia hic filius meus mortuus erat, et revixit. AMB. Ille perit qui fuit. Itaque gentes non sunt, Christianus est. Potest tamen et hic una species accipi

Celui qui vivait est mort; ainsi les Gentils ne vivent plus, le Chrétien seul est vivant. Cependant, on peut entendre ceci du genre humain : Adam a vécu, et nous vivions tous en lui; Adam est mort, et tous sont morts en lui. C'est donc l'humanité qui est réparée dans cet homme qui était mort. Ces paroles peuvent encore s'appliquer à celui qui fait pénitence, car celui-là seul meurt qui a été vivant; ainsi les Gentils qui embrassent la foi reçoivent la vie par la grâce, tandis que celui qui est tombé ressuscite par la pénitence. — THEOPH. — Eu égard à l'excès de ses vices, il était mort sans retour; mais eu égard à la nature humaine, qui change et qui peut se convertir du vice à la vertu, il est dit qu'il était perdu; car se perdre est moins que mourir. Or, quiconque se convertit, se purifie de ses fautes et participe au festin du veau gras, devient une cause de joie pour le Père et pour ses serviteurs, c'est-à-dire les anges et les prêtres. D'où il suit : « Tous commencèrent le festin. »—S. AUG. — Ce festin et cette fête se célèbrent maintenant dans l'Église dispersée et répandue dans tout l'univers; car ce veau gras, qui est le corps et le sang du Seigneur, est offert au Père et nourrit toute sa famille.

Cependant son fils aîné, qui était dans les champs, revint, et lorsqu'il fut proche de la maison, il entendit les concerts et le bruit de ceux qui dansaient. Il appela donc un des serviteurs, et lui demanda ce que c'était. Le serviteur lui répondit : C'est que votre frère est revenu, et votre père a tué le veau gras, parce qu'il le revoit en santé. Ce qui l'ayant mis en colère, il ne voulait point entrer dans le logis; mais son père étant sorti pour l'en prier, il lui fit cette réponse : Voilà déjà tant d'années que je vous sers, et je ne vous ai désobéi en rien de ce que vous m'avez commandé; et,

generis humani : fuit Adam, et in illo fuimus omnes : periit Adam, et in illo omnes perierunt : homo igitur in illo homine qui perierat, reformatur. Potest et de agente pœnitentiam dictum videri; quia non moritur nisi qui aliquando vixerit : et gentes quidem cum crediderint, per gratiam vivificantur : qui vero lapsus fuerit, per pœnitentiam reviviscit. THEOPH. Quantum ergo ad vitiorum conditionem mortuus fuerat desperatus : sed quantum ad humanam naturam quæ mutabilis est, et potest a vitio ad virtutem converti, deperditus dicitur : nam minus est perdi quam mori. Quilibet autem revocatus et mundatus a crimine, saginati vituli particeps, causa lætitiæ fit patri et famulis ejus; id est, angelis et sacerdotibus. Unde sequitur : Et cœperunt omnes epulari. AUG., *De quæst.*

Evang. (ubi sup.). Istæ epulæ atque festivitas nunc celebrantur, per orbem terrarum Ecclesia dilatata atque diffusa : vitulus enim ille in corpore et sanguine dominico, et offertur Patri, et pascit totam domum.

Erat autem filius ejus senior in agro. Et cum veniret et appropinquaret domui, audivit symphoniam et chorum; et vocavit unum de servis, et interrogavit quid hæc essent : isque dixit illi : Frater tuus venit et occidit pater tuus vitulum saginatum, quod salvum illum recepit. Indignatus est autem, et volebat introire. Pater ergo illius egressus cepit rogare illum. At ille respondens, dixit patri suo : Ecce tot annis servio tibi, et nunquam mandatum tuum præterivi; et nunquam dedisti mihi hædum, ut

cependant vous ne n'avez jamais donné un chevreau pour me réjouir avec mes amis ; mais aussitôt que votre autre fils, qui a mangé son bien avec des femmes perdues, est revenu, vous avez tué pour lui le veau gras. Alors le père lui dit : Mon fils, vous êtes toujours avec moi, et tout ce que j'ai est à vous ; mais il fallait faire festin, et nous réjouir, parce que votre frère était mort, et il est ressuscité ; il était perdu, et il a été retrouvé.

BÈDE. — Comme les scribes et les pharisiens murmuraient de ce qu'il accueillait les pécheurs, le Sauveur proposa successivement ces trois paraboles. Dans les deux premières, il dit combien lui-même se réjouit avec ses anges du salut des pécheurs pénitents. Dans celle-ci, qui est la troisième, non-seulement il parle de sa joie et de celle de ses serviteurs, mais encore il reproche aux envieux leurs murmures ; car il dit : « Cependan son fils aîné était dans les champs. » — **S. AUG.** — Ce fils aîné, c'est le peuple d'Israël ; il n'est pas parti pour un pays lointain, et néanmoins il n'est pas dans la maison : il est dans les champs, c'est-à-dire qu'il travaille dans l'héritage opulent de la loi et dans la terre des prophètes ; il revient des champs et commence à s'approcher de la maison, c'est-à-dire que, réprouvant le labeur de son œuvre servile, il voit par les Écritures elles-mêmes la liberté de l'Église. D'où il suit : « Comme il revenait et s'approchait de la maison, il entendit une symphonie et des chœurs, » c'est-à-dire ceux qui, remplis de l'Esprit-Saint, annonçaient l'Évangile d'une voix unanime. — **SUITE.** — « Alors, il appela un des serviteurs, etc., » c'est-à-dire qu'il se met à lire un des prophètes et l'interroge, pour ainsi dire, pour savoir d'où vient qu'on célèbre ces fêtes dans l'Église, où il voit qu'il n'est pas. Le prophète, serviteur de son père, lui répond ; car il suit :

cum amicis meis epularer : sed postquam filius tuus hic qui devoravit substantiam suam cum meretricibus, venit, occidisti illi vitulum saginatum. At ipse dixit illi : Fili, tu semper mecum es, et omnia mea tua sunt : epulari autem et gaudere oportebat, quia frater tuus hic mortuus erat, et revixit ; perierat, et inventus est.

BED. Murmurantibus de peccatorum susceptione scribis et pharisæis, tres per ordinem parabolas Salvator posuit : duabus primis quantum ipse cum angelis de pœnitentium salute gaudeat, insinuat : in hac vero tertia non suum tantummodo suorumque gaudium demonstrat, sed et invidentium murmur reprehendit : dicit enim : Erat autem filius ejus senior in agro. **AUG.**,

De quæst. Evang. [ubi sup.]. Major filius populus Israel est, non quidem profectus in longinquam regionem, sed tamen in domo non est : in agro autem est : id est, in ipsa hæreditaria opulencia legis et prophetarum terrena potius operatur. Veniens autem de agro domum appropinquare cœpit ; id est, labore servilis operis improbato ex eisdem scripturis Ecclesiæ libertatem consideravit. Unde sequitur : Et cum veniret et appropinquaret domui, audivit symphoniam et chorum ; id est, Spiritu Sancto plenos vocibus consonis Evangelium prædicare. Sequitur : Et vocavit unum de servis, etc. Id est, sumit ad legendum aliquem prophetarum, et in eo quærens quodammodo interrogat, unde ista festa in Ecclesia celebrantur, in qua se esse non videt. Respondet ei

« Le serviteur lui répondit : Votre frère est revenu, etc. » Comme s'il disait : Votre frère s'en était allé aux extrémités de la terre; mais de là vient la joie de ceux qui chantent un cantique nouveau; car « sa louange vient des extrémités de la terre (1); » et, à cause de celui qui était absent, on a immolé « l'homme qui sait souffrir (2), et ceux qui jamais n'avaient entendu parler de lui l'ont vu (3). »

S. AMB. — Israël, qui est le frère aîné, porte envie au fils plus jeune (c'est-à-dire au peuple des Gentils), à cause du bienfait de la bénédiction paternelle : c'est ce que faisaient les Juifs, parce que Jésus-Christ mangeait avec les Gentils. D'où il suit : « Il s'indigna et ne voulait pas entrer, etc. » — S. AUG. — Il s'indigne encore maintenant et ne veut pas entrer; or, lorsque la plénitude des Gentils sera entrée, le père sortira au temps opportun, afin que tout Israël soit aussi sauvé. D'où il suit : « Mais son père étant sorti comença à le prier. » Car les Juifs seront un jour manifestement appelés au salut de l'Évangile; c'est cette manifeste vocation qui est figurée par la *sortie du père* allant prier son fils aîné. Cependant, les réponses de ce fils aîné soulèvent deux questions; car il suit : « Il lui répondit : Voilà tant d'années que je vous sers, et je n'ai jamais transgressé votre commandement, etc. » Il est évident que ce qu'il dit du commandement qu'il n'a jamais transgressé ne doit pas s'entendre de tous les commandements, mais du premier, qui est le plus nécessaire; c'est-à-dire qu'il n'a jamais servi aucun autre dieu que le Créateur de toutes choses; de plus, ce fils ne

(1) Isaïe, 42, v. 10.

(2) Id., 53, v. 3.

(3) Id., 52, v. 15.

servus patris propheta : sequitur enim : Isque dixit illi : Frater tuus venit, etc. Quasi dicat : In extremis terræ fuit frater tuus ; sed inde major exultatio cantantium canticum novum ; quia laus ejus ab extremis terræ ; et propter eum qui absens erat occisus est vir sciens ferre imbecillitatem, quia quibus non est narratum de eo, viderunt.

AMB. Adolescentiori autem filio (id est, populo ex gentibus) Israël tanquam major frater beneficium paternæ benedictionis invidit : quod faciebant Judæi, quia Christus cum gentibus epularetur. Unde sequitur : Indignatus est autem, et volebat introire, etc. AUG., *De quæst. Evang.* (ubi sup.). Indignatur etiam et nunc, et adhuc non vult intrare. Cum ergo plenitudo gen-

tium introierit, egredietur opportuno tempore pater ejus, ut etiam omnis Israël salvus fiat (Rom., 11). Unde sequitur : Pater ergo illius egressus cepit rogare eum : erit enim quandoque aperta vocatio Judæorum in salutem Evangelii : quam manifestationem vocationis tanquam egressum patris appellat ad rogandum majorem filium. Deinde quæ respondit major filius, quæstiones duas habent. Sequitur enim : At ille respondens dixit : Ecce tot annis servio tibi, et mandatum tuum non præterivi, etc. De mandato non prætergresso facile illud occurrit, non de omni mandato dictum, sed de uno maxime necessario, quod nullum alium Deum præter unum Creatorem omnium colere visus est : neque iste filius in omnibus Israelitis, sed in his intelligitur per-

représente pas tous les Israélites, mais ceux-là seulement qui n'ont jamais abandonné le Dieu unique pour adorer des idoles. En effet, quoiqu'il désirât les choses terrestres, néanmoins il demandait à Dieu seul ces biens qui devaient lui être communs avec les pécheurs ; d'où il est dit dans les psaumes : « Je suis devenu comme un animal devant vous, néanmoins j'étais toujours avec vous. » Mais quel est ce chevreau qu'il n'a jamais reçu pour un festin ? Car il suit : « Et jamais vous ne m'avez donné un chevreau, etc. » Le pécheur peut être signifié par ce chevreau. — S. AMB. — Le Juif demande un chevreau et le chrétien un agneau ; c'est pourquoi Barrabas est délivré aux premiers, tandis que l'agneau est immolé pour nous. Ce chevreau peut encore signifier que les Juifs ont perdu les rites de l'ancien sacrifice ; ou encore : ceux qui demandent le chevreau sont ceux qui attendent l'antechrist. — S. AUG. — Cependant, je ne vois pas le but de cette interprétation. Car il est trop absurde que celui à qui il est dit ensuite : « Vous êtes toujours avec moi, » ait demandé à son père de croire à l'antechrist. On ne peut pas croire non plus que ce fils représente aucun des Juifs qui doivent croire à l'antechrist. Or, si ce chevreau figure l'antechrist, comment pourrait-il en faire un festin, lui qui ne croit pas à l'antechrist ? Et si faire un festin en tuant le chevreau veut dire se réjouir de la ruine de l'antechrist, comment ce fils, qui est aimé de son père, dit-il que cela ne lui a pas été donné, puisque tous les fils doivent se réjouir de sa ruine ? Il se plaint donc de ce que le Seigneur ne lui a pas été donné dans un festin, parce qu'il le prend comme un pécheur. Car, comme il est un chevreau pour cette nation (qui le regarde comme un violateur et un profanateur du

sonam habere, qui nunquam ab uno Deo ad simulacra conversi sunt : quanquam enim terrena desideraret, ab uno tamen Deo ista desiderabat bona, quamvis communia cum peccatoribus : unde et in psalmo dicitur (*Psal.* 72) : Ut jumentum factus sum apud te, et ego semper tecum. Sed quis est hædus quem nunquam accepit ad epulandum ? Sequitur enim : Et nunquam dedisti mihi hædum, etc. Peccator hædi nomine significari valet. AMB. Judæus hædum requirit, Christianus agnum : et ideo illis Barrabas solvitur, nobis agnus immolatur. Quæ res etiam in hædo videtur, quia Judæi ritum veteris sacrificii perdiderunt : vel qui hædum quæerunt, expectant Antichristum. AUG., *De quæst. Evang.* (ubi sup.). Sed non

invenio exitum hujus sententiæ. Multum enim absurdum est eum, cui post dicitur : Tu mecum es semper, hoc a patre optasse, ut Antichristo crederet. Neque omnino aliquem Judæorum, qui Antichristo credituri sunt, istum filium fas est intelligi. Quomodo autem epularetur ex illo hædo, si ipse est Antichristus, qui ei non crederet ? At si hoc est epulari ex hædi occisione, quod est de Antichristi perditione lætari, quomodo dicit filius quem recepit pater, hoc sibi non fuisse concessum, cum omnes filii de ejus perditione lætaturi sint ? Ipsum igitur sibi Dominum negatum ad epulandum conqueritur, dum eum peccatorem putat : cum enim hædus est illi gonti (id est, cum eum sabbati violatorem et profa-

sabbat), elle ne mérite pas de se réjouir à son festin. Ces paroles : *avec mes amis*, doivent s'entendre du peuple juif à l'égard de ses princes, ou bien des différents peuples de Juda à l'égard du peuple de Jérusalem. — S. JÉR. — Ou encore, il dit : « Jamais vous ne m'avez donné un chevreau ; » c'est-à-dire le sang d'aucun prophète ni d'aucun prêtre ne nous a délivrés de la domination romaine.

S. AMB. — Ce fils impudent est semblable au publicain qui se justifiait lui-même ; parce qu'il observait la lettre de la loi, il accusait malignement son frère de ce qu'il avait dissipé son patrimoine avec des femmes perdues. Car il suit : « Mais aussitôt que votre fils qui a dévoré son bien, etc. » — S. AUG. — Ces femmes perdues, ce sont les superstitions des Gentils ; celui-là dissipe avec elles son bien, qui, ayant abandonné sa légitime alliance avec le vrai Dieu, devient fornicateur avec le démon par une honteuse cupidité. — S. JÉR. — En disant : « Vous avez tué pour lui le veau gras, » il confesse que le Christ est venu ; mais à cause de son envie il ne veut point être sauvé. — S. AUG. — Cependant, le père ne l'accuse point de mensonge, mais, approuvant sa persévérance auprès de lui, il l'invite à la perfection d'une joie meilleure et plus douce. D'où il suit : « Alors le père lui dit : Mon fils, vous êtes toujours avec moi. » — S. JÉR. — Ou encore : il avait parlé par jactance et non selon la vérité, aussi le père ne l'approuve point, mais l'apaise par une autre raison, en disant : *Vous êtes avec moi* ; par la loi qui vous enchaîne ; non qu'il n'ait point péché, mais parce que Dieu l'a toujours ramené par ses châtimens. Il ne

natorum æstimat) jucundari epulis illius non meruit. Quod autem dicit : Cum amicis meis, aut ex persona principum cum plebe intelligitur, aut ex persona populi hierosolymitani cum cæteris populis Juda. HIER. (epist. 146, *De Parabola prodigi ad Damasum*). Vel dicit : Nunquam dedisti mihi hædum, id est, nullus sanguis prophetæ, vel sacerdotis, a romano imperio nos liberavit.

AMB. Impudens autem filius similis est publicano justificanti se ; quia legem servabat in littera, impie accusabat fratrem quod cum meretricibus paternam substantiam prodegisset. Sequitur enim : Sed postquam filius tuus hic qui devoravit substantiam, etc. AUG., *in quæst. Evang.* (ubi sup.). Meretrices autem sunt superstitiones Gentilium ; cum quibus substantiam dissipat, qui relicto vero connubio veri Dei,

cum dæmone fœda cupiditate fornicatur. HIER. In hoc autem quod dicit : Occidisti illi vitulum saginatum, confitetur venisse Christum, sed invidia non vult salvari. AUG. (ut sup.). Non autem pater eum quasi mentientem redarguit, sed secum perseverantiam ejus approbans, ad perfectionem potioris atque jucundioris exultationis invitat. Unde sequitur : At ipse dixit illi : Fili, tu semper mecum es. HIER. Vel quod dixerat, jactantia est, non veritas ; cui pater non consentit, sed alia compescit ratione, dicens : Mecum es ; lege qua stringeris ; non quia non peccaverit, sed quia Deus eum semper castigando retraxit : nec mirum si patri mentitur, qui fratri invidet. AMB. Sed bonus pater etiam hunc salvare cupiebat, dicens : Tu mecum semper es ; vel quasi Judæus, in lege ; vel quasi justus in communionem.

faut pas s'étonner que celui qui porte envie à son frère mente à son père. — S. AMB. — Or, ce bon père voulait encore le sauver en disant : « Vous êtes toujours avec moi ; comme juif, par la loi ; ou comme juste, par la communion.

S. AUG. — Mais que veut dire ce qu'il ajoute : « Tout ce qui est à moi est à vous ? » Comme si ce n'était pas aussi à son frère ; c'est que les fils parfaits et immortels possèdent toutes choses comme si chacune était à tous et comme si toutes étaient à chacun. Car, de même que la cupidité ne possède rien sans égoïsme, de même la charité ne possède rien avec égoïsme. Mais pourquoi *tout* ? faut-il penser que Dieu avait donné aussi à ce fils la possession des anges ? Si, par possession, vous entendez que le possesseur d'une chose en soit le maître, ce n'est plus *tout* ; car nous ne serons point les maîtres des anges, mais plutôt nous serons associés à leur sort. Au contraire, si on prend possession dans le sens selon lequel nous disons que les âmes possèdent la vérité, je ne vois pas pourquoi nous ne prendrions pas ce passage à la lettre ; car nous ne voulons pas dire par là que les âmes soient maîtresses de la vérité ; que si le mot de possession nous interdit ce sens, écartons-le ; en effet, le père ne dit pas : *vous possédez tout*, mais *tout ce qui est à moi est à vous* ; non, cependant, comme s'il en était le maître. En effet, tout ce que nous avons d'argent peut servir à notre famille pour la nourrir, ou pour la vêtir, ou pour quelque autre chose de ce genre ; et certes, puisque le fils peut dire que son père même *est à lui*, je ne vois pas pourquoi il ne pourrait pas dire aussi de tout ce qui appartient au père que cela *est à lui*. Seulement, il y a diverses manières de posséder ; car, lorsque nous serons parvenus à cette béatitude, nous posséderons les choses supérieures pour les contempler ; les égales pour vivre avec elles ; les in-

AUG., *De quæst. Evang.* (ubi sup.). Quid autem sibi vult quod addit : Et omnia mea tua sunt ? Quasi non sint et fratris ; sed sic a perfectis et immortalibus filiis habentur omnia, ut sint et omnium singula, et omnia singulorum. Ut enim cupiditas nihil sine angustia, ita nihil cum angustia charitas tenet. Sed quomodo omnia ? Nonne et angelos Deus in possessionem tali filio subiecisse putandus est ? Si possessionem sic accipias, ut ejus possessor ipse sit dominus, non utique omnia ; non enim domini erimus, sed consortes potius angelorum. Si vero possessio sic intelligitur, quomodo recte dicimus possidera animas veritatem, non invenio cur non vere ac

proprie id possimus accipere : non enim id loquimur, ut dominas veritatis dicamus animas ; aut si nomine possessionis ab hoc sensu impedimur, illud quoque auferatur ; non enim ait pater : Omnia possides, sed, omnia mea tua sunt : nec tamen ut ipsius domini. Quod enim est in nostra pecunia, potest familiæ nostræ, vel alimentum esse, vel ornamentum, vel aliud hujusmodi. Et certe cum ipsum patrem recto ille possit suum dicere, non video quomodo quæ ipsius sunt, etiam recte sua vocare non possit ; diversis duntaxat modis : cum enim beatitudinem illam obtinuerimus, nostra erunt ad videndum superiora ; ad convivendum, æqualia ; ad dominandum, inferiora : con-

férieures pour en être maîtres. Que le frère aîné se réjouisse donc avec sécurité. — S. AMB. — Car, s'il cesse d'être envieux, il sentira que tout est à lui; s'il est juif, il possède les sacrements de l'Ancien-Testament; s'il est baptisé, il possède aussi les nouveaux.

THEOPH. — Ou encore, dans un sens tout-à-fait différent : le fils qui semble murmurer représente tous ceux qui se scandalisent des progrès subits et du salut des parfaits; comme celui dont parle David, qui se scandalisait de la paix des pécheurs. — TIRE. — Ainsi le fils aîné, semblable au laboureur qui se livre à l'agriculture, labourait, non un champ terrestre, mais le champ de son âme, et semait les arbres du salut, c'est-à-dire les vertus. — THEOPH. — Ou encore : il était dans les champs (c'est-à-dire dans le monde), cultivant sa propre chair, afin qu'elle se remplit de pains, et semant dans les larmes afin de moissonner dans la joie; or, ayant connu ce qui se passait, il ne voulait pas prendre part à la joie de la foule. — S. CHRYS. — Mais on demande si celui qui s'afflige du bonheur des autres est en proie à la passion de l'envie. Je réponds que jamais aucun saint ne s'afflige ainsi, mais plutôt il regarde le bien des autres comme le sien propre. D'ailleurs, il ne faut pas prendre à la lettre tout ce que renferme une parabole; et, après avoir déterminé le sens pour lequel elle a été composée, il n'y faut point chercher autre chose. Ainsi cette parabole a pour but d'exciter les pécheurs à ne pas craindre de se convertir, sachant qu'ils obtiendront de grands biens. C'est pour cela que le Sauveur nous parle de ceux qui sont troublés à la vue de ces biens jusqu'à les représenter comme tourmentés de jalousie; car ceux qui retournent sont envi-

gaudeat igitur securissimus major frater. AMB. Si enim desinat invidere, omnia sua esse sentiet; vel Judæus sacramenta veteris Testamenti, vel baptizatus nova etiam possidens.

THEOPH. Vel aliter totum : persona filii qui videtur murmurare, sumitur pro omnibus quicunque scandalizantur in subitis profectibus et salute perfectorum; sicut David introducit personam passam scandalum in peccatorum pace. TIR. Bostrens. Major igitur filius, sicut agricola insistebat agriculturæ; non terrestrom, sed animæ agrum fodiens, et salutis arbores inscrens, scilicet virtutes. THEOPH. Vel erat in agro (hoc est in mundo) colens propriam carnem, ut repleatur panibus; et seminans in lacrymis, ut in gaudio metat : sed cognitis

gestis, nolebat intrare ad commune gaudium. CHRYS. (in *Cat. græc. Patr.*, ex homil. 65, in *Matth.*). Quæritur autem si afficitur passione livoris dolens in prosperis aliorum. Dicendum est autem quod nullus sanctorum dolet in talibus; imo bona aliorum sua existimat. Non autem oportet omnia quæcunque parabola continet, ad litteram pertractare; sed sensum elicientes cujus causa componitur, nihil aliud perscrutari. Hæc ergo parabola ad hoc est composita, ut peccatores non diffidant reverti; scientes quod magna consequentur. Unde introducit alios turbatos in eorum bonis, ut indicet eos livore tabescentes; sed tanto decore honoratos redeuntes, ut etiam invidiosi possint aliis fieri. THEOPH. Vel pharisæorum intentionem corrigat Do-

ronnés de tant d'honneurs, qu'ils deviennent pour les autres un sujet d'envie. — THEOPH. — Ou encore : dans cette parabole, le Seigneur reproche leurs mauvaises pensées aux pharisiens qu'il appelle justes par supposition ; comme s'il disait : Supposons que vous soyez véritablement justes et que vous n'avez transgressé aucun commandement ; est-ce donc une raison de ne pas recevoir ceux qui reviennent de leurs fautes ? — S. JÉR. — Ou encore : toute justice comparée à celle de Dieu n'est qu'injustice ; d'où saint Paul a dit : « Qui me délivrera de ce corps de mort ? » C'est pourquoi les apôtres s'indignèrent de la demande des fils de Zébédéc. — S. CYR. — Quelquefois nous éprouvons nous-mêmes ce sentiment, parce que quelques-uns mènent toute une vie excellente et parfaite ; tandis que d'autres se convertissent à Dieu dans la vieillesse, ou même par la miséricorde du Seigneur effacent leurs péchés au dernier jour qui termine leur vie. Or, il en est qui, par une défiance inopportune, s'offensent de ces choses sans égard pour la bonté du Sauveur, qui se réjouit du salut des pécheurs. — THEOPH. — C'est ainsi que ce fils dit à son père : En vain j'ai vécu dans les épreuves, toujours tourmenté par les pécheurs qui me persécutaient ; vous n'avez jamais dit de tuer pour moi un chevreau (c'est-à-dire le pécheur qui me persécutait), afin que je pusse me réjouir quelque peu. C'est dans ce sens qu'Achab était le chevreau d'Elie, qui disait : Seigneur, ils ont tué vos prophètes.

S. AMB. — Ou encore : il est dit que ce frère était jusque-là dans les champs et qu'il en revenait, c'est-à-dire qu'il était occupé d'œuvres terrestres, ignorant les choses de l'Esprit de Dieu, de sorte qu'il se plaint de ce que jamais on n'a tué pour lui un chevreau ; car l'agneau n'a pas

minus per præsentem parabolam, quos ex hypothesi nominat justos ; quasi dicat : Esto, vos vere justos esse, nec transgressos aliquod mandatorum ; nunquid igitur propter hoc non oportet admittere a flagitiis redeuntibus ? HIER. (ut sup., *De filio prodigo ad Damasum*). Vel aliter : omnis justitia in comparatione justitiæ Dei, est injustitia. Unde Paulus (*ad Rom.*, 8) : Quis me liberabit de corpore mortis hujus ? Unde apostoli indignati sunt pro petitione matris filiorum Zebedæi (*Matth.*, 20). CYRIL. Quod et nos ipsi quandoque patimur. Vivunt enim quidam præstantissimam et optimam vitam : alius autem in ipso senio multoties ad Deum convertitur ; vel forsitan extremum diem claudere debens tunc diluit

reatus Domino miserante : hoc quidem aliquando respuunt ex importuna pusillanimitate, non attendentes mentem Salvatoris, qui de salute pereuntium gaudet. THEOPH. Dicit ergo filius patri : Gratis duxi in doloribus vitam a peccatoribus mihi semper adversis molestatus, et nunquam causa mei decrevisti mactandum esse hædum (id est, persequentem me peccatorem), ut paululum recrearer ; qualis hædus fuit Achab, Eliæ, qui dicebat (*3 Reg.*, 19) : Domine, prophetas tuos occiderunt.

AMB. Vel aliter : notatur hic frater usque adeo ut de villa venire dicatur, hoc est, terrenis operibus occupatus, ignorans quæ sunt Spiritus Dei, ut denique nunquam

été immolé pour satisfaire l'envie, mais pour le pardon du monde : l'envieux demande le chevreau, et l'innocent veut qu'on immole pour lui l'agneau. Il est dit *plus âgé*, parce que l'envie hâte la vieillesse, et il se tient dehors parce que la malveillance l'exclut. C'est pourquoi il ne peut entendre la symphonie et les chœurs (1), ce qui ne veut pas dire les joies lascives du théâtre, mais la concorde du peuple qui fait éclater la douce suavité de sa joie à l'occasion du pécheur sauvé; car, ceux qui se croient justes s'indignent du pardon accordé au pécheur qui avoue ses fautes. Qui êtes-vous donc pour vous opposer au Seigneur afin qu'il ne remette pas les fautes, tandis que vous pardonnez vous-mêmes à qui vous voulez? Ainsi, nous devons applaudir à la rémission des péchés par la pénitence, de peur que (si nous portons envie aux autres) nous ne puissions nous-mêmes l'obtenir du Seigneur; ne soyons pas envieux à l'égard de ceux qui reviennent d'un pays éloigné, car nous-mêmes sommes allés dans ce lointain pays.

(1) Les chants et les danses; *συμφωνειν*, qui veut dire *accord de voix*, et *χορος*, *chœur*.

pro se vel hœdum conqueratur occisum : non enim pro invidia, sed pro venia mundi agnus est immolatus : invidus hœdum quærit, innocens agnum pro se desiderat immolari. Ideo et senior dicitur : eo quod cito quis per invidiam consenescat : ideo et foris stat, eo quod malevolentia eum excludat : ideo chorum et symphoniam audire non potest ; hoc est non ulla theatralis incentiva lasciviæ, sed plebis concordiam concinantis, quæ de peccatore salvato dul-

cem lætitiæ suavitatem resultat : qui enim sibi justus videntur, indignantur quando alicui peccatum fatenti venia laxatur. Quis tu es qui Domino contradicas, ne videlicet culpam relaxaret, cum tu, cui volueris, ignoscas ? Sed remittendis post pœnitentiam debemus favere peccatis, ne {dum veniæ alterius invidemus} ipsi eam non mereamur a Domino : non invidemus de longinqua regione remeantibus, quia et nos fuimus in regione longinqua.

CHAPITRE XVI.

Jésus dit aussi, en s'adressant à ses disciples : Un homme riche avait un économe qui fut accusé devant lui d'avoir dissipé son bien. Et, l'ayant fait venir, il lui dit : Qu'est-ce que j'entends dire de vous ? Rendez-moi compte de votre administration, car vous ne pourrez plus désormais gouverner mon bien. Alors l'économe dit en lui-même : Que serai-je puisque mon maître m'ôte l'administration de son bien ? je ne saurais travailler à la terre, et j'aurais honte de mendier. Je sais bien ce que je serai, afin que lorsqu'on m'aura ôté la charge que j'ai, je trouve des personnes qui me reçoivent chez elles. Ayant donc fait venir chacun de ceux qui devaient à son maître, il dit au premier : Combien devez-vous à mon maître ? Il répondit : Cent barils d'huile. L'économe lui dit : Reprenez votre obligation, asseyez-vous là, et faites-en vite une autre de cinquante. Il dit encore à un autre : Et vous, combien devez-vous ? Il répondit : Cent mesures de froment. Reprenez, dit-il, votre obligation, et faites-en une de quatre-vingts.

BÈDE. — Après avoir repris dans trois paraboles ceux qui murmuraient de l'accueil qu'il faisait aux pénitents, le Seigneur en ajoute une quatrième et ensuite une cinquième pour exhorter à l'aumône et au bon emploi des richesses. Car c'est l'ordre le plus naturel de la prédication, qu'après la pénitence vienne l'aumône. D'où il est dit : « Il disait à ses disciples : Un homme riche, etc. » — S. CHRYS. — Les hommes sont dominés par une fausse opinion qui augmente leurs fautes et diminue leurs bonnes œuvres ; elle consiste à croire que toutes les choses que nous possédons pour les usages de la vie, nous les pos-

CAPUT XVI.

Dicebat autem et ad discipulos suos : Homo quidam erat dives qui habebat villicum ; et hic diffamatus est apud illum, quasi dissipasset bona ipsius. Et vocavit illum, et ait illi : Quid hoc audio de te ? Redde rationem villicationis tuæ : jam enim non poteris villicare. Ait autem villicus intra se : Quid faciam, quia dominus meus aufert a me villicationem ? Fodere non valeo, mendicare erubescio : scio quid faciam ; ut cum amotus fuero a villicatione, recipiant me in domos suas. Convocatis itaque singulis debitoribus domini sui, dicebat primo : Quantum debes domino meo ? At ille dixit : Centum cados olei ; dixitque illi : Accipe cautionem tuam, et sede cito, et scribe quin-

quaginta. Deinde alii dixit : Tu vero quantum debes ? Qui ait : Centum coros tritici ; ait illi : Accipe litteras tuas, et scribe octoginta.

BÈDE. Postquam murmurantes de poenitentium receptione tribus parabolis Salvator redarguit, quartam mox quintamque de eleemosyna danda et parcimonia sequenda subjungit ; quia et ordo prædicandi aptissimus est, ut post poenitentiam eleemosyna subjungatur. Unde dicitur : Dicebat autem ad discipulos suos : Homo quidam erat dives, etc. CHRYS. (in *Cat. græc. Patr.*). Opinio quædam erronea aggenerata mortalibus, auget crimina, minuit

sédons comme maîtres absolus, et c'est pour cela aussi que nous les recherchons comme les premiers biens. Or, c'est le contraire; en effet, nous n'avons pas été placés dans cette vie comme des maîtres dans leur maison; mais, comme des hôtes et des étrangers, nous sommes conduits où nous ne voulons point aller, au moment où nous n'y pensons pas, et tel qui est riche maintenant devient bientôt un mendiant. Sachez donc, qui que vous soyez, que vous n'êtes que le dispensateur des biens d'autrui, et qu'il ne vous a été donné qu'un usage passager et des droits sans durée. Ainsi, éloignez de votre âme l'orgueil de la domination et prenez l'humilité et la modestie d'un fermier. — BÈDE. — *Le fermier* est celui qui régit une ferme, d'où il a reçu ce nom de fermier; *l'économe* (1) est l'administrateur de l'argent, des fruits et de tout ce qui appartient à son maître. — S. AMB. — Ceci nous apprend que nous ne sommes point maîtres, mais plutôt fermiers des biens d'autrui. — ΘΕΟΡΗ. — Or, si au lieu d'administrer selon la volonté du Seigneur, les biens qui nous ont été confiés, nous en abusons pour nos plaisirs, nous sommes des fermiers criminels. D'où il suit : « Il fut accusé devant lui, etc. »

S. CHRYS. — Alors on le rappelle et on lui ôte son administration car il suit : « Qu'est-ce que j'entends dire de vous? Rendez compte de votre administration, car désormais vous ne pourrez plus administrer. » Le Seigneur nous fait entendre chaque jour ce langage par les exemples qu'il nous montre; tel qui jouissait de la santé à midi meurt avant le soir, tel autre expire au milieu d'un festin; c'est ainsi

(1) Οικονομος, Gouverneur de la maison.

bona : ea vero est opinari quod ea quæcunque possidemus in usu vitæ, possideamus ut domini, et ideo etiam opportune ea apprehendimus tanquam bona præcipua : sed contrarium est; non enim nos ut domini in vita præsentis collocati sumus in propria domo, sed tanquam hospites et adventæ quo nolumus ducimur, et quo tempore non putamus : qui nunc lucuples est, in brevi fit mendicus. Ergo quicunque sis, noveris te esse dispensatorem alienorum, et quod transitorii usus et brevis tibi jura concessa sunt. Abjecto ergo ab anima domini fastu, sumas humilitatem et modestiam villici. BÈDE., *ex Hieron.* Villicus quippe villæ gubernator est : unde et a villa nomen accepit; œconomus autem tam pecuniæ quam frugum, et omnium quæ habet do-

minus, dispensator est. AMB. Ex hoc ergo discimus, non ipsos esse dominos, sed potius villicos alienarum facultatum. ΘΕΟΡΗ. Deinde quod cum non exercemus, dispensationem opum ad libitum Domini, sed ad proprias illecebras commissis abutimur, criminosi villici sumus. Unde sequitur : Et hic diffamatus est apud illum, etc.

CHRYS. (ut sup.). Interea evulens a villicatione eripitur; sequitur enim : Et vocavit illum, et ait ei : Quid hoc audio de te? Redde rationem villicationis tuæ : jam enim non poteris villicare. Quotidie talis nobis per effectus exclamat Dominus, ostendens nobis fruentem in meridie sospitate, priusquam vesperscat exanimem; et alium inter prandia expirantem, et diversimode ab hac villicatione discedimus. Sed fidelis

que nous quittons cette administration de diverses manières. Or, le fidèle dispensateur qui s'occupe de son administration voudrait se dissoudre, comme saint Paul, pour être avec le Christ; mais celui qui aime les choses terrestres est dans l'angoisse à la dernière heure. D'où il est dit : « Alors cet économe dit en lui-même : Que ferai-je, puisque mon maître m'ôte l'administration de son bien? je ne puis travailler la terre, et j'ai honte de mendier. » Cette impuissance à travailler est la faute de sa vie indolente, car il serait sans crainte s'il s'était accoutumé à affronter les fatigues. Si nous prenons cette parabole dans un sens allégorique, elle signifie qu'après notre passage sur la terre il n'est plus temps de travailler. La vie présente est pour la pratique des commandements, la vie future est pour la jouissance; si vous n'avez rien fait ici-bas, en vain vous voudriez travailler dans la vie future, il ne vous servirait de rien même de mendier; nous en avons pour preuve les vierges folles, qui, après avoir été imprévoyantes, allèrent mendier auprès des vierges sages, et qui revinrent sans rien obtenir. En effet, chacun se revêt de sa vie comme d'une tunique, et il ne peut plus la quitter ni la changer pour une autre. Cependant, l'économe infidèle imagine de remettre aux débiteurs et de se préparer ainsi en eux une ressource dans son malheur; car il suit : « Je sais ce que je ferai, afin que lorsqu'on m'aura retiré l'administration ils me reçoivent dans leurs maisons. » Car quiconque, prévoyant sa fin, allège le poids de ses péchés par de bonnes œuvres (en remettant à ceux qui lui doivent ou en donnant aux pauvres avec abondance), et distribue les biens du Seigneur, se concilie de nombreux amis qui lui rendront un bon témoignage devant son juge, non par des discours, mais en manifestant ses

dispensator, qui de propria dispensatione considerat cum Paulo dissolvi, et esse cum Christo (*ad Philipp.*, 3). Is autem cujus sunt vota terrena, anxietur in exitu. Unde de hoc villico subditur : Ait autem villicus intra se : Quid faciam, quia dominus meus auferet a me villicationem? Fodere non valeo, mendicare erubescio. Impotentiam esse in opere crimen est vitæ inertis : non enim timeret, si consuevisset affectare labores. Quod si secundum allegoriam accipiamus parabolam, post transmigrationem hinc factam non est tempus operandi. Vita præsens habet exercitium mandatorum, futura vero solatium : si nihil operatus es hic, frustra in futurum curas; sed nec mendicando proficies. Hujus indicium sunt

virgines fatuæ, quæ imprudenter a prudentibus mendicaverunt, sed reversæ sunt vacuæ (*Matth.*, 25). Quilibet enim suam conversationem, ut tunicam induit : non est autem eam exuere, nec cambire cum alio. Sed debitorum remissionem ingeniatus est nequitia villicus, statuens sibi malorum remedium in conservis. Sequitur enim : Scio quid faciam, ut cum amotus fuero a villicatione recipiant me in domos suas, quoties enim quis exitum suum percipiens : levat beneficio sarcinam peccatorum (vel relaxando debita debitori, vel tribuens incipientibus copiam) ea quæ sunt domini largiens, multos amicos conciliat; præbituros sibi coram judice testimonium veritatis, non vocibus, sed bonorum operum ostensione;

bonnes œuvres ; bien plus, leur témoignage lui préparera la demeure du rafraîchissement. Or, rien ne nous appartient, mais tout appartient à Dieu ; d'où il suit : « Ayant donc appelé chacun des serviteurs de son maître, il dit au premier : Combien devez-vous à mon maître ? Il répondit : Cent barils d'huile. » — BÈDE. — Le *baril* est l'amphore grecque, qui contient trois urnes. — SUITE. — « Il lui dit : Reprenez votre obligation, asseyez-vous vite, et écrivez cinquante, » lui remettant ainsi la moitié. — SUITE. — « Il dit à un autre : Et vous, combien devez-vous ? Il répondit : Cent mesures de froment. » Cette mesure se compose de trente boisseaux. « Il lui dit : Reprenez votre billet, et écrivez quatre-vingts, » lui remettant ainsi le cinquième. Or, voici comment on peut entendre ce passage : Quiconque consacre la moitié ou la cinquième partie de son bien à soulager l'indigence du pauvre sera récompensé pour sa miséricorde. — S. AUG. — Ou encore : lorsqu'au lieu de cent barils d'huile il fait écrire cinquante par le débiteur, et qu'au lieu de cent mesures de froment il fait écrire quatre-vingts, je pense que cela veut dire que ce que les Juifs donnaient aux prêtres et aux lévites doit être plus abondant dans l'Église du Christ, de sorte que, tandis qu'ils ne donnaient que la dîme, les chrétiens doivent donner la moitié, comme Zachée fit pour ses biens, ou qu'ils doivent surpasser les offrandes des Juifs en donnant au moins deux dîmes (c'est-à-dire un cinquième).

Et le maître loua cet économe infidèle de ce qu'il avait agi prudemment; car les enfants du siècle sont plus sages dans la conduite de leurs affaires que ne sont les enfants de la lumière. Je vous dis donc de même : Employez

quinetiam paraturos per testimonium refrigerii mansionem. Nihil autem est nostrum, sed omnia sunt ditionis Dei. Unde sequitur : Convocatis itaque singulis debitoribus domini sui, dicebat primo : Quantum debes domino meo ? At ille dixit : Centum cados olei. BÈD. Cadus græce est amphora continens urnas tres. Sequitur : Dixitque illi ; Accipe cautionem tuam, et sede cito, et scribe quinquaginta, dimidiam ei partem dimittens. Sequitur : Deinde alii dixit : Tu vero quantum debes ? Ait : Centum coros tritici. Corus modis triginta completur : Ait illi : Accipe litteras tuas, et scribe octoginta, quintam partem ei dimittens. Simpliciter ergo sic potest accipi. Quisquis indigentiam pauperis, vel ex dimidia vel ex quinta alleviat parte, misericordiæ suæ

mercede donandus est. AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 2, quæst. 34). Vel quod de centum cadis olei quinquaginta fecit scribi a debitore, et de centum coris tritici octoginta, ad hoc valere arbitror, ut ea quæ in sacerdotes atque levitas judæus quisque operatur, in Ecclesia Christi abundant, ut cum illi decimas darent, isti dimidias dent; sicut de bonis suis fecit Zachæus (Luc., 19) aut certe duas decimas dando [id est, unam quintam] superent impendia Judæorum.

Et laudavit dominus villicum iniquitatis : quia prudenter fecisset ; quia filii hujus seculi prudentiores filiis lucis in generationis sua sunt. Et ego vobis dico : Facite vobis amicos de mammona iniquitatis ; ut cum defeceritis, recipiant vos in æterna taber-

les richesses injustes à vous faire des amis ; afin que lorsque vous viendrez à manquer ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels. Celui qui est fidèle dans les petites choses sera fidèle aussi dans les grandes ; et celui qui est injuste dans de petites choses sera injuste aussi dans les grandes. Si donc vous n'avez pas été fidèle dans les richesses injustes, qui voudra vous confier les véritables ? Et si vous n'avez pas été fidèle dans un bien étranger, qui vous donnera le vôtre propre ? Nul serviteur ne peut servir deux maîtres ; car ou il haïra l'un, et aimera l'autre ; ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir tout ensemble Dieu et l'argent.

S. AUG. — Le maître qui retirait l'administration à son économe le loue néanmoins d'avoir prévu l'avenir ; d'où il suit : « Le maître loua cet économe infidèle d'avoir agi prudemment. » Cependant nous ne devons pas l'imiter en toutes choses, car nous ne devons point frauder notre maître pour faire l'aumône avec cette fraude. — ORIG. — Or, comme les Gentils disent que la prudence est une vertu, et qu'ils la définissent « la connaissance du bien et du mal, et de ce qui est indifférent, » ou encore : « la connaissance de ce qu'il faut faire et de ce qu'il ne faut pas faire, » il faut considérer si ce mot a un ou plusieurs sens. Ainsi, il est dit que Dieu a disposé les cieux par sa prudence, il est donc certain que la prudence est bonne, puisque c'est par elle que le Seigneur a disposé les cieux ; il est dit encore que le serpent était très prudent, et ici cette prudence ne désigne point une *vertu*, mais la *ruse* pour faire le mal. Or, c'est dans ce sens qu'il est dit que le maître loua son économe d'avoir agi prudemment, c'est-à-dire astucieusement et malignement. Peut-être encore que *loua* est dit par abus, et non dans le sens d'une véritable louange. C'est ainsi que nous disons de quel-

nacula. Qui fidelis est in minimo, et in majori fidelis est ; et qui in modico iniquus est, et in majori iniquus est. Si ergo in iniquo mammona fideles non fuistis, quod verum est quis credet vobis ? Et si in alieno fideles non fuistis, quod vestrum est quis dabit vobis ? Nemo servus potest duobus dominis servire : aut enim unum odio habebit, et alterum diliget : aut uni adhaerebit, et alterum contemnet. Non potestis Deo servire et mammonæ.

AUG., *De quæst. Evang.* (ubi sup.). Villicum quem dominus ejiciebat a villicatu, laudavit tamen, eo quod in futurum sibi prospexerit : unde sequitur : Et laudavit dominus villicum iniquitatis quia prudenter fecisset. Non tamen omnia debemus ad

imitandum sumere : non enim domino nostro facienda est aliqua fraus, ut de ipsa fraude eleemosynas faciamus. ORIG. (vel Gerometer, in *Cat. græc. Patr.*). Verum quia Gentiles dicunt prudentiam esse virtutem, et definiunt eam, peritiam bonorum, malorum et neutrorum, vel cognitionem agendorum et non agendorum ; considerandum est utrum hæc dictio plura aut unum significet : dicitur enim quod Deus paravit cælos prudentia. Constat bonam esse prudentiam, quia Dominus cælos paravit. Dicitur etiam (in *Genes.*, secundum 70) quod serpens prudentissimus erat ; ubi prudentiam, non virtutem dicit, sed astutiam ad mala inclinationem habentem ; et secundum hoc dicitur quod dominus laudavit villicum quia prudenter egisset, hoc est,

qu'un qu'il se recommande par des choses médiocres ou indifférentes, et que nous appelons quelquefois admirables les querelles et les disputes qui font jaillir la vivacité de l'esprit. — S. AUG. — Ces paraboles sont dites contradictoires ; celle-ci nous fait entendre que si l'économe qui fraudait son maître a pu être loué par lui, à plus forte raison ceux-là plaisent à Dieu qui font les mêmes bonnes œuvres sans violer ses commandements.

ORIG. — Les enfants de ce siècle ne sont pas dits *plus sages*, mais *plus prudents*, que les enfants de la lumière, et cela non simplement ou d'une manière absolue, mais dans leur genre ; car il suit : « Les enfants de ce siècle sont plus prudents, etc. » — BÈDE. — Ils sont appelés *enfants de la lumière* et *enfants du siècle*, comme les *enfants du royaume* et les *enfants de perdition* ; car chacun est appelé le fils de celui dont il fait les œuvres. — THÉOPH. — Ainsi, il appelle *enfants du siècle* ceux qui ne s'occupent que des avantages terrestres, et *enfants de la lumière* ceux qui s'occupent des biens spirituels en vue du divin amour. Or, il arrive que dans l'administration des choses humaines nous disposons de nos biens avec prudence, et nous mettons tous nos soins à préparer une ressource à notre vie si nous venons à perdre notre administration ; tandis que, lorsque nous avons à disposer des choses divines, nous ne pensons point à ce qui doit nous être utile dans la vie future.

S. GRÉG. — Si donc les hommes veulent trouver après la mort quelque chose dans leurs mains, ils doivent, avant de mourir, placer leurs

callide et perperam. Et forsitan quod dicitur, laudavit, non secundum veram commendationem, sed abusive dictum est ; ut cum dicitur aliquem commendari in mediocribus et indifferentibus rebus, et quodammodo mirandos esse concursus et acumen, quibus vigor mentis elicitur. AUG., *De quæst. Evang.* (ubi sup.). Econtrario dicuntur istæ similitudines ; ut intelligamus si laudari potnit ipse a domino, qui fraudem faciebat, quanto amplius placeant Deo, qui secundum ejus præceptum opera illa faciunt.

ORIG. (vel Geometer, ubi sup.). Filii quoque hujus seculi, non sapientiores, sed prudentiores dicuntur lucis filiis : et hoc non absolute et simpliciter, sed in genere suo. Sequitur enim : Quia filii hujus seculi prudentiores filiis lucis in generatione sua sunt, etc. BÈDE. Filii lucis et filii hujus seculi vocantur, quomodo filii regni et filii

perditionis : cujus enim unusquisque agit opera, ejus cognominatur et filius. THÉOPH. Filios ergo hujus seculi vocat cogitantes quæ sibi commoda sunt in terra ; filios vero lucis spirituales opes tractantes intuitu divini amoris. Invenimur autem in humanis quidem administrationibus prudenter propria disponentes, et summopere satagentes ut si desierimus ab administratione, habeamus vitæ refugium : cum vero dispensare debemus divina, non præmeditamur quæ nobis postmodum sunt profutura.

GRÉG. (18 *Moral.*, cap. 11). Ut ergo in sua manu homines post mortem quidquam inveniant, ante mortem divitias suas in pauperum manibus ponant. Unde sequitur : Et ergo dico vobis : Facite vobis amicos de mammona iniquitatis, etc.

AUG., *De verb. Dom.* (serm. 33). Quod Hebræi vocant mammona latine divitiæ vo-

richesses dans la main des pauvres; d'où il suit : « Et moi, je vous dis : Faites-vous des amis avec la mammonne (1) d'iniquité, etc. »

S. AUG. — Ce que les Hébreux appellent mammonne, en latin s'appelle *richesses*; c'est comme s'il disait : Faites-vous des amis avec les richesses d'iniquité. Or, plusieurs, interprétant mal cette parole, dérobent le bien d'autrui, en distribuent une partie aux pauvres, et croient faire ce qui est commandé; il faut corriger cette interprétation. Faites l'aumône avec le juste fruit de votre travail (2), car vous ne corrompez point le Christ, votre juge. Si vous donniez à un juge quelque chose de la dépouille d'un indigent afin que son jugement vous fût favorable, et si ce juge jugeait en votre faveur, telle est la force de la justice que cela vous déplairait à vous-même. Ne vous figurez pas un tel Dieu; il est la source de la justice. Ne prêtez donc point à usure pour faire l'aumône; je m'adresse aux fidèles à qui nous distribuons le corps du Christ; si vous avez de l'argent qui soit le fruit de l'usure, vous le possédez injustement; ne commettez plus ce vol désormais. Zachée dit : « Je donne aux pauvres la moitié de mes biens. » Voilà comment agit celui qui travaille à se faire des amis avec les richesses d'iniquité, et de peur d'être coupable d'ailleurs, il ajoute : « Et si j'ai fait tort à quelqu'un, je lui rendrai quatre fois autant. » Il y a encore une autre interprétation : la *mammonne d'iniquité*, ce sont les richesses du siècle, d'où qu'elles viennent. En effet, si vous cherchez les richesses véritables, il en est d'autres dont Job abondait dans son dénuement alors que son cœur était rempli de Dieu. Celles-ci sont appelées richesses d'iniquité parce qu'elles ne sont point véritables; car elles

(1) Mammon était le dieu de l'argent.

(2) Prov., 3, v. 9.

cantur : ac si diceret : Facite vobis amicos de divitiis iniquitatis. Hoc autem quidam male intelligendo rapiunt aliena, et inde aliquid pauperibus largiuntur; et putant se facere quod præceptum est. Intellectus iste corrigendus est. De justis laboribus eleemosynas facite : non enim corrupturi estis judicem Christum. Si de præda inopis dares aliquid judici, ut pro te judicaret, si judex ille pro te judicabit, tanta vis est justitiæ ut tibi ipsi displiceat. Noli tibi pingere talem Deum; fons justitiæ est : noli ergo eleemosynas facere de fenore et usuris : fidelibus dico quibus corpus Christi erogamus : sed si pecunias tales habetis,

de malo est quod habetis. Jam nolite malum facere : Zachæus dixit (Luc., 19) : Dimidium rerum mearum do pauperibus. Ecce quomodo currit, qui currit facere amicos de mammona iniquitatis : et ne reus aliunde teneretur : Si cui aliquid tuli, quadruplum reddam. Et est alius intellectus : Mammona iniquitatis divitiæ seculi sunt omnes, undecumque sint. Si enim veras divitiæ quæris, aliæ sunt quibus Job nudus abundabat, quando in Deum cor plenum habebat. Istæ enim ab iniquitate appellantur divitiæ, quia veræ non sunt; paupertate enim plenæ sunt, et semper obnoxiiæ casibus : si enim veræ divitiæ essent, securitatem tibi darent.

sont remplies de pauvreté et toujours exposées aux hasards, tandis que, si elles étaient véritables, elles vous donneraient la sécurité. — S. AUG. — Ou encore : elles sont appelées *richesses d'iniquité* parce qu'elles sont le privilège des méchants et de ceux qui mettent en elles leur espérance et leur principale béatitude. Lorsque les justes les possèdent, il est vrai qu'ils jouissent aussi du même argent, mais ils ne regardent comme richesses que les célestes et les spirituelles. — S. AMB. — Ou encore : il dit *mammon* d'iniquité parce que l'avarice tente notre cœur par les divers appâts des richesses, de sorte que nous en devenons les esclaves.

S. BAS. — Lorsque vous héritez d'un riche patrimoine, vous recevez les épargnes de l'injustice, car il est inévitable que parmi le nombre de vos ancêtres il ne s'en trouve quelqu'un qui ait usurpé injustement le bien d'autrui. Mais supposons que votre père n'ait rien dérobé, d'où vous vient votre or ? Si vous dites *de moi*, vous oubliez Dieu et vous méconnaissiez votre Créateur ; si, au contraire, vous dites *de Dieu*, dites-nous pourquoi vous l'avez reçu ? Est-ce donc que la terre n'appartient pas à Dieu avec tout ce qu'elle contient ? Si donc nos biens appartiennent au Seigneur de tous, ils appartiennent aussi à nos semblables.

THÉOPH. — Ainsi, on appelle *richesses d'iniquité* celles que Dieu nous a données pour subvenir aux nécessités de nos frères et de nos semblables et que nous réservons pour nous. Nous devons donc, dès le principe, donner tous nos biens aux pauvres ; or, après avoir été économes d'iniquité, en retenant injustement ce qui était destiné aux besoins d'autrui, il ne faut plus vivre dans cette cruauté, mais donner

AUG., *De quest. Evang.* (ubi sup.). Vel divitiarum iniquitatis dicuntur; quia non sunt istarum divitiarum nisi iniqui, et qui in eis constituunt spem atque copiam suarum beatitudinis. A justis vero cum hæc possidentur, est quidem ista pecunia, sed non sunt illis divitiarum nisi celestes et spirituales. AMB. Vel iniquum mammona dixit, quia variis divitiarum illecebris nostros avaritia tentat affectus, ut velimus servire divitiis.

BASIL. [in *Cat. græc. Patr.*]. Vel si successeris patrimonio, ab injustis congregata cepisti : in pluribus enim prædecessoribus necesse est aliquem reperiri qui injuste usurpaverit aliena. Ponatur autem ut nec pater exegerit, sed aurum unde habes ? Si quidem dicis a me ; ignarus Dei es non ha-

bens notitiam Creatoris : si vero, a Deo : dic nobis rationem, propter quam eas accepisti ? an non Dei est terra et plenitudo ejus (*Psal.* 23). Ergo si communis Domini nostra sunt, erunt et conservorum nostrorum.

THEOPH. Illarum ergo dicuntur opes nequitiarum, quasunque Dominus dedit ad impendia necessitatis fratrum ac conservorum nostrorum, nos vero tenemus nobis. Decebat igitur a principio omnia pauperibus tradi : verum quia iniquitatis fuimus villici, nequiter retinentes quod deputatum est ad aliorum opus, non est omnino manendum in hac crudelitate, sed impartendum est pauperibus, ut recipiamur ab eis in celestibus tabernaculis : sequitur enim : Ut

aux pauvres afin qu'ils nous reçoivent dans les célestes tabernacles ; car il suit : « Afin que, lorsque vous mourrez, ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels. » — S. GRÉG. — Or, si c'est par leur amitié que nous obtenons les tabernacles éternels, nous devons penser, en leur donnant, que nous offrons des présents à nos protecteurs plutôt que nous ne distribuons des aumônes à des indigents. — S. AUG. — Quels sont ceux, en effet, qui posséderont les tabernacles éternels, sinon les saints de Dieu ? et quels sont ceux qu'ils recevront dans ces éternels tabernacles, sinon ceux qui soulagent leur indigence et qui leur donnent avec joie ce dont ils ont besoin ? Ce sont là les petits du Christ, qui ont tout quitté pour le suivre et qui ont distribué aux pauvres tous leurs biens afin de servir Dieu, dégagés de toute entrave séculière, et de s'élever vers le ciel (comme sur des ailes), libres de tout le poids du monde.

S. AUG. — Il ne faut donc pas regarder comme débiteurs de Dieu ceux par qui nous voulons être reçus dans les tabernacles éternels ; car ce passage désigne les justes et les saints qui introduiront ceux qui auront secouru leurs nécessités en partageant avec eux les biens terrestres. — S. AMB. — Ou encore : « Faites-vous des amis avec les richesses d'iniquité, » afin d'obtenir la protection des anges et des autres saints par vos largesses envers les pauvres. — S. CHRYS. — Remarquez qu'il ne dit pas : « Afin qu'ils vous reçoivent dans leurs demeures, » car ce ne sont pas eux qui admettent. C'est pourquoi, après avoir dit : « Faites-vous des amis, » il a ajouté : « Avec les richesses d'iniquité, » pour montrer que leur amitié ne suffira point à nous

cum defeceritis, recipiant vos in æterna tabernacula. GRÉG. (21 Mor., cap. 14). Si autem eorum amicitias æterna tabernacula acquirimus, dantes pensare debemus quia patronis potius munera offerimus, quam egenis dona largimur. AUG. (*De verb. Dom.*, serm. 35, ut supra). Qui sunt enim qui habebunt tabernacula æterna, nisi sancti Dei? Et qui sunt qui ab ipsis accipiendi sunt in tabernacula æterna, nisi qui eorum indigentia serviant, et quod eis opus est, hilariter subministrant? Isti sunt minimi Christi, qui omnia sua dimiserunt et secuti sunt eum; et quicquid habuerunt, pauperibus distribuerunt, ut Deo sine seculari compede expediti servirent, et ab oneribus mundi liberatos (velut pennatos) sursum humeros tollerent.

AUG. (*De quæst. Evang.*, lib. 2, quæst. 33, ut sup.). Non ergo eos a quibus recipi volumus in tabernacula æterna, tanquam debitores Dei fas est intelligi; cum justis et sanctis significentur hoc loco, qui eos introducunt qui necessitatibus suis terrena bona communicaverunt. AMB. Vel aliter: Facite vobis amicos de mammona iniquitatis, ut largiendo pauperibus angelorum cæterorumque sanctorum gratiam comparemus. CHRYS. (*in Cat. græc. Patr.*). Attende etiam quod non dixit: Ut suscipiant vos in suis mansionibus: non enim ipsi sunt qui suscipiunt. Unde cum dixisset: Facite vobis amicos, addidit, de mammona iniquitatis, ostendens quod non simpliciter eorum amicitia nobis patrocinabitur, nisi bona opera nos comitentur, nisi evacuemus juste divi-

protéger si nous n'ajoutons nos bonnes œuvres, si nous ne disposons selon la justice des richesses entassées par l'injustice. L'âme est donc le premier de tous les arts, car elle ne nous bâtit pas des maisons terrestres, mais elle nous procure la vie éternelle. Tous les autres arts ont besoin de leur mutuelle assistance ; mais, pour la miséricorde, il n'est besoin de rien que de volonté.

S. Cyr. — C'est ainsi que le Christ enseignait aux riches à aimer les pauvres par dessus tout et à thésauriser dans le ciel. Or, il connaissait l'apathie humaine, qui fait que ceux qui ambitionnent les richesses n'exercent aucune œuvre de charité envers les pauvres ; c'est pourquoi il montre par des exemples manifestes que ceux qui sont ainsi n'obtiennent aucun fruit des dons spirituels, en ajoutant : « Celui qui est fidèle dans les petites choses sera aussi fidèle dans les grandes, et celui qui est injuste dans les petites choses sera injuste aussi dans les grandes. » Le Seigneur nous ouvre ensuite l'œil du cœur, et, expliquant les précédentes paroles, il ajoute : « Si donc vous n'avez pas été fidèles dans les richesses d'iniquité, qui voudra vous confier les véritables ? » Ainsi les richesses d'iniquité sont les petites choses ; elles ne paraissent rien à ceux qui goûtent les célestes. C'est pourquoi je pense que celui-là est fidèle dans les petites choses qui consacre les richesses à soulager ceux qui sont accablés de misère. Mais si nous sommes infidèles dans les petites choses, à quel titre obtiendrons-nous les véritables richesses, c'est-à-dire le don fécond des grâces de Dieu, qui imprime sur l'âme humaine la ressemblance divine ? La suite fait voir que tel est le sens des paroles du Seigneur, car il dit : « Et si vous n'avez pas été fidèles dans un bien étranger, qui vous donnera le vôtre

tias congestas injusto. Ars igitur artium peritissima est cleemosyna : non enim nobis domos fabricat luteas, sed vitam perennem impendit. Singularum artium alia alterius adminiculo indiget. Cum autem misereri oportet, nullius alterius, sed solius voluntatis est opus.

CYRIL. (in eadem *Cat. græc.*). Sic igitur docebat Christus affluentes divitiis summo-pere diligere amicitiam pauperum, et thesaurizare in cœlis. Noverat autem humanæ mentis desidiam, quomodo ambientes divitias nullum charitativum opus impendant egentibus. Quod igitur talibus nullus spiritualium donorum fructus proveniat, manifestis exemplis ostendit, subdens : Qui fidelis est in minimo, et in majori fidelis

est ; et qui in modico iniquus est, et in majori iniquus est ; aperit autem nobis Dominus oculum cordis, exponens quod dixerat, cum subdit : Si ergo in iniquo mammona fideles non fuistis, quod verum est quis credet vobis ? Est igitur minimum iniquitatis mammona, id est, terrenæ divitiæ, quæ superna sapientibus nihil esse videntur. Arbitror ergo aliquem esse in modico fidelem, cum de his minimis oppressis ærumna subsidium impertitur. Itaque si in modico fuerimus perfidi, quo pacto ab eo obtinebimus verum, id est, divinorum charismatum uber donum, animæ humanæ imprimens divinam speciem ? Quod autem ad hoc tendat intentio verborum Domini, per sequentia patet. Dicit enim : Et si in

propre? etc. » — S. AMB. — Les richesses sont pour nous un bien étranger, parce qu'elles sont en dehors de notre nature, et qu'elles ne naissent ni ne meurent avec nous. Au contraire, le Christ est *notre propre bien*, parce qu'il est la vie des hommes, et qu'il est *venu dans son propre bien* (1).

THÉOPH. — Jusqu'ici il nous a enseigné avec quelle fidélité nous devons disposer des richesses; or, comme l'usage des richesses selon Dieu ne peut s'obtenir que par l'impassibilité de l'âme qui en est détachée, il ajoute : « Nul serviteur ne peut servir deux maîtres. » — S. AMB. — Ce n'est point qu'il y ait deux maîtres; il n'y a qu'un seul Seigneur; car, quoiqu'il se trouve des hommes qui servent la fortune, néanmoins, elle n'a aucun droit de domination. Mais eux-mêmes se courbent sous le joug de cette servitude. Il n'y a qu'un seul maître, parce qu'il n'y a qu'un seul Dieu, par où il est évident que le Père et le Fils ont la même puissance. Cependant, il nous donne la raison de cette parole, en ajoutant : « Car ou il haïra l'un et aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre. » — S. AUG. — Ceci n'a pas été dit au hasard et sans réflexion; car il n'est pas un homme qui, interrogé s'il aime le démon, ne réponde que, loin de l'aimer, il le hait; au contraire, tous proclament qu'ils aiment Dieu; ainsi, *il haïra l'un* (le démon) *et méprisera l'autre* (Dieu); *il s'attachera à l'un* (au démon, en recherchant ses faveurs temporelles) *et méprisera l'autre* (Dieu), comme ceux qui, comptant sur sa honte, se flattent d'être impunis et mettent leurs passions au-dessus de ses menaces.

(1) Jean, 1, v. 11.

alieno non fuistis fideles, quod vestrum est quis dabit vobis, etc. AMB. Alienæ nobis divitiæ sunt, quia præter naturam sunt; neque nobiscum nascuntur, neque nobiscum transeunt; Christus autem noster est, quia hominum vita est; denique in proprio venit.

THEOPHYL. Sic igitur hucusque docuit nos quam fideliter deceat dispensare divitiis: sed quia opum dispensatio secundum Deum non aliter obtinetur, quam per impassibilitatem animi ad divitiis non affecti, subjungit: Nemo servus potest duobus dominis servire. AMB. Non quia duo, sed unus est Dominus: nam et si sint qui mammonæ serviant, tamen non ille novit aliqua jura dominatus, sed ipsi sibi jugum servitutis imponunt. Unus est Dominus, quia unus est Deus: unde patet Patris et

Filii unum esse dominatum. Et hujus rationem assignat, subdens: Aut enim unum odio habebit, et alterum diliget; aut uni adhærebit, et alterum contemnet. AUG. (De quæst. Evang., lib. 2, quæst. 36). Hæc autem non passim aut quasi temere dicta sunt: nemo enim interrogatus utrum diligat diabolum, respondet se diligere, sed potius odisse; Deum autem se diligere omnes fere proclamant: ergo, aut unum odiet (scilicet diabolum), et alterum diliget (scilicet Deum), aut alteri adhærebit (scilicet diabolo, cum quasi ejus præmia temporalia sectatur), et alterum contemnet (scilicet Deum), sicut solent minas ejus postponere cupiditatibus suis, qui de bonitate ejus ad impunitatem sibi blandiuntur.

CYRIL. (ubi sup.). Conclusio autem est

S. CYR. — La conclusion de tout ce discours est dans les paroles suivantes : « Vous ne pouvez servir Dieu et Mammon. » Il faut donc renoncer aux richesses et mettre tout son zèle à servir Dieu. — BÈDE. — Que l'avare entende donc ceci : il est impossible de servir en même temps les richesses et le Christ. Néanmoins, il ne dit pas : *Celui qui a des richesses, mais celui qui sert les richesses*; car celui qui sert les richesses les garde comme un esclave, tandis que celui qui a secoué le joug de cette servitude, les distribue comme en étant le maître; or, celui qui sert Mammon est aussi esclave de celui qui, à cause de sa perversité, est justement appelé le maître des choses terrestres et le *prince de ce siècle*.

Les pharisiens, qui étaient avares, lui entendaient dire toutes ces choses, et ils se moquaient de lui. Et il leur dit : Pour vous, vous avez grand soin de paraître justes devant les hommes; mais Dieu connaît le fond de vos cœurs, car ce qui est grand aux yeux des hommes est en abomination devant Dieu. La loi et les prophètes ont duré jusqu'à Jean; depuis ce temps-la le royaume de Dieu est annoncé aux hommes, et chacun fait effort pour y entrer. Or, il est plus aisé que le ciel et la terre passent, qu'il ne l'est qu'une seule lettre de la loi manque d'avoir son effet. Quiconque quitte sa femme, et en prend une autre, commet un adultère; et quiconque épouse celle que son mari a quittée commet un adultère.

BÈDE. — Le Christ avait averti les scribes et les pharisiens de ne pas présumer de leur justice, mais de recevoir les pécheurs pénitents et de racheter leurs propres péchés par l'aumône; or, ils se moquaient de celui qui leur enseignait la miséricorde, l'humilité et le bon emploi des richesses. D'où il est dit : « Les pharisiens, qui étaient avares, en-

totius sermonis quod sequitur : Non potestis Deo servire et mammonæ. Totum igitur studium transferamus ad alterum divitiis abrenuntiantes. BÈDE (ex Hieron.). Audiatur ergo hoc avarus, non posse simul divitiis Christoque servire : et tamen non dixit : Qui habet divitias, sed, qui servit divitiis : qui enim divitiarum servus est, divitias custodit ut servus ; qui autem servitutis excussit jugum, distribuit eas ut dominus : sed qui servit mammonæ, illi utique servit qui rebus istis terrenis merito suæ perversitatis præpositus, et princeps hujus seculi nominatur. (Joan., 12 et 2, ad Cor., 4).

Audiebant autem omnia hæc pharisæi, qui erant avari, et deridebant illum : et ait illis : Vos estis qui justificatis vos coram

hominibus : Deus autem novit corda vestra : quia quod hominibus altum est, abominatio est apud Deum. Lex et prophetæ usque ad Joannem : ex eo regnum Dei evangelizatur, et omnis in illud vim facit. Facilius est autem cælum et terram præterire quam de lege unum apicem cadere. Omnis qui dimittit uxorem suam et alteram ducit, mæchatur ; et qui dimissam a viro ducit, mæchatur.

BÈDE. Monuerat Christus scribas et pharisæos de sua justitia non præsumere, sed peccatores pœnitentes recipere et elemosynis sua peccata redimere : sed illi præceptorem misericordiæ, humilitatis et parcimoniæ, deridebant, unde dicitur : *Audiebant autem omnia hæc pharisæi qui*

tendaient tout ceci et se moquaient de lui ; » pour deux motifs : ou parce qu'il leur prescrivait des choses de peu d'importance, ou parce qu'il leur recommandait inutilement ce qu'ils faisaient déjà. —

THÉOPH. — Alors, le Seigneur, découvrant leur malice secrète, montre qu'ils n'avaient qu'une justice feinte; d'où il est ajouté : « Il leur dit : Pour vous, vous affectez de paraître justes devant les hommes. » —

BÈDE. — Ceux-là affectent de paraître justes devant les hommes, qui méprisent les pécheurs comme des malades désespérés, et qui, se considérant eux-mêmes comme parfaits, croient n'avoir pas besoin du remède de l'aumône ; mais celui qui illuminera les ténèbres les plus secrètes voit combien la profondeur de ce coupable orgueil est condamnable. D'où il suit : « Mais Dieu connaît vos cœurs. » —

THÉOPH. — C'est pourquoi vous êtes abominables devant lui, à cause de votre arrogance et de votre ambition de faveur humaine. D'où il ajoute : « Et ce qui est grand devant les hommes est en abomination devant Dieu. »

BÈDE. — Les pharisiens se moquaient du Sauveur discutant contre l'avarice, comme s'il enseignait quelque chose de contraire à la loi et aux prophètes, où nous lisons que plusieurs riches furent agréables à Dieu ; car Moïse lui-même annonçait au peuple qu'il gouvernait que, s'il observait la loi, il abonderait de tous les biens terrestres. Le Seigneur vient alors à montrer qu'entre la loi et l'Évangile il y a une très grande différence, soit dans les promesses, soit dans les commandements. D'où il ajoute : « La loi et les prophètes ont duré jusqu'à Jean. » — **S. AMB.** — Non pas que la loi soit abolie, mais parce que

erant avari, et deridebant illum. Duas ob causas, quia vel minus utilia imperaret ; vel a se jam facta superflue ingereret. **THEOPHYL.** At Dominus detegens in eis occultam malitiam, ostendit eos simulare justitiam. Unde subditur : Et ait illis : Vos estis qui justificatis vos coram hominibus. **BED.** Justificant se coram hominibus qui peccatores tanquam infirmos desperatosque contemnunt ; se autem ipsos tanquam perfectos eleemosynarum remedio opus non habere credunt : sed noxii tumoris altitudo quam sit justo damnanda, videt ille qui illuminabit abscondita tenebrarum. Unde sequitur : Deus autem novit corda vestra. **THEOPHYL.** Et ideo abominabiles ei estis ob arrogantiam et ambitum humani favoris. Unde subdit : Quia quod hominibus altum est, abominatio est apud Deum.

BED. Disputantem autem contra avaritiam Salvatorem pharisæi deridebant, quasi contraria legi prophetisque præciperet ; ubi multi ditissimi Deo placuisse leguntur ; sed et ipse Moyses populum quem regebat, si legem sequeretur, omnibus terrenis bonis abundaturum prædixit (*Deuter.*, 28). Quibus Dominus occurrens ostendit inter legem et Evangelium, sicut promissionum, ita et præceptorum non minimam esse differentiam. Unde subdit : Lex et prophetæ usque ad Joannem. **AMBR.** Non quia lex defecit, sed quia incepit Evangelii prædicatio : videntur enim minora compleri cum potiora succedunt. **CHRYS.** (homil. 38, in *Matth.*). Per hoc autem reddit eos celeres ad sui fidem : quia si usque ad tempus Joannis consummata sunt omnia, ego sum qui venio : non enim destitissent prophetæ, nisi venis-

la prédication de l'Évangile a commencé, car les choses moindres semblent finir lorsque de meilleures leur succèdent. — S. CURYS. — Par ces paroles, il les dispose à croire en lui. En effet, si tout a été accompli jusqu'à la prédication de Jean, je suis celui qui vient, car les prophètes ne seraient pas finis si je ne fusse venu. Mais direz-vous : *Pourquoi dit-il que les prophètes ont duré jusqu'à Jean*, puisque dans le Nouveau-Testament les prophètes sont beaucoup plus nombreux que dans l'Ancien ? C'est qu'il veut parler des prophètes qui ont annoncé la venue du Christ.

S. EUS. — Les anciens prophètes avaient connu la prédication du royaume des cieux, mais aucun d'eux ne l'avait expressément annoncée au peuple juif, parce que ce peuple grossier était incapable de comprendre l'immensité de cet enseignement. Jean, le premier, annonça ouvertement que le royaume des cieux était proche, et prêcha la rémission des péchés par le baptême de la régénération. D'où il suit : « Depuis lors le royaume de Dieu est annoncé, et chacun s'efforce d'y entrer. » — S. AMB. — Car la loi enseignait beaucoup de choses selon la nature, afin de nous attirer au zèle de la justice par son indulgence pour les inclinations naturelles; mais le Christ contrarie la nature, parce qu'il retranche les voluptés naturelles; c'est pour cela que nous luttons contre la nature, afin qu'elle ne se plonge point dans les choses terrestres, mais s'élève aux choses célestes. — S. EUS. — Les hommes ont à livrer un grand combat pour monter au ciel; en effet, les hommes, revêtus d'une chair mortelle, ont à dompter la volupté et tous les appétits mauvais pour imiter les anges; comment cela se pourrait-il sans violence? Quel est celui qui, les voyant tra-

sem ego. (Et homil. 19 operis imperfect.) Sed dices : Qualiter prophetæ usque ad Joannem? cum multo plures prophetæ in novo quam in veteri testamento fuerint : sed de illis prophetis dicit qui prænuntiaverunt Christi adventum.

EUSEB. (in *Cat. græc. Patr.*). Noverant autem priores prophetæ prædicationem regni cælorum, sed nullus eorum expresse annuntiaverat populo Judæorum; eo quod puerilem mentem Judæi habentes, imbecilles erant circa prædicationis immensitatem. Primus autem Joannes manifeste prædicavit appropinquasse regnum cælorum, necnon et peccatorum remissionem per lavacrum regenerationis. Unde sequitur : Ex eo regnum Dei evangelizatur, et omnis in illud

vim facit. AMBR. Lex enim multa secundum naturam tradidit, ut naturalibus indulgentior desideriis ad justitiæ studium nos vocaret; Christus naturam incidit, quia naturales quoque amputat voluptates. Sed ideo vim facimus naturæ, ut non ad terrena demergat, sed ad superna se erigat. EUSEB. (ut sup.). Magna enim pugna incumbit mortalibus in ascensu cælorum. Quod enim homines carne mortali vestiti subigant voluptatem et omnem illicitum appetitum, imitari volentes vitam angelicam, quomodo, non fit violenter? Quis autem videns divine insudantes cultui, et pene suam carnem mortificantes, non revera fatebitur illos vim inferre regno cælorum? Sed et si quis indagaverit mirandum præpositum veneran-

vaille péniblement au service de Dieu et mortifier leur chair, n'avouera pas qu'ils se font pour le ciel une véritable violence? De plus, si quelqu'un considère l'admirable courage des saints martyrs, il reconnaîtra qu'ils sont entrés violemment dans le royaume des cieux. — S. AUG. — Ils se font violence pour le royaume du ciel, non-seulement en méprisant les biens terrestres, mais encore les discours de ceux qui se moquent de leur dédain pour les choses temporelles. Car l'évangéliste a ajouté ceci après avoir dit qu'on se moquait de Jésus parlant du mépris des richesses terrestres.

BÈDE. — Cependant, de peur qu'on ne crût que ces paroles : « La loi et les prophètes ont duré jusqu'à Jean, » annonçaient la destruction de la loi et des prophètes, il éloigne cette pensée en disant : « Le ciel et la terre passeront plutôt qu'un seul point de la loi soit effacé; » car la figure de ce monde passe, mais le dernier trait d'une seule lettre de la loi ne passera point, c'est-à-dire que le moindre de ses mystères spirituels cause son accomplissement. Cependant la loi et les prophètes ne durent que jusqu'à Jean, parce que celui que les oracles de Jean proclamaient être déjà venu ne pouvait plus être annoncé comme devant venir. Quant à ce qu'il avait dit de la loi, qu'elle ne devait jamais être violée, il le confirme par le témoignage d'un exemple tiré d'elle-même, en disant : « Quiconque renvoie sa femme et en épouse une autre commet un adultère, et celui qui épouse la femme que son mari a renvoyée commet un adultère; » afin que, par ce seul trait, ils apprissent pour tous les autres qu'il n'était pas venu pour détruire les commandements de la loi, mais pour les accomplir. — THEOPH. — En effet, la loi parlait à des imparfaits d'une manière imparfaite,

dorum martyrum, fatebitur eos vim irrogare in regnum cœlorum. AUG. (*De quæst. Evang.*, lib. 2, quæst. 37). Vim etiam faciunt in regnum cœlorum, ut non solum temporalia ista contemnunt, sed etiam linguas deridentium se talia contemnentis : hoc enim subjunxit Evangelista, cum dixisset derisum fuisse Jesum, cum de contemnendis terrenis divitiis loqueretur.

BÈDE. Ne autem putarent in eo quod dixit : Lex et prophetæ usque ad Joannem, legis vel prophetarum ab eo destructionem prædicari, hoc excludit subdens : Facilius autem est cœlum et terram præterire quam de lege unum apicem cadere : præterit enim figura hujus mundi (ut dicitur 1, *ad Cor.* 7); de lege autem nec unius quidem litteræ

summitas : id est, nec minima quæque a sacramentis spiritualibus vacant. Et tamen lex et prophetæ usque ad Joannem, quia non potuit ultra venturum prophetizari, quod Joannis præconio jam venisse clarebat. Quod autem de lege in perpetuum non violanda prædixerat, uno, exempli gratia, de illa sumpto confirmat testimonio, dicens : Omnis qui dimittit uxorem suam et ducit alteram, mœchatur; et qui dimissam a viro ducit, mœchatur; ut ex hoc uno discerent etiam in cæteris cum, non ad solvenda, sed implenda decreta legis venisse. THEOPHYL. Quod enim cum imperfectis lex imperfecte loqueretur, ex hoc patet quod duris præcordiis Judæorum ait (*Deut.*, 24) : Si vir odio habuerit conjugem, dimittet eam : quia

comme le prouve ce qui est dit aux Juifs, à cause de la dureté de leur cœur : « Si un homme prend en haine sa femme, il la renverra. » Car, comme ils étaient homicides et aimaient à verser le sang, ils n'avaient point pitié même de ceux qui leur étaient plus étroitement unis, jusqu'à sacrifier aux démons leurs fils et leurs filles; mais maintenant il faut une doctrine plus parfaite. C'est pourquoi je vous dis que celui qui répudie sa femme sans motif de fornication commet un adultère, et celui qui en épouse une autre commet un adultère.

S. AMB. — Je crois qu'il faut traiter d'abord de la loi du mariage, pour discuter ensuite la prohibition du divorce. Quelques-uns pensent que tout mariage vient de Dieu, parce qu'il est écrit : « Que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni. » Comment donc l'apôtre a-t-il dit : « Si la partie infidèle se sépare, qu'elle se sépare ? » Il montre par là que tout mariage ne vient pas de Dieu. Car ce n'est point par la volonté de Dieu que les chrétiens s'unissent avec les Gentils. Ne renvoyez donc point votre femme, de peur de désavouer Dieu qui est l'auteur de votre union. En effet, si vous devez supporter et amender le caractère des autres, combien plus celui de votre femme. Lorsque vous la renvoyez après qu'elle a été féconde, il est dur d'exclure la mère et de retenir les enfants, de manière à ajouter à sa honte le déchirement de ses entrailles; il est plus dur encore de renvoyer aussi les enfants à cause de la mère. Souffrirez-vous que de votre vivant vos enfants soient sous la dépendance d'un beau-père, ou que, leur mère vivant, ils dépendent d'une marâtre? N'est-il pas bien dangereux d'exposer aux séductions l'âge fragile d'une adolescente? N'est-il pas barbare de délaisser la vieillesse de celle dont vous avez défloré la jeunesse?

cum homicidæ essent et gauderent in sanguine, nec astrictorum sibi miserebantur; adeo ut filios et filias mactarent dæmonibus, nunc vero perfectiori doctrina opus est. Ob hoc igitur dico, quod si quis repudiât conjugem, non incumbente causa fornicationis, mœchatur; et qui aliam duxerit, mœchatur.

AMB. Prius autem dicendum arbitror de lege conjugii, ut postea de prohibendo divortio disputemus. Quidam putant omne conjugium a Deo esse, quia scriptum est (Matth., 19, et Marc., 10): Quos Deus conjunxit, homo non separet. Quomodo ergo Apostolus dixit (1 Cor., 7): Si infidelis discedit, discedat? In quo quidem ostendit, non a Deo esse omnium conjugium: neque

enim Christiani Gentilibus Dei judicio junguntur. Noli ergo uxorem dimittere, ne Deum tuæ copulæ diffitearis auctorem. Et enim si alienos, multo magis uxoris debes tolerare et emendare mores. Quæ cum parvulis fœta dimittitur, durum si excludas parentem, pignora tenoas, ut ad contumeliam parentis addas etiam pietatis injuriam; durius si propter matrem etiam filios simul pellas. Patieris-ne liberos tuos vivente te esse sub vitrico, ac incolumi matre esse sub noverca? Quam periculosum, si fragilem adolescentulæ ætatem errori offeras! quam impium si ejus destituas senectutem, cujus defloraveris juventutem? Pone si repudiata non nubat; et hoc tibi debuit displicere, cui adultero fidem servat. Pone si

Supposez qu'après avoir été répudiée, elle ne se marie point; cela doit vous déplaire qu'elle garde sa foi à un adultère. Supposez qu'elle se marie, sa destinée est votre crime et ce que vous croyez un mariage est un adultère. Cependant, il y a aussi un sens moral dans ces paroles : en effet, après avoir dit que le royaume de Dieu était annoncé et qu'un seul point de la loi ne pouvait être effacé, il ajoute : « Qui-conque renvoie sa femme, etc. » L'homme, c'est le Christ; la femme, c'est l'Eglise, épouse par la charité, vierge par la chasteté. Que celui donc que Dieu a attiré à son Fils n'en soit point séparé par la persécution, ni éloigné par la luxure, ni arraché par la philosophie, ni séduit par l'hérétique, ni entraîné par le Juif; car tous ceux-là sont adultères, qui cherchent à corrompre la véritable foi et la véritable sagesse.

Il y avait un homme riche, qui était vêtu de pourpre et de lin, et qui se traitait magnifiquement tous les jours. Il y avait aussi un pauvre appelé Lazare, tout couvert d'ulcères, couché à sa porte, qui eût bien voulu pouvoir se rassasier des miettes qui tombaient de la table du riche; mais personne ne lui en donnait, et les chiens venaient lui lécher ses plaies.

BÈDE. — Le Seigneur venait d'exhorter à se faire des amis avec les richesses d'iniquité, et les pharisiens qui l'avaient entendu se moquaient de lui; alors il appuie son enseignement par un exemple, en disant : « Il y avait un homme riche, etc. » — S. CHRYS. — *Il y avait, et non il y a, parce qu'il a passé comme une ombre fugitive.* — S. AMB. — Cependant, toute pauvreté n'est pas *sainte*, ni toute richesse *criminelle*. Mais, de même que la luxure souille les richesses, de même la sainteté rend la pauvreté recommandable.

nubat, necessitas illius tuum crimen est; et quod conjugium putas adulterium est. Hoc moraliter tamen; quia supra proposuerat regnum Dei evangelizari, et cum dixisset de lege unum apicem non posse cadere, subiicit: Omnis qui dimittit uxorem suam, etc. Vir Christus est; uxor Ecclesia, charitate uxor, integritate virgo: ergo quem Deus traxit ad Filium, non separet persecutio, non avertat luxuria, non philosophia deprædetur, hæreticus non inficiat, Judæus non separet. Adulteri sunt omnes qui adulterare cupiunt fidei et sapientiæ veritatem.

Homo quidam erat dives, qui induebatur purpura et bysso, et epulabatur quotidie splendide. Erat autem quidam mendiculus nomine

Lazarus, qui jacebat ad januam ejus, ulceribus plenus, cupiens saturari de micis quæ cadebant de mensa divitis; et nemo illi dabat: sed et canes veniebant, et linyebunt ulcera ejus.

BÈDE. Admonuerat supra Dominus facere amicos de mammona iniquitatis; quod audientes pharisæi deridebant; deinde illa quæ proposuerat, exempli astruit, dicens: Homo quidam erat, etc. CHRYS. (in homil. De divit.). Erat, non est, quia præterit quasi umbra fugiens. AMBR. Non autem omnis sancta paupertas, aut divitiæ criminosa, sed ut luxuria infamat divitias, ita paupertatem commendat sanctitas.

Sequitur: Et induebatur purpura et bysso. BÈDE. Purpura color regii habitus

SUITE. — « Vêtu de pourpre et de byssus. » — BÈDE. — La pourpre est la couleur des habits royaux ; elle sort de coquillages marins qu'on a incisés par le fer. Le byssus est une espèce de lin très blanc et très doux. — S. GRÉG. — Si la recherche des vêtements fins et précieux n'était pas une faute, la parole de Dieu ne s'appesantirait pas ainsi sur ces circonstances. En effet, personne ne recherche le luxe des vêtements que par vaine gloire et pour paraître plus digne de considération que les autres ; car nul ne se revêt d'habits précieux quand il ne peut être vu de personne. — S. CHRYS. — Il couvrait de pourpre et de soie la cendre, la poussière et la terre ; ou encore : la cendre, la poussière et la terre portaient en lui la pourpre et la soie. Ses repas étaient comme ses vêtements ; et il en est ainsi de nous : tels sont nos repas, tels sont nos vêtements. D'où il suit : « Chaque jour il faisait de splendides repas. » — S. GRÉG. — Il faut ici bien remarquer qu'il est très difficile qu'un festin soit sans péché ; presque toujours la volupté se mêle aux festins, et tandis que le corps se livre aux plaisirs de la table, le cœur s'abandonne à une joie désordonnée.

SUITE. — « Il y avait aussi un mendiant nommé Lazare. » — S. AMB. — Il semble que ce soit une histoire plutôt qu'une parabole, le nom étant ainsi désigné. — S. CHRYS. — Car la parabole est le récit d'un trait où les noms sont passés sous silence. Lazare veut dire *qui est aidé*, car il était pauvre, et Dieu lui venait en aide. — S. CYR. — Ou encore : ce récit du riche et de Lazare a été écrit sous la forme de parabole pour faire voir que ceux qui sont riches des biens terrestres encourront une grave condamnation s'ils refusent de secourir les nécessités des pauvres.

est ex conchis marinis ferro circumcisis emissa; byssus vero genus lini candidi et mollissimi. GRÆG. (in homil. 40, in *Evang.*). Si autem subtilium pretiosarumque vestium cultus culpa non esset, nequaquam sermo Dei hoc tam vigilantè exprimeret. Nemo quippe vestimenta pretiosa nisi ad inanem gloriam quærit, ut honoratior cæteris esse videatur; nemo enim vult ibi pretiosis vestibus indui, ubi ad aliis non possit videri. CHRYS. (ut sup.). Cinerem, et pulverem, et terram purpura et serico protegebat; sive, cinis, pulvis et terra purpuram et sericum portabat: secundum vestimenta ejus ita et epulæ. Ergo et nobis quales epulæ, talia et vestimenta. Unde sequitur: Et epulabatur quotidie splendide. GRÆG. (1 *Moral.*, cap. 5). Ubi solortèr intuendum est, quia

celebrari sine culpa convivia vix possunt; pene enim semper epulas comitatur voluptas: nam cum corpus in refectionis delectatione resolvitur, cor ad inane gaudium relaxatur.

Sequitur: Et erat quidam mendicus nomine Lazarus. AMB. Narratio magis quam parabola videtur, quando etiam nomen exprimitur. CHRYS. (ut sup.). Parabola vero illa est, in qua exemplum ponitur, et tacentur nomina. Interpretatur autem Lazarus qui adjutus est: pauper enim erat, et illum Dominus adjuvabat. CYR. (in *Cat. græcor. Patr.*). Vel aliter: præsens sermo de divite et Lazaro similitudinarie scriptus est in parabola; ut innotescat quod qui terrenis affluunt opibus, nisi velint opitulari necessitatibus pauperum, gravem incurrant sententiam. Refert autem traditio Judæorum

Une tradition juive raconte qu'il y avait alors à Jérusalem un homme, nommé Lazare, en proie à la dernière indigence et à la maladie. Le Seigneur le cite comme exemple pour rendre plus clair son discours.

S. GRÉG. — Il faut aussi remarquer que les noms des riches sont d'ordinaire plus connus du peuple que ceux des pauvres; mais le Seigneur dit le nom du pauvre et ne dit pas le nom du riche, parce que Dieu connaît et aime les humbles, tandis qu'il ne connaît point les superbes. Or, afin que ce pauvre fût plus éprouvé, la pauvreté et la maladie l'assiégèrent ensemble; car il suit : « Il était couché à sa porte, couvert d'ulcères. »

S. CHRYS. — Il était couché à la porte du riche, afin que celui-ci ne pût pas dire : Je ne l'ai point vu, personne ne m'en a parlé. Il le voyait en sortant et en rentrant; de plus, il est dit que son corps était couvert d'ulcères pour montrer la cruauté du riche. O le plus malheureux des hommes, tu vois le corps mourant de ton semblable couché à ta porte et tu n'en as aucune compassion ! si tu méprises les commandements de Dieu, du moins prends pitié de ta condition et crains de devenir ainsi toi-même. La maladie trouve quelque soulagement dans les richesses quand elle les possède; mais quelle est la misère de ce pauvre qui, au milieu de tant de douleurs, oublie ses plaies pour ne se souvenir que de sa faim? Car il suit : « Il désirait se rassasier des miettes, etc. » Comme s'il disait : Faites-moi l'aumône de ce que vous rejetez de votre table; faites-vous un gain de ce que vous perdez.

S. AMB. — La suite caractérise bien l'insolence et l'orgueil des riches; car il suit : « Personne ne lui en donnait. » Ils sont si oublieux de la condition humaine, que, comme s'ils étaient d'une nature supérieure,

Lazarum quemdam fuisse tunc temporis Hierosolymis extrema pressum inopia et infirmitate; cujus meminit Dominus introducens eum in exemplum ad majorem sermonis manifestationem. GRÉG. (in homil. 40, ut sup.). Notandum etiam est, quia in populo plus solent nomina divitum quam pauperum sciri; Dominum autem nomen pauperis dicit, et nomen divitis non dicit; quia Deus humiles novit atque approbat, superbos ignorat. Ut autem amplius probaretur pauper, simul hunc et paupertas et ægritudo tabefecit. Sequitur enim : Qui jacebat ad januam ejus ulceribus plenus.

CHRYS. (ut sup.) Ideo jacebat ad januam, ne dives diceret : Non vidi, nemo mihi nuntiavit. Videbat eum exiens et revertens :

ideo ulceribus plenus ut crudelitatem divitis suo corpore demonstraret. Infelicissime hominum, mortem corporis tui vides jacere ante januam, et non misereris ! Si Dei præcepta non consideras, saltem conditionis tuæ miserere; et time ne ipso talis efficiaris : ægrotatio autem habet aliquod solatium, si opes habet : quanta ergo in isto pœna est, in quo inter tanta vulnera non meminit dolores plagarum, sed famem ? Sequitur enim : Cupiens saturari de mic's, etc. Quasi diceret : Quod projicis de mensa, hoc præbe in eleemosynam; fac damnâ lucrum.

AMBR. Insolentia autem et tumor divitum indicibus competentibus subiafertur : sequitur enim : Et nemo illi dabat. Ita enim sunt conditionis humanæ immemores, ut

ils trouvent dans les misères des pauvres une excitation à leurs voluptés et se moquent de l'indigent ; ils insultent aux malheureux, et ceux qu'ils devraient prendre en pitié, ils les dépouillent. S. AUG.— Car l'avarice insatiable des riches ne craint point Dieu, n'a aucun égard pour l'homme, n'épargne point son père, trahit la foi de son ami, opprime la veuve, et s'empare des biens de l'orphelin.

S. GRÉG. — Ce pauvre voyait le riche entouré de complaisants, tandis que personne ne le visitait dans son infirmité et sa misère. En effet, il est évident que personne ne venait le visiter, puisque les chiens léchaient paisiblement ses plaies ; car il suit : « Mais les chiens venaient lécher ses ulcères. » — S. CHRYS. — Ces animaux compatissants léchaient ses plaies que nul homme ne daignait laver et panser.

S. GRÉG. — Ainsi, Dieu exerce un double jugement en permettant que le pauvre Lazare soit couché à la porte du riche ; car le riche impitoyable aggrave le châtement de sa condamnation, et le pauvre éprouvé augmente ses droits à la récompense, parce que le premier voit chaque jour celui dont il devrait prendre pitié, et le second voit sans cesse son épreuve.

Or, il arriva que ce pauvre mourut et fut emporté par les anges dans le sein d'Abraham. Le riche mourut aussi, et eut l'enfer pour sépulcre. Et lorsqu'il était dans les tourments, il leva les yeux en haut, et vit de loin Abraham, et Lazare dans son sein; et s'écriant, il dit ces paroles : Père Abraham, ayez pitié de moi, et envoyez-moi Lazare, afin qu'il trempe le bout de son doigt dans l'eau pour me rafraîchir la langue, parce que je souffre d'extrêmes tourments dans cette flamme. Mais Abraham lui répondit : Mon fils, souvenez-vous que vous avez reçu vos biens dans votre vie,

tanquam supra naturam siti, de miseris pauperum incentiva suarum capiant voluptatum, rideant inopem ; insultent egenti, et quorum misereri decent, his auferant. AUG. (*De verb. Dom.*, serm. 25). Inexplebilis enim avaritia divitum, nec timet Deum, nec hominem veretur, non parcat patri, amico fidem non servat, viduam opprimit rem pupilli invadit.

GRÉG. (in hom. 40, ut sup.). Insuper pauper videbat procedentem divitem ab obsequentibus circumfulciri, se in infirmitate et inopia a nullo visitari : nam quia nemo ei ad visitandum aderat, testantur canes qui licenter vulnera ejus lingebant : sequitur enim : Sed et canes veniebant, et lingebant ulcera ejus. CHRYS. (ut sup.). Ulcera quæ nullus hominum lavare dignabatur et tractare, feræ mites lambunt.

GRÉG. (in homil. 40, ut sup.). Ex una ergo re omnipotens Deus duo judicia exhibuit, dum Lazarum pauperem ante januam divitis jacere permisit, ut et dives impius damnationis sibi auget ultionem, et tentatus pauper cresceret ad remunerationem ; quia conspiciebat ille quotidie cui miseretur, videbat iste de quo probaretur.

Factum est autem ut moreretur mendicus, et portaretur ab angelis in sinum Abraham. Mortuus est autem dives, et sepultus est in inferno. Elevans autem oculos suos cum esset in tormentis, vidit Abraham a longe, et Lazarum in sinu ejus, et ipse clamans, dixit : Pater Abraham, miserere mei, et mitte Lazarum ut intingat extremum digiti sui in aquam, ut refrigeret linguam meam, quia crucior in hac flamma. Et dixit illi

et que Lazare n'y a eu que des maux; c'est pourquoi il est maintenant dans la consolation, et vous dans les tourments. De plus, il y a pour jamais un grand abîme entre nous et vous; de sorte que ceux qui voudraient passer d'ici vers vous ne le peuvent, comme on ne peut passer ici du lieu où vous êtes.

S. CHRYS. — Nous avons vu le sort de chacun d'eux sur la terre, voyons leur sort dans les enfers (1). Ce qui était temporel est passé, ce qui suit est éternel. Tous deux sont morts; l'un est reçu par les anges, l'autre dans les supplices; car il est dit : « Il arriva que le pauvre mourut et fut porté par les anges, etc. » Toutes ses douleurs se changent tout-à-coup en délices; il est porté, après tant de souffrances, parce qu'il était épuisé, de peur qu'en marchant il ne se fatigue, et il est porté par les anges. Un seul ange ne suffisait pas pour porter le pauvre, et ils viennent plusieurs afin de former un chœur joyeux; chacun des anges se réjouit de toucher à ce fardeau, car ils aiment à se charger de tels fardeaux pour conduire les hommes au royaume des cieux. Cependant, il fut porté dans le sein d'Abraham pour s'y reposer et s'y réchauffer. Le sein d'Abraham, c'est le paradis. Or, les anges, devenus ses serviteurs, portent ce pauvre et le déposent dans le sein d'Abraham, parce que, quoique couché dans le mépris, il ne s'est point désespéré et n'a pas blasphémé, en disant : Ce riche qui vit dans l'iniquité est dans la joie et ne ressent pas la tribulation, tandis que moi je ne puis pas même obtenir la nourriture nécessaire.

[1] Ici les enfants désignent les limbes où les âmes justes attendaient le Messie, et aussi le lieu de tourment des damnés.

Abraham : Fili, recordare quia recepisti bona in vita tua, et Lazarus, similiter mala : nunc autem hic consolatur, tu vero cruciaris. Et in omnibus, inter nos et vos chaos magnum firmatum est; ut hi qui colunt hinc transire ad vos, non possint, neque inde huc transire.

CHRYS. (ut sup. in hom. *De divite*). Audivimus quid utriusque in terra passi sunt; videamus quid utriusque patiantur apud inferos. Quod temporale fuit, preterit; quod sequitur, æternum est. Uterque mortuus est : illum angeli, hunc pœnæ suscipiunt. Dicitur enim : Factum est autem ut moreretur mendiculus et portaretur ab angelis, etc. Tantæ pœnæ repente deliciis commutantur. Portatur post tantos labores, quia defec-

rat, ne saltem ambulans laboraret; et portabatur ab angelis. Non suffecerat ad portandum pauperem unus angelus; sed propterea plures veniunt, ut chororum lætitiæ faciant; gaudet unusquisque angelus tantum onus tangere. Libenter talibus oneribus prægravantur, ut ducant homines ad regna cœlorum. Portatus est autem in sinum Abraham, ut illum palparet et refocillaret. Sinus Abraham paradisi est. Ideo autem angeli ministrantes tulerunt pauperem, et locaverunt eum in sinu Abraham : quia licet despectus jaceret, non tamen desperavit; nec blasphemavit dicens : Hic dives in nequitia vivens gaudet, et tribulationem non patitur; ego vero nec obtinere valeo necessariam escam.

AUG. (*De origin. animæ*, lib. 4, cap. 16).

S. AUG. — Si vous pensez que ce sein d'Abraham est quelque chose de corporel, je crains que dans une circonstance si importante vous ne voyiez un jeu plutôt que quelque chose de sérieux. En effet, vous ne sauriez vous faire illusion jusqu'à croire que le sein corporel d'un seul homme puisse contenir tant d'âmes, bien plus (pour me conformer à votre langage), tant de corps, que les anges y portent comme Lazare, à moins que vous ne pensiez peut-être que cette âme soit la seule qui ait mérité de parvenir à ce sein. Si donc vous ne voulez tomber dans une erreur puérile, il faut entendre par *le sein d'Abraham* le séjour tranquille et mystérieux où se trouve Abraham; il est appelé *le sein d'Abraham*, non qu'il soit réservé à lui seul, mais parce que ce patriarche est le père de nombreuses nations, et qu'il a été proposé comme le plus grand modèle de la foi.

S. GRÉG. — Or, tandis que ces deux cœurs (du pauvre et du riche) étaient ici-bas, leur juge, qui les contemplait du haut du ciel, exerçait le pauvre à la gloire par la tentation, et supportait le riche, qu'il réservait au supplice. D'où il suit : « Le riche mourut aussi. » — S. CHRYS. — Il mourut selon le corps, mais son âme était déjà morte, car il ne faisait aucune des œuvres de l'âme; toute la chaleur qui vient de l'amour du prochain était éteinte, l'âme était plus morte que le corps. Il n'est pas dit du riche comme de Lazare, que quelqu'un se soit occupé de l'ensevelir. Après avoir vécu dans les jouissances de la voie large au milieu de ses flatteurs complaisants, parvenu à sa fin, il est privé de tout; car il est simplement dit : « Il fut enseveli dans l'enfer. » Durant sa vie, son âme était elle-même ensevelie, et plongée dans

Quod autem Abrahæ sinum existimas esse corporeum, vereor ne in re tanta joculariter non serio agere credaris : neque enim usque adeo desiperes, ut arbitraris corporeum sinum hominis unius ferre tot animas, imo (ut secundum te loquar) tot corpora quot illuc angeli sicut Lazarum perferunt, nisi opineris fortasse illam unam animam solam ad eundem sinum pervenire meruisse. Si errare pueriliter non vis, sinum Abrahæ intellige remotam sedem quietis atque secretam, ubi est Abraham; et ideo Abrahæ dictam, non quod ipsius tantum sit, sed quod ipse multarum gentium pater sit qui ad imitandum fidei principatum propositus est.

GRÉG. (in hom. 40, ut sup.). Cum autem duo essent inferius corda (pauperis sci-

licet et divitis), unus desuper erat inspector, qui et pauperem tentando exercebat ad gloriam, et divitem tolerando expectabat ad pœnam. Unde sequitur : Mortuus est autem et dives. CHRYS. (hom. 6, in 2 ad Cor.). Mortuus quidem est tunc corpore, sed erat illi ante anima mortua : nihil enim agebat ex operibus animæ : nam totus fervor ejus, qui provenit ex dilectione proximi, expiravit; et erat corpore defunctior. (Et Conc. 2, De Lazaro.) Nullus autem est qui sepeliendo diviti ministrasse dicatur ut Lazaro. Eo quod namque in lato itinere delectatus multos habuit obsequentes adulatorum, ut pervenit ad finem, privatus est omnibus. Simpliciter enim sequitur : Et sepultus est in inferno. Sed etiam anima ejus dum viveret, sepeliebatur obruta cor-

son corps comme dans un sépulcre. — S. AUG. — Cette sépulture de l'enfer, c'est l'abîme qui dévore après cette vie les superbes et ceux qui sont sans miséricorde. — S. BAS. — Cet enfer est un lieu vaste dans le sein de la terre, partout obscur et ténébreux ; il a une entrée profonde par où descendent les âmes condamnées au supplice. — S. CHRYS. — Ou encore : de même que les prisons des rois sont hors des villes, de même l'enfer est quelque part hors du monde, et c'est pour cela qu'il est appelé *les ténèbres extérieures*. — THÉOPH. — Quelques-uns prétendent que l'enfer est le passage du visible à l'invisible et la déformation de l'âme ; car tant que l'âme du pécheur est dans le corps, elle est visible par ses opérations, mais dès qu'elle s'envole du corps, elle n'a plus de forme.

S. CHRYS. — De même que les souffrances du pauvre, durant sa vie, étaient augmentées parce qu'étant couché à la porte du riche il voyait le bonheur d'autrui, de même le tourment du riche, après sa mort, était augmenté parce qu'étant couché dans l'enfer il voyait le bonheur de Lazare, de sorte que la violence de son supplice devenait plus intolérable par la comparaison de la gloire du pauvre. D'où il suit : « Levant les yeux, etc. » Il leva les yeux pour le voir, au lieu de les abaisser, car Lazare était en haut et lui en bas : l'un était porté par les anges l'autre était en proie à des tourments infinis. C'est pourquoi il ne dit pas : « Comme il était dans le tourment, » mais « dans les tourments, » car il était tout entier dans les tourments ; il n'avait de libre que ses yeux pour voir le bonheur de Lazare, en sorte que ses yeux sont

pore quasi sepulcro. AUG. (*De quæst. Evang.*, lib. 2, quæst. 38). Sepultura autem inferni pœnarum profunditas est quæ superbos et immisericordes post hanc vitam vorat. BAS. (*fin Esai.*, cap. 5). Est autem infernus quidam locus communis in intimo terræ obumbratus undique et opacus ; cujus est quoddam orificium in profundum tendens ; per quod patet descensus animabus ad mala damnatis. CHRYS. (*in Opere imperf.*, hom. 53). Vel sicut regum carceres extra manent, sic et extra mundum foris alicubi est infernus ; unde et exteriores tenebræ dictæ sunt (*Matth.*, 8, 22 et 25). THÉOPH. Quidam vero dicunt infernum esse transitum ab apparenti ad disprens, et deformitatem animæ : quamdiu enim anima peccatoris in corpore est, apparet per proprias operationes ; ut autem evolat de corpore, fit de-

CHRYS. (*orat. 2, De Lazaro*). Sicut autem pauperis dum viveret, graviolem pœnam reddebat jacere ante januam divitis, et aliena bona prospicere, sic diviti mortuo augebat exitium accubitus in gehenna, et prospectus delectationis Lazari ; ne solum tormentorum natura, sed et collatione honoris illius intolerabilius sentiret supplicium. Unde sequitur : Elevans autem oculos, etc. CHRYS. (*in hom. De divite*). Elevavit quidem oculos, ut illum inspiceret, non despiceret : Lazarus enim sursum erat, ille deorsum : illum plures angeli portabant ; istum infinita tormenta possidebant. Unde non dicit : Cum esset in tormento, sed, in tormentis : totus enim in tormentis erat ; oculos solos liberos habebat ut alterius lætitiâ posset aspicere : propterea oculi dimittuntur liberi ut magis torqueatur, quia non habet quod alius habet : aliorum divi-

laissés libres afin qu'il soit plus tourmenté en voyant qu'un autre jouit de ce qu'il n'a point; car, pour ceux qui sont dans la pauvreté, les richesses d'autrui sont des tourments.

S. GRÉG. — Si Abraham n'était encore dans ces abîmes, ce riche n'eût pu le voir du milieu de ses tourments. En effet, ceux qui avaient suivi les voies de la patrie céleste étaient reçus après leur mort dans le sein des enfers, non pour y subir un châtement comme les pécheurs, mais pour se reposer dans cette mystérieuse demeure tant que la souillure de leur faute première les retenait loin de l'entrée du royaume (parce que le médiateur qui devait intercéder pour eux n'était pas encore venu).

S. CHRYS. — Or, il y avait beaucoup de pauvres parmi les justes, mais celui qui avait été couché à sa porte s'offrit à sa vue pour augmenter son tourment; car il suit : « Et Lazare dans son sein. » — S. CHRYS. — Ceci nous montre que tous ceux que nous aurons offensés s'offriront un jour à nos regards. De plus, le riche ne voit pas Lazare dans le sein d'un autre juste, mais dans le sein d'Abraham, car Abraham était plein de charité, et lui est condamné pour sa cruauté; l'un, assis à sa porte, attendait les voyageurs pour les introduire dans sa demeure, l'autre repoussait ceux même qui lui demandaient un asile. — S. GRÉG. — Ainsi, le riche implore maintenant dans son supplice l'assistance de celui auquel, durant sa vie, il refusa sa compassion. — THÉOPH. — Cependant, il ne s'adresse point à Lazare, mais à Abraham, sans doute par honte, et aussi, parce que jugeant Lazare d'après lui-même, il pensait qu'il se souvenait de ses maux; d'où il suit : « Et jetant un grand cri, il dit. » — S. CHRYS. — Car ses grandes douleurs lui arrachaient

tis eorum qui in paupertate sunt, tormenta sunt.

GRÉG. (lib. 4, *Moral*, cap. 27). Si autem Abraham adhuc in imis non esset, hunc dives in tormentis positus non videret : eos enim qui cœlestis patriæ vias secuti sunt, post egressum carnis inferni claustra tenuerunt ; non ut pœna quasi peccatores plecteret, sed ut illos in locis remotioribus requiescentes [quia necdum intercessio Mediatoris advenerat] ab ingressu regni reatus primæ culpæ retineret.

CHRYS. (in hom. 4, in epist. ad Philip.). Multi autem erant pauperes justis ; sed qui jacuit ad limina ejus, aspectui occurrit ad ejus tristitiam. Sequitur enim : Et Lazarum in sinu ejus. CHRYS. (conc. 2, *De Lazaro*).

Hinc innotescat quod omnes qui a nobis offenduntur, obijciuntur nostro conspectui : dives autem Lazarum non penes alium justum, sed in sinu Abrahæ videt : erat enim Abraham charitativus ; hic autem crudelitatis arguitur : ille sedens ante fores venabatur transeuntes, et in domum propriam ingerebat ; hic vero et manentes intus avertebat. GRÉG. (in hom. 40, ut sup.). Qui nimirum dives eum cujus in hac vita misereri non voluit, in suo jam supplicio positus patronum quærit. THÉOPH. Non tamen dirigit sermonem ad Lazarum, sed ad Abraham ; quia forsan erubescere, et putabat Lazarum reminisci malorum ex propriis judicans de illo. Unde sequitur : Et ipse clamans dicit. CHRYS. (in hom. *De divite*).

ce grand cri. « Père Abraham. » Comme s'il disait : Je vous appelle *père* selon la nature, comme le prodigue qui avait dissipé tout son bien, quoique par ma faute j'aie perdu le droit de vous appeler mon père. « Ayez pitié de moi. » C'est en vain que tu te montres pénitent là où il n'y a plus de pénitence ; ce sont les tourments qui te forcent à la pénitence, et non les sentiments de ton cœur. Je ne sais si aucun de ceux qui sont dans le royaume des cieux peut avoir pitié de celui qui est dans l'enfer ; c'est au créateur à s'occuper de sa créature ; il est le seul médecin qui soit venu guérir les malades, les autres ne pouvaient les guérir. « Envoyez Lazare. » Tu es dans l'illusion, malheureux ; Abraham ne peut envoyer personne, il ne peut que recevoir. « Afin qu'il trempe l'extrémité de son doigt dans l'eau. » Tu ne daignais pas même regarder Lazare, et maintenant tu désires son doigt ; ce que tu demandes, il fallait le faire pour lui quand il vivait encore ; tu mendies de l'eau, toi qui autrefois étais rassasié de mets délicats. Voyez quelle est la conscience du pécheur, il n'ose demander tout le doigt. Ceci nous apprend combien il est utile de ne pas se confier dans les richesses. Voilà que le riche a besoin du pauvre qui autrefois avait faim ; tout est changé, et il est démontré pour tous qui était le riche et qui était le pauvre ; car, comme dans les théâtres, quand vient le soir et que les acteurs se retirent, après avoir quitté leur costume, ceux qui semblaient être des rois et des préteurs se montrent à tous tels qu'ils sont avec leurs misères. De même, lorsque la mort arrive et que le spectacle de cette vie s'achève, tous les masques de la pauvreté ou des richesses étant déposés, c'est seulement par les œuvres qu'on juge qui est véri-

Magnæ enim pœnæ magnam vocem redderant. Pater Abraham ; quasi diceret : Patrem te voco natura, quomodo filius qui perdidit suam substantiam ; licet meo vicio te patrem perdiderim ; miserere mei. Frustra agis pœnitentiam ubi non est pœnitentiæ locus : tormenta te cogunt agere pœnitentiam, non mentis affectus. Quicumque in regno cœlorum est, nescio an ejus qui in inferno est, valeat misereri. Creator creaturæ miseretur suæ. Unus venit medicus qui sanaret morbos ; alii sanare non poterant. Mitte Lazarum. Erras, miser : Abraham mittere non potest, sed suscipere potest ; ut intingat extremum digiti sui in aquam : Lazarum videre non dignaberis, et nunc digitum ejus desideras : hoc quod petis, tu ei debebas facere cum adhuc viveret ; aquam desideras,

qui delicatos cibos antea fastidiebas. Vide conscientiam peccatoris, non totum audent poscere digitum. (Et conc. 2, De Lazaro.) Instruimur autem quomodo sit utile in divitiis non confidere. Ecce dives indiget paupere, qui quandoque esuriebat : mutantur res ; et notificatur omnibus quis esset dives, quis esset pauper : sicut enim in theatris cum advesperascit, et astantes recedunt exeuntes, et amictum deponentes ; qui reges et prætores visi fuerant, omnibus ulceribus pleni videntur ut sunt : sic et adventante morte, et resoluta spectaculo, universis larvis egestatis et divitiarum depositis, ex solis operibus dijudicantur quinam vere sint divites, qui pauperes ; qui gloriosi, quive inglorii. GRÆG. (in hom. 40, ut sup.). Dives enim isto, qui ulcerato pauperi mensæ suæ vel minuta dare noluit, in in-

tablement riche ou pauvre, qui est digne de gloire ou d'infamie. Le riche qui refuse jusqu'aux miettes de sa table au pauvre couvert d'ulcères est maintenant précipité dans l'enfer et réduit à mendier les moindres choses; il mendie une goutte d'eau, parce qu'il refusa les miettes de son pain.

S. BAS. — Ce riche reçoit le juste châtement qui lui est dû : c'est le feu et le supplice infernal; sa langue est desséchée; au lieu de la lyre harmonieuse, ce sont des gémissements; au lieu de boissons rafraîchissantes, c'est la soif brûlante; au lieu des spectacles splendides et lascifs, ce sont les ténèbres profondes; au lieu des empressements assidus, c'est le ver qui ne dort point. D'où il suit : « Pour rafraîchir ma langue, car je suis torturé dans cette flamme. » — S. CHRYS. — Il n'était pas torturé pour avoir été riche, mais pour n'avoir pas été miséricordieux. — S. GRÉG. — On peut conclure de ceci quel châtement subira celui qui dérobe le bien d'autrui, puisque celui qui est avare de ses propres biens est puni de la damnation de l'enfer. — S. AMB. — Il est encore torturé, parce que c'est un supplice pour le luxurieux que de n'avoir plus ses jouissances; l'eau qu'il demande est le soulagement de son âme accablée de douleur.

S. GRÉG. — Mais pourquoi, au milieu des tourments où il est plongé, demande-t-il à rafraîchir sa langue, sinon parce qu'ayant péché par des excès de paroles dans ses festins, sa langue brûlait plus atrocement, par un juste châtement? En effet, c'est dans les festins que la langue est plus intempérante. — S. CHRYS. — D'ailleurs, sa langue avait souvent proféré des paroles superbes; où fut le péché, là est aussi le supplice, et parce que sa langue a été plus coupable, elle

ferno positus usque ad minima quærenda pervenit. Nam guttam aquæ petivit qui miccas panis negavit.

BASIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Condignum autem præmium redditur diviti illi, ignis et infernalis pœna; lingua arefacta; vice lyræ sonantis, gemitus; vice potus, immoderatum desiderium stillæ; vice spectaculorum enormium seu lascivorum, caligo profunda; vice ambitus incessantis, pervigil vermis. Unde sequitur: Ut refrigeret linguam meam, quia crucior in hac flamma. CHRYS. (hom. 2, in epist. ad Philip.). Non autem quia dives fuerat, torquebatur, sed quia misertus non fuit. GREG. (in hom. 40, ut sup.). Hinc colligendum est, quæ pœna mulctandus sit qui aliena diripit; si inferni

damnatione percutitur, qui propria non largitur. AMB. Cruciatum etiam, quia luxurioso carere deliciis pœna est; aqua autem est refectio animæ in doloribus constitutæ.

GREG. (in hom. 40, ut sup.). Quid autem est quod in tormentis positus linguam suam refrigerari postulat, nisi quod is qui convivando de loquacitate peccaverat, per retributionis justitiam in lingua atrocius ardebat? abundare enim in conviviis loquacitas solet. CHRYS. (in hom. De divite). Multa etiam lingua eius superba locuta est: ubi peccatum, ibi et pœna; et quia plurimum lingua peccavit, amplius torquetur. AUG. (De quæst. Evang., lib. 2, quæst. 38). Vel quod linguam suam vult refrigerari cum in flamma totus arderet, significat quod

est plus torturée. — S. AUG. — Ou encore : il veut rafraîchir sa langue quoiqu'il brûle tout entier, parce que, selon ce qui est écrit : « La mort et la vie sont dans les mains de la langue (1), » et ailleurs : « C'est par la bouche que se fait la confession pour le salut, » ce qu'il n'a point fait à cause de son orgueil. *L'extrémité du doigt* signifie la plus petite œuvre de miséricorde inspirée par l'Esprit-Saint.

S. AUG. — Vous me direz qu'on attribue ici des membres à l'âme et que, quand il est dit que le riche leva les yeux, l'œil suppose nécessairement la tête, la langue suppose la gorge et le doigt suppose la main. Mais pourquoi donc ces noms de membres, appliqués à Dieu, ne vous font-ils pas croire qu'il ait un corps, tandis qu'ils vous le font croire pour l'âme ? Serait-ce qu'il faut les prendre à la lettre quand il s'agit d'une créature, tandis qu'il faut les prendre dans un sens figuré et métaphorique quand il s'agit du Créateur ? Il faudra donc aussi nous donner des ailes corporelles, car ce n'est pas le Créateur, mais une créature (l'homme), qui a dit : « Si je prends mes ailes dès l'aurore. » Or, si de ces paroles du riche : « Pour rafraîchir ma langue, » il résulte qu'il avait une langue corporelle, notre langue elle-même doit avoir dans cette vie des mains corporelles, car il est dit : « La mort et la vie sont dans les mains de la langue. »

S. GRÉG. de Nysse. — De même que les miroirs les plus parfaits représentent les visages et les formes tels qu'ils se placent devant eux, joyeux, s'ils sont joyeux ; tristes, s'ils sont tristes ; de même le juste jugement de Dieu se fait semblable à nos dispositions ; c'est pourquoi

(1) Le sens de cette expression figurée est celui-ci : La mort et la vie sont au pouvoir de la langue ; ou encore : dépendent de la langue.

scriptum est (*Proverb.*, 18) : Mors et vita in manibus linguæ, et quia ore confessio fit ad salutem (*Rom.*, 10) ; quod per superbiam ille non fecit. Extremum autem digiti, vel minimam operationem significat, qua per Spiritum Sanctum subvenitur.

AUG. (*De orig. animæ*, lib. 4, cap. 16, ut sup.). Dicis quod membra hic animæ describuntur, et vis per oculum totum caput intelligi, quia dictus est levare oculos suos ; per linguam fauces ; per digitum manum. Quid autem causæ est, ut nomina ista membrorum in Deo tibi corpus non faciant, in anima faciant ? An vero quando de creatura dicuntur proprie accipienda sunt, quando autem de Creatore, tropice atque translate ? Pennas itaque corporeas

daturus es nobis ; quoniam, non Creator, sed creatura (id est, homo) dicit (*Psal.* 138) : Si assumpsero pennas meas diluculo. Porro si propterea linguam habuit dives ille corpoream quoniam dixit : Refrigeret linguam meam, in nobis quoque adhuc in carne viventibus manus habet ipsa linguæ corporeas, quia scriptum est (*Prov.*, 18, ubi sup.) : Mors et vita in manibus linguæ.

GREG. Nyss. (*orat.* 5, *De beatitudinibus*). Sicut autem præstantissima speculorum tales repræsentant facierum imagines, quales et ipsæ objectæ facies extant, lætas quidem lætantium, tristem vero tristes : sic et justum Dei judicium simile fit dispositionibus nostris : unde quia dives non fuit miseris pauperis jacentis ad januam, cum

le riche, qui n'avait pas eu pitié du pauvre couché à sa porte, n'est point exaucé lorsque lui-même a besoin de miséricorde. Car il suit : « Abraham lui dit : Mon fils. » — S. CHRYS. — Considérez la bonté du patriarche : il l'appelle son *fils* (ce qui peut exprimer sa mansuétude); néanmoins, il ne prête aucun secours à celui qui s'était privé lui-même du soulagement; d'où il suit : « Souvenez-vous, » c'est-à-dire, songez au passé; n'oubliez pas que vous avez joui des richesses, et « que vous avez reçu vos biens pendant votre vie, » c'est-à-dire ce que vous regardiez comme vos biens véritables; vous ne pouvez avoir régné sur la terre et régner ici; les richesses ne peuvent être véritables sur la terre et dans les enfers. — SUITE. — « Et que Lazare a eu ses maux; » non pas que Lazare les ait regardés comme des maux, mais il parle ainsi selon l'opinion du riche, qui regardait comme des maux l'indigence, la faim et les douleurs de la maladie. Lorsque la violence de la maladie nous accable, pensons à Lazare et acceptons avec joie les malheurs de notre vie.

S. AUG. — Il lui est ainsi répondu, parce qu'il a aimé les jouissances du siècle et qu'il n'a apprécié que cette vie où il étalait son orgueil. Au contraire, il est dit que Lazare a reçu ses maux parce qu'il a compris que la fragilité de ce siècle, les travaux, les douleurs et les tristesses sont le châtement du péché, car nous mourons tous en Adam qui est devenu mortel par sa désobéissance. — S. CHRYS. — Il dit : « Vous avez reçu vos biens pendant votre vie (ceux qui vous étaient dus); » comme s'il disait : Si vous avez fait quelque bien qui eût droit à une récompense, vous avez tout reçu en ce monde dans les festins, dans les richesses, dans la joie des succès et des prospérités; au contraire,

misericordia egeat, non exauditur. Sequitur enim : Et dixit illi Abraham : Fili. CHRYS. (conc. 2 et 3, *De Lazaro*). Aspice patriarchæ bonitatem : vocat illum filium (quod mansuetudinem ejus potest exprimere), nullum tamen præbet auxilium ei qui se remedio privaverat. Unde dicit : Recordare, id est, animadvertas præterita; ne obliviscaris quod fueris oblectatus divitiis, et (homil. *De divite*). Recepisti bona in vita tua, id est, illa quæ vera bona esse putabas; non potes et in terra regnasse, et hic regnare : divitiæ non possunt esse veræ, et in terra, et in infernis. Sequitur : Et Lazarus similiter mala : non quod Lazarus ea mala putaverit, sed ex censura divitis hoc dicebat, qui

existimabat mala. Quando infirmitatis magnitudo nos premit, Lazarum cogitemus, et lætenter accipiamus mala in vita nostra.

AUG. (*De quæst. Evang.*, lib. 2, quæst. 38). Hæc igitur ei dicuntur, quia felicitatem dilexit seculi, nec aliam vitam præter illam in qua superbus tumebat, adamavit : Lazarum autem dicit mala recepisse; quia intellexit hujus seculi mortalitatem, labores, et dolores, et ærumnas, pœnam esse peccati, quia omnes in Adam morimur, qui factus est transgressione mortalis. CHRYS. (conc. 3, *De Lazaro*). Dicit etiam : Recepisti bona in vita tua (quasi debita). Quasi dicat : Si quid boni fecisti unde premium deberetur, omnia recepisti in illo mundo, epulans, ditatus, oblectatus successibus

si celui-ci a fait quelque mal, il a tout reçu dans la pauvreté, la faim et les misères extrêmes qui l'ont accablé ; ensuite chacun de vous est entré ici nu et dépouillé ; lui des péchés, c'est pourquoi il est dans la consolation, et vous de la justice, c'est pourquoi vous subissez un châ-timent qui ne peut être adouci. D'où il suit : « Maintenant il est con-solé et vous souffrez. » — S. GRÉG. — Si donc lorsque vous vous sou-venez d'avoir fait du bien, il vous arrive quelque bonheur, craignez que la prospérité qui vous est accordée ne soit la récompense du bien que vous avez fait ; et quand vous voyez des pauvres faire quelque chose de répréhensible, pensez que le creuset de la pauvreté purifie ceux que souille ce léger reste de corruption. — S. CHRYS. — Mais, di-rez-vous, n'y a-t-il personne qui obtienne grâce ici et là ? Cela est dif-ficile et presque impossible. En effet, si la pauvreté ne dompte, l'ambition domine ; si la maladie ne stimule, c'est la colère qui enflamme ; si les épreuves n'assiègent, ce sont les pensées mauvaises qui envahissent. Car ce n'est pas un médiocre travail que de mettre un frein à la colère, de contenir les désirs illicites, d'apaiser les élans de la vaine gloire, de réprimer le faste et l'orgueil, de mener une vie austère. Or, il est impossible que celui qui ne fait point ces choses soit sauvé.

S. GRÉG. — On peut aussi répondre que les méchants reçoivent leurs biens en cette vie, parce qu'ils regardent les joies passagères comme tout leur bonheur ; au contraire, les justes peuvent avoir des biens ici-bas, mais ils ne les reçoivent pas comme une récompense, parce que, comme ils aspirent à des biens meilleurs (c'est-à-dire aux éternels),

prosperis ; hic autem si quid mali commi-sit, universa recepit, paupertate, fame, et extremis oppressus miseris : et uterque ves-trum huc nudus accessit ; hic quidem a peccatis, propter quod et consolationem sortitur ; tu vero a justitia, propter quod immitigabilem persers pœnam. Unde sequi-tur : Nunc autem hic consolatur, tu vero cruciaris. GRÆG. (in homil. 40, ut sup.). Quæcunque ergo in hoc seculo bene habetis cum vos bona egisse recolitis, valde de ipsis pertimescite, ne concessa vobis prosperitas eorundem remuneratio sit bonorum : et cum quoslibet pauperes nonnulla reprehensibilia perpetrare conspiciatis, quia fortasse quos superfluitas tenuissimæ pravitatis co-inquinat, caminus paupertatis purgat. CHRYS. (conc. 3, *De Lazaro*). Sed dices :

perfruaturs? hoc quidem difficile est et de numero impossibilium : nam etsi paupertas non urgeat, urget tamen ambitio ; si ægri-tudo non stimulet, ira inflammat ; si tenta-tiones non impetunt, mergunt sæpius cogi-tationes iniquæ. Non est autem parvus labor iracundiam refrænare, compescere illicita desideria, ostentationes vanæ gloriæ sedare, fastum vel superbiam cohibere, vitam aspe-ram ducere. Talia vero non agentem, im-possibile est salvari.

GRÆG. (in homil. ut supra). Responderi etiam potest quod mali in hac vita bona recipiunt ; quia omne suum gaudium felicitatem transitoriam putant : justî autem habere hic quidem possunt bona, nec tamen in recompensatione recipere ; quia dum meliora (id est, æterna), appetunt, eorum ju-

quelques biens qu'ils reçoivent, ils ne les regardent point comme des biens véritables.

S. CHRYS. — Après la miséricorde de Dieu, il faut espérer son salut de ses propres efforts, sans compter sur les parents, ou les proches, ou les amis; car votre frère ne peut vous délivrer (1). C'est pourquoi il est ajouté : « Un grand chaos est affermi entre vous et nous. » — THÉOPH. — Ce *grand chaos* signifie la distance qui sépare les justes des pécheurs; car, de même que leurs sentiments ont été divers, de même aussi leurs demeures sont différentes. — S. CHRYS. — Il est dit que ce chaos est affermi, parce qu'il ne peut être détruit, ni agité, ni ébranlé.

S. AMB. — Il y a donc entre le riche et le pauvre un grand chaos, parce qu'après la mort les mérites de chacun sont immuables; d'où il suit : « De sorte que ceux qui voudraient passer d'ici à vous ne le peuvent, comme on ne peut passer ici du lieu où vous êtes. » — S. CHRYS. — Comme s'il disait : Nous pouvons vous voir, mais nous ne pouvons passer où vous êtes; nous voyons ce que nous avons évité et vous voyez ce que vous avez perdu; et notre bonheur met le comble à vos tourments, et vos tourments mettent le comble à notre bonheur. — S. GRÉG. — De même que les réprouvés désirent passer du côté des élus (c'est-à-dire sortir des douleurs de leur supplice), de même les justes voudraient aller au secours de ceux qui sont plongés dans les tourments et les délivrer. Mais les âmes des justes, quoique inclinées à la miséricorde par l'excellence de leur nature, unies désormais à la justice de leur Créateur, sont dominées par une telle équité qu'elles

(1) Allusion au psaume 48, v. 8 : *Frater non redimit, redimet homo?* En grec : ου λυτρωσται σδελοφος, λυτρωσεται ανθρωπος; ce qui ne veut pas dire simplement *délivre*, mais *rachète*.

dicio quælibet bona affuerint, bona minime videntur.

CHRYS. (in cono. 4, *De Lazaro*). Post misericordiam autem Dei, in propriis studiis sperandum est de salute, non numerando patres, aut proximos, vel amicos : frater enim non liberat. Et ideo subditur : Et in his omnibus, inter nos et vos chaos magnum firmatum est. THÉOPH. Chaos magnum significat justorum a peccatoribus distantiam : nam sicut affectus eorum varii fuerant, sic etiam mansiones non modicum differunt. CHRYS. (in homil. *De divite*). Quod firmatum dicitur, quia non potest dissolvi, agitari, vel conculi.

AMB. Inter divitem igitur et pauperem

chaos magnum est, quia post mortem nequeunt merita mutari. Unde sequitur : Ut hi qui volunt hinc transire ad vos non possint, neque inde huc transire. CHRYS. (ut sup. *De divite*). Quasi dicat : Videre possumus, transire non possumus : et nos videmus quid effugerimus, et vos videtis quid perdideritis : et nostra gaudia cumulant vestra tormenta, et vestra tormenta cumulant nostra gaudia. GRÉG. (in homil. 40, ut supra.). Sicut enim transire reprobis ad electos cupiunt (id est, a suppliciorum suorum afflictione migrare), ita ad afflictos atque in tormentis positos transire justorum est mente ire per misericordiam, eosque velle liberare. Sed justorum animæ

ne ressentent aucune compassion pour les réprouvés. Ainsi, les méchants ne peuvent arriver au sort des bienheureux, parce qu'ils sont retenus par une condamnation éternelle, et les justes ne peuvent passer du côté des réprouvés, parce que, pénétrés de la justice du jugement, ils ne peuvent ressentir pour eux aucune compassion.—THEOPH.— Ce passage fournit un argument contre les disciples d'Origène, qui prétendent qu'il doit y avoir un terme aux supplices et qu'il viendra un temps où les pécheurs seront réunis avec les justes et avec Dieu.— S. AUG.— L'immutabilité du jugement de Dieu prouve que la miséricorde des justes ne peut être d'aucun secours pour les pécheurs, alors même qu'ils voudraient les secourir, par où ils sont avertis d'assister en cette vie tous les hommes auxquels il peuvent être utiles, de peur que plus tard, même s'ils sont reçus dans l'éternité bienheureuse, ils ne puissent aller au secours de ceux qu'ils aiment. Car ce qui est écrit : « Afin qu'ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels, » n'est point écrit des superbes et de ceux qui sont sans miséricorde, mais de ceux qui se sont fait des amis par leurs œuvres de miséricorde. Ceux-là sont introduits par les justes, qui ne les reçoivent pas au nom de leur propre puissance ou comme s'ils les récompensaient eux-mêmes, mais par la permission de Dieu.

Le riche lui dit : Je vous supplie donc, père Abraham, de l'envoyer dans la maison de mon père, où j'ai cinq frères; afin qu'il leur atteste ces choses, et les empêche de venir aussi eux-mêmes dans ce lieu des tourments. Abraham repartit : Ils ont Moïse et les prophètes; qu'ils les écoutent. Non, dit-il, père Abraham; mais si quelqu'un des morts les va trouver, ils se-

quamvis in suæ naturæ bonitate misericordiam habeant, jam tunc auctoris sui justitiæ conjunctæ, tanta rectitudine constringuntur, ut nulla ad reprobos compassione moveantur : nec injusti ergo ad beatorum sortem transeunt, quia damnatione perpetua constringuntur; nec justis ad reprobos transire possunt, quia erecti jam per justitiam judicii eis nullo modo ex aliqua compassione miscentur. THEOPH. Hinc elicias argumentum contra Origene sequaces, qui dicunt quod cum terminus sit imponendus supplicii, erit tempus quo aggregabuntur peccatores justis et Deo. AUG. (De quæst. Evang., lib. 2, quæst. 88). Ostenditur enim per incommutabilem divinæ sententiæ nullum auxilium misericordiæ posse præberi peccatoribus a justis, etiam si velint præ-

bere : quo admonet, ut in hac vita homines subveniant quibus possunt; ne si postea etiam optime recepti fuerint, eis quod diligunt, opitulari non valeant. Illud enim quod scriptum est : Ut et ipsi recipiant vos in æterna tabernacula, non de superbis et immisericordibus scriptum est; sed de his qui sibi eos amicos de operibus misericordiæ fecerunt; quos justis non velut propria potestate quasi gratificando recipiunt, sed permissione divina.

Et ait : Rogo ergo te, pater, ut mittas eum in domum patris mei; habeo enim quinque fratres; ut testetur illis, ne et ipsi veniant in hunc locum tormentorum. Et ait illi Abraham : Habent Moysen et prophetas, audiant illos. At ille dixit : Non, pater Abraham;

ront pénitence. Abraham lui répondit : S'ils n'écoutent ni Moïse ni les prophètes, ils ne croiraient pas non plus, quand quelqu'un des morts ressusciterait.

S. GRÉG. — Lorsque le riche qui était dans les flammes a perdu tout espoir pour lui-même, son esprit se porte vers ses proches qu'il avait laissés sur la terre. D'où il est dit : « Père, je vous prie donc de l'envoyer dans la maison de mon père. » — S. AUG. — Il demande qu'on envoie Lazare, parce qu'il se reconnaît indigne de porter le témoignage de la vérité; de plus, n'ayant pas obtenu le léger rafraîchissement qu'il avait désiré, à plus forte raison ne croit-il pas qu'on le laisse sortir de l'enfer pour annoncer la vérité. — S. CHRYS. — Considérez sa perversité : même dans les châtiments, il n'est pas fidèle à la vérité. Si Abraham est ton père, pourquoi dis-tu : « Envoyez-le dans la maison de mon père ? » Tu n'as donc pas oublié ton père ? Tu ne l'as point oublié, quoiqu'il t'ait perdu ?

S. GRÉG. — Le supplice des réprouvés inspire quelquefois à leur âme une charité inutile; de sorte qu'alors ils sont pris d'un grand amour pour leurs proches, eux qui sur la terre, n'aimant que le péché, ne s'aimaient pas eux-mêmes. D'où il suit : « Car j'ai cinq frères; afin qu'il leur atteste ces choses, de peur qu'ils ne viennent aussi dans ce lieu des tourments. »

S. AMB. — Ce riche commence trop tard à être sage, lorsque désormais il n'est plus temps ni d'apprendre ni d'enseigner. — S. GRÉG. — Remarquez ici combien de supplices assiègent ce riche au milieu de ses flammes; pour son malheur, il conserve la connaissance et la mé-

sed si quis ex mortuis ierit ad eos, penitentiam agent. At autem illi : Si Moysen et prophetas non audiunt, neque si quis ex mortuis resurrexerit, credent.

GRÉG. (homil. 40, ut sup.). Postquam ardenti diviti de se spes tollitur, ejus animus ad propinquos quos reliquerat, incurrit. Unde dicitur : Et ait : Rogo te, pater, ut mittas eum in domum patris mei. AUG. (*De quaest. Evang. ubi sup.*). Lazarum petit mitti, quia sensit se indignum qui testimonium perhibeat veritati : et quia non impetraverat paululum refrigerari, multo minus credit se relaxari posse ab inferis ad prædicationem veritatis. CHRYS. (in homil. *De divitis*). Vide autem perversitatem : nec in ipsis pœnis continet veritatem : si pater est Abraham, quomodo dicis : Mitte eum

in domum patris mei? Non es oblitus patris tui? Non es oblitus quia ille te perdidit?

GRÉG. (in hom. 40, ut sup.). Reproborum autem mentem pœna sua quandoque inutiliter erudit ad charitatem : ut jam tunc etiam suos specialiter diligant, qui hic dum peccata diligerent, nec se amabant : unde sequitur : Habeo enim quinque fratres ; ut testetur illis, ne et ipsi veniant in hunc locum tormentorum.

AMBR. Serius autem dives iste magister esse incipit cum jam nec discendi tempus habeat nec docendi. GRÉG. (in hom. 40, ut sup.). Qua in re notandum est ardenti diviti quanta supplicia cumulantur : ad pœnam namque suam ei cognitio servatur, et memoria : cognovit enim Lazarum, quem despexit ; et fratrum suorum meminit, quos

moire ; il reconnaît Lazare qu'il a méprisé, il se souvient de ses frères qu'il a laissés ; car, afin que les pécheurs soient plus châtiés dans leur supplice, ils voient la gloire de ceux qu'ils ont méprisés et ils sont tourmentés des peines de ceux qu'ils aiment inutilement. Cependant Abraham répond aussitôt au riche qui lui demande d'envoyer Lazare ; d'où il suit : « Abraham lui dit : Ils ont Moïse et les prophètes, qu'ils les écoutent. » — S. CHRYS. — Comme s'il disait : Vous ne devez pas avoir plus de sollicitude pour vos frères que Dieu qui les a créés et qui leur a donné des docteurs pour les avertir et les exhorter. Par *Moïse et les prophètes*, il désigne ici les Ecritures de Moïse et des prophètes. — S. AMB. — Dans ce passage, le Seigneur déclare évidemment que l'Ancien-Testament est la base de notre foi, réprimant ainsi la perfidie des Juifs et repoussant les reproches injustes des hérétiques.

S. GRÉG. — Mais celui qui avait méprisé la parole de Dieu ne croyait point que ses semblables pussent l'écouter. D'où il suit : « Et il dit . Non, père Abraham ; mais si quelqu'un des morts va vers eux, ils feront pénitence. » — S. CHRYS. — Car, comme il écoutait avec mépris les Ecritures et les prenait pour des fables, il jugeait ses frères d'après ce qui lui était arrivé à lui-même. — S. GRÉG. de Nyse. — Mais ceci contient un autre enseignement : en effet, l'âme de Lazare est sans inquiétude pour le présent, elle ne songe à rien de ce qu'elle a quitté. Au contraire, la vie charnelle du riche s'attache à son âme comme avec de la glu, même après sa mort ; car celui dont l'esprit devient tout-à-fait *charnel* n'est pas délivré de ses passions, même après qu'il a

reliquit : ut enim peccatores in supplicio amplius puniantur, et eorum vident gloriam quos contempserunt, et de illorum poena torquentur quos inutiliter amaverunt. Petenti autem diviti ut Lazarus mitteretur, ab Abraham protinus respondetur. Unde sequitur : Et ait illi Abraham : Habent Moysen et prophetas : audiant illos. CHRYS. [in conc. 4, *De Lazaro*]. Quasi dicat : Non sunt tibi magis curæ fratres tui, quam Deo, qui eos creavit, statuitque eis doctores, qui eos commoverent et sollicitarent. Vocat autem hic Moysen et prophetas scriptura mosaica et prophetica. AMB. Quo loco evidentissime declarat Dominus vetus Testamentum esse fidei firmitatem ; retundens perfidiam Judæorum, et excludens nequitiis hæreticorum.

GRÉG. (in homil. 40, ut sup.). Sed qui

Dei verba despexerat, hæc audire non posse suos sequaces aestimabat. Unde sequitur : At ille dixit : Non, pater Abraham ; sed si quis ex mortuis ierit ad eos, poenitentiam agent. CHRYS. (ut sup.). Quia enim audiendo Scripturas contemnebat, et fabulus esse putabat, ex his quæ passus fuerat ipse quoque dijudicabat de fratribus. GRÉG. Nyss. (lib. *De anima et resurrect.*). Sed aliud quiddam docemur ; quod Lazari quidem anima non est erga præsentia sollicita, nec retorquet se ad aliquod relictorum. At dives quasi quodam visco etiam post mortem a vita detinetur carnali : nam si quis omnino carnalis secundam mentem fiat, nec postquam corpus exerit, removetur a passionibus ejus. GRÉG. (in hom. 40, ut sup.). Sed mox diviti sententia veraci respondetur. Sequitur enim : Ait autem illi : Si Moysen

quitté le corps. — S. GRÉG. — Alors il est répondu au riche par cette maxime pleine de vérité : « S'ils n'écoutent ni Moïse ni les prophètes, ils ne croiront pas non plus, quand même quelqu'un des morts ressusciterait. » Car ceux qui méprisent les paroles de la loi pratiqueront d'autant plus difficilement les préceptes du Rédempteur ressuscité des morts, qu'ils seront plus sublimes.

S. CHRYS. — Les Juifs ont prouvé qu'il est bien vrai que celui qui n'écoute point les Écritures n'écoute pas non plus les morts ressuscités; car tantôt ils voulaient tuer Lazare, tantôt ils poursuivaient les apôtres, quoique plusieurs morts fussent ressuscités à l'heure suprême de la croix. De plus, considérez que tous les morts sont des serviteurs; au contraire, tout ce que disent les Écritures, c'est le Seigneur qui le dit; de sorte que les Écritures sont plus dignes de foi qu'un mort ressuscité, ou même qu'un ange descendu du ciel; car c'est le Seigneur des anges, le maître des vivants et des morts, qui les a institués. Si Dieu avait jugé que la résurrection des morts pût être utile aux vivants, il n'eût point omis ce moyen, lui qui fait tout pour notre bien; mais si les morts ressuscitaient souvent, ce moyen serait à son tour bientôt méprisé; d'ailleurs le démon introduirait facilement des doctrines perverses, en imitant ce miracle par ses suppôts, non en ressuscitant véritablement les morts, mais en trompant les yeux par des illusions, ou par des artifices, en inspirant à quelques-uns de simuler la mort.

S. AUG. — On me dira : Si les morts n'ont aucun souci des vivants, comment ce riche pria-t-il Abraham d'envoyer Lazare à ses cinq frères? Mais faut-il conclure de ces paroles du riche qu'il sût ce que

et prophetas non audiunt, neque si quis ex mortuis resurrexerit, credent ei : quia qui verba legis despiciunt, Redemptoris præcepta qui ex mortuis resurrexit, quanto subtiliora sunt, tanto hic difficilius implebunt.

CHRYS. (conc. 4, *De Lazaro*). Quod autem verum sit quod qui non auscultat Scripturis, nec mortuis redivivis auscultat; ostenderunt Judæi, qui nunc quidem volebant occidere Lazarum, nunc vero invadebant apostolos, cum tamen a mortuis nonnulli resurrexerint hora crucis. Sed et illud considera. quod quisque mortuus servus est. Quæcunque vero dicunt Scripturæ, dicit Dominus, unde etsi resurgat mortuus, etsi cœlitus descenderit angelus, omnibus magis

sunt dignæ fide Scripturæ; nam angelorum Dominus, vivorum et mortuorum Dominus simul eas instituit. Si autem sciret hoc Deus quod mortui resurgentes prodesse viventibus, non hoc omisisset, qui pro utilitate nostra singula quæque tractat : sed etsi crebro resurgerent mortui, hoc iterum tempore contemneretur : sed et diabolus facile introduceret perversa dogmata, id quoque per organa sua fingens; non quidem suscitans vere defunctos, sed quibusdam fallaciis spectantium frustrans intuitum, vel ingenians, id est, instruens quosdam mortem simulare.

AUG. (*De cura pro mortuis habenda*, cap. 14). Diceret autem aliquis : Si nulla est mortuis cura de vivis, quomodo dives roga-

faisaient ses frères ou ce qu'ils souffraient alors? Il s'occupait des vivants, quoiqu'il ignorât entièrement ce qu'ils faisaient, comme nous nous occupons des morts, quoique nous ignorions entièrement ce qu'ils font. On me demandera encore : Comment Abraham connaissait-il Moïse et les prophètes, c'est-à-dire leurs livres? d'où savait-il que ce riche avait vécu dans les délices et Lazare dans la douleur? Il put le savoir, non durant leur vie, mais après leur mort, par le récit de Lazare; car il ne faut point aller contre ces paroles d'un prophète : « Abraham ne nous a point connus. » D'ailleurs les morts peuvent apprendre beaucoup de choses par les anges, qui assistent à ce qui se passe ici-bas. De plus, ils peuvent connaître, par une révélation de l'Esprit de Dieu, les choses qu'il leur est utile de connaître, non-seulement celles qui sont passées, mais encore les futures.

S. AUG. — Dans un sens allégorique, cette parabole peut être entendue ainsi : le riche représente les Juifs superbes qui méconnaissent la justice de Dieu et veulent montrer la leur; la *pourpre* et le *lin* indiquent la dignité du royaume. « Or, dit-il, le royaume de Dieu vous sera ôté; » les *festins splendides* indiquent l'ostentation de la loi, dont ils abusaient, en la faisant plutôt servir à la pompe de leur orgueil qu'aux nécessités du salut; le *mendiant* nommé *Lazare*, qui veut dire *assisté*, représente l'indigence des Gentils ou des publicains, qui sont d'autant plus assistés qu'ils présument moins de leurs propres ressources. — S. GRÉG. — Ainsi, Lazare couvert d'ulcères figure le peuple des Gentils qui revient à Dieu et ne rougit point de confesser ses péchés; sa peau est couverte de plaies, car qu'est-ce que la con-

vit Abraham ut mitteret Lazarum ad quinque fratres suos? Sed nunquid quia hoc dives ille dixit, ideo quid fratres agerent, vel quid paterentur in illo tempore scivit? Ita illi cura fuit de vivis, quamvis quid agerent omnino nesciret; sicut nobis est cura de mortuis, quamvis quid agant omnino nesciamus. Sed rursus occurrit quæstio, quomodo hic Abraham esse sciebat Moysen et prophetas, id est, liberos eorum; ubi etiam noverat divitem illum in deliciis, Lazarum vero in doloribus vixisse? Verum non cum hæc agerentur in vivis, sed eis mortuis potuit Lazaro indicante cognoscere, ne falsum sit quod ait Propheta (*Esai.*, 63) : Abraham nescivit nos. Possunt et ab angelis, qui rebus quæ aguntur hic præsto sunt, audire aliquid mortui : possunt etiam iniqua quæ necessarium est eos nosse, non

solum præterita, verumetiam futura, Spiritu Dei revelante, cognoscere.

ARG. (*De quæst. Evang.*, lib. 2, quæst. 38). Per allegoriam autem hæc sic accipi possunt, ut in divite intelligantur superbi Judæorum ignorantes Dei justitiam, et suam volentes constituere (*Rom.*, 10). Purpura et byssus dignitas regni ost; et auferetur, inquit (*Matth.*, 21), a vobis regnum Dei. Epulatio splendida jactantia legis est, in qua gloriabantur plus ad pompam elationis abutentes ea, quam ad necessitatem salutis utentes. Mendicus autem nomine Lazarus, qui interpretatur adjutus, significat indigentem; veluti gentilem aliquem aut publicanum; qui tanto magis adjuvatur, quanto minus de suarum copia facultatum præsumit. GREG. (in homil. 40, ut sup.). Lazarus igitur ulceribus plenus gentilem popu-

fession des péchés, sinon l'éruption de nos ulcères? Lazare couvert d'ulcères « désirait se rassasier des miettes qui tombaient de la table du riche, et personne ne lui en donnait, » parce que ce peuple superbe ne daignait admettre aucun des Gentils à la connaissance de la loi, et parce qu'il laissait tomber les paroles de cette science comme les miettes de sa table. — S. AUG. — Les *chiens* qui léchaient les ulcères du pauvre, ce sont les hommes pervers qui aiment le mal, et dont la langue est toujours prête à louer les mauvaises actions, tandis que d'autres gémissent en eux-mêmes et les confessent en les détestant. — S. GRÉG. — Les saintes Écritures désignent souvent les prédicateurs sous le nom de *chiens*, selon cette parole : « La langue de vos chiens sera abreuvée du sang de vos ennemis (1). » En effet la langue des chiens guérit les blessures qu'elle lèche ; de même les saints docteurs, qui dans la confession nous éclairent sur nos péchés, lèchent pour ainsi dire les blessures de notre âme avec leur langue. Le riche fut enseveli dans l'enfer, et Lazare fut porté par les anges dans le sein d'Abraham, c'est-à-dire dans le repos mystérieux dont la vérité a dit : « Beaucoup viendront de l'orient et de l'occident, et seront assis avec Abraham, Isaac et Jacob, dans le royaume des cieux ; mais les enfants du royaume seront jetés dans les ténèbres extérieures. » Le riche lève les yeux de loin pour voir Lazare, parce que, tandis que les méchants sont dans les abîmes pour subir les supplices de leur damnation, tous les fidèles sont au-dessus d'eux et attendent dans le repos, jusqu'au jour du dernier jugement, après lequel ils ne pourront plus contem-

(1) Il est dit, en parlant des prédicateurs indignes : « Ce sont des chiens incapables d'aboyer (Isaïe, 56, v. 10). »

lum figuraliter exprimit; qui dum ad Deum conversus peccata sua confiteri non erubuit, huic vulnus in cute fuit: quid enim est peccatorum confessio, nisi quædam vulnorum ruptio? Sed Lazarus vulneratus cupiebat saturari de micis illæ cadebant de mensa divitibus, et nemo illi dabat; quia gentilem quemque ad cognitionem legis admittere superbus ille populus despiciebat; et quia ei verba deluebant de scientia, quasi micæ cadebant de mensa. ARG. (*De quæst. Evang.*, ubi sup.). Canes autem qui ulcera pauperis lingeant, nequissimi homines sunt, amantes peccata; qui lata lingua etiam laudare non cessant opera mala, quæ in se alius gemens et confitens detestatur. GRÉG. (in hom. 40, ut sup.). Nonnunquam etiam

solent in sacro eloquio per canes prædicatores intelligi, secundum illud (*Psal. 67*): Lingua canum tuorum ex inimicis ab ipso: canum etenim lingua vulnus dum lingit, curat; quia doctores sancti dum in confessione peccati nostri nos instruunt, quasi vulnus mentis per linguam tangunt. Dives autem sepultus est in inferno; in sinum vero Abrahamæ Lazarus ab angelis ductus est, id est, in secretam requiem, de qua veritas dicit (*Matth.*, 8): Multi venient ab Oriente et Occidente, et recumbent cum Abraham, Isaac, et Jacob in regno caelorum; filii autem regni ejicientur in tenebras exteriores. De longinquo autem ad videndum Lazarum oculos dives levat, quia dum per damnationis suæ supplicia infideles in

pler leur bonheur. Ce qu'ils voient est loin d'eux, parce qu'ils ne s'en approchent point par le mérite. Il est dit que sa langue est plus brûlante, parce que le peuple infidèle avait toujours dans la bouche les paroles de la loi qu'il dédaigna de pratiquer par les œuvres. C'est pourquoi il sera plus brûlé dans ce qui manifestait davantage qu'il connaissait ce qu'il n'a pas voulu pratiquer. Abraham l'appelle son *fiis*, et cependant il ne le délivre point de son supplice, parce que les pères de ce peuple infidèle, considérant qu'un grand nombre se sont écartés de leur foi, n'ont aucune compassion pour leurs tourments et ne cherchent point à les délivrer, quoiqu'ils les reconnaissent pour leurs enfants.

S. AUG. — Les cinq frères qu'il dit avoir dans la maison de son père représentent les Juifs, qui sont désignés par le nombre cinq, parce qu'ils étaient soumis à la loi qui a été donnée par Moïse, lequel a écrit cinq livres. — S. CHRYS. — Ou encore : Il a eu cinq frères, c'est-à-dire cinq sens dont il était esclave; or, il ne pouvait aimer Lazare, parce que ces frères n'aiment pas la pauvreté; ce sont ces frères qui t'ont précipité dans les tourments, ils ne peuvent être sauvés s'ils ne meurent; autrement, ils habitent nécessairement avec leur frère. Mais pourquoi demandes-tu que j'envoie Lazare? ils ont Moïse et les prophètes. Moïse fut un pauvre Lazare; il estima que la pauvreté du Christ était une plus grande richesse que tous les biens de Pharaon. Jérémie, jeté dans une fosse, mangeait le pain de la tribulation. C'est ainsi que tous les prophètes instruisent ces frères, mais ils ne peuvent être sauvés si quelqu'un ne ressuscite des enfers;

imo sunt, fideles quosque ante diem extremi iudicii super se in requie attendunt, quorum post gaudia contemplari nullatenus possunt. Longe vero est quod conspiciunt, quia illuc per meritum non attingunt; in lingua autem amplius ardere ostenditur, quia infidelis populus verba legis in ore tenuit, quæ opere servare contempsit. Ibi ergo amplius ardebit, ubi se amplius ostendit scire quod facere noluit. Abraham autem filium eum vocat, quem tamen a tormento non liberat; quoniam hujus infidelis populi patres, quia multos a sua fide deviasse considerant, eos nulla compassione a tormentis eripiunt, quos tamen per carnem filios recognoscunt.

AUG. (*ad Quæst. evang.*, lib. 2, qu. 39).
Quinque autem fratres quos habere dicit in domo patris sui, Judæos significat, qui ap-

pellati sunt quinque; quia sub lege detinebantur quæ per Moysen data est, qui quinque libros conscripsit CHRYS. (in homil. *De divite*). Vel habuit quinque fratres, id est, quinque sensus quibus ante servierat; et ideo Lazarum amare non poterat, quia illi fratres non amant paupertatem: illi te fratres in hæc tormenta miserunt, salvari non possunt nisi moriantur: alioquin necesse est ut fratres habitent cum fratre suo. Sed quid quæris ut mittam Lazarum? Habent Moysen et prophetas. Moyses, Lazarus pauper fuit, majores divitias esse arbitralus paupertatem Christi, quam divitias Pharaonis (*ad Hebr.*, 12); Heremias in lacum missus, pane tribulationis vescebatur (*Hierem.*, 38), et omnes prophetæ istos fratres docent: sed isti fratres salvari non possunt, nisi aliquis ab inferis resurrexerit:

car ces frères me conduisaient à la mort avant la résurrection du Christ; il est mort, et ils sont ressuscités; maintenant mes yeux voient le Christ, mes oreilles l'entendent, mes mains l'embrassent. Ce que nous venons de dire est la condamnation des marcionites et des manichéens, qui refusent d'admettre l'Ancien-Testament. Examinez donc ces paroles d'Abraham : « S'ils n'écoutent point Moïse et les prophètes, etc. » Comme s'il disait : Vous faites bien d'attendre celui qui doit ressusciter; mais le Christ parle par Moïse et par les prophètes; si vous les écoutez, vous l'écouteriez aussi lui-même. — S. GRÉG. — Or, comme le peuple juif avait négligé d'entendre le sens spirituel des paroles de Moïse, il n'a pu parvenir à celui de qui Moïse avait parlé.

S. AMB. — Ou encore : *Lazare* est pauvre selon le monde, et riche selon Dieu; car toute pauvreté n'est pas sainte, ni toute richesse criminelle; mais de même que la luxure souille les richesses, de même la sainteté fait le mérite de la pauvreté. Que l'homme apostolique, pauvre par la parole et riche par la foi, s'attache donc à la vérité de la foi et ne recherche point les élégances de la parole. Je le comparerai à celui qui, souvent flagellé par les Juifs (1), exposait les plaies de son corps devant les fidèles (semblables aux chiens qui léchaient les ulcères de Lazare). Bienheureux chiens qui absorbent les gouttes de sang de ces plaies lequel doit remplir le cœur et la bouche de ceux qui s'exercent à défendre la maison du Seigneur, à veiller sur son

(1) 2 Cor., 11, v. 24, 25. « J'ai reçu des Juifs, cinq différentes fois, trente-neuf coups; trois fois j'ai été trois fois battu de verges. » Le Deutéronome disait de ne pas dépasser quarante coups; c'est pour ne pas s'y exposer que les Juifs n'en infligeaient que trente-neuf.

isti enim fratres antequam Christus resurgeret, me ducebant in mortem : ille mortuus est, sed isti fratres resurrexerunt : nunc oculus meus Christum videt, auris eum audit, tactus amplectitur. Ex hoc autem quod diximus, locum determinamus Marcioni et Manichæo, qui destruunt vetus Testamentum. Vide ergo quid dicat Abraham : Si Moysen et prophetas non audiunt, etc. Quasi dicat : Bene facis, eum qui resurrecturus est expectando; sed in illis Christus loquitur : si illos audies, et illum auditurus es. GRÉG. (in hom. 40, ut sup.). Judaicus autem populus, quia Moysi verba spiritualiter intelligere contempsit, ad eum de quo Moyses locutus fuerat non pervenit.

AMB. Vel aliter : Lazarus est pauper in seculo, sed Deo dives : neque enim omnis

sancta paupertas, aut divitiæ crimosæ; sed sicut luxuria infamat divitias, ita paupertatem commendat sanctitas : sive apostolicus aliquis pauper in verbo locuples in fide, qui veram teneat fidem, verborum infulus non requirat : cui similem illum puto, qui cæsus sæpius a Judæis ulcera sui corporis lambenda quibusdam (velut canibus) offerebat. Beati canes in quos ulcerum tallium distillat humor, ut impleat cor et fauces eorum qui custodire domum, servare gregem, cavere assuescant lupos : et quia panis verbum est, fides autem verbi est. Micæ velut quædam dogmata fidei sunt, mysteria scilicet Scripturarum; Ariani autem, qui societatem potentiæ regalis affectant, ut impugnent Ecclesiæ veritatem, nonne tibi videntur in quadam purpura et bysso jacere? Qui curd pro veris fucata defendant, divitibus abun-

troupeau, à le préserver des loups. Et parce que le pain c'est la parole, et que la foi vient de la parole, ces *miettes* figurent certains enseignements de la foi, c'est-à-dire les mystères des Écritures. Les ariens, qui recherchent l'appui de la puissance royale pour combattre la vérité de l'Église, ne vous paraissent-ils pas, pour ainsi dire, revêtus de pourpre et de lin? Comme ils soutiennent l'erreur contre la vérité, ils abondent en pompeux discours. Ainsi, la riche hérésie a composé un grand nombre d'évangiles, et la foi, pauvre, ne reconnaît d'autre évangile que celui qu'elle a reçu; la riche philosophie s'est fait un grand nombre de dieux; et l'Église, pauvre, n'a reconnu qu'un seul Dieu. Ces richesses ne vous semblent-elles pas indigentes, et cette pauvreté ne vous paraît-elle pas riche?

S. AUG. — Cette parabole peut encore s'entendre d'une autre manière. Ainsi, *Lazare* signifierait le Seigneur; « il est couché à la porte du riche, » parce qu'il s'est abaissé dans l'humilité de son incarnation jusqu'aux Juifs superbes; « il désirait se rassasier des miettes qui tombaient de la table du riche, » c'est-à-dire qu'il leur demandait les moindres œuvres de justice qui ne fussent pas enlevées à sa table (c'est-à-dire à sa puissance) par l'orgueil; ces œuvres, quoique légères et sans influence pour la persévérance d'une vie sainte, ces œuvres, faites de temps en temps et par hasard, semblables aux miettes qui tombent de sa table. Les *ulcères*, ce sont les souffrances du Seigneur; les *chiens* qui les léchaient, ce sont les Gentils, que les Juifs appelaient impurs et qui cependant lèchent dans tout l'univers, avec une ineffable tendresse, les plaies du Seigneur dans les sacrements de son corps et de

dant sermonibus. Dives hæresis evangelia multa composuit; et pauper fides hoc solum evangelium tenuit, quod accepit. Dives philosophia plures sibi deos fecit; pauper Ecclesia unum Deum novit: nonne illæ tibi videntur egere divitiæ, et redundare paupertas?

AUG., *De quæst. Evang.* (ubi sup.). Aliter etiam intelligi potest illa narratio, ut Lazarum Dominum significare accipiamus; jactantem ad januam illius divitis; quia se ad aures superbissimas Judæorum incarnationis humilitate dejecit; cupientem saturari de micis quæ cadebant de mensa divitis; id est, quærentem ab eis, vel minima opera justitiæ, quæ sur mensæ (id est, sur postestati) per superbiam non usurparent; quæ opera quamvis minima et sine disciplina

perseverantiæ vitæ bonæ, saltem interdum vel casu facerent, sicut micæ de mensa cadere solent; ulcèra, passionem sunt Domini; canes qui en lingebant, Gentiles sunt, quos immundos Judæi dicebant, et tamen passionem Domini in sacramentis corporis et sanguinis ejus per totum jam orbem suavitate devotissima lambunt. Sinus Abrahamæ intelligitur secretum Patris, quo post passionem resurgens assumptus est Dominus, quo eum portatum ab angelis ideo dictum puto, quia ipsam receptionem qua in secretum Patris accessit, angeli annuntiaverunt discipulis. Cætera secundum superiorem expositionem accipi possunt, quia secretum Patris bene intelligitur, ubi (etiam ante resurrectionem) justorum animæ vivunt cum Deo.

son sang. Le sein d'Abraham signifie le sein du Père, où le Seigneur est monté après sa passion et sa résurrection; il est dit qu'il y a été porté par les anges, sans doute parce que les anges annoncèrent aux disciples qu'il avait été reçu dans le sein de son Père (1). Le reste peut s'entendre dans le sens de l'exposition précédente; car le sein du Père peut signifier (même avant la résurrection) le lieu où les âmes des justes vivent avec Dieu.

CHAPITRE XVII.

Jésus dit un jour à ses disciples : Il est impossible qu'il n'arrive des scandales; mais malheur à celui par qui ils arrivent. Il vaudrait mieux pour lui qu'on lui mit au cou une meule de moulin, et qu'on le jetât dans la mer, plutôt que d'être un sujet de scandale à l'un de ces plus petits.

THÉOPH. — Comme les pharisiens qui étaient avarés attaquaient le Christ prêchant la pauvreté, il raconta la parabole du riche et de Lazare. Ensuite, il s'entretient avec ses disciples au sujet des pharisiens, et les représente comme suscitant des divisions et des obstacles à la voie divine; d'où il est dit: « Il dit à ses disciples: Il est impossible qu'il n'arrive des scandales, » c'est-à-dire des obstacles à la vie vertueuse et agréable à Dieu. — S. CYR. — Or, il y a deux sortes de scandales: les uns s'opposent à la gloire de Dieu, les autres ne font que susciter des obstacles à nos frères; car les doctrines hérétiques et toute parole contraire à la vérité sont en opposition avec la gloire de Dieu.

(1) Matth., 28, v. 7; Luc, 24, v. 9.

CAPUT XVII.

Et ait ad discipulos suos : Impossibile est ut non veniant scandala. Væ autem illi per quem veniunt ! Utilius est illi si lapis molaris imponatur circa collum ejus, et projiciatur in mare, quam ut scandalizet unum de pusillis istis.

THEOPHYL. Quia pharisæi existentes avari conviciabantur Christo de paupertate prædicanti, induxit parabolam Divitis et Lazari. Deinde cum discipulis confert de pharisæis, indicans eos schismaticos et divinæ viæ impeditores esse. Unde dicitur :

Et ait ad discipulos suos : Impossibile est ut non veniant scandala, id est, impedimenta bonæ et Deo placitæ conversationis. CYRIL. (in *C. l. græcorum Patrum*). Sunt autem duplicia scandala, quorum hæc quidem divinæ gloriæ refragantur, hæc vero prodeunt solum ad irrogandum fratribus impedimentum : nam excogitationes hæresum, et quicumque contra veritatem fit sermo, divinæ gloriæ refragantur. Non tamen ad præsens memorari videntur hujusmodi scandala, sed magis ea quæ contingunt inter amicos et fratres, sicut jurgia, detrac-

Cependant, il ne paraît pas qu'il soit ici question de ces scandales, mais plutôt de ceux qui arrivent entre amis et entre frères, comme les querelles, la détraction, et les autres choses de ce genre; d'où il ajoute plus tard : « Si votre frère a péché contre vous, reprenez-le, etc. » — **THÉOPH.** — Ou encore : il dit qu'il est nécessaire que la prédication et la vérité rencontrent beaucoup d'obstacles; c'est ainsi que les pharisiens voulaient empêcher la prédication du Christ. Mais, dira-t-on, s'il est nécessaire que des scandales arrivent, pourquoi le Seigneur condamne-t-il l'auteur des scandales? Car il suit : « Malheur à celui par qui ils arrivent. » En effet, tout ce qui vient de la nécessité est vénial (ou digne de pardon); mais remarquez que cette nécessité a son origine dans le libre arbitre. Or, le Seigneur, voyant combien les hommes sont ardents pour le mal et indifférents pour le bien, dit que les scandales sont une conséquence nécessaire de ce qui se passe, comme un médecin qui, voyant quelqu'un d'intempérant, dirait : « Il sera nécessairement malade. » C'est pourquoi il dit *malheur* à celui qui cause des scandales, et le menace de châtement, en disant : « Il vaudrait mieux pour lui qu'on lui mît au cou une meule de moulin et qu'on le jetât dans la mer, etc. » — **BÈDE.** — Il fait allusion à une coutume de la province de Palestine, où le châtement des plus grands crimes parmi les anciens Juifs consistait à précipiter les coupables dans la mer avec une pierre au cou. Et, en effet, il vaut mieux, même pour un innocent, perdre la vie du corps par ce supplice, qui, quoique horrible, ne dure pas longtemps, que de donner à son frère innocent la mort éternelle de l'âme. C'est avec raison que celui qui peut se scandaliser est

tiones et hujusmodi. Unde postea subdit : Si peccaverit in te frater tuus, increpa illum, etc. **THÉOPHYL.** Vel dicit quod necesse est emergere multa prædicationis et veritatis obstacula, sicut pharisæi impediebant Christi prædicationem. Quærun autem aliqui : si necesse est ut veniant scandala, cur Dominus arguit scandalorum auctorem? Sequitur enim : Væ autem illi per quem veniunt : quicquid enim parit necessitas, veniale est (sive venia dignum). Sed attende quod necessitas ista ex libero arbitrio sortitur originem : videns enim Dominus qualiter homines innituntur malo, nec proponunt aliquid boni, dixit quod quantum est ex consequentia eorum quæ videntur, necesse est contingere scandala : sicut si medicus videns quemquam mala diæta utentem, dicat : Necesse est hunc ægrotare : et ideo inducenti scandala væ dicit, et pœnam ei comminatur, dicens : Utilius est illi si lapis molaris imponatur circa collum ejus et projiciatur in mare, etc. **BÈDE.** Secundum morem provincie Palestinæ loquitur, cum majorum criminum apud veteres Judæos fuerit pœna, ut in profundum ligato saxo demergentur : et revera utilius est innoxium pœna quamvis atrocissima, temporali tamen, vitam finire corpoream, quam fratri innocenti mortem animæ mæreris perpetuam. Recte autem qui scandalizari potest, pusillus appellatur : qui enim magnus est, quodcumque viderit, quodcumque passus fuerit, non declinat a fide. In quantum ergo sine peccato possumus, evitare proximorum scandalum debemus; si autem de veritate scandalum sumitur, utilius permittitur scandalum, quam veritas relinquatur.

appelé *petit* ; car celui qui est grand, quoi qu'il voie, quoi qu'il lui arrive, n'abandonne point la foi. Ainsi, nous devons éviter le scandale du prochain autant que nous le pouvons sans péché ; mais si c'est la vérité qui est l'occasion du scandale, il vaut mieux permettre le scandale que d'abandonner la vérité. — S. CHRYS. — Par le châtement de celui qui scandalise, apprenez quelle est la récompense de celui qui sauve. En effet, si le salut d'une âme n'était pour lui du plus grand prix, il ne menacerait pas d'un tel châtement ceux qui scandalisent.

Prenez garde à vous. Si votre frère a péché contre vous, reprenez-le, et s'il se repent, pardonnez-lui. Que s'il pêche contre vous sept fois le jour, et que sept fois le jour il revienne vous trouver, et vous dise : Je me repens de ce que j'ai fait, pardonnez-lui.

S. AMB. — Après avoir raconté le châtement du riche et ses tourments, le Sauveur continue par le précepte de pardonner à ceux qui reviennent de leurs fautes, afin que le désespoir ne retienne personne dans le mal ; d'où il est dit : « Prenez-garde à vous. » — THÉOPH. — Comme s'il disait : Il est nécessaire que des scandales arrivent, mais il n'est pas nécessaire que vous périissiez si vous êtes attentifs sur vous-mêmes, de même qu'il n'est pas nécessaire que les brebis périissent, quoique le loup vienne, si le pasteur veille. Or, comme il y a plusieurs sortes de personnes qui scandalisent (les unes qui peuvent être guéries, les autres qui sont incurables), il ajoute : « Si votre frère pêche contre vous, reprenez-le, etc. »

S. AMB. — Le pardon ne doit pas être trop difficile, ni l'indulgence trop grande ; il ne faut point décourager par des reproches sévères,

CHRYS. Per scandalizantis autem pœnam, bravium salvantis addisce. Nisi enim unius animæ salus esset sibi nimium curæ, non comminaretur scandalizantibus tantam pœnam.

Attendite vobis : si peccaverit in te frater tuus, increpa illum ; et si penitentiam egerit, dimitte illi ; et si septies in die peccaverit in te, et septies in die conversus fuerit ad te, dicens : Pœnitet me, dimitte illi.

AMB. Post divitem qui cruciatur in pœnis, subjecit præceptum veniæ largiendæ his qui se ab errore convertunt ; ne quem desperatio non revocet a culpa : unde dicitur : Attendite vobis. THEOPHYLACT. Quasi

dicat : Necessè est scandala contingere ; non tamen necessarium est vos perire si præca-veritis, sicut non est necessè oves perire lupo veniente, si vigilet pastor : et quoniam multæ sunt scandalizantium differentiæ (quidam enim sunt insanabiles, quidam sanabiles), ideo subjungit : Si peccaverit in te frater tuus, increpa illum, etc. AMB. Ut neque difficilis venia, nec remissa sit indulgentia ; neque austera percussat invec-tio, vel conniventia non invitet ad culpam : unde et alibi dicitur (Matth., 18) : Corripe ipsum inter te et ipsum solum : plus enim proficit amica correctio quam accusatio turbulenta : illa pudorem incutit, hæc indignationem movet : servetur potius quod perdit metuat qui monetur : bonum quippe est ut

ni autoriser le mal par une connivence coupable. D'où il est dit ailleurs : « Reprenez-le entre vous et lui ; » car une correction amicale profite plus qu'une accusation violente ; l'une inspire le repentir, l'autre excite l'indignation ; montrez-vous tel que celui que vous reprenez craigne de vous perdre ; en effet, il vaut mieux que celui qui est averti vous regarde comme un ami que comme un ennemi, car il se rendra plus facilement à vos conseils qu'il ne céderait à vos injures. La crainte est un faible gardien de la persévérance ; la honte inspire mieux le devoir, car la crainte réprime sans amender. C'est avec raison qu'il est dit : « Si votre frère pèche contre vous, » car il y a une grande différence entre pécher contre Dieu et pécher contre un homme.

BÈDE. — Il faut remarquer qu'il ne dit pas de pardonner indistinctement à tous les pécheurs, mais seulement à celui qui fait pénitence ; car, tel est l'ordre selon lequel nous parviendrons à éviter les scandales : si nous n'offensons personne, si, par zèle pour la justice, nous reprenons les pécheurs, si nous recevons les pénitents avec des entrailles de miséricorde. — **THÉOPH.** — Mais, me dira-t-on, si après que j'aurai pardonné plusieurs fois à mon frère, il m'offense de nouveau, que faire à son égard ? Il répond à cette question en ajoutant : « S'il pèche contre vous sept fois le jour, et que sept fois le jour il revienne à vous en disant : Je me repens, pardonnez-lui. »

BÈDE. — Ce nombre de sept fois n'est pas la limite du pardon qu'il faut accorder, cela veut dire qu'il faut pardonner tous les péchés, ou encore, qu'il faut pardonner toujours à celui qui se repent. En effet, le nombre *sept* désigne souvent l'universalité des choses ou des temps. — **S. AMB.** — Ou encore : de même que le Seigneur se reposa de ses œuvres le septième jour, de même un repos permanent nous est permis après la semaine de ce monde ; de sorte que, comme les œuvres

amicum magis te, qui corripitur, credat, quam inimicum ; facilius enim consiliis acquiescit, quam injuriæ succumbitur. Infirmus custos diuturnitatis est timor ; pudor autem, bonus magister officii : qui enim metuit, reprimitur, non emendatur. Pulchre autem posuit : Si peccaverit in te : non enim est æqua conditio in Deum hominem que peccare.

BED. Intuendum est autem quia non passim peccanti dimittere jubet, sed pœnitentiam agendi : hoc enim ordine scandala declinare possumus, si nullum lædimus, si peccantem zelo justitiæ corripimus, si pœ-

nitenti misericordiæ viscera pandimus. **THEOPHYLACT.** Sed quæret aliquis : si cum pluries indulerim fratri, iterum sit nocivus, quid agendum est secum ? Ideo quæstioni huic respondens, subdit : Et si septies in die peccaverit in te, et septies in die conversus fuerit ad te pœnitens, dimitte illi, etc.

BEDA. Septenario numero non veniendæ terminus ponitur, sed vel omnia peccata dimittenda, vel semper pœnitenti dimittendum præcipitur. Solet enim sæpe per septem cujusque rei aut temporis universalitas indicari. **AMBR.** Vel quia septima die

mauvaises de ce monde cesseront, ainsi la sévérité de sa vengeance se reposera.

Et les apôtres dirent au Seigneur : Augmentez-nous la foi. Le Seigneur leur dit : Si vous avez une foi semblable au grain de sénevé, vous direz à ce mûrier : Déracine-toi, et va te jeter au milieu de la mer ; et il vous obéira.

THÉOPH. — Les disciples qui avaient écouté le Seigneur enseignant des devoirs difficiles (par exemple la pauvreté et la fuite du scandale), lui demandent d'augmenter leur foi, afin de pouvoir pratiquer la pauvreté (car rien n'inspire l'amour de la pauvreté comme de croire et d'espérer en Dieu), et résister aux scandales par la foi. D'où il est dit : « Alors les apôtres dirent au Seigneur : Augmentez notre foi. » — S. GRÉG. — Afin qu'après en avoir reçu les premiers germes, elle parvint par degrés à la perfection. — S. AUG. — On peut croire qu'ils demandaient l'accroissement de cette foi par laquelle on croit aux choses invisibles ; cependant, on entend aussi par foi celle qui ne vient pas de la parole, mais des choses présentes qui nous font croire aux futures ; puisque la sagesse de Dieu, par laquelle tout a été fait et qui se manifeste ici-bas dans les créatures, s'offrira elle-même à la contemplation des saints.

THÉOPH. — Alors le Seigneur leur fait voir que leur demande était bonne et qu'ils doivent croire fermement, en leur montrant la puissance de la foi ; d'où il suit : « Le Seigneur leur dit : Si vous avez de

requievit Deus ab operibus suis, post hebdomadam istius mundi requies nobis diuturna promittitur ; ut quemadmodum mala istius mundi opera cessabunt, ita etiam vindictæ severitas conquiescat.

Et dixerunt apostoli Domino : Adauge nobis fidem. Dixit autem Dominus : Si habueritis fidem sicut granum sinapis, dicetis huic arbori moro : Eradicare et transplantare in mare ; et obediet vobis.

THEOPHYLACT. Audientes discipuli Dominum de quibusdam arduis disserentem (puta de paupertate et scandalis evitandis), petunt sibi fidem augeri, per quam possent paupertatem sequi (nihil enim adeo cultum suggerit paupertatis, sicut credere et sperare in Domino), et ut per fidem scandalis

valeant resistere. Unde dicitur : Et dixerunt apostoli Domino : Adauge nobis fidem. GREG. (22 Moral., cap. 14). Utque jam accepta per initium fuerat, quasi per augmentum graduum ad perfectionem veniret. AUG. (De quæst. Evang., lib. 2, quæst. 39). Potest quidem intelligi hanc fidem sibi augeri postulasse, qua creduntur ea quæ non videntur ; sed tamen dicitur etiam fides rerum, quando non verbis, sed ipsis rebus præsentibus creditur quod futurum est, cum jam in specie manifesta se contemplandam præbebit sanctis ipsa Dei sapientia, per quam facta sunt omnia.

THEOPHYLACT. Dominus autem ostendit eis quod bene peterent, et quod credere deberent constanter ; ostendens eis quod fides multa potest : unde sequitur : Dixit autem Dominus : Si habueritis fidem sicut granum

la foi comme un grain de sénevé, etc. » Il y a là deux choses extraordinaires : le déplacement de cet arbre enraciné dans la terre et sa plantation dans la mer (car, que peut-on planter dans les flots?); par ces deux choses, il exprime la puissance de la foi. — S. CHRYS. — Il parle du sénevé parce que sa graine, quoique petite par le volume, a cependant plus de force que toutes les autres. Ainsi, il insinue qu'un peu de sa foi peut faire de grandes choses. Que si les apôtres ne transplantèrent pas ce mûrier, ne les accusez point; car il ne dit pas : *vous transporterez*, mais *vous pourrez transporter*. Or, ils ne le voulurent point, parce que cela était inutile, d'ailleurs ils firent des choses plus grandes. Mais, me dira-t-on, comment le Christ dit-il que la moindre foi peut transporter un mûrier ou une montagne, tandis que saint Paul dit que c'est la foi parfaite qui transporte les montagnes? On peut répondre que saint Paul, attribuant à la foi parfaite cette vertu de transporter les montagnes, ne veut pas dire que la foi parfaite ait seule cette puissance, mais qu'il parle ainsi à cause des hommes charnels qui trouvaient cela trop extraordinaire, à cause de la masse des montagnes.

BÈDE. — Ou encore : Le Seigneur compare ici la foi à un grain de sénevé, parce qu'elle est humble au dehors et ardente au dedans. Mystiquement, le mûrier (dont le fruit et les branches sont rouges comme le sang) figure l'Évangile de la croix que la foi des apôtres a arrachée, par la parole de la prédication, du milieu de la nation juive où elle avait, pour ainsi dire, pris naissance et s'était enracinée, pour la transporter et la planter dans la mer des Gentils. — S. AMB. — Ou en-

(1) 1 Cor., 13, v. 2 : « Si j'ai la foi parfaite jusqu'à transporter les montagnes. »

sinapis, etc. Duo magna concurrunt in idem, transpositio radicati in terra, et plantatio in mari (quid enim in undis plantatur?) per quæ duo virtutem fidei manifestant. CHRYS. (homil. 58, in *Matth.*). Mentionem autem facit sinapis; quia ejus granum, etsi sit parvum quantitate, est tamen potestate virtuosius omnibus. Insinuat igitur quod minimum suæ fidei magna potest. Si autem morum non transposuerunt apostoli, non calumieris; non enim dixit: Transferitis, sed, transferre poteritis; sed noluerunt, quia opus non erat, cum majora fecerint. (Et homil. 32, in 1 *ad Corinth.*) Quæret autem aliquis: Quomodo Christus dicit minimam partem esse fidei quæ morum vel montem potest transponere, cum Paulus dicat hanc esse omnem fidem quæ mon-

tes transfert? Dicendum igitur est quod Apostolus attribuit toti fidei montem transponere, non tanquam tota fides solum hoc possit, sed quia hoc carnalibus magnum videbatur propter eminentiam corporis.

BÈD. Vel fidem perfectam Dominus hic grano sinapis comparat, eo quod sit in facie humilis et in pectore fervens. Mystice autem per morum (cujus colore sanguineo fructus et virgulta rubent) Evangelium crucis exprimitur; quæ per fidem apostolorum de gente Judæorum, in qua velut in stirpe generis tenebatur, verbis prædicationis eradicata, et in mare gentium translata est atque plantata. AMBR. Vel hoc dicitur, quia fides spiritum excludit immundum, maxime cum arboris natura huic opinioni concurrat: nam fructus mori primo albet

core : ceci veut dire que la foi chasse l'esprit impur, et la nature du mûrier favorise cette opinion ; en effet, le fruit du mûrier est d'abord blanc dans sa fleur ; lorsqu'il est formé il devient rouge, et il noircit quand il est mûr. De même le démon déchu, par sa prévarication, de la fleur blanche de sa nature angélique et de la pourpre éclatante de sa dignité, est devenu horrible dans les noires vapeurs du péché. — S. CHRYS. — On peut encore comparer le démon à ce mûrier, parce que, comme les vers se nourrissent des feuilles du mûrier, ainsi le démon, par les pensées qu'il inspire, nourrit en nous le ver qui ne meurt point ; or, la foi peut arracher ce mûrier de nos âmes et le précipiter dans l'abîme.

Qui est celui d'entre vous qui, ayant un serviteur occupé à labourer ou à paître les troupeaux, lui dise aussitôt qu'il est revenu des champs : Allez vous mettre à table ? Ne lui dit-il pas au contraire : Préparez-moi à souper, ceignez-vous, et me servez jusqu'à ce que j'aie mangé et que j'aie bu, et après cela vous mangerez et vous boirez ? Et quand ce serviteur aura fait tout ce qu'il lui aura ordonné, lui en aura-t-il de l'obligation ? Je ne le pense pas. Dites donc aussi, lorsque vous aurez accompli tout ce qui vous est commandé : Nous sommes des serviteurs inutiles ; nous avons fait ce que nous étions obligés de faire.

THÉOPH. — Comme la foi rend celui qui la possède observateur des commandements de Dieu et l'orne d'œuvres admirables, il semblait qu'elle pouvait exposer l'homme à la tentation de l'orgueil. C'est pourquoi le Seigneur avertit ses apôtres de ne point s'enorgueillir de leurs vertus ; or, il choisit cet exemple : « Qui de vous, ayant un serviteur attaché au labourage, etc. » — S. AUG. — Ou encore : comme la plupart ne comprenaient pas cette foi qui leur était enseignée par la vé-

in flore, qui inde jam formatus rutilat, maturitate nigrescit. Diabolus quoque ex alben-
tenti angelicæ flore naturæ, et potestate
rutilanti prævaricatione dejectus, tetro in-
horruit odoro peccati. CHRYS. (in *Cat.
græc. Patr.*). Morum etiam diabolo aptabis :
nam sicut mori frondibus vermes aluntur,
sic diabolus per cogitationes exortas ab eo
alitur nobis vermem perpetuum : sed hanc
morum potest fides ab animabus nostris
evellere, et in abyssum demergero.

*Quis autem vestrum habens servum arantem,
aut pascentem boves, qui regresso de agro
dicat illi : Statim transi et recumbe ; et non
dicit : Para quod cænem, et præcinge te, et
ministra mihi donec manducem et bibam, et*

*post hæc tu manducabis et bibes ? Nunquid
gratiam habet servo illi, quia fecit quæ ei
imperaverat ? Non puto. Sic et vos cum fece-
ritis omnia quæ præcepta sunt vobis, dicite :
Servi inutiles sumus ; quod debuimus facere,
fecimus.*

THÉOPH. Quia fides proprium possessorem
facit divinorum mandatorum observatorem,
mirificis eum exornans operibus, exinde vide-
batur hominem incurrere posse superbix vi-
tium : unde præmonuit Dominus apostolos, ne
superbiant in virtutibus suis, per exemplum
conveniens, dicens : Quis autem vestrum
habens servum arantem, etc. AUG. (*De
quæst. Evang.*, lib. 2, quæst. 36). Vel ali-
ter : hanc ergo fidem præstantissimæ veri-

rité infinie, on peut penser que le Seigneur ne répond point à la demande de ses disciples. Cependant ce sens me paraît difficile à admettre, à moins que nous n'entendions qu'il les élève d'une foi à une autre, c'est-à-dire de la foi par laquelle on sert Dieu à la foi par laquelle ils jouiront de Dieu. En effet, la foi augmente lorsqu'on croit d'abord par la parole, et ensuite par les choses visibles; mais la contemplation qui produit le souverain repos nous sera donné dans le royaume éternel de Dieu. Or, ce souverain repos est la récompense des travaux méritoires qui se font dans la société de l'Église. C'est pourquoi il faut que le serviteur qui laboure dans les champs ou qui garde les troupeaux (qui s'occupe des choses terrestres, dans la vie du siècle, ou qui sert les hommes insensés, lesquels sont comparables à un troupeau), il faut que ce serviteur rentre à la maison, c'est-à-dire qu'il se réunisse à l'Église.

BÈDE. — Ou encore : ce serviteur revient des champs lorsque, interrompant pour un temps l'œuvre de la prédication, le docteur rentre dans sa conscience et repasse en lui-même ses paroles et ses actions. Le Seigneur ne lui dit pas aussitôt : « Allez (de cette vie mortelle) et mettez-vous à table, » c'est-à-dire réjouissez-vous dans le repos éternel de la vie bienheureuse. — S. AMB. — En effet, nul ne s'assoit avant d'avoir marché ; ainsi, Moïse marcha avant d'arriver à sa grande vision (1). C'est pourquoi, de même que vous ne dites pas seulement à votre serviteur : « Asseyez-vous à table, » mais vous en exigez des services, de même le Seigneur ne se contente pas d'une seule œuvre ou d'un seul acte, parce que tant que nous vivons, nous devons travailler.

[1] Exode, 3 ; la vision du buisson ardent sur la montagne d'Horeb.

tatis plerisque non intelligentibus, videri potest Dominus discipulis suis non ad id quod petierant, respondisse. Difficile autem mihi apparet; nisi intelligamus ex fide in fidem, id est, ex fide ista qua ministratur Deo, in eam fidem significasse transferri ubi fruuntur Deo. Angebitur enim fides cum primo verbis prædicantibus, deinde rebus apparentibus creditur : sed illa contemplatio summam quietem habet, quæ in æterno Dei regno retribuitur : summa vero quies illa præmium est justorum laborum, qui in Ecclesiæ administratione peraguntur. Ideo quamvis in agro aret servus aut pascat (hoc est, in vita seculari, vel terrena verset negotia, vel stultis hominibus tanquam pecoribus serviat), opus est ut post illos labores domum veniat, hoc est, Ecclesiæ societur.

BÈDE. Vel servus de agro egreditur, cum intermisso ad tempus opere prædicandi, ad conscientiam doctor recurrit, sua secum acta vel dicta retractans : cui non statim Dominus dicit : Transi (de hac vita mortali), recumbe; id est, in æterna sede beatæ vitæ refovere. AMB. Intelligitur enim quia nullus recumbit, nisi ante transierit : denique et Moyses ante transivit, ut magnum visum videret. Sicut ergo tu non solum non dicis servo tuo : Recumbe, sed exigis ab eo aliud ministerium, ita nec in te patitur Dominus unius usum esse operis et laboris, quia dum vivimus, debemus sæmpè operari. Unde sequitur : Et non dicit ei : Para quod cœnem? etc. BÈDE. Jubet parari quod

D'où il suit : « Ne lui dit-il pas au contraire : Préparez mon repas ? etc. » — BÈDE. — Il veut qu'on lui prépare à manger, c'est-à-dire qu'après le travail solennel de la prédication, on se livre à une humble considération de soi-même; tel est le festin dont le Seigneur veut se nourrir; il dit de se ceindre, c'est-à-dire de préserver l'humilité de toutes les illusions flottantes de nos pensées qui entravent le progrès de nos œuvres. Car on serre ses vêtements avec sa ceinture pour n'être point embarrassé dans sa marche, et pour ne pas tomber. Ainsi, servir Dieu c'est avouer qu'on est sans aucune force si on est privé du secours de sa grâce.

S. AUG. — Pendant qu'ils le servent (c'est-à-dire pendant qu'ils annoncent l'Évangile), le Seigneur mange et boit la confession et la foi des Gentils.

SUITE. — « Après cela vous mangerez et boirez. » — BÈDE. — Comme s'il disait : Après que j'aurai goûté les œuvres de votre prédication et que j'aurai savouré la joie de votre componction, alors vous passerez et vous vous réjouirez éternellement au banquet permanent de ma sagesse.

S. CYR. — Le Seigneur nous apprend que le droit de sa puissance souveraine exige de ses serviteurs une juste obéissance, en ajoutant : « Devra-t-il grâce à ce serviteur parce qu'il aura fait ce qu'il lui avait ordonné? Je ne le pense pas. » Ceci anéantit le vice de l'orgueil. Pourquoi vous enorgueillissez-vous? Ignorez-vous que si vous ne faites ce que vous devez, vous êtes en péril; et que si vous le faites, vous ne faites rien de trop, selon cette parole de saint Paul : « Si je prêche l'Évangile, je ne dois pas m'en glorifier; car c'est pour moi une nécessité,

cœnet; hoc est, post laborem apertæ locutionis humilitatem quoque considerationis propriæ exhibere; tali cœna Dominus pasci desiderat: præcingi autem est mentem humiliatam ab omnibus fluctantium cogitationum sinibus, quibus operum gressus impediri solet, constringere: nam qui vestimenta præcingit, hoc agit, ne incedens involvatur ad lapsum. Ministrare vero Deo, est absque gratiæ ejus auxilio nihil virium habere profiteri.

AUG. (*De quæst. Evang.*, ubi sup.). Ministrantibus etiam (hoc est, evangelizantibus) servis, suis manducat et bibit Dominus confessionem et fidem gentium.

Sequitur: Et post hoc tu manducabis et bibes. BÈDE. Quasi dicat: Postquam tuæ

prædicationis opere delectatus, tuæque compunctionis epulis fuero refectus, tunc deum transies, et æternis meæ sapientiæ dapibus in æternum reficieris.

CYRIL. Docet autem Dominus quod jus potestatis dominicæ, quasi debitam subjectionem requirit a famulis, cum subdit: Nunquid gratiam habet servo illi, quia fecit quæ sibi imperaverat? Non puto. Per hoc morbus superbicæ tollitur. Quid superbis? Ignoras quod si non persolvis debitum, periculum imminet; si vero persolvas, nullam gratiam facis; secundum illud Pauli (1 ad Cor., 4): Si evangelizavero, non est mihi gloria; necessitas enim mihi est: vix mihi si non evangelizavero! Considera ergo quod qui apud nos dominantur, non refo-

et malheur à moi si je n'évangélise ! » Considérez donc que, de même que ceux qui sont maîtres parmi nous ne remercient point les serviteurs d'avoir exécuté leurs ordres, mais cherchent à se concilier leur affection à force de bienveillance, et leur inspirent ainsi plus de zèle à les servir; de même Dieu nous demande de le servir en vertu de son droit souverain, mais parce qu'il est clément et bon, il promet des honneurs à ceux qui travaillent pour lui, et sa bienveillance infinie est plus grande que toutes les sueurs de ses serviteurs.

S. AMB. — Ainsi, ne soyez point fier de vos bons services; vous avez fait ce que vous deviez faire; le soleil obéit, la lune est docile, les anges servent; ne cherchons donc pas à nous louer nous-mêmes; d'où il conclut en ajoutant : « Vous aussi, quand vous aurez fait quelque bien, dites : Nous sommes des serviteurs inutiles, car nous n'avons fait que ce que nous devions faire. » — BÈDE. — Des *serviteurs*, parce que nous avons été achetés au prix de son sang; *inutiles*, parce que le Seigneur n'a nul besoin de nos biens; ou encore, parce que les souffrances de cette vie n'ont point de proportion avec la gloire future. Ainsi la perfection de la foi consiste pour l'homme, après avoir accompli tous les commandements, à se reconnaître imparfait.

Un jour comme il allait à Jérusalem, et passait par le milieu de Samarie et de la Galilée, étant près d'entrer dans un village, dix lépreux vinrent au-devant de lui, qui, se tenant éloignés, élevèrent leur voix, et lui dirent : Jésus notre maître, ayez pitié de nous. Lorsqu'il les eut aperçus, il leur dit : Allez vous montrer aux prêtres. Et comme ils y allaient, ils furent guéris. L'un d'eux, voyant qu'il était guéri, retourna sur ses pas, en glorifiant Dieu à haute voix; et vint se jeter aux pieds de Jésus le visage contre

runt gratias, cum aliqui subditorum statuta sibi prosequuntur obsequia; sed ex benevolentia sæpius suorum provocantes affectum, majorem eis appetitum serviendi aggenerant. Sic et Deus petit quidem a nobis famulatum jure servitii; verum quia clemens et bonus est, honores laborantibus pollicetur, et supereminet sudoribus subjectorum benevolentiam magnitudo.

AMB. Non ergo te jactes, si bene servisti; quod facere debuisti, fecisti: obsequitur sol, obtemperat luna, serviunt angeli: et nos ergo non a nobis laudem exigamus: unde concludens subdit: Sic et vos cum benefeceritis, dicite quia servi inutiles sumus; quia omnia quod debuimus facere, fecimus. BÈDE. Servi quidem, quia pretio empti 1 Cor., 7); inutiles, quia Do-

minus bonorum nostrorum non indiget (Ps. 15), vel quia non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam (Rom., 8); hæc igitur est in hominibus fidei perfectio, si omnibus quæ sunt præcepta impletis, imperfectos se esse noverint.

Et factum est dum iret Jesus in Hierusalem. transibat per mediam Samariam et Galilæam. Et cum ingrederetur quoddam castellum, occurrerunt ei decem viri leprosi; qui steterunt a longe, et levaverunt vocem, dicentes: Jesu præceptor, miserere nostri. Quos ut vidit, dixit: Ite, ostendite vos sacerdotibus. Et factum est dum irent, mundati sunt. Unus autem ex illis, ut vidit quia mundatus est, regressus est cum magna voce magnificans Deum: et cecidit in faciem ante

terre, en lui rendant grâces; et celui-là était Samaritain. Alors Jésus dit : Tous les dix n'ont-ils pas été guéris ? Où sont donc les neuf autres ? Il ne s'en est point trouvé qui soit revenu et qui ait rendu gloire à Dieu, sinon cet étranger. Et il lui dit : Levez-vous, allez, votre foi vous a sauvé.

S. AMB. — Après cette parabole, le Sauveur reproche aux Juifs leur ingratitude; car il est dit : « Il arriva comme il allait à Jérusalem, etc. »

— TITE. — Il voulait montrer que les Samaritains étaient reconnaissants, tandis que les Juifs étaient ingrats pour ses bienfaits. Or, il y avait discorde entre les Samaritains et les Juifs, et il passe entre eux comme pour les pacifier et les réunir en un seul homme nouveau (1).

— S. CYR. — Ensuite le Sauveur manifeste sa gloire pour attirer Israël à sa foi; d'où il suit : « Etant près d'entrer dans un village, dix lépreux vinrent au devant de lui; » ils avaient été expulsés des villes et des villages parce que, selon la loi de Moïse, ils étaient impurs.

TITE. — Ils allaient ensemble, réunis par la communauté de leurs souffrances, et ils attendaient le passage de Jésus, pleins d'impatience, jusqu'à ce qu'ils le vissent venir; d'où il suit : « Et se tenant éloignés, » parce que la loi de Moïse regarde la lèpre comme une impureté. Il n'en est pas de même de la loi évangélique, laquelle ne dit pas impure la lèpre extérieure, mais l'intérieure.

THÉOPH. — Ils se tenaient donc éloignés, honteux pour ainsi dire, à cause qu'ils étaient réputés impurs; car ils pensaient que le Christ les éviterait comme la foule. Ainsi ils étaient loin par la distance des

[1] Allusion à ces paroles de l'Apôtre : « C'est lui qui est notre paix; qui de deux peuples en a fait un; qui a détruit dans sa chair leurs inimitiés, qui étaient comme une muraille de séparation, afin de former en lui-même un seul homme nouveau avec ces deux peuples [Ephes., 2, v. 14]. »

pedes ejus, gratias agens : et hic erat Samaritanus. Respondens autem Jesus, dixit : Nonne decem mundati sunt ? et novem ubi sunt ? Non est inventus qui rediret, et daret gloriam Deo, nisi hic alienigena. Et ait illi : Surge et vade, quia fides tua te salvum fecit.

AMB. Post prædictam parabolam reprehenduntur ingrati : dicitur enim : Et factum est dum iret Jesus, etc. TITUS BOSTRENS. Ut ostendat quod Samaritani quidem benevoli, Judæi vero prædictis beneficiis sunt ingrati. Erat enim discordia inter Samaritanos et Judæos, quam ipse quasi pacificans, inter utrosque transit, ut utrosque compingat in unum novum hominem. CYRIL.

Deinde suam gloriam Salvator manifestat, attrahens ad fidem Israel. Unde sequitur : Et cum ingrederetur quoddam castellum, occurrerunt ei decem viri leprosi; ab urbibus et oppidis expulsi, et quasi immundi ritu legis mosaicæ.

TITUS BOSTRENS. (in *Cat. græc. Patrum*). Conversabantur autem ad invicem, quia fecerat eos unanimes communitas passionis, et præstolabantur transitum Jesu; solliciti donec advenientem Christum viderent. Unde sequitur : Qui steterunt a longe; eo quod lex Judæorum lepram immundam judicat; lex autem evangelica, non externam, sed internam asserit esse immundam.

THEOPH. A longe ergo stant quasi vere-

lieux, mais ils s'approchèrent par leurs prières ; « car le Seigneur est auprès de tous ceux qui l'invoquent dans la vérité ; » d'où il suit : « Ils élevèrent la voix, disant : Jésus, notre maître, ayez pitié de nous. » — TITE. — Ils le nomment *Jésus*, et ils vérifient en eux ce nom, car Jésus veut dire *sauveur*. Ils ajoutent : « Ayez pitié de nous, » afin qu'il fasse éclater sa puissance ; ils ne lui demandent ni or ni argent, mais qu'il guérisse et purifie leur corps. — THÉOPH. — Ils ne le supplient et ne l'invoquent pas seulement comme un homme, car ils l'appellent *maître* (1), c'est-à-dire seigneur ; ainsi, ils semblent le regarder comme un Dieu. Cependant, il leur commande d'aller se montrer aux prêtres ; d'où il est dit : « Lorsqu'il les eut aperçus, il leur dit : Allez vous montrer aux prêtres, » car les prêtres vérifiaient si les lépreux étaient guéris ou non.

S. CYN. — De plus, la loi commandait aux lépreux qui étaient guéris d'offrir un sacrifice pour leur purification. — THÉOPH. — En leur disant d'aller se montrer aux prêtres, il leur insinuait donc qu'ils seraient guéris ; d'où il suit : « Comme ils y allaient, ils furent guéris. » — S. CYN. — Ainsi, les prêtres des Juifs, qui étaient jaloux de sa gloire, pouvaient reconnaître que ces lépreux avaient été guéris subitement et miraculeusement par le Christ, qui leur avait rendu la santé.

THÉOPH. — Ils étaient dix. Or, il y avait parmi eux neuf Israélites, qui furent ingrats ; mais l'étranger, qui était Samaritain, revint en exprimant sa reconnaissance ; d'où il suit : « L'un d'eux revint en glo-

(1) Du grec *επιστατην*, qui ne veut pas dire *maître par la doctrine*, mais *par l'autorité et la puissance*.

cundantes de immunditia quæ eis imputabatur : putabant enim quod Christus eos fastidiret ad modum aliorum : sic ergo procul steterunt loco, sed facti sunt proximi deprecando : Prope enim est Dominus omnibus invocantibus eum in veritate (Ps. 145). Unde sequitur : Et levaverunt vocem dicentes : Jesu præceptor, miserere nostri. TITUS (ut sup.). Dicunt nomen Jesu, et lucrifaciunt rem : nam Jesus interpretatur Salvator. Dicunt : Miserere nobis ; propter experientiam virtutis ejus ; neque argentum petentes neque aurum, sed ut aspectum corporis sanum obtineant. THEOPH. Nec simpliciter obsecrant eum, nec rogant eum ut mortalem : vocant enim eum præceptorem, id est, dominum ; quo pene videntur

hunc opinari Deum. At ipse jubet illis, ut ostenderent se sacerdotibus. Unde sequitur : Quos ut vidit, dixit : Ite, ostendite vos sacerdotibus : ipsi enim experiebantur, si mandati forent a lepra, vel non.

CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Lex etiam mandatos a lepra jubebat offerre sacrificium causa purgationis. THEOPH. Jubere ergo eis ut irent ad sacerdotes, nihil aliud innuebat, nisi quod debebant curari. Unde sequitur : Et factum est dum irent, mandati sunt. CYRIL. (ubi sup.). In quo Judæorum pontifices æmuli gloriæ ejus, cognoscere poterant quod inopinate et mirifice sanati sunt, concedente Christo eis salutem.

THEOPH. Cum autem decem essent, novem qui Israelitæ erant, ingrati fuerunt,

rifiant Dieu à haute voix. » — TITE. — Se voyant guéri, il prit confiance et s'approcha; d'où il suit : « Il se jeta à ses pieds en lui rendant grâces. » Il se prosterne et il prie pour exprimer en même temps sa foi et sa reconnaissance.

SURTE. — « Celui-là était Samaritain. » — THÉOPH. — D'où on peut conclure que rien n'empêche de plaire à Dieu, de quelque coupable race qu'on descende, pourvu qu'on ait une bonne volonté. De plus, nul ne doit s'enorgueillir d'être né d'une famille de saints, car les neuf qui étaient Israélites furent ingrats; d'où il suit : « Alors, Jésus dit : Tous les dix n'ont-ils pas été guéris, etc. » — TITE. — Ceci nous montre l'empressement des étrangers pour la foi, comparé à l'indifférence du peuple d'Israël; d'où il suit : « Il lui dit : Levez-vous, allez, votre foi vous a sauvé. »

S. AUG. — Mystiquement, ces lépreux représentent ceux qui, n'ayant pas la connaissance de la vraie foi, professent les diverses doctrines de l'erreur. En effet, au lieu de cacher leur ignorance, ils produisent au grand jour leur prétendue science et affectent un langage plein de jactance. De plus, la lèpre vicie la couleur du corps. Or, le mélange de vérités et d'erreurs dans les discussions et les discours des hommes, semblable à des couleurs diverses d'un même corps, représente la lèpre qui tache et macule les corps par les vraies et les fausses nuances de sa couleur. L'Église doit éviter ces hommes, de sorte que, laissés au loin, s'il est possible, ils s'adressent au Christ avec de grands cris. Ils l'appelèrent *maître*, je pense que cela signifie que la lèpre est une fausse doctrine que ce bon maître fait disparaître. De plus, nous

sod alienigena Samaritanus reversus, vocem emittebat benignam. Unde sequitur : Unus autem ex illis regressus est cum magna voce magnificans Deum. TITUS (ut sup.). Dedit autem et appropinquandi fiduciam suscepta purgatio. Unde sequitur : Et cecidit in faciem suam ante pedes ejus, gratias agens : ex procubitu et supplicatione fidem suam simul cum benevolentia pandens.

Sequitur : Et hic erat Samaritanus. THEOPH. Hinc poterit quisque conicere, quod nihil impedit, quemquam placere Deo, si de genere profano processerit, dummodo bonum gerat propositum. Nullus etiam natus ex sanctis superbiat : novem enim qui Israelitæ erant, ingrati fuerunt. Unde sequitur : Respondens autem Jesu dixit : Nonne decem, etc. TITUS Bostrons. Per hoc ostenditur quod promptiores ad fidem erant

alienigenæ, lentus enim erat ad fidem Israel : unde subditur : Et ait illi : Surge, vade; quia fides tua te salvum fecit.

AUG. (De quæst. Evang., lib. 2, quæst. 40). Mystice autem leprosi intelligi possunt, qui scientiam veræ fidei non habentes, varias doctrinas profitentur erroris : non enim abscondunt imperitiam suam, sed pro summa peritia proferunt in lucem, et jactantia sermonis ostentant. Coloris quippe vitium lepra est : vera ergo falsis inordinate permixta in una disputatione vel narratione hominis tanquam in unius corporis colore apparentia, significant lepram, tanquam veris falsisque colorum fucis humana corpora variantem atque maculantem. Ili autem tam vitandi sunt Ecclesiæ, ut si fieri potest longius remoti magno clamore Christum interpellent. Quod autem preceptorem

ne voyons pas que parmi tous ceux auxquels le Sauveur rendit la santé du corps il en ait envoyé d'autres aux prêtres que les lépreux. C'est que le sacerdoce des Juifs figurait le sacerdoce qui est dans l'Église. Or, le Seigneur guérit lui-même intérieurement et corrige les autres vices dans la conscience, tandis que le pouvoir d'administrer les sacrements ou d'enseigner par la prédication solennelle a été attribué à l'Église. « Comme ils allaient, ils furent guéris, » parce que les Gentils, auxquels Pierre était venu, furent purifiés par l'infusion de l'Esprit-Saint avant d'avoir reçu le sacrement de baptême, par lequel on arrive spirituellement aux prêtres. Ainsi, ceux qui, dans la société de l'Église, possèdent la foi entière et véritable, quoiqu'il soit manifeste qu'ils n'ont pas été souillés par les taches de l'erreur (qui est comme la lèpre), néanmoins ils seront ingrats pour Dieu leur salut, s'ils ne se prosternent humblement pour lui rendre de pieuses actions de grâces; ils seront semblables à ceux dont l'Apôtre dit « qu'ayant connu Dieu ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu, et ne lui ont pas rendu grâces. » Ils seront *neuf*, comme pour exprimer leur imperfection; car *neuf* ont besoin d'*un* pour se réunir dans une nouvelle forme d'unité et être *dix*. Au contraire, celui qui vient rendre grâces est approuvé, parce qu'il représente l'Église unique. C'est ainsi que les Juifs, à cause de leur orgueil, furent exclus du royaume des cieux, où l'unité ne peut être violée, tandis que le Samaritain, dont le nom veut dire *gardien*, rapportant ce qu'il avait reçu à celui de qui il l'avait reçu, selon cette parole : « Je mettrai toute ma force en vous, » conserva l'unité du royaume par son humble reconnaissance. — BÈDE. —

eum vocaverunt, satis puto significari vere lepram falsam esse doctrinam, quam bonus præceptor abstergat. Nullum autem eorum quibus hæc corporalia beneficia Dominus præstitit, invenitur misisse ad sacerdotes nisi leprosos. Sacerdotium enim Judæorum figura fuit sacerdotii quod est in Ecclesia; cætera autem vitia per seipsum interius in conscientia Dominus sanat et corrigit: doctrina vero vel imbuendi per sacramentum, vel catechizandi per sermonem sonantem, Ecclesiæ tributa est. Qui dum irent, mundati sunt, quia Gentiles ad quos venerat Petrus nondum accepto baptismatis sacramento, per quod spiritualiter ad sacerdotes pervenitur, infusione Spiritus Sancti declarantur mundati. Quisquis ergo in Ecclesiæ societate doctrinam integram veramque

tate mendaciorum (tanquam lepra) caruisse; hic tamen ingratus Deo mundatori suo, gratiarum agendarum pia humilitate non prosternitur, similis est illis de quibus dicit Apostolus (Rom., 1) quod cum Deum cognovissent, non ut Deum magnificaverunt, aut gratias egerunt: ideo tales in novenario numero tanquam imperfecti remanebunt: novem enim indigent uno, ut quædam unitatis forma coagulentur, ut decem sint. Ille autem qui gratias egit, unicæ ecclesiæ significatione approbatus est. Et quia illi erant Judæi, amisisse per superbiam declarati sunt regnum cælorum ubi maxime unitas custoditur: iste vero qui erat Samaritanus, quod interpretatur custos, illi a quo accepit tribuens quod accepit, secundum illud (Psal. 58): Fortitudinem meam ad te custodiam, unitatem regni humili

Il se prosterne la face contre terre parce qu'il rougit en pensant au mal qu'il a commis; il lui est dit de se lever et d'aller, parce que celui qui, connaissant sa misère, se tient dans l'humilité, est relevé par la consolation de la parole divine, qui lui commande de marcher vers des œuvres plus grandes. Mais si la foi sauva celui qui s'était prosterné pour rendre grâces, ce fut donc l'infidélité qui perdit ceux qui négligèrent de glorifier Dieu pour les bienfaits qu'ils avaient reçus. C'est ainsi que ces faits nous démontrent aussi bien que la précédente parabole que la foi s'augmente par l'humilité.

Les pharisiens lui demandaient, un jour, quand viendrait le royaume de Dieu; et il leur dit: Le royaume de Dieu ne viendra point d'une manière qui le fasse remarquer; et on ne dira point: Il est ici, ou il est là. Car dès à présent le royaume de Dieu est au dedans de vous.

S. CYR. — Comme le Sauveur, dans les discours qu'il adressait au peuple, parlait souvent du royaume de Dieu, les pharisiens le raillaient; d'où il est dit: « Interrogé par les pharisiens quand viendrait le royaume de Dieu, etc. » Comme si, par dérision, ils lui disaient: « Avant que le royaume dont tu parles arrive tu mourras sur la croix. » Cependant le Seigneur nous montre sa patience, et au lieu de repousser les injures par des injures, il ne dédaigne point de répondre aux méchants; car il suit: « Il leur répondit: Le royaume de Dieu ne viendra point d'une manière qui frappe les regards. » Comme s'il disait: « Ne cherchez point à connaître le temps de l'avènement futur du royaume des cieux; » car ni les hommes, ni les anges, ne peuvent le reconnaître comme le temps de l'incarnation qui a été annoncé par

devotione servavit. BED. Cecidit autem in faciem, quia ex malo quæ se perpetrasset meminisset, erubescit: qui surgere et ire præcipitur, quia qui infirmitatem suam cognoscens humiliter jacet, per divini verbi consolationem ad fortia opera proficere jubetur. Si autem fides salvum fecit eum qui se ad agendas gratias inclinavit, ergo perfidia perdit eos qui de acceptis beneficiis Deo dare gloriam neglexerunt. Quapropter fidem per humilitatem augeri debere, sicut in parabola superiori decernitur, ita hic ipsis rebus ostenditur.

Interrogatus autem a pharisæis, quando venit regnum Dei, respondens eis dixit: Non veniet regnum Dei cum observatione: neque

dicent: Ecce hic, aut ecce illic: ecce enim regnum Dei intra vos est.

CYRIL. (in *Cat. græcorum Patrum*). Cum Salvator in sermonibus quos ad alios dirigebat, frequenter regni Dei meminisset, ob hoc pharisæi eum deridebant. Unde dicitur: Interrogatus autem a pharisæis, quando venit regnum Dei, quasi irrisorie dicerent: Antequam veniat regnum de quo loqueris, mors crucis te occupabit. Dominus autem patientiam ostendens, increpatus non increpat, sed potius malos existentes suo non dedignatur responso. Sequitur enim: Respondens eis dixit: Non venit regnum Dei cum observatione; quasi dicat: Non queratis de temporibus, quibus iterum instabit

les oracles des prophètes et par la voix des anges. D'où il ajoute : « On ne dira point : Il est ici ou il est là. » Ou encore : ils l'interrogent sur le temps du royaume de Dieu, parce que (comme il est dit ensuite) ils pensaient que, lorsque le Seigneur viendrait à Jérusalem, alors le royaume de Dieu serait manifesté. C'est pourquoi le Seigneur répond que « le royaume de Dieu ne viendra point de manière à frapper les regards. » — S. CYR. — Ensuite il déclare que ce royaume est pour la consolation de chacun, en ajoutant : « Le royaume de Dieu est au dedans de vous, » c'est-à-dire dans vos affections, et il est en votre pouvoir de l'obtenir ; car tout homme qui est justifié par la foi et par la grâce du Christ, et orné des vertus, peut obtenir le royaume des cieux. — S. GRÉG. de Nysse. — Ou encore : il dit que « le royaume de Dieu est au dedans de nous » pour désigner la joie que l'Esprit-Saint répand dans nos cœurs. En effet, elle est comme une image et un gage de l'éternelle joie dont jouissent les âmes saintes dans la vie future. — BÈDE. — Ou encore : par *le royaume de Dieu*, il veut parler de lui-même demeurant au milieu d'eux, c'est-à-dire régnant dans leurs cœurs par la foi.

Après cela il dit à ses disciples : Il viendra un temps où vous désirerez de voir un des jours du Fils de l'homme, et vous ne le verrez point. Et ils vous diront : Il est ici, il est là. Mais n'y allez point, et ne les suivez point. Car comme un éclair qui brille et se fait voir depuis un côté du ciel jusqu'à l'autre, ainsi paraîtra le Fils de l'homme en son jour. Mais il faut auparavant qu'il souffre beaucoup, et soit rejeté par ce peuple.

S. CYR.— Le Seigneur, ayant dit : « Le royaume de Dieu est au de-

tempus regni cœlorum. Illud enim tempus neque ab hominibus, neque ab angelis potest observari; sicut tempus incarnationis prophetarum vaticiniis et angelorum est manifestatum præconiis. Unde subdit: Neque dicent: Ecce hic, aut ecce illic. Vel aliter: interrogant de tempore regni Dei, quia (sicut infra dicitur) existimabant quod veniente Hierosolymam Domino, confestim regnum Dei manifestaretur. Unde Dominus respondet quod regnum Dei non veniet cum observatione. CYRIL. (ubi sup.). Solum autem ad utilitatem cujuslibet hominis esse fatetur illud quod subditur: Ecce enim regnum Dei intra vos est: id est, in vestris affectibus et in potestate vestra id capere: potest enim quilibet homo justificatus per fidem et gratiam Christi et virtutibus ornatus, regnum obtinere cœlorum. GREG. Nyss. lib. (*De proposito secundum Deum, sive De scopo Christiani*). Vel forsitan insituum nobis regnum dicit inditam animabus nostris lætitiâ per Spiritum Sanctum: ea enim est velut imago et arrha perennis lætitiæ, qua in futuro seculo sanctorum animæ gaudent. BÈDA. Vel regnum Dei seipsum dicit intra illos positum; hoc est, in cordibus eorum per fidem regnantem.

Et ait ad discipulos suos: Venient dies quando desideretis videre unum diem Filii hominis, et non videbitis. Et dicent vobis: Ecce hic, et ecce illic: nolite ire, neque seclemini: nam sicut fulgur coruscans de sub cœlo in

dans de vous, » voulut préparer ses disciples à la patience et les rendre courageux, afin qu'ils pussent entrer dans le royaume de Dieu. C'est pourquoi il leur prédit qu'avant qu'il descende du ciel, à la fin du monde, la persécution fondra sur eux. D'où il suit : « Il dit à ses disciples : Viendront des jours, etc. » Il veut dire que la persécution sera si grande qu'ils désireront voir un de ses jours, c'est-à-dire un des jours du temps où ils vivaient avec le Christ. Certes, les Juifs accablèrent le Christ de beaucoup d'outrages et d'injures, ils voulurent le lapider et, plusieurs fois, ils cherchèrent à le précipiter d'une montagne ; mais ces maux paraissent devoir être préférés comme moindres en comparaison de ceux plus grands qui doivent venir. — **THEOPH.** — En effet, ils vivaient alors sans inquiétude sous la providence et la protection du Christ ; mais un temps doit venir où, privés de la présence du Christ, ils seront exposés à tous les dangers et comparaitront devant les rois et les gouverneurs, et c'est alors qu'ils regretteront ce temps plus calme. — **BÈDE.** — Ou encore : par *le jour du Christ*, il veut dire son royaume futur que nous attendons ; et c'est avec raison qu'il l'appelle *un jour*, parce que nulles ténèbres ne peuvent interrompre la gloire de cette béatitude. Ainsi, il est bon de désirer le jour du Christ ; néanmoins, l'ardeur de notre désir ne doit pas nous jeter dans des illusions et des songes, comme si le jour du Seigneur était proche. D'où il suit : « Ils vous diront : Il est ici ; n'y allez point. » — **S. EUS.** — Comme s'il disait : Si, à la venue de l'antechrist, on en parle comme si le Christ avait paru, ne sortez pas, ne le suivez point ; car il est impossible que

ea quæ sub cælo sunt, fulget, ita erit Filius hominis in die sua : primum autem oportet illum multa pati, et reprobari a generatione hac.

CYRIL. (nbi sup.). Quia Dominus dixerat : Regnum Dei intra vos est, voluit discipulos esse paratos ad patientiam, ut effecti strenui, intrare valeant regnum Dei. Prædicit ergo eis quod antequam de cælo veniat, in fine sæculi persecutio irruet super eos. Unde sequitur : Et ait ad discipulos suos : Venient dies, etc. Significans quod tanta erit persecutio, quod unum diem ejus videre cupiant ; illius scilicet temporis quo adhuc conversabantur cum Christo. Sane Judæi Christum multis angustiaverunt improperiis et injuriis, eumque lapidibus impetiverunt, ac sæpius de monte præcipitare voluerunt ; sed comparatione majorum malorum hæc ut minora eligenda videntur.

THEOPHYL. Tunc enim absque sollicitudine vivebant, Christo eos procurante et protegente ; sed futurum erat quando Christo absente traderentur periculis, ad reges et principes ducti, et tunc tempus primum cuperent quasi tranquillum. **BÈD.** Vel diem Christi dicit regnum ejus quod speramus futurum : et bene dicit unum diem ; quia in illa beatitudinis gloria tenebrarum interruptio nulla est. Bonum ergo est diem Christi desiderare ; nec tamen magnitudine desiderii nobis somnia fingere debemus quasi instet dies Domini. Unde sequitur : Et dicent vobis : Ecce hic : nolite ire. (**Eus.** cum Theophane in *Cat. græcor. Patrum.*) Quasi diceret : Si adveniente Antichristo, fama de eo volet, quasi apparuerit Christus, non egrediamini, neque sequamini : nam impossibile est eum qui semel in terra visus est, iterum in angulis terre conversari. Erit igitur hic de quo dicitur : Non verus

celui qui s'est montré une fois sur la terre puisse habiter de nouveau l'espace étroit de la terre. Ce sera donc celui dont il est dit : Il n'est point le vrai Christ. En effet, le signe manifeste du second avènement de notre Sauveur est que la gloire de sa venue remplira tout-à-coup l'univers entier. D'où il suit : « Comme l'éclair éclate et brille, tel le Fils de l'homme, etc. » Car on ne le verra pas marcher sur la terre comme un homme ordinaire, mais il resplendira sur toutes les créatures et nous verrons tous l'éclat de sa divinité.

BÈDE. — Il dit : *éclate sous le ciel*, parce que le jugement se fera sous le ciel (c'est-à-dire dans les airs) selon cette parole de l'apôtre : « Nous serons emportés avec eux sur les nues pour aller au devant du Christ dans les airs. » Mais, si le Christ paraît comme l'éclair pour le jugement, nul ne pourra se cacher dans son âme, car il sera pénétré par la lumière de ce juge. Cette réponse du Seigneur peut aussi s'entendre de cet avènement par lequel il vient chaque jour dans l'Eglise. En effet, les hérétiques, disant que la foi du Christ était dans leur enseignement, ont souvent troublé l'Eglise à ce point qu'alors les fidèles ont désiré que le Seigneur redescendît sur la terre pour un jour (s'il était possible), et déclarât lui-même quelle est la foi véritable. Il dit : « Vous ne le verrez point, » parce qu'il n'est pas nécessaire que le Seigneur revienne avec un corps visible pour rétablir l'Évangile qu'il nous a donné et que la lumière de l'Esprit-Saint a répandu et dispersé dans tout l'univers.

S. CYR. — Les disciples pensaient qu'en arrivant à Jérusalem, il leur montrerait le royaume de Dieu. Aussi, pour détruire cette pensée, il leur déclare qu'il doit d'abord souffrir pour notre salut; qu'en-

Christus. Manifestum enim signum secundi adventus Salvatoris nostri hoc est, quod subito totum orbem claritas ejus adventus replebit. Unde sequitur : Nam sicut fulgur coruscans fulget, sic Filius hominis, etc. Non enim apparebit super terram ambulans, sicut quidam homo communis (vel vulgaris), sed universaliter nostra irradiabit, ostendens cunctis jubar propriæ Deitatis.

BÈDE. Et pulchre ait : Coruscans de sub cælo; quia judicium sub cælo (hoc est, in aeris medio) geretur; secundum illud Apostoli (1 ad Thessal., 4) : Simul rapiamur cum illis in nubibus obviam Christo in aera. Si autem Dominus in judicio sicut fulgur apparebit, nullus tunc in sua mente

latere permittitur, quia ipso judicis fulgore penetratur. Potest autem hæc Domini responsio et de illo ejus adventu, quo quotidie venit in Ecclesiam, accipi. Intantum enim sæpe hæretici turbaverunt Ecclesiam dicendo in suo dogmate fidem Christi manere, ut fideles illorum temporum desiderarent Dominum vel uno die (si fieri posset) redire ad terras, et per seipsum quomodo se habeat fidei veritas, intimare. Et non videbitis (inquit), quia non est opus corporali visione Dominum redhibere quod semel sparso vel diffuso per universum mundum Evangelii fulgore spiritaliter exhibuit.

CYRIL. (in *Cat. græcorum Patrum*, ubi sup.). Opinabantur autem discipuli quod vadens Hierosolimam statim ostenderet

suite, il montera vers son Père, et qu'il en descendra dans sa gloire pour juger l'univers dans sa justice. D'où il ajoute : « Il faut premièrement qu'il souffre beaucoup et qu'il soit rejeté par cette génération. » — BÈDE. — Par *cette génération*, il ne veut pas seulement parler des Juifs, mais aussi de tous les réprouvés qui, maintenant encore, rejettent et font souffrir le Fils de l'homme dans son corps (c'est-à-dire dans l'Église). Il leur parle en même temps de sa passion et de la gloire de son avènement, afin d'adoucir pour eux la douleur de sa passion par la promesse de sa gloire, et aussi pour les disposer à braver les périls de la mort s'ils veulent la gloire de son royaume.

Et ce qui est arrivé au temps de Noé arrivera encore au temps du Fils de l'homme. Ils mangeaient et ils buvaient; les hommes épousaient des femmes; et les femmes se mariaient jusqu'au jour où Noé entra dans l'arche; et alors le déluge survenant les fit tous périr. Et comme il arriva encore au temps de Loth; ils mangeaient et ils buvaient, ils achetaient et ils vendaient, ils plantaient et ils bâtissaient. Mais le jour que Loth sortit de Sodome, il tomba du ciel une pluie de feu et de soufre, qui les perdit tous. Il en sera de même au jour que le Fils de l'homme paraîtra.

BÈDE. — Le Seigneur avait comparé son avènement à la rapidité étincelante de l'éclair, il le compare maintenant aux jours de Noé et de Loth, alors que les hommes furent surpris par une mort subite. D'où il est dit : « Et comme il arriva, etc. » — S. CHRYS. — Ils refusèrent de croire à ses menaces, et ils furent tout-à-coup frappés d'un supplice inévitable. Or, leur incrédulité venait de la lâcheté et de la mollesse de leur âme, car chacun attend ce qu'il a dans le cœur et

regnum Dei. Hanc igitur opinionem reserens notum facit eis quod primo decebat eum salubrem passionem sufferre; deinde ad Patrem ascendere, et desuper fulgere, ut orbem terrarum in justitia judicet. Unde subdit : Primum autem oportet illum multa pati, et reprobari a generatione ista. BÈDE. Generationem non tantum Judæorum, verum etiam omnium reprobatorum appellat; a quibus etiam nunc Filius hominis in corpore suo (hoc est, in Ecclesia) multa patitur et reprobatur. Inserit autem de sua passione loquens, de gloria sui adventus, ut dolorum passionis spe promissæ clarificationis mitigarent; simulque seipsos pararent, si gloriam regni diligerent, mortis non horrere periculum.

Et sicut factum est in diebus Noe, ita erit et

in diebus Filii hominis. Edebant et bibebant, uxores ducebant, et dabant ad nuptias, usque in diem quo intravit Noe in arcam, et venit diluvium, et perdidit omnes. Similiter sicut factum est in diebus Lot, edebant et bibebant, emebant et vendebant, plantabant et edificabant; qua die autem exiit Lot a Sodomis, pluit ignem et sulphur de caelo, et omnes perdidit : secundum hæc erit qua die Filius hominis revelabitur.

BÈDE. Adventum Domini, quem fulguri cito transvolanti comparaverat, nunc comparat diebus Noe et Lot, quando repentinus mortalibus supervenit interitus. Unde dicitur : Et sicut factum est, etc. CHRYS. (hom. 2, in 1, ad Thess.). Quia enim tunc non crediderunt comminatoriis verbis, passi sunt repente reale supplicium. (Et homil. 2,

dans la pensée. D'où il suit : « Ils mangeaient et buvaient, etc. » — S. AMB. — Il dit que les péchés des hommes furent la cause du déluge. car Dieu n'a pas créé le mal, ce sont nos fautes qui l'ont mérité. Ce n'est point qu'il condamne le mariage ni la nourriture, puisque l'un pourvoit à la perpétuité de l'espèce humaine et l'autre aux nécessités de la nature ; mais il faut en tout une juste mesure, et tout ce qui est de trop est mal.

BÈDE. — Mystiquement, Noé construit l'arche, lorsque le Seigneur construit l'Eglise, en unissant, pour ainsi dire, les bois choisis de ses fidèles ; il l'achève et il y entre lorsqu'au jour du jugement il y viendra habiter éternellement par la gloire visible de sa présence ; or, pendant qu'il construit cette arche, les méchants se livrent à leurs excès ; mais lorsqu'il entre, ils meurent ; car ceux qui insultent ici-bas les saints dans leurs combats seront punis dans la damnation éternelle alors que les saints seront couronnés.

S. EUS. — Après avoir cité l'exemple du déluge, afin que personne ne crût qu'il y aurait un nouveau déluge d'eau, le Seigneur cite en second lieu l'exemple de Loth, pour nous apprendre quel sera le supplice des impies alors que la colère de Dieu tombera sur eux comme un feu descendu du ciel ; d'où il est ajouté : « Le jour où Loth sortit de Sodome, une pluie de feu et de soufre, etc. » — S. EUS. — Il dit que le feu du ciel tomba sur les impies de Sodome lorsque Loth en fut sorti, et que le déluge submergea les habitants de la terre lorsque Noé fut entré dans l'arche, parce que, tant que Noé et Loth étaient au

in epist. ad Coloss.) Eorum autem incredulitas ex anima fluxa et molli procedebat : nam quæcumque vult aliquis et intendit ; ea etiam expectat. Unde sequitur : Edebant et bibebant, etc. AMBR. Bene causam diluvii de nostris asserit processisse peccatis ; quia Deus malum non creavit, sed nostra sibi merita repererunt ; non quia conjugia damnentur ut neque alimenta damnantur ; cum in istis successione, in illis naturæ subsidia sint, sed in omnibus modus quæritur : quicquid enim abundantius est, a malo est.

BEDA. Mystice autem Noe arcam ædificat, cum Dominus Ecclesiam de Christi fidelibus quasi lignis levigatis adunando construit ; quam perfecte consummatam ingreditur, cum hanc in die iudicii præsentia suæ visionis æternus habitator illustrat : sed cum arca ædificatur, iniqui luxuriantur ; cum vero intratur, intereunt ; quia qui sanctis

hic certantibus insultant, eis illic coronatis æterna damnatione plectentur.

EUSEB. (in Cat. græcorum Patrum). Quia vero usus est Dominus exemplo diluvii, ne putaret aliquis futurum diluvium ex aqua, utitur secundo exemplo Loth, docens modum perditionis impiorum, quod igne dimisso cœlitus superveniet impiis ira Dei : unde subditur : Similiter sicut factum est in diebus Loth, etc. BED. Prætermisso illo infando Sodomorum scelere, sola ea quæ levia vel nulla putari poterant delicta commemorat ; ut intelligas illicita quali pœna feriantur, si licita immoderatus acta igne et sulphure puniuntur. Sequitur enim : Quæ die autem exiit Loth a Sodomis, pluit ignem et sulphur, etc. EUSEB. (ut sup.). Non prius dixit ignem cœlitus decurrisset super impios Sodomorum, quam Loth exisset ab eis, sicut et diluvium non prius terræ

milieu des impies, Dieu retenait sa colère, afin que les justes ne périssent point avec les pécheurs. Mais quand il voulut les faire périr, il sépara les justes; de même, à la consommation des siècles, la fin n'arrivera que lorsque tous les justes seront séparés des impies; d'où il suit : « Il en sera de même, etc. » — BÈDE. — Parce que celui qui maintenant voit tout sans être visible apparaîtra alors pour tout juger, et il choisira pour apparaître le temps où il verra les hommes plus oublieux de ses jugements et plus esclaves de ce siècle. — THÉOPH. — En effet, lorsque l'antechrist sera venu, les hommes deviendront dissolus et seront livrés à tous les excès des vices, selon cette parole de l'Apôtre : « Plus amateurs des voluptés que de Dieu. » Car si l'antechrist est rempli de tous les crimes, que pourra-t-il enseigner dans ces temps malheureux au genre humain, sinon ses vices? C'est ce que le Seigneur nous indique par les exemples du déluge et de Sodome.

BÈDE.—Mystiquement, Loth, qui veut dire *isolé*, représente le peuple des élus qui vit comme un étranger dans Sodome (c'est-à-dire au milieu des réprouvés), et qui s'isole de leurs crimes de toutes ses forces. Loth étant sorti, Sodome périt, parce que « les anges viendront à la fin du monde, et sépareront les méchants du milieu des justes et les jetteront dans la fournaise de feu. » Cependant la pluie de feu et de soufre, qu'il dit être tombée du ciel, n'est pas le feu du supplice éternel, mais elle exprime la venue subite de ce jour.

En ce temps-là, si un homme se trouve au haut de la maison, et que ses meubles soient en bas, qu'il ne descende point pour les prendre; et que celui

incolas perdidit, quam Noe arcam intrasset : quia quandiu Noe et Loth conversabantur cum impiis, Deus non irrogabat iram, ne una cum peccatoribus deperirent. Volens autem eos perdere, subtraxit justum : sic et in consummatione seculi non prius erit finis, quam omnes justi sint semoti ab impiis. Unde sequitur : Secundum hæc, etc. BÈDE. Quia qui interim non apparet omnia videt, tunc apparet omnia judicabit : apparet autem judicaturus eo maxime tempore, quo cunctos judiciorum ejus oblitos huic seculo conspexerit esse mancipatos. THÉOPH. Postquam enim venerit Antichristus, homines fient lascivi dediti enormibus vitiis, secundum illud Apostoli (2 ad Timoth., 3) : Voluptatum amatores magis quam Dei. Si enim Antichristus est cujuslibet peccati habitaculum, quid aliud inseret misero tunc

temporis hominum generi nisi sua? Et hoc Dominus innuit per exempla diluvii et Sodomitarum.

BÈDE. Mystice autem Loth, qui interpretatur declinans, est populus electorum, qui dum in Sodomis (id est, inter reprobos) ut advena moratur, quantum valot, eorum scelera declinat. Exeunte autem Loth, Sodoma perit; quia in consummatione seculi exhibunt angeli, et separabunt malos de medio justorum, et mittent eos in caminum ignis (Matth., 3); ignis tamen et sulphur quæ de cælo pluisse commemorat, non ipsam perennis supplicii flammam, sed subitaneam diei illius significat adventum.

In illa die, qui fuerit in tecto, et vasa ejus in domo, ne descendat tollere illa. Et qui in agro similiter, non redeat retro. Memo-

qui se trouvera dans le champ ne retourne point non plus à ce qui est derrière lui. Souvenez-vous de la femme de Loth. Quiconque cherchera à se sauver soi-même se perdra ; et quiconque se sera perdu lui-même se sauvera.

S. AMB. — Comme il est nécessaire, à cause des méchants, que les bons souffrent dans ce siècle des déchirements de cœur et d'esprit, pour obtenir une plus grande récompense dans la vie future, il leur est donné quelques conseils, lorsqu'il est dit : « En ce jour, que celui qui sera sur le toit, etc., » c'est-à-dire si quelqu'un est déjà monté au sommet de sa maison, et au comble des plus hautes vertus, qu'il ne retombe point jusqu'aux œuvres terrestres de ce monde. — S. AUG. — Celui-là est sur le toit qui, élevé au-dessus des choses charnelles, vit dans l'air libre des choses spirituelles. Les meubles qui sont dans la maison représentent les sens charnels, qui ont souvent égaré ceux qui s'en servent pour chercher la vérité, laquelle se trouve par l'esprit. Que l'homme spirituel prenne donc garde, au jour de la tribulation, de revenir à la vie charnelle, qui se nourrit par les sens du corps, et de descendre pour chercher les jouissances de ce monde. — SUITE. — « Et que celui qui est dans les champs ne se retourne point en arrière, » c'est-à-dire que celui qui travaille dans l'Église, qui plante comme Paul, ou arrose comme Apollon (1), ne doit pas regretter les espérances mondaines auxquelles il a renoncé.

THÉOPH. — Saint Matthieu raconte que le Seigneur dit ces choses au sujet de la prise de Jérusalem, de sorte qu'à l'approche des Romains ceux qui étaient dans leurs maisons devaient prendre la fuite aussitôt

[1] J'ai planté, Apollon a arrosé [1 Cor., 3, v. 6].

res estote uxoris Loth : quicumque quaesierit animam suam salvam facere, perdet illam : et quicumque perdiderit illam, vivificabit eam.

AMB. Quia propter improbos necesse est ut prohi in hoc seculo contritionem cordis animique patiantur, quo uberiores mercedem accipiant in futurum, quibusdam remediis instruuntur ; cum dicitur : In illa die, qui fuerit in tecto, etc. Hoc est, si quis superiora jam domus suæ eminentium virtutum culmen ascendit, ad terrena mundi hujus opera non recidat. AUG. (*De quæst. Evang.*, lib. 2, quæst. 41). In tecto enim est, qui excellens carnalia tanquam in aura libera spiritualiter vivit : vasa autem in domo : sunt sensus carnales, quibus ad inves-

tigandum veritatem quæ intellectu capitur, multi utentes penitus erraverunt. Caveat ergo spiritalis homo, ne in die tribulationis rursus vita carnali quæ per sensus corporis pascitur, delectatus ad vasa hujus mundi tollenda descendat. Sequitur : Et qui in agro, non redeat retro : id est, qui operatur in Ecclesia, sicut Paulus plantans, et sicut Apollon rigans, non respiciat spem secularem cui renuntiavit.

THEOPH. Hæc autem omnia Matthæus pro captione Hierosolymorum a Domino dicta fatetur ; ut supervenientibus Romanis nec domi consistentes descendere pro quocumque necessario, sed protinus arripere fugam, nec in agro manentes redire domum. Et nimirum in captione Hierosolymorum constat hæc evenisse, iterumque

sans vouloir rien emporter, et ceux qui étaient dans les champs ne devaient pas rentrer dans leurs maisons. Or, il est certain que toutes ces choses se sont vérifiées à la prise de Jérusalem, et qu'elles se vérifieront de nouveau à la venue de l'antechrist, mais beaucoup plus à la fin des temps, puisqu'alors il doit y avoir une intolérable calamité.

S. EUS. — Ainsi, il annonce que le fils de perdition suscitera la persécution contre les fidèles du Christ. Ce qu'il appelle un jour, c'est donc le temps qui précédera la fin du monde; alors celui qui fuira ne doit pas revenir, ni s'inquiéter des biens qu'il perd, ni imiter la femme de Loth, qui, après être sortie de la ville de Sodome, s'étant retournée dans sa fuite, fut aussitôt frappée de mort et changée en statue de sel; d'où il suit : « Souvenez-vous de la femme de Loth. »—S. AMB.—Pour avoir regardé en arrière, elle perdit sa nature; car, derrière, c'est Satan, derrière, c'est Sodome; fuyez donc l'intempérance, évitez la luxure, souvenez-vous que Loth se sauva sur la montagne parce qu'il ne regarda point en arrière, tandis que sa femme, qui regarda en arrière, ne put être secourue par son mari, ni parvenir sur la montagne, mais elle resta en chemin.—S. AUG.—Ainsi, la femme de Loth figure ceux qui, dans la tribulation, regardent en arrière et se détournent de l'espérance des promesses divines; elle fut changée en statue de sel, afin que son exemple, avertissant les hommes de ne point l'imiter, elle devînt, pour ainsi dire, le sel de leur cœur et les préservât de la corruption (1).

(1) Allusion à saint Matthieu, 5, v. 15 : « Vous êtes le sel de la terre : si le sel s'affadit, avec quoi le salera-t-on ? » Le texte latin de saint Matthieu dit *evanuerit*, mais le grec porte *μωραυθη*, qui peut se traduire par *insatuatum fuerit*; c'est pour cela que saint Augustin a mis : *Ne sint fatui*.

fore ventura in Antichristi adventu; magis autem in ipso tempore consummationis, cum et tunc intolerabilis sit futura calamitas.

EUSEB. (in *Cat. græc. Patr.*). Innuit ergo per hoc futuram esse persecutionem a filio perditionis in Christi fideles. Diem igitur illam vocat tempus præcedens finem mundi : in quo qui fugit, non revertatur, et amittens bona non curet; nec imitetur conjugem Loth, quæ post fugam in exitu de civitate Sodomorum reversa (sive retro-conversa) mortua est, et columna salis effecta. Unde sequitur : Memores estote uxoris Loth. AMB. Quæ ideo quia retrospectit, perdidit naturæ suæ munus. Retro

enim Satanus, retro enim Sodoma : quapropter fuge intemperantiam, declinato luxuriam, recordare quia ille qui se veteribus studiis non reflexit, ideo evasit quia pervenit ad montem : illa, quoniam ad posteriora respexit, nec mariti adjuncta suffragio ad montem pervenire potuit, sed remansit. AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 2, quæst. 48). Significat igitur uxor Loth eos qui in tribulatione retrospectiunt, et se a spe divinæ promissionis avertunt, et ideo statua salis facta est, ut admonendo homines ne hoc faciant, tanquam condat cor eorum ne sint fatui.

THEOPH. Consequenter subjungit subsequentia promissorum, dicens : Quicumque

THÉOPH. — Ensuite, il tire la conclusion de ce qui précède en disant : « Quiconque cherchera à sauver sa vie la perdra. » Comme s'il disait : Au milieu des persécutions de l'antechrist, que nul ne cherche à sauver sa vie (car il la perdra); au contraire, celui qui bravera les tourments et les dangers la sauvera. D'où il suit : « Et quiconque la perdra la sauvera, » en ne cédant pas au tyran par amour pour la vie. — S. CYR. — Saint Paul nous montre comment on peut perdre la vie pour la sauver, lorsqu'il parle de « ceux qui ont crucifié leur chair avec ses vices et ses concupiscences, » c'est-à-dire ceux qui combattent par la patience et par la piété.

Je vous déclare que cette nuit-là, de deux personnes qui seront dans le même lit, l'une sera prise, et l'autre laissée; de deux femmes qui moudront ensemble, l'une sera prise, et l'autre laissée; de deux personnes qui seront dans le même champ, l'une sera prise, et l'autre laissée. Ils lui dirent : Où sera-ce, Seigneur? Et il répondit : En quelque lieu que soit le corps, les aigles s'y assembleront.

BÈDE. — Le Seigneur avait dit plus haut que celui qui serait dans les champs ne devait point retourner dans sa maison. Or, afin que vous ne pensiez point que ceci s'applique seulement à ceux qui doivent revenir des champs d'une manière publique, c'est-à-dire qui doivent renier ouvertement le Seigneur, il nous montre ensuite que quelques-uns, qui semblent regarder en avant, regardent cependant en arrière dans leur cœur; d'où il est dit : « Je vous déclare que, cette nuit-là, de deux qui seront dans le même lit, etc. » — S. AMB. — Il dit *cette nuit*, parce

quæsierit animam suam salvam facere, perdet eam : quasi dicat : Non quærat aliquis in persecutionibus Antichristi curare propriam animam (nam perdet eam); quisquis autem cædibus et periculis se dederit, salvus erit. Unde sequitur : Et quicumque perdidit illam, vivificabit eam : nequaquam se tyranno subjiciens propter vitæ amorem. CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Quomodo etiam aliquis perdat propriam animam, ut salvam eam faciat, manifestat Paulus, dicens de quibusdam (*ad Gal.*, 5, vers. 24) : Qui carnem suam crucifixerunt cum vitii et concupiscentiis; labore scilicet et pietate aggredientes agones.

Dico autem vobis : In illa nocte, erunt duo in lecto uno : unus assumetur, et alter relin-

quetur ; duæ erunt molentes in unum . una assumetur, et altera relinquetur ; duo in agro : unus assumetur, et alter relinquetur. Respondentes dicunt illi : Ubi, Domine? Qui dixit illis : Ubicunque fuerit corpus, illuc congregabuntur et aquilæ.

BED. Dixerat supra Dominus eum qui in agro sit retro redire non debere : quod ne de his tantum qui aperte de agro redituri, hoc est, palam Dominum negaturi sunt, dictum putares, perguit ostendere nonnullos esse qui cum faciem habere in anteriora videantur, animo tamen retro respiciunt. Unde dicitur : Dico autem vobis : In illa nocte erunt duo in lecto, etc. AMB. Bene noctem dicit, quia Antichristus hora tenebrarum est : eo quod pectoribus homi-

que l'heure de l'antechrist est l'heure des ténèbres; car l'antechrist répandra les ténèbres dans le cœur des hommes en se disant le Christ. Mais le Christ éclatera et brillera comme l'éclair, afin que dans cette nuit nous puissions voir la lumière de la résurrection. — S. AUG. — Ou encore : il dit *dans cette nuit*, c'est-à-dire dans cette tribulation.

THEOPH. — Ou encore : il nous enseigne quel sera cet avènement du Christ qui doit venir dans la nuit. Or, comme il avait dit que difficilement les riches seraient sauvés, il montre que les riches ne se perdent pas tous et que les pauvres ne se sauvent pas tous. — S. CYR. — Par les deux qui sont dans le même lit, il semble désigner les riches qui se reposent dans les délices du monde; car le lit est l'emblème du repos. Or, tous ceux qui abondent de richesses ne sont pas impies, mais quelques-uns sont justes et élus par la foi; c'est pourquoi ceux-ci seront pris, et les autres qui ne leur ressemblent pas seront laissés. Car lorsque le Seigneur descendra pour le jugement, il enverra ses anges qui, laissant sur la terre ceux qui devront subir leur châtement, lui amèneront les saints et les justes, selon cette parole de l'Apôtre : « Nous serons emportés sur les nuées au devant du Christ dans les airs. » — S. AMB. — Ou encore : parmi ceux qui sont couchés sur le lit de l'infirmité humaine, l'un est laissé (c'est-à-dire réprouvé), et l'autre est pris (c'est-à-dire emporté au devant du Christ dans les airs). — SUITE. — « De deux femmes qui moudront à la même meule, etc. » — S. CYR. — Par ces deux femmes, il semble désigner les pauvres et ceux qui sont accablés de travail. C'est aussi le sens de ce qui suit : « De deux qui seront dans le même champ, un sera pris, etc. » Car il

num tenobras Antichristus infundat, cum dicat se esse Christum : Christum autem sicut fulgur coruscans fulget, ut in illa nocte resurrectionis gloriam videre possimus. AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 2, quæst. 44). Vel in illa nocte dicit, hoc est, in illa tribulatione.

THEOPH. Vel inopinatum docet esse Christi adventum quem futurum esse noctu docemur. Cum autem dixisset divites vix salvari, ostendit quod neo omnes divites pereunt, nec omnes pauperes salvantur. CYRIL (ubi supra). Per duos enim existentes in uno lecto, videtur designare divites quiescentes in mundanis deliciis : lectus namque signum quietis est. Non autem quicumque divitiis affluunt, sunt impii ; sed aliquis est probus et in fide electus : hic

igitur assumetur, alter vero qui talis non existit, dimittetur. Descendens enim Dominus ad iudicium mittet angelos suos qui cæteris in terra derelictis pœnam passuris, sanctos et justos ei adducent, secundum illud Apostoli (11 *ad Thessal.*, 4) : Rapiemur in nubibus obviam Christo in aera. AMBR. Vel ex uno strato infirmitatis humanæ unus relinquitur (id est, improbat) ; alter vero assumitur, id est, rapitur obviam Christo in aera. Sequitur : Duæ erunt molentes, etc. CYRIL. Per molentes innuere videtur pauperes et pressos laboribus : ad quod etiam pertinet quod subditur : Duo in agro, unus assumetur, etc. In his enim non modicum differt : nam hi sarcinam paupertatis viriliter sustinent, vitam agentes honestam et humilem, qui assumentur : hi vero sunt ad

se trouve parmi eux de grandes différences : les uns supportent avec courage le poids de leur pauvreté, menant une vie honnête et humble, ceux-là seront pris; les autres sont toujours prêts pour le mal (pour les crimes), ils seront laissés. — S. AMB. — Ou encore : les deux femmes qui sont à la meule peuvent signifier ceux qui cherchent leurs aliments dans les choses occultes et qui les tirent des substances où ils étaient cachés. Peut-être encore ce monde est-il un moulin, et notre âme est enfermée dans le corps comme dans une prison. Or, dans ce moulin, la synagogue, où l'âme souillée de fautes veut moudre un froment mouillé et corrompu par l'humidité, mais elle ne peut séparer l'intérieur de l'enveloppe extérieure, et elle est laissée parce que sa farine est mauvaise; au contraire, la sainte Église, où l'âme qui n'est souillée d'aucune faute moud un froment séché par la chaleur du soleil éternel, et présente à Dieu la bonne farine du cœur des hommes. Quant aux deux qui sont dans le même champ, nous les trouverons si nous réfléchissons que nous avons en nous deux vices, celle de l'homme extérieur, qui se corrompt, et celle de l'homme intérieur, qui est renouvelée par les sacrements; elles travaillent dans notre champ, et l'une d'elles produit de bons fruits par son zèle, tandis que l'autre les laisse périr par sa négligence. Ou encore : ce champ figure ce monde où sont deux peuples, dont l'un, qui est fidèle, est pris; l'autre, qui est infidèle, est laissé.

S. AUG. — Ou encore : trois classes d'hommes semblent être désignées dans ce passage : la première est composée de ceux qui aiment l'oisiveté et le repos, et qui ne s'occupent ni des choses du siècle, ni des choses de l'Église; leur repos est figuré par le lit. La seconde com-

profana (vel execranda) promptissimi, qui relinquentur. AMBR. Vel per molentes significari videntur, qui ex occultis alimenta quæerunt, et in apertum ex interioribus profecerunt. Et fortasse mundus iste pistrinum est; anima autem nostra velut quodam carcere includitur corporali. In hoc ergo pistrino, vel synagoga, vel anima obnoxia delictis, triticum molendo madefactum, et gravi humore corruptum, non potest interiora ab exterioribus separare, et ideo relinquitur, quia ejus similago displicuit : at vero sancta Ecclesia vel anima nullis maculata contagiis delictorum, quæ tale triticum molit quod solis æterni calore torridum sit, bonam similaginem de penetralibus hominum Deo offert. Qui sint autem agrico-

læ, possumus reperire si advertamus duas mentes esse in nobis : unam exterioris hominis, quæ corrumpitur, alteram interioris, quæ per sacramentum renovatur. Istæ igitur sunt operantes in agro nostro : quarum altera bonum fructum diligentia dat, altera amittit incuria. Vel duos populos interpretamur in hoc mundo qui agro comparatur : quorum alter, qui fidelis est, assumitur ; alter qui infidelis est, relinquitur.

AUG., *De quæst. Evang.* (ubi supra). Vel tria genera hominum hic videntur significari : unum eorum qui otium et quietem eligunt, neque negotiis secularibus, neque ecclesiasticis occupati : quæ illorum quies lecti nomine significata est : alterum eorum qui in plehibus constituti reguntur a doc-

prend cette foule de peuple qui est conduite par les docteurs, et qui s'occupe des choses de ce monde; ils sont figurés par les deux femmes, parce qu'il leur est avantageux d'être dirigés par les conseils de ceux qui les gouvernent; ils sont à moudre, parce qu'ils tournent le cercle et la meule des affaires temporelles; il dit qu'en s'occupant de ces choses et de ces affaires ils sont ensemble à la même meule, parce qu'ils se conforment aux usages de l'Église. La troisième comprend ceux qui travaillent dans le ministère ecclésiastique comme dans le champ de Dieu. Or, dans chacune de ces trois classes d'hommes, il s'en trouve deux autres: les uns demeurent dans l'Église et ils sont pris, les autres prévariquent et ils sont laissés. — S. AMB. — Car Dieu n'est point injuste, il ne traite pas également ceux qui ont eu la même vie s'ils ont différé de zèle, et il ne donne point la même récompense à des actes qui n'ont pas le même mérite. En effet, ce n'est pas la communauté de vie qui égale les mérites des hommes, car tous n'accomplissent point ce qu'ils commencent, et celui-là seul qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé (1).

S. CYR. — Comme il avait dit que quelques-uns seraient pris, les disciples lui demandent où ils seront conduits. D'où il suit. « Ils lui dirent: Où sera-ce, Seigneur? » — BÈDE. — Or, comme ils faisaient au Seigneur une double question, savoir, où seraient conduits les bons et où seraient laissés les méchants, il ne répond qu'à la première et laisse la seconde à deviner. D'où il suit: « Il leur dit: En quelque lieu que soit le corps, les aigles s'y assembleront. » — S. CYR. — Comme s'il disait: De même que les oiseaux qui se nourrissent de

(1) Matth., 10, v. 22; 14, v. 13.

toribus, agentes ea quæ sunt hujus seculi, quos et feminarum nomine significavit, quin consiliis prælatorum regi his expedit; et molentes dixit, quia temporalium orbem negotiorum atque circuitum vertunt. De istis rebus et negotiis quasi tamen in unum molentes dixit, in quantum suis prebent usibus Ecclesiæ. Tertium genus est eorum qui operantur in Ecclesiæ ministerio tanquam in agro Dei. In his ergo tribus generibus bina sunt rursus genera hominum in singulis: quorum aliqui in Ecclesia permanent, qui assumuntur; aliqui cadunt, qui relinquuntur. AMBR. Non enim iniquus est Deus ut pares studiis in societate vivendi, atque indiscreta actuum qualitate, meritorum remuneratione discernat. Non autem merita

hominum copulæ usus exæquat; quia non omnes quod adoriuntur, efficiunt: sed qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.

CYRIL. (ubi supra). Quia ergo dixit quod quidam assumerentur, utiliter bene inquirunt discipuli quo assumerentur: unde sequitur: Respondentes dicunt illi: Ubi, Domine? BÈD. Duo autem Salvator interrogatus, ubi scilicet sint boni assumendi, et ubi mali relinquendi, unum dixit, aliud subintelligendum relinquit. Unde sequitur: Qui dixit eis: Ubiunque fuerit corpus, illuc congregabuntur et aquilæ. CYRIL. Quasi diceret: Sicut dejecto cadavere, avæ quarum pabulum sunt carnes, ad illud con-

chair s'assemblent autour d'un cadavre abandonné, de même, lorsque le Fils de l'homme sera venu, tous les aigles (c'est-à-dire les saints) accourront à lui. — S. AMB. — Les âmes des justes sont comparées à des aigles, parce qu'ils cherchent les hauteurs, s'éloignent de la terre et qu'on dit qu'ils vivent longtemps. Nous ne pouvons douter quel est ce corps, surtout si nous nous souvenons que Joseph obtint de Pilate le corps de Jésus. Est-ce que ces aigles autour d'un corps ne vous semblent pas le concours des saintes femmes et des apôtres autour du tombeau du Seigneur? Est-ce que vous ne voyez point ces aigles autour de son corps « lorsqu'il viendra sur les nuées et que tous les yeux le verront? » C'est ce corps dont il est dit : « Ma chair est une véritable nourriture. » Autour de ce corps sont les aigles qui volent avec les ailes spirituelles. Ces aigles autour d'un corps sont encore ceux qui croient que Jésus-Christ est venu dans sa chair. C'est aussi l'Église où nous sommes renouvelés par l'Esprit dans la grâce du baptême. — S. EUS. — Ou encore : par les aigles qui se nourrissent de la chair des animaux morts, il a voulu désigner les princes de ce monde et ceux qui persécutent ici-bas les saints de Dieu, au pouvoir desquels sont laissés ceux qui sont indignes de l'assomption, et qui sont dits *corps* ou *cadavres*. Ou encore : ces aigles figurent les puissances vengeresses qui voleront sur les impies. — S. AUG. — Dans ce récit, saint Luc a rapporté par avance ces choses qui furent dites plus tard par le Seigneur, afin de ne pas les oublier, ou bien il faut croire que le Seigneur les a dites deux fois.

veniunt, ita cum venerit Filius hominis, tunc omnes aquilæ (id est, sancti) concurrent ad eum. AMBR. Justorum enim animæ aquilæ comparantur, eo quod alta petunt, humilia derelinquunt, et longævam ducere feruntur ætatem. De corpore autem dubitare non possumus; maxime si meminerimus quod a Pilato Joseph corpus accepit (Matth., 28). Nonne tibi videntur aquilæ circa corpus, mulieres apostolorumque conventus circa Domini sepulturam? Nonne tibi videntur aquilæ circa corpus, quando veniet in nubibus, et videbit eum omnis oculus (Apocal., 5)? Est autem corpus de quo dictum est (Joan., 6) : Caro mea vere est cibus. Circa hoc corpus aquilæ sunt, quæ circumvolant spiritalibus alis. Sunt

etiam circa corpus aquilæ, quæ credunt Jesum Christum in carne venisse. Et est Ecclesia in qua per baptismi gratiam spiritu renovamur. EUSEB. (in *Cat. græc. Patr.*) Vel per aquilas mortua animalia depascentes, principes hujus seculi denotavit, et eos qui tunc temporis sanctos Dei persequuntur; penes quos relinquuntur assumptionis indigni, quæ corpus vel cadaver dicuntur. Vel punitricis virtutes, quæ volabunt ad impios, hic per aquilas denotantur. AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 7). Hæc autem quæ Lucas hic ponit (non in eo sermone in quo Matthæus), vel recordatur præoccupanda, ut prius commemoraret, quæ post a Domino dicta sunt, vel bis a Domino dicta facit intelligi.

CHAPITRE XVIII.

Il leur dit aussi cette parabole pour faire voir qu'il faut toujours prier, et ne se lasser point de le faire : Il y avait, dit-il, un juge dans une certaine ville, qui ne craignait point Dieu, et ne se souciait point des hommes ; et il y avait aussi dans la même ville une veuve qui venait souvent le trouver, en lui disant : Faites-moi justice de ma partie ; et il fut longtemps sans le vouloir faire. Mais enfin il dit en lui-même : Quoique je ne craigne point Dieu, et que je n'aie point de considération pour les hommes, néanmoins, parce que cette veuve m'importune, je lui ferai justice, de peur qu'à la fin elle ne me fasse quelque affront. Vous entendez, ajouta le Seigneur, ce que dit ce méchant juge ; et Dieu ne fera pas justice à ses élus, qui crient à lui jour et nuit ; et il souffrira toujours qu'on les opprime ? Je vous dis en vérité qu'il leur fera justice dans peu de temps. Mais lorsque le Fils de l'homme viendra, pensez-vous qu'il trouvera de la foi sur la terre ?

THÉOPH. — Après avoir parlé de ces périls et de ces tribulations, le Seigneur dit leur remède, qui est la prière assidue et attentive. D'où il est dit : « Il leur dit aussi cette parabole, etc. » — S. CHRYS. — Celui qui vous a racheté vous a dit aussi ce qu'il veut que vous fassiez. Il veut que vous ne cessiez point de prier, il veut que vous méditiez ses bienfaits dans votre prière, il veut que vous obteniez par la prière ce qu'il désire vous accorder. Or, jamais il ne refuse ses grâces à celui qui prie, et c'est par miséricorde qu'il nous exhorte à prier sans cesse. Suivez avec empressement ces exhortations du Seigneur; vous devez vouloir ce qu'il commande et rejeter ce qu'il défend. De plus, considérez combien est grande la faveur qui vous est accordée de converser avec

CAPUT XVIII.

Dicebat autem et parabolam ad illos, quoniam oportet semper orare et non desicere, dicens : Judex quidam erat in quadam civitate, qui Deum non timebat, et hominem non reverebatur. Vidua autem quædam erat in civitate illa, et veniebat ad eum, dicens : Vindicato me ab adversario meo : et nolebat per multum tempus. Post hæc autem dixit intra se : Et si Deum non timeo, nec hominem revereor, tamen quia molesta est mihi hæc vidua, vindicabo illam ne in novissimo veniens suggillet me. Ait autem Dominus : Audite quid judex iniquitatis dicit. Deus autem non faciet vindictam electorum suorum clamantium ad se die ac nocte, et patientiam habebit in illis ? Dico autem vobis,

quia cito faciet vindictam illorum : verumtamen Filius hominis veniens putas inveniet fidem in terra ?

THEOPH. Postquam ærumnarum et periculorum Dominus meminuit, subdit horum remedium ; quod est oratio jugis et præmeditata : unde dicitur : Dicebat autem et parabolam ad illos, etc. CHRYS. Qui te redemit, quid te facere voluit, demonstravit. Non vult te cessare a precibus, vult te beneficia meditari dum petis, vult te rogando accipere quod benignitas desiderat impartiri. Nec unquam oranti beneficia denegat, qui ut orantes non deficient, sua pietate instigat : hortamenta Domini libenter admitte :

Dieu dans la prière, de demander ce que vous désirez; si vous n'entendez pas sa voix, il vous répond néanmoins par ses bienfaits. Il ne dédaigne point vos demandes, il ne s'afflige que quand vous vous taisez. — BÈDE. — Celui-là prie toujours et ne cesse jamais, qui ne manque point de prier aux heures canoniales (1), et tout ce que le juste fait ou dit selon Dieu peut aussi être regardé comme une prière. — S. AUG. — Tantôt le Seigneur tire ses paraboles d'une similitude, comme le créancier qui, ayant remis leur dette à deux débiteurs, est plus aimé de celui auquel il a plus remis; tantôt il conclut par opposition, comme quand il dit : « Si Dieu revêt ainsi l'herbe des champs, qui est aujourd'hui et que demain on jettera au four, combien plus aura-t-il soin de vous, hommes de peu de foi ? » Ainsi, ce n'est point par similitude, mais par opposition, qu'il parle de ce juge inique dont il est ajouté : « Il y avait dans une certaine ville un juge, etc. » — ΤΗΘΡΗ. — Remarquez que ne pas craindre les hommes est un indice de très grande malice. En effet, beaucoup qui ne craignent pas Dieu sont cependant retenus par la crainte des hommes, et, à cause de cela, ils pèchent moins. Mais, lorsque quelqu'un est sans pudeur, même à l'égard des hommes, alors le vice monte à son comble.

SUITE. — « Il y avait aussi dans la même ville une veuve. » — S. AUG. — Cette veuve peut représenter l'Eglise, qui est dans le deuil jusqu'à la venue du Seigneur qui, maintenant, la protège mystérieusement. Mais il suit : « Elle venait à lui, disant : Vengez-moi, etc. » Ceci

(1) Canon veut dire règle, et l'office *canonial* est ainsi appelé parce qu'il consiste dans la récitation de prières imposées par l'Eglise, qui en déterminent aussi les diverses heures.

quod præcipit, velle debes; nolle, si ipse Dominus prohiberet. Denique considera quanta est tibi concessa felicitas, orationibus fabulari cum Deo, quod desideras postulare: qui etsi verbis silet, tamen beneficiis respondet. Non aspernatur quod petis, non tædet, nisi forte tacueris. BÈDE. Dicendum est autem eum semper orare et non deficere, qui canonicis horis rogare non desistit: aut omnia quæ justus secundum Deum gerit et dicit, ad orationem sunt reputanda. AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 2, quæst. 45). Parabolas autem Dominus aut secundum similitudinem ponit, sicut de fœnere, qui cum duobus debitoribus donnasset quod debebant, ab eo plus dilectus est cui plus donavit (Luc., 7), aut ex ipsa dissimilitudine aliquid probat; veluti est illud quod si fœnum agri quod hodie est, et cras in cli-

banum mittitur, Deus sic vestit, quanto magis vos modicæ fidei [Matth., 6]? Hic ergo iniquus judex, non ex similitudine, sed ex dissimilitudine adhibitus est, de quo subditur: Judex quidam erat in quadam civitate, etc. ΤΗΘΡΗ. Vide quod impudentem erga homines esse gravioris est malitiæ indicium. Deum enim quamplures non timent, attamen humano cohibentur pudore, et ideo minus peccant. Cum vero fit aliquis impudens, etiam quoad homines, tunc excrescit cumulus vitiorum.

Sequitur: Vidua autem quædam erat in illa civitate. AUG. (*De quæst. Evang.*, ut sup.). Ista vidua potest habere similitudinem Ecclesiæ; quæ desolata videtur donec veniat Dominus, qui nunc in secreto curam ejus gerit. Sed quia sequitur: Et veniebat ad eum dicens: Vindica me, etc. hic mo-

nous explique pourquoi les élus de Dieu le supplient de les venger, ainsi que cela est dit aussi des martyrs dans l'Apocalypse de saint Jean, tandis qu'il nous a été expressément recommandé de prier pour nos ennemis et nos persécuteurs; par cette vengeance des justes, il faut entendre qu'ils demandent la destruction des méchants; or, ils périssent de deux manières; par leur retour à la justice et par le châtement qui détruit leur puissance. Quand même tous les hommes se convertiraient à Dieu, le démon resterait encore pour être condamné à la fin du monde; or, comme les justes désirent que cette fin arrive, on peut dire qu'ils désirent leur vengeance. — S. CYR. — Ou encore : toutes les fois que quelqu'un nous offense, nous regardons comme glorieux d'oublier cette injure; mais, toutes les fois que les adversaires des ministres de la religion divine outragent la gloire même de Dieu, alors nous nous adressons à Dieu, invoquant son secours, et nous le sollicitons contre les ennemis de sa gloire.

S. AUG. — La persévérance de la veuve suppliante parvint à amener ce juge inique à faire ce qu'elle demandait. D'où il suit : « Enfin il dit en lui-même : Quoique je ne craigne point Dieu, etc. » Ainsi donc, combien plus doivent-ils être confiants ceux qui prient avec persévérance le Dieu qui est la source de la justice et de la miséricorde. D'où il suit : « Le Seigneur ajoute : Vous entendez ce que dit le juge, etc. » — THÉOPH. — Comme s'il disait : Si cette insistance a adouci ce juge capable de tous les crimes, combien plus notre prière fléchira-t-elle la honte de Dieu, père des miséricordes ? D'où il suit : « Je vous le dis, il les vengera aussitôt. » Quelques-uns ont tenté de donner à cette para-

net cur electi Dei se vindicari deprecantur; quod etiam in Apocalypsi Joannis de martyribus dicitur (cap. 6) cum apertissime moneamur ut pro nostris inimicis et persecutoribus oremus; intelligendum est autem eam vindictam esse justorum, ut omnes mali pereant. Pereunt autem duobus modis, aut conversione ad justitiam, aut amissa per supplicium potestate. Itaque si omnes homines converterentur ad Deum, diabolus tamen remaneret in seculi fine damnandus : quem finem cum justi venire desiderant, non absurde vindictam desiderare dicuntur. CYRIL. Vel aliter : quoties nobis ab aliquibus irrogantur offensæ, tunc gloriosam esse putabimus oblivionem malorum; quoties vero aliquid contra ipsam Dei gloriam peccant, qui contra dogmatis

divini ministros bellum gerunt, tunc Deum adimus postulantes subsidium, et exclamantes contra impugnantes gloriam ejus.

AUG. (*De quest. Evang.*, ut sup.). Apud iniquissimum ergo judicem usque ad effectum implendi desiderii valuit trahere perseverantia deprecantis. Unde sequitur : Post hæc autem dicit intra se : Etsi Deum non timeo, etc. Multo igitur certiores esse debent qui Deum perseveranter rogant fontem justitiæ atque misericordiæ : unde sequitur : Ait autem Dominus : Audite quid judex, etc. THÉOPH. Quasi dicat : Si judicem imbutum quolibet scelere demulsit assiduitas, quanto magis Patrem misericordiæ Deum flectemus ad pietatem orando? Unde sequitur : Dico autem vobis, quia cito faciet vindictam illorum. Tenta-

bole un sens plus subtil : ils disent que cette veuve figure toute âme qui s'est séparée de son premier époux (c'est-à-dire le démon), lequel est son adversaire, parce qu'elle s'est approchée de Dieu qui est le juste juge, et qui ne craint pas Dieu (car lui seul est Dieu), ni les hommes, car Dieu ne fait point acception de personnes. Or, Dieu, touché de la persévérance de cette veuve (c'est-à-dire de l'âme suppliante), étend sur elle sa miséricorde et la défend contre le démon.

Après avoir enseigné qu'à la fin des temps il faudra prier beaucoup pour échapper aux dangers qui viendront alors, le Seigneur ajoute : « Cependant, quand viendra le Fils de l'homme, pensez-vous qu'il trouve de la foi sur la terre ? » — S. AUG. — Le Seigneur parle ici de la foi parfaite ; à peine s'en trouve-t-il sur la terre ; l'Eglise de Dieu est remplie de fidèles ; or, qui y viendrait s'il n'y avait point de foi ? Et si la foi était parfaite, qui ne transporterait les montagnes ? — BÈDE. — Cependant, lorsque le Créateur tout-puissant apparaîtra sous la figure du Fils de l'homme, les élus seront si rares que la ruine du monde sera précipitée, moins à cause des supplications des fidèles qu'à cause de l'indifférence des autres. Si le Seigneur parle ici d'une manière dubitative, ce n'est point qu'il doute, il nous avertit. C'est ainsi que nous-mêmes, dans les choses que nous tenons comme certaines, nous employons quelquefois la forme dubitative pour réprimander ; par exemple, quand on dit à un serviteur : « Prenez garde, ne suis-je pas votre maître ? » — S. AUG. — Le Seigneur a ajouté ceci pour montrer que lorsque la foi s'éteint la prière cesse. Croyons donc afin de prier, et afin que la foi elle-même ne s'éloigne point, prions. La foi produit la prière, et la prière, à son tour, obtient l'affermissement de la foi.

verunt autem quidam subtilius hanc indagare parabolam : dicunt enim viduam esse quamlibet animam quæ pristinum virum (scilicet diabolum) excludit, ob hoc ei adversantem quod accedit ad Deum justitiæ judicem, qui neque Deum timet (nam ipse solus est Deus), sed nec veretur hominem ; non est enim apud Deum personarum acceptio. Hujus igitur viduæ (id est, animæ supplicantis) jugiter sibi contra diabolum miseretur Deus, demulcente eum instantia ejus.

Postquam autem Dominus docuit quod utendum sit in tempore consummationis oratione pro tunc futuris periculis, subdit : Verumtamen Filius hominis veniens, putas inveniet fidem in terra ? AUG. (*De verb. Dom.*, serm. 36). Dicit autem hoc Domi-

nus de fide quæ perfecta est : ipsa enim vix invenitur in terra : ecce plena est Ecclesia Dei : quis huc accederet si nulla esset fides ? quis non montes transferreret, si plena esset fides ? BÈDE. Cum autem omnipotens Conditor in figura Filii hominis apparuerit, tanta erit raritas electorum, ut non tam ob clamorem fidelium quam ob torporem aliorum, totius mundi sit acceleranda ruina. Quod autem Dominus hic quasi dubitative dicit, non dubitat, sed arguit. Nam et nos aliquando de rebus quas certas habemus, increpative verbum dubitationis ponimus, ut si dicatur servo : Considera, forsitan Dominus tuus sum. AUG. (*De verb. Dom.*, ut sup.). Hoc autem Dominus adjicit, ut ostendat quod si fides deficit, oratio perit :

Il dit aussi cette parabole à quelques-uns qui mettaient leur confiance en eux-mêmes comme étant justes, et qui méprisaient les autres. Deux hommes montèrent au temple pour y faire leur prière; l'un était pharisien et l'autre publicain. Le pharisien, se tenant debout, priait ainsi en lui-même : Mon Dieu, je vous rends grâces de ce que je ne suis point comme le reste des hommes, qui sont voleurs, injustes et adultères; ni même comme ce publicain. Je jeûne deux fois la semaine, je donne la dîme de tout ce que je possède. Le publicain au contraire, se tenant bien loin, n'osait pas même lever les yeux au ciel; mais il frappait sa poitrine, en disant : Mon Dieu, ayez pitié de moi, car je suis un pécheur. Je vous déclare que celui-ci s'en retourna chez lui justifié, et non pas l'autre; car quiconque s'élève sera abaissé, et quiconque s'abaisse sera élevé.

S. AUG. — Comme la foi n'est point donnée aux superbes, mais aux humbles, après les paraboles précédentes il en ajoute une autre pour exhorter à l'humilité et combattre l'orgueil. D'où il est dit : « S'adressant à quelques-uns qui se confiaient en eux-mêmes, etc. »

ΤΥΕΟΡΗ. — Comme l'orgueil tourmente le cœur des hommes plus que les autres passions, il parle plus souvent de ce vice. L'orgueil est le mépris de Dieu; en effet, toutes les fois qu'on s'attribue à soi-même et non pas à Dieu le bien qu'on fait, qu'est-ce, sinon une négation de Dieu? Ainsi, il propose cette parabole pour ceux qui, se confiant en eux-mêmes, n'attribuent point à Dieu toutes leurs œuvres et qui à cause de cela méprisent les autres; il montre que, quoique la justice rapproche l'homme de Dieu, si cependant elle devient orgueilleuse, elle le précipite dans l'abaissement. D'où il suit : « Deux hommes montaient au temple, etc. »

ergo ut oremus, credamus, et ut ipsa fides non deficiat, oremus. Fides fundit orationem : fusa oratio fidei impetrat firmitatem.

Dixit autem et ad quosdam qui in se confidebant tanquam justis, et aspernabantur ceteros, parabolam istam, dicens : Duo homines ascendebant in templum ut orarent, unus pharisæus, et alter publicanus; pharisæus stans hæc apud se orabat : Deus, gratias ago tibi, quia non sum sicut ceteri hominum, raptores, injusti, adulteri, velut etiam hic publicanus : jejuno bis in sabbato, decimas de omnibus quæ possideo. Et publicanus a longe stans, nolebat nec oculos ad cælum levare, sed percutiebat pectus suum, dicens : Deus, propitius esto mihi peccatori. Amen dico vobis, descendit hic justificatus in domum suam ab illo; quia omnis qui se

exaltat, humiliabitur, et qui se humiliat, exaltabitur.

AUG. (*De verb. Dom.*, serm. 36, ut sup.). Quia fides non est superbiorum, sed humilium, præmissis subjicit parabolam de humilitate et contra superbiam. Unde dicitur : Dixit autem et ad quosdam qui in se confidebant, etc.

THEOPH. Quia etiam superbia plusquam aliæ passiones vexat hominum mentes, ideo crebrius de hac monet. Est autem superbia Dei contemptus : quoties enim aliquis, non Deo, sed sibi ascribit bona quæ facit, quid est aliud quam Dei negatio? Causa igitur confidentium in seipsis, non autem totum attribuentium Deo, sed ob hoc etiam ceteros, contemnentium, parabolam proponit : ostendens quod justitia quamvis hominem

GREC. — Il nous a enseigné la persévérance dans la prière par la parabole de la veuve et du juge ; maintenant, par celle du pharisien et du publicain, il nous enseigne comment il faut lui adresser nos demandes pour que la prière ne soit point une œuvre stérile. Or, le pharisien est condamné pour avoir mal prié ; car il suit : « Le pharisien, debout, priait ainsi en lui-même. » — **THÉOPH.** — En disant *debout*, il exprime l'orgueil de son âme, car il était superbe même dans son attitude. — **S. BAS.** — Il dit : *priait en lui-même*, comme s'il ne s'adressait point à Dieu, parce que sa pensée orgueilleuse se reportait sur lui-même ; car il suit : « Mon Dieu, je vous rends grâces. » — **S. AUG.** — Il n'est pas blâmé de ce qu'il rendait grâces à Dieu, mais de ce qu'il ne désirait plus rien pour lui-même. Ainsi, vous êtes parfait, vous avez tout en abondance ; vous n'avez pas besoin de dire : « Remettez-nous nos dettes. » Or, qu'arrivera-t-il à l'impie qui combat contre la grâce, si celui qui rend grâces avec orgueil est blâmé ? Qu'ils entendent ceux qui disent : « Dieu m'a fait homme et je me fais juste. » Oh ! ils sont pires et plus détestables que ce pharisien qui parlait avec orgueil de sa justice, mais qui, néanmoins, en rendait grâces à Dieu.

THÉOPH. — Suivez avec attention la prière de ce pharisien. D'abord il parle de ce qu'il n'est pas, ensuite il dit ce qu'il est ; car il suit : « Je ne suis point comme les autres, etc. » — **S. AUG.** — Si seulement il disait : « Comme un grand nombre d'hommes ; » mais qu'est-ce que : *les autres hommes*, sinon tous excepté lui ? « Moi (dit-il) je suis juste, les autres sont pécheurs. » — **S. GRÉG.** — L'orgueil des superbes se manifeste de quatre manières : lorsqu'ils pensent que le bien qui

approximet Deo, si tamen assumat superbiam, ad infima dejicit hominem. Unde sequitur : Duo homines ascendebant in templum, etc.

GRÆCUS (vel Asterius in *Cat. græc. Pat.*). Diligentiam quidem orationis docuit nos per viduam et publicanum ; hic autem per pharisæum et publicanum docet nos, quomodo sint ei dirigenda præcamina, ne sit infructuosum orationis negotium. Condemnatus est autem pharisæus, cum incaute oraret. Nam sequitur : Pharisæus autem stans hæc apud se orabat. **THÉOPH.** Per hoc quod dicit stans, elatum ejus animum notat : ipso enim habitu superbissimus videbatur. **BASIL.** (in *Esai.*, cap. 2, sive visione 2). Dicit autem : Apud se orabat, quasi non apud Deum : quia ad seipsum redibat per peccatum superbiam : sequitur enim : Deus,

gratias ago tibi. **AUG.** (*De verb. Dom.*, serm. 36, ut sup.). Non reprehenditur quia Deo gratias agebat, sed quia nihil sibi addi cupiebat. Ergo jam plenus es, jam abundans, non est quare dicas : Dimitte nobis debita nostra. Quid igitur qui impie oppugnat gratiam, si reprehenditur qui superbe agit gratias ? Audiant qui dicunt : Deus me hominem fecit, ego me justum facio. O peior et detestabilior pharisæo ! qui superbe justum se dicebat, sed tamen inde gratias Deo agebat.

THÉOPH. Attende autem seriem orationis pharisæi. Primo namque dixit quæ ei abcrant ; deinde subjungit quæ habebat : sequitur enim : Quia non sum sicut cæteri, etc. **AUG.** (*De verb. Dom.*, serm. 36). Diceret saltem, sicut multi homines. Quid est cæteri homines, nisi omnes præter ipsum ?

est en eux vient d'eux-mêmes; ou, s'ils croient l'avoir reçu de Dieu, quand ils s'imaginent que c'est à cause de leurs mérites; ou quand ils se vantent d'avantages qu'ils n'ont point; ou lorsque, méprisant les autres, ils veulent qu'on ne s'occupe que de ce qu'ils ont. C'est ainsi que le pharisien n'attribue qu'à lui seul le mérite de ses bonnes œuvres.—S. AUG.— Mais voilà que le publicain, qui était près de lui, devient une occasion de plus grand orgueil; car il suit: « Ni comme ce publicain; » comme s'il disait: « Je suis le seul, celui-là est comme les autres. » — S. CHRYS.— Il ne lui suffit point d'avoir méprisé toute la nature humaine, il s'attaque aussi au publicain; son péché eût été moindre s'il l'eût excepté, mais, d'une seule parole, il atteint les absents et il déchire la plaie de celui qui est présent. Or, l'action de grâces n'est point une invective contre le prochain; si vous rendez grâces à Dieu, ne vous occupez que de lui seul et ne vous détournez pas du côté des hommes pour condamner votre prochain. — S. BAS.— L'orgueilleux ne diffère de l'insulteur que par l'apparence, car celui-ci abaisse les autres par les insultes, et celui-là s'élève au-dessus d'eux par la fatuité de son cœur. — S. CHRYS.— Or, celui qui insulte le prochain nuit aux autres et à lui-même. En effet, premièrement il rend pire celui qui l'entend; car, si c'est un pécheur, il se réjouit (d'avoir trouvé un complice de son péché); s'il est juste, il s'enorgueillit (parce que les fautes d'autrui le portent à concevoir de lui-même une meilleure opinion). Secondement, il nuit à la société de l'Eglise, car tous ceux qui l'entendent ne blâment pas seulement celui qui pèche, mais encore ils comprennent dans leur mépris la religion chrétienne.

Ego (inquit) justus sum, cæteri peccatores. GREG. (23 *Moral.*, cap. 4). Quatuor quippe sunt species, quibus omnis tumor arrogantium demonstratur: cum bonum aut a semetipsis habere se æstimant; aut si sibi datum desuper credunt, pro suis se hoc accepisse meritis putant; aut certe cum jactant se habere quod non habent; aut despectis cæteris singulariter videri appetunt habere quod habent: unde et pharisæus hoc bonorum sibi operum merita singulariter tribuit. AUG. (*De verb. Dom.*, serm. 36, ut sup.). Ecce autem ex vicino publicano majoris erat ei tumoris occasio. Sequitur enim: Velut etiam hic publicanus; quasi dicat: Ego sum solus: iste de cæteris est. CHRYS. (in conc. *De pharisæo et publicano*). Non enim satiaverat contemptum ejus tota humana natura, sed et pu-

blicanum aggressus est: moderatius autem peccasset, si publicanum exocpisset; nunc autem uno verbo et absentes invadit, et vulnera præsentis lacessit. Non est autem gratiarum actio invectiva aliorum. Si regretaris Deo, ipse tibi tantum sufficiat; nec te ad homines transferas, nec proximum condemnes. BASIL. (*in Esai.*, ubi sup.). Discrepat autem elatus a convitiatore sola habitudine: is enim in alios utitur convitiis, hic autem se mentis temeritate extollit. CHRYS. (ut sup.). Qui autem aliis conviciatur, sibi et aliis multa mala facit. Primo enim audientem reddit pejorem, quia si sit peccator, fit lætior (crimini invento collegæ), si sit justus, extollitur (per aliena crimina inductus de se magna putare). Secundo communitatem Ecclesiæ lædit: non enim omnes audientes vituperant eum so-

Troisièmement, il fait blasphémer la gloire de Dieu; car, de même que le nom de Dieu est glorifié par nos bonnes œuvres, de même nos péchés le font blasphémer. Quatrièmement, il couvre de confusion celui qui entend ses outrages, le rend plus inconsideré et s'en fait un ennemi. Cinquièmement, il mérite un châtement pour avoir proféré des paroles coupables.

THEOPH. — Il ne suffit pas d'éviter le mal, il faut encore faire le bien. C'est pourquoi, après avoir dit : « Je ne suis point comme les autres, qui sont voleurs, injustes, adultères, » il ajoute par opposition : « Je jeûne deux fois dans le sabbat. » Ils appelaient sabbat une semaine, à cause du dernier jour qui était celui du repos. Or, les pharisiens jeûnaient le lundi et le jeudi. C'est ainsi qu'il oppose ses jeûnes à la passion de l'adultère; car la luxure vient de la sensualité; aux voleurs et aux injustes, il oppose le paiement de la dîme; car il suit : « Je paie la dîme de tout ce que je possède; » comme s'il disait : Je suis si éloigné des rapines et des injustices, que je donne mon propre bien. — S. GRÉG. — C'est ainsi que, par son orgueil, il ouvre la cité de son cœur aux ennemis qui l'assiègent; vainement il l'a fermée par le jeûne et la prière; vainement les autres côtés sont fortifiés; puisqu'il y a un endroit ouvert par où l'ennemi peut entrer, il est sans défense.

S. AUG. — Cherchez dans ses paroles, vous trouverez qu'il n'a rien demandé à Dieu. Il était monté pour prier; au lieu de prier Dieu, il a préféré se louer lui-même et insulter à celui qui priait. Cependant, le publicain, que le sentiment de sa conscience tenait éloigné, s'approchait par sa piété; d'où il suit : « Le publicain, se tenant éloigné. » —

lum qui peccavit, sed ritui christiano contumelias innectunt. Tertio Dei gloriam blasphemare facit : sicut enim nobis recte agentibus nomen Dei glorificatur, sic nobis peccantibus blasphematur. Quarto eum qui audit opprobria, confundit, imprudentiorem eum et adversarium faciens. Quinto statuit se pœnæ obnoxium, rebus prolatis quæ sibi non conveniunt.

THEOPH. Expedit autem, non solum declinare a malo, sed etiam agere bonum. Et ideo cum dixisset : Non sum sicut cæteri, raptores, injusti, adulteri, subjungit per oppositum : Jejuno bis in sabbato. Sabbatum hi dicebant hebdomadam ab ultima die quietis. Jejunabant enim pharisæi secunda et quinta feria : sic igitur jejunia objecit contra passionem adulterii : nam ex

voluptate est lascivia : rapacibus vero et injustis opposuit decimarum solutionem : sequitur enim : Decimas de omnium quæ possideo : quasi dicat : Adeo rapinas et nequitas refugio, ut etiam mea contribuam. GRÉG. [19 *Moral.*, cap. 12]. Ecce, civitatem cordis sui insidiantibus hostibus per elationem aperuit, quam frustra per jejunium et orationem clausit : incassum munita sunt cætera, cum locus unus de quo hosti patet aditus, munitus non est.

AUG. [*De verb. Dom.*, ubi sup.]. Quære autem in verbis ejus, nihil invenies quod Deum rogaverit : ascondit quidem orare, noluit Deum rogare, sed se laudare, et roganti etiam insultare. Publicanum autem cordis conscientia removebat, sed pietas applicabat. Unde sequitur : Et publicanus

THÉOPH. — Quoiqu'il soit dit que le publicain était debout, néanmoins il différait du pharisien par son langage autant que par son attitude et par la contrition de son cœur. En effet, il n'osait lever les yeux vers le ciel, les jugeant indignes de contempler les choses d'en haut, parce qu'ils s'étaient complus à chercher et à considérer les choses terrestres. De plus, il meurtrissait sa poitrine; d'où il suit : « Il se frappait la poitrine, » comme pour punir son cœur de ses mauvaises pensées et le réveiller de son sommeil. C'est pourquoi il n'invoquait que la miséricorde de Dieu; car il suit : « Mon Dieu, ayez pitié, etc. » — **S. CURYS.** — Il a entendu dire : Je ne suis pas comme ce publicain; et au lieu de s'indigner, il est plein de componction; le pharisien a découvert sa plaie, et il demande sa guérison. Que nul ne profère donc cette froide parole : « Je n'ose pas, je suis honteux, je ne puis ouvrir mes lèvres. » Une telle crainte est diabolique; c'est le démon qui veut vous fermer les portes qui donnent accès auprès de Dieu.

S. AUG. — Pourquoi donc vous étonnez-vous que Dieu pardonne au publicain qui se juge lui-même? Il était loin, néanmoins il s'approchait de Dieu, et le Seigneur était attentif auprès de lui; car « Dieu, qui est très haut, regarde les humbles. » Il ne levait point les yeux vers le ciel; il ne regardait point pour mériter d'être regardé; sa conscience le courbait, l'espérance le relevait; il se frappait la poitrine et se punissait lui-même. C'est pourquoi le Seigneur lui pardonnait les péchés qu'il confessait. Vous avez entendu l'accusateur superbe, vous avez entendu l'humble coupable, écoutez maintenant le juge disant : « Je vous déclare que celui-ci s'en retourna justifié dans sa maison, et l'autre non. »

a longe stans. **THÉOPH.** Quamvis autem publicanus stetisse dicatur, distabat tamen a pharisæo tam verbis quam habitu necnon et corde contrito. Nam verebatur oculos levare in cælum, censens indignos visionis supernæ eos qui maluerunt bona terrena spectare et quærere : necnon et pectus tundebat : unde sequitur : Sed percutiebat pectus suum ; cor quodammodo pungens causa cogitationum pravaram ; necnon et excitans ut dormitans : unde non aliud quam Deum propitiatorem petebat : sequitur enim : Dicens : Deus propitius, etc. **CURYS.** (ut sup.). Audivit quia non sum velut hic publicanus : nec indignatus est, sed compunctus ; detexit ille vulnus, quærit hic medicinam. Nemo igitur illud frigidum proferat verbum : Non audeo, pudorosus sum, non

possum aperire os. Talis reverentia est diabolica. Vult tibi diabolus obserare fores accessus ad Deum.

AUG. (*De verb. Dom.*, serm. 36, ut sup.). Quid igitur miraris si Deus ignoscit, quando ipse agnoscit? De longinquo stabat, Deo tamen appropinquabat; et eum Dominus de prope attendebat : excelsus enim Dominus, et humilia respicit ; nec oculos ad cælum levabat : ut respiceretur, non respiciebat. Premebat conscientia, spes sublevabat ; percutiebat pectus suum, pœnas de seipso exigebat ; propterea Dominus confitenti parcebat. Audisti superbum accusatorem, audisti humilem reum : audi nunc Judicem dicentem : Amen dico vobis, descendit hic justificatus in domum suam ab illo.

CURYS. (*De incomprehensibili Dei natura,*

S. CHRYS. — Ce discours nous représente deux cochers et deux chars dans une arène : l'un porte la justice unie à l'orgueil, l'autre le péché avec l'humilité. Or, celui du péché dépasse celui de la justice, non par ses propres forces, mais par la vertu de l'humilité qui marche avec lui ; l'autre est vaincu, non point par la faute de la justice, mais à cause du poids et de la masse de l'orgueil. En effet, de même que l'excellence de l'humilité triomphe du poids du péché et s'élance pour atteindre Dieu, de même le poids de l'orgueil entrave la justice. Ainsi, auriez-vous fait une multitude d'œuvres vertueuses, si vous pensez pouvoir présumer de vous-mêmes, vous avez perdu toute votre prière (tout le fruit de votre prière) ; au contraire, porteriez-vous dans votre conscience le poids de mille fautes, si vous vous estimez le dernier de tous, vous pourrez vous présenter à Dieu avec une grande confiance. C'est pourquoi il indique la raison de sa sentence en disant : « Car quiconque s'élève sera abaissé, et quiconque s'abaisse sera élevé. » Or, l'humilité a plusieurs noms. En effet, l'humilité est la vertu désignée par ces paroles : « Mon Dieu, vous ne rejetterez pas un cœur contrit et humilié. » Il y a encore une humilité qui vient des tribulations, selon cette parole : « Il a humilié mon âme jusqu'à terre ; » il y a aussi l'humiliation du péché, de l'orgueil et du désir insatiable des richesses ; car quoi de plus humble que ceux qui s'asservissent (s'avalissent et s'abaissent) par amour pour les richesses et pour la domination, et qui envient ces choses comme grandes ? — S. BAS. — Il y a aussi une fierté louable lorsque l'âme, oubliant les choses viles, devient magnanime et s'élève par la vertu. Cette grandeur de l'âme consiste à dominer la

homil. 5). Geminos aurigas et duas bigas in stadio positas sermo præsens proponit : in altera quidem justitiam cum superbia, in altera peccatum et humilitatem : et vides bigam peccati superare justitiam ; non propriis viribus, sed virtute humilitatis conjunctæ : illam vero devictam non fragilitate justitiæ, sed mole et tumore superbiæ. Nam sicut humilitas per sui eminentiam peccati pondus superat, et saliens attingit Deum, sic superbia ob sui molem de facili justitiam deprimit. Si ergo plura facta strenue geras, putas autem te posse præsumere, tota caruisti oratione (sive fructu orationis caruisti). Si vero mille feras in conscientia fascas reatum, et hoc solum de te credas quod es infimus omnium, multam obtinebis ante Deum fiduciam. Et ideo suæ sententiæ causam assignans subdit : Quia omnis qui se

exaltat, humiliabitur ; et qui se humiliat, exaltabitur ; et in psal. 122 : Humilitatis nomen multiplex est. Est enim quædam virtus humilitas, secundum illud (Psal. 50) : Cor contritum et humiliatum, Deus, non despicias ; est et humilitas ab ærumnis, juxta illud (Psal. 142) : Humiliavit in terra vitam meam ; est et humilitas a peccatis, et superbia, et insatiabilitate divitiarum : quid enim humilior his qui se submittunt (vel defodiunt et deprimunt) in divitiis et potentatu ? et hæc reputant magna. BASIL. (in Esai., cap. 2, seu visione 2). Similiter etiam et exaltari laudabiliter contingit, quando scilicet non humilia cogitas, sed mens tua est per magnanimitatem in virtutem erecta. Talis autem animi celsitudo est eminentia in tristitiis (vel generosum quoddam robur in tribulationibus), terre-

tristesse (à supporter les tribulations avec un généreux courage), à mépriser les choses terrestres et à s'occuper de celles du ciel. Or, cette grandeur de l'âme diffère de l'arrogance qu'engendre l'orgueil, comme la force d'un corps bien portant diffère de l'obésité qui vient de l'hydropisie.

S. CHRYS. — Ainsi, cet orgueil fastueux peut précipiter du ciel celui qui s'y abandonne, tandis que l'humilité peut relever l'homme de l'abîme profond de ses fautes; c'est elle qui sauva le publicain préférentiellement au pharisien, et qui fit entrer le larron dans le paradis avant les apôtres; tandis que l'orgueil a perdu même les puissances du ciel. Or, puisque l'humilité unie au péché est si agile qu'elle dépasse l'orgueil uni à la justice, quelle sera la course de l'humilité si elle est unie à la justice? Elle paraîtra avec une grande confiance au tribunal de Dieu au milieu des anges. D'un autre côté, si l'orgueil uni à la justice, peut l'avilir, dans quel abîme nous précipitera-t-il s'il est uni au péché? Je ne dis point ceci pour que vous négligiez la justice, mais afin que vous évitiez l'orgueil. — THEOPH. — On s'étonnera peut-être que ce pharisien soit condamné pour avoir dit quelques paroles à sa louange, tandis que Job, qui en dit un bien plus grand nombre, a été couronné. C'est que le pharisien, accusant les autres, parlait ainsi sans motif; au contraire, Job, assailli par ses amis et pressé par ses douleurs, fut amené à raconter ses vertus dans l'intérêt de la gloire de Dieu, afin que les hommes ne fussent point découragés dans la poursuite de la vertu. — BÈDE. — Dans un sens figuré, le pharisien représente le peuple juif, qui se vante de ses mérites à cause de la justice de

noram contemptus, conversatio in cœlis : et videtur hujusmodi mentis sublimitas eandem habere differentiam ad elationem quæ ex arrogantia generatur, quam habet corpulentia corporis bene dispositi ad inflationem carnis cum ex hydropisi tumet.

CHRYS. Hæc igitur sustus inflatio ab ipsis cœlis potest deprimere non caventem; humilitas vero et ab ipsa abyso reatum hominem sublimare : hæc enim præ pharisæo publicanum salvavit et latronem ante apostolos in paradysum duxit : illa vero etiam incorpoream ingressa est potestatem. Cæterum si adjuncta delictis humilitas tam facile currit ut superbiam justitiæ junctam transent ; a fortiori si justitiæ conjunxeris eam, quomodo non ibit ? Assistet ipsa tribunali divino in medio angelorum cum fiducia multa. Rursus si fastus conjunctus

justitiæ eam deprimere potuisset ; si conjunctus sit peccato, in quamnam gehennam detrudet ? Hoc dico, non ut negligamus justitiæ, sed ut fastum vitemus. THEOPHYL. Sed forsitan mirabitur aliquis quomodo pharisæus cum pauca verba suæ laudis protulerit, condemnatur ; Job vero cum plurima fuderit, coronatur : eo scilicet quod pharisæus talia dicebat criminando aliis, nulla ratione cogente ; Job vero urgentibus eum amicis et pressuris prementibus coactus est proprias virtutes recitare propter Dei gloriam ; ne homines desisterent a profectu virtutis.

BED. Typice autem pharisæus est populus Judæorum, qui ex justificationibus legis extollit merita sua ; publicanus vero gentilis est, qui longe a Deo positus, confitetur peccata sua : quorum unus superbiendo

sa loi; le publicain représente celui des Gentils, qui était éloigné de Dieu et qui confesse ses péchés. L'un se retire humilié à cause de son orgueil, l'autre mérite de s'approcher et est élevé à cause de son repentir.

Quelques-uns lui présentaient de petits enfants, afin qu'il les touchât; ce que ses disciples voyant, ils les repoussaient avec des paroles rudes. Mais Jésus, les appelant à lui, dit à ses disciples: Laissez venir à moi les petits enfants, et ne les en empêchez point; car le royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent. Je vous dis en vérité que quiconque ne recevra point le royaume de Dieu comme un enfant, n'y entrera point.

THÉOPH.—Après ces discours, le Seigneur enseigne l'humilité par ses actes, en ne repoussant pas les petits enfants, mais les accueillant avec bonté; d'où il est dit: « On lui présentait des enfants, etc. » — S. AUG. — A qui sont présentés ces enfants pour être touchés, sinon au Sauveur? Mais, s'il est le Sauveur, on les offre donc au salut de celui qui était venu sauver ce qui avait péri. Qu'ont de commun ces innocents avec ceux qui avaient péri? C'est que, selon l'Apôtre, « le péché est entré dans le monde par un seul homme. » Qu'ils viennent donc ces petits enfants comme des malades à leur médecin, comme des coupables à leur rédempteur.

S. AMB. — Il pourra sembler dur à quelques-uns que les disciples aient empêché ces petits enfants de s'approcher du Seigneur; car il suit: « A cette vue, les disciples les repoussèrent. » Il faut voir ici un mystère ou une attention. En effet, ils n'agissaient point ainsi par envie ou par dureté à l'égard de ces enfants, mais ils entou-

recessit humiliatus; alter lamentando appropinquare meruit exaltatus.

Afferbant autem ad illum infantes, ut eos tangeret. Quod cum viderent discipuli, increpabant illos. Jesus autem convocans illos, dixit: Sinite pueros venire ad me, et nolite vetare eos: talium est enim regnum Dei. Amen dico vobis, quicumque non acceperit regnum Dei sicut puer, non intrabit in illud.

THEOPHYL. Post prædicta, humilitatem Dominus docet per ea quæ facit, non repellens parvulos, sed gratanter admittens. Unde dicitur: *Afferbant autem ad illum infantes, etc.* AUG. (*De verb. Dom., serm. 26*).

Cui afferuntur tangendi, nisi Salvatori? Sed si Salvator est, salvandi offeruntur illi qui venit salvum facere quod perierat. Ubi isti perierant, quantum ad ipsos pertinet innocentes? Sed secundum Apostolum (*ad Rom., 5*): Per unum hominem intravit peccatum in orbem terrarum. Veniant ergo parvuli ut languidi ad medicum, perditum ad Redemptorem.

AMB. Durum autem aliquibus videri potest, quod discipuli Dominum infantulos adire prohibebant: sequitur enim: Quod cum viderunt discipuli increpabant illos: ubi vel mysterium intelligas, vel affectum: neque enim hoc invidia aut in pueros mentis asperitate faciebant, sed sedulæ virtutis obsequia Domino deferabant; ne compri-

raient le Seigneur des empresses du zèle le plus attentif, afin qu'il ne fût point pressé par la foule; car il faut mettre de côté nos avantages toutes les fois que Dieu peut en être offensé. Le mystère est qu'ils pensaient que le salut était d'abord pour le peuple juif, dont ils étaient nés selon la chair. Sans doute, ils connaissaient le mystère de la vocation des deux peuples (car ils avaient intercédé pour la femme chananéenne); mais peut-être ignoraient-ils encore dans quel ordre ils seraient appelés. D'où ils suit : « Alors Jésus, les appelant, leur dit : Laissez les enfants, etc. » Ce n'est point qu'un âge soit préféré à un autre; autrement, il serait fâcheux de croître dans la vie. Pourquoi donc dit-il que les enfants sont plus aptes au royaume des cieux? Peut-être parce qu'ils n'ont point de malice, ne connaissent point la fraude, n'osent point se venger, ignorent la luxure et ne recherchent ni richesses, ni honneurs, ni dignités. Cependant, la vertu ne consiste point à ignorer ces choses, mais à les mépriser, car la vertu n'est point dans l'impuissance du péché, mais dans la volonté de le fuir. Ainsi, il n'est point ici question de l'enfance, mais de l'innocence, qui imite la simplicité de l'enfance. — Voilà pourquoi il a soin de dire à ceux qui leur ressemblent, et non à eux, afin de montrer que ce n'est pas l'âge qui fait régner, mais la vertu, et que la récompense est promise à ceux qui ressemblent aux enfants par l'innocence et la simplicité. — S. AMB. — C'est ce que le Seigneur nous exprime encore en disant : « Je vous le dis, en vérité, quiconque ne recevra pas le royaume de Dieu comme un enfant, etc. » Quel est cet enfant que doivent imiter les apôtres du Christ, sinon celui dont Isaïe a dit : « Un enfant nous est né, » celui qui étant maudit n'a point maudit? Ainsi,

meretur a turbis. Respuenda quippe est utilitas nostra, ubi Divinitatis injuria est : in mysterio autem, quia prius salvari populum Judæorum, ex quo secundum carnem nati fuerant, gestiebant. Sciebant quidem mysterium quod utrisque populis vocatio deberetur (nam et pro Chananæa muliere supplicarunt); sed fortasse adhuc ordinem nesciebant : unde sequitur : Jesus autem convocans illos dixit : Sinite parvulos, etc. Non ætas præfertur ætati; alioquin obsesset adolescere. Cur ergo pueros dicit aptos esse regno cælorum? fortasse quia malitiam nesciant; fraudare non noverint; referre non audeant; scortari ignorent; opes, honorem, ambitionem non appetant : verum non ignorare ista virtus est, sed contemnero : non

enim virtus est non posse peccare, sed holle : non igitur pueritia, sed æmula puerilis simplicitatis bonitas designatur. BED. Unde signanter dixit : Talium, non, istorum, ut ostenderet non ætatem regnare, sed mores; et his qui similem habent innocentiam et simplicitatem, præmia repromitti. AMB. Denique hoc Salvator expressit dicens : Amen dico vobis, quicumque non acceperit regnum Dei sicut puer, etc. Quis puer imitandus est apostolis Christi, nisi de quo Esaias dicit (cap. 9) : Puer natus est nobis; qui cum malediceretur, non maledixit? (1, Petr., 2.) Itaque in pueritia est quædam venerabilis morum senectus, et in senectute innocens pueritia. BASIL. (in *Regulis brevioribus ad interrogat. 127, 7*). Suscipiemus au-

l'enfance a quelque chose des mœurs vénérables de la vieillesse, et la vieillesse a quelque chose de l'innocence des enfants. — S. BAS. — Or, nous recevrons le royaume de Dieu comme un enfant, si nous sommes dociles aux enseignements du Seigneur comme est docile un enfant qui apprend la sagesse; il ne contredit jamais, il ne dispute point avec ses maîtres, mais il reçoit leurs leçons avec confiance et soumission. — THÉOPH. — C'est pourquoi les sages des Gentils, cherchant la sagesse dans un mystère qui est le royaume de Dieu, et ne voulant pas l'admettre sans l'appui d'une preuve rationnelle, ont dû être exclus de ce royaume.

Un jeune homme de qualité lui ayant fait cette demande : Bon maître, que faut-il que je fasse pour gagner la vie éternelle ? Jésus lui répondit : Pourquoi m'appellez-vous bon ? Il n'y a que Dieu seul qui soit bon. Vous savez les commandements : Vous ne tuerez point ; vous ne commettrez point d'adultère ; vous ne déroberez point ; vous ne porterez point de faux témoignage ; honorez votre père et votre mère. Il lui répondit : J'ai gardé tous ces commandements dès ma jeunesse. Ce que Jésus ayant entendu, il lui dit : Il vous manque encore une chose : Vendez tout ce que vous avez ; et le distribuez aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel ; puis venez et me suivez. Mais lui, ayant entendu ceci, devint tout triste, parce qu'il était extrêmement riche.

BÈDE. — Un des principaux d'entre le peuple avait entendu dire au Seigneur que ceux-là seulement entreraient dans le royaume de Dieu qui voudraient être semblables à des enfants; c'est pourquoi il le prie de lui dire, non par une parabole, mais clairement, par le mérite de quelles œuvres il obtiendra la vie éternelle. D'où il est dit : « Un des

tem regnum Dei ut puer, si dispositi fuerimus erga doctrinam Domini, sicut puer in disciplina; nequaquam contradicens nec disputans cum magistris, sed credibiliter et obediens imbibens documenta. THEOPHYL. Gentilium ergo sapientes quærentes sapientiam in mysterio quod est regnum Dei, nec volentes hoc absque fide syllogisticæ probationis admittere, merito exclusi sunt ab hoc regno.

Et interrogavit eum quidam princeps, dicens : Magister bone, quid faciendo vitam æternam possidebo ? Dixit autem ei Jesus : Quid mandicis bonum ? Nemo bonus nisi solus Deus. Mandata nosti ? Non occides, non machaberis. non furtum facies, non falsum testimonium dices ; honora patrem tuum et matrem tuam. Qui ait : Hæc omnia custodivi

a juventute mea. Quo audito, Jesus ait ei : Adhuc unum tibi deest : omnia quæcunque habes vende, et da pauperibus ; et habebis thesaurum in cælo ; et veni, sequere me. His ille auditis, contristatus est, quia dives erat valde.

BÈDE. Audierat princeps quidam a Domino tantum eos qui puerorum vellent esse similes, regnum Dei intraturos ; atque ideo poscit sibi, non per parabolam, sed palam, quibus operum meritis vitam æternam consequatur exponi. Unde dicitur : Et interrogavit eum quidam princeps dicens : Magister bone, etc. AMBR Tentator princeps iste magistrum bonum dixit, qui Deum bonum dicere debuisset : nam licet in Divinitate bonitas sit, et in bonitate Divinitas,

principaux d'entre le peuple l'interrogea en disant : Bon maître, etc. » — S. AMB. — Ce tentateur lui dit *bon maître*, tandis qu'il aurait dû dire : *Dieu bon*. En effet, quoique la bonté soit dans la divinité et la divinité dans la bonté, cependant, en ajoutant *bon maître*, il dit *bon* dans un sens particulier, et non général; car Dieu est bon dans le sens général de ce mot, tandis que l'homme n'est bon que dans un sens particulier.

S. CYR. — Il croyait surprendre le Christ blâmant les commandements de la loi de Moïse pour introduire ses propres enseignements. C'est pourquoi il s'approche du maître, et, le qualifiant de *bon*, il dit qu'il veut s'instruire, tandis qu'il l'interroge pour le tenter. Mais celui qui confond l'habileté des sages n'est point en peine de lui répondre; car il suit : « Jésus lui dit : Pourquoi m'appellez-vous bon? Nul n'est bon que Dieu seul. » — S. AMB. — Il ne dit pas que lui-même ne soit bon, mais il parle de Dieu, parce que nul n'est bon que celui qui a la plénitude de la bonté. Si ces paroles : *nul n'est bon*, étonnent quelqu'un, qu'il remarque celles-ci : *que Dieu seul*; or, si le Fils n'est pas autre que Dieu, le Christ est bon lui-même. Comment ne serait-il pas bon, étant né de celui qui est bon? Car « tout arbre qui est bon produit de bons fruits. » Comment ne serait-il pas bon, puisque la substance de sa bonté, qui vient du Père, n'est point dégénérée dans le Fils, de même qu'elle n'est point dégénérée dans l'Esprit, selon cette parole : « Votre *bon* Esprit me conduira dans la terre de la justice? » Or, si l'Esprit, qui procède du Fils, est bon, certainement celui qui est son principe est bon aussi. C'est pourquoi, comme celui qui le tente est un docteur de la loi, ainsi que l'atteste un autre livre, il a raison de lui dire : « Nul n'est bon que Dieu seul, » afin de lui rappeler ce qui est écrit :

tamen addendo magister bone, in portione bonum dixit, non in universitate : nam Deus in universitate bonus, homo ex parte.

CYRIL. (in *Cat. græcorum Patrum*). Putavit autem se Christum capere dum vituperaret mosaicum præceptum, introduceret vero sua statuta : accedit ergo ad magistrum, et bonum eum nuncupans dicit se velle doceri, quia tentative quærebat. Qui vero apprehendit sapientes in astutia sua, convenienter ei respondet : nam sequitur : Dixit autem ei Jesus : Quid me dicis bonum? Nemo bonus nisi solus Deus. AMBR. Non bonum se negat, sed Deum designat. Bonus quidem non est nisi plenus bonitatis.

Quod si quem moveat quia nemo bonus; moveat et illud, nisi Deus; quod si a Deo Filius non excipitur, utique nec a bono Christus excipitur : nam quomodo non bonus ex bono natus? Arbor enim bona fructus bonos facit [Matth., 7]. Quomodo non bonus, cum bonitatis suæ substantia ex Patre assumpta non degeneravit in filio quæ non degeneravit in Spiritu? Spiritus tuus, inquit [Psal. 140] bonus deducet me in terram rectam : quod si bonus Spiritus qui accipit a Filio, bonus utique et ille qui tradidit. Itaque quia legisperitus est iste qui tentat, sicut in libro alio demonstratur, ei bene dixit : Nemo bonus, nisi unus Deus, ut admoneret quia scriptum

« Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu, » mais plutôt vous louerez le Seigneur, parce qu'il est bon.

S. CHRYS. — Ou encore : je ne craindrai pas de dire que ce jeune homme était moins un tentateur qu'un avare (car le Christ lui fait ce reproche). — TITE. — Ainsi, quand il dit : « Bon maître, que faut-il que je fasse pour obtenir la vie éternelle? » c'est comme s'il disait : « Vous êtes bon, daignez répondre à la question que je vous adresse ; je connais l'Ancien-Testament, néanmoins je vous trouve plus grand, car vos promesses ne sont point terrestres, mais vous annoncez le royaume des cieux ; dites-moi donc ce qu'il faut que je fasse pour obtenir la vie éternelle? » Or, le Sauveur, ayant égard à son désir (parce que la foi conduit aux œuvres), omet cette question qu'il lui avait faite : « Que ferai-je? » et le conduit à la connaissance de la foi, comme un médecin à qui on dirait : « Que dois-je manger? » et qui parlerait de ce qui doit précéder la nourriture. Ainsi, il lui parle de son Père, en disant : « Pourquoi m'appellez-vous bon? » non pas que lui-même ne fût bon, car il était le bon fruit d'un bon arbre, c'est-à-dire le bon fils d'un père bon. — S. AUG. — Ceci peut paraître différent de ce qui est rapporté dans saint Matthieu : « Pourquoi m'interrogez-vous sur ce qui est bon? » ce qui semble se rapporter davantage à ces paroles : Que faut-il que je fasse de *bon*? car elles renferment une question et il y est parlé de ce qui est *bon*. Ainsi, on peut facilement concilier ces deux réponses : « Pourquoi m'appellez-vous bon? » et « Pourquoi m'interrogez-vous sur ce qui est bon? » Ou plutôt l'une revient à l'autre.

est : Non tentabis Dominum Deum tuam ; sed magis confitetur Domino quoniam bonus (Psal. 217 et 135).

CHRYS. (hom. 64, in Matth.). Vel aliter ; avarum quidem dicere hunc principem non verebor (nam hoc Christus ei impropert), tentatorem autem minime. TITUS BOSTR. Ergo cum dicit : Magister bone, quid faciendo vitam æternam possidebo? Idem est ac si dicat : Bonus es ; dignare me responso in eo quod quæro ; doctus sum vetus Testamentum, te tamen præstantiorem video ; non promittentem terram, sed prædicantem regnum cælorum : dio ergo mihi : quid faciendo vitam æternam potero possidere? Intentionem igitur attendens Salvator (quia fides est via ad opera) cum dixisset ille : Quid faciam? hac quæstione omissa in notitiam fidei eum ducit : velut si quis interro-

garet medicum : Quid comedam? et ille ostenderet quæ deberent cibum præcedere ; et ideo eum ad Patrem remittit, dicens : Quid me dicis bonum? non quod ipse bonus non esset ; erat enim bonum ex bono germen ; vel bonus boni patris filius. AUG. (De quæst. Evang., lib. 2, cap. 63). Potest autem videri distare aliud quod secundum Matthæum dicitur (cap. 19) : Quid me interrogas de bono? quod ad illud magis referri potest quod ait ille quærens : Quid boni faciam? Ibi enim et bonum nominavit, et interrogatio est. Commodissime ergo intelligitur utrumque dictum : Quid me dicis bonum? et quid me interrogas de bono? quod ad illud magis referri potest.

TIT. (Bostr.). Denique postquam docuit cognitionem fidei, subjungit : Mandata nosti : quasi dicat : Quando prius Deum

TITE. — Après lui avoir enseigné la science de la foi, il ajoute : « Vous connaissez les commandements. » Comme s'il disait : Lorsque vous connaîtrez Dieu, vous aurez raison de demander ce que vous devez faire. — **S. CYN.** — Il croyait entendre le Christ lui dire : « Laissez les commandements de Moïse, et suivez les miens ; » mais il le renvoie à ceux de Moïse. D'où il suit : « Vous ne tuerez point, vous ne commettrez point d'adultère, etc. » La loi commence par défendre les fautes dans lesquelles nous tombons plus facilement, comme l'*adultère*, pour lequel nous avons en nous un penchant naturel, et l'*homicide*, parce que la fureur est comme une monstrueuse bête féroce. Nous commettons plus rarement le vol et le faux témoignage ; d'ailleurs, les premiers vices sont plus graves que ceux-ci. Ainsi, il parle en second lieu du vol et du faux témoignage, parce que ces fautes sont plus rares et plus légères. — **SUITE.** — « Vous ne déroberez point, etc. » — **S. BAS.** — Par voleurs il ne faut pas entendre seulement les coupeurs de bourses, ou ceux qui volent dans les bains, mais encore ceux qui sont placés à la tête des légions ou préposés au gouvernement des villes et des provinces, s'ils dérobent quelque chose par fraude ou s'ils l'exigent par violence. — **TITE.** — Remarquez que l'observation des commandements consiste à s'abstenir ; ainsi, si vous ne commettez point d'adultère, vous êtes chaste ; si vous ne dérobez point, vous êtes hon ; si vous ne dites point de faux témoignage, vous êtes véridique. Voyez comme la vertu est facile par la bonté de celui qui nous l'a prescrite ; il impose la fuite du mal, non la pratique du bien. Or, l'abstention est toujours plus facile que les œuvres.

THÉOPH. — Quoique ce soit un grand crime que d'outrager ses

noveris, tunc opportune quæres quid facias. **CYRIL.** (in *Cat. græcorum Patrum*). Expectante autem principe audire Christum dicentem : Recede a mandatis mosaïcis, et mox attende, ad mosaïca eum mittit : unde sequitur : Non occides, non mœchaberis, etc. Primo quidem lex ea corrigit ad quæ facilius labimur ; ut mœchari, cujus incentivum est intrinsicum et naturale, et occidere, quia magna est et immanis bellua furor. Furtum autem et falsi testimonii culpam raro contingit incurrere, sed et graviora illa existunt quam hæc : et ideo secundario furtum et falsum testimonium ponit ; ut rarius homines fallentia et leviora. Sequitur : Non furtum facies, etc. **BASIL.** (in *Esaiæ l. capit.*). Non est autem intelligendum fures

esse solum bursarum incisores, vel latrocinantes in balneis : sed et si qui duces legionum statuti vel etiam commisso sibi regimine civitatum aut gentium inaugurati, hæc quidem furtim tollunt, hæc vero vi ac publice exigunt. **TITUS BOSTR.** (in *Cat. græcorum*, ubi sup.). Sed videas in non agendo præcepta consistere ; quoniam si mœchatus non fueris, castus es ; si non fureris, benevolus ; si falso non testeris, veridicus. Attende virtutem jam facilem per bonitatem statuentis : nam mali fugam ingerit, non boni exercitium : quælibet autem cessatio agendi quolibet est facilius opere.

THEOPHYL. Sed quia in parentes peccare quanquam magnum sit crimen, raro

parents, néanmoins, comme cela arrive rarement, il dit en dernier lieu : « Honorez votre père et votre mère. » — S. AMB. — On les honore, non-seulement par le respect, mais aussi par l'assistance; car c'est un honneur que de reconnaître leurs bienfaits. Nourrissez votre père, nourrissez votre mère; lorsque vous les aurez nourris, vous n'aurez point payé les douleurs et les déchirements que votre mère a soufferts pour vous. Vous devez à votre père ce que vous avez, à votre mère ce que vous êtes. Quel sera votre jugement si c'est l'Église qui nourrit ceux que vous refusez de nourrir? Mais, direz-vous, je préfère donner à l'Église ce que je donnerais à mes parents. Le Seigneur ne veut point d'un don qui est cause de la faim de vos parents. Cependant, de même que l'Écriture dit de nourrir ses parents, de même elle commande de les quitter pour Dieu s'ils sont un obstacle aux religieux sentiments de l'âme.

SUITE. — « J'ai observé tout cela depuis ma jeunesse. » — S. JÉR. — Ce jeune homme ment. En effet, s'il avait pratiqué ce qui suit les commandements : « Vous aimerez votre prochain comme vous-même, » pourquoi se retira-t-il avec tristesse lorsqu'il entendit cette parole : « Allez, vendez tout ce que vous avez, et le donnez aux pauvres? » — BÈDE. — Ou encore : on doit croire qu'il ne mentait point, mais qu'il dit simplement comment il avait vécu, du moins extérieurement; autrement, saint Marc ne dirait pas que « Jésus, jetant les yeux sur lui, l'aima. »

TITE. — Ensuite, le Seigneur montre que celui qui est fidèle à la loi de l'Ancien-Testament n'est pas parfait, et qu'il lui manque de suivre le Christ; d'où il suit : « Alors, Jésus lui dit : Il vous manque encore

tamen accidit, post omnia ponit : Honora patrem tuum et matrem tuam. AMBR. Est autem honor, non solum honorificentiae, sed etiam largitatis. Honor enim est deferre promeritis. Pasce patrem tuum, pasce matrem tuam; et si paveris, adhuc non reddidisti dolores et cruciatus, quos propter te mater passa est. Illi debes quod habes; huic debes quod es. Quantum iudicium si pascat Ecclesia quos tu pascere nolis? Sed dices : Quod eram parentibus collaturus, Ecclesiae malle conferre. Non querit Deus donum de fame parentum; sed ut pascendos Scriptura dicit parentes, ita propter Deum relinquendos, si impediunt devotæ mentis affectum.

Sequitur : Qui ait : Hæc omnia custodivi

a juventute mea. HIER. (in *Matth.*, 19). Mentitur adolescens. Si enim quod postpositum est in mandatis : Diliges proximum tuum sicut teipsum, opere compleret, quomodo postea audiens : Vade et vende omnia quæ habes, et da pauperibus, tristis abscessit? BÈDE. Vel non est putandus esse mentitus, sed simpliciter ut vixit, scilicet ceterius, esse confessus; alioqui nequaquam Marcus diceret (cap. 12), quod Jesus intuitus eum, dilexit eum.

TITUS Bostr. Ostendit autem consequenter Dominus, quod si aliquis vetus testamentum peregerit, perfectus non est; sed deest ei sequi Christum. Unde sequitur : Quo audito, Jesus ait ei : Adhuc unum tibi deest : omnia quæcumque habes ven-

une chose; vendez tout ce que vous avez, etc. » Comme s'il disait : Vous demandez comment on peut arriver à la vie éternelle; distribuez vos biens aux pauvres, et vous l'obtiendrez; ce que vous donnez est peu de chose, ce que vous recevrez est immense. — S. ATHAN. — En effet, ne pensons pas avoir fait un grand sacrifice en méprisant le monde, car la terre tout entière est petite en comparaison du ciel; ainsi, quand même nous serions maîtres de toute la terre, ce sacrifice ne serait rien en comparaison du royaume des cieux. — BÈDE. — Il faut donc que celui qui veut être parfait vende ses biens, non pas une partie comme firent Ananie et Saphire, mais tous. — THÉOPH. — Ainsi, en disant *tout ce que vous avez*, il recommande la pauvreté la plus entière, car si vous réservez quelque chose, si quelque chose vous reste, vous en êtes esclave.

S. BAS. — Cependant, s'il dit de vendre ses biens, ce n'est point qu'ils soient mauvais en eux-mêmes; autrement, ils ne seraient pas des créatures de Dieu. Aussi il ne dit pas de les rejeter comme mauvais, mais de les distribuer; et nul n'est condamné pour les avoir possédés, mais pour en avoir abusé. C'est pour cela qu'en distribuant ses biens, selon les commandements de Dieu, ils effacent les péchés et méritent le royaume; d'où il ajoute : « Et le donnez aux pauvres. » — S. CHRYS. — Dieu pouvait nourrir les pauvres sans le secours de notre compassion, mais il a voulu établir des liens d'amour entre ceux qui donnent et ceux qui reçoivent. — S. BAS. — Le Seigneur ayant dit : « Donnez aux pauvres, » je pense que nul ne doit négliger ce devoir, mais le remplir avec empressement, par soi-même, autant que cela est possible, sinon par ceux dont on est sûr qu'ils agiront avec fidélité et

de, etc. Quasi dicat : Quæris quomodo sit possidenda vita æterna : sparge facultates pauperibus, et obtinebis illam : parva sunt quæ impondis, magna quæ recipis. ATHAN. (in *Cat. græcorum Patrum, at ex apolog. de fuga sua*). Non enim mundum despicientes putemus grandia quidem abdicasse, quia tota terra est in comparatione cœli brevissima : quapropter si toti terræ dominaremur ei abrenuntiantes, nihil dignum esset in comparatione regni cœlorum. BÈD. Quicumque ergo perfectus esse voluerit, oportet vendere quæ habet; non ex parte, sicut Ananias fecit et Saphira, sed totum. THEOPH. Unde dicens, omnia quæ habes, summam paupertatem suadet : si quid enim super fuerit tibi vel remanserit, illius servus es.

BASIL. (in *Regulis brevioribus ad interrogat. 92*). Non tamen docet facultates vendere, eo quod naturaliter sint pravæ; alioquin creaturæ Dei non essent; unde eas non tanquam malas abjicere, sed dispensare monuit; et condemnatur aliquis, non quia eas possidet, sed quia eis abusus est : quo fit ut facultatum secuudum mandata Dei dispensatio, et crimina deleat, et regnum conferat. Unde subdit : Et da pauperibus. CHRYS. (in *1 ad Corinthios, hom. 22*). Poterat quidem Deus alere pauperes sine hoc quod nos misereremur eorum; sed vult dantes dilectione astringi accipientibus. BASIL. (in *Regulis fusius disputat. 3, ad interrogat. 9*). Dicente autem Domino : Da pauperibus, puto non expedire cuiquam negligenter ge-

discernement; car « Maudit est celui qui fait les œuvres de Dieu avec négligence. » — S. CHRYS. — Mais on demande comment le Christ a pu dire que la perfection consiste à distribuer tous ses biens aux pauvres, tandis que saint Paul affirme que, sans la charité, cela est imparfait; mais c'est aussi ce qu'il a ajouté : « Puis, venez et suivez-moi, » ce qui montre qu'il faut le faire par un principe de charité. « Car tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples si vous avez de l'amour les uns pour les autres. » — THÉOPH. — En effet, l'homme ne doit pas séparer la pauvreté des autres vertus, et c'est pour cela qu'il dit : « Venez et suivez-moi, » c'est-à-dire soyez mon disciple en tout le reste, et soyez fidèle à me suivre.

S. CYR. — Cet homme ne peut contenir le vin nouveau (1), il est une outre vieille, et il est brisé par sa tristesse; d'où il suit : « Ayant entendu ceci, il devint triste, etc. » — S. BAS. — Le marchand ne s'attriste pas en dépensant dans les foires ce qu'il possède pour acquérir ses marchandises, et vous vous attristez en donnant de la poussière pour acquérir la vie éternelle.

Et lorsque Jésus eut vu qu'il était devenu triste, il dit : Qu'il est difficile que ceux qui ont beaucoup de biens entrent dans le royaume de Dieu! Il est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille qu'il ne l'est qu'un riche entre dans le royaume de Dieu. Et ceux qui l'écoutaient lui dirent : Qui peut donc être sauvé? Il leur répondit : Ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu. Alors Pierre lui dit : Pour nous, vous voyez que nous avons tout quitté pour vous suivre. Jésus lui répondit : Je vous dis en vérité que personne ne quittera pour le royaume de Dieu ou

[1] Allusion à ces paroles : « Nul ne met le vin nouveau dans des outres vieilles, etc. (Matth., 9; Marc, 2; Luc, 5). »

rera, sed omnia diligenter disponere; præcipua per seipsum, si ex parte se habeat, sin autem, per eos de quibus constat quod fideliter et prudenter disponant : maledictus enim qui negligenter perficit opera Domini. CHRYS. (hom. 32, in epist. 1, ad Corinth., ubi supra). Sed illud quæritur, quomodo Christus erogare cuncta pauperibus perfectionis esse fatetur, Paulus autem absque dilectione hoc asserit esse imperfectum : sed valde consonat quod subjunxit : Et veni, sequere me; quod ostenditur ex dilectione esse : In hoc enim cognoscent omnes quod mei estis discipuli, si dilectionem habueritis ad invicem (Joan., 17). THEOPHYL. Cum paupertate enim cæteras quoque virtutes hominem habere oportet. Ob hoc ait : Et veni, sequere me : id est,

in cæteris esto meus discipulus, jugiter me sequaris.

CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Princeps autem ille vini recentis capax non fuit, vetus uter existens, sed tristitia ruptus est. Unde sequitur : His ille auditis, contristatus est, etc. BASIL. (homil. *De elemosyna, sive in ditescens*). Mercator non tristatur in nundinis partiendo quæ possidet, ad acquirenda sibi opportuna ; tu vero tristaris pulverem dans, ut acquiras vitam beatam.

Videns autem Jesus illum tristem factum, dixit : Quam difficile qui pecunias habent in regnum Dei intrabunt! Facilius est enim camelum per foramen acus transire, quam divitem intrare in regnum Dei. Et dixerunt qui audiebant : Et quis potest saltus fieri? Ait

sa maison, ou son père et sa mère, ou ses frères, ou sa femme ou ses enfants, qu'il ne reçoive dès ce monde beaucoup davantage, et dans le siècle à venir la vie éternelle.

THÉOPH. — Comme ce riche avait entendu avec tristesse qu'il fallait renoncer à ses biens, le Seigneur exprime son étonnement; car il est dit : « Jésus, le voyant triste, dit : Qu'il est difficile que ceux qui ont des richesses, etc. » Il ne dit pas *impossible*, mais *difficile*; car ils peuvent obtenir (acquérir) les biens célestes avec les richesses, mais cela est difficile. En effet les richesses sont plus gluantes que la glu, et le cœur qui en est épris s'en détache avec peine. Ensuite, il semble insinuer que cela est impossible, en disant : « Il est plus facile qu'un chameau passe, etc. » Le mot grec peut signifier également un *chameau* et un *câble* (cordage de navire). Comment que vous l'entendiez, il est impossible que l'un ou l'autre puisse passer par le trou d'une aiguille. Si donc il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche de se sauver, puisque ce qui est plus facile est impossible, il est encore plus impossible à un riche de se sauver. Que dire à cela? Premièrement, qu'il en est ainsi, et qu'un riche ne peut se sauver. Ne me dites point que des riches se sont sauvés en donnant leurs biens; car ce n'est pas le riche qui a été sauvé, mais celui qui est devenu pauvre en distribuant ses biens. En effet, autre est un riche, autre est un économe ou un dispensateur; le riche est celui qui réserve tout pour lui, l'économe ou le *dispensateur* est celui qui pourvoit aux besoins de tous avec les richesses qui lui ont été confiées. — S. CURYS. — C'est ainsi qu'Abraham possédait ses richesses pour les pauvres;

illis : Quæ impossibilia sunt apud homines, possibilis sunt apud Deum. Ait autem Petrus : Ecce nos dimisimus omnia, et secuti sumus te. Qui dixit eis : Amen dico vobis : nemo est qui reliquerit domum, aut parentes, aut fratres, aut sorores, aut uxorem, aut filios, aut agros propter regnum Dei ; et non recipiat multo plura in hoc tempore ; et in seculo futuro vitam æternam.

THÉOPH. Quoniam dives audita opum abiectione tristatus fuit, Dominus admiranter locutus est : dicitur enim : Videns autem Jesus illum tristem dixit : Quam difficile qui pecunias habent, etc. Non dicit : Impossibile est eos intrare, sed difficile : possunt enim per divitias adipisci superna (vel acquiri), sed difficile est; quia viscosio-

res sunt visco divitiarum; et vix evellitur animus occupatus ab eis; sed subsequenter ut impossibile hoc indicat, cum dicit : Facilius est enim camelum per foramen acus transire, etc. Nomen quod in græco ponitur, æquiyocum est ad animal quod camelus dicitur, et ad rudentem (sive nauticum funem). Quocumque ergo modo intelligas, impossibile est quod foramen acus totum capiat camelum. Si igitur facilius est camelum per foramen acus transire quod divitem salvari, et hoc quod facilius est impossibile est, impossibilius ergo est salvari divitem. Quid igitur dicendum est? Primo quidem quod revera ita se habet, divitem servari non posse. Neque mihi dicas quod salvatus sit dives quispiam qui sua dederit : non enim dives salvatus est, sed quia

c'est ainsi que ceux qui les possèdent justement les distribuent selon les commandements de Dieu, de qui ils les ont reçues; au contraire, ceux qui les ont acquises contre Dieu les dépensent de la même manière, en débauches ou en festins, ou bien ils les enfouissent dans la terre, sans en rien donner aux pauvres. Il ne défend donc point de s'enrichir, mais de se rendre esclave des richesses; il veut qu'elles servent à nos besoins, et non que nous les gardions. La fonction de l'esclave est de garder, celle du maître est de donner; s'il avait voulu qu'elles fussent conservées, il ne les eût point données aux hommes, mais les eût laissées ensevelies dans la terre.

THÉOPH. — Remarquez qu'il dit qu'il est impossible au riche de se sauver, et que cela est difficile à celui qui possède les richesses. Comme s'il disait : Le riche qui est épris des richesses et en est l'esclave ne se sauvera point; mais celui qui possède les richesses (c'est-à-dire celui qui les domine) se sauvera difficilement à cause de la fragilité humaine; car le démon cherche à nous perdre tant que nous possédons des richesses, et il est difficile d'échapper à ses séductions; c'est pour cela que la pauvreté est un bien qui nous préserve, pour ainsi dire, des tentations. — S. CHRYS. — En effet, quand l'âme vit dans la pauvreté elle n'a aucune des sensualités de la richesse, et quand elle nage dans les richesses elle ne ressent aucune des épreuves de la pauvreté. Mais si n'avoir besoin de rien est un signe de richesse, et si avoir besoin est un signe de pauvreté, il est évident qu'on est plus pauvre à mesure qu'on devient plus riche, car il est plus facile au pauvre qu'au riche de mépriser les richesses. L'ambition des richesses n'est point

pauper factus, vel dispensator existens servatus est, non dives. Aliud enim est dives, aliud œconomus vel dispensator : nam dives est qui sibi reservat; œconomus vero vel dispensator, qui ad utilitatem sibi commissas tenet. CHRYS. (homil. 24, in 1 ad Cor.). Abraham quidem possidebat opes pauperibus; et qui juste eas possident, quasi suscipientes a Deo dispensant eas in divinis mandatis; qui vero contra Deum acquisierunt, et in expendendo faciunt illud idem : nempe meretricibus et parasitis dantes, vel humi abscondentes; egenis vero nihil impendentes. (Et homil. 18, in Joan.). Non ergo prohibet ditari, sed opibus famulari : vult ut necessariis utamur eis, non ut custodiamus. Nam famuli est custodire, sed Domini dispensare; si conversari eas vellet,

non tradidisset eas hominibus, sed sineret in terra jacere.

THÉOPH. Porro attende illud quod divitem quidem impossibile dicit salvari, possidentem vero divitias, difficile : quasi dicat : Dives qui captus est a divitiis et famulatur eis, non salvabitur : habens vero illas (scilicet qui eis dominatur) vix salvabitur causa humanæ fragilitatis : conatur enim nos diabolus supplantare quoadusque possidemus divitias, et difficile est refugere decipulas ejus; ideoque bonum est paupertas, et quasi tentatione carens. CHRYS. (homil. 81, in Matth.). Nulla enim est divitiarum commoditas, anima patiente penuriam, nec læsio paupertatis, anima divitiis affluente. Si autem ditescentis indicium est nullius egerere; et pauperascentis, indigere; palam est quod

apaisée par leur plus abondante possession ; au contraire, cela ne fait que l'accroître, comme un feu auquel on jette plus d'aliments. De plus, les peines qui semblent être attachées à la pauvreté sont aussi celles de la richesse, tandis que la richesse en a qui lui sont propres.

S. AUG. — Il appelle *riche* celui qui est avide de biens temporels et qui en prend orgueil ; à l'opposé de ces riches sont les *pauvres d'esprit*, auxquels appartient le royaume des cieux. Mystiquement, il est plus facile que le Christ souffre pour ceux qui aiment le siècle qu'il n'est facile à ceux qui aiment le siècle de se convertir ; car, sous la figure du *chameau*, il a voulu se représenter lui-même humilié volontairement pour se charger du fardeau de nos misères ; par l'*aiguille*, il désigne les piqûres ; par les piqûres, les douleurs qu'il a subies dans sa passion ; enfin, le *trou de l'aiguille* figure les angoisses de sa passion.

S. CHRYS. — Ce grave discours était au-dessus des disciples ; d'où il suit : « Ceux qui l'écoutaient lui dirent : Qui peut donc être sauvé ? » En parlant ainsi, les disciples ne craignaient point pour eux-mêmes, mais pour tout le monde. — S. AUG. — Or, comme la foule des pauvres qui peuvent se sauver est incomparablement plus grande que celle des riches qui se perdent, ils comprirent que tous ceux qui aiment les richesses, alors même qu'ils ne peuvent les acquérir, étaient compris parmi les riches. — SUITE. — Il leur répondit : « Ce qui est impossible aux hommes, etc. » Ce qu'il ne faut pas entendre dans ce sens que les riches puissent entrer dans le royaume de Dieu avec la cupidité et l'orgueil, mais qu'il est possible à Dieu de ramener de l'avarice et de l'orgueil à la charité et à l'humilité. —

magis esse pauperem facit magis ditescere : facilius est enim quod quis in paupertate quam in divitiis opes contemnat : neque enim talis est ambitus, ut per magis habere sedetur ; sed per hoc consuevit magis accendi, sicut ignis quando majorem suscipit escam : quæ autem mala videntur esse inopia, cum divitiis communia sunt ; quæ vero divitiarum, propria sunt earum.

AUG. (*De quest. Evang.*, lib. 2, cap. 42). Divitum ergo hic appellat cupidum rerum temporalium, et de talibus superbientem : his divitiis contrarii sunt pauperes spiritu, quorum est regnum cælorum. Mystice autem facilius est Christum pati pro dilectoribus seculi, quam dilectores seculi ad Christum posse converti. Cameli enim nomine se intelligi voluit, quia sponte humiliatus infirmitatis nostræ onera sustulit ; per acum

autem punctiones significat ; per punctiones, dolores in passione susceptos ; foramen autem acus, dicit angustiam passionis.

CHRYS. (homil. 64, in *Matth.*). Hic autem sermo quasi gravis transcendebat discipulorum virtutem : unde sequitur : Et dixerunt qui hæc audiebant : Et quis potest salvus fieri ? Hoc dixerunt discipuli, non de se, sed de toto mundo timentes. AUG. (*De quest. Evang.*, ut sup.). Cum autem incomparabiliter major sit turba pauperum quæ divitiis perditis potest salvari, intellexerunt omnes qui divitias amant, etiam si adipisci nequeant, in divitum numero deputari. Sequitur : Ait illis : Quæ impossibilia sunt apud homines, etc. Quod non ita intelligendum est quasi dives cum cupiditate et superbia in regnum Dei sit intraturus ; sed possibile est Deo ut a cupiditate

THEOPH. — Ainsi, le salut est impossible (comme il a été dit) aux hommes dont les affections rampent sur la terre; mais il est possible à Dieu, car lorsque l'homme a médité les conseils de Dieu et sa justice, lorsqu'il s'est pénétré de ses enseignements sur la pauvreté et a invoqué son secours, tout lui devient possible.

S. CYR. — Or, il convient que le riche qui a renoncé à de grands biens attende une grande récompense; mais pour celui qui a renoncé au peu qu'il possédait, il était bon de demander ce qu'il doit espérer. D'où il suit : « Pierre lui dit : Voilà que nous avons tout quitté. » Saint Matthieu ajoute : « Quel sera notre sort? » — BÈDE. — Comme pour dire : « Nous avons fait ce que vous avez commandé, quelle récompense nous donnerez-vous? » Mais comme il ne suffit point de tout quitter, il ajoute ce qui rend parfait, en disant : « Et nous vous avons suivi. » — S. CYR. — Il faut dire que ceux qui renoncent à peu de chose sont néanmoins pesés dans la même balance que les riches, à cause de leur volonté et de leur obéissance, parce que ce sont les mêmes sentiments qui leur ont inspiré le renoncement volontaire de leurs biens; d'où il suit : « En vérité, je vous le dis, nul n'aura quitté sa maison, etc. » Afin d'élever ceux qui l'écoutent à cette douce espérance, il accompagne sa promesse d'un serment et se sert de cette formule : *En vérité*. Or, lorsque la divine parole appela le monde à la foi du Christ, il arriva que plusieurs, par considération pour leurs parents infidèles, ne voulurent point les troubler en embrassant la foi, et d'autres firent la même chose à cause de leurs frères; mais quelques-uns quittèrent leur père et leur mère, et renoncèrent à toutes leurs affections de famille par amour pour le Christ.

et superbia ad charitatem et humilitatem convertatur. THEOPH. Apud homines ergo quorum serpit intentio ad terrena, impossibilis est salus (ut dictum est), apud Deum vero possibilis est : cum enim homo consiliarium habuerit Deum, et justificationes Dei, et doctrinas de paupertate imbiberit, necnon ejus auxilium invocaverit, hoc fiet et possibile.

CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Congruè autem dives cum multa contempserit, recompensationem expectabit. Qui vero parva possidens ea abdicavit, quid ei sperandum esset querere decebat. Unde sequitur : Ait autem Petrus : Ecce dimisimus omnia : Matthæus addit : Quid ergo erit nobis? BÈD. Quasi dicat : Fecimus quod jussisti,

quid igitur dabis nobis præmii? Et quia non sufficit dimittere omnia, junxit quod perfectum est, dicens : Et secuti sumus te. CYRIL. (ut sup.). Illud autem necesse est dicere quod paucis abrenuntiantes, quantum spectat ad propositum et obedientiam, pari lance cum opulenti penduntur, paribus utentes affectibus, dum rerum quas possident abjectionem ultro inferunt. Unde sequitur : Amen dico vobis, nemo est qui reliquerit domum, etc., et non recipiat multa plura, etc. Elevat ad acceptissimam spem omnes audientes, jurejurando promittens, dum apponit sermoni, amen : doctrina enim divina mundum vocante ad fidem Christi, forsitan aliqui respicientes parentes infidèles noluerunt eos turbare veniendo ad fi-

BÈDE. — Voici donc le sens de ce passage : Celui qui, pour obtenir le royaume de Dieu, aura renoncé à toutes ses affections, qui aura foulé aux pieds toutes les richesses du siècle, toutes les délices et tous les plaisirs, recevra beaucoup plus dans le présent. A l'occasion de cette parole, quelques-uns ont inventé cette fable judaïque des mille années qui suivront la résurrection des justes, pendant lesquelles tout ce que nous quittons pour Dieu nous serait rendu avec usure en attendant que la vie éternelle nous fût donnée. Ces insensés ne voient pas que, si pour le reste ils peuvent concevoir une digne récompense, pour ce qui est des femmes, ils tombent dans une turpitude (selon les autres évangélistes on doit recevoir au centuple), surtout le Seigneur nous affirmant que dans la résurrection il n'y aura plus de mariage, et saint Marc nous disant que ce que nous aurons quitté nous sera alors rendu, ainsi que les persécutions, dont ils enseignent que ces mille années seront exemptes.

S. Cyr. — Ainsi, nous disons que celui qui renonce aux choses temporelles et charnelles acquiert de plus grands biens; car, quoique les apôtres eussent quitté peu de chose, ils reçurent les dons multiples de la grâce et ils sont devenus célèbres dans tout l'univers. Nous leur ressemblerons; si quelqu'un quitte sa maison, il recevra les demeures célestes; s'il quitte son père, il deviendra fils du Père céleste; s'il quitte son frère, il aura le Christ pour frère; s'il quitte son épouse, il trouvera la sagesse divine qui lui produira des fruits spirituels; s'il quitte sa mère, il trouvera la Jérusalem céleste, qui est notre mère. De plus,

dem; et similis est ratio aliorum germanorum. Deserunt autem quidam patrem, et matrem, et totius parentelæ amorem despiciunt propter amorem Christi.

BÈDE. Sensus igitur iste est : Qui propter regnum Dei inquirendum omnes affectus contempserit, omnes seculi divitias, delicias, risusque calcaverit, multo plura in præsentia recipiet. Cujus sententiæ occasione quidam judaicam mille annorum fabulam post resurrectionem justorum ædificant; quando omnia quæ propter Deum dimittimus, multiplices nobis sint fœnore reddenda, et insuper vita æterna donanda. Nec vident inexperti quod si in cæteris digna sit re-promissio, in uxoribus tamen (juxta alios evangelistas centenis) appareat turpitudinis; præsertim cum Dominus in resurrectione non esse nubendum testetur : et juxta Marcum ea quæ dimissa fuerint, in hoc tempore

cum persecutionibus accipienda confirmet, quas in illis mille annis abesse dogmatizant.

CYRIL. (ubi sup.). Hoc ergo dicimus, quod omissis temporalibus et carnalibus, multo majora sibi aliquis vendicabit, quoniam et apostoli cum pauca dimiserint, obtinuerunt multiplicia dona charismatum, et celebres reputati sunt ubique. Erimus ergo similes illis : si domum quis dimiserit, recipiet mansiones supernas; si patrem reliquerit, patrem habebit cœlestem; si a germanis recesserit, in fratrem hunc recipiet Christus; cum dimiserit conjugem, inveniet divinam sapientiam, a qua procreabit spiritalis fructus; cum dimiserit matrem, inveniet Hierusalem cœlestem, quæ est mater nostra. A fratribus etiam et a sororibus sui propositi glutino spiritali colligatis multo in hac vita gratiosorem recipiet charitatem.

il retrouvera dans cette vie une charité beaucoup plus douce dans les frères et les sœurs que le lien spirituel de sa résolution lui aura attachés.

Ensuite Jésus, prenant à part les douze apôtres, leur dit : Nous allons à Jérusalem, et tout ce qui a été écrit par les prophètes touchant le Fils de l'homme y va être accompli. Car il sera livré aux Gentils, il sera fouetté, on lui crachera au visage; et après qu'ils l'auront fouetté, ils le feront mourir, et il ressuscitera le troisième jour. Mais ils ne comprirent rien à tout ceci; ce discours leur était caché, et ils n'entendaient point ce qu'il leur disait.

S. GRÉG. — Le Sauveur, prévoyant que sa passion troublerait l'âme de ses disciples, leur prédit longtemps d'avance les douleurs de sa passion et la gloire de sa résurrection; d'où il suit : « Alors, Jésus prit les douze et leur dit : Voilà que nous montons à Jérusalem, etc. »

— BÈDE. — Prévoyant qu'il y aurait des hérétiques qui diraient que le Christ avait enseigné des choses contraires à la loi et aux prophètes, il montre que les oracles des prophètes ont annoncé la consommation de son sacrifice et de la gloire qui doit le suivre.

S. CHRYS. — Il s'entretient de sa passion à l'écart avec ses disciples, car ces choses ne devaient point être divulguées dans la foule, de peur qu'elle n'en fût troublée; mais il les disait à ses disciples afin qu'animés par cette attente ils les supportassent avec plus de courage.

S. CYR. — Il voulait aussi leur montrer qu'il connaissait d'avance sa passion et qu'il y allait volontairement, de peur qu'ils ne vinsent à dire : « Comment est-il tombé dans les mains de ses ennemis, lui qui promettait de nous sauver? » C'est pourquoi il leur raconte toute la

Assumpsit autem Jesus duodecim, et ait illis : Ecce ascendimus Hierosolimam, et consummabuntur omnia quæ scripta sunt per prophetas de Filio hominis : tradetur enim gentibus; et illudetur, et flagellabitur, et conspuetur, et postquam flagellaverint, occident eum, et die tertiam resurget. Et ipsi nihil horum intellexerunt; et erat verbum istud absconditum ab eis, et non intelligebant quæ dicebantur.

GRÉG. (homil. 2, in Evang.). Prævidens Salvator ex passione sua discipulorum animos turbandos, eis longe ante et passionis ejus pœnam, et resurrectionis suæ gloriam prædicit : unde sequitur : Assumpsit autem Jesus duodecim, et ait illis : Ecce ascen-

dimus, etc. BÈDE. Prævidens enim quosdam hæreticos futuros qui Christum dicerent legi prophetis docuisse contraria, ostendit quod per prophetarum præsagia suæ passionis et posterioris gloriæ sit celebrata perfectio

CHRYS. (homil. 66, in Matth.). Scorsum autem de passione cum discipulis confert : non enim oportebat hunc sermonem pluribus divulgari, ne turbarentur : hoc autem prædicebat discipulis, ut excitati per expectationem facilius sustinerent.

CYRIL. Et ut sciant quoniam passionem prænovit, et spontaneus ad eam accessit, ne dicerent : Qualiter in manus hostium incidit qui nos promittebat salvare? Unde seriatim ordinem passionis enarrat, subdeus :

suite de sa passion, ajoutant : « Car il sera livré aux Gentils, et moqué, et flagellé, et conspué. » — S. CHRYS. — C'est ce qu'avait prédit Isaïe, disant : « J'ai livré mes épaules aux coups (1), mes joues aux soufflets, et je n'ai point détourné mon visage de l'outrage des crachats; » le même prophète a prédit le supplice de la croix, en disant : « Il a livré son âme à la mort, et il a été mis au rang des scélérats. » D'où il est ici ajouté : « Après l'avoir flagellé, on le fera mourir. » David a aussi prédit sa résurrection, en disant : « Vous ne laisserez pas mon âme dans l'enfer; » d'où il est ici ajouté : « Il ressuscitera le troisième jour. »

ISID. — J'admire la folie de ceux qui demandent pourquoi le Christ est ressuscité avant trois jours; car, s'il fût ressuscité plus tard qu'il n'avait prédit, c'eût été impuissance; mais ressusciter plus tôt est un signe de sa puissance souveraine. En effet, si quelqu'un, après avoir promis à son créancier de payer sa dette dans trois jours, s'acquitte le jour même, nous ne le regarderons pas comme un menteur, mais plutôt comme fidèle à sa parole. On peut dire encore qu'il n'avait pas annoncé qu'il ressusciterait après trois jours, mais le troisième jour. Or, vous avez la veille du sabbat, le sabbat, qui durait jusqu'au coucher du soleil, et le jour d'après le sabbat, qui fut celui où il ressuscita.

S. CYR. — Cependant les disciples ne connaissaient pas encore exactement ce que les prophètes avaient prédit; mais après sa résurrection il leur ouvrit le sens pour comprendre les Écritures. D'où il suit : « Ils

(1) Les Septante disent : *τον ποτον μου*, *dorsum meum*; et la Vulgate : « J'ai livré mon corps à ceux qui me frappaient, et je n'ai point détourné mon visage de ceux qui m'insultaient et me conspuaient (Isaïe, 50, v. 6). »

Tradetur enim gentibus, et illudetur, et flagellabitur, et conspuetur. CHRYS. (hom. 66, in *Matth.*). Hoc *Esaias* prædixerat, dicens (cap. 50) : Obtuli scapulas meas ad verbera, genas meas ad alapas; et faciem meam non diverti a sputorum dedecore; sed et crucis patibulum prædixit Propheta, cum ait (*Esai.*, 55) : Tradidit in mortem animam suam, et cum sceleratis reputatus est. Unde et hic subditur : Et postquam flagellaverint, occident eum. Sed et resurrectionem ejus David prædixit, dicens (*Psal.* 15) : Non derelinques animam meam in inferno. Unde hic subditur : Et tertia die resurget.

ISID. Pelus. (lib. 2, epist. 212). Admi-

ror autem dementiam quærentium, cur Christus ante triduum resurrexit. Si enim resurgeret tardius quam prædixerat, impotentia esset, colerius vero, est summæ virtutis indicium. Si quem enim, cum sponderit suo creditori post triduum persolvere debitum, eadem die satisfaciendum viderimus; non ut fallacem, sed potius ut veridicum eum mirabimur. Dicam etiam quod non dixit se post tres dies resurrecturum, sed die tertia. Habes parasceven, habes sabbatum usque ad solis occasum, et quod post sabbatum resurrexerit.

CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Discipuli autem nondum noverant exquisite, quod prophetæ prædixerunt; sed postquam re-

me comprirent à cela. » — BÈDE. — Comme les disciples désiraient avant tout sa vie, ils ne pouvaient comprendre sa mort; et comme ils savaient qu'il n'était pas seulement un homme innocent, mais vrai Dieu, ils ne pensaient nullement qu'il pût mourir. De plus, comme il avait coutume de leur parler en paraboles, toutes les fois qu'il disait quelque chose de sa passion, ils croyaient devoir l'entendre dans un sens figuré; d'où il suit : « Ce langage leur était caché, et ils n'entendaient point ce qu'il leur disait. » Au contraire, les Juifs, qui conspirent sa mort, comprenaient qu'il voulait parler de sa passion lorsqu'il disait, selon saint Jean : « Il faut que le Fils de l'homme soit élevé en haut; » d'où ils dirent : « Nous avons appris de la loi que le Christ demeure éternellement, comment donc dites-vous : Il faut que le Fils de l'homme soit élevé? »

Lorsqu'il était près de Jéricho, un aveugle se trouva assis le long du chemin, qui demandait l'aumône; et entendant le bruit du peuple qui passait, il s'enquit de ce que c'était. On lui répondit que c'était Jésus de Nazareth qui passait par là. En même temps, il se mit à crier : Jésus, fils de David, ayez pitié de moi. Et ceux qui allaient devant le reprenaient, en lui disant qu'il se tût; mais il criait encore beaucoup plus fort : Fils de David, ayez pitié de moi. Alors Jésus s'arrêta, et commanda qu'on le lui amenât. Et comme il se fut approché, il lui demanda : Que voulez-vous que je vous fasse? L'aveugle répondit : Seigneur, faites que je voie. Jésus lui dit : Voyez; votre foi vous a sauvé. Il vit au même instant, et il le suivait en rendant gloire à Dieu. Ce que tout le peuple ayant vu, il en loua Dieu.

S. GRÉG. — Comme les disciples, encore charnels, ne pouvaient comprendre ces mystérieuses paroles, il en vient à un miracle : un aveugle

surrexit, aperuit eis sensum, ut intelligerent Scripturas. Unde sequitur : Et ipsi nihil horum intellexerunt. BÈDE. Quia enim discipuli vitam ejus maxime desiderabant, ejus mortem audire non poterant : et quoniam non solum hominem innocentem, sed et Deum verum sciebant, hunc nullatenus mori posse putabant; et quia parabolas cum sæpe loquentem audire consueverant, quoties aliquid de sua passione dicebat, ad aliud allegorice referendum esse credebant. Unde sequitur : Erat autem verbum istud absconditum ab eis, et non intelligebant quæ dicebantur : Judæi vero, quia in ejus necem conspiraverant, quod de passione sua loqueretur dicens in Joanne : Oportet exaltari Filium hominis, intelligebant :

unde dixerunt : Nos audivimus ex lege, quia Christus manet in æternum; et quomodo tu dicis : Oportet exaltari Filium hominis?

Factum est autem cum appropinquaret Hierico, cæcus quidam sedebat secus viam mendicans : et cum audiret turbam prætereuntem, interrogabat quid hoc esset. Dixerunt autem ei quod Jesus Nazarenus transiret. Et clamavit dicens : Jesu, fili David, miserere mei. Et qui præibant increpabant eum ut taceret. Ipse vero multo magis clamabat : Fili David, miserere mei. Stans autem Jesus, jussit illum adduci ad se : et cum appropinquasset, interrogavit illum dicens : Quid tibi vis faciam? At ille dixit : Domine, ut vi-

recouvre la vue sous leurs yeux, afin que cette merveille céleste les affermit dans la foi; d'où il suit : « Comme ils étaient près de Jéricho, il arriva qu'un aveugle, etc. » — **THÉOPH.** — Afin que la marche du Seigneur ne fût point inutile, il opéra en chemin le miracle de l'aveugle, donnant à ses disciples cette leçon que nous devons être toujours utiles, et que rien en nous ne doit être oisif. — **S. AUG.** — Par ces paroles : comme ils étaient près de Jéricho, nous pourrions entendre qu'étant déjà sortis de cette ville, ils n'en étaient pas encore éloignés. A la vérité, cette manière de parler est moins usitée; néanmoins, on pourrait croire que cela est dit dans ce sens, puisque saint Matthieu dit que, comme ils sortaient de Jéricho, il ouvrit les yeux à deux aveugles qui étaient assis le long du chemin. Pour le nombre des aveugles, il n'y aurait point de difficulté, quoique un des évangélistes ait mentionné l'un sans parler de l'autre. En effet, saint Marc parle aussi d'un seul qu'il raconte avoir été guéri comme ils sortaient de Jéricho; il dit son nom et son père pour nous faire entendre qu'il était très connu, tandis que l'autre était inconnu; de sorte qu'il a cru ne devoir parler que de celui qui était connu. Mais comme la suite du récit de l'évangile de saint Luc montre clairement que ceci arriva lorsqu'ils allaient à Jéricho, il ne nous reste plus rien à dire, si ce n'est que le Sauveur fit deux fois ce miracle : d'abord pour un aveugle en allant à cette ville, et ensuite pour deux lorsqu'il en sortait; de sorte que saint Luc aura rapporté le premier et saint Matthieu le second.

S. CHRYS. — Une foule nombreuse entourait le Christ. Or, cet aveugle

deam. Et Jesus dixit ei : Respice, filius tuus te saluum fecit. Et confestim vidit, et sequabatur illum magnificans Deum. Et omnis plebs ut vidit, dedit laudem Deo.

GREG. (in hom. 2, in Evang.). Quia carnales adhuc discipuli non valebant capere verba mysterii, venit ad miraculum : ante eorum oculos cæcus lumen recipit, ut eos ad fidem cælestia facta solidarent. Unde sequitur : Factum est autem cum appropinquaret Hierico, cæcus quidam, etc. **THÉOPH.** Et ne incensus Domini esset inutilis, in via fecit cæci miraculum; hoc documentum discipulis suis dedit, ut in omnibus simus proficui, et nihil sit in nobis otiosum. **AUG.**, *De quæst. Evang.* (lib. 2, cap. 48). Possumus de appropinquantibus Hierico sic intelligere, ut jam inde egressi, prope tamen adhuc essent ad eandem civitatem; quod quidem minus usitate dicitur; sed tamen

videriposset hoc dictum, quoniam Matthæus egredientibus eis ab Hierico dicit illuminatos esse duos cæcos, qui juxta viam sedebant. De numero quidem nulla esset quæstio, si alter evangelistarum de uno tacuisset, unius reminiscens : nam et Marcus unum commemorat, cum et egredientibus eis ab Hierico dicit illuminatum; cuius et nomen dixit, et patrem. ut intelligamus eum fuisse notissimum, alterum ignotum; ut merito ille notus etiam solus decenter commemoraretur. Sed quoniam quæ sequuntur in Evangelio secundum Lucam, apertissime ostendunt illud quod ipse narrat, adhuc venientibus ipsis Hierico factum esse, nihil aliud restat intelligere, nisi his esse factum hoc miraculum; semel in uno cæco, cum adhuc veniret in illam civitatem; iterum in duobus, cum inde egrederetur; ut illud unum Lucas, alterum Matthæus enarret.

CHRYS. (in *Catena græcorum Patrum*).

ne le connaissait point, mais il sentait intérieurement sa présence et il voyait dans son cœur celui qu'il ne pouvait voir par les yeux ; d'où il est ajouté : « Comme il entendait passer la foule, il demanda ce que c'était. » Ceux qui voyaient lui répondirent selon leur pensée ; car il suit : « On lui dit que Jésus de Nazareth passait ; » mais l'aveugle proclame la vérité. On lui dit une chose, et il en proclame une autre ; car il suit : « Et il cria, disant : Jésus, fils de David, ayez pitié de moi. » O homme, qui vous a appris cela ? Privé de la vue, avez-vous pu lire les livres sacrés ? Comment donc connaissez-vous la lumière du monde ? Véritablement le Seigneur illumine les aveugles. — S. Cyr. — Élevé dans le judaïsme, il n'ignorait point que Dieu devait naître, selon la chair, de la famille de David ; c'est pourquoi il lui parle comme à un Dieu, disant : « Ayez pitié de moi. » Que ceux-là l'imitent qui divisent le Christ en deux personnes, car il parle au Christ comme à un Dieu, et il l'appelle *fils de David*. Admironz aussi la fidélité de sa confession, car quelques-uns voulaient l'empêcher de confesser sa foi. —

SUITE. — « Ceux qui marchaient devant le reprenaient pour le faire laire ; » mais son courage ne pouvait être entravé par ces difficultés, car la foi lutte contre tous les obstacles et triomphe de tout. Il est bon de déposer ainsi toute crainte pour le service de Dieu ; car si, pour de l'argent, quelques-uns sont si audacieux, il ne convient pas que les bons soient timides quand il s'agit du salut de leur âme. D'où il suit : « Mais il criait beaucoup plus fort : Fils de David, ayez pitié de moi. » Or, le Christ s'arrête à la voix de ceux qui l'invoquent avec foi, et il jette sur eux son regard. C'est pourquoi il appelle cet aveugle et le fait appro-

<p>Multus autem erat populus circa Christum, et cæcus cum quidem non noverat, sentiebat autem affectum, et rapiebat per affectum quod non hausit aspectus. Unde subditur : Et cum audiret turbam prætereuntem, interrogabat quid hoc esset. Et oculati quidem secundum opinionem loquebantur : sequitur enim : Dixerunt autem ei, quod Jesus Nazarenus transiret : cæcus vero vera clamabat : alia docetur et alia prædicat : nam sequitur : Et clamavit dicens : Jesu, Fili David, miserere mei. Quis te docuit hoc homo ? Num perlegisti libros privatus luminibus ? Unde igitur nosti luminare mundi ? Vere Dominus illuminat cæcos [Psal. 145]. CYRIL. In judaïsimo autem nutritus, non ignoravit quod de progenie David Deus secundum carnem nasceretur :</p>	<p>mei : hunc imitentur qui in duo dividunt Christum : hic enim Christum tanquam Deum ait, et filium David eum nominat. Mirentur autem justitiam confessionis ejus : quidam enim eum confitentem fidem compecebant. Sequitur : Et qui præibant increpabant eum ut taceret : sed per inhibitiones hujusmodi non impediabatur ejus audacia : novit enim fides omnibus repugnare, et in omnia triumphare : utile enim est pro cultu divino pudorem deponere : nam si causa pecuniæ sunt impudentes nonnulli, pro animæ salute non decet bonum induere impudentiam ? Unde sequitur : Ipse vero multo magis clamabat : Fili David, miserere mei. Sistit autem Christum vox invocantis in fide, et invocantes in fide respicit : et ideo merito vocat cæcum, et accedere jussit : unde sequitur : Stans autem</p>
--	---

cher ; d'où il suit : « Alors Jésus, s'arrêtant, commanda qu'on le lui amenât, » afin que celui qui déjà l'avait touché par la foi s'approchât aussi par le corps. Lorsque l'aveugle est auprès de lui, le Seigneur l'interroge ; car il suit : « Lorsqu'il se fut approché, il l'interrogea, disant : Que voulez-vous que je vous fasse ? » Il l'interroge, non par ignorance, mais par miséricorde, afin que tous ceux qui étaient là sussent qu'il ne lui demandait point une aumône, mais une divine assistance comme à un Dieu ; d'où il suit : « Il dit : Seigneur, faites que je voie. »

S. CHRYS. — Ou encore : comme les Juifs, toujours prêts à calomnier la vérité, auraient pu dire encore ce qu'ils avaient dit de l'aveuglé : « Ce n'est pas celui-là, mais quelqu'un qui lui ressemble, » il voulut que d'abord l'aveugle montrât l'infirmité de sa nature et qu'on reconnût ainsi la puissance de sa grâce. Or, dès que l'aveugle eut exposé l'objet de sa demande, aussitôt, avec une majesté souveraine, il lui commanda de voir ; d'où il suit : « Jésus lui dit : Voyez. » Ceci rendait plus coupable la perfidie des Juifs ; car quel prophète a jamais parlé ainsi ? Considérez ce que ce médecin exige de celui qu'il a guéri ; car il suit : « Votre foi vous a sauvé. » Ainsi, les bienfaits sont donnés en échange de la foi, et la grâce se répand lorsqu'elle est reçue par la foi. Or, comme il arrive à une fontaine, où quelques-uns puisent un peu d'eau dans de petits vases, tandis que d'autres en puisent beaucoup dans de plus grands, sans que la fontaine fasse entre eux aucune distinction, et de même que selon les fenêtres qui sont ouvertes l'éclat du soleil pénètre plus ou moins, ainsi la grâce est reçue selon la

Jesus jussit illum adduci ad se ; ut scilicet qui prius fide eum tetigerat, appropinquaret et corpore. Appropinquantem cæcum Dominus interrogat ; nam sequitur : Et cum appropinquasset, interrogavit illum, dicens : Quid tibi vis faciam ? Dispensative interrogat ; non quasi ignorans ; sed ut scient astantes quod non petebat pecuniam, sed divinam efficaciam ut a Deo. Unde sequitur : At ille dixit : Domine, ut videam.

CHRYS. in *(Cat. græc. Patr.)*. Vel quia calumniatores veritatis Judæi possent dicere, ut in cæco nato (Joan., 9) : Non est hic, sed similis ejus est, voluit ut cæcus prius ostenderet defectum naturæ ; ut tunc cognoscat gratiæ majestatem : at ubi petitionis modum cæcus explicuit, tunc summa majestate præcepit ei ut videret. Unde sequitur : Et dixit illi Jesus : Respice : quod

redundabat in crimen perfidiæ Judæorum : quis enim prophetarum talia dixit ? Aspice tamen quid assumat medicus ab eo cui collata est sanitas : sequitur enim : Fides tua te salvum fecit. Pro fide enim venduntur beneficia ; diffunditur enim gratia quam suscepit fides. Et sicut ab aliquo fonte hi quidem parvis vasis modicum aquæ hauriunt, hi vero majoribus multum, fonte non distinguente mensuras, et secundum fenestras quæ aperiuntur, magis vel minus splendor solis infunditur ; ita secundum capacitatem intentionis hauritur gratia. Vertitur autem vox Christi in lucem languentis : erat enim verbum veræ lucis. Unde sequitur : Et confestim vidit ; at cæcus et ante beneficium fidem ostendit fervidam, et post beneficium benevolentiam observavit.

Sequitur enim : Et sequebatur illum ma-

mesure de nos intentions. La voix du Christ devient la lumière de cet aveugle, car elle était le verbe de la véritable lumière; d'où il suit : « Aussitôt il vit. » Avant d'avoir reçu ce bienfait, l'aveugle avait montré l'ardeur de sa foi; après l'avoir reçu, il manifesta sa reconnaissance; car il est dit : « Il le suivait, glorifiant Dieu. » — S. CYR. — Ceci nous fait voir qu'il est délivré d'une double cécité, celle du corps et celle de l'âme; car il n'eût pas glorifié Jésus comme Dieu s'il n'avait vu véritablement. En outre, il devient pour les autres une occasion de glorifier Dieu; car il suit : « Tout le peuple, voyant cela, loua Dieu. » — BÈDE. — Non-seulement à cause du don de la lumière qui avait été obtenu, mais aussi à cause du mérite de la foi de celui qui l'avait obtenu.

S. CHRYS. — Il faut examiner ici pourquoi le Christ éloigne le possédé qu'il avait délivré du démon et qui voulait le suivre, tandis qu'il ne s'oppose point à ce que cet aveugle rendu à la lumière le suive. Or, je trouve que ces deux différentes conduites ont leur raison d'être. En effet, il envoie le premier comme un héraut pour qu'il proclame son bienfaiteur par son état, car c'était un grand miracle de voir que ce furieux avait retrouvé le calme de son esprit; au contraire, il permet à l'aveugle de le suivre alors qu'il montait à Jérusalem pour y accomplir le grand mystère de sa croix, afin qu'en entendant parler de ce miracle récent on ne crût point qu'il souffrait par infirmité, mais par miséricorde.

S. AMB. — Cet aveugle est la figure du peuple des Gentils qui reçut, par le sacrement du Seigneur, la clarté de la lumière qu'il avait perdue. Peu importe que sa guérison soit représentée par un seul aveugle ou par deux; car comme il tire son origine de Cham et de Japhet, fils

gnificans Deum. CYRIL. Ex quo patet quod a duplici cæcitate liberatur : corporali scilicet et intellectuali : neque enim glorificasset ut Deum, nisi vere vidisset; sed et aliis factus est occasio glorificandi Deum. Sequitur enim : Et omnis plebs ut vidit, dedit laudem Deo. BÈDE. Non solum pro impetrato munere lucis, sed et merito fidei impetrantis.

CHRYS. [ut sup.]. Hic autem necesse est querere cur Christus dæmoniaccm quidem curatum sequi volentem prohibet, cæcum autem illuminatum sequentem non prohibet. Sed neutrum irrationale puto : illum enim mittit præconem, ut ex sua consistentia benefactorem prædicet; erat enim excellens miraculum, videre furiosum sanæ mentis

effectum : cæcum vero permittit sequi, quando Hierosolymam ascendebat, per crucem perfecturus altum mysterium; ut recentem habentes miraculi mentionem, non existimarent eum infirmitate potius quam misericordia pati.

AMBR. In hoc autem cæco typus populi gentilis est, qui sacramento dominico recipit amissi luminis claritatem. Nihil autem interest, utrum in uno cæco medicinam, an in duobus accipiat; quoniam ex Cham et Japhet, Noe filiis, originem ducens in duobus cæcis duos generis sui prætendebat auctores. GREG. [in homil. 2, in *Evang.*]. Vel cæcum est genus humanum, quod in parente primo claritatem supernæ lucis ignorans, damnationis suæ tenebras pati-

de Noé, ces deux aveugles peuvent figurer les deux auteurs de sa race. — S. GRÉG. — Ou encore : cet aveugle représente le genre humain qui, privé par son premier père de la clarté de la lumière céleste, est plongé dans les ténèbres de sa condamnation. Jéricho veut dire la *lune*, qui, décroissant à chaque mois, figure la défaillance de notre nature. Ainsi, lorsque notre Créateur approche de Jéricho, l'aveugle revient à la lumière, parce que, lorsque la divinité a pris l'infirmité de notre chair, le genre humain a recouvré la lumière qu'il avait perdue. Celui-là donc est aveugle qui ne connaît point l'éclat de la lumière éternelle. Or, s'il se contente de croire au Rédempteur qui a dit : « Je suis la voie, » il est assis le long du chemin ; mais s'il croit à lui et s'il le prie pour obtenir la lumière éternelle, il est assis le long du chemin et il mendie. Ceux qui marchent devant Jésus figurent la foule des désirs charnels et la multitude des vices ; avant que Jésus arrive à notre cœur, ils dissipent nos pensées et nous troublent dans notre prière. « Mais il criait plus fort, » parce que plus nous sommes accablés par le tumulte de nos pensées, plus nous devons persévérer avec ardeur dans la prière. Ainsi, lorsque nous hésitons dans la prière, au milieu de la multitude de nos pensées, nous sentons, pour ainsi dire, Jésus qui passe ; et lorsque nous persévérons à prier avec ardeur, Dieu s'arrête dans notre cœur et nous recouvrons la lumière que nous avons perdue. Ou encore : c'est l'humanité *qui passe*, c'est la divinité *qui s'arrête*. C'est pourquoi, lorsque le Seigneur passait, il entendit les cris de l'aveugle ; lorsqu'il s'arrêta, il lui rendit la lumière, c'est-à-dire que, par son humanité, il a compati avec miséricorde aux cris de notre aveuglement, et par la puissance de sa divinité il a répandu en nous la

tur. Hierico autem interpretatur luna, quæ dum menstruis momentis decrescit, defectum nostræ mortalitatis designat. Dum igitur Conditor noster appropinquat Hierico, cæcus ad lumen redit ; quia dum Divinitas defectum nostræ carnis suscepit, humanum genus lumen quod amiserat, recepit. Qui ergo æternæ lucis claritatem nescit, cæcus est. Si autem tantum Redemptorem credidit qui dixit (Joan., 11) : Ego sum vita, juxta viam sedet ; si vero credidit, et exorat ut æternum lumen accipiat, juxta viam sedet et mendicat. Illi autem qui Jesum venientem præcedunt, designant carnalium desideriorum turbas tumultusque vitiorum ; qui priusquam Jesus ad cor nostrum perveniat dissipant cogitationem nostram, et in ipsa nos nostra oratione conturbant. Ipse

vero magis clamabat ; quia quanto graviore tumultu cogitationum premimur, tanto orationi insistere ardentius debemus. Cum autem adhuc turbas phantasmatum in oratione partimur, Jesum aliquatenus transeuntem sentimus. Cum vero orationi vehementer insistimus, Deus corde figitur, et lux amissa reparatur. Vel transire humanitatis est, stare Divinitatis. Cæcum igitur clamantem Dominus transiens audivit, stans illuminavit ; quia per humanitatem suam vocibus nostræ cæcitatatis compatiendo misertus est ; sed lumen nobis gratiæ per Divinitatis potentiam infudit. Ad hoc autem requirit quid velit, ut cor ad orationem excitet : peti enim hoc vult quod et nos petere et se concedere prænoscit. AMBR. Vel interrogavit cæcum, ut crederemus nisi confitentem non posse

lumière de sa grâce. Pour cela, il nous demande ce que nous voulons, afin d'animer notre cœur à la prière, car il veut que nous demandions ce qu'il prévoit que nous lui demanderons et qu'il nous accordera. — S. AMB. — Ou encore : il interroge cet aveugle, afin que nous croyions qu'on ne peut être sauvé que par la confession. — S. GRÉG. — L'aveugle demande au Seigneur, non de l'or, mais la lumière; nous aussi ne demandons point les fausses richesses, mais la lumière que nous pouvons voir avec les anges seuls; c'est la foi qui conduit à cette lumière. C'est pourquoi il dit à l'aveugle : Voyez, votre foi vous a sauvé. Il voit et il le suit, parce qu'il pratique le bien qu'il connaît.

S. AUG. — Si Jéricho veut dire lune, et par conséquent *mortalité*, il faut entendre que le Seigneur, s'approchant de sa mort, avait commandé de prêcher la lumière de l'Évangile aux seuls Juifs représentés par cet aveugle dont parle saint Luc. Mais lorsqu'il descend de Jérusalem, après sa résurrection, il dit d'annoncer cette lumière aux Juifs et aux Gentils, qui sont figurés par les deux aveugles dont parle saint Matthieu.

salvari. GRÆG. (in homil., ubi sup.). Cæcus autem a Domino, non aurum, sed lucem quærit : et nos non falsas divitias, sed lucem quæramus, quam videre cum solis angelis possimus ; ad quam lucem via fides est. Unde recte cæco dicitur : Respice, fides tua te salvum fecit. Qui videt et sequitur, quia bonum quod intelligit operatur.

AUG., *De quest. Evang.* (lib. 2, q. 48).

Si autem Hierico lunam, et ob hoc mortalitatem interpretamur, morti propinquans Dominus Judæis solis lumen Evangelii jussit prædicari ; quos significavit ille unus cæcus quem Lucas commemorat ; a morte autem resurgens atque descendens, et Judæis et gentibus, quos populos significare videntur duo cæci commemorati a Mattheo.

CHAPITRE XIX.

Jésus, étant entré dans Jéricho, passait par la ville; et il y avait un homme nommé Zachée, chef des publicains, et fort riche, qui avait envie de voir Jésus pour le connaître, et qui ne le pouvait à cause de la foule, parce qu'il était fort petit. C'est pourquoi il courut devant, et monta sur un sycomore pour le voir, parce qu'il devait passer par là. Jésus, étant venu en cet endroit, leva les yeux en haut; et l'ayant vu, il lui dit : Zachée, hâtez-vous de descendre, parce qu'il faut que je loge aujourd'hui dans votre maison. Zachée descendit aussitôt, et le reçut avec joie. Tous ceux qui le virent disaient en murmurant : Il est allé loger chez un homme de mauvaise vie. Cependant Zachée, se présentant devant le Seigneur, lui dit : Seigneur, je m'en vais donner la moitié de mon bien aux pauvres, et si j'ai fait tort à quelqu'un en quoi que ce soit, je lui en rendrai quatre fois autant. Sur quoi Jésus lui dit : Cette famille a reçu aujourd'hui le salut, parce que celui-ci est aussi enfant d'Abraham; car le Fils de l'homme est venu pour chercher et pour sauver ce qui était perdu.

S. AMB. — Zachée était sur un sycomore et l'aveugle le long du chemin; le Seigneur attend l'un pour le guérir, il honore l'autre en demeurant chez lui; d'où il est dit : « Jésus, étant entré dans Jéricho, parcourait la ville, etc. » C'est avec raison qu'il choisit un chef des publicains; car, qui désespérera de lui-même, puisque la grâce arrive à cet homme dont la richesse venait de la fraude? Il était riche, afin que vous sachiez que tous les riches ne sont point avarés. — S. CYR. — Zachée ne s'arrête à rien, et c'est pour cela qu'il devient digne de la miséricorde de Dieu, qui éclaire les aveugles et appelle ceux qui sont éloignés.

CAPUT XIX.

Et ingressus perambulabat Hierico. Et ecce vir nomine Zachæus, et hic princeps erat publicanorum, et ipse dives. Et quærebat videre Jesum quis esset, et non poterat præturba, quia statura pusillus erat. Et præcurrens, ascendit in arborem sycomorum, ut videret eum, quia inde erat transiturus. At cum venisset ad locum, suspiciens Jesus vidit illum, et dixit ad eum : Zachæus, festinans descende; quia hodie in domo tua oportet me manere. Et festinans descendit, et excepit illum gaudens. Et cum viderent omnes, murmurabant, dicentes, quod ad hominem peccatorem divertisset. Stans autem Zachæus, dixit ad Jesum : Ecce, dimi-

dium bonorum meorum do pauperibus; et si quid aliquem defraudavi, reddo quadruplum. Ait Jesus ad eum : Quia hodie salus domui huic facta est, eo quod et ipse filius sit Abrahæ. Venit enim Filius hominis quærere et saluum facere quod perierat.

AMBR. Zachæus in sycomoro, cæcus in via; quorum alterum Dominus miseraturus expectat, alterum suæ mansionis claritate nobilitat : de quo dicitur : Et ingressus Jesus perambulabat Hierico, etc. Et bene princeps inducitur publicanorum : quis enim de se desperet, quando iste pervenit ad gratiam, cui census ex fraude? Et ipse quidem

TITE. — La semence du salut avait germé dans son cœur, puisqu'il désirait de voir Jésus; d'où il suit : « Il cherchait à voir Jésus pour le connaître; » il ne l'avait jamais vu; s'il l'avait vu, il aurait déjà quitté la vie injuste des publicains; car celui qui voit Jésus ne peut persévérer dans l'iniquité. Or, deux obstacles l'empêchaient de le voir; il était arrêté par la foule, moins celle des hommes que celle de ses péchés (de ses crimes), car il était petit de taille d'où il suit : « Il ne le pouvait à cause de la foule, parce qu'il était très petit. » — **S. AMB.** — Pourquoi n'est-il question de la taille d'aucun autre que celui-ci? Ne serait-ce point qu'il est petit à cause de sa malice ou petit par sa foi? car il n'était pas encore zélé lorsqu'il montait, et il n'avait pas encore vu le Christ. — **TITE.** — Il eut une bonne inspiration, il courut en avant, et, montant sur les branches d'un sycomore, il vit passer Jésus, qu'il désirait de connaître; d'où il suit : « Courant donc devant, il monta sur un sycomore pour le voir, parce qu'il devait passer par là. » Ainsi, il ne voulait que le voir; mais celui qui fait pour nous plus que nous ne demandons lui accorda plus qu'il n'attendait. D'où il suit : « Arrivé à cet endroit, Jésus le vit. » — **S. CYR.** — Il vit l'âme de cet homme faisant les plus vifs efforts pour mener une vie sainte, et il le convertit au bien. — **S. AMB.** — Sans être invité, il s'invite lui-même chez lui; d'où il suit : « Il lui dit : Zachée, hâtez-vous de descendre, etc. » Il savait que son hospitalité serait grandement récompensée, et quoiqu'il ne l'eût pas encore entendu l'inviter de vive voix, il avait déjà vu son désir. — **BÈDE.** — Voici qu'un chameau dé-

dives, ut soias non omnes divites avaros. **CYRIL.** Sed Zachæus in his moram non traxit, ideoque factus est dignus propitiatione Dei, quæ cæcos illuminat, et longinquos vocat.

TIT. Bostrens. Pullulaverat autem in eo semen salutis, quia cupiebat Jesum videre. Unde sequitur : Et quærebat videre Jesum quis esset : utpote qui nunquam eum viderat : quia si vidisset, dudum jam recessisset a nequitia publicana; si quis enim Jesum videt, non potest nequitias immorari. Duo autem erant impedimenta huic visioni : nam retardabat eum populus, non tam virorum quam peccatorum (vel criminum) erat etiam parvus statura : unde sequitur : Et non poterat præ turba, quia pusillus erat. **AMBR.** Quid sibi vult quod nullius alterius staturam, quam ejus expressit? Vide ne forte malitia pu-

sillus, aut adhuc pusillus fide : nondum enim pronus erat cum ascenderet, nondum viderat Christum. **TIT.** (ut sup.). Sed ille bonum adinvenit ingenium. Nam præcurrrens, in arborem sycomorum ascendit, et transeuntem Jesum desideratum videbat. Unde sequitur : Et præcurrrens ascendit in arborem sycomorum ut videret illum, quia inde erat transiturus. Hic ergo solam visionem desideravit, sed qui novit plura facere quam quærimus, dedit ei supra id quod expectabat : unde sequitur : Et cum venisset ad locum, Jesus vidit illum. **CYRIL.** Vidit quidem hominis animam promptissime nitentem ad sancte vivendum, et eum ad pietatem convertit. **AMBR.** Apud eum se non invitatus invitatur. Unde sequitur : Et dixit ad eum : Zachæe, festinans descende, quia, etc. Sciebat enim uberem hospitii sui esse mercedem; sed tamen etsi nondum

pose la charge qui est sur son dos et passe par le trou d'une aiguille, c'est-à-dire qu'un riche ou un publicain cesse d'aimer les richesses, renonce à ses gains injustes, et reçoit la bénédiction de la visite du Seigneur. — SUITE. — « Il se hâta de descendre et le reçut avec joie, etc. » — S. AMB. — Que les riches sachent donc que le crime n'est pas dans les richesses, mais dans l'usage coupable qu'on en fait; car de même que les richesses sont un obstacle pour les méchants, de même elles sont un moyen de vertu pour les bons.

S. CHRYS. — Considérez la bonté infinie du Sauveur : innocent, il se mêle aux coupables; source de toute justice, il ne fuit point le contact de l'avarice, qui est une source de perversité; il entre dans la maison du publicain, et il n'est point souillé par la noirceur de l'avarice, mais il détruit l'avarice par l'éclat de sa justice. Cependant, les détracteurs et les envieux cherchent à incriminer sa conduite; car il suit : « Ce que voyant, ils murmuraient tous, disant : Il est dans la maison d'un pécheur, etc. » Or, étant accusé d'être le convive et l'ami des publicains, il dédaigne ces accusations afin de poursuivre son œuvre; car un médecin ne peut guérir les malades s'il ne supporte leurs plaies. C'est ce qui arriva; le publicain fut converti et devint meilleur. — SUITE. — Alors Zachée, se levant, dit à Jésus : Seigneur, je donne aux pauvres la moitié de mes biens, etc. » Entendez cette merveille; il obéit avant qu'on lui parle. De même que le soleil, répandant ses rayons dans une maison, ne l'éclaire point par des paroles, mais par son action, de même le Sauveur dissipe les ténèbres de l'injustice par les rayons de sa justice; car il est la lumière qui luit dans les ténèbres.

vocem invitantis audierat, jam viderat affectum.

BEDA. Ecce autem camelus deposita gibbi sarcina per foramen acus transit : hoc est, dives et publicanus, relicto amore divitiarum, contempto sensu fraudum, benedictionem dominicæ susceptionis accepit. Sequitur : Et festinans descendit, et suscepit illum gaudens, etc. AMB. Discant divites, non in facultatibus crimen hærere, sed in hiis qui uti nesciunt facultatibus : nam divitiæ sicut impedimenta sunt improbis, ita bonis sunt adjumenta virtutis.

CHRYS. (in *Cat. græcorum Patrum*). Sed considera nimiam Salvatoris bonitatem. Insons cum sontibus conversatur, fons justitiæ cum avaritia, quæ est materia pravitatis; ingressus domum publicani nullam ex avaritiæ nebula injuriam patitur, sed ful-

gore justitiæ avaritiam delet. Sed mordaces et criminationis amatores inveli tentant in his quæ ab eo fiebant. Sequitur enim : Et cum viderent, omnes murmurabant dicentes quod ad hominem peccatorem divertisset, etc. Ipse vero incusatus ut epulo et publicanorum amicus, spernebat hæc ut consummaret propositum; quia et medicus nisi patiatur saniem ægrotorum, non liberat a morbo. Quod et tunc contigit; quoniam convorsus est publicanus, et factus est melior. Sequitur : Stans autem Zachæus, dixit ad Jesum : Ecce dimidium bonorum meorum, Domine, do pauperibus, etc. Audi mirabile. Nondum dicit et obedit. Et sicut sol per radios infusus in domum non illustrat verbo, sed opere; ita Salvator radiis justitiæ, nequitie fugavit caliginem; nam lux in tenebris lucet. Quod-

Tout ce qui est uni est fort, ce qui est divisé est faible; c'est pourquoi il partage ses biens. Il faut avoir soin de remarquer que les richesses de Zachée n'étaient pas toutes injustes, mais qu'elles provenaient aussi de son patrimoine; sans cela, comment aurait-il pu rendre le quadruple de tout ce qu'il avait acquis injustement? Il connaissait la loi qui commande de restituer le quadruple de ce qui est mal acquis, afin que si on ne craint pas de violer la loi on cède devant ce détrimment; mais Zachée n'attend point la condamnation de la loi, il se fait lui-même son propre juge.

THÉOPH. — Si nous pénétrons plus avant, nous trouverons qu'il ne restait rien à Zachée de ses biens. En effet, après avoir donné la moitié aux pauvres, il emploie le reste à rendre le quadruple à ceux qu'il avait lésés, et non-seulement il le promet, mais il le fait; car il ne dit pas : Je *donnerai* la moitié et je *restituerai* le quadruple, mais je *donne* et je *restitue*. Alors le Sauveur lui annonce le salut; car il suit : « Jésus lui dit : Cette maison a reçu aujourd'hui le salut. » Il parle de la *maison* pour signifier celui qui l'habite, et il veut dire que Zachée a obtenu le salut; car il suit : « Parce que celui-ci est aussi enfant d'Abraham. » Or, il n'aurait pu dire d'un édifice matériel qu'il était fils d'Abraham. — BÈDE. — Zachée est appelé enfant d'Abraham, non point comme étant né de sa race, mais comme ayant imité sa foi; en effet, de même qu'Abraham quitta le pays et la maison de son père, de même celui-ci renonce à ses biens pour les distribuer aux pauvres. Il a soin de dire *est aussi*, afin de déclarer que ce ne sont pas seulement ceux qui ont vécu dans la justice, mais encore ceux qui reviennent de l'injustice, qui sont enfants de la promesse.

libet autem unitum est validum, divisum autem debile : et ideo bipartit substantiam. Est autem diligentius attendendum, quod opes Zachæi, non solum erant injustæ, sed etiam ex patrimonio fuerant congregatæ. Alioquin quomodo poterat extorta iniique restituere in quadruplum? Sciebat enim legem jubentem restituere in quadruplum male ablata; ut si lex non terreat, damna mitigent : non ergo expectat Zachæus legis censuram, ipse sibi iudex effectus.

THEOPHYL. Sed si subtilius indagare velimus, nihil de propriis restabat facultatibus. Data enim medietate bonorum pauperibus, ex residuo reddebat læsis in quadruplo : nec solum hoc promittebat, sed

faciebat; non enim ait : Dabo medietatem et restituam quadruplum, sed, do et reddo. At Christus illi salutem annuntiat. Sequitur enim : Ait Jesus ad eum : Quia hodie salus huic domui facta est : ipsum Zachæum significans assecutum fuisse salutem, per domum habitorem significans. Sequitur enim : Eo quod ipse filius sit Abrahæ. Non enim vocasset Abrahæ filium inanimatam fabricam. BÈD. Filius autem Abrahæ Zachæus dicitur, non quia de ejus stirpe genitus, sed quia ejus est fidem imitatus, ut sicut ille terram domumque paternam deseruit, ita iste bona sua partiendo pauperibus relinqueret. Pulchre autem dicit, et ipse, ut non solum eos qui juste vixerant, sed et eos qui ab injustitia

THÉOPH. — Il ne dit pas qu'il était fils d'Abraham, mais qu'il l'est maintenant; car auparavant, alors qu'il était chef des publicains, et si différent du juste Abraham, il n'était pas enfant d'Abraham. Cependant, comme quelques-uns murmuraient de ce qu'il était dans la maison d'un pécheur, afin de les calmer, il ajoute : « Car le Fils de l'homme est venu chercher et sauver, etc. » — S. CHRYS. — Pourquoi m'accusez-vous lorsque je ramène les pécheurs? Je suis si éloigné de haïr les pécheurs que c'est à cause d'eux que je suis venu; car je suis venu comme médecin, et non comme juge. C'est pour cela que je deviens le convive de ces malades et que je supporte la corruption de leurs plaies afin de les guérir. Mais on me demandera pourquoi saint Paul défend de prendre aucune nourriture avec ceux de nos frères qui sont fornicateurs ou avarés, tandis que le Christ se faisait le convive des publicains? C'est que les publicains n'étaient pas devenus des frères; d'ailleurs, saint Paul commande d'éviter ceux de nos frères qui persistent dans le mal. Or, ceux-ci étaient déjà changés.

BÈDE. — Mystiquement, Zachée, qui veut dire *justifié*, figure le peuple des Gentils qui a reçu la foi; il était amoindri et rapetissé par les préoccupations temporelles, mais Dieu l'a sanctifié; il a voulu voir le Sauveur qui entrait à Jéricho, en cherchant à participer à la foi qu'il a portée dans le monde. — S. CYR. — La foule représente cette multitude ignorante et grossière qui n'a pu atteindre à la hauteur de la sagesse. Aussi, tant que Zachée est dans la foule il ne voit point le Christ; mais quand il s'élève au-dessus de l'ignorance commune il mérite de recevoir à sa table celui qu'il désirait de voir. — BÈDE. —

resipiscunt, ad filios promissionis pertinere declarat.

THEOPHYL. Non autem dixit quod filius erat Abrahæ, sed quoniam nunc est : nam prius quando erat publicanorum princeps, nullam similitudinem habens ad Abraham justum, non erat Abrahæ filius : sed quia murmurabant quidam, eo quod moraretur cum viro peccatore, ad compescendos illos subdit : Venit enim Filius hominis quærere et saluum facere, etc. CHRYS. Quid me criminamini si rectifico peccatores? Tam enim procul est a me odium peccatorum, quod eorum causa advenerim : nam medicus veni, non iudex : ob hoc conviva fio languentium, patiorque foetorem, ut præstem remedia. Quæret autem aliquis quomodo Paulus jubet (1 ad Corinth., 5) si quis frater fuerit procax aut avarus, cum

hujusmodi nec cibum esse sumendum, Christus autem erat publicanorum conviva : sed nondum profecti erant isti, ut fierent fratres : sed et tunc vitare præcepit Paulus fratres, cum perstant in malo ; hi vero erant mutati.

BED. Mystice autem Zachæus qui interpretatur justificatus, credentem ex gentibus populum significat, qui per occupationem temporalium depressus erat et minimus, sed a Deo sanctificatus; qui intrantem Hierico Salvatorem videre voluit, dum fidem quam mundo attulit, participare quæsit. CYRIL. Turba autem est imperitæ confusio multitudinis, quæ verticem nequivit videre sapientiæ : ergo Zachæus quandiu in turba est, non vidit Christum ; sed plebeiam transgressus incitiam reficere meruit quem desiderabat aspicere. BEDA. Vel turba (id

Ou encore : la foule (c'est-à-dire les habitudes coupables) qui réprimandait l'aveugle, afin qu'il ne demandât pas la lumière, est aussi l'obstacle qui empêche celui-ci de voir Jésus. Or, de même que l'aveugle triomphe de la foule en criant plus fort, de même Zachée, qui était petit, s'élève au-dessus de la terre, et, montant sur l'arbre de la croix, triomphe des obstacles de la foule. En effet, le sycomore, dont les feuilles sont semblables à celles du mûrier, mais qui s'élève à une plus grande hauteur (de là vient que les latins l'appellent *celsa*), est aussi appelé *figuier sauvage*; de même la croix du Seigneur est comme un *figuier* nourrissant les fidèles, tandis qu'elle est regardée comme une *folie* par les infidèles (1). Zachée monte sur cet arbre pour grandir sa taille; c'est ainsi que l'humble qui a le sentiment de sa propre misère s'écrie : « A Dieu ne plaise que je me glorifie, si ce n'est par la croix de notre Seigneur Jésus-Christ. » — S. AMB. — Il ajoute que le Seigneur devait passer par là, soit auprès du sycomore, soit à l'endroit où Zachée se trouvait auparavant, afin de conserver le mystère selon lequel la foi devait être répandue; car il était venu pour aller d'abord aux Juifs, et ensuite aux Gentils. Il vit donc Zachée sur l'arbre, car déjà la sublimité de sa foi l'élevait au milieu des fruits des bonnes œuvres à la hauteur d'un arbre fécond. Ainsi, Zachée est sur l'arbre parce qu'il s'élève au-dessus de la loi.

BÈDE. — Le Seigneur, s'avancant, arriva à l'endroit où Zachée était monté sur l'arbre, parce qu'ayant envoyé dans le monde des prédicateurs par lesquels lui-même prêchait et s'avancait, il arriva au peuple

(1) En grec, mûrier se dit *μωρος*, et sycomore, *συκομωρος*. Il est également impossible de reproduire le jeu de mots de *ficus fatua* appliqué à la croix.

est, vitiorum consuetudo) quæ cæcum clamantem ne lumen peteret increpabat, etiam hunc suspicientem ne videat Jesum tardat, sed sicut amplius clamando cæcus turbam vicit, ita pusillus terrena relinquendo, et arborem crucis ascendendo, turbam obstantem transcendit. Sycomorus namque, quæ est arbor foliis moro similis, sed altitudine præstans (unde et Latinis *celsa* nuncupatur) *ficus fatua* dicitur; et eadem dominica crux, credentes alit ut *ficus*; ab incredulis irridetur ut *fatua*. Quam arborem pusillus statura Zachæus ut coexaltari possit, ascendit; cum quilibet humilis et propriæ conscius infirmitatis clamat: Mihi absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi (*ad Galat.*, 6). AMBR. Pulchro au-

tem addidit, quia illa parte erat transiturus Dominus, vel ubi sycomorus, vel ubi crediturus; ut mysterium servaret, et gratiam seminaret: sic enim venerat, ut per Judæos veniret ad gentes. Videt itaque Zachæum sursum: jam enim sublimitas fidei inter fructus bonorum operum, inter fecundæ altitudinem arboris eminabat: Zachæus autem supra arborem est, qui est supra legem.

BEDA. Perambulans autem Dominus, venit ad locum ubi Zachæus sycomorum ascenderat; quia missis per mundum prædicatoribus in quibus ipse loquebatur et ibat, venit ad populum nationum, qui passionis ejus fide jam sublimis erat; quem suspiciens vidit quia per gratiam elegit.

des Gentils, qui déjà s'était élevé par la foi de sa passion et qui fut éclairé par sa visite, parce que sa grâce l'avait choisi. Un jour le Seigneur était entré dans la maison d'un chef des pharisiens, mais tandis qu'il faisait des œuvres dignes de Dieu, leur langue le déchirait; c'est pourquoi, indigné de leurs forfaits, il se retira en disant : « Votre maison sera laissée de reste. » Au contraire, il faut qu'il séjourne aujourd'hui, dans la maison du petit Zachée, c'est-à-dire que la grâce de la nouvelle loi doit briller et se reposer dans le cœur des nations devenues humbles. Ce qui est dit à Zachée, de descendre du sycomore et de lui préparer une demeure dans sa maison, c'est ce que dit l'Apôtre : « Si nous avons connu le Christ selon la chair, maintenant nous ne le connaissons plus de cette sorte; » et ailleurs : « Car, quoiqu'il soit mort selon l'infirmité de la chair, il vit néanmoins par la vertu de Dieu. » Enfin, il est manifeste que les Juifs ont toujours été ennemis du salut des Gentils; mais le salut, qui remplissait autrefois les maisons des Juifs, brille aujourd'hui sur le peuple des Gentils, parce que ce peuple est aussi enfant d'Abraham par sa foi en Dieu.

THÉOPH. — Il est facile de trouver dans ce récit un enseignement moral. Ainsi, celui qui est plus grand par la malice est plus petit selon l'Esprit; il ne peut voir Jésus à cause de la foule, car celui qui est dans la perplexité des passions et des préoccupations du monde ne peut voir Jésus marcher, c'est-à-dire agir en nous, et ne reconnaît aucune de ses opérations. Il monte sur un sycomore (c'est-à-dire qu'il domine les jouissances de la volupté, qui est figurée par ce figuier) et s'élève au-dessus de la foule; s'étant ainsi élevé, il voit le Christ et il est vu par lui. — S. GRÉG. — Ou encore : comme le sycomore est aussi

Manebat autem aliquando Dominus in domo principis pharisæorum, sed eum opera digna Deo facientem, lingua carpebant. Unde eorum perosus facinora discessit, dicens (Matth., 23) : Relinquetur domus vestra deserta. Hodie autem in domo pusilli Zachæi oportet illum manere, id est, novæ legis gratia coruscante, in humilium nationum corde quiescere. Quod autem descendere de sycomoro, et sic mansionem in domo parare jubetur, hoc est quod ait Apostolus : Et si cognovimus secundum carnem Christum, sed jam nunc non novimus; et iterum alibi : Etsi enim mortuus est ex infirmitate, sed vivit ex virtute Dei. Manifestum est autem Judæos gentium semper odisse salutem; sed salus, quæ

olim Judæorum domos implebat, hodie populo nationum illuxit, eo quod et ipse populus filius sit Abrahæ, credendo in Deum.

THEOPHYL. Sed et facile est hoc ad moralem utilitatem retorquere : quisquis enim in malitia pluribus præest, parvus est statura spirituali, et non potest videre Jesum præ turba : nam perplexus a passionibus et secularibus rebus non aspicit Jesum ambulans : id est, in nobis operantem, nullum opus ejus cognoscens. Ascendit autem super sycomorum (id est, voluptatis dulcedinem, quæ significatur per ficum), deprimens eam, et sic sublimior factus, videt, et videtur a Christo. GRÉG. (27 Moral. sub finem). Vel quia sycomorus ficus fatuus di-

appelé figuier sauvage (*ficus fatua*), le petit Zachée monte sur cet arbre et voit le Seigneur, parce que ceux qui choisissent humblement ce qui pour le monde est une folie contemplent l'éclat de la sagesse de Dieu. En effet, qu'y a-t-il de plus insensé dans ce monde que de ne pas redemander ce qu'on a perdu, d'abandonner ses biens à ceux qui les dérobent, et de ne pas rendre injure pour injure? Or, cette sage folie nous fait voir la sagesse de Dieu, sinon pleinement telle qu'elle est, du moins par la lumière de la contemplation.

THÉOPH. — Le Seigneur lui dit : « Hâtez-vous de descendre, » c'est-à-dire : « vous êtes monté par la pénitence en un lieu élevé, descendez par l'humilité, de peur que l'orgueil ne vous perde, car il faut que je séjourne dans la maison de celui qui est humble. » Or, comme il y a en nous deux espèces de biens (les corporels et les spirituels), le juste abandonne aux pauvres tous les biens corporels et s'attache aux biens spirituels. De plus, s'il a dérobé quelque chose à quelqu'un il lui rend le quadruple, ce qui veut dire que celui qui marche par la pénitence dans une voie opposée à son ancienne malice, répare par de nombreuses vertus tous ses péchés passés, ainsi il mérite le salut et est appelé enfant d'Abraham, parce qu'il a renoncé à sa propre famille, c'est-à-dire à son ancienne iniquité.

Comme ces gens-là étaient attentifs à ce qu'il disait, il ajouta encore une parabole sur ce qu'il était proche de Jérusalem, et qu'ils s'imaginaient que le règne de Dieu devait paraître bientôt. Il leur dit donc : Il y avait un homme de grande naissance, qui s'en allait dans un pays fort éloigné pour y prendre possession d'un royaume, et s'en revenir ensuite. Et appelant dix de ses serviteurs, il leur donna dix mines d'argent, et leur dit : Faites pro-

citur, pusillus Zachæus sycomorum subit, et Dominum videt : quia qui mundi stultitiam humiliter eligunt, ipsi Dei sapientiam subtiliter contemplantur : quid enim in hoc mundo stultius, quam amissa non quærere, possessa sapientibus relaxare, nullam pro acceptis injuriam reddere? Per hanc autem sapientem stultitiam etsi nondum solide, ut est, jam tamen per contemplationis lumen Dei sapientia videtur.

THEOPHYL. Dicit autem ei Dominus : Festinans descende; hoc est : Ascendisti per pœnitentiam ad altiorem locum; descende per humilitatem, ne te supplantet elatio : oportet enim me in humilis domo manere. Geminis autem bonis in nobis existentibus (corporalibus scilicet, et spiritualibus) cuncta corporalia dereliquit justus

pauperibus, sed spiritualia non deserit bona; sed si quid exegit ab aliquo, reddit in quadruplum; significans per hoc, quod si quis per pœnitentiam pergit in contrario tramite prisæ pravitatis, per multiplices virtutes sanat omnia pristina delicta; ac sic promeretur salutem, vocaturque filius Abrahamæ : eo quod a propria cognatione exierit; scilicet ab antiqua nequitia.

Hæc illis audientibus adjiciens dixit parabolam, eo quod esset prope Hierusalem, et quia existimarent quod confestim regnum Dei manifestaretur. Dixit ergo : Homo quidam nobilis abiit in regionem longinquam, accipere sibi regnum, et reverti : vocatis autem decem servis suis, dedit eis decem mnas, et ait ad illos : Negotiamini dum

filer cet argent jusqu'à ce que je revienne. Mais comme ceux de son pays le haïssaient, ils envoyèrent après lui des députés pour faire cette protestation : Nous ne voulons point que celui-ci soit notre roi. Etant donc revenu après avoir pris possession de son royaume, il commanda qu'on lui fit venir ses serviteurs, auxquels il avait donné son argent, pour savoir combien chacun l'avait fait profiter. Le premier, étant venu, lui dit : Seigneur, votre mine d'argent vous en a acquis dix autres. Il lui répondit : O bon serviteur, parce que vous avez été fidèle en ce peu que je vous avais commis, vous commanderez sur dix villes. Le second, étant venu, lui dit : Seigneur, votre mine vous en a acquis cinq autres. Son maître lui dit : Je veux aussi que vous commandiez à cinq villes. Il en vint un troisième qui lui dit : Seigneur, voici votre mine que j'ai tenue enveloppée dans un mouchoir, parce que je vous ai craint, sachant que vous êtes un homme sévère, qui redemandez ce que vous n'avez point donné, et qui recueillez ce que vous n'avez point semé. Son maître lui répondit : Méchant serviteur, je vous condamne par votre propre bouche; vous saviez que je suis un homme sévère, qui redemande ce que je n'ai point donné, et qui recueille ce que je n'ai point semé; pourquoi donc n'avez-vous pas mis mon argent à la banque, afin qu'à mon retour je le retirasse avec les intérêts? Alors il dit à ceux qui étaient présents : Otez-lui la mine qu'il a, et la donnez à celui qui en a dix. Mais, Seigneur, répondirent-ils, il en a déjà dix. Je vous déclare, leur dit-il, qu'on donnera à celui qui a déjà, et qu'il sera comblé de biens; et que pour celui qui n'a point, on lui ôtera même ce qu'il a. Quant à mes ennemis, qui n'ont point voulu m'avoir pour roi, qu'on les amène ici, et qu'on les tue en ma présence.

Eus. — Quelques-uns pensaient que le royaume de Dieu viendrait au premier avènement du Sauveur, et ils croyaient qu'il commencerait lorsqu'il monterait à Jérusalem, tant ils étaient frappés des miracles divins qu'il avait opérés. C'est pourquoi il leur annonce que son Père ne lui donnera point son royaume avant que les hommes ne l'aient envoyé à son Père; d'où il est dit : « Comme ils écoutaient ceci, il leur dit encore une parabole sur ce qu'il était près de Jérusalem, etc. » —

venio. Cives autem ejus oderant eum, et miserunt legationem post illum, dicentes : Nolumus hunc regnare super nos. Et factum est ut rediret accepto regno; et jussit vocari servos quibus dedit pecuniam, ut sciret quantum quisque negotiatus esset. Venit autem primus, dicens : Domine, mna tua decem mnas acquisivi, et ait illi : Euge, serve bone, quia in modico fuisti fidelis, eris potestatem habens supra decem civitates. Et aliter venit, dicens : Domine, mna tua fecit quinque mnas; et huic ait : Et tu esto super quinque civitates. Et tertius venit dicens : Domine, ecce mna tua, quam habui repositam in sudario : timui enim te, quia homo austerus es; tollis quod non posuisti, et metis quod non seminasti. Dicit ei : De ore tuo te judico, serve nequam : sciebas enim quod ego homo austerus sum,

tollens quod non posui, et metens quod non seminavi : et quare non dedisti pecuniam meam ad mensam, et ego teniens cum usuris utique exegissem illum? Et adstantibus dixit : Auferite ab illo mnam, et date illi qui decem mnas habet. Et dixerunt ei : Domine, habet decem mnas. Dico autem vobis, quia omni habenti dabitur, et abundabit : ab eo autem qui non habet, et quod habet, auferetur ab eo. Verumtamen inimicos meos (illos qui noluerunt me regnare super se) adducite huc, et interficite ante me.

EUSEB. [in *Cat. græcor. Patrum*. Æstimabant quidam in primo Salvatoris adventu regnum ejus venire, et hoc putabant mox tunc fieri cum ascensurus erat Hierosolymam; adeo obstupescerant eos miracula divina quæ fecerat. Et ideo instruit eos non

THÉOPH. — Le Seigneur leur montre l'illusion de leurs pensées; car le royaume de Dieu n'est pas sensible. Il leur montre aussi que, comme Dieu, il connaît leurs pensées, en leur proposant la parabole suivante; d'où il suit : « Il dit donc : Un homme noble s'en alla dans un pays lointain pour prendre possession d'un royaume et revenir ensuite. »

S. CYR. — Le sens de cette parabole retrace les mystères du Christ depuis le premier jusqu'au dernier; car le Verbe, qui était Dieu, s'est fait homme, et quoiqu'il ait pris la forme d'un esclave, il est toujours noble selon sa naissance ineffable du Père. — S. BAS. — Non-seulement le Seigneur est noble selon sa divinité, mais encore selon sa nature humaine, étant né de la race de David selon la chair. Il s'en est allé dans un pays éloigné, moins par la distance des lieux que par la condition de sa nature; car Dieu est auprès de chacun de nous lorsque nos bonnes œuvres nous unissent à lui, et il est éloigné toutes les fois que, préférant notre perte, nous nous séparons de lui. Il s'en alla donc dans cette région terrestre qui est loin de Dieu, pour prendre possession du royaume des nations, selon cette parole : « Demandez-moi, et je vous donnerai les nations pour votre héritage. » — S. AUG. — Ou encore : *ce pays lointain*, c'est l'Église des Gentils, répandue jusqu'aux extrémités de la terre; car il s'en alla pour faire entrer la plénitude des nations, et il reviendra, afin que tout Israël soit sauvé.

EUS. — Ou encore : ce départ pour un pays lointain signifie son ascension de la terre au ciel, et lorsqu'il ajoute : « Pour prendre pos-

prius se recepturum regnum a patre, quam ab hominibus iret ad Patrem. Et ideo dicitur : Hæc illis audientibus, adjiciens, dixit parabolam eo quod esset prope Hierosolimam, etc. THEOPHYL. Sed Dominus ostendit eis quod vana quædam æstimarent : non est enim sensibile regnum Dei. Ostendit etiam quod quasi Deus novit cogitationes eorum, proponens eis subsequentem parabolam. Unde sequitur : Dixit ergo : Homo quidam nobilis abiit in regionem longinquam accipere sibi regnum et reverti.

CYRIL. Describit autem sensus hujus parabolæ mysteria Christi a primo usque ad ultimum; homo enim factus est Deus, Verbum existens, et quamvis servus factus sit, est tamen nobilis secundum ineffabilem ortum a Patre. BASIL. (in Isaïæ 13 cap, visione 13). Non solum secundum Deitatem

Dominus nobilis est, sed etiam secundum genus humanum, ex semine David secundum carnem exortus. Abiit autem in regionem longinquam, non tam locali distantia separatam quam rerum conditione. Ipse enim Deus prope est uniuersis nostrum, cum nostra bona opera nos ei astringunt; et distat, quoties nos hærendo perditioni, elongamur ab eo. Ad hanc igitur terrenam regionem accessit longinquam a Deo, ut gentium regnum acciperet, secundum istud (Psal. 2) : Postula a me, et dabo tibi gentes hereditatem tuam. AUG. (De quæst. Evang., lib. 2, quæst. 40). Vel regio longinqua Ecclesia gentium est, usque ad fines terræ : abiit enim, ut plenitudo gentium intraret, revertetur ut omnis Israel salvus fiat.

EUSEB. (ut sup.). Vel per hoc quod profectus est ad regionem longinquam, ascen-

session d'un royaume et revenir, » il veut parler de la gloire et de la majesté de sa seconde apparition. Or, il s'appelle d'abord un *homme* à cause de sa naissance dans la chair; ensuite, il se dit *noble*; il ne se dit pas encore *roi*, parce que dans sa première apparition il n'était pas encore environné de sa souveraine majesté. Cependant, c'est avec raison qu'il est dit qu'il va prendre possession d'un royaume, car il l'a reçu de son Père qui le lui a donné, selon cette parole de Daniel : « Le Fils de l'homme venait dans les nuées, et le royaume lui fut donné. » — S. CYR. — En effet, lorsqu'il monte aux cieus, il va s'asseoir à la droite de la majesté du Très-Haut, et avant d'y monter il distribue diverses grâces divines à ceux qui croient en lui, comme un maître confie ses biens à des serviteurs pour qu'ils les fassent fructifier et méritent la récompense de leurs services; d'où il suit : « Et appelant dix de ses serviteurs, il leur donna dix mines. » — S. CHRYS. — La Sainte-Écriture a coutume de se servir du nombre dix pour exprimer la perfection; lorsqu'on veut dépasser ce nombre, il faut recommencer par l'unité comme si la dizaine était une limite. C'est pourquoi il est dit de celui qui, dans la distribution des talents, est arrivé à la limite des devoirs divins qu'il a reçu dix mines. — S. AUG. — Ou encore : par *dix mines*, il désigne la loi, à cause du Décalogue, et les *dix serviteurs* sont ceux qui étaient soumis à la loi et auxquels la grâce a été annoncée. Ainsi, il faut entendre que les dix mines leur ont été confiées lorsqu'ils ont compris que la loi, dégagée de ses voiles, se rapportait à l'Évangile. — BÈDE. — En effet, la mine, que les Grecs appellent *μνας*, équivaut à cent drachmes. Or, toute la suite des Écritures, qui nous enseignent la perfection de la vie céleste, brille, pour ainsi dire, de la valeur du nombre cent.

sum proprium a terra in cœlos designat. Cum vero subdit : Accipere sibi regnum et redire, secundam sui apparitionem gloriosam et regiam ostendit. Et primo quidem hominem se vocat propter nativitatem in carne; deinde nobilem : nondum se regem appellat, quia nondum in prima apparitione, regia fungebatur majestate. Sed et bene dicitur obtinere sibi regnum : nam dante sibi Patre, illud obtinuit, secundum illud Danielis 7 : Ecce Filius hominis veniebat in nubibus, et datum est ei regnum. CYRIL. Ascendens enim ad cœlos, sedet ad dexteram majestatis in excelsis (*Hebr.*, 1) : ascendens autem, dispensavit credentibus in eum divinatorum charismatum differen-

tiam; sicut servis committuntur dominicæ facultates, ut aliquid lucrantes famulatus sui ferant præconia. Unde sequitur : Vocatis autem decem servis suis, dedit eis decem mnas. CHRYS. (*in Cat. græc.*). Consuevit sacra Scriptura in signum perfectionis uti numero denario; quem si quis numerando excedere velit, ab unitate iterum inchoabit, quasi denario perducto ad metam, et ideo in dispensatione talentorum eum qui metam attigit divini officii, decem ait mnas recepisse. AUG. (*De quæst. Evang.*, ubi sup.). Vel per decem mnas legem significat propter decalogum, decem autem servos, hos quibus sub illa positus gratia prædicata est : sic enim intelligendum est

Eus. — Ainsi, ceux qui reçoivent les mines figurent ses disciples, à chacun desquels il confie des mines en les chargeant d'en faire à tous une égale distribution et de les faire fructifier; car il suit : « Il leur dit : Faites-les fructifier jusqu'à ce que je revienne. » Pour les faire fructifier, les apôtres n'avaient qu'à annoncer aux hommes attentifs la doctrine de son royaume. Or, cet enseignement est le même pour tous, c'est la même foi, le même baptême. C'est pourquoi il est donné à chacun une mine. — S. CYR. — Cependant, il y a une grande différence entre ceux-ci et ceux qui ont combattu le royaume de Dieu; d'où il est ajouté : « Ses concitoyens le haïssaient, etc. » C'est ce que le Christ reprochait aux Juifs en disant : « Maintenant ils ont vu, et ils ont haï mon Père et moi. » Ils avaient refusé de se soumettre à son règne, en disant à Pilate : « Nous n'avons pas d'autre roi que César. » — Eus. — En disant *ses concitoyens*, il désigne les Juifs, de la race desquels il était né selon la chair, et aussi parce qu'il suivait comme eux les coutumes de la loi. — S. AUG. — « Ils envoyèrent après lui une ambassade, » parce que, même après sa résurrection, ils persécutèrent les apôtres et outragèrent la prédication de l'Évangile.

Eus. — Le Seigneur, ayant ainsi parlé de son premier avènement, annonce ensuite la gloire et la majesté de sa venue future en disant : « Étant revenu, après avoir pris possession du royaume, etc. » — S. CHRYS. — La Sainte-Écriture distingue deux règnes de Dieu, celui de la création, selon lequel il est roi universel par le droit de la création, et celui de la récompense, selon lequel il règne sur les justes

eis datas minas ad usum cum intellexerunt legem remoto velamine ad Evangelium pertinere. BED. Mina namque, quam Græci minam vocant, centum drachmis appenditur : et omnis Scripturæ sermo, quia vitæ cœlestis perfectionem suggerit, quasi numeri centenarii pondere fulgescit.

EUSEB. (ut sup.). Significat ergo per eos qui minas recipiunt, suos discipulos, qui minas exhibens singulis, parvam cunctis dispensationem committens, negotiari jussit. Sequitur enim : Et ait ad illos : Negotiamini dum venio. Nullum autem aliud negotium erat, nisi dogma regni sui intentis mortalibus prædicandum per suos discipulos : idem autem est omnium documentum, eademque fides, unum baptisma : et ob hoc mina una singulis datur. CYRIL. Multa autem est horum differentia ad illos qui inficiati sunt regnum Dei ; de quibus subdi-

tur : Cives autem ejus oderant eum, etc. Hoc est, quod Christus improperavit Judæis, dicens (Joan., 15) : Nunc vero viderunt, et oderunt me et patrem meum : renuerunt autem regnum ejus, dicentes Pilato : Non habemus regem nisi Cæsarem (Joan., 19). EUSEB. (ut sup.). Per hoc enim quod dicit, cives ejus, Judæos significat, ortos ex eadem progenie secundum carnem, et quoniam ritu legis cum illis pariter utebatur. AUG. (De quæst. Evang., ut sup.). Miserrunt autem legationem post eum, quia etiam post resurrectionem ejus immiserunt persecutiones apostolis, et prædicationem Evangelii respuerunt.

EUSEB. (ut sup.). Postquam autem Salvator hæc docuit pertinentia ad primum ejus adventum, consequenter gloriosum et regium ejus reditum ostendit, dicens : Et factum est ut rediret accepto regno, etc. CHRYS.

qui se sont soumis à lui volontairement; c'est de ce dernier qu'il est dit avoir pris possession.

S. AUG. — Il revient après avoir pris possession de son royaume, parce qu'il doit venir dans tout l'éclat de sa gloire, lui qui parut humble au milieu des hommes lorsqu'il disait : « Mon royaume n'est pas de ce monde. »

S. CYR. — Or, lorsque le Christ reviendra, après avoir pris possession de son royaume, les ministres de la parole seront récompensés et se réjouiront dans la gloire du ciel parce qu'ils auront multiplié le talent et en auront acquis plusieurs; d'où il est ajouté : « Le premier vint et dit : Seigneur, votre mine a produit dix mines. » — BÈDE. — Le premier serviteur représente l'ordre des docteurs qui ont été envoyés au peuple de la circoncision; ils ont reçu une mine pour la faire fructifier, parce qu'il leur a été demandé de prêcher la même foi; cette mine en a produit dix autres parce que leurs enseignements ont amené à eux le peuple qui vivait sous la loi. — SUITE. — « Il lui dit : Bien, bon serviteur, parce que vous avez été fidèle, etc. » Ce serviteur a été fidèle en peu de chose, parce qu'il n'a point altéré la parole de Dieu; car tous les dons que nous recevons présentement sont peu de chose comparés aux futurs. — GREC. — Or, comme il est récompensé par ses propres biens, il est dit préposé sur dix villes. Quelques-uns, prenant ces promesses dans un sens grossier, conservent dans leur âme l'ambition du pouvoir et des honneurs, et s'imaginent que s'ils vivent dans le Christ selon la vertu ils seront faits préteurs ou gouver-

[homil. 39, in 1 ad Cor.]. Duo regna Dei novit sacra Scriptura : alterum quidem ex creatione, secundum quod est Rex omnium creationis jure; alterum autem, ex approbatione, secundum quod justis dominatur, propria sponte ei subjectis; et hoc regnum hic dicitur accepisse.

AUG. (*De quæst. Evang.*, ut sup.). Redit etiam accepto regno, quia in manifestissima claritate venturus est, qui in eis humilis apparuit, cum diceret (Joan., 18) : Regnum meum non est de hoc mundo.

CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Redeunte autem Christo, sumpto regno, merebuntur præconia, et delectabuntur verbi ministri in supernis honoribus; quia multiplicaverunt talentum pluribus acquisitis. Unde subditur : Venit autem primus, dicens : Domine, mna tua decem mnas acquisivit. BÈDE. Primus servus ordo doctorum est in

circumcisione missorum, qui unam mnam negotiaturus accepit, quia unam fidem prædicare jussus est; sed hæc mna decem mnas acquisivit; quia populum sub lege constitutum sibimet docendo sociavit. Sequitur : Et ait illi : Euge, serve bone, quia in modico fuisti fidelis, etc. In modico servus est fidelis quia non adulterat verbum Dei : quicquid enim in præsentem percipimus donorum, in comparatione futurorum paucum est. GRÆCUS (vel Evagrius in *Cat. græc. Patr.*). Sed quia mercedem propriorum bonorum accipit, decem dicitur civitatibus præesse. De his promissis quidam infime conjectantes existimant se præturis et præfecturis donari in terrena Hierusalem, reparata lapidibus pretiosis, si honeste in Christo fuerint conversati; ambitum potestatis et prælationis ab anima minime deponentes. AMBR. Sed civitates decem sunt

neurs dans la Jérusalem terrestre, rebâtie avec des pierres précieuses. — S. AMB. — Mais ces dix villes sont les âmes sur lesquelles doit être préposé celui qui aura déposé dans le cœur des hommes les trésors du Seigneur et les saints enseignements, éprouvés comme l'argent dans le creuset; car comme Jérusalem est comparée à une ville entourée de murailles, ainsi en est-il des âmes pacifiques; et de même que les anges sont préposés sur Jérusalem, ainsi en est-il de ceux qui ont mérité la vie des anges.

SUITE. — « Un autre vint et dit : Seigneur, votre mine a produit cinq mines. » — BÈDE. — Ce serviteur re présente la phalange de ceux qui ont été envoyés pour prêcher l'Évangile aux Gentils; leur mine (c'est-à-dire la foi de l'Évangile) a produit cinq mines parce qu'elle a converti à la grâce de la foi évangélique les nations qui auparavant étaient esclaves des sens du corps. — SUITE. — « Il dit à celui-ci : Soyez établi sur cinq villes, » c'est-à-dire, que votre vie glorieuse brille au-dessus de ces âmes que vous avez initiées à la foi.

S. AMB. — Ou encore : celui qui a gagné cinq mines enseigne la morale, parce qu'il y a cinq sens corporels; celui qui en a gagné dix reçoit le double, c'est-à-dire l'enseignement des mystères de la loi et de la sainteté de la morale. Nous pouvons aussi entendre par les dix mines les dix préceptes (les commandements de la loi), et par les cinq mines les conseils de la doctrine; cependant, le docteur de la loi doit être parfait en toutes choses. Comme il parle des Juifs, c'est avec raison qu'il n'y a que deux serviteurs qui apportent les fruits de leur argent, non de l'argent lui-même, mais de leur bonne administration; car le produit de la doctrine céleste ne ressemble point au produit des prêts usu-

animæ, quibus jure præponitur qui pecuniam Domini et eloquia casta probata sicut argentum examinatum (*Psal.* 11) mentibus hominum fœneraverit. Nam sicut Hierusalem dicitur ædificata ut civitas (*Psal.* 120), ita sunt animæ pacificæ; et sicut angeli præsent, ita hi qui vitam meruerunt angelorum.

Sequitur : Et alter venit, dicens : Domine, mna tua fecit quinque mnas. BÈD. Servus ille cœtus est eorum qui præputio evangelizare missi sunt; oujus mna (id est, evangelica fides) quinque mnas fecit; quia gentes corporis sensibus antea mancipatas ad fidei evangelicæ gratiam convertit. Sequitur : Et huic ait : Et tu esto supra quinque civitates : hoc est, ex earum quas

imbueras animarum fide, et conversatione sublimis fulgeas.

AMB. Vel aliter fortasse : iste qui quinque mnas acquisivit, moralia habet; quia quinque sunt corporis sensus : ille qui decem, duplicia; id est, mystica legis, et moralia probitatis. Possumus et hic decem mnas, decem verba intelligere (id est, legis doctrinam), quinque mnas magisteria disciplinæ : sed legisperitum in omnibus volo esse perfectum. Bone autem, quia de Judæis dicit : duo soli multiplicatam pecuniam deferunt, non utique æris, sed dispensationis usuris. Alia est enim pecuniæ fœnebris, alia doctrinæ cœlestis usura. (CHRYS. (in *Cat. græc. Patr.*). In terrenis enim opibus non convenit unum fieri divitem, nisi

raires. — S. CHRYS. — En effet, pour les biens de la terre, il est impossible que quelqu'un devienne riche sans qu'un autre s'appauvrisse, tandis que dans les biens spirituels il est impossible que quelqu'un s'enrichisse sans enrichir les autres, parce que le partage des biens du corps les diminue, tandis que celui des biens spirituels les multiplie.

S. AUG. — Ou encore : le serviteur fidèle qui rapporte dix mines et celui qui en rapporte cinq signifient que ceux-là sont acquis au troupeau de Dieu qui ont compris la loi par la grâce, soit à cause des dix commandements de la loi, soit parce que celui qui a donné la loi a écrit cinq livres. C'est à cela que se rapportent les *dix* et les *cinq* villes sur lesquelles ils sont préposés ; car la variété (ou la diversité) de chaque précepte ou de chaque livre en multiplie l'intelligence, et, ramenée ou réduite à un même sens, elle fait, pour ainsi dire, la ville de ceux qui vivent des pensées éternelles. En effet, une ville n'est point une agglomération d'animaux quelconques, mais d'êtres raisonnables, liés entre eux par une loi commune. Les serviteurs qui rendent compte de ce qui leur avait été confié, et qui sont loués parce qu'ils ont fructifié, signifient que ceux-là rendent un bon compte qui ont fait un bon usage de ce qu'ils avaient reçu pour multiplier les richesses du Seigneur par ceux qui croient en lui ; ceux qui ne font point ainsi sont figurés par celui qui garde sa mine dans un suaire ; il est dit de lui : « Il en vint un troisième, disant : Seigneur, voilà votre mine que j'ai gardée enveloppée dans un suaire, etc. » Car il y a des hommes qui sont dans une coupable illusion et disent : « Il suffit que chacun rende compte de lui-même ; à quoi bon prêcher aux autres et remplir auprès d'eux un ministère pour avoir ensuite à en rendre compte ? » Cepen-

alter depauperetur ; sed in spiritualibus non convenit quanquam ditari, nisi faciat et alium locupletem : in corporeis enim participatio minuit, sed in spiritualibus auget.

AUG. (*De quæst. Evang.*, lib. 2, quæst. 46). Vel aliter : quod unus eorum qui bene usi sunt, decem acquisivit, et alter quinque ; significat eos esse acquisitos in gregem Dei, a quibus jam lex per gratiam intellecta est : sive propter decem legis præcepta ; sive quia ille per quem lex lata est, quinque libros conscripsit. Ad hoc pertinent decem et quinque civitates, quibus eos præponit : multiplicatio enim intelligentiæ in ipsa varietate [sive diversitate] quæ de unoquoque præcepto vel de uno quolibet libro pullulat, ad unum reducta vel redacta quasi

civitatem facit viventium rationum æternarum : est enim civitas non quorumlibet animantium, sed rationabilium multitudo, legis unius societate devincta. Quod ergo servi reddentes rationem ex eo quod acceperant, laudantur quia lucrati sunt, significat eos bonam reddere rationem qui bene usi sunt eo quod acceperunt, ad augendas divitias Domini per eos qui credunt in eum : quod qui facere nolunt, in illo signati sunt qui mniam suam in sudario servavit. De quo sequitur : Et tertius venit, dicens : Domine, ecce mna tua quam habui repositam in sudario, etc. Sunt enim homines hac sibi perversitate blandientes, ut dicant : Sufficit ut de se unusquisque rationem reddat ; quid opus est aliis prædicare et mi-

dant, ils seront inexcusables devant le Seigneur, ceux auxquels la loi n'a pas été annoncée, aussi bien que ceux qui, ayant entendu parler de l'Évangile, ne l'ont point observé, parce qu'ils pouvaient connaître le Créateur par les créatures; d'où il suit : « Car je vous ai craint, parce que vous êtes un homme sévère, etc. » En effet, c'est moissonner où on n'a pas semé que de regarder comme coupables d'impiété ceux auxquels ni la loi ni l'Évangile n'ont été annoncés. Or, sous prétexte d'éviter le danger de ce jugement, ils vivent dans l'oisiveté et négligent le ministère de la parole; c'est comme s'ils enveloppaient dans un suaire ce qui leur a été confié. — THEOPH. — Le suaire couvrait la face des morts; aussi il est dit avec raison que ce serviteur paresseux avait enveloppé sa mine d'un suaire, parce qu'il l'a, pour ainsi dire, ensevelie et laissée inerte en ne l'employant à rien faire, ni à rien produire.

BÈDE. — Ou encore : envelopper l'argent dans un suaire, c'est ensevelir dans l'oisiveté d'une molle paresse les dons qu'on a reçus. Or, ce qu'il avait cru dire pour s'excuser ne sert qu'à le convaincre de sa faute; d'où il suit : « Il lui dit : Méchant serviteur, je vous juge par votre propre bouche. » Il est appelé méchant serviteur à cause de sa paresse à faire fructifier et de l'orgueil avec lequel il accuse la justice du Seigneur : « Vous saviez que je suis un homme sévère, exigeant ce que je n'ai pas donné et moissonnant ce que je n'ai pas semé, pourquoi donc n'avez-vous pas mis mon argent à la banque? » Comme s'il disait : Puisque vous saviez que je suis dur et avide du bien d'autrui, pourquoi cette pensée ne vous a-t-elle pas pénétré de crainte et n'avez-vous pas jugé que je revendiquerais avec plus de soin ce qui m'appartient?

nistrare, ut etiam rationem de ipsis quisque reddere cogatur? cum apud Dominum etiam illi sint inexcusabiles, quibus lex data non est : neque etiam qui audito evangelio non ebediverunt, quia per creaturam poterant cognoscere Creatorem. Unde sequitur : Timui enim te, quia homo austerus es, etc. Hoc est enim quasi metere ubi non seminavit; id est, eos impietatis reos tenere, quibus verbum aut legis, aut Evangelii ministratum non est. Hoc autem veluti iudicii periculum devitantes pigro labore a verbi ministrations conquescent : et hoc est quasi in sudario ligare quod acceperunt. THEOPH. Sudario enim mortuorum facies velatur. Merito ergo hic piger dicitur in sudario involvisse, quia eam mortificans et

otiosam dimittens, non tractavit nec auxit.

BÈDE. Vel pecuniam in sudario ligare, est percepta dona sub otio lenti torporis abscondere. Quod autem putaverat sese per excusationem dixisse, in culpam propriam vertitur. Unde sequitur : Dicit ei : De ore tuo te iudico, serve nequam : servus nequam vocatur, quasi piger ad exercendum negotium, et superbus ad accusandum Domini iudicium : Sciebas quod ego austerus homo sum, tollens quod non posui, et metens quod non seminavi, et quare non dedisti pecuniam meam ad mensam? Quasi dicat : Si durum me esse noveras et aliena sectari, quare non tibi hæc cogitatio incussit timorem, ut scires me mea diligentius quesiturum? Pecunia autem vel ar-

Cet argent, c'est la prédication de l'Évangile et la parole divine, car *la parole de Dieu est pure comme l'argent éprouvé par le feu*. Cette parole du Seigneur devait être mise à la banque, c'est-à-dire annoncée aux cœurs ouverts et disposés. — S. AUG. — Ou encore : cette banque à laquelle l'argent doit être mis, c'est la profession de la religion qui est proposée publiquement comme un moyen nécessaire au salut.

S. CHRYS. — Pour les richesses matérielles, les débiteurs ne sont tenus qu'à conserver; car autant ils reçoivent, autant ils doivent rendre, et il ne leur est pas demandé davantage. Mais pour la parole divine, non-seulement nous sommes obligés à la conserver, mais encore il nous est dit de la multiplier; d'où il suit : « Afin que, revenant, je la retirasse avec ses produits. » — BÈDE. — Celui qui a reçu d'un docteur l'argent de la parole par la foi doit le rendre avec usure par ses œuvres, ou bien en se servant de ce qu'il a entendu pour chercher à comprendre ce qu'il n'a pas encore appris de la bouche des prédicateurs. — S. CYN. — Or, les docteurs sont chargés d'annoncer la parole du salut, mais il appartient à la grâce divine de rendre dociles ceux qui l'entendent et de fertiliser leur âme. Ainsi, ce serviteur n'a mérité ni honneur ni louange, mais plutôt d'être condamné comme inutile; d'où il suit : « Il dit à ceux qui étaient présents : Otez-lui la mine et donnez-la à celui qui en a dix. » — S. AUG. — Ceci nous apprend que celui-là peut perdre le don de Dieu qui l'a comme s'il ne l'avait pas, c'est-à-dire sans en faire usage, et que celui-là l'augmente qui l'a comme s'il l'avait, c'est-à-dire qui en fait bon usage.

BÈDE. — Mystiquement, ceci veut dire (selon moi) que lorsque la

gentum, prædicatio Evangelii est, et sermo divinus : quia eloquia Domini eloquia casta, argentum igne examinatum (*Psal. 11*), qui sermo Domini dari debuit ad mensam; hoc est, promptis paratisque cordibus intimari. AUG. (*De quæst. Evang.*, ubi sup.). Vel mensa ad quam danda erat pecunia, professionem ipsam religionis accipimus, quæ tanquam publice proponitur ad usum necessarium salutis.

CHRYS. (in *Cat. græc. Patr.*). In sensibilibus autem divitiis debitores solius observationis obnoxii sunt : quantum enim recipiunt, tantum eos reddere necesse est; et nihil plus ab eis quæritur. In divinis autem eloquiis, non solum ad custodiam obligamur, sed etiam multiplicare mone-mur. Unde sequitur : Et ego veniens cum usuris utique exegissem illam. BÈDE. Qui

enim verbi pecuniam a doctore percipit credendo; necesse est ut eam cum usuris solvat operando, vel ut ex eo quod audivit, etiam alia student intelligere, quæ necdum ex prædicatoribus ore didicit. CYRIL. Doctorum enim est inserere auditoribus salutarem et proficuum sermonem : opus autem divinæ virtutis est attrahere obedientes ad audientiam, et fertilem eorum reddere intellectum. Non est autem hic servus laudatus neque honorem promeruit, sed potius tanquam iuers est condemnatus. Unde sequitur : Et astantibus dixit : Auferte ab eo mnas, et date illi qui decem mnas habet. AUG. (*De quæst. Evang.*, ubi sup.). Per quod significatur, et illum posse amittere munus Dei qui habens non habet, id est, eo non utitur; et eo augeri qui habens habet, id est, bene utitur.

plénitude des nations sera entrée tout Israël sera sauvé, et qu'alors les docteurs recevront l'abondance de la grâce spirituelle. — S. CHRYS. — Il dit aux assistants : « Otez-lui la mine, » parce que le sage ne punit pas lui-même, mais il a besoin d'un autre (d'un serviteur) qui inflige le châtement qu'il a prononcé ; car Dieu n'inflige pas lui-même ses châtements, mais il se sert du ministère des anges. — S. AMB. — Il n'est rien dit des autres débiteurs qui ont été prodigues et ont perdu ce qu'ils avaient reçu. Les deux serviteurs qui ont fructifié représentent le petit nombre des élus qui, par deux fois, sont appelés à cultiver la vigne ; les autres représentent tous les Juifs. — SUITE. — « Ils lui dirent : Seigneur, il a déjà dix mines ; » et de peur que ceci ne parût injuste, il est ajouté : « On donnera à celui qui a. » — THÉOPH. — Puisqu'il a doublé les dix premières, il est évident que s'il en double un plus grand nombre il fructifiera plus pour son maître. Quant au serviteur oisif et paresseux qui n'a point cherché à augmenter ce qu'il avait reçu, on lui ôtera même ce qu'il possède ; d'où il suit : « Et celui qui n'a pas, on lui ôtera ce qu'il a, » afin que l'argent du maître ne soit pas infructueux, tandis qu'il peut être donné à d'autres qui le multiplieront. Ceci s'applique non-seulement à l'enseignement de la parole, mais encore aux vertus morales. En effet, Dieu nous donne aussi ses grâces pour les pratiquer ; il enrichit l'un du jeûne, un autre de la prière, un autre de la douceur ou de l'humilité ; si nous sommes vigilants nous les multiplierons, mais si nous sommes indifférents nous les perdrons. Ensuite, il ajoute au sujet de ses ennemis : « Quant à mes ennemis, qui n'ont pas voulu que je régnasse sur eux, tuez-

BEA. Mystico autem hoc (ut reor) indicat, intrante plenitudine gentium, omnem Israël salvum futurum (Rom., 11), et tunc abundantiam gratiæ spiritualis doctoribus esse conferendam. CHRYS. (homil. 43, in Acta versus finem). Ideo autem dicit astantibus. Auferte ei mnam : quia non est prudentis animi punire, sed alio quodam (scilicet ministro) eget ad puniendum officio judicis : nam et Deus non ipsemet pœnas irrogat, sed mediantibus angelis. AMBR. De aliis servis siletur, qui quasi prodigi debitorum, quæ acceperant, perdidit : in duobus servis illis qui lucrati sunt, pauci signati sunt, qui per duas vices ad cultores vineæ sunt destinati ; in reliquis omnes Judæi. Sequitur : Et dixerunt ei : Domine, habet decem mnas : et ne hoc injustum videretur, subditur : Quia omni habenti

dabitur. THEOPH. Quia cum decem auxerit decuplando, palam est quod et plura decuplans pluri etiam lucrifiet occasio domino. A deside vero et otioso, qui non satagit augere quod acceperat, ipsum quoque quod possidet auferetur. Unde sequitur : Ab eo autem qui non habet, et quod habet auferetur ab eo : ne vacet census dominicus, cum posset dari aliis et multiplicari. Hæc autem, non solum ad sermonem et doctrinam referenda sunt, sed etiam ad morales virtutes ; quoniam et in his dat nobis Deus sua charismata, hunc dotans jejuatio, illum oratione, alium mansuetudine vel humilitate, quibus si invigilaverimus, multiplicabimus ea, si vero torpeamus, extinguemus. Deinde de adversariis subdit : Verumtamen inimicos meos, qui noluerunt me regnare, interficite, etc. AUG. (De quest. Evang., ubi

les, etc. » — S. AUG. — Par là, il désigne l'impunité des Juifs, qui n'ont pas voulu se convertir à lui. — THÉOPH. — Il les livrera à la mort et les jettera dans le feu extérieur; or, dès ce monde, ils furent massacrés impitoyablement par l'armée des Romains.

S. CHRYS. — Ceci est contre les marcionites. En effet, le Christ dit : « Amenez mes ennemis, et tuez-les devant moi ; » cependant, ils prétendent que le Christ est bon et que le Dieu de l'Ancien-Testament est méchant. Or, il est évident que le Père et le Fils font la même chose ; car le Père envoie une armée à sa vigne, et le Fils fait massacrer devant lui ses ennemis. — S. CHRYS. — Cette parabole de saint Luc diffère de celle des talents qui est racontée par saint Matthieu. Dans celle-ci, c'est le même capital qui donne divers produits ; avec la même mine, l'un rapporte cinq talents et l'autre dix. Or, dans saint Matthieu, c'est le contraire, celui qui a reçu dix talents en a ajouté dix, celui qui en a reçu cinq a ajouté le même nombre ; aussi leurs récompenses sont inégales.

Lorsqu'il eut parlé de la sorte, il marchait avant tous les autres pour arriver à Jérusalem. Et étant arrivé près de Bethphagé et de Béthanie, à la montagne qu'on appelle des Oliviers, il envoya deux de ses disciples, et leur dit : Allez-vous-en à ce village qui est devant vous ; vous y trouverez en entrant un ânon lié, sur lequel nul homme n'a jamais monté ; déliez-le et me l'amenez. Que si quelqu'un vous demande pourquoi vous le déliez, vous lui répondrez ainsi : C'est parce que le Seigneur en a besoin. Ceux qu'il envoyait partirent donc, et trouvèrent l'ânon, comme il le leur avait dit ; et comme ils le déliaient, ceux à qui il était leur dirent : Pourquoi déliez-vous cet ânon ? Ils leur répondirent : Parce que le Seigneur en a

sup.). Per quod designat impietatem Judæorum, quia ad eum noluerunt converti. THEOPH. Quos tradet morti, mittens eos in ignem exteriorum : sed et in hoc mundo mactati sunt flebiliter ab exercitu Romanorum.

CHRYS. (in Cat. græc. Patr.). Hæc contra Marcionistas competunt : nam et Christus dicit : Adducite hostes meos, et occidite coram me ; cum tamen illi bonum dicant Christum, Deum vero veteris Testamenti, malum. Patet autem quod Pater et Filius eadem facit : nam Pater ad vincam destinat exercitum (Matth., 21), Filius autem hostes coram se trucidari facit. IDEM. (homil. 79, in Matth.). Hæc autem quæ in Luca describitur parabola, alia est ea quæ in Matthæo, narratur de talentis (c. 25). Nam huic quidem ex uno capitali accepto, varii fuere proventus ; quia ex una mna

accepta, hic quinque talenta, ille obtulit decem : sed apud Matthæum, contrarium : nam qui duo accepit, duo superaddidit ; et qui quinque, tantundem : unde et præmiis imparibus.

Et his dictis, præcedebat, ascendens Hierosolymam. Et factum est cum appropinquasset ad Bethphage, et Bethaniam ad montem qui vocatur Oliveti, misit duos discipulos suos dicens : Ite in castellum quod contra vos est ; in quod introeuntes, invenistis pullum asinæ alligatum, cui nemo unquam hominum sedit ; solvite illum et adducite ; et si quis vos interrogaverit, quare solvitis ? sic dicetis ei : Quia Dominus operam ejus desiderat. Abierunt autem qui missi erant, et invenerunt sicut dixit illis, stantem pullum. Solventibus autem illis pullum, dixerunt domini ejus ad illos : Quid solvitis pullum ?

besoin. Ils l'amènèrent donc à Jésus; et mettant leurs vêtements sur l'ânon, ils le firent monter dessus; et partout où il passait, ils étendaient leurs vêtements le long du chemin.

TITE. — Le Seigneur ayant dit à ses disciples : « Le royaume de Dieu est proche, » comme ils le voyaient monter à Jérusalem, ils pensaient qu'il allait commencer le royaume de Dieu. C'est pourquoi, après avoir achevé la parabole par laquelle il redresse cette erreur, et après avoir montré qu'il n'avait pas encore vaincu la mort qu'on lui préparait, il marche vers Jérusalem pour aller au devant de sa passion; d'où il est dit : « Ayant dit ces choses, il marchait devant eux, montant à Jérusalem. » — **BÈDE.** — Il montre aussi que la parabole précédente se rapporte à la destinée de cette ville, qui devait le faire mourir et périr elle-même, ravagée par ses ennemis. — **SUITE.** — « Comme il approchait de Bethphagé, etc. » Bethphagé était une bourgade destinée à l'habitation des prêtres, sur la montagne des Oliviers; Béthanie était aussi une ville ou un village, sur le penchant de la même montagne, à environ quinze stades de Jérusalem.

S. CHRYS. — Dans les premiers temps, le Seigneur se présentait simplement aux Juifs; mais lorsqu'il eut donné assez de preuves de sa puissance, il agit toujours avec une grande autorité. C'est ainsi qu'il multiplie les miracles; il prédit à ses disciples qu'ils trouveront un ânon qui n'a pas encore été monté; d'où il dit : « Allez à ce village qui est devant vous, etc. » Il prédit aussi que personne ne les empêchera, mais que lorsqu'ils auront parlé on se taira; d'où il suit : « Déliez-le, et me l'amenez. »

At illi dixerunt, quia Dominus eum necessarium habet. Et duxerunt illum ad Jesum; et jacentes vestimenta sua supra pullum, imposuerunt Jesum. Exeunte autem illo, substernebant vestimenta sua in via.

TIT. Bostrons. (in *Cat. græc. Patr.*, et in *Matth.*). Quia Dominus dixerat : Appropinquavit regnum Dei, videntes illum in Hierusalem ascendentem, putabant ideo ascendere ut regnum Dei inchoaret. Consummata ergo parabola, in qua errorem prædictum correxit et ostenso quod nondum insidiantem sibi mortem devicerat, procedebat ad passionem ascendens Hierosolimam. Unde dicitur : Et his dictis, præcedebat, ascendens Hierosolimam. **BED.** Ostendens etiam de ejusdem civitatis eventu parabola-

lam fuisse præmissam, quæ et ipsum erat occisura, et hostili clade peritura. Sequitur : Et factum est cum appropinquasset ad Bethphage, etc. Bethphage erat viculus sacerdotum in monte Oliveti : Bethania quoque civitas sive villula ex latere montis ejusdem, quasi stadiis quindecim a Hierusalem.

CHRYS. (hom. 67, in *Matth.*). Et quidem in exordiis indifferenter se Dominus ingerebat Judæis : sed ubi sufficienter edidit suæ potestatis experimentum, auctoritate multa, singula quæque pertractat. Multa igitur fiunt miracula : prædixit quoniam invenietis pullum indomitum; et hoc est quod subdit dicens : Ite in castellum quod contra vos est, etc. Prædicat etiam quod nemo prohibebit, sed cum audierint, sil-

TITE. — Ceci révèle la divinité de sa parole, car nul ne peut résister à Dieu quand il réclame ce qui lui appartient. Or, les disciples, chargés de conduire l'ânon, ne refusèrent point cette fonction comme peu relevée, mais ils partirent pour l'amener; d'où il suit : « Ceux qui étaient envoyés partirent, etc. » — **S. BAS.** — C'est ainsi que nous-mêmes devons accepter avec beaucoup d'ardeur et de zèle les plus humbles fonctions, persuadés que rien de ce qui se fait en vue de Dieu n'est petit, et que tout est digne du royaume des cieux.

TITE. — Ceux qui avaient attaché l'âne se taisent à cause de la puissance suprême du Sauveur, et ne peuvent résister à sa parole; car il suit : « Comme ils déliaient l'ânon, ses maîtres dirent : Pourquoi déliez-vous l'ânon? Ils répondirent : Parce que le Seigneur en a besoin, etc. » C'est que le nom du *Seigneur* est plein de majesté; il allait venir comme un roi à la vue de la multitude.

S. AUG. — Ne soyez point troublés de ce que saint Matthieu parle d'une ânesse et d'un ânon, tandis que les autres évangélistes ne disent rien de l'ânesse. En effet, lorsque deux faits peuvent se concilier, il n'y a aucune contradiction à les admettre alors même que chaque évangéliste les raconterait d'une manière différente, à plus forte raison quand un évangéliste en rapporte un seul et l'autre les deux.

S. AMB. — Cependant, les disciples montrèrent leur empressement, non-seulement en amenant l'ânon qui ne leur appartenait point, mais encore en se dépouillant de leurs propres vêtements, dont ils mirent une partie sur l'ânon et étendirent l'autre sur le chemin; d'où il suit : « Ils le conduisirent, etc. » — **BÈDE.** — D'après les autres évangélistes,

bunt : unde sequitur : Solvite illum et adducite.

TIT. (ubi supra, in *Matth.*). In hoc autem divinam fore vocationem patuit : non enim potest aliquis resistere Deo, quæ sua sunt evocanti. Discipuli autem jussi ducere pullum non refutaverunt hoc officium ut parvum, sed abierunt ut adducerent eum. Unde sequitur : Abierunt autem qui missi, etc. **BASIL.** Sic quoque decet nos, et infima opera plurimo cum affectu et studio aggredi, scientes quod quicquid intuitu Dei fit, non est parvum, sed dignum regno cælorum.

TIT. (ubi supra). Obmutescunt autem ob excellentiam fortis virtutis, nequeantes resistere Salvatoris eloquiis, qui ligaverunt asinum. Sequitur enim : Solventibus autem

illis pullum, dixerunt domini : Quid solvitis pullum? At illi : Dominus necessarium habet, etc. Majestativum enim nomen est Dominus : Rex enim erat venturus in conspectu multitudinis.

AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 66). Nec moveat quod *Matthæus* asinam et pullum dicit, cæteri autem de asina tacent : ubi enim utrumque factum potest intelligi, nulla repugnantia est, nec si alius alia commemoraret; quanto minus ubi alius unum, et alius utrumque?

GLOSS. Nec solum discipuli obsecuti sunt Christo in pullo alieno, sed etiam in propriis vestimentis quæ partim asino imposuerunt, partim sternerant in via. Unde sequitur : Et duxerant illum, etc. **BÈD.** Juxta alios evangelistas, non discipuli tantum, sed

non-seulement les disciples, mais encore un grand nombre de ceux qui étaient dans la foule, étendirent leurs vêtements sur le chemin.

S. AMB. — Mystiquement, le Seigneur vint sur la montagne des Oliviers pour planter de nouveaux oliviers par sa souveraine puissance; or, cette montagne c'est le Christ lui-même; car quel autre pourrait produire ces olives fécondées par la plénitude de l'Esprit? — BÈDE. — Ces villes sont sur la montagne des Oliviers, c'est-à-dire dans le Seigneur lui-même, qui renouvelle l'onction des grâces spirituelles par la lumière de la science et de l'amour.

ORIG. — Béthanie veut dire *maison de l'obéissance*, et Bethphagé, qui était la ville sacerdotale, veut dire *maison des mâchoires*, parce que les prescriptions de la loi attribuaient aux prêtres les mâchoires des victimes. Ainsi, c'est à la maison de l'obéissance et à la ville sacerdotale que le Seigneur envoie ses disciples pour délier le poulain de l'ânesse. — S. AMB. — Or, ils entrèrent dans le village et trouvèrent l'ânon lié avec l'ânesse; il ne pouvait être délié que par l'ordre du Seigneur, et ce fut la main des apôtres qui le délia. Tels actes, telle vie, telle grâce. Soyez tel que vous puissiez délier ceux qui sont dans les liens. Saint Matthieu a figuré par l'ânesse la mère de l'erreur; ici l'ânon représente tout le peuple des Gentils. C'est avec raison qu'il est dit: « Sur lequel personne ne s'est assis, » parce que, avant le Christ, personne n'avait appelé les nations à l'Eglise. Il était retenu dans les liens de l'infidélité, attaché à un maître inique, et esclave de l'erreur; il ne pouvait revendiquer son indépendance, étant devenu captif non par nature, mais par sa faute; aussi, lorsqu'il est parlé de *seigneur*, un

etiam plurimi de turba, vestimenta sternerant in via.

AMBR. Mystice autem Dominus venit ad montem Oliveti, ut novellas olivas in sublimi virtute plantaret: et fortasse ipse mons Christus est: quis enim alius tales fructus ferret olivarum Spiritus plenitudine fecundarum? BÈD. Pulchre autem civitates positæ in monte Oliveti referuntur: hoc est in ipso Domino: qui unctionem spiritualium charismatum scientiæ pietatisque luce refovet.

ORIG. (homil. 37, in Lucam). Bethania autem interpretatur domus obedientiæ, Bethphage vero domus maxillarum, sacerdotalis quidam locus, maxillæ enim sacerdotibus debebantur, sicut in lege præcipitur. Illuc vero, ubi obedientiæ, et ubi locus

sacerdotibus mancipatur, mittit Salvator discipulos suos, ut solvant asinæ pullum. AMBR. In castello enim erant, et erat ligatus pullus cum asina; nec poterat solvi, nisi jussu Domini: solvit eum manus apostolica. Talis actus, talis vita, talis gratia. Esto talis, ut ligatus possis solvere. In asina quidem Matthæus Evangelista quasi matrem figuravit erroris; hic autem in pullo generalitatem populi gentilis expressit. Et bene: In quo nemo sedit: quia nullus antequam Christus, nationum populos vocavit ad Ecclesiam. Alligatus autem perfidiæ vinculis tenebatur: iniquo addictus domino, errori famulatus: et dominatum vendicare sibi non poterat, quem reum fecerat, non natura, sed culpa: et ideo cum dominus dicitur, unus agnoscitur. Misera servi-

seul est reconnu. Malheureuse est la servitude dont les droits sont vagues, car celui qui n'a point de maître certain en a plusieurs. D'autres lient pour retenir, celui-ci délie pour posséder; car il sait que les bienfaits sont plus forts que tous les liens. — ORIG. — Cet ânon avait donc plusieurs maîtres avant que le Seigneur en eût besoin. Mais, dès que celui-ci devint son maître, il cesse d'en avoir plusieurs, car nul ne peut servir Dieu et Mammon. Tant que nous sommes esclaves du mal, nous sommes sous la domination d'une foule de passions et de vices. Enfin, le Seigneur a besoin de l'ânon, parce qu'il veut nous délivrer des liens du péché.

ORIG. — Ce n'est pas sans raison que le lieu où l'ânesse et l'ânon étaient attachés est un hameau; car la terre entière, par rapport à tout l'univers, est considérée comme un hameau sans aucun autre nom.

S. AMB. — Ce n'est pas non plus sans raison que deux disciples sont envoyés; ils figurent saint Pierre allant à Cornille et saint Paul aux autres; c'est pour cela que, sans désigner les personnes, leur nombre seul est indiqué. Si cependant quelqu'un veut savoir les personnes, il peut appliquer ceci à Philippe, que l'Esprit-Saint envoya à Gaza lorsqu'il baptisa l'eunuque de la reine Candace. — THEOPH. — Ou encore: ils sont envoyés deux, pour signifier que le peuple des Gentils sera ramené et soumis au Christ par les deux ordres des prophètes et des apôtres. Ils vont chercher l'ânon dans une bourgade, pour nous montrer que ce peuple était grossier et ignorant. — S. AMB. — Etant donc envoyés pour délier l'ânon, ils ne parlèrent point d'eux-mêmes, mais ils dirent les propres paroles de Jésus, afin que vous re-

tus, cui vagum jus est: plures enim habet dominos, qui unum non habet. Alieni alligant ut possideant: iste solvit ut teneat. Vehementiora enim dona novit esse quam vincula. ORIG. (homil. 37, in Lucam). Multi ergo erant domini hujus pulli, antequam Salvator cum haberet necessarium. Postquam vero ille cœpit esse dominus, plures esse domini cessaverunt: nemo enim potest Deo servire et mammonæ (Matth., 12). Quando malitiæ servivimus, multis sumus passionibus vitisque subjecti. Necessarium autem habet Dominus pullum, quia cupit nos solvi vinculis peccatorum.

ORIG., sup. Joan. (tomo sive tractatu 11). Ego autem opinor non frustra castellum esse hunc locum, ubi stabat asina ligata et pullus: quasi castellum enim respectu totius orbis cœlestis tota terra des-

picitur absque adjunctione alterius nominis nuncupatum.

AMBR. Nec illud est otiosum, quod duo discipuli diriguntur. Petrus ad Cornelium, Paulus ad reliquos; et ideo, non personas designavit, sed numerum definiit. Tamen si quis est qui personas exigat, potest æstimare de Philippo, quem Spiritus Sanctus misit in Gazam, quando Candacis reginæ baptizavit eunuchum (Act., 8). THEOPH. Vel duo missi hoc innuunt, quod ad introductionem gentilis populi et subjectionem ejus ad Christum duos faciunt gradus prophetæ et apostoli. Ducunt autem eum a quodam castello, ut innotescat nobis quod hic populus rusticanus erat et indoctus. AMBR. Illi ergo directi cum solverent pullum, non suis verbis sunt usi, sed dixerunt sicut dixerat illis Jesus; ut agnoscas quod,

connaissiez que ce n'est ni par leur propre parole ni en leur nom, mais par la parole de Dieu et en son nom, qu'ils ont semé la foi dans le peuple des Gentils ; et que les puissances ennemies qui régnaient sur les nations ont cédé devant un ordre de Dieu. — ORIG. — Les disciples mettent leurs vêtements sur l'ânon et y font asseoir le Sauveur, lorsqu'ils prennent la parole de Dieu et la déposent sur les âmes de ceux qui les écoutent. Ils se dépouillent de leurs vêtements et les étendent sur le chemin, parce que les vêtements des apôtres, ce sont leurs bonnes œuvres ; or, il est vrai de dire que l'ânon qui est délié par les disciples, et qui porte Jésus, marche sur les vêtements des apôtres quand il pratique leur doctrine et imite leur vie. Qui de nous a ce bonheur que Jésus soit assis sur lui ? — S. AMB. — Le Maître du monde n'avait aucune joie à être ainsi porté sur le dos d'une ânesse, mais c'était un emblème de sa présence invisible sur le siège intime de nos âmes, où il est assis comme un guide mystérieux dirigeant les pas de l'esprit, et refrénant les sensualités de la chair avec sa parole pour rênes et pour aiguillon.

Mais lorsqu'il s'approcha de la descente de la montagne des Oliviers, tous les disciples en foule, étant transportés de joie, commencèrent à louer Dieu à haute voix pour toutes les merveilles qu'ils avaient vues. En disant : Béni soit le roi qui vient au nom du Seigneur. Que la paix soit dans le ciel, et gloire dans les lieux très hauts. Alors quelques-uns des pharisiens, qui étaient parmi le peuple, lui dirent : Maître, faites taire vos disciples. Il leur répondit : Je vous déclare que si ceux-ci se taisent, les pierres mêmes crieront.

ORIG. — Tant que le Seigneur resta sur la montagne, il était seul avec ses apôtres ; mais, quand il commença à descendre, la multitude

non suo sermone, sed verbo Dei, nec proprio, sed Christi nomine, fidem populis infudere gentilibus ; atque adversariæ potestates, quæ sibi nationum obsequia vendicabant, mandato cessere divino. ORIG. (*in Lucam*, ubi supra). Deinde mittunt discipuli vestes suas super asinum, et sedere faciunt Salvatorem, dum assumunt sermonem Dei, et imponunt eum super animas audientium. Vestibus exuuntur, et substernunt eas in via ; quia vestimenta apostolorum operæ eorum bona sunt : et revera solutus a discipulis asinus, et portans Jesum, incedit super vestimenta apostolorum, quando doctrinam eorum imitatur et vitam. Quis nostrum ita beatus est ut sedeat super illum

Jésus ! AMBR. Non enim mundi Dominum gestari super dorsum asinæ delectavit ; sed ut latente mysterio in secretis animarum interiore concessu, mysticus rector insideret ; regens mentis vestigia, lasciviam carnis infrenans : sermo ejus habena est, stimulus est.

Et cum appropinquaret jam ad descensum montis Oliveti, cæperunt omnes turbæ descenduntium discipulorum gaudentes laudare Deum voce magna super omnibus quas viderant virtutibus, dicentes : Benedictus qui venit Rex in nomine Domini ! Pax in cælo, et gloria in excelsis ! Et quidam pharisæorum de turbis dixerunt ad illos : Magister,

des peuples vint à sa rencontre ; d'où il est dit : « Lorsqu'il approcha de la descente du mont des Oliviers, les disciples en foule, etc. » — **THÉOPH.** — Il appelle disciples, non-seulement les douze ou les soixante-douze, mais encore tous ceux qui suivaient le Christ, soit à cause de ses miracles, soit à cause de leur amour pour sa doctrine ; il y avait aussi des enfants, ainsi que les autres évangélistes le racontent. D'où il suit : « De toutes les merveilles qu'ils avaient vues. » — **BÈDE.** — Ils avaient vu un grand nombre de miracles du Seigneur, mais ils étaient surtout frappés de la résurrection de Lazare ; car, comme dit saint Jean, « Une grande multitude vint à sa rencontre, parce qu'ils avaient entendu parler de ce miracle. » Il faut remarquer que le Sauveur n'allait pas à Jérusalem pour la première fois, il y était déjà venu plusieurs fois, ainsi que saint Jean le raconte.

S. AMB. — La foule reconnaît sa divinité et l'appelle son *roi*, elle répète les paroles des prophéties et proclame que le Fils de David selon la chair, qui était attendu, est venu ; d'où il suit : « Disant : Béni soit le roi qui vient au nom du Seigneur ! » — **BÈDE.** — C'est-à-dire *au nom de Dieu le Père*, quoiqu'on puisse aussi entendre *en son propre nom*, puisqu'il est Dieu lui-même ; mais il vaut mieux prendre le sens que nous indiquent ses propres paroles quand il dit : « Je suis venu au nom de mon Père. » Car le Christ est le modèle de l'humilité. Si le Christ est appelé *roi*, ce n'est pas qu'il exige un tribut ou commande à une armée l'épée à la main, ou qu'il combatte visiblement contre ses ennemis ; mais parce qu'il règne sur les cœurs, et conduit dans le royaume

inrepa discipulos tuos. Quibus ipse ait : dico vobis quia si hi tacuerint, lapides clamabunt.

ORIG. (*in Lucam*, ubi supra). Quandiu in monte fuit Dominus, cum solis apostolis morabatur : quando autem vicinus cœpit esset descensui, tunc occurrit et turba popularum : unde dicitur : Et cum appropinquaret jam ad descensum montis Oliveti, cœperunt omnes turbæ descendendum discipulorum, etc. **THEOPH.** Discipulos vocat, non solum duodecim aut septuaginta duos, sed omnes qui Christum sequebantur ; seu causa miraculorum, seu ad aliquam delectationem doctrinæ quibus ingeri pueri poterunt, ut narrant alii evangelistæ. Unde sequitur : Super omnibus quas viderant virtutibus. **BÈD.** Multas quidem virtutes Domini viderant, sed maxime Lazari resurrectionem

stupebant : nam ut Joannes ait : Propterea obviam venit ei turba, quia audierunt eum fecisse hoc signum. Notandum enim est, non tunc primum Salvatorem Hierusalem adiisse, sed multoties antea sicut Joannes commemorat.

AMBR. Turba igitur, agnoscens Deum, regem appellat, prophetiam repetit, expectatum quoque secundum carnem David filium venisse declarat : unde sequitur : Dicentes : Benedictus qui venit Rex in nomine Domini ! **BÈD.** Id est, in nomine Dei Patris : quamvis possit intelligi etiam in nomine suo ; quia et ipse Dominus est : sed melius verba ejus nostrum dirigunt intellectum, quibus ait (*Joan.*, 5, vers. 43) : Ego veni in nomine Patris mei : humilitatis enim magister est Christus. Non autem rex Christus dicitur ad exigendum tributum, vel exercitum ferro armandum, hos-

des cieux ceux qui croient, espèrent et aiment. Il a voulu être roi d'Israël pour montrer sa miséricorde, et non pour augmenter sa puissance. Or, comme le Christ a apparu dans la chair pour être la propitiation du monde entier, le ciel et la terre célèbrent à l'envi ses louanges. En effet, les phalanges célestes chantent à sa naissance, et, lorsqu'il est sur le point de retourner dans les cieux, les hommes publient à leur tour ses louanges. D'où il suit : « Paix dans le ciel. » — **THÉOPH.** — C'est-à-dire que l'antique guerre que nous soutenions contre Dieu est finie. « Gloire au plus haut des cieux ; » c'est-à-dire que les anges louent Dieu pour cette réconciliation. Car, par là même que Dieu marche visiblement sur le territoire de ses ennemis, il prouve qu'il est en paix avec nous. Cependant les pharisiens murmuraient d'entendre ces paroles, parce que la foule l'appelait *roi* et le louait comme Dieu ; ils trouvaient que ce nom de *roi* était une sédition, et ce nom de *seigneur* un blasphème. D'où il suit : « Quelques pharisiens lui dirent : Maître, faites taire vos disciples. » — **BÈDE.** — Étonnante démence de l'envie ; ils n'ont pas hésité à l'appeler *maître*, parce qu'ils ont reconnu la vérité de sa doctrine, et, comme s'ils étaient plus sages, ils croient devoir réprimander ses disciples.

S. CYN. — Cependant le Seigneur n'impose pas silence à ceux qui le louent comme Dieu, mais plutôt à ceux qui veulent les reprendre, et ainsi il atteste lui-même la gloire de sa divinité. D'où il suit : « Je vous déclare que si ceux-ci se taisent les pierres crieront. » — **THÉOPH.** — Comme s'il disait : Ce n'est pas sans raison que ces hommes publient ainsi mes louanges, mais parce qu'ils ont été frappés des miracles qu'ils ont vus.

tesque visibiliter debellandos ; sed quod mentes regat, et in regnum cœlorum credentes, sperantes amantesque, perducatur : quod enim rex esse voluit Israel miseracionis indicium est, non potestatis augmentum. Verum quia Christus in carne totius mundi propitiatio illuxit, pulchre sibi invicem in laude ejus cœlestia simul et terrena concinunt ; eo enim nascente cœlestium agmina cantant ; eodem autem cœlis se reddituro, mortales, vicem laudis rependunt. Unde sequitur : Pax in cœlo. **THEOPH.** Hoc est, bellum antiquum quo Deo adversabamur, evanuit. Et gloria in excelsis laudantibus scilicet angelis Deum in tali reconciliatione : nam hoc ipsum quod Deus visibiliter ambulat in territorio inimicorum

suorum, significat ipsum nobiscum habere concordiam. Sed pharisæi hoc audientes, murmurabant, eo quod turba eum regem vocabat et laudabat ut Deum ; referentes nomen regis ad seditionem, nomen vero Domini ad blasphemiam. Unde sequitur : Et quidam pharisæorum dixerunt : Magister, increpa discipulos. **BÈDE.** Mira invidorum dementia : quem magistrum appellandum non dubitant, quia vera docentem noverant, hujus discipulos quasi melius edocti redarguendos æstimant.

CYRIL. Sed Dominus non compescuit laudantes eum ut Deum, sed magis reprehensores compescens attestatur sibi super gloria Deitatis. Unde sequitur : Quibus ipse ait : Dico vobis, quia si hi tacuerint,

BÈDE. — En effet, le Seigneur ayant été crucifié, tandis que ses amis saisis de crainte se taisaient, les pierres et les rochers le célébraient, lorsqu'à son dernier soupir la terre trembla, les rochers se fendirent et les tombeaux s'ouvrirent. — **S. AMB.** — Or, il n'est pas étonnant que les rochers, sortant de leur nature, publient les louanges du Seigneur, puisqu'il est célébré par ses meurtriers, plus durs que les rochers, c'est-à-dire par cette multitude qui, bientôt, doit le crucifier, reniant dans son cœur le Dieu que sa voix a confessé. Ou encore, parce que, tandis que les Juifs se tairont après la passion du Seigneur, les pierres vivantes (selon le langage de saint Pierre) le célébreront (1). — **ORIG.** — Tandis que nous nous taisons (c'est-à-dire quand la charité d'un grand nombre se refroidit), les pierres crient; car Dieu peut susciter des pierres même des enfants à Abraham. — **S. AMB.** — La foule, qui louait Dieu, vint à sa rencontre lorsqu'il descendait de la montagne, pour signifier que le médiateur des mystères spirituels était descendu du ciel. — **BÈDE.** — La multitude descend de la montagne des Oliviers avec le Seigneur, parce que, l'auteur de la miséricorde s'étant humilié, il est nécessaire que ceux qui ont besoin de miséricorde marchent à sa suite.

Quand il fut arrivé proche de Jérusalem, regardant la ville, il pleura sur elle en disant : Ah ! si tu reconnaissais au moins, en ce jour qui t'est encore donné, ce qui te peut apporter la paix ! Mais maintenant tout cela est caché à tes yeux. Car il viendra un temps malheureux pour toi, où tes ennemis

(1) 1^{re} épître de saint Pierre, c. 2, v. 5.

lapides clamabunt. **THEOPH.** Quasi dicat : Non sine causa homines me taliter laudant, sed commoniti virtutibus quas viderunt.

BÈDE. Crucifixo etiam Domino, notis ejus tacentibus præ timore, lapides et saxa canebant, dum postquam emisit spiritum, terra mota est, et petra scissæ sunt, et monumenta aperta sunt. **AMB.** Neque etiam mirum est, si laudes Domini contra naturam suam saxa respondeant, quem scopulis duriores prædicant peremptores; scilicet turba post exiguum crucifixura Denm, negans affectibus quem vocibus confitetur. Aut fortasse, quia obmutescens Judæis post Domini passionem, vivi erant (secundum Petrum) lapides clamaturi. **ORIG.** (in Lucam, ubi sup.). Quando etiam nos tacemus (id est, refrigescit charitas multorum), lapides clamant : potest enim Deus susci-

tare de lapidibus filios Abrahæ. **AMB.** Pulchre autem turbas laudantes Deum, ad descensionem montis occurrisse legimus, ut operatorem mysteriorum spiritualis significarent sibi venisse de cælo. **BÈDE.** Descendente etiam Domino de monte olivarum turbæ descendunt : quia humiliato misericordiæ auctore necesse est eos qui misericordia indigent, ejus vestigia imitari.

Et ut appropinquavit, videns civitatem, flevit super illam dicens : Quia si cognovisses et tu, et quidem in hac die tua quæ ad pacem tibi, nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis : quia venient dies in te, et circumdabunt te inimici tui vallo, et circumdabunt te, et coangustabunt te undique; et ad terram prosternent te, et filios tuos qui in te sunt; et non relinquent in te lapidem super

l'enviromneront de tranchées, qu'ils t'enfermeront et te serreront de toutes parts ; qu'ils te renverseront par terre, toi et tes enfants qui sont au milieu de toi, et qu'ils ne te laisseront pas pierre sur pierre, parce que tu n'as pas connu le temps où Dieu t'a visitée.

ORIG. — Jésus confirme, par son exemple, toute les béatitudes dont il est parlé dans son Évangile ; ainsi, après avoir dit : « Heureux ceux qui sont doux, » il confirme ces paroles, en disant : « Apprenez de moi que je suis doux ; » et, après avoir dit : « Heureux ceux qui pleurent, » il pleure lui-même sur la ville. D'où il est dit : « Et comme il approchait, etc. » — S. CYR. — Le Christ, qui veut le salut de tous les hommes, était ému de compassion ; cependant, nous n'aurions pu le savoir si rien d'humain ne nous l'eût manifesté ; car les larmes répandues sont le signe de la tristesse.

S. GRÉG. — Ainsi, le Rédempteur miséricordieux pleura sur la ruine de cette ville infidèle qui ignorait elle-même sa destinée. D'où il suit : « Si tu connaissais ; » il faut sous-entendre : *tu pleurerais* ; toi qui te réjouis, ignorant ce qui te menace. D'où il est ajouté : « Au moins en ce jour qui t'est donné, etc. » Car, comme elle s'abandonnait aux voluptés de la chair, elle avait ce qui pouvait faire sa paix. Ensuite, il dit pourquoi ses biens présents font sa paix, en ajoutant : « Mais maintenant ces choses sont cachées à tes yeux. » En effet, si les malheurs qui la menacent n'étaient pas cachés aux yeux de son cœur, elle ne se réjouirait point de prospérités présentes. C'est pourquoi il indique aussitôt le châtement qui la menaçait ; car il suit : « Des jours viendront sur toi. »

S. CYR. — « Si tu connaissais. » Ils n'étaient pas dignes de com-

lapidem, eo quod non cognoveris tempus visitationis tuæ.

ORIG. (in *Luceam*, homil. 38). Omnes beatitudines quas locutus est Jesus in Evangelio suo, firmat exemplo : sicut quia dixerat : Beati mites, probat dicens : Discite a me quia mitis sum ; et quia dixerat : Beati fientes, ipse quoque flevit super civitatem. Unde dicitur : Et ut appropinquavit, etc. CYRIL. Miserebatur enim eorum Christus, qui omnes homines vult salvari : quod nobis non patuisset, nisi per aliquod humanum fieret evidens : effusæ enim lacrymæ sunt signa tristitiæ.

GREG. (in homil. 20, in *Evangel.*). Flevit igitur pius Redemptor ruinam perfidæ civitatis, quam ipsa civitas sibi non cognos-

cebat esse venturam. Unde subditur : Dicens, quia si cognovisses et tu ; subaudi fleres ; quæ modo, quia nescis quod imminet, exultas. Unde subditur : Et quidem in hac die tua, etc. Cum enim carnis se voluptatibus daret in die sua, quæ ad pacem ei esse poterant, habebat. Cur vero bona præsentia ad pacem habuerit, manifestatur, cum subditur : Nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis ; si enim a cordis ejus oculis mala quæ imminerent, abscondita non essent, læta in præsentibus prosperis non fuisset : unde mox ejus pœna quæ imminebat, adjuncta est, cum sequitur : Quia venient dies in te.

CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Quia si cognovisses et tu : non enim erant digni percipere divinitus inspiratas scripturas quæ

prendre les Ecritures inspirées de Dieu qui racontent le mystère du Christ. En effet, quand on lit Moïse, un voile s'étend sur leur cœur, de sorte qu'ils ne voient pas qu'il est vérifié par le Christ qui, étant la vérité, dissipe les ombres; et, comme ils n'ont pas vu la vérité, ils se sont rendus indignes du salut qui vient du Christ. D'où il suit : « En ce jour qui t'est donné, etc. » — S. EUS. — Il déclare ainsi qu'il est venu pour la paix du monde entier; car il est venu pour annoncer la paix à ceux qui sont proches et à ceux qui sont éloignés (1); mais, parce qu'ils ne voulurent point recevoir la paix qui leur était annoncée, toutes ces choses leur étaient cachées. D'où il est ajouté : « Mais maintenant toutes ces choses sont cachées à tes yeux. » C'est pourquoi il annonce très clairement le siège qu'elle allait bientôt subir, en disant : « Des jours viendront sur toi, etc. » — S. GRÉG. — Ceci désigne les empereurs romains; car il veut parler de cette ruine de Jérusalem qui arriva sous les empereurs romains Vespasien et Titus. D'où il est ajouté : « Ils t'environneront, etc. »

S. EUS. — Nous pouvons vérifier l'accomplissement de ces paroles dans le récit de Josèphe qui, quoique juif, a raconté tous ces événements d'une manière conforme à ce qui avait été prédit par le Christ. — S. GRÉG. — Ce qui suit : « Ils ne laisseront pas en toi pierre sur pierre, » est attesté par la translation même de cette ville; car maintenant elle est bâtie hors des portes, à l'endroit où le Seigneur fut crucifié, tandis que l'ancienne Jérusalem est totalement détruite. Il dit ensuite pour quelle faute elle a été condamnée à la destruction, d'où il est ajouté : « Parce que tu n'as pas connu le temps où tu as été vi-

(1) Allusion à ces paroles de l'Apôtre : « Il est venu annoncer la paix à vous qui étiez éloignés et à ceux qui étaient proches (Ephés., 2, v. 17).

narrant Christi mysterium. Quoties enim legitur Moyses, velamen obnubilat cor eorum ne videant quod in Christo perfectum est, qui veluti veritas umbram fugat : et quia non sunt intuiti veritatem, indignos se fecerunt salute quæ manat a Christo : unde sequitur : Et quidem in hac die tua, etc. EUSEB. Ubi notat suum adventum ad pacem totius mundi factum fuisse : venit enim ad hoc ut pacem prædicaret propinquis et longinquis ; sed quia annuntiatam sibi pacem recipere noluerunt, hæc eos latebat. Unde subditur : Nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis. Et ideo obsidionem quæ in brevi erat ei superventura, expressissime prænuntiat, subdens : Quia

venient dies in te, etc. GRÆG. (ut sup.). Ubi Romani principes denuntiantur : illa enim Hierosolymorum subversio describitur, quæ a Vespasiano et Tito romanis principibus facta est. Unde subditur : Et circumdabunt te, etc.

EUSEB. Quomodo autem hæc completa sint, ex his quæ tradita sunt a Josepho, colligere possumus, qui cum esset Judæus, singula quoque gesta narravit consona his quæ sunt a Christo prædicta. GRÆG. (ut sup.). Hoc quoque quod additur : Et non relinquent in te lapidem super lapidem, ipsa jam ejusdem civitatis transmigratio testatur; quia dum nunc in eo loco constructa est, ubi extra portam Dominus fue-

sitée. » — **THÉOPH.** — C'est-à-dire le temps de ma venue ; car je suis venu te visiter et te sauver ; si tu m'avais reconnu et si tu avais cru en moi, tu serais en paix avec les Romains et à l'abri de tous les périls, comme tous ceux qui ont eu foi dans le Christ ont été préservés.

ORIG. — Je ne nie point que cette Jérusalem n'ait été détruite à cause des crimes de ses habitants, mais je me demande si ces larmes ne sont pas versées aussi sur votre Jérusalem (1). En effet, si quelqu'un pèche après avoir participé aux mystères de la vérité, on pleure sur lui ; on ne pleure point sur les Gentils, mais seulement sur ceux qui, après avoir appartenu à Jérusalem, ont cessé de lui appartenir. — **S. GRÉG.** — Notre Rédempteur ne cesse point de pleurer par ses élus, lorsqu'il voit tomber dans le mal ceux qui vivaient dans la vertu ; s'ils connaissent le jugement qui les menace, ils pleureraient eux-mêmes avec les élus qui versent des larmes sur eux. Cependant, l'âme coupable a ici-bas son jour, puisqu'elle a quelques instants rapides de joie ; elle a ce qui fait sa paix, puisqu'elle jouit des choses temporelles ; elle ne veut pas prévoir l'avenir, parce qu'il troublerait sa joie présente. D'où il suit : « Mais maintenant ces choses sont cachées à tes yeux. »

ORIG. — Il pleure sur notre Jérusalem, parce que, quand elle a péché, ses ennemis (les esprits mauvais) l'entourent de tranchées pour l'assiéger et ne pas lui laisser pierre sur pierre ; tel est surtout le sort de celui qui succombe après une longue contenance, et qui, séduit par les jouissances charnelles, perd la pudeur

(1) Jérusalem, dans le sens mystique et spirituel, signifie l'âme fidèle. Elle est détruite quand l'âme perd la justice et tombe dans le péché.

rat crucifixus, prior illa (ut dicitur) Hierusalem funditus est eversa. Cui ex qua culpa eversionis poena fuerit illata, subjungitur : Eo quod non cognoveris tempus visitationis tuæ. **THEOPH.** Id est, mei adventus : veni enim visitaturus et salvaturus te ; quod si cognosceres, et in me crederes, cesses pacata Romanis, et ex omnibus exempta periculis ; sicut omnes qui crediderunt in Christum, evaserunt.

ORIG. (ut sup.). Non nego igitur et illam Hierusalem propter habitatorum scelera fuisse destructam, sed quæro ne forte ad hanc vestram Hierusalem fletus iste pertinere. Si enim post mysteria veritatis aliquis peccaverit, plangetur : nemo etiam Gentilis fletur, sed ille qui fuerit de Hie-

rusalem, et esse cessavit. **GREG.** (ut sup.). Redemptor enim noster per electos suos plangere non cessat, cum quosdam ex bona vita ad mores reprobos pervenisse considerat : qui si damnationem suam quæ eis imminet, agnovissent, semetipsos cum lacrymis electorum plangerent. Suam autem diem hic habet anima perversa, quæ transitorio gaudet in tempore : cui ea quæ adsunt, ad pacem sunt, dum ex rebus temporalibus lætatur : hæc prævidere futura refugit, quæ præsentem lætitiâ perturbent. Unde sequitur : Nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis, etc.

ORIG. (ut sup.). Fletur autem et nostra Hierusalem, quod post peccata eam inimici (id est, spiritus nequam, et immit-

après plusieurs années de chasteté; s'il devient fornicateur, il ne lui reste plus pierre sur pierre, selon cette parole : « Je ne me souviendrai plus de ses premières justices. »

S. GRÉG. — Ou encore : les esprits mauvais assiègent l'âme à sa sortie du corps; comme elle aime la chair, ils l'excitent par l'illusion des plaisirs; ils l'entourent de tranchées en ramenant devant ses yeux les iniquités qu'elle a commises; ils rassemblent autour d'elle tous ceux qui partagent sa damnation, afin que, réduite au dernier moment de sa vie, elle voie de quels ennemis elle est environnée, et cependant elle ne trouve aucune issue pour s'échapper, car elle ne peut plus faire le bien qu'elle a négligé lorsqu'elle en avait le temps. Ils assiègent une âme en lui représentant les iniquités, non-seulement de ses œuvres, mais de ses paroles et de ses pensées, afin que, comme autrefois elle s'est dilatée dans le mal, ainsi, à sa dernière heure, elle ressente toutes les angoisses du châtement qu'elle mérite. L'âme est atterrée de sa coupable destinée, alors que sa chair (qu'elle croyait être sa vie) va être réduite en poussière; ses enfants meurent alors que les pensées mauvaises, qui viennent de naître en elle, sont dissipées dans ce jour extrême de la vengeance. Ces pensées peuvent encore être figurées par les pierres; en effet, l'âme perverse qui va d'une pensée coupable à une autre plus coupable met, pour ainsi dire, pierre sur pierre; or, quand elle est conduite à son châtement, tout l'édifice de ses pensées s'écroule. Cependant, Dieu visite sans cesse l'âme coupable par ses enseignements; tantôt c'est une calamité et tantôt un miracle, afin qu'elle écoute la vérité qu'elle ignore, et que méprisant ce qu'elle

tunt in circuitu ejus vallum ut obsideant eam, et lapidem super lapidem non relinquunt; maxime si post multam continentiam, si post aliquot annos castitatis, victus quis fuerit; et blandimentis carnis illectus, patientiam pudicitiamque amiserit: si fuerit fornicatus, lapidem super lapidem non relinquunt in eo, secundum illud (Ezechiel., 18): Non recordabor primarum justitiarum ejus.

GRÉG. [ut sup.]. Vel aliter: maligni spiritus animam a corpore exeuntem obsident, quam in carnis amore positam, deceptoris delectationibus sovent; qui vallo circumdant, quia ante mentis ejus oculos reductis iniquitatibus quas perpetravit, hanc societate suæ damnationis coarctant, ut in ipsa extremitate vitæ deprehensa, et a quibus hostibus circumclusa sit, videat; et

tamen evadendi aditum invenire non possit, quia operari jam non potest bona, quæcum licuit agere, contempsit: undique etiam animam coangustant, quando ei, non solum operis, verum etiam locutionis atque cogitationis iniquitates replicant; ut quæ prius se per multa dilatavit in scelere, in extremum de omnibus angustetur in retributione. Tunc autem anima per conditionem reatus sui ad terram consternitur, cum caro (quam vitam suam credidit) redire ad pulverem, urgetur. Tunc in morte filii illius cadunt, cum cogitationes illicitæ, quæ modo ex illa prodeunt, in extrema vitæ ultione dissipantur: quæ etiam cogitationes per lapides significari valent. Perversa enim mens cum perversæ cogitationi perversiorum adjicit, quasi lapidem supra lapidem ponit; sed cum ad ultionem suam anima ducitur,

aimait, elle soit ramenée par la componction de la douleur, ou que, vaincue par les bienfaits, elle rougisse du mal qu'elle a commis. Or, comme elle ne connaît pas le temps où elle est visitée, ou la fin de sa vie, elle est livrée à ses ennemis, avec lesquels elle sera confondue dans le jugement irrévocable de son éternelle damnation.

Et étant entré dans le temple, il commença à chasser ceux qui y vendaient et y achetaient, en leur disant : Il est écrit que ma maison est une maison de prière, et vous en avez fait une caverne de voleurs. Et il enseignait tous les jours dans le temple. Cependant les princes des prêtres, les scribes et les principaux du peuple cherchaient l'occasion de le perdre ; mais ils ne trouvaient aucun moyen de rien faire contre lui, parce que tout le peuple était comme suspendu en admiration en l'écoutant.

S. GRÉG. — Après avoir décrit les malheurs futurs de Jérusalem, il entra dans le temple pour en chasser les vendeurs et les acheteurs, montrant ainsi que la ruine du peuple venait surtout de la faute des prêtres; d'où il est dit : « Étant entré dans le temple, il commença à chasser ceux qui vendaient, etc. » — S. AMB. — Car Dieu veut que son temple ne soit point un rendez-vous de marchands, mais une maison de sainteté; il n'a pas institué le ministère sacerdotal pour que ses fonctions sacrées fussent vendues, mais données gratuitement.

S. CYR. — Il y avait dans le temple une multitude de marchands qui vendaient les animaux qui devaient être immolés dans les sacrifices prescrits par la loi. Or, l'heure était venue où les ombres devaient cesser et où la vérité du Christ devait briller; c'est pourquoi le Christ, qui était adoré dans le temple avec son Père, commande de

omnis cogitationum constructio dissipatur. Pravam autem animam Deus assidue visitat præcepto; aliquando flagello, aliquando autem miraculo, ut vera quæ nesciebat, audiat, et ea contemnens aut dolore compuncta redeat, aut beneficiis devicta, malum quod fecit erubescat. Sed quia visitationis suæ tempus non cognoscit, in extremo vitæ inimicis traditur cum quibus in æterno judicio damnationis perpetuæ societate colligatur.

Et ingressus in templum, cepit ejicere vendentes in illo et ementes, dicens illis : Scriptum est quia domus mea domus orationis est; vos autem fecistis eam speluncam latronum. Et erat docens quotidie in templo. Principes autem sacerdotum, et scribæ, et principes plebis, quærebant illum perdere, et non in-

veniebant quid facerent illi : omnis enim populus suspensus erat, audiens illum.

GRÉG. (in homil. 39, ut sup.). Qui narraverat mala ventura, protinus templum ingressus est, ut de illo vendentes et ementes ejiceret; ostendens quod ruina populi maxime ex culpa sacerdotum fuit. Unde dicitur : Et ingressus in templum, cepit ejicere vendentes, etc. AMB. Deus enim templum suum non mercatoris vult esse diversorium, sed domicilium sanctitatis; nec vendibili religionis officio, sed obsequio gratuito usum ministerii sacerdotalis informat.

CYRIL. (in Cat. græc. Patr.). Erat autem in templo multitudo mercatorum qui vendebant animalia ritu legis, mactanda in hostiis. Sed jam aderat tempus desinendi

réformer les rites de la loi et de faire du temple une maison de prière; d'où il est ajouté : « Il est écrit : Ma maison est une maison de prière, etc. » — S. GRÉG. — Car il était avéré que ceux qui se trouvaient dans le temple pour recevoir les offrandes exerçaient souvent des exigences injustes à l'égard de ceux qui refusaient de donner.

THÉOPH. — Le Seigneur avait déjà fait ceci au commencement de sa prédication, comme saint Jean le raconte; il le fait de nouveau pour rendre plus inexcusable le crime des Juifs qui n'ont pas été corrigés par sa première leçon.

S. AUG. — Mystiquement, le temple, c'est l'humanité du Christ, ou encore c'est son humanité unie à son corps, qui est l'Église. Ainsi, en tant qu'il est le chef de l'Église, il est dit : « Détruisez ce temple, et je le rebâtirai en trois jours; » en tant qu'il est uni à l'Église, c'est le temple dont il est dit : « Otez cela d'ici, etc. » Car il a voulu signifier qu'il y en aurait plusieurs dans son Église qui s'occuperaient de leurs affaires ou qui s'en feraient un asile pour cacher leurs crimes, au lieu de pratiquer la charité du Christ et d'amender leur vie en obtenant le pardon de leurs fautes par la confession.

S. GRÉG. — Cependant, notre Rédempteur ne retire la parole de la prédication ni aux indignes ni aux ingrats. Ainsi, après avoir maintenu la vigueur de la discipline en chassant les coupables, il manifeste le don de sa grâce; car il suit : « Et il enseignait tous les jours dans le temple. » — S. CYR. — Le Christ aurait dû être adoré comme un Dieu à cause de sa doctrine et de ses œuvres; mais, au lieu de l'adorer, on cherchait à le faire mourir; car il suit : « Cependant les princes des

umbram, refulgendi vero Christi veritatem : ob hoc Christus qui cum Patre simul colebatur in templo, jussit ritus corrigi legis, fieri vero templum orationis domum. Unde subditur : Dicens illis : Scriptum est quia domus mea, etc. GRÉG. Qui enim ad accipienda munera in templo residebant; quia quibusdam non dantibus læsiones exquirerent, dubium non erat.

THÉOPH. Hoc etiam Dominus fecit in principio prædicationis suæ, ut narrat Joannes; et nunc iterum illud fecit, quia ad majus crimen Judæorum redundat, qui non fuerunt ex priori admonitione castigati.

AUG. (*De quæst. Evang.*, lib. 2, quæst. 48). Mystice autem templum ipsum hominem Christum intelligas, vel etiam adjuncto corpore ejus, quod est Ecclesia. Secundum autem id quod est caput Ecclesiæ, dictum

est (Joan., 2) : Solvite templum hoc, et in triduo suscitabo illud : secundum id vero quod est adjuncta Ecclesia, intelligitur templum de quo videtur dixisse (ibidem) : Auferite ista hinc, etc. Significavit enim futuros in Ecclesia, qui sua negotia potius agerent, vel receptacula ibi haberent ad occultanda scelera sua, quam ut charitatem Christi sequerentur, et peccatorum confessione, accepta venia corrigerentur.

GRÉG. (in homil. 39, ut sup.). Redemptor vero noster prædicationis verba nec indignis et ingratis subtrahit : unde postquam vigorem disciplinæ ejiciendo perversos tenuit, donum hic gratiæ ostendit : nam subditur : Et erat docens quotidie in templo. CYRIL. Decebat autem ex his quæ Christus dixerat et fecerat, eum adorare ut Deum; sed ipsi nequaquam hoc facientes,

prêtres, les scribes et les chefs du peuple cherchaient à le perdre. » — BÈDE. — Soit parce qu'il enseignait tous les jours dans le temple, soit parce qu'il en avait chassé les voleurs, soit parce que, venant comme roi et seigneur, il avait été reçu par la foule de ceux qui croyaient en lui au milieu des louanges d'un hymne céleste. — S. CYN. — Or, le peuple avait conçu du Christ une meilleure opinion que les scribes, les pharisiens et les princes des Juifs, qui, ne recevant pas la foi du Christ, réprimandaient les autres; d'où il suit : « Ils ne trouvaient aucun moyen de rien faire contre lui, parce que tout le peuple était ravi en l'écoutant. » — BÈDE. — Ceci peut s'entendre de deux manières : ou bien que, craignant de soulever le peuple, ils ne savaient que faire contre Jésus, qu'ils avaient résolu de perdre; ou bien qu'ils cherchaient à perdre Jésus parce qu'ils voyaient le peuple négliger leur enseignement pour aller l'entendre.

S. GRÉG. — Mystiquement, comme le temple est dans la ville, ainsi la vie des religieux est au milieu du peuple fidèle. Or, il arrive souvent que quelques-uns prennent l'habit religieux, et, tandis qu'ils remplissent les fonctions des saints ordres, ils font du ministère de la religion un commerce d'affaires terrestres. Ainsi, les vendeurs du temple sont ceux qui mettent à prix d'argent ce qui revient de droit à quelques-uns; car c'est vendre la justice que de la réserver pour la mettre à prix. Les acheteurs du temple sont ceux qui, tandis qu'ils refusent de payer au prochain ce qui lui est dû, et tandis qu'ils négligent de faire ce qui est juste, achètent à prix d'argent les coupables faveurs de leurs supérieurs.

quererent eum occidere. Sequitur enim : Principes autem sacerdotum, et scribæ, et principes plebis quærebant illum perdere. BÈD. Vel quia quotidie docebat in templo, vel quia latrones ejecerat de templo, vel quia veniens illuc Rex et Dominus a credentium turba laudem hymni cœlestis accepit. CYRIL. Sed populus graviolem æstimationem accepit de Christo, quam scribæ, pharisæi et principes Judæorum; qui fidem Christi non acceptantes, alios increpabant. Unde sequitur : Et non inveniebant quid facerent illi : omnis enim populus suspensus erat, audiens illum. BÈD. Quod duobus modis intelligi potest, quia vel timentes populi tumultum, non inveniebant quod facerent de Jesu, quem perdere disposuerant; vel ideo Jesum perdere quærebant, quia suo

magisterio neglecto, plures ad eum audiendum confluere cernebant.

GRÉG. (in homil. 39, ut sup.). Mystice autem sicut templum Dei in civitate est, ita in plebe fidei vita religiosorum. Et sæpe nonnulli religionis habitum sumunt; et dum sacrorum ordinum locum percipiunt, sanctæ religionis officium in commercium terrenæ negotiationis trahunt. Videntes quippe in templo sunt qui hoc quod quibusdam jure competit, ad præmium largiuntur : justitiam enim vendere est, hanc pro præmii acceptione servare. Ementes vero in templo sunt qui dum hoc persolvere proximo quod justum est, nolunt; dumque rem jure debitam facere contemnant, dato patronis præmio, emunt peccatum.

ORIG. — Celui qui vend sera donc chassé, surtout celui qui vend des colombes; car si je vends au peuple, à prix d'argent, les choses qui m'ont été révélées et confiées par l'Esprit-Saint, ou si je ne les enseigne point sans un salaire, que fais-je autre chose, sinon vendre une colombe (c'est-à-dire l'Esprit-Saint)? — S. AMB. — Ainsi, le Seigneur nous apprend, en général, que les marchés temporels doivent être bannis du temple. Ensuite, il chasse les changeurs pour signifier ceux qui cherchent à faire un commerce avec l'argent du Seigneur (c'est-à-dire avec les divines Ecritures), de sorte qu'ils ne font plus de distinction entre le bien et le mal. — S. GRÉG. — Ceux qui font de la maison de Dieu *une caverne de voleurs*, ce sont les hommes pervers qui représentent la religion et qui tuent par le glaive de leur perversité ceux qu'ils auraient dû vivifier par l'intercession de leur prière. Le temple est encore l'âme des fidèles; si elle conçoit des pensées coupables au préjudice de son prochain, elles habitent en elle comme dans une caverne de voleurs. Au contraire, la vérité enseigne tous les jours dans le temple, car elle s'insinue dans l'âme des fidèles pour leur apprendre à éviter le mal.

ORIG. (*in Lucam, hom. 37*). Si quis ergo vendit, ejicietur; et præcipue, si vendit columbas. Si enim ea quæ mihi a Spiritu Sancto sunt revelata et credita, aut in vulgus pretio vendidero, aut absque mercede non docuero, quid aliud faciam, nisi columbam (id est, Spiritum Sanctum) vendo? AMBR. Generaliter itaque Dominus docet, seculares a Dei templo abesse debere contractus. Spiritualiter autem nummularios repulit, qui de pecunia Domini (id est, Scriptura divina) lucrum quærunt, ne bona

malaque discernant. GRÉG. (*in hom. 39, ut sup.*). Qui domum Dei speluncam latronum faciunt; quia dum perversi homines locum religionis tenent, ibi malitiæ suæ gladiis occidunt, ubi vivificare proximos orationis suæ intercessione debuerunt. Templum quoque est ipsa mens fidelium: quæ si in læsione proximi perversas cogitationes profert, quasi in spelunca latrones resident. Cum autem mentem fidelium ad cavenda mala subtiliter erudit, quotidie veritas in templo docet.

CHAPITRE XX.

Un de ces jours-là, comme il était dans le temple instruisant le peuple et lui annonçant l'Évangile, les princes des prêtres et les docteurs de la loi s'y rencontrèrent ensemble avec les sénateurs, et lui parlèrent en ces termes : Dites-nous par quelle autorité vous faites ces choses, ou qui est celui qui vous a donné ce pouvoir. Jésus leur fit réponse et leur dit : J'ai aussi une question à vous faire, répondez-moi : Le baptême de Jean était-il du ciel ou des hommes ? Mais ils raisonnaient ainsi en eux-mêmes : Si nous répondons qu'il était du ciel, il nous dira : Pourquoi donc n'y avez-vous pas cru ? Et si nous répondons qu'il était des hommes, tout le peuple nous lapidera, parce qu'il est persuadé que Jean était un prophète. Ils lui répondirent donc qu'ils ne savaient d'où il était. Et Jésus leur répliqua : Je ne vous dirai pas non plus par quelle autorité je fais ces choses.

S. AUG. — Saint Luc, ayant raconté comment les acheteurs et les vendeurs furent chassés du temple, ne parle point du voyage de Jésus à Béthanie et de son retour à la ville de Jérusalem, ni de ce qui arriva à propos du figuier, ni de ce que le Sauveur répondit, à ses disciples étonnés, sur la puissance de la foi (1). Or, ayant omis ces choses, au lieu de suivre par ordre comme saint Marc, il continue en disant : « Un jour, il arriva, etc. » Ces paroles : *un jour, il arriva*, doivent s'entendre du jour où saint Matthieu et saint Marc racontent les mêmes choses. — S. EUS. — Tandis que les princes des Juifs auraient dû admirer

[1] « Si vous avez la foi et si vous n'hésitez point, lorsque vous direz à cette montagne : Lève toi et jette-toi dans la mer, elle le fera (Matth., 21, v. 21; Marc, 11, v. 23). »

CAPUT XX.

Et factum est in una dierum docente illo populum in templo et evangelizante, conveniunt principes sacerdotum et scribæ cum senioribus, et aiunt, dicentes ad illum : Dic nobis in qua potestate hæc facis ? aut quis est qui dedit tibi hanc potestatem ? Respondens autem Jesus dixit ad illos : Interrogabo vos et ego unum verbum. Respondete mihi : Baptismus Joannis de cælo erat, an ex hominibus ? At illi cogitabant intra se dicentes : Quia si dixerimus de cælo, dicet : Quare ergo non credidistis illi ? Si autem dixerimus ex hominibus, plebs universa lapidabit nos : certi enim sunt Joannem prophetam esse. Et responderunt se nescire

unde esset. Et Jesus ait illis : Neque ego dico vobis in qua potestate hæc facio.

AUG. (*De con. Evang.*, lib. 2, cap. 69). Cum commemorasset Lucas ejectos de templo ementes et vendentes, prætermisit quod exhibat in Bethaniam, et regrediebatur in civitatem, et quod de ficulnea factum est, et quod mirantibus discipulis de fidei virtute responsum est : atque his prætermisissis, non quasi ex ordine dies proseguens (sicut Marcus), intulit, dicens : Et factum est in una dierum, etc. Quod dicit : Factum id una dierum, ea dies intelligitur in qua id gestum Matthæus et Marcus retulerunt. EUSEB.

sa doctrine céleste et reconnaître à ses paroles et à ses œuvres qu'il était le Christ annoncé par les prophètes, ils cherchaient à soulever le peuple et s'opposaient au Christ; car il suit : « Dites-nous par quelle puissance vous faites ces choses, etc. » — S. CYR. — Comme s'ils disaient : D'après la loi de Moïse, il n'y a que ceux qui sont nés de la race de Lévi qui aient le droit d'enseigner et d'être maîtres dans le temple; et vous, qui êtes de la race de Juda, vous usurpez les fonctions qui nous ont été confiées. O pharisien, si tu savais les Écritures, tu reconnaîtrais qu'il est le prêtre selon l'ordre de Melchisédech, qui doit offrir à Dieu ceux qui croient en lui, par un culte supérieur à la loi. Pourquoi donc t'émouvoir de ce qu'il a chassé du temple ce qui était destiné aux sacrifices de la loi, puisqu'il appelle à la véritable justification par la foi?

BÈDE. — Ou encore : quand ils disent : « Par quelle puissance faites-vous ces choses? » ils doutent que ce soit par la puissance de Dieu, et ils veulent faire entendre que ses œuvres viennent du démon. De plus, en ajoutant : « Qui vous a donné cette puissance? » ils renient manifestement *le Fils de Dieu*, puisqu'ils croient qu'il opère ses miracles, non par sa propre puissance, mais par celle d'un autre. Le Seigneur pouvait repousser une telle accusation par une réponse catégorique, mais il les interroge avec sagesse afin qu'ils soient condamnés par leur silence ou par leurs propres paroles; car il suit : « Jésus leur répondit, etc. » — THÉOPH. — Il veut montrer qu'ils ont toujours été rebelles à l'Esprit-Saint et qu'ils ont refusé de croire, non-seulement à Isaïe (dont ils ne se souvenaient plus), mais à Jean, qui a paru récemment.

(in *Cat. græcorum Patrum*). Cum autem principes mirari deberent docentem celestia dogmata, et cognoscere per dicta et facta hunc esse Christum quem prophetæ præcinerant, incumbentes subversioni populi, Christum prohibebant. Sequitur enim : Et niunt dicentes ad illum : Dic nobis in qua potestate hæc facis, aut quis, etc. CYRIL. Quasi dicant : Secundum legem mosaicam solis exortis ex Levitico sanguine data est auctoritas docendi, necnon sacrorum atriolorum potestas : at tu ortus ex Juda, commissos nobis fascas usurpas. Sed si novisses, o pharisæe, Scripturas, recoleres quod hic est Sacerdos qui secundum ordinem Melchisedech offert Deo in se credentes per cultum qui legem transcendit. Quid igitur anxialis? ejectionis ab atriis sacris, quæ op-

portuna videbantur legalibus victimis, eo vocante ad veram justificationem per fidem.

BED. Vel quando dicunt : In qua potestate hæc facis? de Dei dubitant potestate, et subintelligi volunt diaboli esse quod facit. Addentes quoque : Aut quis est qui dedit tibi hanc potestatem? manifestissime Dei Filium negant, quein putant, non suis, sed alienis viribus signa facere. Poterat autem Dominus aperta responsione tantam calumniam confutare; sed prudenter interrogat, ut suo silentio vel sententia condemnentur. Sequitur enim : Respondens autem Jesus, etc. THEOPHYL. Ut enim ostenderet eos semper fuisse Spiritui Sancto rebelles, et quod nedum Esaiæ (cujus non erat memoria), sed nuper viso Joanni credere noluerunt, ob hoc versa vice opponit

C'est pourquoi il leur adresse à son tour cette question pour leur faire entendre que, s'ils n'ont pas cru au témoignage que lui a rendu un prophète aussi grand que Jean, qui à leurs yeux était le plus grand des prophètes, ils ne le croiraient pas lui-même s'il leur disait par quelle puissance il opère ses miracles.

S. EUS. — Il demande au sujet de Jean-Baptiste, non quelle était son origine, mais d'où il avait reçu la forme de son baptême. — S. CYR. — Or, ils ne rougirent point de reculer devant la vérité; car c'est Dieu qui envoya Jean comme une voix qui crie : « Préparez la voie du Seigneur. » Ils craignent de dire la vérité, de peur qu'il ne leur soit répondu : « Pourquoi n'y avez-vous pas cru ? » Et ils n'osent blâmer le précurseur, non par crainte de Dieu, mais du peuple; d'où il suit : « Ils pensaient en eux-mêmes, disant : Si nous répondons : Du ciel, il dira : Pourquoi donc n'y avez-vous pas cru ? » — BÈDE. — Comme s'il disait : Celui que vous confessez avoir été un prophète descendu du ciel m'a rendu témoignage, et vous avez appris de lui par quelle puissance je fais ces œuvres. — SUITE. — « Si nous disons : Des hommes, tout le peuple nous lapidera; car ils tiennent pour certain que Jean était prophète. » Ils comprirent donc que, quelle que fût leur réponse, ils tomberaient dans un piège; ils craignaient d'être lapidés, et plus encore de confesser la vérité; d'où il suit : « Ils répondirent qu'ils ne savaient d'où il était. » Or, comme ils ne veulent pas avouer ce qu'ils savent, ils sont repoussés, de sorte que le Seigneur ne leur dit point ce qu'il sait; d'où il suit : « Jésus leur dit : Je ne vous dirai pas non plus par quelle puissance je fais ces choses. » La connaissance de

eis hanc quæstionem; ostendens quod si tanto prophetæ Joanni, qui apud eos major videbatur, minime crediderunt, perhibenti testimonium ejus, qualiter ei crederent respondentem, qua auctoritate hoc faceret?

EUSEB. (ut sup.). Quærit autem de Joanne Baptista, non unde erat oriundus, sed unde legem suscepisset baptismatis. CYRIL. Sed illi fugere veritatem non horruerunt: Deus enim misit Joannem sicut vocem clamantem: Parate viam Domino. Timuerunt autem dicere veritatem, ne diceretur: Cur non credidistis? et cavent reprehendere præcursorem, non metu divino, sed populi. Unde sequitur: At illi cogitabant intra se dicentes: Quia si dixerimus de cælo, dicet: Quare ergo non credidistis

eis? BÈDE. Quasi dicat: Quem confitemini de cælo habuisse prophetam, mihi testimonium perhibuit; et ab illo audistis in qua potestate hæc faciam. Sequitur: Si autem dixerimus, ex hominibus, plebs universa lapidabit nos: certi sunt enim Joannem prophetam esse: viderunt ergo, quomodolibet respondissent, in laqueum se casuros; timentes lapidationem, sed magis veritatis confessionem: unde sequitur: Et responderunt se nescire unde esset. Quia ergo nolunt fateri hoc quod sciunt, repulsi sunt, ut eis Dominus non diceret quod sciebat. Unde sequitur: Et ait illis Jesus: Neque ego dico vobis in qua potestate hæc facio. Ob duas enim causas maxime scientia veritatis est occultanda quærentibus; cum scilicet is qui quærit,

la vérité doit être cachée à ceux qui la cherchent, principalement pour deux raisons : lorsque celui qui la demande est incapable de comprendre ce qu'il demande, ou encore lorsque, par haine et par mépris de la vérité, il est indigne qu'on lui explique ce qu'il demande.

Alors il commença à dire au peuple cette parabole : Un homme planta une vigne, la loua à des vigneronns, et s'en étant allé en voyage, fut longtemps hors de son pays. La saison étant venue, il envoya un de ses serviteurs vers ces vigneronns, afin qu'ils lui donnassent du fruit de sa vigne; mais eux, l'ayant battu, le renvoyèrent sans lui rien donner. Il leur envoya ensuite un second serviteur; mais ils le battirent encore, et l'ayant traité outrageusement, le renvoyèrent sans lui rien donner. Il en envoya encore un troisième, qu'ils blessèrent, et chassèrent comme les autres. Enfin le seigneur de cette vigne dit en lui-même : Que ferai-je? je leur enverrai mon fils bien-aimé; peut-être que, le voyant, ils auront quelque respect pour lui. Mais ces vigneronns, l'ayant vu, pensèrent en eux-mêmes, et se dirent l'un à l'autre : Voici l'héritier, tuons-le, afin que l'héritage soit à nous. Et l'ayant chassé hors de la vigne, ils le tuèrent. Comment donc les traitera le seigneur de la vigne? Il viendra lui-même, et perdra ces vigneronns, et il donnera sa vigne à d'autres. Ce que les princes des prêtres ayant entendu, ils lui dirent : A Dieu ne plaise! Mais Jésus, les regardant, leur dit : Que veut donc dire cette parole de l'Écriture : La pierre qui a été rejetée par ceux qui bâtissaient est devenue la principale pierre de l'angle : quiconque se laissera tomber sur cette pierre s'y brisera, et elle écrasera celui sur qui elle tombera?

S. Eus. — Les princes du peuple des Juifs s'étant réunis dans le temple, le Seigneur, pour prédire ce qu'ils tramaient contre lui et le châtement qui tombera sur eux, raconte une nouvelle parabole; car il est dit : « Alors il commença à dire au peuple cette parabole : Un

minus capax est ad intelligendum ea quæ quærit; aut odio vel contemptu veritatis indignus est, cui debeat aporiri quod quærit.

Cœpit autem dicere ad plebem parabolam hanc :

Homo quidam plantavit vineam, et locavit eam colonis, et ipse peregre fuit multis temporibus. Et in tempore vindemiæ illo, misit ad cultores servum, ut de fructu vineæ darent illi : qui casum dimiserunt eum inanem. Et addidit alterum servum mittere ; illi autem hunc quoque cadentes et afficientes contumelia, dimiserunt inanem. Et addidit tertium mittere ; qui et illum vulnerantes, ejecerunt. Dixit autem dominus vineæ : Quid faciam ? Mittam filium meum dilectum ; forsitan cum hunc viderint, verebuntur. Quem cum vidissent coloni, cogitave-

runt intra se, dicentes : Hic est hæres : occidamus illum, ut nostra fiat hereditas. Et ejectum illum extra vineam, occiderunt. Quid ergo faciet illis dominus vineæ ? Veniet, et perdet colonos istos, et dabit vineam aliis. Quo audito, dixerunt illi : Absit. Ille autem aspiciens eos, ait : Quid est ergo hoc quod scriptum est : Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli ? Omnis qui ceciderit supra illum lapidem, conquassabitur ; supra quem autem ceciderit, comminuet illum.

EUSEB. (ut sup.). Congregatis in unum principibus populi Judæorum in ipso templo, ea quæ contra ipsum facturi erant, et superventurum eis exterminium figurate prædicens, parabolam protulit. Dicitur enim : Cœpit autem dicere ad plebem para-

homme planta une vigne. » — S. AUG. — Saint Matthieu, pour abrégé, omet cette circonstance rapportée par saint Luc, savoir : que le Sauveur raconta cette parabole, non-seulement aux princes des Juifs qui l'avaient interrogé au sujet de sa puissance, mais encore au peuple. — S. AMB. — La plupart diffèrent sur les significations diverses de ce qui est appelé ici une vigne ; cependant Isaïe dit clairement que la vigne du Seigneur des armées, c'est la maison d'Israël. Quel autre que Dieu a planté cette vigne ? — BÈDE. — Ainsi cet homme qui a planté une vigne est le même qui, dans une autre parabole, loua des ouvriers pour sa vigne. — S. EUS. — Dans la parabole d'Isaïe, c'est la vigne qui est réprimandée, tandis que la parabole du Sauveur, au lieu d'être dirigée contre la vigne, est contre les vigneron ; d'où il est ajouté : « Il la loua à des vigneron, » c'est-à-dire aux anciens du peuple, aux princes des prêtres, aux docteurs et à tous ceux qui ont quelque dignité. — THÉOPH. — Ou encore : tout homme est la vigne et aussi le vigneron, car chacun de nous se cultive soi-même. Or, ayant confié cette vigne aux vigneron, il s'en alla, c'est-à-dire qu'il les laissa faire à leur gré ; d'où il suit : « Il s'en alla pour longtemps en un pays étranger. » — S. AMB. — Non pas que le Seigneur se soit transporté d'un lieu à un autre, lui qui est toujours présent partout, mais parce qu'il est présent pour ceux qui l'aiment et absent pour ceux qui l'oublient. Il fut absent longtemps, afin que ses exigences ne parussent point trop promptes, car plus la générosité a été indulgente, plus la révolte est inexcusable.

S. CYR. — Ou encore : Dieu fut absent de sa vigne pendant une longue suite d'années, parce qu'après s'être montré à son peuple

bolam hanc : Homo quidam plantavit vineam. AUG. (*De cons. Evang.*, lib. 2, cap. 70). Tacuit Matthæus brevitatis causa quod Lucas non tacet, parabolam istam, non ad solos principes dictam, qui de potestate interrogaverunt, sed etiam ad plebem. AMBR. Plerique autem varias significationes vineæ appellatione derivant : sed evidenter Esaias vineam Domini Sabaoth, domum Israel esse memorat (cap. 5). Hanc vineam quis alius nisi Deus condidit ? BÈDE. Homo ergo qui plantavit vineam, ipse est qui juxta aliam parabolam conduxit operarios in vineam suam. EUSEB. (ut sup.). Sed parabola quam Esaias dixit, vineam reprehendit : Salvatoris vero parabola non est contra vineam dicta, sed de cultoribus vineæ ; de quibus subditur : Et locavit eam colonis, id est, senioribus populi, et prin-

cipibus sacerdotum, et doctoribus, et optimatibus cunctis. THEOPHYL. Vel quilibet de populo est vinea, idem est etiam cultor ; quilibet enim nostrum seipsum colit. Hæc igitur vinea commissa cultoribus abiit, id est, dimisit illos progredi suo arbitrio. Unde sequitur : Et ipse peregre fuit multis temporibus. AMBR. Non quia ex loco ad locum profectus est Dominus, qui ubique semper præsens est ; sed quia præsentior est diligentibus, negligentibus abest. Multis autem temporibus absuit, ne præpropera videretur exactio : nam quo indulgentior liberalitas, eo inexcusabilior pervicacia.

CYRIL. (in *Cat. græcorum Patrum*). Vel Deus absentavit se a vinea plurium annorum curriculis : quia postquam visus est in specie ignis descendisse in montem Sina

comme le feu du ciel sur la montagne de Sinaï, il ne lui manifesta plus sa présence d'une manière visible. Néanmoins, il n'y eut aucun intervalle durant lequel Dieu n'envoyât des prophètes et des justes pour l'avertir; d'où il suit : « Au temps de la vendange, il envoya un de ses serviteurs aux vigneronns pour qu'ils lui donnassent du fruit de sa vigne, etc. » — THÉOPH. — Il dit *du fruit de sa vigne*, parce qu'il ne demandait pas tout le fruit, mais une partie du fruit. En effet, qu'est-ce que Dieu gagne par nous, sinon sa connaissance, qui est aussi pour notre avantage? — BÈDE. — Il dit *fruit*, et non *revenu*, car elle ne produisit jamais aucun revenu. Or, le premier serviteur envoyé par lui fut Moïse, qui, pendant quarante années, demanda aux vigneronns quelque fruit de la loi qu'il leur avait donnée; mais *il en eut beaucoup à souffrir, car ils aigriront son esprit*; d'où il suit : « Mais eux, l'ayant battu, le renvoyèrent les mains vides. »

S. AMB. — Or, il leur adressa encore plusieurs autres serviteurs que les Juifs renvoyèrent sans honneur et qui leur furent inutiles (dont ils ne tirèrent aucun profit); d'où il suit : « Il envoya encore un autre serviteur. » — BÈDE. — Ce second serviteur, c'est David, qui fut envoyé après la proclamation de la loi pour exciter, par la mélodie des psaumes, les ouvriers de la vigne à la pratique des bonnes œuvres. Mais ils dirent : Qu'avons-nous à faire de David, et que nous importe le fils d'Isaïe? D'où il suit : « L'ayant aussi battu et chargé d'outrages, ils le renvoyèrent les mains vides. » Cependant le maître ne s'en tint pas là; car il suit : « Il en envoya un troisième, » par où il faut entendre le cœur des prophètes qui firent entendre au peuple leur perpétuel témoignage. Or, quel est le prophète qu'ils n'ont point persécuté? D'où il suit :

[Exod., 19] non amplius visibiliter præbuit eis suam præsentiam. Nulla tamen interpolatio contigit, qua non mitteret Deus prophetas et justos commoentes. Unde sequitur : Et in tempore vindemiæ illo, misit ad cultores servum, ut de fructu vineæ darent illi, etc. THEOPHYL. Dicit autem de fructu vineæ, quia non totum fructum, sed aliquid de fructu volebat accipere : nam quid lucratur Deus a nobis nisi suam notitiam, quæ etiam est nostra utilitas? BEDA. Bene autem fructum posuit non proventum : nullus enim hujus vineæ proventus inventus est. Servus ergo primus missus est Moyses, qui per quadraginta annos fructum aliquem legis quam dederat a cultoribus requirebat, sed, vexatus est

propter eos, quia exacerbaverunt spiritum ejus (Psal. 77, vers. 32). Unde sequitur : Qui cæsum dimiserunt eum inanem.

AMBR. Factum est autem ut plures alios destinaret, quos Judæi inhonores et inanes sibi (de quibus nihil potuerunt proficere) dimiserunt. Unde sequitur : Et addidit alterum servum mittere. BEDA. Servus alter David significatur : qui missus est, ut post edicta legalia, cultores vineæ psalmodiæ modulamino ad exercitium boni operis excitaret. Sed e contrario dixerunt (2 Reg., 20, et 3 Reg., 12) : Quæ nobis pars in David? aut quæ hæreditas in filio Isai? Unde sequitur : Illi autem hunc cædentes et afficientes contumelia, dimiserunt inanem. Sed nec sic destitit. Sequitur enim : Et addidit

« Qu'ils blessèrent et jetèrent dehors. » Ainsi, on peut voir dans ces divers serviteurs une figure de tous les docteurs de la loi, ainsi que le Seigneur le manifeste ailleurs en disant : « Il est nécessaire que tout ce qui a été écrit de moi dans la loi de Moïse, dans les prophètes et dans les psaumes, soit accompli. »

THÉOPH. — Les prophètes ayant souffert tous ces maux, il a envoyé son Fils; car il suit : « Le maître de la vigne dit : Que ferai-je? » —

BÈDE. — Si le maître de la vigne parle d'une manière dubitative, ce n'est point par ignorance (car Dieu le Père n'ignore rien), mais il semble hésiter afin que le libre arbitre de l'homme soit conservé. —

S. CYR. — Le maître de la vigne délibère en lui-même sur ce qu'il fera, non pas qu'il manque de serviteurs, mais parce qu'après avoir tenté de sauver les hommes par tous les moyens, sans que jamais son peuple l'ait secondé, il en imagine un autre plus grand; d'où il continue en disant : « J'enverrai mon Fils bien aimé, peut-être qu'en le voyant ils le respecteront. » — THÉOPH. — S'il parle ainsi, ce n'est point qu'il ignore qu'ils le traiteront plus mal qu'ils n'ont traité les prophètes, mais parce que le Fils avait plus de droits à leur respect, et que leur crime sera à son comble s'ils sont rebelles jusqu'à le faire mourir. Ainsi, il prend cette forme dubitative (1) afin que nul ne puisse dire que la prescience divine a été la cause nécessaire de leur révolte.

S. AMB. — Les Juifs perfides, voulant se défaire du Fils unique, et, pour ainsi dire, de l'héritier qui leur était envoyé, le chassèrent en le

(1) *Forsitan*, peut-être; comme pour montrer que la prescience divine n'exclut point les choses contingentes et ne détruit point le libre arbitre.

tertium mittere : per quem prophetarum chororum intellige, qui continuis attestatationibus populum convenerunt. Sed quem prophetarum non sunt persecuti? Unde sequitur : Qui et illum vulnerantes, ejecerunt. Illis autem tribus servorum gradibus omnium sub lege doctorum figuram posse comprehendere Dominus alibi manifestat, dicens : Quoniam necesse est impleri omnia quæ scripta sunt in lege Moysi, et prophetis, et psalmis de me.

THEOPHYL. Prophetis igitur talia mala passis, filius destinatur. Sequitur enim : Dixit autem dominus vineæ : Quid faciam? BÈDE. Quod Dominus vineæ dubitative loquitur, non de ignorantia venit (quid enim nesciat Deus Pater?) sed ambigere dicitur, ut libera voluntas hominis conservetur. CYRIL. (in *Cat. græcorum Patrum*). Delibe-

rat etiam secum Dominus vineæ quid agat; non quasi carens ministris, sed quia per tentato quolibet ingenio salutis humanæ, populo vero nequaquam adjuto, aliud majus adjungit. Unde consequenter dicit : Mittam filium meum dilectum, forsitan cum hunc viderint, verebuntur. THEOPHYL. Dixit autem hoc, non tanquam ignorans quod pejus cum essent tractaturi quam prophetas, sed quia oportebat filium eis fieri reverendum : quod si contumaces fuerint occidendo, hoc cumulat eorum crimen. Ne ergo dicerent aliqui divinam præscientiam necessario fuisse inobedientiæ causam, ideo sic figurat sermonem.

AMBR. Filium igitur unigenitum sibi missum perfidi Judæi quasi hæredem removere cupientes, occiderunt crucifigendo, et ejecerunt negando. Unde sequitur : Quem

niant et le tuèrent en le crucifiant; d'où il suit : « Les vigneron, l'ayant vu, pensèrent en eux-mêmes, disant : Celui-ci est l'héritier, tuons-le, afin que l'héritage soit à nous. » Le Christ est tout à la fois héritier et testateur; il est héritier parce qu'il a survécu à sa propre mort et que nos progrès sont comme les biens héréditaires qu'il reçoit des testaments que lui-même nous a donnés. — BÈDE. — Le Seigneur prouve ainsi manifestement que les princes des Juifs n'ont pas crucifié le Fils de Dieu par ignorance, mais par envie; car ils comprirent qu'il était celui à qui il avait été dit : « Je vous donnerai les nations pour héritage. » — SUITE. — « L'ayant jeté hors de la vigne, ils le tuèrent. » En effet, « Jésus souffrit hors des portes de la ville pour sanctifier le peuple par son sang. » — THÉOPH. — Cependant, comme nous avons dit plus haut que cette vigne était le peuple d'Israël, et non la ville de Jérusalem, peut-être vaut-il mieux entendre qu'ils le tuèrent hors de la vigne, dans ce sens que le Seigneur souffrit hors des mains de son peuple; car son peuple ne le fit pas mourir de ses propres mains, mais le livra à Pilate et aux Gentils. Par la *vigne*, d'autres ont entendu l'Écriture, à laquelle ne croyaient point ceux qui firent mourir le Seigneur, d'où il est dit que le Seigneur a souffert hors de la vigne (c'est-à-dire hors de l'Écriture). — BÈDE. — Ou encore : il est chassé hors de la vigne et tué ensuite, parce qu'il est d'abord repoussé du cœur des infidèles et ensuite attaché à la croix.

S. CHRYS. — C'est par miséricorde, et non par indifférence, que le Christ n'est venu qu'après les prophètes. En effet, Dieu ne hâte point ses œuvres, et son amour est plein de condescendance. Or, s'ils mépri-

cum vidissent coloni, cogitaverunt intra se, dicentes : Hic est hæres : occidamus eum, ut nostra fiat hæreditas. Hæres Christus est, idemque testator : hæres quia mortis propriæ supervivit, et testamentorum quæ ipse contulit, tanquam hæreditaria in nos tris profectibus emolumenta consequitur. BÈD. Manifestissime autem Dominus probat Judæorum principes, non per ignorantiam, sed per invidentiam crucifixisse Filium Dei. Intellexerunt enim hunc esse, cui dictum est (*Psal.* 2) : Dabo tibi gentes hæreditatem tuam. Sequitur : Et ejectum illum extra vineam, occiderunt : quia Jesus, ut sanctificaret per suum sanguinem populum, extra portam passus est (*Hebr.*, 13). THEOPH. Sed quia superius populum non Hierusalem loco vineæ sumpsimus, forsitan magis proprie dici potest, quod occidit quidem

eum populus extra vineam, id est, extra populi manus passus est Dominus; quia scilicet populus ei non propriis manibus necem intulit, sed tradens hunc Pilato et gentibus. Quidam autem per vineam Scripturam intellexerunt; cui non credentes, Dominum necaverunt : unde extra vineam (id est, extra Scripturam) dicitur Dominus passus. BÈDA. Sive ejectus extra vineam, et occisus est : quia prius est ab infidelium corde repulsus, ac deinde cruci additus est.

CHRYS. Dispensationis autem non negligentiam est post prophetas Christum venisse : non enim Deus omnia repente prosequitur, sed condescendit propter sui pietatem : quia si post servos venientem filium contempserunt, multo magis nec antea eum audirent : qui enim non audiebant

sèrent le Fils venant après les serviteurs, à plus forte raison ne l'eussent-ils pas écouté d'abord. Comment donc auraient-ils compris des enseignements plus élevés, eux qui ne comprenaient pas les moindres?

S. AMB. — Ensuite, il interroge les Juifs, afin qu'ils prononcent eux-mêmes leur condamnation; car il suit: « Que leur fera donc le maître de la vigne? » — S. BAS. — Il dit ceci pour montrer que ceux

qui sont condamnés n'ont rien à opposer à l'évidence de son droit. Or, c'est le propre de la miséricorde divine de ne jamais punir sans avertir auparavant par des menaces, afin de ramener les pécheurs à la pénitence; d'où il suit: « Il viendra et perdra ces vigneron, etc. » —

S. AMB. — Il dit que le maître de la vigne viendra, parce que la majesté du Père est aussi dans le Fils; ou encore: parce qu'à la fin des temps sa présence se manifestera dans les événements humains.

S. CYR. — Ainsi les princes des Juifs sont exclus comme rebelles à la volonté du Seigneur et comme laissant stérile la vigne qui leur était confiée; ensuite, la culture de la vigne est donnée aux prêtres du Nouveau-Testament. Or, avant compris le sens de cette parabole, ils voulurent s'y soustraire; d'où il suit: « Ce qu'ayant entendu, ils lui dirent: A Dieu ne plaise! » Néanmoins, ils n'en devinrent pas meilleurs à cause de leur endurcissement et de leur résistance à la foi du Christ.

THEOPH. — Saint Matthieu semble raconter ceci différemment; il dit que le Seigneur demanda: « Que fera le maître de la vigne à ces vigneron? » et que les Juifs répondirent: « Il fera périr ces méchants. » Cependant, il n'y a là aucune contradiction, et les deux récits sont vrais. En effet, ils auront d'abord porté ce jugement; ensuite, voyant où tendait la parabole, ils auront dit: « A Dieu ne plaise! » comme

minora præcepta, quomodo audivissent majora?

AMBR. Pulchre autem interrogat, ut sua seipsi damnant sententia. Sequitur enim: Quid ergo faciet illis dominus vineæ? BASIL. (in Esai., 5, cap. 6). Illoc autem fit quasi his qui damnantur nihil habentibus opponere evidentiæ juris. Proprium autem est divinæ miserationis non infligere pœnas in silentio, sed prædicere minis, revocando eos ad pœnitentiam: unde et hic sequitur: Veniet, et perdet colonos istos, etc. AMBR. Venturum Dominum dicit vineæ; quod in filio adsit etiam paterna majestas; vel quod ultimis temporibus præsentior humanis aspi-

CYRIL. (in Cat. græc. Patrum). Exclusi

sunt igitur Judæorum primates, quasi dominicæ voluntati repugnantes, et sterilem reddentes vineam sibi commissam. Est autem datus cultus vineæ sacerdotibus novi Testamenti: cum autem virtutem ænigmatibus senserunt, recusant illud pati. Unde sequitur: Quo audito, dixerunt illi: Absit; nec tamen moliores hinc evaserunt ob sui pertinaciam et inobedientiam erga fidem Christi.

THEOPHYL. Aliter autem videtur Matthæus dicere, Dominum scilicet quæsisse: Quid faciet illis cultoribus vineæ? Judæos vero respondiisse: Mulos male perdet. Non est autem repugnantia: nam utrumque factum est: primo enim ipsi promulgaverunt illam sententiam; postea sentientes quo tendebat

saint Luc le raconte. — S. AUG. — Ou encore : dans cette foule, quelques-uns avaient demandé astucieusement au Seigneur par quelle puissance il faisait ses œuvres; d'autres ne l'avaient pas interrogé astucieusement, mais avaient fait entendre ce cri de foi : « Béni celui qui vient au nom du Seigneur; » ce sont ceux qui disent : « Il les perdra et donnera sa vigne à d'autres. » On peut aussi attribuer cette parole au Seigneur, soit qu'il l'ait dite véritablement, soit à cause de l'union de ses membres avec leur chef. Or, comme on lui répondait ainsi, d'autres dirent : « A Dieu ne plaise ! » parce qu'ils comprenaient que cette parabole était dirigée contre eux.

SUITE. — « Mais lui, les regardant, dit : Qu'est-ce donc que cette parole qui est écrite : La pierre qu'ont rejetée ceux qui bâtissaient est devenue la pierre de l'angle? » — BÈDE. — Comme s'il disait : Comment s'accomplira cette prophétie, sinon parce que le Christ, rejeté et mis à mort par vous, sera prêché aux Gentils, qui croiront en lui, en sorte que, comme une pierre angulaire, il se bâtira un seul temple avec les deux peuples? — S. EUS. — Le Christ est appelé *Pierre* à cause de son corps terrestre; cette pierre est *détachée sans la main d'aucun homme* (1), selon la vision de Daniel, parce qu'il est né d'une vierge; cette pierre n'est ni d'argent, ni d'or, parce qu'il n'est point comme un roi plein de gloire, mais comme un homme humble et méprisé; c'est pourquoi ceux qui bâtissaient l'ont rejeté. — THÉOPH. — Les princes du peuple le repoussèrent quand ils dirent : « Cet homme ne

(1) Allusion au songe de Nabuchodonosor expliqué par Daniel : « Jusqu'à ce qu'une pierre s'est détachée d'elle-même sans la main d'aucun homme, etc. (Daniel, c. 2, v. 34). »

parabola, dixerunt, absit, ut Lucas hic narrat. AUG. [De cons. Evang., lib. 4, cap. 70, ut sup.]. Vel aliter: in illa de qua loquimur turba, erant qui dolose Dominum interrogaverant in qua potestate faceret: erant etiam qui non dolose, sed fideliter acclamaverunt: Benedictus qui venit in nomine Domini! ac per hoc erant qui dicerent: Perdet illos, et vineam suam dabit aliis. Quæ vox recte etiam ipsius Domini fuisse intelligitur; sive propter veritatem, sive propter membrorum ejus cum sno capite unitatem: erant etiam qui talia respondentibus dicerent, absit: quia intelligebant in seipsos hanc parabolam dictam.

Sequitur: Ille autem aspiciens eos, ait: Quid est ergo hoc quod scriptum est: La-

pidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli? ВѢДА. Quasi dicat: Quomodo implebitur hæc prophetia, nisi quia Christus a vobis reprobatus et occisus, credituris est gentibus prædicandus; ut quasi lapis angularis ex utroque populo unum sibi templum ædificet? ЕУСѢВ. Lapis autem dicitur Christus propter terrestre corpus; abscissus sine manibus, secundum visionem Danielis (cap. 2) propter ortum ex Virgine: lapis autem non argenteus, aut aureus; quia non rex aliquis gloriosus, sed homo humilis et abjectus, propter quod ædificantes eum reprobaverunt. ТНѢОФНУЛ. Reprobaverunt enim eum principes populi, cum dixerunt (Joan., 7, v. 16): Hic a Deo non est; ille vero tam utilis fuit,

vient point de Dieu. » Cependant, il a été si utile et si choisi qu'il a été posé pour être la pierre angulaire. — S. Cyr. — La Sainte-Écriture compare à un angle la réunion des deux peuples (les Israélites et les Gentils) en une même foi. En effet, le Sauveur a cimenté les deux peuples en un même homme nouveau et en a fait un seul corps pour les réconcilier avec son Père; il est donc la pierre de salut de l'angle qu'il a bâti. C'est au détriment des Juifs, qui ne veulent point de cette union spirituelle.

THÉOPH. — Il leur parle de deux condamnations ou de deux ruines : une pour leur âme, parce qu'ils se sont scandalisés à cause du Christ; il l'indique par ces paroles : « Quiconque tombera sur cette pierre sera brisé; » et une autre qui est leur condamnation et leur destruction à cause de la pierre qu'ils ont méprisée, et il l'indique en ajoutant : « Celui sur qui elle tombera, elle l'écrasera » (ou encore : elle le *jettera au vent*) (1). C'est ainsi que les Juifs furent dispersés de la Judée dans tout l'univers comme le van disperse la paille de l'aire. Remarquez l'ordre de ceci : d'abord, c'est le crime commis contre lui, ensuite c'est la juste vengeance de Dieu. — BÈDE. — Ou encore : celui qui est pécheur, et qui néanmoins croit en lui, tombe sur la pierre et s'y brise, car la pénitence le ramène au salut; au contraire, celui sur lequel il tombera (c'est-à-dire celui sur lequel cette pierre tombera parce qu'il l'a reniée), il le brisera comme un vase, dont il ne restera pas même un fragment pour puiser une goutte d'eau. Ou encore : il veut parler de ceux qui tombent sur lui et qui le méprisent; ils

(1) *Αιχμησσει*, qui veut dire *vanner*, jeter au vent ou *briser*, *réduire en poussière*, parce qu'il faut broyer ce qu'on veut jeter au vent.

et tam electus ut in capite anguli poneretur. CYRIL. (in *Cat. græcorum Patrum*). Angulo vero comparat sacra Scriptura (1 *Petri et ad Ephes.*, 2) concursus utriusque populi (israelitici scilicet et gentilis) in unam fidem : compegit enim Salvator utrumque populum in unum novum hominem, concilians eos in uno corpore Patri. Salubris ergo est lapis angulo factus ab eo : detrimentum autem infert Judæis impugnantibus hunc spirituales concursus.

THEOPHYLACT. Duae autem condemnationes vel eorum perditiones commemorat : unam quidem animarum suarum, quam passi sunt scandalizati in Christo : et hoc tangit, cum dicit : Omnis qui ceciderit super illum lapidem, conquassabitur : aliam

vero captivitatis et exterminii, quam intulit eis lapis ab ipsis contemptus : et hoc tangit, cum subdit : Supra quem autem ipse ceciderit, comminet illum (vel ventilabit eum). Sic enim ventilati sunt Judæi a Judæa per universum orbem, ut ab area paleæ. Et attende ordinem : nam præambulum est scelus in eum commissum : sequitur autem justa Dei vindicta. BÈDE. Vel aliter : qui peccator est, et tamen illi credit, cadit quidem super lapidem, et conquassatur, reservatur enim per poenitentiam ad salutem : supra quem vero ille ceciderit (hoc est, cui lapis ipse irruerit, quia ipsum negavit) comminet eum; ut nec testa quidem remaneat, in qua hauriatur aquæ pusillum. Sivo de his dicit quod ca-

ne périssent pas tout-à-fait, mais ils se brisent, en sorte qu'ils ne marchent plus droit; mais pour ceux sur lesquels il tombe, il fondra du ciel sur eux au jugement avec le châtement de leur damnation, et il les brisera, de sorte qu'ils seront comme *la poussière que le vent chasse à la surface de la terre.*

S. AMB. — Ou encore : cette vigne est notre image; le Père tout puissant est le *vigneron*, le Christ est la *vigne*, et nous sommes les *branches*. Or, c'est avec raison que le peuple chrétien est appelé la vigne du Christ, soit parce qu'il a sur le front le signe de la croix, soit parce que son fruit est cueilli dans la dernière saison de l'année, soit parce que, semblables aux rangées des vignes, pauvres et riches, maîtres et serviteurs, tous indistinctement ont la même place dans l'Église. De plus, comme la vigne se marie aux arbres, ainsi l'âme est unie au corps. Or, le vigneron diligent a soin de labourer et de tailler cette vigne, de peur que l'ombre des feuilles ne devienne trop épaisse et qu'une jactance de paroles stériles n'empêche la maturité de sa nature spirituelle. Enfin, il faut vendanger tout l'univers, puisque cette vigne est plantée dans tout l'univers. — BÈDE. — Ou encore : dans un sens moral, il donne à chaque fidèle sa vigne à cultiver en lui confiant le soin de faire fructifier le mystère de son baptême; il envoie un premier, un second et un troisième serviteur quand on lit la loi, les psaumes et les prophéties. Le serviteur qu'il a envoyé est outragé et battu lorsque nous méprisons ou blasphémons la parole que nous entendons. Celui-là tue (autant qu'il est en lui) l'héritier envoyé qui foule aux pieds le Fils de Dieu par le péché. Le méchant vigneron est perdu et la vigne donnée

dunt super eum, qui illum modo contemnunt; ideo nondum penitus intereunt, sed conquassantur, ut non recti ambulent super quos autem cadit, veniet illis desuper in iudicio cum pœna perditionis; ideo comminet eos, ut sint tanquam pulvis, quem projicit ventus a facie terræ (Psal. 1).

AMB. Vineam etiam typus noster est. Agricola quippe omnipotens Pater; vitis Christus; at vero nos palmites (Joan., 15). Recte vinea Christi populus nominatur; vel quod crucis in fronte prætexat indicium; vel quod fructus ex postrema anni legatur ætate; vel quod omnibus, ut ordinibus vinearum, ita pauperibus atque divitibus, servis et dominis in Ecclesia æqua dimensio, nulla discretio sit. Et ut vitis maritatur arboribus, ita corpus animæ :

hanc vineam diligens agricola fodere et tondere consuevit, ne luxuriet umbra foliorum, verborumque infructuosa jactantia maturitatem indolis naturalis impediat; decet totius orbis hic esse vindemiam, ubi totius orbis est vinea. BÈD. [super Marc., 24]. Vel morali intellectu cuicunque fidelium vineam quam excolat, locatur, dum mysterium baptismi quod exerceat ei committitur. Mittitur servus unus, alter, tertius, cum lex, psalmodia et prophetia legitur. Sed missus servus contumeliis affectus vel cæcus dicitur, cum sermo auditus contemnitur vel blasphematur. Missum hæredem (quantum in se est) occidit, qui Filium Dei peccando conculcat (ad Hebr., 6). Perdito malo cultore vinea datur alteri, cum dono gratiæ quod superbus sprevit, humilis quisque datur.

à un autre, parce que le don de la grâce, méprisé par les superbes, enrichit ceux qui sont humbles.

Les princes des prêtres et les scribes eurent envie de se saisir de lui à l'heure même, parce qu'ils avaient bien reconnu qu'il avait dit cette parabole contre eux; mais ils appréhendèrent le peuple. Comme ils ne cherchaient que les occasions de le perdre, ils lui envoyèrent des personnes apostées, qui contrefaisaient les gens de bien, pour le surprendre dans ses paroles, afin de le livrer au magistrat et au pouvoir du gouverneur. Ces gens-là vinrent donc lui proposer cette question : Maître, nous savons que vous ne dites et n'enseignes rien que de juste, et que vous n'avez point d'égard aux personnes; mais que vous enseignes la voie de Dieu dans la vérité. Nous est-il libre de payer le tribut à César, ou de ne le payer pas? Jésus, qui voyait leur malice, leur dit : Pourquoi me tentez-vous? Montrez-moi un denier. De qui est l'image et l'inscription qu'il porte? Ils lui répondirent : De César. Alors il leur dit : Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. Ils ne trouvèrent rien dans ces paroles qu'ils pussent reprendre devant le peuple; et ayant admiré sa réponse, ils se turent.

S. CYR. — Les princes des Juifs (comprenant que cette parabole s'appliquait à eux) auraient dû s'éloigner du mal, étant ainsi instruits de l'avenir; mais, au lieu de considérer ces choses, ils cherchent l'occasion d'accomplir leurs crimes; d'où il est dit : « Les princes des prêtres cherchaient, etc. » Ils ne sont point retenus par le commandement de la loi qui dit : « Vous ne ferez point mourir l'innocent et le juste. » Cependant, la crainte du peuple modère leur coupable dessein; car il suit : « Ils craignirent le peuple. » Ils mettent la crainte des hommes au-dessus de la crainte de Dieu. Or, voici quelle fut l'occasion de ce dessein : « Ils reconnurent que c'était contre eux qu'il avait dit cette

Et quærebant principes sacerdotum et scribæ mittere in illum manus in illa hora; et timuerunt populum; cognoverunt enim quod ad ipsos dixerit similitudinem istam. Et observantes miserunt insidiatores, qui se justos simularent, ut caperent eum in sermone, et traderent illum principatui et potestati præsidis. Et interrogaverunt eum, dicentes: Magister, scimus quia recte dicis et doces, et non occipis personam hominis, sed viam Dei in veritate doces. Licet nobis tributum dare Cæsari, an non? Considerans autem dolum illorum, dixit ad eos: Quid me tentatis? Ostendite mihi denarium: cujus habet imaginem et superscriptionem? Respondentes, dixerunt: Cæsaris. Et ait illis: Reddite ergo quæ sunt Cæsaris, Cæsari, et quæ sunt Dei, Deo. Et non

potuerunt verbum ejus reprehendere coram plebe, et mirati in responso ejus, tacuerunt.

CYRIL. Decbat quidem principes Judæorum (intelligentes quod de ipsis parabola diceretur) a malo sic discedere, quasi de futuris instructos; sed hoc non considerantes, occasionem suorum colligunt criminum: unde dicitur: Et quærebant principes sacerdotum, etc. Nec refrænavit eos legis præceptum, quod dicit (Exod., 23): Innocentem et justum non occides; sed composescit eorum nefandum propositum plebis timor; sequitur enim: Et timuerunt populum: præferunt enim divinæ reverentiæ humanum timorem. Quæ autem hujus propositi fuerit occasio, subditur: Cognoverunt enim quod ad ipsos dixerit similitu-

parabole, etc. » — BÈDE. — C'est ainsi qu'en cherchant à le faire mourir ils prouvaient la vérité de sa parabole ; car il est lui-même cet *héritier* dont il a dit que la mort injuste devait être vengée, et ils sont les *méchants vigneron*s qui cherchent à mettre à mort le Fils de Dieu. La même chose arrive tous les jours dans l'Église lorsque quelqu'un, qui n'est frère que de nom, n'aime pas l'unité de la foi et de la paix de l'Église, quoiqu'il rougisse ou craigne de la combattre à cause de la multitude de ceux qui y vivent ensemble. Or, les princes des Juifs, voulant se saisir du Seigneur, et ne pouvant le faire par eux-mêmes, cherchaient à le livrer aux mains du gouverneur ; d'où il suit : « Ils envoyèrent des espions pour l'observer, etc. » — S. CYR. — Ils paraissaient légers, mais ils étaient prudents ; ils oubliaient que Dieu a dit : « Qui est celui qui me cache ses desseins ? » En effet, ils vont au Christ, sauveur de tous, comme à un homme ordinaire ; d'où il suit : « Pour le surprendre dans ses paroles. »

THÉOPH. — Ils voulurent tendre un piège au Seigneur, et ils y entrèrent eux-mêmes leurs pieds. En effet, remarquez leur astuce : « Ils l'interrogèrent, disant : Maître, nous savons que vous enseignez la justice. » — BÈDE. — Ils le flattent et l'interrogent captieusement pour le provoquer à répondre qu'il craint Dieu plus que César ; car il suit : « Et que, sans faire acception de personne, vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité. » Ils parlent ainsi pour lui faire dire qu'on ne doit pas payer le tribut, afin que les satellites du gouverneur, qui étaient présents, selon les autres évangélistes, entendant ces paroles, s'emparaient aussitôt de lui comme soulevant le peuple contre les Romains.

dinem, etc. BÈD. (*super Marcum*, ut sup.). Et ita quærendo ipsum occidere, docebant vera esse quæ in parabola dixerat : ipse enim est hæres, cujus injustam necem dicebat esse vindicandam. Illi nequam coloni, qui Dei Filium quærebant occidere. Hoc etiam quotidie geritur in Ecclesia, cum quilibet solo nomine frater, eam quam non diligit ecclesiasticæ fidei ac pacis unitatem, propter bonorum cohabitantium multitudinem vel erubescit vel timet impugnare. Et quia principes quærebant Dominum comprehendere, quod per seipsos non poterant, præsidis manibus efficere tentabant : unde sequitur : Et observantes miserunt insidiatores, etc. CYRIL. Videbantur enim esse leves ; erant autem graves, oblii Dei, dicentis (Job, 42) : Quis hic, qui mihi abscondit consilium ? Adeunt enim Christum omnium

Salvatorem quasi hominem communem : unde sequitur : Ut caperent eum in sermone.

THEOPHYL. Paraverunt autem Domino laqueos, illaqueati sunt tamen in eis pedes eorum. Audi namque astutiam : Et interrogaverunt illum, dicentes : Magister, scimus quod recte dicis et doces. BÈDA (et Hieron. *in Matth.*). Blanda et fraudulenta interrogatio illuc provocat respondentem, ut magis Deum quam Cæsarem timeat. Sequitur enim : Et non accipis personam hominis, sed in veritate viam doces. Et hoc dicunt ad hoc ut dicat non debere tributa solvi, ut statim audientes ministri præsidis, qui juxta alios evangelistas adfuisse leguntur, seditionis eum contra Romanos auctorem teneant : unde consequenter quærun : Licet nobis dare tributum, etc. Erat enim

C'est pourquoi ils lui font cette question : « Nous est-il permis de payer le tribut, etc. » Or, il y avait une grande division parmi le peuple : les uns disaient qu'on devait payer le tribut à cause de la sécurité et de la paix que les Romains maintenaient pour tous; au contraire, les pharisiens disaient que le peuple de Dieu, qui donnait la dîme et les prémices, n'était pas obligé de se soumettre aux lois humaines. — **THÉOPH.** — Ainsi, ils prévoyaient que s'il disait de payer le tribut à César le peuple l'accuserait de condamner sa nation à la servitude, ou que, s'il défendait de payer le tribut, on le représenterait au gouverneur comme rebelle. Cependant, il échappa à leurs pièges; car il suit : « Découvrant leur ruse, il leur dit : Pourquoi me tentez-vous? Montrez-moi un denier; de qui est cette image et cette inscription? » — **S. AMB.** — Dans cette circonstance, le Seigneur nous apprend combien nous devons être circonspects dans nos réponses aux hérétiques ou aux Juifs, selon ce qui est dit ailleurs : « Soyez prudents comme des serpents. »

BÈDE. — Ceux qui croient que le Seigneur interrogeait par ignorance doivent reconnaître ici que Jésus pouvait savoir de qui cette monnaie portait l'image; cependant, il interroge les Juifs pour avoir occasion de répondre à leurs propres paroles; car il suit : « Ils lui répondirent : De César. » Il ne s'agit point de César, mais de Tibère, car tous les empereurs romains, depuis le premier, Caius César, ont été appelés *césars*. Or, le Seigneur s'empare de cette réponse pour résoudre leur question; car il suit : « Il leur dit : Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » — **TITE.** — Comme s'il disait : Vous me tentez par vos paroles, obéissez par vos œuvres; vous avez subi la

in populo magna seditio; dicentibus aliis, pro securitate et quiete qua Romani pro omnibus militabant, debere tributa persolvi; pharisæis contradicentibus non debere populum Dei, qui decimas et primitias daret, humanis legibus subjacere. **THÉOPH.** Intendebant ergo quod si diceret oportere dari censum Cæsari, criminaretur a populo quasi servituti subjiciens gentem : si vero prohiberet censum reddere, eum repræsenterant ut schismaticum præsidi. Ipse vero laqueos eorum effugit : sequitur enim : Considerans autem dolum illorum, dixit ad eos : Quid me tentatis? Ostendite mihi denarium cujus habet imaginem et superscriptionem. **AMB.** Docet hoc loco Dominus circumspectos nos in respondendo adversus hæreticos vel Judæos esse debere ;

sicut alibi dixit (Matth., 10) : Estote astuti sicut serpentes.

BÈDE. Qui autem putant interrogationem Salvatoris ignorantiam esse, discant ex præsentis loco quod potuerit scire Jesus cujus imago esset in nummo; sed interrogat, ut ad sermonem eorum competenter respondent : sequitur enim : Respondentes dixerunt : Cæsaris. Non putemus Cæsarem Augustum, sed Tiberium significari : omnes enim romani reges a primo Caio Cæsare, Cæsares appellati sunt : ex eorum autem responsione convenienter Dominus quæstionem solvit : sequitur enim : Et ait illis : Reddite ergo quæ sunt Cæsaris, Cæsari, et quæ sunt Dei, Deo. **TITE.** Quasi dicat : Verbis tentatis, operibus obedite : subistis Cæsaris servitutem; suscepistis quæ

domination de César, vous jouissez de ses avantages, à lui donc le tribut, à Dieu la crainte; car Dieu ne vous demande point votre argent, mais votre foi. — BÈDE. — Rendez à Dieu ce qui appartient à Dieu, c'est-à-dire les dîmes, les prémices, les offrandes et les victimes. — THÉOPH. — Remarquez qu'il ne dit pas *donnez*, mais *rendez*, parce que c'est une dette. En effet, le prince vous protège contre vos ennemis, il assure la tranquillité de votre vie, pour tout cela vous lui devez le tribut. De plus, ce que vous lui payez (cette monnaie), vous le tenez de lui; rendez donc au roi la monnaie royale. De même, Dieu vous a donné l'intelligence et la raison, rendez-lui ces biens en ne vous faisant pas semblables aux bêtes et en agissant toujours selon la raison. — S. AMB. — Vous donc, si vous ne voulez point être débiteurs de César, renoncez aux biens du monde. En effet, il a soin de dire d'abord de rendre à César ce qui appartient à César, parce que nul ne peut appartenir au Seigneur si auparavant il n'a renoncé au monde. Quelle responsabilité de promettre à Dieu et de ne lui rien donner! L'obligation de la foi est plus grande que celle de l'argent.

ORIG. — Ce passage a encore un sens mystique. En effet, il y a dans l'homme deux images : l'une qu'il a reçue de Dieu, selon cette parole de la Genèse : « Faisons l'homme à notre image; » l'autre qui est celle de son ennemi et qui lui est venue par la désobéissance et par le péché lorsqu'il a été entraîné par les séductions du prince de ce monde. Or, de même que le denier porte l'empreinte des empereurs du monde, de même celui qui fait les œuvres du prince des ténèbres porte en soi l'image de celui dont il a les œuvres. C'est pourquoi il dit : « Rendez à

ejus sunt : date ergo illi census, Deo timorem : non enim exigit Deus denarium, sed fidem. BÈD. Reddite etiam Deo quæ Dei sunt; decimas scilicet, primitias, oblationes et victimas. THEOPHYLACT. Et attende quod non dixit, date, sed reddite : debitum enim est. Tuotur enim te princeps tuus ab hostibus, vitam tuam reddit tranquillam : pro his ergo teneris ei in consu. Sed et hoc ipsum quod offers (numisma scilicet) ab eo habes : reddas ergo numisma regium regi. Deus etiam tibi tradidit intellectum et rationem : restituas hoc ei non comparatus bestiis. Sed in omnibus rationabiliter procedens. AMBR. Tu ergo, si vis non esse obnoxius Cæsari, noli habere quæ mundi sunt. Et bene prius quæ sunt Cæsaris, reddenda decernit : neque enim potest quis esse Domini, nisi prius renuntia-

verit mundo. Quam gravia vincula promittere Deo et non solvere! Major est contractus fidei quam pecuniæ.

ORIG. (homil. in Luc, 39). Habet autem locus iste aliquid mystici. Duæ enim sunt imagines in homines : una quam accepit a Deo, sicut scriptum est in Genes. Faciamus hominem ad imaginem nostram; altera inimici, quam propter inobedientiam et peccatum assumpsit, principis seculi hujus inescatus et susus illecebris : sicut enim denarius habet imaginem imperatorum mundi, sic qui facit opera rectorum tenebrarum istarum, portat imaginem ejus cujus habet opera. Dicit ergo : Reddite quæ sunt Cæsaris, Cæsari; hoc est : Abjicite terrenam imaginem, ut possitis vobis imaginem cælestem imponentes, reddere quæ Dei sunt Deo; ut scilicet Deum dili-

César ce qui est à César, » c'est-à-dire « effacez cette image terrestre, afin que, retraçant en vous-même l'image céleste, vous puissiez rendre à Dieu ce qui est à Dieu, » c'est-à-dire afin que nous aimions Dieu, etc. C'est là ce que Dieu demande de nous, comme le dit Moïse. Or, si Dieu exige quelque chose de nous, ce n'est point qu'il en ait besoin, mais afin que, lorsque nous le lui avons donné, il puisse le faire contribuer à notre salut.

BÈDE. — Ceux qui auraient dû croire à une si grande sagesse se contentèrent d'admirer comment leur ruse n'avait pu réussir à le surprendre; d'où il suit : « Ils ne purent reprendre aucune de ses paroles devant le peuple, et ayant admiré sa réponse, ils se turent. » —

THÉOPH. — C'était là leur principal but de le reprendre devant le peuple; ils ne purent y parvenir à cause de la sagesse de sa réponse.

Quelques-uns des sadducéens, qui sont ceux qui nient la résurrection, le vinrent trouver ensuite, et lui proposèrent cette question : Maître, lui dirent-ils, Moïse nous a laissé cette ordonnance par écrit : Si le frère de quelqu'un, étant marié, meurt sans laisser d'enfants, son frère sera obligé d'épouser sa veuve pour susciter des enfants à son frère mort. Or, il y avait sept frères, dont le premier, ayant épousé une femme, est mort sans enfants. Le second l'a épousée après lui, et est mort sans laisser de fils. Le troisième l'a épousée de même, et les quatre autres ensuite, et tous les sept sont morts sans laisser d'enfants. Enfin la femme même est morte après eux tous. Lors donc que la résurrection arrivera, duquel des sept frères sera-t-elle la femme, puisqu'elle l'a été de tous? Jésus leur répondit : Les enfants de ce siècle-ci épousent des femmes, et les femmes des maris; mais pour ceux qui seront jugés dignes d'avoir part à ce siècle à venir, et à la résurrection des morts, ils ne se marieront plus, et n'épouseront plus des femmes; car alors ils ne pourront plus mourir, parce qu'ils deviendront égaux aux anges, et qu'étant des enfants de la résurrection, ils se-

gamus, etc. Quæ ut Moyses dicit (Deuteron, 10, vers. 12), Deus requirit a nobis. Postulat autem a nobis Deus, non quia necessarium habet ut ei aliquid tribuamus; sed ut postquam ei dederimus, hoc ipsum nobis tribuat in salutem.

BEDA. Qui autem credere debuerant ad tantam sapientiam, mirati sunt quod calliditas eorum insidiandi non invenisset locum. Unde sequitur : Et non potuerunt verbum ojus reprehendere coram plebe; et mirati in responso ejus, tacuerunt. THEOPHYLACT. Hoc erat quod præcipue intendebant, increpare enim coram populo; quod obtinere nequiverunt, propter sapientissimum ejus responsum.

Accesserunt autem quidam sadducæorum, qui negant esse resurrectionem, et interrogaverunt eum, dicentes : Magister, Moyses

scripsit nobis : Si frater alicujus mortuus fuerit, habens uxorem, et hic sine liberis fuerit, ut accipiat eam frater ejus uxorem, et suscitet semen fratri suo. Septem ergo fratres erant; et primus accepit uxorem, et mortuus est sine filiis; et sequens accepit illum; et ipse mortuus est sine filio; et tertius accepit illam similiter, et omnes septem; et non reliquerunt semen, et mortui sunt. Novissime omnium mortua est et mulier. In resurrectione ergo cujus eorum erit uxor? Si quidem septem habuerunt eam uxorem. Et ait illis Jesus : Filii hujus seculi nubunt, et traduntur ad nuptias; illi vero qui digni habebuntur seculo illo et resurrectione ex mortuis, neque nubunt, neque ducunt uxores, neque ultra mori poterunt : æquales enim angelis sunt, et filii sunt Dei, cum sint filii resurrectionis. Quia vero resurgant mortui, et Moyses ostendit secus

ront les enfants de Dieu. Et quant à ce que les morts doivent ressusciter un jour, Moïse le déclare assez lui-même, lorsqu'étant auprès du buisson, il appelle le Seigneur, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob. Or, Dieu n'est point le Dieu des morts, mais des vivants, parce que tous sont vivants devant lui. Alors quelques-uns des scribes prenant la parole, lui dirent : Maître, vous avez fort bien répondu. Et depuis ce temps-là, personne n'osait plus lui faire de questions.

BÈDE. — Il y avait deux hérésies parmi les Juifs, celle des pharisiens, qui mettaient leur justice à suivre les traditions (d'où le peuple les appelait *séparés*), et celle des sadducéens, qui étaient surnommés *justes* et qui s'attribuaient ainsi ce qu'ils n'avaient point. Or, les premiers s'étant retirés, ceux-ci s'approchèrent pour tenter le Sauveur; d'où il suit : « Quelques-uns des sadducéens, etc. » — **ORIG.** — L'hérésie des sadducéens, non-seulement nie la résurrection des morts, mais encore elle croit que l'âme meurt avec le corps. Aussi, pour surprendre le Sauveur dans ses paroles, ils l'interrogèrent au moment où ils virent qu'il parlait à ses disciples de la résurrection; d'où il suit : « Ils l'interrogèrent, en disant : Maître, Moïse a écrit ceci : Si quelqu'un a un frère marié qui meure sans laisser d'enfants, etc. » — **S. AMB.** — Selon la lettre, cette veuve doit se marier, même contre son gré, afin que le frère du défunt lui suscite une postérité; mais l'esprit conseille la chasteté (1).

THÉOPH. — Les sadducéens, appuyés sur un fragile fondement, ne croyaient pas à la promesse de la résurrection. En effet, persuadés que la vie future de la résurrection était charnelle, ils devaient s'éga-

(1) Allusion aux paroles de saint Paul aux Romains, 2, v. 29; 7, v. 6; aux Corinthiens, 3, v. 6, où l'esprit de la loi est mis en opposition avec la lettre.

rubum; sicut dicit Dominus Exod. 3: Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob: Deus autem non est mortuorum, sed vivorum: omnes enim vivunt ei. Respondentes autem quidam scribarum, dixerunt ei: Magister, bene dixisti. Et amplius non audebant eum quidquam interrogare.

BÈDE. (ex Hieron. in Matth.). Dux erant hæreses in Judæis: una pharisæorum, qui traditionum sibi justitiam præferebant (unde et divisi vocabantur a populo); altera sadducæorum, qui interpretantur justii, vendicantes sibi quod non erant: illis ergo absentibus, hi ad tentandum accedunt; unde sequitur: Accesserunt autem quidam sadducæorum, etc. **ORIG.** (ut sup.). Sadducæorum hæresis, non solum resurrectio-

nem mortuorum negat, sed etiam putat animam interire cum corpore. Hi ergo verbis Salvatoris insidiantes, eo tempore questionem proposuerunt, quo eum viderunt de resurrectione docere discipulos. Unde sequitur: Et interrogaverunt eum dicentes: Magister nobis scripsit Moyses: Si frater alicujus mortuus fuerit habens uxorem, et hic sine liberis fuerit, etc. **AMB.** Secundum legis litteram nubere cogitur etiam invita, ut defuncti semen excitet frater: spiritus autem magister est castitatis.

THÉOPHYL. Sadducæi autem fragile fundamentum substituentes, non credebant resurrectionis sermonem. Opinantes enim carnalem esse futuram vitam in resurrectione, merito fallebantur; et ideo tanquam impossibile calumniantes dogma resurrec-

rer; aussi, pour représenter comme impossible le dogme de la résurrection, ils inventent le récit suivant : « Il y avait sept frères, etc. » — BÈDE. — Ils imaginent cette fable pour convaincre de délire ceux qui affirment la résurrection des morts. C'est ainsi qu'ils opposent une fable honteuse pour nier la vérité de la résurrection; d'où il est ajouté : « Dans la résurrection, de qui sera-t-elle la femme? etc. » — S. AMB. — Mystiquement, cette femme figure la synagogue, qui a eu sept maris. C'est ainsi qu'il est dit à la Samaritaine : « Vous avez eu cinq maris, » parce que les Samaritains n'admettaient que les cinq livres de Moïse, tandis que la synagogue en reconnaissait sept principaux. Or, à cause de sa perfidie, elle n'a eu d'aucun d'eux aucune postérité; de plus, elle n'a pu être associée à ses maris dans la résurrection, parce qu'elle a donné un sens charnel aux enseignements spirituels. En effet, il ne lui avait pas été annoncé un frère charnel pour susciter la postérité du frère défunt, mais ce frère qui, après la mort du peuple juif, devait prendre pour épouse la sagesse du culte divin et susciter par elle une postérité dans les apôtres; ceux-ci, qui étaient restés encore informes dans le sein de la synagogue, comme un dernier rejeton des Juifs défunts, méritèrent d'être sauvés, selon l'élection de la grâce, par le mélange d'une nouvelle semence. — BÈDE. — Ou encore : ces sept frères figurent les réprouvés qui, durant toute la vie de ce monde (laquelle se compose de révolutions de sept jours), sont tout-à-fait stériles de bonnes œuvres; enlevés successivement par la mort, leur vie mondaine passe de l'un à l'autre jusqu'au dernier comme une épouse stérile.

tionis, fingunt hanc narrationem, dicentes : Septem ergo fratres, etc. BÈD. (*ex Hieron. ut jam. sup.*). Hanc fabulam confingunt quæ deliramenti arguat eos qui resurrectionem asserunt mortuorum. Turpitudinem ergo fabulæ opponunt, ut resurrectionis denegent veritatem : unde subditur : In resurrectione ergo cujus eorum, etc.

AMBR. Mystice hæc mulier synagoga est, quæ septem viros habuit; sicut dicitur Samaritanæ (Joan., 4) : Quinque viros habuisti; quia Samaritana tantum quinque libros Moysi, synagoga septem sequitur principaliter, et de nullo propter perfidiam suam hæreditariæ posteritatis semen accepit; et ideo partem cum viris suis in resurrectione habere non potuit; quia spirituale præceptum secundum sensum carnis

invertit : non enim frater carnalis aliquis denuntiatus ost, qui semen fratris suscitarret defuncti, sed ille frater qui de mortuo populo Judæorum sapientiam sibi divini cultus ascisceret in uxorem, atque ex ea semen in apostolis suscitaret; qui quasi defunctorum reliquiæ Judæorum, informes adhuc in synagogæ utero derelicti, secundum electionem gratiæ reservari novi seminis admixtione meruerunt. BÈD. Sive hi septem fratres reprobis congruunt; qui per totam hujus seculi vitam [quæ septem diebus volvitur] a bonis operibus steriles existunt; quibus viritum morte præreptis, ad ultimum et ipsa mundana conversatio, quasi uxor infecunda transibit.

THEOPHYL. Dominus autem ostendens in resurrectione non esse futuram conver-

THÉOPH. — Cependant, le Seigneur renverse leur croyance et son fragile fondement, en déclarant qu'après la résurrection il n'y aura plus de vie charnelle ; d'où il suit : « Jésus leur répondit : Les enfants de ce siècle se marient, etc. » — S. AUG. — Le mariage a pour but les enfants ; on a des enfants pour laisser des héritiers et des héritiers en vue de la mort ; c'est pourquoi où il n'y a plus de mort il n'y a plus de mariage ; d'où il suit : « Mais pour ceux, etc. » Ceci ne veut pas dire que les élus seuls ressusciteront ou ne se marieront point, mais aussi que tous les pécheurs ressusciteront et ne se marieront point dans le siècle futur. Le Seigneur n'a voulu parler que des élus, afin d'exciter nos âmes à mériter la résurrection glorieuse.

S. AUG. — De même que notre parole est composée et formée de syllabes qui se suivent et se succèdent, de même les hommes qui profèrent la parole, se suivant et se succédant, composent et forment la suite de ce siècle, qui est l'ensemble de la beauté temporelle des choses. Or, comme, dans la vie future, le Verbe de Dieu, dont nous jouirons, ne se compose d'aucune suite ni d'aucune succession de syllabes, mais que tout en lui est permanent et simultané ; ainsi, parmi ceux qui participeront de lui, dont il sera la seule vie, il n'y aura plus ni destruction par la mort, ni succession par la naissance ; ils seront comme sont les anges. D'où il suit : « Ils seront égaux aux anges. » — S. CYR. — Or, de même que la multitude innombrable des anges ne s'est pas propagée par la génération, mais a été créée telle qu'elle est, de même il n'y a plus besoin de mariage parmi ceux qui ressuscitent. D'où il suit : « Ils seront enfants de Dieu. » — THÉOPH. — Comme s'il disait :

sationem carnalem, eorum dogma evulsit simul cum fragili fundamento : unde sequitur : Et ait illis Jesus : Filii hujus seculi nubunt, etc. AUG. [*De quæst. Evang.*, lib. 2, cap. 49]. Quia connubiū propter filios, filii propter successionem, successio propter mortem : ubi ergo mors non est, neque connubiū ; unde sequitur : Illi vero, etc. BEN. Quod non ita intelligendum est quasi soli digni vel resurrecturi, vel sine nuptiis futuri sint ; sed omnes etiam peccatores resurrecturi et absque nuptiis sunt in seculo illo mansuri. Dominus autem ut ad resurrectionis gloriam inquirendam animos incitaret, de electis tantum voluit facere sermonem.

AUG. [*De quæst. Evang.*, ubi supra]. Sicut autem nunc sermo noster decedentibus et succedentibus syllabis peragitur atque

perficitur, ita et ipsi homines, quorum sermo est, decedendo et succedendo peragunt atque perficiunt ordinem hujus seculi, qui temporali rerum pulchritudine contextitur. In illa autem vita, quoniam verbum Dei quo fruemur, nulla decensione atque successione syllabarum completur, sed omnia quæ habet, semper manendo simul habet ; ita participes ejus quibus ipsum solum erit vita, neque moriendo decedent, neque nascendo succedent ; sicut nunc est in angelis. Unde sequitur : Æquales enim angelis sunt. CYRIL. [*in Cat. græcor. Patr.*]. Sicut enim multitudo angelorum plurima quidem est, non autem propagata per generationem, sed ex creatione consistens, ita et his qui resurgunt non est opus ulterius nuptiis. Unde sequitur : Et filii Dei sunt, etc. THEOPHYL. Quasi dicat : Quia

Puisque c'est Dieu qui opère dans la résurrection, c'est avec raison que ceux qui sont régénérés dans la résurrection sont appelés *enfants de Dieu*. En effet, dans la régénération de ceux qui ressuscitent, on ne voit rien de charnel, ni l'union des époux, ni le sein de la mère, ni l'enfantement. — BÈDE. — Ou encore : « Ils seront égaux aux anges et enfants de Dieu, » parce qu'étant renouvelés par la gloire de la résurrection, ils jouiront de la vision perpétuelle de Dieu, sans aucune crainte de la mort, sans aucune atteinte de la corruption, sans aucune vicissitude de l'état terrestre.

ORIG.—Comme saint Matthieu, ajoutant une circonstance qui est ici omise, dit : Vous êtes dans l'erreur ne connaissant point les Écritures, je me demande où sont écrites ces paroles : « Il n'y aura ni époux ni épouses. » Autant que je puis le savoir, je ne crois pas qu'il se trouve rien de semblable soit dans l'Ancien, soit dans le Nouveau-Testament ; ainsi, il veut dire que toute leur erreur vient de ce qu'ils lisent l'Écriture sans la comprendre. En effet, il est dit dans Isaïe : « Mes élus n'auront point leurs enfants dans la malédiction, etc. (1). » D'où ils concluent qu'il y aura quelque chose de semblable après la résurrection. Or, saint Paul, interprétant toutes ces bénédictions dans un sens spirituel et sachant qu'elles ne sont pas charnelles, dit dans l'épître aux Ephésiens : « Vous nous avez bénis de toutes les bénédictions spirituelles. » — THÉOPH. — Ou encore : le Seigneur ajoute à la raison qu'il avait donnée plus haut le témoignage de l'Écriture, en disant : « Quant à la résurrection des morts, Moïse l'annonce en disant que

(1) Isaïe, 65, v. 23, *εις κτηρην*, que la Vulgate traduit par *non generabuntur in conturbatione* Ceci peut se rapporter aussi aux versets 13 et 14 : *Servi mei comedent, servi mei bibent, servi mei lætabuntur.*

Deus est qui operatur in resurrectione, merito dicuntur Dei filii qui per resurrectionem regenerantur : non enim aliquid carnale in resurgentium regeneratione conspicitur ; non coitus, non matrix, non partus. BÈDE. Vel æquales angelis, et filiis sunt Dei ; quia gloria resurrectionis innovati, sine ullo mortis metu, sine ulla labe corruptionis, sine ullo terreni status actu, perpetua Dei visione fruuntur.

ORIG. (ut sup.). Sed quia Dominus in Matthæo dicit (cap. 22) quod hic præmittitur : Erratis nescientes Scripturas, propono quæstionem ubi scriptum sit : Neque nubent, neque nubentur. Quantum enim ego æstimo, neque in veteri neque

in novo Testamento quicquam tale reperitur, sed omnis eorum error de Scripturæ lectione quam non intelligunt, subrepsit : dicitur enim in Esaia (cap. 65) : Electi mei non habebunt liberos in maledictionem, etc. Unde putant hæc et similia futura esse in resurrectione. Paulus autem omnes has benedictiones spiritualiter interpretans, et sciens non esse carnales, ad Ephesios dicit (cap. 1) : Benedixisti nos in omni benedictione spirituali. THÉOPHYL. Vel Dominus rationi suprapositæ Scripturæ testimonium addidit, subdens : Quia vero resurgant mortui, et Moyses ostendit secus rubum, sicut dicit Dominus, Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob ; quasi dicat :

Dieu lui parla ainsi, auprès du buisson ardent : Je suis le Seigneur, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ; » comme s'il disait : Si les patriarches étaient rentrés dans le néant et s'ils ne vivaient en Dieu dans l'espérance de la résurrection, il n'eût pas dit : *je suis*, mais *j'étais* ; en effet, lorsque nous parlons des choses qui ne sont plus ou qui sont passées, nous avons coutume de dire : *j'étais maître de cela* ; ainsi, en disant : *je suis*, il déclare qu'il est Dieu et Seigneur des vivants ; c'est pour cela qu'il est ajouté : « Or, Dieu n'est point le Dieu des morts, mais le Dieu des vivants ; car tous vivent en lui. » En effet, quoique morts, néanmoins ils vivent en lui, dans l'espoir de la résurrection. — BÈDE. — Ou encore : il dit ceci afin qu'après avoir prouvé que les âmes subsistent après la mort (ce que niaient les sadducéens), il puisse en conclure la résurrection des corps qui ont participé aux bonnes et aux mauvaises actions des âmes. En effet, la vraie vie est celle des justes qui vivent en Dieu, même après la mort du corps. Pour prouver la vérité de la résurrection, il aurait pu se servir des témoignages plus clairs des prophètes ; mais les sadducéens n'admettaient que les cinq livres de Moïse et rejetaient les oracles des prophètes.

S. CHRYS. — De même que les saints ne retranchent rien au souverain domaine du Seigneur de l'univers lorsque, pour exprimer leur amour, ils l'appellent *mon* Seigneur, à la manière de ceux qui aiment, qui ne veulent point que d'autres aiment avec eux, mais veulent témoigner un amour spécial et privilégié ; de même Dieu se dit spécialement leur Dieu, non en restreignant son domaine, mais en l'étendant ; car la multitude des sujets n'agrandit pas son domaine autant que la vertu de ses serviteurs. C'est pourquoi il est moins glorifié par

Si semel redierunt in nihilum patriarchæ ne viverent apud Deum in spe resurrectionis, non dixisset : Ego sum, sed, fueram ; consuevimus enim de rebus corruptis et præteritis dicere : Eram dominus illius rei : nunc vero quoniam dixit : Ego sum, ostendit quod viventium est Deus et Dominus : et hoc est quod subditur : Deus autem non est mortuorum, sed vivorum ; omnes enim vivunt ei : quamvis enim exanimés sunt, vivunt tamen apud eum in spe resurgendi. BÈDE. Vel hoc dicit, ut cum probaverit animas permanere post mortem (quod sadducæi negabant), consequens introduceretur et corporum resurrectio, quæ cum animabus bona malave gesserunt. Est autem vera vita qua justî Deo vivunt, etiam

quando corpore moriuntur. Ad comprobendam autem resurrectionis veritatem, multo manifestioribus exemplis ex prophetis uti potuit ; sed sadducæi quinque tantum libros Moysi recipiebant, prophetarum vaticinia respuentes.

CHRYS. Sicut autem sancti communem orbis dominum sibi appropriant, non derogantes ejus dominio, sed proprium affectum pandentes, secundum morem amantium, qui non patiuntur cum multis diligere, sed volunt præcipuam et specialem quandam dilectionem exprimere, sic et Deus specialiter se horum Deum dicebat, non coartando suum dominium, sed ampliando : non enim sic multitudo subditorum, sicut virtus famulantium pandit ejus dominium.

le nom de *Dieu du ciel et de la terre*, que par celui de *Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob*. De plus, parmi les hommes, les serviteurs sont désignés par le nom de leurs maîtres (car nous disons : le fermier de tel seigneur); au contraire, Dieu s'appelle le *Dieu d'Abraham*.

THÉOPH. — Les scribes, qui étaient les adversaires des sadducéens, approuvaient Jésus qui venait de les confondre. D'où il suit : « Alors quelques scribes, prenant la parole, lui dirent : Maître, vous avez bien dit. » — BÈDE. — Comme il avait réfuté tous leurs discours, ils ne l'interrogent plus; d'où il suit : « Ils n'osaient plus lui faire aucune question; mais ils se saisirent de lui et le mirent au pouvoir des Romains. Ce qui nous montre qu'on peut vaincre l'envie, mais jamais l'apaiser.

Mais Jésus leur dit : Comment dit-on que le Christ est fils de David, puisque David dit lui-même dans le livre des Psaumes : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite jusqu'à ce que j'aie réduit vos ennemis à vous servir de marche-pied? David l'appelant donc lui-même son Seigneur, comment peut-il être son fils?

THÉOPH. — Quoique le Seigneur approchât de sa passion, il proclame sa divinité, non avec audace et arrogance, mais avec modestie. En effet, il les interroge et, les jetant dans la perplexité, il les laisse déduire eux-mêmes la conséquence de ses paroles. D'où il est dit : « Alors il leur dit : Comment dit-on que le Christ est fils de David, etc. » — S. AMB. — Il ne leur reproche point de l'appeler *fils de David*, car c'est ainsi (en l'appelant *fils de David*) que l'aveugle avait mérité sa guérison; et c'est ainsi que les enfants des Hébreux avaient dit : « Hosanna

Unde non sic gaudet dici Deus cœli et terræ, sicut cum dicitur Deus Abraham, Deus Isaac et Deus Jacob. Et apud mortales quidem a dominis denominantur famuli (dicimus enim villicus talis ducis), econtrario autem Deus dicitur Abrahæ.

THEOPHYL. Confutatis autem sadducæis, favent Jesu scribæ tanquam sadducæorum oppositi. Unde sequitur : Respondentes autem quidam scribarum dixerunt ei : Magister, bene dixisti. BÈD. Et quia in sermonibus confutati sunt, ultra non interrogant : unde sequitur : Et amplius non audebant eum quidquam interrogare, sed comprehensum romanæ tradunt potestati. Ex quo intelligimus venena invidiæ posse quidem superari, sed difficile conquiescere.

Dixit autem ad illos : Quomodo dicunt Christum filium esse David? et ipse David dicit in libro Psalmorum : Dixit Dominus Domino meo : Sede a dextris meis : donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum? David ergo Dominum illum vocat, et quomodo ejus filius est?

THEOPHYL. Quamvis Dominus ad passionem erat iturus in brevi, prædicat propriam Deitatem : nec hoc tamen incaute aut arroganter, sed modeste : nam interrogat illos, et in perplexitatem inducens permittit eos ratiocinari quid sit consequens : unde dicitur : Dixit autem ad illos : Quomodo dicunt Christum esse filium David, etc. AMBR. Non reprehenduntur hoc loco, quia David filium confitentur, quia

au fils de David, » pour célébrer, par leurs acclamations, la gloire de Dieu; mais il leur reproche de ne pas le croire fils de Dieu; d'où il est ajouté : « David dit lui-même, dans le livre des Psaumes : Le Seigneur a dit à mon Seigneur. » Ainsi, le Père est *Seigneur*, le Fils est *Seigneur*; cependant, il n'y a pas deux seigneurs, mais un seul Seigneur, parce que le Père est dans le Fils et le Fils est dans le Père. Il est assis à la droite du Père, parce qu'étant égal au Père, il n'a personne au-dessus de lui. Car il suit : « Asseyez-vous à ma droite; » il ne lui est pas supérieur quoique assis à sa droite, ni inférieur quoiqu'il soit envoyé, car il ne peut être question de degré de dignité là où se trouve la plénitude de la divinité.

S. AUG. — Il ne faut pas entendre ce mot *assis* à la manière des hommes, comme si le Père était assis à gauche et le Fils à droite; la droite exprime ici la puissance de l'humanité unie à la divinité, laquelle viendra nous juger après être venue pour être jugée. — S. CYN. — Ou encore : il est assis à la droite du Père pour prouver sa gloire suprême, car ceux dont le trône est égal ont la même majesté; or, dire que Dieu est assis exprime son règne et sa puissance sur toutes choses. Il est donc assis à la droite du Père, parce que le Verbe consubstantiel au Père n'a pas cessé d'être Dieu en se faisant homme. — THEOPH. — Il montre ensuite qu'il n'est point opposé au Père, mais uni avec lui, puisque le Père est contre ses ennemis; car il suit : « Jusqu'à ce que je fasse de vos ennemis l'escabeau de vos pieds. » — S. AMB. — Il faut donc croire Dieu et homme le Christ à qui le Père soumet ses ennemis; non qu'il lui soit inférieur en puissance, mais à cause de l'unité de leur nature, parce que l'un opère avec l'autre; car

cæcus ille (David filium confitendo) meruit sanitatem (Luc, 13). Et pueri dicentes : Osanna filio David (Matth., 21)! præcelsæ prædicationis gloriam Deo deferebant; sed reprehenduntur, quia non credunt Filium Dei : unde subditur : Et ipse David dicit in lib. *Psal.* (*Psal.* 109) : Dixit Dominus Domino meo; et Pater est Dominus, et Filius Dominus, sed non duo domini; sed unus est Dominus, quia Pater in Filio, et Filius in Patre; ipse ad dexteram Patris sedet, quia Patri consors nulli secundus est. Sequitur enim : Sede a dextris meis : nec præfertur quia ad dextram sedet; nec injuriam patitur quia mittitur : gradus non quæritur dignitatis, ubi plenitudo est Divinitatis.

AUG. (De Symbolo ad catechumenos,

lib. 2, cap. 7). Sessione autem ista non accipiamus humanis membris positum, tanquam Pater sedeat in sinistra, et Filius sedeat ad dexteram; sed ipsam dexteram intelligamus potestatem, quam accepit ille homo susceptus a Deo, ut veniat judicaturus qui in primo venerat judicandus. CYN. Vel quod sedet ad dexteram Patris, supernam ejus gloriam probat : nam quorum est æqualis thronus, est æqualis majestas; sessio vero in Deo significat regnum et omnium potestatem. Sedet ergo a dextris Dei Patris, quia Verbum ex paterna substantia prodiens, factum caro, divinam non exiit dignitatem. THEOPHYL. Manifestat ergo quod adversarius Patris non est, sed cum illo concordat; cum Pater repugnet adver-

le Fils soumet aussi à son Père ses ennemis, puisqu'il glorifie le Père sur la terre. — THÉOPH. — C'est ainsi qu'il les interroge et, après avoir soulevé le doute dans leur esprit, il leur laisse le soin de tirer les conséquences; d'où il ajoute : « Si donc David l'appelle Seigneur, comment est-il son fils? » — S. CHRYS. — David est à la fois père et serviteur du Christ; père selon la chair, et serviteur selon l'esprit. — S. CYR. — Nous aussi, nous adressons la même question aux modernes pharisiens qui refusent d'admettre que celui qui est né de la Vierge sainte soit le vrai Fils de Dieu et Dieu lui-même, et qui le divisent en deux personnes; nous leur demanderons comment le Fils de Dieu est-il son Seigneur, et cela, non humainement, mais divinement.

Il dit ensuite à ses disciples, en présence de tout le peuple qui l'écoutait : Gardez-vous des docteurs de la loi, qui se plaisent à se promener avec de grandes robes et à être salués dans les places publiques, qui aiment les premières chaires dans les synagogues, et les premières places dans les festins; qui, sous prétexte de longues prières, dévorent les maisons des veuves. Ces personnes en recevront une condamnation plus rigoureuse.

S. CHRYS. — Rien n'est plus fort que les arguments tirés des prophètes; ils sont plus forts que les faits eux-mêmes. En effet, souvent les Juifs contredisaient le Christ lorsqu'il faisait des miracles; mais lorsqu'il eut cité les prophéties, ils se turent et ils ne trouvèrent rien à dire. Or, comme ils se taisaient, il s'éleva contre eux; d'où il est dit : « Tout le peuple écoutant, il dit à ses disciples. » — THÉOPH. — Comme il les envoyait pour être *docteurs de l'univers*, il leur recommande de

sariis ejus : sequitur enim : Donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum. AMBR. Ergo et Deum Christum et hominem esse credamus, cui a Patre subjiciuntur inimici, non per infirmitatem potestatis suæ, sed per unitatem naturæ; quia in altero alter operatur; nam et filius subjicit inimicos Patri, quia Patrem clarificat super terram (Joan., 17). THEOPHYL. Quærit ergo ipse, et mota dubitatione sinit illos colligere quid sequatur : unde subdit : David ergo dominum illum vocat, et quomodo filius ejus est? CHRYS. David quidem pater Christi et servus; hoc quidem secundum carnem, illud secundum spiritum. CYRIL. Et nos ergo novis pharisæis, qui nec verum Dei Filium neque Deum esse fatentur natum ex sacra Virgine, sed divi-

dunt unum filium in duos, talem objicimus quæstionem : quomodo filius David dominus ejus est, et non humano dominio, sed divino?

Audiente autem omni populo, dixit discipulis suis : Attendite a scribis, qui volunt ambulare in stolis, et amant salutationes in foro, et primas cathedras in synagogis, et primos discubitus in conviviis; qui devorant domos viduarum, simulantes longam orationem : hi accipient damnationem majorem.

CHRYS. Nihil autem est fortius quam ex prophetis disputare : hoc enim est et ipsis rebus validius : nam Christo faciente miracula, contradicebant multoties; cum vero

ne pas imiter l'ambition des pharisiens; d'où il suit : « Gardez-vous des scribes qui affectent de marcher vêtus de longues robes. » — BÈDE. — C'est-à-dire de paraître en public vêtus de vêtements somptueux, ce qui nous est raconté comme un des péchés du riche.

S. CYR. — Les passions des scribes étaient l'amour de la vaine gloire et de l'argent. Or, afin que les disciples évitent ces coupables excès, il les avertit en ajoutant : « Qui aiment à être salués sur les places publiques. » — THÉOPH. — C'est le propre de ceux qui recherchent et poursuivent l'éclat de la renommée. Ou encore, ils agissent ainsi pour amasser de l'argent.

SUITE. — « A occuper les premières chaires dans les synagogues. » BÈDE. — Il ne défend point de s'asseoir aux premières chaires ou aux premières places dans les festins, à ceux qui le doivent à cause de leur charge, mais il dit de se garder de ceux qui les recherchent sans y avoir droit; il blâme l'intention, et non le rang, quoiqu'ils ne soient pas exempts de faute ceux qui veulent siéger dans les procès du forum et en même temps être appelés maîtres dans les synagogues. Or, nous devons nous garder de ceux qui recherchent la vaine gloire pour deux raisons : de peur d'être séduits par leur hypocrisie, estimant que tout ce qu'ils font est bien, ou de peur de nous enflammer d'envie, en les voyant se réjouir des vaines louanges qu'on donne au bien qu'ils simulent. Non-seulement ils recherchent les louanges, mais encore les richesses; car il suit : « Ils dévorent les maisons des veuves sous prétexte de longues prières. » En effet, feignant d'être justes et pleins de

allegavit prophetiam, tacuerunt; quia non habebant quid dicerent. Eis autem tacentibus, contra eos invehitur: unde dicitur: Audiente autem omni populo, dixit discipulis suis. THEOPHYL. Quia enim eos orbis doctores mittebat, merito monet non esse eis imitandam pharisæorum ambitionem. Unde sequitur: Attendite a scribis, qui volunt ambulare in stolis. BÈDE. Id est, cultioribus vestimentis induti ad publicum procedere; in quo inter cætera dives peccasse describitur (Luc, 16).

CYRIL. Passiones autem erant scribarum, amor gloriæ inanis et lucri: ut igitur tam pessima crimina evitarent discipuli, commonet eos, subdens: Et amant salutationes in foro. THEOPHYL. Quod est blandientium et venantium opinionem famæ: vel agunt hoc causa congregandæ pecuniæ.

Sequitur: Et primas cathedras in synagogis. BÈDE. Non primos sedere vel discumbere vetat eos, quibus hoc officii ordine competit; sed eos qui hoc indebite amant, docet esse cavendos; animum non gradum redarguens: quamvis et hoc culpa non careat, si iidem in foro litibus volint interesse, qui in synagoga magistri desiderant appellari. Duplici autem ratione a vanæ gloriæ cupidis attendere jubemur; ne vel eorum simulatione ducamur, æstimantes bona esse quæ faciunt; vel æmulatione inflammemur, frustra gaudentes in bonis laudari quæ simulant. Non solum autem laudes ab hominibus, sed et pecunias quærunt. Sequitur enim: Qui devorant domos viduarum, simulantes longam orationem. Justos enim et magni meriti apud Deum se simulantes, ab infirmis et peccatorum suorum conscientia turbatis quasi patroni pro

mérite aux yeux de Dieu, ils osent recevoir de l'argent des infirmes et des pécheurs dont la conscience est troublée, sous prétexte de les protéger au jugement. — S. CHRYS. — Ils absorbent les biens des veuves et les réduisent à la pauvreté, non en les épuisant lentement, mais en les dévorant et en se servant de la prière pour leurs iniquités, ce qui les rend dignes d'un plus terrible châtement; d'où il suit : « Ils recevront une plus dure condamnation. » — THÉOPH. — Parce que, non-seulement ils font le mal, mais ils le masquent de leurs prières et ils se servent de la vertu pour cacher leur iniquité. Ils dépouillent les veuves dont ils devraient avoir pitié, et leur imposent des rétributions pour leur assistance. — BÈDE. — Ou encore : ils sont frappés d'une plus dure condamnation parce qu'ils recherchent les louanges des hommes et l'argent.

CHAPITRE XXI.

Jésus regardait un jour les riches qui mettaient leurs aumônes dans le tronc. Et il vit aussi une pauvre veuve, qui y mit deux petites pièces. Sur quoi il dit : Je vous dis en vérité que cette pauvre veuve a donné plus que tous les autres; car tous ceux-là ont fait des présents à Dieu de ce qu'ils avaient en abondance; mais celle-ci a donné de son indigence même tout ce qui lui restait pour vivre.

LA GLOSE. — Après avoir stigmatisé l'avarice des scribes, qui dévo-

<p>eis in judicio futuri, pecunias accipere non dubitant. CHRYS. (in <i>Cat. græcorum Patr.</i>). Ingurgitantes etiam se viduarum bonis, paupertatem atterunt, non qualitercunque comedentes, sed devorantes, et ad pravitatem oratione utentes; quod graviore pœnæ facit eos obnoxios: unde sequitur: Hi accipient majorem damnationem. THEOPHYL.</p>	<p>Quia non solum mala faciunt, sed et orationes prætendunt, et virtutem faciunt pravitatis excusationem. Viduas etiam depauperant, quarum oportebat misereri, dum ob sui præsentiam eas cogunt exponere. BÈD. Vel quia laudes ab hominibus et pecunias quærunt, majore damnatione plectuntur.</p>
--	--

CAPUT XXI.

<p><i>Respiciebat autem, vidit eos qui mittebant munera sua in gazophylacium divites. Vidit autem et quamdam viduam pauperulam,</i></p>	<p><i>mittentem æra minuta duo. Et dixit: Vere dico vobis quia vidua hæc pauper plus quam omnes misit: nam omnes hi ex</i></p>
---	--

raient les maisons des veuves, le Seigneur loue l'aumône de la veuve; d'où il est dit : « Jésus, regardant, vit les riches qui mettaient leurs offrandes dans le tronc, etc. »

BÈDE. — Le mot grec *φυλαξαι* veut dire *conserver*, et le mot persan *gaza* veut dire *richesse* : de là vient qu'on a appelé *gazophylacium* l'endroit où se dépose l'argent. C'était un coffre percé d'un trou à la partie supérieure et placé près de l'autel, à la droite de ceux qui entraient dans le temple; les prêtres qui gardaient les offrandes y mettaient tout l'argent que le peuple apportait au temple du Seigneur. Or, de même que le Seigneur discerne ceux qui travaillent dans sa maison, de même il a les yeux sur ceux qui portent des offrandes, afin de louer ceux qu'il en juge dignes et de condamner les méchants; d'où il suit : « Il vit aussi une pauvre veuve qui mit deux petites pièces de monnaie. » — **S. CYR.** — Elle offrait deux oboles qu'elle avait gagnées par ses sueurs pour sa vie de chaque jour. Ou encore : elle donne à Dieu ce qu'elle demande chaque jour à l'assistance d'autrui pour montrer que sa pauvreté est féconde. Ainsi, elle l'emporte sur les autres et elle est justement glorifiée par Dieu; d'où il suit : « Je vous dis en vérité que cette pauvre veuve a mis plus, etc. » — **BÈDE.** — En effet, tout ce que nous offrons de bon cœur est agréable à Dieu; il pèse les intentions, et non l'objet de notre offrande; il ne considère point les biens que nous lui offrons, mais quelles sont les ressources de celui qui les offre; d'où il suit : « Car tous les autres ont mis de leur abondance, mais elle a mis toute sa subsistance. » — **S. CHRYS.** — Dieu ne regarde point

abundanti sibi miserunt in munera Dei : hæc autem ex eo quod deest illi, omnem victum suum quem habuit, misit.

GLOSS. Postquam Dominus redarguit scribarum avaritiam, qui domos viduarum devorabant, commendat viduæ eleemosynam : unde dicitur : Respiciens autem, vidit eos qui mittebant munera sua in gazophylacium, etc.

BED. Quia sermone græco *φυλαξαι* servare dicitur, et *gaza* lingua persica, divitiæ vocantur; *gazophylacium* locus appellari solet, in quo divitiæ servantur. Erat autem arca foramen habens desuper, posita juxta altare ad dexteram ingredientibus domum Domini; in quam mittebant sacerdotes qui custodiebant hostias, omnem pecuniam quæ deferebatur ad templum Domini. Dominus autem sicut operantes in domo sua discu-

tit, ita et dona ferentes respicit; et quem dignum viderit laudat, quem reprobum damnat. Unde sequitur : Vidit autem et quamdam viduam pauperem mittentem æram minuta dno. **CYRIL.** [in *Cat. græc. Patr.*]. Duos oboles offerebat, quos cum sudoribus ad diurnum victum acquisierat; vel quæ quotidie per aliena poscit suffragia, Deo donat; ostendens ei suam paupertatem fructiferam : vincit igitur alios, et justa censura coronatur a Deo. Unde sequitur : Et ait illis : Vere dico vobis quia vidua hæc pauper plus misit, etc. **BED.** Acceptabile enim est Deo quicquid bono animo obtulerimus; qui cor et non substantiam pensat; nec perpendit quantum in ejus sacrificio, sed ex quanto proferatur. Unde sequitur : Nam omnes hi ex abundantia sibi miserunt, hæc autem totum victum. **CHRYS.** [homil. 1, in epist. *ad Hebr.*]. Non enim paucitatem

la modicité de l'offrande, mais l'élan du cœur. L'aumône ne consiste point à donner une petite partie d'une grande abondance, mais à faire comme cette veuve qui se dépouille de tout ce qu'elle possède. Si vous ne pouvez donner comme cette veuve, donnez au moins tout votre superflu.

BÈDE. — Mystiquement, ces *riches* qui mettaient leurs offrandes dans le tronc figurent les Juifs, fiers de la justice de la loi; cette *pauvre veuve* figure la simplicité de l'Église; elle est appelée *pauvre* parce qu'elle s'est dépouillée de l'esprit d'orgueil et des péchés (qui sont comme les richesses du monde); elle est *veuve* parce que son époux a souffert la mort pour elle; elle met *deux oboles* dans le tronc parce qu'elle porte ses offrandes devant Dieu (qui conserve les oblations de nos œuvres). Ou encore : ces deux oboles sont l'amour de Dieu et du prochain, ou la foi et la prière, toutes choses qui l'emportent sur les œuvres des Juifs superbes. En effet, les Juifs, qui présument de leur justice, donnent à Dieu de leur abondance; au contraire, l'Église donne toute sa subsistance parce qu'elle reconnaît que tout ce qui la fait vivre est un don de Dieu. — THEOPH. — Ou encore : cette veuve est l'image de toute âme qui, veuve de la loi ancienne (comme d'un premier mari), n'est pas encore digne de s'unir au Verbe de Dieu; elle donne à Dieu pour gage sa bonne foi et sa bonne conscience, et ainsi elle paraît offrir plus que ceux qui sont riches en paroles et abondent des vertus morales des Gentils.

oblatis, sed copiam affectus intuitus est Deus. (Et homil. 28.) Non est eleemosyna ex pluribus pauca impendere, sed illud viduæ quæ totam sibi evacuavit substantiam : quod si nequis tantum offerre sicut et vidua, offer saltem totum superfluum.

BED. Mystice autem divites qui in gazophylacium munera mittebant, significant Judæos de justitia legis elatos; vidua pauper, Ecclesiæ simplicitatem; quæ paupercula vocatur quia vel superbis spiritum, vel peccata (tanquam mundi divitias) abjecit; vidua vero, quia vir ejus pro ea mortem pertulit : hæc in gazophylacium duo æra minuta mittit, quia in conspectu Dei (apud

quem nostri operis oblationes conservantur) munera sua defert; sive dilectionis Dei et proximi; sive fidei et orationis : quæ cunctis superbiorum Judæorum operibus præstant. Ex abundanti enim in munera Dei mittunt Judæi, qui de justitia sua præsumunt : Ecclesia autem omnem victum suum mittit, quia omne quod vivit, Dei esse muneris intelligit. THEOPHYL. Vel vidua potest intelligi quælibet anima, orbata (quasi primo viro) pristina lege, et non digna copulæ verbi Dei : quæ loco arthæ offert Deo fidem et conscientiam bonam : et ideo plus videtur offerre divitibus in sermone, et superfluentibus moralibus Gentilium virtutibus.

Quelques-uns lui disant que le temple était bâti de belles pierres et orné de riches dons, il leur répondit : Il viendra un temps où tout ce que vous voyez ici sera tellement détruit qu'il n'y restera pas pierre sur pierre. Alors ils lui demandèrent : Maître, quand cela arrivera-t-il, et par quel signe connaîtra-t-on que ces choses sont prêtes à s'accomplir ? Jésus leur dit : Prenez garde à ne vous laisser pas séduire ; car plusieurs viendront sous mon nom, disant : Je suis le Christ ; et ce temps-là est proche ; gardez-vous donc bien de les suivre.

Eus. — L'histoire nous raconte la magnificence du temple, et ce qui en reste encore aujourd'hui nous fait comprendre quelle était la grandeur de cet édifice. Or, comme on admirait ses murailles, le Seigneur déclara qu'il n'en resterait pas pierre sur pierre ; car il est dit : « Quelques-uns, disant que le temple était bâti de fortes pierres et orné de dons, il dit : Il ne restera pas pierre sur pierre, etc. » Il fallait que ce lieu subît une entière désolation à cause de l'audace de ceux qui y célébraient leur culte. — BÈDE. — La Providence divine a voulu que la ville et le temple fussent détruits, de peur que quelques-uns, faibles dans la foi, les voyant subsister et considérant les rites des sacrifices, ne fussent séduits par la vue de ces diverses cérémonies. — S. AMB. — Ce qu'il disait était vrai du temple bâti par les hommes qui devait être détruit ; car il n'est rien de ce que font les hommes que la vieillesse ne détruise, que la violence ne renverse ou que le feu ne consume. Néanmoins, il est un autre temple (la synagogue) dont l'édifice antique devait tomber à la naissance de l'Église ; il est aussi un temple dans chacun de nous qui s'écroule quand la foi périt, surtout lorsque quelqu'un se montre hypocritement chrétien afin de pouvoir être plus infidèle dans son cœur.

Et quibusdam dicentibus de templo quod lapidibus bonis et donis ornatum esset, dixit : Hæc quæ videtis, venient dies in quibus non relinquetur lapis super lapidem qui non destruat. Interrogaverunt autem illum dicentes : Præceptor, quando hæc erunt, et quod signum cum fieri incipient ? Qui dixit : videte ne seducamini : nulli enim venient in nomine meo dicentes quia ego sum, et tempus appropinquabit : nolite ergo ire post eos.

EUSEB. vel THEOPHANES (in *Cat. græc. Patrum*). Quod spectanda forent quæ pertinebant ad templi structuram, manifestant historiæ, et hucusque quædam conservantur reliquiæ, quibus præcipiuntur quæ du-

dum erant fabricarum vestigia ; sed Dominus mirantibus templi fabricas, promulgavit quod in eo lapis super lapidem non maneret. Dicitur enim : Et quibusdam dicentibus de templo quod lapidibus bonis ornatum esset, dixit : Non relinquetur lapis, etc. Decobat enim locum illum propter cultorum audaciam omnimodam desolationem pati. BÈDE. Divina etiam dispensatio procuravit ut civitas ipsa et templum subverteretur : ne quis forte adhuc parvulus in fide videns illa constare, dum sacrificiorum ritum attonitus stuperet, ipso diversarum formarum raperetur intuitu. AMBR. Verum igitur dictum est de templo manufacto, quod esset subvertendum : nihil enim est manufactum, quod non aut vetustas confi-

S. CYR. — Cependant les disciples ne comprenaient point le sens de ces paroles, mais ils pensaient qu'il voulait parler de la fin du monde; c'est pourquoi ils lui demandaient quand cela devait arriver. D'où il suit : « Ils l'interrogèrent, disant : Maître, quand ces choses viendront-elles, et quel sera le signe qu'elles commencent à s'accomplir? » — S. AMB. — Saint Matthieu met dans la bouche des disciples trois questions, sur le temps de la destruction du temple, sur les signes de son avènement et sur la fin du monde. Or, le Seigneur, interrogé sur le temps de la destruction du temple et sur les signes de son avènement, leur dit ces signes et ne leur parle point du temps; car il suit : « Il dit : Prenez garde d'être séduits. » — S. ATHAN. — Comme Dieu nous a donné des grâces et des enseignements qui sont supérieurs à l'homme (la règle de la vie céleste, la puissance contre les démons, l'adoption (1), la connaissance du Père et du Verbe, et le don de l'Esprit-Saint), le démon, qui est notre adversaire, tourne autour de nous, cherchant à nous enlever la semence de la parole qui a été mise en nous. Aussi, le Seigneur, comme pour affermir en nous ses enseignements et ses dons précieux, nous avertit de prendre garde d'être séduits. De plus, le Verbe de Dieu nous accorde un grand don, qui est, non-seulement de ne pas nous laisser séduire par les choses apparentes, mais encore de discerner par la grâce de l'Esprit celles qui sont cachées; car comme le démon est l'odieux inventeur du mal, il cache ce qu'il est, il se

(1) Le grec porte *ὑιοποίησις*, qui veut dire non-seulement *adopter*, mais *faire enfants*. C'est l'adoption par la grâce qui nous fait enfants de Dieu.

ciat, aut vis subruat, aut ignis exurat : tamen est et aliud templum (scilicet synagoga) cujus structura vetus, Ecclesia surgente, dissolvitur. Est etiam templum in unoquoque, quod deficiente fide labitur; et maxime si quis falso Christi nomen obtendat, quo interiorum expugnet affectum.

CYRIL. Nequaquam autem discipuli adverterant vim dictorum, sed arbitrabantur de consummatione seculi diuturnum esse : et ideo quærebant quo tempore deberet accidere : unde sequitur : Interrogaverunt autem illum dicentes : Præceptor, quando hæc erunt, et quod signum cum fieri incipient? AMBR. Matthæus tertiam interrogationem addit, ut et templi tempora destruendi, et signum adventus, et consummatio seculi a discipulis quæreretur. Interrogatus autem Dominus, quando templi futura esset destructio et quod signum es-

set ejus adventus, de signis docet, de tempore non curat intimandum. Sequitur enim : Qui dixit : Videte ne seducamini. ATHAN. (orat. I contra Ariano). Cum enim sint nobis a Deo charismata et dogmata quæ sunt super hominem tradita (scilicet cœlestis conversationis forma, virtus contra dæmones, et adoptio, et notitia Patris, et Verbi, et Spiritus Sancti donum), adversarius noster diabolus circuit quærens nobis surripere insita semina verbi : Dominus autem tanquam sua pretiosa dona in nobis sua documenta concludens, monet ne seducamur. Magnum autem quoddam donum tribuit nobis Dei Verbum; ut non solum ex apparentibus non decipiamur, sed etiam si qua latentia sint, dijudicemus per Spiritus gratiam. Cum enim sit odiosus diabolus inventor malitiæ, hoc quod ipse est, occultat; nomen vero cunctis cupitum simu-

montre astucieusement à chacun sous le nom d'un objet aimé, comme quelqu'un qui, voulant être maître des enfants d'autrui en l'absence de leurs parents, prend leur visage et trompe ainsi l'amour de ces enfants. C'est ainsi que dans toutes les hérésies le démon se déguise et dit : « Je suis le Christ, la vérité est avec moi ; » d'où il suit : « Plusieurs viendront en mon nom, disant : C'est moi, et le temps approche. » — S. CYR. — Ainsi, avant qu'il descende du ciel, plusieurs viendront qu'il ne faut point suivre. En effet, le Verbe, fils unique de Dieu, a voulu être caché lorsqu'il est venu pour sauver le monde, afin de porter sa croix pour nous ; mais son second avènement ne sera point obscur comme le premier, il sera éclatant et terrible, car il descendra dans la gloire de Dieu le Père, au milieu des anges ses serviteurs, pour juger le monde dans sa justice ; d'où il conclut : « Ne les suivez donc point. » — TIRE. — Ou encore : peut-être il ne veut pas parler des faux christes qui viendront avant la fin du monde, mais de ceux qui parurent au temps des apôtres. — BÈDE. — En effet, peu de temps avant la ruine de Jérusalem, il parut plusieurs faux christes qui annonçaient l'approche du temps de la délivrance. Plusieurs hérésiarques, qui sont condamnés par l'Apôtre, parurent aussi dans l'Église, annonçant que le jour du Seigneur approchait. Il parut même plusieurs antechrists qui disaient venir au nom du Christ ; le premier d'entre eux fut Simon le Magicien, qui disait : « Celui-ci est la grande vertu de Dieu (1). »

[1] C'est la foule qui disait ces paroles, mais on peut croire qu'elle ne faisait que répéter ce que Simon lui-même avait dit auparavant : *Dicebat se esse aliquem magnum* (Act., 8, v. 9 et 10).

lat callide; puta si quis subicere sibi volens filios alienos parentibus absentibus, fingat eorum vultus, et filios desiderantes seducat. Ergo in unaquaque hæresum diabolus figuratus dicit: Ego sum Christus, et apud me veritas est. Unde sequitur: Multi enim venient in nomine meo dicentes quia ego sum, et tempus appropinquabit. CYRIL. Ante suum enim descensum de cælo provenient aliqui, quibus acquiescere non oportet. Voluit enim unigenitum Verbum Dei, cum venit ut mundum salvaret, latere; ut crucem sustineret pro nobis. Sed secundum ejus adventus non erit clanculo ut ante, sed terribilis et manifestus: descendet enim in gloria Dei Patris, minis-

trantibus angelis, ut mundum in justitia judicet. Unde concludit: Nolite ergo ire post illos. TITUS BOSTRENS. Vel forsitan non dicit pseudochristos ante consummationem venientes, sed eos qui fuerunt tempore apostolorum. BÈDE. Multi enim imminente Hierosolymorum excidio principes extiterunt, qui se dicerent esse christos, tempusque libertatis appropinquare. Multi etiam in Ecclesia hæresiarchæ diem Domini instare prædicarunt, quos Apostolus [ad Thess., epist. 2, cap. 2] damnat. Multi etiam in nomine Christi venere antichristi, quorum primus est Simon Magus, qui dicebat [Act., 8]: Hic est virtus Dei, quæ vocatur magna.

Et lorsque vous entendrez parler de guerres et de tumultes, ne vous étonnez pas ; car il faut que cela arrive premièrement, mais la fin ne viendra pas si tôt. Alors, ajouta-t-il, on verra se soulever peuple contre peuple, et royaume contre royaume. Et il y aura en divers lieux de grands tremblements de terre, des pestes et des famines ; et il paraîtra des choses épouvantables et des signes extraordinaires dans le ciel.

S. GRÉG. — Le Seigneur annonce les maux qui précéderont la fin du monde, afin qu'ayant été prévus ils troublent moins lorsqu'ils arriveront ; car les coups qui sont prévus se font moins sentir. D'où il dit : « Quand vous entendrez parler de combats et de séditions, etc. » Les combats se livrent contre les ennemis du dehors, les séditions se soulèvent entre citoyens ; c'est ainsi que pour nous faire entendre que nous serons troublés au dedans et au dehors il nous dit que nous aurons à souffrir des ennemis extérieurs et de nos frères. — S. AMB. — Personne ne peut rendre témoignage à ces paroles divines comme nous, qui voyons la fin du monde. Quelles guerres et quels bruits de combats avons-nous entendus !

S. GRÉG. — Mais comme lorsque ces maux surviendront ils ne seront pas aussitôt suivis de la fin, il est ajouté : « Il faut que d'abord ces choses arrivent, mais ce n'est pas encore tout de suite la fin, etc. » — La dernière tribulation sera précédée de nombreuses tribulations, parce que beaucoup de malheurs doivent venir d'abord pour annoncer le malheur sans fin ; d'où il suit : « Alors il leur dit : Les peuples se souleveront contre les peuples, etc. » Nous aurons à souffrir par le ciel, par la terre, par les éléments et par les hommes. Or, ceci désigne

Cum autem audieritis prœlia et seditiões, nolite terreri : oportet primum hæc fieri, sed nondum statim finis. Tunc dicebat illis : Surgent gens contra gentem, et regnum adversus regnum ; et terræmotus magni erunt per loca, et pestilentia, et fames, terroresque de cœlo et signa magna erunt.

GRÉG. (in homil. 35, in *Evang.*). Perituri mundi præcurrentia mala denuntiat Dominus, ut eo minus perturbent venientia, quo fuerint præscita : minus enim jacula feriunt quæ prævidentur. Unde dicit : Cum autem audieritis prælia et seditiões, etc. Bella ad hostes pertinent, seditiões ad cives : ut ergo nos indicet exterius interiusque turbari, aliud nos fatetur ab hostibus, aliud a fratribus perpeti. AMB. Verborum autem cœlestium nulli magis

quam nos testes sumus, quos mundi finis invenit. Quanta prælia et quas opiniones accepimus præliorum !

GRÉG. (in homil. 35 ut sup.). Sed his malis prævenientibus, quia non statim finis sequetur, adjungitur : Oportet hæc primum fieri, sed nondum statim finis, etc. Ultima enim tribulatio multis tribulationibus prævenitur, quia multa debent mala præcurrere, ut malum valeant siue fine nuntiare. Unde sequitur : Tunc dicebat illis : Surgent gens contra gentem, etc. Quia necesse est ut alia ex cœlo, alia ex terra, alia ab elementis, alia ab hominibus patiamur : hic ergo signatur perturbatio hominum. Sequitur : Et terræmotus magni erunt per loca : ecce est respectus iræ desuper. CIRRYS. (in homil. 11, in *Acta*). Terræmotus enim quandoque iras signum est, nam

la perturbation des hommes. — SUITE. — « Il y aura en divers lieux de grands tremblements de terre; » c'est le signe de la colère de Dieu. — S. CHRYS. — Les tremblements de terre sont quelquefois un signe de colère : c'est ainsi que la terre trembla lorsque le Seigneur fut crucifié; quelquefois ils sont le signe de la grâce, comme lorsque le lieu où les apôtres étaient assemblés pour prier trembla. — SUITE. — « Des pestes. » — S. GRÉG. — C'est le trouble des corps. « Des fraudes; » c'est la stérilité de la terre. « Des terreurs du ciel et de grands signes; » c'est le trouble de l'air. Ceci doit s'entendre de ces tempêtes qui ne sont point les vicissitudes ordinaires du temps; car les choses qui arrivent selon les lois de la nature ne sont point des signes. Tout ce que nous avons reçu pour les besoins de la vie nous l'avons détourné à des usages coupables; or, tout ce que nous avons fait servir au mal servira à notre châtement.

S. AMB. — C'est ainsi que la fin du monde sera précédée de divers fléaux, savoir : la famine, la peste et la persécution. — THÉOPH. — Quelques-uns ont voulu chercher l'accomplissement de ces paroles, non-seulement dans la fin du monde, mais encore dans la prise de Jérusalem. En effet, l'auteur de la paix étant mis à mort, les séditions et la guerre devaient éclater chez les Juifs. Or, la peste et la famine suivent toujours la guerre : la première, parce que l'air est infecté par les cadavres; la seconde, parce que les champs demeurent sans culture. Josèphe raconte que la famine fit dans la Judée d'intolérables ravages, et nous lisons dans les Actes des apôtres qu'au temps de l'empereur Claude il y eut une grande famine; c'est ainsi que de terribles fléaux annoncèrent la prise de Jérusalem, selon le récit de Josèphe.

et quando crucifixus est Dominus, mota est terra; quandoque vero provisionis indicium, sicut orantibus apostolis commotus est locus in quo erant congregati. Sequitur : Et pestilentia. GRÆC. (in hom. 35, ut sup.). Ecce inæqualitas corporum; et fames : ecce sterilitas terræ; terroresque de cælo et signa magna erunt : ecce inæqualitas aeris. Quod ad eas tempestates referendum est, quæ nequaquam ordinem temporum servant; quæ enim ordinate veniunt, signum non sunt : omnia enim quæ ad usum vitæ accipimus, ad usum convertimus culpæ; sed cuncta quæ ad usum pravitatis infleximus, ad usum nobis vertuntur ultionis.

AMBR. Occasum ergo seculi præcedunt

quædam ægritudines mundi, scilicet fames, pestilentia et persecutio. THEOPHYL. Quidam autem hæc, non solum in consummatione futura, sed et tempore captionis Hierusalem fuisse impleta voluerunt. Auctore namque pacis precepto, merito in eis seditiones et bella locum habuerunt. Ex bellis autem pestis et fames consequitur : hæc quidem aere cadaveribus infecto; illa incultis manentibus agris. Sed et Josephus intolerabiles ærumnas evenisse recitat propter famem; et tempore Claudii Cæsaris fames invaluit, ut in Actibus legitur (cap. 11), et plurima terribilia contigerunt captionem Hierusalem indicantia, ut Josephus narrat.

CHRYS. Dicit autem quod non statim

S. CHRYS. — Cependant il dit que la ruine de la ville (la prise de Jérusalem) n'arrivera pas tout aussitôt, mais seulement après beaucoup de combats. — BÈDE. — Ensuite il avertit les apôtres de ne pas s'effrayer de ces signes précurseurs, et de ne quitter ni Jérusalem ni la Judée. Ces royaumes soulevés les uns contre les autres, ces pestes (de ceux dont la parole ronge comme un cancer), cette famine de la parole de Dieu, ce tremblement de toute la terre, peuvent s'entendre des hérétiques qui se séparent de la vraie foi; ils luttent les uns contre les autres et contribuent ainsi au triomphe de l'Église. — S. AMBR. — Il y a aussi d'autres combats que soutient le chrétien, ce sont les combats des diverses passions et les assauts des désirs; ces ennemis domestiques sont plus redoutables que ceux du dehors.

Mais ayant toutes ces choses, ils se saisiront de vous, et vous persécuteront, vous entraînant dans les synagogues et dans les prisons, et vous amenant par force devant les rois et les gouverneurs à cause de mon nom; et cela vous servira pour rendre témoignage à la vérité. Gravez donc cette pensée dans vos cœurs, de ne point préméditer ce que vous devez répondre; car je vous donnerai moi-même une bouche et une sagesse à laquelle tous vos ennemis ne pourront résister, et qu'ils ne pourront contredire. Vous serez même trahis et livrés aux magistrats par vos pères et vos mères, par vos frères, par vos parents, par vos amis, et on fera mourir plusieurs d'entre vous; et vous serez haïs de tout le monde à cause de mon nom; cependant il ne se perdra pas un cheveu de votre tête. C'est par votre patience que vous posséderez vos âmes.

S. GRÉG. — Comme tous les maux précédents ne viennent point de l'injustice de celui qui frappe, mais sont un juste châtiment dumonde.

finis civitatis eveniet [ut scilicet Hierosolyma capiatur], sed post prælia multa. BÈDE. Admonentur etiam apostoli ne terreantur his præcurrentibus, et ne Hierosolymam Judæamque deserant. Potest autem regnum contra regnum, et pestilentie [eorum quorum sermo serpit ut cancer], et fames audiendi verbi Dei, et commotio universæ terræ, et a vera fide separatio (etiam in hæreticis) intelligi; qui contra se invicem dimicantes Ecclesie victoriam faciunt. AMBR. Sunt autem et alia bella, quæ vir sustinet christianus; diversarum quoque prælia cupiditatum studiorumque conflictus: multo etiam graviores sunt domestici hostes quam extranei.

Sed ante hæc omnia, injicient vobis manus suas, et persequentur; tradentes in synago-

gas et custodias, trahentes ad reges et præsidés propter nomen meum. Continget autem vobis in testimonium. Ponite ergo in cordibus vestris non præmeditari quemadmodum respondeatis: ego enim dabo vobis os et sapientiam, cui non poterunt resistere et contradicere omnes adversarii vestri. Trademini autem a parentibus et fratribus, et cognatis et amicis; et morte afficient ex vobis; et eritis odio omnibus hominibus propter nomen meum; et capillus de capite vestro non peribit; in patientia vestra possidebitis animas vestras.

GRÉG. (in hom. 35 ut sup.). Quis cuncta quæ prædicta sunt, non de injustitia ferientis sunt, sed de merito mundi patientis, facta pravorum hominum prænuntiantur, cum dicitur: Sed ante hæc omnia injicient

il annonce les attentats des hommes méchants, en disant : « Avant toutes ces choses, ils jetteront sur vous leurs mains, etc. » Comme s'il disait : Le trouble sera d'abord dans les cœurs des hommes et ensuite dans les éléments, afin que lorsque l'ordre des créatures sera bouleversé, on sache d'où vient cette tribulation. Car, quoique la fin du monde dépende de ses propres éléments, néanmoins, comme il s'y trouvera des hommes plus pervers, il nous montre qu'ils seront justement écrasés sous ses ruines. — S. CYR. — Ou encore : il parle ainsi, parce qu'avant la prise de Jérusalem par les Romains, les disciples, persécutés par les Juifs, furent jetés dans les prisons et traduits devant les gouverneurs. C'est ainsi que saint Paul fut conduit à Rome, où étaient les empereurs, et comparut devant Festus et Agrippa.

SUITE. — « Ceci adviendra pour que vous rendiez témoignage. » Le grec porte εις μαρτυριον, c'est-à-dire pour que vous obteniez la gloire du martyr (1). — S. GRÉG. — Ou encore : pour que vous rendiez témoignage (contre eux), parce qu'ils vous ont persécutés et mis à mort; parce qu'ils n'ont pas imité votre vie; parce qu'ils sont devenus pires et se sont perdus sans excuse, à cause de vos exemples que suivent les élus pour y puiser la vie. Toutes ces terreurs pouvaient troubler le cœur de ceux qui l'écoutaient; aussi il ajoute pour leur consolation : « Gravez ceci dans votre cœur, de ne point préméditer comment vous répondrez. » — THÉOPHYL. — Comme ils étaient grossiers et ignorants, le Seigneur leur dit ceci, afin qu'ils ne soient pas épouvantés d'avoir à comparaître devant les sages, et il leur dit pourquoi :

(1) Martyr veut dire *témoin*; mais ce mot désigne plus ordinairement ceux qui meurent pour rendre témoignage à la foi.

vobis manus suas, etc. Ac si dicat : Prius corda hominum post elementa turbabuntur; ut cum rerum ordo confundatur, ex qua tribulatione veniat, demonstratur. Nam quamvis finis mundi ex ipso suo ordine pendat, perversiores tamen quosque inveniunt, quia digne ruinis illius opprimantur, innotescit. CYRIL. (in *Cat. græcor. Patrum*). Vel hoc dicit, quia priusquam a Romanis Hierusalem caperetur, passi persecutiones a Judæis discipuli incarcerati sunt, et præsentati principibus. Missus est Paulus Romanam ad Cæsarem, astititque Festo et Agrippæ.

Sequitur : Continget autem vobis in testimonium, græce in martyrium, id est, in martyrii gloriam. GRÆG. (in homil. 35,

ut sup.). Vel in testimonium (videlicet eorum), quia vos persequendo, mortes inferunt; aut vivendo non imitantur; aut inde perversi sine excusatione pereunt, unde electi exemplum capiunt ut vivant. Sed auditis tot terroribus, turbari poterant auditorum corda : unde ad eorum consolationem subdit : Ponite ergo in cordibus vestris non præmeditari quemadmodum responderentis. THEOPHYLACT. Quia enim idiotæ erant et imperiti, hoc eis Dominus dicit, ne conturbarentur reddituri sapientibus rationem : et causam subdit : Ego enim dabo vobis os et sapientiam, cui non poterunt resistere et contradicere omnes adversarii vestri : quasi dicat : Statim a me sortimini facundiam et sapientiam, ut nec om-

« Car je vous donnerai moi-même des paroles et une sagesse auxquelles tous vos adversaires ne pourront ni résister ni contredire. » Comme s'il disait : Vous recevrez aussitôt de moi l'éloquence et la sagesse, de sorte que tous vos adversaires ensemble ne pourront vous résister ni par la sagesse (c'est-à-dire par la force des arguments) ni par l'éloquence et l'élégance de la parole. Car il en est qui ont beaucoup d'intelligence; mais, comme ils sont timides et se troublent facilement, ils confondent tout quand il faut parler. Tels ne furent pas les apôtres, qui reçurent le double don de l'intelligence et de la parole. — S. GRÉG. — Comme si le Seigneur disait aux siens : Ne craignez point; vous allez au combat, c'est moi qui combattrai; vous prononcerez les paroles, c'est moi qui parlerai. — S. AMBR. — Tantôt c'est le Christ qui parle par la bouche des disciples (comme ici), tantôt c'est le Père, tantôt c'est l'Esprit du Père. Dans ces divers passages de l'Écriture, il n'y a pas contradiction, mais accord; ce que l'un dit, les trois le disent, parce que la Trinité n'a qu'une voix.

THÉOPHYL. — Après leur avoir ainsi parlé pour dissiper la crainte de leur ignorance, il les avertit d'un autre danger qui aurait pu troubler leurs âmes s'il les eût surprises à l'improviste. Car il suit : « Vous serez livrés par vos pères, et vos mères, et vos frères, et vos parents, et on fera mourir plusieurs d'entre vous. » — S. GRÉG. — Les plus cruels tourments sont ceux qui nous viennent des personnes dont nous pensions posséder le cœur, parce qu'outre la douleur du corps, nous ressentons le chagrin de l'affection perdue.

S. GRÉG. de Nysse. — Or, considérez l'état des hommes dans ce temps; ils étaient tous suspects les uns pour les autres; les familles

nes adversarii vestri si in unum conveniant, resistere valcant vobis; nec in sapientia (id est, vi theorematum), nec in eloquentia et sermonis lepore. Sæpe enim multi sapientiam quidem habent in mente; sed cum sint provocabiles ad turbationem, totum confundunt, cum tempus fuerit proponendi: non autem tales fuerunt apostoli, sed utrinque gratiosi fuerunt. GRÉG. (ut sup.). Ac si Dominus suis dicat: Nolite terreri: vos ad certamen acceditis, ego prælior; vos verba editis, sed ego sum qui loquor. AMBR. Alibi autem Christus in discipulis (ut hic), alibi Pater (Matt., 16), alibi Spiritus loquitur Patris (Matt., 10). Non discordant ista, sed congruunt: quod unus loquitur, tres loquuntur, quia vox est una Trinitatis.

THEOPHYL. His autem dictis et propulso imperitiæ timore, subdit et aliud quiddam: necessarium, quod eorum animos poterat commovere, ne subito irruens eos turbaret. Sequitur enim: Trademini autem a parentibus, et fratribus, et cognatis; et morte afficient ex vobis. GRÉG. (in homil. 35, ut sup.). Plus in nobis ea tormenta sæviunt quæ ab illis patimur, de quorum mentibus præsumebamus, quia cum damno corporis, mala nos cruciant amissæ charitatis. GRÉG. Nyss. Consideremus autem statum, qui tunc temporis erat. Omnibus suspectis adinvicem dividebantur cognationes invicem disgregatæ per cultus; et filius gentilis proditor fiebat parentum fidelium; et in filium qui crediderat pater in infidelitate obstinatus accusator fiebat. Omnis

étaient divisées par la différence de religion; le fils infidèle se faisait le délateur de ses parents qui avaient embrassé la foi, et le père obstiné dans l'infidélité se faisait l'accusateur de son fils devenu chrétien. Tous les âges étaient exposés à la persécution, et la faiblesse naturelle de leur sexe ne préservait point les femmes.

THÉOPHYL. — Il leur parle ensuite de la haine que tous auront contre eux; car il suit: « Vous serez en haine à tous les hommes, etc. »

— S. GRÉG. — Mais comme il vient de leur annoncer les redoutables afflictions de la mort, il ajoute aussitôt la consolation des joies de la résurrection, en disant: « Pas un cheveu de votre tête ne périra. » Comme s'il disait à ses disciples: Pourquoi craindriez-vous de perdre ce qui ne peut être coupé sans faire souffrir, puisque même ce qui peut être coupé sans douleur ne peut périr? — BÈDE. — Ou encore: il ne périra pas un cheveu de la tête des disciples du Seigneur, parce que, non-seulement les grandes actions ou les paroles éclatantes des saints, mais encore leurs moindres pensées recevront une juste récompense.

S. GRÉG. — Celui qui est patient dans le malheur devient fort contre toutes les adversités, c'est pourquoi il triomphe de lui-même et se domine; d'où il suit: « Vous posséderez vos âmes dans la patience. » Or, qu'est-ce que posséder son âme, sinon vivre irréprochable en toutes choses, et, comme du haut d'une forteresse, dominer par la vertu tous les mouvements de son cœur? — S. GRÉG. — Ainsi nous possédons nos âmes par la patience, parce qu'en nous exerçant à nous dominer nous-mêmes, nous commençons à posséder ce que nous sommes. La possession de l'âme est dans la patience, parce que

etas erat exposita persequentibus fidem, nec mulieribus succurrebat naturalis sexus fragilitas.

THEOPHYLACT. His autem dictis et de odio subjungit quod ab omnibus patientur. Sequitur enim: Et eritis odio omnibus hominibus, etc. GREG. (in homil. 35, ut sup.). Sed quia dura sunt quæ prædicuntur de afflictione mortis, protinus consolatio subditur de gaudio resurrectionis, cum dicitur: Et capillus de capite vestro non peribit: quasi dicat martyribus suis: Cur timetis ne pereat quod incisum dolet, quando et illud in vobis perire non potest quod incisum non dolet? BÈDE. Vel aliter: capillus de capite discipulorum Domini non peribit, quia non solum fortia facta vel

dicta sanctorum, sed et tenuissima cogitatio digna mercede donabitur.

GREG. (5 Moral., cap. 13). Qui autem patientiam in adversis tenet, inde contra adversa omnia fortis efficitur: unde sibi et seipsum vincendo dominatur. Unde sequitur: In patientia vestra possidebitis animas vestras. Quid enim est animas possidere, nisi perfecte in omnibus vivere, cunctisque mentis motibus quasi ex arce virtutis dominari? GREG. (in homil. 35, ut sup.). Per patientiam igitur animas nostras possidemus, quia dum nobismetipsis dominari dicimur, hoc ipsum incipimus possidere quod sumus. Idcirco autem possessio animæ in virtute patientiæ ponitur, quia radix omnium custosque virtutum pa-

la patience est la racine et la gardienne de toutes les vertus. Or, la patience consiste à supporter avec calme les maux qui nous viennent d'autrui, et à n'avoir aucun ressentiment contre celui qui nous cause ces maux.

Lorsque vous verrez une armée environner Jérusalem, sachez que la désolation est proche. Alors que ceux qui sont en Judée s'enfuient aux montagnes; que ceux qui se trouvent dans le milieu du pays s'en retirent; et que ceux qui se trouvent dans le pays d'alentour n'y entrent point; car ce seront alors les jours de la vengeance, afin que tout ce qui est dans l'Écriture soit accompli. Malheur à celles qui seront grosses ou nourrices en ces jours-là; car le pays sera accablé de maux, et la colère du ciel tombera sur ce peuple; ils passeront par le fil de l'épée; ils seront emmenés captifs dans toutes les nations; et Jérusalem sera foulée aux pieds par les Gentils, jusqu'à ce que le temps des nations soit accompli.

BÈDE. — Jusqu'ici il a été question de ce qui arrivera pendant les quarante années qui vont suivre (avant la fin); maintenant le Seigneur raconte les lamentables ruines qu'amoncellera l'armée romaine, en disant : « Lorsque vous verrez Jérusalem investie, etc. » — S. EUS. — Il dit *la désolation de Jérusalem*, parce qu'elle ne sera plus rebâtie par ses habitants, ni reconstituée selon les prescriptions de la loi; de sorte qu'après le siège et la ruine qui vont venir, nul ne doit espérer son rétablissement comme il était arrivé du temps du roi des Perses, d'Antiochus-le-Grand, et aussi du temps de Pompée.

S. AUG. — Saint Luc rapporte ici ces paroles du Seigneur pour montrer que l'abomination de la désolation prédite par le prophète Daniel arriva lorsque Jérusalem fut envahie. — S. AMBR. — En effet,

tientia est. Patientia vero est aliena mala æquanimiter perpeti, et contra eum quoque qui mala irrogat, nullo dolore morderi.

Cum autem videritis circumdari ab exercitu Hierusalem, tunc scitote quia appropinquavit desolatio ejus. Tunc qui in Judæa sunt, fugiant ad montes; et qui in medio ejus sunt, discedant; et qui in regionibus, non intrent in eam; quia dies ultionis hi sunt, ut impleantur omnia quæ scripta sunt. Væ autem prægnantibus et nutrientibus in illis diebus! Erit enim pressura magna super terram, et ira populo huic. Et cadent in ore gladii, et captivi ducentur in omnes gentes; et Hierusalem calcabitur a gentibus, donec impleantur tempora nationum.

BEDA. Hactenus ea quæ per quadraginta annos (necdum fine adveniente) futura erant, dicta sunt: hic ipse finis desolationis quæ a romano exercitu facta est, Domini verbis exponitur, cum dicitur: Cum autem videritis circumdari, etc. EUSEB. (in *Cat. græcorum Patrum*). Desolationem Hierusalem vocat, non amplius eam a suis nec secundum ritum legalem constitui, ita quod nullus expectet post futuram obsidionem et desolationem, aliam innovationem fieri: sicut accidit tempore regis Persarum, et illustris Antiochi, et iterum tempore Pompeii.

AUG. (*ad Hesych.*, opist. 80). Hæc autem Domini verba ideo Lucas hoc loco commemoravit, ut ostendat tunc factam fuisse abominationem desolationis, quæ a Daniele prædicta est (de qua Matthæus, cap. 24, et

les Juifs pensent que l'abomination de la désolation eut lieu lorsque les Romains, par dérision pour les observances judaïques, jetèrent une tête de porc dans le temple. — S. Eus. — De plus, le Seigneur, prévoyant que la ville serait désolée par la famine, avertit ses disciples de ne point s'y retirer durant le siège comme en un lieu sûr et protégé de Dieu, mais plutôt d'en sortir et de s'enfuir sur les montagnes. D'où il suit : « Alors, que ceux qui sont dans la Judée fuient vers les montagnes. » — BÈDE. — L'histoire ecclésiastique raconte qu'aux approches de la ruine de Jérusalem, tous les chrétiens qui étaient dans la Judée en sortirent par un avertissement de Dieu, et s'en allèrent habiter au-delà du Jourdain dans une ville nommée *Pella*, jusqu'à ce que la désolation de la Judée fut consommée. — S. AUG. — Au lieu de ces paroles, saint Matthieu et saint Marc ont dit : « Que celui qui sera sur le toit ne descende pas dans sa maison ; » saint Marc ajoute : « Et n'y entre point pour emporter quelque chose. » Au lieu de cela, saint Luc ajoute : « Que ceux qui sont au milieu d'elle s'en retirent. »

BÈDE. — Mais comment, lorsque la ville sera investie par une armée, ceux qui sont au milieu d'elle pourront-ils se retirer? à moins qu'en disant *alors* il n'ait point voulu parler du temps du siège, mais de celui qui devait précéder immédiatement, alors que les soldats romains commencèrent à envahir les frontières de la Galilée et de la Samarie. — S. AUG. — Au lieu de ces paroles de saint Matthieu et de saint Marc : « Que celui qui sera dans le champ ne retourne point en arrière pour prendre son vêtement, » saint Luc dit plus clairement : « Que ceux qui sont dans les régions voisines n'y entrent point, parce

Marcus, cap. 13, locuti sunt) quando expugnata est Hierusalem. AMBR. Judæi enim putaverunt abominationem desolationis tunc factam, eo quod caput porci in templum jecerunt illudentes Romani judaicæ ritum observantiæ. EUSEB. (ut sup.). Dominus autem futuram in civitate prævidens famem, monebat discipulos ne in futura obsidione in civitatem confugerent, tanquam ad locum tutum, et a Deo protectum : sed magis inde discederent, et ad montes confugerent. Unde sequitur : Tunc qui in Judæa sunt, fugiant ad montes, etc. BÈDE. Ecclesiastica narrat historia (Eusebii scilicet, lib. 3, cap. 5) cunctos qui in Judæa erant Christianos, imminente Hierosolymorum excidio, commonitos a Domino,

ex eo loco discessisse, et trans Jordanem habitasse in civitate quadam Pella nomine, donec desolatio Judææ completeretur. AUG. (ad Hesyck., ut supra). Pro hoc autem Matthæus et Marcus dixerunt : Et qui supra tectum, non descendat in domum; addidit autem : Nec introcat ut tollat aliquid de domo : pro quo Lucas subdit : Et qui in medio ejus sunt, discedant.

BÈDE. Sed quomodo ab exercitu, civitate jam circumdata, qui in medio ejus sunt, discedent? Nisi forte quod præmisit tunc, non ad ipsum tempus obsidionis referatur, sed ad proximum ante obsidionis tempus, cum se primum miles romanus per Galilææ vel Samaritæ fines cœpisset diffundere. AUG. (ad Hesyck., ut sup.). Pro eo autem

que ces jours seront des jours de vengeance, afin que tout ce qui est écrit s'accomplisse. » — BÈDE. — Ce sont des jours de vengeance, c'est-à-dire que, durant ces jours, le sang du Seigneur sera vengé.

S. AUG. — Saint Luc continue comme les deux autres évangélistes : « Malheur aux femmes grosses et à celles qui nourriront en ces jours-là ! » C'est ainsi que saint Luc éclaircit ce qui pouvait être incertain ; savoir : que ce qui a été dit de l'abomination de la désolation ne se rapporte point à la fin du monde, mais à la ruine de Jérusalem. — BÈDE. — Or, il dit : « Malheur aux femmes grosses (à cause de la captivité), et à celles qui nourriront, » ou à celles qui *allaiteront*, parce que leur sein ou leurs bras étant chargés du fardeau de leurs enfants, il leur sera très difficile de fuir. — THÉOPHYL. — Quelques-uns disent que, dans ces paroles, le Seigneur fait allusion aux mères qui mangèrent leurs enfants, selon le récit de Josèphe.

S. CHRYS. — Ensuite il assigne la cause des paroles précédentes, en disant : « Car il y aura une grande détresse sur ce pays et une grande colère sur ce peuple. » En effet, tant de maux fondirent sur eux qu'aucun désastre ne pourra jamais être comparé à leurs calamités, comme Josèphe l'a raconté. — S. EUS. — Lorsque les Romains arrivèrent et prirent la ville, une multitude innombrable de Juifs périrent par le glaive. D'où il suit : « Ils tomberont sous le tranchant du glaive. » Néanmoins, un plus grand nombre périrent par la famine. Ceci arriva d'abord sous Titus et Vespasien, et, après eux, du temps d'Adrien, empereur des Romains, lorsque les Juifs furent expulsés de leur patrie. D'où il suit : « Ils seront emmenés captifs dans toutes

quod Matthæus et Marcus posuerunt : Et qui in agro erit, non revertatur retro tollere vestimentum suum, apertins iste subdit : Et qui in regionibus non intrent in eam, quia dies ultionis hi sunt, ut impleantur omnia quæ scripta sunt. BEDA. Dies autem ultionis hi sunt, dies videlicet dominici sanguinis ultionem petentes.

AUG. (*ad Hesych.*, ut sup.). Deinde similiter Lucas prosequitur, sicut et alii duo : Væ autem prægnantibus et nutrientibus in illis diebus ! Et sic ergo Lucas patefecit quod poterat esse incertum : scilicet id quod dictum est de abominatione desolationis, non ad seculi finem, sed ad expugnationem Hierusalem pertinere. BEDA. Dixit ergo : Væ prægnantibus (præsente captivitate), et nutrientibus, sive mammantibus (ut quidam interpretantur), quarum vel

uteri vel manus filiorum sarcina prægravatæ, fugæ necessitatem non minimum impediunt. THEOPHYL. Quidam vero dicunt Dominum per hoc significare filiorum esum, quem et Josephus narrat.

CHRYS. (adversus vituperatores vitæ monasticæ). Deinde prædictorum assignat causam, dicens : Erit enim pressura magna super terram, et ira populo huic : talia enim mala eos occupaverunt, ut nulla deinceps ærumna possit eorum calamitatibus adæquari, ut Josephus narravit. EUS. (*in Cat. græcorum Patrum*). Qualiter scilicet advenientibus Romanis, et urbem capientibus, multæ catervæ judaici populi in ore gladii periere. Unde sequitur : Et cadent in ore gladii ; sed et plures necati sunt fame. Hæc vero accidebant, primo quidem sub Tito et Vespasiano ; post hos autem, tem-

les nations. » En effet, les Juifs furent dispersés dans tout l'univers; ils se répandirent jusqu'aux extrémités de la terre, et tandis que des étrangers habitent leur pays, il est devenu inaccessible pour eux seuls. D'où il suit : « Jérusalem sera foulée aux pieds par les Gentils jusqu'à ce que le temps des nations soit accompli. » — BÈDE. — C'est ce dont veut parler l'Apôtre quand il dit : « Une partie d'Israël est tombée dans l'aveuglement jusqu'à ce que la multitude des nations soit entrée, et qu'ainsi tout Israël soit sauvé. » Lorsqu'il aura obtenu le salut qui lui a été promis, on peut espérer qu'il retournera dans sa patrie.

S. AMBR. — Mystiquement, l'abomination de la désolation est la venue de l'antechrist, parce qu'il souillera l'intérieur des âmes par ses abominables sacrilèges; car il est dit qu'il s'assiéra dans le temple pour usurper le trône de la divine majesté. Tel est évidemment le sens spirituel de ce passage; il voudra imprimer dans les âmes des traces profondes de sa perfidie, en cherchant à prouver par les Écritures qu'il est le Christ. Alors approchera la désolation, parce que plusieurs succomberont et abandonneront la vraie religion. Alors ce sera le jour du Seigneur; car, de même que le premier avènement du Seigneur avait pour but de racheter les péchés, de même le second aura pour but de les punir, afin qu'un plus grand nombre ne tombe pas dans l'erreur et l'infidélité. Il y a un autre antechrist, c'est-à-dire le démon, qui cherche à réduire Jérusalem (c'est-à-dire l'âme pacifique) sous sa loi. Or, quand le démon est dans le temple, c'est la désolation de l'abomination. Mais lorsque la présence spirituelle du Christ vient à briller au milieu de nos tentations, le démon s'éloigne et la

pore Hadriani, principis Romanorum, quando natale solum Judæis inaccessible est factum. Unde sequitur : Et captivi ducentur in omnes gentes : totum enim orbem Judæi repleverunt, usque ad fines terræ pervenerunt; et cum eorum terra ab alienigenis inhabitetur, solis ipsis est inaccessible facta. Unde sequitur : Et Hierusalem calcabitur a gentibus, donec impleantur tempora nationum. BÈDE. Quæ scilicet Apostolus commemorat, dicens (Rom., 11) : Cæcitas ex parte facta est in Israel, donec plenitudo gentium intraret et si omnis Israel salvus fieret : qui cum promissa salute fuerit potitus, ad patriam solum rediturus non temere speratur.

AMBR. Mystice autem abominatio desolationis adventus Antichristi est; eo quod sacrilegiis infaustis mentium interiora con-

taminet; sedens juxta historiam in templo, ut sibi vendicet divinæ solium potestatis. Juxta interpretationem autem spirituales pulchre inducitur; eo quod in affectibus singulorum vestigium perfidiæ suæ confirmare desideret; ex Scripturis disputans se esse Christum. Tunc appropinquabit desolatio; quoniam a vera religione plerique lapsi desistent. Tunc erit Domini dies; quoniam sicut primus adventus Domini fuit propter redimenda peccata, ita et secundus erit propter reprimenda delicta, ne plures perfidiæ errore labantur. Est et alius Antichristus, id est diabolus, qui Hierusalem (id est, animam pacificam) obsidere nitatur suæ legis exercitu. Ergo quando in medio templi est diabolus, desolatio abominationis est. Cum autem unicuique laboranti Christi præsentia spiritualis illuxerit, tollitur ini-

justice commence à régner. Il y a encore un troisième antechrist, c'est Arius et Sabellius, et tous ceux qui cherchent à nous entraîner dans leurs coupables erreurs. Il est dit : *Malheur* aux femmes grosses, c'est-à-dire à ceux qui engraisent leur chair et qui négligent leur âme dans la mollesse, de sorte qu'ils sont stériles de vertus et remplis de vices. Ceux mêmes qui sont, pour ainsi dire, en travail de bonnes œuvres et qui n'en ont encore produit aucune, ne sont pas à l'abri de cet anatlième. En effet, il en est qui conçoivent par crainte de Dieu, mais tous n'enfantent pas; quelques-uns font avorter la parole et la rejettent avant d'enfanter; d'autres ont le Christ dans le sein, mais il n'est pas encore formé. Ainsi, l'âme qui enfante la justice, enfante le Christ. Hâtons-nous donc d'allaiter nos enfants, de peur que le jour du jugement ou celui de la mort ne nous surprenne avant qu'ils soient formés. Il en sera ainsi si vous conservez dans votre cœur toutes les paroles de la justice, si vous n'attendez pas le temps de la vieillesse, et si dès votre premier âge vous vous hâtez de concevoir la sagesse et de la nourrir en fuyant la corruption des sens. A la fin du monde, les nations qui auront reçu la foi soumettront toute la Judée par la parole spirituelle qui est comme un glaive à deux tranchants.

Et il y aura des signes dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles; et sur la terre les nations seront dans l'abattement et la consternation, la mer faisant un bruit effroyable par l'agitation de ses flots; et les hommes s'échapperont de frayeur dans l'attente de ce qui doit arriver dans tout l'univers; car les vertus des cieux seront ébranlées; et alors ils verront le Fils de l'homme, qui viendra sur une nuée avec une grande puissance et une grande majesté.

BÈDE. — Il annonce successivement ce qui arrivera lorsque les

quæ ex medio, et incipit regnare justitia. Est etiam tertius Antichristus, ut Arius et Sabellius, et omnes qui nos prava intentione seducunt. Hæ autem sunt prægnantes, quibus vix dicitur; quæ aruini sui carnis extendant, et quibus intinorum gressus pigrescat animorum, ut effectæ virtutum, foetæque vitiorum. Sed nec illæ prægnantes condemnationis exsortes sunt quæ in bonorum actuum molimine constitutæ, needum aliquos suscepti operis dedere processus. Sunt quæ Dei timore concipiunt, sed non omnes pariunt: sunt enim quæ abortivum excludunt verbum antequam pariant; sunt etiam quæ in utero Christum habeant, sed nondum formaverunt. Ergo

quæ parit justitiam, Christum parit. Nos etiam parvulos nostros ablactare propereamus ne nos quasi imperfectorum parentes, aut judicii dies, aut mortis inveniat. Quod ita fiet, si omnia dicta justitiæ in corde custodias, nec senectutis tempus expectes; sed in prima ætate sapientiam sine corruptela corporis tui cito concipias, cito nutrias. In fine autem Judæa omnis a nationibus credituris subjicietur in ore gladii spiritualis, qui est sermo bis acutus (*Apoc.*, 1, vers. 16, et *Apoc.*, 19, vers. 15).

Et erunt signa in sole, et luna, et stellis, et in terris pressura gentium præ confusione sonitus maris et fluctuum; crescentibus ho-

temps des nations seront accomplis, en disant : « Il y aura des signes dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles. » — S. AMB. — Saint Matthieu exprime plus clairement ces signes : « Alors, dit-il, le soleil s'obscurcira, la lune ne donnera plus sa lumière et les étoiles tomberont du ciel. » — S. EUS. — Lorsque la consommation de la vie corruptible s'accomplira et que, selon le langage de l'Apôtre, la figure de ce monde passera; lorsque succédera le monde nouveau, dans lequel, au lieu des astres visibles, le Christ lui-même brillera comme l'astre et le roi de ce monde nouveau, alors l'éclat de sa gloire et de sa majesté sera si grand que le soleil qui nous éclaire maintenant, la lune et les autres astres disparaîtront en présence de cette incomparable lumière. — S. CHRYS. — De même que la lune et les astres disparaissent aussitôt que le soleil se lève, de même lorsque le Christ paraîtra dans sa gloire, le soleil s'obscurcira, la lune ne donnera plus sa lumière et les étoiles tomberont du ciel, qui se dépouillera de son riche manteau pour se revêtir d'une plus éclatante lumière.

S. EUS. — Ensuite il raconte ce qui adviendra sur la terre après que les astres seront obscurcis, et quelle sera l'angoisse des peuples, en disant : « Sur la terre, les nations seront dans l'effroi, à cause du bruit confus de la mer, etc. » Ceci semble annoncer que le commencement de la transformation de l'univers viendra de l'absence des eaux; elles seront dévorées par le feu ou gelées par le froid, de sorte qu'on n'entendra plus le bruit de la mer, les flots ne viendront plus arroser les sables brûlés du rivage, et le reste de la surface du monde, ne rece-

minibus præ timore, et expectatione quæ supervenient universo orbi : nam virtutes calorum movebuntur : et tunc videbunt Filium hominis venientem in nube cum potestate magna et majestate.

BEA. Quid impletis nationum temporibus sequatur, ex ordine manifestat, dicens : Erunt signa in sole, et luna, et stellis. AMB. Quæ quidem signa secundum Matthæum evidentius exprimuntur : Tunc (inquit) sol obscurabitur, et luna non dabit lumen enim, et stellæ cadent de cælo. EUSEB. (in *Cat. græc. Patr.*). Tunc enim cum vitæ corruptibilis consummatio agetur, et secundum Apostolum (1 ad Cor., 7) species hujus mundi transibit, et novum succedet seculum, in quo vice sensibilium luminarium ipse Christus fulgebit quasi jubar, et Rex novi seculi : cujus erit tanta

numinis virtus et gloria, ut sol qui nunc radiat, atque luna, et cætera sidera, adventu majoris luminis occultentur. CHRYS. (in eadem *Cat. græc.*). Sicut enim in hoc seculo luna et sidera mox obfuscantur orto sole, sic in gloriosa Christi apparitione sol obtenebrescet, et luna non dabit proprium jubar, et stellæ cadent de cælo : priore spoliatae amictu, ut potioris lucis amictu potiantur.

EUSEB. (ut sup.). Quæ autem evenient orbi post luminarium obtenebrationem, ex quibus fiet angustia gentium, consequenter exprimit, dicens : Et in terris pressura gentium præ confusione sonitus maris, etc., ubi videtur docere principium transmutationis universi futurum ex defectu substantiæ humidæ : hac enim prima devorata, vel congelata, ut non amplius audiantur sonitus maris. nec contingant arenam fluctus

vant plus ses humides vapeurs, s'épuisera par ses émanations et se transformera. Or, comme l'apparition du Sauveur doit combattre les prodiges de l'ennemi de Dieu (de l'antechrist), ses premières vengeances commenceront par cette sécheresse, de sorte qu'on n'entendra plus ni les tempêtes ni les mugissements de la mer; c'est alors que viendra la détresse des hommes qui survivront. D'où il suit: « Les hommes sécheront de frayeur dans l'attente de ce qui doit advenir à tout l'univers. » Ensuite il exprime ce qui doit advenir, en ajoutant: « Car les vertus des cieux seront ébranlées. »

THÉOPHYL. — Ou encore: lorsque le monde du firmament sera bouleversé, les éléments terrestres devront ressentir les mêmes secousses. D'où il suit: « Sur la terre, les nations seront dans l'effroi, etc. » Comme s'il disait: La mer frémera d'une manière si épouvantable et ses rivages seront battus par une telle tempête que les peuples seront dans l'angoisse (c'est-à-dire dans une détresse universelle), jusqu'à sécher de frayeur dans l'attente des maux qui menaceront le monde. D'où il suit: « Les hommes sécheront d'effroi dans l'attente de ce qui doit advenir à tout l'univers. »

S. AUG. — Mais, direz-vous, nos calamités nous forcent à reconnaître que la fin des temps est venue, puisque ce qui a été prédit se vérifie; car il est certain que dans ce moment tous les peuples, tous les pays sont dans l'angoisse et la tribulation. Mais, si ces maux que souffre maintenant le genre humain sont des signes certains que le Seigneur va bientôt venir, pourquoi l'apôtre dit-il: « Lorsqu'ils diront: Nous sommes dans la paix et la sécurité? » Examinons donc s'il ne

ejus causa exuberantis siccitatis, cætoræ mundi partes non amplius obtinentes vaporem solitum, emissum ex substantia humida transmutationem patientur; et sic cum apparitio Salvatoris confutare debeat repugnantia Deo prodigia (scilicet Antichristi) exordium sument furoris procemina ex siccitatibus, ut nec tempestas nec fremitus maris ulterius audiatur: quo facto subsequetur angustia superstitum hominum. Unde sequitur: Arescentibus (id est, tabescentibus) hominibus præ timore et expectatione eorum scilicet quæ supervenient universo orbi. Quæ autem tunc ingruant mundo, consequenter ostendit, subdens: Nam virtutes cælorum movebuntur.

THEOPH. Vel aliter: cum alterabitur superior orbis, et elementa inferiora merito patientur jacturam. Unde sequitur: Et in

terris pressura gentium, etc. Quasi dicat: Mare terribiliter fremet, et littus maris agitatabitur tempestate, ita ut sit populo terræ pressura (id est, communis miseria), ut tabescant timore et expectatione malorum irruentium mundo. Unde sequitur: Arescentibus hominibus præ timore, et expectatione, quæ supervenient universo orbi.

AUG. *ad Hesy.* (epist. 80, ut sup.). Sed dices: Confiteri vos pœna vestra compellit adesse jam finem, dum impletur, quod prænuntiatum est: nullam enim patriam, nullum locum nostris temporibus non affligi aut tribulari certum est. Sed si ista mala, quæ nunc patitur genus humanum, certa sunt indicia jam Dominum esse venturum, quid est quod dicit Apostolus [1 *ad Thes-sal.*, 5]: Cum dixerint pax et securitas? Videamus ergo ne forte melius intelligatur

vaut pas mieux entendre que tel ne sera pas l'accomplissement de ces paroles prophétiques; mais plutôt que ces choses arriveront lorsque la tribulation s'étendra sur l'Église (qui sera tourmentée dans tout l'univers) et non sur ceux qui la tourmenteront; car ce sont eux (qui diront : « Nous sommes dans la paix et la sécurité. » Or, nous voyons que les malheurs de notre temps, qu'on prend pour les grandes calamités de la fin du monde, sont communs aux deux royaumes (celui du Christ et celui du démon); les bons et les méchants en souffrent également, et au milieu de ces grands maux on se livre de tous côtés à de fréquentes orgies; est-ce là *sécher de frayeur*? ne sont-ce pas plutôt les ardeurs de la volupté?

THÉOPH. — Non-seulement les hommes trembleront à cause de ces désastres du monde, les anges, eux-mêmes, seront dans la stupeur à la vue des bouleversements épouvantables de l'univers. D'où il suit : « Les vertus des cieux seront ébranlées. » — S. GRÉG. — Qu'appelle-t-il *les vertus des cieux*, sinon les anges, les dominations, les principautés et les puissances? Ils apparaîtront visiblement à nos yeux dans l'avènement de notre juge sévère, et ils exigeront rigoureusement ce que notre Créateur invisible nous demande maintenant avec miséricorde. — EUS. — De plus, le Fils de Dieu devant venir dans sa gloire pour confondre la superbe tyrannie du fils de péché (1), les anges du ciel le serviront, et les portes éternelles, depuis longtemps fermées, s'ouvriront afin que les splendeurs célestes apparaissent. — S. CHRYS. — Ou encore : les vertus des cieux seront ébranlées, quoiqu'elles n'aient

(1) L'Apôtre dit *le fils de perdition, l'homme de péché*; c'est dans le même sens qu'il est dit ici *le fils du péché*.

non eo modo impleri quæ prædicta sunt his verbis; sed tunc potius esse ventura, quando sic erit tribulatio universo orbi, ut ad Ecclesiam pertineat (quæ universo orbe tribulabitur), non ad eos qui tribulabunt eam: ipsi enim sunt dicturi: Pax et securitas. Nunc autem ista mala quæ tanquam summa extremaque creduntur, utriusque regno (Christi scilicet et diaboli) videmus esse communia. Pariter quippe his boni affliguntur et mali; inter quæ tanta mala adhuc usquequaque frequentantur luxuriosâ convivia. Hoc cœne est arescere præ timore, an potius inardescere præ libidine?

THEOPH. Non solum autem mortales fluctuabunt cum alterabitur mundus, sed etiam angeli stupebunt in tam terribilibus

mutationibus universi. Unde sequitur: Nam virtutes cœlorum movebuntur. GRÉG. (in homil. 1, in *Evang.*). Quid enim virtutes cœlorum, nisi angelos, dominationes, et principatus, et potestates appellat? Quæ in adventu districti iudicis nostris tunc oculis visibiliter apparebunt, ut districte tunc a nobis exigant hoc quod nos modo invisibilis Conditor æquanimiter portat. EUSEB. (ut sup.). Cum etiam Dei Filius sit venturus in gloria, et confutaturus elatam tyrannidem filii peccati, ministrantibus angelis cœli, fores a seculo clausæ patebunt, ut spectentur excelsa. CHRYS. (*ad Olympiam*, epist. 2). Vel virtutes cœlicæ movebuntur, quàmvis sibi consciæ non sint: videntes enim infinitas multitudes con-

conscience d'aucune faute, parce qu'elles trembleront en voyant la condamnation des multitudes infinies. — BÈDE. — C'est ainsi qu'il est dit dans Job : « Les colonnes du ciel tremblent et sont saisies d'effroi devant un signe de sa face. » Que feront les planches légères, puisque les colonnes tremblent ? Que deviendra le roseau du désert, puisque les cèdres du paradis sont ébranlés ? — S. EUS. — Ou encore : *les vertus des cieux*, ce sont les esprits qui gouvernent les diverses parties du monde visible ; ils s'ébranleront alors pour s'élever à un état meilleur ; car, dans le monde nouveau, ils seront délivrés du ministère qu'ils remplacent par ordre de Dieu auprès des créatures visibles qui sont dans l'état de corruption. — S. AUG. — Or, afin que le Seigneur, parlant de ce qui doit précéder son second avènement, ne paraisse point avoir annoncé comme extraordinaires des choses qui arrivaient fréquemment dans le monde même avant son premier avènement ; et afin que nous n'excitions pas la risée de ceux qui ont lu dans l'histoire des peuples des calamités plus nombreuses et plus grandes, je pense qu'il vaut mieux appliquer ces prédictions à l'Église. En effet, l'Église est le soleil, la lune et les étoiles ; il lui a été dit : « Vous êtes belle comme la lune et éclatante comme le soleil. » Or, elle ne brillera plus alors à cause des violences inouïes de ses persécuteurs. — S. AMB. — Comme un grand nombre renonceront à la religion, la clarté de la foi sera obscurcie par les nuages de l'infidélité. Le soleil de justice croît ou décroît pour moi, selon ma foi, et de même que dans ses révolutions mensuelles, la lune disparaît à mesure que la terre s'interpose entre elle et le soleil, de même la sainte Église ne peut réfléchir

<p>dennari, non intrepide stabunt illic. BÈDE. Unde et in Job dicitur (cap. 26) : Columnæ cœli contremiscunt, et pavent ad nutum ejus : quid ergo faciunt tabulæ, quando tremunt columnæ ? Quid virgula deserti patitur, cum cedrus paradisi concutitur ? EUSEB. (ut sup.). Vel virtutes cœlorum sunt quæ præsentibus partibus universi. Quæ quidem tunc movebuntur, ut potiore statum attingant : absolventur enim in seculo novo a ministerio quo Deo serviunt circa sensibilia corpora secundum corruptionis statum. AUG., <i>ad Hesy.</i> (ut sup.). Sed ne Dominus propinquante secundo adventu suo, ea pro magno prædixisse videatur, quæ huic mundo etiam ante primum ejus adventum fieri consueverant, et rideamur ab eis qui plura in historia gentium et majora legerunt ; hæc quæ</p>	<p>dicta sunt, melius in Ecclesia existimo intelligi : Ecclesia enim est sol, et luna, et stellæ, cui dictum est (can. 6) : Pulchra ut luna, electa ut sol : quæ tunc non apparebit persecutoribus ultra modum sævientibus. AMBR. Plurimis etiam a religione deficientibus, clara fides obscurabitur nube perfidiæ : quia mihi sol ille justitiæ meæ fide vel minuitur vel augetur ; et sicut menstruis cursibus (id est, mensium defectibus) luna vel terræ opposita cum fuerit e regione solis, vanescit ; sic et sancta Ecclesia, cum lumini cœlesti vitia carnis obsistunt, fulgorem divini luminis de Christi radiis non potest mutuari : nam in persecutionibus lucem divini Solis plerumque amor vitæ hujus excludit. Cadunt etiam stellæ (id est, gloria micantes viri), si persecutionis acerbitas convalescat. Quæ oportet</p>
--	--

les rayons de la lumière divine du Christ lorsque les vices de la chair mettent obstacle à l'éclat de la lumière céleste. Or, il arrive souvent dans les persécutions que l'amour de cette vie devient un obstacle à la lumière du divin soleil. Les étoiles du ciel (c'est-à-dire les hommes les plus renommés) tombent lorsque la violence de la persécution redouble. Cela doit être jusqu'à ce que le nombre des enfants de l'Église soit accompli; car c'est ainsi que les bons sont réprouvés et les faibles manifestés. — S. AUG. — Par ces paroles: « Sur la terre les nations seront dans la détresse, » il a voulu nous faire entendre les peuples, non ceux qui seront bénis par le rejeton d'Abraham; mais ceux qui seront placés à gauche.

S. AMB. — Les diverses angoisses de notre ame seront si amères que le remords de nos innombrables fautes (à cause de la crainte du jugement) desséchera la source de la rosée divine. Or, de même que l'avènement du Seigneur est attendu afin que sa présence se manifeste partout, dans toute l'humanité et dans tout l'univers, comme elle se manifeste à celui qui reçoit le Christ de tout son cœur, de même les vertus des cieux recevront une augmentation de grâce à la venue du Seigneur et elles tressailleront dans la plénitude de sa divinité qui se communiquera de plus près. Ou encore: les vertus des cieux sont celles qui racontent la gloire de Dieu et qui, lorsque le Christ s'épanchera plus entièrement, s'ébranleront pour le voir. — S. AUG. — Ou encore: les vertus des cieux seront ébranlées parce que les fidèles les plus courageux seront troublés par les persécutions des impies.

SUITE: « Alors ils verront le Fils de l'homme venant dans une nuée. » — THÉOPH. — Aussi bien les fidèles que les infidèles, car il paraîtra avec sa croix et il sera plus resplendissant que le soleil, de

tet fieri donec Ecclesiæ multitudo cumuletur: sic enim probantur boni, sic produntur infirmi. AUG., *ad Hesy.* (ut sup.). Quod autem dictum est: Et in terris pressura gentium, gentes voluit intelligi, non quæ in semine Abrahæ benedicentur, sed quæ ad sinistram stabunt.

AMBR. Ergo varii animorum æstus ita graves erunt ut delictorum multitudine male consciis (futuri iudicii metu) sacri nobis ros fontis areseat. Quemadmodum autem Domini expectatur adventus, ut ejus præsentia in toto fiat, vel hominis orbe, vel mundi, quæ fit in singulis, cum omnibus affectibus receperis Christum; sic virtutes cælorum in adventu Domini augmentum

gratiæ consequentur, et plenitudine Divinitatis propius se infundente movebuntur. Sunt etiam virtutes cælorum quæ enarrant gloriam Dei, quæ pleniore Christi infusione movebuntur ut videant Christum. AUG., *ad Hesy.* (ut supra). Vel virtutes cælorum movebuntur, quia impiis persequentibus, quidam fideles fortissimi turbabuntur.

Sequitur: Et tunc videbunt Filium hominis venientem in nube. ТНЕОРН. Tam fideles quam infideles: radiabit enim amplius sole tam ipse quam crux ejus: unde ab omnibus cognoscetur. AUG. (ut sup.). Quod autem dicit: Venientem in nube, duobus modis accipi potest: sive in Ecclesia sua tanquam in nube venientem, sicut nunc

sorte que tous le connaîtront. — S. AUG. — Ces paroles : « Venant dans une nuée, » peuvent s'entendre de deux manières, ou qu'il viendra dans son Eglise comme dans une nuée lumineuse ainsi qu'il vient sans cesse, mais cette fois il viendra « avec une grande puissance et une grande majesté, » parce que sa majesté et sa puissance se manifesteront alors davantage pour donner aux saints plus de courage, afin qu'ils ne soient pas vaincus par la violence de la persécution ; ou bien qu'il viendra dans le corps avec lequel il est assis à la droite du Père ; en effet, nous devons croire qu'il viendra non-seulement dans le même corps, mais encore sur une nuée, puisqu'il reviendra comme il est monté, et que ce fut une nuée qui le déroba aux yeux de ses disciples (1). — S. CHRYS. (2). — Dieu apparaît toujours dans les nuées selon cette parole : « Les nuées sont sous ses pieds. » C'est ainsi que le Fils de l'homme viendra dans les nuées comme Dieu et Seigneur, non dans l'obscurité, mais avec une gloire digne de Dieu ; c'est pourquoi il ajoute : « Avec grande puissance et majesté. » — S. CYR. — Il faut sous-entendre : Avec *grande* majesté. Dans sa première apparition il avait notre infirmité et notre bassesse, mais il accomplira la seconde avec toute sa puissance. — S. GRÉG. — Ceux qui n'ont pas voulu l'écouter dans son état d'humiliation le verront dans la puissance et la gloire, et ils ressentiront d'autant plus sévèrement sa colère que leurs cœurs auront été plus rebelles à s'incliner devant sa miséricorde.

(1) Ils le virent s'élever dans une nuée... Ce Jésus qui s'est élevé dans le ciel viendra de la même manière que vous l'avez vu monter, etc. (Act., 1, v. 9 et 11).

(2) *Caligo sub pedibus ejus* (psaume 17, v. 10).

venire non cessat ; sed ideo tunc cum potestate magna et majestate, quia major majestas et potestas illius apparebit sanctis, quibus magnam virtutem dabit, ne tanta persecutione vincantur ; sive in corpore suo, in quo sedet ad dexteram Patris, merito credendus est, non solum in eodem corpore, verumetiam in nube venturus ; quoniam sic veniet sicut abiit ; nubes autem suscepit eum ab oculis eorum. CHRYS. (in *Cat. græc. Patr.*). Semper enim Deus in nube apparet, secundum illud (*Psal.* 17) : Nubès et caligo in circuitu ejus. Unde et Filius hominis in nubibus veniet, ut Deus et Dominus, non latenter, sed in gloria digna Deo ; et ideo subdit : Cum potestate magna et majestate. CYRIL. (in eadem *Cat. græc.*). Intelligen-

dum est similiter magna : primam enim apparitionum prosecutus est cum infirmitate et humilitate nostra ; sed secundam celebrabit cum propria potestate. GREG. (ut sup.). In potestate enim et majestate visuri sunt, quem in humilitate positum audire noluerunt ; ut virtutem ejus tanto tunc districtius sentiant, quanto nunc cervicem cordis ad ejus patientiam non inclinant.

His autem fieri incipientibus, respicite, et levate capita vestra, quoniam appropinquat redemptio vestra. Et dixit illis similitudinem : Videte ficulneam et omnes arbores : cum producant jam ex se fructum, scitis quoniam prope est aestas : ita et vos, cum videritis hæc fieri, scitote quia prope est

Pour vous, lorsque ces choses commenceront d'arriver, regardez en haut, et levez la tête, parce que votre rédemption est proche. Il leur proposa ensuite cette comparaison : Considérez le figuier et les autres arbres. Lorsqu'ils commencent à pousser leur fruit, vous reconnaissez que l'été est proche ; ainsi lorsque vous verrez arriver ces choses, sachez que le royaume de Dieu est proche. Je vous dis en vérité que cette génération d'hommes ne finira point que toutes ces choses ne soient accomplies. Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point.

S. GRÉG. — Comme les précédentes paroles s'adressent aux réprouvés, elles sont aussitôt suivies de consolations pour les élus, car il suit : « Lorsque ces choses commenceront à arriver, regardez et levez la tête, parce que votre rédemption approche. » Comme s'il disait : Lorsque les fléaux se multiplieront sur le monde, levez la tête, c'est-à-dire réjouissez-vous dans votre cœur, parce que tandis que finit le monde dont vous n'êtes pas les amis, la rédemption que vous attendez approche. En effet, souvent l'Écriture met la tête pour le cœur, parce que le cœur dirige les pensées comme la tête gouverne les membres; ainsi lever la tête veut dire élever nos âmes vers les joies de la patrie céleste. — S. Eus. — Ou encore : les choses corporelles étant passées, il n'y aura plus que les spirituelles et les célestes, c'est-à-dire le règne du siècle qui ne doit plus finir et alors les promesses du salut s'accompliront pour ceux qui en seront dignes. D'où il est dit : « Lorsque ces choses commenceront à arriver, regardez, etc. » En effet, Dieu accomplissant les promesses qui sont l'objet de nos espérances, nous nous redresserons, nous qui auparavant étions dans l'abaissement; nous lèverons la tête, nous qui autrefois étions humiliés, parce que la rédemption que nous attendions sera venue, cette rédemption que toutes

regnum Dei : amen dico vobis quoniam non præteribit generatio hæc, donec omnia fiant : colum et terra transibunt, verba autem mea non transibunt.

GRÉG. (in homil. 1, ut sup.). Quia præmissa contra reprobos dicta sunt, mox ad electorum consolationem verba vertuntur. Nam subditur : His autem fieri incipientibus, respicite et levate capita vestra, quoniam appropinquat redemptio vestra. Ac si dicat : Cum plagæ mundi crebrescunt, levare capita, id est, exhilarate corda; quia dum finitur mundus, cujus amici non estis, prope fit redemptio quam quæstistis. In Scriptura enim sacra sæpe caput pro mente

ponitur; quia sicut capite reguntur membra, ita cogitationes mente disponuntur: capita itaque levare, est mentes nostras ad gaudia patriæ cœlestis erigere. EUSEB. (ut sup.). Vel aliter: transactis corporalibus, aderunt intelligibilia et cœlestia, scilicet regnum seculi non amplius transituri; et tunc dignis salubria promissa tribuentur. Unde dicitur: His autem fieri incipientibus, respicite, etc. Acceptis enim Dei promissis quæ speramus, erigemur qui ante curvi fueramus, et elevabimus capita nostra humiliati quondam, eo quod redemptio nostra quam sperabamus, advenerit: illa scilicet quam tota creatura expectat. THEOPH. Id est, perfecta libertas corporis et animæ:

les créatures attendent. — THÉOPH. — C'est-à-dire, l'entière délivrance du corps et de l'âme, car de même que le premier avènement du Seigneur avait pour but la réformation de nos âmes, de même le second accomplira la réformation de nos corps. — S. EUS. — Il parle ainsi à ses disciples, non que leur vie doive durer jusqu'à la fin du monde, mais parce qu'ils ne font pour ainsi dire qu'un seul corps avec nous et avec tous ceux qui dans la suite des temps croiront au Christ jusqu'à la consommation des siècles.

S. GRÉG. — Ensuite il se sert d'une belle comparaison pour nous faire comprendre que nous devons fouler aux pieds le monde et le mépriser; d'où il ajoute : « Voyez les figuiers et tous les arbres; lorsqu'ils commencent à produire leurs fruits, vous savez que l'été est proche, etc. » Comme s'il disait : De même que par les fruits des arbres on reconnaît que l'été approche, de même par la ruine du monde on reconnaîtra que le royaume de Dieu approche. Ceci nous montre que le fruit du monde, c'est la ruine. En effet, il ne germe que pour consumer dans sa ruine tout ce qu'il a produit. Or, le royaume de Dieu est justement comparé à l'été, parce qu'alors les nuages de notre tristesse seront dissipés et les jours de notre vie brilleront de la splendeur du soleil éternel. — S. AMB. — Saint Matthieu ne parle que du figuier, tandis que saint Luc parle aussi de tous les autres arbres. Or, ce figuier a une double signification : il figure l'adoucissement de ces dures épreuves, ou bien le débordement des péchés de ce temps. Ou encore : lorsque les fruits seront verts sur tous les arbres et que le figuier fécond fleurira (c'est-à-dire lorsque toute langue louera Dieu et qu'il sera confessé même par le peuple juif), alors nous devons

sicut enim primus adventus Domini fuit ad reformationem animarum nostrarum, sic secundus ad reformationem corporum celebrabitur. EUSEB. (ut sup.). Dicit autem hæc ad discipulos suos, non tanquam ad eos qui durare deberent in vita ista usque ad terminum mundi, sed (quasi uno corpore existente) ipsis, et nobis, et posteris, usque ad consummationem mundi credituris in Christum.

GRÉG. (in homil., ut sup.). Quod autem calcari mundus atque despici debeat, provida comparatione manifestat, cum subdit : Videte ficulneam et omnes arbores : cum producant jam ex se fructum, scitis quia prope est æstas, etc. Quasi dicat : Sicut ex fructu arboris vicina æstas agnoscitur,

ita ex ruina mundi prope jam cognoscitur esse regnum Dei. Ex hoc ostenditur quia fructus mundi ruina est. Ad hoc enim germinat, ut quæcunque germine aluit, cladibus consumat. Bene autem regnum Dei æstati comparatur; quia tunc mæroris nostri nebulae transeunt, et vitæ dies æterni Solis claritate fulgescunt. AMBR. Matthæus autem de sola dixit ficulnea, hic de arboribus omnibus. Duplicem autem habet figuram ficulnea : vel cum dura mitescent, vel cum peccata luxuriant. Sive ergo cum fructus in omnibus virescit arboribus, et ficulnea fecunda jam floret (id est, cum omnis lingua confitetur Deo, confitente etiam populo Judæorum), sperare Domini debemus adventum, quo tanquam tempori-

attendre l'avènement du Seigneur, qui sera comme l'été et le temps de la moisson des fruits de la résurrection. Ou encore : lorsque l'homme de péché se sera revêtu de l'orgueil frivole et léger de la synagogue, qui est comparé aux feuilles des arbres, nous devons conjecturer que le jugement approche ; car le Seigneur se hâtera de récompenser la foi et de mettre fin à l'iniquité. — S. AUG. — Quand il dit : « Lorsque vous verrez ces choses arriver, » que pouvons-nous entendre, sinon celles qui sont rapportées plus haut ? Or, parmi elles se trouve cette parole : « Alors ils verront venir le Fils de l'homme. » Ainsi, lorsqu'on le verra, ce ne sera pas encore le royaume de Dieu, mais il sera proche. Faut-il dire que ces paroles : « Lorsque vous verrez ces choses arriver, » ne doivent pas s'entendre de tout ce qui précède, mais seulement d'une partie, en exceptant ceci : « Alors ils verront le Fils de l'homme ? » Mais, saint Matthieu nous a déclaré qu'il ne fallait rien excepter, en disant : « Lorsque vous verrez toutes ces choses, » ce qui comprend la venue du Fils de l'homme, en sorte que nous devons entendre ceci de son avènement présent dans ses membres, qui sont comparés à des nuages, ou dans l'Église qui est comparée à une immense nuée. — TITE. — Ou encore, il dit : « Le royaume de Dieu est proche. » Parce que lorsque ces choses arriveront, ce ne sera pas encore la fin dernière du monde, mais une préparation de la fin, car l'avènement du Seigneur, renversant toutes les principautés et toutes les puissances, préparera le royaume de Dieu. — EUS. — En effet, de même que sur la terre (quand le printemps succède à l'hiver) le soleil répandant ses tièdes rayons réchauffe et vivifie les semences confiées à la terre, de sorte qu'elles se transforment et produisent d'innombrables plantes nuan-

bus æstivis resurrectionis fructus metentur : sive cum levem fragilemque jactantiam tanquam folia synagogæ homo iniquitatis induerit, conjicere debemus appropinquare judicium. Nam remunerare fidem Dominus et delinquendi finem afferre festinat. AUG., *ad Hesy.* (ut sup.). Cum autem dicit : Cum videritis hæc fieri, quæ intelligere poterimus, nisi ea quæ supra memorata sunt ? In his autem est quod ait : Et tunc videbunt Filium hominis venientem. Proinde cum hoc visum fuerit, non jam erit regnum Dei, sed prope erit. An dicendum est, non omnia quæ supra commemorata sunt, esse intelligenda ubi ait : Cum videritis hæc fieri : sed aliqua eorum ? hoc scilicet excepto quod dictum est : Et tunc videbunt Filium

hominis. Sed Matthæus aperuit nullis exceptis esse accipiendum, dicens : Ita et vos eum videritis hæc omnia : inter quæ est, quod videbitur Filius hominis veniens : ut intelligatur de adventu, quo nunc venit in membris suis tanquam in nubibus, vel in Ecclesia tanquam in nube magna. TITUS. Vel aliter dicit : Prope est regnum Dei ; quia dum hæc fiunt, nondum ultimus finis rerum eveniet, sed jam in finem tendent : nam et ipse adventus Domini eliminans omnium principatum, et potestatem præparat regno Dei. EUSEB. (ut sup.). Sicut enim in hac vita sol (hyeme recedente ac succedente vere) radium calidum mittens fovet, ac vivificat humi condita semina, exuentia priscam figuram ; pullulant autem nova varium

cées de verdure, de même le glorieux avènement du Fils unique de Dieu, répandant ses rayons vivifiants sur le monde nouveau, fera renaître à la lumière, avec des corps plus beaux que les premiers, toutes les semences depuis longtemps ensevelies dans le monde ; de sorte que la mort étant vaincue, désormais la vie du siècle nouveau régnera.

S. GRÉG. — Tout ce qui précède reçoit le sceau de la plus grande certitude par ce qui est ajouté : « En vérité, je vous le dis, etc. » — BÈDE. — Il parle ainsi pour donner plus d'autorité à ce qu'il annonce, et (s'il est permis de le dire) cette parole est son serment ; car *en vérité* signifie qu'il prend à témoin la vérité elle-même. C'est donc la vérité elle-même qui dit : « En vérité, je vous le dis, » quoiqu'elle ne puisse mentir en aucune manière, alors même qu'elle ne s'exprimerait point ainsi. — EUS. — Par *génération* il distingue la génération nouvelle de sa sainte Église, indiquant que le peuple fidèle durera jusqu'au temps où il verra toutes ces choses et contempera de ses yeux l'accomplissement des paroles du Sauveur. — THÉOPH. — Comme il avait prédit qu'il y aurait des troubles, des guerres et des bouleversements, soit dans les éléments, soit dans les autres créatures ; afin que nul ne pensât que la foi chrétienne elle-même devait périr, il ajoute : « Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point ; » comme s'il disait : « Alors même que tout sera bouleversé, ma foi ne périra point. » Par là, il nous fait entendre que l'Église est au-dessus de toutes les créatures, car toutes les créatures seront bouleversées, tandis que l'Église des fidèles et les paroles de l'Évangile demeureront. — S. GRÉG. — Ou encore :

virorem habentia : sic et gloriosus unigeniti Dei adventus vivificativis radiis illustrans novum seculum, dudum condita per totum mundum semina (scilicet dormientes in pulvere terræ) potioribus corporibus quam prius producet in lucem ; ac confutata morte regnabit deinceps vita seculi novi.

GRÉG. (in homil. 1, *super Evang.*, ut sup.). Omnia autem prædicta sub magna certitudine confirmantur, cum subditur : Amen dico vobis, quia, etc. BÈDE. Multum commendat, quod ita prænuntiat : et (si dicere fas est) juratio ejus est quod dicit : Amen dico vobis : amen quippe interpretatur verum. Igitur Veritas dicit : Verum dico vobis ; quod si non diceret, mentiri omnino non posset. Generationem autem, aut omne genus humanum dicit, aut specialiter Judæorum. EUSEB. (ut sup.). Vel

generationem dicit novam generationem Ecclesiæ sanctæ suæ ; ostendens duraturum populum fidelium usque ad id tempus quo visurus sit omnia, et eventus verborum Salvatoris oculis apprehendet. THÉOPH. Quia enim turbationes, et bella, et alterationes tam elementorum quam cæterarum rerum futurum esse prædixerat, ne quis suspicaretur quod et ipsa Christianitas peritura foret, subjungit : Cælum et terra transibunt, verba autem mea non transibunt ; quasi dicat : Et si cuncta commoveantur, fides tamen mea non deficiet : ex quo innuit Ecclesiam præferre toti creaturæ : sed creatura patietur alterationem ; fidelium vero Ecclesia, et sermones Evangelii permanebunt. GRÉG. (in homil., ut sup.). Vel aliter : Cælum et terra transibunt, etc. Quasi dicat : Omne quod apud

« Le ciel et la terre passeront, etc. » Comme s'il disait : Les choses qui vous semblent immuables seront changées et ne dureront pas toujours, tandis que ce qui semble passer avec moi sera fixe et permanent, parce que ma parole qui passe exprime des vérités permanentes et immuables. — BÈDE. — Par ces paroles : *le ciel passera*, nous ne devons pas entendre le firmament ni les étoiles, mais l'air d'où les oiseaux du ciel ont pris leur nom. Mais, si la terre doit aussi passer, pourquoi est-il dit dans l'Écclésiaste : « La terre durera toujours ? » Il est évident que le ciel et la terre passeront quant à leur forme présente, néanmoins ils existeront toujours par leur essence.

Prenez donc garde à vous, de peur que vos cœurs ne s'appesantissent par l'excès des viandes et du vin, et par les inquiétudes de cette vie, et que ce jour ne vous vienne tout d'un coup surprendre; car il enveloppera comme un filet tous ceux qui habitent la face de la terre. Veillez donc, priant en tout temps, afin que vous soyez trouvés dignes d'éviter tous ces maux qui arriveront, et de paraître avec confiance devant le Fils de l'homme.

THÉOPH. — Le Seigneur vient d'annoncer les signes terribles qui se manifesteront et épouvanteront les pécheurs; mais la vigilance et la prière sont un remède contre ces maux; d'où il est dit : « Veillez sur vous. » — S. BAS. — Toutes les créatures ont reçu de Dieu un mystérieux instinct qui fait qu'elles veillent à leur propre conservation; de même le Christ nous donne cet avertissement, afin que la raison et la prudence nous tiennent lieu de l'instinct naturel. Ainsi, nous devons fuir le péché comme les animaux sans raison évitent les substances

nos durable est, sine mutatione durable ad eternitatem non est, et omne quod apud me transire cernitur, fixum et sine transitu tenetur; quia sine mutabilitate manentes sententias exprimit sermo meus qui transit. BÈDE. Cœlum autem quod transibit, non æthereum, sive sidereum, sed æereum, a quo aves cœli nominantur, intelligere debemus. Si autem terra transibit, quomodo Ecclesiastes dicit (cap. 1) : Terra in æternum stat? Sed aperta ratione cœlum et terra per eam quam nunc habent imaginem transeunt, attamen per essentiam sine fine subsistunt.

Attendite autem vobis ne forte graventur corda vestra in crapula et ebrietate, et curis hujus vitæ; et superveniat in vos repentina dies illa : tanquam laqueus enim superve-

niet in omnes qui sedent super faciem omnis terræ. Vigilate itaque, omni tempore orantes, ut digni habeamini fugere ista omnia quæ futura sunt, et stare ante Filium hominis.

THEOPHYL. Posuit supra Dominus terribilia et sensibilia malorum indicia, quæ occupabunt peccatores; sed contra hæc mala remedium est cautela et oratio. Unde dicitur : Attendite vobis ne forte, etc. BASIL. (hom. 1, in illud : *Attende tibi*). Unumquodque animalium a Deo habet intrinsicus causas facientes ad tutelam consistentiæ propriæ : propter quod et Christus nobis dedit hanc monitionem, ut quæ illis a natura, hæc nobis auxilio rationis et cautela contingant. Fugientibus quidam peccatum, ut irrationabilia fugiunt mortifera pabula :

empoisonnées; nous devons rechercher la justice comme ils recherchent les plantes qui doivent les nourrir; c'est pourquoi il dit : *Veillez*, afin de pouvoir discerner ce qui est salutaire et ce qui est nuisible. Or, comme on peut veiller de deux manières, par les yeux du corps ou par l'attention de l'esprit, et comme l'œil du corps ne peut conduire à la vertu, il faut croire qu'il a voulu parler d'un acte de l'esprit quand il a dit : *Veillez sur vous*; c'est-à-dire: soyez plein de circonspection et que la lumière de votre âme soit toujours vigilante à vous garder. Il ne dit pas : *Veillez sur ce qui est à vous, sur ce qui est autour de vous*, mais *sur vous*; vous, c'est l'intelligence et l'âme; ce qui est à vous, c'est le corps et les sens; ce qui est autour de vous, ce sont vos biens, votre industrie et les autres choses de la vie; or, il ne vous dit point de veiller sur ces choses, mais sur votre âme dont vous devez surtout prendre soin. Cet avertissement guérit les faibles et rend les bons parfaits; il fait conserver le présent et pourvoir à l'avenir; il nous détourne de la censure d'autrui et nous engage à scruter nos propres actions; il nous empêche de laisser notre esprit devenir esclave des passions et nous exhorte à soumettre les sens à l'âme spirituelle. Il ajoute ensuite pourquoi il faut veiller, en disant : « De peur que vos cœurs ne s'appesantissent, etc. » — TITE. — Comme s'il disait : Prenez garde que les yeux de votre âme ne s'appesantissent, car les préoccupations de la vie présente, la crapule et l'ivresse font perdre la prudence, ébranlent la foi et précipitent dans des naufrages.

CLÉM. d'Alexandrie. — *L'ivresse* est l'excès du vin; la *crapule* est le tremblement et la nausée de l'ivresse; elle est ainsi appelée d'un mot

inquirentibus vero justitiam, sicut illa herbas nutritivas requirunt : et ideo dicit : Attendite vobis, ut scilicet discernere possitis a salubri nocivum. Sed quoniam dupliciter contingit attendere, hinc quidem corporis oculis, illinc vero per intellectivam virtutem : oculus corporis virtutem non attingit. Restat igitur dictum esse de opere intellectus, attendite : hoc est; undique circumspicite vos, pervigil habentes ad vestram custodiam animæ lumen. Neque autem dixit : Attendite vestris, aut eis quæ circa vos sunt, sed, vobis : vos enim estis intellectus et anima; vestrum autem corpus et sensus : circa vos autem opes, artes, et reliqua vitæ supellex, quibus non movet attendendum, sed animæ, cujus præcipua cura habenda. Eadem vero admonitio ægrotantes sanat, et sanos perficit;

servatores præsentium, et provisores futurorum; non alienorum censors, sed suorum factorum scrutatores; non dimittentes intellectum servum fieri passionum, sed irrationale animæ subjicientes rationali. Cur autem sit attendendum, subjungit, dicens : Ne forte graventur, etc. TITUS. Quasi dicat : Cavete ne lumina mentis vestræ graventur : cura namque præsentis vitæ, et crapula, et ebrietas fugant prudentiam, quassant fidem, operantur naufragia.

CLEMENS ALEXAND. (lib. 2, *Pedagogi* cap. 2). Est autem ebrietas nimius usus vini; crapula vero anxietas et nausea quæ est in ebrietate, a motione capitis græco vocabulo dicta. Et inferius : Sicut igitur cibus ne esuriamus, sic et potibus ne sitim patiamur, utendum est, vitando diligentius lapsum : fallax enim est vini ingestio; ani-

grec qui exprime le balancement de la tête (1). Or, de même que nous ne devons user des aliments que pour apaiser la faim, de même nous ne devons boire que pour éteindre la soif, évitant avec soin tout excès; car le vin est un breuvage trompeur. L'âme qui ne se livre point au vin sera prudente et sage, tandis que quand elle se plonge dans ses vapeurs, elle est pour ainsi dire couverte d'un voile. — S. BAS. — La curiosité ou les sollicitudes de cette vie, alors même qu'elles semblent n'avoir rien de coupable, doivent aussi être évitées si elles ne concourent point à honorer Dieu. Et afin d'indiquer pourquoi il a dit ceci, il ajoute : « De peur que ce jour ne vienne soudainement sur vous. » — THÉOPH. — Car ce jour ne sera point prévu, il viendra à l'improviste et furtivement comme un filet qui surprend; d'où il suit : « Il viendra comme un filet sur tous ceux qui sont assis, etc. » Ces paroles doivent être approfondies; car ce jour surprendra ceux qui sont assis sur terre, dans l'imprévoyance et l'inaction. Au contraire, tous ceux qui sont actifs et agiles pour le bien, ceux qui ne sont point assis dans l'oisiveté des choses terrestres, qui s'élèvent au-dessus d'elles en se disant : « Lève-toi, marche, ce n'est pas ici le lieu du repos; » pour ceux-là, ce jour ne sera ni un filet ni un malheur, mais un jour de fête.

Eus. — Ainsi il nous a exhortés à veiller, afin d'éviter la pesanteur qui vient des sollicitudes terrestres; d'où il suit : « Veillez donc et priez toujours, afin que vous soyez trouvés dignes d'échapper à toutes ces choses qui doivent advenir. » — THÉOPH. — Savoir : la famine, la peste et toutes les calamités temporelles qui menacent les élus comme

(1) Κρατιπυλῆ, qui vient de κρατ, tête, et de πᾶλλειν, chanceler.

ma autem vino libera prudentissima erit et optima; sed humectata vini vaporibus, quasi quadam nube velatur. BASIL. (in *Regulis brevioribus* ad interrogat. 58). Curiositas autem vel cura hujus vitæ quamvis nihil inhibitorum continere videatur, si tamen ad cultum divinum non coadjuvet, vitanda est. Et quare hoc dixerit, ostendit subdens : Et superveniet in vos repentina dies illa. THEOPHYL. Non enim cum deliberatione veniet dies illa, sed ex improvise et furtim capiens tanquam laqueus non caventes : unde sequitur : Tanquam laqueus enim superveniet in omnes qui sedent, etc. Quod diligentius discuti potest. Capiet enim dies illa sedentes in superficie

terræ quasi impræmeditatos et inertes. Quotquot vero sunt solertes et agiles ad bonum, non sedentes et otiantes in terrenis, sed surgentes ab eis, sibi dicentes : Surge, vade, quoniam non est hic tibi requies (ex *Mich.*, 2, v. 10), talibus non est illa dies, ut laqueus et discrimen, sed ut dies festivus.

EUSEB. (ut sup. in *Cat. græc. Patrum*). Prædicta igitur docuit esse attendenda ad cavendam gravedinem inde provenientem : unde sequitur : Vigilate itaque, omni tempore orantes, ut digni habeamini fugere omnia ista quæ futura sunt. THEOPHYL. Scilicet famem, pestem, et cætera hujusmodi, quæ temporaliter electis et aliis im-

les autres, et aussi les malheurs qui seront l'éternel châtement des coupables; car nous ne pouvons éviter ces maux que par la vigilance et la prière. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre cette fuite dont parle saint Matthieu, laquelle n'est possible ni dans l'hiver ni le jour du sabbat. L'hiver figure les sollicitudes de cette vie, qui sont tristes comme l'hiver; le sabbat figure l'intempérance et l'ivresse, qui submergent et étouffent le cœur dans les jouissances et les voluptés de la chair. Ces excès sont figurés par le sabbat, parce qu'il est le jour de joie des Juifs, qui ne connaissent point le sabbat spirituel. — THÉOPH. — Comme le chrétien ne doit pas seulement éviter le mal, mais encore faire tous ses efforts pour mériter la gloire, il ajoute : « Et de vous tenir avec confiance devant le Fils de l'homme. » C'est la gloire des anges de se tenir devant le Fils de l'homme, notre Dieu, et de contempler toujours sa face. — BÈDE. — Si un médecin habile nous ordonnait de prendre garde au suc de quelque plante, de peur qu'elle ne nous fît aussitôt mourir, certainement nous observerions fidèlement ses prescriptions. Cependant le Sauveur avertit de se garder de l'ivresse, de l'intempérance et des sollicitudes du monde, et on ne craint point d'en être blessé et d'en mourir, parce qu'on ne daigne pas accorder aux paroles du Seigneur autant de confiance qu'à celles d'un médecin.

Or, le jour il enseignait dans le temple, et la nuit il sortait, et se retirait sur la montagne appelée des Oliviers. Et tout le peuple venait de grand matin dans le temple pour l'écouter.

BÈDE. — Le Seigneur confirme par ses exemples ce qu'il vient d'en-

minent, et ea quæ postmodum accidunt reis perenniter : illa enim aliter cavere non possumus, nisi per vigilias et orationes. AUG., *De concor. Evang.*, lib. 2, cap. 77). Hæc intelligitur illa fuga quam Matthæus commemorat, quæ non debet fieri in hyeme, vel sabbato. Ad hyemem pertinent curæ hujus vitæ, quæ tristes sunt velut hyems; ad sabbatum vero crapula et ebrietas, quæ carnali luxuria lætitiæque cor submergit atque obruit : quod malum sabbati nomine significatur; quia illo die Judæi deliciis affluunt, dum spirituale sabbatum ignorant. THEOPHYL. Et quia Christianum decet, non solum fugere mala, sed etiam niti ad gloriam assequendam, subdit : Et stare ante Filium hominis : hæc est enim angelica gloria. stare ante Filium hominis,

Deum nostrum, et faciem ejus jugiter cernere. BÈDE. Et certe si quis sapiens medicus præciperet attendere a succo alicujus herbæ, ne repentinus interitus superveniat, magno studio medici mandata servavimus : nunc autem Salvatore admonente ebrietatem, et crapulam, et curas seculi esse cavendas, his sauciati et consumi non timent; quia fidem, quam medici dictis præbent, Domini verbis præbere contemnunt.

Erat autem diebus docens in templo; noctibus vero exiens, morabatur in monte qui vocatur Oliveti. Et omnis populus manebat ad eum in templo audire eum.

BÈDE. Quæ verbis præceperat Dominus suis confirmat exemplis : nam qui nos ante

seigner par ses paroles ; après nous avoir exhortés à veiller et à prier dans l'attente de l'avènement de notre juge et du jour incertain de la fin du monde (comme le [temps de sa passion approchait), il se livre lui-même à la prédication, aux veilles et à la prière ; d'où il est dit : « Le jour il enseignait dans le temple. » Il nous montre ainsi par son exemple que c'est veiller d'une manière digne de Dieu que de faire connaître la voie de la vérité par ses paroles ou par ses actions. — S. CYR. — Mais qu'enseignait-il, sinon un culte supérieur à celui de Moïse ? Car le temps approchait où la vérité devait remplacer les ombres.

THÉOPH. — Les évangélistes ont passé sous silence la plupart des enseignements du Christ ; tandis qu'il a prêché pendant près de trois ans, c'est à peine si on peut dire que ce qu'ils ont écrit de sa doctrine suffirait à remplir une journée. Ainsi ils n'ont écrit qu'une petite partie de ses nombreuses prédications, pour nous donner comme un goût de la douceur de sa parole. Le Seigneur nous montre qu'il faut converser avec Dieu durant le recueillement de la nuit, et que le jour il faut travailler à être utile aux hommes ; qu'il faut s'enrichir durant la nuit, et distribuer le jour les trésors amassés durant la nuit ; d'où il est ajouté : « Sortant dans la nuit, il allait sur la montagne des Oliviers ; » non point qu'il eût besoin de prier, mais il agissait ainsi pour nous donner l'exemple.

S. CYR. — Comme sa parole était puissante, et que plein d'autorité il transformait les traditions figuratives de Moïse et des prophètes en un culte spirituel, le peuple était avide de l'entendre ; d'où il suit : « Tout le peuple accourait de grand matin dans le temple pour l'é-

Judicis adventum et incertum singulorum exitum ad vigilandum hortatus est, et orandum, ipse (imminente tempore passionis suæ) doctrinæ, vigiliis et precibus instat : unde dicitur : Erat autem diebus docens in templo : in quo suo exemplo insinuat hoc esse digne Deo vigilare, vel dicto vel facto proximis viam veritatis ostendere. CYRIL. Quæ autem erant quæ docebat, nisi transcendentia cultum legis ? Instabat enim tempus quo debebat umbra in veritatem transformari.

THEOPHYL. Tacuerunt autem evangelistæ pleraque documentorum Christi, qui cum per triennium fere prædicaverit, documenta ejus quæ conscripserunt, dicit aliquis vix ad unius diei sermonem sufficere.

Ex pluribus ergo pauca describentes, dedarunt nobis quemdam gustum dulcedinis doctrinæ ipsius. Ostendit autem nobis Dominus quod oporteat noctu et quiete alloqui Deum, et in die prodesse hominibus ; et colligere quidem in nocte, distribuere vero collecta in die. Unde subditur : Noctibus vero exiens, morabatur in monte qui vocatur Oliveti : non quasi opus habens oratione, sed ad exemplum dandum hoc egit.

CYRIL. Quia vero eloquium ejus in potestate erat, et potestative transferebat in spirituales cultum quæ per Moysen et prophetas tradita fuerant in figuris, populus eum avidius audiebat. Unde sequitur : Et omnis populus manicabat (id est, mané

couter. » Ce peuple qui venait à lui avant l'aurore aurait pu dire : « Seigneur, mon Dieu, je veille pour vous avant la lumière. »

BÈDE. — Mystiquement, lorsqu'au milieu de la prospérité nous vivons dans la sobriété, la piété et la justice, nous enseignons durant le jour dans le temple en donnant aux fidèles l'exemple des bonnes œuvres; nous passons les nuits sur la montagne des Oliviers, lorsqu'au milieu des ténèbres de l'adversité nous aspirons aux consolations spirituelles; enfin le peuple vient à nous dès le matin, lorsqu'il s'élève au-dessus des œuvres de ténèbres ou au-dessus des nuages des tribulations pour nous imiter.

CHAPITRE XXII.

La fête des pains sans levain, appelée la Pâque, étant proche, les princes des prêtres et les scribes cherchaient un moyen pour faire mourir Jésus; car ils appréhendaient le peuple.

S. CHRYS. — Les solennités judaïques étaient une ombre des nôtres; aussi si vous interrogez un Juif sur la pâque et sur les azymes, il ne vous dira rien de céleste et vous parlera de la sortie d'Égypte; si, au

venire accelerabat), ad eum in templo audire eum. Populo autem ante lucanum venienti ad eum, congruum erat dicere : Deus, Deus meus, ad te de luce vigilo (Psal. 62).

BED. Mystice autem et nos cum inter prospera sobrie, et pie, et juste conversamur, diebus in templo docemus, quia for-

mam boni operis fidelibus præbemus, noctibus vero in monte Oliveti moramur, quia in tenebris angustiarum spirituali consolatione respiramus, et ad nos quoque populus manicat, cum vel discussis operibus tenebrarum, vel cunctis nebulis pressurarum, nos imitatur.

CAPUT XXII.

Appropinquabat autem dies festus azymorum, qui dicitur Pascha, et quærebant principes sacerdotum et scribæ quomodo Jesum interficerent; timebant vero plebem.

CHRYS. Umbra nostrorum fuerunt facta judaica : et ideo si quæseris a Judæo de

Pascha et azymis, nil magni proferet, commemorans liberationem ab Ægypto. Si quis autem a me quæsierit, non audiet Ægyptum, nec Pharaonem, sed absolutiorem erroris et tenebrarum diaboli : non per Moysen, sed per Filium Dei. GLOSSA. Ad cujus passionem enarrandam accedens

contraire, on me fait la même question, je ne parlerai ni de l'Égypte ni de Pharaon, mais de la délivrance du péché et des ténèbres du démon, qui n'a pas été accomplie par Moïse, mais par le Fils de Dieu. — LA GLOSE. — Au moment de raconter sa passion, l'évangéliste parle d'abord de sa figure en disant : « Le jour de la fête des azymes, qui est appelée la pâque, approchait. » — BÈDE. — La pâque, qui en hébreu se dit *phase* (1), ne tire pas son nom de *passion*, mais de *passage*, parce que l'ange exterminateur, voyant le sang de l'agneau sur les portes des Israélites, passa sans frapper leurs premiers-nés; ou encore parce que le Seigneur est venu du ciel pour secourir son peuple. Il y a entre la pâque et les azymes cette différence, que le nom de pâque ne s'applique qu'au jour dans le soir duquel l'agneau devait être immolé (c'est-à-dire le quatorzième de la lune du premier mois), tandis que le quinzième jour de cette lune, qui était celui de la sortie d'Égypte, on célébrait la fête des azymes pendant sept jours, jusqu'au vingt-unième du même mois. Aussi l'Évangile emploie indifféremment l'un ou l'autre de ces noms; d'où il est dit : « Le jour des azymes, qui est appelé la pâque. » Dans le sens mystique, cela signifie que le Christ, qui a souffert une fois pour nous, nous prescrit de vivre dans les azymes de la sincérité et de la vérité pendant toute la durée de cette vie qui se compte par sept jours (2).

S. CHRYS. — Cependant les princes des prêtres s'occupent de choses coupables durant cette fête; d'où il suit : « Les princes des prêtres

(1) Quelques commentateurs ont cru que pâque venait du grec *πασχα*, qui veut dire *souffrir*; mais il vient de *phase*, qui signifie *passage*.

(2) Allusion à ces paroles de saint Paul : « Le Christ notre pâque a été immolé : c'est pourquoi célébrons cette fête, non avec le levain de la malice et de la corruption, mais avec les azymes de la sincérité et de la vérité [1 Cor., 5, v. 7 et 8]. »

Evangelista, præmittit de figura, dicens : Appropinquabat autem dies festus azymorum, qui dicitur Pascha. BÈDE. Pascha quidem quod hebraice dicitur phase, non a passione, sed a transitu nominatur; eo quod exterminator videns sanguinem in foribus Israelitarum pertransierit, nec percussit primogenita eorum : vel ipse Dominus præbens auxilium populo suo, desuper ambulavit. Hoc autem inter Pascha et azyma distat, quod Pascha ipse solus dies appellatur, in quo agnus occidebatur ad vesperam (hoc est, 14 luna primi mensis), 15 autem luna, quando egressus est de Ægypto, succedebat festivitas azymorum

septem diebus usque ad 21 diem ejusdem mensis. Unde Evangelii scriptura indifferenter unum pro alio ponere solet : unde hic dicitur : Dies azymorum, qui dicitur Pascha. Significatur autem per mysterium, quod Christus semel pro nobis passus, per totum tempus hujus seculi, quod 7 diebus agitur, in azymis sinceritatis et veritatis præcipit esse vivendum.

CHRYS. (in homil. 80, in Matth.). Principes autem sacerdotum nefarias res tractant in festo : unde sequitur : Et quærebant principes sacerdotum, etc. Moyses quidem unum præcepit esse principem sacerdotum, et illo defuncto, creari alium.

cherchaient, etc. » Moïse avait prescrit qu'il n'y eût qu'un seul prince des prêtres, et qu'à la mort de celui-ci on en créât un autre. Mais comme déjà les rites judaïques commençaient à se dissoudre, on créait annuellement plusieurs princes des prêtres. Or, ceux-ci voulant faire mourir Jésus ne craignent point Dieu (car leur faute était plus grande durant ces jours sacrés), mais ils craignent beaucoup les hommes; d'où il suit : « Ils craignaient le peuple. » — BÈDE. — Ce n'est pas qu'ils craignissent une sédition, mais ils avaient peur que le peuple ne vint à son secours pour le délivrer de leurs mains. Voilà ce que saint Matthieu nous dit s'être passé deux jours avant pâque dans la maison de Caïphe où ils étaient assemblés.

Or, Satan entra dans Judas, surnommé Iscariote, l'un des douze apôtres, qui étant allé trouver les princes des prêtres et les capitaines des gardes du temple, leur proposa la manière en laquelle il le leur livrerait. Ils en furent fort aises, et ils convinrent avec lui de lui donner une somme d'argent. Il promit donc de le leur livrer, et il ne cherchait plus qu'une occasion favorable de le faire à l'insu du peuple.

THÉOPHYL. — Après avoir dit que les princes des prêtres cherchaient une manière de mettre Jésus à mort sans courir aucun danger, l'évangéliste raconte le moyen qui s'offrit à eux, en disant : « Alors Satan entra dans Judas. » — TIRE. — Satan entra dans Judas sans lutte comme dans une porte ouverte, car, oublieux de tout ce qu'il avait vu, il ne pensait qu'à son avarice. — S. CHRYS. — Il dit son surnom en ajoutant : « Surnommé Iscariote. » Car il y avait un autre Judas (1).

(1) Saint Jude, qu'on désigne ordinairement ainsi pour le distinguer de Judas Iscariote.

Tunc vero cum inciperent judaici ritus dissolvi, multi erant principes sacerdotum annuatim creati. Hi ergo volentes Jesum occidere, non metuunt divina (ne scilicet ex tempore sacro majus incurrant peccati contagium), sed ubique timent humana : unde sequitur : Timebant vero plebem. BÈDE. Non quidem seditionem metuentes, sed caventes ne auxilio populi de suis manibus tolleretur. Hæc autem ante bidnum Paschæ, congregatis eis in atrio Caiphæ, Matthæus acta fuisse attestatur.

Intravit autem Sathanas in Judam, qui cognominabatur Scarioth, unum de duodecim ; et abiit, et locutus est cum principibus sacer-

dotum et magistratibus, quemadmodum illum traderet eis. Et gavisus sunt, et pacti sunt pecuniam illi dare. Et spondit. Et quærebat opportunitatem ut traderet illum sine turbis.

THÉOPHYL. Qui dictum est quod principes sacerdotum quærebant modum quo interficerent Jesum, nullum incurrerent periculum, consequenter modus qui eis occurrit, narratur ; cum dicitur : Intravit autem Sathanas in Judam. TITUS. In Judam Sathanas intravit, non impellens, sed patulum inveniens ostium : nam oblitus omnium quæ viderat, ad solam avaritiam dirigebat intuitum. CHRYS. (homil. 81, in

— TITE. — Il ajoute : « Un des douze, » car il complétait le nombre des apôtres, mais il était indigne de la dignité apostolique. — S. CHRYS. — Ou encore : l'évangéliste ajoute ces paroles pour exprimer un contraste, comme s'il disait : « Il était de la compagnie que Jésus avait choisie avec tant de soin. »

BÈDE. — Ceci n'est point en contradiction avec le récit de saint Jean, qui dit que Satan entra en lui après le pain de la cène. En effet, il entra d'abord en étranger pour le tenter, mais ensuite il y entra comme chez lui pour le plier à toutes ses volontés. — S. CHRYS. — Considérez la malice insigne de Judas, soit lorsqu'il s'en va de lui-même, soit lorsqu'il met à prix sa trahison ; car il suit : « Il s'en alla et s'entendit avec les princes des prêtres et les magistrats sur la manière dont il le leur livrerait ; et ils furent remplis de joie. » — THÉOPHYL. — On appelle ici magistrats ceux qui étaient chargés d'entretenir les bâtiments du temple ; ou encore : les gouverneurs que les Romains avaient établis pour empêcher les tumultes du peuple, car il était séditieux.

S. CHRYS. — Judas se perdit ainsi par avarice. Car il suit : « Ils promirent de lui donner de l'argent. » Telles sont les passions qu'engendre l'avarice : elle rend les hommes inquiets et les jette dans le mépris de Dieu ; alors même qu'ils ont reçu des bienfaits sans nombre, elle les pousse à nuire. D'où il suit : « Et il s'engagea. » — THÉOPHYL. — C'est-à-dire qu'il promit : « Et il cherchait une occasion de le livrer à l'insu du peuple ; » c'est-à-dire : « Il cherchait le moment où il serait éloigné de la foule. » — BÈDE. — Il en est beaucoup qui ont horreur du crime de Judas, et qui néanmoins ne l'évitent point ; en effet,

Matth.) Ponit autem ejus cognomen, subdens : Qui cognominabatur Scarioth : erat enim alius Judas. TITUS. Subdit autem : Unus de duodecim : nam numerum adimplebat, non autem vere fungebatur apostolica dignitate. CHRYS. (ut sup.). Vel hoc addit Evangelista velut absonum quiddam, ac si diceret : Erat de primo choro diligentium electorum.

BEDA. Non est autem huic contrarium quod Joannes dicit, post buccellam intrasse in eum Sathanam ; quia nunc intravit, ut quasi alienum tentaret ; tunc autem quasi proprium ad quæcunque vellet agenda traheret. CHRYS. (ut sup.). Attende autem magnam Judæ nequitiam : tum quia per se proficiscitur, tum quia pro pretio hoc

facit : sequitur enim : Et abiit, et locutus est cum principibus sacerdotum et magistratibus, quemadmodum illum traderet eis : et gavisus sunt. THÉOPHYL. Magistratus hic appellantur præpositi constructionum templi, vel etiam illi quos Romani populo præfecerant, ne prouerent in tumultus, erant enim seditiosi.

CHRYS. (ut sup.). Propter avaritiam autem Judas factus est talis. Sequitur enim : Et pacti sunt pecuniam illi dare : tales enim avaritia generat passiones ; reddit impios, et Deum ignorare compellit ; etsi milles benefactum sit eis, ad nocendum impellit : unde et hic sequitur : Et spondit. THEOPH. Id est, pepigit et promisit : et quærebat opportunitatem ut eum traderet

celui qui viole les droits de la charité et de la vérité trahit le Christ (qui est la vérité et la charité), surtout lorsqu'il ne pèche ni par fragilité ni par ignorance, mais, à l'exemple de Judas, cherche l'occasion de trahir (sans témoin) la vérité par le mensonge et la vertu par le crime.

Cependant le jour des pains sans levain arriva, auquel il fallait immoler la pâque. Jésus envoya donc Pierre et Jean, en leur disant : Allez nous apprêter ce qu'il faut pour manger la pâque. Ils lui dirent : Où voulez-vous que nous l'apprêtions? Il leur répondit : Lorsque vous entrerez dans la ville, vous rencontrerez un homme portant une cruche d'eau; suivez-le dans la maison où il entrera; et vous direz au père de famille de cette maison : Le maître vous envoie dire : Quel lieu avez-vous où je puisse manger la pâque avec mes disciples? Et il vous montrera une grande chambre haute toute meublée, préparez-nous y ce qu'il faut. S'en étant donc allés, ils trouvèrent tout comme il leur avait dit, et ils préparèrent ce qu'il fallait pour la pâque.

TITRE. — Afin de nous donner la pâque céleste, le Seigneur a mangé la pâque figurative; il a écarté la figure afin que la vérité prît sa place. D'où il est dit : « Vint le jour des azymes. » — BÈDE. — Il appelle jour des azymes le quatorzième du premier mois au soir duquel on avait coutume (le levain étant supprimé) d'immoler la pâque (c'est-à-dire l'agneau). — EUS. — Si quelqu'un dit : « Puisque c'est le premier jour des azymes que les disciples préparent la pâque au Sauveur, nous aussi devons donc célébrer la pâque ce même jour, » nous répondrons que ceci n'est point une prescription, mais le récit d'un fait qui arriva au temps de sa passion salutaire; or, autre chose est de

sine turbis; id est, quærebat eum tradere, quando videret eum seorsum existentem sine turbis. BED. Multi autem Judæ scelus exhorrent, nec tamen cavent: qui enim charitatis et veritatis jura spernit, Christum (qui est veritas, et charitas) prodit; maxime cum non infirmitate vel ignorantia peccet; sed ad similitudinem Judæ quærat opportunitatem, ut [arbitris absentibus] veritatem mendacio, virtutem crimine immutet.

Venit autem dies azymorum; in qua necesse erat occidi Pascha. Et misit Petrum et Joannem, dicens: Euntes parate nobis Pascha, ut manducemus. At illi dixerunt: Ubi vis paremus? Et dixit ad eos: Ecce introeuntibus vobis in civitatem, occurret vobis homo

quidam amphoram aque portans: sequimini eum in domum in quam intrat; et dicetis patrifamilias domus: Dicit tibi magister: Ubi est diversorium ubi Pascha cum discipulis meis manducem? Et ipse ostendat vobis cœnaculum magnum sirlatum, et ibi parate. Euntes autem invenerunt sicut dixit illis, et paraverunt Pascha.

TITUS Bostr. Ut nobis Dominus cœleste Pascha dimitteret, typicum manducavit: figuram removens, ut veritas locum obtineret. Unde dicitur: Venit autem dies azymorum. BED. Diem azymorum Paschæ quartamdecimam primi mensis appellat, quando (fermento abjecto) Pascha [id est agnus] occidi ad vesperam consueverat. EUSEB. [in Cat. græc. Patr.]. Si quis autem

raconter des faits passés, autre chose est d'établir et de laisser des règles pour l'avenir. Bien plus, le Sauveur ne fit pas la pâque avec les Juifs au temps où ils immolaient l'agneau. En effet, ceux-ci ne l'immolèrent que la veille du sabbat, le jour de la passion du Seigneur; c'est pour cela qu'ils n'entrèrent point dans la maison de Pilate, afin de pouvoir manger la pâque (1). Aussitôt qu'ils conspirèrent contre la vérité, ils s'écartèrent de la parole de vérité, ne mangeant plus la pâque le premier jour des azymes (qui était celui où la pâque devait être immolée), selon leur coutume (parce qu'ils étaient occupés d'autre chose), mais le jour suivant qui était le second des azymes. Or, le Seigneur célébra la pâque avec ses disciples le premier jour des azymes (c'est-à-dire le cinquième jour après le sabbat).

THÉOPHYL. — Ce même jour qui était le cinquième, il envoya pour préparer la pâque deux de ses disciples, Pierre et Jean, c'est-à-dire le plus ardent et le plus aimé. D'où il suit : « Il envoya Pierre et Jean pour préparer la pâque, etc. » Manifestant ainsi en toutes choses qu'il observe la loi jusqu'à la fin de sa vie. Il les envoie dans une maison étrangère, car ni lui ni ses disciples n'avaient de maison, autrement il eût célébré la pâque chez l'un d'eux; c'est pourquoi il est ajouté : « Ils lui dirent : Où voulez-vous que nous la préparions? » — **BÈDE.** — Comme pour dire : « Nous n'avons point de demeure, nous n'avons point d'habitation. » Entendez, vous qui êtes si occupés de construire des maisons; sachez que le Christ, le Seigneur de toutes choses, n'avait pas où reposer sa tête. — **S. CHRYS.** — Comme ils igno-

[1] C'est-à-dire qu'ils n'entrèrent point dans le prétoire, afin de ne pas se souiller et de pouvoir manger la pâque.

dicat : Si prima die azymorum discipuli Salvatori parant Pascha, ergo et eadem die oportet nos Pascha celebrare : dicemus hoc non fuisse monitionem, sed historiam facti : quod accidit tempore salutiferæ passionis : aliud autem est narrare gesta vetera, et aliud sancire ac posteris statuta relinquere. Quinetiam Salvator non egit Pascha cum Judæis, quando agnum immolabant : nam illi quidem hoc egerunt in Parasceve, quando passus est Dominus : unde non introierunt in atrium Pilati, ut manducarent Pascha (Joan., 19), ex quo enim veritati insidiati sunt, verbum veritatis a se expulerunt ; non primo die azymorum (quo die debebat immolari Pascha) manducantes solitum sibi Pascha (erant enim erga aliud attentivi), sed

die sequenti post illam, quæ erat azymorum secunda. Dominus vero prima die azymorum (hoc est, quinta feria sabbati), Pascha cum discipulis peregit.

THEOPH. Eadem autem quinta feria mittit duos ex discipulis suis ad parandum Pascha : Petrum scilicet et Joannem, alterum scilicet ut diligentem, alterum ut dilectum. Unde sequitur : Et misit Petrum et Joannem parare Pascha, etc. Per omnia manifestans quod usque ad extremum vitæ non est adversarius legi. Mittit autem eos ad alienam domum : nam nulla domus erat ei neque discipulis ejus ; alioquin apud aliquem eorum Pascha celebrasset : et ideo subditur : At illi dixerunt : Ubi vis paremus? **BÈD.** Quasi dicat : Non habemus

raient à qui ils étaient envoyés, il leur donna un signe comme Samuel à Saül; d'où il ajoute : « Il leur répondit : En entrant dans la ville, vous rencontrerez un homme portant une amphore d'eau, suivez-le dans la maison où il entrera. »

S. AMR. — Remarquez d'abord la puissance de sa divinité; il parle avec ses disciples, et déjà il sait ce qui arrivera ailleurs. Remarquez ensuite sa condescendance; il ne choisit point quelqu'un de riche ou de puissant, mais un pauvre, et il préfère l'étroite demeure de ce pauvre aux palais des grands. Le Seigneur connaissait le nom de celui dont il savait la mystérieuse rencontre, mais il le désigne sans le nommer pour signifier son humble condition. — THÉOPHYL. — Ou encore : il les envoie à un homme inconnu pour montrer qu'il a souffert volontairement sa passion. En effet, celui qui disposa l'âme de cet homme inconnu à les recevoir pouvait amener les Juifs à tout ce qu'il aurait voulu. Quelques-uns prétendent qu'il ne dit point le nom de cet homme de peur que le traître, sachant son nom, ne fît connaître cette maison aux pharisiens, qui auraient pu venir s'emparer de lui avant qu'il eût accompli la cène et donné aux disciples les mystères spirituels; cependant il leur donne quelques indices pour trouver la maison. D'où il suit : « Vous direz au maître de cette maison : Le maître vous envoie dire : Où est le lieu, etc. Et il vous montrera un cénacle, etc. » — LA GLOSE. — Les disciples, ayant reconnu ces signes, remplirent exactement ce qui leur avait été prescrit. D'où il suit : « S'en allant donc, ils trouvèrent tout comme il leur avait dit, et préparèrent la

domicilium, non habemus tabernaculum. Audiant quibus ædificandarum domorum cura est : cognoscant Christum, omnium Dominum, locum ubi caput reclinaret, non habuisse. CHRYS. (homil. 82, in Matth.). Cum autem ignorarent ad quem mitterentur, signum dedit eis, sicut et Samuel Sauli (1 Reg., 10); unde subdit : Et dixit ad eos : Ecce introeuntibus vobis in civitatem, occurret vobis homo amphoram aquæ portans, sequimini eum in domum, in quam intrat.

AMBR. Primum majestatem Divinitatis adverte : cum discipulis loquitur, et jam novit quid alibi sit futurum : deinde dignationem ejus intueri : quia non persona divinitus aut potentis eligitur, sed pauper ambitur, et angustum hospitium pauperis amplius nobilium ædibus antefertur. Sciebat autem Dominus nomen ejus, cujus

sciebat mysterium et occursum; sed ideo sine nomine designatur, ut ignobilis æstimeretur. THEOPH. Vel ideo mittit eos ad hominem ignotum, ut ostendat quod passionem voluntarie subiit : qui enim mentem hujus ignoti viri subegit ut eos susciperet, poterat quodcumque voluisset cum Judæis tractare. Dicunt autem quidam quod ideo non dixit nomen hominis, ne proditor cognito nomine domum panderet pharisæis, qui venientes cœpissent eum priusquam cœna fieret, et spiritualia mysteria discipulis traderet; sed quibusdam indicibus in quamdam domum dirigit eos : unde sequitur : Et dicetis patrifamilias domus : Dicit tibi magister : Ubi est diversorium, etc. Et ipse ostendet vobis cœnaculum, etc. GLOSS. Quibus signis inventis, discipuli sollicitè quæ mandata eis fuerant impleverunt : unde sequitur : Euntes autem inve-

pâque. » — BÈDE. — L'apôtre racontant cette pâque dit : « Le Christ notre pâque a été immolé. » Il fallait que cette pâque fût alors immolée par une disposition et un décret du Père; et quoiqu'il n'ait été crucifié que le jour suivant (c'est-à-dire le quinzième de la lune), néanmoins comme il fut saisi et lié cette nuit même où l'agneau était immolé par les Juifs, il célébra le commencement de son immolation (c'est-à-dire de sa passion).

THÉOPH. — Par le jour des azymes il faut entendre toute la vie de lumière spirituelle qui n'a plus rien de l'ancienne prévarication d'Adam; cette vie selon laquelle nous devons tressaillir dans les mystères du Christ. Ces mystères sont préparés par saint Pierre et saint Jean, c'est-à-dire par l'action et la contemplation, l'ardeur du zèle et la mansuétude de la paix. Tandis qu'ils les préparent, ils rencontrent un homme, parce que ces vertus nous font retrouver l'homme qui a été créé à l'image de Dieu. Il porte une amphore remplie d'eau; cette eau signifie la grâce de l'Esprit-Saint, et cette amphore figure l'humilité du cœur; car il donne sa grâce aux humbles qui reconnaissent n'être que terre et poussière. — S. AMB. — Ou encore : cette amphore, c'est la plénitude de la perfection, et cette eau est celle qui a mérité de devenir le sacrement du Christ, de purifier au lieu d'être purifiée.

BÈDE. — Ils préparent la pâque là où est portée l'amphore d'eau, parce que le temps est venu où le sang figuratif doit disparaître de la porte de ceux qui célèbrent la pâque véritable, et que la source vivifiante du baptême est instituée pour effacer les péchés. — ORIG. — Je pense que cet homme que les disciples rencontrèrent à l'entrée de la

nerunt sicut prædixit illis Jesus, et paraverunt Pascha. BÈDE. Hoc Pascha exponens Apostolus ait {2 ad Cor., 5} : Pascha nostrum immolatus est Christus. Quod quidem Pascha tunc necesse erat occidi, quasi paterno consilio ac definitione sancitum : qui licet die sequenti [hoc est 15 luna sit crucifixus, hac tamen nocte qua agnus immolabatur a Judæis, tentus ac ligatus, immolationis [hoc est, passionis suæ] sacravit exordium.

THÉOPH. Intelligamus autem diem quidem azymorum, totam conversationem quæ est in luce spirituali, nullam redolentem vetustatem primæ prævaricationis Adæ; in qua conversatio viventes decet nos delectari in Christi mysteriis. Hæc autem mysteria Petrus et Joannes parant, id est, actio et contemplatio; fervor zeli, et mansuetudo

pacifica. His autem paratoribus occurrit homo; quia per prædicta reperimus statum hominis qui creatus est ad imaginem Dei : qui portat amphoram aquæ, quæ significat gratiam Spiritus Sancti. Amphora autem est humilitas cordis : humilibus enim dat gratiam, qui se cognoscunt esse terram et pulverem. AMB. Vel amphora est mensura perfectior; aqua autem est quæ sacramentum Christi esse meruit, quæ lavare meruit, non lavari.

BÈDE. Parant autem Pascha, ubi aquæ infertur amphora; quia tempus adest quo veri Paschæ cultoribus typicus de limine auferatur cruor; et ad tollenda crimina vivifici fontis baptismum consecratur. ORIG., (sup. Matth., tract. 35). Ego autem puto quod homo qui ingredientibus discipulis in civitatem occurrit, amphoram aquæ por-

ville, lequel portait une amphore d'eau, était quelque serviteur du père de famille portant de l'eau dans un vase de terre pour les purifications ou pour boire, et que c'était une figure de Moïse portant la doctrine spirituelle dans des récits corporels. Or, ceux qui n'atteignent point à ce sens spirituel ne célèbrent point la pâque avec Jésus. Montrons donc avec le Seigneur qui est au milieu de nous, à cette hauteur où se trouve le lieu du festin, que l'intelligence (figurée par le père de famille) montre à chacun des disciples du Christ. Que cette demeure supérieure soit grande en nous, afin qu'elle puisse recevoir Jésus, le Verbe de Dieu, qui ne peut entrer que dans les âmes élevées. Que cette demeure soit préparée par le père de famille (c'est-à-dire par l'intelligence) pour recevoir le Fils de Dieu; qu'elle soit purifiée et qu'elle n'ait plus aucune des souillures du mal. Que le maître de cette demeure n'ait point un nom connu de la foule; d'où saint Matthieu a dit dans un sens mystique : « Allez chez un homme. » — S. AMB. — Il est dit qu'il avait un grand cénacle au haut de sa maison pour vous faire comprendre quels mérites doit avoir celui dans lequel le Seigneur va se reposer avec ses disciples au milieu des délices de ses insignes vertus. — ORIG. — Souvenons-nous que ceux qui vivent dans les festins et les sollicitudes du monde ne montent point à ces hautes demeures, et qu'ainsi ils ne célèbrent point la pâque avec Jésus. Car ce n'est qu'après que les disciples eurent instruit le père de famille (l'intelligence), par leurs discours, que Dieu vint se mettre à table dans cette maison avec ses disciples.

Quand l'heure fut venue, il se mit à table, et les douze apôtres avec lui. Et

tans, erat quidam minister patrisfamilias portans mundatoriam, aut potabilem aquam in vase fictili; quem puto esse Moysen, spirituales doctrinas portantem in corporalibus historiis. Qui autem non consequuntur spiritaliter eum, non celebrant Pascha cum Jesu. Ascendamus ergo cum ipso Domino constituto nobiscum ad superiorem locum in quo est diversorium; quod monstratur ab intellectu (qui est paterfamilias) unicuique homini a discipulis Christi. Hæc autem domus superior sit nobis magna, ut capiat Jesum, Verbum Dei; qui non capitur, nisi a magnis sensu. Et sit domus hæc a patrefamilias (id est, intellectu) præparata Filio Dei; et sit mundata, nullo modo habens malitiæ sordes. Sit etiam domus illius princeps non qualibuscunque

cognitum habens nomen: unde mystice dicit secundum Matthæum: *Ite ad quemdam.* AMBR. In superioribus autem magnum habet stratum, ut magnum meritum ejus advertas, in quo Dominus cum discipulis sublimium virtutum ejus delectatione requiesceret. ORIG. (*sup. Matth., ubi sup.*). Scire autem debemus quoniam qui in epulationibus et sollicitudinibus secularibus sunt, non ascendunt in domum illam superiorem; et propterea non celebrant cum Jesu Pascha. Post sermones enim discipulorum, quibus catéchizaverunt patrefamilias (id est, intellectum) venit et Divinitas coepulans discipulis in domo prædicta.

Et cum facta esset hora, discubuit, et duodecim apostoli cum eo. Et ait illis: Desiderio desi-

il leur dit : J'ai souhaité avec ardeur de manger cette pâque avec vous avant que je souffre. Car je vous déclare que je n'en mangerai plus désormais jusqu'à ce qu'elle soit accomplie dans le royaume de Dieu. Et après avoir pris la coupe, il rendit grâces, et leur dit : Prenez-la, et la distribuez entre vous. Car je vous dis que je ne boirai plus du fruit de la vigne, jusqu'à ce que le règne de Dieu soit arrivé.

S. CYR. — Lorsque les disciples eurent préparé la pâque, l'heure vint de la manger; d'où il est dit : « L'heure étant venue, etc. » — BÈDE. — L'heure de manger la pâque était le soir du quatorzième jour du premier mois, au moment où la quinzième lune se lève. — THÉOPH. — Mais pourquoi est-il dit que le Seigneur s'assit puisque les Juifs se tenaient debout pour manger la pâque? On répond à cela qu'après avoir mangé la pâque selon la loi, ils s'assirent à la manière commune pour prendre quelque autre nourriture.

SUITE. — Il leur dit : « J'ai désiré d'un grand désir de manger cette pâque avec vous, etc. » — S. CYR. — Il parle ainsi parce que le disciple avare cherchait le moment de le livrer. Or, c'est afin qu'il ne le livrât point avant la pâque que le Seigneur n'avait désigné ni la maison ni le nom de celui chez lequel il devait célébrer la pâque; et maintenant il en donne ici la raison. — THÉOPH. — Ou encore il dit : « J'ai désiré d'un grand désir; c'est la dernière cène que je fais avec vous, aussi elle m'est bien douce et bien chère; » il est comme ceux qui avant de partir pour un long voyage adressent à leurs amis leurs plus tendres adieux. — S. CHRYS. — Ou encore : il parle ainsi, parce que cette pâque devait être suivie de la croix; or, nous avons vu que plusieurs fois il avait parlé de sa passion et du désir qu'il avait de la

deravi hoc Pascha manducare vobiscum antequam patiar : dico enim vobis quia ex hoc non manducabo illud, donec impleatur in regno Dei. Et accepto calice, gratias egit et dixit : Accipite, et dividite inter vos : dico enim vobis quod non bibam de generatione vitis, donec regnum Dei veniat.

CYRIL. Postquam discipuli paraverunt Pascha, agitur de Pascha comestione, unde dicitur : Et cum facta esset hora, etc. BÈDE. Horam manducandi Pascha designat 14 diem primi mensis, perductam ad vesperam, 15 luna jam terris apparente. THÉOPH. Sed qualiter Dominus discumbere dicitur, cum Judæi stantes Pascha manducarent? Dicunt ergo quod cum manducassent legale Pascha, accubuerunt secundum communem

usum, manducantes quosdam alios cibos.

Sequitur : Et ait illis : Desiderio desideravi hoc Pascha manducare vobiscum, etc. CYRIL. Quod ideo dicit, quia discipulus avarus prodicionis tempus explorabat; sed ne traderet eum ante festum Paschæ, non explicaverat Dominus domum vel virum, penes quem Pascha perageret, cujus causam per hæc verba ostendit. THÉOPH. Vel dicit : Desiderio desideravi; quasi dicat : Hæc ultima mihi cœna vobiscum est, propter quod et amabilis ac desiderabilis est mihi; sicut et qui peregre profecturi sunt, ultima verba suis dulcius proferunt. CHRYS. Vel hoc dicit, quia post illud Pascha crux imminebat. Invenimus autem pluries eum prædicantem suam passionem, et eam cupientem evenire. BÈDE. Desiderat ergo primo

voir venir. — BÈDE. — Il désire d'abord de manger avec ses disciples la pâque figurative, et d'annoncer ainsi au monde les mystères de sa passion. — EUS. — Ou encore : comme le Seigneur célébrait une pâque nouvelle, c'est avec raison qu'il dit : « J'ai désiré d'un grand désir de manger cette pâque, » c'est-à-dire le mystère nouveau du Nouveau-Testament qu'il donnait à ses disciples, et qu'auparavant beaucoup de prophètes et de justes avaient désiré. Or, comme il avait soif du salut de tous, il instituait un mystère qui devait être célébré dans le monde entier, tandis que la pâque de Moïse n'avait été instituée que pour être célébrée dans un pays (à Jérusalem), et par conséquent n'était pas destinée à toutes les nations ; c'est pour cela qu'elle n'était point désirée. — S. EPIPH. — Ceci peut servir à confondre la folie des ébionites sur la manducation de la chair, puisque le Seigneur a mangé la pâque des Juifs ; d'où il dit expressément : « Cette pâque, » afin que nul ne puisse l'entendre autrement.

BÈDE. — Le Seigneur approuve ainsi la pâque de la loi, et, montrant qu'elle n'était qu'une figure de son incarnation, il en interdit désormais la célébration charnelle ; d'où il ajoute : « Car je vous le dis, je ne la mangerai plus jusqu'à ce qu'elle soit accomplie dans le royaume de Dieu ; » c'est-à-dire : « Je ne célébrerai plus la pâque mosaïque jusqu'à ce que sa signification spirituelle soit accomplie, » car c'est elle qui est le royaume de Dieu, selon cette parole : « Le royaume de Dieu est au milieu de vous. » C'est à cette pâque ancienne dont il désirait la fin que se rapportent aussi les paroles suivantes : « Prenant la coupe, il rendit grâces et dit : Prenez, etc. » Il rendit grâces, parce que les rites anciens allaient finir, et que tout devait être renouvelé.

typicum Pascha cum discipulis manducare, et sic passionis suæ mundo mysteria declarare. EUSEB. (in *Cat. græc. Patr.*). Vel aliter : cum Dominus novum Pascha celebraret, opportune dixit : Desiderio desideravi hoc Pascha, id est, novum mysterium novi Testamenti, quod tradebat discipulis ; quod plures ante eum prophetæ et justii cupiverant. Sed et ipse sitiens communem salutem, hoc tradebat mysterium, quod toti mundo competeret. Pascha vero Moysi statutum erat in uno loco (scilicet in Hierusalem) celebrari : unde non congruebat omnibus gentibus ; et ideo non erat desideratum. ΕΠΙΦ. (lib. 1, *adversus hæreses*, hæc. 30, num. 22). Ex hoc Ebionitarum dementia de carnis esu redargui poterat,

Domino manducante Pascha Judæorum : unde signanter dixit : Hoc Pascha, ne quis ad aliud invertere possot.

BÈDE. Sic ergo Dominus legalis Paschæ approbator extitit, et hoc ad suæ dispensationis figuram docens pertinuisse, vetat ultra carnaliter exhiberi. Unde subdit : Dico enim vobis quia ex hoc non manducabo illud, donec impleatur in regno Dei : id est, nequaquam ultra mosaicum Pascha, celebrabo, donec in Ecclesia spiritualiter intellectum compleatur : ipsa enim est regnum Dei, secundum illud (*Luc.*, 17) : Regnum Dei intra vos est. Ad vetus autem illud Pascha, cui finem desiderabat imponere, pertinet etiam illud quod subditur : Et accepto calice, gratias egit, et dixit : Ac-

— S. CHRYS. — Lorsque vous vous mettez à table, souvenez-vous qu'après le repas vous devez prier, mangez donc avec modération (sobrement), de peur de vous appesantir et de ne pouvoir fléchir vos genoux pour prier Dieu. Après nos repas, n'allons pas aussitôt vers notre lit, mais livrons-nous à la prière; car le Seigneur nous a manifestement enseigné qu'après avoir pris notre nourriture, nous ne devons vaquer ni au sommeil ni au repos, mais à la prière et à la lecture des Écritures sacrées. — SUITE. — « Car je vous le dis, je ne boirai plus du fruit de la vigne jusqu'à ce que vienne le royaume de Dieu. » — BÈDE. — On peut entendre simplement que depuis cette heure de la cène jusqu'au jour de la résurrection où devait venir le royaume de Dieu, il ne boirait plus de vin. En effet, saint Pierre atteste que dans la suite il mangea et but, quand il dit : « Nous avons mangé et bu avec lui depuis qu'il est ressuscité des morts. » — THÉOPHYL. — La résurrection est appelée le royaume de Dieu, parce qu'elle a détruit la mort; d'où David a dit : « Le Seigneur a régné, il s'est revêtu de gloire, » c'est-à-dire que, selon la parole d'Isaïe, après s'être dépouillé de la corruption du corps, il a revêtu un vêtement magnifique. Or, après la résurrection, il boit de nouveau avec ses disciples, afin de prouver que sa résurrection n'est pas fantastique. — BÈDE. — Cependant il est plus logique de dire que, comme il l'a dit précédemment de la manducation de l'agneau figuratif, ainsi il dit qu'il ne goûtera plus le vin de la pâque jusqu'à ce que la gloire du royaume soit manifestée et que la foi brille sur le monde, afin que par le changement spirituel des deux plus importantes prescriptions de la loi (la nourriture et le

cipite, etc. Ob hoc gratias egit quia vetera transitura, et ventura fuerant omnia nova. CHRYS. (orat. 1, De Lazaro). Memento ergo cum ad mensam sederis, quod post mensam oportet te orare; atque ideo ventrem impleas moderate (sive sobrie), ne gravatus nequeas genuflectere, ac supplicare Deo. Non igitur post escas ad lectum, sed ad orationem vertamur: evidenter enim hoc Christus significavit, quod post escas, non somnus, non cubile, sed oratio et sacrarum lectio Scripturarum succedere debeat. Sequitur: Dico enim vobis quod non bibam de generatione vitis donec regnum Dei veniat. BÈDE. Potest quidem hoc et simpliciter accipi, quod ab hac hora cœnæ usque ad tempus resurrectionis in quo regno Dei erat venturus, vinum bibiturus non esset: postea

namque cibum potumque sumpsisse eum testatur Petrus, dicens (Act. 10, vers. 41): Qui manducavimus et bibimus cum illo, postquam resurrexit a mortuis. THÉOPH. Dicitur autem resurrectio regnum Dei, quia mortem exterminavit: unde et David ait (Psal. 92): Dominus regnavit, decorem indutus est; scilicet formosi amictus, secundum Esaiam (cap. 63), exuta corporis corruptela. Resurrectione autem adveniente, iterum cum discipulis bibit; ut probaret quod resurrectio non erat phantastica. BÈDE. Sed multo consequentius est, ut sicut supra typicum agni esum, sic et potum Paschæ neget se ultra gustaturum; donec ostensa gloria regni, fides mundi adveniat, ut per duo maxima legis edicta (escam scilicet et potum paschalem) spiritualiter immutata,

brevage de la pâque), vous appreniez que tous les sacrements de la loi devaient être transformés en des pratiques spirituelles.

Puis il prit le pain; et ayant rendu grâces, il le rompit, et le leur donna, en disant: Ceci est mon corps, qui est donné pour vous; faites ceci en mémoire de moi. Il prit de même la coupe après souper, en disant: Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang, qui sera répandu pour vous.

BÈDE. — Après avoir accompli les solennités de la pâque ancienne, il passe à la nouvelle qu'il veut que l'Église célèbre en mémoire de sa rédemption; établi prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech, il substitue à la chair et au sang de l'agneau le sacrement de sa chair et de son sang sous la figure du pain et du vin. D'où il dit : « Ayant pris du pain, il rendit grâces, etc., » comme il avait rendu grâces pour terminer la pâque ancienne; nous enseignant ainsi par son exemple qu'il faut louer Dieu au commencement et à la fin de toute bonne action. — SUITE. — « Il le rompit; » il rompt lui-même le pain qu'il donne, pour montrer que la fraction de son corps (c'est-à-dire sa passion) n'arrivera que par sa volonté; « et le leur donna en disant : Ceci est mon corps qui est donné pour vous. » — S. GRÉG. de Nysse. — Car avant la consécration, le pain est un pain ordinaire; mais dès que le mystère de la consécration est accompli, il devient et il est appelé le corps du Christ.

S CYR. — Ne doutez point de cette vérité, puisqu'il dit clairement : « Ceci est mon corps. » Mais plutôt recevez avec foi les paroles du Sauveur; car étant la vérité, il ne ment point. Ceux-là donc délirent, qui

disceros omnia legis sacramenta ad spiritualement observantiam fuisse transferenda.

Accepto pane, gratias egit, et fregit, et dedit eis, dicens: Hoc est corpus meum, quod pro vobis datur: hoc facite in meum commemorationem. Similiter et calicem postquam cœnavit, dicens: Hic est calix novum Testamentum in sanguine meo, qui pro vobis fundetur.

BÈDE. Finitis Paschæ veteris solemnium, transit ad novum, quod in suæ redemptionis memoriam Ecclesiam frequentare desiderat; pro carne agni et sanguine, suæ carnis sanguinisque sacramentum in panis ac vini figura substituens; sacerdos in æternum factus secundum ordinem Melchi-

sedech (*Psalm.*, 109, et *ad Hebr.*, 7); unde dicitur: Et accepto pane, gratias egit; sicut et de veteribus terminandis gratias egerat; nobis exemplum tribuens in omni boni operis inchoatione et perfectione Deum esse glorificandum. Sequitur: Et fregit: frangit ipse panem quem porrigit, ut ostendat corporis sui fractionem (id est, passionem), non sine sua sponte futuram; et dedit eis, dicens: Hoc est corpus meum, quod pro vobis datur. GRÉG. Nyss. [*orat. De baptismo vel in baptismum Christi*]. Panis enim ante consecrationem communis panis est; sed ubi consecratur mysterio, fit et dicitur corpus Christi.

CYRIL. Nec dubites an hoc verum sit, eo manifeste dicente: Hoc est corpus meum; sed potius suscipe verba Salvatoris

disent que la mystérieuse bénédiction cesse après le sacrifice, lorsqu'il reste quelques fragments pour le jour suivant; car le très saint corps du Christ ne change plus, mais la vertu de la bénédiction et la grâce vivifiante sont toujours en lui. Cette vertu vivifiante est le Verbe fils unique de Dieu le Père qui, en se faisant chair, n'a pas cessé d'être Verbe, mais a rendu sa chair vivifiante. En effet, si vous trempez un peu de pain dans une liqueur, vous trouverez qu'il est imbibé de son goût. C'est ainsi que le Verbe vivifiant de Dieu, en s'unissant à sa chair, l'a rendue vivifiante. Est-ce donc qu'ayant en nous la vie divine, et le Verbe de Dieu demeurant en nous, notre corps deviendra vivifiant? Mais autre chose est d'avoir en nous le Fils de Dieu par une union participée, autre chose est de s'être fait chair lui-même, c'est-à-dire d'avoir fait son propre corps, le corps qu'il a pris de la bienheureuse Vierge. Or, il convenait qu'il s'unît à notre corps par sa chair sacrée et son précieux sang, que nous recevons dans la bénédiction vivifiante du pain et du vin. C'est afin de nous éviter l'horreur du sang répandu sur les autels, que Dieu, condescendant à notre faiblesse, a communiqué à nos oblations une vertu vivifiante, les changeant en la vérité de sa propre chair afin que nous ayons en nous un corps de vie (comme une semence vivifiante). D'où il ajoute : « Faites ceci en mémoire de moi. » — S. CHRYS. — Le Christ a institué ce mystère pour nous donner un plus grand gage d'amour et nous manifester sa charité. Non-seulement il s'est rendu visible pour ceux qu'il aimait, mais encore il a voulu qu'ils pussent le toucher, le manger, l'embrasser; il a voulu remplir tout leur cœur. Aussi, semblables

in fide : cum enim sit veritas, non mentitur. (Et ad Calosyrium Episcopum.) Inveniunt igitur dicentes mysticam benedictionem a sanctificatione cessare, si quæ reliquæ remanserint ejus in diem subsequentem. Non enim mutabitur sacrosanctum corpus Christi; sed virtus benedictionis et vivificativa gratia jugis in eo est. (Et lib. 4, in Joan., cap. 14.) Ac deinceps : virtus enim vivificativa Dei Patris unigenitum Verbum est, quod caro factum est, non desinens Verbum, sed efficiens carnem vivificativam. (Et cap. 23.) Si enim in aliquo liquore modicum panis immiseris, reperies hunc imbibitum qualitate illius. Igitur vivificativum Dei Verbum, uniens seipsum propriæ carni, fecit eam vivificativam. Nunquid ergo et quoniam in nobis vita Dei est, Dei Verbo existente in nobis, vivificativum

erit nostrum corpus? (Et alibi.) Sed aliud est, secundum participationis habitudinem nos habere in nobis Dei Filium, aliud ipsum fuisse factum carnem, id est, corpus sumptum ex alma Virgine, proprium corpus effecisse. Decebat ergo eum nostris quodammodo uniri corporibus per sacram ejus carnem et pretiosum sanguinem, quæ accepimus in benedictionem vivificativam in pane et vino. Ne enim horreremus carnem et sanguinem apposita sacris altaribus, condescendens Deus nostris fragilitatibus, influit oblati vim vitæ; convertens ea in veritatem propriæ carnis, ut corpus vitæ (quasi quoddam semen vivificativum) inveniatur in nobis. Unde subdit : Hoc facite in meam commemorationem. CHRYS. (*sup.* Joan., homil. 45, vel 46). Hoc fecit Christus ducens nos ad majus amicitie fœdus,

à des lions qui respirent des flammes, quand nous sortons de cette table, nous sommes devenus terribles contre le démon. — S. BAS. — Apprenez comment il faut manger le corps du Christ, en mémoire de l'obéissance du Christ jusqu'à la mort, de sorte que ceux qui vivent ne vivent plus en eux-mêmes, mais en celui qui est mort pour eux et ressuscité. — THÉOPHYL. — Saint Luc parle de deux coupes; il a dit plus haut de la première : « Prenez-la et distribuez-la entre vous. » On dit que celle-ci était la figure de l'Ancien-Testament; le Sauveur distribue lui-même la seconde à ses disciples, après la fraction et la distribution du pain. D'où il est ajouté : « Il prit lui-même la coupe après la cène. » — BÈDE. — Il faut sous-entendre : « Et la leur donna, » afin que la phrase soit complète. — S. AUG. — Ou encore : saint Luc parle deux fois de la coupe, d'abord avant que le Christ distribuât le pain, et ensuite lorsqu'il l'eut distribué; ce qu'il dit d'abord, il le raconte par anticipation, selon sa coutume, et il met ensuite en son temps ce qu'il n'avait pas raconté auparavant. Or, en unissant les deux récits il en résulte le vrai sens, qui est celui de saint Matthieu et de saint Marc. — THÉOPHYL. — Le Seigneur appelle cette coupe *le calice du Nouveau-Testament*. D'où il suit : « Ceci est le calice du Nouveau-Testament en mon sang qui sera répandu pour vous. » Il déclare que le Nouveau-Testament commence par son sang. En effet, dans l'Ancien-Testament le sang des animaux fut versé lorsque la loi fut donnée; mais maintenant c'est le sang du Verbe de Dieu qui est pour nous le signe du Nouveau-Testament. Ces paroles, *pour vous*, ne signifient point que le corps du Christ ait été donné et que son sang

suamque charitatem declarans erga nos; præstans se, non solum videri desiderantibus, sed et palpare, et comedere, et amplecti, et totum affectum explere. Igitur ut leones flammam spirantes, sic ab illa mensa discedimus terribiles effecti diabolo. BASIL. (*in Moral. regula 21, cap. 3, et in Regulis brevioribus ad interrog. 172*). Discite autem quo pacto decet edere corpus Christi in memoriam scilicet obedientiæ Christi usque ad mortem; ut qui vivunt, non amplius in se vivant, sed in eo qui pro eis mortuus est et resurrexit (2 ad Corinth., 5, v. 15). THEOPHYL. Duos autem calices Lucas commemorat : de altero quidem supra dixit : Accipite et dividite inter vos; quem dicit aliquis esse typum veteris Testamenti : alterum vero post panis fractionem et distri-

butionem ipse partitur discipulis : unde subditur : Similiter et calicem postquam cenavit. BÈD. Subauditur, dedit eis : ut sit plena constructio. AUG. (*De consensu Evang., lib. 3, cap. 1*). Vel quod Lucas bis de calice commemoravit; prius antequam Christus panem daret, indeque postquam panem dedit : illud quod superius dixit, præoccupavit, ut solet; illud vero quod ordine superius posuit, non commemoraverat superius. Utrumque autem conjunctum eandem sententiam facit, quæ illorum est, scilicet Matthæi et Marci. THEOPHYL. Nominat autem Dominus hunc calicem novi Testamenti. Unde sequitur : Dicens : Hic est calix novum Testamentum in sanguine meo, qui pro vobis fundetur; significans novum Testamentum in suo sanguine exor-

ait été répandu pour les seuls apôtres, mais pour tout le genre humain. De plus, la pâque ancienne avait pour but la délivrance de la servitude de l'Égypte, et le sang de l'agneau était versé pour sauver les premiers-nés, tandis que la nouvelle pâque a pour but la rémission des péchés et le sang du Christ est versé pour le salut de ceux qui servent Dieu. — S. CHRYS. — En effet, ce sang produit en nous l'image de notre roi, il empêche la noblesse de notre âme de se flétrir, il arrose profondément notre cœur et lui inspire les grandes vertus; ce sang met en fuite les démons, il appelle à nous les anges et le Seigneur des anges; ce sang répandu a purifié la terre et ouvert le ciel. Ceux qui participent à ce sang sont élevés jusqu'aux vertus des cieux et revêtus de la robe royale du Christ ou de son royal manteau; bien plus, ils sont revêtus de ce roi lui-même. Aussi, de même que celui qui s'en approche avec un cœur pur y trouve le salut, de même celui qui s'en approche avec une conscience coupable se jette dans la damnation et les supplices. En effet, si ceux qui souillent la pourpre royale sont punis du même châtement que ceux qui la déchirent, il n'est point absurde que ceux qui reçoivent le corps du Christ avec une âme souillée méritent la même condamnation que ceux qui l'ont percé de clous. — BÈDE. — Or, comme le pain fortifie, tandis que le vin produit le sang de nos membres, l'un est mis pour le sang du Christ et l'autre pour son corps. De plus, comme nous devons demeurer dans le Christ et le Christ en nous, le vin du calice du Seigneur est mêlé d'eau; car saint Jean nous atteste que « ces eaux sont les peuples. » — THEOPHYL. — Premièrement il donne le pain et ensuite le calice; car dans les choses

dium sumere : nam in veteri Testamento sanguis animalium affuit, cum data fuit lex : nunc vero sanguis Verbi Dei significat nobis novum Testamentum. Cum autem dicit : Pro vobis, non significat, pro solis apostolis corpus Christi datum et sanguinem effusum fuisse, sed causa totius humanæ naturæ. Et vetus quidem Pascha ad removendam servitutem Ægypti fiebat; sanguis autem agni ad primogenitorum custodiam : novum vero Pascha ad peccatorum remissionem; sanguis autem Christi ad conversationem eorum qui dedicati sunt Deo. CHRYS. (hom. 45 vel 46 in Joan.). Hic enim sanguis operatur in nobis imaginem regiam; nobilitatem animæ non permittit marcescere; protinus irrigans animam, magnamque inspirans virtutem. Hic sanguis fugat dæmones, advocat angelos,

et Dominum angelorum : hic sanguis affusus lavit orbem, et adibile fecit cœlum. Hujus participes sanguinis sunt cum supernis virtutibus constructi, et amici regie Christi stola seu regio pallio; magis autem ipso rege induti. Et sicuti si mundus accesseris, salubriter accessisti, sic si imbutus conscientia prava, damnose accedis in pœnam et supplicia. Nam si qui imperatoriam coinquant purpuram, pari pœna plectuntur cum eis qui divellunt; absurdum non est, si et qui obscœna mente corpus Christi recipiunt, pari pœna plectuntur cum his qui illud clavis transfoderunt. BÈDE. Quia vero panis confirmat, vinum vero sanguinem operatur in carne; hoc ad corpus Christi, illud refertur ad sanguinem. Verum quia et nos in Christo et in nobis Christum manere oportet, vinum dominici

spirituelles, le pain figure les actes laborieux, non-seulement parce qu'il est le fruit des sueurs de notre front, mais encore parce que quand on le mange il n'est pas facile à absorber. Après les labeurs vient le tressaillement de la grâce divine figuré par le calice. — BÈDE. — Les apôtres communièrent après la cène parce qu'il fallait accomplir d'abord la pâque figurative, et de là passer aux sacrements de la pâque véritable. Mais depuis, pour l'honneur d'un si grand sacrement, les docteurs de l'Église ont jugé que nous devons prendre la nourriture spirituelle avant les aliments terrestres. — GRÆC. — Celui qui communie reçoit tout le corps et tout le sang du Seigneur, alors même qu'il ne reçoit qu'une partie des mystérieuses espèces ; car de même qu'un sceau imprime toute son empreinte diverses fois et demeure tout entier après l'avoir communiquée, et de même qu'une seule parole se fait entendre à un grand nombre, de même il faut croire que le corps et le sang du Seigneur sont tout entiers dans tous ; la fraction du pain sacré n'est qu'une figure de la passion.

Au reste la main de celui qui me trahit est avec moi à cette table. Pour ce qui est du Fils de l'homme, il s'en va, selon ce qui en a été déterminé. Mais malheur à cet homme par qui il sera trahi. Et ils commencèrent à s'entre-demander qui était celui d'entre eux qui devait faire cette action.

S. AUG. — Lorsque le Seigneur eut distribué le calice aux disciples, il parla de nouveau de celui qui devait le trahir, disant : « La main de celui qui me trahit est avec moi, etc. » — THÉOPH. — Il dit ceci,

calicis aqua miscetur : teste enim Joanne (*Apocal.*, 17), aquæ multæ populi sunt. THÉOPHYL. Primo autem datur panis, secundario calix : prior enim est in spiritualibus laboriosus actus velut panis ; non solum quia in vultus sudore laboratur (*Genes.*, 3), sed etiam quia dum comeditur, non est facilis ad glutendum. Deinde post labores sequitur exultatio divinæ gratiæ, quæ est calix. BED. Ideo autem tunc cœnatî communicarunt apostoli, quia necesse erat Pascha typicum ante consummari, et sic ad veri Paschæ sacramenta transiri : nunc autem in honorem tanti sacramenti placuit magistris Ecclesiæ prius nos spiritualibus epulis refici, ad deinde terrenis. GRÆC. (vel Entychius Patriarcha in *Act. græcorum Patrum*). Totum autem corpus et sanguinem Domini suscipit communicans, etiam si mysteriorum partem accipit : sicut

enim unum sigillum diversis totam suam figuram impartitur, et integrum manet post distributionem, et sicut una vox penetrat ad multorum auditus, sic nulli dubium sit corpus et sanguinem Domini totum in omnibus reperiri ; fractio autem panis venerandi passionem significat.

Verumtamen ecce manus tradentis me mecum est in mensa. Et quidem Filius hominis secundum quod definitum est, vadit : verumtamen vix homini illi per quem tradetur ! Et ipsi cæperunt querere inter se quis esset ex eis qui hoc factururus esset.

AUG. (*De consensu Evang.*, lib. 3, cap. 1), Cum tradidisset Dominus discipulis calicem, rursus de traditore suo locutus est, dicens : Verumtamen ecce manus tradentis me, etc. THÉOPHYL. Quod dixit, non so-

non-seulement pour montrer qu'il connaît l'avenir, mais encore pour nous manifester sa bonté qui fait qu'il ne cesse point de poursuivre son œuvre; c'est ainsi qu'il nous donne l'exemple de faire les derniers efforts pour gagner les pécheurs; il veut aussi nous montrer la malice du traître qui ne rougit point de manger avec lui. — S. CHRYS. — Quoiqu'il ait participé aux mystères sacrés, il n'a pas été converti, et son crime devient plus monstrueux, soit parce que, méditant un tel dessein, il s'approche des divins mystères, soit parce qu'il les reçoit sans devenir meilleur ni par crainte ni par gratitude pour ce bienfait et cet honneur. — BÈDE. — Cependant, il ne le désigne pas personnellement, de peur qu'étant repris ouvertement, il n'en devînt plus audacieux; il parle à tous de ce crime, afin que celui qui se sent coupable fasse pénitence. De plus, il annonce son châtiment, afin que la menace des supplices corrige celui que la crainte n'a pu vaincre. D'où il suit: « Pour ce qui est du Fils de l'homme, il s'en va, etc. » — THÉOPH. — Ce n'est point qu'il ne puisse se défendre lui-même, mais parce qu'il s'est dévoué à la mort pour sauver les hommes.

S. CHRYS. — Comme Judas accomplissait les Ecritures avec une pensée criminelle, afin que nul ne pense qu'il est innocent à cause qu'il est l'instrument de la Providence, il ajoute: « Malheur à cet homme par qui il sera trahi! » — BÈDE. — Malheur aussi à l'homme qui, à l'exemple de Judas, s'approche indignement de la table du Seigneur et livre le Fils de l'homme, non aux Juifs, mais à ses membres souillés! Les onze apôtres savaient bien qu'ils ne méditaient rien contre le Seigneur; néanmoins, comme ils croient plus à leur maître qu'à

lum ut ostendat se scire futura, sed etiam ut ostendat nobis propriam bonitatem, secundum quam non prætermisit quin prosequeretur ea quæ spectabant ad eum: dat enim nobis exemplum, ut usque ad finem satagamus lucrari peccatores; et ut ostendat proditoris nequitiam, qui et conviva fieri non erubuit. CHRYS. (homil. 83, in *Matth.*). Et particeps existens mysteriorum conversus non est: fit enim scelus ejus utique immanius, tum quia tali proposito imbutus adiit mysteria, tum quia adiens melior factus non fuit, nec metu, nec beneficio, nec honore. BÈDE. Et tamen eum non designat specialiter; ne manifestius correptus, impudentior fieret. Mittit autem crimen in numero, ut agat conscius pœnitentiam. Prædicat autem et pœnam, ut

quem pudor non vicerat, corrigant denuntiata supplicia. Unde sequitur: Et quidem Filius hominis vadit, etc. THEOPHYL. Non quasi non valens tueri seipsum, sed sicut definiens sibi mortem propter humanam salutem.

CHRYS. (homil. 82 in *Matth.*). Sed quin Judas ea quæ sunt scripta, prava intentione agebat, ne quis putet eum innoxium tanquam dispensationis ministrum: subdit: Verumtamen vae homini illi per quem tradetur! BÈDE. Sed et vae homini illi qui ad mensam Domini indignus accedens, in exemplum Judæ Filium hominis tradit, non quidem Judæis, sed peccatoribus membris suis! Et quamvis scirent undecim apostoli quod nihil contra Dominum cogitarent, quia tamen plus credunt magistro quam

eux-mêmes, il craignent leur faiblesse et ils s'interrogent sur cette faute dont ils n'avaient pas conscience. Car il suit : « Ils commencèrent à s'entre-demander, etc. » — S. BAS. — En effet, de même que parmi les maladies du corps il en est que ne sentent pas ceux qui en sont atteints, et alors ils ont plus de foi aux conjectures des médecins qu'à leur propre insensibilité ; de même pour les maladies de l'âme, celui qui ne se sent pas coupable doit néanmoins croire ceux qui peuvent mieux connaître ses fautes.

Il s'excita aussi parmi eux une contestation, lequel d'entre eux devait être estimé le plus grand. Mais Jésus leur dit : Les rois des nations les traitent avec empire ; et ceux qui ont l'autorité sur elles en sont appelés les bienfaiteurs. Il n'en sera pas de même parmi vous ; mais que celui qui est le plus grand devienne comme le moindre, et celui qui gouverne, comme celui qui sert. Car lequel est le plus grand de celui qui est à table, ou de celui qui sert ? N'est-ce pas celui qui est à table ? Et néanmoins je suis au milieu de vous, comme celui qui sert.

THÉOPH. — Comme ils se demandaient qui trahirait le Seigneur, ils devaient se dire entre eux : « C'est vous qui le trahirez ; » or, c'est de là qu'ils en vinrent à dire : « Je suis le premier, je suis le plus grand, » et autres choses semblables. D'où il est dit : « Il s'éleva parmi eux une contestation, lequel d'entre eux devait être estimé le plus grand. » — GREC. — Ou encore : la cause de cette contestation pouvait venir de ce que le Seigneur devant quitter les hommes, il fallait que l'un d'eux devînt le chef des autres et tint la place du Seigneur. Or, de même que les bons cherchent dans les Ecritures les exemples de

sibi, timentes fragilitatem suam, quærun't de peccato cujus conscientiam non habebant. Sequitur enim : Et ipsi cœperunt quærere, etc. BASIL. (in *Regulis brevioribus ad interrogat.* 301). Sicut enim in corporalius passionibus sunt multæ quas non sentiunt patientes, porro magis adhibent fidem conjecturæ medicorum, quam propriam insensibilitatem attendant ; sicut et in animæ passionibus si quis in se peccatum non sentiat, credere tamen debet his qui plus possunt cognoscere sua peccata.

Facta est autem et contentio inter eos, quis eorum videretur esse major. Dixit autem eis : Reges gentium dominantur eorum, et qui potestatem habent super eos, benefici vocantur. Vos autem non sic ; sed qui ma-

ior est in vobis fiat sicut junior, et qui præcessor est, sicut ministrator. Nam quis major est, qui recumbit, an qui ministrat ? Nonne qui recumbit ? Ego autem in medio vestrum sum sicut qui ministrat.

THEOPHYL. Cum inter se quærerent quis esset Dominum traditurus, consequens erat adinvicem sibi dicere : Tu proditurus es ; et ex hoc coacti sunt dicere : Ego potior, ego major, et similia. Unde dicitur : Facta est autem et contentio inter eos quis eorum videretur esse major. GRÆC. (nimirum Apollinaris in *Cat. græcorum Patrum*). Vel hæc contentio videtur habuisse motivum quod cum Dominus ab hominibus transmigraret, oportebat aliquem eorum fieri aliorum principem, quasi Domini vi-

nos pères qui peuvent leur être utiles et les porter à l'humilité, de même, lorsque les méchants trouvent par hasard quelque chose de répréhensible dans les élus (comme pour autoriser ainsi leurs fautes), ils le saisissent avec empressement. C'est pour cela que beaucoup lisent ardemment le récit de la contestation qui s'éleva entre les disciples du Christ. — S. AMB. — Mais si les apôtres ont eu cette contestation, elle ne vous est point proposée comme une excuse, mais comme un avertissement. Ainsi, prenons bien garde qu'il ne s'élève jamais entre nous de coupable contestation sur la préséance. — BÈDE. — Il faut considérer, non point ce que firent les disciples encore charnels, mais ce que leur prescrivit le maître spirituel. Car il suit : « Il leur dit : Les rois des nations, etc. » — S. CHRYS. — Il parle des Gentils pour leur faire voir combien c'est une chose répréhensible ; car c'est ressembler aux Gentils que d'ambitionner la primauté. — S. CYR. — Leurs sujets leur adressent des paroles de flatterie. D'où il suit : « Et ceux qui ont puissance sur elles sont appelés bienfaiteurs. » Comme ils sont étrangers aux lois divines, ils sont exposés à ces maux ; mais pour vous, votre grandeur est dans l'humilité ; d'où il suit : « Pour vous, qu'il n'en soit pas ainsi, etc. » — S. BAS. — Que celui qui est élevé en dignité ne s'enorgueillisse donc point, de peur de déchoir de la béatitude de l'humilité (1) ; qu'il sache que la véritable humilité consiste à secourir les autres ; car, de même que celui qui soigne beaucoup de blessés et qui étanche le sang de chaque blessure ne se fait point une cause d'orgueil de ce ministère, de même, et à plus forte raison, celui à qui est confié le soin des infirmités de ses frères et qui, serviteur de tous,

(1) Saint Matth., 5, v. 3.

<p>cem gerentem. Sicut autem boni in Scripturis, exempla Patrum quibus proficiant et humiliantur, requirunt, sic reprobi si quid forte in electis reprehensibile repererint (quasi suas ex eo nequitas obtecturi), libenter solent amplecti. Ideo multi ardentius legunt, quod facta est contentio inter discipulos Christi. AMBR. Si enim contendebant apostoli, non excusationi obtenditur, sed cautioni proponitur. Caveamus ergo ne in perditionem aliqua inter nos de prælatione possit esse contentio. BEDA. Potius autem videamus, non quid carnales adhuc discipuli gesserint, sed quid jusserit spiritualis magister. Sequitur enim : Dixit autem eis : Reges gentium, etc. CHRYS. (homil. 66 in Matth.). Gentilium meminit,</p>	<p>ut ex hoc rem vituperandam ostendat : Gentilium enim est ambire primatum. CYRIL. Sed et blandi sermones eis offeruntur a subditis. Unde sequitur : Et qui potestatem habent super eos, benefici vocantur : sed illi quidem quasi extorres a sacris legibus hujusmodi subjacent morbis ; vestrum autem culmen est in humilitate : unde sequitur : Vos autem non sic, etc. BASIL. (in <i>Regulis fusius disputatis</i> ad interrogat. 30). Non ergo extollat præsentem dignitas, ne ab humilitatis beatitudine corrumpat. Illud autem noverit quod humilitas vera ministerium plurimum est. Sicut enim qui pluribus ministrat vulneratis, et abstergit cujuslibet vulneris saniem, non sumit ministerium in causam elationis ; sic multo magis cui</p>
---	---

rend compte pour tous, doit être dans la préoccupation et l'anxiété ; c'est ainsi que : « Celui qui est le plus grand doit être comme le moindre. » Or, ceux qui sont élevés au-dessus des autres doivent rendre des services, même corporels, à l'exemple du Seigneur lavant les pieds des disciples ; d'où il suit : « Et celui qui est le premier comme celui qui sert. » Il ne faut pas craindre que le sentiment de l'humilité soit détruit dans un inférieur lorsqu'il est servi par le supérieur ; car l'humilité se propage par l'exemple.

S. AMB. — Remarquez que tout empressement à honorer les autres ne s'appelle point de l'humilité ; en effet, vous pouvez avoir de la déférence à l'égard de quelqu'un pour obtenir la faveur du monde, par crainte de sa puissance ou parce qu'il peut vous être utile ; vous cherchez alors votre avantage et non l'honneur d'autrui ; c'est pourquoi il formule pour tous la même règle qui est de ne pas rechercher les honneurs de la préséance, mais de lutter d'humilité. — BÈDE. — Pour suivre cette règle donnée par le Seigneur, les supérieurs ont besoin d'un grand discernement, afin d'éviter de dominer leurs sujets comme font les rois des nations, et de rechercher leurs louanges, sans cesser néanmoins d'être animés par le zèle de la justice contre les vices des coupables. Ensuite il joint à ses exhortations son propre exemple. D'où il suit : « Car quel est le plus grand, celui qui est assis à table ou celui qui sert ? etc. » — S. CHRYS. — Comme s'il disait : Ne croyez pas que votre disciple a besoin de vous et que vous n'avez pas besoin de lui ; car moi-même, qui n'ai besoin de personne, de qui toutes les créatures du ciel et de la terre ont besoin, je suis descendu au rang de serviteur.

commissæ sunt curæ fraternorum languorum, ut omnium minister redditurus pro omnibus rationem, cogitare debet et esse sollicitus : et sic qui major est, fiat sicut minor. (Et ad interrogat. 31.) Decet autem et corporale obsequium ab his qui præsent offerri, exemplo Domini lavantis pedes discipulorum. Unde sequitur : Et qui præcessor est, sicut ministrator. Non est autem timendum ne in subdito solvatur humilitatis propositum, dum ei a majori servitur, sed in imitatione panditur humilitas.

AMB. Contuendum est autem quia non omnis honorificentia studio humilitas definitur : potes enim deferre alicui propter seculi gratiam, potentia metum, utilitatisque contutum : tua ædificatio quaeritur, non alterius honor : et ideo una datur om-

nibus forma sententia, ut non de prælatione jactantia sit, sed de humilitate contentio. BÈD. In hac tamen forma a Domino tradita majores non minima discretionis opus habent ; ne scilicet ad instar regum gentium dominari subjectis acque ab eis gaudeant laudibus attolli ; et tamen contra delinquentium vitia per zelum justitiæ sint erecti. Ad verba autem exhortationis suimet adjungit exemplum. Unde sequitur : Nam quis major est, qui recumbit, an qui ministrat ? Ego autem, etc. CHRYS. Quasi dicat : Non putes discipulum tui egere, te vero non illius : ego enim qui nullo egeo, quo universa egent cœlestia et terrestria, ad ministerialem gradum condescendi. THEOPHYL. Ostendit autem se ministrantem eis cum panem et calicem distribuit ; cujus ministerii mentionem facit, rememo-

— THÉOPH. — Il s'est montré leur serviteur en distribuant le pain et le calice; il leur parle de ce ministère pour leur rappeler que puisqu'ils ont mangé du même pain et bu au même calice, que puisque le Christ lui-même les a tous servis, ils doivent tous avoir les mêmes sentiments.

— BÈDE. — Ou encore : il parle du ministère par lequel, selon le récit de saint Jean, lui, maître et seigneur, a lavé leurs pieds. Par *ce ministère*, on peut entendre tout ce qu'il a accompli dans la chair; mais il indique surtout qu'il nous a servis par l'effusion de son sang.

C'est vous qui êtes toujours demeurés fermes avec moi dans mes tentations. C'est pourquoi je vous prépare le royaume, comme mon Père me l'a préparé; afin que vous mangiez et buviez à ma table dans mon royaume, et que vous soyez assis sur des trônes pour juger les douze tribus d'Israël.

THÉOPH. — De même que le Seigneur avait dit *malheur* au traître, de même il annonce des biens aux disciples fidèles, en disant : « Vous êtes demeurés avec moi, etc. » -- BÈDE. — Ce n'est pas le commencement de la patience, mais la persévérance, qui mérite la gloire du royaume céleste; parce que la persévérance (qui est aussi appelée *constance* ou *force d'âme*) est comme la base de toutes les vertus. C'est ainsi que le Fils de Dieu conduit au royaume éternel ceux qui sont demeurés avec lui dans les tentations; « car si nous sommes plantés avec lui dans la ressemblance de sa mort, nous le serons aussi dans sa résurrection (1). » D'où il suit : « Et moi je vous prépare, etc. »

S. AMB.— Le royaume de Dieu n'est pas de ce monde. Il n'est point

{1} Épître aux Romains, 6, v. 5.

rans eos quod si de eodem pane comederunt, et de eodem calice biberunt, si ipse Christus omnibus ministravit, unum debent omnes sentire. BEDA. Vel loquitur de ministerio, quo secundum Joannem (cap. 13) eorum pedes lavit dominus et magister; quamvis etiam verbo ministrandi possint omnia quæ in carne gessit, intelligi; sed et suum sanguinem se pro nobis effundere ministrando significat.

Vos autem estis qui permansistis mecum in tentationibus meis : et ego dispono vobis, sicut disposuit mihi Pater meus, regnum, ut edatis et bibatis super mensam meam in regno meo, et sedatis super thronos duodecim, judicantes duodecim tribus Israel.

THEOPHYL. Siout Dominus proditori prænuñtiaverat vœ, sic discipulis remanentibus econtrario bona prænuñtiat, dicens : Vos autem estis qui permansistis mecum, etc. BEDA. Non enim inchoatio patientiæ, sed perseverantia cœlestis regni gloria donatur; quia perseverantia (quæ constantia seu fortitudo mentis vocatur) cunctarum, ut ita dicam, est columna virtutum. Filius ergo Dei secum permanentes in tentationibus æternum ducit ad regnum: si enim complantati facti sumus similitudini mortis ejus, simul et resurrectionis erimus. Unde sequitur : Et ego dispono vobis, etc.

AMBR. Regnum Dei non est de hoc mundo. Non autem æqualitatis homini ad

dans le désir d'être égal à Dieu, mais de lui ressembler; car le Christ seul est la parfaite image de Dieu, parce qu'il exprime en lui l'unité de la gloire du Père. Or, l'homme juste est semblable à Dieu quand il méprise ce monde pour connaître Dieu et reproduire en lui-même la ressemblance de la vie divine. Ainsi, nous mangeons le corps du Christ afin de pouvoir participer à la vie éternelle. C'est pourquoi il suit : « Afin que vous mangiez et buviez à ma table dans mon royaume. » Car ce n'est ni une nourriture ni un breuvage qui nous est promis comme récompense, mais la communication de la grâce et de la vie céleste. — BÈDE. — Ou encore : la table qui est préparée pour la joie de tous les saints, c'est la gloire de la vie céleste; parce que ceux qui ont faim et soif de la justice seront rassasiés par la jouissance des délices désirées du bien véritable. — THÉOPH. — S'il parle ainsi, ce n'est point qu'il s'agisse d'une nourriture corporelle ni que son royaume doive être sensible, car la vie y sera angélique, comme il l'a dit plus haut aux sadducéens. C'est ainsi que saint Paul dit que le royaume de Dieu n'est ni dans le boire ni dans le manger (1).

S. CYRIL. — Il explique les choses spirituelles par ce qui se passe au milieu de nous. En effet, ceux qui s'asseoient à la table des rois de la terre exercent auprès d'eux certaines fonctions; or, il montre par cet usage des hommes quels sont ceux qui seront les plus honorés dans son royaume. — BÈDE. — Car c'est la droite du Très-Haut qui opère cette transformation, que ceux qui maintenant servent humblement leurs frères deviennent grands et se nourrissent des délices de la vie

(1) Dans ce passage, saint Paul veut dire que ce n'est ni par le boire ni par le manger qu'on acquiert le royaume de Dieu.

Deum, sed similitudinis æmulatio est : solus enim Christus plena imago Dei est propter expressam in se paternæ claritudinis unitatem. Justus autem homo ad imaginem Dei est, si propter imitandam divinæ conversationis similitudinem mundum hunc Dei cognitione contemnat. Unde et corpus Christi edimus, ut vitæ æternæ possimus esse participes : propter quod sequitur : Ut edatis et bibatis super mensam meam in regno meo. Non enim victus et potus nobis præmii loco spondetur, sed communicatio gratiæ cœlestis et vitæ. BED. Vel mensa proposita omnibus sanctis ad fruendum, cœlestis est gloria vitæ; qua qui esuriunt et sitiunt justitiam, saturabuntur (Matth., 5) fruendo desiderato gaudio veri

boni. THEOPHYL. Non autem hoc dixit quasi futuris illic corporalibus escis, et quasi regno suo sensibili futuro. Erit enim illic angelica conversatio, sicut Sadducæis prædixit (Matth., 22, et Luc., 20). Sed et Paulus dicit non esse regnum Dei escam et potum (Rom., 14).

CYRIL. (in *Cat. græcorum Patrum*). Sed ex his quæ sunt apud nos, spiritualia designat : nam prærogativa quadam funguntur apud reges terrenos, qui eis quasi convivæ considerant. Ex humano ergo judicio ostendit, qui apud eum in primis honoribus statuentur. BEDA. Hæc est enim immutatio dexteræ excelsi (Psal. 117) ut qui nunc humiles gaudent ministrare conservis, tunc

éternelle à la table du Seigneur; et que ceux qui demeurent ici-bas avec le Seigneur dans les injustices et les tribulations deviennent avec lui dans le ciel les justes juges de leurs persécuteurs. D'où il suit : « Et que vous soyez assis sur des trônes pour juger les douze tribus d'Israël. » — THÉOPH. — C'est-à-dire pour condamner ceux des douze tribus qui seront infidèles. — S. AMB. — Ces douze trônes ne sont point douze sièges matériels comme ceux où le corps s'assoit; mais de même que le Christ juge comme Dieu, récompensant la vertu ou condamnant l'impiété par la connaissance qu'il a des cœurs, et sans interroger; de même les apôtres sont chargés du jugement spirituel, pour la récompense de la foi et l'exécration de l'infidélité, pour reprendre l'erreur par leur vertu et poursuivre de leur haine les sacrilèges.

S. CHRYS. — Mais, est-ce que Judas sera aussi assis avec eux? Méditons la loi que Dieu a proclamée par Jérémie : « Lorsque j'aurai promis des biens, si vous en êtes indignes, je vous châtierai. » C'est pour cela que, s'adressant aux disciples, il ne se contente pas de promettre; mais il ajoute : « Vous qui êtes demeurés avec moi dans les tentations. » — BÈDE. — Ainsi, Judas est exclu de ces magnifiques promesses; car il faut croire qu'il était sorti avant ces paroles du Seigneur. Ils sont aussi exclus ceux qui se retirèrent en entendant parler de l'incompréhensible sacrement.

Le Seigneur dit encore : Simon, Simon, Satan vous a demandé pour vous cribler comme on crible le froment; mais j'ai prié pour vous, afin que votre foi ne défaille point. Lors donc que vous serez converti, ayez soin d'affer-

super Domini mensam sublimis vitæ perpetuæ dapibus alantur; et qui hic in tentationibus injuste judicati cum Domino permanent, illic cum eo super tentatores suos justi judices veniant : unde sequitur · Et sedentis super thronos duodecim, judicantes duodecim tribus Israel. THEOPHYL. Hoc est, condemnantes ex duodecim tribus infideles. Ambr. Non autem duodecim throni tanquam aliqua corporalis sunt receptacula sessionis; sed quia sicut secundum divinam similitudinem judicat Christus, cognitione cordium, non interrogatione factorum virtutem remunerans, impietatem condemnans; ita apostoli in judicium spirituale formantur remuneratione fidei, execratione perfidiæ; virtute errorum redarguentes, sacrilegos odio persequentes.

CHRYS. (hom. 65 in Matth.). Nunquid autem illic sedebit et Judas? Sed considera quod lex est data a Deo per Hieremiam (cap. 18) : Si quid boni promiserit, si censearis indignus, mulctabo te. Et ideo loquens discipulis non simpliciter promisit, sed addidit : Qui permansistis mecum in tentationibus. BÈDE. Ab ejus ergo sublimitate promissi Judas excipitur : nam et antequam hæc Dominus diceret, exiisse credendus est. Excipiuntur et illi, quicunque auditis incomprehensibilis sacramenti verbis, abierunt retro (Joan., 6, v. 67).

Ait autem Dominus Simoni : Simon, ecce Satanathanas expelivit vos, ut cribraret sicut triticum : ego autem rogavi pro te, ut non deficiat fides tua : et tu aliquando conversus,

mir vos frères. Pierre lui répondit : Seigneur, je suis prêt d'aller avec vous et en prison, et à la mort même. Mais Jésus lui dit : Pierre, je vous déclare que le coq ne chantera point aujourd'hui que vous n'ayez nié par trois fois que vous me connaissiez.

BÈDE. — Afin que les onze apôtres ne se glorifient point et n'attribuent point à leurs propres forces d'être presque seuls entre tant de mille Juifs, dont le Seigneur dit qu'ils sont demeurés avec lui dans les tentations, il leur montre que s'ils n'eussent été protégés et soutenus par l'assistance divine, ils auraient pu périr dans le même naufrage que les autres ; d'où il suit : « Le Seigneur dit à Simon : Simon, voilà que Satan t'a demandé pour te cribler comme le froment, etc. » C'est-à-dire pour te tenter et t'agiter (comme le froment qu'on vanne). Ceci nous apprend que nul ne peut être tenté sans la permission de Dieu. — **THEOPH.** — Il parle ainsi à Pierre, parce qu'il était plus fort que les autres et qu'il pouvait s'enorgueillir des promesses que le Christ lui avait faites. — **S. CYR.** — Ou encore : il veut montrer que les hommes n'étant rien (par leur nature et par la fragilité de leur esprit), ils ne doivent pas vouloir dominer ; c'est pourquoi il laisse les autres et s'adresse à Pierre qui était leur chef ; d'où il suit : « J'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point. »

S. CHRYS. — Il ne dit pas : « J'ai pourvu, mais j'ai prié ; » car il approche de sa passion, et il parle humblement pour manifester son humanité. En effet, lui qui avait dit, sans supplication et avec autorité : « Sur cette pierre je bâtirai mon Église, et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, » comment aurait-il besoin de prier pour af-

confirma fratres tuos. Qui dixit : Domine, tecum paratus sum, et in carcerem, et in mortem ire ; et ille dixit : Dico tibi, Petre : non cantabit hodie gallus, donec ter abneges nosse me.

BÈDE. Ne gloriarentur undecim apostoli, et suis viribus tribuerent quod soli pene inter tot millia Judæorum dicerentur in tentationibus permansisse cum Domino, ostendit eos, si non juvantis se Domini essent opitulatione protecti, eadem procella cum cæteris potuisse conteri. Unde sequitur : Ait autem Dominus Simoni : Simon, ecce Sathanas expetivit vos ut cribraret vos sicut triticum, etc. Id est, expetivit vos tentare ; et (velut qui in triticum purgat ventilando) concutere : in quo docet nullius fidem a diabolo, nisi Deo permittente, ten-

tari. **THEOPH.** Hæc autem Petro dixit, eo quod fortior aliis erat ; et superbire poterat in his quæ promissa erant a Christo. **CYR.** Vel ut ostendat quod homines nihil existentes (quantum pertinet ad humanam naturam, et lubricum mentis nostræ) non liceat ut præesse cæteris velint ; et ideo omissis cæteris, venit ad Petrum cæteris prælatum. Unde sequitur : Ego autem rogavi pro te ut non deficiat fides tua.

CHRYS. (hom. 83, in *Matth.*). Non autem dixit : Ego permisi, sed, oravi : humiliter enim loquitur tendens ad passionem, ut humanitatem demonstret. Nam qui non deprecatione, sed imperio dixerat (*Matth.*, 16) : Super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et tibi dabo claves regni cælorum ; quomodo opus habebat oratione, ut concitata unius hominis animam coerceret ?

fermir l'âme chancelante d'un homme ? Il ne dit pas : « J'ai prié afin que tu ne me renies point, mais afin que tu ne désertes pas la foi. » — **THÉOPH.** — Quoique tu sois un moment ébranlé, néanmoins tu conserveras la semence de la foi que j'ai mise en toi ; quoique le vent des tentations fasse tomber les feuilles, la racine est ferme ; Satan cherche à te nuire parce qu'il est jaloux de l'amour que tu as pour moi ; quoique j'aie prié pour toi, néanmoins tu tomberas. D'où il suit : « Lorsque tu seras converti, confirme tes frères, etc. » Comme s'il disait : Lorsque après m'avoir renié tu auras pleuré et te seras repenti, fortifie les autres, puisque je t'ai établi chef des apôtres ; car tu le dois, toi qui es avec moi la force et la pierre de l'Église. Ceci doit s'entendre non-seulement des apôtres qui étaient présents et qui devaient être fortifiés par saint Pierre, mais encore de tous les fidèles qui se succéderont jusqu'à la fin du monde ; c'est-à-dire qu'aucun chrétien ne doit perdre confiance en voyant cet apôtre qui, après avoir renié le Seigneur, a recouvré par sa pénitence tous ses privilèges jusqu'à devenir le pontife du monde.

S. CYR. — Admirez la patience inépuisable de Dieu ; de peur que son disciple ne tombe dans la défiance, il lui accorde le pardon avant qu'il ait commis le crime ; et il le rétablit dans son apostolat, en lui disant : « Confirme tes frères. » — **BÈDE.** — Comme s'il disait : De même que j'ai préservé ta foi par mes prières (afin qu'elle ne défaille point), de même tu te souviendras de fortifier l'infirmité de tes frères (afin qu'ils ne désespèrent point du pardon). — **S. AMB.** — Prenez donc garde à l'orgueil, prenez garde au monde. Celui à qui il

Non autem dixit : Rogavi, ut non neges, sed, ne deseras fidem. **THEOPH.** Nam etsi paululum agitandus sis, habes tamen reconditum semen fidei : quamvis dejecerit folia spiritus temptationibus, viget tamen radix. Potit ergo Sathanas te lædere tanquam invidens tibi de mea dilectione ; sed quamvis egomet pro te sim deprecatus, tu tamen delinques. Unde sequitur : Et tu aliquando conversus confirma fratres, etc. Quasi dicat : Postquam me negato ploraveris ac pœnitueris, corrobora cæteros, cum te principem apostolorum deputaverim : hoc enim decet te, qui mecum robur es et petra Ecclesiæ. Hoc autem intelligendum est, non solum de apostolis qui tunc erant, ut roborentur a Petro, sed et de omnibus qui usque ad finem mundi futuri sunt fide-

libus ; ne scilicet aliquis credentium diffidat, videns eum qui cum esset apostolus, denegavit ; ac iterum per pœnitentiam obtinuit prærogativam, ut esset antistes mundi.

CYRIL. Admirare igitur exuberantiam divinæ patientiæ : ne diffidere discipulum faceret, nondum patrato crimine largitus est veniam ; ac iterum ipsum in apostolicum gradum restituit, dicens : Confirma fratres tuos. **BÈDE.** Quasi dicat : Sicut ego tuam fidem (ne deficiat) orando protexi, ita tu infirmiores fratres (ne de venia desperent) confortare memento. **AMBR.** Cave ergo jactantiam, cave seculum. Ille jubetur confirmare fratres suos, qui dixit (Matth., 19) : Omnia reliquimus, et secuti sumus te.

BÈDE. Quia vero se Dominus dixerat pro

est dit de confirmer ses frères est le même qui a dit : « Nous avons tout quitté et vous avons suivi. »

BÈDE. — Le Seigneur ayant dit qu'il avait prié pour la foi de Pierre, celui-ci, constant dans son amour présent et dans la ferveur de sa foi, et ignorant sa chute future, ne croit pas que jamais il puisse être infidèle. D'où il suit : « Il lui dit : Seigneur, je suis prêt à aller avec vous en prison et à la mort. » — THÉOPH. — Son amour s'exalte, et il promet l'impossible ; cependant, après avoir entendu dire par la vérité même qu'il serait tenté, il n'aurait point dû s'obstiner. Or, le Seigneur, voyant ce langage présomptueux, lui précise la tentation, et lui dit qu'il le reniera. D'où il suit : « Jésus lui répondit : Je te le dis, Pierre, le coq ne chantera point aujourd'hui que tu ne m'aies renié, etc. » — S. AMB. — Pierre était prompt d'esprit, mais il était encore faible par le corps ; il lui est dit qu'il reniera le Seigneur, car il ne pouvait égaler la constance des sentiments de Dieu. Le Seigneur a des imitateurs de sa passion, il n'a point d'égaux. — THÉOPH. — Ceci renferme ce grand enseignement, que la volonté de l'homme ne suffit point sans le secours de Dieu. En effet, Pierre, quoique plein de ferveur, fut vaincu par l'ennemi dès que Dieu l'abandonna à lui-même.

S. BAS. — Il faut savoir que quelquefois Dieu permet que les justes tombent, afin de guérir leur orgueil ; or, quoiqu'il semble que leur faute soit comme celle des autres, néanmoins il y a une très grande différence ; en effet, le juste pèche comme par surprise et presque sans le vouloir, tandis que les autres pèchent sans s'inquiéter ni d'eux-mêmes ni de Dieu, sans mettre aucune différence entre le péché et la vertu. Aussi je pense que la manière de les reprendre doit être diffé-

fide Petri rogasse, conscius ille præsentis affectus fideique ferventis, sed futuri casus nescius, non credit se ullatenus ab eo posse deficere. Unde sequitur : Qui dixit ei : Domine, tecum paratus sum, et in carcerem, et in mortem ire. THEOPHYL. Præ nimia quidem dilectione flammescit, et impossibilia sibi pollicetur : decebat autem, audito semel a veritate quod tentandus esset, non amplius contendere. Sed Dominus videns eum præsumptuose loquentem promittentis speciem ; scilicet quod negaturus esset. Unde sequitur : Et ille dixit : Dico tibi, Petre : non cantabit hodie gallus, donec abneges, etc. AMB. Petrus quidem etsi spiritu promptus, corporis tamen adhuc infirmus affectu, denuntiatur Dominum

negaturus : neque enim poterat divinæ constantiam intentionis æquare. Passio Domini æmulos habet, pares non habet. THEOPHYL. Hinc autem magnam doctrinam haurimus ; quod non sufficit humanum propositum absque divino subsidio : Petrus enim quamvis fervens esset, derelictus tamen a Deo, supplantatus fuit ab hoste.

BASIL. (in *Regulis brevioribus* ad interrogat. 8). Sciendum autem quod permittente Deo timorati, lapsum patiuntur quandoque ad fastus præcedentis remedium. Sed quamvis idem videatur esse delictum timorati et aliorum, refert non modicum : nam timoratus ex quibusdam insidiis et pene prout noluit, peccavit ; alii vero nullam gerendo curam neque sui, neque Dei, pec-

rente; car le timoré, ayant besoin de soutien, doit être repris sur ce qui a été pour lui une occasion de faute; tandis que les autres, ayant détruit tout le bien de l'âme, doivent être châtiés, avertis, réprimandés et punis jusqu'à ce qu'ils comprennent qu'ils ont pour juge un Dieu juste et qu'ils tremblent.

S. AUG. — Tous les évangélistes racontent cette prédiction qui fut faite à Pierre de son reniement, mais tous ne la racontent pas à l'occasion des mêmes circonstances de leur récit; ainsi saint Matthieu et saint Marc l'insèrent après que le Seigneur fut sorti de la maison où ils avaient mangé la pâque, tandis que saint Luc et saint Jean la mettent avant qu'il en fût sorti. Il serait facile de dire que les deux premiers l'ont ainsi placée en récapitulant, ou que les autres l'ont racontée par anticipation, si nous étions moins frappés, non-seulement des diverses paroles, mais même des diverses sentences du Seigneur, qu'ils racontent auparavant et qui inspirent à Pierre cette présomption de déclarer qu'il mourra pour le Seigneur ou avec le Seigneur; en sorte que nous sommes amenés à croire que saint Pierre manifesta trois fois sa présomption à l'occasion de divers discours du Seigneur, et que trois fois le Seigneur lui répondit qu'il le renierait trois fois avant que le coq eût chanté.

Il leur dit ensuite : Lorsque je vous ai envoyés sans sac, sans bourse, sans souliers, avez-vous manqué de quelque chose ? Non, lui dirent-ils. Jésus ajouta : Mais maintenant que celui qui a un sac ou une bourse les prenne, et que celui qui n'en a point vende sa robe pour acheter une épée. Car je vous assure qu'il faut encore qu'on voie accompli en moi ce qui est écrit :

cant; neque distinguentes inter peccare et agere virtuose : unde reor et objurgationis modum in eis debere facere diversum : nam timoratus quodam juvamine indigens, et circa eandem rem erga quam peccavit, objurgationem debet sustinere : alii vero cum totum bonum animæ destruxerint, affligi, et moneri, et objurgari, sive punitiōni subjici debent, quousque ratum sit illis Deum justum judicem esse, et contremiscant.

AUG. (*De cons. Evang.*, lib. 3, cap. 2). Hoc autem quod hic dicitur de Petri negatione prædicta, omnes quidem evangelistæ commemorant, sed non omnes ex una eademque occasione sermonis ad eam commemorandam veniunt : nam Matthæus et Marcus eam subnectunt posteaquam Dominus egressus est ex illa domo ubi man-

ducaverant Pascha; Lucas vero et Joannes antequam inde esset egressus. Sed facile possumus intelligere, aut illos duos ea recapitulando posuisse, aut istos præoccupando; nisi magis moveret, quod tam diversa, non tantum verba, sed etiam sententias Domini præmittunt, quibus permotus Petrus illam præsumptionem præferret (seu præ se ferret), vel pro Domino, vel cum Domino moriendi; ut magis cogant intelligi ter eum expressisse præsumptionem suam diversis locis sermonis Christi; et ter illi a Domino responsum, quod cum ante galli cantum ter esset negaturus.

Et dixit eis : Quando misi vos sine sacco, et pera, et calceamentis, nunquid aliquid defuit vobis ? At illi dixerunt : Nihil. Dixit ergo eis : Sed nunc qui habet sacculum,

Il a été mis au rang des scélérats. Car ce qui a été prophétisé de moi va être entièrement accompli. Ils lui répondirent : Seigneur, voici deux épées. Et Jésus leur dit : C'est assez.

S. CYR. — Le Seigneur avait prédit à saint Pierre qu'il le renierait au moment où il serait pris; or, comme il avait déjà dit de quelle manière il serait pris, il leur annonce ensuite le conflit qui doit s'élever contre les Juifs; d'où il est dit : « Lorsque je vous ai envoyés sans sac, etc. » En effet, le Sauveur avait envoyé les saints apôtres prêcher le royaume des cieux dans les cités et les villes, en leur prescrivant de n'avoir aucune sollicitude temporelle, mais de mettre en lui tout l'espoir de leur vie.

S. CHRYS. — Comme celui qui enseigne à nager commence par soutenir attentivement ses élèves avec ses mains, mais ensuite, retirant de temps en temps sa main, il leur dit de s'aider et les laisse même s'enfoncer quelque peu; ainsi fait le Christ pour ses disciples; au commencement, il était toujours attentif à tous leurs besoins et leur préparait toutes choses en abondance; d'où il suit : « Ils répondirent : Rien. » Mais quand il leur fallut montrer leurs propres forces, il leur retira peu à peu son secours et leur demanda de faire quelque chose par eux-mêmes. D'où il suit : « Il leur dit : Maintenant, que celui qui a une bourse (pour mettre l'argent) la prenne, et un sac pareillement (pour porter les vivres). » Or, quand ils n'avaient ni chaussure, ni ceinture, ni bâton, ni argent, ils n'ont manqué de rien; mais dès qu'il leur permet d'avoir une bourse et un sac, ils semblent souffrir la faim, la soif et la nudité. Comme s'il leur disait : « Jusqu'ici vous aviez tout en abondance, mais maintenant je veux que vous ressentiez l'indi-

tollat similiter et peram; et qui non habet, vendat tunicam suam, et eruat gladium : dico enim vobis quoniam adhuc hoc quod scriptum est, oportet impleri in me : Et cum iniquis deputatus est; etenim ea quæ sunt de me, finem habent. At illi dixerunt : Domine, ecce duo gladii hic. At ille dixit eis : Satis est.

CYRIL. Prædixerat autem Dominus Petro quod eum esset negaturus, tempore scilicet suæ captivæ : sed quia semel facta est mentio de captione ejus, consequenter nuntiat supervenientem contra Judæos conflictum. Unde dicitur : Et dixit eis : Quando misi vos sine sacculo, etc. Miserat enim Salvator sanctos apostolos prædicare in civitatibus et oppidis regnum cælorum,

præcipiens ut euntes nullius corporalium curam gererent, sed in eo totam spem vendi reponerent.

CHRYS. (in illud ad Rom., 16. Salute Priscillam et Aquilam). Sicut autem qui docet natare, circa principium quidem manus suas supponens, attentius sustentat suos discipulos; postea vero plerumque manum abstrahens, jubet ut sibi opitulentur, quinimo et paululum demergi permittit : ita et Christus fecit discipulis. In exordiis quidem præsto in cunctis eis aderat, parans eis uberrime affluentiam omnium. Unde sequitur : At illi dixerunt : Nihil : at ubi oportebat et proprias vires ostendere, subtraxit eis aliquantulum gratiam, jubens eis ex se nonnulla peragere. Unde

gence; c'est pourquoi je ne vous oblige plus à suivre ma première loi, mais je vous dis d'avoir une bourse et un sac. » Dieu pouvait les entretenir jusqu'à la fin dans cette abondance ; il ne le voulut point pour plusieurs raisons : premièrement, afin qu'ils ne s'attribuassent rien et qu'ils reconnussent que tout leur était venu de Dieu ; secondement, afin qu'ils apprissent à se gouverner eux-mêmes ; troisièmement, afin qu'ils n'eussent point d'orgueil. C'est ainsi que, permettant qu'ils fussent exposés à beaucoup de maux imprévus, il adoucit la rigueur de sa première loi afin que la vie ne leur devînt pas trop dure et accablante.

— BÈDE. — En effet, il ne donne pas à ses disciples la même règle de vie pour les temps de persécution et pour les temps de paix. Lorsqu'il envoie ses disciples prêcher l'Évangile, il leur dit de ne rien emporter dans le chemin, voulant que celui qui annonce l'Évangile vive de l'Évangile ; mais quand l'heure de sa mort approche, et que tout le peuple poursuit également le pasteur et le troupeau, il établit une règle en harmonie avec les circonstances, et leur permet d'emporter les choses nécessaires à la vie, jusqu'à ce que la rage des persécuteurs étant apaisée, le temps d'évangéliser revienne ; il nous apprend ainsi par son exemple que quelquefois nous pouvons, pour une raison pressante, interrompre, sans être coupables, la sévérité de nos résolutions.

— S. AUG. — Ce n'est donc point par inconstance de préceptes, mais par une juste dispense, que, selon la différence des temps, les commandements ou les conseils ou l'indulgence sont modifiés.

S. AMB. — Mais pourquoi celui qui défend de frapper ordonne-t-il

sequitur : Dixit ergo eis : Sed nunc qui habet sacculum [quo scilicet portatur pecunia], tollat similiter et peram [qua scilicet portantur cibaria]. Et quidem quando nec calceamenta, nec zonam habebant, nec baculum, nec æs, nullius passi sunt penuriam : ut autem marsupium concessit eis et peram, esurire videntur, sitire et nuditatem pati ; ac si eis diceret : Hactenus cuncta vobis uberrime affluebant, nunc autem volo vos et inopiam experiri ; ideoque non addico necessitati pristinae legis, sed mando et loculum habere, et peram, Poterat autem et Deus usque in finem eos in tanta constituere copia ; sed noluit ob multas causas : primo quidem, ut nihil sibi tribuerent, sed recognoscerent totum emanasse divinitus ; secundo ut moderari sibi sciant ; tertio, ne majora de se opinentur. Horum igitur causa permittens eos incur-

rere multa inopinata mala, relaxavit prioris legis rigorem, ne gravis et intolerabilis fieret eis vita. BÈDE. Non enim eadem vivendi regula tempore persecutionis, qua pacis tempore discipulos informat. Missis quidem discipulis ad prædicandum, ne quid tollerent in via præcipit ; ordinans scilicet, ut qui Evangelium nuntiat, de Evangelio vivat : instante vero mortis articulo, et tota gente pastorem simul et gregem persequente, congruam tempori regulam decernit, permittens ut tollant victus necessaria, donec sopita insania persecutorum, tempus evangelizandi redeat ; ubi nobis quoque dat exemplum, justa nonnunquam causa instante, quædam de nostri propositi rigore posse sine culpa intermitteri. AUG. [contra Faust., lib. 12, cap. 77]. Nulla ergo inconstantia præcipientis, sed ratione dispensantis, pro temporum diversitate,

d'acheter une épée, sinon pour que la défense soit prête quoique la vengeance ne soit point nécessaire, en sorte qu'il paraisse avoir pu se venger, mais ne l'avoir point voulu? D'où il suit : « Et que celui qui n'en a point (de bourse) vende sa tunique, etc. » — S. CHRYS. — Quoi donc? Celui qui avait dit : « Si quelqu'un vous frappe sur la joue droite, présentez-lui encore l'autre, » maintenant il arme ses disciples et seulement d'une épée. Car s'ils devaient être armés entièrement, il ne leur fallait pas seulement une épée, mais aussi des boucliers et des casques. Mais auraient-ils ces armes par milliers, devant tant de violences et de pièges des peuples, des tyrans, des villes et des nations, comment les onze combattraient-ils, comment ne trembleraient-ils pas à la seule vue de ces armées, eux qui n'ont vécu que dans les étangs et les fleuves? Ainsi, il ne faut pas croire qu'il leur ait commandé de se munir de glaives, mais il parle de glaives pour désigner les embûches menaçantes des Juifs. D'où il suit : « Car, je vous le dis, il faut que ce qui est écrit s'accomplisse en moi : Il a été rangé parmi les malfaiteurs. » — THÉOPH. — Comme ils venaient de se disputer la préséance, il leur dit : Ce n'est pas le moment des prérogatives, mais plutôt des dangers et des blessures; moi-même, qui suis votre maître, je vais être conduit à une mort ignominieuse et rangé parmi les malfaiteurs, car ce qui a été prédit de moi est près de sa fin, c'est-à-dire de son accomplissement. C'est ainsi que, voulant leur annoncer une violente agression, il parle de l'épée; il ne révèle pas tout de peur que la consternation ne les saisisse (que la crainte ne les terrifie); il ne garde pas tout-à-fait le silence, de peur qu'ils ne soient

præcepta, vel consilia, vel permissa mutantur.

AMBR. Qui autem ferire prohibet, cur ornare gladium jubet, nisi forte ut sit parata defensio, non ultio necessaria, et videat potuisse vindicari, sed noluisse? Unde sequitur : Et qui non habet (scilicet sacculum), vendat tunicam, etc. CHRYS. Quid est hoc? Qui dixerat (Matth., 6) : Si quis te percusserit (ut sup.) in dextera gena, vertas ei et aliam, nunc armat discipulos, et solo gladio. Nam si penitus armare decebat, non solum oportebat gladium possidere, sed et scuta et galeas. Sed etsi mille hujusmodi possiderent arma, pro tot insultibus et insidiis populorum, tyrannorum, urbium, nationum, qualiter undecim comparerent, et ex solo aspectu agminum non contremiscerent, nutriti in stagnis et flu-

viis? Non ergo putemus eum jussisse ut gladios possiderent, sed per gladios innuit imminentes insidias Judæorum. Unde sequitur : Dico enim vobis, quoniam hoc quod scriptum est oportet impleri in me : Et cum iniquis deputatus est (Esai., 52). THEOPHYL. Cum enim ipsi inter se supra de prærogativis contenderunt, non est (inquit) tempus prærogativarum, imo periculorum et cædium : nam et ego magister vester ducor ad mortem non honorabilem. cum impiis deputandus : etenim ea quæ sunt de me (scilicet prædicta) finem habent, id est, impletionem. Volens ergo violentum insultum innuere, meminit gladii : nec prorsus revelavit, ne tangerentur acedia (sive ne metu turbarentur), nec prorsus obtulit, ne repentinis aggressibus fluctuarent, sed postea recolectes

ébranlés par ces violences subites, et afin que, rappelant leurs souvenirs, ils admirent comment il s'est offert lui-même à sa passion comme une rançon pour le salut du genre humain. — S. BAS. — Ou encore : le Seigneur ne dit pas de porter une bourse et un sac ou d'acheter une épée, mais il prédit que les apôtres, oubliant le temps de la passion, les dons et la loi de Dieu, oseront prendre l'épée; en effet, souvent l'Écriture se sert de la forme impérative pour les prophéties. Cependant, plusieurs manuscrits ne disent point : *qu'il prenne, qu'il porte ou qu'il achète*, mais *il prendra, il portera, il achètera*. — THÉOPH. — Ou encore : il leur annonce ainsi qu'ils auront à souffrir la faim et la soif (ce qu'il désigne par le sac) et de nombreuses adversités, ce qu'il désigne par le glaive.

S. CYR. — Ou encore : ces paroles du Seigneur : « Que celui qui a un sac le prenne, et une bourse pareillement, » semblent s'adresser aux disciples ; mais, en réalité, elles s'adressent à tous les Juifs ; comme s'il disait : Si quelque Juif a beaucoup de biens, qu'il les ramasse tous et qu'il fuie, et si quelque habitant de ce pays est accablé de misère, qu'il vende son vêtement pour acheter une épée ; car ils seront assaillis par de si terribles et de si impétueuses attaques, que rien ne suffira pour résister. Ensuite, il fait connaître la cause de ces maux, savoir : parce qu'il a subi le supplice destiné aux criminels et a été crucifié avec des larrons ; or, lorsque ceci sera arrivé, la parole de la rédemption sera finie et les persécuteurs subiront le sort qui a été prédit par les prophètes. C'est ainsi que le Seigneur annonça ce qui devait advenir à la nation juive ; cependant, les disciples ne comprenaient point la profondeur de ces paroles, ils pensaient que c'était à cause des violences du traître qu'il

mirarentur, quomodo seipsum pretium exhibuit passioni pro salute humana. BASIL. (in *Regulis brevioribus* ad interrogat. 31). Vel Dominus non jubet portare marsupium et peram, et emere gladium ; sed prædicit futurum quod scilicet apostoli oblii temporis passionis, donorum et legis Domini, auderent sumere gladios : sæpius enim Scriptura utitur imperativa sermonis specie loco prophetiæ. In pluribus tamen libris non invenitur, accipiat, tollat, vel emat ; sed accipiet, tollet et emet. THEOPHYL. Vel per hoc prænuntiat eis quod incurrerent famem et sitim (quod innuit per peram) et adversitates nonnullas, quod innuit per gladium.

CYRIL. Vel aliter : quod Dominus dicit :

Qui habet sacculum, tollat similiter et peram, videtur sermo ad discipulos fieri ; sed revera respicit quamlibet Judæi personam : quasi dicat : Si quis Judæorum abundat facultatibus, congestis omnibus fugiat ; si autem quis ultima oppressus penuria colit religionem, hic etiam amictum vendat, et gladium emat : invadet enim eos intolerabilis impetus pugnæ, ut nihil ad resistendum sufficiat. Deinde pandit horum malorum causam ; quia scilicet passus est pœnam nefariis debitam, cum latronibus crucifixus : et cum ad hoc perventum fuerit, sumet finem verbum dispensationis : persecutoribus autem accidant, quæ a prophetis sunt prædicta. Hæc igitur Dominus prædixit de futuris regioni Judæorum ; sed

fallait des épées. D'où il suit : « Ils lui dirent : Seigneur, voici deux épées. » — S. CHRYS. — Mais s'il voulait qu'ils se défendissent par des moyens humains, cent épées n'auraient pas suffi; et, s'il ne voulait pas qu'ils se servissent des forces humaines, même ces deux étaient superflues.

THÉOPH. — Le Seigneur ne voulut point les reprendre, quoiqu'ils ne le comprissent point; mais il se contenta de leur dire : « C'est assez. » C'est ainsi que nous-mêmes, lorsque nous parlons à quelqu'un et que nous voyons qu'il ne comprend pas nos paroles, nous lui disons : *C'est bien, cela suffit*, afin de ne pas le fatiguer. Cependant quelques-uns prétendent que c'est par ironie que le Seigneur dit : *C'est assez*; comme pour dire : Puisqu'il y a deux épées, elles suffiront pour nous défendre contre la multitude qui doit nous assaillir. — BÈDE. — Ou encore : ces deux épées suffisent pour attester que le Sauveur a souffert volontairement; l'une pour manifester le courage des apôtres à défendre le Seigneur et sa puissance de guérir; l'autre, qui n'est point tirée du fourreau, pour montrer qu'il ne leur a pas permis de faire tout ce qu'ils pouvaient pour sa défense. — S. AMB. — Ou encore : comme la loi ne défend pas de frapper celui qui frappe, peut-être que le Seigneur dit : *C'est assez*, à Pierre qui lui présentait deux épées, pour faire entendre que cela était permis jusqu'à l'Évangile, parce que la loi n'enseignait que la justice, tandis que l'Évangile est la perfection de la vertu. Il y a aussi un glaive spirituel qui consiste à vendre son patrimoine pour acheter la parole, qui est le vêtement intérieur de l'âme. Il y a le glaive de la passion, qui consiste à se dépouiller de son corps et à acheter la sainte couronne du martyr avec les dépouilles

discipuli non intelligebant profunditatem dictorum, putantes ob futurum proditoris insultum gladiis opus esse. Unde sequitur : At illi dixerunt : Domine, ecce duo gladii hic. CHRYS. (ut sup.). Et quidem si humano eos volebat uti auxilio, nec centum sufficerent gladii : quod si nolebat eos uti humano subsidio, etiam duo supervacui sunt.

THEOPH. Noluit ergo Dominus eos reprehendere quasi non intelligentes ; sed dicens, satis est, eos dimisit : sicut cum nos aliquem alloquentes, cum videmus non intelligere quod dicitur, dicimus : Bene, sine, ne ipsum molestemus. Quidam autem dicunt Dominum ironice dixisse : Satis est ; quasi dicat : Ex quo duo sunt gladii, suf-

ficiant nobis ad tantam multitudinem quanta nos debet invadere. BED. Vel duo gladii sufficiunt ad testimonium sponte passi Salvatoris : unus, qui et apostolis audaciam pro Domino certandi, et Domino virtutem medicandi doceret inesse ; alter, qui nequam vagina exemptus, ostenderet eos nec totum quod potuero pro ejus facere defensione permissos. AMBR. Vel quia lex referre non vetat, fortasse Petro duos gladios offerenti satis esse dicit, quasi licuerit usque ad Evangelium, ut sit in lege æquitatis eruditio, in Evangelio bonitatis perfectio. Est etiam gladius spiritualis, ut vendas patrimonium, et emas verbum quo mentis penetralia vestiuntur. Est etiam gladius passionis, ut exuas corpus, et immolatæ car-

de la chair immolée. Je me demande encore pourquoi les disciples avaient deux épées, à moins que l'une ne figure le Nouveau-Testament, et l'autre l'Ancien, qui sont nos armes contre les embûches du démon. Le Seigneur ajoute : « C'est assez, » comme pour dire que rien ne manque à celui qui est armé de la doctrine des deux Testaments.

Étant sorti, il s'en alla, selon sa coutume, à la montagne des Oliviers ; et ses disciples le suivirent. Lorsqu'il fut arrivé en ce lieu-là, il leur dit : Priez, afin que vous n'entriez point en tentation. Et s'étant éloigné d'eux environ d'un jet de pierre, il se mit à genoux, et fit sa prière. En disant : Mon Père, si vous voulez, éloignez ce calice de moi ; néanmoins que ce ne soit pas ma volonté qui se fasse, mais la vôtre.

BÈDE. — Près d'être livré par son disciple, le Seigneur s'en va dans le lieu où il avait coutume de se retirer, afin qu'on puisse le trouver plus facilement. D'où il suit : « Étant sorti, il s'en alla, suivant sa coutume, à la montagne des Oliviers. » — S. CYR. — Pendant le jour, il demeurait à Jérusalem ; mais quand venaient les ténèbres de la nuit, il se retirait avec ses disciples sur la montagne des Oliviers. D'où il suit : « Ses disciples le suivirent, etc. » — BÈDE. — C'est ainsi qu'après avoir nourri ses disciples des mystères de son corps, il les conduit sur la montagne des Oliviers pour nous apprendre que tous ceux qui ont été baptisés dans sa mort doivent être confirmés par l'onction du Saint-Esprit (1).

(1) Allusion à la matière du sacrement de Confirmation, qui se compose d'un mélange d'huile et de baume.

nīs exuviis ematur tibi sacra corona martyrii. Movet adhuc, quod duos gladios discipuli protulerunt, ne forte unum novi, unum veteris Testamenti sit, quibus adversus diaboli armamur insidias. Deinde dicit Dominus : Satis est ; quasi nihil desit ei, quem utriusque Testamenti doctrina munierit.

Et egressus ibat secundum consuetudinem in montem Olivarum. Secuti sunt autem illum et discipuli. Et cum pervenisset ad locum, dixit illis : Orate, ne intretis in tentationem. Et ipse avulsus est ab eis quantum jactus est lapidis ; et positus genibus, orabat dicens : Pater, si vis, transfer calicem istum a me : verumtamen non mea voluntas, sed tua fiat.

BÈDE. Tradendus a discipulo Dominus consueti recessus locum, quo facillime reperiri possit, adit. Unde sequitur : Et egressus ibat secundum consuetudinem in montem Olivarum. CYRIL. De die namque conversabatur Hierosolymis, obscura vero nocte succedente, in monte Olivarum cum suis conversabatur discipulis. Unde subditur : Secuti sunt, etc. BÈDE. Pulchre autem sui corporis mysteriis imbutos in montem Olivarum discipulos educit, ut omnes in morte sua baptizatos, Sancti Spiritus chrismate confirmandos esse designet.

THEOPH. Post cœnam autem nequaquam inertia, et locus, et somnus occupant Dominum, sed oratio, et doctrina. Unde sequitur : Et cum pervenisset ad locum, dixit

THÉOPH. — Après la cène, le Seigneur ne se livre ni à la mollesse, ni au repos, ni au sommeil, mais à la prière et à l'enseignement. D'où il suit : « Étant arrivé en ce lieu, il leur dit : Priez, etc. » — BÈDE. — Il est impossible que l'âme de l'homme ne soit pas tentée; c'est pourquoi il ne dit pas : « Priez afin de n'être pas tentés, mais, priez afin de ne pas entrer dans la tentation; » c'est-à-dire afin de n'être pas vaincus par cette dernière tentation.

S. CYN. — Cependant, pour leur être utile autrement qu'en paroles, il s'avance un peu plus loin et il prie. D'où il suit : « Il s'éloigna d'eux, etc. » Vous le trouverez toujours priant à l'écart, pour vous apprendre comment il faut s'entretenir avec le Dieu très haut, dans le recueillement de l'esprit et le calme du cœur. Or, il ne priait pas par indigence et comme ayant besoin du secours d'autrui, lui qui est la vertu toute puissante du Père; il voulait nous apprendre qu'il ne faut point s'endormir dans les tentations, mais prier avec plus d'instance. — BÈDE. — Il prie seul pour tous, comme il devait souffrir seul pour tous, afin de nous montrer que sa prière est aussi supérieure à nous que sa passion. — S. AUG. — Il s'éloigne de ses disciples de la distance d'un jet de pierre, comme pour les avertir par cette figure qu'ils devaient diriger vers lui la pierre, c'est-à-dire lui appliquer le sens de la loi, qui était écrite sur la pierre.

S. GRÉG. de Nyse. — Mais pourquoi fléchit-il les genoux? car il est dit : « S'étant mis à genoux il priait; » les hommes ont coutume de se prosterner ainsi à terre pour supplier les grands, afin de montrer par cette attitude que ceux qu'ils prient leur sont supérieurs. Or, il est évident que la nature humaine n'a rien qui soit digne de Dieu;

illis : Orate, etc. BÈD. Impossibile quidem est humanam animam non tentari. Unde non ait : Orate ne tentemini, sed, orate ne intretis in tentationem; hoc est, ne tentatio vos superet ultima.

CYRIL. Sed ne solis verbis eis prodesset, procedens paululum orabat. Undo sequitur : Et ipse avulsus est ab eis, etc. Ubique invenies eum semotim orantem, ut discas quod animo attento et corde quieto colloquendum est cum Deo sublimi. Non autem quasi egens alieni suffragii precibus insistebat, qui est omnipotentissima virtus Patris; sed ut discamus non esse in tentationibus dormitandum, sed magis orationibus insistendum. BÈD. Solus etiam orat pro omnibus, qui solus erat passurus pro omnibus,

significans tantum orationem suam quantum et passionem a nostra distare. AUG., *De quæst. Evang.* (lib. 2, cap. 50). Avulsus est autem ab eis quantum jactus est lapidis : tanquam typice admonuerit, ut in cum dirigerent lapidem; id est, usque ad ipsum perducerent intensionem legis, quæ scripta erat in lapide.

GREG. Nyss. (vel ISIDORUS in *Cat. græc. Patr.*). Quid autem sibi vult flexus genuum? de quo dicitur : Et positis genibus, orabat : humanus quidem usus est pronos terræ supplicare majoribus; facto ostendentes fortiores esse qui rogantur. Palam est autem humanam naturam nihil habere Deo condignum : et ideo honorifica signa quæ invicem exhibemus, fatentes nos

c'est pourquoi nous avons transporté aux devoirs que nous rendons à sa nature incomparable les signes d'honneur usités parmi nous pour témoigner notre respect à l'égard de nos supérieurs. C'est ainsi que celui qui a pris nos misères et a intercédé pour nous, fléchit le genou de son humanité pour prier, afin de nous enseigner qu'il faut bannir tout orgueil durant la prière et se vouer tout entier à l'humilité; car « Dieu résiste aux superbes, tandis qu'il donne sa grâce aux humbles. »

S. CHRYS. — Quiconque enseigne doit joindre l'exemple aux paroles; or, comme le Seigneur était venu enseigner toutes les vertus, il parle et il agit. C'est ainsi qu'après avoir dit de prier afin de ne pas entrer dans la tentation, il enseigne la même chose par son exemple. Car il suit : « Disant : Père, si vous voulez, éloignez de moi ce calice. » Ces paroles : *si vous voulez*, ne veulent pas dire qu'il ignore la volonté de son Père; car il n'est point de science plus haute que la connaissance de la substance du Père que lui seul connaît pleinement, selon cette parole : « Comme mon Père me connaît, ainsi je connais mon Père. » Ce n'est pas non plus qu'il repousse sa passion; car comment aurait-il refusé d'être crucifié, lui qui, après avoir beaucoup loué un de ses disciples, l'a réprimandé jusqu'à l'appeler *Satan*, parce qu'il voulait empêcher sa passion? Si donc vous voulez comprendre pourquoi il parle ainsi, il faut considérer combien il était difficile de croire que ce Dieu ineffable (qui est au-dessus de toute intelligence) eût voulu entrer dans le sein d'une Vierge, sucer son lait et ressentir toutes les misères humaines. Or, comme tout ce qui devait arriver était presque incroyable, il envoya d'abord les prophètes pour l'annoncer, ensuite il vint

humiliores esse respectu excellentiæ proximi, transumpsimus ad obsequia incomparabilis naturæ. Unde ille qui nostros languores portavit, ac pro nobis intercessit, per hominem quem sumpsit genuflectit orando : sanciens non esse superbiendum orationis tempore, sed per omnia humilitati conformandum : quia Deus superbis resistit, dat autem humilibus gratiam (Jacob, 4, et 1 Pet., 5).

CHRYS. Quælibet autem ars verbis et operibus ostenditur ab eo qui docet : quia ergo Dominus venerat docturnus non quamlibet virtutem, ob hoc eadem dicit et facit. Unde quia jusserat verbis orare, ne intrarent in tentationem, hoc etiam opere docet. Sequitur enim : Dicens : Pater, si vis,

transfer calicem istum a me ; non dicit : Si vis, quasi ignorans an Patri placeret : neque enim magis ardua cognitio est hac cognitione paternæ substantiæ, quam ipse solus perspicaciter novit, secundum illud (Joan., 10) : Sicut novit me Pater, et ego novi Patrem ; neque hoc dicit quasi respuens passionem : qui enim comminatus est discipulo volenti ejus passionem impedire, ut Satanam eum vocaret post multa præconia (Matth., 16) qualiter crucifigi volebat? Cur igitur ita dictum est, consideres quantum erat audire quod Deus ineffabilis (qui quemlibet intellectum transcendit) voluit uterum subire virgineum, lac sugere, et humana quæque pati. Quoniam ergo fere incredibile erat quod erat futurum, primo quidem misit

lui-même revêtu de sa chair, et afin qu'on ne le prit pas pour un fantôme, il permit que son humanité fût soumise à toutes les défaillances de la nature : la faim, la soif, le sommeil, le travail, la douleur et l'angoisse ; ainsi, il repousse la mort afin de démontrer la vérité de son humanité.

S. AMB. — Il dit donc : « Si vous voulez, éloignez de moi ce calice ; » comme homme, il repousse la mort ; comme Dieu, il soutient sa résolution. — BÈDE. — Ou encore : il demande que ce calice soit éloigné de lui ; non point qu'il craigne de souffrir, mais par miséricorde pour son ancien peuple, afin que ce ne soit pas lui qui prépare le calice qu'il va boire. C'est pour cela qu'il ne dit pas : *Eloignez de moi le calice*, mais *ce calice* ; c'est-à-dire celui du peuple juif, qui ne pourra être excusé de ma mort par son ignorance, puisqu'il a la loi et les prophètes qui, chaque jour, m'annoncent. — S. DENYS. — Ou encore : ces paroles : « Eloignez de moi ce calice, » ne veulent pas dire : « Qu'il ne vienne point jusqu'à moi ; » car s'il n'était venu, il ne pourrait s'éloigner. C'est donc lorsqu'il le sentit présent qu'il commença à s'affliger et à s'attrister ; et comme s'il eût été près de lui, il dit : « Eloignez de moi ce calice ; » car, comme ce qui passe n'est ni intact ni permanent, c'est ainsi que le Sauveur demande l'éloignement de la tentation qui l'effleure ; et c'est ainsi qu'il nous a dit de prier, afin de ne pas entrer dans la tentation. Ensuite, il nous montre la meilleure manière d'éviter les tentations, en disant : « Cependant, que votre volonté se fasse et non la mienné ; » en effet, Dieu est tout-à-fait exempt du mal, mais il veut nous combler de biens au-delà même de ce que nous demandons ou comprenons ; c'est pourquoi il demande l'accomplissement de la volonté

prophetas hoc nuntiantes, postea ipse indutus carne veniens (ut non phantasmata putaretur) permittit carnem ferre naturales defectus ; esurire, sitire et dormire, laborare, affixi et anxiosi : ob hoc et recusat mortem, veram humanitatem demonstrans.

AMB. Dicit ergo : Si vis, transfer a me calicem istum ; quasi homo, mortem recusans ; quasi Deus, sententiam suam servans. BÈD. Vel transferri a se calicem postulat, non quidem timore patiendi, sed misericordia prioris populi, ne ab illo bibat calicem propinatum. Unde et signanter non dixit : Transfer a me calicem, sed, calicem istum ; hoc est, populi Judæorum, qui excusationem ignorantie habere non potest si me occiderit, habens legem et prophetas,

qui me quotidie vaticinantur. DION. Alex. (in *Cat. græc. Patr.*). Vel quod dicit : Transfer calicem istum a me, non est, hoc non adveniat mihi ; nisi enim advenerit, transferri non poterit : igitur ut sensit jam presentem, cepit affici et tristari, et quasi jam propinquante eodicit : Transfer calicem hunc : sicut enim quod præterierit, nec intactum est, nec permanens, sic et Salvator leviter invadentem tentationem flagitat pelli : et hoc est non intrare in tentationem (quod consulit esse orandum). Perfectissimus autem modus tentationes evitandi manifestatur, cum dicitur : Veruntamen, non mea voluntas, sed tua fiat : Deus enim inexpertus est malorum : vult autem nobis bona largiri supra id quod petimus, vel intelli-

parfaite du Père (qu'il connaissait) qui est la même que la sienne selon sa divinité; et il repousse l'accomplissement de la volonté humaine qu'il appelle sienne, laquelle est inférieure à la volonté de son Père. — S. ATHAN. — Il montre ici deux *volontés* : la volonté humaine, qui est celle de la chair, et la volonté divine; or, son humanité repousse la passion à cause de l'infirmité de la chair; mais la volonté divine s'y soumet avec amour, parce qu'il ne peut être retenu dans les liens de la mort.

S. GRÉG. de Nysse. — Apollinaire prétend que le Christ n'avait point de volonté propre à sa nature terrestre, et qu'il n'y a dans le Christ que la volonté de Dieu descendu du ciel. Qu'il nous dise donc quelle est cette volonté que le Seigneur ne veut pas voir s'accomplir; la divinité ne lui ôte donc point sa propre volonté. — BÈDE. — Près de sa passion, le Sauveur prend la voix de nos défaillances, afin que lorsque quelque chose que nous ne voulons pas nous menace nous demandions ainsi à Dieu dans notre faiblesse que cela n'arrive point et que cependant nous ayons la force d'être prêts à dire : Que la volonté de notre Créateur s'accomplisse, même contrairement à la nôtre.

Alors il lui apparut un ange du ciel, qui le vint fortifier. Et étant tombé en agonie, il redoublait ses prières. Il lui vint une sueur comme de gouttes de sang qui découlaient jusqu'à terre. S'étant levé après avoir fait sa prière, il vint à ses disciples, qu'il trouva endormis à cause de la tristesse dont ils étaient accablés. Et il leur dit: Pourquoi dormez-vous? Levez-vous et priez, afin que vous n'entriez point en tentation.

THÉOPH. — Pour montrer la puissance de la prière et afin que

gimus; ergo perfectam voluntatem Patris (quam ipse noverat) petit sortiri effectum, quæ eadem est et sua secundum Deitatem: renuit autem impleri humanam voluntatem, quam dicit suam, paterna voluntate minorem. ATH. (*De incarnat. contra Arianos*, vel, *De natura humana suscepta*, versus finem). Geminum enim hic velle ostendit; alterum quidem humanum, quod est carnis, alterum vero divinum: humanitas enim ob carnis fragilitatem recusat passionem, sed divinus ejus affectus affectanter eam subiit; eo quod non esset possibile cum detineri a morte.

GRÉG. Nyss. Apollinaris autem asserit quod Christus non habuit secundum terrenam naturam propriam voluntatem, sed so-

lum in Christo est voluntas Dei qui de cælo descendit. Dicat ergo quam voluntatem vult Dominus nequaquam evenire: neque Deitas aufert propriam voluntatem. BÈDE. Appropinquans etiam passioni Salvator, infirmantium in se vocem sumpsit; ut cum hoc imminet quod fieri nolimus, sic per infirmitatem petamus ut non fiat, quatenus per fortitudinem parati simus ut voluntas Conditoris nostri etiam contra nostram voluntatem fiat.

Apparuit autem illi angelus de cælo confortans eum. Et factus in agoniam, prolixius orabat. Et factus est sudor ejus sicut guttæ sanguinis decurrentes in terram. Et cum surrexisset ab oratione, et venisset ad discipulos suos, invenit eos dormientes præ tristitia. Et ait illis:

nous y ayons recours dans nos adversités, pendant que le Seigneur prie, un ange le fortifie. D'où il est dit : « Alors un ange du ciel lui apparut pour le fortifier, etc. » — BÈDE. — Nous lisons ailleurs : Les anges s'approchèrent et ils le servaient. » Or, c'est pour nous montrer ses deux natures qu'il est dit que les anges l'ont servi et l'ont fortifié. En effet, le Créateur n'avait pas besoin du secours de ses créatures; mais s'étant fait homme, il est fortifié à cause de nous comme il est triste à cause de nous. — THEOPH. — Quelques-uns disent que cet ange lui apparut pour le glorifier et lui dire : « Seigneur, à vous la puissance ; car vous pouvez délivrer le genre humain de la mort et de l'enfer. »

S. CHRYS. — Comme il n'a pas pris une chair fantastique, mais véritablement la nôtre, afin de prouver la vérité de son incarnation et de fermer la bouche aux hérétiques, il ressent toutes les défaillances de l'humanité ; car il suit : « Etant tombé en agonie, il redoublait ses prières. » — S. AMB. — Ceci est en horreur à plusieurs qui voient dans la tristesse du Sauveur un signe de faiblesse naturelle et innée plutôt qu'acceptée pour un temps. Pour moi, non-seulement je ne crois pas devoir l'excuser, mais nulle part je n'admire plus sa miséricorde et sa majesté ; en effet, il aurait moins fait pour moi s'il n'eût pris mes émotions, car il a pris ma tristesse afin de me donner sa joie. C'est avec confiance que je parle de *tristesse*, parce que j'annonce la croix. Il a dû souffrir pour vaincre ; car ceux-là n'ont pas le mérite du courage à qui leurs blessures causent plus de stupeur que de souffrance. C'est ainsi qu'il a voulu nous apprendre à vaincre la mort et, ce qui est

Quid dormitis? Surgite et orate, ne intretis in tentationem.

THEOPH. Ut nobis innotesceret orationis virtus, quatenus eam in adversis proponamus, orans Dominus ab angelo confortatur. Unde dicitur : Apparuit autem illi angelus confortans eum, etc. BÈDE. Alibi legimus quia angeli accesserunt, et ministrabant ei (Matth., 4). In documento ergo utriusque naturæ, angeli et ei ministrasse et eum confortasse dicuntur : Creator enim creaturæ suæ non eguit præsidio ; sed homo factus, sicut propter nos tristis est, ita propter nos confortatur. THEOPH. Quidam autem dicunt quoniam apparuit ei angelus glorificans eum, et dicens : Domine, tua est virtus : tu namque potes contra mortem et infirmum genus humanum liberare.

CHRYS. Et quia non phantastico, sed vere nostram carnem suscepit, ut approbet dispensationis veritatem, et oppilet hæreticorum ora, quæque humana sustinet : sequitur enim : Et factus in agoniam, prolixius orabat. AMBR. Horrent plerique hoc loco qui tristitiam Salvatoris ad argumentum inolitæ potius a principio quam susceptæ ad tempus infirmitatis inclinant. Ego autem, non solum excusandum non puto, sed nusquam magis pietatem ejus majestatemque demiror : minus enim contulerat mihi, nisi meum suscepisset affectum : suscepit enim tristitiam meam, ut mihi suam lætitiâ largiretur. Confidenter tristitiam nomino, quia crucem prædico. Debuit ergo dolorem suscipere, ut vinceret : neque enim habent fortitudinis laudem qui stuporem magis vulnerum tulerint quam

plus, la tristesse d'une mort imminente. Seigneur, vous ne souffrez donc pas de vos blessures, mais des miennes; car il a été accablé à cause de nos péchés. Peut-être aussi est-il triste parce que, depuis la chute d'Adam, nous n'avons que cette voie pour sortir de ce monde et qu'il nous faut mourir. De plus, il n'est pas invraisemblable qu'il ait été triste à cause de ses persécuteurs qu'il savait devoir expier leur sacrilège dans les supplices.

S. GRÉG. — A l'approche de la mort, il ressentit en lui les luttes de notre âme qui est livrée à la violence de la crainte et de la terreur, alors que notre chair se dissout et que nous approchons du jugement éternel; or, ce n'est pas sans raison que notre âme est dans cet effroi; car elle est sur le point de trouver un sort qui ne pourra jamais changer.

THÉOPH. — Ce qui précède était la prière de sa nature humaine et non de sa divinité (comme le prétendent les ariens); ce qui le prouve, c'est sa sueur; car il suit: « Il eut une sueur comme des gouttes de sang qui tombaient à terre, etc. » — BÈDE. — On ne peut attribuer cette sueur à la faiblesse; car il est contre nature de suer du sang; il faut donc croire qu'il a voulu nous déclarer ainsi que sa prière commençait à produire ses effets, puisqu'il épurait par son sang la foi des disciples qui étaient encore dominés par la fragilité terrestre. —

S. AUG. — Le Seigneur priant avec cette sueur sanglante figurait les martyrs qui devaient sortir de tout son corps, qui est l'Église. —

THÉOPH. — Ou encore: c'est une manière proverbiale de parler, comme on dit de quelqu'un qui a beaucoup sué: il a sué du sang. C'est ainsi que, pour indiquer que Jésus était inondé de sueur, l'évangéliste

dolorem. Nos ergo voluit erudire quemadmodum mortem, et quod est amplius, futuræ mortis mœstitiã vinceremus. Dolens ergo, Domine, non tua, sed mea vulnera: infirmatus est enim propter delicta nostra. Et fortasse tristis est ideo quia post Adæ lapsum tali transitu nobis erat ex hoc seculo recedendum, ut mori esset necesse. Nec illud distat a vero: sed tristis orat pro persecutoribus suis quos sciebat in malis sacrilegii pœnas duros.

GRÉG. [24 *Moral.*, cap. 7, circa medium]. Appropinquante etiam morte, nostræ mentis in se certamen expressit; qui vim quamdam terroris ac formidinis patimur, cum per solutionem carnis æterno iudicio propinquamus; nec immerito, quoniam anima post pusillum hoc invenit, quod in æternum mutare non possit.

THEOPH. Quod autem humanæ naturæ foret præmissa oratio, non autem divinæ (ut dicunt Ariani) petitur etiam ex eo quod sudavit. Sequitur enim: Et factus est sudor ejus velut guttæ sanguinis decurrentes in terram, etc. BÈDE. Nemo sudorem hunc infirmitati deputet, quia contra naturam est sudare sanguinem, sed potius intelligat per hoc nobis declaratum quod effectum jam suæ precis obtineret; ut scilicet fidem discipulorum, quam terrena adhuc fragilitas arguebat, suo sanguine purgaret. AUG. [in *sent. Prosper.*]. Orans etiam cum sudore sanguineo Dominus, significabat de corpore suo toto, quod est Ecclesia, manatura martyria. THEOPH. Vel hoc proverbialiter dicitur de eo qui vehementer sudavit quod sudavit sanguinem. Volens igitur Evangelista ostendere quod grossis sudorum guttis

parle d'une sueur de sang. Cependant il trouve ses disciples endormis par accablement; il les réprimande et leur dit de prier. Car il suit : « S'étant levé après sa prière, il vint à ses disciples et les trouva endormis. » — S. CHRYS. — Déjà la nuit était profonde et les yeux des disciples étaient appesantis par la tristesse; leur sommeil n'était point un sommeil de langueur, mais d'accablement. — S. AUG. — Saint Luc ne dit pas combien de fois le Seigneur avait prié lorsqu'il vint à ses disciples; néanmoins il n'y a aucune contradiction entre son récit et celui de saint Marc.

BÈDE. — Le Seigneur montre qu'il a prié pour ses disciples en leur disant de veiller et de prier pour s'unir à sa prière; car il suit : « Il leur dit : Pourquoi dormez-vous? Levez-vous et priez, afin de ne pas entrer en tentation. » — THÉOPH. — C'est-à-dire afin qu'ils ne soient pas vaincus par la tentation; car *ne pas entrer en tentation* c'est ne pas être entraîné par elle. Ou encore : il nous recommande simplement de prier afin que notre vie soit tranquille et que nous ne soyons pas exposés au mal; car c'est être superbe et diabolique que de se jeter dans la tentation. De là vient que saint Jacques n'a pas dit : « Jetez-vous dans la tentation; mais, lorsque vous y serez exposés, réjouissez-vous; » afin de vouloir ce qui vous arrive malgré vous.

Il parlait encore, lorsqu'une troupe de gens parut, à la tête desquels marchait l'un des douze apôtres, appelé Judas, qui s'approcha de Jésus pour le baiser. Et Jésus lui dit: Quoi! Judas, vous trahissez le Fils de l'homme par un baiser? Ceux qui étaient avec lui, voyant bien ce qui allait arriver, lui dirent: Seigneur, frapperons-nous de l'épée? Et l'un d'eux frappa un

maebat, sumit guttas sanguinis ad exemplum. Post hoc autem inveniens discipulos dormientes præ tristitia, improperat eis; simul admonens ut orarent. Sequitur enim : Et cum surrexisset ab oratione et venisset ad discipulos, invenit eos dormientes. CHRYS. Erat enim intempestum noctis, et discipulorum oculi præ angustia premebantur; et erat somnus, non torporis, sed mœroris. AUG. (*De cons. Evang.*, lib. 3, cap. 4). Non autem expressit hic Lucas quod oratione Dominus ad discipulos venerit; nihil tamen hoc Marco repugnat.

BÈDE. Demonstrat autem Dominus consequenter, quia pro discipulis oraverit, quos monet orationum suarum vigilando et orando existere participes : sequitur enim : Et ait illis : Quid dormitis? Surgite et orate, ne intretis in tentationem. THÉOPH.

Hoc est, ne a tentatione superentur : hoc enim est, non induci in tentationem, non demergi ab ea. Vel simpliciter nos jubet orare ut tranquilla sit nostra vita, nec immergamur, in aliquod molestorum : diabolicum enim est et superbum, quemquam se in tentationem præcipitare. Unde et Jacobus (cap. 1) non dixit : Injicite vos in tentationes; sed, cum incideritis, omne gaudium existimate; de invito voluntarium facientes.

Adhuc eo loquente, ecce turba; et qui vocabatur Judas, unus de duodecim, antecedebat eos; et appropinquavit Jesu, ut oscularetur eum. Jesus autem dixit illi : Juda, osculo Filium hominis tradis. Videntes autem hi qui circa ipsum erant, quod futurum erat, dixerunt ei : Domine, si percutimus in gladio?

des gens du grand-prêtre, et lui coupa l'oreille droite. Mais Jésus, prenant la parole, leur dit : Laissez, demeurez-en là. Et ayant touché l'oreille de cet homme, il le guérit. Puis s'adressant aux princes des prêtres, aux capitaines des gardes du temple, et aux sénateurs qui étaient venus pour le prendre, il leur dit : Vous êtes venus armés d'épées et de bâtons, comme pour prendre un voleur. Quoique je fusse tous les jours avec vous dans le temple, vous ne m'avez point arrêté; mais c'est ici votre heure, et la puissance des ténèbres.

GLOSE. — Après le récit de la prière du Christ, l'évangéliste raconte sa trahison par son disciple; car il dit : « Il parlait encore, quand voilà une troupe, et celui qu'on appelait Judas. » — S. CYR. — Il dit : « Celui qu'on appelait Judas, » comme si ce nom lui faisait horreur. Il ajoute : « Un des douze, » pour exprimer la malice de ce traître; car celui qui avait été honoré jusqu'au rang d'apôtre est devenu la cause de la mort du Christ. — S. CHRYS. — Or, de même qu'il y a des maladies incurables qui ne se guérissent ni par les plus violents, ni par les plus doux remèdes, de même l'âme, une fois captive du mal et livrée à quelque vice, ne tire aucun profit des avertissements : c'est ce qui arriva à Judas, qui ne renonça pas à sa trahison, quoique le Christ l'eût averti de toutes les manières. D'où il suit : « Il s'approcha de Jésus pour le baiser. » — S. CYR. — Peut-être qu'oubliant la gloire du Christ, il crut pouvoir agir en secret, et il osa faire un signal de trahison du signe le plus tendre de l'amour.

S. CHRYS. — Il ne faut point cesser d'avertir ses frères, alors même que nos paroles sont inutiles; car les petits ruisseaux coulent sans que personne y puise; et si vous ne persuadez point aujourd'hui, vous le pourrez peut-être demain. C'est ainsi qu'un pêcheur retire ses filets

Et percussit unus ex illis seruum principis sacerdotum, et amputavit auriculam ejus dexteram. Respondens autem Jesus, ait : Sinite usque huc. Et cum tetigisset auriculam ejus, sanavit eum. Dixit autem Jesus ad eos qui venerant ad se, principes sacerdotum, et magistratus templi, et seniores : Quasi ad latronem existis cum gladiis et fustibus : cum quotidie vobiscum fuerim in templo, non extendistis manus in me : sed hæc est hora vestra, et potestas tenebrarum.

GLOSS. Præmissa oratione Christi, subditur de ejus prodicione, qua a discipulo proditur : dicit enim. Adhuc eo loquente, ecce turba, et qui vocabatur Judas, CYRIL. Dicit autem : Qui vocabatur Judas, quasi nomen ejus habens exosum. Addit autem :

Unus de duodecim, ad significantiam nequitie proditoris : nam qui honoratus fuerat æque apostolis, factus est occisionis causa in Christum. CHRYS. Sicut enim insanabilia vulnera nec austeris medicamentis obediunt, nec demulcentibus, sic anima, ubi semel est captivata, et seipsam dedit cuicumque peccato, nullum emolumentum ex admonitionibus consequetur : quod et accidit Judæ a prodicione non cessanti, quamvis omni modo doctrinæ esset a Christo prohibitus. Unde sequitur : Et appropinquavit Jesu, osculari eum. CYRIL. Immemor enim gloriæ Christi, putavit forsitan posse latenter agere; ausus præcipuum dilectionis signum organum efficere doli.

CHRYS. (orat. seu conc. 1, *De Lazaro*). Non autem discedendum est a fratrum ad-

vides durant tout le jour, tandis que vers le soir il prend du poisson. C'est pourquoi le Seigneur ne cessa pas de s'occuper de Judas, quoiqu'il sût qu'il ne se convertirait point; car il suit : « Jésus lui dit : Judas, tu trahis le Fils de l'homme par un baiser? etc. » — S. AMB. — Il me semble qu'il prend cette forme interrogative comme pour adresser au traître un tendre reproche. — S. CHRYS. — Il l'appelle par son nom, ce qui indique une plainte et un appel plutôt qu'un violent reproche. — S. AMB. — Il dit : « Tu trahis par un baiser, » c'est-à-dire tu fais une blessure avec le gage de l'amour, et tu donnes la mort avec le signe de la paix? Serviteur, disciple, élu, tu trahis ton Seigneur, ton maître, celui qui t'a choisi. — S. CHRYS. — Cependant il ne dit point : Tu trahis ton maître, ton Seigneur, ton bienfaiteur, mais *le Fils de l'homme*, c'est-à-dire celui qui est plein de mansuétude et de douceur, celui que tu ne devrais jamais trahir quand même il ne serait ni ton maître ni ton Seigneur, tant il a été suave pour toi.

S. AMB. — C'est un grand signe de puissance et une grande leçon de vertu; il dévoile le dessein du traître, et il continue à le souffrir. Il lui montre quel est celui qu'il trahit en dévoilant ce qui est caché et lui manifeste quel est celui qu'il livre en disant : « Le Fils de l'homme; » car on se saisit de son humanité et non de sa divinité. Or, ce qui met le comble à l'ingratitude de cette trahison, c'est qu'étant le Fils de Dieu il a voulu devenir pour nous le Fils de l'homme; comme s'il disait : « Ingrat, c'est pour toi que j'ai pris cette humanité que tu trahis hypocritement. » — S. AUG. — Lorsque le Seigneur fut trahi, il dit d'abord ce que saint Luc rapporte : « Tu trahis le Fils de l'homme

monitione, quanquam nihil propter nostra verba eveniat : nam et rivuli, etsi nullus hauriat, fluunt : et si forsan non persuaseris hodie, poteris forsan cras. Piscator enim per totam diem vacua trahens retia, circa sero piscem capit. Unde Dominus, etsi sciret Judam non convertendum, non destitit facere quæ sua intererat. Sequitur enim : Jesus autem dixit : Osculo Filium hominis tradis? etc. AMBR. Per interrogationem pronuntiandum puto, quasi amantis affectu corripiat proditorem. CHRYS. Proprium autem nomen ponit; quod magis dolentis erat et revocantis, quam provocantis ad iram. AMBR. Dicit autem : Osculo tradis? hoc est, amoris pignore vulnus infligis, et pacis instrumento mortem irrogas? Servus dominum, discipulus prodis magistrum, electus auctorem. CHRYS. Non autem dixit : Tradis

magistrum tuum, Dominum tuum, benefactorem tuum, sed, Filium hominis, hoc est, mansuetum et mitem; qui si non esset magister et dominus, quia tamen tam suaviter erga te gessit, non esset a te prodendus.

AMBR. Magna divinæ significatio potestatis, magna disciplina virtutis. Et consilium proditoris aperitur, et adhuc patientia non negatur. Ostendit quem proderat dum occulta manifestat; ostendit quem traderet, cum dicit : Filium hominis; quia caro, non Divinitas comprehenditur. Illud tamen plus confutat ingratum, quod eum tradiderit, qui cum esset Dei Filius, propter nos Filius hominis esse voluisset : quasi dicat : Propter te suscepi, ingratus, quod tradis in hypocrisi. AUG. (*De cons. Evang.*, lib. 3, cap. 5). Hoc ergo Dominus cum traderetur primo dixit, quod ait Lucas : Osculo Filium hominis

par un baiser ? » Ensuite, selon saint Matthieu : « Mon ami, pourquoi es-tu venu ? » Ensuite, selon saint Jean : « Qui cherchez-vous ? » — S. AMB. — Le Seigneur embrasse Judas, non pour nous apprendre à dissimuler, mais pour nous montrer qu'il ne repousse pas même ce traître, et pour rendre sa trahison plus odieuse en ne lui refusant pas ces témoignages d'amour.

THEOPH. — Cependant les disciples s'animent et tirent l'épée. D'où il suit : « A cette vue, ceux qui l'entouraient lui dirent : Seigneur, frapperons-nous de l'épée, etc. » Mais comment avaient-ils des épées ? C'est qu'ils venaient d'immoler l'agneau et sortaient de table. Or, tandis que les autres disciples demandent s'ils doivent frapper, Pierre, toujours ardent pour le Seigneur, n'attend pas sa réponse ; il frappe aussitôt un serviteur du grand-prêtre ; d'où il suit : « Et l'un d'eux frappa, etc. » — S. AUG. — Saint Jean nous dit que ce fut Pierre qui frappa et que celui qui fut frappé s'appelait *Malchus*. — S. AMB. — Pierre connaissait la loi et savait que Phinées fut appelé juste pour avoir frappé des sacrilèges ; aussi, emporté par son zèle, il frappa le serviteur du grand-prêtre. — S. AUG. — Saint Luc dit ensuite : « Jésus répondant dit : Demeurez-en là. » C'est aussi le sens de ces paroles de saint Matthieu : « Remettez votre épée en son lieu. » Il ne faut pas croire qu'il y ait aucune contradiction entre cette réponse du Seigneur, selon saint Luc : « Demeurez-en là, » et celle selon saint Matthieu, comme si après ce coup il avait dit qu'il approuvait ce qui était fait, mais qu'il ne voulait rien de plus ; tandis que les paroles de saint Matthieu semblent plutôt indiquer que tout ce que Pierre a fait en se

tradis ? Deinde quod Matthæus : Amice, ad quid venisti ? Deinde id quod Joannes commemorat : Quem quæritis ? AMBR. Osculatus est autem eum Dominus, non quo simulare nos doceat, sed ut neque proditorem refugere videretur, et plus efficeret proditorem cui amoris officia non negaret.

THEOPH. Zelantur autem discipuli, et gladios evaginant. Unde sequitur : Videntes autem ii qui circa ipsum erant, dixerunt : Si percutimus in gladio, etc. Sed qualiter habent gladios ? Quia mactaverant agnum, et a mensa discesserant. Alii autem discipuli quæruni an percuterent ; sed Petrus ubique fervens pro Domino, persuasionem non expectat ; imo statim percudit servum pontificis. Unde sequitur : Et percussit unus ex illis, etc. AUG. (De conc. Evang., ut sup.). Qui percussit, secundum

Joannem Petrus erat ; quem autem percussit, Malchus vocabatur. AMBR. Eruditus enim in lege Petrus promptus affectu, qui sciret Phinees reputatum ad justitiam quod sacrilegos peremisset principis servum. AUG. (De conc. Evang., ubi sup.). Deinde Lucas dicit : Respondens autem Jesus ait : Sinite usque huc. Et hoc est quod Matthæus commemorat : Convertite gladium tuum in locum suum. Nec moveat quasi contrarium sit, quod Lucas hic dicit Dominum respondisse : Sinite usque huc ; quasi post istam percussorem ita dictum fuerit ut placuerit ei usque huc factum, sed amplius fieri noluerit ; cum in verbis, quæ Matthæus posuit, intelligatur potius totum factum, quo usus est gladio Petrus, Domino displicuisse. Illud enim verum est, quod, cum interrogassent, dicentes : Do-

servant de l'épée a déplu au Seigneur. En effet, il est certain que lorsque les disciples lui demandèrent : « Seigneur, frapperons-nous de l'épée ? » il leur répondit : « Demeurez-en là ; » c'est-à-dire ne vous inquiétez point de ce qui va arriver ; il faut les laisser s'avancer, et se saisir de moi pour accomplir ce qui a été écrit sur moi. Or, il ne dirait pas : « Jésus répondit, » si Jésus n'avait répondu à la question plutôt qu'à l'action de saint Pierre. C'est dans l'intervalle qui s'écoula entre la question faite au Seigneur et sa réponse que Pierre frappa plein d'ardeur pour sa défense ; mais on ne pouvait raconter en même temps ce qui avait pu se passer simultanément. Alors (selon le récit de saint Luc) le Seigneur guérit celui qui venait d'être frappé ; car il suit : « Ayant touché l'oreille de cet homme il le guérit. » — BÈDE. — Jamais le Seigneur n'oublie sa miséricorde ; ils font mourir le juste et lui guérit les blessures de ses persécuteurs.

S. AMB. — En pausant cette douloureuse blessure, le Seigneur expose ses divins mystères ; c'est ainsi que le serviteur du prince du monde qui n'écoute point les paroles de la sagesse est blessé à l'oreille (non par la condition de sa nature, mais par sa faute). Ou encore : Pierre a voulu frapper à l'oreille, afin de nous apprendre que celui qui n'a point d'oreille pour les mystères ne mérite point d'avoir l'oreille du corps. Mais pourquoi est-ce Pierre ? Parce qu'il a reçu le pouvoir de lier et de délier ; c'est ainsi qu'armé du glaive spirituel, il coupe l'oreille de l'âme à celui dont l'intelligence s'égare. Cependant le Seigneur lui rend l'ouïe pour montrer que même ceux qui ont été blessés dans la passion peuvent être sauvés s'ils se convertissent, parce que tout péché est effacé par les mystères de la foi. — BÈDE. — Ou encore : ce

mine, si percutimus in gladio? tunc respondit : Sinite usque huc ; id est, non vos moveat quod futurum est ; permittendi sunt huc usque progredi : hoc est, ut me apprehendant, et impleantur quæ de me scripta sunt ; non enim diceret : Respondens autem Jesus, nisi ad interrogationem eorum responderet, non factò Petri. Sed inter moras verborum interrogantium Dominum, et illius respondentis, Petrus autilitate defensionis percussit : sed non potuerunt simul dici quæ simul fieri potuerunt. Tunc (sicut dicit Lucas) sanavit eum qui percussus erat. Sequitur enim : Et cum tetigisset auriculam ejus, sanavit eum. BÈDE. Nunquam enim pietatis suæ Dominus obliviscitur : illi justo mortem inferunt : iste persequentium vulnèra sanat.

AMB. Sed cum Dominus vulnera cruenta detersit, mysteria divina subjecit ; ut servus principis mundi (non naturæ conditione, sed culpæ) auris vulnus exciperet, qui non audisset verba sapientiæ. Aut si Petrus volens percussit aurem, docuit quod aurem in specie habere non deberet quam in mysterio non haberet : sed quare Petrus ? Quia ipse ligandi et solvendi adeptus est potestatem : et ideo tollit gladio spirituali aurem interiorem male intelligentis. Sed Dominus ipse refundit auditum ; demonstrans et ipsos si convertantur, posse salvari, qui in passione Domini vulnerati sunt ; eo quod omne peccatum fidei mysteriis abluatur. BÈDE. Vel servus iste populus est Judæorum, principibus sacerdotum indebito mancipatus officio qui passione Domini dexte-

serviteur, c'est le peuple juif; il est réduit à une injuste servitude par les princes des prêtres, et il perd l'oreille droite (c'est-à-dire l'intelligence spirituelle de la loi) dans la passion du Seigneur. Cette oreille est coupée par le glaive de Pierre, non qu'il ôte à ceux qui l'entendent le sens de ce qu'il enseigne, mais un juste jugement de Dieu l'enlève à ceux qui écoutent avec négligence. Cependant la miséricorde divine a rendu à son premier état l'oreille droite de ceux du peuple qui ont reçu la foi.

SUITE. — « Jésus leur dit : Vous êtes venus avec des épées et des bâtons, comme à un voleur, etc. » — S. CHRYS. — Ils étaient venus de nuit craignant la sédition du peuple; c'est pourquoi il leur dit : « Quel besoin aviez-vous de ces armes contre quelqu'un qui est toujours avec vous? » D'où il suit : « Quand j'étais tous les jours avec vous, etc. » — S. CYR. — Le Seigneur ne reproche point aux princes des Juifs de n'avoir pas cherché plus tôt à le mettre à mort, mais il répond à ceux qui dans leur aveuglement pensaient qu'ils s'étaient saisis de lui contre sa volonté; comme s'il disait : « Vous ne vous êtes pas saisis de moi jusqu'ici parce que je ne le voulais point, et maintenant encore vous ne le pourriez point si je ne me livrais moi-même entre vos mains. » D'où il suit : « Mais voici votre heure, » c'est-à-dire le temps qui vous est accordé pour exercer contre moi vos violences, parce que mon Père a exaucé mes vœux. Il ajoute que cette puissance de sévir contre le Christ a été donnée aux ténèbres (c'est-à-dire au démon et aux Juifs); d'où il suit : « Et la puissance des ténèbres. » — BÈDE. — Comme s'il disait : Vous vous réunissez ainsi contre moi dans les ténèbres, parce que votre puissance (dont vous vous armez contre la lumière du

ram auriculam (id est, spirituales legis intelligentiam) perdidit : quæ auris scilicet Petri gladio deceditur; non quod ille sensum intelligendi audientibus tollat, sed divino ablatum iudicio negligentibus pandat. Verum eadem dextera auris in his qui in eodem populo crediderunt, divina dignatione pristino est restituta officio.

Sequitur : Dixit autem Jesus ad eos : Quasi ad latronem existis cum gladiis et fustibus, etc. CHRYS. Accesserant enim nocte timentes multitudinis impetum : et ideo dicit : Quid vobis opus erat his armis in eum qui vobiscum est semper? Et hoc est quod sequitur : Cum quotidie vobiscum fuerim, etc. CYRIL. (in *Cat. græc. Patr.*). Ubi non inculpat Dominus præses Ju-

dæorum, quod non sibi mature paraverant insidias mortis : sed arguit eos qui temere opinabantur eum sic invasisse ipso invito : ne si dicat : Tunc non cepistis me, quia volebam, sed nec nunc possetis, nisi me sponte vestris subjicerent manibus. Unde sequitur : Sed hæc est hora vestra, id est, parvum tempus concessum est vobis exercendæ in me vestræ sævitæ, Patre votis meis favente. Dicit etiam quod hæc potestas est tenebris data (id est, diabolo et Judæis) insurgendi in Christum : et hoc est quod subditur : Et potestas tenebrarum. BÈDE. Quasi dicat : Ideo adversum me in tenebris congregamini, quia potestas vestra (qua sic contra lucem mundi armamini), in tenebris est. Quæritur autem quomodo Je-

monde) est la puissance des ténèbres. On demande comment il est dit que Jésus parle ainsi aux princes des prêtres, aux magistrats du temple et aux anciens qui étaient venus à lui, tandis que selon les autres évangélistes ils ne vinrent point eux-mêmes, mais ils envoyèrent leurs serviteurs et attendirent dans la maison de Caïphe. On répond à cette objection qu'il ne vinrent point eux-mêmes, mais par ceux qu'ils envoyèrent en vertu de leur pouvoir et par leur ordre pour se saisir du Christ.

Aussitôt ils se saisirent de lui, et l'emmenèrent en la maison du grand prêtre; et Pierre le suivait de loin. Or, ces gens, ayant allumé du feu au milieu de la cour, s'assirent auprès, et Pierre s'assit aussi parmi eux. Une servante, qui le vit assis devant le feu, le considéra attentivement, et dit : Celui-ci était aussi avec cet homme. Mais Pierre le renonça, en disant : Femme, je ne le connais point. Un peu après un autre, le voyant, lui dit : Vous êtes aussi de ces gens-là. Pierre lui dit : Mon ami, je n'en suis point. Environ une heure après, un autre assurait la même chose, en disant : Certainement cet homme était avec lui, car il est aussi de Galilée. Pierre répondit : Mon ami, je ne sais ce que vous dites. Au même instant, comme il parlait encore, le coq chanta. Et le Seigneur, se retournant, regarda Pierre. Et Pierre se souvint de cette parole que le Seigneur lui avait dite : Avant que le coq ait chanté vous me renoncerez trois fois; et étant sorti dehors, il pleura amèrement.

S. AMB. — Ces malheureux ne comprirent point le mystère de cette guérison et n'eurent aucun égard à ce sentiment de miséricordieuse clémence qui ne voulut point souffrir que même ses ennemis fussent blessés. Car il est dit : « S'emparant de lui ils l'emmenèrent, etc. » Lorsque nous lisons qu'ils s'emparèrent de Jésus, gardons-nous de l'entendre de sa divinité ou de croire que cela se fit malgré lui et par fai-

sus principes sacerdotum, magistratus templi et seniores, qui ad se venerunt, alloqui dicatur : cum apud alios evangelistas, non per seipsos venisse, verum in atrio Caiphæ expectantes, ministros misisse perhibeantur. Sed huic contrarietati respondetur, quod illi, non per seipsos, sed per eos quos miserunt ad apprehendendum Christum in suæ jussionis potestate venerunt.

Comprehendentes autem eum, duxerunt ad domum principis sacerdotum; Petrus vero sequebatur eum a longe. Accenso autem igne in medio atrii, et circumsedentibus illis, erat Petrus in medio eorum : quem cum vidisset ancilla quædam sedentem ad lumen, et eum fuisset intuita, dixit : Et hic cum

illo erat. At ille negavit eum dicens : Mulier, non novi illum. Et post pusillum alius videns eum, dixit : Et tu de illis es. Petrus vero ait : O homo, non sum. Et intervallo facto quasi hæræ unius, alius quidam affirmabat, dicens : Vere et hic cum illo erat; nam et Galilæus est. Et ait Petrus : O homo, nescio quid dicis. Et continuo adhuc illo loquente, cantavit gallus. Et conversus Dominus respexit Petrum. Et recordatus est Petrus verbi Domini sicut dixerat, quia priusquam gallus cantet, ter me negabis. Et egressus foras Petrus flevit amaro.

AMBR. Non intellexerunt infelices mysterium, nec venerati sunt tam clementem pietatis affectum quod etiam hostes suos

blesse. Il n'est saisi et lié que pour démontrer la vérité de son humanité. — BÈDE. — Ce prince des prêtres était Caïphe qui, selon saint Jean, était pontife de cette année. — S. AUG. — Il fut conduit à Anne, beau-père de Caïphe (selon saint Jean), avant d'être conduit à Caïphe, ainsi que le rapporte saint Matthieu; saint Marc et saint Luc ne disent pas le nom du pontife. — S. CHRYS. — Il est dit qu'il fut conduit à la maison du pontife afin que tout se fit du consentement des princes des prêtres, car c'est là qu'ils s'étaient tous réunis pour attendre le Christ. Saint Pierre manifeste ici son amour; il ne fuit point en voyant fuir les autres, car il suit : « Pierre suivait de loin. » — S. AMB. — Oui, il *suivait de loin*, puisqu'il allait bientôt le renier; car il n'aurait pu le renier s'il se fût tenu plus près du Christ. Or, c'est là son mérite de n'avoir pas abandonné le Seigneur malgré sa crainte; sa crainte vient de la nature; son zèle vient de sa foi. — BÈDE. — Pierre suivant de loin le Seigneur qui marche à sa passion est la figure de l'Église qui doit suivre ou imiter la passion du Seigneur; mais avec cette différence que l'Église souffre pour elle-même, tandis que Jésus-Christ souffre pour l'Église. — S. AMB. — Il y avait du feu dans la maison du grand-prêtre; d'où il suit : « Ayant allumé du feu, etc. » Pierre s'approche pour se chauffer parce que la chaleur de son âme s'était glacée en voyant que le Seigneur était captif. Pierre avait reçu les clefs du royaume des cieux; il devait être établi sur une multitude innombrable de peuples encore engagés dans le mal; or, Pierre était dur, comme on le voit, quand il coupe l'oreille au serviteur du grand-prêtre. Mais si cet apôtre si dur et si sévère avait eu le privilège d'être impeccable, comment eût-il été

non passus est vulnerari : dicitur enim : Comprehendentes autem eum, duxerunt, etc. Cum legimus teneri Jesum, caveamus ne putemus cum teneri secundum Divinitatem, et invitum quasi infirmum : tenetur enim et ligatur secundum corporis veritatem. BÈDE. Princeps autem sacerdotum Caïpham significat, qui secundum Joannem erat pontifex anni illius. AUG., *De cons. Evang.* (ubi sup.). Sed primo ad Annam ductus est socerum Caïphæ (sicut Joannes dicit) quam ad Caïpham, ut Matthæus dicit; Marcus autem et Lucas nomen non dicunt pontificis. CHRYS. (in homil. 84, in *Matth.*). Ideo autem dicitur ad domum pontificis, ut de consensu principis sacerdotum singula quæque facerent : illuc enim omnes conveniant, Christum præstolantes. Magnus autem fervor Petri ostenditur, qui non aufugit, cum

alios fugientes vidisset : sequitur enim : Petrus vero sequebatur a longe AMB. Bene a longe sequebatur, jam proxime negaturus : neque enim negare potuisset, si Christo proximus adhæsisset. Sed in hoc fit reverendus, quod Dominum non reliquit, etiam cum timeret : metus, naturæ est; cura, pietatis. BÈDE. Quod autem ad passionem euntem Dominum a longe sequitur Petrus, significat Ecclesiam secuturam quidem, hoc est imitaturam passionem Domini; sed longe differenter : Ecclesia enim pro se patitur, at ille pro Ecclesia.

AMBR. Jam autem in domo principis sacerdotum ignis ardebat. Unde sequitur : Accenso autem igne, etc. Accessit Petrus ut calefaceret se, quia clauso Domino calor mentis jam in eo refrigerat. AUGUST. (serm. 124, *De temp.*). Traditæ enim erant

indulgent pour les peuples qui devaient lui être confiés? C'est ainsi que la divine Providence a permis qu'il tombât lui-même dans le péché, afin que la pensée de sa propre chute modérât la sévérité de ses jugements à l'égard des pécheurs. Comme il était près du feu pour se chauffer une jeune fille s'approcha de lui; d'où il suit : « Une servante qui le vit, etc. » — S. AMB. — Pourquoi est-ce une servante qui la première le fait connaître, tandis que les hommes devaient plutôt le reconnaître; n'est-ce point pour que ce sexe fût coupable dans la mort du Seigneur, afin qu'il fût aussi racheté par sa passion? Or, Pierre, étant reconnu, renie son maître; ne faut-il pas que Pierre le renie, à moins que le Seigneur ne se soit trompé? d'où il suit : « Mais il le nie en disant : Femme, je ne le connais point. » — S. AUG. — Que faites-vous, Pierre? votre langage est tout-à-coup changé; votre bouche, qui était pleine de foi et d'amour, s'est remplie de haine et de perfidie; vous n'avez encore à craindre ni violences ni tortures; vous n'êtes pas interpellé par quelqu'un dont l'autorité puisse vous faire trembler; c'est une simple femme qui vous interroge; peut-être même que si vous confessez le Seigneur elle ne vous livrera point; ce n'est pas même une femme, mais une jeune fille chargée de garder la porte, une humble servante.

S. AMB. — Pierre renie Jésus parce que ses promesses étaient inconsiderées; il ne le renie ni sur la montagne, ni dans le temple, ni dans sa maison, mais dans le prétoire des Juifs; il renie Jésus là où il est enchaîné, là où n'est point la vérité. Il le renie en disant : « Je ne le connais point. » Il eût été téméraire de dire qu'il connaissait celui

Petro claves regni cœlorum; credenda erat ei populorum innumera multitudo, quæ esset involuta peccatis. Erat autem Petrus paulo durior, sicut truncata servi principis sacerdotum declarat auricula. Ille igitur tam durus tamque severus, si donum non peccandi fuisset adeptus, quæ venia commissis populis donaretur? Quem divina providentia permisit, quod primo ipse laberetur in peccatum, quo erga peccantes duriores sententiam, proprii casus intuitu, temperaret: et cum se calefacere vellet ad prunas, accessit ad eum puella de qua sequitur: Quem cum vidisset ancilla, etc. AMBROS. Quid sibi vult quod primo eum prodit ancilla, cum viri utique magis potuerint eum recognoscere, nisi ut iste sexus peccare in nece Domini videretur, ut et iste sexus redimere-

tur per Domini passionem? Petrus autem proditus negat: malo enim negasse Petrum quam Dominum sefellisse. Unde sequitur: At ille negavit dicens: Mulier, non novi illum. AUG. (nt supra). Quid agis, Petre? Vox tua repente mutata est: os enim plenum fidei et amoris, in odium perfidiamque conversum est: nondum tibi flagella, nondum sunt admota tormenta: qui te interrogat, nullus est eorum qui auctoritate sua possit formidinem incutere confitenti: mulier te simplici voce interrogat; et forte nec proditura confessum; nec tamen mulier, sed puella ostiaria, vile mancipium.

AMBR. Sed ideo negavit Petrus, quia promisit incaute: non negat in monte, non in templo, non in sua domo, sed in prætorio Judæorum: ibi negat, ubi Jesus liga-

que l'intelligence de l'homme ne peut comprendre; car nul ne connaît le Fils que le Père. Il le nie une seconde fois, car il suit : « Et, peu après, un autre le voyant, dit : Vous êtes aussi de ceux-là. »—S. AUG.— Il semble que dans le second reniement saint Pierre était interpellé par deux personnes; par la servante dont parlent saint Matthieu et saint Marc, et par celui dont parle saint Luc. Ainsi, ces paroles de saint Luc : « Et peu après, » signifient que Pierre était sorti et que le coq avait chanté une fois comme le raconte saint Marc; qu'ensuite il était rentré et se tenait près du feu (selon le récit de saint Jean), et que c'est là qu'il renia le Seigneur une seconde fois. D'où il suit : « Pierre dit : Je n'en suis point. » — S. AMB. — Il préfère se renier lui-même que de renier le Christ; ou encore : en voulant nier qu'il fût de la société du Christ, il se renie lui-même. — BÈDE. — Ce reniement de saint Pierre nous apprend que le Christ est renié non-seulement par celui qui dit qu'il n'est point le Christ, mais encore par celui qui nie être chrétien quoiqu'il le soit.

S. AMB. — Il est interrogé une troisième fois. Car il suit : « Environ une heure après, un autre affirmait la même chose, disant : Certainement celui-ci était avec lui. » — S. AUG. — Saint Matthieu et saint Marc disent *peu après*, et saint Luc nous détermine ce temps en disant : *Environ une heure après*; saint Jean ne parle point de cet intervalle. De même, lorsque saint Matthieu et saint Marc se servent du pluriel pour désigner ceux qui parlaient à Pierre (quoique saint Luc et saint Jean ne parlent que d'un seul), il est facile de comprendre ou que saint Matthieu et saint Marc ont mis le pluriel pour le singulier comme on

tus est, ubi veritas non est. Negans autem dicit : Non novi illum : temerarium quippe erat ut diceret quia noverat eum, quem mens humana non potest comprehendere : nemo enim novit Filium, nisi Pater (Matth., 11, vers. 17). Rursum secunda vice negat Christum : sequitur enim : Et post pusillum alius videns eum, dixit : Et tu de illis es. AUG., *De cons. Evang.* (lib. 3, cap.). Intelligitur autem quod in hac secunda negatione a duobus est compellatus : ab ancilla scilicet, quam commemorant Matthæus et Marcus; et ab alio, quem commemorat Lucas. Hoc ergo quod hic Lucas dicit : Et post pusillum, jam egressus erat janua Petrus, et primum gallus cantaverat, ut Marcus dicit; jamque redierat, ut (quemadmodum dicit Joannes) ad focum stans ite-

rum negaret. De qua negatione sequitur : Petrus vero ait : O homo, non sum, etc. AMBR. Maluit enim se negare, quam Christum; aut quia videbatur negare Christi societatem, utique se negavit. BÈD. In hac autem negatione Petri dicimus non solum ab eo negari Christum qui dicit eum non esse Christum; sed ab illo etiam qui cum sit, negat se esse Christianum.

AMBR. Tertio quoque interrogatur : sequitur enim : Et intervallo facto quasi horæ unius, alius quidam affirmabat dicens : Vere et hic cum illo erat. AUG., *De cons. Evang.* (ut sup.). Quod Matthæus et Marcus dicunt, post pusillum, quantum esset hoc temporis manifestat hic Lucas dicendo : Et intervallo facto quasi horæ unius; de hoc autem intervallo tacet Joannes.

fait souvent ; ou bien qu'il y en avait un surtout qui affirmait avoir vu saint Pierre et que les autres insistaient appuyés sur son témoignage. De plus, saint Matthieu raconte que ces paroles : « Vous en êtes aussi, car votre langage vous décele, » furent dites à saint Pierre ; pareillement saint Jean déclare que ces paroles : « Ne vous ai-je point vu dans le jardin ? » furent aussi dites à saint Pierre ; au contraire, saint Marc et saint Luc disent qu'ils parlaient ainsi entre eux. Mais on peut se ranger à l'opinion de ceux qui croient que saint Pierre fut interpellé (car parler de lui devant lui équivaut à parler à lui-même) ; ou bien qu'ils se servirent de ces deux manières de parler et que chacune aura été racontée par les divers évangélistes. — BÈDE. — Il ajoute : « Car il est aussi de Galilée ; » non pas que les Galiléens eussent une langue différente de celle des habitants de Jérusalem (puisque tous étaient hébreux), mais parce que chaque province et chaque pays, ayant ses usages, ils ne pouvaient éviter de parler avec un accent particulier.

SUITE. — « Pierre dit : Je ne sais ce que vous dites. » — S. AMB. — C'est-à-dire je ne connais point vos sacrilèges ; nous l'excusons ainsi, mais lui-même ne s'excusa pas ; car il ne suffit pas d'une réponse vague pour confesser Jésus-Christ, il faut une déclaration formelle ; aussi on ne peut dire que saint Pierre ait répondu dans ce sens, car ensuite il s'en souvint et il pleura. — BÈDE. — Il arrive souvent que l'Écriture caractérise le mérite des faits par les circonstances du temps ; c'est ainsi que saint Pierre qui avait péché à minuit se repentit au chant du coq ; car il suit : « Et aussitôt, comme il parlait encore,

Item quod Matthæus et Marcus, non singulari, sed plurali numero enuntiant eos qui cum Petro agebant (cum Lucas et Joannes unum dicant) facile est intelligere, aut pluralem numerum pro singulari usitata locutione usurpasse Matthæum et Marcum ; aut quod unus maxime tanquam qui eum viderat, affirmabat, cæteri autem secuti ejus fidem, Petrum simul urgebant. Jam vero illud quod Matthæus ipsi Petro dictum asserit : Vere tu ex illis es, nam et loquela tua manifestum te facit ; sicut et Joannes eidem Petro dictum asseverat : Nonne te vidi in horto ? Marcus autem et Lucas inter se illos de Petro locutos, aut sententiam intelligimus tenuisse eos qui compellatum dicunt Petrum (tantum enim valet quod de illo coram illo dicebatur, quantum si illi diceretur) ; aut utroque

modo dictum, et alios hunc, alios illum modum commemorasse. BÈDE. Subdit autem : Nam et Galilæus est ; non quod alia lingua Galilæi, utque alia loquerentur Hierosolymitæ (qui utique fuerunt Hebræi), sed quod unaquæque provincia et regio suas habendo proprietates, vernaculum loquendi sonum vitare non possit.

Sequitur : Et ait Petrus : O homo, nescio quid dicis. AMBR. Hoc est, sacrilogia vestra nescio : sed nos excusamus, ipse non excusavit : non enim satis est involuta responsio confitentis Jesum, sed aperta confessio : et ideo Petrus non de industria respondisse sic inducitur ; quia postea recordatus est, et tamen flevit.

BÈDE. Solet autem sacra Scriptura sæpe meritum causarum per meritum designare temporum. Unde Petrus, qui media nocte

le coq chanta; » après s'être égaré dans les ténèbres de l'oubli, il fut rappelé à lui-même par le retour de la véritable lumière. — S. AUG. — Ce chant du coq est celui qui, selon le récit de saint Marc, se fit entendre après le triple reniement de saint Pierre. — BÈDE. — Mystiquement, je crois que ce coq représente les docteurs qui excitent les languissants et les engourdis, en disant : « Justes, éveillez-vous et ne péchez plus(1). »

S. CHRYS. — Admirez la sollicitude du Seigneur; quoiqu'il soit lié il veille sur son disciple; il le relève et le fait pleurer par un signe de sa tête. Car il suit : « Le Seigneur, se retournant, regarda Pierre. » — S. AUG. — Il faut bien examiner comment ceci doit être compris. En effet, saint Matthieu a dit : « Pierre était assis dehors dans la cour. » Or il n'eût pas ainsi parlé si le Seigneur n'eût été alors dans l'intérieur. De même saint Marc disant : « Pierre était en bas dans la cour, » nous montre que ce qu'il raconte se passait non-seulement dans l'intérieur, mais dans le haut de la maison. Comment donc le Seigneur a-t-il regardé saint Pierre? Ce n'est point avec les yeux du corps, puisque Pierre était dehors dans la cour avec ceux qui se chauffaient, tandis que tout se passait dans l'intérieur de la maison. Aussi je pense que ce regard fut tout divin et que ces paroles : « Le Seigneur, se tournant, regarda Pierre, » doivent s'entendre comme celles-ci : « Regardez-moi et exaucez-moi; tournez-vous vers moi, Seigneur, et délivrez mon âme. » — BÈDE. — En effet, pour lui, regarder c'est faire miséricorde, car nous avons besoin de sa miséricorde non-seu-

(1) Saint Paul aux Corinthiens, 15, v. 34.

peccavit, ad galli cantum pœnituit. Sequitur enim : Et continuo adhuc loquente illo, gallus cantavit : quod in tenebris oblivionis erravit, veræ lucis rememoratione correxit. AUG., *De cons. Evang.* [ut sup.]. Galli autem cantum post trinam negationem Petri intelligimus, sicut Marcus expressit. BÈD. Hunc gillum mystice opinor aliquem doctorum intelligendum, qui jacentes et somnolentos increpat, dicens : Evigilate, justi, et nolite peccare.

CHRYS. (hom. 82, in Joan.). Admirare autem curam magistri, quia cum vinctus esset, multa utebatur provisione erga discipulum; quem nutu erigens, ad lacrymas provocavit. Sequitur enim : Et conversus Dominus respexit Petrum. AUG., *De cons. Evang.* (ut sup.). Quod quomodo accipien-

dum sit, diligentius considerandum est, dixit enim Matthæus : Petrus enim sedebat foris in atrio; quod non diceret, nisi illa cum Domino intus agerentur. Similiter et in eo quod dixit Marcus : Et cum esset Petrus in atrio deorsum, ostendit, non solum in interioribus, sed etiam in superioribus gesta quæ dixerat. Quomodo ergo respexit Dominus Petrum? Non facie corporali, cum Petrus fuerit in atrio exterius inter eos qui se calefaciebant, cum hæc agebantur in interioribus partibus domus. Quapropter mihi videtur illa respectio divinitus facta : et sicut dictum est (*Psal.* 12) : Respice et exaudi me, et (*Psal.* 6) : Convertere, Domine, et libera animam meam; ita dictum arbitror : Conversus Dominus respexit Petrum. BÈD. Respicero namque

lement lorsque nous faisons pénitence, mais encore pour la vouloir faire.

S. AMB. — Ceux que Jésus regarde pleurent leurs fautes. D'où il suit : « Pierre se ressouvint de la parole que le Seigneur lui avait dite : Avant que le coq chante tu me renieras trois fois. Et, étant sorti, il pleura amèrement. » Pourquoi pleura-t-il ? Parce qu'il était coupable ; je lis qu'il a pleuré, je ne lis point qu'il se soit accusé ; ses larmes effacent le péché qu'il avait honte d'avouer. Il renia une fois, deux fois, sans pleurer, parce que le Seigneur ne l'avait point encore regardé ; il renia une troisième, Jésus le regarda et il pleura amèrement. Vous aussi, si vous voulez obtenir le pardon, effacez vos péchés par vos larmes. — S. CYR. — Cependant Pierre n'osait pas pleurer ouvertement, de peur que ses larmes ne le trahissent ; mais il sortit dehors pour pleurer. Il pleurait, non par crainte d'un châtement, mais parce qu'il avait renié celui qu'il aimait, et cette pensée était plus accablante pour lui que tous les supplices.

Cependant ceux qui tenaient Jésus se moquaient de lui en le frappant. Et lui ayant bandé les yeux, ils lui donnaient des coups sur le visage, et l'interrogeaient, en lui disant : Devine qui est celui qui t'a frappé. Et ils lui disaient encore beaucoup d'autres injures et de blasphèmes. Sur le point du jour, les sénateurs du peuple juif, les princes des prêtres et les scribes s'assemblèrent ; et l'ayant fait venir dans leur conseil, ils lui dirent : Si vous êtes le Christ, dites-le-nous. Il leur répondit : Si je vous le dis, vous ne me croirez point. Et si je vous interroge, vous ne me répondrez point, et ne me laisserez point aller. Mais désormais le Fils de l'homme sera assis à la droite de la puissance de Dieu. Alors ils lui dirent tous : Vous êtes donc

ejus misereri est ; quia non solum cum agitur pœnitentia ; verum etiam ut agatur, Dei misericordia necessaria est.

AMBR. Denique quos Jesus respicit, plorant delictum. Unde sequitur : Et recordatus est Petrus verbi Domini sicut dixerat quia priusquam gallus cantet, ter me negabis. Et egr. ssus foras flevit amare. Quare flevit ? Quia erravit ut homo ; lacrymas ejus lego, sati-factionem non lego : lavant lacrymæ delictum, quod voce pudor est confiteri. Negavit primo et secundo, et non flevit, quia adhuc non respexerat Dominus : negavit tertio, respexit eum Jesus, et amare flevit : et tu si veniam vis mereri, dilue lacrymis culpam tuam. CYRIL. Non autem audebat Petrus palam flere, ne a lacrymis deprehenderetur, sed foras exiens lacrymabatur. Flebat autem, non propter pœnam,

sed quia dilectum negaverat, quod molestius erat ei quolibet supplicio.

Et viri qui tenebant illum, illudebant ei, cadentes : et velaverunt eum, et percutiebant faciem ejus. Et interrogaverunt eum, dicentes : Prophetiza quis est qui te perussit. Et alia multa blasphemantes, dicebant in eum. Et ut factus est dies, convenerunt seniores plebis, et principes sacerdotum, et scribæ ; et duxerunt illum in concilium suum, dicentes : Si tu es Christus, dic nobis. Et ait illis : Si vobis dixero, non credetis mihi ; si autem et interrogavero, non respondebitis mihi, neque dimittetis. Ex hoc autem erit Filius hominis sedens a dextris virtutis Dei. Dixerunt autem omnes : Tu ergo es Filius Dei ? Qui ait : Vos dicitis quia ego sum. At illi dixerunt : Quid adhuc desidera-

Fils de Dieu? Il leur répondit : Vous le dites, je le suis. Et ils dirent : Qu'avons-nous plus besoin de témoins, puisque nous l'avons ouï nous-mêmes de sa propre bouche?

S. AUG. — Tous les évangélistes ne racontent pas dans le même ordre la tentation de saint Pierre et les outrages du Seigneur; saint Matthieu et saint Marc rapportent d'abord ces outrages et ensuite la tentation de saint Pierre; au contraire, saint Luc a mis d'abord cette tentation et ensuite les outrages du Seigneur, disant : « Ceux qui tenaient Jésus se moquaient de lui, etc. » — S. CHRYS. — Jésus, Seigneur du ciel et de la terre, supporte et souffre les dérisions des impies pour nous donner un exemple de patience. — THEOPH. — Le Seigneur des prophètes est insulté comme un faux prophète.

SUITE. — « Ils voilèrent sa face, etc. » — BÈDE. — C'est ainsi qu'ils le raillaient d'avoir voulu se donner au peuple comme *prophète*. De même qu'il fut alors souffleté par les Juifs, de même il est aujourd'hui outragé par les blasphèmes des faux chrétiens. Ils le voilèrent, non pour lui cacher leurs violences, mais afin de ne pas voir eux-mêmes sa face. C'est ainsi que les hérétiques, les juifs et les mauvais catholiques l'accablent de leurs actes coupables, et comme pour le railler lui disent : « Qui est celui qui t'a frappé ? » Et ils s'imaginent qu'il ne connaît point leurs pensées et leurs œuvres de ténèbres.

S. AUG. — On pense que le Seigneur souffrit tous ces outrages jusqu'au matin, dans la maison du prince des prêtres où il fut d'abord conduit. D'où il suit : « Lorsque le jour parut, les anciens du peuple, les princes des prêtres et les scribes s'assemblèrent, et l'ayant fait venir

mus testimonium? Ipsi enim audirimus de ore ejus.

AUG. (*De con. Evang.*, lib. 3, cap. 6, ut jam sup.). De Petri tentatione, quæ inter Domini contumelias facta est, non eodem ordine omnes narrant : nam illas primo commemorat Matthæus et Marcus, deinde Petri tentationem : Lucus vero explicavit prius tentationem Petri, deinde contumelias Domini dicens : Et viri qui tenebant eum, illudebant, etc. CHRYS. Cæli et terræ Dominus Jesus sustinet et patitur impiorum ridicula, formam nobis patientiæ præbens. THEOPHYL. Nec non Dominus prophetarum ut pseudopropheta deluditur.

Sequitur : Et velaverunt eum, etc. BED. Hoc quasi in contumeliam faciebant ejus

qui se populis prophetam voluit haberi. Sed tunc qui cæsus est colaphis Judæorum, cæditur etiam nunc blasphemis falsorum Christianorum. Volaverunt autem eum, non ut eorum illa scelera non videat, sed ut a seipsis faciem ejus abscondant. Hæretici autem, et Judæi, et mali catholici eum reprobis actibus exacerbantes, quasi ei illudentes, dicunt : Quis est qui te percussit? Dum ab illo suas cogitationes et opera tenebrarum cognosci non æstimant.

AUG. (*De con. Evang.*, ut sup.). Hæc autem intelligitur passus Dominus usque mane in domo principis sacerdotum, quæ prius adductus est. Unde sequitur : Et ut factus est dies, convenerunt seniores plebis, et principes sacerdotum, et scribæ, et duxerunt eum in concilium suum dicentes :

devant leur conseil lui dirent : Si vous êtes le Christ, etc. » — BÈDE. — Ils ne cherchaient point la vérité, mais ils lui préparaient une calomnie. Or, comme ils n'attendaient le Christ que de la race de David, ils lui adressaient cette question afin que s'il disait : « Je suis le Christ, » ils pussent l'accuser de s'attribuer la puissance royale.

THÉOPH. — Il connaissait leurs pensées secrètes et savait bien que, puisqu'ils n'avaient point cru à ses œuvres, ils croiraient bien moins à ses paroles. D'où il suit : « Il leur répondit : Si je vous le dis, vous ne me croirez point, etc. » — BÈDE. — Car il avait souvent déclaré qu'il était le Christ ; par exemple quand il disait : « Mon Père et moi nous sommes un, » et autres choses semblables. « Mais si je vous interroge, vous ne me répondrez point, ni ne me renverrez. » En effet, il leur avait demandé comment ils pouvaient dire que le Christ était fils de David, alors que David inspiré l'avait appelé son Seigneur. Or, ils n'avaient pas voulu croire à sa parole ni répondre à sa question ; aussi comme ils cherchaient à accuser le fils de David, il leur fait entendre une plus grande révélation. — SUITE. — « Désormais le Fils de l'homme sera assis à la droite de la puissance de Dieu. » — THÉOPH. — Comme s'il disait : Ce n'est plus pour vous le temps des discours et des enseignements ; désormais c'est le temps du jugement, auquel vous me verrez, moi le Fils de l'homme, assis à la droite de la puissance de Dieu. — S. CYR. — Lorsqu'on dit que Dieu est assis et qu'on parle de son trône, on veut exprimer sa royale dignité et sa puissance souveraine. En effet, nous ne croyons pas qu'il y ait un tribunal sur lequel le Seigneur de toutes choses soit assis, ni que la

Si tu es, etc. BÈDE. Non veritatem desiderabant, sed calumniam præparabant. Si quidem Christum hominem tantummodo de stirpe David venturum sperantes, hoc ab eo quærebant ut si diceret : Ego sum Christus, calumniarentur quod sibi arrogaret regiam potestatem.

THEOPHYL. Ipso vero sciebat eorum præcordia, quod qui non crediderant operibus, multo minus sermonibus crederent. Unde sequitur : Et ait illis : Si vobis dixerò, non credetis, etc. BÈDE. Sæpe enim dixerat se Christum esse ; puta cum dicebat (Joan., 10) : Ego et Pater unum sumus, et cætera talia : Si autem interrogavero, non respondebitis mihi neque dimittetis. Interrogaverat enim eos quomodo dicerent

Christum Filium esse David, cum David in spiritu Dominum suum illum vocaverit : verum illi neque dicenti credere neque interroganti respondere voluerunt ; quia autem semen David calumniari quærebant, plus est quod audiunt. Sequitur : Ex hoc autem erit Filius hominis sedens a dextris virtutis Dei. THEOPHYL. Quasi dicat : Non est vobis de cætero tempus sermonum et doctrinæ ; sed deinceps judicii tempus erit, cum videbitis me Filium hominis sedentem a dextris virtutis Dei. CYRIL. (in *Thesaurò*, lib. 12, c. 14). Cum autem de Deo sessio dicitur atque thronus, regia et universis principans dignitas designatur. Non enim putamus tribunal quoddam positum esse, cui credamus inniti Dominum omnium, sed nec omnino dextrum vel sinistrum esse

nature divine ait une droite ou une gauche, car il n'appartient qu'aux corps d'avoir une forme, d'occuper un lieu ou d'être assis. Or, comment le Fils est-il représenté avec la même gloire et le même rang, s'il n'est point fils selon la nature, s'il n'a pas en lui l'essence même du Père? — **THÉOPH.** — Les Juifs auraient dû être saisis de crainte en entendant ces paroles, mais ils en devinrent plus acharnés. D'où il suit : « Alors tous dirent, etc. » — **BÈDE.** — Ils comprirent qu'il s'était dit *Fils de Dieu* par ces paroles : « Le Fils de l'homme sera assis à la droite de la puissance de Dieu. » — **S. AMB.** — Cependant le Seigneur préféra prouver qu'il était roi que de le dire, afin qu'ils ne pussent trouver aucun motif de le condamner, après avoir avoué eux-mêmes ce qu'ils lui reprochent. Car il suit : « Il répondit : Vous le dites, je le suis. » A ces paroles du Christ, la troupe des pharisiens se souleva et fit entendre sa voix pleine de mépris. D'où il suit : « Ils dirent : Qu'avons-nous besoin d'autre témoignage, etc. » — **THÉOPH.** — Ceci montre que les méchants ne tirent aucun profit des mystères qui leur sont révélés, mais qu'ils en deviennent plus coupables; c'est pourquoi il faut les leur cacher.

penes divinam naturam : proprium enim est corporum, figura, et locus, et sessio. Qualiter autem pariter honoris, pariter quoque concessus Filius videbitur esse, si non est secundum naturam Filius, naturalem in se proprietatem habens Patris? **THEOPH.** Hoc igitur audientes timere debebant, sed illi post hæc verba magis insaniunt. Unde sequitur : Dixerunt omnes, etc. **BED.** Quod se Filium Dei dixerat, acceperunt in eo quod ait : Erit Filius hominis sedens a dextris virtutis Dei. **AMBR.** Dominus autem maluit se regem probare quam dicere,

ut condemmandi causam habere non possint, qui quod obijciunt, hoc fatentur. Sequitur enim : Qui ait : Vos dicitis quia ego sum. **CYRIL.** (in *Cat. græcorum Patrum*). Hoc autem dicente Christo, succensuit pharisæorum cohors, usurpans ignominie vocem. Unde sequitur : At illi dixerunt : Quid adhuc desideramus testimonium, etc. **THEOPHYL.** Ex quo patet, quod inobedientes nulla commoda ferunt, revelatis sibi secretioribus, sed majorem poenam acquirunt : propter quod talia oportet eis esse occulta.

CHAPITRE XXIII.

Toute l'assemblée s'étant levée, ils le menèrent à Pilate ; et ils commencèrent à l'accuser en disant : Voici un homme que nous avons trouvé qui pervertissait notre nation, qui empêchait de payer le tribut à César, et qui se disait être roi et le Christ. Pilate l'interrogea donc en lui disant : Etes-vous le roi des Juifs ? Jésus lui répondit : Vous le dites, je le suis. Alors Pilate dit aux princes des prêtres et au peuple : Je ne trouve rien de criminel en cet homme. Mais, eux, insistant de plus en plus, ajoutèrent : Il soulève le peuple par la doctrine qu'il répand dans toute la Judée, depuis la Galilée où il a commencé jusqu'ici.

S. AUG. — Après avoir achevé de raconter le reniement de saint Pierre, saint Luc a résumé ce qui arriva au Seigneur vers le matin, en rapportant quelques circonstances que les autres évangélistes ont passées sous silence ; c'est ainsi qu'il poursuit son récit comme les autres, en disant : « Toute la multitude s'étant levée, ils le menèrent à Pilate, etc. » — BÈDE. — Afin que s'accomplît cette parole prophétique de Jésus : « Il sera livré aux Gentils, » c'est-à-dire aux Romains ; car Pilate était romain, et c'étaient les Romains qui l'avaient envoyé pour gouverner la Judée. — S. AUG. — Ensuite, il raconte ainsi ce qui arriva chez Pilate : « Ils commencèrent à l'accuser, disant : Nous l'avons trouvé soulevant notre pays, etc. » Saint Matthieu et saint Marc ont omis ceci, quoiqu'ils aient dit qu'on accusait le Sauveur ; saint Luc a voulu nous expliquer les crimes dont on l'accusait fausement.

CAPUT XXIII.

Et surgens omnis multitudo eorum duxerunt eum ad Pilatum. Cœperunt autem illum accusare, dicentes : Hunc invenimus subvertentem gentem nostram, et prohibentem tributa dari Cæsari, et dicentem se Christum regem esse. Pilatus autem interrogavit eum, dicens : Tu es rex Judæorum ? At ille respondens ait : Tu dicis. Ait autem Pilatus ad principes sacerdotum et turbas : Nihil invenio causæ in hoc homine. At illi invalescebant dicentes : Commovit populum, docens per universam Judæam, incipiens a Galilæa usque huc.

AUG. (*De cons. Evang.*, lib. 3, cap. 7). Postquam complevit Lucas narrando Petri

negationem, recapitulavit quæ cum Domino gesta sunt circa mane, commemorans quædam quæ alii tacuerunt ; atque ita contextuit narrationem, similia aliis narrans ; cum dicit : Et surgens omnis multitudo eorum duxerunt illum ad Pilatum, etc. BEDA. Ut impleretur sermo Jesu, quem de sua morte prædixit : Tradetur gentibus, scilicet Romanis : nam Pilatus romanus erat, eumque Romani in Judæam præsidem miserant. AUG. (*De cons. Evang.*, lib. 3, cap. 8). Deinde apud Pilatum gesta sic narrat : Cœperunt autem eum accusare, dicentes : Hunc invenimus subvertentem gentem nostram, etc. Hoc Matthæus et Marcus non dixerunt, cum tamen dicerent

THÉOPH. — Evidemment, ils sont contre la vérité; car le Seigneur n'a jamais défendu de payer le tribut, il a plutôt commandé de le payer. Et comment soulevait-il le peuple? Était-ce pour se faire roi? Personne ne pouvait le croire; car, sachant que toute la multitude voulait le faire roi, il avait fui. — **BÈDE.** — Comme on portait deux accusations contre le Seigneur (de défendre de payer le tribut à César, et de dire qu'il était le *Christ-roi*), il peut se faire que Pilate lui-même eût entendu cette parole du Seigneur: «Rendez à César ce qui est à César;» c'est pourquoi, sans s'arrêter à cette accusation qu'il savait être un mensonge des Juifs, il crut ne devoir l'interroger que sur ce qu'il ignorait, sur ce qu'il avait dit en parlant de son royaume; car il suit: «Pilate l'interrogea, disant: Etes-vous le roi des Juifs? etc.» — **THÉOPH.** — Il me semble qu'il fit cette question au Christ pour railler l'accusation ou la calomnie du crime qu'on lui reprochait; comme s'il disait: Vous qui êtes pauvre, méprisé, nu, sans appui, on vous accuse d'aspirer à la royauté, à laquelle on ne peut arriver qu'avec beaucoup de partisans et de richesses. — **BÈDE.** — Mais il répond au gouverneur comme aux princes des prêtres, afin qu'il soit condamné par sa propre sentence; car il suit: «Jésus lui répondit: Vous le dites.»

THÉOPH. — Les Juifs, voyant l'inutilité de leur calomnie, eurent recours aux clameurs; car il suit: «Ils insistaient, disant: Il agite le peuple, enseignant par toute la Judée, de la Galilée jusqu'ici.» Comme s'ils disaient: «Il soulève le peuple, et non-seulement dans une partie du pays, mais depuis la Galilée où il a commencé, jusqu'ici où il

quod eum accusabant; sed iste etiam ipsa crimina quæ falso objecerunt, aperuit.

THEOPHYL. Evidenter autem adversantur veritati Non enim Dominus prohibuit dari census, sed magis dari jussit. Qualiter autem populum subvertebat? An ut regnum aggredereetur? Sed hoc incredibile cunctis; quia volente multitudine tota eum in regem eligere, sciens fugit. **BEDA.** Duobus autem Domino objectis (scilicet quod tributa Cæsari dari prohibuerit, et se Christum regem diceret) potuit fieri, ut illud quod Dominus ait: Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari, etiam Pilatum audisse contigerit: ideoque causam hanc quasi apertum Judæorum mendacium parvipendens, solum quod nesciebat, de regni verbo interrogandum putavit. Sequitur enim: Pilatus interrogavit eum dicens: Tu es rex

Judæorum? etc. **THEOPH.** Mihi videtur quod hoc a Christo quæsierit, convitium sive sycophantiam objecti criminis subsannando: quasi dicat: Tu pauper, humilis, nudus, cui nullus adjutor, accusaris de regni ambitione ad quod opus est multis adjutoribus et sumptibus. **BEDA.** Eodem autem verbo præsidii, quo et principibus sacerdotum respondet, ut propria sententia condemnentur. Sequitur enim: At ille respondens ait: Tu dicis.

THEOPHYL. Illi autem, cum nihil aliud faveret eorum calumniae, recurrunt ad clamorum subsidia. Sequitur enim: At illi invalescebant, d'centes: Commovit populum, docens per universam Judæam, incipiens a Galilæa usque huc. Quasi dicant: Pervertit populum, nec in una parte tantum, sed a Galilæa incipit, et hucusque

est venu en traversant la Judée. » Sans doute, ce n'est pas sans raison qu'ils parlent de la Galilée, ils voulaient inspirer de la crainte à Pilate; car les Galiléens étaient schismatiques et amateurs des nouveautés; tel fut Judas le Galiléen, dont il est fait mention dans les actes des apôtres (1). — BÈDE. — Or, par ces paroles, au lieu d'accuser le Christ, ils s'accusent eux-mêmes. En effet, ce n'est point un crime, mais plutôt un signe de vertu que d'avoir instruit le peuple, de l'avoir fait sortir de son ancienne torpeur, et d'avoir, pour cela, traversé toute la terre promise. — S. AMB. — Cependant, le Seigneur, accusé, se tait parce qu'il n'a pas besoin de défense. Qu'ils cherchent à se défendre, ceux qui craignent d'être vaincus. Il ne confirme point cette accusation par son silence, mais il dédaigne de la réfuter. Que craindrait-il, celui qui ne cherche point à se sauver? Il abandonne le soin de son propre salut pour obtenir celui de tous.

Pilate, entendant parler de la Galilée, demanda s'il était Galiléen; et ayant appris qu'il était de la juridiction d'Hérode, il le renvoya à Hérode, qui était aussi alors à Jérusalem. Hérode eut une grande joie de voir Jésus, car il y avait longtemps qu'il souhaitait de le voir, parce qu'il avait ouï dire beaucoup de choses de lui, et qu'il espérait de lui voir faire quelque miracle. Il lui fit donc plusieurs demandes. Mais Jésus ne lui répondit rien. Cependant les princes des prêtres et des scribes étaient là qui l'accusaient avec une grande opiniâtreté. Or, Hérode avec sa cour le méprisa, et le traitant avec moquerie, le revêtit d'une robe blanche, et le renvoya à Pilate. Et ce jour-là même, Hérode et Pilate devinrent amis d'ennemis qu'ils étaient auparavant.

BÈDE. — Pilate, résolu à ne pas interroger le Seigneur sur l'accusa-

(1) Act., 5, v. 37.

pervenit transiens per Judæam : puto autem eos non absque causa meminisse Galilææ, sed volentes incutere timorem Pilato : Galilæi enim schismatici fuerunt, et nova tentantes; qualis fuit Judas Galilæus, cujus in Actibus apostolorum fit mentio. BEDA. His autem verbis, non illum, sed se accusant : docuisse enim populum, et a pristini temporis ignavia docendo commovisse, talique actu totam terram promissionis pertransisse, non criminis, sed indicium est virtutis. AMBR. Accusatur autem Dominus, et tacet, quia defensione non indiget. Ambient defendi, qui timent vinci. Non ergo accusationem tacendo confirmat, sed despicit non refellendo. Quid ergo time-

ret, qui non ambit salutem? Salus omnium suam prodit, ut acquirat omnium.

Pilatus autem audiens Galilæam, interrogavit si homo Galilæus esset. Et ut cognovit quod de Herodis potestate esset, remisit eum ad Herodem, qui et ipse Hierosolymis erat illis diebus. Herodes autem, viso Jesu, gavisus est valde. Erat enim cupiens ex nullo tempore videre eum, eo quod audiret multa de eo; et sperabat signum aliquod videre ab eo fieri. Interrogabat autem eum multis sermonibus : at ipse nihil illi respondebat. Stabant autem principes sacerdotum et scribæ constanter accusantes eum. Sprevit autem illum Herodes cum exercitu suo, et

tion qu'on venait de porter contre lui, désirait de plus en plus saisir l'occasion qui se présentait à lui de n'avoir pas à le juger; d'où il est dit: « Pilate, entendant parler de la Galilée, demanda si cet homme était galiléen. » Et afin de n'être pas forcé de prononcer une condamnation contre lui qu'il savait être innocent et accusé par envie, il l'envoya au tribunal d'Hérode, afin qu'il fût absous ou puni par celui qui était tétrarque de son pays. Car il suit: « Dès qu'il sut qu'il était de la juridiction d'Hérode, il le renvoya à Hérode, etc. » — THÉOPH. — Il se conformait ainsi à la loi romaine, qui ordonnait que chacun fût jugé par le gouverneur de sa province.

S. GRÉG. — Cependant, Hérode voulut vérifier la renommée du Christ, en sorte qu'il désira voir ses miracles. Car il suit: « Hérode, voyant Jésus, en eut une grande joie, etc. » — THÉOPH. — Ce n'est point qu'il dût retirer aucun profit de sa vue; mais, comme il avait la passion des nouveautés, il croyait voir l'homme extraordinaire dont il avait entendu raconter la sagesse et les merveilles. D'où il suit: « Parce qu'il avait entendu dire beaucoup de choses de lui, etc. » Il voulait aussi voir ce qu'il dirait, et c'est pour cela qu'il l'interrogea comme en le raillant et le tournant en dérision. Car il suit: « Il lui fit donc plusieurs questions. » Mais Jésus, qui est toujours conduit par la raison, et qui, selon le témoignage de David, parle toujours avec sagesse, jugea plus miséricordieux de garder le silence; car, toute parole adressée à celui qui n'en fait aucun profit devient pour lui une cause de condamnation. D'où il suit: « Jésus ne lui répondit rien. » — S. AMB. — Il garda le silence et ne fit point de miracle, parce que Hérode n'a-

illusit indutum veste alba, et remisit ad Pilatum. Et facti sunt amici Herodes et Pilatus in ipsa die; nam antea inimici erant ad invicem.

BEDA. Pilatus de præmissa accusatione non interrogandum Dominum ratus, seipsum magis nacta occasione cupit ab eo judicando liberum reddere. Unde dicitur: Pilatus autem audiens Galilæam, interrogavit si homo Galilæus esset. Et ne contra eum, quem insonem et propter invidiam traditum cognoverat, sententiam dare cogeretur, Herodi eum misit audiendum; ut ipse potius eum qui ejus patriæ tetrarcha existebat, vel absolveret, vel puniret. Sequitur enim: Et ut cognovit quod de Herodis potestate esset, remisit eum ad Herodem. THEOPHYL. In hoc sequitur legem

romanam, quæ jubebat quemlibet a principe sue jurisdictionis condemnari.

GRÉG. (10 Moral., c. 17). Christi autem famam Herodes explorare voluit, cum ejus miracula videre concupivit. Sequitur enim: Herodes autem, viso Jesu, gavisus est, etc. THEOPHYL. Non tanquam lucraturus quidquam utilitatis ex ejus aspectu, sed patiens novorum cupidinem; credebat videre quemdam extraneum hominem, de quo audierat quod sapiens et mirificus esset. Unde sequitur: Eo quod audierat multa de eo, etc. Volebat etiam audire ab eo quid diceret: et ideo interrogat eum quasi irrisorie se habens ad ipsum, et ipsum subsannans. Sequitur enim: Interrogabat autem illum multis sermonibus. Jesus autem qui cuncta ratione peregit, et qui (teste David) suos sermones in judicio disponit,

vait pas la foi qui mérite d'en voir, et parce que le Seigneur évitait l'ostentation. Peut-être Hérode est-il aussi la figure de tous les impies qui, ne croyant pas à la loi et aux prophètes, ne peuvent voir dans l'Évangile les œuvres merveilleuses du Christ. — S. GRÉG. — De plus, ceci nous doit apprendre que toutes les fois que nos auditeurs veulent nous entendre pour louer nos paroles et non pour corriger leurs vices, nous devons garder un profond silence ; de peur que, si nous annonçons la parole de Dieu par ostentation, les coupables ne cessent point de l'être, et que nous ne le devenions. Or, plusieurs signes révèlent l'intention de ceux qui nous écoutent, surtout lorsque nos auditeurs louent sans cesse ce qu'ils entendent sans jamais pratiquer ce qu'ils louent.

S. GRÉG. — C'est ainsi que le Rédempteur se tait quand on l'interroge, et dédaigne d'opérer les miracles qu'on attend de lui ; il se recueille en lui-même et laisse dehors avec dédain ceux qu'il voit rechercher les choses extérieures ; il préfère être méprisé ouvertement par les orgueilleux que d'être loué par les vaines louanges de ceux qui ne croient point. D'où il suit : « Les princes des prêtres et les scribes l'accusaient avec opiniâtreté ; Hérode le méprisa, le revêtit par dérision d'une robe blanche, etc. » — S. AMB. — Ce n'est pas sans raison qu'il est revêtu par Hérode de cette robe blanche ; il recevait les insignes de sa passion immaculée, parce qu'il était l'agneau de Dieu sans tache et glorieux qui devait prendre les péchés du monde.

THÉOPH. — Considérez comment le démon est combattu par ses propres actions ; il multiplie contre le Christ des dérisions et des ou-

pium esse judicavit in talibus habere silentium. Sermo enim prolatus, ei cui nihil proficit, condemnationis fit causa. Unde sequitur : Et ipse nihil ei respondebat. AMBR. Tacuit et nihil fecit, quia nec illius credulitas merebatur videre ; et Dominus jactantiam declinabat. Et forte typice in Herode omnes impii significantur, qui si legi non crediderint et prophetis, mirabilia Christi opera in Evangelio videre non possunt. GREG. (22 *Moral.*). Hoc etiam audientes nos oportet addiscere ; ut quoties auditores nostri nostra volunt quasi laudando cognoscere, non autem sua perversa mutare, omnino taceamus ; ne si ostentationis studio verbum Dei loquimur, et illorum, quæ erant culpa, esse non desinat, et nostra quæ non erat fiat. Multa autem sunt quæ audientis animum produunt ;

maxime si auditores nostri et semper laudant quod audiunt, et nunquam quod laudant sequuntur.

GREG. (10 *Moral.*, ut sup.). Inquisitus ergo Redemptor tacuit, expectatus miracula adhibere contempsit ; seseque apud se in oculis retinens, eos quos exteriora quærere comperit, ingratos foris reliquit ; magis eligens aperte a superbientibus despici, quam a non credentibus vacua voce laudari. Unde sequitur : Stabant autem principes sacerdotum constanter accusantes eum : sprexit autem illum Herodes, et illudit indutum veste alba, etc. AMBR. Non otiosum quod veste alba induitur ab Herode : immaculate tribuens indicia passionis, quod Agnus Dei sine macula cum gloria mundi peccata susciperet.

THEOPH. Tu tamen considera quod per

trages qui prouvent que le Seigneur n'est point un séditionnaire; car il n'eût pas été un objet de dérision s'il avait soulevé ce peuple qui aimait tant les nouveautés. Cependant, ce renvoi du Christ de Pilate à Hérode devint le commencement de leur amitié, parce que Pilate n'avait pas usurpé la juridiction sur les sujets d'Hérode. D'où il est ajouté : « Pilate et Hérode devinrent amis, etc. » Remarquez que le démon réunit partout ceux qui étaient divisés, afin de faire mourir le Christ. Rougissons donc nous-mêmes si, pour notre salut, nous ne conservons pas l'union avec nos amis.

S. AMB. — Hérode et Pilate, qui d'ennemis devinrent amis à l'occasion de Jésus-Christ, sont une figure du peuple d'Israël et du peuple des Gentils qui devaient être réconciliés par la passion du Seigneur; néanmoins le peuple des nations recevra le premier la parole de Dieu et transmettra au peuple des Juifs le dévoûment de sa foi, afin que ceux-ci revêtent aussi de la gloire de sa majesté le corps du Christ qu'ils avaient d'abord méprisé. — BÈDE. — Ou encore : cette amitié d'Hérode et de Pilate signifie que les Gentils et les Juifs, différents de race, de culte et de sentiments, se ligueront pour persécuter les chrétiens.

Pilate ayant donc fait venir les princes des prêtres, les sénateurs et le peuple, il leur dit : Vous m'avez présenté cet homme comme portant le peuple à la révolte, et néanmoins l'ayant interrogé en votre présence, je ne l'ai trouvé coupable d'aucun des crimes dont vous l'accusez, ni Hérode non plus, car je vous ai renvoyés à lui; cependant on ne lui a rien fait qui marque qu'on l'ait trouvé digne de mort. Je m'en vais donc le renvoyer, après l'avoir fait châtier. Or, comme il était obligé, à la fête de Pâque, de

ea quæ facit diabolus impeditur : congerit derisiones et opprobria in Christum, ex quibus declaratur quod Dominus seditiosus non sit : alioqui non deridetur plebe reddita suspecta, et novitatibus gaudente. Missio autem Christi a Pilato ad Herodem fit amicitiae communis exordium, quasi Pilato non usurpante sibi subditos ditioni Herodis. Unde subditur : Et facti sunt amici, etc. Attende diabolum ubique conjungentem disjuncta, ut Christi peragat necem. Erubescamus ergo nos, si causa nostræ salutis nec amicos in proprio fœdere conservemus.

AMB. In typo etiam Herodis atque Pilati, qui amici ex inimicis per Jesum Christum facti sunt, et plebis Israelis et populi gentilis figura servatur, quod per Domini passionem utriusque sit futura concordia ;

ita tamen ut prius populus nationum cupiat Dei verbum, et ad populum Judæorum fidei suæ devotionem transmittat, ut illi quoque gloria majestatis suæ corpus vestiant Christi, quod ante despexerant. BÈDE. Vel hoc Herodis et Pilati fœdus significat, quod Gentiles et Judæi, genere, et religione, et mente dissidentes, in Christianis persecuentibus consentiunt.

Pilatus autem, convocatis principibus sacerdotum, et magistratibus, et plebe, dixit ad illos : Obtulistis mihi hunc hominem, quasi avertentem populum ; et ecce ego, coram vobis interrogans, nullam causam invenio in homine isto, ex his in quibus eum accusatis. Sed neque Herodes : nam remisi vos ad illum, et ecce nihil dignum morte actum est ei.

leur délivrer un criminel, tout le peuple se mit à crier : Faites mourir celui-ci, et nous donnez Barrabas ; c'était un homme qui avait été mis en prison à cause d'une sédition qui s'était faite dans la ville, et d'un meurtre qu'il y avait commis. Pilate leur parla de nouveau, ayant envie de délivrer Jésus. Mais ils se mirent à crier en disant : Crucifiez-le, crucifiez-le. Il leur dit pour la troisième fois : Mais quel mal a-t-il fait ? Je ne trouve rien en lui qui mérite la mort. Je le vais donc faire châtier, et puis je le renverrai. Mais ils le pressaient de plus en plus, demandant avec de grands cris qu'il fût crucifié, et enfin leurs clameurs l'emportèrent. Et Pilate ordonna que ce qu'ils demandaient fût exécuté. Il leur délivra en même temps celui qu'ils demandaient, qui avait été mis en prison pour crime de sédition et de meurtre, et il abandonna Jésus à leur volonté.

S. AUG. — Saint Luc, revenant à ce qui se passait chez le gouverneur (il s'en était écarté pour raconter ce qui arriva chez Hérode), s'exprime ainsi : « Pilate ayant convoqué les princes des prêtres, etc. » Nous voyons qu'il a omis comment Pilate demanda au Seigneur de répondre à ses accusateurs (1).

S. AMB. — Ici Pilate absout le Christ par son jugement, et le crucifie par sa faiblesse. Il est envoyé à Hérode et renvoyé à Pilate : d'où il suit : « Ni Hérode non plus, car je vous ai renvoyés à lui, et on ne l'a convaincu de rien qui mérite la mort, etc. » Quoique tous les deux le proclament innocent, néanmoins Pilate cède par crainte aux cruelles passions d'autrui.

THÉOPH. — C'est ainsi que Jésus est déclaré innocent par le témoignage de ces deux hommes, tandis que les Juifs qui l'accusaient ne

(1) N'entendez-vous point les témoignages qu'on porta contre vous (S. Matth., 27, v. 13). — Vous ne répondez rien ? Voyez de combien de choses ils vous accusent (S. Marc, 15, v. 4).

Emendatum ergo illum dimittam. Necessè autem habebat dimittere eis per diem festum unum. Exclamavit autem simul universa turba dicens : Tolle hunc, et dimitte nobis Barrabam. Qui erat propter seditionem quamdam factam in civitate et homicidium, missus in carcerem. Iterum autem Pilatus locutus est ad eos, volens dimittere Jesum : at illi succlamabant dicentes : Crucifige, erucifige eum ! Ille autem tertio dixit ad illos : Quid enim mali fecit iste ? Nullam causam mortis invenio in eo : corripiam ergo illum, et dimittam. At illi instabant nocibus magnis, postulantes ut crucifigeretur ; et invalescebant voces eorum. Et Pilatus adjudicavit fieri petitionem eorum. Dimisit autem illis eum qui propter homicidium et seditionem missus fuerat in carcerem,

quem petebant : Jesum vero tradidit voluntati eorum.

AUG. (*De quæst. Evang.*, lib. 3, cap. 8). Rediens Lucas ad ea quæ apud præsidem gerebantur (unde digressus erat, ut narret quod apud Herodem actum est) ita dicit : Pilatus autem, convocatis principibus sacerdotum, etc. Hinc intelligimus eum prætermisise, quemadmodum a Domino quæsierit, quid accusatoribus responderet.

AMB. Hic Pilatus Christum absolvit judicio, crucifigit ministerio : ad Herodem mittitur, ad Pilatum remittitur. Unde sequitur : Sed neque Herodes : nam remisit vos ad illum ; et ecce nihil dignum morte actum est ei, etc. Etsi uterque reum non

purent produire aucun témoin digne de foi. Voyez la puissance de la vérité ; Jésus se tait et ses ennemis lui rendent témoignage ; les Juifs font entendre leurs clameurs et nul ne vient rendre témoignage à leurs clameurs. — BÈDE. — Périrent donc les écrits composés après tant de temps contre le Christ, il n'a pas été accusé de magie devant Pilate, et ce qu'ils ont inventé contre le Seigneur ne démontre que la perfidie et la fausseté dont ils sont coupables.

THÉOPH. — Pilate, timide et lâche, manquant de fermeté pour défendre la vérité, parce qu'il craignait d'être accusé, ajoute : « Je le renverrai donc après l'avoir fait châtier. » — BÈDE. — Comme s'il disait : Je l'accablerai de coups et d'outrages tant que vous voudrez, pourvu que vous ne demandiez point son sang innocent. — SUITE. — « Or, il fallait qu'il leur délivrât un prisonnier, etc. » Il le fallait, non par une disposition de la loi de l'empire, mais par une coutume observée chaque année dans cette nation, à laquelle il cherchait ainsi à plaire. — THÉOPH. — En effet, les Romains avaient permis aux Juifs de vivre selon leurs lois et leurs rites ; or, c'était une coutume nationale parmi les Juifs de demander au gouverneur la grâce des condamnés ; c'est ainsi qu'ils avaient sollicité Saül en faveur de Jonathas. D'où il est ajouté : « Tout le peuple cria : Faites mourir celui-ci et délivrez-nous Barrabas, etc. » — S. AMB. — C'est avec raison qu'ils sollicitent la grâce d'un homicide, eux qui demandaient la mort d'un innocent ; c'est le sort de l'iniquité ; autant elle a de haine pour l'innocence, autant elle aime le crime. Il y a aussi une figure dans le sens du nom de cet homicide ; en effet, Barrabas veut dire *fils du père* ; or, ce sont

pronuntiat, ob metum tamen, alienæ crudelitatis studiis Pilatus obsequitur.

THEOPH. Duorum ergo virorum testimonio Jesus insens ostenditur ; Judæi vero qui accusabant, nullum testem obtulerunt, cui credere oporteret. Vide ergo quomodo superet veritas. Jesus tacet, et testantur pro eo inimici : proclamant Judæi, et nullus eorum attestatur clamoribus. BÈD. Pereant ergo scripta quæ tanto post tempore contra Christum composita, non illum apud Pilatum magicæ artis accusatum, sed componentes ipsos apud Dominum, perfidiæ et falsitatis accusandos esse demonstrant.

THEOPH. Lentus ergo et mollior Pilatus, nec satis pro veritate severus, quia timebat accusationes, subjungit : Emendatum ergo illum dimittam. BÈD. Quasi dicat : Flagris illum et ludibriis quantum jubetis, afficiam ;

dummodo innoxium sanguinem non sitiatis. Sequitur : Necessè autem habebat dimittere eis, etc. Necessè habebat, non imperialis legis sanctione, sed annua gentis consuetudine devictus, cui per talia gauderet placere. THEOPH. Romani enim Judæis concesserant secundum leges et ritus proprios conversari. Mos autem patrius erat Judæis petere damnatos a principe ; sicut a Saule Jonatham petiverunt (1 Reg., 14, vers. 45). Unde et de eorum petitione nunc subditur : Exclamavit autem simul universa turba : Tolle hunc, et dimitte nobis Barrabbam, etc. AMB. Non immerito homicidæ absolutionem petunt, qui flagitabant innocentis exitium : tales leges habet iniquitas, ut quod oderit innocentia, scelus diligat : in quo tamen nominis interpretatio speciem dat figuræ : Barrabbas enim patris filius

ceux à qui il a été dit : « Vous êtes les enfants du démon, » qui préfèrent le fils de leur père (c'est-à-dire l'antechrist) au véritable Fils de Dieu. — BÈDE. — Ce choix pèse encore aujourd'hui sur les Juifs; car, ayant préféré un voleur à Jésus, un meurtrier au Sauveur, ils ont mérité de perdre le salut et la vie; ils ont subi tant de ravages et de séditions qu'ils ont perdu jusqu'à leur patrie et leur royaume. — THÉOPH. — C'est ainsi que la nation qui, autrefois, était sainte, s'acharne à faire mourir, tandis que Pilate, qui était gentil, s'oppose à cette mort. Car il suit : « Pilate, voulant délivrer Jésus, leur parla de nouveau; mais ils redoublaient leurs clameurs, disant : Crucifiez-le, etc. » — BÈDE. — Ils veulent faire mourir l'innocent par le genre de mort le plus affreux (c'est-à-dire en le crucifiant); en effet, les crucifiés étaient suspendus par des clous qui attachaient leurs pieds et leurs mains au bois de la croix, de sorte qu'ils mouraient d'une mort lente, et que leur souffrance était longue. Or, le Seigneur avait choisi la mort de la croix, parce qu'il voulait (après avoir vaincu le démon) la poser comme un trophée sur le front des fidèles.

THÉOPH. — Cependant Pilate déclare une troisième fois que le Christ est innocent; car il suit : « Il leur dit pour la troisième fois : Qu'a-t-il fait de mal? Je le châtierai donc et le renverrai. » — BÈDE. — Le récit de saint Jean nous apprend que non-seulement Pilate offrit au peuple de le faire châtier, espérant ainsi le satisfaire (afin qu'il n'exigeât plus que le Sauveur fût crucifié), mais encore qu'il le leur présenta par dérision, après l'avoir flagellé (1). Cependant les Juifs, voyant que

latine dicitur : illi ergo quibus dicitur : Vos ex patre diabolo estis, vero Dei Filio patris sui Filium (id est, Antichristum) prælaturi esse produntur. BÈDE. Hæret autem Judæis usque hodie sua petitio : quia enim data sibi optione, pro Jesu latronem, pro Salvatore interfectorem elegerunt : merito salutem vitamque perdiderunt, et latrociniiis se ac seditionibus intantum subjecerunt, ut et patriam et regnum suum perdiderint. THÉOPH. Sic igitur gens olim sancta fuit ad cædendum, Pilatus Gentilis cædem prohibet. Sequitur enim : Itorum autem Pilatus locutus est ad eos, volens dimittere Jesum : at illi succlamabant dicentes : Crucifige, etc. BÈDE. Pessimo enim genere mortis occidere innocentem (hoc est, crucifigere) desiderant : pendentes enim in ligno crucifixi, clavis ad lignum pedibus manibusque confixis, producta morte necantur, ne

dolor citius finiretur : verum a Domino electa erat mors crucis, quam (diabolo superato) tanquam trophæum in frontibus fidelium erat positurus.

THÉOPH. Tertio autem Pilatus Christum absolvit. Sequitur enim : Ille autem tertio dixit ad illos : Quid enim mali fecit? Corripiam ergo illum et dimittam. BÈDE. Hanc correptionem qua populo satisfacere (ne usque ad crucifigendum Salvatorem sævirent) Pilatus querebat, non solum obtulisse, sed etiam deridendo et flagellando exhibuisse, verba Joannis testantur. Quia vero totam accusationem, quam adversus Dominum detulerunt, sollicita Pilati interrogatione videbant evacuatam, tandem ad solas se preces convertunt, postulantes ut crucifigeretur, etc. THÉOPH. Tertio clamant contra Christum, ut per trinam hanc vocem, suam esse occisionem Christi approbent,

toutes leurs accusations contre Jésus étaient rendues vaines par l'insistance de Pilate, eurent recours aux prières et demandèrent qu'il fût crucifié, etc. **THEOPH.** — Ils répètent trois fois leurs clameurs contre le Christ, afin que ce triple cri constate que la mort du Christ est leur œuvre, et qu'ils l'ont extorquée par leurs réclamations. Car il suit : « Pilate ordonne que ce qu'ils demandaient fût fait ; il leur délivra celui qui avait été mis en prison pour cause de sédition et d'homicide, et il abandonna Jésus à leur volonté. » — **S. CHRYS.** — Ils croyaient pouvoir constater que Jésus était pire que ce larron et tellement coupable qu'il ne devait être délivré ni par compassion, ni à cause du privilège de la fête.

Comme ils le menaient à mort, ils prirent un homme de Cyrène, appelé Simon, qui revenait des champs, et le chargèrent de la croix, la lui faisant porter après Jésus. Or, il était suivi d'une grande multitude de peuple et de femmes qui se frappaient la poitrine et qui le pleuraient. Mais Jésus, se retournant vers elles, leur dit : Filles de Jérusalem, ne pleurez point sur moi, mais pleurez sur vous-mêmes et sur vos enfants ; car il viendra un temps auquel on dira : Heureuses les stériles et les entrailles qui n'ont point porté d'enfants, et les mamelles qui n'en ont point nourri. Ils commenceront alors à dire aux montagnes : Tombez sur nous ; et aux collines : Couvrez-nous. Car s'ils traitent de la sorte le bois vert, comment le bois sec sera-t-il traité ? On menait aussi avec lui deux autres hommes, qui étaient des criminels qu'on devait faire mourir.

GLOSE. — Après la condamnation du Christ vient son crucifiement, d'où il est dit : « Comme ils l'emmenaient, ils prirent un certain

[1] Saint Jean, c. 19, dit que Pilate flagella Jésus et qu'il le présenta ensuite au peuple couronné d'épines et vêtu de pourpre, en disant : *Voilà l'homme.* Néanmoins on peut dire qu'il fit cela pour exciter la compassion des Juifs et non par dérision.

quam petendo extorservunt. Sequitur enim : Et Pilatus adjudicavit fieri petitionem eorum : dimisit autem illis eum qui propter homicidium et seditionem missus fuerat in carcerem : Jesum vero tradidit voluntati eorum. **CHRYS.** Putabant enim hoc se posse astruere quod Jesus deterior esset latrone, et adeo nequam, ut neque pro pietate neque pro festi prærogativa deberet liberari.

Et cum ducerent eum, apprehenderunt Simonem quemdam Cyrenensem venientem de villa, et imposuerunt illi crucem portare post Jesum. Sequebatur autem illum nulla turba populi et mulierum, quæ plangebant et lamen-

tabantur eum. Conversus autem ad illas dixit Jesus : Filia Hierusalem, nolite flere super me ; sed super vosipsas flete, et super filios vestros : quoniam ecce venit dies in quibus dicent : Beata steriles et ventres qui non genuerunt, et ubera quæ non lactaverunt. Tunc incipient dicere montibus : Cadite super nos ; et collibus : Operite nos : quia si in viridi ligno hæc faciunt, in arido quid fiet ? Ducebantur autem et alii duo nequam cum eo, ut interficerentur.

GLOSS. Posita condemnatione Christi convenienter agitur de ejus crucifixione, cum dicitur : Et cum ducerent eum, ap-

Simon de Cyrène qui revenait des champs et le forcèrent à porter la croix derrière Jésus. » — S. AUG. — Saint Jean raconte que Jésus portait lui-même sa croix; d'où il faut conclure qu'il portait lui-même sa croix en sortant pour aller au lieu dit *Calvaire*, et que Simon fut requis dans le chemin où on lui donna la croix à porter jusqu'à ce lieu. — THEOPH. — Nul autre ne voulait porter la croix, parce que cet instrument de supplice était regardé comme infâme; c'est pour cela qu'ils forcèrent, comme à une humiliation, Simon le Cyrénéen à porter la croix que tous les autres refusaient. C'est ici que s'accomplit cette parole d'Isaïe : « Il portera sur ses épaules le signe de sa puissance. » En effet, le signe de la puissance du Christ c'est sa croix; il a été exalté à cause d'elle, comme dit l'apôtre. De même que les uns portent le diadème et d'autres la mitre comme signe de leur dignité, de même le Seigneur porte sa croix. Si vous y pensez bien, vous trouverez que Jésus ne règne en vous que par ses épreuves; c'est ce qui fait que ceux qui aiment les délices sont ennemis de la croix du Christ.

S. AMB. — Le Christ, chargé de sa croix, est déjà comme un vainqueur portant ses trophées; la croix est placée sur ses épaules, parce que (soit que lui-même, soit que Simon l'ait portée) c'est le Christ par l'humanité et l'humanité dans le Christ qui la portent. Il n'y a point de contradiction dans le récit des évangélistes, puisque le mystère est le même. C'est l'ordre de notre perfection que d'abord lui-même dresse le trophée de sa croix et qu'il le transmette aux martyrs pour le dresser après lui. Ce n'est pas un Juif qui porte la croix, mais un étranger

prehenderunt Simonem quemdam Cyrenensem venientem de villa; et imposuerunt ei crucem portare post Jesum. AUG. (*De cons. Evang.*, lib. 3, cap. 10). Joannes autem narrat quod Jesus bajulabat sibi crucem: unde intelligitur quod ipse sibi portabat crucem cum exiret in eum, qui dicitur Calvariæ, locum. Simon autem in itinere angariatus est, cui data est portanda crux usque ad locum. THEOPH. Nullus enim aliorum acceptabat crucem bajulare, eo quod lignum detestabile putabatur; et ideo Simoni Cyrenæo quasi in quamdam jacturam imposuerunt crucem portare, quam alii recusabant. Hic adimpletur illud Esaiæ [cap. 9]: Cujus principatus super humerum ejus. Principatus enim Christi est crux ejus; propter quam, secundum Apostolum (*ad*

Philip., 8) eum exaltavit. Et sicut in signum dignitatis alii balteum, alii mitram portant, sic et Dominus crucem. Et, si inquiras, invenies non aliter in nobis regnare Jesum, nisi per asperitates; quo fit ut deliciosi inimici sint Christi crucis.

AMB. Christus ergo crucem bajulans, jam trophæum suum victor attulit: crux super humeros imponitur; quia (sive Simon, sive ipse portaverit), et Christus in homine, et homo portavit in Christo. Nec discordant evangelistarum sententiæ, quando concordat mysterium. Et bonus ordo nostri profectus est, ut prius ipse crucis suæ trophæum erigeret, deinde martyribus traderet erigendum. Non Judæus est qui crucem portat, sed alienigena atque peregrinus, nec præcedit, sed sequitur; juxta hoc scriptum

et un voyageur ; il ne marche pas devant lui, il le suit, selon ce qui est écrit : « Qu'il porte sa croix et me suive. »

BÈDE. — Simon veut dire *obéissant*, et Cyrène, *héritier* ; ainsi, cet homme est la figure du peuple des nations qui, autrefois, était étranger et voyageur pour le peuple de l'alliance, et qui, maintenant, est devenu héritier de Dieu par son obéissance. Simon, revenant des champs, porte la croix derrière Jésus, lorsque les païens, renonçant à leur culte, marchent dociles sur les traces de la passion du Seigneur ; car les champs se disent *παγος*, d'où les païens tirent leur nom.

THÉOPH. — Ou encore : celui-là porte la croix du Christ, qui revient des champs (qui fuit le monde et ses œuvres) et qui se dirige vers Jérusalem (c'est-à-dire vers la liberté céleste). Ceci renferme encore un grand enseignement ; en effet, celui qui veut être maître à la manière du Christ doit d'abord porter lui-même sa croix et crucifier sa chair par la crainte de Dieu, et ensuite l'imposer à ceux qui lui sont soumis et lui obéissent.

Cependant, une multitude de peuple et de femmes suivait le Christ ; car il est ajouté : « Une grande multitude de peuple le suivait. » —

BÈDE. — Il y avait une grande foule qui suivait la croix du Seigneur, mais tous n'avaient pas les mêmes sentiments ; en effet, le peuple qui avait demandé sa mort voulait jouir du spectacle de sa mort, tandis que les femmes venaient pour pleurer sur lui. Si les femmes sont seules à le suivre en pleurant, ce n'est point que dans cette foule innombrable d'hommes il ne s'en trouvât qui fussent affligés de sa passion, mais parce que les femmes, dont le sexe ne fait point ombrage, étaient plus libres de manifester ce qu'elles éprouvaient. — S. CYR.

est (Matth., 16, et Luc, 9) : Tollat crucem suam, et sequatur me.

BED. Simon autem obediens, Cyrene hæres interpretatur : unde per eum populi gentium designantur ; qui quondam peregrini et hospites testamentorum, nunc obediendo facti sunt Dei hæredes. De villa autem Simon egrediens crucem portat post Jesum, cum paganis ritibus derelictis, vestigia dominicæ passionis obedienter amplectitur : villa enim græce pagos vocatur, a qua pagani nomen trahunt. THEOPH. Vel tollit crucem Christi qui venit a villa (id est, dimittit hunc mundum et opera ejus) in Hierusalem (id est, in supernam libertatem) tendens : ex ea etiam non modicum sumitur documentum : qui enim ad modum

Christi magister est, debet ipse prius tollere crucem, et timore Dei propriam carnem configere ; et sic subditis et obedientibus eam imponere.

Sequitur autem Christum etiam multitudo plebis et mulierum : nam subditur : Sequebatur autem illum turba. BED. Multa quidem turba crucem Domini, sed non una eademque mente sequebatur : nam populus qui ejus mortem impetraverat ut morientem lætus aspiceret ; mulieres vero, ut moriturum plorarent. Non autem ideo solus mulierum planctus sequebatur, quia non etiam innumerus virorum cœtus de ejus erat passione mœstissimus ; sed quia femineus quasi contemptibilior sexus liberius poterat quod senserat, ostentare. CYRIL.

— D'ailleurs, les femmes sont plus portées aux larmes, et leur âme est plus accessible à la compassion.

THEOPH. — Ceci signifiait encore qu'une grande multitude de Juifs suivrait la croix et croirait à Jésus. C'est ainsi que l'âme pécheresse, figurée par la femme, lorsqu'elle se livre à la contrition du cœur et pleure de repentir, suit Jésus affligé pour notre salut. Ces femmes pleuraient de compassion; or, il ne faut point pleurer sur celui qui souffre volontairement, mais plutôt lui applaudir; c'est pourquoi il leur défend de pleurer; car il suit: « Jésus, se tournant vers elles, dit: Filles de Jérusalem, ne pleurez point sur moi. » — BÈDE. — Car sa prompte résurrection peut briser les liens de la mort; sa mort a vaincu toute mort et l'auteur même de la mort. Il faut remarquer qu'il leur dit: *Filles de Jérusalem*, parce qu'il n'y avait pas seulement celles qui étaient venues avec lui de Galilée, mais encore celles de la ville de Jérusalem qui s'étaient attachées à lui.

THEOPH. — Il leur dit de ne point pleurer sur lui, mais de porter leurs regards sur les maux qui vont venir et de pleurer sur elles-mêmes; car il suit: « Pleurez sur vous-mêmes, etc. » — S. CYR. — Il veut dire que les femmes seront privées de leurs enfants; car la guerre fondra sur le pays des Juifs et tous périront, grands et petits. D'où il suit: « Car voilà que viendront des jours où il sera dit: Heureuses les stériles, etc. » — THEOPH. — Alors que des femmes dénaturées feront cuire leurs enfants et que leur sein recevra de nouveau le fruit malheureux qui en était sorti. — BÈDE. — Il veut parler du temps où les Romains assiègeront la ville et les emmèneront en capti-

Amans etiam lacrymarum est semper sexus femineus, et mentem habens flexibilem ad pietatem.

THEOPH. Per hoc etiam significabatur quod multitudo magna Judæorum esset post crucem itura credens in Jesum. Sed et mens infirma quæ significatur per feminam, si sumpta cordis contritione per pœnitentiam fiat, sequitur Jesum propter nostram salutem afflictum. Fiebant igitur mulieres per compassionem. Eum autem qui ultro patitur, flere non oportet, sed magis ei applaudere: et ideo eas flere vetat: sequitur enim: Conversus autem Jesus ad illas, dixit: Filiae Hierusalem nolite flere super me. BÈD. Cujus scilicet cita resurrectio mortem solvere potest; cujus mors, et omnem mortem, et ipsum mortis destructa est auctorem. Notandum autem cum filias Hie-

rusalem appellat, quod non solæ quæ cum eo venerant a Galilæa, sed ejusdem urbis cives ei mulieres adhæserunt.

THEOPH. Mandat deplorantibus cum in futura mala prospectum intellere, et super illis flere: sequitur enim: Super vosipsas flete, etc. CYR. Significans in futuro mulieres liberis esse orbandas: nam irruente bello, in terra Judæorum cuncti simul peribunt magni et parvi. Unde sequitur: Quia ecce venient dies, in quibus dicent: Beatæ steriles, etc. THEOPH. Cum scilicet feminæ crudeliter suos assabunt filios et venter qui produxerat, miserabiliter iterum recipiet genitum. BÈD. In quo die venturæ a Romanis obsidionis et captivitatis tempus significat; de quibus supra dixerat: Væ prægnantibus et nutriendis in illis diebus! Naturale est autem, imminente captivitate

vité, dont il avait dit précédemment : « Malheur aux femmes qui seront grosses ou nourrices dans ces jours ! » Lorsque l'ennemi menace de la captivité, il est naturel de se réfugier sur les montagnes ou dans des lieux inaccessibles pour se cacher ; d'où il suit : « Alors ils commenceront à dire aux montagnes : Tombez sur nous ; et aux collines : Couvrez-nous. » En effet, Josèphe raconte que les Juifs, poursuivis par les Romains, s'enfuirent précipitamment dans les cavernes des montagnes et les antres des collines. Ou encore : quand il est dit que les femmes stériles seront heureuses, on peut l'entendre de ceux de l'un et de l'autre sexe qui ont vécu dans la chasteté pour le royaume des cieux. Ceux-là disent aux montagnes et aux collines : « Tombez sur nous et couvrez-nous, » qui, au moment de la tentation, se souviennent de leur fragilité et cherchent à se préserver par les exemples, les leçons et les prières des hommes les plus vertueux.

SUITE. — « Si l'on traite ainsi le bois vert, que sera-ce du bois sec ? » — S. GRÉG. — Il se compare lui-même au *bois vert* et nous au *bois sec*, parce qu'il avait en lui la puissance divine, et nous, qui sommes de simples hommes, il nous appelle du *bois sec*. — THÉOPH. — Comme s'il disait aux Juifs : Si donc les Romains m'ont fait de telles violences à moi, l'arbre fécond et toujours vert, que n'entreprendront-ils pas contre vous ? Je veux dire contre ce peuple qui est comme un bois sec privé de toute vertu vivifiante, et incapable de produire aucun fruit. — BÈDE. — Ou encore : c'est comme s'il disait à tous : Si moi-même, qui n'ai point commis de péché, qui suis appelé *l'arbre de vie*, ne sors pas de ce monde sans passer par le feu de la passion, quels, pensez-vous, que seront les tourments réservés à ceux qui sont stériles de tout fruit ?

hostili, alta vel abdita, quibus abscondantur homines, refugio quærere. Unde sequitur : Tunc incipient montibus dicere : Cadite super nos ; et collibus : Operite nos. Refert enim Josephus insistentibus sibi Romanis, certatim Judæos cavernas montium colliumque petisse speluncas. Potest etiam quod beatificandas dicit steriles, de his intelligi qui utrolibet sexu se castraverunt propter regnum cœlorum : montibus collibusque dici : Cadite super nos et operite nos : cum quilibet sæ fragilitatis memores ingruente tentationum articulo, sublimium quorumcunque virorum quæsierint exemplis, monitis et precibus defendi.

Sequitur : Quod si in viridi ligno hæc

faciunt, in arido quid fiet ? GREG. (12 Moral., cap. 4). Se lignum viride, et nos lignum aridum dixit : quia ipse in se vim Divinitatis habuit : nos vero qui puri homines sumus, lignum aridum appellamur. THEOPH. Quasi dicat Judæis : Si ergo in me lignum fructiferum jugiter virens taliter sævierunt Romani, quid non attentabunt erga vos ? populum dico, quasi lignum aridum, privatum qualibet vivificante virtute, nec ullum fructum ferentem. BÈD. Vel quasi omnibus diceret : Si ego qui peccatum non feci, lignum vitæ appellatus, sine igne passionis a mundo non exeo ; quid putatis eis manere tormenti qui sunt fructibus vacui ?

THEOPH. Malam autem opinionem de

THÉOPH. — Cependant, le démon, afin de donner une mauvaise opinion du Seigneur, faisait crucifier avec lui des larrons; d'où il suit : « On conduisait aussi avec lui deux criminels pour les mettre à mort. »

Lorsqu'ils furent arrivés au lieu appelé Calvaire, ils y crucifièrent Jésus et ces deux voleurs, l'un à droite et l'autre à gauche.

S. ATHAN. — Le Seigneur a livré son corps dans l'endroit même où le genre humain était déchu, afin que l'incorruptibilité prit naissance là même où avait été semée la corruption; c'est pour cela qu'il est crucifié à l'endroit du Calvaire; car il est dit : « Arrivés au lieu appelé Calvaire, ils le crucifièrent. » Les docteurs des Juifs disent que c'était là le sépulcre d'Adam. — BÈDE. — Ou encore : il y avait hors des portes un lieu où on coupait la tête aux condamnés, d'où il avait reçu le nom de *Calvaire* (c'est-à-dire des décapités). C'est ainsi qu'il est crucifié comme un coupable, au milieu des coupables, pour le salut de tous, afin que là où le péché abonda la grâce surabonde (1).

S. CYR. — Cependant, le Fils unique de Dieu n'a pas souffert ces tourments corporels dans sa nature divine, mais dans sa nature terrestre; car nous devons dire de la même personne du Fils, que, comme Dieu, il n'a pas souffert, et que, comme homme, il a souffert. — S. EUS. — S'il en eût été autrement, et si, après avoir vécu parmi les hommes, il eût disparu subitement sans passer par la mort, ou

(1) Allusion à ces paroles : « Où le péché a abondé, la grâce a surabondé (Ep. aux Romains, 5, v. 20). »

Domino generare volens diabolus, etiam latrones faciebat crucifigi cum eo. Unde sequitur : Ducebantur autem alii duo nequam cum eo ut interficerentur.

Et postquam venerunt in locum qui vocatur Calvaria, ibi crucifixerunt eum, et latrones : unum a dextris, et alterum a sinistris.

ATHAN. (in *Cat. græc. Patr.*). Ubi corruptum est genus humanum, ibi Christus proprium corpus exposuit : ut ubi seminata est corruptio, ibidem incorruptio oriatur : propter quod in loco Calvaria crucifigitur : dicit enim : Et postquam venerunt in locum qui vocatur Calvaria, ibi crucifixerunt eum : quem locum doctores Judæorum aiunt esse

sepulcrum Adæ. BÈD. Vel aliter : foris portam loca erant in quibus truncabantur capita damnatorum; et Calvaria (id est, decollatorum) sumpserunt nomen : et sic pro omnium saluto quasi noxius inter noxios crucifigitur; ut ubi abundavit peccatum, superabundet et gratia.

CYRIL. Non autem ipse unigenitus Filius Dei in propria natura qua Deus est, passus est quæ sunt corporis, sed magis in natura terrena : decet enim utrumque de uno et eodem Filio dici : scilicet et non pati divine, et passum esse humanitus. EUSEB. (in *Cat. græc. Patr.*). Si autem aliter post conversationem cum hominibus evanescens subito evolare fugiens mortem, ab hominibus compararetur phantasmati : et quemadmo-

l'eût comparé à un fantôme. Comme quelqu'un qui, pour nous prouver qu'un vase est incombustible et ne subit point l'action du feu, le jetterait dans les flammes et le retirerait ensuite intact ; ainsi, le Verbe de Dieu, pour nous prouver que l'instrument dont il s'est servi pour le salut du genre humain est supérieur à la mort, livra à la mort ce qui était mortel en lui pour démontrer sa nature, ensuite il le délivra de la mort par la vertu de sa divine puissance. Tel est le premier motif de la mort du Christ ; le second est de montrer la puissance divine qui habite son corps. En effet, comme autrefois on défiait les hommes qui avaient subi la destinée commune de la mort en les appelant des *héros* et des *dieux*, il voulut enseigner que celui-là seul devait être reconnu pour vrai Dieu après sa mort, qui, triomphant de la mort, est orné des trophées de sa victoire. Le troisième motif était d'immoler une victime pour le salut du genre humain ; une victime dont l'oblation détruisit toute la puissance des démons et anéantit toutes les erreurs. Un autre motif de sa mort salutaire était de rendre les disciples témoins oculaires de la foi de sa résurrection, et de fortifier ainsi leurs espérances, afin que, méprisant la mort, ils entreprissent avec joie la lutte contre l'erreur.

S. CHRYS.— Le Sauveur n'est pas venu pour triompher de sa propre mort (car, étant la vie, il n'avait point à redouter la mort), mais pour détruire la mort de l'homme ; c'est pourquoi il n'a pas quitté son corps en mourant lui-même ; mais il a été mis à mort par les hommes. Si son corps avait été malade et si on l'avait vu se dissoudre, il eût été étrange que celui qui guérissait les infirmités d'autrui eût ressenti la maladie dans son propre corps. Au contraire, si après être mort dans

dum si quis incombustibile quoddam nobis vas et prævalens ignis naturæ vellet ostendere, flammæ illud traderet, et consequenter a flamma illum illæsum extraheret : sic Dei Verbum volens ostendere instrumentum quo usus est ad humanam salutem, esse prævalens mortis, mortale mortis exposuit, ad demonstrandam ejus naturæ : deinde post modicum a morte illud eripuit vi divinæ virtutis. Et prima quidem causa mortis Christi hæc est ; secunda vero divinæ potestatis ostensio, corpus Christi inhabitantis : cum enim antiquitus deificarent homines communem exitum mortis sortitos, quos heros et divos nominabant : docuit illum solum mortuum verum Deum esse fatendum, quem bravia victoriæ morte prostrata decorant.

Tertia ratio est victima pro toto genere hominum mactanda : qua oblata tota potestas dæmonum perit, et error quilibet est sedatus. Est et alia causa salutiferæ mortis, ut discipuli occulta fide conspicerent resurrectionem post mortem, ad quam propriam spem erigere docebantur : ut mortem contemnentibus, agonein contra errores inirent alacriter.

CHRYS. Non autem sui mortem (quam non habebat cum sit vita), sed hominum venit consumpturus Salvator : unde non propria morte corpus deposuit, sed ab hominibus illatam sustinuit. Sed etsi ægrota-visset corpus ejus, et in conspectu omnium solveretur, inconveniens erat eum qui sanaret aliorum languores, habere proprium

la solitude sans aucune maladie, il s'était présenté de nouveau, on n'aurait pas cru au récit de sa résurrection, car il faut mourir avant de ressusciter. Pourquoi donc aurait-il annoncé publiquement sa résurrection après une mort secrète ? Si ces choses s'étaient passées dans l'ombre, que de mensonges les hommes n'eussent-ils pas inventés pour refuser de croire ? Comment saurait-on la victoire du Christ sur la mort, s'il ne l'eût subie au grand jour et s'il n'eût prouvé, par l'incorruption de son corps, qu'il l'avait détruite ? Mais direz-vous : Il aurait dû au moins chercher une mort glorieuse et éviter l'ignominie de la croix. S'il avait agi ainsi, il se serait rendu suspect comme s'il n'avait pas puissance contre toute espèce de mort. De même donc qu'un athlète qui, renversant l'adversaire que lui oppose un ennemi, montre qu'il est le plus fort de tous ; de même, celui qui est la vie de tous a voulu subir sur la croix la mort ignominieuse que lui infligent ses ennemis (ils la croyaient infâme), afin qu'après avoir triomphé de celle-là, l'empire de la mort fût anéanti. Il n'est point décollé comme Jean, ni mutilé comme Isale, afin que son corps demeure entier et indivisible dans la mort, et qu'il ne serve point de prétexte à ceux qui voudraient diviser l'Eglise. De plus, il voulait porter la malédiction que nous avons encourue par nos péchés, en acceptant une mort maudite (celle de la croix), selon cette parole : « L'homme qui est pendu au bois est maudit (1). » Il meurt les bras étendus sur la croix, afin d'attirer d'une main le peuple ancien, et de l'autre les Gentils, pour les réu-

(1) Deut., 21, v. 23. Le texte de la Vulgate dit : « Celui qui est pendu au bois est maudit. » Dans les Septante il y a *της κρεμνυνοσ*, *quiconque est pendu*. Nulle part on ne lit : *L'homme*, etc.

corpus affectum languoribus. Sed etsi absque aliquo morbo seorsum alicubi corpus deposuisset, ac deinde rursus se offerret, non crederetur ei de resurrectione differenti : oportet enim mortem resurrectionem præcedere. Cur ergo resurrectionem palam quidem prædicaret, clanculo vero moreretur ? Nimirum si latenter hæc evenissent, quot excogitarent homines incredulitatis calumnias ? Quomodo pateret Christi in mortem victoria, nisi coram omnibus eam patiens per incorruptionem corporis probasset extinctam ? Sed dicis : Decebat saltem gloriosam mortem sibi excogitare, ut evitaret ignominiam crucis ; sed etsi hoc fecisset, suspectum se reddidisset, quasi non habens virtutem contra quamlibet mortem.

Sicut ergo pugil prosternens illum quem hostis obtulerit, ostenditur excellentior omnibus ; sic omnium vita ab hostibus illatam (quam putabant esse diram et infamem) detestabilem mortem in cruce suscepit, ut hac interempta dominium mortis totaliter destrueretur : propter quod non caput ei amputatur ut Joanni, neque sectus est ut Esaias : ut corpus integrum et indivisibile morti servet, et non fiat occasio volentibus Ecclesiam dividere. Volebat etiam supportare quam nos peccandi incurreremus maledictionem ; maledictam mortem (scilicet crucis) suscipiendo ; secundum illud : Maledictus homo qui pendet in ligno. In cruce etiam expansis manibus moritur, ut altera quidem manu veterem populum,

nir en lui. Il meurt sur la croix, pour expulser les démons de l'air et nous préparer la voie qui monte au ciel. — THEOPH. — Enfin, comme la mort était venue par le bois, elle devait être anéantie par le bois, et le Seigneur devait traverser en vainqueur les douleurs du bois, pour expier la volupté qui venait du bois.

S. GRÉG. de Nysse. — La forme de la croix, dont les quatre extrémités se réunissent à un même centre, signifie que la vertu et la providence de celui qui y est suspendu doivent se répandre partout. — S. AUG. — Ce n'est pas en vain qu'il a choisi ce genre de mort; il voulait nous enseigner la largeur, la longueur, la hauteur et la profondeur dont parle l'apôtre; la largeur est dans le bois qui est placé en travers, il désigne les bonnes œuvres, parce que c'est là que les mains sont étendues; la longueur est dans celui qui de là descend jusqu'à terre, il est le signe de la fermeté (c'est-à-dire de la persistance et de la persévérance) dans la longanimité; la hauteur est dans cette partie qui s'élève au-dessus du bois qui est placé en travers, c'est-à-dire à la tête du crucifié, parce que la véritable espérance est du côté du ciel. Enfin, ce qui est enfoncé et caché (pour soutenir tout le reste) désigne la profondeur de la grâce gratuite.

S. CHRYS. — Ils le crucifièrent entre deux larrons afin de le faire passer pour leur complice. D'où il suit : « Et les voleurs, l'un à sa droite et l'autre à sa gauche. » Mais il en fut autrement, car ils sont oubliés, tandis que la croix du Sauveur est partout honorée. Les rois déposant leurs couronnes mettent la croix sur leur manteaux de pourpre, sur leurs diadèmes, sur leurs armes; la croix brille sur les

altera eos qui sunt ex gentibus, trahat, utrosque sibi conjungens. Moriens etiam in cruce a dæmonibus expiat aerem, et ascensum nobis parat in cælum. THEOPH. Quia etiam per lignum mors intraverat, necesse erat ut per lignum exterminaretur; et ut Dominus per ligni dolores invictus transiens, confutaret delectationem provenientem ex ligno.

GRÉG. Nyssen. (orat. 1, *De resurrect. Christ.*). Sed et figura crucis a medio contactu in quatuor extrema partita significat virtutem et providentiam ejus qui in ea pendit, ubique diffusam. AUG., *De gratia novi et veteris Testamenti*. Non frustra enim tale genus mortis elegit, ut latitudinis, et longitudinis, et altitudinis, et profunditatis (de quibus Apostolus loquitur) magister existeret: nam latitudo est in eo ligno quod

transversum desuper figitur: hoc ad bona opera pertinet, quia ibi extenduntur manus; longitudo in eo quod ab ipso ligno usque ad terram conspicuum est, ibi enim quodammodo statur (id est, persistitur et perseveratur), quod longanimitati tribuitur: altitudo est in ea ligni parte quæ ab illo quod transversum figitur sursum versus relinquatur; hoc est ad caput crucifixi: quia bene sperantium superna expectatio est: jam vero illud ex ligno quod fixum occultatur (unde totum illud exurgit) profunditatem signat gratuitæ gratiæ.

CHRYS. Duos etiam latrones utrinque crucifixerunt, ut eorum suspicionis fieret particeps. Unde sequitur: Et latrones, unum a dextris, alterum a sinistris: sed non ita evenit: nam de illis nil dicitur: hujus autem crux ubique honoratur: reges diade-

saints autels, dans tout l'univers. Il n'en est pas ainsi des choses humaines; en effet, tant que vivent ceux qui ont fait de grandes choses, leurs œuvres sont glorifiées, mais quand ils meurent, elles périssent; pour le Christ, c'est le contraire : avant sa croix, tout est tristesse, après sa croix, tout est triomphe et gloire, afin que vous reconnassiez que ce crucifié n'est pas seulement un homme. — BÈDE. — De plus, les deux larrons crucifiés avec le Christ figurent les chrétiens qui souffriront le martyre, ou qui se voueront à la continence parfaite; ceux qui le feront pour la gloire éternelle seront comme le larron qui était à droite, et ceux qui le feront en vue des louanges humaines seront comme le larron qui était à gauche.

Iti Jéſus diſait : Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne ſavent ce qu'ils ſont. Ils partagerent enſuite ſes vêtements et les jetèrent au ſort. Cependant, le peuple ſe tenait là et le regardait, et les ſénateurs, auſſi bien que le peuple, ſe moquaient de lui, en diſant : Il a ſauvé les autres, qu'il ſe ſauve maintenant lui-même, ſ'il eſt le Chriſt et l'élu de Dieu. Les ſoldats mêmes lui iſultaient, ſ'approchant de lui, et lui préſentaient du vinaigre, en lui diſant : Si tu eſ le roi des Juifs, ſauve-toi toi-même.

S. CHRYS. — Le Seigneur ayant dit : « Priez pour ceux qui vous persécutent, » le fait lui-même sur la croix; d'où il suit : « Jésus disait : Mon Père, pardonnez-leur. » Ce n'est pas que lui-même ne pût pardonner, mais il voulait nous apprendre à prier pour nos persécuteurs; non-seulement par ses paroles, mais encore par ses actions. Il dit : « Pardonnez-leur, » s'ils se repentent; car il est généreux pour le repentir, et il intercède pour ceux qui, après un si grand

mata deponentes assumunt crucem in purpuris, in diadematibus, in armis : in mensa sacrata ubique terrarum crux emicat : non talia sunt humana : viventibus enim illis qui egerunt strenue, arriident propria gesta; his autem pereuntibus, pereunt; sed in Christo totum contrarium : nam ante crucem omnia mœsta; post crucem autem læta et gloriosa, ut scias non purum hominem esse crucifixum. BED. Duo autem latrones cum Christo crucifixi significant eos qui sub fide Christi vel agonem martyrii vel continentie arctioris instituta subeunt; sed qui hæc pro æterna gloria faciunt, dextri latronis, qui autem humanæ laudis intuitu, sinistri latronis actus imitantur.

Jesus autem dicebat : Pater, dimitte illis : non

enim sciunt quid faciunt. Dividentes vero vestimenta ejus miserunt sortes. Et stabat populus expectans; et deridebant eum principes cum eis dicentes : Alios salvos fecit : se salvum faciat, si hic est Christus Dei electus. Illudebant autem ei et milites accedentes, et acetum offerentes ei, et dicentes : Si tu es rex Judæorum, salvum te fac.

CHRYS. (in *Cat. græc. Patrum*). Quia Dominus dixerat (Matth., 5) : Orate pro persequentibus vos, hoc etiam crucem ascendens fecit. Unde sequitur : Jesus autem dicebat : Pater, dimitte illis. Non quia non posset ipse relaxare, sed ut nos pro persequentibus orare doceret; non solum verbo, sed et opere. Dicit autem : Dimitte eis, si pœnituerint : favet enim pœnitentibus, si

crime, voudront effacer leurs fautes par la foi. — BÉDE. — Il ne faut pas croire que cette prière ait été vaine ; il obtint ce qu'il demandait dans ceux qui, après sa passion, crurent en lui. Sans doute il ne pria point pour ceux qui, sachant qu'il était le Fils de Dieu, le crucifièrent au lieu de le confesser, mais pour ceux qui, égarés par un zèle aveugle, ne savaient ce qu'ils faisaient. D'où il ajoute : « Car ils ne savent ce qu'ils font. » — GRÆC. — Aucun de ceux qui, depuis la croix, persévèrent dans l'infidélité, ne pourra être excusé par ignorance, à cause des grands miracles qui proclament hautement sa divinité.

S. AMB. — Il importe de considérer comment il monte sur la croix ; il est nu ; tel doit être celui qui veut vaincre le monde : il ne doit pas rechercher les biens du monde. Adam fut vaincu et se couvrit de vêtements, celui-ci se dépouille pour vaincre ; il monte sur la croix tel que Dieu nous avait formés au commencement. Tel le premier homme avait habité dans le paradis, tel le second Adam entre dans le paradis. Avant de monter sur la croix, il dépose ses vêtements royaux, afin que vous sachiez qu'il a souffert comme homme et non comme Dieu, quoique le Christ soit l'un et l'autre. — S. ATHAN. — Celui qui, par amour pour nous, s'était réduit à notre condition, avait pris aussi nos vêtements (qui étaient les signes de la mortalité d'Adam), pour les dépouiller, et nous revêtir de la vie et de l'incorruption.

SUITE. « Partageant ensuite ses vêtements, ils les tirèrent au sort. » — THÉOPH. — Peut-être quelques-uns d'entre eux en avaient besoin, ou plutôt ils agissaient ainsi par dérision et par outrage ; car, que

velint post tantam nequitiam reatum suum per fidem diluere. BÉDA. Neque putandum est hic eum frustra orasse, sed in eis qui post ejus passionem crediderunt, quod orabat, impetrasse. Notandum sane quod non pro eis oravit qui quem Filium Dei intellexerunt, crucifigere magis quam confiteri voluerunt ; sed pro eis qui nesciebant quid facerent zelum Dei habentes, sed non secundum scientiam. Unde subdit : Non enim sciunt quid faciunt. GRÆC. Permanentes vero post crucem in infidelitate, nullus per ignorantiam juvari putabit : dignis miraculis sonora voce eum prædicantibus esse Deum.

AMB. Refert ergo considerare qualis crucem ascendat : nudum enim video. Talis ergo ascendat, qui seculum vincere parat, ut seculi adjumenta non quærat. Victus est

autem Adam qui vestimenta quæsit ; vicit ille qui tegumenta deposuit : talis ascendit quales nos auctore Deo natura formavit. Talis in paradiso primus homo habitaverat, talis in paradysum homo secundus intravit. Pulchre autem ascensurus crucem regalia vestimenta deposuit : ut scias quasi hominem passum esse, non quasi Deum : etsi utrumque Christus. ATHAN. (orat. in passionem vel in crucem Domini). Qui etiam cunctas condiciones nostras causa nostri suscepit, induit vestimenta nostra (signa mortificationis Adæ), ut exuat illa ; et horum vice induat nos vitam et incorruptionem.

Sequitur : Dividentes vero vestimenta ejus, miserunt sortes. THÉOPH. Forsitan enim plures eorum egebant : vel forte magis ad opprobrium hoc faciebant, et ex

pouvaient-ils trouver de précieux dans ces vêtements ? Le sort semble être un signe de la grâce de Dieu ; car, en consultant le sort, on ne tient aucun compte des personnes ou des mérites, mais on se rend au secret jugement de Dieu.

S. AUG. — Trois évangélistes ont raconté brièvement cette circonstance, mais saint Jean explique plus longuement comment tout ceci se passa.

THEOPH. — Ils agissaient donc ainsi par dérision ; car si les princes insultaient, que dire de la multitude ? D'où il suit : « Le peuple (ceux qui avaient demandé qu'on le crucifiât) attendait (la fin), et les princes le raillaient avec lui. » — S. AUG. — Il dit *les princes*, sans ajouter *des prêtres*, pour désigner à la fois tous les principaux Juifs, soit les scribes, soit les anciens. — BÈDE. — Ils confessent sans le vouloir qu'il est le Sauveur d'autrui ; car il suit : « Disant : Il a sauvé les autres, qu'il se sauve lui-même s'il est le Christ élu de Dieu. » — S. ATHAN. — Le Seigneur ne voulait pas être reconnu comme Sauveur en se sauvant lui-même, mais en délivrant ses créatures. C'est ainsi qu'un médecin ne se fait point connaître en se guérissant lui-même, mais en exerçant son art sur les malades ; de même le Seigneur (étant Sauveur) n'avait pas besoin de salut, et il ne voulait pas être reconnu comme Sauveur en descendant de la croix, mais en mourant ; car la mort du Sauveur a plus contribué au salut des hommes que n'eût fait sa descente de la croix.

GREC. — Le démon se voyant sans défense ne savait que faire, et comme s'il ne pouvait plus rien, sa dernière tentative fut de présenter du vinaigre à boire au Sauveur ; car il suit : « Les soldats aussi s'ap-

quadam lascivia : quid enim pretiosum inveniebant in vestibus ? BÈD. In sorte autem videtur gratia Dei commendata esse : quia cum sors mittitur, non personæ cujusquam vel meritis, sed occulto Dei judicio ceditur. AUG. (*De cons. Evang.*, lib. 3, cap. 12). Hoc quidem breviter dictum est a tribus evangelistis ; Joannes autem distinctius hic explicat quemadmodum hoc gestum sit.

THEOPHYL. Deludantes igitur hoc agebant. Nam ubi principes subsannabant, quid dicere oportet de vulgo ? Sequitur enim : Et stabat populus (qui scilicet petierat eum crucifigi), expectans (scilicet finem), et deridebant eum principes cum eis. AUG. (*De cons. Evang.*, lib. 3, cap. 3). Quia principes dixit, nec addidit sacerdotum, omnes primates generali nomine complexus est : ut ibi possent intelligi

scribæ et seniores. BÈD. Qui etiam nolentes confitentur quod alios salvos facit. Sequitur enim : Dicentes : Alios salvos fecit, seipsum salvum faciat, si hic est Christus Dei electus. ATHAN. (ubi sup.). Dominus autem vere Salvator non salvando seipsum, sed creaturam liberando, volebat cognosci Salvator : neque enim medicus quia sibi medetur, medicus esse cognoscitur, nisi erga languidos artem probet : sic Dominus (Salvator existens) non habebat opus salute ; neque descendendo de cruce volebat cognosci Salvator, sed moriendo : multo namque majorem salutem mors Salvatoris affert hominibus, quam descensus de cruce.

GRÆC. Videns autem diabolus nullum esse sibi defensaculum, titubabat, et quasi aliud non valens, tentavit ulterius propinari Salvatori acetum ad bibendum. Sequi-

prochant et lui présentant du vinaigre. » Le démon ignorait qu'il agissait contre lui-même ; car il présentait au Sauveur l'amertume de sa colère, produite par la prévarication de la loi (qui pesait sur tous) ; le Sauveur la prenait pour l'épuiser, afin de nous donner à boire, au lieu de vinaigre, le vin servi par la sagesse. — THÉOPH. — Les soldats présentèrent ce vinaigre au Christ comme s'ils servaient un roi ; car il suit : « Disant : Si tu es le roi des Juifs, sauve-toi. » — BÈDE. — Il faut remarquer que les Juifs blasphèment avec dérision le nom du *Christ*, qui leur était connu par l'autorité des Écritures, tandis que les soldats qui ignoraient les Écritures n'insultent point au Christ élu de Dieu, mais au roi des Juifs.

Il y avait aussi au-dessus de lui une inscription en grec, en latin et en hébreu où était écrit : Celui-ci est le roi des Juifs. Or, l'un des voleurs qui étaient crucifiés avec lui le blasphémait en disant : Si tu es le Christ, sauve-toi toi-même et nous avec toi. Mais l'autre le reprenant lui disait : N'avez-vous donc point de crainte de Dieu, non plus que les autres, vous qui vous trouvez condamné au même supplice ? Encore pour nous, c'est avec justice, puisque nous souffrons la peine que nos crimes ont méritée ; mais celui-ci n'a fait aucun mal. Et il disait à Jésus : Seigneur, souvenez-vous de moi, lorsque vous serez arrivé en votre royaume. Et Jésus lui répondit : Je vous dis en vérité que vous serez aujourd'hui avec moi dans le paradis.

THÉOPH. — Considérez une autre malice suscitée par le démon contre le Christ : il publie par une triple inscription la condamnation du Christ, afin que tous les passants voient qu'il a été crucifié, parce qu'il se disait roi ; car il suit : « Il y avait aussi au-dessus de lui une

tur enim : Illudebant autem ei et milites accedentes, et acetum offerentes illi : quod contra seipsum facere diabolus ignorabat : nam amaritudinem iræ ex prævaricatione legis factam (qua cunctos detinebat) Salvatori præbebat, quam ille sumens consumebat : ut vice acetii vinum det nobis in potum, quod sapientia miscuit. THEOPHYL. Obtulerunt autem milites Christo acetum quasi regi subministrantes : sequitur enim : Dicentes : Si tu es rex Judæorum, salvum te fac. BÈD. Et notandum quod Judæi vocabulum Christi Scripturæ sibi auctoritate creditum blasphemantes irridont : milites vero utpote Scripturarum nescii, non Christo Dei electo, sed regi Judæorum insultant.

Erat autem et superscriptio scripta super eum

litteris græcis, et latinis, et hebraicis : Hic est rex Judæorum. Unus autem de his qui pendebant latronibus, blasphemabat eum dicens : Si tu es Christus, salvum fac te ipsum et nos. Respondens autem alter, increpabat eum dicens : Neque tu times Deum, quod in eadem damnatione es : et nos quidem juste ; nam digna factis recipimus : hic vero nihil mali gessit ; et dicebat ad Jesum : Domine, memento mei cum veneris in regnum tuum. Et dixit illi Jesus : Amen dico tibi, hodie mecum eris in paradiso.

THEOPHYL. Aliam attendo sagacitatem dæmonis agitatum in Christum. Triplici enim litterarum figura promulgabat accusationem Jesu ; ne scilicet quemquam transeuntium lateat quod hoc suspensus fuerat, quia

inscription en grec, en latin et en hébreu, où était écrit : Celui-ci est le roi des Juifs. » Ceci signifiait que *les peuples les plus puissants*, comme les Romains, *les plus sages*, comme les Grecs, *les plus religieux*, comme le peuple juif, se soumettraient à l'empire du Christ. — S. AMB. — C'est avec raison que cette inscription est placée sur la croix, parce que le Christ ne règne point par son corps mortel, mais par sa puissance divine. Je lis l'inscription du roi des Juifs quand je lis ces paroles : « Mon royaume n'est pas de ce monde. » Je lis la condamnation du Christ écrite sur sa tête quand je lis : « Et Dieu était le Verbe, » car Dieu est la tête du Christ.

S. CYR. — Cependant un des larrons mêlait sa voix à celle des Juifs; car il suit : « Un des larrons qui étaient crucifiés avec lui le blasphémait en disant : Si tu es le Christ sauve-toi et sauve-nous; » mais l'autre réprouvait ses paroles; car il suit : « Mais l'autre le reprenait, disant : Ne crains-tu point Dieu non plus, toi qui subis la même condamnation? » Ensuite il confesse son propre crime en disant : « Pour nous c'est justice; car nous recevons ce que nos forfaits ont mérité. » — S. CHRYS. — Ici le condamné remplit le rôle de juge, et celui qui, au milieu des tourments, avait confessé ses crimes devant Pilate, commence à reconnaître la vérité; c'est que, autre est le jugement des hommes qui ignorent le secret des cœurs, autre est celui de Dieu qui pénètre les âmes; là un aveu est suivi du châtement, ici la confession est une cause de salut. Cependant il proclame l'innocence du Christ lorsqu'il ajoute : « Mais celui-ci n'a rien fait de mal. » Comme s'il disait : Vois cette nouvelle injustice qui condamne l'inno-

se regem faciebat : dicitur enim : Erat autem et superscriptio scripta super eum litteris græcis, latinis et hebraicis : Hic est rex Judæorum : per quod significabatur potentissimas gentium, quales erant Romani, prudentissimas quales Græci, maxime Deum colentes quale fuit Judæorum genus, subjeci debere imperio Christi. AMBR. Merito autem supra crucem ponitur titulus; quia non humani corporis, sed divinæ potestatis est regnum quod habet Christus. Lego titulum regis Judæorum, cum lego (Joan., 19) : Regnum meum non est de hoc mundo. Lego causam Christi super caput ejus scriptam, cum lego (Joan., 1) : Et Deus erat Verbum : caput enim Christi Deus (1 ad Corinth., 11).

CYRIL. Alter autem latronum eadem cum Judæis eructabat. Sequitur enim :

Unus autem de his qui pendebant latronibus, blasphemabat eum, dicens : Si tu es Christus, salvum fac teipsum et nos : alter vero refrænabat voces ipsius : sequitur enim : Respondens alter increpabat eum, dicens : Neque tu times Deum, quia in eadem damnatione es. Sed et proprium reatum confessus est, subdens : Et nos quidem juste; nam digna factis recipimus. CHRYS. Hic fungitur vice judicis condemnatus; et incipit de veritate censere qui coram Pilato post multa tormenta confessus est scelera : quia aliud est homo censor, quem latent intima; et aliud Deus, qui mentes penetrat : et ibi quidem post confessionem pœna subsequitur, hic autem confessio fit ad salutem : sed et Christum pronuntiat innocentem, cum subdit : Hic vero nihil mali fecit : quasi dicat : Novam

cence avec le crime ; nous avons tué les vivants, celui-ci a ressuscité les morts ; nous avons dérobé le bien d'autrui, celui-ci commande de donner son propre bien. C'est ainsi que ce bienheureux larron instruisait ceux qui étaient présents, en parlant de la sorte pour reprendre l'autre larron. Cependant, voyant que la foule avait les oreilles fermées, il revient à celui qui connaît le fond des cœurs ; car il suit : « Et il disait à Jésus : Seigneur, souvenez-vous de moi lorsque vous serez dans votre royaume. » Tu aperçois un crucifié et tu le declares Seigneur ; tu vois la figure d'un condamné et tu proclames la dignité d'un roi ; accablé de mille maux, tu supplies la source de la justice de se souvenir de ta misère ; mais je découvre ce royaume caché, et vous, Seigneur, vous écartez mes crimes publics et vous agréez la foi de mes secrètes pensées. L'iniquité a envahi le disciple de la vérité, est-ce que la vérité ne changera point le disciple de l'iniquité ?

S. GRÉG. — Les clous avaient lié à la croix les mains et les pieds du larron. Dans ses tourments, il n'avait de libre que son cœur et sa langue ; par une inspiration divine, il offrit à Jésus tout ce qu'il avait encore de libre, afin que selon ce qui est écrit : « Son cœur crût pour la justice et sa bouche fît la confession du salut. » C'est ainsi que le larron, rempli de grâce, reçut tout-à-coup, et conserva sur la croix les trois vertus dont parle l'apôtre ; il eut la foi puisqu'il crut au royaume de Dieu qu'il voyait mourir avec lui ; il eut l'espérance puisqu'il sollicita l'entrée de son royaume ; il posséda aussi dans sa mort une vive charité puisqu'il reprocha sa faute à son frère et complice qui mourait pour un semblable crime.

vide injuriam, honestatem damnari cum scelere. Nos viventes occidimus, hic mortuos suscitavit : nos aliena sumus furati, hic et sua jubet tribuere. Beatus igitur latro astantes docebat, talia disserens quibus alterum increpabat. Sed ut vidit extinctos auditus astantium, redit consequenter ad eum qui novit præcordia. Sequitur enim : Et dicebat ad Jesum : Domine, memento mei cum veneris in regnum tuum. Crucifixum aspicias, et Dominum profiteris ; condemnati vides figuram, et regis prædicas dignitatem ; mille malis imbutus, postulas justitiæ fontem reminisci tuæ nequitiae ; sed intueor latens regnum : et tu avertis mea publica scelera, et acceptas fidem intentionis occultæ. Discipulum veritatis usurpavit nequitia, discipulum nequitiae non commutabit veritas ?

GRÉG. (18 *Moral.*, c. 23). In cruce clavi manus ejus pedesque ligaverant, nihilque a pœnis in eo liberum, nisi cor et lingua remanserunt. Inspirante Deo totum illud ei obtulit quod in se liberum invenit ; ut juxta hoc quod scriptum est (*ad Rom.*, 10) : Corde crederet ad justitiam, ore confiteretur ad salutem. Tres autem virtutes quas Apostolus memorat (1 *ad Cor.*, 3) subito repletus gratia, et accepit latro, et servavit in cruce : fidem namque habuit, qui regnaturum Deum credidit, quem secum pariter morientem vidit ; spem habuit, qui regni ejus aditum postulavit ; charitatem quoque in morte sua vivaciter tenuit, qui fratrem et collatorem pro simili scelere morientem de iniquitate sua redarguit.

AMBR. Pulcherrimum autem datur affectandæ conversionis exemplum, quod tam-

S. AMB. — Cet exemple est bien propre à nous exciter à entreprendre notre conversion, puisque le pardon est accordé si promptement au larron. Le Seigneur lui pardonne tout aussitôt, parce qu'il se convertit tout aussitôt. La grâce est plus étendue que sa prière; car le Seigneur accorde toujours plus qu'on ne demande; il lui demandait de se souvenir de lui. Or, il suit : « Jésus lui dit : En vérité, je vous le dis, aujourd'hui vous serez avec moi dans le paradis. » Car la vie, c'est d'être avec le Christ; et où est le Christ, là est le royaume.

— THÉOPH. — Comme un roi victorieux qui rentre en triomphateur porte avec lui le plus riche butin, ainsi le Seigneur, ayant enlevé au démon une partie de son butin (le larron), le conduit avec lui dans le paradis.

S. CHRYS. — C'est ainsi qu'on eût pu voir le Sauveur au milieu des larrons, avec la balance de la justice, pesant la foi et l'infidélité. Le démon avait chassé Adam du paradis, le Christ introduisit un larron dans le paradis avant tous les hommes et même avant les apôtres. Il entre dans le paradis pour une parole et seulement pour sa foi, afin que personne ne désespère à cause de ses fautes. Remarquez ce rapide changement; de la croix il passe au ciel, du supplice au paradis, afin que vous reconnaissiez que tout cela ne vient point du mérite du larron, mais de la clémence de Dieu. Mais s'il est aussitôt récompensé, la résurrection ne devient-elle pas superflue; car puisque le Seigneur introduit le larron dans le paradis, tandis que son corps demeure exposé à la corruption, il n'y a plus de résurrection des corps; c'est ainsi que plusieurs raisonnent. Est-ce donc que la chair qui a partagé les travaux de l'âme sera privée des récompenses? Ecoutez ces paroles de

cito latroni venia relaxetur. Cito ignoscit Dominus, quia cito ille convertitur : et uberior est gratia quam precatio : semper enim Dominus plus tribuit quam rogatur : ille rogabat ut memor sui esset; de Domino autem sequitur : Et dixit illi Jesus : Amen dico tibi, hodie mecum eris in paradiso. Vita est enim esse cum Christo; et ubi Christus, ibi regnum. THEOPHYLACT. Et quemadmodum quisque rex victoriosus rediens ex triumpho optima prædaram fert secum, sic et Dominus prædatus portionem diabolicarum prædaram (scilicet latronem) ducit secum in paradisum.

CHRYS. Erat ergo videre Salvatorem in medio latronum, trutina justitiæ trutinantem fidem et infidelitatem. Expulit diabolus

de paradiso Adam; Christus latronem intulit in paradisum ante totum orbem et ante apostolos : nudo verbo et sola fide in paradisum introivit, ne quis post errores introitum desperaret. Attende celeritatem : a cruce in cælos, a condemnatione in paradisum; ut noveris, non ad benevolentiam illius, sed ad clementiam Dominum totum fecisse. Si autem jam facta est bonorum retributio, nunquid supervacua erit resurrectio; si enim introduxit latronem in paradisum, corpus autem ejus corruptum remansit foris, liquet non esse resurrectionem corporum : hæc dicunt illi. Sed caro quæ fuit laborum particeps, nunquid privabitur præmiis? Audi Paulum dicentem (1 ad Cor., 15) : Oportet corruptibile hoc

saint Paul : « Il faut que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité. » De plus, puisque le Seigneur, après avoir promis le royaume des cieux au larron, l'introduit dans le paradis, il ne lui a pas encore donné la récompense. On répond : Sous le nom de paradis, il désigne le royaume des cieux ; il se sert de ce nom vulgaire en parlant au larron parce que celui-ci n'avait pas entendu ses sublimes enseignements. D'autres, au lieu de lire : « Aujourd'hui vous serez avec moi dans le paradis, » lisent ainsi : « Je vous le dis aujourd'hui, » et ensuite : « Vous serez avec moi dans le paradis. » Cependant nous ajoutons une solution plus naturelle : de même que les médecins, voyant un malade dans un état désespéré, disent : « Il est mort, » de même il est dit du larron qu'il est entré dans le paradis parce qu'il n'a plus à craindre de retomber dans la perdition. — Τηόρου. — Il est encore plus vrai de dire que, quoique le larron et les autres saints ne soient pas en possession de toutes les promesses, parce qu'ils ne doivent pas en obtenir l'accomplissement sans nous, selon l'épître de saint Paul aux Hébreux, ils sont néanmoins dans le royaume des cieux et dans le paradis.

S. GRÉG. de Nysse. — Il convient aussi d'examiner comment le larron est jugé digne du paradis, tandis que le glaive de feu en interdit l'entrée aux saints ? Mais remarquez que le texte divin dit que ce glaive était *versatile*, pour éloigner les indignes et laisser une libre entrée à ceux qui sont dignes. — S. GRÉG. — Ou encore : il est dit que ce glaive de feu était *versatile*, parce qu'il devait disparaître un jour, savoir, lorsque viendrait celui qui nous ouvrirait la voie du paradis par le mystère de son incarnation. — S. AMB. — Il faut encore

incorruptionem induere. Sed si Dominus pollicitus est regnum cœlorum, introduxit autem latronem in paradysum, nondum ei retribuit præmia. Sed dicunt : Nomine paradysi regnum cœlorum nominavit, usitato nomine utens dum alloqueretur latronem qui nihil audierat de arduis documentis. Quidam autem non sic legunt : Hodie mecum eris in paradiso ; sed sic, dico tibi hodie ; et consequenter : Mecum eris in paradiso. Sed adhuc evidentiorẽ solutionem subjungemus : nam medici cum vident aliquem desperatum, dicunt : Jam mortuus est : sic et latro quoniam non amplius timebatur ejus regressus ad perditionem, dicitur paradysum introisse. ΤΗΟΡΗ. Hoc tamen est verius omnibus, quod quamvis

non omnia promissa sortiti sunt, et latro, et alii sancti, ne sine nobis consummarentur, ut dicitur in epistola ad Hebræos (cap. 11), sunt tamen in regno cœlorum et in paradiso.

GRÉG. Nyssen. Hic iterum oportet discutere quomodo latro conseatur dignus paradiso, cum sanctis romphæa flammea prohibeat introitum ? Sed attende quod sermo divinus eam versatilem dicit ; ut indignis quidem obviet, dignis vero liberum ad vitam patefaciat aditum. GRÉG. (12 Moral., cap. 61). Vel illa romphæa flammea, versatilis dicitur, pro eo quod scisset quandoque venire tempus, ut etiam removeri debuisset ; quando scilicet veniret qui suæ incarnationis mysterio paradysi nobis iter aperiret. AMBR.

expliquer comment les autres évangélistes (saint Matthieu et saint Marc) disent que les deux larrons insultaient le Sauveur, tandis que saint Luc dit qu'un seul l'outrageait et que l'autre le reprenait ; peut-être que celui-ci l'insulta d'abord et qu'ensuite il fut tout-à-coup converti. Il est encore possible que le pluriel soit mis pour le singulier comme dans ce passage : « Ils erraient couverts de peaux de chèvres ; » et dans celui-ci : « Ils ont été sciés, » quoique Elie fût seul vêtu de cette manière, et que Isaïe seul ait été scié. Mystiquement, ces deux larrons figurent les deux peuples pécheurs qui devaient être crucifiés avec le Christ par le baptême, et leur dissentiment figure la diversité des fidèles. — BÈDE. — En effet, *nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, avons été baptisés en sa mort ;* comme nous étions pécheurs, nous avons été purifiés par le baptême ; cependant les uns sont couronnés parce qu'ils glorifient Dieu souffrant dans la chair ; les autres sont privés du don qu'ils ont reçu parce qu'ils ont renié la foi et les œuvres de leur baptême.

Il était environ la sixième heure du jour, et toute la terre fut couverte de ténèbres jusqu'à la neuvième heure. Le soleil fut obscurci, et le voile du temple se déchira par le milieu. Et Jésus, jetant un grand cri, dit ces paroles : Mon Père, je remets mon âme entre vos mains. Et en prononçant ces mots il expira.

S. CYR. — Lorsqu'ils eurent crucifié le Seigneur de toutes choses, l'univers pleura son Créateur, et la lumière s'obscurcit en plein midi, selon la prophétie d'Amos ; d'où il est dit : « Il était environ la sixième

Sed et illud solvendum est, quia alii (scilicet Matthæus et Marcus) duos conviciantes inducunt latrones, iste unum convitiantem, unum repugnantem : fortasse et iste prius convitiatum est, sed repente convorsus est. Potuit etiam de uno pluraliter dici, sicut est illud (*ad Hebr.*, 11) : In caprinis pellibus ambulabant ; et illud secti sunt : cum solus Elias melotidem habuisse, Esaias sectus esse doceatur. Mystice autem duo latrones duos populos peccatores significant per baptismum crucifigendos esse cum Christo, quorum dissensio diversitatem pariter credentium significat. RED. Quicumque enim baptizati sumus in Christo Jesu, in morte ipsius baptizati sumus (*ad Rom.*, 6) ; per baptismum autem, cum peccatores essemus, abluimur : sed alii dum Deum in carne passum laudant, coronan-

tur ; alii dum aut fidem aut opera baptismi habere rennerunt, dono quod accepere privantur.

Erat autem fere hora sexta ; et tenebræ factæ sunt in universa terra usque in horam novam : et obscuratus est sol, et velum templi scissum est medium. Et clamans voce magna Jesus, ait : Pater, in manus tuas commendo spiritum meum ; et hæc dicens expiravit.

CYRIL. Postquam cruci tradiderunt Dominum omnium, mundi machina lugebat proprium Dominum, et obtenebrata est lux in meridie secundum Amos (cap. 8, vers. 9) ; unde dicitur : Erat autem fere hora sexta, etc. Quod erat manifestum indicium quod forent passuræ caliginem crucifigentium ani-

heure, etc. » C'était un signe manifeste des ténèbres qui allaient se répandre dans les âmes de ceux qui crucifiaient le Sauveur. — S. AUG. — Saint Matthieu et saint Marc parlent aussi de ces ténèbres ; mais saint Luc en dit la cause, en ajoutant : « Et le soleil s'obscurcit. » — S. AUG. — Il est évident que cet obscurcissement du soleil n'était pas le résultat du cours régulier des astres, puisque c'était la pâque des Juifs qui se célèbre à la pleine lune, tandis que les éclipses ordinaires n'arrivent que lorsque la lune est en pleine décroissance. — S. DENYS. — Comme nous étions à Héliopolis (1), nous vîmes la lune tomber sur le soleil d'une manière imprévue (car ce n'était pas le temps de la conjonction de ces astres), et elle se plaça surnaturellement sur le diamètre du soleil, depuis la neuvième heure jusqu'au soir ; ainsi, nous vîmes cette éclipse commencer à l'orient et durer jusqu'au coucher du soleil. Ensuite la lune rétrograda, de sorte que la disparition et le retour de la lumière ne se firent point par le même côté, mais par le côté opposé. Tels sont les faits surnaturels qui arrivèrent alors, et qui ne peuvent être attribués qu'au Christ créateur de toutes choses. — GREC. — Ce prodige eut donc lieu afin qu'il fût évident que celui qui souffrait était le Seigneur de toutes les créatures. — S. AMB. — Le soleil se voila à cause de ces sacrilèges, pour couvrir de son ombre le spectacle de ce crime funeste ; les ténèbres se répandirent devant les yeux de ces perfides afin que la lumière de la foi fût plus éclatante.

BÈDE. — Saint Luc, racontant miracle sur miracle, ajoute : « Et le

(1) Ηλιουπολις, ville du soleil. C'était une ville d'Égypte qui était dédiée au soleil.

mæ. AUG. (*De con. Evang.*, lib. 3, cap. 17). Hoc autem quod de tenebris dictum est, etiam alii duo Matthæus et Marcus contestantur : addit autem Lucas unde factæ sunt tenebræ, cum subdit : Et obscuratus est sol. AUG. (3 lib. *De civit.*, cap. 15). Quam solis obscurationem non canonico cursu siderum accidisse satis ostendit, quod tunc erat pascha Judæorum, quod plena luna solemniter agitur : regularis autem solis defectio non nisi in fine lunæ contingit. DION. (*ad Polycarpum*). Apud Heliopolim enim tunc præsentibus, inopinabiliter soli lunam incidentem videbamus (non enim erat conveniens conjunctionis hujus tempus), et rursus ipsam a nona hora usque ad vesperam, ad solis diametrum supernaturaliter restitutam. Eclipsim etiam illam ex

Oriente vidimus incepisse, et usque ad solarem terminum pervenisse ; postea vero retrocessisse ; ac rursus non ex eodem defectum et restitutionem luminis extitisse, sed ex adverso diametri factam esse : talia sunt ejus temporis facta supernaturalia, et soli Christo qui est omnium causa, possible factu. ΓΡÆC. Hoc igitur prodigium factum est, ut pateret quod qui mortem susceperat, gubernator esset totius creaturæ. AMB. Sol etiam occidit sacrilegis, ut funesti spectaculum sceleris obumbraret ; tenebræ effusæ sunt oculis perfidorum, ut fidei lumen refulgeret.

BED. Volens autem Lucas miraculum miraculo adjungere, subjungit : Et velum templi scissum est medium. Hoc expirante Domino factum est, sicut Matthæus et

voile du temple se déchira par le milieu. » Ceci arriva au moment où le Seigneur expira, selon le récit de saint Matthieu et de saint Marc, mais saint Luc l'a rapporté par anticipation. — THÉOPH. — Le Seigneur montrait ainsi que désormais le Saint des saints ne serait plus inaccessible, mais qu'il serait livré aux profanations des Romains, et que l'entrée en serait ouverte à tous. — S. AMB. — Le voile du temple se déchira pour signifier la division des deux peuples et la profanation de la synagogue. Le voile ancien se déchire afin que l'Église suspende les voiles nouveaux de sa foi. Le voile de la synagogue se fend afin que les mystères profonds de la religion soient révélés aux regards de notre âme. — THÉOPH. — Enfin, ceci nous montre que le voile qui nous séparait des mystères du ciel est déchiré, c'est-à-dire que l'inimitié de Dieu et le péché sont détruits.

S. AMB. — Lorsqu'il eut bu le vinaigre, tout le mystère de son incarnation mortelle fut accompli, et l'immortalité seule demoura. D'où il suit : « Et jetant un grand cri, Jésus dit : Mon Père, je remets mon esprit entre vos mains. » — BÈDE. — En invoquant son Père, il déclare qu'il est *le Fils de Dieu*; en remettant son esprit, il ne révèle point une faiblesse, mais il indique la confiance qu'il a dans la puissance de son Père, qui est aussi la sienne. — S. AMB. — Sa chair meurt pour ressusciter; il remet son esprit à son Père afin que tous les êtres célestes fussent aussi délivrés des liens de l'iniquité, et que la paix se fit dans le ciel pour régner ensuite sur la terre. — S. CYR. — Cette parole nous apprend que les âmes des saints ne sont plus captives dans l'enfer (comme auparavant) (1), mais sont avec Dieu, et que le Christ

(1) Ici l'enfer signifie les limbes.

Marcus contestantur; sed Lucas præoccupando narravit. THEOPH. Per hoc autem Dominus ostendebat, quod non erunt ulterius Sancta Sanctorum inaccessibleia; sed tradita in manus Romanorum inquinarentur, et eorum aditus pateret. AMBR. Velum etiam scinditur, quo duorum populorum divisio, et synagogæ profanatio declaratur. Scinditur velum vetus, ut Ecclesia nova fidei suæ vela suspendat. Synagogæ velamen suspenditur, ut religionis interna mysteria revelato mentis cernamus intuitu. THEOPH. Per hoc etiam ostenditur quod velum (quod sequestrabat nos a sacris quæ sunt in cælo) dirumpitur, id est, Dei inimicitia et peccatum.

sumptæ mortalitatis impletum est omne mysterium, et immortalitas sola remansit. Unde sequitur: Et clamans voce magna ait Jesus: Pater, in manus tuas commendo spiritum meum. BÈDE. Patrem invocando, Filium Dei se esse declarat; spiritum vero commendando, non defectum suæ virtutis, sed confidentiam ejusdem cum Patre potestatis insinuat. AMBR. Caro moritur, ut resurgat; spiritus Patri commendatur, ut cælestia quoque ab iniquitatis vinculo solverentur: et pax fieret in cælo, quam pax terrena sequeretur. CYRIL. Hæc autem vox edocet quod animæ sanctorum non deinceps in inferno clauduntur (ut prius), sed apud Deum sunt, hujus rei facto Christo principio. ΑΤΤΑ. (*De incarnatione, vel na-*

AMBR. Deinde ubi acetum bibit, as-

est le principe de cette délivrance. — S. ATH. — Dans sa personne il remet à son Père tous les hommes qui ont reçu la vie de lui ; car nous sommes ses membres, selon cette parole de l'Apôtre aux Galates : « Vous êtes tous un en Jésus-Christ. »

S. GRÉG. de Nysse. — On se demande comment le Christ se divise ici lui-même en trois : Il va dans les entrailles de la terre, comme il l'avait dit aux pharisiens ; dans le paradis de Dieu, comme il l'a dit au larron ; et dans les mains de son Père, comme il le dit maintenant. Cette difficulté disparaît pour ceux qui méditent avec soin ; car celui qui est partout par sa divine puissance est à la fois présent en tout lieu. — S. AMB. — Il recommande son âme à son Père, mais tandis qu'il est dans le ciel il illumine les enfers, afin que la rédemption soit universelle ; car le Christ est dans toutes choses et toutes choses sont dans le Christ. — S. GRÉG. de Nysse. — On peut encore répondre qu'au moment de la passion la divinité n'abandonna aucune partie de l'humanité à laquelle elle s'était unie, et qu'elle sépara volontairement l'âme du corps en restant elle-même unie à l'une et à l'autre. C'est ainsi que, par son corps dévoué à la mort, il a vaincu la puissance de la mort, et que par son âme il a préparé au larron l'entrée du paradis. Or, Isaïe dit, en parlant de la Jérusalem céleste, qui n'est autre que le paradis : « J'ai peint tes murailles sur mes mains (1). » D'où il est évident que la main de Dieu est dans le paradis. — S. JEAN DAMASC. — Ou encore (pour être plus précis) : il était dans le sépulcre selon le

(1) C'est la traduction des Septante. La Vulgate dit : « Je vous ai dépeint sur mes mains, et vos murailles sont toujours devant mes yeux (Isaïe, 49, v. 15). »

tura humana suscepta contra Arianos). Commendat enim Patri per se universos mortales in se vivificatos. Nam sumus membra ejus, secundum illud Apostoli ad Galatas : Omnes unum estis in Christo.

GRÉG. Nyss. (orat. 1 *De resurrect.*). Decet autem quærere qualiter in eodem tempore Dominus tripartitur seipsum : In viscera terræ, ut dixerat pharisæis (Matth., 12, v. 4) ; in paradisum Dei, ut dixit latroni ; in manus paternas, ut nunc dicitur. Sed recte considerantibus, hoc nec quæstione dignum videtur. Nam qui ubique est, per divinam potentiam in quolibet loco adest. AMBR. Commendatur ergo Patri spiritus ; sed cum sit in superioribus, illuminat et inferna, ut universa redimantur. Christus enim omnia, et in Christo omnia.

GRÉG. Nyss. (ubi sup.). Alia solutio est quod tempore passionis neutram partem humanitatis semel unita Divinitas dimisit, sed animam de corpore sponte disjunxit, se tamen in utroque permanentem ostendit. Nam per corpus in quo mortem suscepit, confutavit mortis potentiam ; per animam vero latroni paravit introitum paradisi. Dicit autem Esaias (cap. 49) de superna Hierusalem, quæ a paradiso non est alia : Super manus meas depinxi mœnia tua ; unde palam est quod existens in paradiso manus Patris inhabitat. DAMASC. (in homil. *De sabbato sancto post medium*). Vel (expressius loquendo) in sepulcro erat secundum corpus ; in inferno secundum animam, et in paradiso cum latrone ; sed sicut Deus, in throno erat cum Patre et Spiritu Sancto.

corps, dans l'enfer selon l'âme, et dans le paradis avec le larron, comme Dieu, sur son trône avec le Père et le Saint-Esprit.

THEOPH. — Il expire en poussant un grand cri, parce qu'il avait la puissance de déposer sa vie et de la reprendre. D'où il suit : « Et disant cela, il expira. » — S. AMB. — Comme s'il disait : Il rendit l'âme ; il ne la perdit point malgré lui, car ce qu'on rend est volontaire et ce qu'on perd est forcé.

Alors le centenier, ayant vu ce qui était arrivé, glorifia Dieu, en disant : Certainement cet homme était juste. Et toute la multitude de ceux qui assistaient à ce spectacle, considérant toutes ces choses, s'en retournait en se frappant la poitrine. Tous ceux qui étaient de la connaissance de Jésus, et les femmes qui l'avaient suivi de Galilée, étaient là aussi, et regardaient de loin ce qui se passait.

S. AUG. — Comme il avait rendu l'âme aussitôt après ce grand cri, tous ceux qui étaient présents en furent saisis d'un grand étonnement, car les crucifiés souffraient longtemps avant de mourir. D'où il est dit : « Le centurion voyant ce qui était arrivé glorifia Dieu, disant : Certainement cet homme était juste. » — S. AUG. — Il n'y a point de contradiction entre saint Matthieu, qui dit que le centurion fut saisi d'étonnement lorsque la terre trembla, et saint Luc qui le rapporte au moment où il expira en poussant un grand cri, afin de montrer quelle puissance il avait quand il mourut. D'ailleurs saint Matthieu ne dit pas seulement que le centurion fut saisi d'étonnement *en voyant le tremblement de terre*, il ajoute : « Et tout ce qui se passait ; » de sorte qu'il démontre la vérité du récit de saint Luc, qui rapporte cet étonnement

THEOPH. Clamans vero alta voce expirat, quia inerat ei potestas ponendi animam suam, et eam resumendi. Unde sequitur : Et hæc dicens expiravit. AMBR. Quasi dicat : Tradidit spiritum ; quia non invitatus amisit : quod enim emittitur, voluntarium est ; quod amittitur, necessarium.

Videns autem centurio quod factum fuerat, glorificavit Deum, dicens : Vere hic homo justus erat. Et omnis turba eorum qui simul aderant ad spectaculum istud, et videbant quæ fiebant, percutientes pectora sua revertebantur. Stabant autem omnes noti ejus a longe, et mulieres quæ secutæ eum erant a Galilæa, hæc ridentes.

AUG. [4 *De Trinit.*, cap. 13]. Cum post illam vocem continuo tradidit spiritum, hoc maxime qui aderant, sunt mirati ; longa enim morte cruciabantur ligno suspensi : unde dicitur : Videns autem centurio quod factum fuerat, glorificavit Deum dicens : Vere hic homo justus erat. AUG. [*De con. Evang.*, lib. 3, cap. 20]. Non est autem contrarium quod Matthæus viso terræmotu dicit admiratum centurionem, cum Lucas dicat hoc eum admiratum fuisse quod emissa illa voce expirasset, ostendens quam potestatem habuit quando moreretur. In eo autem quod Matthæus dicit non solum viso terræmotu, sed addidit, et his quæ fiebant, integrum locum fuisse demonstravit Lucæ ; ut diceret ipsum Domini mortem fuisse

au moment de la mort du Seigneur. De même quand saint Luc dit : « Le centurion voyant ce qui était arrivé, » il comprend dans ces paroles générales tout ce qu'il y eut d'étonnant à cette heure, comme en parlant d'un fait merveilleux dont les autres miracles n'étaient que des circonstances et des détails. On pourrait trouver une divergence en ce que l'un fait dire au centurion : Cet homme était vraiment le Fils de Dieu ; tandis que saint Luc lui fait dire : « Cet homme était juste ; » mais il faut croire que le centurion a prononcé ces deux paroles, et que chacun en a rapporté une seule, ou bien que saint Luc a exprimé quelle était la pensée du centurion en appelant Jésus *Fils de Dieu*. En effet, peut-être que le centurion n'avait pas voulu dire qu'il était *Fils unique de Dieu égal au Père* ; mais qu'il l'avait proclamé *Fils de Dieu* parce qu'il le croyait juste, comme beaucoup de justes ont été appelés *enfants de Dieu*. De même, lorsque saint Matthieu parle de ceux qui étaient avec le centurion, tandis que saint Luc n'en dit rien, il n'y a pas de contradiction, quoique l'un dise plus que l'autre ; aussi saint Matthieu dit : *Ils furent saisis de crainte* ; tandis que saint Luc ne dit pas : *Il fut saisi de crainte*, mais *il glorifia Dieu*. Qui ne comprend que la crainte lui ait fait glorifier Dieu ?

THEOPH. — Il semble que maintenant s'accomplissent ces paroles du Seigneur : « Lorsque j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi. » En effet, lorsqu'il fut élevé sur la croix, il attira le larron et le centurion, ainsi que plusieurs Juifs dont il est dit : « Ceux qui assistaient à ce spectacle et qui virent ces choses s'en retournèrent en frappant leur poitrine. » — BÈDE. — Ils frappaient leur poitrine en signe de deuil et de repentir, ce qui peut s'entendre de deux manières,

miratum. Quod autem Lucas etiam ipse dixit : Videns autem centurio quod factum erat, in eo genere inclusit omnia quæ facta erant in illa hora mirabiliter, tanquam unum mirabile factum commemorans ; cuius quasi membra et partes erant omnia illa miracula. Quod autem alius dixit centurionem dixisse : Vere Filius Dei erat iste, Lucas autem ait quod justus erat, putari potest diversum ; sed vel utrumque dictum a centurione debemus intelligere, et aliud illum, aliud istum commemorasse ; vel fortasse Lucam exprimere sententiam centurionis, quomodo dixerit Jesum Filium Dei ; forte enim non eum unigenitum æqualem Patri centurio intellexerat, sed ideo Filium Dei dixerat, quia justum crediderat, sicut

multi justii dicti sunt filii Dei. Jam vero quia Matthæus addidit eos qui cum centurione erant, Lucas vero hoc tacuit, non est contrarium cum alius dicit quod alius tacet ; et Matthæus dixit : Timuerunt valde, Lucas autem non dixit : Timuit, sed, glorificavit Deum : quis non intelligat eum timendo Deum glorificasse ?

THEOPH. Nunc autem videtur effectum sortiri quod Dominus dixerat : Cum exaltatus fuero, omnia ad me traham. Exaltatus namque in cruce attraxit latronem et centurionem, sed et quosdam Judæorum, de quibus sequitur : Et omnis turba eorum qui simul aderant ad spectaculum istud, et videbant, percutiebant pectora, etc. BÈDE. Quod percutiebant pectora quasi penitentia

soit parce qu'ils regrettaient la mort injuste de celui dont ils avaient aimé la vie, soit parce que se souvenant d'avoir demandé sa mort, ils tremblent qu'il ne soit plus glorifié dans la mort. Remarquez que les Gentils craignant Dieu le glorifient et le confessent à haute voix, tandis que les Juifs se contentent de frapper leur poitrine et retournent en silence dans leurs maisons.

S. AMB. — O cœurs des Juifs, plus durs que les rochers ! le juge les reprend, le centurion croit, le traître désavoue son crime par sa mort, les éléments se troublent, la terre est ébranlée, les sépulcres s'ouvrent, et cependant la dureté des Juifs demeure inébranlable au milieu du bouleversement de l'univers. — BÈDE. — Ainsi le centurion figure la foi de l'Église qui confesse le Fils de Dieu, tandis que la synagogue est dans le silence. C'est alors que s'accomplit ce dont le Seigneur se plaint à son Père, en disant : « Vous avez éloigné de moi mes amis et mes proches, et ceux qui me connaissaient ont fui ma misère. » D'où il suit : « Tous ses amis se tenaient éloignés. » — THÉOPH. — Cependant les femmes, dont le sexe fut autrefois maudit, sont là qui attendent et contemplent ces choses ; car il suit : « Les femmes qui l'avaient suivi de Galilée regardaient. » De sorte qu'elles reçoivent les premières grâces de la justification et de la bénédiction qui émanent de la passion aussi bien que de la résurrection.

Dans le même temps un sénateur appelé Joseph, homme vertueux et juste, qui n'avait point consenti au dessein des autres ni à ce qu'ils avaient fait ; qui était d'Arimathie, ville de Judée, et du nombre de ceux qui attendaient le royaume de Dieu ; cet homme, dis-je, vint trouver Pilate, lui demanda le

et luctus indicium, potest dupliciter intelligi : sive quod eum cujus vitam dilexerunt, injuste occisum dolebant ; sive quod cujus mortem se impetrasse meminerunt, hunc in morte amplius glorificatum tremebant. Notandum autem quod Gentiles Deum timentes, apertæ confessionis voce glorificant : Judæi percutientes solum pectora, silentes domum redeunt.

AMBR. O duriora saxis pectora Judæorum ! Judex arguit, credit minister, proditor scelus suum morte condemnat, elementa fugiunt, terra concutitur, monumenta reserantur : Judæorum tamen immobilis duritia manet orbe concusso. BÈDE. Unde merito per centurionem fides Ecclesiæ designatur, quæ Dei Filium tacente synagoga confirmat. Impletur autem quod Dominus

Patri conqueritur, dicens (Psal. 87, vers. 19) : Elongasti a me amicum et proximum, et notos meos a miseria. Unde sequitur : Stabant autem omnes noti ejus a longe. THÉOPH. Sed feminarum genus, olim maledictum, manet et videt hæc omnia : sequitur enim : Et mulieres quæ secutæ erant a Galilæa, hæc videntes : et sic primæ recoillantur justificatione, aut benedictione a passione profuente, sicut et resurrectione.

Et ecce vir nomine Joseph, qui erat decurio, vir bonus et justus (hic non consenserat consilio et actibus eorum), ab Arimathæa, civitate Judææ, qui expectabat et ipse regnum Dei. Hic accessit ad Pilatum, et petiit corpus Jesu ; et depositum involvit sindone ; et posuit illud in monumento exciso, in quo nondum

corps de Jésus, et l'ayant ôté de la croix, il l'enveloppa d'un linceul, et le mit dans un sépulcre taillé dans le roc, où personne n'avait encore été mis. Or, ce jour était celui de la préparation, et le jour du sabbat allait commencer. Les femmes qui étaient venues de Galilée avec Jésus, ayant suivi Joseph, considérèrent le sépulcre, et comment le corps de Jésus y avait été mis. Et s'en étant retournées, elles préparèrent des aromates et des parfums; et pour ce qui est du jour du sabbat, elles demeurèrent sans rien faire, selon l'ordonnance de la loi.

GREC. — Joseph était jusque-là un disciple caché du Christ. Enfin il triompha de la crainte qui le retenait et, poussé par son zèle, il déposa le corps du Seigneur de la croix où il était ignominieusement suspendu, acquérant ainsi une pierre précieuse par la modestie de ses paroles. D'où il suit : « Un décurion nommé Joseph » — BÈDE. — Il est appelé *décurion* parce qu'il appartenait à la curie et gérait les affaires de la curie. Cette charge est aussi appelée *curiale*, parce qu'elle consiste à veiller sur les intérêts civils. Joseph était donc revêtu d'une haute dignité selon le monde, mais il est loué surtout à cause de ses mérites devant Dieu. D'où il suit : « Cet homme, bon et juste, qui était d'Arimathie, ville de Judée, etc. » : Arimathie est la même que Ramatha, patrie d'Helcana et de Samuel.

S. AUG. — Saint Jean dit qu'il était disciple de Jésus. D'où il suit : « Il attendait, lui aussi, le royaume de Dieu. » On s'étonne que ce disciple, qui n'avait pas le courage de se déclarer ouvertement disciple de Jésus, ait osé demander son corps, tandis qu'aucun de ceux qui le suivaient publiquement ne l'osait. Car il suit : « Il alla trouver Pilate et lui demanda le corps de Jésus. » Mais il faut croire qu'il le fit à

quisquam positus fuerat. Et dies erat parasceves, et sabbatum illucescebat. Subsecutæ autem mulieres quæ cum eo venerant de Galilæa, viderunt monumentum, et quemadmodum positum erat corpus ejus; et revertentes paraverunt aromata et unguenta; et sabbato quidem siluerunt secundum mandatum.

ГРÆС. Fuerat quandoque Joseph occultus Christi discipulus; denique vinculum timoris rumpens, ferventior factus, dominicum corpus turpiter pendens a ligno deposuit; comparans pretiosam margaritam verborum modestia. Unde dicitur : Et ecce vir nomine Joseph qui erat decurio. БѢД. Decurio vocatur quod sit de ordine curiæ, et officia curiæ administret, qui etiam curialis a procurando munera civilia solet appellari. Magnæ ergo Joseph dignitatis

apud seculum, sed majoris apud Deum meriti fuisse laudatur : unde sequitur : Vir bonus et justus ab Arimathæa, civitate Judææ, etc. Arimathæa ipsa est Ramatha, civitas Helcanæ et Samuelis (1 Reg., 1).

AUG. (De con. Evang., lib. 8, cap. 22). Dicit autem Joannes quod erat discipulus Jesu : unde et hic subditur : Qui expectabat et ipse regnum Dei : Merito autem movet, cur ille qui propter timorem occultus erat discipulus, ausus sit petere corpus ejus, quod nullus eorum qui eum palam sequebantur, auderet. Sequitur enim : Illic accessit ad Pilatum, et petiit corpus Jesu. Sed intelligendum est istum fiducia dignitatis hoc fecisse, qua præditus poterat familiariter intrare ad Pilatum. In extremo autem illo officio funeris exhibendo minus videtur curasse de Judæis; quamvis

cause de sa dignité, qui lui permettait de se présenter familièrement à Pilate. D'ailleurs, pour rendre ces derniers devoirs des funérailles il semble se préoccuper moins des Juifs, quoique pour entendre le Seigneur il eût toujours cherché à éviter leur haine.

BÈDE. — C'est ainsi qu'étant digne d'ensevelir le corps du Seigneur à cause de sa justice et de ses mérites, il put l'obtenir à cause de son rang et de son influence temporelle. D'où il suit : « L'ayant déposé de la croix, il l'enveloppa d'un suaire. » Cette simplicité de la sépulture du Seigneur condamne la vanité des riches qui, même dans leurs tombeaux, ne peuvent se passer d'opulence.

S. ATHAN. — C'est un grand mal que d'embaumer les corps des morts et de ne pas les ensevelir (1), même quand ils sont saints; car, qu'y a-t-il de plus saint ou de plus grand que le corps du Seigneur? Cependant il fut mis dans le tombeau jusqu'au troisième jour où il ressuscita; car il suit : « Il le mit dans un tombeau taillé dans le roc. » — BÈDE. Dans le roc, de peur que s'il eût été bâti de diverses pierres, on ne dît après la résurrection qu'on l'avait furtivement enlevé en soulevant les fondements du tombeau. De plus, il est mis dans un sépulcre neuf; car il suit : « Où personne n'avait encore été mis, » de peur qu'après la résurrection plusieurs corps restant, on ne crût qu'un autre était ressuscité. De même que l'homme a été créé le sixième jour, de même il convenait que le Seigneur fût crucifié le sixième jour et accomplît le mystère de notre réparation. D'où il suit :

(1) Ceci condamne les usages des Egyptiens, à qui saint Antoine reprochait de ne point inhumer les morts.

soleret in Domino audiendo eorum inimicitias devitare.

BED. Sic igitur per justitiam meritorum sepeliendo corpori dominico aptus, dignus fuit per nobilitatem potentie secularis illud impetrare. Unde sequitur : Et depositum involvit in sindone. Ex simplici sepultura Domini, ambitio divitum condemnatur, qui nec in tumulis quidem possint carere divitiis.

ATHAN. (in Vita S. Antonii sub finem). Enormiter etiam agunt, qui condiunt corpora mortuorum, et ea non sepeliunt; etiam si sancta sint : quid enim sanctius aut majus Domini corpore? Quod tamen in monumento positum est, donec die tertia resurrexit : sequitur enim : Et posuit eum in monumento exciso. BED. Scilicet de

petra, ne si ex multis lapidibus ædificatum esset, post resurrectionem suffossis tumuli fundamentis, ablatus furto diceretur. In novo etiam ponitur monumento : nam sequitur : In quo nondum quisquam positus fuerat; ne post resurrectionem cæteris corporibus remanentibus, surrexisse alius suspicaretur. Quia vero sexta die homo factus est, recte Dominus sexta die crucifixus humanæ reparationis implevit arcanum. Unde sequitur : Et erat dies parasceves, quod præparatio interpretatur : quo nomine sextam feriam appellabant; quia ea die quæ in sabbatum forent necessaria, præparabant : quia vero septimo die requievit conditor ab opere suo, sabbato Dominus in sepulcro requievit. Unde sequitur : Et sabbatum illucescibat. Supra autem legimus

« C'était le jour de la parascève, » ce qui veut dire préparation (1); c'était le nom du sixième jour, parce qu'on préparait ce jour-là tout ce qui était nécessaire pour le sabbat. Or, de même que le Créateur s'était reposé de son œuvre le sixième jour, de même le Seigneur s'est reposé dans le sépulcre le jour du sabbat. D'où il suit : « Le jour du sabbat commençait à luire. » Nous avons vu plus haut que *ses amis et les femmes qui l'avaient suivi regardaient de loin*. Lors donc que le corps de Jésus eut été détaché de la croix, ses amis s'en retournèrent chez eux, et les femmes qui l'aimaient avec plus d'ardeur assistèrent seules aux funérailles, désirant voir où il serait déposé. Car il suit : « Les femmes qui étaient venues de Galilée avec Jésus suivirent Joseph, et virent le sépulcre et comment le corps de Jésus y avait été placé. » Elles voulaient pouvoir lui porter l'offrande de leur amour quand le temps en serait venu.

THÉOPH. — Cependant elles n'avaient pas encore une foi véritable; mais comme s'il n'eût été qu'un pur homme, elles lui préparaient des parfums et des aromates, selon la coutume des Juifs qui faisaient ainsi pour leurs morts. D'où il suit : « Et s'en retournant, elles préparèrent des parfums, etc. » — BÈDE. — Après la sépulture du Seigneur, tant qu'il fut permis de travailler (jusqu'au coucher du soleil), elles s'occupèrent à préparer des aromates. Or, la loi voulait que pendant le sabbat on observât le silence (c'est-à-dire le repos, depuis le soir jusqu'au soir du jour suivant); car il suit : « Pendant le sabbat, elles demeurèrent en silence, selon la loi. »

S. AMB. — Mystiquement, c'est un juste qui ensevelit le corps du

(1) Παρασκευη. C'était le jour de la préparation du sabbat ou le sixième jour. Il avait été ainsi nommé par les Juifs qui vécurent au milieu des Grecs.

quia stabant omnes noti ejus a longe, et mulieres quæ secutæ erant eum. His ergo notis Jesu post depositum ejus cadaver ad sua remeantibus, solæ mulieres quæ arctius amabant, funus subsecutæ, quo loco poneretur inspicere cupiebant. Sequitur enim : Subsecutæ autem mulieres quæ cum ipso venerant de Galilæa, viderunt monumentum, et quemadmodum positum erat corpus ejus; ut scilicet ei tempore congruo munus possent suæ devotionis offerre.

THEOPH. Neque tamen fidem debitam adhuc habebant, sed quasi puro homini aromata et unguenta parabant more Judæorum, qui talia exhibebant defunctis.

Unde sequitur : Et revertentes paraverunt unguenta, etc. BÈD. Sepulto enim Domino quandiu licebat operari (id est, usque ad solis occasum) unguentis præparandis erant occupatæ. Mandatum autem erat, ut sabbati silentium (id est, quies a vespera usque ad vesperam) servaretur : sequitur enim : Et sabbato quidem siluerunt secundum mandatum.

AMBR. Mystice autem justus Christi corpus sepelit. Talis est enim Christi sepultura, quæ fraudem iniquitatemque non habeat. Merito autem Matthæus hunc divitem dixit : suscipiendo enim divitem necivit fidei paupertatem, justus corpus Christi

Christ; car telle est la sépulture du Christ, exempte de fraude et d'iniquité. Saint Matthieu dit qu'il était riche; car recevant le riche, il ne connut point la pauvreté de la foi. Ce juste enveloppe le corps du Christ d'un suaire; vous aussi, revêtez le corps du Christ de sa gloire, afin d'être juste; et si vous le croyez mort, couvrez-le néanmoins de la plénitude de sa divinité; c'est ainsi que l'Église est revêtue de la grâce de l'innocence. — BÈDE. — Celui-là enveloppe Jésus d'un suaire blanc qui le reçoit avec une âme pure. — S. AMB. — Ce n'est pas sans raison qu'un évangéliste dit *un sépulcre neuf*, et un autre *le sépulcre de Joseph*; en effet, on prépare un tombeau à ceux qui sont sous la loi de la mort; mais le vainqueur de la mort n'a pas de tombeau; car quel rapport peut-il y avoir entre Dieu et un sépulcre? Il est mis seul dans ce sépulcre, parce que, quoique la mort du Christ soit la mort commune selon la nature de son corps, elle est exceptionnelle à cause de sa puissance. Le Christ est enseveli dans le sépulcre d'un juste, afin qu'il se repose dans la demeure de la justice. Le juste a creusé ce sépulcre du Verbe qui doit pénétrer dans la pierre dure des Gentils, afin que la puissance du Christ éclate dans les nations; c'est pour cela aussi qu'il a roulé la pierre qui en ferme l'entrée. Que celui qui a enseveli le Christ en lui-même le garde avec soin de peur de le perdre, et qu'il ne laisse point entrer l'infidélité.

BÈDE. — Le Seigneur est crucifié le sixième jour et se repose le septième dans le sépulcre, pour signifier que dans le sixième âge du monde il nous faudra souffrir et être crucifiés au monde pour le Seigneur; mais le septième jour (c'est-à-dire après la mort), nos corps seront dans le tombeau et nos âmes se reposeront avec le Seigneur.

operit sindone : vesti et tu Domini corpus gloria sua, ut et ipse sis justus : et si mortuum credis, operi tamen Divinitatis suæ plenitudine : sed et vestitur Ecclesia innocentiae gratia. BÈD. Ille etiam in sindone munda involvit Jesum, qui pura mente cum susceperit. AMBR. Nec otiose alius Evangelista monumentum novum dixit, alius monumentum Joseph : etenim tumulus his paratur qui sub lege sunt mortis, victor mortis tumulum suum non habet : quæ enim communicatio tumulo et Deo? Solus enim tumulo includitur, quia mors Christi etsi sit communis secundum naturam corporis, specialis est secundum virtutem. Bene autem Christus in monumento conditur justus, ut justitiæ habitatione requies-

cat : monumentum enim hoc in duritiæ gentilis petra justus excidit penetrati verbi ; ut prætenderet in nationibus virtus Christi, cui pulcherrime admotus est lapis. Quicumque in se bene humaverit Christum, diligenter custodiat ; ne eum perdat, neve perfidiæ sit ingressus.

BÈD. Quod autem Dominus sexta die crucifigitur, septima in sepulchro quiescit, significat quod in sexta mundi ætate nos pro Domino pati et velut mundo crucifigi necesse est. In septima vero (id est, post mortem), corpora quidem in tumulis, animæ vero cum Domino requiescunt. Sed et usque nunc mulieres sanctæ (id est, animæ humiles), dilectione ferventes, passioni Christi diligenter obsequuntur ; et si forte valeant

Cependant il y a encore aujourd'hui des saintes femmes (les âmes humbles), ardentes d'amour, qui suivent avec empressement la passion du Christ et qui, afin de pouvoir l'imiter, méditent avec soin l'ordre dans lequel elle s'est accomplie; elles la lisent, l'entendent, la gravent dans leur mémoire, et ensuite elles cherchent à pratiquer les œuvres de vertu (qui sont agréables au Christ), afin que, lorsque finira la préparation de la vie présente, elles puissent, le jour de la résurrection, aller au devant du Christ dans le repos bienheureux, avec les aromates des œuvres spirituelles.

CHAPITRE XXIV.

Mais le premier jour de la semaine ces femmes vinrent au sépulcre de grand matin, apportant les parfums qu'elles avaient préparés; et elles trouvèrent que la pierre, qui était au devant du sépulcre, en avait été ôtée. Elles entrèrent ensuite dedans, et n'y trouvèrent point le corps du Seigneur Jésus. Ce qui leur ayant causé une grande consternation, deux hommes parurent tout d'un coup devant elles avec des robes brillantes. Et comme elles étaient saisies de frayeur, et qu'elles tenaient leurs yeux baissés contre terre, ils leur dirent : Pourquoi cherchez-vous parmi les morts celui qui est vivant? Il n'est point ici, mais il est ressuscité. Souvenez-vous de quelle manière il vous a parlé, lorsqu'il était encore en Galilée, et qu'il disait : Il faut que le Fils de l'homme soit livré entre les mains des pécheurs, qu'il soit crucifié, et qu'il ressuscite le troisième jour. Elles se

imitari, sedula curiositate quo ordine sit eadem passio completa perpendunt; qua lecta, audita, recordata, mox ad parandae opera virtutum (quibus Christus delectetur)] convertunt, ut finita praesentis vitae parasceve, in requie beata, tempore resurrectionis occurrere Christo valeant cum aromatibus spiritualium actionum.
--	---

CAPUT XXIV.

Una autem sabbati valde diluculo, venerunt ad monumentum, portantes quas paraverant aromata, et invenerunt lapidem revolutum a monumento; et ingressae non invenerunt corpus Domini Jesu. Et factum est dum mente consternatae essent de isto, ecce duo viri steterunt secus illas in veste refulgenti. Cum timerent autem et declinarent vultum in terram, dixerunt ad illas : Quid queritis

viventem cum mortuis? Non est hic, sed surrexit. Recordamini qualiter locutus est vobis, cum adhuc in Galilaea esset, dicens quia oportet Filium hominis tradi in manus hominum peccatorum, et crucifigi, et die tertia resurgere. Et recordatae sunt verborum ejus, et regressae a monumento, nuntiaverunt haec omnia illis undecim, et caeteris omnibus. Erat autem Maria Magdalene, et

ressouvînrent donc des paroles de Jésus. Et étant revenues du sépulcre, elles racontèrent tout ceci aux onze apôtres, et à tous les autres. Celles qui firent ce rapport étaient Marie-Madeleine, Jeanne et Marie, mère de Jacques, et les autres qui étaient avec elles. Mais ce qu'elles leur disaient leur parut comme une réverie, et ils ne les crurent point. Néanmoins Pierre, se levant, courut au sépulcre; et s'étant baissé pour regarder, il ne vit que les linceuls qui étaient par terre; et il s'en revint admirant en lui-même ce qui était arrivé.

BÈDE. — Les saintes femmes ne se contentèrent point des soins du jour de la préparation, mais lorsque le sabbat fut passé (c'est-à-dire après le coucher du soleil), aussitôt qu'il leur fut permis de reprendre leur travail, elles achetèrent des aromates pour aller embaumer le corps de Jésus, comme le raconte saint Marc; cependant, la nuit étant déjà profonde, elles ne purent aller au sépulcre; c'est pourquoi il est dit : « Le jour d'après le sabbat, de grand matin, etc. » Le jour d'après le sabbat (c'est-à-dire le premier de la semaine), le premier depuis le sabbat; celui que les chrétiens ont appelé *dimanche* à cause de la résurrection du Seigneur. Ces saintes femmes viennent au sépulcre de grand matin, ce qui indique leur grand zèle à chercher le Seigneur et leur désir ardent de le trouver.

S. AMB. — Mais ici surgit une grande difficulté; comment saint Luc dit-il que les saintes femmes vinrent au sépulcre *de grand matin*, tandis que saint Matthieu dit *le soir du sabbat*. On peut croire que les évangélistes ont parlé de temps divers pour nous faire entendre qu'il y eut diverses femmes et diverses visions. Quant à ce qui est écrit de la résurrection du Seigneur : « Le soir du sabbat, à la première lueur du jour qui suit le sabbat, » il faut tempérer ces paroles de manière à

Joanna, et Maria Jacobi, et cæteræ quæ cum illis erant, quæ dicebant ad apostolos hæc. Et visa sunt ante illos sicut deliramentum verba ista, et non crediderunt illis. Petrus autem surgens cucurrit ad monumentum, et procumbens vidit linteamina sola posita; et abiit, secum mirans quod factum fuerat.

BED. Religiosæ mulieres, non solum in die parasceves, sed etiam sabbato transacto (id est, sole occidente) mox ut operandi licentia remeavit, emerunt aromata, ut venientes ungerent corpus Jesu, sicut Marcus testatur; præoccupante tamen jam noctis articulo monumentum adire non valuerunt: et ideo dicitur: Una autem sabbati valde

diluculo venerunt, etc. Una sabbati (sive prima sabbati) prima est a sabbato; quam diem dominicam propter Domini resurrectionem mos christianus appellat. Quod autem valde diluculo mulieres venerunt ad monumentum, magnus quærendi et inveniendi Dominum fervor charitatis ostenditur.

AMBR. Sed magna oritur hoc loco plerisque dubitatio, quod hic valde diluculo, Matthæus vespere sabbati mulieres ad monumentum venisse dixit; sed evangelistas de diversis putet dixisse temporibus, ut personas alias mulierum et alias conjicias visiones. Quod autem scriptum est: Vespere autem sabbati, quæ lucescit in prima sabbati, resurrexisse Dominum, sic temperandum est; ut neque mane dominica, quæ

dire que la résurrection n'arriva ni le matin du dimanche, qui est le premier jour après le sabbat, ni le jour du sabbat; car où seraient les trois jours? Il n'est donc pas ressuscité au déclin du jour, mais au déclin de la nuit. Le texte grec dit *οψε*, qui veut dire *tard*; or, ce mot peut signifier le déclin du jour et aussi tout ce qui est tardif; comme si vous disiez: «Cela m'a été suggéré trop tard.» Ainsi, *tard* veut dire que la nuit était profonde; c'est pour cela que les saintes femmes purent s'approcher du sépulcre pendant que les gardes dormaient. De plus, afin que vous sachiez que ceci arriva dans la nuit, il est dit que plusieurs de ces femmes l'ignoraient; celles-là le savent qui ont veillé le jour et la nuit, celles-là l'ignorent qui se sont retirées. Saint Jean parle d'une Marie-Madelcine qui ne savait pas où on avait mis le Seigneur; or, la même ne pouvait le savoir d'abord, et ensuite ne pas le savoir; si donc il y a plusieurs Marie, il peut y avoir aussi plusieurs Marie-Madeleine; le premier de ces noms est celui de la personne, et le second celui de son pays.

S. AUG. — Ou encore : saint Matthieu, parlant de la première partie de la nuit, qui est le soir, a voulu signifier la nuit elle-même; c'est à la fin de cette nuit que les saintes femmes allèrent au sépulcre, et cela parce qu'elles avaient déjà préparé les aromates depuis la veille, et que le sabbat étant passé, elles pouvaient les apporter.

S. EUS. — Cependant le corps du Verbe gisait sans vie, et une grande pierre fermait le sépulcre comme si la mort eût voulu le retenir captif; mais avant que trois jours se soient écoulés, la vie se montre de nouveau lorsque sa mort est assez certaine. D'où il suit : «Elles trouvèrent la pierre du sépulcre renversée, etc.» — THÉOPH. — Un ange l'avait renversée comme saint Matthieu le raconte. — S. CHRYS. —

est prima post sabbatum, neque sabbato resurrectio facta credatur : nam quomodo triduum completur? Non ergo vesperscente die, sed vespere noctis resurrexit. Denique græcus sero dixit : sero autem et horam significat in occasu diei, et rei cujuslibet tarditatem, quomodo si dicas : Sero mihi suggestum est. Est ergo et sero tempus noctis profundum : unde et mulieres ad monumentum accedendi habent facultatem custodibus quiescentibus. Et ut scias nocte factum, mulieres aliæ nesciunt : sciunt quæ observant noctibus et diebus; nesciunt, quæ recesserunt. Nescit una Maria Magdalene secundum Joannem : nam eadem, et ante scire, et postea nescire non potuit : ergo

si plures Mariæ, plures etiam fortasse Maria Magdalene : cum illud nomen personæ sit, hoc sumatur a loco. AUG. (*De cons. Evang.*, lib. 3, cap. 24). Vcl Matthæus a prima parte noctis, quod est vespere, ipsam voluit noctem significare; cujus noctis fine venerunt ad monumentum; et hoc ea de causa, quia jam a vesperis paraverant, et licebat afferre aromata transacto sabbato.

EUSEB. Jacebat autem organum Verbi extinctum, magnus vero lapis claudebat sepulcrum, quasi mors eum duxisset captivum; sed nondum lapsa triduo, vita se promit iterum post sufficientem mortis convictionem. Unde sequitur : Et invenerunt lapidem revolutum, etc. THÉOPH. Angelus

Après la résurrection, la pierre fut renversée à cause des saintes femmes, afin que, voyant le sépulcre vide du corps du Seigneur, elles crussent qu'il était ressuscité. D'où il suit : « Et étant entrées, elles ne trouvèrent point le sépulcre du Seigneur Jésus. » — S. CYR. — Or, ne trouvant plus le corps du Christ, qui était ressuscité, elles étaient agitées de diverses pensées; mais leur amour pour le Christ et leur inquiète sollicitude méritèrent la vision des anges. Car il suit : « Pendant que leur âme était consternée, deux anges leur apparurent revêtus d'habits resplendissants. » — S. EUS. — Présages de joie et de bonheur, les messagers de la résurrection salutaire apparaissent vêtus d'habits resplendissants. Moïse, préparant les plaies de l'Égypte, avait vu un ange dans une flamme ardente; mais ce n'est point ainsi que les saintes femmes virent les anges du sépulcre; ils étaient doux et gracieux, tels qu'ils devaient apparaître dans le royaume et le triomphe du Seigneur. De même que durant la passion le soleil s'était éclipsé pour manifester son deuil et sa défaillance à ceux qui crucifiaient le Fils de Dieu, de même les messagers de la vie et de la résurrection annoncent la joie de cette fête salutaire par l'éclat de leurs vêtements.

S. AMB. — Mais comment saint Marc et saint Matthieu ne parlent-ils que *d'un jeune homme assis et vêtu d'une robe blanche*, tandis que saint Jean et saint Luc racontent que les saintes femmes virent *deux anges assis et vêtus de robes blanches*? — S. AUG. — On peut croire que d'abord les saintes femmes virent un seul ange, selon le récit de saint Marc et de saint Matthieu, avant d'entrer dans le sépulcre, dans une espèce d'enceinte qui précédait le rocher du sépulcre; c'est là qu'elles virent

revolverat eum ut testatur Matthæus. CHRYS. (hom. 91 in Matth.). Amotus est autem lapis post resurrectionem propter mulieres, ut credant resurrexisse Dominum, videntes nempe monumentum vacuum corpore. Unde sequitur : Et ingressæ non invenerunt corpus Domini Jesu. CYRIL. Cum igitur non invenissent corpus Christi quod resurrexerat, ducebantur diversis cogitationibus; et propter amorem Christi, et adhibitam sollicitudinem, meruerunt visionem angelicam. Sequitur enim : Et factum est dum mente consternatæ essent, duo angeli steterunt juxta illas in veste refulgenti. EUSEB. Jucunditatis et gaudii indicia, salutiferæ resurrectionis nuntii, et fulgentes amictus præstant. Moyses enim plagas

Ægyptiis præparans, in flamma ignis angelum perspexit : sed non tales visi sunt mulieribus in sepulcro, sed mites et hilares; quales decebat conspici in regno et gaudio Domini. Et sicut in passione eclipsatus est sol, mœroris et angustiae signa promens crucifigentibus Filium Dei, ita angeli vitæ ac resurrectionis præcones habitum salutiferi festi candidati designabant.

AMBR. Sed quomodo Marcus unum juvenem in albis sedentem, Matthæus unum, Joannes et Lucas duos angelos in albis sedentes visos esse memoraverunt? AUG. (De cons. Evang., ut sup.). Possumus intelligere unum angelum visum a mulieribus, et secundum Marcum, et secundum Matthæum, ut eas ingressas in monumentum accipia-

assis à droite l'ange dont parle saint Marc; ensuite elles entrèrent pour voir le lieu où le corps du Seigneur avait été déposé, et c'est alors qu'elles virent ces deux anges debout (comme dit saint Luc) qui apparurent pour encourager leur âme et fortifier leur foi. D'où il suit : « Comme elles étaient saisies de frayeur, etc. » — BÈDE. — Il n'est pas dit qu'à la vue des anges les saintes femmes se soient prosternées contre terre, mais seulement qu'elles abaissèrent leurs yeux à terre; de même, il n'est pas dit qu'aucun des saints qui furent témoins de la résurrection du Seigneur se soit prosterné contre terre à la vue des anges ou même du Seigneur. De là vient qu'en mémoire de la résurrection du Seigneur, et comme signe de l'espérance de notre propre résurrection, l'usage a prévalu dans l'Église de prier les yeux abaissés vers la terre sans fléchir les genoux, tous les jours de dimanche et pendant le temps pascal. Cependant il ne fallait pas chercher dans le sépulcre (qui est la demeure des morts) celui qui était ressuscité à la vie; c'est pourquoi il est ajouté : « Ils leur dirent (les anges aux saintes femmes) : Pourquoi cherchez-vous parmi les morts celui qui est vivant? Il n'est pas ici, il est ressuscité. » C'est ainsi que le troisième jour, comme il l'avait prédit aux saintes femmes qui étaient avec ses disciples, il célébra le triomphe de sa résurrection. D'où il suit : « Souvenez-vous de ce qu'il vous a dit : Il faut que le Fils de l'homme soit livré et crucifié, et qu'il ressuscite le troisième jour. » En effet, il avait rendu son âme la veille du sabbat vers la neuvième heure; le soir du même jour, il fut enseveli, et il ressuscita le matin du premier jour après le sabbat. — S. ATHAN. — Certes, il aurait pu ressusciter immédiatement son corps, mais on eût dit qu'il n'était pas

mus; scilicet in aliquod spatium, quod erat aliqua maceria communitum ante illum saxei sepulcri locum, atque ibi vidisse angelum sedentem a dextris (quod dicit Marcus), deinde intus ab eis dum inspicerent locum in quo jacebat corpus Domini, visos duos alios angelos stantes (sicut dixit Lucas) locutos ad earumdem exhortandum animum, et ædificandam fidem. Unde sequitur : Cum timerent autem, etc. BÈDE. Sanctæ mulieres astantibus sibi angelis, non in terram cecidisse, sed vultum dicuntur in terram declinasse; nec quempiam sanctorum legimus tempore dominicæ resurrectionis, vel ipso Domino vel angelis sibi visis, terræ prostratum adorasse. Unde mos obtinuit ecclesiasticus, ut vel in me-

moriam dominicæ vel nostræ spem resurrectionis omnibus dominicis diebus, et toto quinquagesimo tempore, non flexis genibus, sed declinatis in terram vultibus oremus. Non erat autem in monumento (qui locus est mortuorum) quærendus ille qui ad vitam resurrexit a mortuis. Et ideo subditur : Dixerunt ad illas (scilicet angeli ad mulieres) : Quid quæritis viventem cum mortuis? Non est hic, sed surrexit. Die autem tertia sicut ipse inter discipulos viros feminis prædixit, resurrectionis suæ triumphum celebravit. Unde sequitur : Recordamini qualiter locutus est vobis quia oportet Filium hominis tradi, et crucifigi, et die tertia resurgere, etc. Die namque parasceves hora nona spiritum tradens, vespere sepultus,

mort ou que la mort n'avait fait que l'effleurer; au contraire, si la résurrection du Seigneur était arrivée plus tard, la gloire de son incorruptibilité eût été moins évidente. Ainsi, il a voulu mettre cet intervalle d'un jour, afin de prouver la mort de son humanité, et il est ressuscité le troisième pour démontrer que son corps était incorruptible. — BÈDE. — Il a été couché un jour et deux nuits dans le sépulcre parce qu'il a joint la lumière de sa simple mort aux ténèbres de notre double mort.

S. CYR. — Les saintes femmes, instruites par les paroles des anges, se hâtèrent d'aller annoncer ces choses aux disciples; d'où il suit: « Elles se ressouvinrent de ses paroles; et revenant du sépulcre, elles annoncèrent toutes ces choses aux onze et à tous les autres. » De même que la femme avait été la première cause de la mort, elle fut le premier témoin du mystère de la résurrection, et l'annonça la première. C'est ainsi que la femme a mérité d'être lavée de sa honte et délivrée de sa malédiction. — S. AMBR. — Il n'est point permis aux femmes d'enseigner dans l'Église, mais elles doivent interroger leurs maris dans l'intérieur de leurs maisons. C'est pourquoi la femme est envoyée à ceux de la maison. Ensuite, l'évangéliste nous dit quelles étaient ces femmes, en ajoutant: « C'était Marie-Madeleine. » — (BÈDE. — La sœur de Lazare); et Jeanne (femme de Chusa, procureur d'Hérode) et Marie mère de Jacques (mère de Jacques-le-Mineur et de Joseph) et plusieurs autres, dont il dit d'une manière générale: « Et les autres qui étaient avec elles, qui racontèrent ceci aux apôtres. » Or, c'est afin que la femme ne fût pas toujours sous le poids de l'opprobre des

mane prima sabbati resurrexit. ATHAN. (lib. *De Incarnat. Filii Dei*). Poterat siquidem statim suscitare corpus a morte: sed dixisset aliquis eum nequaquam fuisse mortuum, vel non plane mortem ei inhæsisse; et fortasse si resurrectio Domini fuisset dilata, latuisset incorruptionis honor. Ut igitur corpus ostenderet mortuum, unius interpolationem diei passus est, et tertia die corpus suum incorruptum demonstravit. BÈD. Uno etiam die in sepulcro et duabus noctibus jacuit, quia lucem suæ simplæ mortis, tenebris duplæ nostræ mortis adjunxit.

CYRIL. Instructæ autem mulieres angelorum affatibus, accelerantes ea retulerunt discipulis. Unde sequitur: Et recordatæ sunt verborum ejus, et regressæ a monumento, nuntiaverunt hæc omnia illis unde-

cim, et cæteris omnibus. Namque femina quæ quondam mortis fuit ministra, venerandum resurrectionis mysterium prima percepit, et nuntiat. Adeptum est igitur femineum genus et ignominie absolutionem et maledictionis repudium. AMBR. Mulieribus autem docere in Ecclesia non permittitur (1 ad *Timoth.*, 2), sed domi viros suos interrogant (1 ad *Cor.*, 14). Ad eos ergo femina mittitur qui domestici sunt. Quæ autem fuerint hæc mulieres, ostendit, subdicens: Erat autem Maria Magdalene. (BÈD. Ipsa est soror Lazari); et Joanna (uxor Chusæ, procuratoris Herodis); et Maria Jacobi (id est, mater Jacobi minoris, et Joseph). Et communiter de aliis subditur: Et cæteræ quæ cum eis erant, quæ dicebant ad apostolos hæc (IDEM. ex Ambrosio): ut enim perpetui reatus apud viros mulier op-

hommes à cause de sa faute, qu'après avoir été pour l'homme l'intermédiaire du mal, elle devint aussi l'intermédiaire de la grâce.

THEOPH. — Selon la nature, le miracle de la résurrection est incroyable pour l'homme. D'où il suit : « Et cela leur parut comme du délire. » — BÈNE. — Cette infirmité de leur foi est devenue la fermeté de la nôtre. En effet, à cause de leurs doutes, la résurrection fut démontrée par un grand nombre de preuves, de sorte que quand nous les lisons, leur doute devient la cause de notre certitude. — THEOPH. — Cependant à peine saint Pierre a-t-il entendu ce récit qu'il court au sépulcre, prompt comme le feu d'un incendie. D'où il suit : « Mais Pierre, se levant, courut au sépulcre. »

S. Eus. — Seul il croit aux saintes femmes qui racontent l'apparition des anges ; et comme son amour était plus grand que celui des autres apôtres, il s'avança avec empressement, regardant de tous côtés pour voir le Seigneur. D'où il suit : « Et s'étant penché, il ne vit que les linges posés à terre. » — THEOPH. — Étant venu au sépulcre, d'abord il commença à admirer ce qu'auparavant lui-même et les autres apôtres avaient raillé. D'où il suit : « Et il s'en alla, admirant en lui-même ce qui était arrivé. » C'est-à-dire qu'il admirait en lui-même comment il ne restait que les linges qui avaient servi à embaumer le corps, et comment un voleur aurait pu enlever le corps au milieu des gardes et laisser les linges dont il était enveloppé.

S. AUG. — Il faut croire que saint Luc a voulu résumer ici ce qui se rapporte à saint Pierre. En effet, saint Pierre courut au sépulcre en même temps que saint Jean, alors seulement que les saintes femmes

probrum non sustineret, quæ culpam viro transfuderat, transfudit et gratiam.

THEOPH. Est autem naturaliter incredibile mortalibus resurrectionis miraculum. Unde sequitur : Et visa sunt ante illos sicut deliramentum verba hæc. BÈN. (ex Gregorio). Quod non tam illorum infirmitas, quam nostra (ut ita dicam) futura firmitas fuit : ipsa namque resurrectio illis dubitantibus per multa argumenta monstrata est ; quæ dum nos legentes agnoscimus, de eorum dubitatione solidamur. THEOPH. Petrus autem hoc audiens tollit moras, et vadit ad monumentum ; quia nec ignis novit moras ingestus materiæ ; unde sequitur : Petrus autem surgens, cucurrit ad monumentum.

EUSEB. Solus enim ipse credit feminis dicentibus se angelos vidisse ; et cum esset

eximii affectus præ cæteris, sedulum se promebat, passim circumspiciens Dominum. Unde sequitur : Et procumbens vidit sola linteamina posita. THEOPH. Cum autem ad monumentum fuisset, hoc primo consecutus est ut miraretur quæ prius ab ipso vel ab aliis deridebantur. Unde sequitur : Et abiit, secum mirans quod factum fuerat ; id est, apud se mirans rei eventum, qualiter sola linteamina derelicta fuere, corpore myrrha peruncto ; vel quantam opportunitatem habuisset fur, ut hic semotim involuta dimittens, circumstantibus militibus corpus auferret.

AUG. (De cons. Evang., lib. 3, cap. 25). Intelligitur autem hoc Lucas recapitulando posuisse de Petro ; tunc enim cucurrit Petrus ad monumentum, quando et Joannes, cum tantummodo a mulieribus (præcipue a

(en particulier Marie-Madeleine) leur eurent annoncé que le corps avait été enlevé; ensuite eut lieu l'apparition des anges. Saint Luc ne parle que de saint Pierre, parce que c'est à lui que Marie annonça d'abord ce qu'elle avait vu. On peut aussi se demander comment saint Luc dit que saint Pierre n'entra point dans le sépulcre, mais seulement qu'il se pencha, et qu'ayant vu les linges posés à terre il se retira plein d'admiration; tandis que saint Jean dit que lui aussi vit ces linges, et qu'il entra après saint Pierre. Il faut croire que d'abord saint Pierre se pencha et vit les linges (comme le raconte saint Luc, quoique saint Jean n'en dise rien), et qu'ensuite il entra suivi de saint Jean.

BÈDE. — Dans le sens mystique, les saintes femmes qui vont au tombeau de grand matin nous enseignent par leur exemple à nous approcher du corps du Seigneur, après avoir dissipé les ténèbres de nos péchés. En effet, ce sépulcre était la figure de l'autel du Seigneur, où les mystères du corps du Christ doivent être consacrés non dans la soie ni dans des linges teints, mais sur le lin pur (à l'instar du suaire dont Joseph d'Arimathie l'enveloppa); afin que comme lui-même a offert pour nous à la mort la véritable substance de sa nature terrestre, ainsi nous-mêmes, en mémoire de lui, nous étendions sur l'autel le lin blanc et pur qui germe de la terre, après l'avoir épuré par un long travail qui figure les diverses mortifications. Les aromates que les saintes femmes apportent sont un emblème de l'odeur des vertus et des parfums des prières (1) avec lesquelles nous devons nous approcher de l'autel. Le renversement de la pierre du sépulcre figure la ré-

(1) Allusion à ces paroles de l'Apocalypse : « Ils avaient des urnes d'or remplies de parfums qui sont les prières des saints (5, v. 8); » et à celles-ci : « L'odeur des parfums qui montent des prières des saints (8, v. 4). »

Maria Magdalene) nuntiatum eis fuerat de corpore ablato : postea autem facta sunt hæc de visione angelorum. Ideo autem Lucas Petrum solum commemoravit, quia illi primitus Maria nuntiaverat. Item potest movere quod Petrum non intrantem, sed procumbentem dicit Lucas sola linteamina vidisse et discessisse mirantem; cum Joannes dicat, ita se linteamina vidisse posita, et seipsum post Petrum intrasse. Sed intelligendum est Petrum primo procumbentem vidisse (quod Lucas commemorat, Joannes tacet); post autem ingressus est antequam Joannes intraret.

BED. Juxta intellectum vero mysticum per hoc quod mulieres valde diluculo ve-

niunt ad monumentum, datur nobis exemplum discussis vitiorum tenebris ad Domini corpus accedere : nam et sepulcrum illud figuram dominici habebat altaris, in quo corporis Christi mysteria, non in serico, non in panno tincto, sed (instar sindonis, qua eum Joseph involvit) in linteo puro debent consecrari; ut sicut ipse veram terrenæ naturæ substantiam pro nobis morti obtulit, ita et nos in commemorationem ipsius purum de terræ germine candidumque et multimodo quasi mortificationis genere castigatum, altari linum imponamus. Aromata autem quæ mulieres deferunt, significant odorem virtutum et orationum suavitatem, quibus altari appropinquare

vélation des sacrements qui étaient cachés sous le voile de la lettre de la loi, laquelle était écrite sur des tables de pierre. Cette pierre étant soulevée, le corps du Seigneur n'est plus trouvé mort, mais il est évangélisé vivant, parce que « si nous avons connu le Christ selon la chair, maintenant nous ne le connaissons plus ainsi. »

Enfin, de même que les anges se tenaient auprès du corps du Seigneur déposé dans le tombeau, de même il faut croire que les anges se tiennent auprès du corps du Seigneur au moment de la consécration des divins mystères. Nous donc, à l'exemple des saintes femmes, chaque fois que nous nous approchons des mystères célestes, à cause de la présence des anges, ou à cause du respect pour l'oblation sainte abaissons nos yeux vers la terre en toute humilité, nous souvenant que nous sommes *cendre et poussière*.

Ce jour-là même, deux d'entre eux s'en allaient à un bourg nommé Emmaüs, éloigné de soixante stades de Jérusalem, parlant ensemble de tout ce qui s'était passé. Et il arriva que lorsqu'ils s'entretenaient et conféraient ensemble sur cela, Jésus vint lui-même les joindre, et se mit à marcher avec eux; mais leurs yeux étaient retenus, afin qu'ils ne pussent le reconnaître. et il leur dit : De quoi vous entretenez-vous ainsi dans le chemin, et d'où vient que vous êtes si tristes? L'un d'eux, appelé Cléophas, prenant la parole, lui répondit : Êtes-vous seul étranger dans Jérusalem, que vous ne sachiez pas ce qui s'y est passé ces jours-ci? Et quoi, leur dit-il? Ils lui répondirent : Touchant Jésus de Nazareth, qui a été un prophète puissant en œuvres et en paroles devant Dieu et devant le peuple; et de quelle manière les princes des prêtres et nos sénateurs l'ont livré pour être condamné à mort, et l'ont crucifié. Or, nous espérions que ce serait lui qui rachèterait Israël; et cependant, après tout cela, voici déjà le troisième jour que ces choses se sont passées. Il est vrai que quelques femmes de celles qui étaient avec nous nous ont étonnés; car ayant été avant le jour à son sépulcre, et n'y ayant point trouvé son corps, elles sont revenues dire que

debemus. Revolutio autem lapidis insinuat reserationem sacramentorum, quæ tegebantur velamine litteræ legis, quæ in lapide scripta est; cujus ablato tegmine corpus Domini mortuum non invenitur, sed vivum evangelizatur; quia etsi cognovimus secundum carnem Christum, sed jam nunc non novimus [2 ad Cor., 5]. Quomodo autem posito in sepulchro corpore Domini angeli astitisse leguntur, ita etiam tempore consecrationis mysteriis corporis Christi assistere sunt credendi. Nos ergo exemplo devotarum mulierum, quoties mysteriis cœlestibus appropinquamus, propter angelorum præsentiam, seu propter reverentiam sacræ oblationis, cum omni humilitate vultum declinemus in terram, nos cinerem et terram esse recolentes.

Et ecce duo ex illis ibant ipsa die in castellum, quod erat in spatio stadiorum sexaginta ab Hierusalem, nomine Emmaüs; et ipsi loquebantur adinvicem de his omnibus quæ acciderant. Et factum est dum fabularentur, et secum quærerent, et ipse Jesus appropinquans ibat cum illis. Oculi autem illorum tenebantur, ne eum agnoscerent: et ait ad illos: Qui sunt hi sermone quos confertis adinvicem ambulantes, et estis tristes? Et respondens unus, cui nomen Cleophas, dixit ei: Tu solus peregrinus es in Hierusalem, et non cognovisti quæ facta sunt in illa his diebus? Quibus ille dixit: Quæ? Et dixerunt: De Jesu Nazareno, qui fuit vir propheta potens in opere et sermone coram Deo et omni populo; et quomodo eum tradiderunt summi sacerdotes et principes

des anges mêmes leur ont apparu, qui les ont assurées qu'il est vivant. Et quelques-uns des nôtres, ayant aussi été au sépulcre, ont trouvé toutes choses comme les femmes les leur avaient rapportées; mais pour lui ils ne l'ont point trouvé.

GLOSE. — Après que les anges eurent manifesté aux saintes femmes la résurrection du Christ, elle fut de nouveau manifestée par une apparition du Christ lui-même aux disciples. D'où il est dit : « Deux d'entre eux allaient à un village, etc. » — THEOPH. — Quelques-uns prétendent que l'un de ces deux disciples était saint Luc lui-même, et que c'est pour cela qu'il a caché son nom (1). — S. AMB. — Sans doute que le Seigneur s'était montré sur le soir et à l'écart à ces deux disciples; Ammaon et Cléophas. — S. AUG. — Il n'y a rien d'absurde à admettre que ce fût un village, quoique saint Marc l'appelle une maison de campagne. Saint Luc décrit ce village en disant : « Il était éloigné d'environ soixante stades de Jérusalem, et s'appelait Emmaüs. » — BÈDE. — C'est Nicopolis, ville célèbre de la Palestine, qui, après l'invasion de la Judée, fut restaurée sous l'empereur Marc Aurèle, et changea d'aspect et de nom. Le stade, qui (disent les Grecs) fut inventé par les Grecs pour mesurer les distances et les chemins, est la huitième partie du mille; ainsi soixante stades font sept mille cinq cents pas. Ce fut la distance qu'eurent à parcourir ceux qui, étant certains de la mort et de la sépulture du Seigneur, doutaient de

(1) Cette opinion est peu probable, car saint Luc dit lui-même, au commencement de son Évangile, qu'il raconte ce qu'il a appris des autres; à moins qu'on ne dise qu'il devint fort tard disciple du Christ et qu'il vit les derniers événements de sa vie. Mais ceci ne repose sur rien.

nostri in damnationem mortis, et crucifixerunt eum : nos autem sperabamus quia ipse esset redempturus Israel : et nunc super hæc omnia tertia dies est hodie quod hæc facta sunt. Sed et mulieres quædam ex nostris terruerunt nos, quæ ante lucem fuerunt ad monumentum; et non invento corpore ejus, venerunt dicentes se etiam visionem angelorum vidisse, qui dicunt eum vivere. Et abierunt quidam ex nostris ad monumentum, et ita invenerunt sicut mulieres dixerunt; ipsum vero non invenerunt.

GLOSSA. Post manifestationem resurrectionis Christi per angelos mulieribus factam, manifestatur ulterius eadem resurrectione per ipsius Christi apparitionem

discipulis : unde dicitur : Et ecce duo ex illis ibant, etc. THEOPH. Quidam alterum horum duorum Lucam inquit esse; et ob hoc suum nomen occultasse. AMBR. Vel duobus discipulis seorsum Dominus jam se vespere demonstrarat; scilicet Ammaoni et Cleophæ. AUG. (*De cons. Evang.*, lib. 3, cap. ult.). Castellum autem illud non absurde accipiamus, etiam villam secundum Marcum potuisse appellari : deinde castellum describit, dicens : Quod erat in spatio stadiorum sexaginta ab Hierusalem, nomine Emmaus. BÈD. Ipsa est Nicopolis, civitas insignis Palæstinæ, quæ post expugnationem Judææ sub Marco Aurelio Antonino principe restaurata, cum statu mutavit et nomen. Stadium autem quod auctore (ut Græci dicunt) Hercule viarum spatia men-

sa résurrection. En effet, on ne peut nier que la résurrection, qui est arrivée après le septième jour, ne soit contenue dans le nombre huit. Or, les disciples qui marchaient en s'entretenant du Seigneur avaient déjà parcouru six milles de chemin, parce qu'ils s'affligeaient que sa vie, exempte de reproche, eût fini par la mort (qu'il avait subie le sixième jour); ils avaient aussi parcouru le septième mille, parce qu'ils ne doutaient point qu'il ne reposât dans le sépulcre; mais ils n'avaient encore parcouru que la moitié du huitième, parce qu'ils ne croyaient qu'imparfaitement à la gloire de la résurrection qui déjà s'était accomplie.

THÉOPH. — Ces disciples parlaient entre eux de ce qui s'était passé, non comme s'ils y croyaient, mais comme étonnés de ces événements extraordinaires. D'où il suit : « Ils parlaient ensemble de ce qui s'était passé. » — BÈDE. — Tandis qu'ils s'entretenaient ainsi de lui, le Seigneur s'approche et se joint à eux, afin d'allumer dans leurs âmes la foi de la résurrection, et aussi pour accomplir ce qu'il avait promis par ces paroles : « Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, j'y suis au milieu d'eux. » D'où il suit : « Et il arriva que, pendant qu'ils s'entretenaient et conféraient ensemble, il s'approcha et il marchait avec eux. » — THÉOPH. — Comme il était revêtu de son corps glorieux, la distance des lieux ne lui était pas un obstacle, et il paraissait tout-à-coup au milieu de ceux avec lesquels il voulait être; son corps n'était plus soumis aux lois naturelles mais spirituelles et surnaturelles. C'est pourquoi (comme dit saint Marc) il leur semblait tout autre et ils ne

surat, octava est pars miliarii : et ideo sexaginta stadia septem millia passuum et quinquaginta significant : quod spatium itineris fuit eis qui de morte et sepultura Domini certi, de resurrectione autem Domini dubii gradiebantur : nam resurrectionem quæ post septimam sabbati facta est, octavo numero contineri nullus ambigit. Discipuli ergo qui de Domino loquentes incedunt, sextum miliarium cepti itineris compleverant, quia illum sine querela viventem, usque ad mortem (quam in sexta sabbati subiit) pervenisse dolebant : compleverant et septimum, quia hunc in sepulcro non dubitabant quiescere : sed de octavo dimidium tantum peregerant ; quia gloriam jam celebratæ resurrectionis non credebant perfectæ.

THÉOPH. Prædicti autem discipuli loquebantur de his adinvicem quæ acciderant,

non quasi credentes, sed sicut stupentes in rebus extraneis. Unde sequitur : Et ipsi loquebantur adinvicem de his omnibus quæ acciderant. BÈDE. Loquentes autem de se Dominus appropinquans comitatur, ut et fidem resurrectionis mentibus eorum incendat ; et quod se facturum promiserat, impleat, scilicet (Matth., 18) : Ubi sunt duo vel tres in nomine meo congregati, ibi sum in medio eorum : unde sequitur : Et factum est dum fabularentur, et secum quærerent, appropinquans ibat cum illis. THÉOPH. Obtento enim jam spirituali corpore, non obstat loci distantia, quin adesset quibus volebat, nec ulterius naturalibus legibus corpus suum regebat, sed spiritualiter et supra naturam : unde (ut Marcus dicit) sub alia forma eis videbatur, in qua non concedebatur eis ejus cognitio : sequitur enim : Oculi autem eorum tenebantur

pouvaient le reconnaître. Car il suit : « Leurs yeux ne pouvaient le reconnaître, » afin qu'ils révélassent tous les doutes de leur esprit, et que, découvrant leur blessure, ils fussent guéris; et, afin qu'ils reconnussent que quoique ce fût le même corps qui, après avoir souffert, était ressuscité, néanmoins il n'était plus tel que tous pussent le voir, mais ceux-là seulement auxquels il voulait se montrer; et encore, afin qu'ils apprissent pourquoi il ne vivrait plus désormais au milieu de la multitude du peuple, parce que depuis sa résurrection les hommes ne sont pas dignes de partager sa vie, qui est toute divine. Ce qui est une image de notre résurrection future, après laquelle nous vivrons comme des anges et des enfants de Dieu.

S. GRÉG. — Il ne devait point se montrer à eux sous une forme qu'ils pussent reconnaître, afin que ce qui se passait intérieurement pour les yeux de leur cœur se passât aussi extérieurement pour les yeux de leur corps. En effet, ils aimaient et ils doutaient dans l'intérieur de leur âme; or, il leur devint présent parce qu'ils parlaient de lui, mais il se cacha sous une forme qu'ils ne pouvaient reconnaître, parce qu'ils doutaient sur lui. Cependant il leur adressa la parole; car il suit : « Il leur dit : De quoi vous entretenez-vous, etc. » — GRÆC. — Ils conféraient ensemble comme s'ils n'espéraient plus de revoir le Christ vivant, et ils étaient tristes à cause de la mort du Sauveur. D'où il suit : « Et l'un d'eux, nommé Cléophas, lui dit, etc. » — THEOPH. — Comme s'il disait : Etes-vous si étranger, demeurez-vous si loin de Jérusalem, et vous inquiétez-vous si peu de ce qui s'est passé que vous ignoriez ces choses? — BÈDE. — Ou encore : ce disciple parle ainsi parce qu'il le

ne illum agnoscerent; ut scilicet totam suam dubiam intentionem revelent; et vulnus detegentes recipiant medicinam; et ut cognoscerent quod quamvis corpus ipsum quod passum fuerat resurrexerit, non tamen amplius tale erat ut esset omnibus visibile, sed tantum ab his a quibus vellet videri; et ut non dubitent quare non de cætero non conversatur inter plebem; quia scilicet post resurrectionem conversatio ejus non esset digna hominibus, sed divina magis : quod etiam est forma resurrectionis futuræ, in qua sicut angeli conversabimur et filii Dei.

GRÆG. (in hom. 23, in *Evang.*). Conventienter etiam eis speciem quam recognoscerent, non ostendit; hoc agens foris in oculis corporis, quod apud ipsos agebatur

intus in oculis cordis; ipsi namque apud seipso intus, et amabant, et dubitabant. De se ergo loquentibus præsentiam exhibuit; sed de se dubitantibus cognitionis suæ speciem abscondit : verba quidem eis contulit : nam sequitur : Et ait ad illos : Qui sunt hi sermones quos confertis, etc. GRÆC. Conferebant quidem inter se quasi non amplius expectantes Christum viventem, sed dolorosi quasi perempto Salvatore. Unde sequitur : Et respondens unus (cui nomen Cleophas) dixit ei : Tu solus, etc. THEOPH. Quasi dicat : Tu solus peregrinus, et extra confinia Hierusalem habitans, et expers es eorum quæ in medio ejus contigerunt, ut hæc ignores? BÈD. Vel hoc dicit, quia peregrinum putabant eum, cujus vultum non agnoscebant : sed revera pere-

prenait pour un étranger dont le visage lui était inconnu; et, en vérité, il était pour eux un étranger; car, depuis qu'il s'était revêtu de la gloire de sa résurrection, il était bien éloigné de la fragilité de leur nature, et il demeurait en dehors de leur foi, puisqu'elle ignorait sa résurrection. Car il suit : « Il leur dit : Quoi ? » Et voici leur réponse : « Ils lui répondirent : Touchant Jésus de Nazareth, qui était un prophète. » Ils le disent *prophète*, mais non *filis de Dieu*; peut-être leur foi était encore imparfaite, ou peut-être craignaient-ils de tomber entre les mains persécutrices des Juifs, en sorte qu'ils ne savaient ce qu'il était, ou bien ils cachaient ce qu'ils croyaient vrai. Cependant ils ajoutent, pour le glorifier : *Puissant en œuvres et en paroles*. — **THEOPH.** — Les œuvres d'abord et ensuite les paroles. En effet, la parole qui enseigne n'est point approuvée si auparavant celui qui l'enseigne ne la pratique; les œuvres doivent précéder les considérations, car si vous ne purifiez par vos œuvres le miroir de votre intelligence, elle n'aura pas tout l'éclat désiré. Ensuite il est ajouté : « Devant Dieu et devant tout le peuple; » car il faut d'abord plaire à Dieu; ensuite, il faut chercher, autant que possible, à être innocent devant les hommes; de sorte que d'abord nous servions Dieu et ensuite nous évitions de scandaliser nos frères.

GREC. — Enfin, ils disent la cause de leur tristesse, la trahison et la passion du Christ; d'où il suit : « Comment il a été livré, etc. » La suite est une parole de désespoir; car il suit : « Nous espérions qu'il serait le rédempteur d'Israël. » *Nous espérions* (dit-il) et non pas *nous espérons*, comme si la mort du Seigneur était semblable aux autres morts. — **THEOPH.** — Ils espéraient que le Christ délivrerait le peuple

grinus erat eis; a quorum naturæ fragilitate, percepta jam resurrectionis gloria, longe distabat; et a quorum fide, utpote resurrectionis ejus nescia, manebat extraneus. Sed adhuc Dominus interrogat: nam sequitur: Quibus ille dixit: Quæ? Et ponitur eorum responsio, cum subditur: Et dixerunt ei: De Jesu Nazarone, qui fuit vir propheta. Prophetam fatentur, Filium Dei tacent; vel nondum perfecte credentes, vel solliciti ne inciderent in manus Judæorum persequentium; quia nesciebant quis esset, vel quod verum credebant, celantes. Ad cujus commendationem subditur: Potens in opere et sermone. **THEOPH.** Primo quidem est opus, secundo sermo: nullus enim doctrinæ sermo approbatur, nisi prius is

qui docet, se ostendat actorum: præcedit enim opus aspectum; nam nisi mundaveris intellectus speculum per opera, non emicat decor optatus. Adhuc autem subditur: Coram Deo et coram omni populo: nam primo complacendum est Deo; deinde curandum quantum possibile est, de innocentia apud homines; ut præcedente divino cultu vivamus sine scandalo plurimorum.

ГРЕКО. Deinde assignatur causa tristitiæ, traditio et passio Christi, cum sequitur: Et quomodo tradiderunt eum, etc. Subditur autem desperantium vox, cum dicitur: Nos autem sperabamus quod ipse esset redempturus Israel. Sperabamus (inquit), non speramus; ac si mors Domini similis esset mortibus aliorum. **THEOPH.** Expectabant

d'Israël des maux qui l'accablaient et de la servitude des Romains ; ils croyaient qu'il se ferait roi sur la terre et qu'il pourrait échapper à la sentence de mort portée contre lui. — BÈDE. — Ils étaient donc tristes parce qu'ils se reprochaient, pour ainsi dire, d'avoir attendu leur rédemption de celui qu'ils avaient vu mourir et qu'ils ne croyaient pas devoir ressusciter ; ils étaient tristes, surtout de la mort injuste de celui qu'ils savaient être innocent. — THÉOPH. — Cependant il semble qu'ils ne furent pas tout-à-fait incrédules, par ce qui est ajouté : « Voici le troisième jour que ces choses se sont passées. » Ceci indique qu'ils se souvenaient que le Seigneur leur avait dit qu'il ressusciterait le troisième jour.

GRÆC. — Ils parlent aussi de ce que les saintes femmes avaient raconté touchant la résurrection ; d'où il suit : « Quelques-unes des femmes qui sont avec nous, nous ont effrayés, etc. » Ils en parlent comme s'ils n'y croyaient pas, c'est pourquoi ils disent qu'ils en sont dans l'effroi, c'est-à-dire dans la stupeur ; car ils ne regardaient point comme certain ce qui leur avait été raconté, mais ils en étaient troublés et remplis de stupeur. Ils ne croyaient pas non plus que le témoignage de saint Pierre fût assez sûr puisqu'il n'avait pas vu le Seigneur, mais seulement il déduisait la résurrection de ce que son corps n'était plus couché dans le sépulcre. D'où il suit : « Quelques-uns des nôtres sont allés, etc. » — S. AUG. — Après avoir dit que saint Pierre courut au sépulcre, saint Luc rapporte que Cléophas dit que quelques disciples étaient allés au sépulcre ; il confirme ainsi le récit de saint Jean, d'après lequel deux disciples allèrent au sépulcre ; il n'a parlé d'abord

enim Christum salvaturum et redempturum populum Israel ab insurgentibus malis, et a servitute Romanorum : ipsum quoque credebant terrenum regem fieri, quem putabant promulgatam in se mortis sententiam cavere potuisse. BÈD. Merito ergo tristes incedebant ; quia et seipsos quodammodo arguebant, quod in illo redemptionem speraverint, quem jam mortuum viderant, nec resurrectionem credebant ; et maxime dolebant eum sine causa occisum, quem noverant innocentem. THÉOPH. Videntur tamen illi viri non omnino increduli esse per hoc quod subditur : Et nunc super hæc omnia tertia dies est hodie quod hæc facta sunt : in quo videntur habere memoriam ejus quod eis Dominus dixerat se tertia die resurrecturum.

GRÆC. Porro relatam a mulieribus re-

surrectionis famam commemorat, cum subditur : Sed et mulieres quædam ex nostris terruerunt nos, etc. Dicunt quidem hoc, quasi non credentes ; propter quod referunt se territos, id est, stupefactos : non enim quod erat eis relatum, firmum æstimabant, aut angelicam illuminationem fuisse ; sed stuporis et turbationis causam inde sumebant. Testimonium quoque Petri non certum æstimabant, dum non diceret se vidisse Dominum, sed resurrectionem ejus conjicere ex eo quod corpus ipsius in sepulcro non jacebat. Unde sequitur : Et abierunt quidam, etc. AUG. (*De cons. Evang.*, ubi sup.). Cum autem Lucas dixerit Petrum accurrisse ad monumentum, et Cleopham dixisse ipse retulerit quod quidam eorum ierant ad monumentum, intelligitur attestari Joanni quod duo ierint ad monu-

que de saint Pierre, parce qu'il fut le premier à qui Marie annonça ce qu'elle avait vu.

Alors il leur dit : O insensés dont le cœur est tardif à croire tout ce que les prophètes ont dit, ne fallait-il pas que le Christ souffrit toutes ces choses, et qu'il entrât ainsi dans sa gloire ? Et commençant par Moïse, et ensuite par tous les prophètes, il leur expliquait dans toutes les Ecritures ce qui y avait été dit de lui. Lorsqu'ils furent proches du bourg où ils allaient, il fit semblant d'aller plus loin. Mais ils le forcèrent de s'arrêter, en lui disant : Demeurez avec nous, parce qu'il est tard, et que le jour est déjà sur son déclin ; et il entra avec eux. Etant avec eux à table, il prit le pain et le bénit ; et l'ayant rompu, il le leur donna. En même temps leurs yeux s'ouvrirent, et ils le reconnurent ; mais il disparut de devant leurs yeux. Alors ils se dirent l'un à l'autre : Notre cœur n'était-il pas brûlant dans nous, lorsqu'il nous parlait durant le chemin, et qu'il nous expliquait les Ecritures ? Et se levant à l'heure même, ils retournèrent à Jérusalem, et trouvèrent que les onze apôtres et ceux qui demeuraient avec eux étaient assemblés, et disaient : Le Seigneur est vraiment ressuscité, et il est apparu à Simon. Alors ils racontèrent aussi eux-mêmes ce qui leur était arrivé en chemin, et comment ils l'avaient reconnu dans la fraction du pain.

THEOPH. — Comme les disciples d'Emmaüs étaient en proie à de grands doutes, le Seigneur les reprend ; d'où il est dit : « Il leur répondit : O insensés (car ils venaient de parler comme les Juifs au pied de la croix : Il a sauvé les autres et il ne peut se sauver lui-même) ! dont le cœur est lent à croire tout ce qu'ont dit les prophètes. » Il arrive, en effet, qu'on croit à quelques-unes de leurs paroles sans croire à toutes ; tel est celui qui croit à ce que les prophètes ont dit de la

mentum; sed Petrum primo solum commemoravit, quia illi primitus Maria nuntiaverat.

Et ipse dixit ad eos : O stulti et tardi corde ad credendum in omnibus quæ locuti sunt prophetæ : nonne hæc oportuit pati Christum, et ita intrare in gloriam suam ? Et incipiens a Moyse et omnibus prophetis, interpretabatur illis in omnibus scripturis quæ de ipso erant. Et appropinquaverunt castello quo ibant ; et ipse se finxit longius ire. Et coegerunt illum, dicentes : Mane nobiscum, quoniam advesperascit, et inclinata est jam dies. Et intravit cum illis. Et factum est dum recumberet cum eis, accepit panem, et benedixit ac fregit, et porrigebat illis. Et aperti sunt oculi eorum, et

cognoverunt eum. Et ipse evanuit ex oculis eorum. Et dixerunt adinvicem : Nonne cor nostrum ardens erat in nobis dum loqueretur in via, et aperiret nobis Scripturas ? Et surgentes eadem hora, regressi sunt in Hierusalem : et invenerunt congregatos undecim, et eos qui cum illis erant, dicentes quod surrexit Dominus vere, et apparuit Simoni. Et ipsi narrabant quæ gesta erant in via, et quomodo cognoverunt eum in fractione panis.

THEOPH. Quia prædicti discipuli nimia dubietate laborabant, Dominus eos redarguit : unde dicitur : Et ipse dixit ad eos : O stulti (sere enim eadem dixerant, quæ et astantes cruci : Alios salvos fecit, seipsum non potest salvum facere), et tardi corde

croix du Christ, par exemple, à ceci : « Ils ont percé mes mains et mes pieds, » sans croire à ce qui se rapporte à la résurrection ; comme ceci : « Vous ne laisserez point votre saint ressentir la corruption. » Or, il faut ajouter foi aux prophètes, soit qu'ils annoncent la gloire du Christ, soit qu'ils annoncent ses ignominies, parce que c'est par les douleurs de sa passion qu'il est entré dans la gloire. D'où il suit : « Ne fallait-il pas que le Christ souffrit ces choses et entrât ainsi dans sa gloire ? » Selon son humanité.

S. ISID. — Quoiqu'il fallût que le Christ souffrit, néanmoins ceux qui le crucifièrent sont coupables et dignes de châtement ; car ils ne cherchaient point à accomplir les desseins de Dieu ; c'est pourquoi leur action fut impie, tandis que la sage providence de Dieu fit servir leur iniquité au salut du genre humain, comme on se sert de la chair des vipères pour composer un antidote bienfaisant. — S. CHRYS. — Aussi le Seigneur leur explique comment ces choses ne sont point arrivées naturellement, mais par un dessein providentiel de Dieu. D'où il suit : « Et commençant par Moïse et tous les prophètes, il leur interprétait dans toutes les Écritures ce qui avait été dit de lui. » Comme s'il disait : Puisque vous êtes lents à croire, je vous rendrai prompts en vous expliquant les mystères des Écritures ; car le sacrifice d'Abraham qui immola un bœuf à la place d'Isaac a figuré ces choses ; c'est ainsi que les mystères de la croix et de la résurrection du Christ se trouvent dispersés dans toutes les Écritures prophétiques. — BÈDE. — Mais si Moïse et les prophètes ont parlé du Christ et ont prédit qu'il entrerait dans la gloire par la passion, comment peut-il se

ad credendum in omnibus quæ locuti sunt prophetæ. Contingit enim credere quædam ex his, et non omnia ; puta si aliquis credat quæ de cruce Christi dicuntur a prophetis ; sicut est illud (*Psal.* 21) : Foderunt manus meas et pedes meos : quæ vero spectant ad resurrectionem non credat ; sicut est illud (*Psal.* 15) : Non dabis sanctum tuum videre corruptionem, decet autem in omnibus fidem adhibere prophetis tam in gloriosis quæ de Christo prædixerunt, quam in ingloriis ; quia ex passione malorum est ingressus in gloriam. Unde sequitur : Nonne hæc oportuit pati Christum, et ita intrare in gloriam suam ? scilicet secundum humanitatem.

ISID. Abbas. Sed etsi oportebat Christum pati, tamen qui crucifixerunt rei sunt

pœnæ ; non enim satagebant perficere quod Deus disponebat : unde et eorum executio fuit impia ; Dei vero dispensatio prudentissima, qui nequitiam eorum in beneficia generis humani convertit ; quasi utens vipereis carnibus ad antidoti salutiferi confectionem. CHRYS. Et ideo Dominus ostendit consequenter hæc omnia non evenisse simpliciter, sed ex Dei proposito ante prædestinato. Unde sequitur : Et incipiens a Moyse et omnibus prophetis, interpretabatur in omnibus Scripturis quæ de ipso erant. Quasi diceret : Postquam estis tardi, ego vos promptos reddam, mysteria Scripturarum vobis exponendo. Nam sacrificium Abraham, cum (Isaac dimisso) immolatus est aries, hoc præfiguravit : sed et in aliis Scripturis prophetiis sparsim jacent mys-

glorifier d'être chrétien celui qui ne cherche point à connaître ce que les Écritures ont dit du Christ, et qui ne veut pas souffrir pour obtenir de participer à la gloire du Christ?

GREC. — L'évangéliste ayant dit : « Leurs yeux étaient retenus afin qu'ils ne pussent le reconnaître, » jusqu'à ce que les paroles du Seigneur eussent produit la foi dans leur âme, il le fait parler comme il convenait à cet état dans lequel il s'était montré à eux; d'où il suit : « Ils arrivèrent près du village où ils allaient, et il feignit d'aller plus loin. » — S. AUG. — Il n'y a point en cela de mensonge; en effet, toute fiction n'est pas un mensonge. Une fiction qui n'a point de signification est un mensonge; au contraire, lorsque nous feignons une chose qui a quelque signification, ce n'est plus un mensonge, mais une forme de la vérité; sans cela il faudrait regarder comme des mensonges tout ce que les sages, et les saints et le Seigneur lui-même ont dit en figures, parce que si on prend ces choses dans leur sens naturel, elles n'ont rien de vrai. On peut donc sans mensonge attacher un sens à des actions comme à des paroles feintes.

S. GRÉG. — Comme il était encore étranger pour la foi de leurs cœurs, il feignit d'aller plus loin. *Feindre* veut dire *façonner*, de là vient le nom que nous donnons à ceux qui façonnent la terre (1). Or, la vérité, qui est simple, ne fait rien par duplicité; ainsi il se montre extérieu-

(1) Le texte latin renferme un jeu de mots qui est presque tout le sens de ce passage, et qui ne peut se traduire; *figulus*, qui vient de *ingere*, n'a pas d'équivalent français qui dérive de *feindre*.

teria crucis et resurrectionis Christi. BED. Si autem Moyses et prophetæ de Christo locuti sunt, et eum per passionem in gloriam intraturum prædixerunt, quomodo gloriatur se esse Christianum, qui neque qualiter Scripturæ ad Christum pertineant, investigat; neque ad gloriam, quam cum Christo habere cupit, per passionem attingere desiderat?

GRÆC. Quia vero prædixit Evangelista : Tenebantur oculi eorum, ne eum agnoscerent, donec sermo Domini mentem eorum moveret ad fidem, convenienter opportunum sui aspectum auditui subjungit. Unde sequitur : Et appropinquaverunt castello quo ibant, et ipse finxit se longius ire. AUG. (*De quæst. Evang.*, lib. 2, cap. 51). Quod non ad mendacium pertinet : non enim

omne quod fingimus, mendacium est; sed quando id fingimus quod nihil significat, tunc mendacium est; cum autem fictio nostra refertur ad aliquam significationem, non est mendacium, sed aliqua figura veritatis : alioquin omnia quæ a sapientibus et sanctis viris vel etiam ab ipso Domino figurate dicta sunt, mendacia deputabuntur; quia secundum usitatum intellectum non consistit veritas in talibus dictis; sicut autem dicta, ita etiam facta finguntur sine mendacio ad aliquam rem significandam.

GRÆC. (in homil. 22, *Evang.*). Quia ergo adhuc in eorum cordibus peregrinus erat a fide, ire se longius finxit. Fingere namque componere dicimus; unde et compositores luti, figulos vocamus. Nihil ergo simplex veritas per duplicitatem fecit, sed

rement à leur corps comme il était pour leur âme. Cependant, comme ils ne pouvaient être étrangers à la charité, pendant que la charité marchait avec eux, ils lui offrent l'hospitalité comme à un étranger, d'où il suit : « Ils le pressèrent. » Cet exemple nous prouve que non-seulement il faut inviter les étrangers, mais encore les forcer à accepter l'hospitalité. — GLOSE. — Non-seulement ils entraînent de toutes leurs forces, mais encore ils l'engagent par leurs paroles ; car il suit : « Disant, demeurez avec nous, car il se fait tard, et déjà le jour baisse (vers son déclin).

S. GRÉG. — Lorsque le Christ est reçu dans la personne de ses membres, lui-même s'approche de ceux qui le reçoivent ; car il suit : « Et il entra avec eux. » Ils dressent la table, ils servent les aliments et ils reconnaissent dans la fraction du pain le Dieu qu'ils n'avaient pas reconnu quand il leur expliquait les Saintes-Écritures. Car il suit : « Pendant qu'il était à table avec eux, il prit du pain, le bénit, et l'ayant rompu, il le leur donna, et leurs yeux s'ouvrirent et ils le reconnurent. » — S. CHRYS. — Ceci ne doit pas s'entendre des yeux du corps, mais du sens de leur âme. — S. AUG. — En effet, leurs yeux n'étaient pas fermés quand ils marchaient, mais quelque chose les empêchait de reconnaître ce qu'ils voyaient (comme il arrive quelquefois par quelque humeur ou quelque autre infirmité). Ce n'est point que le Seigneur ne pût transformer son corps de manière à lui donner une autre apparence que celle qu'ils étaient accoutumés à voir ; avant sa passion, il s'était transformé sur une montagne, alors que sa face avait resplendi comme le soleil ; mais maintenant il n'en est pas ainsi.

talem se eis exhibuit in corpore, qualis apud illos erat in mente. Sed quia esse extranei a charitate non poterant hi cum quibus charitas gradiebatur, eum ad hospitium quasi peregrinum vocant. Unde sequitur : Et coegerunt illum. Ex quo exemplo colligitur, quia peregrini ad hospitium, non solum invitandi sunt, sed etiam trahendi. GLOSS. Nec solum factis eum cogunt, sed etiam verbis inducunt : sequitur enim : Dicentes : Mane nobiscum, quoniam advesperascit, et inclinata est jam dies (scilicet ad occasum).

GRÉG. (in hom., ut sup.). Ecce autem cum per membra sua Christus suscipitur, susceptores suos etiam per semetipsum requirit. Sequitur enim : Et intravit cum illis. Mensam ponunt, cibos afferunt, et

Deum quem in Scripturæ sacræ expositione non cognoverant, in panis fractione cognoscunt. Sequitur enim : Et factum est dum recumberet cum illis, accepit panem, et benedixit, ac fregit, et porrigebat illis : et aperti sunt oculi eorum, et cognoverunt eum. CHRYS. (vel anonymus in *Cat. græcor. Patrum*). Quod non de sensibilibus oculis dictum est, sed de sensu mentali. AUG. (*De cons. Evang.*, lib. 3, cap. 25). Neque enim clausis oculis ambulabant, sed inerat aliquid quo non sinerentur agnoscere quod videbant (quod scilicet caligo et aliquis humor efficere solet), non quia Dominus non poterat transformare carnem suam, ut alia revera esset effigies ab ea quam solebant intueri ; quandoquidem et ante passionem transformatus est in monte, ut facies ejus

Nous pouvons croire que cet obstacle avait été mis sur leurs yeux par Satan, afin qu'ils ne reconnussent pas Jésus. Or, le Christ le permit jusqu'au sacrement du pain, de sorte que l'obstacle de l'ennemi fut écarté par la participation à l'unité de son corps, et ils purent reconnaître le Christ. — **THÉOPH.** — Ceci nous montre que les yeux de ceux qui reçoivent le pain sacré s'ouvrent afin qu'ils puissent reconnaître le Seigneur; car sa chair a une vertu ineffable et puissante.

S. AUG. — Ou encore : lorsque le Seigneur feint d'aller plus loin et que, marchant avec ses disciples qui ne le reconnaissent point, il leur explique les Saintes-Écritures, il veut nous montrer que les hommes peuvent arriver à le connaître en pratiquant les devoirs de l'hospitalité, de sorte que quand il se sera plus éloigné des hommes et sera retourné au plus haut des cieux, il pourra encore habiter avec ceux qui exercent l'hospitalité à l'égard de ses serviteurs. Ainsi, celui qui, après avoir reçu l'enseignement de la parole, est en communion de biens avec celui qui l'instruit, celui-là retient le Christ et l'empêche de s'éloigner de lui. En effet, les disciples d'Emmaüs avaient reçu l'enseignement de la parole, puisqu'il leur avait expliqué les Écritures. Or, comme ils exercèrent l'hospitalité, ils reconnurent dans la fraction du pain celui qu'ils n'avaient pas reconnu quand il leur expliquait les Écritures; car ce ne sont pas ceux qui écoutent la loi qui sont justifiés devant Dieu, mais ceux qui la pratiquent.

S. GRÉG. — Que celui donc qui veut comprendre ce qu'il a entendu, se hâte de pratiquer ce qu'il a déjà pu comprendre. Vous voyez que le Seigneur ne fut pas reconnu quand il parlait, tandis qu'il daigna se

claresceret sicut sol; sed non ita nunc factum est: non enim incongruenter accipimus hoc impedimentum in oculis eorum a Satana factum fuisse ne agnosceretur Jesus: sed tamen a Christo facta est permissio, usque ad sacramentum panis, ut unitate corporis ejus participata removeri intelligatur impedimentum inimici, ut Christus possit agnosci. **THEOPHYL.** Sed et aliud innuit, quod scilicet sumentibus sacrum panem aperiuntur oculi, ut eum agnoscant: magnam enim et ineffabilem vim habebat Domini caro.

AUG. (*De quest. Evang.*, ut sup.). Vel quod Dominus se ire longius finxit, cum comitaretur discipulos, exponens eis sacras Scripturas, utrum ipse esset ignorantibus; quid significat nisi quia hospitalitatis officio

ad suam cognitionem pervenire posse homines intimavit; ut cum longius ipse ab hominibus abscesserit super omnes cœlos, cum eis tamen sit qui hæc exhibent servis ejus. Tenet ergo Christum ne longius ab illo eat, quisquis catechizatus verbo in omnibus bonis ei qui se catechizat, communicat (*ad Galat.*, 6). Etenim isti catechizati erant verbo, cum exponeret eis Scripturas. Et quia hospitalitatem sectati sunt, eum quem in ipsa expositione Scripturarum non cognoverunt, in panis fractione cognoscunt: non enim auditores legis justi sunt apud Deum, sed factores legis justificabuntur (*ad Rom.*, 2).

GRÉG. (*in homil.*, ut sup.). Quisquis ergo audita vult intelligere, festinet ea quæ jam intelligere potuit, opere implere.

faire connaître lorsqu'il se donna en nourriture ; car il suit : « Et il s'évanouit de devant leurs yeux. » — THÉOPH. — Il était revêtu d'un corps qui ne devait plus demeurer longtemps avec eux, et il voulait ainsi exciter leur amour. D'où il suit : « Ils se dirent l'un à l'autre : Notre cœur n'était-il pas tout brûlant au dedans de nous lorsqu'il nous parlait dans le chemin et nous ouvrait les Écritures ? — ORIG. — Ceci nous montre que les paroles que proférait le Sauveur enflammaient d'amour divin le cœur de ceux qui l'écoutaient. — S. GRÉG. — Lorsque la parole divine se fait entendre, le cœur s'enflamme, la froide torpeur s'en va et l'âme est émue par des désirs célestes. Il fait bon d'entendre les divins préceptes ; les enseignements que nous recevons sont comme autant de feux qui nous embrasent.

THÉOPH. — Leur cœur était brûlant, soit à cause du feu des paroles du Seigneur, qu'ils écoutaient comme la vérité, soit parce que tandis qu'il expliquait les Écritures, ils comprenaient à l'émotion de leur cœur que celui qui leur parlait était le Seigneur. Or, ils furent si pleins de joie que sans aucun retard ils retournèrent aussitôt à Jérusalem. D'où il suit : « Et se levant à l'heure même, ils retournèrent à Jérusalem. » Ils partirent à l'heure même, mais ils n'arrivèrent que quelques heures après, car il fallait parcourir soixante stades.

S. AUG. — Déjà le bruit que Jésus était ressuscité avait été répandu par les saintes femmes et par saint Pierre à qui il était apparu ; en effet, les deux disciples étant venus à Jérusalem trouvèrent les apôtres qui en parlaient ; car il suit : « Ils trouvèrent les onze et ceux qui étaient avec eux assemblés, et disant : Le Seigneur est vraiment

Ecce Dominus non est cognitus dum loqueretur, et dignatus est cognosci dum pas-
citur. Sequitur enim : Et ipse evanuit ex
oculis eorum. THEOPH. Non enim tale
corpus habebat, ut diutius cum eis com-
morari deberet ; ut ex hoc pariter augeret
affectum eorum. Unde sequitur : Et dixe-
runt adinvicem : Nonne cor nostrum ardens
erat in nobis, dum loqueretur in via et
aperiret nobis Scripturas ? ORIG. Per quod
innuit quod prolati sermones a Salvatore
accendebant audientium cor ad amorem
divinum. GRÆG. (in homil. *Pentec.*). Ex
audito enim sermone inardescit animus,
torporis frigus recedit, mens in superno
desiderio fit anxia. Audire libet præcepta
cælestia, et quot mandatis instruitur, quasi
tot facibus inflammatur.

THEOPHYL. Ardebat ergo cor eorum,
vel igne verborum Domini, quibus inten-
debant tanquam veris ; vel quia eo disse-
rente Scripturas percellabatur intrinsecus
cor eorum, quod ille qui disserebat, Do-
minus esset. Adeo ergo lætati sunt, ut
nullam moram passi, mox reversi sint in
Hierusalem. Et hoc est quod sequitur : Et
surgentes eadem hora reversi sunt in Hie-
rusalem. Surrexerunt quidem eadem hora ;
pervenerunt autem per plures horas ; sicut
oportebat sexaginta stadia transeuntes.

AUG. (*De con. Evang.*, lib. 3, cap. 25).
Jam autem fama erat quod surrexerat Je-
sus, a mulieribus facta, et a Simone Petro,
cui jam apparuerat ; etenim isti duo hæc
invenerunt loquentes illos, ad quos in Hie-
rusalem venerunt. Sequitur enim : Et in-

ressuscité, et il est apparu à Simon. — BÈDE. — Le Seigneur semble être apparu à saint Pierre le premier de tous les hommes dont les quatre évangélistes et l'apôtre saint Paul ont parlé. — S. CHRYS. — Il ne se manifestait pas à tous à la fois, afin de jeter les semences de la foi; car celui qui avait vu le premier et qui était certain de la résurrection le racontait aux autres; ensuite, ce récit se propageant préparait l'âme de celui qui l'entendait à voir lui-même; c'est pourquoi il apparut d'abord au plus digne et au plus fidèle de tous. Il fallait une âme très fidèle pour recevoir la première cette apparition sans être troublée d'une vision si inattendue. Aussi il se montre premièrement à saint Pierre, de sorte que celui qui, le premier, a confessé qu'il était le *Christ*, mérite de voir le premier sa résurrection; il voulut aussi lui apparaître le premier à cause qu'il l'avait renié, afin de le consoler et de le préserver du désespoir. Après s'être montré à saint Pierre, il apparut aux autres, tantôt peu nombreux et tantôt plus nombreux; c'est ce que les deux disciples racontent; car il suit: « Et eux racontèrent ce qui leur était arrivé en chemin, et comment ils l'avaient reconnu dans la fraction du pain.

S. AUG. — Saint Marc dit: « Ils l'annoncèrent aux autres disciples et on ne les crut point; » tandis que saint Luc dit que déjà ils disaient que le Seigneur était vraiment ressuscité; sans doute il faut croire que quelques-uns de ceux qui étaient là ne voulaient pas croire à leur récit.

Pendant qu'ils s'entretenaient ainsi, Jésus se présenta au milieu d'eux et leur dit: La paix soit avec vous; c'est moi, n'ayez point de peur. Mais eux,

venerunt congregatos undecim, et eos qui cum ipsis erant, dicentes quod surrexit Dominus vere, et apparuit Simoni. BÈD. Omnium enim virorum primo Dominus apparuisse videtur Petro, ex his quos evangelistæ quatuor et Paulus Apostolus commemoraverunt. CHRYSOST. Non enim simul omnibus se manifestabat, ut sereret fidei semina: nam qui primo viderat et cortus erat, aliis referebat; deinde sermo prodiens, præparabat animum auditoris visioni: et ideo primo digniori et fideliori omnibus apparuit. Erat enim opus animæ fidelissimæ, quæ prius acciperet hunc aspectum, ut minime turbaretur inopinata visione: et ideo primo videtur a Petro, ut qui primo confessus est eum Christum, primo resur-

rectionem videre mereatur; et etiam quia eum negaverat, prius ei voluit apparere, consolans eum ne desperaret. Post Petrum vero aliis apparuit; quandoque paucioribus, quandoque pluribus; quod duo discipuli confitentur. Sequitur enim: Et ipsi narrauerunt quæ gesta erant in via, et quomodo cognoverunt eum in fractione panis.

AUG. (*De cons. Evang.*, lib. 3, cap. 25). Quod autem ait Marcus: Annuntiaverunt cæteris, nec illis crediderunt, cum Lucas dicat quod jam inde loquebantur vere resurrexisse Dominum, quid intelligendum est nisi aliquos ibi fuisse qui hoc credere nollent?

Dum autem hæc loquuntur, stetit Jesus in

étant tout troublés et saisis de crainte, s'imaginaient voir un esprit. Et Jésus leur disait : Pourquoi vous troublez-vous, et pourquoi s'élève-t-il tant de pensées dans vos cœurs ? Regardez mes mains et mes pieds, et reconnaissez que c'est moi-même ; touchez, et considérez qu'un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'en ai. Après avoir dit cela, il leur montra ses mains et ses pieds.

S. CYN. — Les apôtres ayant répandu partout le bruit de la résurrection et les disciples étant dans l'impatience de voir le Christ, il vient combler leur désir ; il se révèle à eux pendant qu'ils le cherchent et l'attendent, et leur apparaît non d'une manière obscure, mais éclatante. D'où il est dit : « Pendant qu'ils s'entretenaient ainsi, Jésus parut, etc. »

S. AUG. — Saint Jean rapporte aussi cette apparition du Seigneur après sa résurrection ; mais comme il dit que l'apôtre saint Thomas n'était pas avec les autres, tandis que d'après saint Luc, lorsque les deux disciples d'Emmaüs revinrent à Jérusalem, ils trouvèrent les onze réunis, il faut croire que pendant qu'ils s'entretenaient ainsi saint Thomas était sorti avant que le Seigneur leur apparût. En effet, le récit de saint Luc permet de supposer que tandis qu'ils s'entretenaient ainsi saint Thomas sortit d'abord et qu'ensuite le Seigneur apparut, à moins qu'on ne dise que ces onze n'étaient pas ceux qui avaient déjà le nom d'apôtres, mais onze disciples qui faisaient partie de la multitude des disciples. Néanmoins, comme saint Luc ajoute : « Et ceux qui étaient avec eux, » il indique assez clairement que les onze avec lesquels les autres se trouvaient réunis étaient les apôtres.

medio eorum, et dixit eis : Pax vobis : ego sum, nolite timere. Conturbati vero et conterriti, aestimabant se spiritum videre. Et dixit eis : Quid turbati estis, et cogitationes ascendunt in corda vestra ? Videte manus meas et pedes, quia ego ipse sum, palpate, et videte, quia spiritus carnem et ossa non habet, sicut me videtis habere. Et cum hæc dixisset, ostendit eis manus et pedes.

CYRIL. Undique resurrectionis fama per apostolos divulgata, et affectu discipulorum erecto ad Christi visionem, venit desideratus ; et quærentibus et expectantibus revelatur ; nec disceptatorie, sed evidenter se offert. Unde dicitur : Dum autem hæc loquuntur, stetit Jesus, etc.

AUG. (*De cons. Evang.*, lib. 3, cap. ult.). Hanc ostensionem Domini post resurrectionem etiam Joannes commemorat : sed quod dicit Joannes non cum illis fuisse apostolum Thomam, cum secundum Lucam duo illi regressi in Hierusalem, invenerunt congregatos undecim, proculdubio intelligendum est quod inde Thomas exierit antequam Dominus hæc loquentibus appareret : dat enim Lucas locum in sua narratione quomodo possit intelligi, dum hæc loquerentur prius inde exisse Thomam, et postea Dominum intrasse. Nisi quis dicat non illos undecim qui jam tunc apostoli vocabantur, sed discipulos suos undecim fuisse ex multo numero discipulorum. Sed cum adjunxit Lucas : Et eos qui cum ipsis erant, satis utique declaravit evidentius illos un-

Examinons, par quel mystère saint Matthieu et saint Marc racontent qu'après sa résurrection le Sauveur fit dire aux disciples : « Je vous précéderai en Galilée, c'est là que vous me verrez ; » si cette parole s'est vérifiée, ce n'est du moins qu'après beaucoup d'autres choses, tandis qu'elle semblait dire qu'ils devaient attendre d'abord cela ou même rien que cela. Aussi je pense qu'il faut croire qu'en effet le Seigneur avait fait dire aux disciples qu'ils le verraient en Galilée; mais qu'il leur apparut d'abord dans le cénacle, parce que la crainte les y retenait. — GREC. — Ce n'est pas manquer à sa promesse, mais l'accomplir plutôt, par miséricorde et à cause de la pusillanimité des disciples. — S. AMB. — Après qu'il eut ainsi fortifié leur âme, les onze allèrent en Galilée. On peut dire aussi qu'ils étaient en petit nombre dans le cénacle, et que sur la montagne ils étaient plus nombreux. — S. EUS. — En effet, deux évangélistes, saint Luc et saint Jean, ont écrit qu'il apparut seulement aux onze à Jérusalem, tandis que les deux autres évangélistes racontent que l'ange et le Sauveur commandèrent non-seulement aux onze, mais à tous les disciples et aux frères de se rendre promptement en Galilée; c'est d'eux que parle saint Paul, quand il dit : « Ensuite il apparut à plus de cinq cents réunis. » Ainsi, la réponse la plus vraisemblable est de dire qu'il apparut d'abord une ou deux fois pour la consolation des apôtres qui étaient cachés à Jérusalem; et que plus tard il se montra non pas une fois ni deux fois, ni dans le cénacle, mais publiquement, manifestant la puissance de sa résurrection par de nombreux miracles, comme l'atteste saint Luc dans les Actes. — S. AUG. — Ou encore : les paroles

decim appellatos, qui vocabantur apostoli, cum quibus cæteri erant.

Sed videamus cujus mysterii gratia secundum Matthæum et Marcum resurgens ita mandaverit : Præcedam vos in Galilæam; ibi me videbitis; quod etsi completum est, tamen post multa completum est: cum sic mandatum sit, aut hoc solum aut hoc primum expectaretur fieri debuisset. AMBR. Unde hoc convenientius arbitrator quod Dominus quidem mandaverit discipulis, ut in Galilæa eum viderent; sed illis ob metum intra conclave residentibus primum se obtulisse. GRÆC. Nec hoc est promissi transgressio, sed potius festinata ex benignitate impletio propter pusillanimitatem discipulorum. AMBR. Postea vero confirmatis animis, undecim illos Galilæam pe-

tiisse. Vel nihil obstat, si dicantur pauciores intra conclave, et in monte quamplures fuisse. EUSEB. Duo enim evangelistæ, scilicet Lucas et Joannes, solis undecim hunc scribunt apparuisse in Hierusalem, cæteri vero duo in Galilæam properare, non solum undecim, sed etiam universis discipulis et fratribus dixerunt angelum et Salvatorem jussisse: de quibus et Paulus meminit, dicens (1 ad Corinth., 15): Deinde apparuit plusquam quingentis fratribus simul. Est autem verior solutio quod prius quidem in Hierusalem latitantibus semel aut bis visus est ad eorum consolationem; in Galilæa vero, non in conclavi, aut semel aut bis, sed cum multa potestate ostensionem sui fecit; præbens se eis viventem post passionem in signis multis, ut Lucas testatur in

de l'ange (au nom du Seigneur) doivent s'entendre dans un sens prophétique. En effet, il les précède en Galilée, qui veut dire *transmigration*, parce que les apôtres devaient *transmigrer* du peuple d'Israël pour prêcher l'Évangile aux Gentils, lesquels n'eussent point cru si le Seigneur lui-même n'eût préparé la voie dans les cœurs des hommes. C'est le sens de cette parole : « Il vous précédera en Galilée. » Si, au contraire, on prend la Galilée dans le sens de *révélation* (1), il faut entendre qu'il ne se révélera plus sous la forme d'un esclave, mais comme étant égal au Père, ainsi qu'il l'a promis à ses élus. Cette révélation sera la véritable Galilée, alors que nous le verrons comme il est. Ce sera aussi sa bienheureuse transmigration de ce monde à la vie éternelle, qu'il n'a point quitté pour venir à nous et où il nous précède sans nous abandonner.

THÉOPH. — Or, le Seigneur, paraissant pour la première fois au milieu de ses disciples, apaise leur trouble par une parole de paix; il leur montre ainsi qu'il est ce même maître qui aimait à répéter cette parole qu'il leur a dit de prononcer eux-mêmes en les envoyant prêcher l'Évangile. D'où il suit : « Il leur dit : La paix soit avec vous : c'est moi, ne craignez point. » — GRÉG. de Naz. — Rougissons de perdre le don de paix que le Christ nous a laissé en quittant la terre. La paix, cette chose et ce nom si doux que nous recevons de Dieu selon cette parole : « La paix de Dieu ; » qui est aussi son attribut, selon celle-ci : « Il est lui-même notre paix. » La paix, ce bien que tout le monde célèbre et qu'un petit nombre savent garder. Mais quelle en est la

(1) Galilée veut dire *révolution*, mais pas *révélation*.

Actibus (cap. 1). AUG. (De cons. Evang., ut sup.). Vel quod ab angelo (hoc est, a Domino) dictum est, propheticè accipiendum est. In Galilæa enim secundum transmigrationis significationem intelligendum occurrit, quia de populo Israel transmigraturi erant ad gentes, quibus apostoli prædicantibus Evangelium non crederent, nisi ipse Dominus viam in cordibus hominum præpararet. Et hoc intelligitur : Præcedet vos in Galilæam. Secundum autem illud quod Galilæa interpretatur revelatio, non jam in forma servi intelligendum est, sed in qua est æqualis Patri, quam promisit electis suis : illa erit revelatio tanquam vera Galilæa, cum videbimus eum sicuti est. Ipsa etiam erit beatior transmigratione ex isto se-

culo in illam æternitatem, unde ad nos veniens non recessit, et quo nos præcedens non deseruit.

THEOPHYL. Primo igitur Dominus in medio discipulorum stans solito pacis affatu eorum turbinem sedat; ostendens quod ipse idem est magister eorum, qui hoc verbo gaudebat, quo etiam eos munivit, cum ad prædicandum misit. Unde sequitur : Et dixit eis : Pax vobis : ego sum ; nolite timere. GREG. Naz. (orat. 14). Pudeat ergo nos pacis munus deserere, quam nobis hinc discedens Christus reliquit. Pax et res et nomen dulce, quam et Dei esse accepimus, juxta illud (ad Philip., 4) : Pax Dei ; et ejus esse Deum, juxta illud (ad Eph., 2) : Ipse est pax nostra. Pax bonum commen-

cause? Peut-être l'ambition du pouvoir et des richesses, l'envie, la haine ou le mépris du prochain ou toute autre chose de ce genre que nous voyons envahir ceux qui ne connaissent point Dieu. En effet, la paix vient surtout de Dieu qui unit toutes choses, dont l'attribut principal est l'unité de nature et l'état immuable. Elle se communique aux anges et aux puissances célestes qui sont en paix avec Dieu et entre elles; elle se répand sur toutes les créatures dont la tranquillité fait la beauté; enfin, elle demeure en nous par l'amour et la pratique de la vertu pour ce qui regarde l'âme; par l'équilibre des membres et des éléments pour ce qui regarde le corps; elle donne à l'une l'éclat et à l'autre la santé.

BÈDE. — Les disciples reconnaissaient que le Christ était véritablement homme, ayant vécu si longtemps avec lui; mais, après sa mort, ils ne croient point qu'il ait pu sortir du sépulcre le troisième jour avec un corps véritable. Aussi, ils croient voir l'esprit qu'il avait rendu dans sa passion. D'où il suit : « Mais, pleins de trouble et de frayeur, ils croyaient voir un esprit. » Cette erreur des apôtres est aussi celle de la secte des manichéens. — **S. AMB.** — Il semble que saint Pierre et saint Jean ne devaient plus douter après les miracles qu'ils avaient vus; pourquoi donc saint Luc dit-il qu'ils furent troublés? D'abord, parce que la pensée de quelques-uns se confond avec l'opinion du plus grand nombre; ensuite, parce que, quoique saint Pierre crût à la résurrection, il put néanmoins être troublé de voir que tout-à-coup, les portes étant fermées, le Seigneur apparaissait avec son corps. — **THÉOPH.** — Or, comme sa parole de paix n'avait pas apaisé le trouble

datum ab omnibus, observatum autem a paucis. Quæ autem est causa? Fortassis ambitio dominii, aut facultatum, aut livor, aut odium proximi, aut contemptus, aut aliquid hujusmodi ex his quæ Dei ignaros videmus incurrere. Dei quippe præcipue pax est, qui confœderat omnia; cujus nihil est adeo proprium sicut unitas naturæ, et pacificus status. Transmittitur vero ab angelis et divinis potestatibus, quæ ad Deum et adinvicem pacifice se habent: diffunditur vero per totam creaturam, cujus est decor tranquillitas: in nobis autem manet secundum animam quidem per investigationem virtutum et communicationem, secundum corpus vero in membrorum et elementorum commensuratione: quorum alterum pulchritudo, alterum sanitas appellatur.

BED. Discipuli autem noverant Christum fuisse verum hominem, cum quo tanto tempore fuerant conversati; sed postquam mortuus est, non credunt tertia die potuisse veram carnem de sepulcro resurgere. Putant ergo se videre spiritum quem emisit in passione. Unde sequitur: Conturbati vero et confertiti existimabant se spiritum videre. Error ille apostolorum, secta est Manichæorum. **AMB.** Adducti autem virtutum exemplis, Petrum et Joannem non credimus potuisse dubitare. Cur ergo Lucas inducit fuisse turbatos? Primo omnium, quia paucorum opinionem sententia majoris partis includit: deinde quia etsi Petrus de resurrectione crediderat, turbari tamen potuit, quod se Dominum cum corpore vestibulis obseratis improvisis infunderet. **THÉOPH.** Verum quia per verbum pacis non est

de l'âme des disciples, il leur montre d'une autre manière qu'il est le Fils de Dieu, lequel connaît les secrets du cœur. D'où il est dit : « Il leur dit : Pourquoi vous troublez-vous, et pourquoi ces pensées montent dans vos cœurs ? » Que sont donc ces pensées, sinon fausses et pernicieuses ? car le Christ eût perdu le fruit de sa passion s'il n'était vraiment ressuscité. Il est comme un bon laboureur qui dirait : « Je trouverai ce que j'ai planté » (c'est-à-dire la foi qui est descendue dans le cœur parce qu'elle vient du ciel), tandis que ces pensées ne sont pas descendues du ciel, mais sont montées de la terre dans le cœur, comme de mauvaises herbes. — S. CYR. — Ce fut le signe le plus évident qu'ils n'en voyaient pas un autre, mais celui qu'ils avaient vu mort sur la croix, déposé dans le sépulcre et qui n'ignorait rien de ce que l'homme avait en lui-même.

S. AMB. — Considérons comment il se fait que selon saint Jean les apôtres crurent et se réjouirent, tandis que d'après saint Luc ils sont repris comme incrédules. Je pense que saint Jean (qui était apôtre) a voulu parler de choses plus importantes et plus hautes, tandis que saint Luc a suivi les événements en se tenant à la portée des hommes; l'un s'est attaché à l'ordre historique, l'autre a voulu abréger. En effet, on ne peut douter du témoignage de celui qui raconte ce qu'il a vu lui-même; aussi nous tenons l'un et l'autre pour vrais. Car quoique saint Luc dise d'abord qu'ils ne crurent point, ensuite il déclare qu'ils ont cru.

S. CYR. — Afin de prouver que la mort est vaincue et que désormais la nature humaine du Christ est délivrée de la corruption, le

sedatus turbo in animabus discipulorum, aliunde indicat eis se Filium Dei esse, qui mentis cognoscebat arcana. Unde dicitur : Et dixit eis : Quid turbati estis, et cogitationes ascendunt in corda vestra? BED. Quales utique cogitationes, nisi falsæ et perniciosæ? Perdidisset enim Christus fructum passionis, si non esset veritas resurrectionis : tanquam si bonus agricola diceret : Quod ibi plantavi inveniam (id est, fidem quæ in cor descendit, quia desuper est); cogitationes autem istæ non desuper descenderunt, sed de imo in cor sicut herba mala ascenderunt. CYRIL. (vel anonymus in *Cat. græcorum*). Hoc autem fuit evidentissimum signum quod non alius est qui videtur, sed ille idem quem viderant in ligno mortuum, et positum in sepulcro,

quem non latebat aliquid eorum quæ erant in homine.

AMB. Consideremus autem qua gratia secundum Joannem apostoli crediderunt et gavisi sunt; secundum Lucam ut increduli redarguantur. Et videtur mihi Joannes (quasi Apostolus) majora et altiora tetigisse, hic sequentia et humanis proxima : hic historico usus circuitu; ille compendio, quia et de illo dubitari non potest qui testimonium perhibet de his quibus ipse interfuit : et ideo utrumque verum putamus. Nam etsi primo Lucas eos non credidisse dicat, postea tamen credidisse demonstrat.

CYRIL. Comprobans autem Dominus devictam esse mortem, et humanam naturam jam in Christo corruptionem exuisse, primo ostendit eis manus, et pedes, et clavo-

Seigneur montre ses mains, ses pieds et les trous des clous; d'où il suit: « Voyez mes mains et mes pieds, et que c'est bien moi. »—

THÉOPH. — Il fait plus, il leur fait toucher ses mains et ses pieds en disant: « Touchez et voyez; un esprit n'a ni chair ni os comme vous voyez que j'ai. » Comme s'il disait: Vous croyez que je suis un esprit (un fantôme), comme les morts qu'on voit souvent autour des sépulcres; mais sachez qu'un esprit n'a ni chair ni os, tandis que j'ai chair et os. — S. AMB. — Le Seigneur parle ainsi pour nous donner une image de la résurrection; car ce qu'on peut toucher est un corps, et nous ressusciterons dans notre corps; seulement il sera subtil, tandis que maintenant il est grossier, parce qu'il est composé d'éléments infimes et terrestres. Ce n'est donc point avec une nature incorporelle, mais à cause de l'état de son corps ressuscité que le Christ a pu pénétrer dans le cénacle, quoique toutes les portes fussent fermées.

— S. GRÉG. — Après la résurrection, notre corps ne sera pas impalpable ni plus subtil que l'air ou le vent (comme le prétend Euty chius), mais il sera subtil par un effet de la puissance de l'esprit, et palpable par les propriétés de sa nature.

SUITE. — « Après avoir dit cela, il leur montra ses mains et ses pieds. » — BÈDE. — Ainsi ils virent la trace des clous; d'après saint Jean, il leur montra aussi son côté qui avait été ouvert par la lance, afin que cette vue des cicatrices de ses plaies guérit la blessure de leurs doutes. Ici les infidèles soulèvent une difficulté, comme si le Seigneur n'avait pas pu guérir les blessures qu'on lui avait faites; il faut leur répondre qu'il n'est pas possible d'admettre que celui qui a fait plus ne puisse pas faire moins; certainement c'est par miséricorde

rum foramina. Unde sequitur: Videte manus meas et pedes meos, quia ego ipse sum. THÉOPH. Sed et aliud subjungit (palpationem scilicet manuum atque pedum) cum dicit: Palpate et videte quia spiritus carnem et ossa non habet, sicut me videtis habere. Quasi dicat: Vos putatis me esse spiritum (id est, phantasma), sicut plures defunctorum circa sepulcra videri sunt soliti; sed scitote quod spiritus neque carnem habet, neque ossa; ego autem carnem et ossa habeo. AMBR. Hoc autem Dominus ideo dixit ut speciem nobis resurrectionis ostenderet: nam quod palpatur corpus est: in corpore autem resurgemus: sed illud subtilius, hoc crassius, utpote adhuc terrenæ labis qualitate concretum. Non ergo

per incorpoream naturam, sed per resurrectionis corporeæ qualitatem Christus clausa in via penetravit. GRÉG. (14, *Moral.*, cap. 29). Non enim in illa resurrectionis gloria corpus nostrum erit impalpabile, et ventis aereque subtilius (ut Euty chius dixit), sed subtile quidem per affectum spiritualis potentis, palpabile autem per virtutem naturæ.

Sequitur: Et cum hæc dixisset, ostendit eis manus et pedes. BÈDE. Quibus scilicet indicata clavorum vestigia claruere; sed secundum Joannem etiam latus eis ostendit, quod fuerat lancea perforatum; ut scilicet ostensa vulnerum cicatrice, dubietatis eorum vulnus sanaret. Solent autem in hoc loco Gentiles calumniam struere,

que celui qui a vaincu la mort n'a pas voulu effacer les signes de sa mort : premièrement, pour établir ainsi dans les disciples la foi de sa résurrection ; ensuite, pour qu'en suppliant son Père pour nous, il pût lui montrer toujours quel genre de mort il a souffert pour l'homme ; troisièmement, afin de faire comprendre à ceux qu'il a rachetés par sa mort avec quelle miséricorde il les a secourus, en leur mettant sous leurs yeux les insignes de sa mort ; enfin pour montrer au jugement combien est juste la damnation des impies.

Mais comme ils ne croyaient point encore, tant ils étaient transportés de joie et d'admiration, il leur dit : Avez-vous ici quelque chose à manger ? Et ils lui présentèrent un morceau de poisson rôti et un rayon de miel. Il en mangea devant eux ; et prenant les restes, il les leur donna, et il leur dit : Ce que vous voyez est l'accomplissement de ce que je vous avais dit lorsque j'étais encore avec vous : qu'il était nécessaire que tout ce qui a été écrit de moi dans la loi de Moïse, dans les prophètes et dans les psaumes, fût accompli.

S. CYR. — Le Seigneur avait montré ses mains et ses pieds aux disciples pour leur certifier que c'était le même corps qui avait souffert et qui était ressuscité. Or, afin de les mieux convaincre, il demande à manger ; d'où il est dit : « Comme ils ne croyaient pas encore, etc. » — S. GRÉG. de Nysse. — La loi voulait qu'on mangeât la pâque avec des laitues amères, parce que c'était encore le temps de l'amertume ; mais après la résurrection notre nourriture est adoucie par un rayon de miel ; d'où il suit : « Ils lui présentèrent, etc. »

quasi non valuerit Dominus vulnera sibi inflictæ curare. Quibus respondendum est, quia non est consequens ut qui majora fecisse probatur, minora facere nequiverit ; sed certæ dispensationis gratia, qui mortem destruxit, signa mortis delere noluit : primo quidem, ut per hoc discipulis fidem suæ resurrectionis astrueret ; deinde, ut Patri pro nobis supplicans, quale genus mortis pro homine pertulerit, semper ostendat ; tertio, ut sua morte redemptis quam misericorditer sint adjuti, propositis ejusdem mortis indicibus insinuet ; postremo, ut in judicio, quam juste damnentur impii, denuntiet.

Adhuc autem illis non credentibus et mirantibus præ gaudio, dixit : Habetis hic ali-

quid quod manducetur ? At illi obtulerunt ei partem piscis assi, et favum mellis. Et cum manducasset coram eis, sumens reliquias dedit eis. Et dixit ad eos : Hæc sunt verba quæ locutus sum ad vos, cum adhuc essem vobiscum, quoniam necesse est impleri omnia quæ scripta sunt in lege Moysi, et prophetis, et psalmis de me.

CYRIL. (vel anonymus in *Cat. græcorum*). Ostenderit Dominus discipulis manus et pedes, ut certificaret discipulos quod idem corpus quod passum fuerat, resurrexit. Ut adhuc autem magis certificaret, aliquid manducabile petiit. Unde dicitur : Adhuc autem illis non credentibus, etc. GREG. (orat. 1, *De resurrect. prope finem*). Et jussu quidem legis Pascha cum amarificantibus

BÈDE. — C'est ainsi que, pour démontrer la vérité de sa résurrection, non-seulement il daigne se laisser toucher par ses disciples, mais encore il mange avec eux, de peur qu'ils ne crussent que son apparition n'était point réelle, mais imaginaire. D'où il suit : « Et lorsqu'il eut mangé devant eux, prenant ce qui restait, il le leur donna. » Il mangea par puissance et non par nécessité ; en effet, la terre altérée et le soleil ardent n'absorbent point l'eau de la même manière : pour l'un c'est puissance, pour l'autre c'est indigence. — **GRÆC.** — Mais, dirait-on, si nous admettons que le Seigneur a véritablement mangé, il faut admettre qu'après la résurrection tous les hommes useront aussi d'aliments. Il y a des choses que le Sauveur fait par miséricorde, et qui ne sont ni une règle générale ni une loi de nature, parce que, dans d'autres occasions, il en a dispensé. C'est ainsi qu'il ressuscitera nos corps sans défaut, parfaits et incorruptibles, quoique lui-même ait laissé subsister sur son corps les blessures des clous et la plaie de son côté, afin d'établir que la nature de son corps est restée la même après sa résurrection, et qu'il n'a pas été changé en une autre substance. — **BÈDE.** — De même il mangea après sa résurrection, non comme ayant besoin de nourriture, ni pour signifier que nous ayons besoin d'aliments après la résurrection que nous attendons, mais afin de constater ainsi la nature de son corps ressuscité.

Mystiquement, le poisson grillé que mange le Christ figure sa passion ; en effet, il a daigné se cacher dans les eaux du genre humain, être pris au filet de notre mort ; il a été comme grillé dans la tribulation de sa passion, et dans la résurrection il est devenu pour nous

edebatur, quia adhuc amaritudo manebat, post resurrectionem vero cibus favo mellis dulcoratur. Unde sequitur : At illi obtulerunt ei, etc.

BÈDE. Ad insinuandam ergo resurrectionis suæ veritatem, non solum tangi a discipulis, sed etiam convesci cum illis dignatur ; ne arbitrentur eum non solide, sed imaginabiliter sibi apparere. Unde sequitur : Et cum manducasset coram eis, sumens reliquias dedit eis. Manducavit quidem potestate, non ex necessitate : aliter enim absorbet aquam terra sitiens, aliter sol calens ; illa indigentia, ista potentia. **GRÆC.** (nimirum anonymus in *Cat. græcor. Patr.*). Verum quispiam dicet : Si damus Dominum vere comedis, demus et omnes homines post resurrectionem uti ciborum fomentis. Sed quæ ex quadam dispensatione fiunt a

Salvatore, non sunt regula et norma naturæ, quoniam in quibusdam aliis dispensavit. Reruscitabit enim nostra corpora, non mutila, sed perfecta et incorrupta, qui tamen dereliquit proprii corporis foramina, quæ clavi foraverant, et lateris cicatricem ; ut ostendat quod mansit post resurrectionem natura corporis, nec est in aliam mutatus substantiam. **BÈDE.** Manducavit ergo post resurrectionem, non quasi cibo indigens, nec quasi resurrectionem quam expectamus, cibus egere significans ; sed ut eo modo naturam corporis resurgentis asstrueret.

Mystice autem piscis assus quem Christus comedit, significat Christum passum : ipse enim latere dignatus in aquis generis humani, capi voluit laqueo mortis nostræ, et quasi tribulatione assatus est tempore

comme un rayon de miel. Par ce rayon de miel, il a voulu exprimer les deux natures de sa personne; en effet, le rayon de miel est dans la cire; or, le miel dans la cire représente la divinité dans l'humanité.

THÉOPH.—Ces aliments semblent contenir encore un autre mystère: quand il mange du poisson grillé, il exprime qu'en purifiant avec le feu de sa divinité notre nature qui nageait dans la mer de cette vie, et en desséchant l'humidité qu'elle avait contractée dans la profondeur de ces eaux, il en a fait un aliment divin; et que, tandis qu'au paravant elle était abominable, il l'a préparée comme une douce nourriture de Dieu; c'est ce que signifie le *rayon de miel*. Ou encore, le *poisson grillé* figure la vie active qui consume notre humidité dans le feu du travail, tandis que le *rayon de miel* figure la contemplation, à cause de la douceur de la parole de Dieu.

BÈDE. — Après s'être fait voir et toucher, après avoir mangé pour montrer qu'il ne voulait faire illusion à aucun des sens de l'homme, il prit en main les Ecritures; d'où il suit: « Voilà ce que je vous ai dit lorsque j'étais encore avec vous; » c'est-à-dire, lorsque j'étais encore revêtu de la chair mortelle dans laquelle vous êtes vous-mêmes; car il était ressuscité dans la même chair, mais il n'était point dans le même état de mortalité; et il ajoute: « Il était nécessaire que tout ce qui est écrit de moi dans la loi de Moïse s'accomplît, etc. » — S. AUG. Qu'ils méditent ceci, ceux qui dans leur délire prétendent que c'est par la magie que le Christ a pu faire tant de choses, et que c'est par son habileté qu'il a divinisé son nom aux yeux des peuples qui devaient se convertir à lui. Est-ce par la magie qu'il a pu accomplir les

passionis suæ, sed favus mellis nobis extitit in resurrectione. In favo quidem mellis utramque naturam exprimere voluit personæ suæ: favus quippe mellis in cera est; mel vero in cera, est Divinitas in humanitate.

THÉOPHYL. Videntur autem et comesta aliud habere mysterium: quod enim manducavit partem piscis assi, significavit quod naturam nostram in hujus vitæ mari nantantem assans igne propriæ Deitatis, et exsiccaus ejus humiditatem quam a profundis undis contraxerat, escam fecit divinam; et eam quæ prius erat abominabilis, præparaverit Deo cibum suavem; quod significat favus mellis. Vel per piscem assum significat vitam activam, consumentem nostram humiditatem laborum prunis;

contemplationem vero significat per favum mellis, propter dulcedinem eloquiorum Dei.

BÈDE. Postquam autem visus est, tactus est, manducavit, ne in aliquo sensus humanos ludificasse videretur, misit manus ad Scripturas. Unde sequitur: Et dixit ad illos: Hæc sunt verba quæ locutus sum ad vos cum adhuc essem vobiscum; id est, cum adhuc essem in carne mortali, in qua estis et vos; tunc quidem in eadem carne ressuscitatus erat, sed cum illis in eadem mortalitate non erat: et subdit: Quoniam necesse est impleri omnia quæ scripta sunt in lege Moysi, etc. **AUG.** (*De cons. Evang.*, lib. 1, cap. 11). Illud attendant qui magicis artibus Christum tanta potuisse et nomen suum ad populos in se convertendos

prophéties que l'esprit de Dieu avait inspirées avant qu'il naquît sur la terre; car si c'est par la magie qu'il s'est fait adorer après sa mort, il était aussi magicien avant sa naissance, puisqu'un peuple avait été destiné à annoncer sa venue.

En même temps il leur ouvrit l'esprit, afin qu'ils entendissent les Ecritures; et il leur dit : C'est ainsi qu'il est écrit; et c'est ainsi qu'il fallait que le Christ souffrit, et qu'il ressuscitât d'entre les morts le troisième jour, et qu'on prêchât en son nom la pénitence et la rémission des péchés dans toutes les nations, en commençant par Jérusalem. Or vous êtes témoins de ces choses. Et je m'en vais envoyer sur vous le don de mon Père, qui vous a été promis; mais cependant demeurez dans la ville jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'en haut.

BÈDE. — Après s'être fait voir à leurs yeux et toucher par leurs mains, après avoir rappelé les Ecritures de la loi, il leur ouvrit l'esprit afin qu'ils en comprissent la lecture. D'où il suit : « Alors il leur ouvrit l'esprit afin qu'ils comprissent les Ecritures. » — THÉOPH. — Sans cela, comment leur âme troublée et chancelante aurait-elle étudié les mystères du Christ? De plus, il les instruisit par ses paroles; car il suit : « Il leur dit : Il est ainsi écrit, et il fallait que le Christ souffrit ainsi, etc., » c'est-à-dire par le supplice de la croix.

BÈDE. — Cependant le Christ eût perdu tout le fruit de sa passion s'il ne fût véritablement ressuscité. D'où il est dit : « Et qu'il ressuscitât d'entre les morts, etc. » Après avoir proclamé la vérité de son corps, il proclame l'unité de l'Eglise, en ajoutant : « Et que la pénitence et la rémission des péchés fussent prêchées en son nom à toutes

arte ipsa consecrasset delirant; utrum potuit magicis artibus prophetias divino Spiritu, antequam in terra nasceretur, implere: neque enim si magicis artibus fecit ut coleretur et mortuus, magus erat antequam natus, cui prophetando venturo gens una deputata est.

Tunc aperuit illis sensum ut intelligerent Scripturas, et dixit eis quoniam sic scriptum est, et sic oportebat Christum pati et resurgere a mortuis tertia die, et prædicari in nomine ejus penitentiam et remissionem peccatorum in omnes gentes, incipientibus ab Hierosolyma. Vos autem testes estis horum, et ego mittam promissum Patris mei in vos; vos autem sedete in civitate, quoadusque induamini virtute ex alto.

BED. Postquam præbuit se videndum oculis, præbuit se manibus contrectandum, legis commemoravit Scripturas, consequenter aperuit sensum ut intelligatur quod legitur. Unde sequitur: Tunc aperuit illis sensum, ut intelligerent Scripturas. THEOPH. Alioquin quomodo eorum anima turbata et vacillans circa Christi mysterium studisset? sed et verbis eos docuit: sequitur enim: Et dixit eis quoniam sic scriptum est, et sic oportebat Christum pati, scilicet per lignum crucis.

BED. Perdidit autem Christus fructum passionis, si non esset veritas resurrectionis. Unde dicitur: Et resurgere a mortuis, etc. Deinde post commendatam sui corporis veritatem, commendat Ecclesie unitatem, cum subditur: Et prædicari in nomine ejus penitentiam et remissionem

les nations. » — Eus. — En effet, il était dit : « Demandez-moi et je vous donnerai les nations pour votre héritage. » Or, il fallait que ceux des Gentils qui se convertiraient fussent purifiés par sa vertu de toute contagion et de toute souillure, car ils étaient souillés par l'erreur diabolique de leurs idolâtries, et ils quittaient une vie exécrationnelle et impudique ; c'est pourquoi il dit qu'il faut d'abord prêcher la pénitence et ensuite la rémission des péchés dans toutes les nations ; car sa grâce salutaire a accordé le pardon de leurs fautes à ceux qui montrent un véritable repentir, et il a souffert la mort pour eux.

THÉOPH. — En disant : « La pénitence et la rémission des péchés, » il veut parler du baptême, par lequel on renonce aux anciennes fautes et on obtient le pardon des péchés. Mais pourquoi est-il dit de baptiser au nom seul du Christ, tandis qu'ailleurs il ordonne de baptiser *au nom du Père, et du Fils, et de l'Esprit-Saint* ? Nous répondons que ceci ne veut point dire que le baptême ne doive être donné qu'au nom du Christ, mais seulement que chacun doit recevoir le baptême du Christ, c'est-à-dire le spirituel et non le judaïque ; non celui de Jean dans la pénitence, mais celui qui fait participer au Saint-Esprit, comme il arriva au Christ baptisé dans le Jourdain par saint Jean, alors qu'on vit descendre l'Esprit-Saint sous la forme d'une colombe. Être baptisé au nom du Christ signifie être baptisé par la mort du Christ. En effet, de même qu'il est ressuscité trois jours après sa mort, de même nous sommes plongés trois fois dans l'eau et nous en sortons avec les arrhes de l'esprit d'incorruptibilité. De plus, ce nom de Christ renferme le Père, qui est pour ainsi dire le *consécrateur*, l'Esprit-Saint, qui est comme

peccatorum in omnes gentes. EUSEB. Dicitur enim erat (*Psal. 2*) : Postula a me, et dabo tibi gentes hæreditatem tuam. Oportebat autem conversos ex gentibus expiari a quolibet contagio et macula per ipsius virtutem, quasi contaminatos ab errore dæmonum idololatriæ, et quasi nuper conversos a vita execrabilis et impudicæ : et ideo dicit, quod oportet prædicari prius quidem pœnitentiam, consequenter autem remissionem peccatorum in omnes gentes : eis enim qui prius quidem veram ostenderunt malorum pœnitentiam, salubri gratia veniam commissorum donavit, pro quibus et mortem subiit.

THEOPHYL. In hoc vero quod dicit : Pœnitentiam et remissionem peccatorum, etiam de baptismate meminit, in quo per dispositionem priorum scelerum subsequi-

tur venia peccatorum. Sed quo pacto intelligetur in solo Christi nomine baptismata fieri, cum alibi mandet hoc fieri in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti? Et primo quidem dicimus quod non intelligitur quod in solo Christi nomine fiat baptismata, sed quod Christi baptismate aliquis baptizetur ; id est, spiritualiter, non judaice ; nec tali, quali Joannes baptizabat ad solam pœnitentiam, sed ad Spiritus almi participationem ; sicut et Christus in Jordane baptizatus ostendit Spiritum Sanctum in specie columbina. Porro baptismata in Christi nomine [id est, morte Christi] intelligas. Sicut enim ipse post mortem triduo resurrexit, sic et nos ter in aquam mergimur, et convenienter emergimur, incorruptibilitatis Spiritus arrham recipientes. Hoc etiam Christi nomen continet in se, et Patrem

l'onction, et le Fils, qui est *l'oint* (selon la nature humaine). Le genre humain ne devait plus être divisé en deux peuples, les Juifs et les Gentils. Or, afin de réunir tous les hommes en un, il ordonna de commencer la prédication par Jérusalem et de finir par les nations. D'où il suit : « En commençant par Jérusalem. » -- BÈDE. — Non-seulement parce qu'ils sont les dépositaires de la parole de Dieu, les enfants de l'adoption et de la gloire; mais encore afin que les Gentils, plongés dans les diverses erreurs, fussent excités à l'espérance, surtout par ce signe de la divine miséricorde pardonnant à ceux qui ont crucifié le Fils de Dieu. — S. CHRYS. — De plus, il voulait que nul ne pût dire qu'ils négligeaient leurs proches pour se produire (comme par une fastueuse ostentation) chez des étrangers; c'est pourquoi ils commencent par prouver la résurrection du Seigneur à ceux mêmes qui l'ont mis à mort, et dans la ville même où s'est accompli cet audacieux attentat; car la foi de ceux qui l'ont crucifié est une plus grande preuve de sa résurrection.

Eus. — Si déjà les prédictions du Christ se vérifient, et si la foi du monde entier reconnaît la puissance et l'efficacité de sa parole, le temps est venu de croire à celui qui a proféré cette parole; car sa vie a dû être divine, puisque ses œuvres vivantes paraissent conformes à ses discours; or, ceci fut accompli par le ministère des apôtres. D'où il ajoute : « Vous êtes témoins de ces choses, etc., » c'est-à-dire de sa mort et de sa résurrection. — THÉOPH. — Ensuite, afin que dans leur trouble ils n'eussent point cette pensée : Comment, nous qui sommes des hommes ignorants, pourrons-nous vous rendre témoignage devant

quasi unctorem, et Spiritum quasi unctio-
nem, et Filium quasi unctum (scilicet se-
cundum humanam naturam). Non autem
decēbat amplius bipartitum esse humanum
genus in Judæos et Gentiles : et ideo, ut
omnes in unum uniret, mandavit incipere
sermonem a Hierusalem, ad gentes vero
terminari. Unde sequitur : Incipientibus ab
Hierusalem. BÈD. Non solum quia credita
sunt illis eloquia Dei (*Rom.* 3), et eorum est
adoptio filiorum, et gloria (*Rom.* 9), verum-
etiam ut gentes variis erroribus implica-
tæ, hoc maxime indicio divinæ pietatis ad
spem venire provocentur, quod eis qui Fi-
lium Dei crucifixerunt, venia concedatur.
CHRYS. (homil. *in Acta*). Insuper ne dice-
rent aliqui quod omissis notis iverunt se
ostensuros (aut veluti cum fastu quodam
ostentaturos) ad extraneos, ideo prius apud

ipsos occisores pandunt resurrectionis signa
in eadem civitate, in qua prorupit temera-
rius ausus : ubi enim crucifixoress ipsi cre-
dere videntur, resurrectio plurimum de-
monstratur.

EUSEB. Quod si ea quæ Christus præ-
dixit, jam sortiuntur effectum, et verbum
ejus vivax et efficax per universum mun-
dum oculata fide perspicitur, tempus est
non incredulos esse erga eum qui protulit
verbum : eum enim necesse est divinam
vitam ducere, cujus opera vivida verbis
consona ostenduntur : quæ quidem minis-
terio apostolorum impleta sunt. Unde sub-
dit : Vos autem testes estis horum, etc.,
scilicet mortis et resurrectionis. THÉOPH.
Consequenter ne turbati cogitarent, quo-
modo nos homines idiotæ testimonium
perhibebimus gentibus et Judæis qui te

les Gentils et les Juifs qui vous ont mis à mort ? il ajoute : « Je vous enverrai le don de mon Père, etc., » celui qu'il avait promis par Joël, en disant : « Je répandrai mon Esprit sur toute chair, etc. »

S. CHRYS. — Comme lorsque des soldats se préparent à combattre des ennemis nombreux, le chef ne les laisse point sortir qu'ils ne soient armés, ainsi il ne laisse pas ses disciples affronter la lutte avant la descente du Saint-Esprit. D'où il ajoute : « Demeurez dans la ville jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la vertu d'en haut. » — THÉOPH. — D'une vertu qui n'est point humaine, mais céleste. Il ne dit pas : *Jusqu'à ce que vous receviez, mais soyez revêtus*, pour signifier la protection complète de la vertu de l'Esprit. — BÈDE. — C'est de cette vertu, c'est-à-dire de l'Esprit-Saint, que l'ange dit à Marie : « La vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. » C'est d'elle que le Seigneur lui-même dit ailleurs : « J'ai reconnu qu'une vertu était sortie de moi. »

S. CHRYS. — Mais pourquoi l'Esprit-Saint ne vient-il point pendant que le Christ est présent ou aussitôt qu'il disparaît ? Il fallait qu'ils fussent pleins de désir avant de recevoir cette grâce ; car nous nous tournons vers Dieu avec plus d'ardeur lorsque la nécessité nous presse. Il fallait que notre nature apparût dans le ciel et consommât l'alliance avant que l'Esprit-Saint descendît et que notre joie fût sans mélange. Remarquez aussi l'obligation qu'il leur impose, de demeurer à Jérusalem, en leur promettant de leur donner là le Saint-Esprit ; pour les empêcher de fuir de nouveau, il les y enchaîne par cette attente. Il leur dit : « Jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la vertu d'en haut ; » il ne dit pas le moment, afin qu'ils veillent toujours. Pourquoi donc

occiderunt? subjungit : Et ego mittam promissum Patris mei, etc., quod scilicet per Joelem promiserat, dicens (cap. 2, vers. 18) : Effundam Spiritum meum super omnem carnem, etc.

CHRYS. (hom. 1, in Act.). Sicut autem milites invasuros multos nemo dux exire sinit, donec armati sint, sic et discipulos ante Spiritus descensum ad conflictum egredi non permittit. Unde subdit : Vos autem sedete in civitate quoadusque induamini virtute ex alto. THEOPHYL. Id est, virtute non humana, sed cœlesti : non dixit : Suscipiatis, sed, induamini, integram tutelam spiritualis muniminis indicans. BÈDE. De hac autem virtute, id est, Spiritu Sancto, dicit etiam angelus Mariæ (Luc., 1) :

Et virtus Altissimi obumbrabit tibi ; et ipse Dominus alibi (Luc., 8) : Nam et ego novi virtutem de me exiisse.

CHRYS. (ut sup.). Cur autem non Christo præsente vel eo discedente, statim Spiritus venit? Decebat enim eos fieri cupidos rei, et demum recipere gratiam : tunc enim magis ad Deum erigimur, cum incumbit necessitas. Oportebat enim interim naturam comparere nostram in cœlo, et fœdera consummari ; ac deinde Spiritum advenire, et pura gaudia celebrari. Attende etiam quantum eis necessitatem imposuit Hierosolymis esse, in eo quod illic Spiritum promisit largiri : ne enim rursus post ejus resurrectionem aufugerent, hac expectatione quasi quodam vinculo omnes simul eos ibi deti-

vous étonnez-vous de ce qu'il ne nous a point révélé le dernier jour, puisqu'il n'a pas voulu indiquer ce jour qui était proche ?

S. GRÉG. — Ils sont donc répréhensibles ceux que leur imperfection ou leur âge devrait éloigner de la prédication, et qui s'y jettent avec précipitation; il est à craindre qu'en s'arrogeant avec tant d'empressement les fonctions d'un si grand ministère, ils ne se ferment la voie de tout progrès futur. En effet, la vérité même, qui pouvait à son gré fortifier tout aussitôt, afin de donner l'exemple à ceux qui devaient suivre, et afin que les imparfaits n'eussent point la présomption de prêcher, après avoir pleinement instruit les disciples de la puissance de la prédication, leur commanda de rester en repos jusqu'à ce qu'ils fussent revêtus de la force d'en haut. Nous demeurons ainsi en repos dans la ville, lorsque nous nous recueillons dans l'intérieur de notre âme, évitant de nous répandre dans les conversations extérieures, afin que, lorsque nous serons pleinement revêtus de la force divine, nous puissions sortir de nous-mêmes (pour instruire les autres).

S. AMB. — Considérons comment, d'après saint Jean, ils reçurent l'Esprit-Saint, tandis que, d'après saint Luc, il leur fut commandé de se tenir en repos dans la ville jusqu'à ce qu'ils fussent revêtus de la force d'en haut. Peut-être souffla-t-il d'abord l'Esprit-Saint sur les onze qui étaient plus parfaits, en promettant aux autres disciples de le leur donner dans la suite; ou encore, il souffla comme dit saint Jean, et il promit comme dit saint Matthieu. Tout cela n'est point contradictoire, car il y a diverses grâces; ainsi, premièrement il souffla une opération de l'Esprit, ensuite il en promit une autre. En effet, il

nuit. Dicit autem : Donec induamini ex alto : nec expressit quando, ut sint jugiter vigiles. Quid ergo miraris, si diem nobis novissimum non pandit, cum diem hunc propinquum pandere noluerit?

GRÉG. (in *Part.*, part. 3, cap. 26). Admonendi sunt ergo, quos a prædicationis officio vel imperfectio vel ætas prohibet, et tamen præcipitatio impellit : ne dum sibi tantum onus officii prædicationis arrogent, viam sibi subsequenti meliorationis abscondant : ipsa enim veritas quæ repente quos vallet, reborare potuisset, ut exemplum sequentibus daret, ne imperfecti prædicare præsumerent, postquam plene discipulos de virtute prædicationis instruxit, mandavit eis ut in civitate sederent, donec induerentur virtute ex alto. In civitate quippe sedemus, si intra mentium nostrarum claus-

tra nos constringimus, ne loquendo exterius evagemur ; ut cum virtute divina perfecte induimur, tunc quasi a nobismetipsis foras (etiam alios instruentes) exeamus.

AMBR. Consideremus autem quomodo secundum Joannem acceperint Spiritum Sanctum ; hic autem in civitate jubeantur sedere, quoadusque induantur virtute ex alto. Sed Spiritum Sanctum vel illis undecim quasi perfectioribus insufflavit, et reliquis postea tribuendum promittit ; vel eisdem ibi insufflavit, hic spondit. Nec videtur esse contrarium, cum divisiones sint gratiarum : ergo aliam insufflavit ibi operationem : hic aliam pollicetur : ibi enim remittendorum gratia tributa est peccatorum (quod videtur esse angustius), et ideo insufflatur a Christo, ut credas Spiritum Sanctum Christi, ut credas de Deo Spi-

donna d'abord le pouvoir de remettre les péchés, ensuite il souffla afin que vous croyiez que l'Esprit-Saint du Christ est le même que l'Esprit de Dieu, car Dieu seul peut remettre les péchés. Dans la suite, il répandit le don des langues, comme le rapporte saint Luc. — S. CYR. — Ou encore, il dit : « Recevez le Saint-Esprit, » afin de les préparer à le recevoir, c'est-à-dire qu'il parla comme présent de ce qui était futur.

S. AUG. — Ou encore : le Seigneur donna deux fois l'Esprit-Saint après sa résurrection ; d'abord sur la terre pour inspirer l'amour du prochain, et ensuite du haut du ciel pour exciter l'amour de Dieu.

Ensuite il les mena dehors vers Béthanie, et ayant levé les mains, il les bénit. Et en les bénissant il se sépara d'eux, et fut enlevé au ciel. Les disciples, l'ayant adoré, s'en retournèrent comblés de joie à Jérusalem. Et ils étaient sans cesse dans le temple, louant et bénissant Dieu. Amen.

BÈDE. — Omettant tout ce que le Seigneur et ses disciples ont pu faire pendant quarante-trois jours, du premier jour de la résurrection il passe sans rien dire au dernier jour, où il monta au ciel, en ajoutant : « Il les mena dehors, vers Béthanie. » Ce fut d'abord à cause du nom de ce village, qui signifie *maison d'obéissance*; car celui qui était descendu à cause de la désobéissance des méchants, est monté à cause de l'obéissance des justes. Ce fut aussi à cause de la situation de ce village, qui, dit-on, était situé sur le versant de la montagne des Oliviers, parce que la maison de l'Eglise obéissante a posé les fondements de la foi, de l'espérance et de la charité, sur le flanc de son sommet élevé (c'est-à-dire de Jésus-Christ). Il bénit ceux auxquels il

tum : Deus enim solus peccata dimittit : Lucas autem linguarum gratiam describit effusam. CYRIL. Vel dixit : Accipite Spiritum Sanctum, ut eos idoneos faceret ad receptionem; aut quod futurum est, ut præsens indicavit. AUGUST. (15 De Trinit., cap. 26). Vel Dominus post resurrectionem suam bis dedit Spiritum Sanctum; semel in terra propter dilectionem proximorum; et iterum de cælo propter dilectionem Dei.

Eduxit autem eos foras in Bethaniam, et elevatis manibus suis, benedixit eis. Et factum est dum benediceret illis, recessit ab eis et ferebatur in cælum : et ipsi adorantes, re-

gressi sunt Hierusalem cum gaudio magno; et erant semper in templo laudantes et benedicentes Deum, amen.

BÈDE. Prætermisiss omnibus quæ per quadraginta tres dies agi a Domino cum discipulis potuerunt, primo diei resurrectionis ejus conjungit tacite novissimum diem quo ascendit in cælum, dicens : Eduxit autem eos foras in Bethaniam; primo quidem propter nomen civitatis, quæ domus obedientiæ dicitur : qui enim propter inobedientiam perversorum descendit, propter obedientiam conversorum ascendit : deinde propter situm ejusdem villæ, quæ in latere montis Olivarum posita esse narratur; quia

avait confié l'enseignement de ses préceptes; d'où il suit : « Et, ayant levé les mains, il les bénit. » — **THÉOPH.** — Peut-être répand-il sur eux une vertu qui les conserve jusqu'à la venue de l'Esprit; peut-être aussi veut-il nous apprendre à bénir ceux qui nous sont soumis, pour les recommander à Dieu lorsque nous nous séparons d'eux.

ORIG. — Il leva les mains en les bénissant pour montrer que quiconque bénit doit être orné d'œuvres nombreuses et excellentes, car c'est là ce qui élève nos mains en haut.

S. CHRYS. — Remarquez comment le Christ met sous nos yeux les récompenses qu'il a promises; il avait promis la résurrection des corps, il ressuscite d'entre les morts et prouve sa résurrection en demeurant quarante jours avec ses disciples; il a promis que nous serons emportés dans les airs sur les nuées, et il le confirme par ses œuvres; car il suit : « Et pendant qu'il les bénissait, etc. » — **THÉOPH.** — Elie avait paru transporté dans le ciel; mais c'est le Sauveur qui, le premier de tous, monte au ciel et va paraître aux yeux de Dieu avec son corps sacré, de sorte que notre nature est désormais honorée dans le Christ par toutes les vertus angéliques.

S. CHRYS. — Mais, direz-vous : « Que m'importe ? » Vous serez pareillement enlevé dans les nues, car votre corps est de la même nature que son corps. Votre corps sera si agile qu'il traversera les airs; car tel chef, tel corps; tel principe, telle fin. Or, voyez comme vous avez été honoré par ce principe : l'homme était la dernière des créa-

videlicet obedientis Ecclesiæ domus in ipsius summi montis (id est, Christi) latera, fidei, spei, dilectionisque suæ fundamenta locavit. Eos autem benedixit, quibus præcepta docendi tradiderat. Unde sequitur : Et elevatis manibus suis, benedixit eis. **THEOPH.** Forsan vim conservativam influens eis usque ad adventum Spiritus; et fortassis instruens nos, ut quoties recedimus, subditos nostros per benedictiones Deo commendemus.

ORIG. Quod autem elevatis manibus benedixit eos, significat quod deceat benedicientem cuiquam ornatum esse variis operibus et arduis respectu aliorum; sic enim manus tolluntur in altum.

CHRYS. Attendite autem quod Dominus bravia repromissa aspectui subjicit : promiserat quidem corporum resurrectionem;

et per quadraginta dies discipulos certificat : promittitur etiam, quod in nubibus rapiemur in aere; et hoc ipse patefecit per opera. Sequitur enim : Et factum est dum benediceret illis, etc. **THEOPHYL.** Et Elias quidem videbatur quasi assumi in cœlum, sed Salvator ipse præcursor omnium ascendit in cœlum apparitarius divino conspectui in sacro suo corpore; et jam nostra natura in Christo honoratur a qualibet virtute angelica.

CHRYS. Sed dices : Quid interest mea? Qui et tu in nubibus suscipieris similiter : nam corpus tuum connaturale est illi corpori. Erit igitur et corpus tuum tam agile, ut possit transire per aera : nam sicut caput, sic et corpus; sicut principium, sic et finis. Aspice autem quomodo honoratus es per hoc principium. Infima pars rationalis

tures raisonnables ; mais voici que les pieds sont devenus la tête ; ils sont élevés dans leur chef sur un trône royal.

BÈDE. — Le Seigneur étant monté au ciel, les disciples adorèrent la dernière trace de ses pieds, ensuite ils retournèrent à Jérusalem, où il leur avait été commandé d'attendre la promesse du Père. Car il suit : « Après l'avoir adoré ils retournèrent à Jérusalem, etc. » Ils sont remplis de joie parce qu'ils se réjouissent de ce que leur Dieu et Seigneur, après avoir triomphé de la mort, est monté dans les cieux.

— **GREC.** — Or, ils veillaient, ils priaient, ils jeûnaient ; ils ne rentrèrent point dans leurs maisons, mais ils demeurèrent ensemble dans le temple, attendant la grâce céleste, et s'exerçant dans ce lieu à la piété et à la vertu. D'où il est dit : « Et ils étaient toujours dans le temple. » — **THÉOPH.** — Ils n'avaient pas encore reçu l'Esprit-Saint, et déjà leur vie était toute spirituelle. Auparavant, ils ne sortaient point de leur retraite ; maintenant ils sont au milieu des princes des prêtres sans être distraits par rien de ce monde, et, méprisant tout, ils ne cessent de louer Dieu ; car il suit : « Louant et bénissant Dieu. » —

BÈDE. — Remarquez que, parmi les quatre animaux célestes, saint Luc est désigné sous l'emblème du taureau, qui était la victime prescrite pour l'initiation des prêtres, parce qu'il a entrepris d'exposer plus que les autres le sacerdoce du Christ ; aussi, après avoir commencé son Evangile par le sacerdoce de Zacharie exerçant son ministère dans le temple, il le termine par le récit de la piété des apôtres qui, réunis dans le temple, sont destinés à être les ministres du nouveau sacerdoce, lequel ne versera plus le sang des victimes, mais louera et bénira Dieu sans cesse. C'est ainsi qu'ils préparent leurs cœurs dans

creaturæ homo erat, sed pedes effecti sunt caput ; sublimati in regiam sedem in suo capite.

BEDA. Ascendente autem in cœlum Domino, discipuli adorantes, ubi steterunt novissime pedes ejus confestim Hierosolymam redeunt, ubi promissionem Patris sunt expectare præcepti. Sequitur enim : Et ipsi adorantes regressi sunt, etc. Gaudio magno agunt, quia Deum ac Dominum suum post triumphum resurrectionis etiam cœlos penetrasse lætantur. **GRÆC.** Et erant vigilantes, orantes, jejunantes, quia scilicet non degentes in propriis laribus, sed expectantes supernam gratiam conversabantur in templo, inter cœtera etiam ex ipso

loco pietatem et honestatem addiscentes. Unde dicitur : Erant semper in templo. **THEOPHYL.** Nondum aderat Spiritus, et jam spiritualiter conversantur. Prius erant reclusi, jam stant in medio principum sacerdotum, nec aliquo distrahuntur mundano, sed omnibus contemptis jugiter Deum laudant. Sequitur enim : Laudantes et benedicentes Deum. **BEDA.** Et attende quod Lucas interquatuor animalia cœli (Ezech., 1, et *Apocal.*, 4) designatus accipitur per vitulum, cujus victima qui in sacerdotium eligebantur initiari sunt jussi (*Exod.*, 29), eo quod ipse sacerdotium Christi cæteris amplius exponendum suscepit, et evangelium suum, quod a ministerio templi per sacerdotium Zachariæ cœpit, in templi de-

le lieu de la prière, et que dans la ferveur des louanges ils attendent la venue de l'Esprit-Saint qui leur a été promis. — THÉOPH. — Imitons-les, vivant toujours saintement, louant et bénissant Dieu à qui appartient la gloire, la bénédiction et la puissance dans tous les siècles. Ainsi soit-il.

votione complevit; et apostolos ibi minis- tros novi sacerdotii futuros, non in victi- marum sanguine, sed in laude Dei et in benedictione conclusit; ut in loco orationis et inter laudum devotiones promissum Spi-	ritus Sancti adventum paratis cordibus ex- pectarent. THEOPHYL. Quos nos imitantes in sacra vita semper degamus, laudantes et benedicentes Deum, cui est gloria, et be- nedictio, et virtus in secula. Amen.
--	--

FIN DU SIXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CHACUN DES CHAPITRES DE SAINT LUC.

CHAPITRE PREMIER.

Sacerdoce de Zacharie, sa famille et celle d'Elisabeth, son épouse qui est de la race d'Aaron; éloge de leur parfaite justice, leur vieillesse et leur stérilité. Pendant que Zacharie offre l'encens, l'ange Gabriel lui apparaît; il lui annonce la naissance d'un fils qu'il appellera *Jean*, lequel sera rempli de l'Esprit-Saint dès le sein de sa mère, et convertira un grand nombre d'hommes par l'esprit et la vertu d'Elie; comme il doute de ses paroles, l'ange lui prédit qu'il sera muet jusqu'à ce qu'elles s'accomplissent. Le peuple s'étonne de son silence et soupçonne la vision qu'il a eue. Elisabeth conçoit; elle se cache pendant cinq mois, et se réjouit de ce que Dieu l'a délivrée de l'opprobre où elle était parmi les hommes. Six mois après, le même ange est envoyé à Marie. Il lui annonce qu'elle concevra par l'opération du Saint-Esprit, et qu'elle enfantera un fils qui s'appellera Jésus, lequel sera fils du Très-Haut et régnera éternellement; ensuite il lui parle de la conception d'Elisabeth, pour prouver que rien n'est impossible à Dieu; Marie consent avec humilité, et s'empresse d'aller visiter Elisabeth. A son arrivée, Elisabeth, remplie du Saint-Esprit, reconnaît sa dignité et la proclame; elle annonce que son enfant a tressailli dans son sein; alors Marie entonne son cantique, où elle dit qu'elle glorifie le Seigneur à cause des grandes choses qu'il a fait en elle, et des biens qu'il a donné aux hommes par elle. Après son retour, Elisabeth met au monde un fils; ses voisins la félicitent; ils veulent l'appeler Zacharie; mais Elisabeth veut l'appeler Jean; Zacharie écrit que c'est son véritable nom, et aussitôt sa bouche s'ouvre au milieu de l'étonnement de tous. Il est rempli de l'Esprit-Saint et chante ce cantique dans lequel il bénit Dieu pour un tel bienfait et pour le salut des hommes; en même temps il prédit la mission de son fils (en s'adressant à lui-même); l'enfant croît et habite dans le désert.

CHAPITRE II.

Pendant que Cyrinus, par l'ordre d'Auguste, fait le dénombrement de l'univers par chaque famille, Joseph monte à Bethléem avec Marie, son épouse, déjà grosse ; elle y enfante Jésus, l'enveloppe de langes et le couche dans une crèche. Les anges annoncent cette naissance à des bergers qui veillaient sur leurs troupeaux dans les environs ; ils leur donnent un signe pour reconnaître l'enfant nouveau-né ; on entend le concert de la multitude des anges célébrant la gloire de Dieu et la paix des hommes ; les bergers accourent à Bethléem, trouvent l'enfant avec Marie et Joseph, s'en retournent en louant Dieu et racontent ce qu'ils ont vu ; tout le monde est dans l'étonnement ; Marie repasse toutes ces choses en son cœur ; huit jours après, l'enfant est circoncis et s'appelle Jésus. Lorsque les jours de la purification sont accomplis, l'enfant est porté par Marie dans le temple avec les offrandes prescrites par la loi ; il est reçu par Siméon, qui bénit Dieu et chante : « Maintenant, Seigneur, laissez mourir votre serviteur, etc. » Il annonce que cet enfant est établi pour la ruine et la résurrection d'un grand nombre ; en même temps il dit à Marie qu'un glaive traversera son âme afin que les pensées secrètes de plusieurs soient révélées. Anne la prophétesse, vierge très sainte qui demeurait toujours dans le temple, le célèbre dans ses pieux cantiques ; il est ramené en Galilée et à Nazareth ; il croît, se fortifie et se montre rempli de sagesse et de grâce. A l'âge de douze ans, après une fête, il reste à Jérusalem ; ses parents le cherchent et le trouvent, après trois jours, dans le temple au milieu des docteurs qui admirent sa sagesse et ses réponses. Sa mère se plaignant de cela, il déclare qu'il doit être occupé des choses de son Père ; ses parents ne le comprennent point, mais Marie conserve toutes ces choses en son cœur. Revenu avec eux à Nazareth, il grandit en âge, en grâce, en sagesse, et il leur demeure soumis.

CHAPITRE III.

Jean, poussé par l'inspiration divine, quitte le désert et parcourt tout le pays du Jourdain ; il prêche un baptême de pénitence pour la rémission des péchés ; il prépare la voie du Seigneur selon la prophétie d'Isaïe, afin que toute chair voie le salut de Dieu ; il enseigne à éviter la colère à venir ; il appelle race de vipères ceux qui viennent à lui pour être baptisés ; il les exhorte à faire des fruits de pénitence et à ne point se glorifier d'être les enfants d'Abraham, parce que la hache est posée à la racine de l'arbre afin que celui qui ne fait point de bon fruit soit coupé et jeté au feu. Il exhorte celui qui possède deux vêtements à en donner un à celui qui n'en a point, et pareillement pour la nourriture. Il défend aux publicains de recevoir plus que ce qui leur est

attribué; il avertit les soldats de ne commettre aucune concussion, de ne faire violence à personne et de se contenter de leur solde. Comme la foule croyait qu'il était le *Christ*, il déclare qu'il ne baptise que dans l'eau, mais qu'un autre plus grand doit venir, dont il n'est pas digne de délier la chaussure, qui doit baptiser dans le feu et dans l'Esprit-Saint et purifier son aire, afin de recevoir les uns dans le ciel comme du froment, et de brûler les autres dans le feu éternel comme la paille. Il ajoute d'autres enseignements qui ne sont qu'indiqués, en outre du reproche qu'il fait à Hérode pour lequel il est incarcéré et mis à mort. Il baptise Jésus lui-même au milieu de la foule; pendant qu'il est baptisé et qu'il prie le ciel s'ouvre, l'Esprit-Saint descend sur lui sous la forme d'une colombe, et on entend la voix du Père disant : « Vous êtes mon Fils bien-aimé, etc. » Il avait alors trente ans et on le croyait fils de Joseph, duquel l'Évangéliste remonte jusqu'à Dieu pour décrire sa généalogie légale.

CHAPITRE IV.

Jésus étant revenu du Jourdain est poussé par l'Esprit-Saint dans le désert, il y demeure quarante jours sans prendre de nourriture, le diable le tente dans sa faim, mais il repousse par l'Écriture sa triple tentation; d'abord celle-ci : « Dites à cette pierre de devenir du pain; » et en lui montrant à la fois tous les royaumes du monde, cette autre : « Je vous donnerai toute cette puissance et cette gloire, car elles m'ont été livrées et je les donne à qui je veux; » et enfin, sur le pinacle du temple : « Jetez-vous en bas. » Après que le diable eut achevé sa tentation et se fut retiré pour un temps, Jésus retourne en Galilée, sa renommée vole de tous côtés, il enseigne dans les synagogues et tous le glorifient; il vient à Nazareth où il entre dans la synagogue un jour de sabbat; on lui donne à lire le livre du prophète Isaïe; l'ayant ouvert, il tombe sur l'endroit qui raconte sa mission, et dit que le sens en est accompli en lui. Tout le monde admire les paroles de grâce qu'il prononce, car on le croit fils de Joseph. Il explique pourquoi il n'a fait aucun signe à Nazareth, tandis qu'il en a fait un si grand nombre et de si éclatants à Capharnaïm, parce que nul prophète n'est bien reçu dans son pays. Il enseigne la même chose, soit par l'exemple de la veuve à laquelle Elie fut envoyé du temps de la famine, soit par l'exemple de Nahaman qui seul fut guéri par Elisée. Comme on voulait le précipiter, il se rend invisible; il se retire à Capharnaïm, où il enseigne au milieu de l'étonnement de tous, parce que sa parole était puissante. Comme le démon s'écriait : « Pourquoi êtes-vous venu nous perdre? je sais que vous êtes le saint de Dieu, » il lui commande de se retirer, le menace et le fait sortir d'un homme. La renommée de ce miracle se répand en tous lieux, et tout le monde l'admire; ensuite, étant entré dans la maison de Pierre, à la prière des disciples, il guérit de la fièvre sa belle-mère, qui, aussitôt, se lève pour les servir. Après le coucher du

soleil, il guérit divers malades, chasse un grand nombre de démons, lesquels disaient : « Vous êtes le fils de Dieu ; » il ne leur permet pas de parler ainsi. Le matin du jour suivant, il se retire dans le désert, la foule le cherche, le trouve, et, comme on veut le retenir, il dit qu'il est envoyé à d'autres peuples.

CHAPITRE V.

Comme la foule le presse afin d'entendre la parole de Dieu, au bord du lac de Génézareth, il voit deux barques, monte dans celle de Simon, et de là enseigne la foule. Par son ordre, Simon, qui n'avait rien pris de toute la nuit, jette ses filets, et à sa parole il prend une si grande quantité de poissons que les filets sont près de se rompre ; on en remplit deux barques qui sont presque submergées. Simon tombe aux genoux de Jésus en s'écriant : « Retirez-vous de moi, parce que je suis un pêcheur. » Il lui commande de ne point craindre, car désormais il sera pêcheur d'hommes. Les fils de Zébédée qui étaient là sont aussi dans la stupeur, et, laissant tout, ils suivent Jésus avec Simon. Un homme couvert de lèpre se prosterne devant Jésus, la face contre terre et le supplie en disant : « Seigneur, si vous voulez, vous pouvez me guérir. » Il le guérit, lui commande de n'en parler à personne, et le renvoie aux prêtres pour offrir en témoignage les dons prescrits par Moïse. La foule s'assemble autour de lui, il se retire dans le désert et prie. Pendant qu'il est entouré des pharisiens et des docteurs de la loi, venus de la Galilée, de la Judée et de Jérusalem, il délivre de ses péchés, à cause de la foi de ceux qui le lui présentent, un paralytique qu'on avait descendu par les toits ; les pharisiens disaient entre eux : « Quel est cet homme qui blasphème ? » Afin de montrer qu'il a le pouvoir de remettre les péchés, il dit au paralytique : « Levez-vous, prenez votre lit et retournez dans votre maison. » Alors tous glorifient Dieu et sont saisis de stupeur ; ensuite il appelle un publicain nommé Lévi, et mange dans sa maison avec plusieurs autres publicains ; les pharisiens murmurent, Jésus répond : « Ceux qui se portent bien n'ont pas besoin de médecin, mais ceux qui sont malades ; je ne suis point venu appeler les justes, mais les pécheurs à la pénitence. » Comme ils murmuraient de ce que ses disciples ne jeûnaient point, il leur répond qu'ils ne peuvent jeûner tant qu'il est avec eux, mais qu'ils jeûneront plus tard, lorsqu'il les aura quittés. Il dit qu'un fragment de drap neuf ne convient point à un vêtement vieux, et qu'il ne faut point mettre le vin nouveau dans des outres vieilles. Il ajoute que nul, buvant du vin vieux, ne demande qu'on lui en donne du nouveau, mais que plutôt il dit : « Le vieux est meilleur. »

CHAPITRE VI.

Comme les pharisiens reprochaient aux disciples de broyer des épis le jour

du second sabbat, il prouve qu'ils ne font rien de mal par l'exemple de David qui, pressé par la faim, mangea lui-même les pains réservés aux prêtres, et ajoute que le Fils de l'homme est maître même du sabbat. Un autre jour de sabbat, étant entré dans la synagogue, et les pharisiens observant s'il ferait aucune guérison, il place devant eux un homme qui avait la main desséchée, leur demande s'il est permis de faire du bien ou du mal le jour du sabbat, de perdre ou de sauver l'âme, et ensuite, les ayant tous regardés, il commande à cet homme d'étendre sa main, qui est aussitôt guérie. Les pharisiens, remplis de confusion, conspirent contre lui; il se retire sur une montagne et passe la nuit en prière; le jour étant venu, il choisit douze apôtres parmi les disciples, et, descendant avec eux au milieu de la foule accourue de tous côtés, il guérit les malades et délivre les possédés du démon; toute la foule cherche à le toucher parce qu'il sort de lui une vertu qui les guérit tous. Levant les yeux sur ses disciples, il dit : Bienheureux les pauvres, parce que le royaume de Dieu est à eux; ceux qui ont faim, parce qu'ils seront rassasiés; ceux qui pleurent parce qu'ils riront; bienheureux ceux qui seront haïs par les hommes, parce que leur récompense en sera plus grande dans le ciel, car c'est ainsi que les prophètes furent traités. Au contraire il dit : *Malheur* aux riches, parce qu'ils ont ici-bas leur consolation; *malheur* à ceux qui sont rassasiés, parce qu'ils auront faim; *malheur* à ceux qui rient, parce qu'ils pleureront; *malheur* à ceux que béniront les hommes, parce que les faux prophètes furent traités ainsi. Il recommande d'aimer ses ennemis, de faire du bien à ceux qui font du mal, de bénir ceux qui maudissent, de prier pour ceux qui calomnient, de présenter la joue droite à celui qui frappe sur la gauche, d'abandonner le vêtement à celui qui dérobe le manteau, de donner à quiconque demande, de ne pas revendiquer ce qui a été enlevé, de faire aux autres ce qu'on veut être fait à soi-même, de prêter sans attendre aucun intérêt, afin de devenir enfants du Très-Haut et d'être miséricordieux comme lui-même est miséricordieux. Il dit de ne point juger afin de n'être pas jugé, de ne point condamner afin de n'être pas condamné, de pardonner afin d'être pardonné, de donner afin de recevoir, et qu'il mesurera dans la mesure où chacun aura mesuré pour les autres. Il ajoute qu'un aveugle ne peut conduire un autre aveugle; que le disciple n'est point au-dessus du maître, et qu'il doit lui suffire d'être comme son maître; que celui qui a une poutre dans l'œil ne doit pas chercher à ôter la paille de l'œil de son frère; que l'arbre bon ou mauvais se reconnaît à ses fruits, et qu'on ne cueille point des figues sur les épines, ni des raisins sur les buissons; que le bien sort du bon trésor du cœur, et le mal du mauvais trésor, parce que la bouche parle de l'abondance du cœur; que c'est en vain qu'on dira : *Seigneur! Seigneur!* si on ne pratique ce qu'il enseigne; que celui qui pratique ses enseignements est semblable à un homme qui bâtit sur la pierre, lequel est inébranlable, et que celui qui ne les pratique point ressemble à quelqu'un qui bâtirait sur le sable, et par suite s'exposerait à une grande ruine.

CHAPITRE VII.

Les anciens des Juifs, au nom d'un centurion bienveillant pour eux, le prient de venir pour guérir son serviteur qui lui était cher et dont il craignait la mort; comme il s'approche de sa maison, le centurion envoie ses amis pour lui dire : « Seigneur, ne vous donnez point cette peine, car je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison, c'est pourquoi je ne suis pas venu moi-même à vous; mais dites une parole et mon serviteur sera guéri, etc. » Jésus l'admire et déclare qu'il n'a pas trouvé une si grande foi même en Israël. Les envoyés du centurion étant revenus trouvent le serviteur guéri. Allant ensuite dans la ville de Naïm, il voit une veuve éplorée dont le fils unique était porté au sépulcre; ému de compassion, il la console, touche le cercueil et commande au jeune homme de se lever; aussitôt il le rend vivant à sa mère, et le peuple, à cause de cela, l'appelle *grand prophète*; le bruit s'en étant répandu de toutes parts, les disciples l'annoncent à Jean qui les renvoie vers lui pour lui demander s'il est celui qui doit venir; comme dans ce moment il guérissait beaucoup de malades et de possédés et rendait la vue aux aveugles, il dit de rapporter à Jean que les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts ressuscitent, les pauvres sont évangélisés, et que bienheureux est celui qui ne sera point scandalisé en lui. Lorsque ceux qui lui avaient été envoyés se sont retirés, il loue Jean, et ceux qui avaient été baptisés du baptême de Jean se réjouissent de l'entendre; mais les docteurs de la loi et les pharisiens qui n'avaient point reçu ce baptême le méprisent; prenant l'exemple des enfants qui jouent dans le forum et disent : « Nous avons chanté et vous n'avez pas dansé, nous nous sommes lamentés et vous n'avez pas pleuré, » il leur reproche de dire de Jean, à cause de son abstinence, qu'il est possédé du démon, et de lui, parce qu'il mange avec eux, qu'il est sensuel et ami des pécheurs, et il ajoute que la sagesse est justifiée par leurs propres enfants. Invité par un pharisien, il entre dans sa maison pour manger avec lui; il pardonne les péchés d'une pécheresse qui arrose ses pieds de larmes, les essuie avec ses cheveux et les baise en y répandant des parfums; il la défend contre la mauvaise opinion des pharisiens, la loue de sa foi, de son amour, de sa piété et la renvoie en paix.

CHAPITRE VIII.

Parcourant les villes et les bourgades avec les douze, il est suivi de quelques femmes qu'il avait délivrées des mauvais esprits et guéries de leurs infirmités : c'est Marie-Madeleine, de laquelle sept démons étaient sortis; Jeanne, épouse de Chusa, procureur d'Hérode; Suzanne et beaucoup d'autres qui l'assistent de leurs biens. Il propose à la foule assemblée la parabole du

semeur dont la semence tombe le long du chemin, sur la pierre, entre es épines et dans la bonne terre. Ensuite il explique cette parabole aux disciples, à qui il a été donné de connaître le mystère du royaume de Dieu, tandis que, pour les autres, il leur est proposé en paraboles afin que, l'écoutant, ils ne le comprennent point. Il dit que la lampe ne doit pas être mise sous le lit ni cachée, mais posée sur le chandelier, afin que tous ceux qui entrent voient la lumière; qu'il n'est rien de caché qui ne doive être manifesté; qu'on donnera à celui qui a, et qu'à celui qui n'a point on prendra même ce qu'il croit avoir. Comme on lui annonce que sa mère et ses frères sont dehors et cherchent à le voir, il répond que ceux-là sont sa mère et ses frères qui écoutent la parole de Dieu et la pratiquent. Il s'endort dans une barque, les apôtres sont en péril, ils l'éveillent, aussitôt il se lève, apaise la tempête et leur dit : « Où est votre foi ? » Un homme possédé du démon se prosterne devant lui et s'écrie : « Qu'y a-t-il entre vous et moi, Jésus Fils de Dieu Très-Haut ? Je vous en conjure, ne me tourmentez pas. » Interrogé sur son nom, il répond qu'il s'appelle *légiton*, car il avait en lui plusieurs démons qui supplient le Seigneur de ne pas les précipiter dans l'abîme, mais de les laisser entrer dans des pourceaux qui aussitôt sont étouffés dans les eaux. Les pasteurs s'enfuient et annoncent dans la ville ce qui s'était passé. Les Geraséniens sortent, voient le possédé guéri et prient Jésus de s'éloigner d'eux, parce qu'ils sont saisis d'une grande frayeur. Comme le possédé voulait le suivre, il lui ordonne de retourner dans sa maison et de raconter ce que Dieu a fait pour lui; celui-ci raconte le bienfait de Jésus et la foule le reçoit avec grande joie. Jaïre, chef de la synagogue, le supplie pour sa fille unique qui va mourir âgée de douze ans; il marche vers sa maison, la foule le presse en chemin, il guérit par l'attouchement de sa robe une femme malade depuis douze ans d'un flux de sang, laquelle avait épuisé en vain toute sa fortune en médecins. Il demande qui l'a touché, car il reconnaît qu'une vertu est sortie de lui; la femme tremblante tombe à ses pieds, lui dit ce qui s'est passé et il la loue pour sa foi. On annonce au chef de la synagogue que sa fille est morte; Jésus l'exhorte à croire à sa promesse de la sauver; il entre dans la maison avec Pierre, Jacques et Jean, et aussi avec le père et la mère de la jeune fille; on rit de lui quand, pour consoler ceux qui pleurent, il dit qu'elle dort et n'est point morte; ensuite prenant sa main, il la relève vivante, commande qu'on lui donne à manger, et dit à ses parents étonnés de ne raconter cela à personne.

CHAPITRE IX

Il donne aux apôtres la puissance sur tous les démons et sur toutes les maladies; il les envoie prêcher et guérir les infirmes; il leur dit de ne rien porter en chemin, de demeurer dans la maison où ils entreront, et de secouer la poussière de leurs pieds en sortant de la ville où ils n'auront pas été reçus. Ils obéissent à son commandement, annonçant l'Évangile et guérissant en tous

lieux. Hérode entend parler de ses œuvres, il se demande quel il est, parce qu'on disait que Jean ou Elie, ou un des anciens prophètes, était ressuscité, c'est pourquoi il désire le voir. Les apôtres reviennent lui raconter ce qu'ils ont fait, il se retire avec eux dans le désert; la foule le suit, il parle du royaume de Dieu et guérit les malades; il ordonne à ses apôtres de nourrir le peuple quoiqu'ils n'aient que cinq pains et deux poissons; levant les yeux au ciel il les bénit et dit de les distribuer. Cinq mille hommes s'en nourrissent et les fragments qui restent remplissent douze corbeilles. Il demande aux disciples ce qu'ils pensent de lui. Saint Pierre répond : Vous êtes *le Christ de Dieu*; il leur défend de dire cela à personne parce qu'il doit être mis à mort et ressusciter. Il dit à tous que quiconque veut le suivre doit se renoncer lui-même et porter sa croix chaque jour; que celui qui veut sauver son âme la perdra, et que celui-là la sauvera qui l'aura perdue pour lui; qu'il rougira dans sa gloire de celui qui rougit maintenant de sa parole. Il ajoute que quelques-uns ne goûteront pas la mort qu'ils n'aient vu le royaume de Dieu. Huit jours après il prend avec lui Pierre, Jacques et Jean, et monte sur une montagne. Pendant qu'il est en prière son visage devient tout autre et ses vêtements resplendissent. Moïse et Elie paraissent à ses côtés, parlant entre eux de la fin qu'il devait accomplir dans Jérusalem. Pierre et ceux qui étaient avec lui sont appesantis par le sommeil; en s'éveillant ils contemplent sa majesté et Pierre veut demeurer en ce lieu. On entend une voix qui dit dans la nue : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, écoutez-le. » Les apôtres ne parlent à personne de ce qu'ils avaient vu. Comme ils descendent de la montagne un homme lui présente son fils violemment tourmenté du démon, après l'avoir présenté à ses disciples qui n'avaient pu le délivrer; d'abord il répond : « O génération infidèle et perverse, jusques à quand vous souffrirai-je ! » Ensuite il menace le démon, guérit l'enfant et le rend à son père. Tout le monde est frappé de la gloire de Dieu et admire ses œuvres. Alors il annonce à ses disciples qu'il sera livré aux mains des hommes et leur recommande de tenir dans leur cœur cette parole; mais ils ne comprennent point ce qu'il dit et n'osent l'interroger à ce sujet. Ils se préoccupent de savoir lequel parmi eux est plus grand; alors il leur montre un enfant, leur dit de le recevoir en son nom, et ajoute que celui-là est plus grand qui se fait plus petit. Il reprend Jean d'avoir empêché un homme de chasser les démons sous prétexte qu'il n'était point de ses disciples; car, ajouta-t-il : « Celui qui n'est pas contre vous est pour vous. » Les Samaritains refusant de le recevoir parce qu'il semblait aller à Jérusalem, Jacques et Jean veulent qu'ils soient consumés par le feu du ciel; il les réprimande en leur disant qu'ils ne savent de quel esprit ils sont, car il n'est pas venu perdre les âmes, mais les sauver. Il n'admet point un homme qui voulait le suivre partout, parce que, dit-il, il n'a pas où reposer sa tête. Il commande à un autre de le suivre pour annoncer le royaume de Dieu, et ne lui permet pas d'aller ensevelir son père, parce que c'est aux morts à ensevelir leurs morts. De

même il ne permet pas à un autre de renoncer aux biens qu'il a dans sa maison, parce que quiconque met la main à la charrue et regarde en arrière n'est point propre au royaume de Dieu.

CHAPITRE X.

Il désigne soixante-douze disciples qu'il envoie deux à deux partout où il doit aller ; il veut qu'ils soient comme des agneaux au milieu des loups ; il leur dit de ne rien porter avec eux, de ne saluer personne en chemin, de donner la paix dans la maison où ils entreront ; il promet qu'elle ne sera pas sans fruit s'il s'y trouve un enfant de la paix ; il veut qu'ils y demeurent et mangent ce qui s'y trouvera, parce que « l'ouvrier a droit à son salaire ; » que partout où ils seront reçus, ils guérissent les malades qu'ils rencontreront, et disent : « Le royaume de Dieu s'est approché de vous ; » que partout où ils ne seront pas reçus, ils crient sur les places publiques : « Nous secouons contre vous la poussière de votre ville qui s'est attachée à nos pieds, sachez cependant que le royaume de Dieu est proche ; » il ajoute que cette ville sera punie plus sévèrement que Sodome. Il dit malheur à Corozaim et à Bethsaïde en les comparant à Tyr et à Sidon, et il annonce que Capharnaüm, qui a été élevée jusqu'au ciel, sera précipitée jusqu'aux enfers. Il déclare que mépriser ses disciples, c'est le mépriser lui-même, et que le mépriser, c'est mépriser son Père. Comme les soixante-douze disciples se réjouissent de ce que les démons leur sont soumis, il les exhorte à ne point se réjouir à cause de cela, mais à cause que leurs noms sont écrits dans les cieux. Il se réjouit lui-même et il rend grâces à son Père de ce que les choses qui ont été cachées aux sages et aux prudents sont révélées aux petits. Il dit que tout lui a été confié ; que nul ne connaît le Père que celui à qui le Fils a voulu le révéler ; que ses disciples sont heureux de voir ce que beaucoup de rois et de prophètes ont désiré voir et n'ont pas vu. Un docteur de la loi lui demande astucieusement ce qu'il faut faire pour obtenir la vie éternelle, il le renvoie à ce qui est écrit dans la loi touchant l'amour de Dieu et du prochain ; comme il lui demande qui est le prochain, il l'enseigne par l'exemple du Samaritain guérissant un blessé que le prêtre et le lévite, passant par le même chemin, avaient laissé à demi mort ; et comme il répond que le prochain est celui qui a exercé la miséricorde, il lui dit de faire de même. Entrant ensuite dans un village, il est reçu par Marthe. Il excuse la sœur de Marthe qui écoutait sa parole, en disant qu'elle a choisi la meilleure part et qu'elle ne lui sera pas ôtée.

CHAPITRE XI.

Un des disciples lui demande de leur enseigner à prier comme Jean l'a enseigné à ses disciples, il leur apprend la prière dominicale sans cette demande : « Que

votre volonté soit faite, » et sans celle-ci : « Délivrez-nous du mal ; » il ajoute la parabole d'un ami auquel son ami demande trois pains jusqu'à ce qu'enfin, vaincu par son insistance, il ouvre sa porte et lui accorde ce qu'il demande ; il en conclut que quiconque demande reçoit, quiconque cherche trouve, et qu'on ouvre à celui qui frappe. Citant l'exemple des pères selon la chair qui donnent de bonnes choses à leurs enfants, il ajoute que, à plus forte raison, le Père céleste donne le bon esprit à ceux qui le lui demandent. Il délivre un muet du démon, et lui rend l'usage de la parole. Le peuple est dans l'étonnement, les uns disent qu'il fait ces miracles par Bézébub, prince des démons ; d'autres lui demandent un signe du ciel. Il répond que tout royaume divisé en lui-même sera désolé, et prouve ainsi que ce n'est point par Bézébub qu'il chasse les démons, car si Satan est divisé contre lui-même, son royaume ne subsistera point. Il dit la parabole du fort armé luttant contre un plus fort, pour faire entendre qu'il est venu combattre Satan ; il ajoute que celui-là disperse qui n'amasse point avec lui, et que quiconque n'est pas avec lui est contre lui. Il parle de l'esprit impur qui, sortant d'un homme, revient ensuite en lui, en sorte que le dernier état de cet homme est pire que le premier. Une femme s'écrie : « Bienheureux le sein qui vous a porté, et les mamelles qui vous ont allaité ! » Il répond : « Plus heureux ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui la pratiquent. » Il dit que lui-même sera le signe de cette génération mauvaise, comme Jonas fut celui des Ninivites, et refuse d'en donner un autre ; il annonce que les Ninivites et la reine du Midi la condamneront, parce que il est plus grand que Salomon et que Jonas. Il veut que la lampe soit mise sur le chandelier pour répandre sa lumière ; sous cet emblème et sous celui de l'œil, il désigne les bonnes pensées, de même qu'il désigne les mauvaises sous l'emblème des ténèbres. Il mange chez un pharisien qui s'étonne de ce qu'il ne s'est pas purifié (lavé) avant le repas ; il montre que ceux-là sont bien insensés qui se purifient à l'extérieur et dont l'intérieur est rempli de rapines et d'iniquités ; ensuite il exhorte à faire l'aumône afin que tout soit pur. Il dit *malheur* aux pharisiens qui observent les plus petites choses, et qui négligent la justice et l'œuvre de Dieu, qui recherchent les premières places et les honneurs, et il les compare à des sépulcres qu'on ne voit pas. Un des docteurs de la loi se plaint de ce qu'il les outrage, il leur dit aussi *malheur*, parce qu'ils chargent les autres et se déchargent eux-mêmes ; parce qu'ils bâtissent les tombeaux des prophètes comme s'ils approuvaient qu'on les ait mis à mort ; parce qu'on leur redemandera tout le sang versé depuis le commencement du monde jusqu'aux prophètes et aux apôtres (que lui-même, sagesse de Dieu, leur envoie) qu'ils feront mourir ; parce que, ayant pris la clef de la science, ils ne sont pas entrés eux-mêmes et ont empêché les autres d'entrer. Les docteurs de la loi s'indignent, ils le pressent de questions et l'interrogent insidieusement pour avoir occasion de l'accuser.

CHAPITRE XII.

Il exhorte ses disciples à prendre garde au levain des pharisiens, qui est l'hypocrisie ; il dit qu'il n'est rien de secret qui ne doive être révélé, ni de caché qui ne doive être connu ; que celui-là seul doit être craint qui, après avoir fait mourir, peut jeter dans l'enfer. Il leur prouve que Dieu n'oublie pas les siens, par l'exemple des passereaux qui valent moins qu'eux, et dit que leurs cheveux sont tous comptés. Il ajoute qu'il confessera devant les anges de Dieu tous ceux qui le confessent, qu'il reniera ceux qui le renient, et que le blasphème contre le Fils de l'homme peut être pardonné, mais pas celui contre le Saint-Esprit. Il leur défend de se préoccuper de leurs réponses dans les synagogues, car l'Esprit-Saint les inspirera. Un homme lui demande de faire le partage de son héritage entre lui et son frère, et il répond : « Qui m'a établi juge ou arbitre entre vous ? » Il exhorte à éviter l'avarice, parce que la vie de personne ne dépend de son abondance. Il raconte la parabole d'un riche qui se réjouissait de l'abondance de ses biens, et qui songeait à agrandir ses greniers, lorsqu'il lui fut dit : « Insensé, cette nuit même on te demandera ton âme, et alors à qui seront les biens que tu as entassés ? » C'est ainsi qu'il démontre la folie de celui qui thésaurise pour lui-même, et qui n'est pas riche selon Dieu. Il en conclut qu'il ne faut point se mettre en peine de sa nourriture ou de son vêtement, puisque nul ne peut ajouter une coudée à sa taille. Ensuite il propose pour la nourriture, l'exemple des corbeaux, et pour le vêtement, celui des lis des champs. Il dit que c'est aux Gentils à s'inquiéter de ces choses, mais que ses disciples doivent chercher d'abord le royaume de Dieu, et que tout le reste leur sera donné par surcroît ; il promet ce royaume à son petit troupeau, ordonne de vendre ses biens, de les donner en aumônes et d'acquérir dans le ciel un trésor inépuisable, parce que là où est le trésor, là est aussi le cœur. Il veut que ses serviteurs se ceignent pour attendre sa venue, et qu'ils veillent avec des lampes dans leurs mains. Il proclame bien heureux ceux qu'il trouvera veillant ainsi, car il les fera s'asseoir et les servira. Ensuite, il raconte la parabole de celui qui veille la nuit afin de ne pas laisser piller sa maison. Pierre lui demande si cette parabole est dite à tous ; il explique quel est le dispensateur fidèle et prudent que le Seigneur a établi sur tous ses biens et sur sa famille, et aussi quel est le méchant serviteur qui aura le sort des infidèles ; il ajoute que le serviteur qui a connu la volonté de son maître et ne l'a point faite, sera sévèrement châtié, et que celui qui ne l'a pas connue le sera moins ; qu'on demandera beaucoup à celui qui aura beaucoup reçu. Il dit qu'il est venu mettre le feu sur la terre, et qu'il a un grand désir de le voir s'allumer ; qu'il est dans l'angoisse jusqu'à ce que s'accomplisse le baptême dont il doit être baptisé ; qu'il n'est pas venu porter la paix sur la terre, mais diviser le père contre le fils, la mère contre la fille, la belle-mère contre la

bru (et réciproquement). Il appelle *hypocrites* ceux qui savent discerner l'état du ciel et de la terre pour prévoir la pluie ou la chaleur, et qui ne savent point prévoir ce temps, ni discerner ce qui est juste. Il exhorte chacun à se libérer à l'égard de son adversaire, de peur d'être traduit devant le juge et mis en prison, d'où il ne pourra sortir qu'il n'ait payé jusqu'à la dernière obole.

CHAPITRE XIII.

Citant l'exemple de ceux que Pilate fit mourir et de ceux qui périrent sous les ruines d'une tour qui était tombée, il montre que tous ceux qui négligent de faire pénitence périront pareillement. Il ajoute la parabole du figuier que le père de famille trouva sans fruits durant trois ans et qu'il commandait de couper, lorsque, supplié par le vigneron qui promet d'en prendre un soin particulier, il le laissa encore une année. Comme il enseignait dans la synagogue un jour de sabbat, une femme qui depuis dix-huit ans était courbée par l'esprit du mal et qui ne pouvait regarder en haut, se présente à lui; il la redresse et la guérit, en lui imposant les mains, et elle glorifie Dieu. Un chef de la synagogue s'indigne et réprimande le peuple de ce qu'il ne venait point les autres jours. Jésus répond : « Hypocrites, il n'en est aucun parmi vous qui ne délie son bœuf pour le mener à l'abreuvoir le jour du sabbat, ne fallait-il point délier le jour du sabbat cette fille d'Abraham que Satan avait liée depuis dix-huit ans ! » Ses adversaires rougissent, mais le peuple se réjouit des choses glorieuses qu'il fait au milieu d'eux. Il compare le royaume de Dieu au grain de sénevé qui devient un grand arbre, ainsi qu'au levain qu'une femme mêle à trois mesures de farine jusqu'à ce que toute la masse fermente. On lui demande si le nombre de ceux qui sont sauvés est petit. Il exhorte à entrer par la porte étroite, et déclare que lorsque la porte sera fermée (quoiqu'on frappe et qu'on lui demande d'ouvrir sous prétexte qu'on a mangé avec lui), il répondra : Je ne sais qui vous êtes, retirez-vous de moi, ouvriers d'iniquité. Il ajoute que ceux-là pleureront et grinceront des dents, qui se verront exclus, tandis que d'autres seront assis dans le royaume de Dieu; que les premiers seront les derniers et que les derniers seront les premiers. Etant averti qu'Hérode veut le faire mourir, il fait dire à ce renard qu'il doit guérir aujourd'hui et demain, que son œuvre sera accomplie le troisième jour, et qu'un prophète ne doit pas mourir hors de Jérusalem. Alors il reproche à Jérusalem d'avoir tué les prophètes, lapidé ceux qui lui étaient envoyés, d'être endurcie, et de lui résister lorsqu'il veut rassembler ses enfants comme l'oiseau couve ses petits sous ses ailes. Il ajoute qu'elle sera changée en désert et qu'elle ne le verra plus jusqu'à ce qu'on dise : « Béni celui qui vient, etc. »

CHAPITRE XIV.

Un jour de sabbat, il guérit un hydropique chez un des principaux pharisiens où il prenait sa nourriture; auparavant il demande aux docteurs de la loi et aux pharisiens s'il est permis de guérir le jour du sabbat; il leur cite l'exemple d'un âne ou d'un bœuf tombé dans un puits et qu'on en retire le jour du sabbat, et ils ne peuvent lui répondre. Il défend d'ambitionner la première place dans les festins et veut qu'on prenne la dernière, parce que quiconque s'élève sera humilié et quiconque s'humilie sera élevé. Il exhorte à ne pas inviter aux repas ou aux festins ceux qui peuvent les rendre, mais les indigents qui ne peuvent les rendre, afin que celui qui invite soit récompensé dans la rétribution des justes. Ensuite, un des convives disant : « Heureux celui qui mangera le pain du royaume de Dieu, » il raconte la parabole du festin auquel les invités ayant refusé de venir sous divers prétextes, on fait venir les pauvres, les infirmes, les aveugles, les boiteux et tous ceux qu'on trouve dans les chemins et le long des haies, en les forçant d'entrer pour remplir la maison, de sorte que ceux qui avaient été appelés les premiers sont exclus et ne peuvent goûter au festin. Il ajoute que celui qui ne hait point les siens et ne porte pas sa croix ne peut être son disciple, de même que celui qui ne renonce pas à tous ses biens; il montre cela par deux paraboles; dans l'une celui qui veut bâtir une tour compte auparavant ses dépenses, de peur qu'on ne dise de lui : « Il a commencé à bâtir et il n'a pu achever; » dans l'autre, un roi ne pouvant combattre contre un autre qui a deux fois plus de soldats, lui demande la paix. Il ajoute que le sel est bon, mais que, s'il s'affadit, il ne vaut plus rien, ni pour être répandu sur la terre ni pour être jeté dans le fumier, et il conclut en disant : Que celui-là entende qui a des oreilles pour entendre.

CHAPITRE XV.

Les publicains et les pécheurs l'entendent, les pharisiens murmurent de ce qu'il mange avec les publicains. Il leur propose une double parabole pour leur montrer combien est grande la joie du ciel pour un pécheur qui fait pénitence; d'abord celle de l'histoire de la brebis perdue, que le pasteur retrouve et qu'il rapporte avec joie sur ses épaules; ensuite celle de la dragme perdue qu'une femme retrouve en se réjouissant de l'avoir retrouvée. Ensuite il raconte la parabole du prodigue, qui ayant quitté son père tombe dans la dernière indigence, garde des pourceaux, souffre la faim, se repent pressé par la misère, retourne à son père et est reçu avec une grande joie; comme son frère s'indigne, il déclare qu'il devait être ainsi reçu, car « il était perdu et il est retrouvé, il était mort et il est ressuscité. »

CHAPITRE XVI.

Il propose la parabole de l'économe accusé auprès de son maître d'avoir mal administré ses biens ; celui-ci convoque les débiteurs de son maître, et leur remet une partie de la dette, afin qu'ils le reçoivent dans leurs maisons ; il est loué à cause de cette prudence, « car les fils de ce siècle sont plus prudents entre eux que les enfants de la lumière. » Il en conclut que nous devons nous faire des amis avec l'argent de l'iniquité, afin qu'ils nous reçoivent dans les demeures éternelles. Il ajoute qu'on ne doit pas confier les véritables richesses à ceux qui n'ont pas été fidèles dans les richesses injustes, ni le bien étranger à ceux qui n'ont pas été fidèles dans leur propre bien ; il enseigne aussi que nul ne peut servir à la fois Dieu et Mammon. A ces paroles les pharisiens qui sont avarés se moquent de lui : il leur reproche de vouloir paraître justes devant les hommes, tandis qu'ils sont abominables devant Dieu qui connaît leurs cœurs ; car « ce qui est grand devant les hommes est en abomination devant Dieu. » Il déclare que la loi et les prophètes se terminent à Jean, depuis lequel le royaume de Dieu est annoncé, et dit que chacun s'efforce d'y entrer. Il ajoute que le ciel et la terre passeront plutôt qu'un seul point de la loi soit effacé. Il condamne comme adultère celui qui renvoie sa femme et en épouse une autre, ou qui épouse la femme renvoyée par un autre. Il raconte ensuite l'histoire d'un riche qui n'est pas nommé et du pauvre Lazare. Le premier, après avoir vécu dans les délices et les festins, est enseveli dans l'enfer et torturé par la violence du feu ; il demande en vain le rafraîchissement qu'il a refusé à Lazare pendant sa vie ; le second, après avoir vécu dans la dernière indigence, est porté par les anges dans le sein d'Abraham, où il repose bien heureusement. Le riche demande qu'on lui envoie Lazare, et Abraham répond qu'un grand abîme est affermi entre eux, et que maintenant celui qui a reçu ses maux doit être dans la joie, et celui qui a reçu ses biens doit être tourmenté. Alors il demande qu'il soit envoyé à ses frères, de peur qu'ils ne viennent dans ce lieu de tourments ; il lui est répondu qu'ils ont Moïse et les prophètes, et que puisqu'ils n'écoutent point Moïse et les prophètes, ils n'écouteront pas non plus un des morts s'il ressuscitait.

CHAPITRE XVII.

Il dit qu'il est impossible qu'il n'arrive des scandales, mais que malheur à l'homme par qui ils viennent et qui scandalise les petits. Il ajoute qu'il faut reprendre notre frère quand il nous offense, et pardonner à celui qui se repent, alors même qu'il pécherait sept fois, pourvu qu'il se repente sept fois. Les apôtres lui demandent d'augmenter leur foi, il leur répond que celui qui a de la foi comme un grain de sénevé peut d'une seule parole arracher un arbre

et le transplanter dans la mer. Il les exhorte à dire qu'ils sont des *serviteurs inutiles*, lorsqu'ils auront observé les commandements, et il le leur montre par la parabole du serviteur qui revient des champs, et qui sert la table de son maître avant de manger lui-même, sans que pour cela son maître lui doive rendre grâces. Pendant que le Christ parcourt la Galilée et le pays de Samarie, dix lepreux accourent à lui en s'écriant : « Jésus, notre maître, ayez pitié de nous ; » il les envoie se montrer aux prêtres, et ils sont guéris en chemin. L'un d'eux, qui était Samaritain, revient pour lui rendre grâces ; les neuf autres sont accusés d'ingratitude, et celui-ci est loué à cause de sa foi. Les pharisiens demandent quand viendra le royaume de Dieu, il leur répond qu'il ne vient point d'une manière visible et que déjà il est au milieu d'eux. Il prédit aux disciples qu'un jour ils désireront voir le Fils de l'homme et ils ne le verront point ; il leur recommande de ne pas croire à ceux qui diront : « Il est ici ou là. » Il annonce qu'il viendra comme l'éclair, mais qu'auparavant il doit souffrir beaucoup et être rejeté par les Juifs. Il le compare aux jours de Noé, quand le déluge vint subitement, et aux jours de Loth, quand une pluie de feu et de soufre tomba sur Sodome. Il dit que celui qui fuira ne doit pas retourner en arrière et qu'il doit se souvenir de la femme de Loth. Il annonce que celui qui voudra sauver sa vie la perdra, et que celui qui l'aura perdue la sauvera. Il dit que dans le même état l'un sera pris et l'autre laissé, et que partout où sera le corps les aigles s'y assembleront.

CHAPITRE XVIII.

Le Christ raconte la parabole du juge qui ne craint ni Dieu ni les hommes, et qui néanmoins fait justice à la veuve parce qu'elle l'importunait ; il en conclut qu'à plus forte raison Dieu vengera ses élus qui jour et nuit crient vers lui. Ensuite il ajoute : « Cependant pensez-vous que, lorsque le Fils de l'homme viendra, il trouvera de la foi sur la terre ? » A ceux qui méprisent les autres et qui présument de leur propre justice, il propose la parabole du pharisien condamné à cause de sa présomption, et du pécheur publicain qui est justifié à cause de son humilité ; il en conclut que *celui qui s'élève sera humilié*, et que *celui qui s'humilie sera élevé*. Les apôtres repoussant ceux qui lui présentaient des enfants pour qu'il les bénît, il leur dit : « Laissez ; le royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent ; je vous le dis en vérité, quiconque ne recevra pas le royaume de Dieu comme un enfant n'y entrera point. » Un des principaux du peuple lui fait cette question : « Bon maître, que dois-je faire pour obtenir la vie éternelle ? » Il répond : « Pourquoi m'appellez-vous bon ? Nul n'est bon que Dieu seul ; vous connaissez les commandements, etc., » et comme il répond : « J'ai observé tout cela depuis ma jeunesse, » il lui déclare qu'il lui manque une seule chose, savoir : de vendre ses biens et de les donner aux pauvres, afin d'acquérir un trésor dans le ciel ; ensuite, le voyant triste, il en conclut qu'il est bien difficile à ceux qui sont

riches d'entrer dans le royaume de Dieu ; mais il ajoute que ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu. Alors, saint Pierre lui disant : « Nous avons tout quitté pour vous suivre, » il promet à ceux qui feront ainsi de plus grands biens en ce monde, et, dans le siècle futur, la vie éternelle. Allant à Jérusalem avec les douze il prédit sa passion, mais ils ne le comprennent point ; arrivé près de Jéricho, un aveugle s'écrie : « Jésus, fils de David, ayez pitié de moi, » il lui rend la vue et loue sa foi. Cet aveugle le suit en glorifiant Dieu, et tout le peuple qui avait vu ce miracle l'en glorifie.

CHAPITRE XIX.

Jachée, chef des publicains, monte sur un arbre pour voir Jésus, car il était petit ; Jésus lui demande de le recevoir dans sa maison, il le reçoit avec joie, et la foule murmure de ce que Jésus s'est arrêté dans la maison d'un pécheur. Il se présente à Jésus, donne aux pauvres la moitié de ses biens, et rend le quadruple pour le tort qu'il peut avoir fait à quelqu'un ; il lui est dit en retour que sa maison a reçu le salut, parce que le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ce qui avait péri. Ensuite, Jésus raconte la parabole d'un roi qui s'en va dans un lointain pays, et qui distribue dix mines à ses serviteurs, en leur disant de les faire fructifier ; il leur redemande leur gain, récompense ceux qui avaient doublé leurs mines, commande qu'on ôte sa mine à celui qui l'avait enfouie et qu'on la donne à celui qui en a dix ; d'où il conclut qu'on donne à celui qui a et qu'on ôte à celui qui n'a pas. S'approchant de Bethphagé et de Béthanie, auprès de la montagne des Oliviers, il envoie deux de ses disciples pour délier et amener un ânon que personne n'avait monté ; à ceux qui leur diront : « Pourquoi déliez-vous cet ânon ? » il dit de répondre : « Parce que le Seigneur en a besoin. » Ils partent, délient l'ânon, et comme on leur demande pourquoi ils le délient, ils répondent : « Parce que le Seigneur en a besoin. » Ils posent sur lui leurs vêtements et y placent Jésus, ensuite ils étendent aussi leurs vêtements sur le chemin, et toute la foule glorifie Dieu à haute voix, en disant : « Béni celui qui vient au nom du Seigneur ! paix dans le ciel et gloire à Dieu au plus haut des cieux ! » Les pharisiens reprennent le peuple, et Jésus leur répond que si la foule se tait, les pierres crieront. Il pleure sur la ville qui ne connaît point ce qui peut faire sa paix, et qui doit être détruite parce qu'elle n'a pas connu le temps de sa visite. Il entre dans le temple, et chasse les vendeurs et les acheteurs qui font de la maison de prière une caverne de voleurs ; il enseigne chaque jour dans le temple ; ses ennemis cherchent à le perdre, mais ils ne savent que faire, parce que tout le peuple l'écoute avec admiration.

CHAPITRE XX.

Les princes des prêtres lui demandent qui lui a donné le pouvoir de faire ces prodiges ; il leur demande à son tour d'où vient le baptême de Jean. Ils n'osent répondre : « Du ciel (de peur qu'il ne leur dise : Pourquoi n'y croyez-vous point ?), » ni : « Des hommes (de peur d'être lapidés par le peuple). » Comme ils disent qu'ils l'ignorent, il leur répond : « Ni moi non plus, je ne vous dirai point par quelle puissance je fais mes œuvres. » Il raconte la parabole de la vigne louée aux vigneronns : ceux-ci chargent d'outrages les serviteurs envoyés pour recevoir son fruit, les frappent, les blessent, les chassent et font mourir le fils et l'héritier du père de famille ; il conclut en disant : « Que fera donc le maître de la vigne ? Il viendra perdre ces vigneronns et donnera sa vigne à d'autres ; » ses ennemis lui répondent : « A Dieu ne plaise qu'il en soit ainsi ; » alors il les regarde et leur dit : « Quelle est donc la pierre rejetée par ceux qui bâtissaient et qui est devenue la pierre angulaire ? Quiconque tombera sur elle sera brisé, et celui sur qui elle tombera elle l'écrasera. » Il veut mettre la main sur lui, parce qu'ils reconnaissent qu'il a voulu parler d'eux ; mais ils ne l'osent point à cause du peuple ; ils envoient des espions qui feignent d'être justes pour le surprendre dans ses paroles et le livrer au tribunal du gouverneur ; il lui demandent s'il est permis de payer le tribut à César ou non ; ils leur demande de qui est l'image qui est empreinte sur le denier, et comme ils répondent : *De César*, il leur dit de donner à César ce qui appartient à César ; ils admirent sa réponse et demeurent en silence. Alors surviennent les sadducéens qui ne croyaient point à la résurrection, ils lui demandent de qui, après la résurrection, sera la femme qui a eu sept frères pour époux ; il leur répond que ceux qui seront dignes du siècle futur et de la résurrection ne seront plus mariés, mais ressembleront aux anges et seront enfants de Dieu étant fils de la résurrection. Il ajoute que Moïse démontre la résurrection lorsque Dieu lui dit, auprès du buisson ardent : « Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, » car Dieu n'est point le Dieu des morts, mais des vivants. Quelques scribes qui étaient présents applaudissent à ces paroles. Il leur demande comment ils disent que le Christ est fils de David, tandis que David l'appelle son *Seigneur*. Enfin il dit au peuple qui l'écoute de se garder des scribes qui recherchent la vaine gloire et les dignités, qui dévorent les maisons des veuves sous prétexte de longues prières et qui, à cause de cela, recevront une plus dure condamnation.

CHAPITRE XXI.

Il préfère à tous une pauvre veuve qui met deux oboles dans le tronc, parce que les autres mettent de leur abondance, tandis qu'elle met de son indigence

et tout ce qui la fait vivre. Quelques disciples disant que le temple était bâti de fortes pierres, il prédit qu'il sera renversé. Ils lui demandent quand est-ce que cela s'accomplira et quel en sera le signe; il dit que beaucoup viendront en son nom, qu'il ne faudra point les suivre ni se laisser séduire par eux; il annonce des guerres, des séditions, des commotions de peuples soulevés les uns contre les autres, des tremblements de terre, des pestes, des famines, des terreurs du ciel et de grands signes; il les avertit qu'auparavant ils seront persécutés pour lui et pour son nom; il les exhorte à ne point s'inquiéter de ce qu'ils répondront, et leur promet des paroles et une sagesse à laquelle leurs adversaires ne pourront résister; il déclare que pas un cheveu de leur tête ne périra, et qu'ils posséderont leurs âmes dans la patience. Lorsque la désolation de Jérusalem approchera et qu'une armée viendra pour l'environner, il exhorte ses habitants à s'enfuir et ceux qui seront dehors à ne pas y entrer, parce que ce seront les jours de vengeance. Il dit *malheur* aux femmes qui seront grosses ou qui nourriront, parce que l'angoisse sera grande et qu'elles périront par le glaive. Il déclare que cette malheureuse cité sera foulée aux pieds par les Gentils. Ensuite il parle de signes dans le soleil, la lune et les étoiles, de l'agitation de la mer et des flots, de la terreur et de l'effroi des hommes, de la commotion des vertus des cieux, de sa venue avec grande puissance et majesté, et de la confiance des siens en ce jour, parce que la rédemption approche. Par la comparaison du figuier et des arbres qui annoncent l'approche de l'été quand ils commencent à produire leurs fruits, il conclut que lorsque ces choses arriveront le royaume de Dieu sera proche; il affirme avec serment qu'elles arriveront avant que cette génération soit passée; il ajoute que le ciel et la terre passeront, mais que ses paroles ne passeront jamais. Il dit de ne pas s'appesantir dans le manger, dans l'ivresse et dans les sollicitudes de cette vie, de peur que ce jour ne vienne subitement, qui surprendra comme un filet tous ceux qui seront assis sur la face de la terre; il commande de veiller et de prier toujours pour être trouvé digne d'éviter toutes ces choses qui doivent venir, et de paraître avec confiance devant Dieu. Le jour, il enseigne dans le temple; la nuit, il se retire sur la montagne des Oliviers, et le matin tout le peuple accourt à lui pour l'entendre.

CHAPITRE XXII.

Le jour de la fête des azymes, les princes des prêtres cherchent un moyen de faire mourir Jésus, mais ils craignent le peuple; Satan entre dans Judas, qui ensuite convient avec eux de le leur livrer, et cherche l'occasion de le faire à l'insu du peuple. Le jour où on devait immoler la pâque, Pierre et Jean sont envoyés pour la préparer dans la maison où entre un homme portant une amphore d'eau, et dans un cénacle que le père de famille leur montre, comme Jésus l'avait prédit. Pendant que les douze sont à table avec lui, il dit avec

quelle ardeur il a désiré de manger cette pâque avec eux avant de souffrir, et qu'il ne la mangera plus jusqu'à ce qu'elle s'accomplisse dans le royaume de Dieu. Il leur donne le calice pour qu'ils le partagent entre eux, et il ajoute qu'il ne boira plus du fruit de la vigne jusqu'à ce que vienne ce royaume. Il prend du pain, rend grâces, le rompt et le leur présente en disant que c'est son corps qui est donné pour eux ; ensuite il prend le calice en disant que c'est le Nouveau-Testament en son sang qui sera répandu pour eux. Il annonce que le traître est à table avec lui, et lui dit : *Malheur!* Les disciples se demandent les uns aux autres quel est celui qui doit le trahir. Il s'élève entre eux une contestation pour savoir quel est le plus grand ; il les avertit de ne pas dominer comme les rois des nations, mais que le plus grand doit servir comme s'il était le plus petit, comme il l'a fait lui-même. Il les loue d'être demeurés avec lui dans ses tentations ; il leur promet qu'ils mangeront à sa table et qu'ils seront établis juges dans son royaume. Il prédit à Simon qu'il sera tenté par Satan, mais qu'il priera pour lui afin que sa foi ne défaille point, et l'exhorte à confirmer ses frères. Comme saint Pierre lui répond qu'il est prêt à aller en prison et à la mort avec lui, il lui déclare que le coq ne chantera point qu'il ne l'ait renié trois fois. Après qu'ils ont confessé que quoiqu'il les eût envoyés sans un sac ils n'ont manqué de rien, il leur commande de prendre un sac, et de vendre leur tunique pour acheter une épée, parce qu'il doit être rangé parmi les malfaiteurs, selon la prophétie de l'Écriture ; ils lui répondent qu'ils ont deux épées, et il leur dit : « C'est assez. » Il va, selon sa coutume, à la montagne des Oliviers ; les disciples le suivent ; il les exhorte à prier, afin de ne pas entrer en tentation. Il s'éloigne d'eux à la distance d'un jet de pierre, et, fléchissant les genoux, il fait cette prière : « Mon Père, si vous le voulez, éloignez de moi ce calice ; cependant, que votre volonté se fasse et non la mienne. » Un ange du ciel le fortifie ; étant tombé en agonie, il redouble sa prière et sue des gouttes de sang qui tombent sur la terre. Il vient à ses disciples qui dormaient à cause de leur tristesse ; il les réprimande et les exhorte de nouveau à veiller, afin de ne pas entrer en tentation. Alors Judas s'avance, précédant la foule, et le baise : « Judas (lui dit-il), tu trahis le Fils de l'homme par un baiser ! » Ceux qui l'entourent lui demandent s'ils doivent frapper de l'épée ; Pierre coupe l'oreille au secrétaire du grand-prêtre ; Jésus répond : « Demeurez-en là, » et, touchant l'oreille du serviteur, il le guérit. Ensuite, s'adressant aux princes des prêtres, aux magistrats du temple et aux anciens qui étaient venus à lui, il leur dit : « Vous êtes venus comme à un voleur ; quand j'étais tous les jours dans le temple, vous n'avez pas mis la main sur moi ; mais c'est ici votre heure et la puissance des ténèbres. » Il est conduit à la maison du grand-prêtre ; Pierre le suit de loin ; il entre dans la cour ; avant le chant du coq il le renie trois fois, à divers intervalles ; après le chant du coq, Jésus le regarde, il se souvient de ses paroles, et sortant aussitôt il pleure amèrement. Cependant le Christ est bafoué, voilé, frappé ; on lui dit de prophétiser qui l'a frappé, et on le blas-

phème de diverses manières. Le jour étant venu, il est conduit devant l'assemblée des anciens, des princes des prêtres et des scribes, on lui demande s'il est le Christ et le Fils de Dieu, et comme il déclare ce qu'il est, on conclut que cela suffit à sa condamnation sans autre témoignage.

CHAPITRE XXIII.

Il est conduit à Pilate et accusé de soulever le peuple en défendant de payer le tribut et en se disant roi; Pilate lui demande s'il est roi, il répond : « Vous le dites. » Pilate le déclare innocent; il entend que ses ennemis l'accusent de soulever le peuple dans la Judée et dans toute la Galilée; alors, le sachant Galiléen, il le renvoie à Hérode, qui était à Jérusalem; interrogé par lui de diverses manières, il ne répond rien; alors il est revêtu par mépris d'une robe blanche, il est raillé et renvoyé à Pilate; dès lors Pilate et Hérode deviennent amis. Pilate déclare une seconde fois que Jésus est innocent; à l'exemple d'Hérode, il proclame qu'il n'a rien fait qui mérite la mort; il propose au peuple de le châtier et de le délivrer ensuite à l'occasion de la fête de ce jour où il avait coutume de délivrer un coupable. Toute la foule s'écrie qu'il faut délivrer Barrabas, quoique séditieux et homicide, et que Jésus doit être crucifié. Pilate répète trois fois qu'il doit être délivré comme innocent, mais la multitude, redoublant ses cris, demande par trois fois qu'il soit crucifié; alors Pilate y consent et l'abandonne à leur volonté. On fait porter la croix à Simon de Cyrène qui revenait des champs. Des femmes suivent Jésus en pleurant; il les exhorte à pleurer plutôt sur elles-mêmes et sur leurs enfants, parce que des jours viendront où elles diront : « Heureuses les stériles qui n'ont pas enfanté! » où elles demanderont aux montagnes et aux collines de tomber sur elles; « car s'il est ainsi fait au bois vert, que sera-t-il fait au bois sec? » Deux malfaiteurs sont conduits au supplice avec lui, c'est-à-dire que deux larrons sont crucifiés à sa droite et à sa gauche. Il fait cette prière : « Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. » Le peuple le regarde, les princes le raillent, les soldats se moquent de lui en lui présentant du vinaigre; ils lui crient de se sauver lui-même s'il est le Christ élu de Dieu et le roi des Juifs. On place au-dessus de sa croix cette inscription en lettres grecques, latines et hébraïques : « Celui-ci est le roi des Juifs. » Un des larrons le blasphème, l'autre le proclame innocent et lui fait cette prière : « Souvenez-vous de moi quand vous viendrez en votre royaume; » il lui est répondu : « Aujourd'hui, vous serez avec moi dans le paradis. » Depuis la sixième heure jusqu'à la neuvième, les ténèbres se répandent sur toute la terre, le soleil s'obscurcit, le voile du temple se déchire. Il s'écrie d'une voix forte : « Mon Père, je remets mon âme entre vos mains, » et disant ces paroles, il expire. A cette vue le centurion glorifie Dieu en disant : « Cet homme était vraiment juste. » D'autres s'en retournent en frappant leur poitrine. Les saintes femmes

qui l'avaient suivi de Galilée attendent de loin avec ses amis. Joseph, juste et bon, qui n'avait pas consenti à sa mort, va trouver Pilate et demande son corps; il l'enveloppe d'un suaire et le dépose dans un sépulcre taillé dans le roc où personne n'avait encore été déposé; les saintes femmes l'observent, elles préparent des parfums et des aromates, mais elles se tiennent en repos pendant le sabbat, selon le commandement.

CHAPITRE XXIV.

Les saintes femmes viennent au sépulcre de grand matin, apportant des aromates; elles trouvent la pierre renversée et n'aperçoivent pas le corps de Jésus; elles voient deux hommes avec des vêtements resplendissants, elles inclinent la tête par crainte et entendent ces paroles : « Pourquoi cherchez-vous parmi les morts celui qui est vivant? il n'est point ici, mais il est ressuscité; souvenez-vous de ce qu'il vous a dit, etc. » Elles se ressouvient de ses paroles; elles (Marie-Madeleine, Jeanne, et Marie, mère de Jacques, et les autres qui étaient avec elles) annoncent aux onze disciples toutes ces choses; les apôtres les écoutent comme un délire; Pierre court au sépulcre, voit les linges qui y étaient restés et s'en retourne plein d'admiration. Ce même jour deux disciples allant à Emmaüs s'entretiennent de ce qui était arrivé; Jésus survient sans être reconnu par eux et les interroge comme s'il ignorait toutes ces choses. Cléophas, l'un d'eux, s'étonne; il raconte ce qui s'est passé, il montre que l'espérance qu'ils avaient conçue de lui comme devant racheter son peuple est chancelante. Jésus les réprimande comme insensés et lents de cœur pour croire; il dit qu'il fallait que le Christ souffrît et entrât ainsi dans sa gloire; il explique toutes les paroles de l'Écriture qui se rapportent à lui; feignant d'aller plus loin, ils le pressent de demeurer avec eux parce qu'il se fait tard; il entre, se met à table, prend du pain, le bénit et le rompt; il est reconnu à la fraction du pain et s'évanouit de devant leurs yeux. Saisis de stupeur, ils disent : « Notre cœur n'était-il pas brûlant au dedans de nous pendant qu'il nous parlait, etc. » A l'heure même ils retournent à Jérusalem; ils trouvent les onze assemblés disant que le Seigneur est ressuscité et a apparu à Simon; ils racontent ce qui leur était arrivé. Pendant qu'ils s'entretiennent ainsi, Jésus paraît au milieu d'eux, leur donne la paix et leur défend de se troubler; afin de dissiper leur trouble, il leur dit de l'examiner et de le toucher; il prouve à ceux qui le croyaient un fantôme ou un esprit qu'il est vraiment ressuscité; il leur montre ses pieds et ses mains; il demande à manger, il mange un morceau de poisson grillé et un rayon de miel, et leur donne ce qui reste; il leur ouvre l'esprit afin qu'ils comprennent les Écritures et les prophéties. Il répète encore qu'il fallait que le Christ souffrît et ressuscitât des morts, qu'ils doivent prêcher en son nom la pénitence et la rémission des péchés dans toutes les nations en commençant par Jérusalem. Il leur dit qu'ils

doivent être ses témoins et leur promet de leur envoyer la promesse du Père ; il leur dit de demeurer dans la ville jusqu'à ce qu'ils soient revêtus de la vertu d'en haut ; il les conduit à Béthanie ; élevant les mains, il les bénit et pendant qu'il les bénit, il est enlevé dans les cieux. Après qu'il a disparu ils se prosternent, retournent à Jérusalem remplis de joie, et demeurant toujours dans le temple, ils glorifient Dieu.

PIN DE LA TABLE.